
University of St. Michael's College
3 1761 08051608 1


ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
TRANSFERRED


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Les Questions Liturgiques et Paroissiales

Revue réservée au clergé



SEPTIÈME ANNÉE 1922

ABONNEMENTS :

Belgique . . 6 francs | Étranger . . . 7 fr. 50



ABBAYE DU MONT-CÉSAR, LOUVAIN



A NOS ABONNÉS

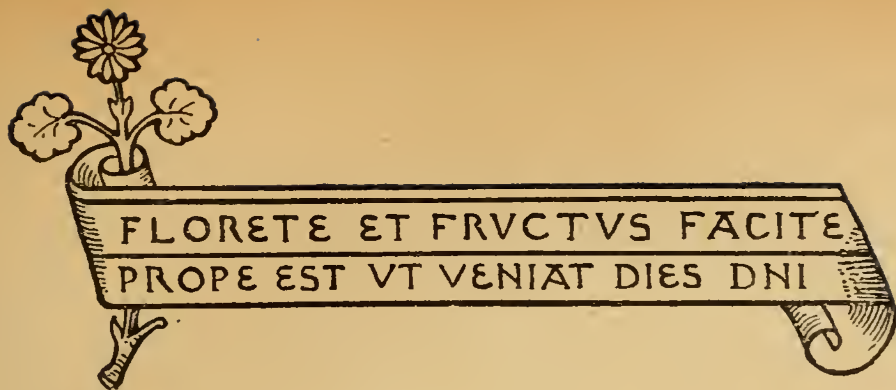
Le présent numéro est le premier de l'année 1922, septième année des QUESTIONS LITURGIQUES ET PAROISSIALES.

Comme nous l'avons annoncé, notre Revue paraîtra trimestriellement, en fascicules de 80 pages, aux semaines des Quatre-Temps.

Quatre-Temps de printemps : 8-11 février;
„ „ d'été : 7-10 juin;
„ „ d'automne : 20-23 septembre;
„ „ d'hiver : 20-23 décembre.

Le prix reste de 6 francs pour la Belgique. L'augmentation du tarif postal pour les périodiques à destination de l'étranger, notifiée par l'Administration des Postes après l'expédition de notre dernier numéro, nous oblige de porter le prix de l'abonnement pour l'étranger à fr. 7,50. Nous espérons que nos abonnés ne nous en tiendront pas rigueur; nous maintenons le prix de l'abonnement à un taux que les circonstances actuelles font, avec raison, trouver insuffisant, et qui est inférieur à celui des autres revues liturgiques.

Nous comptons d'ailleurs sur leur fidélité et leur zèle, à faire connaître la Revue et à nous procurer de nouveaux abonnés. L'apostolat liturgique est un apostolat essentiel, un moyen indispensable de la rénovation religieuse.



BENOIT XV ET LE MISSEL

Nous avons recueilli dans notre numéro d'Avent les multiples expressions que l'illustre Vicaire de Jésus-Christ a données, de sa volonté de voir le peuple fidèle participer à la sainte Liturgie. Nous ne pensions pas, en interrompant cette série de témoignages, et en réservant une dernière lettre de S. S. Benoît XV, devoir la recueillir aujourd'hui comme une dernière volonté, un testament du grand Pape.

Charité éminente en vérité que celle dont Benoît XV donne ici une nouvelle preuve. Il veut — c'est la seule chose qu'Il désire par-dessus tout — ramener le peuple, la piété populaire à la participation plus active à l'auguste sacrifice, source vive de merveilleux fruits de grâce et de suavité; Il veut par là enrichir les âmes de tous les biens éternels.

Est-il meilleur témoignage de vénération et d'amour filial que de garder la parole d'un père?

C'est dans cet esprit que nous donnons ici la lettre envoyée par l'auguste Benoît XV à M. Marietti de Turin, éditeur d'un Missel latin-italien, le 10 novembre 1921.

Quoniam par est et consentaneum, nihil esse a quoquam utiliter institutum ad animarum commodum, quod nobis non probetur, dubitare non potes, dilecte fili; quin grato nos munere nuper nos affeceris, cum Missale latino-italicum a te tuis typis editum, egregia cum observantiae significatione praesens obtulisti. In quo gaudemus ID IPSUM TIBI FUISSE PROPOSITUM QUOD NOS UNUM OMNIUM MAXIME EXOPTAMUS, ut rei divinae, qua Redemptor amantissimus humani generis suum sanguinem pro nobis mystice effundere perseve-

Parce qu'il est juste et sage que toute œuvre utilement accomplie par qui que ce soit dans l'intérêt des âmes reçoive notre approbation, vous ne pouvez pas douter, cher fils, de nous avoir fait récemment un agréable présent, en nous offrant vous-même, avec de remarquables témoignages de respect, le Missel latin-italien édité par vos soins et sorti de vos presses. Nous nous réjouissons que précisément vous vous êtes appliqué à LA SEULE CHOSE QUE NOUS DÉSIRONS PAR-DESSUS TOUT : obtenir que le peuple chrétien assiste

rat, majore usque et fructuosiore studio populus christianus intersit : nam *quo plus fideles augustum sacrificium participaverint, eo magis bonorum omnium quae ad sempiternam salutem pertinent compotes erunt.*

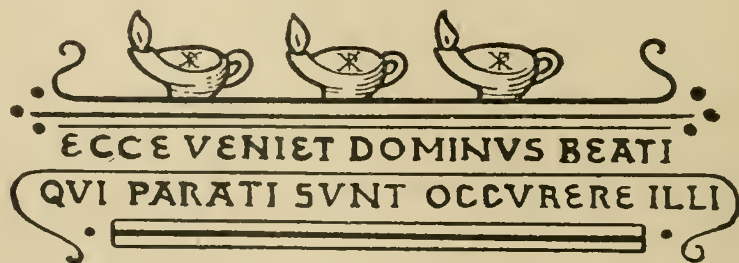
Cum igitur duae sint fere causae cur PIETAS POPULARIS non adeo quod potest, Missam frequentando proficiat, ignoratio scilicet linguae latinae et liturgiae, utrique rei te videmus, occurrere hoc volumine; quod quidem optimo consilio est a te confectum in gratiam Italorum, utpote qui hujus generis subsidio prorsus indigerent. Ita quisquis e nostratibus — modo non sit plane rudis et expers litterarum — illud coram altari, ubi sacrum fiat, adhibuerit, omnem sacerdotis actionem facile assequetur, *tantarumque ex attenta consideratione rerum, mirum spiritualis oblectationis, divinaeque gratiae fructum percipiet.*

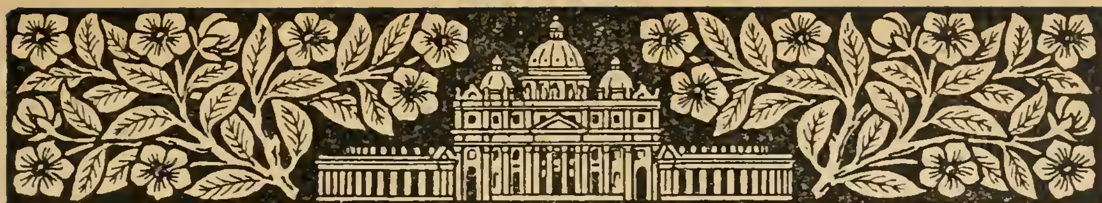
Quare Nos tibi et iis, qui in adornanda hujus Missalis editione, te sua sollertia doctrinaque adjuvarunt, sodalibus Benedictinis... equidem gratulamur, omniaque a Deo precamur bona, hoc praesertim ut istum laborem quamplurimis prodesse velit.

avec un zèle toujours plus grand et plus fructueux, à l'Action divine où le très aimant Rédempteur du genre humain continue de verser mystiquement son sang pour nous. En effet *plus les fidèles participeront à l'auguste sacrifice, et plus ils s'enricheront de tous les biens qui procurent le salut éternel.*

Or deux causes principales empêchent LA PIÉTÉ POPULAIRE de retirer de la fréquentation de la Messe, tout le fruit possible : l'ignorance de la langue latine et de la liturgie. Vous parez par ce volume à l'un et l'autre obstacle. Et ce fut de votre part un excellent conseil que de le composer à l'avantage des Italiens qui ont un profond besoin d'un tel auxiliaire. Quiconque des fidèles de notre temps — pourvu qu'il ne soit pas totalement inculte et illettré, emploiera cet ouvrage devant l'autel où se célèbre le sacrifice, suivra facilement toutes les actions du prêtre, *et recueillera de la considération attentive de si grandes choses, de merveilleux fruits de grâce divine et de suavité spirituelle.*

C'est pourquoi nous vous félicitons, vous et ceux qui vous ont aidé de leur habileté et de leur science dans la préparation de cette édition du Missel, les religieux bénédictins. Nous demandons pour vous à Dieu tous les biens, particulièrement qu'Il veuille faire porter à votre travail les fruits les plus abondants.





Ceci est le très joyeux message que l'Eminentissime Gaëtan Bisleti, Premier Cardinal Diacre de la Sainte Église Romaine, a annoncé du balcon de la Basilique patriarcale du Vatican, le lundi, 6 février 1922, à 12 h. 27.

ANNUNTIO VOBIS GAUDIUM MAGNUM

HABEMUS PAPAM

EMUM AC RMUM DOMINUM CARDINALEM

ACHILLEM RATTI

QUI SIBI NOMEN IMPOSUIT

PIUS XI





« Sa Sainteté le Pape Pie XI, toutes réserves faites en faveur des droits inviolables de l'Église et du Saint-Siège qu'Elle a juré d'affirmer et de défendre, a donné sa première bénédiction de la *loggia* extérieure ouvrant sur la place de Saint-Pierre, avec l'intention particulière que cette bénédiction soit adressée, non pas seulement à la foule présente sur la place de Saint-Pierre, non pas seulement à Rome et à l'Italie, mais à toutes les nations et à tous les peuples, sans exception, et qu'elle leur apporte à tous le souhait et l'avènement de cette pacification universelle vers laquelle nous soupirons tous ardemment. »

Telle est la déclaration officielle émanée du Vatican le 6 février 1922.

La première bénédiction de Pie XI continue celle qu'a donnée Benoît XV, offrant sa vie pour la paix du monde. Le geste du Pape mourant et celui de son successeur sont un programme. « Celui qui aspire sincèrement à la paix, avait déjà dit le Cardinal Ratti à son peuple de Milan, qu'il vienne à moi; celui qui travaille calmement à cette paix, qu'il me regarde comme son collaborateur loyal. »

Nous nous inclinons avec foi sous la main bénissante de S. S. Pie XI, avec l'intime confiance qu'une bonne part de la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ descendra sur notre Œuvre. Non seulement, en effet, l'Œuvre du culte divin, l'Œuvre de Dieu est celle que les Pontifes romains estiment la première et la meilleure part de leur charge pastorale; mais encore l'Œuvre de la restauration liturgique est une Œuvre de paix : *Ut unum sint.* Elle va réaliser dans le monde le spectacle de paix qu'offrent les maisons où l'on vit la

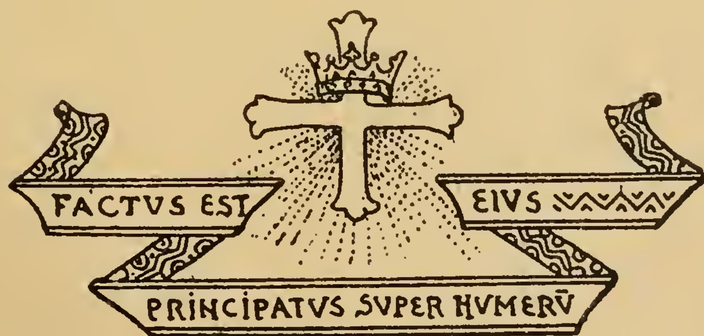
sainte liturgie, spectacle que le Cardinal Ratti a dépeint en une parole de poésie et d'émotion intense, le jour où il fit son entrée solennelle dans la métropole lombarde :

Je viens d'un haut et saint asile de paix et je vous porte la paix. Sentant le besoin de penser, de méditer et de prier dans la solitude et le silence; de parler de vous à Dieu avant de venir vous parler de Dieu, j'allai au Mont-Cassin, montagne de Dieu, où Dieu de toutes parts se fait voir, Dieu de bonté et de paix, dans les splendeurs de la nature et de l'art, de la foi et de la science; et la figure de son fidèle serviteur Benoît, par tous les corridors et sur tous les seuils, l'annonce par la belle parole qui l'accompagne toujours : *Pax, pax.* Une paix faite de prière et de travail; *une prière affectueusement solennelle et solennellement affectueuse dans la majesté hiératique des rites et dans la suave gravité des chants sacrés;* un travail assidu, discipliné, silencieux, tous les jours repris avec une ferveur profonde, tranquille et virile qu'alimente la prière.

Puis le Cardinal Ratti souhaitait à ses fidèles cette paix qu'il avait tant demandée à Lourdes et sur le Mont-Cassin, « la paix entre citoyens et citoyens, entre partis et partis, entre classes et classes [1] ».

En Celui qu'on représentait comme un savant froid et réservé, l'on avait senti frémir un cœur débordant de charité. Daigne S. S. Pie XI nous bénir !

1. *La Liberté.* Fribourg, samedi 25, 11-22.





LA LITURGIE DU TEMPS

I. LE PRIVILÈGE PASCAL

Institutions des anciens Papes.

Pour ramener les âmes, nous écrivait il y a quelques jours l'un de nos meilleurs amis, dont nos lecteurs apprécieront bientôt la collaboration à notre Œuvre, pour ramener les âmes en face de la grande révélation qu'on oublie trop pour les révélations privées, et leur faire aimer l'Écriture et la Liturgie, il faut faire connaître par tous moyens *les textes de la belle époque patristique.* »

Il n'est en vérité rien de mieux pour s'imprégner de la prière de l'Église, pour s'assimiler la moelle de la sainte Liturgie, que de reprendre contact avec l'esprit de nos grands ancêtres dans la foi, esprit qui souffle toujours dans les institutions qu'ils nous ont léguées. Pour cela, il faut le contact immédiat et vivant avec leur pensée, par la lecture des textes où ils nous l'ont livrée, la lecture, voulons-nous dire, attentive et pénétrante, la lecture faite *con amore.*

C'est cela, et cela seulement, que nous avons voulu présenter ici : *une lecture* des lettres des papes saint Victor (190-202), saint Sirice (394-398) et saint Léon (440-461) [1] — c'est-à-dire des premières lettres papales — sur le temps réservé au Baptême solennel. Nous nous trompons fort, ou l'esprit qui a dicté ces décrétales des anciens Papes, aidera puissamment à communier à la pensée de l'Église, non seulement dans le temps du Carême, mais aussi dans le temps pascal, bref dans tout l'espace qui sépare les Quatre-Temps de Carême des Quatre-Temps de Pentecôte.

Trois parties :

1° Décrétales de saint Victor et de saint Sirice. — Le *temps réservé* au baptême solennel est celui de *Pâques* et de *Pentecôte.*

2° Lettre de saint Léon le Grand. — *Pourquoi* le temps propre du baptême solennel est-il le mystère de Pâques?

3° Décrétales de saint Sirice et de saint Léon. — Le baptême

1. Citées d'après le Corpus Juris Canonici, *editio lipsiensis secunda,* Leipzig, Tauchnitz 1879. Nous tenons à remercier l'un de nos distingués lecteurs et abonnés, M. le chanoine Mayjonade, Vicaire général de Périgueux, qui a attiré notre attention sur les textes que nous étudions ici.

solennel est le privilège *exclusif* de Pâques, à l'exclusion notamment de l'Épiphanie.

Nous avons cru avantageux de suivre dans la lecture de ces lettres un ordre systématique; c'est ce qui nous a conduit à citer par parties, dans les paragraphes premier et troisième, la décrétale de saint Sirice.

§ 1. Temps réservé au Baptême solennel.

S. VICTOR (190-202).

Dans une lettre à Théophile, évêque d'Alexandrie, le pape saint Victor, après avoir confirmé ce que déjà ses prédécesseurs ont établi, à savoir que la célébrité « de la sainte Pâque » doit se faire le dimanche, donne à la fête une octave : « Que cette même solennité se célèbre depuis la 14e lune du premier mois jusqu'au 21 de ce même mois; » puis promulgue cette décision : *Eodem quoque tempore baptisma celebrandum est catholicum :* c'est aussi à ce même temps que se doit *célébrer* le baptême catholique.

On le voit, il s'agit du baptême « célébré », c'est-à-dire conféré solennellement. Aussitôt d'ailleurs, le Pontife ajoute que s'il survient une nécessité ou un danger de mort, les païens convertis doivent être baptisés en quelque lieu et à quelque temps que ce soit, dans une rivière, dans la mer, dans une fontaine, après une profession de foi chrétienne. Ce même baptême solennel, nous l'entendrons appeler tout à l'heure par le pape saint Sirice : « *Generale baptismatis sacramentum,* une administration générale du baptême, *ad fidem confluentibus tradendum,* qui se donne à la foule de ceux qui affluent à la foi. »

Retenons bien qu'il s'agit dans toute cette étude, du baptême conféré avec solennité, avec splendeur, à un grand nombre, « à des foules innombrables » d'adultes; les enfants en sont exclus, de ce seul chef qu'ils ne peuvent pas répondre aux interrogatoires, et donc accomplir les rits sacrés. « Aux enfants, prescrira saint Sirice, qui par le fait de leur âge, ne peuvent pas encore parler, et à ceux qui, de par quelque nécessité que ce soit, ont besoin de l'onde sacrée du baptême, nous voulons qu'il soit subvenu en toute promptitude, *omni celeritate,* de peur qu'il ne tourne à la perte de nos âmes, si pour avoir refusé la fontaine de salut à ceux qui la désiraient, l'un ou l'autre quittant ce siècle, perdait tout à la fois et le royaume et la vie. »

Voici le texte de la décrétale de saint Victor [1] :

Celebritatem sancti Pascae die dominica agi debere, et predecessores nostri jam statuerunt, et nos illud eadem die solemniter celebrare

1. *L. c.*, Decr. III P., *De Cons.*, Dist. III, c. XXII.

mandamus, quia non decet ut membra a capite discrepent, aut aliter gerant. A XIV *vero luna primi mensis usque ad* XXI *diem ejusdem mensis eadem celebretur festivitas. Eodem quoque tempore baptisma celebrandum est catholicum. Sed tamen si necesse fuerit... Haec vero statuta nulla debent improbitate convelli, nulla novitate mutari, quia alia est ratio causarum secularium, alia divinarum.*

Ces statuts, qu'ils ne soient point abrogés par la malice, et que le zèle de la nouveauté ne les modifie point : « *quia alia est ratio causarum saecularium, alia divinarum :* tout autre est le respect dû aux choses du siècle, et celui qu'il faut rendre aux choses de Dieu. » Parce qu'elles sont d'ordre divin, les solennelles institutions de la liturgie sont stables; leur fixité au sein d'institutions humaines passagères et changeantes, leur perpétuité à travers les générations, c'est une sorte d'éternité, une image de l'immutabilité divine. La décrétale de Victor rappelle singulièrement par sa clausule, la manière dont, au nom de Jéhovah, Moïse promulgue les fêtes, les saintes assemblées, par exemple l'institution de la Pâque : « Vous célébrerez ce jour de génération en génération; c'est une institution perpétuelle [1]. »

La lettre pontificale contient d'ailleurs une autre raison, profonde elle aussi, qui dicte la religieuse fidélité dans les institutions liturgiques à ce qui est établi par le successeur de Pierre. Et c'est que par là s'affirme l'unité du corps mystique du Christ. Déjà le pape Pie I (142?-157?) après avoir établi que la Pâque devait se célébrer le dimanche, ajoutait : « Tous doivent observer ce que nous observons nous-mêmes; *nec debetis a capite quoquo modo discedere* [2]. » Cette raison, le pape Victor la reprendra presque textuellement en confirmant ce que ses prédécesseurs ont statué au sujet de la Pâque. Le Pape est la tête de l'Église, et il ne convient pas, c'est un désordre, une laideur que les membres agissent autrement que la tête : *Non decet ut membra a capite discrepent.*

La même raison demande aussi, on l'entend aisément, l'unité dans le temps comme dans l'espace, entre les siècles comme entre les nations. Dès lors, elle inspirera la fidélité jalouse aux traditions de nos ancêtres dans la foi; et les âmes qui se laisseront imprégner de la prière de l'Église, se sentiront communier à la ferveur des premiers siècles. Si l'Église apporte des soins si assidus à conserver, à restaurer les *traditiones majorum,* c'est qu'elle veut « garder vivante, dans le Corps mystique du Christ, l'unité qui lui confère sa vigueur et sa beauté [3] ».

1. *Exod.*, XII, 14.
2. C. J., *l. c.*, c. XXI.
3. *Graduel romain*, 1907, Préface.

Eodem quoque tempore : c'est en ce même temps aussi, dit la décrétale, après avoir institué l'octave de Pâque, c'est en ce même temps que se doit célébrer le baptême catholique. Faut-il entendre cette prescription au sens strict, tellement que le baptême soit à Rome, à la fin du IIIe siècle, une splendeur réservée à l'octave pascale, à l'exclusion de la Pentecôte?

On peut en douter. A ce même moment en effet Tertullien rend un témoignage très précis sur l'usage de l'Église d'Afrique : « Le jour le plus solennel pour le Baptême, c'est Pâques (qui l'offre), c'est-à-dire le jour où fut accomplie la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés... Puis la Pentecôte (entendez la cinquantaine de jours) présente, *ordinandis lavacris,* c'est-à-dire, si nous comprenons bien, pour préparer et organiser un baptême général, *spatium latissimum,* un espace très ample, — peut-être faut-il lire *laetissimum* [1] qui entre mieux dans le contexte — *in quo et Domini resurrectio inter discipulos frequentata est,* dans lequel la résurrection du Seigneur a été fréquemment manifestée aux disciples; la grâce de l'Esprit-Saint, inaugurée *(dedicata) ;* et l'espoir de l'avènement du Seigneur suggéré *(spes subostensa)* de ce chef que le jour où Il est rentré au Ciel, les anges dirent aux Apôtres qu'Il viendrait, de la même façon qu'Il était monté aux Cieux.

» (Baptême général qui sera administré) *utique in Pentecoste,* certes le *jour* de Pentecôte. Jérémie en effet lorsqu'il dit : « Je vous rassemblerai des extrémités de la terre en un jour de fête » désigne le jour de Pâques, et le jour de Pentecôte *qui est proprie dies Festus,* qui *proprement* (en comparaison avec les autres jours de la cinquantaine, temps de joie, où l'on prie debout, et où l'on n'observe aucun jeûne) *est le jour de fête* [2]. »

Or, non seulement l'on sait que les institutions liturgiques de l'Église d'Afrique sont apparentées à celles de Rome, mais outre cela le pape Victor est Africain, et doit connaître très bien les usages de son Église d'origine. S'il avait voulu exclure le jour de Pentecôte, il en eût parlé d'une manière explicite, comme nous entendrons tout à l'heure saint Sirice et saint Léon le faire pour le jour de l'Épiphanie.

Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard, une lettre du pape Sirice nous fait voir le baptême solennel établi à Rome et « dans toutes les églises » comme un privilège des jours de Pâque et de Pentecôte [3].

1. KELLNER, *L'année ecclésiastique.* Paris, Lethielleux, 1910, p. 160.
2. *De Baptismo,* c. XIX, P. L., t. I, c. 1331. Ceci nous paraît exclure nettement l'interprétation que donne CORBLET dans *Histoire du baptême,* t. I, l. X : « Le jour solennel du baptême est la Pâque et ensuite tout l'intervalle jusqu'à la Pentecôte. »
3. C. J., *l. c.,* Dist. IV, c. XI.

S. SIRICE (394-398).

Hoc privilegium sibi apud nos et apud omnes ecclesias, dominicum specialiter Pasca (defendit) cum suo Pentecoste. « Le dimanche de Pâques *avec sa Pentecôte;* » cette seule expression justifie l'extension faite à la Pentecôte du privilège pascal. Elle attire en effet vivement l'attention sur l'unité étroite qui relie les deux mystères. Le Christ glorieux de la Résurrection est « Esprit vivifiant »; monté au Ciel, Il fait aux hommes le Don par excellence, fruit de sa prière et de son oblation; du sein du Père, Il envoie à la terre son Esprit qui nous fait participer à sa résurrection, et nous infuse la vie nouvelle.

Cette unité est déjà marquée entre les deux fêtes figuratives de la liturgie mosaïque, que nous rappelle le chapitre du Lévitique (XXIII, 9-11, 15-17, 21) lu le Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte. Les deux saintes assemblées en effet, celle du 16 Nisan, et la solennité des Semaines, sont l'une et l'autre prescrites pour l'offrande des prémices; à la première, une gerbe d'orge [1] unie à l'holocauste d'un agneau; à la seconde, une oblation nouvelle, c'est-à-dire des pains du froment nouveau, et avec ces pains, un holocauste de sept agneaux, un taureau, deux béliers, un sacrifice pour le péché et un sacrifice pacifique. La péricope liturgique des Quatre-Temps de Pentecôte omet les mentions des sacrifices pour ne retenir que les offrandes de prémices. N'est-ce pas pour nous suggérer que, précisément par ce trait de fêtes de prémices, les deux solennités juives étaient la figure, l'ombre des magnifiques réalités à venir : le Christ ressuscitant glorieux, « prémices de ceux qui dorment »; ceux que son Esprit remplit au jour de la Pentecôte, prémices de l'Église, prémices de la terre dont la face est renouvelée.

Ce que nous voulons surtout marquer ici, c'est que de l'une à l'autre devait courir le chiffre mystérieux de sept semaines pleines : « A partir du jour où vous aurez apporté la gerbe (d'orge) pour être balancée, vous compterez sept semaines entières jusqu'au lendemain de la septième semaine, c'est-à-dire cinquante jours. » Cette connexion des deux fêtes figuratives, cette dépendance de la seconde vis-à-vis de la première dans la détermination du jour où elle se doit célébrer, dépendance qui, de par l'unité du plan divin, fut perpétuée et conservée entre les fêtes de la Loi nouvelle, fêtes « de réalités », donne à saint Léon, dans sa lettre aux évêques de Sicile [2], le motif qui justifie l'extension faite à la Pentecôte du baptême général.

Additur sane huic observantiae etiam Pentecostes ex adventu Spiritus sancti sacra solemnitas quae de pasca-

A l'observance pascale s'ajoute certes également la Pentecôte, solennité consacrée par l'avènement de

1. D'après Josèphe et Philon. Cf. CRAMPON, *La Sainte Bible.*
2. C. J., *l. c.*, Dist. IV, c. XIII.

lis festi pendet articulo, *et cum ad alios dies alia festa pertineant, haec semper ad eum diem qui resurrectione Domini est insignis occurrit, porrigens quodammodo auxiliantis gratiae manum.*

l'Esprit-Saint, *dont la détermination dépend de l'article (du moment) de Pâque*, et tandis que les autres fêtes appartiennent (d'une manière autonome) à d'autres jours, celle-ci fraternise toujours avec le jour glorifié par la résurrection du Seigneur, comme lui présentant la main, lui offrant une grâce de secours.

« Elle invite, continue le grand Pape, ceux que les souffrances de la maladie, la longueur du trajet, la difficulté de la navigation ont exclus du jour de Pâque. Empêchés par quelque nécessité que ce soit, ils peuvent obtenir l'objet de leur désir, en recevant le don de l'Esprit-Saint. Ce n'est pas que nous défendions cette institution de par notre persuasion personnelle; mais nous la gardons, appuyés sur l'autorité apostolique, suivant l'exemple du Bienheureux Pierre apôtre, qui, le jour même où l'avènement promis de l'Esprit-Saint a rempli toute la foule de ceux qui croyaient, a consacré dans les eaux du Baptême, un peuple de trois mille, converti par sa prédication. »

Pentecostes de pascalis festi pendet articulo. C'étaient au temps de saint Léon les deux seules fêtes mobiles du calendrier liturgique, fêtes héritées de la liturgie juive. La Pentecôte n'est pas, si l'on peut dire, une fête autonome. Sa connexion avec la gloire de la Résurrection lui est une particularité propre, qui, à elle seule, montre assez le lien étroit qui unit son mystère au mystère de Pâque.

Mais pour rendre toute la pensée du saint Docteur, il faut ajouter qu'il est profondément frappé — ainsi que nous le lisons dans son premier sermon sur la Pentecôte — de l'unité que ces rapprochements entre les deux Testaments, *font voir* dans le plan divin de notre Rédemption, « ce chef-d'œuvre, a dit Bossuet, qui remplit tous les temps. »

A (Domini) resurrectione quinquagesimus *(iste dies) nobis in eo a quo coepit illuxit, magna mysteria in se et veterum sacramentorum continens et novorum : quibus* manifestissime declaratur *et gratiam praenuntiatam fuisse per legem, et legem impletam esse per gratiam. Sicut enim Hebraeo quondam populo ab Aegyptiis liberato,* quinquagesimo *die post immolationem agni lex data est in monte Sina : ita post passionem Christi, qua verus Dei Agnus occisus est,* quinquagesimo *a resurrectione ipsius*

Ce jour resplendit pour nous, *le cinquantième* depuis la résurrection du Seigneur, en Celui de qui le jour a commencé. Il enferme en soi tout à la fois les divines grandeurs des anciens mystères et des nouveaux : *manifestation très claire* que la grâce fut annoncée par la loi, et que la loi est accomplie par la grâce. Autrefois, après que le peuple hébreu avait été délivré des Égyptiens *ce fut le cinquantième jour* après l'immolation de l'agneau que la loi fut donnée sur le mont Sina. Ainsi après la passion

die in apostolos plebemque credentium Spiritus Sanctus illapsus est : ut facile *diligens Christianus agnoscat initia veteris Testamenti evangelicis ministrasse principiis,* et ab eodem Spiritu *conditum foedus secundum a quo primum fuerat institutum.*

du Christ, où fut immolé le véritable Agneau de Dieu, ce fut *le cinquantième jour* de sa résurrection que l'Esprit-Saint descendit sur les Apôtres et le peuple des croyants. *Il est facile* au Chrétien attentif de reconnaître par là que les débuts de l'Antique Testament (prêtent leur ministère) rendent témoignage aux commencements évangéliques et que l'Esprit qui a établi la première alliance est celui-là même qui a institué la seconde.

Il n'est plus besoin de commentaire pour découvrir la divine grandeur de cette page, si ce n'est peut-être pour observer que, dans la pensée de saint Léon, l'immolation et la résurrection de l'Agneau de Dieu font unité.

« *Quid hoc stabilius*, s'écrie le grand Pape, dans l'homélie sur la Transfiguration [1], qu'y a-t-il de mieux établi et de plus ferme qu'une parole que chantent à l'unisson les trompettes de l'Ancien et du Nouveau Testament, que s'accordent à proclamer la doctrine évangélique et les documents des antiques promesses? Les pages en effet de l'une et de l'autre Alliance *se soutiennent mutuellement* [2]. Et Celui que promettaient sous le mystère des prophéties les témoignages antérieurs, la splendeur de la gloire (du Thabor) le découvrent dans la lumière. »

Nous comprenons mieux à présent la force de cette nuance que le Pape Sirice introduit dans sa décrétale : le privilège du Baptême solennel, le dimanche de Pâque avec sa Pentecôte le revendique en propre : *sibi* specialiter *defendit.*

§ 2. Pourquoi ce privilège du mystère de Pâques ?

S. Léon (440-461).

Déjà Tertullien nous a répondu dans sa forte concision : « Pâque est le jour où fut accomplie la passion du Seigneur *en laquelle nous sommes baptisés* ». Saint Léon nous le redit, à la lettre déjà citée, dans

1. Au Bréviaire romain.

2. « *Les Écritures se soutiennent* les unes les autres avec une *force invincible*... Les Actes et les Épîtres et les Évangiles réclament partout les anciens livres des Juifs... J.-C. appelle en témoignage la loi de Moïse, les prophètes, les psaumes comme des témoins qui déposent tous de la même vérité...

» Dieu a réservé à son Écriture *une marque de divinité qui ne souffre aucune atteinte :* c'est le rapport des deux Testaments. ...Ils ont tous deux le même dessein... Par leur rapport on prouve que l'un et l'autre est divin.

» Ainsi tous les temps sont unis ensemble et un dessein *éternel* de la Providence nous est révélé. »

Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, IIe P., c. xxviii.

une langue élégante et rythmée [1]. Avec une admirable précision dogmatique, le saint Docteur nous livrera ce que l'on peut appeler : le principe théologique qui fonde l'efficacité sanctificatrice du cycle liturgique, nous voulons dire : la causalité propre de chacun des mystères du Christ.

Proprie in morte Crucifixi et in resurrectione ex mortuis, potencia baptismi novam creaturam cóndidit ' ex vétere *ut in renascentibus et mors Christi* operétur ' et víta, dicénte ' Apóstolo : « *An ignoratis, quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus? Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in morte, ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitae ambulemus. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus* » *et cetera quae latius magister gentium ad commendandum sacramentum* baptísmatis' disputávit.

C'est proprement dans la mort du Crucifié, et dans sa résurrection d'entre les morts, que la « puissance du Baptême » a fait du vieil homme, une créature nouvelle. En ceux qui renaissent, opèrent tout à la fois la mort et la vie du Christ. Selon ce que dit l'Apôtre : « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en J.-C., c'est en sa mort que nous avons été baptisés? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le Baptême en sa mort, afin que comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. Si en effet nous avons été greffés sur lui, par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection. » Et le Maître des nations poursuit exposant avec ampleur ce qui fait saisir le mystère du baptême.

« La puissance du Baptême, la puissance qui opère dans le sacrement du Baptême, c'est la Sainteté même de Dieu. » C'est là, voulons-nous dire, la puissance *principale;* car « en ceux qui renaissent opèrent aussi, à un autre titre, la mort et la vie du Christ ». La sainte Humanité du Sauveur est en effet *l'instrument* de la vertu divine dans toute opération sanctificatrice. Et elle a été consacrée au Calvaire comme l'instrument *propre* par lequel Dieu opère la mort au péché, le pardon, la crucifixion des passions; elle a été consacrée à l'aurore de Pâque comme l'instrument *propre* par lequel Dieu infuse la vie nouvelle, la vie par l'Esprit [2].

Ceci ne traduit pas toute la pensée de l'Apôtre. De par la solidarité qui nous unit au Christ dans le plan de notre restauration, toute

1. Nous avons indiqué au passage les clausules rythmées ; on reconnaîtra aisément :
le *cursus planus* ' . ' . ' .
le *cursus tardus* ' . ' . ' . .
le *cursus velox* ' . . ' . . ' .
le *cursus trispondaicus* ' . ' . . ' .
Cf. *Q. L. et P.*, 2e année, p. 414. On sait que saint Léon est appelé le Maître du *cursus*, qui d'ailleurs porte son nom : *Leoninus cursus.*

2. Cf. *Q. L. P.*, 1920, pp. 153-157.

l'humanité régénérée meurt au péché en droit et en principe, avec son Chef sur la Croix; et de même, tous nous sortons avec lui du tombeau pour une vie nouvelle. « C'est donc proprement dans la mort du Crucifié et dans sa résurrection que la puissance du Baptême » régénère le monde. La résurrection du Christ, c'est, en droit, la résurrection de l'humanité.

Ex hujus doctrinae spiritu (apparet) regenerandis filiis hominum, et in Dei filios adoptandis, illum diem et illud témpus ' eléctum, *in quo per similitudinem* formámque ' mystérii *ea quae* gerúntur ' in mémbris *his quae in ipso sunt Capite* gésta ' congrúere, *dum in baptismatis regula et mors intervenit* interfectióne ' peccáti, et sepultúram ' imitátur ' triduánam trína ' demérsio *et ab aquis elevatio resurgentis* ínstar est ' de sepúlchro *Ipsa igitur qualitas operis docet celebrandae generaliter gratiae diem legitimum eum esse, in quo orta est et virtus muneris, et* spécies ' actiónis.

L'esprit de cette doctrine apostolique fait voir que pour la régénération des enfants des hommes et leur adoption comme enfants de Dieu, ce jour-là et ce temps-là ont été choisis où de par le caractère du sacrement et sa ressemblance (avec le mystère célébré) il apparaîtrait que ce qui s'accomplit dans les membres est cela même qui fut accompli dans le Chef. Selon la règle du Baptême en effet, il y intervient une mort, la mort du péché; la triple immersion reproduit la sépulture de trois jours, et l'élévation du sein des eaux se fait à l'imitation du Christ ressuscitant du tombeau. Et donc la nature de l'œuvre (sainte qui s'opère au Baptême) nous avertit que pour en répandre la grâce solennellement et à des groupes nombreux, celui-là est le jour légal *où est née et la puissance qui fait le don, et la forme de l'œuvre qui s'opère.*

Voilà nettement posée la loi par où la causalité instrumentale de la sainte Humanité, mieux encore, des mystères du Christ se particularise, s'approprie à tel ou tel effet de grâce. D'elle-même en effet, la causalité de chacun des mystères est universelle et s'étend à toutes les opérations surnaturelles; car cette efficacité instrumentale résulte de l'union de l'Humanité du Christ avec la *vertu divine.* De là, à ne considérer que la raison d'efficience, abstraction faite de la loi d'exemplarisme, « et la mort du Christ et sa résurrection sont l'une et l'autre causes et de la mort au péché et de la vie nouvelle [1] ».

Mais l'effet *propre* d'une cause, l'effet spécial approprié à une cause est celui-là qui montre l'assimilation, la ressemblance avec la cause [2].

1. S. Thomas, *Sum. Theol.*, P. III, Q. 56, A. 2, a. 4.
2. *Ibidem*, Q. 50, A. 6, in c.

SOUS PRESSE

D. EUGÈNE VANDEUR

La Sainte Messe préparant les enfants à la Communion eucharistique.

L'auteur de *la Sainte Messe* avait promis depuis longtemps ce travail. Il ne pouvait négliger de subvenir à la piété des petits enfants, auxquels son apostolat désirait apprendre aussi que la Sainte Messe doit être et rester la base toute première de cette piété. Dans ce livre fait à la taille de ces petits, il leur révèle le secret de se bien préparer, et *uniquement par l'Ordinaire de la Messe*, à leur Première Communion et à celles qui suivront. Il écrit pour des enfants : il se met à leur portée et dit avec eux quelques-unes des admirables prières de la liturgie. Ces cent pages apparaissent comme une vraie et intelligente initiation à la lecture, pour plus tard, du Missel.

Églises Stationnales.

En réponse à plusieurs demandes qui nous ont été faites, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le *Bureau des œuvres liturgiques* peut leur procurer des photographies des églises stationnales de Rome. Ce sont de belles reproductions de 25 × 20 cm qui coûtent chacune 3 francs.

D'exposer ces vues aux jours de station, suivant l'indication du Missel, c'est un précieux auxiliaire pour entrer plus profondément dans la pensée de notre Mère l'Église, dans l'esprit du *Solemne jejunium*.

Et dès lors, de par cette loi d'exemplarisme, chacun des mystères du Christ aura son effet propre [1].

Les effets mystiques du Baptême, étant la mort au péché et la naissance à la vie nouvelle, ils sont le fruit *propre* de la mort et de la résurrection de notre Christ. Au jour de Pâque appartient donc la splendeur du Baptême général; sur la croix et au sépulchre du Sauveur est née la puissance (instrumentale) régénératrice, et a resplendi l'idéal divin que le Baptême reproduit dans les âmes.

« Ceci reçoit une très forte confirmation, continue saint Léon, de ce que fit le Seigneur lui-même Jésus-Christ. C'est après sa résurrection d'entre les morts qu'Il conféra aux Apôtres et en eux à tous les chefs des églises, le pouvoir de baptiser, et leur livra la règle du Baptême, en disant : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

De quo utique eos etiam ante passionem potuísset ' instrúere *nisi proprie* voluísset' intélligi *regenerationis gratiam ex sua* resurrectióne' coepísse.

Certes, Il eut pu donner ces instructions tout aussi bien avant la passion, si proprement Il n'avait pas voulu faire comprendre que la grâce de la régénération a pris naissance à sa résurrection.

Tel est donc le motif profond de l'antique institution du Baptême, mystère pascal : elle rattache la régénération baptismale à son principe et à son idéal.

§ 3. Privilège exclusif.

Il reste à montrer brièvement avec quel soin jaloux, les Papes ont voulu conserver à Pâque son privilège; et il y aura là pour nous une précieuse leçon.

S. Sirice.

Deux fois déjà nous avons cité la décrétale de saint Sirice, mais sans en signaler l'occasion, ni dire tout le contenu.

Sozomène, après avoir fait le récit de la dédicace de l'Anastasis à Jérusalem sous Constantin, ajoute : « A partir de ce temps, l'Église de Jérusalem célèbre cet anniversaire avec tant de splendeur *admodum splendide* qu'elle accomplit aussi ce jour-là les solennités du Baptême [2]. »

Voit-on la distance qui sépare cette manière de penser, de la conception lumineuse et vivifiante que nous venons d'entendre sous la plume de saint Léon? Dans les institutions des Pontifes romains, les pompes baptismales étant les rits sacrés propres de la fête de Pâque, il jaillit de cet étroit rapprochement, une grande

1. *Ibidem*, Q. 56, A. 2, a. 4.
2. *Hist. eccl.*, II, 26.

lumière qui éclaire tout à la fois la céleste vertu du mystère célébré et les fruits profonds du sacrement. Cette lumière avive la foi, et la foi selon la belle pensée de saint Augustin, c'est le contact spirituel avec le Christ, condition nécessaire pour que la vertu du Christ nous pénètre. Si la femme qui a touché la frange du vêtement du Christ a été guérie sur l'heure, c'est parce qu'elle a eu foi : *Fides tua te salvam fecit* [1]. Plus notre foi est ardente dans les mystères du cycle, et plus ce contact spirituel avec la sainte Humanité de Celui qui est la vie, nous est vivifiant.

Dans la conception hiérosolymitaine au contraire, les solennités du baptême ne sont plus qu'une façon de donner de la splendeur, de l'éclat à une fête de marque, sans qu'il soit cherché de rapport intime et profond entre l'institution liturgique et le mystère célébré par la fête. C'est pour autant, se contenter d'un éclat extérieur, méconnaître la foi pure et vive qui inspire les ordonnances romaines, émousser la force pénétrante du cycle liturgique.

Était-ce la même manière de voir que dans l'Église de Jérusalem sous Constantin, ou bien plutôt l'accueil donné à des rapprochements réels, mais sans profondeur, entre la régénération baptismale et divers mystères du Cycle, toujours est-il que, dans les Gaules, l'usage s'était introduit de recevoir « des peuples innombrables » au Baptême, dans les solennités de Noël, d'Épiphanie, et aussi dans les fêtes des Apôtres et des martyrs. Himère, évêque de Tarragone, en référa au pape Sirice.

Nous avons déjà rapporté deux parties de la réponse romaine : le Baptême solennel est un privilège réservé « à Pâque avec sa Pentecôte »; en cas de nécessité, il faut subvenir « en toute promptitude ». Voici le reste [2].

« D'assigner divers temps au Baptême général, selon qu'il paraît à chacun, *improbabilis et emendanda confusio,* c'est une confusion qu'il faut désavouer et corriger.

» Il y a de la part de nos frères dans le sacerdoce, *quod commoti dicimus,* une présomption qui ne s'appuie sur aucune autorité, et qui est inspirée de la seule témérité, à ce qu'en maints endroits et sans règle *(libere)* des foules sans nombre reçoivent le mystère du Baptême à Noël...

» C'est seulement aux jours de Pâques et de Pentecôte qu'il convient de célébrer le Baptême général, pour la foule de ceux qui affluent à la foi.

» Encore n'y faut-il admettre que les « élus » qui depuis quarante

1. *Matth.*, IX, 20-22, lu le XIIIe dim. de Pentecôte.
2. P. L., t. XIII, c. 1134.

jours ou plus, ont donné leur nom et ont été purifiés *exorcismis, quotidianisque orationibus, atque jejuniis.*

» *Paschalem reverentiam in nullo dicimus esse minuendam :* Nous ne voulons pas que soit diminuée en rien la vénération due à la fête de Pâque.

» On a maintenant assez erré sur ce point; que tous les évêques *(sacerdotes)* observent désormais la règle établie, s'ils ne veulent pas se séparer de la solidité de la Pierre apostolique, sur laquelle le Christ a construit l'Église universelle. »

De pareilles déclarations sur la grandeur des institutions liturgiques ne nous laissent-elles pas rêveurs?

C'est au Siège de Pierre qu'il appartient de légiférer dans les choses du culte, dans l'Œuvre de Dieu; et le Pape ne voit pas sans émotion que ses frères dans l'épiscopat paraissent méconnaître ce pouvoir sacré.

Par la fidèle observance des institutions papales, tous les membres du Corps mystique communient à la vie de la tête, la vie de l'Église, épouse du Christ; ils prient *in Ecclesia et in Christo.* Se détacher au contraire de ces saintes ordonnances, c'est quitter la solidité de la Pierre apostolique.

Établir divers temps pour le Baptême général, c'est oublier l'exemplarisme qui approprie le sacrement de la régénération au mystère de tous le plus auguste, c'est apporter dans la célébration des mystères une regrettable confusion, c'est altérer le respect dû à la « Sainte Pâque ».

S. Léon.

L'Esprit qui a dicté les décrétales des Sirice et des Léon, souffle toujours sur le siège de Pierre. « Tout a été si bien disposé (dans l'institution des fêtes liturgiques) — déclare le Catéchisme [1] publié par ordre du grand Pie X — tout a été si bien adapté aux circonstances, les cérémonies, les paroles, le chant, l'ordonnance extérieure en tous ses détails, qu'elles peuvent faire *pénétrer profondément dans l'esprit les mystères* que nous célébrons, et nous porter aux *sentiments* et aux *actes* correspondants. Si les fidèles étaient bien instruits de cette matière, et célébraient les fêtes avec l'esprit voulu de l'Église en leur institution, on obtiendrait une rénovation de Foi. »

Un demi-siècle après saint Sirice, une nouvelle occasion est donnée au successeur de Pierre de défendre le privilège pascal et d'empêcher cette nouveauté irrationnelle qu'il appellera expressément « la confusion des mystères » *confuso utriusque temporio mysteris* [2].

1. Paris, Maison de la bonne presse.
2. Au début de la lettre, Migne, P. L., 54, c. 696.

L'usage des églises d'Orient s'est introduit en Sicile, et l'on y organise les solennités baptismales au jour de l'Épiphanie. C'est de la lettre que saint Léon écrit à tous les évêques constitués dans l'île, que nous avons extrait déjà plusieurs pages. Voici la fin :

« Si quelqu'un estime que la festivité de l'Épiphanie (qu'il faut certes, à son rang, entourer de l'honneur dû) possède le privilège du Baptême, de ce chef que, comme certains le pensent, le Seigneur est venu en ce même jour, au Baptême de Jean,

Sciat illius baptismi aliam gratiam, aliam fuísse ' ratiónem *nec ad eandem* pertinuísse ' virtútem *qua per Spiritum* Sánctum ' renascúntur *de quibus dicitur : Qui... ex Deo nati sunt. Dominus enim nullius indigens* remissióne ' peccáti, *nec quaerens* remédium ' renascéndi, *sic* vóluit ' baptizári *quomodo et* vóluit ' circumcídi... *ut fieret sub lege quam non venerat* sólvere ' sed impléré, et impléndo ' finíre. *Baptismi autem sui in se* cóndidit ' sacraméntum, *quia in omnibus primatum tenens se docuit* ésse ' princípium, *et tunc regenerationis potentiam sanxit, quando de latere ipsius profluxerunt sanguis redemptionis et* áqua ' baptísmatis.

qu'il sache que tout autre fut la grâce, autre la raison d'être de ce Baptême, et qu'il ne se réfère pas à la vertu par laquelle renaissent de l'Esprit-Saint ceux dont il est dit : Ils sont nés de Dieu. Le Seigneur en effet n'avait nullement besoin de pardon; il ne cherchait pas le moyen de renaître. Il a voulu être baptisé comme Il a voulu être circoncis... pour obéir à la loi qu'Il était venu non pas détruire, mais accomplir et par là, conduire à sa fin.

S'il a institué en lui-même le sacrement de son Baptême, c'est que tenant en tout la primauté, il s'est révélé Principe; mais le moment où il a inauguré la puissance de la régénération, c'est l'heure où de son côté ont coulé et le sang de la rédemption et l'eau du Baptême. »

Nous tenons à le répéter pour finir : ces enseignements précis de saint Léon sur l'exemplarisme et la vertu propre des mystères du Christ, nous ont livré le principe théologique sur lequel se fonde l'efficacité sanctificatrice du cycle liturgique. Guidés toujours par le même saint Docteur, nous dirons une autre fois avec quelle puissance la liturgie évoque chacun de ces mystères, les rend présents, les fait vivre et donc, avec quelle puissance elle éveille la foi, condition et mesure de leur contact vivifiant. Et nous rejoindrons par là, la conclusion d'un remarquable aperçu sur la mission essentielle de la liturgie : elle est *la méthode authentique instituée par l'Église pour assimiler les âmes à Jésus* [1], le vivant Idéal des prédestinés.

***

La décrétale de saint Sirice est toujours écrite dans le droit liturgique. Au Rituel romain, tit. II, cap. I, 27 : *Duo potissimum*, ex

1. Dom M. FESTUGIÈRE, *La liturgie catholique*. Maredsous, 1913, p. 119.

antiquissimo Ecclesiae ritu, *sacri sunt dies, in quibus* solemni coeremonia *hoc Sacramentum administrari maxime convenit, nempe Sabbatum Sanctum Paschae et Sabbatum Pentecostes, quibus diebus* Baptismalis Fontis aqua rite consecratur. *Quem ritum, quantum fieri commode potest, in adultis baptizandis, nisi vitae periculum immineat retineri decet, aut certe non omnio praetermitti, praecipue in Metropolitanis aut Cathedralibus Ecclesiis.* Elle reçoit encore parfois sa réalisation, du moins à la Mère et Maîtresse des églises, à la basilique du Latran. Mais quoi qu'il en soit, l'esprit en persévère tout entier et dans la *bénédiction solennelle de l'onde sacrée* qui va régénérer la terre;

et dans le précepte de la *communion annuelle*, c'est-à-dire la participation de tous au sacrement qui nous fait communier à la mort et à la résurrection du Christ, et que pour cette raison la liturgie appelle le *sacramentum pascale;*

et enfin dans la *liturgie stationnale* qui replonge la communauté chrétienne tout entière dans la ferveur du catéchuménat, du noviciat au saint Baptême. « Qu'il devait être beau et émouvant, à Rome, aux premiers temps de son institution, de voir tous ces milliers de fidèles de tout âge et de toute condition, ouvriers, patriciens, moines et haut clergé, venus de tous les points de la ville éternelle, après les fatigues d'une journée de jeûne, trouver le réconfort de leur âme assoiffée de Dieu et du Ciel, dans la fête stationnale, où l'unité d'un seul troupeau et d'un seul pasteur était visiblement affirmée et par une même table, et par un seul pain, un même calice eucharistique offert à Dieu au nom de tous par le pasteur suprême [1]. »

Joies austères de la purification des âmes, et avidité des saintes lumières : c'est le Carême; intimes allégresses de l'*Alleluia*, c'est la cinquantaine pascale. Une seule pensée régit la prière de l'Église depuis la Septuagésime jusqu'à la Pentecôte : la participation au mystère qui remplit les siècles, la participation au mystère pascal. Pâque, c'est, à un degré intense, la réalisation *en fait* de ce qui s'est accompli *en droit* à la Croix et au tombeau glorieux; la sainte Pâque dans l'esprit de la liturgie, c'est le spectacle grandiose de l'humanité ressuscitant avec le Christ.

D. Maur GRÉGOIRE.

1. Dom SCHUSTER O. S B., *Liber Sacramentorum.* Turin, Marietti, 1920, t. III, p. 9 et passim.



II. SENS PROFOND ET JOIES DU « SOLEMNE JEJUNIUM »



'ON *ne sera pas peu surpris, en parcourant les commentaires de textes liturgiques donnés ici, qu'ils sont sortis de la plume d'un homme du monde, jeune médecin en pleine activité professionnelle, lauréat de faculté. La parole citée au début de l'article précédent est de lui, et elle suffit à dessiner une âme. C'est lui encore que nous avions présent à la pensée, en écrivant dans* Liturgie et Prédication, *à propos du lien qui unit le Missel à la Sainte Écriture :* Le Missel est le petit livre qui fera aimer le grand, *car ce fut l'histoire de notre ami* M. le Dr Gorce. *D'autre part, la récitation du Bréviaire lui fit aimer les Pères, surtout ceux de la grande époque. Et c'est à un saint Augustin, à un saint Paulin de Nole, qu'il demande la méditation quotidienne. Il en emporte la perle qui fructifiera en clartés intérieures au cours des travaux de la journée.*

Les pages que l'on va lire font voir la réalisation vivante de ce qu'opère la XL dierum exercitatio *du* Solemne jejunium. *Elles font voir comment le Carême est la* retraite annuelle *de la Communauté chrétienne. Elles font aussi la preuve par le fait de ce témoignage du grand pape Benoît XV : « La liturgie imprime une solide et vraie piété, nourricière d'énergies puissantes, de joie et de paix spirituelle. »*

***

Nolite fieri tristes [1].

Le jeûne quadragésimal est une énigme pour ceux qui n'étant pas de l'Église, la voient du dehors et restent étrangers à ses intentions. Le Carême est à leurs yeux la tristesse sans profit, la torture inutile, le temps morne et sans attrait. « L'homme animal, écrit en effet l'Apôtre, ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les comprendre parce que c'est spirituellement qu'on en juge [2]. »

Trop nombreux sont les chrétiens qui, eux non plus, ne pénétrant pas assez les intentions de l'Église, méconnaissent le sens profond de l'abstinence. Sans doute, ils manifestent un empressement louable à se conformer scrupuleusement au dispositif, qui indique les aliments permis et défendus. Mais ils entrent dans la sainte Quarantaine sans entrain joyeux. Il apparaît très nettement que le Carême se réduit pour eux à un ensemble d'austérités qui, loin d'entraîner

1. Évang. du Mercredi des Cendres.
2. I aux Cor. II, 14.

l'âme vers un monde nouveau de pensées et de désirs, semblent, au contraire, l'immobiliser.

A ces abstinents de bonne volonté, mais un peu mélancoliques, un peu trop formalistes, on voudrait montrer le vrai sens du Carême, les joies de la vie pénitente, le charme de la « tristesse selon Dieu [1] ». Il faut redire la parole de Jésus : « Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air triste, mais parfumez votre tête, lavez votre visage. » Accourez, dans cette tenue de fête, aux « joies de la lumière intérieure [2] », au repas spirituel que la mère des âmes, l'Église romaine, sert pendant ces quarante jours de liturgie stationnale, à ceux qui consentent à réduire leurs repas matériels.

Venez, joyeux, purifiés par le jeûne, vous enivrer de délices spirituelles. L'ébriété spirituelle est un fruit naturel du jeûne catholique.

Laeti libamus sobriam
ebrietatem Spiritus [3].

***

Qui corporali jejunio [4]...

Un vrai chrétien, un chrétien curieux de Dieu, intéressé par Dieu et par le monde invisible, voit venir le Carême avec joie. Si l'abstinence était une fin en soi, l'étape pourrait paraître longue et pesante.

Mais la vraie physionomie du Carême est autrement complexe et attrayante. On ne saurait d'ailleurs mieux la définir qu'en reproduisant les termes par lesquels l'Église caractérise, dans la Préface du Saint Temps, les effets du jeûne corporel *dans l'âme :*

Vitia comprimis : le jeûne éteint les passions; le Carême a un rôle purificateur, il assainit la terre de l'âme [5];

Mentem elevas : il élève l'esprit au-dessus de ses pensées habituelles; il l'élargit; il le dilate en affinant ses puissances. Il dispose l'âme à la contemplation, il l'entraîne à la vie mystique;

Virtutem largiris et praemia : sous l'influence du jeûne et fécondée par lui en quelque sorte, l'âme se pare de toutes sortes de vertus et de grâces célestes, comme les parterres de fleurs au printemps. Elle devient le jardin choisi de l'Époux.

Ainsi la pénitence purifiant l'âme par une action continue, lui donne *le goût* de la « vie cachée en Dieu », la détache de la figure du monde qui passe, pour la fixer dans la contemplation du monde qui demeure. Il ne faut pas se lasser de le répéter. Nous nous abstenons d'aliments, non pas pour le plaisir d'affliger notre chair, mais pour

1. II aux Cor. VII, 10.
2. S. Aug., homélie du Mercredi des Cendres, et S. Grég., homélie de Quinquagésime.
3. Hymne des Laudes, *feria secunda*.
4. Préface du Carême.
5. Cf. S. Léon I, au I Dim. de Carême.

faire une place plus grande, pour donner un plus grand essor, à ce qu'il y a en nous d'éternel, de vraiment intéressant.

Il s'agit de réduire notre nature animale à ses strictes limites, de donner au corps sa ration « minima », au profit de l'âme qui a véritablement droit pendant le Saint Temps à la ration « maxima », à toutes nos pieuses gâteries. C'est : quarante jours d'apprentissage intensif de notre vie d'élus, quarante jours de grandes manœuvres spirituelles [1]. C'est la saison d'ouvrir largement les fenêtres de l'âme à la lumière du monde invisible, avant-goût de l'aube après laquelle nous soupirons :

Et mane illud ultimum
Quod praestolamur cernui
In lucem nobis effluat [2].

***

Secura devotione... meditabitur [3].

Que le jeûne du Carême ait un sens mystique, cela ressort avec évidence de l'examen des textes liturgiques du Saint Temps. Sur ce point, comme sur bien d'autres, en effet, la liturgie manifeste les intentions de l'Église. On y peut voir énoncé sans cesse ce double caractère du Carême : Temps de pénitence; Temps de contemplation, de réflexion religieuse, assidue, plus assidue qu'en aucun autre temps de l'année.

Ce double point de vue s'affirme dès le jour des Cendres.

Le point de vue pénitentiel s'affirme particulièrement dans les oraisons et les antiennes de la bénédiction; le peuple chrétien est représenté comme un peuple pénitent, conscient de la gravité de ses délits, les déplorant, suppliant la miséricorde du Seigneur, pleurant devant Lui, changeant d'habits, réclamant le délai nécessaire à sa conversion. L'introït et le trait de la messe sont inspirés de la même pensée.

Cependant on relève déjà des expressions dont le contenu déborde l'idée de pénitence. L'oraison, par exemple, demande que nous passions le temps du *Solemne jejunium* dans une dévotion calme : *secura devotione.*

Pourquoi cette dévotion calme, sinon pour passer au crible, en quelque sorte, notre pensée religieuse? Si calmes, en effet, que nous puissions être, en tout autre temps de l'année, nous sommes encore trop agités. L'âme est comme ces eaux dormantes. Il suffit qu'une brindille tombe sur elles pour que leur surface se ride. Nous ne

1. S. Léon I, au I Dim. de Carême : « *XL dierum exercitatio.* »
2. Hymne des Laudes, au Bréviaire monastique, *in Sabbato.*
3. Collecte et Communion des Cendres.

devons pas permettre que notre âme, le long du Carême, soit ridée, même par une brindille [1].

Elle doit s'établir au centre d'elle-même, comme si elle allait prendre son sommeil, s'y concentrer, telle l'araignée au centre de sa toile : *secura devotione.*

Qu'y fera-t-elle? Elle n'y sera pas inactive. L'antienne de la Communion trace en effet le programme de sa piété. Si l'âme a besoin de calme, c'est pour méditer, pour ruminer la loi de Dieu, nuit et jour, pour s'en rassasier comme d'un mets exquis.

Qui meditabitur in lege Domini die ac nocte dabit fructum in tempore suo.

A cette époque de l'année, l'âme devient semblable à la colombe pensive : *meditabor ut columba.* Il faut que « ses yeux se lassent à force de regarder en haut [2] ».

On conçoit fort bien un chrétien faisant sien au cours du Saint Temps, le verset du psaume que le prêtre répète chaque jour en montant à l'autel : « Envoie-moi, Seigneur, ta lumière et ta vérité [3] ». Ce désir de lumière et de vérité est si naturel à l'âme purifiée par le jeûne ! Elle devient en effet curieuse du mystère de l'action de Dieu en elle; elle désire se livrer à une analyse attentive de ce que l'Écriture désigne par ces mots : « les voies de Dieu. »

Le Carême est le moment favorable pour donner leur vrai sens à ces expressions qui passent si souvent sous nos yeux quand nous lisons les Saints Livres, et dont le contenu nous semble inépuisable : *Cogitavi vias meas* [4] — *Ut cognoscamus in terra viam tuam* [5] — *vias tuas Domine demonstra mihi* [6].

Penser à nos voies avec anxiété, comme le savant qui cherche la solution d'un problème qui le préoccupe;

y penser avec respect, en disant au Seigneur : « Seigneur, que je connaisse ta voie sur la terre, car elle n'est pas facile à trouver, elle ne ressemble pas aux voies de l'homme, elle est la voie d'un Royaume difficile à apercevoir de nos yeux de chair et dans lequel seule, la Foi pénètre. Mon esprit est inquiet de Toi : Il te cherche « comme à tâtons », car ta voie n'apparaît pas d'abord. »

Comme cela définit merveilleusement le labeur du chrétien ! La voilà bien sa tâche essentielle au cours du Carême : faire œuvre de science spirituelle, déblayer l'âme de tout ce qui peut l'encombrer, l'épaissir [7], pour la rendre en quelque sorte transparente, plus sensible à la lumière de Dieu.

1. « *Pacis et tranquillitatis hoc tempus est.* » S. Léon I.
2. Cantique d'Ezéchias, aux Laudes du Mardi.
3. Ps. 42.
4. Ps. 118, 59. — 5. Ps. 66, 3.
6. Ps. 24 [4]. — 7. Ps. 118, 70.

Ainsi la vigueur de l'esprit s'entretient vraiment aux dépens de la chair, et le *solemne jejunium* prend son sens profond, celui que l'Église a prétendu lui assigner.

Trop souvent le Carême est vu « au négatif ». La perspective riante, séduisante du Carême, sa face mystique rendrait l'observance plus facile, et la ferait mieux accepter. L'Église nous dit : « Convertissez-vous et ne péchez plus; » mais elle nous dit aussi :

« Jetez toutes vos pensées dans le sein de Dieu, nourriture de notre intelligence [1]. »

« Habitez dans la maison du Seigneur, pour jouir de ses amabilités [2]. »

« Levez vos têtes et vous verrez de grandes choses : vous verrez la gloire de Dieu; de vos yeux purifiés vous aurez de Lui une connaissance que vous n'aviez jamais eue avant votre repentir; Il vous donnera l'intelligence de ses voies [3]. »

O sol salutis intimis
Jesu refulge mentibus [4].

***

Dies venit in qua reflorent omnia [5].

De grands mystères approchent. Pour en tirer profit, pour fleurir et pousser « des rameaux de justice après avoir préparé, par la foi, au Christ triomphant, une voie royale [6] », l'âme a besoin d'un retour de sève. Pour porter des fruits nouveaux sous l'action fécondante de l'Esprit saint, pendant la longue étape qui suivra Pentecôte, l'âme doit ouvrir dès maintenant largement ses canaux pour que la sève monte, abondante.

Ainsi la vie recueillie dans laquelle le chrétien se retranche pendant le Carême, est non moins imposante que, dans la nature, la période qui précède le printemps. Une vie va se manifester bientôt des deux côtés : dans le monde de la grâce, comme dans celui de la nature, tout va renaître et refleurir. Mais ce décor extérieur que nous attendons avec impatience, est préparé de part et d'autre par un travail silencieux.

Bientôt en effet, nous ne pourrons plus couper une branche sans faire une blessure qui saigne, car la circulation est active partout. Les produits nourriciers sont aspirés avec force. Il y a comme une

1. Graduel de la *Feria V post Cineres*.
2. Graduel de la *Feria VI post Cineres*.
3. Offertoire du Lundi de la Ire Semaine.
4. Hymne de Laudes en Carême.
5. *Ibidem*.
6. 6e oraison de la *Benedictio Palmarum*.

adhérence plus intime, plus vitale peut-on dire, entre le sol et les racines.

La nature ne se presse en rien. La vie se manifestera bien assez tôt. On verra assez tôt les feuilles, les fleurs et les fruits. L'essentiel est que la vie soit puissante dans ses réserves, assurée dans ses fondements, féconde dans sa source. La nature est une sage économe. Elle n'a pas le souci futile d'éblouir par un éclat qu'elle ne pourrait soutenir, et c'est la raison pour laquelle elle ne déploie sa pompe qu'avec lenteur. La gelée descend encore tous les matins pour régler le jeu de la vie qui monte.

Ainsi les forces naturelles plus longtemps comprimées feront mieux les frais d'un vrai printemps et d'un été. Ainsi la vaste maison de ce monde, pourra enchanter nos sens par sa beauté féérique sans voir amoindries ses réserves, soutenir son rang sans faire banqueroute. La nature veut la maison solide avant de l'orner.

Ainsi l'âme ne supporte pas sans danger de s'étaler à l'extérieur sans un contact intime, aussi intime qu'on peut l'avoir ici-bas, avec le monde invisible. Le grand intérêt du Carême est de favoriser cette adhérence intime de l'âme, et de la « Jérusalem d'en haut, celle que nous attendons, celle qui est notre mère »[1]. De même que ces gelées légères, mais répétées, presque au moment où le printemps va sourire, et qui semblent prolonger sans opportunité devant nos yeux un paysage d'hiver, arrêtent l'élan vital mais sans l'étouffer, pour le concentrer et augmenter sa puissance, ainsi le *Solemne jejunium*, telle une gelée de mars ou d'avril, concentre pendant quelques jours encore les forces de l'âme. Tout va dans la liturgie du Carême à favoriser l'éclosion de ses richesses intimes, comme tout va au même moment dans la nature à favoriser l'éclosion des bourgeons.

L'âme serait plus prête à s'épanouir qu'à se recueillir. Mais ne se cache-t-il pas une illusion au cœur même de notre vie chrétienne? Nous croyons goûter les mystères proposés tour à tour à nos réflexions par le cycle liturgique et en retirer tout ce qu'on peut en retirer; cela très sincèrement d'ailleurs.

Or, s'il est commode de passer un habit neuf à Pâques, de venir à l'Église se confesser et communier, il est moins facile de *s'approprier* Pâques, comme l'Ascension d'ailleurs, comme Pentecôte, comme toutes les fêtes en général, de transformer en somme (car c'est de cela qu'il s'agit) un événement historique en une réalité intérieure. Il faut pour cela exercer à propos de chacune de ces fêtes *notre sens mystique*. Elles ne sont pas autre chose, en effet, que l'aliment destiné à entretenir notre vie cachée avec Jésus-Christ. Il y a

1. Épître du IV[e] dimanche.

fête pour nous si nous sommes persuadés que cette vie cachée est la seule vraie, l'autre n'en étant que l'ombre. Nous sommes vraiment en fête alors, parce que nous nous déchargeons un moment devant le Christ ressuscité, devant le Christ montant aux cieux, devant l'Esprit saint qui est éclairant les Apôtres, de la vie qui nous pèse, pour celle que nous aimons. Et les fêtes sont alors pour l'âme une véritable explosion de sève qui se traduit par l'apparition de feuilles, de fleurs et de fruits.

Le jeûne quadragésimal tombe sur nous comme une gelée mystérieuse, qui empêche les floraisons hâtives; il est le moyen essentiel de créer en nos âmes l'état de contemplation, d'affiner notre sens mystique, et par là, de nous faire chanter « le cantique nouveau ». Nous le chantons toujours trop des lèvres et jamais assez avec nos cœurs.

***

Novi perveniam novum canamus canticum [1].

C'est bien à ce cantique de l'âme, nouveau chaque année, que la Liturgie veut nous amener : « Que rendus nouveaux par le pardon, Nous chantions un cantique nouveau. »

Pourquoi à tant de chrétiens, une fête ne dit-elle rien de plus une année que l'autre? Pourquoi sont-ils encore devant Pâques, l'Ascension, Pentecôte, Noël, comme de petits enfants, ne pénétrant jamais à fond la valeur vraie de la Liturgie, peu conquis par elle?

C'est qu'ils ont peu d'attrait pour s'enfoncer avec tout leur être, pendant le Temps réservé par l'Église à cet usage, dans le sol nourricier que constituent pour l'âme les grandes thèses chrétiennes. L'on puise dans la vie silencieuse du Carême, le goût du renouvellement, condition du cantique nouveau. Ceux qui ne la supportent pas, perdent le goût du rajeunissement chrétien. La foi n'a pas poussé en eux de racines profondes. Elle n'a intéressé que la surface, non l'intime du cœur. *Radicet altis sensibus* [2]; la foi doit pénétrer jusqu'aux derniers retranchements de l'âme; ce n'est pas trop puisque le juste doit « en vivre ».

Si ces racines de l'âme sont développées, si chaque stade quadragésimal les développe un peu plus, si par elles nous prenons chaque année un contact plus précis avec « la source de vie qui est en Dieu », alors les fêtes chrétiennes nous apparaîtront non plus comme une toile monotone tendue devant nos yeux, mais avec une perspective illimitée qui reculera sans cesse à mesure que nous croirons nous en rapprocher davantage. Notre âme aura chaque année une manière différente de ressusciter avec Jésus, de monter au Ciel avec Lui,

1. Hymne de Laudes en Carême.
2. Hymne des Laudes, *seria sexta*.

d'apprécier l'Esprit saint, de recevoir le message des Anges à Noël.

Mais cela suppose une réserve de vie inépuisable, le contact de quarante jours avec un autre monde, le regard fixé sans aucun écran sur la lumière du visage de Dieu, contemplée au dedans de nous [1]. Le Carême a pour but de nous permettre de retrouver cette empreinte de Dieu. Il nous invite à gratter l'âme, comme on gratte une monnaie dont on veut retrouver l'effigie.

***

Per arma justitiae [2].

Il faut au cours du Saint Temps, repasser « nos armes de justice », pour qu'elles soient en état de fournir une nouvelle étape : « le bouclier de la foi, le casque du salut, le glaive de l'Esprit qui est la Parole de Dieu. » [3] Tout cela c'est l'armure de Dieu, et notre armure, celle qui nous sert à livrer le bon combat, qui nous arrache au monde matériel, car « nous ne combattons pas selon la chair [4] ».

Or n'oublierions-nous pas quelquefois que « les armes avec lesquelles nous combattons, ne sont pas charnelles [5] »? La Foi, le Salut, le Glaive de l'Esprit dont parle l'Apôtre, sont autant d'armes invisibles qu'il faut apprécier à leur juste valeur, et employer à bon escient.

La confiance en Dieu qui mande à ses anges de nous garder dans nos voies, qui nous couvre de son bouclier, qui nous réchauffe à l'abri de ses ailes, qui nous défend du démon de midi et des terreurs nocturnes : le besoin d'union à Dieu qui *dirige sans relâche vers Lui les yeux* du psalmiste, pour qu'Il délivre ses pieds des filets du chasseur : ces cris de confiance et d'amour des Traits et des Graduels sont un élément caractéristique et un charme de la liturgie quadragésimale. Ils forment avec les appels à la pénitence une trame de pensée tellement serrée qu'on ne les dissocie que si on est averti de leur mélange, une trame essentielle de la spiritualité du Carême.

Da lacrimarum rivulis
Lavare cordis victimam
Quam laeta adurat caritas [6].

Des ruisseaux de larmes purificatrices, et le feu de la joyeuse charité.

L'ennemi que nous combattons est fort, car il est effrayant de constater à quel point « la figure du monde » peut nous éblouir, nous

1. Ps. 4, 7.
2. Antienne de Sexte en Carême.
3. Éphésiens 6 [17].
4. II aux Cor. 10 [4]. — 5. *Ibidem.*
6. Hymne de Laudes en Carême.

accaparer. Il n'est pas seulement question ici du monde excitant pour les sens, source d'images impures, de cette physionomie brutale par laquelle il a coutume de nous saisir par la chair et le sang, mais d'une forme de séduction plus subtile encore. Celle qui s'adressant à notre pensée gêne *le réflexe* par lequel une intelligence guidée par la Foi revient *naturellement à Dieu* à propos de tout. Ce mécanisme séducteur du monde est constant, et on peut dire qu'il est le vice fondamental de notre pensée chrétienne, quand elle ne réagit pas.

Ainsi une épreuve nous atteint; nous perdons un être cher : fils, parent, ami par exemple.

Comment parlons-nous de ces morts? Voyons-nous tout d'abord derrière le cadavre, la main de Dieu qui nous impose une séparation, et que, si les efforts humains tentés pour sauver l'être cher sont restés sans succès, c'est que Dieu, maître de la vie et de la mort, l'a voulu ainsi.

En fait nous devons lutter avec nous-mêmes. Ces deuils cruels nous saisissent et nous tiennent longtemps en haleine; nous nous éparpillons lamentablement dans le détail des événements qui les ont accompagnés, détail auquel nous tenons notre imagination fixée; la nature, l'homme animal qui est en nous veulent les expliquer par des raisons matérielles et rien que par elles.

Fatigués de cet exercice qui ne nous console pas, nous songeons enfin à remonter à Dieu, mais quelle ascension longue ! Que de temps perdu ! Comme Dieu est loin dans la série des causes invoquées, et comme tout ce stratagème nous rapproche de ceux qui « pleurent *sans espérance* [1] ».

Non certes qu'il faille faire fi des causes secondes, les négliger au point de négliger d'en user. Mais il faut voir toutes choses « à la lumière de Dieu », voir en Dieu toutes les causes qui ont pu agir, les considérer avec calme à travers sa volonté adorable, celle que nous aimons adorer dans le « *Pater* ». Il faut sans cesse dépasser les causes immédiates, voir plus loin qu'elles, persuadés qu'elles ne nous découvrent qu'une étroite portion de la réalité, voir, derrière elles « Celui qui ne dort pas et qui garde Israël [2] », s'abandonner aux hommes sans doute, mais ne leur accorder qu'une confiance limitée, car il vaut mieux « se confier au Seigneur [3] ».

Voit-on maintenant combien les causes secondes peuvent nous accaparer au point de nous voiler presque l'image de Dieu? Comme il est efficace de se persuader de la *puissance de mensonge* qu'est

1. I. aux Thess. Épître de la messe des funérailles.
2. Ps. 120.
3. Graduel de la *Feria VI post Dom IV*.

pour les âmes chrétiennes la figure de ce monde qui passe? Comme l'on peut minimiser, volatiliser presque sa pensée chrétienne, et se placer, sans qu'on s'en rende un compte exact, dans un état vague qui n'est déjà plus qu'une *foi amoindrie*.

On voit par cette analyse en quoi consiste le travail du Carême; on voit ce que contient d'attachant et aussi d'utile pour l'âme, le retour aux idées radicales de la vie chrétienne. Il faudrait tenter une semblable analyse pour la *joie chétienne*, et montrer combien d'éléments humains l'alourdissent trop souvent, combien la joie en Dieu est rare, combien il est difficile de « placer la pensée de Jérusalem en tête de toutes ses joies [1] ».

L'Église dessine au cours du Saint Temps, à travers la série des messes stationnales, la physionomie chrétienne de *l'épreuve*. Il nous faut rassembler avec un soin pieux les traits de cette physionomie, pour la reconstituer dans son entier, pour que, parmi les accidents de l'année, elle ne nous quitte pas, telle une photographie que l'on peut regarder quand on veut. Elle est une de ces réalités invisibles qu'il faut introduire dans son âme pour qu'elle y demeure à jamais fixée. Il y a vraiment alors un repos pour le cœur [2].

C'est cette recherche patiente à travers les textes de nos Livres liturgiques que veut l'Église, pour ouvrir nos yeux davantage, pour que nous composions nous-mêmes notre bouquet spirituel, pour nous donner une occupation sainte.

***

Duxit illos in montem [3].

En définitive, le Carême bien compris doit nous amener à contempler, c'est-à-dire à regarder en face notre vie chrétienne, dépouillée de tout ce que les contingences y ajoutent. Est-ce que cela ne ressemble pas déjà un peu à la vie du ciel?

Là-Haut, nous aurons sur le monde, sur notre vie d'autrefois, sur les autres, la vue qu'on a d'une hauteur dominant une ville. Pourquoi dès ici-bas, ne pas dresser notre tente sur la montagne, en y portant notre pensée, notre cœur, nos désirs?

Unam petii a Domino, ut inhabitem in domo Domini [4].

Dressons-y trois tentes pour chacune des parties de notre être spirituel, pour y placer la pensée, le cœur, les désirs dans l'état de contemplation.

Ceci d'ailleurs n'exige pas une séparation complète d'avec le monde qui nous retire « à l'écart », ou nous fasse interrompre nos

1. Ps. 136, 6. — 2. Cf. S. Léon I. *Q. L. P.*, VIe année, p. 5. L. R.
3. Évang. du IIe Dimanche. — 4. Graduel, *Feria VI, post Cineres*.

occupations ordinaires. Le bon jeûne entraîne le chrétien à pratiquer le conseil du Maître, à rentrer dans sa chambre pour y prier les portes fermées [1], et il l'invite à ouvrir plus souvent que de coutume, les Saintes Écritures. Il donne aussi une impulsion nouvelle au travail de réflexion religieuse qui doit s'opérer toujours dans le silence de l'âme.

Le Saint Temps invite à multiplier les heures de prière et de lecture, deux corollaires de l'abstinence, qui dispose à l'un comme à l'autre. C'est ainsi que la spiritualité antique comprenait le jeûne : comme le moyen idéal d'amener l'âme à la prière et à la lecture des Livres Saints. *Orationi lectio, lectioni succedat oratio,* écrivait Jérôme à Laeta [2]. S'expliquant sur le vrai sens du jeûne, sur l'état d'esprit avec lequel il doit être pratiqué, Ambroise de Milan écrit à son tour en termes à peu près identiques : *Quae species sit et forma jejunii, quis mentis habitus? Ut orationi vaces et in lege Dei die ac nocte mediteris* [3].

C'est ainsi que le comprend l'Église, qui à cette période de l'année liturgique, extrait des meilleures pages de l'Ancien et du Nouveau Testament des récits édifiants qu'elle présente en tableaux parallèles à l'attention des fidèles, au cours des messes stationnales. Trop de fidèles, oserions-nous dire trop de prêtres? ignorent encore, hélas ! ce précieux joyau de la piété romaine, tiré de l'oubli par S. S. Pie X. Il faut tout essayer pour le faire connaître..

Mais même quand nos occupations nous ramènent dehors, restons en contact intime avec l'Époux. C'était le conseil de Jérôme à Eustochuim : *Tu intrinsecus esto cum Sponso.* Un travail constant, en effet, doit se faire dans le secret de l'âme, travail qui ne cesse jamais chez les natures ardentes, anxieuses, curieuses des raisons des choses, mais auquel chaque Carême doit donner un élan nouveau.

En effet, il n'est pas plus facile au chrétien, de faire cadrer les accidents si variés de sa vie avec les lois du monde invisible, qu'il n'est facile au savant de ramener la complexité des phénomènes naturels à la loi déjà établie.

Le Carême, en replaçant devant nos yeux les idées qui sont à la base de l'édifice construit en nous par la foi : l'efficacité de la Prière — l'assistance des anges qui nous gardent dans toutes nos voies — la réalité des biens que l'Espérance nous propose — la puissance de la Foi, même sur le monde matériel — la Providence de Dieu —

1. Antienne de *Magnificat, ferià VI p. Cineres.*
2. Epist. CVII, 9.
3. *De Elia et jejunio,* cap. X.

la Présence de Dieu dans la tribulation — la Pureté toujours récompensée — nous fournit les éléments de la « *Scientia sanctorum* [1] ». - Mais ce n'est là qu'un schéma qu'il faut transporter dans notre vie. Ce sont là des formes mortes tant que nous n'en avons pas éprouvé pour nous-mêmes la valeur [2]. Il est d'ailleurs bien rare que chaque année quelque événement ne vienne alimenter notre réflexion intérieure : une épreuve, une joie, un péril évité, des fautes commises. En face de ces incidents, nous cherchons à vérifier la valeur de la Prière, de l'assistance des Anges, de la Providence de Dieu, à voir la vraie signification de nos fautes.

Tout cela se fait presque inconsciemment, dans les âmes aimantes au moment même où elles subissent l'épreuve, ou reçoivent la joie, ou sortent sans dommage d'un accident qui aurait pu être mortel. Mais il est bon de revenir, spécialement pendant le Carême, sur cette solution provisoire, et de grouper autour des grandes pensées que l'Église propose alors, le résultat de notre expérience intime.

Sans doute, nous n'arriverons pas toujours à connaître la signification précise d'une épreuve, ou l'opportunité d'une joie, ou la manière dont les anges sont intervenus en notre faveur. Nul plus que l'Apôtre n'avait conscience du mystère des voies de Dieu. Il était comme saisi devant « la profondeur inépuisable de la Sagesse et de la Science de Dieu ». Il déclarait « ses jugements insondables et ses voies incompréhensibles [3] ». Et cependant nul n'a plus insisté pour qu' « on cherche Dieu tant qu'on peut le trouver [4] » ! Est-ce une raison pour le savant de déserter la science, parce qu'en mourant, il laissera beaucoup d'obscurités après lui? Est-ce une raison, parce que nous ne trouverons pas toujours le moyen de vérifier l'action de Dieu sur nos vies, de ne pas chercher?

Nous nous replacerons donc devant les grands flambeaux de la vérité chrétienne : la Providence — la Prière — l'Épreuve — la Pureté — la Réalité du péché, sa valeur invisible.

Ces grandes lois, ce sont les certitudes acquises, l'armature de notre organisation chrétienne. La Sainte Écriture n'est pas autre chose que leur démonstration vivante, en images, une longue leçon de choses. Ce contact prolongé avec le monde invisible, ce souci de le pénétrer toujours un peu plus, ramènera en tout cas la vie du temps à sa vraie proportion, l'éclairera.

1. Prov. 9^{10}.
2. Cf. S. Léon I, Q. L. P., VIe année, p. 4. L. R.
3. Aux Rom. 11^{33}.
4. Isaïe, 55^{6}.

Et il est à croire qu'ayant ainsi vécu sur la montagne quarante jours, nous ne voudrons plus en descendre. Ce sera le fruit du Carême d'avoir installé en nous le goût sacré de la réalité invisible.

Étant montés à la montagne du Seigneur les mains innocentes et le cœur pur, avec le souci de ne « pas prendre notre âme en vain » nous y aurons nourri notre foi, nous y aurons appris « à continuer à croître dans la charité en union avec Celui qui est le Chef : le Christ ».

Paradisi portas aperuit nobis jejunii tempus [1]. Nous n'aurons pas frappé en vain à la porte du Ciel. Nous aurons ravi quelques-uns des secrets du Royaume et nous vivrons de cette découverte.

« *Coeleste pulset ortium*
Vitale tollat praemium [2]. »

Dr Gorce.
Grenade-sur-l'Adour (Landes).

1. 6e répons du Ier Dim.
2. Hymnes des Vêpres, le dimanche.





LA LITURGIE COMMUNE

I. LE GÉNIE DU RIT ROMAIN

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1].

LA Librairie de l'art Catholique vient d'éditer avec un goût exquis une délicieuse plaquette qui charmera les vrais amis de la liturgie romaine. C'est une adaptation française d'un *paper* remarquable de l'éminent liturgiste anglais E. Bishop († 1917), qui forme la première étude de son grand ouvrage *Liturgica Historica* (1918), signalé dans les *Questions Liturgiques et Paroissiales*, 5e année (1920), pp. 199-200.

Cette esquisse « dans la sobriété de ses lignes et en raison de l'autorité dont jouit son auteur, méritera toujours, croyons-nous, d'être lue et relue ». (Préface.)

« Le « Génie du Rit romain », qu'est-ce à dire?

» Quelqu'un, il y a fort longtemps, a parlé du génie « fils des dieux et père des hommes ». C'est en ce sens que nous parlons nous-mêmes du génie des peuples, du génie français, anglais, italien. Nous entendons par là une réalité quelque peu intangible et indéfinissable sans doute, mais permanente et parfaitement saisissable, un esprit particulier et distinctif, se manifestant dans tous les faits et gestes d'une nation, dans son histoire comme dans sa littérature, déterminant le caractère même de sa pensée, en un mot, un esprit « caractéristique ». Une enquête sur le génie du rit romain est, par suite, un effort pour atteindre et pour reconnaître l'esprit particulier, natif, qui anime et pénètre ce rit, qui le différencie par conséquent des autres rits : du rit gallican et du wisigothique, des divers rits grecs ou orientaux.

» Si l'on peut donc atteindre cette réalité et la mettre en lumière, un grand pas aura été fait, évidemment, pour arriver à comprendre comment le rit romain a réussi à gagner dans les églises d'Occident, une faveur si générale, qu'il a fini par en évincer tous les autres rits. Il est vrai, certains esprits sont enclins à expliquer tout changement

1. Bishop, E., *Le Génie du Rit romain*. Édition française annotée par Dom André Wilmart, bénédictin de Saint-Michel de Farnborough. Paris, Librairie de l'Art Catholique, (1921), 16,5 × 13, 107 pages.

de ce genre par un acte pur et simple d'autorité. Mais si l'on a égard à l'histoire, ce n'est pas habituellement de cette façon que les grands changements s'accomplissent en ce monde; à regarder d'un peu près on constate généralement que c'est encore l'humaine raison qui joue le rôle principal dans les révolutions d'ici-bas » (pp. 15-16).

Le premier soin de l'auteur pour établir ce génie du rit romain est de démêler, dans la complexité du missel actuel, ce qui est d'origine romaine authentique et ce qui y a été transplanté de liturgies étrangères, franques ou gallicanes surtout. En effet, « le Missel Romain, fixé d'une manière à peu près définitive depuis des siècles et, pour ainsi dire, stéréotypé, n'est pas d'une seule venue, si habitués que nous soyons par un long usage à le regarder comme un tout homogène » (p. 27).

Un autre admirateur d'Edmond Bishop, résumant cette même étude des *Liturgica Historica*, le Père Adhémar d'Alès, disait : « A étudier de près le missel, on sera frappé du contraste entre deux séries de prières : les unes brèves, pleines, précises, marquées au coin d'une simplicité antique : les autres compliquées, longues, figurées. A comparer ce missel à certains livres gallicans ou espagnols, par exemple au missel mozarabe, on verra s'accuser le même contraste : d'un côté souvent la brièveté, la sobriété : de l'autre, l'abondance et la complication. Le fait mérite d'être retenu, comme indice d'une distinction originelle [1]. »

Ce critère patiemment et judicieusement vérifié, permet à l'auteur d'affirmer que le missel romain actuel procède de la fusion de deux documents bien distincts : l'un purement romain (le missel dit grégorien envoyé à Charlemagne par le pape Adrien); l'autre romain aussi, quant à son fond, mais fortement gallicanisé dès avant Charlemagne (le Sacramentaire gélasien).

La fusion de ces deux missels s'est poursuivie durant tout le cours du IXe siècle en pays franc et germain. Plus tard, à une date difficile à préciser, Rome accueillit cette œuvre composite accomplie de l'autre côté des monts, et son missel envoyé à Charlemagne lui revint fortement gallicanisé. Tel est l'ancêtre de notre missel actuel, qui n'est pas tout à fait dépourvu de pièces semblables aux compositions gallicanes les mieux caractérisées.

Dom Wilmart cite quelques exemples apportés par Bishop. Reproduisons la comparaison suggestive entre deux séries d'oraisons (collecte, secrète et postcommunion) : d'une part les oraisons de la messe pour la commémoraison de tous les fidèles défunts, célébrée le 2 novembre; et d'autre part les oraisons correspon-

1. *Études*, 1919, t. CLXI, p. 73.

dantes « pour les vivants et les morts » qui sont récitées chaque jour en Carême à partir du mercredi des Cendres.

COLLECTE.

Dieu créateur et rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes la rémission de tous leurs péchés : afin que par de pieuses supplications ils obtiennent l'indulgence qu'ils ont toujours désirée [1].

Dieu tout-puissant et éternel, qui régnez tant sur les vivants que sur les morts, et êtes miséricordieux à tous ceux que d'avance vous savez devoir être vôtres par la foi et les œuvres : nous vous implorons et supplions, afin que ceux pour lesquels nous avons décidé de répandre des prières, et que le siècle présent retient encore dans la chair ou que le (siècle) futur a déjà recueillis dépouillés de leur corps, puissent, par l'intercession de tous vos saints, grâce à la clémence de votre piété, obtenir le pardon de tous leurs délits [2].

SECRÈTE.

Daignez, Seigneur, regarder favorablement les hosties que nous vous offrons pour les âmes de vos serviteurs et de vos servantes : afin que, comme vous leur avez conféré le mérite de la foi chrétienne vous leur en donniez aussi la récompense [3].

Dieu de qui seul est connu le nombre des élus qui doivent être placés dans la félicité d'en haut : daignez accorder que, par l'intercession de tous vos saints, les noms de tous ceux qui nous ont été recommandés et que nous avons compris dans notre prière, ainsi que les noms de tous les fidèles, demeurent inscrits dans le livre de la bienheureuse prédestination [4].

POSTCOMMUNION.

Puisse aux âmes — nous le demandons, Seigneur — de vos serviteurs et de vos servantes, être profitable la prière de ceux qui vous supplient : afin que vous les débarrassiez de tous leurs péchés et que vous les fassiez participer à votre rédemption [5].

Puissent nous purifier, nous le demandons, Dieu tout-puissant et miséricordieux, les sacrements que nous avons reçus; et, par l'intercession de tous vos saints, faites que votre sacrement ne soit pas pour nous une accusation en vue d'un châtiment, mais une intercession salutaire en vue du pardon; qu'il soit l'ablution de nos crimes, qu'il soit la force des faibles, qu'il soit une protection contre tous les dangers du monde, qu'il soit la rémission de tous les délits des fidèles vivants et morts [6].

1. Fidélium, Deus, ómnium cónditor et redémptor : animábus famulórum, famularúmque tuárum remissiónem cunctórum tríbue peccatórum; ut indulgéntiam, quam semper optavérunt, piis supplicatiónibus consequántur.

2. Omnípotens sempitérne Deus, qui vivórum domináris simul et mortuórum, omniúmque miseréris, quos tuos fide et ópere futúros esse praenóscis : te súpplices exorámus; ut, pro quibus effúndere preces decrévimus, quosque vel praesens saéculum adhuc in carne rétinet, vel futúrum jam exútos córpore suscépit, intercedéntibus ómnibus Sanctis tuis, pietátis tuae cleméntia ómnium delictórum suórum véniam consequántur.

3. Hostias, quaésumus, Dómine, quas tibi pro animábus famulórum, famularúmque tuárum offérimus, propitiátus inténde : ut, quibus fídei christiánae méritum contulísti, dones et praémium.

4. Deus, cui soli cógnitus est númerus electórum in supérna felicitáte locándus : tríbue, quaésumus; ut intercedéntibus ómnibus Sanctis tuis, universórum, quos in oratióne commendátos suscépimus, et ómnium fidélium nómina, beátae praedestinatiónis liber adscrípta retíneat.

5. Animábus, quaésumus, Domine, famulórum, famularúmque tuárum orátio profíciat supplicántium : ut eas et a peccátis ómnibus éxuas, et tuae redemptiónis fácias esse partícipes.

6. Purífīcent nos, quaésumus omnípotens et misericors Deus, sacraménta quae

» Il suffit de lire ou d'entendre ces prières, continue Edmond Bishop, pour saisir la différence qui se manifeste de part et d'autre, quant à l'esprit, aux sentiments et au tour d'idées. D'un côté, les idées sont aussi simples et élémentaires que l'expression est pleine et précise; c'est un pur exposé et où l'imagination n'entre pas. De l'autre côté, nous nous trouvons proprement dans un autre monde : dans le vague et au milieu des figures, comme avec « le livre de la bienheureuse prédestination »; mais en même temps, au milieu d'idées théologiques, nées de la réflexion et de la spéculation chrétiennes comme avec « le nombre des élus » et avec ce membre de phrase : « ceux que d'avance vous savez qui seront vôtres par la foi et les œuvres. » Et « les âmes de vos serviteurs » sont appelées maintenant : « ceux que le siècle futur a déjà reçus dépouillés de leur corps »; de même, dans la Postcommunion, la brève demande « que les fidèles défunts soient délivrés de leurs péchés et admis à la Rédemption » prend la forme d'une véritable litanie » (p. 21).

Et en effet une longue étude des documents anciens permet à l'auteur d'affirmer que la série des oraisons du 2 novembre sont purement romaines et peuvent être du IVe ou Ve siècle; tandis que l'autre série figure dans les livres gallicans du haut moyen âge.

Dom Wilmart reproduit une autre exemple qui fera mieux saisir encore toute la différence des « génies » liturgiques. C'est la comparaison entre l'admirable Préface du Missel romain pour la fête de Pentecôte, et une ancienne Préface Wisigothique sept ou huit fois plus longue. Et il ajoute avec Edmond Bishop : « Des prières de ce genre, versant dans l'insignifiance et le verbiage à l'occasion même des plus augustes mystères de la foi, ne manquent pas dans les anciens livres gallicans et espagnols... Ces recueils, pris comme organes réguliers d'une liturgie vivante, ne se présentent pas seulement comme le produit d'un âge décadent, voire barbare; ils révèlent un état d'esprit, un « génie » qui ne nous semble pas le plus propre à l'expression liturgique du sens chrétien, accoutumés que nous sommes depuis si longtemps à la sobriété des oraisons romaines » (p. 26).

***

La seconde enquête de l'auteur portera sur la « simplicité du cérémonial romain », où il examine les rits de la messe romaine. Il signale entre autres le déploiement du corporal, vrai linge d'autel,

súmpsimus : et, intercedéntibus ómnibus Sanctis tuis, praesta; ut hoc tuum sacraméntum non sit nobis reátus ad poenam, sed intercéssio salutáris advéniam : sit ablútio scélerum, sit fortitudo fragilium, sit contra ómnia mundi perícula firmaméntum : sit vivórum atque mortuórum fidélium remíssio ómnium delictórum.

au début du sacrifice. « L'expression qui correspond le mieux à la prescription de l'ancienne rubrique romaine est celle du langage courant : mettre la nappe » (p. 40). « Nous ne procédons pas autrement dans la vie journalière,... scène bien familière, fera-t-on peut-être remarquer. A vrai dire il semble plutôt que la « familiarité » soit la dernière chose dont on ait le droit de parler à propos du rit authentique de Rome. Le Romain, le vrai Romain n'est capable, en aucun cas, d'oublier sa dignité; il est seulement pratique et il l'est simplement. Dans l'espèce il s'agissait de couvrir l'autel; on l'a fait exactement et simplement, et de la façon la plus pratique. Il est des rits et des âges où l'on aurait chargé cet acte de symbolisme, où l'on se serait plu à l'envelopper de mystère. Le mystère n'a jamais fleuri sous le ciel clair de Rome.. Il faut en convenir en effet : le symbolisme chrétien n'est pas né sur le sol romain et ne procède pas directement de l'esprit romain » (pp. 41-42).

» Il ne serait pas inexact de prétendre que... ce que l'on considère comme l'élément pittoresque, pieux, attrayant, affectif, du culte catholique,... ce qu'en Angleterre... le préjugé populaire tient pour entaché de « romanisme » et ce qui, au total, constitue au sens de certaines gens le « sensualisme » de la religion catholique romaine, — que c'est cela même qui n'a rien de romain... Le génie du rit romain, de l'authentique rit romain, est fait de simplicité, et de sens pratique, de sobriété et de discipline, de gravité et de dignité — et de rien d'autre » (p. 47) [1].

Développant cette idée, le Père d'Alès dit excellemment : « Le symbolisme et le mystère ne sont point son fait (du vrai romain), mais produits d'importation. Produits d'importation, dans notre missel et notre Pontifical, le rit des Rameaux, les impropères du Vendredi-Saint; les cérémonies de consécration d'une église, d'ordination, de sacre d'un évêque, et beaucoup d'autres. L'élément pittoresque, attirant, dévot, affectif, intéressant s'est développé ailleurs. Dans le rit romain primitif, on retrouve avec ses qualités de race, le Romain d'avant l'ère chrétienne, au génie moins créateur que réceptif. Newman a pu dire un peu sommairement que « quelques grands papes mis à part, Rome n'a jamais montré une grande puissance d'imagination.. » Les cérémonies voyantes que le protestantisme jette parfois à la tête de l'Église romaine sont justement ce qui chez elle n'est pas romain [2] ».

Ce même auteur résume ensuite en quelques mots l'enquête historique de Bishop : « L'avènement de Charlemagne trouve

1. Dom Wilmart nous apprend que « E. Bishop disait malicieusement que le vrai rit romain avait toujours été marqué d'une nuance de puritanisme » (note 39, p. 83).
2. *L. c.*, p. 75. — 3. *L. c.*, p. 76.

l'église franque en pleine anarchie liturgique. Or, Charlemagne n'était pas homme à tolérer un tel état de choses. Il s'empressa de recourir à Rome et en obtint du pape Hadrien un missel grégorien. Mais son instinct de gouvernement l'avertit que ce texte paraîtrait à son peuple bien sec et bien pauvre. Aussi prit-il soin de le faire supplémenter par des emprunts à la liturgie courante. Le IXe siècle vit partout à l'œuvre les liturgistes impériaux : après Charlemagne, son fils Louis le Pieux s'en mêla ; puis son petit-fils Charles Le Chauve. Après cent ans, le missel romain était si bien métamorphosé, que le pape Hadrien aurait eu peine à le reconnaître. Tel quel il ne tarda pas à repasser les monts. Telle est la base du plus saint de nos livres liturgiques. La réforme de S. Pie V, accomplie à l'aide de manuscrits qui ne remontaient pas au delà du XIe et XIIe siècle, incorpora beaucoup d'éléments français [1]. »

Dans son chapitre terminal, « Brève histoire de la liturgie occidentale », l'auteur ajoute : « les qualités qui font de ce missel (romain) un produit du génie romain : clarté, simplicité, précision, ordre, sens pratique et, on peut ajouter, sévérité de lignes, absence de toute espèce de sentimentalité, d'effusion, d'imagination et de mystère » (p. 54).

Et la conclusion finale précise : « S'il fallait indiquer en deux mots les caractères essentiels qui distinguent par-dessus tout le génie du rit romain, on pourrait dire que ce sont la *sobriété* et le *bon sens.* »

L'auteur touche en passant une délicate question qui donne un relief spécial à l'action de saint Pie V et de ses successeurs, éditeurs des livres liturgiques romains : par elle « un terme fut mis aux entreprises auxquelles avaient été communément sujets les livres liturgiques de l'Église dans tous les pays d'Europe au cours du moyen âge. Mais les forces qui s'étaient alors dépensées restaient vivaces... Une avenue leur est-elle fermée, elles atteignent leur fin par une autre.

» Ainsi s'explique la croissance rapide, l'étonnante variété et le développement considérable, au cours des deux ou trois derniers siècles, de ce que nous appelons les « dévotions », par opposition avec les pratiques officielles et régulières du culte. Et c'est en même temps la preuve que les deux influences rivales qui se manifestèrent si clairement dans nos plus anciens missels coexistent toujours...

» La manière romaine n'en a pas moins ses vertus propres, vertus d'autant plus indispensables et plus appréciables, qu'à diverses reprises l'histoire religieuse de l'Europe permet de constater le fâcheux effet de leur méconnaissance » (pp. 65-66).

2. *L. c.* p. 75. — *L. c.* p. 7[illegible]



De copieuses notes (80) de Dom Wilmart, ami de l'auteur, documentent judicieusement cet opuscule qui doit être lu et médité par tous les amis de la liturgie. Souhaitons que ce fidèle et perspicace traducteur continue à mettre à la portée des lecteurs de langue française les trésors d'une science de première main, bien faite pour exciter dans le clergé, avec de savoureuses jouissances de l'esprit, l'amour passionné de l'antiquité ecclésiastique et de la liturgie romaine.

DOM LAMBERT BEAUDUIN.

II. L'APOSTOLAT LITURGIQUE



NOUS publions, sous ce titre, la lettre qu'un philosophe chrétien de l'ordre laïc, M. Georges Pécoul, professeur à la Faculté de Philosophie de l'Institut catholique de Paris, a bien voulu nous adresser après une visite à notre Abbaye. Dès les premières lignes, le lecteur se justifiera le rang d'honneur que nous donnons à ces pages. Celui qui les a écrites est plus qu'un philosophe, assoiffé de découvrir le « pourquoi » des choses, et de les classer à leur juste valeur. « L'influx lumineux de la vérité révélée lui a donné le sens qui fait percevoir sainement *selon l'Esprit.* »

Fruits propres de l'apostolat doctrinal et de l'apostolat liturgique — les deux faces de l'apostolat qu'il faut appeler fondamental — parce qu'il vise directement la fin à atteindre : donner aux âmes la Vérité divine, l'Amour divin ;

écueils de l'apostolat des œuvres — et pourquoi les fruits qu'il porte, ne répondent pas à la somme d'efforts et de ressources qui s'y dépensent ;

Dieu seul à agir dans l'œuvre liturgique — cette immanence de l'action divine au sacrement liturgique étant le pourquoi de sa merveilleuse efficacité ;

conclusions pratiques de cette philosophie « selon l'Esprit » :

telles sont les richesses que nos lecteurs trouveront dans la lettre de M. Pécoul. Sa modestie rappelle d'ailleurs une parole de J. de Maistre, disant, au sujet de la restauration religieuse qui suivit la révolution « satanique » : « Nous touchons à la plus grande des époques religieuses, où tout homme est tenu d'apporter, s'il en a la force, une pierre pour l'édifice auguste dont les plans sont visiblement arrêtés... Je ne vois pas pourquoi les gens du monde que leur inclination a portés vers les études sérieuses... ne fourniraient pas aux écrivains ecclésiastiques quelques alliés fidèles qui se rangeraient avec les lévites autour de l'autel... parmi les défenseurs de la plus sainte des causes[1]. » M. Pécoul a voulu apporter sa pierre à l'édifice de la restauration liturgique dont un autre penseur chrétien a dit, — donnant à l'Œuvre liturgique un témoignage éclairé

1. *Le Pape*, Discours préliminaire.

par les faits de l'histoire — qu'elle est « une des œuvres les plus grandes de ce siècle [1] ».

Mon Révérend Père,

Je ne puis résister au besoin de vous redire toute l'admiration que j'éprouve pour l'œuvre liturgique des Bénédictins. Je crois même qu'en vous la redisant, j'obéis à quelque chose de plus qu'un simple besoin. N'est-ce pas un *devoir* en effet, pour chacun des enfants de notre sainte Mère l'Église, si petit qu'il soit, de proclamer tout haut tout ce qui lui paraît devoir contribuer à l'édification de tous?

Or, si je suis tout à fait incompétent pour apprécier à sa juste valeur la partie *scientifique* de l'œuvre bénédictine en matière de liturgie, peut-être mon modeste témoignage n'aura-t-il pas les mêmes insuffisances quant à sa partie *apostolique*.

Eh, oui, *apostolique*, et même *éminemment* apostolique. Je sais bien qu'un tel qualificatif ne manquera pas de provoquer l'étonnement de beaucoup. Quand on parle d'apostolat, on songe d'ordinaire beaucoup plus immédiatement aux Frères Prêcheurs, par exemple, qu'aux fils de saint Benoît. Et cependant, quelle prédication, si éloquente, si savante, si pieuse soit-elle, peut se comparer à cette action directe du Saint-Esprit, s'emparant à la fois de la sensibilité, du cœur, de l'intelligence, en un mot de l'homme tout entier, par l'harmonie pénétrante, par l'auguste majesté des Rites sacrés et par la Vérité libératrice des Saintes Écritures?

Ceci n'est point, veuillez le croire, pour déprécier, si peu que ce soit, la tâche nécessaire du prédicateur ou du professeur. J'y suis d'autant moins enclin que, travaillant depuis huit ans à la restauration de la philosophie scolastique dans l'enseignement chrétien et dans l'esprit public, j'ai pu mesurer la nécessité et l'urgence de cette œuvre par la profondeur de l'indigence en fait de premiers principes, par l'étendue du désarroi intellectuel, qui sont comme la caractéristique de cette époque si tourmentée, et qui se retrouvent à l'origine de tous ses désordres.

Aussi, s'il me fallait, pour donner la palme de l'excellence, choisir entre l'apostolat doctrinal et l'apostolat liturgique, je serais bien embarrassé. Mais il n'y a pas lieu de choisir; en toute vérité c'est à l'un autant qu'à l'autre qu'il convient *ex aequo* de l'attribuer.

Il me semble que la doctrine et la liturgie sont à la vie véritablement chrétienne ce que l'influx nerveux et la circulation du sang sont à la vie du corps.

1. G. Kurth, Cours et confér. de la *Semaine liturgique de Maredsous*, 1912, pp. 222 et 227.

Si la *doctrine*, par l'influx lumineux de la Vérité naturelle étroitement unie à la Vérité révélée, dont elle irrigue l'âme, est à la fois comme le sens qui nous fait percevoir sainement toute chose selon l'Esprit : *recta sapere*, le moteur et le régulateur de notre activité tant interne qu'externe,

la *liturgie* par le suc des Saintes Écritures qu'elle élabore en lectures, en hymnes, en acclamations, par la moelle supersubstantielle des sacrements dont elle est la dispensatrice pour toutes les circonstances de la vie, pour toutes les heures du jour, surtout par le Très Saint Sacrifice et Sacrement de l'Autel, qui est comme le cœur duquel tout procède et vers lequel tout converge,

la *liturgie* dis-je, infuse jusque dans nos profondeurs vitales les plus intimes, jusque dans le système nerveux de la doctrine lui-même, le sang vivificateur de la Grâce, la chaleur de la Charité, sans laquelle toute science n'est qu'un leurre et tout enseignement que l'écho d'une cymbale retentissante.

L'apostolat doctrinal et l'apostolat liturgique sont deux apostolats jumeaux, mieux encore les deux faces d'un seul et même apostolat qui est l'apostolat *fondamental.*



Loin de moi la pensée de jeter injustement le blâme sur ce qu'on appelle les « œuvres », c'est-à-dire sur toute cette efflorescence, véritablement prodigieuse de patronages, de mutualités, de syndicats, de cercles, de sociétés sportives, d'entreprises charitables, récréatives, coopératives, etc..., dans laquelle se dépensent journellement tant de ressources, tant d'efforts et de temps.

Mais ce ne sont là — je pense pouvoir le dire ici sans chagriner personne — que des formes inférieures d'apostolat. Ce ne sont au propre que des *moyens* plus ou moins indirects pour parvenir au seul but final qui vaille pour un apôtre vraiment digne de ce nom : éclairer les intelligences de la Vérité divine, échauffer les cœurs de l'Amour divin.

Or, n'est-il pas vrai qu'en beaucoup de lieux le moyen en est arrivé à empiéter sur la fin? Sans doute les utilisateurs de ces moyens ne perdent pas la fin de vue, mais ne l'aperçoivent-ils pas un peu comme dans la brume d'un lointain... si lointain qu'elle devient pratiquement invisible et inaccessible à ceux qu'ils ont assumé la mission d'y conduire? Je veux me borner à poser la question, mais je ne puis m'empêcher d'entendre comme une réponse le mot terrible du cardinal Mermillod : *Hérésie des œuvres.*

Et quel a été le résultat de tout le zèle, de toutes les ressources qui se sont engouffrées dans ce gigantesque effort? La société labourée depuis un demi-siècle par le soc infatigable de tant d' « œuvres »

nous a-t-elle donné des récoltes plus abondantes de chrétiens?... Voyons-nous du moins blanchir la moisson d'une chrétienté renouvelée?... Hélas !... le libéralisme, le modernisme, et aujourd'hui l'occultisme ont tellement envahi le champ du Père de Famille qu'on a bien du mal à y discerner le vrai et pur épi de blé, gonflé de Vie surnaturelle et doré par le grand soleil de la Vérité éternelle... Si l'Église se montrait tout à coup plus exigeante, s'il surgissait une persécution soudaine et savamment violente, on se demande avec tristesse, à quel nombre serait réduit l'effectif de la « société des fidèles ».

A quoi cela tient-il? — Cela tient d'abord à ce que nous ne sommes pas outillés — quoi que nous fassions — pour lutter avec nos ennemis sur le terrain temporel où évoluent les « œuvres ». Ils ont pour eux l'argent, le nombre, la faveur des pouvoirs, ils ont encore la passion qui bien souvent peut faire échec au dévouement. Ils ont surtout ceci : que « les enfants des ténèbres sont plus habiles que les enfants de la Lumière, dans la conduite des affaires temporelles ». Donc, sur le terrain purement humain et temporel, nous ne sommes pas leurs pairs, quoi que nous fassions nous ne le serons jamais.

La seule chose que nous ayions et qu'ils n'ont pas, qu'ils n'auront jamais, c'est la *Vérité* et c'est la *Grâce*. C'est par là et par là seulement que nous pouvons espérer, que nous sommes sûrs de pouvoir les vaincre : quand une « œuvre » catholique prospère c'est parce que Dieu a semé sa Vérité et sa Grâce dans les sillons qu'elle a creusés.

Malheureusement, c'est un résultat bien fréquent, presque fatal de la fièvre des œuvres, que d'amener l'homme qui s'y donne à substituer son action à l'action de Dieu, ou de l'amener à tout le moins à ne plus voir dans l'action divine qu'un *concours*, indispensable sans doute, mais enfin un concours, et non pas une action souveraine autonome et *exclusivement* efficace. Or Dieu n'accepte jamais le rang subalterne de coopérateur : *Sine me* NIHIL *potestis facere*. Il se retire de l'œuvre où Il n'est pas tout, et l'œuvre périt... ou devient une entreprise humanitaire, industrielle ou commerciale quelconque, ce qui, pour une œuvre chrétienne, est une façon de périr.

Sans renoncer nullement aux « œuvres » dont je viens de parler, la rechristianisation des sociétés modernes n'avancerait-elle pas d'une marche plus rapide et plus sûre, si nous réservions *la meilleure et la plus grande* part de notre zèle à l'apostolat liturgique?

Là, d'abord, il y a bien peu à craindre que la personnalité de l'apôtre empiète sur l'action de Dieu. S'il peut lui arriver de sentir une bouffée de vaine satisfaction à se voir l'instigateur et l'organi-

sateur d'offices liturgiques, ponctuellement préparés, pieusement exécutés et religieusement suivis par une nombreuse assistance, il ne saurait du moins avoir la tentation d'apporter le cachet de sa personnalité dans l'œuvre liturgique elle-même; ni le fond ni la forme ne s'y prêtent, personne n'a le droit d'y rien changer, et ce ne sera pas vers lui que se détournera l'admiration et la piété des foules, charmées, émues, conquises.

Et puis, si nulle œuvre n'a de fécondité que dans la mesure où Dieu y agit lui-même, quelle ne sera pas l'efficacité de l'œuvre liturgique où Dieu est véritablement seul à agir? Et combien l'apostolat liturgique demanderait moins de dépenses d'argent et de fatigue !

Voici, je suppose, une petite paroisse desservie par un ou deux prêtres, mettons en un seul, pour nous placer dans les conditions les plus défavorables. Ne serait-il vraiment pas possible à ce prêtre d'engager quelques-uns, au moins, de ses paroissiens à se munir de l'admirable *Missel pour tous* des Bénédictins de Louvain, où il n'y a pas un mot qui ne soit traduit en langue vulgaire, où, en tête de la Messe du jour ou de la fête, en tête de l'ordinaire, au début de leurs diverses parties, des notes substantielles et courtes en indiquent l'origine, le sens et la raison d'être?

Ne lui serait-il pas possible avant de commencer la Messe, de lire ou d'expliquer de vive voix, aux assistants, le contenu de ces notes pour que nul n'ignore la portée de ce qui va se dire et se faire à l'autel?

Ne lui serait-il pas possible de dire la Messe elle-même assez lentement et à voix assez haute, pour que l'assistance puisse en suivre les paroles et *y répondre?*

Et les Vêpres du dimanche? Au lieu de les faire mugir par des chantres à gages qui n'y voient qu'une corvée plus ou moins rémunératrice, ne serait-il pas mieux de les faire réciter sinon psalmodier par les assistants répartis en deux chœurs et qui en auraient sous les yeux le texte latin et la traduction?

Et quel excellent petit sermon serait l'explication brève, soit des psaumes, soit des antiennes, soit de l'hymne ! Comme il formerait une suite à l'homélie du matin explicative de la messe !

Je suis bien sûr qu'au bout de quelques mois, peut-être de quelques semaines de ce régime, notre pasteur sentirait monter « la température » de la vie surnaturelle dans sa paroisse.

Et peut-être trouverait-il alors assez de ferveur dans quelques-unes de ses ouailles pour entreprendre des réalisations qui n'auraient pas été possibles tout d'abord.

Ainsi pourrait-il convoquer les meilleurs de ses paroissiens pour la prière du soir à l'église. Cela se fait d'ailleurs communément dans beaucoup de nos paroisses rurales. Et cette prière du soir ne pourrait-elle pas devenir la récitation et peut-être la psalmodie de *Complies*, cette partie de l'office si irrésistiblement poignante que tous ceux qui y ont assisté dans un monastère sont forcés de s'en souvenir dès que l'ombre descend sur la terre.

Ainsi encore pourrait-il parvenir à recruter des enfants, des jeunes gens, des hommes mêmes qui viendraient non pour l'appât du gain, mais pour l'amour de Dieu rallumé dans leur cœur, apprendre les éléments du chant liturgique, s'exercer à en exécuter correctement et pieusement les morceaux, de façon à pouvoir rehausser de leur mélodie la liturgie des grandes fêtes — pour commencer.

Et la ferveur continuant de monter avec les progrès de son apostolat liturgique, ou plus exactement sous *l'action divine immanente au sacrement liturgique,* notre pasteur pourrait finir par tout oser : l'administration plus solennelle des sacrements de Baptême et de Mariage, la célébration plus consolante des Funérailles et cela devant la paroisse convoquée... de façon que les joies et les deuils de chacun deviennent les joies et les deuils de toute la famille paroissiale. Il pourrait oser les communions générales, les heures d'adoration, la retraite annuelle de toute la paroisse... Pour tout résumer, il arriverait à donner au Ciel et à la Terre, le spectacle d'un coin du Royaume de Dieu.

N'est-ce là qu'un rêve? Je ne le crois pas : il n'y a pas de chrétien et à plus forte raison pas de chargé d'âmes qui n'ait le droit de se dire : *Omnia possum in Eo qui me confortat.* Le tout est d'avoir assez de confiance en Dieu, et d'oubli de soi-même pour se mettre à l'œuvre... et je le répète, l'œuvre est singulièrement facilitée par le concours qu'y apportent les Fils de saint Benoît : *Missel pour Tous, Vespéral pour Tous, Rituel pour Tous,* Éléments de chant grégorien, Recueils de chants liturgiques, aucun élément ne manque plus à toute bonne volonté qui veut entreprendre un sérieux apostolat liturgique.

Ah ! s'il avait été fait pour la *vulgarisation* de la philosophie et de la théologie de saint Thomas, ce que les Bénédictins ont fait pour la diffusion populaire de la Liturgie !...

Voilà, mon Révérend Père, quelques-unes des pensées que ma visite au Mont-César a ravivées... *quelques-unes !..,* eh, oui ! si je me laissais aller, sur un tel sujet, je ne tarirais pas. Laissez-moi vous dire encore en terminant, toute mon admiration pour l'œuvre liturgique de l'Ordre Bénédictin, et la reconnaissance que je lui en ai pour ma modeste part.

Georges PÉCOUL.



NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

ŒUVRES DE JEUNESSE ET ESPRIT PAROISSIAL

Lettre de S. E. le cardinal Ratti, archevêque de Milan, et des Évêques de Lombardie.

A la fin de l'année 1921, *les évêques lombards (Milan, Pavie, Mantoue, Côme, Brescia, Bergame, Crémone, Lodi, Crema) comme suite à leur conférence annuelle, ont adressé au clergé et aux fidèles de leur province ecclésiastique, une lettre qui contient tout un programme de vie et d'action religieuse, politique et sociale. Le titre sous lequel nous en donnons part à nos lecteurs explique le choix d'extraits que nous y avons fait.*

Point de départ de l'éducation chrétienne.


L'objet principal de nos réunions a été l'éducation de la jeunesse. De par l'administration du saint baptême, l'Église contracte l'*engagement* de prendre comme *point de départ*, dans l'éducation de la jeunesse, l'enrôlement de l'enfant dans la société des fidèles, et les baptisés acquièrent *le droit* qu'on développe en eux les germes sacrés de la grâce et des vertus théologales, déposés dans leur âme par ce sacrement. C'est une véritable tyrannie de la part des municipalités que de mettre obstacle à cet enseignement religieux.

» Les familles chrétiennes et les prêtres devront chercher à atténuer les conséquences de pareil système, par la création de cours paroissiaux de catéchisme complétant celui qui se donne déjà le dimanche.

Excellence des œuvres de jeunesse.

» Mais avec l'âge les enfants se développent. L'Église ne se contente pas de veiller sur leurs premières années; ce serait œuvre à peu près vaine si, par la suite, au moment où ils prennent contact avec la vie publique, ils n'étaient suivis, aidés et si leur éducation ne devenait plus virile et plus étendue au fur et à mesure qu'ils grandissent. L'Église ne néglige pas la jeunesse, elle inspire, suggère et favorise des institutions destinées à former chez les jeunes gens un caractère fermement chrétien... Ces institutions, par où s'exerce et se complète l'action de l'Église,.. Nous, évêques, comme le Pape lui-même, nous les approuvons et encourageons.

» Mais nous croyons également de notre devoir de rappeler certaines règles, dont l'observation fidèle préviendra des déviations et permettra de recueillir des fruits plus abondants.

LEUR BUT.

» Qu'on se souvienne avant tout que les Associations de jeunesse... constituent des œuvres dont le but est de faciliter la *formation de l'esprit chrétien* qui doit ensuite s'épanouir dans tous les domaines de la vie privée et publique, familiale et sociale. Les membres de ces groupements doivent se distinguer par l'esprit de piété, la pratique exemplaire de la vie chrétienne, et l'esprit d'apostolat dans le concours à apporter, *au sein de leurs paroisses* respectives, à toutes les bonnes œuvres, et tout particulièrement à l'enseignement du catéchisme. On n'oubliera pas l'étude des questions sociales et politiques; mais que ce soit une étude..., une étude éclairée et fortifiée par la saine philosophie chrétienne, étude qui formera d'humbles penseurs. Et puis qu'on prenne garde de former des jeunes gens capables de parler sur toutes les questions sociales, économiques, politiques, mais qui ignorent tout ou presque tout de leur sainte religion.

DANGER DE NÉGLIGER L'ESSENTIEL.

» Sans doute, pour l'éducation de la jeunesse, il faut utiliser les moyens qui conviennent spécialement à cet âge; mais il incombe aux aumôniers de ne pas permettre que l'élément accidentel submerge l'essentiel.

» Il n'est pas admissible que l'Association devienne exclusivement, ou même principalement, un groupe théâtral, musical, sportif, alpiniste — toutes choses qui peuvent être utiles si elles restent à leur rang de moyens secondaires, mais il ne faut pas qu'elles restreignent, ni surtout qu'elles fassent perdre de vue les objectifs principaux.

» L'expérience nous apprend que ceux qui se sont assigné pour but unique ou principal la culture physique ou les divertissements, fût-ce dans les meilleures intentions, ont abouti à *enlever aux jours de fête tout caractère religieux, à priver la jeunesse de la parole de Dieu;* et, s'ils ont fait des hommes plus vigoureux, ils n'ont pas donné à la société des caractères plus droits et mieux équilibrés.

ORDONNANCES DIVERSES.

» Pour que les jeunes gens puissent *sanctifier les dimanches et jours de fête, et afin qu'on ne les éloigne pas de leur propre paroisse*, nous ordonnons qu'il n'y ait désormais annuellement qu'*une seule fête fédérative* pour chaque diocèse et pour chaque région où il y a lieu de tenir des réunions régionales.

» Aux fêtes particulières des cercles, chaque paroisse enverra seulement *quelques délégués*.

» *Aux processions*, on n'exécutera que des chants religieux.

» Les prêtres ne doivent pas diriger des chœurs de jeunes filles, toutefois s'il était nécessaire de leur apprendre des chants religieux, surtout pour les mettre à même de *guider le chant du peuple* aux cérémonies sacrées, ils pourront le faire mais en se tenant un peu à part et de façon à dominer le groupe, de derrière la barrière du chœur, ou la table de communion d'une chapelle [1]. »

1. *La documentation catholique*, 25 février 1922.

POUR RÉVEILLER UNE PAROISSE *(suite).*

DOCUMENT.

Impérieuse nécessité de l'Union paroissiale.

*A notion même de l'Église*, sa constitution, « société, assemblée, corps vivant organisé » impliquent l'esprit d'association, l'esprit de famille. Le titre de catholique exclut tout particularisme et appelle l'union. L'Union paroissiale n'est pas une œuvre : c'est l'état normal et discipliné de la paroisse... Un chrétien pratiquant qui refuserait de s'incorporer à l'Union, ou plutôt qui s'en détacherait — car l'incorporation initiale a été faite par le baptême — ne serait plus qu'un chrétien diminué.

... « L'*obligation* de participer activement au bien général de la paroisse, est *corrélative* du droit de participer à l'avoir paroissial.

... » Est-il admissible que, *frères dans le Christ*, appelés ensemble à l'union divine, nous vivions ici-bas, les uns auprès des autres, sans un accord, sans une entente à ce point de vue ? »

Notion de l'Église — Axiome de justice sociale — Conséquence de notre divine fraternité : telles sont, nos lecteurs voudront s'en souvenir, les raisons péremptoires par lesquelles Mgr Landrieux, évêque de Dijon — dans la lettre pastorale dont nous avons déjà donné une partie — s'efforce de réveiller l'idée de communauté paroissiale, dont on a perdu le sens.

La suite de la lettre vise les conclusions pratiques de ces principes dont l'importance souveraine ne peut échapper à personne.

VOIE A SUIVRE.

PRÉDICATION. — « Dans nos collèges, dans nos pensionnats, dans nos écoles, dans nos catéchismes, dans nos œuvres, dans nos familles, ne nous contentons pas de faire des chrétiens, faisons des catholiques conscients de leurs devoirs envers Dieu, mais aussi de leurs obligations envers l'Église, des catholiques qui cherchent Dieu, le Père qui est au ciel, en *donnant la main à notre Mère la sainte Église*, qui est sur la terre, avec nous, pour nous, qui nous suit pas à pas dans la vie, qui nous guide et nous soutient dans les voies de la Rédemption, *qui nous atteint au jour le jour par la paroisse*, et que nous rejoignons nous aussi par la paroisse.

... » Cette idée — je l'ai à dessein retournée sous toutes ses faces, je l'ai envisagée et l'ai présentée sous des formes différentes... Il faut en parler souvent, y revenir sans cesse pour qu'on y pense, qu'on s'en préoccupe, qu'on y vienne enfin... Je rappelle les principes, je donne des raisons; j'insiste, je presse; je pose la question afin que l'idée fasse son chemin.

» Nous touchons là le sol ferme : c'est sur ce plan et dans cet esprit que nous devons concevoir notre travail de reconstitution; et lorsque nous aurons réussi à donner à tous nos chrétiens, ceux qu'aujourd'hui nous appelons « les fidèles », ce sens catholique et l'esprit paroissial, nous pourrons dire qu'il y a déjà *un grand pas de fait.*

LE NOYAU. —« On peut dire que tous ceux qui font partie des confréries, des associations de piété, des groupements catholiques, ont déjà fait un

pas, et que tous ceux qui participent au Denier du culte sont des candidats à l'Union paroissiale.

» Tous ne sont pas prêts à entrer dans cette voie; la plupart n'y songent guère, parce que ce point de vue leur a toujours échappé. Mais il en est qui ne demanderont pas mieux, une fois qu'ils auront compris...

» Il nous faut reprendre en mains nos effectifs, tels qu'ils sont, fussent-ils moindres encore qu'apparemment ils ne paraissent, fussent-ils réduits, dans la plupart de nos paroisses, *à quelques unités.* Car alors, et alors seulement, nous sortirons de l'illusion, de la confusion; nous saurons sur qui nous pouvons compter. Ce sera le *pusillus grex* de l'Évangile, oui; mais ce petit bataillon ne sera plus noyé, perdu dans la masse; il aura sa physionomie, son rôle et sa consigne. Il sera *incorporé.* Ces quelques « fidèles » résolus qui auront une fois compris que leur titre de catholique crée entre eux une sorte de parenté et qu'il implique des obligations vis-à-vis de la paroisse, ne se tiendront plus à distance du curé, à part : ils s'entendront avec lui et s'entendront entre eux; ils auront des vues d'ensemble plus larges; ils mêleront au souci de leur sanctification personnelle des préoccupations pour le bien de la « communauté ».

» Ce sera le noyau de l'*Union paroissiale,* et, peu à peu, les jeunes qui cherchent leur voie, les timides qui n'osent pas, les isolés qui n'avaient pas vu, les braves gens qui n'avaient pas compris, toutes ces bonnes volontés passives qui ne peuvent que suivre, viendront les y rejoindre.

L'OBJECTIF. — » C'est de *rattacher au curé, comme tel,* non pas seulement au prêtre à titre personnel, les catholiques de sa paroisse pour qu'ils se sentent solidaires avec lui et solidaires entre eux sur le terrain religieux, de telle sorte que, sur ce terrain qui est le terrain paroissial, et pour ces intérêts qui sont les intérêts collectifs de la paroisse, le curé puisse trouver en eux des auxiliaires qui lui apportent, avec leur sympathie, l'appui et le concours de leur influence pour une collaboration effective, discrète et souple, à l'*œuvre commune.*

PAR OÙ COMMENCER?

» La vie paroissiale doit s'affirmer, se manifester tout naturellement, **le dimanche, à la Grand'Messe.** Il faudrait COMMENCER PAR LA et déterminer nos catholiques pratiquants à faire *un effort généreux sur ce point.*

» C'est là et là seulement, à cette Messe officielle dont le curé n'est pas libre de disposer comme des autres, mais qu'il doit dire spécialement pour eux, *pro populo,* qu'ils se retrouvent en famille, dans la maison du Père, pour *communier à la vie générale* de la chrétienté, pour y prendre *contact avec leur pasteur et, par lui, avec l'évêque, avec le Pape.*

» C'est là et là seulement, qu'ils s'évadent de l'individualisme pour fraterniser entre eux, pour faire acte de solidarité, pour se donner mutuellement ce gage d'union, pour faire figure de « communauté » et participer ensemble au culte public.

» La liturgie, les formules, les rites visent la collectivité, l'assemblée des fidèles. C'est une action vivante, un colloque perpétuel. Le prêtre

parle au peuple, et ce n'est pas l'enfant de chœur, *c'est le peuple qui devrait répondre.* Les fidèles ne sont pas dans le rôle ni dans l'attitude qui conviennent s'ils restent spectateurs passifs, assistants muets, s'ils ne s'associent pas à la prière, au sacrifice. Ce n'est pas l'heure des dévotions privées, c'est « l'assemblée », encore une fois : les âmes doivent s'unir et se fondre pour ne faire plus qu'*un seul corps animé du même esprit.*

» Sans doute, on satisfait au précepte avec une *Messe basse;* mais, avec une Messe basse, on n'est qu'un catholique distant, un isolé, un solitaire, un catholique étranger qui n'entend jamais un sermon, qui ne s'instruit plus, qui ne sait rien des événements de la paroisse, qui ignore les instructions de l'évêque et les directions du Pape; un catholique qui ne s'additionne pas, qui *ne s'occupe que de soi,* qui n'a aucun souci du bien général, aucune préoccupation d'édification et d'apostolat.

» Le dimanche, un catholique qui a l'esprit catholique va à la Messe, non pas à son heure, mais *à l'heure de tout le monde;* s'il a communié le matin, il ne se dispense pas pour cela de « rejoindre » à la Grand'Messe.

» La Communion est un acte intime qui se réfère à la vie privée de chacun; la Grand'Messe, *c'est l'assemblée* qui se réfère à la manifestation collective de la communauté. Et ce serait un résultat singulier, assurément inattendu, de la dévotion dans une paroisse où tous les fidèles seraient à la Communion fréquente, que de faire le vide à la Grand'Messe et d'éteindre la vie paroissiale.

» Si les meilleurs, parce qu'ils ont communié le matin, ne viennent pas; si les tièdes se libèrent avec une Messe basse, et si les indifférents restent chez eux, la paroisse n'existe plus, la religion, dans ce groupe, *perd son caractère social,* le dimanche n'a plus sa physionomie traditionnelle, les catholiques comme tels ne pèsent plus leur poids, ils s'effacent, ils abdiquent, *il n'y a plus de culte public.*

LES HOMMES, SURTOUT, A LA GRAND'MESSE.

» J'ai la conviction profonde que si, dans les villes, dans les centres plus importants, tous ceux qui sont fidèles au précepte se donnaient rendez-vous à la Grand'Messe, dans cet esprit d'union et de discipline, rien que cela suffirait pour *susciter un mouvement religieux qui ferait date dans la paroisse;* pour réveiller tout d'un coup le courage, pour rendre confiance en donnant à nos catholiques, qui ne l'ont plus, conscience de leurs droits et de leur force.

» On le sent bien, à Pâques, à Noël, chaque fois que nos églises retrouvent l'affluence des grands jours : les âmes se redressent rassérénées, réconfortées ; les cœurs sont dilatés; on a l'impression de *se retremper* dans la foi, et l'on rentre chez soi avec un sentiment de contentement, de fierté, prêt à se remettre au devoir avec plus d'entrain.

» Croyez-vous que cette *manifestation publique de vitalité chrétienne,* si elle était constante, régulière, si elle se renouvelait chaque dimanche, n'aurait pas une valeur d'apologie et d'apostolat pour nous et pour les autres, je veux dire pour stimuler les bons, pour rallier les découragés et faire réfléchir les adversaires?

» Et, puisque les éléments sont là, si elle ne se renouvelle pas tous les dimanches, *à qui la faute, sinon aux déserteurs de la Grand'Messe?*

» Ils sont cause que nous nous croyons et qu'on nous croit plus diminués que nous ne le sommes en réalité, dans les villes principalement, parce que nous nous éparpillons, que nos rangs sont clairsemés à la Grand'Messe et qu'on n'y voit guère que des femmes et des jeunes filles, ***presque plus** d'hommes*

» Cet effacement des hommes n'est qu'apparent puisqu'en fait, individuellement, chacun assiste à la Messe à l'heure qui lui convient; mais la conséquence qu'ils n'envisagent pas, c'est que ces unités fidèles, ces « fidélités » ne se rejoignent pas, qu'elles ***ne font pas corps***, qu'elles ne font pas nombre, qu'elles s'ignorent et que, là où il y aurait tant d'intérêt à les trouver groupées, c'est l'éclipse collective, au grand détriment de la cause.

» Qu'ils viennent donc, qu'ils reviennent, les hommes surtout, à leur place, *à leur poste pour le service public;* qu'ils y prennent leur rôle non d'assistants passifs, mais de participants à la fonction liturgique; qu'ils répondent tout haut, d'une seule voix, quand le célébrant interpelle l'assemblée; qu'ils se lèvent, qu'ils s'agenouillent, comme, au chœur des moines, « la Communauté »; qu'ils chantent à l'unisson leur prière, au *Kyrie*, au *Gloria;* leur foi, au *Credo;* qu'ils entrent dans les vues de l'Église, qui les veut unis à elle et unis entre eux. » *(A suivre)*

RÉVEIL DE VITALITÉ DANS UNE PAROISSE

Fait.

Ci-dessous des extraits d'un rapport présenté au Congrès régional eucharistique tenu à Châtelineau le 19 juin 1921. Ce rapport signalait les travaux accomplis depuis le début de la guerre par l'Association du Très Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Barthélemy de Châtelineau. Nous y trouvons l'histoire très instructive d'une chorale d'hommes pour le chant sacré.

1915, 1er août, réunion du Comité. — On y émet le vœu de voir les membres de l'Association *se grouper* à l'Église pour l'assistance aux offices. Un confrère, M. H. Roisin, *a l'inspiration* de proposer que la confrérie exécute les chants de la grand'messe.

1er septembre, réunion générale. — M. l'abbé Dubuquoy, directeur de la Confrérie, félicite M. Roisin de sa proposition, reprend l'idée et l'amplifie. Se trouvant être le vicaire-chantre de la paroisse, M. le directeur s'offre à organiser sans retard des répétitions hebdomadaires à l'Église. Sur accord unanime, il est décidé de faire acquisition de cinquante *Hosanna* (Petit recueil de chants).

1916. — La section de chant prend corps : elle compte 26 membres; la Confrérie en a 62. Presque tous les chantres sont confrères du Très Saint-Sacrement. S'ils ne le sont pas et qu'ils aient été attirés seulement par le chant, du moins sont-ils appelés à le devenir.

31 mai. — La chorale est invitée à chanter un salut dans la petite paroisse du Boubier, à Châtelet.

Dernière réunion de l'année, exhortation de M. le Directeur. « On ne peut pas s'arrêter en si beau chemin. Il faut un pas en avant. Les Vêpres sont, après la sainte Messe, l'office le plus agréable à Dieu; nous voudrons y ramener les fidèles. Pour éveiller chez vous le goût d'y assister, je parlerai, aux réunions de la Confrérie, de l'histoire des Vêpres, de leur importance, de la beauté, de la poésie, de la richesse des psaumes. »

1917. — Les causeries faites par M. le Directeur au cours des réunions ont été très intéressantes, soit sur la liturgie du temps, soit sur les fêtes dont on était proche. Il a parlé de l'Avent, de la Purification, du Carême, de la Semaine Sainte, de la Toussaint, du Jour des Morts. Il y a un progrès marqué dans l'assistance en groupe aux offices, et dans la participation aux chants.

Outre les parties communes de la grand'messe, le dimanche, les Confrères ont chanté en groupe : les saluts des mois de Marie, et du Sacré-Cœur; certaines messes en semaine, celles du premier vendredi du mois, du Saint Sacrement et de chaque jour de son octave.

Visiblement, ils font effort pour être présents aux répétitions; celles-ci devenant d'ailleurs plus fréquentes à l'approche des grandes fêtes. Car pour ces solennités, l'on veut maintenant chanter les parties propres de la messe. Les livres manquent encore; les mélodies furent notées par l'un des chantres, sur des tableaux lisibles de tous à distance.

Sur la proposition du conseiller, M. A. Detaille, il est décidé qu'en cas de décès d'un confrère, une convocation sera envoyée à chacun des membres : invitation à communier pour le défunt, et à venir chanter en groupe la messe des funérailles d'abord, puis l'obit d'usage.

La section de chant a presque doublé son chiffre de membres : elle en a 45; la Confrérie, 67.

1918. — Procès-verbal du 27 février. De gros paroissiens (de Dessain) ont été mis, *par des personnes charitables*, à la disposition des chantres. Ces livres contiennent la notation de tous les chants des offices. Leur maniement a été expliqué et diverses réunions ont été consacrées à donner aux Confrères des commentaires sur l'ordinaire de la Messe.

L'on ne se contente plus à présent des parties mobiles des grandes solennités; l'on apprend aussi au cours des réunions celles des dimanches et des fêtes.

1919-1920. Réunion du 6 juillet. — M. le Directeur a la joie de signaler combien a été appréciée par les fidèles, l'exécution d'une messe (à deux voix) de Perosi, donnée à la grand'messe du jour de la Procession.

De plus, les chantres ont formé dans la Procession, un groupe imposant chantant, souvent à plusieurs voix, sur le parcours et aux stations.

En vue de réduire les déplacements, M. le Directeur décide que les réunions mensuelles prescrites par le règlement auront lieu à l'église, le premier vendredi du mois, à l'heure du salut. Les Confrères se grouperont en haut de la nef du milieu. Les chants sacrés et le sermon sur une page d'évangile seront considérés comme constituant la partie principale de la

réunion. Après le salut, les confrères resteront en place, pour entendre les communications concernant la Confrérie. M. le Directeur eut en ceci un double but : favoriser l'assistance aux saluts des premiers vendredis, diminuer les déplacements des confrères, ceux-ci étant assez fréquemment convoqués pour les répétitions.

La chorale prend le titre de Saint-Barthélemy, patron de la paroisse.

Parallèlement à sa formation, M. Dubuquoy a veillé à l'éducation liturgique de deux autres groupes; les enfants des écoles catholiques, les fillettes, jeunes filles et dames de la paroisse. Hommes et garçons se placent d'un côté de la nef centrale; les groupes féminins de l'autre. Ensemble, ils forment parfois une masse chorale de 200 voix.

Le dimanche des Rameaux, à la procession, hommes et garçons, le rameau bénit à la main, accompagnent les officiants, en chantant les antiennes. De même, à la Chandeleur, une vingtaine d'hommes, portant le cierge bénit.

Au chant de la Passion, toutes les chorales s'unissent pour chanter à quatre voix la partie du peuple.

A la Toussaint, les Matines des morts sont chantées entièrement.

1920, novembre. — Bénédiction d'une bannière pour la chorale féminine, de Sainte-Cécile. A cette occasion, triduum liturgique, prêché par un apôtre du mouvement liturgique : D. Gaspard Lefèbvre, de l'abbaye de Saint-André. Les orgues sont tenues par D. Anselme Deprez, organiste de l'abbaye de Maredsous.

Le bilan de 1920 est digne des précédents. Il accuse notamment le chant de nombreuses messes de funérailles. La chorale chante maintenant les obsèques même des parents des membres. Cela fait d'ailleurs envie à d'autres familles; et l'on vient demander pour des enterrements à M. le vicaire, la participation de la chorale « en payant ce qu'il faut ».

1921. — Le mouvement progresse toujours, et produit les meilleurs fruits dans la paroisse.

1. Les chantres eux-mêmes assistent plus souvent aux offices, messes, vêpres et saluts, et ils communient plus souvent.

2. Les fidèles sont attirés à la maison de Dieu par la beauté du chant.

Renseignements obtenus depuis le Congrès eucharistique de juin.

Chaque groupe possède aujourd'hui son armoire — un meuble superbe dans le style de l'Église — qui renferme tous les livres nécessaires : environ 150 *Paroissiens* (Graduel et antiphonaire), quantité du *Vespéral pour tous*, de la *Liturgie des défunts*, de la *Quinzaine de Pâques*. Chaque membre a son casier; c'est un vrai chapitre.

1922. — M. Dubuquoy ayant été nommé Directeur d'œuvres sociales, la Confrérie est à présent dirigée par M. le vicaire Lamy.

La chorale compte 55 membres.

17 février. — Jour de l'adoration perpétuelle, au salut de clôture, bénédiction d'une bannière pour la chorale des hommes.

Lettres échangées à cette occasion.

« M. le vicaire,

» ... Si je suis bien informé, votre Confrérie du Très Saint Sacrement en instaurant une section de chant, n'a modifié en rien ses statuts, mais elle a inscrit à son programme un nouveau poste qui est une source de vitalité, et qui conduit à une observation plus fervente du règlement habituel. Est-ce bien cela? »

Réponse.

« Révérend Père,

» ... C'est bien comme vous le pensez; je crois même que vous restez en dessous de la réalité. Vendredi dernier, clôture de l'Adoration; très belle cérémonie, avec chants et procession dans l'église archicomble; un vrai régal grégorien, et, avec cela, toute la dignité qui convient à la maison de Dieu et aux offices religieux. Cela fait beaucoup de bien pour la paroisse. »

Ce n'est pas tout encore.

M. Dubuquoy, aujourd'hui directeur d'œuvres sociales, a conservé de ce dont il a été témoin, la vivante conviction que l'œuvre du chant sacré est une œuvre religieuse et sociale de tout premier plan. D'autre part l'exemple de Châtelineau a rayonné, et nombre de chorales se sont créées dans les paroisses voisines. En vue de les encourager et d'en susciter de nouvelles, M. Dubuquoy les réunit en une **Journée grégorienne à Chatelet** *le lundi de Pâques, 17 avril;* il espère une masse chorale d'un millier de voix.

A 10 h. ½. Messe solennelle avec assistance pontificale de S. G. Mgr l'Évêque de Tournai. Sermon par le R. P. D. Maur Grégoire, de l'Abbaye du Mont-César : *Pour que le peuple chante.*

A 2 h., deux réunions particulières, l'une des Dames, l'autre des Messieurs. A chacune de ces réunions sera donnée une leçon-type.

A 3 h., Vêpres pontificales et Bénédiction du T. S. Sacrement.

Les orgues seront tenues à tous les offices par l'abbé E. de Backer, Préfet des études du Collège d'Enghien.

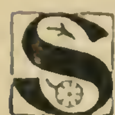
Après les Vêpres, à une réunion générale, deux conférences :

M. le chanoine Joachim, maître de Chapelle de la Cathédrale de Tournai : *Les anciennes scholae du diocèse de Tournai;*

M. l'Abbé Van de Walle, aumônier de l'Institut de Ségur à Roubaix : *La restauration du chant des Fidèles dans le nord de la France.*

Nous disions dans le titre de cette notice : Réveil de vitalité dans une paroisse. N'eût-il pas fallu dire : dans un pays?

ROME — INSTITUT ORIENTAL



SA S. Benoît XV a fondé à Rome, en 1917, malgré les difficultés de la guerre, un institut de haut enseignement, l'Institut oriental, dont l'accès serait ouvert aux schismatiques eux-mêmes. Après trois ans d'existence, l'Institut vient d'élargir l'organisation de ses cours, et de créer de nouvelles chaires. Ce n'est plus désormais seulement un séminaire supérieur, mais une Université. Le grade de docteur ès-sciences orientales sera conféré après deux années d'études. Les générosités de S. S. Benoît XV et de la Bibliothèque Vaticane, ont permis de constituer un fonds de Bibliothèque suffisant pour les travaux des maîtres et des étudiants. L'Institut trouvera son organe de publication dans le *Bessarione*, revue d'études orientales fondée il y a vingt-cinq ans déjà par Mgr Marini, aujourd'hui cardinal secrétaire de la Congrégation PRO ECCLESIA ORIENTALI.

Voici la distribution des matières enseignées :

Théologie comparée des Orientaux (Gréco-russes en particulier) et des Catholiques latins. — Prof. U. JUGIE, O. S. A.

Théologie patristique. — Prof. Th. SPACIL, S. J.

Patrologie orientale. — Prof. B. BERTINI.

Liturgies orientales, histoire et rituel. — Prof. Dom H. SCHUSTER, O. S. B. directeur de l'Institut.

Droit canonique oriental. — Prof. R. SOUAM, O. S. A.

Histoire des églises orientales. — Prof. S. VAILHÉ, O. S. A.

Archéologie orientale. — Prof. G. DE IERPHANION, S. J.

Histoire littéraire byzantine. — Prof. S. MERCATI.

Enfin cinq cours de langues, grecque moderne, syriaque, ethiopienne, arabe, russe.

En dehors des cours proprement dits est constituée une série extra-scolaire de cours semi-publics, accessibles aux étudiants des autres universités et collèges. Elle a été inaugurée le jeudi 1er décembre. Dom Schuster, abbé de S. Paul et directeur de l'Institut, a traité « Des points de contact entre la prière judaïque et le rituel eucharistique des deux premiers siècles »; le R. P. Zanoni, O. S. A., a commencé son étude sur les premiers courants doctrinaux dans la théologie ancienne orientale.

Ceci d'après la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, janvier 1922.

Au dernier moment nous recevons communication d'un court aperçu — assez long pourtant pour faire voir le vif intérêt et l'importance du sujet traité — de la Conférence faite le 16 février 1922 par Dom Pellegrini, ancien abbé de Grotta ferrata : LA VIE LITURGIQUE EN ORIENT. En voici le thème : *Malgré le schisme et les erreurs doctrinales, les églises dissidentes ont toujours conservé la participation vivante du peuple à la liturgie. C'est là un fait qui doit inspirer la recherche des moyens à employer pour l'union des églises séparées avec Rome.*

Nous souhaitons de lire cette conférence dans la collection des *Studi*

liturgici, publiée par l'abbaye de Grotta ferrata, et de pouvoir en donner à nos lecteurs de larges extraits, en y joignant des notes d'une autre étude étroitement apparentée : *La pénétration catholique en Russie* par C. KARALEVSKY, dans **Roma e l'Oriente,** vol. XX et XXI, et dont nous ne voulons pas tarder à donner la conclusion : « Je termine en formulant un vœu qui a son importance dans une œuvre comme celle de la pénétration catholique en Russie.

» Cette pénétration est une œuvre surnaturelle avant tout. Or pour ceux qui ont la foi, elle suppose la grâce de Dieu, et une grâce très abondante. Cette grâce, il faut l'appeler par la prière. Je voudrais voir s'établir en Russie, le plus tôt possible, quelques monastères contemplatifs, voués à la prière publique pour le retour du pays au catholicisme. Ces monastères dans les débuts ne pourront être que latins. La préférence pourrait être donnée non pas à tel ou tel institut moderne, mais aux religieuses bénédictines. Dans les commencements, elles se borneraient à exister et à remplir leur œuvre propre. Le recrutement ne se ferait que dans l'élément latin. Mais, peu à peu, elles pourraient envisager elles aussi l'*adaptation au rite oriental*, et la fondation d'une congrégation de religieuses basiliennes russes purement contemplatives. Dans un pays comme la Russie, après la tourmente sanglante de ces dernières années, les vocations ne manqueront pas. Par ses traditions si voisines de celles de l'Orient, sa physionomie antique, son éloignement de tout esprit personnel, l'Ordre bénédictin ne serait-il pas un des plus propres à envisager une action fructueuse en Russie? »

CONGRÈS DE METZ


'ASSOCIATION française de Sainte-Cécile organise à METZ, le lundi, mardi et mercredi de la Pentecôte, 5, 6, 7 juin 1922, UN CONGRÈS RÉGIONAL DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, sous le protectorat de S. G. Mgr Pelt, évêque de Metz, et sous la présidence de S. E. le Nonce apostolique et de NN. SS. les Évêques des diocèses de l'Est (Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Saint-Dié, Belley, Dijon, Langres, Troyes, Châlons-sur-Marne, Reims, Verdun).

L'Association française de Sainte-Cécile veut faire à Metz, non un Congrès d'apparat, mais une réunion de travail. Elle s'adresse à ceux que leur vocation, leurs fonctions, leur piété, leurs goûts artistiques portent à l'amour de la liturgie catholique et de la branche spéciale de cette liturgie qu'est le chant de l'Église, « la Prière catholique chantée ».

Secrétariat : M. N. ROUPP,
10, rue de la Gendarmerie, Metz.

UNION LITURGIQUE POUR PRÊTRES


E premier bulletin du prochain fascicule sera consacré à la rédaction définitive d'un programme d'apostolat liturgique, élaboré par une Union sacerdotale belge, et dont les *Questions* ont déjà donné (VIe année, pp. 143-145) un avant-projet partiel.

II. QUESTIONS POSÉES

A notre regret, nous écourtons ce bulletin, et nous choisissons de répondre seulement à la première question qui nous fut posée après le numéro de Noël.

Mon Père, donnez-nous encore, comme les Questions *le faisaient avant la guerre, des analyses de mélodies grégoriennes. Ces sortes d'études intéressent vivement, croyez-le bien, nombre de vos lecteurs; elles leur apprennent à goûter le chant sacré, et à le faire goûter aux autres dans les leçons qu'ils en donnent.* H. V. 31-XII-21.

ENTENDU ! En voici deux. Mais c'est plus que deux exemples : ils représentent deux méthodes pour exposer et faire saisir la structure, l'expressivité d'une mélodie grégorienne. La première, faite d'analyse technique, demande, pour être entendue avec fruit, une oreille affinée, prompte à percevoir les nuances de la langue musicale. L'autre suppose une analyse tout aussi délicate que la première, mais ce qu'elle exprime parle à tous, fût-ce à des enfants. L'on retrouvera quelque peu entre l'une et l'autre le même rapport qu'il y a entre, d'une part, l'étude détaillée d'une page littéraire qui en souligne, l'un après l'autre, tous les éléments de beauté, et d'autre part, la lecture de cette même page, lecture expressive et suggestive de vie.

D'abord, la divine prière de Gethsémani chantée par la Communion du dimanche des Rameaux; puis l'aurore de Pâque célébrée par le graduel *Haec dies.*

La première d'après une réponse donnée par D. Mocquereau, dans la *Revue Grégorienne* de mai-juin 1921.

Il suffit à l'auteur de diviser l'antienne en quatre incises, qu'il dispose en tableau, pour qu'aussitôt soit mise en lumière la structure rythmée qu'il perçoit dans cette « délicieuse » cantilène.

Introduction

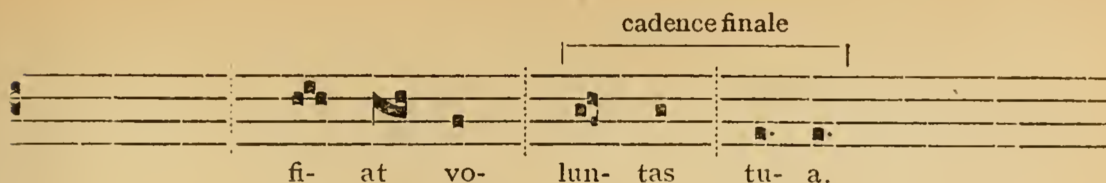
Pa- ter

intonation — 1/2 cadence

si non po- test hic ca- lix

intonation — 1/2 cadence

tran- si- re ni- si bi- bam il- lum



« Les *torculus* sur *calix* et *illum* indiquent, écrit D. Mocquereau, deux demi-cadences qui se répondent comme des rimes musicales.

» A la quatrième ligne, un troisième torculus sur *voluntas* reproduit encore ce même dessin mélodique, mais en l'allongeant pour arriver à une cadence pleine et définitive.

» En résumé : le mot *Pater* est une simple et touchante introduction. — Puis vient une courte intonation *(pes* et *clivis)* qui aboutit après quelques syllabes à la demi-cadence sur *calix.* — Ici nouvelle et brève intonation sur le même rythme *(pes* et *clivis)* que la première, et seconde demi-cadence sur *illum.* — Enfin l'incise finale avec rappel du rythme ternaire *(torculus)* sur *voluntas* et cadence plénière. »

Ce n'est ici qu'un exposé rythmique de ce court chef-d'œuvre. Mais aidé de ce simple tableau, l'on peut en faire l'analyse pathétique. Elle aussi a déjà été faite [1], et nous en présenterons à nos lecteurs les meilleurs traits. L'on voudra bien les lire et relire posément, afin de laisser l'émotion s'éveiller.

Pater... : trois notes qui descendent lentement — en un *decrescendo* impressionnant. Oh ! le touchant appel !... C'est la tendresse ineffable du Fils de Dieu pour son Père ; c'est la supplication plaintive aussi de l'homme qui défaille sous le poids de la douleur et de la crainte...

Si non potest : comme une prière entrecoupée, la mélodie ne se soulève que pour fléchir bientôt.

Hic calix : ce calice ! le calice de la Passion, voilà la vision redoutable qui hante à ce moment l'esprit du Rédempteur, qui jette tout son être, corps et âme, dans une prostration sans nom : ce mot, la mélodie le détaille sur des notes assombries.

Jésus poursuit sa prière ; la mélodie se redresse. Par deux fois la voix s'élance *(illum* reproduit le dessin de *nisi bibam) :* c'est un vrai cri d'angoisse qui s'échappe de la poitrine haletante du Sauveur. La voix s'éteint en une cadence d'une douce tristesse.

La première partie de l'antienne est terminée. Après l'agitation de l'angoisse, voici le triomphe de l'amour. Parce qu'il aime son Père, Jésus met au-dessus de tout sa volonté ; parce qu'il aime les hommes, ses frères, il s'immole pour mériter leur salut. Spectacle idéal d'un « amour plus fort que la mort ». Cette phrase élargie — qui s'incline sans hâte — dans le déroulement tranquille de ses neumes au rythme apaisé, dit bien l'acquiescement total entre les mains de Dieu [2].

1. « Pathétique commentaire... fait en termes émouvants » : ainsi l'apprécie *(l. c.)* le maître qu'est D. Mocquereau. La formule de ce jugement ne laisse-t-elle pas sous-entendre que le commentaire a pu dépasser la limite de l'objectivité ?

2. J. Delporte, *Revue pratique de Liturgie et de Musique sacrée*, mars-avril 1921, pp. 356-359.

Seuls des Saints qui écoutent l'Esprit des gémissements inénarrables « chanter dans leurs cœurs [1] », seule l'Église, Épouse du Christ communiant aux sentiments intimes de son Époux, pouvaient chanter d'un accent si pur, si immatériel, la prière de l'Homme-Dieu.

***

C'est l'un de nos abonnés et amis du diocèse de Cambrai, qui nous a souligné l'utilité vraie que présente la seconde méthode d'exposition. Ayant à former au chant sacré de petits collégiens qui martelaient et saccadaient la mélodie, si bien que tout l'élan en était perdu, il pensa, pour faire saisir promptement et vivement à ses élèves le mouvement et le phrasé de la cantilène grégorienne, à la leur chanter sur paroles françaises. *Nouvelle manière de trope* qui réussit à souhait. Voici l'exemple dont il nous a fait part : c'est la communion de la messe de nuit à Noël. Aucune note n'est ajoutée à la mélodie; les neumes sont modifiés sans que le rythme en soit altéré; lorsque le chant n'est pas monosyllabique, nous indiquons par une lettre, le neume qui affecte la syllabe (p., *pes;* c., *clivis;* s., *salicus;* st., *strophicus;* v., *virga*.)

st. st. p.
Dans les profondeurs des splendides cieux,

p. c. p.
Avant l'étoile du matin,

s. c. v.—s. p.
Avant l'étoi — le du matin,

p. p.
Je t'ai tiré de mon sein.

Nous proposons ci-dessous un autre exemple dans le même dessein, nous voulons dire comme exercice rythmique, apte à faire saisir la ligne de la mélodie grégorienne à tous auditeurs de langue française, même cultivés, mais pour qui l'ignorance du latin crée un obstacle à l'émotion esthétique.

Les principes qui ont été mis en œuvre dans cette adaptation sont très simples.

D'abord pour rythmer la mélodie originale (sur texte latin) — sont points rythmiques :

1. la première note de chaque groupe — ceci d'après la préface du Graduel romain (XII. *Singulae neumae*);

1. « Spiritu Sancto rimante in cordibus eorum, (Patres hunc modum cantadni per contemplationem) perceperunt. » GRADUALE ROMANUM, *De ratione editionis vaticanae*, XIV.

2. la dernière syllabe des mots — ceci d'après une règle *essentielle* de la diction.

Pour l'adaptation française :

A l'inverse du latin, l'accent tonique du mot français (dernière syllabe sonore du mot, et donc la pénultième d'une rime féminine) coïncide toujours avec le point rythmique.

Nous avons cherché des exemples de chants neumés sur paroles françaises, et des principes d'adaptation dans les *arias* des oratorios de J. S. Bach et de Haendel, particulièrement dans la *Passion selon S. Matthieu* [1].

Ces mélodies grégoriennes de rythme égal demandent une interprétation fort semblable à celle d'*arias* comme ceux-ci, dans le chef-d'œuvre que nous venons de citer : 26 — Ténor — « Auprès de Jésus, je veux veiller ». 75 — Basse — « Que mon cœur purifié », ou encore l'une ou l'autre des parties du chœur 1. — « Venez, mes filles, et pleurez avec moi. »

TROPE

Cordes

I

2

Voi-ci resplen-dir l'au-ro-re ra-di-eu-se

du grand jour que le Sei-gneur a fait

Où Dieu ré-vè-le l'é-clat de sa gloire

protase

Li-vrons nous à la sain-te joie

Que nos â-mes s'em-plis-sent d'al-lé-gres-se

Ex-sul-tons en Dieu

apodose

1. *Traduction française* par Charles Bannelier. Paris, Enoch et Cie. 6e édition.

II

Jé_sus triomp(he)et le mon_de res_susci(te)en Lui

C'est la fê _ te des fê - - tes

La fê _ te sou - ve_rai - ne

La fêt(e) é _ter_nel - le

Traduttore, traditore. Ici, comme toujours, la traduction est une trahison. Forcément, le rythme de la mélodie-type perd dans le *trope*, sa souplesse et sa légèreté; outre cela les sonorités claires du latin s'effacent dans les demi-teintes, les nasales et les muettes de la langue française.

Aussi, nous l'avons marqué dès le début, ceci n'est qu'un exercice, une leçon préparatoire à l'interprétation de la mélodie grégorienne. Il suffira d'émettre fidèlement l'élan initial de chaque groupe, et de poser avec netteté l'accent tonique des mots français, pour faire percevoir vivement la structure rythmique de la cantilène, la richesse de ses ondulations, le mouvement et tout à la fois la fermeté de la ligne.

A chanter d'une façon suivie les notes marquées dans la colonne latérale, l'on se rendra compte de la progression graduée de la période musicale. Que l'on chante alors la mélodie grégorienne dans sa beauté intégrale; l'on goûtera mieux la souplesse de ses vocalises, et, soutenues sur ce tissu léger, les sonorités d'or et d'argent de la langue où se rèflète le ciel de Rome. Mais outre cela on lui rendra le mouvement, le phrasé, l'élan vital.

Nous ne voulons d'ailleurs aucunement, en insistant sur le caractère « exercice » de cet essai d'adaptation, désavouer la beauté des *Cantiques Grégoriens* [1] qui ont fleuri depuis la restauration, sous la plume, par exemple, de Dom L. David, de M. d'Indy, de G. de Lioncourt. Nous souhaitons au contraire les voir se répandre, et nous en donnerons des exemples ici même, en proposant les diverses manières dont ces artistes ont traité la mélodie grégorienne.

D. Maur Grégoire.

1. M. Cl. Besse leur consacre une recension attentive, une fine critique dans la *Revue des Jeunes*, du 10 février dernier.



III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



OUS réservons pour le fascicule de Pentecôte : un article compte rendu sur l'ouvrage magistral du R. P. DE LA TAILLE, S. J., Professeur de théologie à l'Université grégorienne de Rome : MYSTERIUM FIDEI — *De augustissimo corporis et sanguinis Christi sacrificio atque sacramento, Elucidationes L.* (Paris, Beauchesne, 1921. XVI-663 pages in-4°, à deux colonnes. Prix : 50 francs);

- une monographie sur la haute École de science liturgique qui s'est constituée à l'abbaye de MARIA LAACH, et l'Annuaire qu'elle vient de publier : JAHRBUCH FUR LITURGIEWISSENSCHAFT. Münster en Westphalie, Aschendorf, 1921, 216 pages in-4°.

A TRAVERS LES REVUES

Dans la **Nouvelle revue théologique** [1], le R. P. DE MOREAU poursuit son étude très fouillée sur les *Commentaires de la sainte Messe.* Si les explications données au moyen âge se caractérisent par le symbolisme, celles de l'époque moderne sont plus réalistes. Sans rejeter complètement les raisons d'allégorie, les liturgistes du XVIIIe siècle ne les considèrent pas cependant, en général, comme les raisons de leur institution; pour eux, l'origine des cérémonies importe davantage, et la question d'origine est une question historique. Ils furent amenés à cette méthode historique par la nécessité de répondre aux railleries des protestants, et à leur négation du droit que possède l'Église, de développer son culte, par la nécessité aussi d'apporter des corrections aux livres liturgiques. Le premier qui ait étudié scientifiquement les rubriques romaines est le savant Gavantus († 1638); il fait encore la part large à l'allégorie. Cependant le P. Maldonat S. J., dans son *Tractatus de ceremoniis*, publié par Zacharia, est dominé par le souci de combattre les calvinistes, et omet généralement les raisons symboliques. Le cardinal Bona fait encore un pas de plus; et Dom Martène s'attache encore plus exclusivement au point de vue historique. Une mention toute spéciale doit être réservée au trésorier de Cluny, Dom Claude de Vert, à qui le R. P. consacre la plus grande partie de son article. Il rendit à la science liturgique des services incontestables. Il étudia de près l'origine réelle de nos cérémonies. Mais ses exagérations, son manque d'ordre, ses conjectures fantaisistes et souvent ridicules, lui attirèrent de nombreux contradicteurs : entre autres Tournély, Zacharia, Benoît XIV, qui se placent cependant surtout au point de vue historique et pratique, Languet, évêque de Soissons, et enfin le Père Lebrun de l'Oratoire qui porte ce verdict sévère : « Il aurait fallu pour ne pas embarrasser le lecteur, intituler ce livre : *Conjectures sur les cérémonies* et non pas : *Explication littérale, historique.* » Sans être aussi rigoureux que Dom Guéranger, qui

1. 1921, t. III, pp. 400-419.

parle « du scandaleux ouvrage » de de Vert qu'il range parmi les jansénistes, le R. P. de Moreau écrit : « En lisant certains passages de son œuvre, nous croyions voir apparaître devant nous quelques figures comme celles de Charles Simon, d'Éllies Lupin, de Launoy ; nous faisions le parallèle entre ses tendances et certaines tendances d'une doctrine philosophique, le Cartésianisme, et d'une doctrine religieuse, le Jansénisme. »

* * *

Dans la **Vie spirituelle,** un bel article[1] du R. P. Bernadot sur la place de *la liturgie dans la spiritualité dominicaine.*

Dans la même revue, Dom Jean de Puniet[2] nous montre comment « les deux personnes divines qui ont mission du Père pour venir à notre secours, s'emploient à nous faire réaliser l'œuvre par excellence de l'éternité, *la louange de Dieu.* C'est avec la voix du Fils et sous le souffle de son Esprit qu'éternellement doit s'exercer toute louange au Ciel et sur la terre. Aussi pour que dès ici-bas puissent s'élever vers Dieu des hommages dignes de Lui, convient-il surtout que les âmes soient pleinement souples et dociles aux influences de l'action divine, de façon à ce que notre esprit soit d'accord avec notre voix, selon le vieux précepte donné par saint Benoît à ses moines ».

Dans les **Échos d'Orient,** le R. P. Thibaut décrit[3] d'après la *Peregrinatio d'Esthérie,* l'ordre des offices du *dimanche des Palmes à Jérusalem,* vers la fin du IVe siècle. Il signale ensuite l'heureuse découverte de documents plus récents qui ont une importance capitale pour l'histoire du développement de cette institution liturgique : le Lectionnaire arménien, publié en 1905, par Conybeare (*Rituale armenorum,* Oxford, 1905) ; la version géorgienne du *Kanonarium* de Jérusalem, publiée en 1912 par l'archiprêtre Kékélidzé (Tiflis 1912) ; et le *Typikon* de l'Église de Jérusalem pour la Semaine Sainte, publié en 1894, par Mgr Papadopoulos. Enfin, il explique, d'après ces sources, le profond symbolisme de la procession de ce jour.

Dans le numéro suivant le R. P. souligne[4] la doctrine catholique sur le caractère sacrificiel de l'institution de la *Cène du Seigneur.* Il recueille ensuite avec soin les rares données historiques que nous a léguées l'antiquité chrétienne sur l'ordre primitif de la célébration liturgique de la Cène au soir du Jeudi-Saint.

Du même encore, dans le numéro de juillet-août, un article sur le pseudo-Denys l'aréopagite et la prière catholique de l'Église primitive[5].

Le dernier numéro de la **Revue liturgique et monastique** de Maredsous nous a apporté un article remarquable de D. B. Capelle sur *Les Stations de Carême et notre piété.* L'auteur note les influences plutôt rares, de

1. Deuxième année, t. II, pp. 385-396.
2. *Ibidem,* pp. 443-453.
3. Janvier-mars, 1921, pp. 67-79.
4. Avril-juin, pp. 156-167.
5. Juillet-septembre 1921, pp. 283-294.

l'Église stationnale sur les pericopes des messes du Carême. « Il y a profit, dit-il très bien, à rechercher quel appoint la connaissance des « stations » confère à l'intelligence de la prière liturgique, mais il faut le faire avec respect. Ce serait un jeu puéril que de voir des allusions à la station partout, et ce jeu n'est pas innocent puisqu'il aboutit à canoniser les fantaisies de l'imagination. »

(*A suivre*) Dom Idesbald VAN HAUTRYVE, O. S. B.

COLLECTION « PAX ». ASCÈSE, MYSTIQUE ET HISTOIRE BÉNÉDICTINES ET MONASTIQUES.

(Paris, Lethielleux, et abbaye de Maredsous).



OL. I. — *L'Ordre monastique des origines au XII*e *siècle*, par D. U. BERLIÈRE, 2e édition, 1921. Un vol. fr. 6.50.

Vol. II. — *Traité de l'Amour de Dieu*, par S. BERNARD, Traduction nouvelle par H. M. DELSART, 1921. Un vol. fr. 1.75.

Vol. III. — *L'Idéal monastique et la Vie chrétienne des premiers jours*, par D. G. MORIN, 3e édition, 1921. Un vol. 4 francs.

Vol. IV. — *La dernière Abbesse de Montmartre, M*me *de Montmorency-Laval*, par H. M. DELSART. Un vol 1921. 3 francs.

Vol. V. — *Sainte Gertrude. Sa Vie intérieure*, par D. G. DOLAN. Traduit de l'anglais par les moniales de l'Abbaye de Dourgne. 6 francs.

Sous presse :

*Les Mystiques bénédictins, des Origines au XIII*e *siècle*, par Dom J. BESSE.

Lex Levitarum, La formation sacerdotale d'après saint Grégoire le Grand, par Mgr C. HEDLEY, évêque de Newport.

En préparation :

Les Méditations de saint Anselme. Traduction nouvelle par D. A. CASTEL, de l'Abbaye de Saint-Martin de Ligugé.

L'Année liturgique d'après sainte Gertrude et sainte Mechtilde.

Le mouvement liturgique dont notre revue s'est fait depuis six ans l'écho et l'humble ouvrier, tend à vivifier, à rajeunir et à renouveler la piété des âmes chrétiennes, en les replongeant dans l'antique passé. « Elle est admirable cette loi qui règle la vie des institutions séculaires, qui fait qu'elles ne rajeunissent leur doctrine ou leur action sociale qu'à la condition de puiser au sein de leurs traditions, la pensée ou la norme pratique, qui dans des circonstances nouvelles, doit assurer leur avenir... Ce retour au passé, non pas en tant que celui-ci peut être l'objet d'une étude rétroactive de faits qui ne sont plus, mais un retour à la compréhension et à l'esprit qui jadis vivifiaient les cœurs, ce retour-là est un gage de vitalité féconde [1]. »

C'est aussi à rajeunir la ferveur des fidèles en ressuscitant l'esprit qui animait nos pères que tend la collection présente. A qui est quelque peu familiarisé avec les écrits des Pères et des auteurs monastiques, tels

1. D. Idesbald RYELANDT, Bréviaire et méditation dans *Semaine liturgique de Maredsous*, 1912.

saint Grégoire, saint Bernard, saint Anselme, sainte Gertrude, sainte Mechtilde, Louis de Blois, la liturgie se découvre avec aisance : on sent le même esprit souffler dans les compositions liturgiques et la littérature ascétique de l'antiquité, continuée par la tradition monastique; la substance de la doctrine s'y trouve tout imprégnée de l'onction de l'Esprit-Saint; et si d'aucuns se trouvent encore dépaysés au pays de la liturgie; s'ils sentent parfois leur âme étrangère à la prière de l'Église qui leur paraît surannée, ne répondant pas aux besoins actuels de la piété, n'est-ce pas en partie parce qu'ils se nourrissent trop exclusivement des produits (parfois excellents par ailleurs) de la dévotion moderne? Pour mieux comprendre la prière de l'Église, rien de plus efficace que la lecture des anciens ou de ceux qui s'en inspirent et continuent leur tradition.

C'est à ce titre que nous nous faisons une joie de recommander à nos lecteurs la belle collection *Pax* entreprise par nos confrères de Maredsous. Beaucoup des œuvres spirituelles sont enfouies dans des in-folio inaccessibles ou portent le caractère technique des publications de pure érudition. La collection vise à donner des œuvres d'une forme accessible à tous; vulgarisation avertie, de bon aloi, reposant sur une documentation sérieuse puisée aux sources mêmes. Elle comprend des Traités spirituels, des Biographies de saints ou de personnages illustres; enfin des Études sur des points variés d'ascèse, de mystique, d'histoire bénédictines et monastiques.

Il faut remercier nos confrères de Maredsous et en particulier l'ouvrier dévoué et si méritant — qui, une fois de plus, s'efface derrière son œuvre — de cette belle initiative. Sa réalisation très heureusement commencée nous fait présager une floraison d'œuvres de choix. Bientôt, espérons-le, un rayon de nos bibliothèques sera tout chargé de ces charmants petits volumes in-12, d'une typographie soignée[1], édités avec goût, dans une toilette d'une élégance impeccable, sur bon papier, avec titre rouge et noir.

Dom Idesbald Van Houtryve, O. S. B.

L'ORGANISTE LITURGIQUE

Dom Joseph Kreps, O. S. B. Le role unificateur de l'organiste liturgique. Avec une préface de Vincent d'Indy. Louvain, abbaye du Mont-César, 1921, 8°, 80 pages, fr. 4,00.

Il s'agit du rapport présenté par l'auteur au Congrès de musique religieuse de Tourcoing (septembre 1919), mais augmenté de nombreuses notes, ainsi que d'une étude sur la Préface et les Sanctus vaticans.

L'argument de ce rapport se définit essentiellement comme suit : l'organiste doit, dans tous les détails de son activité, contribuer à l'*unité* nécessaire de l'office. Nul n'était mieux qualifié pour développer ce thème que Dom Joseph Kreps, à la fois religieux fervent, organiste et musicien consommé et musicologue savant, ayant pénétré les moindres détails de cette musique liturgique que l'on n'étudie pas du dehors, mais du dedans,

1. Chaque volume se vend séparément.

qu'il faut *vivre*, comme disait Gevaert. D'autre part, — et ceci constitue le trait le plus original de cette attachante personnalité, — Dom Kreps est demeuré attentif à toutes les fluctuations de l'art moderne et c'est ainsi qu'on le verra invoquer très à propos le *leitmotiv* wagnérien au sujet des développements tirés des thèmes grégoriens.

Les conseils donnés par l'auteur à l'organiste liturgique aboutissent, en fin de compte, à une série de vœux propres à former des organistes imbus des saines traditions et à leur assurer l'appui, on pourrait dire le concours nécessaire du clergé. La place nous fait défaut pour signaler toutes les particularités intéressantes de son travail; le répertoire alphabétique qui le termine montre toute sa diversité et sa richesse. Nous nous en voudrions cependant de ne pas souligner le parallèle si ingénieux et si complet entre l'organiste catholique et l'organiste protestant, celui-ci maître dans son temple, celui-là humble et fervent serviteur de la liturgie.

L'étude approfondie de la Préface et des Sanctus vaticans sert d'application pratique aux théories formulées. Entre ces deux parties de la publication prennent place une série de notes documentaires du plus puissant intérêt historique. Le tout est rédigé dans une forme vivante et en un style imagé, passant d'un religieux enthousiasme à l'humour.

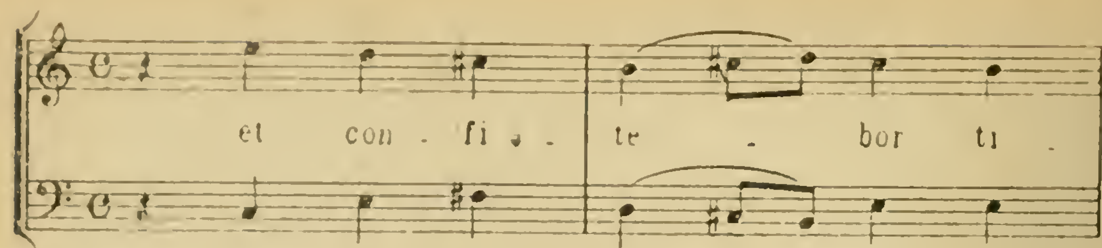
En résumé, un travail qu'aucun organiste ne devrait ignorer.

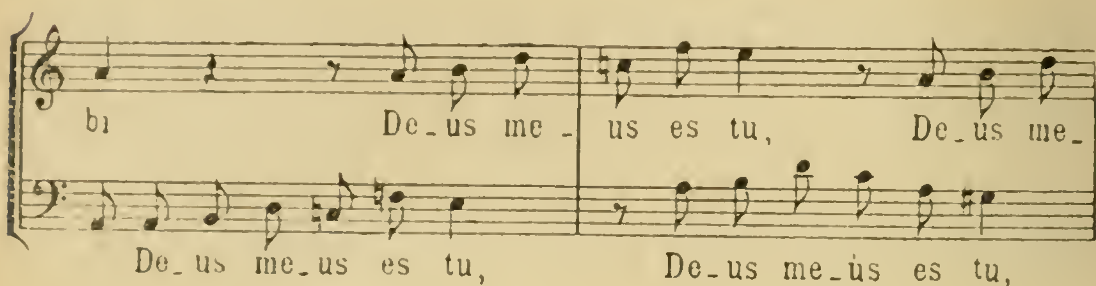
E. Closson,
Professeur d'Esthétique et d'Histoire musicales
au Conservatoire royal de Bruxelles.

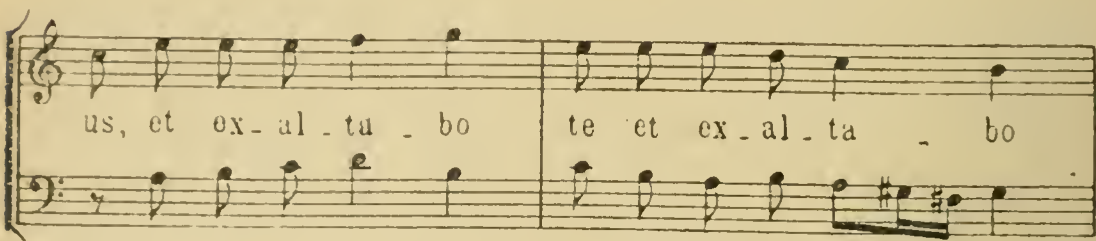
UNE LETTRE DE CAMILLE SAINT-SAËNS

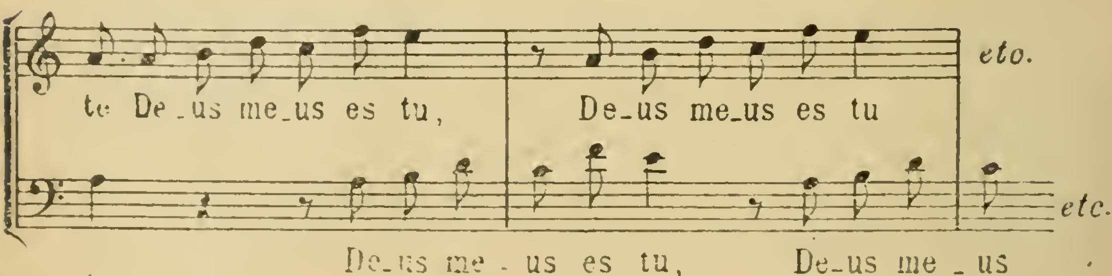
Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant, à titre purement documentaire, la lettre ci-jointe. Elle nous fut adressée par le défunt maître en réponse à la difficulté que semblait nous avoir créé l'exécution de son *Oratorio de Noël*, notamment aux passages suivants :

Et in - tén - dit mi - hi, et
in - tén - dit mi - hi, et in - ten - dit, et
in - tén - dit et in - ten-
dit, et in - ten - dit mi - hi









Nous lui signalions les pages élogieuses que Dom A. Mocquerau avait écrites à leur sujet au tome VII[e] de sa *Paléographie musicale,* (32-37), que nous donnons ici en note [1]. La réponse de Camille Saint-Saëns n'a évidemment qu'une valeur relative à son cas personnel, et n'enlève rien aux conclusions rythmiques de l'illustre paléographe. Il voudra bien ne pas en prendre ombrage, pas plus que le Conservatoire ou la *Schola Cantorum* auxquels la lettre fait allusion, d'autant plus que ses diverses allégations sont à contrôler. Nous croyons néanmoins qu'à les prendre sous bénéfice d'inventaire, elles méritent d'être connues.

Dom Joseph KREPS.

1. « Plusieurs auteurs et des plus considérables, se trouvant trop à l'étroit dans l'étau de la mesure, et cédant à leur instinct musical, à leur inspiration..., installent carrément les mots latins à cheval sur les mesures, plaçant ainsi, quand bon leur semble, la syllabe finale faible au frappé, ou premier temps de la mesure, et la syllabe

Paris, 4 août 1919.

Mon révérend Père,

Sans vous en douter, vous avez touché à un point extrêmement sensible de ma conscience musicale et artistique.

Je vais vous donner la clef du mystère. Quand j'ai écrit l'*Oratorio de Noël*, destiné à être exécuté dans l'église de la Madeleine pendant la nuit de Noël même, j'étais fort jeune (23 ans) et ignorant de bien des choses; et j'avais cru bien faire en me réglant sur la *quantité* des syllabes que j'avais observée soigneusement dans mon adolescence alors que j'avais la passion des vers latins. C'est Liszt qui, plus tard, ayant connu mon oratorio auquel il s'était intéressé, m'a fait comprendre mon erreur; j'ai rectifié beaucoup de passages, mais je ne pouvais rectifier tout sans détruire mon œuvre et il en est résulté une cote mal taillée où la bonne prosodie et la mauvaise

---

forte accentuée à l'un des temps faibles, spécialement au *levé*, ce qui est précisément le renversement de la loi ordinaire.

» Constatons le fait. Prenons l'*Oratorio de Noël* de M. Saint-Saëns. Ce grand musicien connaît la langue latine et les lois de l'accentuation; il connaît aussi le procédé moderne d'adaptation des paroles et le plus souvent il l'observe. Il est bon d'en donner un exemple afin que cet auteur ne soit pas taxé d'ignorance lorsqu'il s'en affranchira sciemment.

Oratorio de Noël.

Andantino

No - li - te ti - me - re, no - li - te ti -

me - re: Ec - ce e-nim e-van-ge - li - zo vo - bis

gau - di - um ma-gnum, quod e-rit o-mni po - pu-lo: *etc.*

» Ici et dans la suite du morceau presque tous les accents toniques coïncident avec les temps forts (premier temps) ou sous-forts (troisième temps). C'est bien la règle.

» Mais voici que plus loin M. Saint-Saëns s'en écarte volontairement.

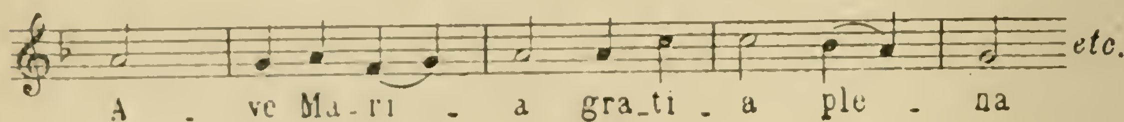
(Suit l'exemple *Et intendit mihi* cité plus haut p. 67).

» Dans cette belle phrase mélodique toutes les syllabes accentuées se trouvent au levé, au temps faible de la mesure, toutes les syllabes faibles au temps fort. Évidemment, si nous en croyons nos théories modernes, l'effet d'une telle musique ne peut être que désordonné, incohérent ou du moins passionné; car la lutte, la contradiction entre l'intensité des paroles et l'intensité de la mesure ne peuvent être plus manifestes.

» Une bonne exécution suffit pour dissiper tous ces préjugés. Écoutez le soliste mezzo soprano de M. Saint-Saëns : il conserve à chaque syllabe l'intensité qui lui est propre, à chaque mot le mouvement, le rythme qui lui est naturel, il soumet la mesure au rythme des mots; dans ce chant, il n'y a pas trace de la lutte annoncée, tout est dans l'ordre le plus parfait. Et remarquons-le bien : il n'y a là ni syncope, ni contretemps, ni aucun de ces procédés que l'art emploie pour briser la régularité

vivent ensemble, ce qui me chagrine, car j'ai la mauvaise prosodie en horreur.

Elle est fréquente d'ailleurs dans les compositions modernes. Je vous citerai entre autres un morceau qui fut célèbre, l'*Ave Maria* attribué à Arcadelt et qui commence ainsi :



Cette prosodie défectueuse m'avait toujours fait douter de l'authenticité du morceau, car les œuvres anciennes sont toujours parfaitement écrites au point de vue de la prosodie; aussi n'ai-je pas été étonné lorsque Dietsch, qui fut maître de la chapelle de la Madeleine pendant longtemps, m'apprit qu'il était l'auteur du célèbre *Ave Maria*, et que celui-ci avait dû sa célébrité à la supercherie.

---

quasi mécanique de la mesure moderne. Le cours naturel du rythme n'est nullement troublé par l'arrivée inattendue de ces notes à surprise qui engendrent, avec les accents pathétiques, l'expression passionnée.

» Et cependant une modification dynamique très grave a été apportée dans la mesure : le premier caractère que d'après les modernes, nous assignons à la mesure — temps fort au début de chaque mesure — fait entièrement défaut :

a) Le premier temps, le temps fort, est devenu *un* temps faible, par suite de son contact avec la syllabe faible;

b) le dernier temps, *le* temps faible d'après la théorie moderne, est devenu *un* temps fort, par son alliance avec l'accent des mots.

» Il semble après cela que la mesure, ainsi privée des soutiens auxquels on l'a depuis si longtemps habituée, ne puisse plus subsister, et qu'avec elle vont disparaître, dans un pêle-mêle désordonné, mélodie, rythme, harmonie, sous un flot de notes et de syllabes se répandant à l'aventure, comme les eaux d'un fleuve dont on a rompu les digues.

» Non, la mesure, par un phénomène qui reste à expliquer, demeure intacte. L'*ictus métrique initial*, quoique plus faible que les autres notes de la même mesure, se fit sentir comme tel dans toute la trame de la mélodie; il continue à limiter et à distinguer les mesures; il apparaît de *trois en trois temps* et toujours à des *intervalles inégaux*. Ces deux derniers faits constituent, on s'en souvient, le deuxième et le troisième caractère de la musique moderne.

» Mais ne pourrait-on pas attribuer cette persistance de la mesure à l'harmonie qui vient souligner l'ictus initial *faible* de chaque mesure et remédier ainsi à son infirmité?

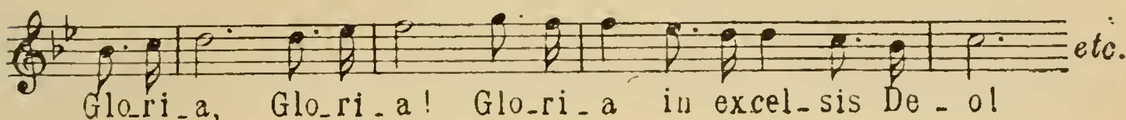
» Nous ne le pensons pas : la place des accords est un fait qui démontre ce que nous affirmons, à savoir la persistance de la mesure, mais ne le produit pas; car le résultat serait exactement le même si l'accompagnement venait à manquer. Cette mélodie claire et franche porte en elle-même son rythme et sa mesure très reconnaissables sans le secours de l'harmonie.

» Voilà donc d'après M. Saint-Saëns, qu'il est assez difficile de taxer de maladresse et d'ignorance, une seconde place pour l'accent latin dans la mesure. Nous constatons les faits, à peine laissons-nous entrevoir en ce moment comment ils peuvent être justifiés. Mais, dès maintenant, nous pouvons considérer ce procédé comme légitime, si, laissant de côté nos règles et nos préjugés modernes, nous considérons l'effet produit; car, en dépit du procédé, la beauté musicale de cette mélodie est incontestable, la déclamation rythmique irréprochable. Or, là est le seul vrai critérium sur lequel doit s'appuyer un jugement indépendant : « Le sens musical..., dit très bien M. Jules Combarieu, c'est lui qui doit tout juger en dernier ressort; mais il n'est qu'un instinct qu'il faut faire aboutir à une démonstration raisonnée; ce que nous cherchons, c'est une théorie, une doctrine. » (*Théorie du rythme dans la composition moderne* par J. Combarieu, p. 17; 1897. Paris, Alphonse

On le chantait à la *Société des Concerts* du Conservatoire, où un motet signé de Dietsch n'aurait pas trouvé accès; Liszt en a fait un délicieux arrangement pour orgue.

On a donc parfaitement raison de critiquer la prosodie de mon petit oratorio de Noël. Tout ce qu'on peut dire pour la défendre c'est que beaucoup de compositeurs modernes de musique d'église méritent des reproches analogues. Que dire de ceux qui dans des *O Salutaris* répètent plusieurs fois « Da robur fer, da robur fer » et mettent *auxilium* dans la phrase suivante?

Mais rien n'a égalé l'horreur d'une messe solennelle d'Adolphe Adam, où l'on chantait :



Picard.) Nous aussi nous cherchons une théorie, une doctrine : elle ne tardera pas.

» Mais poursuivons notre examen de l'oratorio de M. Saint-Saëns. Voici un passage plus caractéristique encore.

(Exemple *Et confitebor tibi* cité plus haut p. 67).

» Cette fois le procédé de l'accent au levé pénètre jusque dans les subdivisions des temps de la mesure : tous les accents sont non plus aux temps faibles (2e et 4e) de la mesure, mais à la partie faible de chaque temps, et toutes les syllabes finales à la partie forte.

» Pour bien comprendre cette disposition assez contrariante pour les modernes, réduisons ce passage à des mesures à 2/8 :



» Toujours même fait : séparation de l'ictus métrique (temps fort de la mesure) et de l'accent tonique (temps fort du mot); toujours même protestation des amateurs de la mesure contre le voisinage immédiat de ces deux intensités qui d'après eux se gênent, se nuisent, se détruisent réciproquement, et ils pronostiquent d'une pareille combinaison un rythme heurté, boiteux, bref un effet déplorable.

» De notre part toujours même réponse : recourez à l'expérience, chantez cette phrase, comme il convient en accentuant bien les mots; faites taire un instant vos raisonnements, vos préjugés; laissez-vous entraîner simplement par le courant mélodique et rythmique de ce motif, répétez-le plusieurs fois et vous serez forcé d'avouer que, bien loin de se nuire, les deux intensités font ensemble excellent ménage et se succèdent chacune avec son rôle et son caractère spécial dans la plus parfaite entente. Malgré l'interversion dynamique, le sentiment régulier de la mesure n'est pas rompu, chaque premier temps étant légèrement marqué, *touché* par la déposition de la dernière syllabe des mots; en outre, l'harmonie, comme dans le cas précédent, souligne les principaux ictus métriques, le premier et le troisième, laissant à la voix le soin de faire ressortir la légère intensité qui caractérise l'accent des mots latins. L'effet serait le même si cette phrase n'avait pas d'accompagnement. Ce sont des faits. Il n'y a qu'à écouter. Là encore le résultat produit doit nous amener à l'emploi de ce procédé, malgré son désaccord avec la règle actuelle : une barre avant tous les accents. Qu'importe que nous ne comprenions pas le *comment !* ce qui est certain, c'est que cette disposition des mots est en pratique d'un excellent effet, cela suffit. La théorie, selon sa coutume, viendra après la pratique.

» Nous ne ferons pas un jugement bien téméraire en affirmant que, si un élève avait porté la phrase de Saint-Saëns à tel ou tel éminent professeur de composition, celui-ci l'aurait condamnée avec cette mention en marge « faute d'accentuation », et, en guise de correction, aurait proposé à son disciple de rythmer sa mélodie de ma-

Et tout à l'avenant ! Cette messe eut un énorme succès, éphémère d'ailleurs.

Pour trouver de la belle prosodie latine dans la musique moderne il faut aller la chercher chez Gounod, qui avait passé par le Séminaire.

Mais l'École Franckiste qui tient actuellement le haut du pavé est ennemie de Gounod, et l'on ne chante pas sa musique religieuse, où il y a cependant d'admirables choses.

Il se peut que les doctrines dont vous parlez soient trop absolues et je n'en serais pas étonné. Mais la prosodie de mon Oratorio n'est pas défendable; on doit chanter *Déus méus* et non pas *Deús meús*.

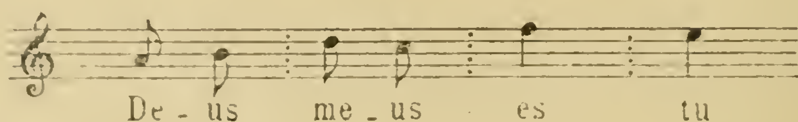
Je dois dire que la *messe* que j'ai écrite à vingt ans n'a pas les mêmes défauts; elle est correctement prosodiée, autant qu'il m'en souvient; à l'exception du *Credo* qui n'est cependant que le *Credo* de Dumont harmonisé.

Veuillez agréer, mon révérend Père, mes respectueux hommages.

C. Saint-Saëns.

---

nière à faire concorder solidement les accents toniques avec les temps forts, par exemple :



» Nous connaissons aussi des professeurs, et des plus en renom, qui, mieux inspirés, plus larges et en avance ou plutôt en retard sur les idées de leur siècle, auraient laissé passer cette prétendue faute, et même l'auraient annotée d'un « très bien », félicitant ainsi l'élève de secouer enfin le joug par trop étouffant de la mesure, ou du temps fort initial, et de revenir à l'antique tradition, comme il ne sera pas difficile de le prouver.

» ... Il nous serait facile de relever d'autres exemples de ce genre dans certaines compositions modernes, mais, comme ils ne se présentent en définitive qu'à titre d'exceptions, nous préférons arriver tout de suite aux anciens polyphonistes. (*Paléographie musicale*, VII, pp. 32-37.) »



237. **Bargilliat, chanoine M.** M 783.52
1921. — 50 cantiques populaires sur des mélodies bretonnes. Harmonisation de M. Ch. Quef. — *Quimper, Le Goaziou*, 1921, fr. 6,50.

238. **Bertelin, Alb.** M 783.65
1921. — Noëls. — *Paris, Schola Cantorum*, 1921.

239. **Berthier, Paul.** M 783.52
1921. — Cantiques liturgiques. — *Paris, Art Catholique*, 1921.

240. **Berthier, Paul.** M 78.66
1921. — « Messe des Anges » pour harmonium ou orgue. — *Paris, Art Catholique*, 1921.

241. **Tournai.** M 783.25
(1920). — Officium et missa in nocte Nativitatis Domini cum cantu gregoriano ex libris vaticanis et Solesmensibus excerpto. Editio rhythmicis signis ornata. — *Tournai, Desclée*, (1920). 16.5×11.5, 69 *pp.* fr. 1,00.
Edition Desclée, n° 776.

242. **W. B. S.** 78
1920. — (Een feestconcert op 18 Mei [1920]. — Zilveren jubilee van Utrecht's Aartsbisschop). * DE BEIAARD, *V* (1920), *Deel I, pp.* 316-320 *(juin).*

243. **Clavers, R.** M 78.91
1920. — Tharcisius, martyr. Mystère lyrique en 6 tableaux, paroles de C. M. de la Messuzière S. J. — *Paris, Beauchesne*, 1920, 62 *pp.*

244. **Kreps, Joseph, Dom, O. S. B.** M 783.236
1921. — Offertoire pour la messe de mariage. Pour ténor solo ou chœur à 4 voix mixtes (ad libitum). — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *Supplément musical, pp.* 75-77 *(n° 7, juillet).*

245. **Adcock, E. E.** 78.66
1921. — Position of the Church organ. — THE ORGAN, *I* (1921), n° 1.

246. **Hull, Eaglefield, Dr.** 78.66
1921. — The organ in Seville Cathedral. — THE ORGAN, *I* (1921), n° 1.

247. **Allen, Alfred, H.** 78.66
(1921). — From the organ Loft. With a Foreword by Sir Henry Hadow. — *Oxford, Blackwood*, (1921).

248. **Hull, Eaglefield, Dr.** 78.66
1921. — Conferin's organ. — THE ORGAN, *I* (1921), n° 1.

249. **de Mondadon.** 781.62
1921. — La musique du vers français. — ÉTUDES, t. CLXIX (1921), *pp.* 222-235 *(20 octobre).*

250. **Beyssac, G(abriel), Dom, O. S. B.** 783.25
1921. — Note sur un graduel-sacramentaire de Bantz du XIIe siècle. — REVUE BÉNÉDICTINE, 33 (1921), *pp.* 190-200 *(n° 4, octobre).*

251. **V(an) N(uffel) J(ules), (abbé).** 783 : 92
1921. — Vierhonderdste Jaarfeest van Philippus de Monte van Mechelen. — TIJDSCHRIFT VOOR LITURGIE, *III* (1921), *pp.* 67-68 *(n° 1).*

252. **A. v. R., Dom.** 783.25
1921. — Kroniek der liturgische beweging. — TIJDSCHRIFT VOOR LITURGIE, *III* (1921), *pp.* 62-67 *(n° 1).*

253. **Lampen, Willibrordus, P. Dr O. F. M.** **783.28**
1921. — Het liturgisch tooneel in de Middeleeuwen. — TIJDSCHRIFT VOOR LITURGIE, *III* (1921), *pp.* 53-62 *(n° 1)*.

254. **Dictionary.** **78.66 (03)**
s. d. — Dictionary of organs and organist. — *Mate and Son.* 500 pp.

255. **Kreps, Joseph, Dom, O. S. B.** **783.11**
1921. — Le Rôle unificateur de l'organiste liturgique, avec appendice : Préface et Sanctus Vaticans. Préface de M. Vincent d'Indy. — * *Louvain, Bureau liturgique*, 1921, 19 × 12.5, 80 pp. *de texte et tableaux et* 40 *pp. d'exemples musicaux*, 4 *francs.*

256. **Wagner (Rudolf).** **781.8 : 781.62**
1921. — Der Berliner Notenpapyrus nebst Untersuchungen zur rhythmische Notierung und Theorie, mit Tafelbeilage. — * *Philologus LXXVII (*1921), *fasc.* 3/4, *pp.* 256-310.

257. **Wagner (Peter).** **783.25**
1921. — Gregorianische Formenlehre. — Eine choralische Stilkunde. — * *Leipzig, Breitkopf et Härtel*, 1921, 23.5 × 15, *XI* + 540 *pp.* (70 *Marks*).
Einführung in die gregorianischen Melodien. — Ein Handbuch der Choralwissenschaft, 3e volume.

258. **Glin (Paul).** **M °783.233**
1921. — Dies sanctificatus illuxit. Texte du verset alléluiatique de Noël (Messe du jour) à trois voix égales. — LE NOËL, *XXVII* (1921), *pp.* 886-887 (22 *déc. n°* 1383).

259. **(David, Lucien, Dom) [3].** **M 783.27**
[1921] [1]. — Psautier-Vespéral en notation grégorienne et clef de sol,précédé de notions de psalmodie. — * *Grenoble, Bureau Grégorien (Grenoble, imp. Guirimaud)*, (1921), 17.5 × 12, 109 *pp.*
Manuel Paroissial Grégorien, fasc. III.

260. **Boyer, C., chanoine.** **M 783.6**
[1921].— Supplément du Recueil de Cantiques à l'unisson. — *Bergerac, Petit.*

261. **Schmidt, Jacques, G.** **781.62 : 783.25**
[1921»]. — Les principaux textes des auteurs grégoriens concernant le Rythme. Contexte, original et traduction. — * *(Dusseldorf, Schwann), en dépôt chez l'abbé Paul Peers, La Grcise, par Catillon (Nord-France)*, [1921»], 22 × 14, 19 pages, *fr.* 0,25.

262. **David, L(ucien), Dom.** **783.25 (018)**
[1921]. — Méthode pratique de chant grégorien. — *Lyon, Janin*, 7 *francs.*
2e édition.

263. **Grenoble.** **M 783.9**
[1921]. — Rorate et Attende. — *Grenoble, Bureau Grégorien*, (1921).
Petites feuilles grégoriennes, n° 173A.

264. **Grenoble.** **M 783.9**
[1921]. — Adesto unus Deus *et* Salve suavis et formose. — *Grenoble, Bureau Grégorien*, (1921).
Petites feuilles grégoriennes, n° 174A.

265. **Pothier, J(oseph), Dom.** **M 783.9**
1921. — Hymne à la Vierge Marie « Imperatrix gloriosa ». — * REVUE DU CHANT GRÉGORIEN, *XXV* (1921-1922), *pp.* 65-67 (n° 3, *novembre-décembre*).

266. **A. D., Dom.** **783.25 : 92**
1921. — Dom Raphaël Andoyer. — * Revue du Chant Grégorien, *XXV* (1921-1922), *pp.* 68-71 *(n° 3, novembre-décembre).*

267. **Congressiste (pseudonyme).** **783 : 063**
1921. — Le Congrès de musique sacrée de Strasbourg, — 27-31 juillet 1921. — * Revue du Chant Grégorien, *XXV* (1921-1922), *pp.* 71-75 *(n° 3, novembre-décembre).*

268. **Delon.** **783.25 (07)**
1921. — Le chant grégorien dans les maisons d'éducation. — * Revue du Chant Grégorien, *XXV* (1921-1922), *pp.* 76-77 *(n° 3, novembre-décembre).*

269. **Baudot, J(ules), Dom.** **783.65**
1921. — La fête de Noël dans l'Église à travers les siècles. — * Revue pratique de Liturgie et de Musique sacrée, *V* (1921), *pp.* 175-177 *(nos 53-54, novembre-décembre).*

270. **Bayart, Paul.** **783.22**
1921. — Notes pratiques pour nos scholae. Le *Kyriale.* — * Revue pratique de Liturgie et de Musique sacrée, *V* (1921), *pp.* 198-204 *(nos 53-54, novembre-décembre).*

271. **Lucas et Depienne,** Diplômés de l'École de Malines.
M 783.11 : 783.241
[1921]. — Office complet des défunts, avec accompagnement d'orgue, conforme aux principes rythmiques de Solesmes. — *Bruxelles, Ledent-Malay,* (1921), *in*-4°, 50 *pp.*, 10 *francs.*

272. **Piérard, Jos., Ant., abbé.** **783.27**
1921. — Traité de Psalmodie. Sémiographie S 4 6 * 4 × 2. — *Tamines, Duculot,* 1921, 20 × 13, 72 *pp. fr.* 2,80.

Refonte totale du *Cours pratique de psalmodie vaticane* de 1912. Le Traité de psalmodie l'abbé Piérard, malgré ses terminologies (sémiographie interne — sémiographie souscrite — sémiographie suscrite — sémiographie spéciale de la clivis cadentielle) et ses figurations un peu ahurissantes, semble appelé à un succès pédagogique de plus en plus marqué. Le chapitre où l'auteur traite du mouvement et des pauses en psalmodie ne nous déplaît guère, malgré son enseignement qu'il oppose aux « Bénédictins » : ce terme de comparaison nous semble une fois de plus trop généralisé, bien des « Bénédictins », authentiques eux aussi, font exactement ce que préconise l'auteur. Nous souscrivons encore aux réserves que l'abbé Piérard formule au même chapitre au sujet de plusieurs solutions grégoriennes qui ne sont guère mûres. Nous faisons toute nôtre sa tendance à « réagir contre cette lugubre façon de psalmodier le *Miserere* qui en découpe tous les versets... en quatre quarts de verset. C'est là briser tout à fait l'unité de la phrase ou période psalmique. » (p. 46). Très belle impression sur beau papier vergé.

273. **Paris, René, R. P.** **M 783.293**
(1921). — Manuel des Processions et Bénédictions du Très Saint Sacrement. Signes rythmiques des Bénédictins de Solesmes. — * *Paris, Desclée,* (1921), 16.5 × 11, 304 *pp., reliure* 1/2 *toile,* 6 *francs.*

Manuel pratique, bien présenté. Musique en clé de sol. Notons cependant que tout ce qu'il contient n'est ni liturgique, ni esthétique au même degré. Les quelques motets en musique moderne n'en sont pas les meilleurs. Bien des pièces grégoriennes ne sont pas tirées des livres vaticans, d'autres sont des compositions de l'auteur lui-même. Nos lecteurs voudront bien faire le départ.

274. **A. V.** **M 783.11 : 783.293**

1921. — Accompagnements à mesures rythmiques du Manuel des Processions et Bénédictions du Très Saint Sacrement. Méthode R. P. Harmonisation A. V. I. Pour l'exposition du Saint Sacrement. A. Pendant l'année. — * *Paris, Hérelle*, 1921, 28 × 19, V + 47 *pp*.

Sans nous arrêter au néologisme musical de « mesures rythmiques », ni aux principes exposés en introduction, où le mot tradition est peut-être employé un peu à la légère, disons que ces accompagnements se présentent fort bien. Les barres ne font qu'en faciliter la lecture; si les valeurs risquent de s'y préciser trop, au point qu'une note finit par avoir la valeur triple d'une autre (p. ex. à l'*Amen* de la p. 29), les harmonies à 3 parties sont plus difficiles à réaliser et parfois à jouer, que celles à 4. Aussi rien d'étonnant qu'on trouve ici des cas nombreux où la lettre des lois harmoniques semble observée, mais où l'esprit est violenté par des successions quintoyantes.

Mais ne chicanons pas cette œuvre de bonne volonté, si secourable aux jubés où le manuel du R. P. Paris sera admis et dont elle partagera la fortune.

275. **Rougnon, Paul.** **783 (03)**

1921. — Petit Dictionnaire Liturgique de Musique religieuse (théorique, pratique, historique). — *Paris, Lethielleux*, 1921, 17.5 × 10, 118 *pp.*, 2 *francs*.

Petit ouvrage qui sera bien pratique pour les débutants de la musique d'église. Au mot « Brève » l'auteur parle du présent comme d'une valeur encore attribuée à la note carrée; il en agit de même à d'autres endroits. Ce n'est qu'une explication historique qu'il aurait pu omettre ou marquer au passé, l'ouvrage étant d'ailleurs parfaitement conforme au Motu proprio.

276. **de la Tombelle, F.** **M 783.11**

(1922). — Dix pièces dans le style grégorien pour orgue ou harmonium. — * *Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton*, (1922), 32 × 25, 23 *pp.*, 4 *francs net*.
Selecta opera nº 20.

Recueil pratique et intéressant contenant une entrée sur l'*Asperges*, huit pièces sur les tonalités liturgiques et une sortie sur l'*Ite missa est* solennel du 5e mode.

277. **de la Tombelle, F.** **M 783.29**

(1921). — Salut avec accompagnement, prélude et interludes d'orgue ou d'harmonium. I. Ave Verum; II. Sub tuum; III. Tantum ergo; IV. Laudate. — * *Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton*, (1921), 32 × 25, 15 *pp., partition, net : fr.* 3,75; *voix seules réunies, net : fr.* 0, 75.
Selecta opera nº 61.

Salut complet où il n'y pas grandes difficultés et beaucoup de jolies choses, notamment un *Ave verum* très senti.

278. **de la Tombelle, F.** **M 783.6**

(1921). — Sept nouveaux Cantiques divers d'après les textes liturgiques. Poésie de M. Serville. Musique de F. de la Tombelle, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium. — * *Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton*, (1921), 32 × 25, 19 *pp., partition avec accompagnement, net : fr.* 4,00; *voix seules, entièrement notées, net : fr.* 0,75.
6e série, nº 48D.

Recueil utile avec un très joli *Adeste*, un chaleureux *o Filii*, un majestueux *Te Deum* de la Victoire, etc.

279. **Verhelst, F., abbé.** **M 783.211**
(1921). — Missa in honorem Beatissimae Virginis Mariae, ad duas voces aequales cum organo. —* *Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton,* (1921), 32 × 25, 19 *pp., partition, net : fr.* 3,00; *voix seules, net : fr.* 0,50.
Selecta opera nº 32, 2e édition.
Réimpression de la bonne messe en mi ♭ (bémol) de l'abbé Verhelst.

280. **Bergh, T., O. S. B.** **783.27**
1917. — La Salmodia primitiva. — * RIVISTA LITURGICA, 1917, *pp.* 85-92 *(mars-avril).*

281. **Gastoué, A(médée).** **783 : 063**
1921. — A propos du Congrès de Strasbourg. — * LA TRIBUNE DE SAINT GERVAIS, *XXII* (1921), *pp.* 315-316 *(nº* 12, *novembre).*

282. **Borremans, Jules, O. Praem.** Organiste de l'abbaye de Tongerloo (Anvers). **°783.233**
1921. — L'alléluia ℣ *Paratum cor.* — * LA TRIBUNE DE SAINT GERVAIS, *XXII* (1921), *pp.* 280-294 *(nºs* 262-263, *septembre-octobre),* 321-328 *(nº* 264, *novembre).*

283. **Mathias, F. X. Dr.** **M 783.211**
[1921]. — Messe en l'honneur de saint Martin, à deux voix égales, avec orgue ou harmonium. — * *Strasbourg, Le Roux,* (1921), 28 × 22,5, 13 *pages, fr.* 2,50.
Deuxième édition.

284. **Binnert, A.** **M 783.211**
[1921]. — Messe en l'honneur de sainte Odile, patronne de l'Alsace, à trois voix égales d'hommes, avec orgue. Op. 2. — * *Strasbourg, Le Roux,* (1921), 27.5 × 19, 8 *pages,* 3 *francs.*

285. **Peyton, Léonard, Dr.** **784.4**
1921. — Les chants populaires de Sardaigne. — THE CATHOLIC CHOIRMASTER, 1921.

286. **Laloy, Louis.** **783.25**
1921. — La Restauration du chant grégorien. — * LE MÉNESTREL, 83 (1921), *pp.* 461-462 *(25 novembre).*

287. **Bonvillers, Adélard, R. P.** **78 : 92**
1921. — Léon Boëllmann. — THE DIAPASON, *nº de septembre.*

288. **Gastoué, Amédée.** **783.25 : 92**
1921. — Le R. P. Dom Andoyer, O. S. B. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1921-1922), *pp.* 23-24 *(nº* 265, *décembre* 1921*).*

289. **Gastoué, Amédée.** **78 : 92**
1921. — M. Rafael Mitjana. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1921-1922), *p.* 24 *(nº* 265, *décembre* 1921*).*

290. **Paris.** **783.25**
1921. — La Lettre pastorale de S. E. le Cardinal Dubois. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1921-1922), *pp.* 11-12 *(nº* 265, *décembre* 1921*).*

291. **Haendel, G(eorges)-F(rédéric).** **M 783.65**
1921. — Noël. Adaptation et arrangement de E. Hamell, d'après les paroles de V. Wilder. — * LE NOËL, *XXVII* (1921), *pp.* 912-913 *(nº* 1384, 29 *décembre).*

292. **Laroche, Th., abbé,** Curé de la Cheppe. **781.62 : 783.25**
1921. — Comment doit-on chanter un groupe de deux notes affectant une syllabe faible de mot proparoxyton ? — * REVUE GRÉGORIENNE, *VI* (1921), *pp.* 207-211 *(nº* 6, *novembre-décembre).*

293. **Tournai.** **781.62 : 783.25**
1921. — A propos d'une controverse. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VI* (1921), *pp.* 229-231 *(n° 6, novembre-décembre).*

294. **Rousseau, Norbert.** **783 : 063**
1921. — Après le Congrès de Strasbourg. Impressions et souvenirs. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VI* (1921), *pp.* 234-241 *(n° 6, novembre-décembre).*

295. **Rome.** **783 (07) + (45.631)**
1920. — Il primo decennio della Pontificia Scuola Superiore di Musica Sacra in Roma. — *Rome, Pontif. Scuola Sup. di Musica sacra,* 1920. Hors commerce.
Extrait de la CIVILTA CATHOLICA, 71 (1920), vol. I, *pp.* 325, 522; *vol. II, p.* 143.

296. **Rossini, C.** **783 (07) + (45.631)**
1920. — Nel primo decennio della Pontif. Scuola Sup. di Musica Sacra. — OSSERVATORE ROMANO, 31 *octobre* 1920.

297. **Van der Geest, D., O. P.** **783**
1921. — Rede. — * ST. GREGORIUSBLAD, 46 (1921), *pp.* 183-186; 197-201.

298. **Wentholt, W. pr.** **78 : 92**
1921. — Nieuwe biographische documenten over Palestrina. — * ST. GREGORIUSBLAD, 46 (1921), *pp.* 171-172; 205-208.

299. **Montserrat.** **783.8**
1921. — Una circular episcopal sobre el cant de les dones al temple. — * VIDA CRISTIANA, *IX* (1921), *p.* 86 *(n° 64, Noël).*

300. **Mahillon, V. C.** **781.18**
(1921). — Notes théoriques et pratiques sur la résonnance des colonnes d'air dans les tuyaux de la facture instrumentale. — *Beaulieu-sur-Mer, Imprimerie moderne,* (1921), 8°.

301. **Londres.** **78.66(05)**
1921. — The organ. Quaterly Review. — * *Londres, Musical Opinion,* 1921.

302. **D(Alidet), O(livier), D(om), O. S. B.** **783.25 : 92**
1921. — Dom R. Andoyer, prieur de Ligugé (1858-1921). — * BULLETIN DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BENOIT, *XXIX* (1921), *pp.* 183-189.

303. **d'Indy (Vincent).** **783**
1921. — Musique sacrée et musique profane. — * REVUE DES JEUNES, *XXX (11e année,* 1921*), pp.* 391-400 *(25 novembre).*

304. **Stollewerk, Jos.** **M 783.4**
1921. — O salutaris (3 voix mixtes [1 voix d'enfant et 2 voix d'hommes]). — * REVUE SAINT-CHRODEGANG, 3e *année* (1921), *supplément musical (nos 11-12, novembre-décembre).*

305. **E. , Fr. , O. F. M.** **783 (07) + (45.631)**
1922. — De pauselijke school voor kerkmuziek te Rome. — * ST. GREGORIUSBLAD, 47 (1922), *pp.* 6-10 *(n° 1, janvier), pp.* 18-23 *(n° 2, février).*

306. **Laroche, Th., abbé,** Curé de la Cheppe. **783.25 (018.8)**
[1921]. — Principes traditionnels du chant grégorien, d'après l'École de Solesmes. — *Tournai, Desclée,* (1921), *fr.* 1,00.

307. **Verhelst, Francois, abbé.** **M 783.6**
1920. — Deux Cantiques. Pour une voix et chœur à troix voix égales, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium. — I. A Sainte Jeanne d'Arc. — II. A Sainte Marguerite-Marie. — * *Bruxelles, Ledent-Malay,* 1920, *imp. Bruxelles, Dogilbert,* 32 × 25, 5 *pages, partition, net fr.* 3,00; *chant seul, net fr.* 1,00.

Sortis de la plume toujours châtiée de l'abbé Fr. Verhelst, ces cantiques ne peuvent être que très bons. S'adresser à l'auteur, 9 avenue Dietrich à Bruxelles.

308. **Joubert, Jos., abbé.** Organiste du Grand Orgue de la Cathédrale de Luçon. **M 78.66**

1921. — Les Voix de la Douleur Chrétienne. Aux Héros de la Grande Guerre. Pièces *inédites* pour orgue ou harmonium, des meilleurs maîtres modernes, recueillies et publiées par —, 1er volume. — * *Bruxelles, Ledent-Malay*, 1921, *imp. Bruxelles, Dogilbert*, 32 × 25, 59 *pages, net fr.* 10,00.

Intéressante collection composée de trois contributions françaises : de la Tombelle : *Voces belli* (5 nos); Defosse (Paris) : *Marche funèbre* et *Épitaphe;* Jacques Hert (Paris) : *Choral* « Justorum animae in manu Dei sunt » et de quatre jolies improvisations de Joseph Jongen : *Requiem aeternam, Pie Jesu, Quid sum miser, Recordare Jesu pie.* — Le Choral seul a une partie de pédale obligée.

309. **Metz.** **783 : 063**

1921. — Le Congrès Général de Musique Sacrée à Strasbourg. — * Revue Saint-Chrodegang, *III* (1921), *pp.* 41-42 *(nos 7-8, juillet-août).*

310. **Metz.** **783 : 063**

1921. — Échos du Congrès de Strasbourg. — * Revue Saint-Chrodegang, *III* (1921), *pp.* 42*-43* *(nos 7-8, juillet-août).*

311. **Metz.** **M 783.4**

1921. — O Deus, ego amo Te, à trois voix égales (1678). — Revue Saint-Chrodegang, *III* (1921), *supplément musical (nos 7-8, juillet-août).*

312. **Metz.** **M 738.4**

1921. — Salve, Regina caelitum, à deux voix égales, choral (xviiie s.). — * Revue Saint-Chrodegang, *III* (1921), *supplément musical (no 7-8, juillet-août).*

313. **Chabot, abbé.** **M 783.4**

1921. — Laudate Dominum, à 4 voix mixtes. — * Revue Saint-Chrodegang, *III* (1921), *supplément musical (nos 7-8, juillet-août).*

314. **Dubois, Louis, Cardinal.** **783.25**

1921. — Le plain-chant grégorien et la prononciation romaine du latin. — * La Documentation Catholique, *VI* (1921), *pp.* 394-403 *(12 novembre).*

315. **Rouët de Journel, M. J.** **783 : 92**

1921. — La musique religieuse de Camille Saint-Saëns. — * Études, 170 (1922), *pp.* 196-205, *(no 2, 20 janvier).*

316. **Kreps, Joseph, Dom, O. S. B.** **783 : 92**

1922. — Une lettre de Camille Saint-Saëns. — * Questions liturgiques et paroissiales, *VII* (1922), *pp.* 67-71, *(no 1).*

317. **Rome.** **783.212**

1922. — Dubia circa cantum solemniorem Praefationum et circa intonationes cantus *Gloria in excelsis Deo, Credo* et *Ite missa est.* S. R. C. 9 apr. 1921. — * Ephemerides liturgicae, 36 (1922), *pp.* 7-8 *(no 1, janvier).*

318. **Cametti, Alberto.** **78 : 92**

1922. — Arcangelo Corelli à Saint-Louis des Français à Rome. — * La Revue Musicale, *III* (1921-1922), *pp.* 25-28 *(no 3, janvier).*

319. **David, Lucien, Dom, O. S. B.** **783.27**
1921. — L'Art dans la psalmodie. — * Revue du Chant grégorien, *XXV* (1921-1922), *pp.* 80-86 *(nº 3, novembre décembre ;* 99-102 *(nº 4, janvier-février).*

320. **D(avid), L(ucien), D(om).** **781.62 : 783.25**
1921. — A propos du système Houdard. — * Revue du Chant grégorien, *XXIV* (1920-1921), *pp.* 125-128 *(nº 4, janvier-février).*

321. **Lebègue, Madeleine.** **783.8**
1921. — Les Scholae féminines et leurs œuvres annexes. Conférence prononcée aux Journées Grégoriennes de Lourdes, le mercredi 25 août 1920. — * Revue du Chant grégorien, *XXIV* (1920-1921), *pp.* 80-84 *(nº 3, novembre-décembre) ;* 117-120 *(nº 4, janvier-février).* * Les Questions liturgiques et paroissiales, *VI* (1921), *pp.* 210-218 *(nº 3, septembre).*

322. **David, Lucien, D(om).** **781.62 : 783.25**
1921. — Le Rythme oratoire et le Pes subbipunctis des manuscrits. — * Revue du Chant grégorien, *XXIV* (1920-1921), *pp.* 105-111 *(nº 4, janvier-février) ;* 159-161 *(nº 5, mars-avril).*

323. **Arscott, Agnès.** **M 783.29**
1921. — Tantum ergo, à 4 voix mixtes et orgue. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 61-62 *(nº 6, juin).*

324. **Courtonne, M.** **M 783.11**
1921. — Offertoire, pour orgue (sans pédales) ou harmonium. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 63-65 *(nº 6, juin).*

325. **Le Guennant, Aug.** **M 783.27**
1921. — Psaume *De profundis*, pour 4 voix égales et 4 voix mixtes. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 66-69 *(nº 6, juin).*

326. **Mendelssohn, (Félix).** **M 783.6**
1921. — Espoir en Dieu. Paroles françaises de A. Mahot. Musique de Mendelssohn (1809-1847). — La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 70-72 *(nº 6, juin).*

COURRIER MUSICAL

Paléographie musicale. Tous nos lecteurs connaissent, ne fût-ce que de nom, la collection monumentale des RR. PP. Bénédictins de Solesmes. Interrompue depuis la guerre, la vingt-cinquième année vient de se compléter en décembre 1921 par les pp. 129-142 et 1* à 10* du texte du tome XI, et par les pp. 121-136 des planches de l'*Antiphonale Missarum* Codex 47 de la Bibliothèque de Chartres (xe siècle). En janvier 1922 commencera la publication par fascicules trimestriels du tome XII consacré à l'Antiphonaire monastique de la Cathédrale de Worcester (ms. F. 160 : xiiie s). Cet antiphonaire représente l'ancienne version grégorienne anglaise, en même temps qu'il fournit un précieux document pour la liturgie monastique en raison de ses nombreuses rubriques. La maison Desclée annonce en outre le tome II de la 2e série de la Paléographie, série purement documentaire qui comprend des manuscrits publiés en volumes et en une seule fois : ce sera le fameux *codex* 359 de la bibliothèque de Saint-Gall (xe s.) que le P. Lambillotte S. J. publia en fac-similé en 1851 (2e édition en 1867) sous le titre trop prometteur d'*Antiphonaire de Saint Grégoire, fac-simile du manuscrit de Saint-Gall (*viiie *siècle)* accompagné d'une notice historique presque dramatique. Malgré tout, c'était une aurore. L'édition promise par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes donnera la version authentique de ce manuscrit jadis si fameux : elle est attendue avec impatience.



LA LITURGIE DU TEMPS

I. UNITÉ CATHOLIQUE

Le 11 mai dernier, S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, adressa à son clergé et à ses fidèles une lettre pastorale, qui avait notamment pour but de prescrire, dans les jours qui précéderont la Pentecôte, un triduum de supplications en faveur de la Propagation de la Foi, et de donner connaissance des deux décrets que la Sacrée Congrégation des Rites porta le 22 mars 1922 [1].

Les pages que l'on va lire sont extraites de cette lettre; non seulement elles se trouvent être le commentaire de paroles de la liturgie, mais elles exposent des vérités dogmatiques qui sont vécues incessamment dans la prière liturgique; outre cela, elles marquent l'esprit de l'Église dans le cycle de la Pentecôte.

Son Éminence a bien voulu approuver et signer ce choix d'extraits et les ajoutes accessoires qui y sont faites au texte original.

***

Le Christ céleste. — L'ère de la Vie.

Vitam resurgendo reparavit [2].

PLUSIEURS peut-être se sont habitués à ne considérer dans l'annonce et dans le récit inspirés de la vie et des œuvres de notre divin Rédempteur, que la partie où le Christ apparaît visible, tangible, petit enfant dans sa crèche de Bethléem; adolescent, travailleur manuel en compagnie de Marie et de Joseph à Nazareth; prédicateur de la doctrine du salut en Judée et en Galilée; martyr de son amour pour nos âmes au jardin des Oliviers, au Prétoire, au Calvaire et jusque dans l'obscurité de son sépulcre.

De fait, cette partie laborieuse et sanglante de son œuvre rédemptrice terminée, Jésus s'en retourne vers son Père. Il fait bien encore

1. Est prescrite l'insertion dans les litanies des saints, après l'invocation : *Ut cuncto populo...*, de cette invocation nouvelle : *Ut omnes errantes* ad unitatem Ecclesiae *revocare, et infideles universos ad Evangelii lumen perducere digneris : Te rogamus, audi nos ;*

est concédée à l'Église universelle la messe votive *De propaganda fide* avec *Gloria* et *Credo*, une fois par an, à une date à désigner par l'Ordinaire.

2. Préface pascale.

quelques apparitions rapides à sa Mère, assurément, aux saintes femmes qui l'ont suivi jusqu'au pied de la croix, à ses apôtres, aux disciples d'Emmaüs, à Thomas l'incrédule, à quelque cinq cents privilégiés dont parle saint Paul, comme il en réserve une au futur apôtre de la Gentilité lui-même; mais ces quarante jours de commerce intermittent avec quelques intimes écoulés, le Sauveur ressuscité s'enveloppe volontairement d'un nuage, se dérobe aux regards stupéfaits de son petit troupeau groupé une dernière fois autour de Lui, et par l'énergie de sa toute-puissance, se transporte dans les cieux.

Et peut-être pense-t-on qu'à ce moment le Christ mettait fin à sa carrière rédemptrice. N'avait-il pas, en effet, laissé tomber de ses lèvres expirantes le mot qui semblait définitif : « Consummatum est », « mon œuvre est consommée » ?

Eh bien ! non, à ce moment tragique où le Christ expire, à l'instant où il va dans la gloire recevoir de son Père le prix de son sacrifice, l'œuvre de la rédemption n'est pas achevée : il serait plus exact de dire qu'*elle commence.*

Le prix de l'immolation du Christ au Calvaire, c'est *son Église,* c'est cette Assemblée de saints que le voyant de l'Apocalypse a aperçue dans le resplendissement du ciel :

elle est nouvelle, cette cité de la paix;

elle est sainte : *Vidi sanctam Jerusalem novam;*

elle est d'origine divine : *descendentem de coelo a Deo;*

elle a la gloire de l'épouse qui doit plaire à son époux : *paratam sicut sponsam ornatam viro suo.*

Le but de la Rédemption, c'est de *faire descendre la vie divine sur la terre,* de former ici à Dieu une demeure où il se trouve chez Lui, un peuple qui soit à Lui et *dans l'intimité duquel Il puisse vivre.* « *Et ecce tabernaculum Dei cum hominibus,* et habitabit cum eis... »

Le Christ mourant, c'est le grain de froment que le Père éternel jette dans le champ de la création. Il faut qu'il meure, ce grain de froment, sinon il ne germerait pas, et nous ne verrions pas sortir de terre l'épi qui apportera aux affamés l'*aliment de vie,* et au propriétaire du champ la fierté et les joies de *la moisson.*

Il meurt, son sacrifice est accompli, nos dettes envers la Justice divine sont payées : et Celui qui a pris à sa charge le poids de nos iniquités, qui est *mort pour nous enfanter à la vie,* a le droit de juger complète son œuvre *terrestre : « Consummatum est »* dit-il, « mon sacrifice est consommé. » Dès ce moment, s'ouvre illimitée, radieuse, l'*ère de la vie.*

Ne rendons-nous pas hommage, dans la liturgie du temps pascal,

« au Christ dont la mort triomphe de notre mort, et qui, en ressuscitant, nous réintègre dans la vie », *vitam resurgendo reparavit?*

***

Coopération, Mission d'unité de l'Esprit-saint.

Cooperante Spiritu Sancto [1].

La communication de la vie divine aux âmes, aptes désormais à la recevoir, n'est pas l'œuvre personnelle du Christ seul, comme le fut celle de sa Passion et de sa mort.

Le sacrifice rédempteur accompli, les trois divines Personnes poursuivent de concert leur œuvre commune, but premier et de la création et de la Rédemption et de l'économie universelle jusqu'à la consommation des siècles. Et ce but, c'est la communication de la vie divine aux êtres infimes que nous sommes, ce transport d'amour expansif qui fait dire à l'apôtre saint Jean, auquel il fut donné de saisir les battements les plus chauds du Sacré Cœur de Jésus : « C'est jusque-là que Dieu a aimé le monde : Il lui a donné son unique Fils, afin que quiconque voudra croire en Lui échappe à la perdition et vive l'éternelle vie; *habeat vitam aeternam.* »

La sainte Liturgie nous le rappelle chaque jour : la communication de la vie divine à nos âmes est l'œuvre des trois personnes divines. Voulue par le Père, méritée par le Fils, elle est attribuée en propre par la théologie au Christ et à son saint Esprit.

Au moment où penché sur la sainte Hostie, le prêtre se dispose à s'en nourrir, il dit cette émouvante prière : « Seigneur, Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, Vous qui, par obéissance à la volonté du Père, avez accepté la mort, pour pouvoir, avec la coopération du Saint-Esprit, donner au monde la vie, *cooperante spiritu sancto - mundum vivificasti :* délivrez-moi, je Vous prie, de toutes mes iniquités et misères, et faites-moi adhérer si fortement à tous vos vouloirs que plus jamais je ne me sépare de Vous. »

Nous comprenons alors pourquoi et comment le Christ, au moment de remonter vers son Père, avait dit à ses disciples : « Je m'en vais, mais ce ne sera pas pour longtemps : avant peu, je vous reviendrai. » Et encore : « Me voici avec vous, tous les jours, pour la durée entière des siècles. C'est que, en effet, « je ne vous laisserai pas orphelins; je m'adresserai à mon Père pour vous; Il vous enverra un autre Paraclet, — un autre compagnon de votre existence, un autre défenseur de vos intérêts — le Saint-Esprit qui demeurera avec vous éternellement. »

1. 2e oraison du prêtre avant la communion : *Dñe Jesu Christe.*

Dans la vie intérieure de Dieu, le Saint-Esprit est le nœud du mutuel amour du Père et du Fils. *Il réalise l'unité* dans la charité des trois Personnes divines. Pareille est son œuvre *dans la société des enfants de Dieu.*

Le Christ a prêché son Évangile à quelques privilégiés, durant le court espace de trois années : Il a fait choix d'une poignée de disciples destinés à perpétuer son œuvre. Mais qu'est-ce que ce pauvre troupeau en face des ambitions immenses du Royaume annoncé par les Prophètes? Le cœur du Sauveur n'embrassait-il pas la terre entière, jusqu'à ses limites extrêmes, *usque ad ultimum terrae?* Son regard conquérant ne portait-il pas jusqu'au terme des siècles, *usque ad consummationem saeculi?*

Elle est l'œuvre du Saint-Esprit, cette propagation universelle et permanente du Royaume du Christ par la Foi, l'Espérance et l'Amour.

Inaugurée avec l'éclat d'un miracle public le jour de la Pentecôte, elle s'étend à tous les peuples et à tous les âges par l'intermédiaire de la hiérarchie catholique et pénètre jusqu'au plus intime de la substance de chaque âme qui, par la hiérarchie de l'Église, se rattache au Christ et à la très sainte Trinité.

Elle va établir dans le monde *l'unité catholique.*

La volonté du Christ n'est pas que les âmes rachetées par son sang restent juxtaposées, comme si chacune ne relevait que d'elle-même et d'une Providence qui s'adresserait directement à chacune d'elles. Toutes sont interdépendantes, vivent en une même communauté, en partie invisible et en partie visible, la Communion des Saints. Les saints, c'est nous, chacun de nous, en ce sens que tout chrétien est destiné à la sainteté et possède les moyens d'y parvenir.

La communauté des saints c'est l'Église : organisme vivant, dont chaque chrétien constitue un des éléments organisés, subordonnés tous à l'action vivifiante du cœur qui leur fournit l'aliment et la chaleur, et à l'influx d'un organe de commandement et de direction, la tête, le chef.

Le *Chef invisible* de l'Église, c'est le Christ ressuscité, glorieux [1];

1. « Le Livre de l'Apocalypse, dernier en date des livres inspirés, est particulièrement révélateur du rôle qu'exerce sur son Église, par son Saint-Esprit, le Christ ressuscité : Vainqueur de la mort, Roi de gloire, le divin Agneau assiste aux épreuves de son Corps mystique, la sainte Église, avive ses espérances, affermit son courage : Il entretient en nous le souvenir de son immolation personnelle, cause méritoire de son propre triomphe et de celui qu'il nous réserve; Il nous affermit dans la Foi à la Providence divine qui, par sa Toute-Puissance, sa Sagesse, sa Bonté miséricordieuse, veille sur les destinées indéfectibles de l'Église. »

son *délégué visible*, c'est la hiérarchie, composée du prince des apôtres, Pierre et ses successeurs, et de l'épiscopat héritier du collège apostolique, auquel Pierre préside avec autorité.

Le *Cœur invisible* de l'Église, c'est l'Esprit-Saint [1] qui répand dans tous les organes le liquide vivifiant de la grâce, la chaleur de la charité;

les principaux *instruments visibles* de la transmission et de la distribution de la grâce, ce sont les sacrements.

Sous l'autorité directrice du Pape et de l'Épiscopat, sous l'influence vivifiante de l'Esprit-Saint, de sa grâce, de ses vertus et de ses dons, par la participation aux mêmes sacrements, l'Église se conserve, se développe, s'étend dans *l'unité de la Foi*,

dans la ferveur communicative et expansive de *la charité*.

***

Vœu suprême du Christ. — L'Ame catholique.

Spiritus replevit orbem terrarum [2].

Aussi la pensée suprême du Christ est-elle dans ce vœu d'unité pour son Église : « Père, glorifie ton Fils... Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés, afin qu'ils soient *un comme nous*.

« Tu m'as envoyé dans le monde; à mon tour je les envoie dans le monde. Mais je ne prie pas seulement pour eux, je prie aussi pour ceux que leur parole conduira à avoir foi en moi; afin que tous ne fassent qu'*un, comme nous sommes un*. Moi en eux et Toi en Moi : afin qu'ils réalisent l'*unité dans sa perfection*, et que le monde reconnaisse que je suis ton Envoyé. »

Ce vœu d'unité, formulé par Notre Seigneur Jésus, au moment où Il remontait vers son Père, s'est-il réalisé?

Oui, il s'est réalisé : ou mieux, il est toujours en voie de réalisation.

. . . .

Le souffle divin de la Pentecôte a traversé l'Univers.

La parole inspirée s'est vérifiée à la lettre : *Dieu a envoyé son Esprit créateur, il a renouvelé la face de la terre.*

Quinze cents évêques donnés au monde par Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI, sont aujourd'hui les pasteurs et les gardiens fidèles de la catholicité; pas un parmi eux qui soit initiateur ou

1. « *Cor habet quamdam influentiam occultam ; et ideo cordi comparatur Spiritus Sanctus qui* invisibiliter Ecclesiam vivificat et unit. » S. THOMAS, *Sum. Theol.*, p. III, q. VIII, art. 1 ad 3, cité par Léon XIII dans les *Litterae apostolicae* « *Provida matris* » du 5 mai 1895.
2. Introït de Pentecôte.

fauteur d'hérésie, pas un qui élève des prétentions à l'indépendance, au schisme.

Quel magnifique commentaire de la parole prophétique du Christ : *Ut sint unum !*

A nous [1] qui, établis et unis dans la grande famille catholique, apostolique et romaine, avons le bonheur de posséder nos âmes dans la paix, à nous d'aider nos frères chrétiens des Églises séparées, afin que la grâce de l'Esprit-Saint les aidant, ils fassent vers la vérité intégrale le pas décisif.

Nos Souverains Pontifes Léon XIII, en deux encycliques célèbres [2]; Benoît XV; tout récemment S. S. le pape Pie XI, nous ont exhortés à collaborer à cette œuvre de charité spirituelle, le retour de nos frères séparés à l'unité catholique.

Léon XIII nous a fait de cette collaboration un devoir.

Nous prierons [3]... Nous réduirons nos dépenses, et nous donnerons de notre superflu... Par-dessus tout, nous nous ferons *une âme catholique.*

Il n'y a pas de christianisme individuel.

Le chrétien n'est pas un isolé, il est, de par son baptême, membre d'une famille.

Or, « être membre », dit Pascal, « c'est n'avoir de vie, d'être et de mouvement que par l'esprit du corps et pour le corps. »

Les intérêts du chrétien ne sont pas affaire privée, ils sont les intérêts de la communauté. Tout ce qu'il fait, en bien ou en mal, profite ou nuit à la société entière.

L'armée catholique a son commandant en chef, son état-major, ses cadres d'officiers; chaque chrétien est un soldat en armes sous leurs ordres. Il n'y a pas de soldat qui n'ait sa part de responsabilité dans le combat, sa part de mérite et d'honneur dans la victoire.

Le plus humble enfant de l'Église, par la pureté de ses mœurs, par le travail qu'il fournit au poste le plus obscur, sous la dépendance, avec l'approbation au moins implicite de l'autorité religieuse, par une adhérence plus intime à l'Esprit-Saint dans le sanctuaire de son âme, par sa participation à la souffrance collective, contribue à la sanctification générale de l'Église, à la propagation

1. Cette dernière page fait suite dans la lettre pastorale à celles qui montrent : L'existence précaire des hérésies. La puissance de l'unité catholique, seule force morale capable de résister à l'anarchie.

2. *Provida Matris* du 5 mai 1895 et *Divinum illud* du 9 mai 1897.

3. Faut-il rappeler que l'invocation désormais inscrite dans les litanies des saints, est l'une des intentions de toute Messe? A l'offertoire : *pro totius mundi salute.* Au Canon : *pro Ecclesia tua... quam adunare digneris toto orbe terrarum.*

de la foi, à l'affermissement et au progrès de l'unité catholique; il aide à la réalisation plénière du vœu suprême de notre divin Sauveur :

« Qu'ils ne fassent qu'un ! »
Ut unum sint!

† J.-D. Cardinal MERCIER,
Arch. de Malines.

II. LE TRIPTYQUE EUCHARISTIQUE DE THIERRY BOUTS (1)



LE *Triptyque eucharistique*, commandé, en 1464[2], à Thierry Bouts, « pourtraiteur » de la ville de Louvain, par les membres de la *Confrérie du Saint-Sacrement*, établie à l'église Saint-Pierre, fut achevé en 1468, et placé dans cette église, afin de populariser le récit évangélique de la *Cène*, et, en même temps, les *figures* de l'Eucharistie les plus célèbres de l'Ancien Testament. Quatre de ces *figures* ont été représentées :

1° *La rencontre d'Abraham et de Melchisedech*, tous deux à genoux devant le pain et le vin symboliques;

2° *La manducation de l'Agneau pascal*, où l'agneau, selon la Tradition [3], est le *symbole* du Rédempteur, qui s'immolera

1. Nous devons cet article de présentation à l'obligeance de M. l'abbé T. Bondroit, professeur de religion à l'Athénée de Tournai, vice-président de la société *L'Art à l'école et au foyer*, critique d'art qui a reçu de la presse un excellent accueil, notamment dans l'ouvrage : *L'embellissement de notre vie*. Nos lecteurs apprécieront aisément le talent qu'a M. Bondroit de faire voir, de faire vivre une œuvre.

2. « A cette époque — écrit VAN EVEN (*Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain, Fonteyn, 1895, pp. 326-7) — le culte de l'Eucharistie, qui constitue la reconnaissance publique de la royauté du Christ, était très vivace et très répandu. Si la foi entre par les oreilles, elle s'insinue également par les yeux. Aussi entourait-on le culte du *Corpus Christi* de toutes les splendeurs des arts somptuaires. En 1432 on érigea à Louvain une confrérie du Saint-Sacrement. Elle ne tarda point à prospérer; au milieu du XVe siècle, elle était devenue l'une des associations pieuses les plus nombreuses et les plus importantes; elle contribua plus qu'aucune autre à l'embellissement de notre collégiale. C'est avec un touchant intérêt que nous avons lu le compte relatif à l'exécution du chef-d'œuvre... La confrérie n'était pas en mesure de payer à elle seule le triptyque; mais elle comptait sur le concours des fidèles, et en effet, au premier appel, le public lui vint en aide. On vivait dans une atmosphère artistique. Si pauvres qu'ils fussent, les gens du peuple avaient une obole à donner. » Voilà certes un bel exemple du zèle pour le décor de la maison de Dieu.

3. Voir Ferd. PEETERS, S. J., *Le Triptyque eucharistique de Thierry Bouts*. Anvers, Holthof. Fort judicieuse brochure, modèle de compréhension avisée d'une œuvre d'Art religieux. L'analyse des *volets* est particulièrement bien soignée.

La brochure contient la reproduction du chef-d'œuvre. Nous remercions le R. P. Peeters d'avoir bien voulu nous prêter les clichés.

pour sauver le monde, et la *figure* de l'Eucharistie, qui renouvelle, d'une façon non sanglante, le sacrifice de la croix;

3° *La Récolte de la Manne au désert;*

4° *Elie réconforté par un Ange dans le désert,* dont le symbolisme saute aux yeux.

Tout le monde sait comment, en juillet 1920, les volets stupidement exilés, revinrent à Louvain, « récurés, astiqués à Berlin et à Munich, comme des ceinturons de grenadiers de la garde ». Nous n'analyserons pas aujourd'hui les volets; nous ne parlerons ni de leur tenue artistique ni de leur contenu figuratif, la place manque ici.

Avec une religieuse attention, étudions le panneau central : *la Cène.*

Des « curieux », rencontrés naguère en face de cette œuvre, à Louvain, réprimaient difficilement un sourire soi-disant malin, devant la soi-disant « naïveté » de Thierry. Les pauvres ! Thierry Bouts était loin d'être un « naïf » ! Il savait très bien, croyez-le, que l'Eucharistie ne fut pas instituée dans une salle à manger gothique, à proximité d'une grand'place à pignons, et encore moins devant *les Confrères du Saint-Sacrement de Louvain.* Il avait « pratiqué » l'Évangile et il lui aurait suffi d'ailleurs de n'être plus un enfant !... Thierry n'ignorait pas que « la nuit était venue », et que, d'autre part, la grande hostie des célébranti n'était point dans les mains de Jésus, pas plus que ces cristaux taillés ne brillaient sur la salle du Cénacle, pas plus que la statue de Saint-Pierre ne décorait le tympan de la porte ! Non, Thierry n'ignorait rien de tout cela; mais comme Jean van Eyck et Roger del Pasture, ses contemporains, comme Memling et Rubens et Véronèse et presque tous les grands Maîtres, Thierry est un *poète,* un *poète mystique,* une sorte de *voyant,* dirais-je volontiers, *voyant « à rebours »,* si vous le voulez; et d'ailleurs ne le sont-ils pas tous, les artistes dignes de ce nom?

Le « pourtraiteur » de Louvain a conçu, porté, dans son imagination d'artiste et dans son cœur de croyant, durant deux, trois, quatre ans ce chef-d'œuvre. A la manière des mystiques, poètes si profonds, il l'a vécue. Thierry a vécu la *Cène,* en la *transposant* dans sa vie à lui, sa vie quotidienne, sa vie familiale. Il ne pouvait concevoir la *Cène* comme une œuvre *morte,* ni seulement *passée,* alors que, sous ses yeux de chrétien, elle se renouvelait tous les jours, et que, chaque matin, le Christ invitait les fidèles, et lui aussi, Thierry, à la table du *Cénacle,* à la *Sainte Table.* Poète et mystique, il concevait, avec raison, cette première Messe (et cette première Communion) *immortelle,* et, si j'ose ainsi parler, *continuelle...*

N'est-ce pas une impression semblable que nous laisse la lecture

de quelques historiens contemporains de la *Vie de Jésus*, poètes d'ailleurs plus qu'historiens, convertis d'hier, férus de mysticisme, et qui n'ont compris l'Évangile, et n'ont pu le traduire, ou le commenter, qu'à travers les temps où ils vivent, transposant (d'instinct!) discours et paraboles du Seigneur?

Pour Thierry, poète et mystique, je le répète, à quoi bon chercher l'exactitude, toujours discutable, de la couleur locale ? La restitution du « cadre » ancien (qu'il connaissait suffisamment), ne l'intéresse ni ne le tente. Futilités et jeux de pédants ! C'est lui, Bouts, qui reçoit le Christ et les Douze, dans la maison de ses rêves, plus belle que la plus belle maison de Louvain ; où il mettra quelque chose de la splendeur d'un riche couvent, de belles larges fenêtres à remplages, une haute et fine cheminée avec sa hotte, des carreaux de marbres variés, ajustés en un dallage clair, des échappées délicieuses sur le dehors, des enfilades de jardinets calmes et élyséens, que sais-je encore? Thierry reçoit la petite « Église naissante » et son divin chef, pour l'institution du plus grand Sacrement... Les *critiques* n'en doutent pas, puisqu'ils prétendent que c'est lui, lui-même, revêtu d'une houppelande bleue, bordée de brun, coiffé d'un bonnet à la Téméraire, et qui est là, debout, près de la crédence. Et nous le voulons bien, encore que son air sec et sceptique nous déplaise. Thierry a invité certainement le *Prévot* de la Confrérie, car le *Prévot* est venu, et, lui, le premier des confrères, s'est fait ici le dernier ; il a servi à table ; en ce moment solennel où Jésus consacre le pain, opère la transsubstantiation, le serviteur improvisé communie spirituellement, très recueilli. Et c'est un portrait « enlevé » que le sien !... S'il faut en croire M. Hulin de Loo, les deux fils de Bouts seraient aussi parmi les invités à servir le *Maître*. Vous apercevez leurs deux bustes, au fond, à l'office, où il fait noir, où il fait nuit !

Ces « anachronismes » étonnent ! Mais les artistes les avouent et les recherchent ! Véronèse le proclamait sans détours devant ses juges. Pour Thierry, en tout cas, rien ne peut être trop beau pour recevoir Jésus et célébrer le Mystère d'amour. La lumière terrestre ne lui suffit pas, bien loin qu'il puisse se contenter de bougies, comme on le voudrait. Il invente une lumière inconnue, « surnaturelle », et elle chasse les ténèbres, les ombres de partout, de dessous les solives, des coins et des recoins, des alentours même, enveloppant, de je ne sais quelle onde argentine, toutes choses, les visages, les plis des velours et des soies, les nappes et les cristaux et le plat de l'Agneau, et les murailles, heureuse et pure, comme l'état de grâce !

Dépassant les douze de la tête, Jésus bénit l'hostie et prononce

lentement les paroles les plus fécondes qu'un Dieu puisse prononcer : *Prenez, mangez, ceci est mon corps, livré, rompu pour vous, froissé, brisé sous les coups.* Sur son visage hiératique, à première vue froid, et que l'artiste ne pouvait guère concevoir autrement, toutes les qualités de l'âme étant, en Jésus, au même niveau sublime; que Thierry cependant, ô prestige du grand Art, parvient à tirer, si j'ose dire, à trois exemplaires, finement différenciés, mais « parents »; sur ce visage, vous pouvez lire l'âme haute du Christ, *victime obéissante*, dont le regard lointain (si proche cependant) suit la *Passion*, qu'évoquent ses paroles, et fixe sa mort en Croix; l'âme haute du Christ, *prêtre* de la *Nouvelle Alliance*, accomplissant le grand rite de l'*Immolation mystique*, et sur le point d'ordonner à ses apôtres de continuer cela, en mémoire de lui.

Vivement ému et pris par la transcendance de ces choses, Thierry (flegmatique de tempérament, paraît-il) s'est surpassé cependant et a dépassé la plupart des grands artistes, quand il a répandu, avec une délicatesse incomparable, sur les visages des Apôtres, les sentiments qui gonflent les cœurs chrétiens. Dans une sorte de raccourci de riche humanité chrétienne, il a concentré les reflets si nuancés des âmes communiantes, au moment solennel.

A la gauche de Jésus, c'est Jean, qui se *donne, s'abandonne*, tendre, à la façon des Vierges, toujours prêt à se briser d'amour; c'est Jacques le Mineur et c'est Jude, ses deux cousins, plus consternés de l'annonce des souffrances et dont l'amour est un *amour de compassion*. A la droite de Jésus, Pierre, les mains ramenées sur le cœur, fait le geste classique de l'*humilité résignée*, ce geste que popularise Angelico, quand, à l'heure de l'*Ecce ancilla Domini*, il peint une Madone. Derrière Simon-Pierre, c'est André, son frère, qui fait songer à ces chrétiens, que nous connaissons, et qui sont si beaux, quand, *ardents de désir*, les lèvres tremblantes, ils se lèvent, pour aller, mains jointes, à la Table sainte. A ses côtés, voici Jacques le Majeur, frémissant d'horreur et détournant la tête devant le spectacle de la Passion évoquée, et qu'un Dieu seul peut regarder en face; et c'est ensuite Thomas, qui, sans aucun doute, fut d'abord étonné, mais qui adore, *reconnaissant;* tandis que son proche voisin, homme du vrai peuple, joint les mains, en « croyant » sincèrement dévoué.

La figure butée, la main rejetée sur la hanche gauche, dans un sursaut de défi, Judas, silhouette mauvaise, résiste à cette nouvelle grâce, la plus forte, et qui ne sera pas encore la dernière de Jésus !...

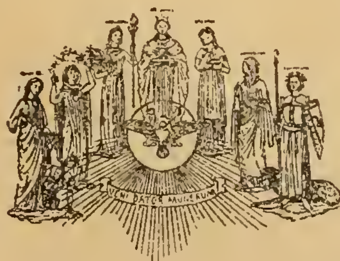
A l'angle droit de la table, voici deux genres d'étonnement : celui qui fait se dresser le corps et la tête et regarder le ciel : « est-ce

possible? »; et celui (voyez l'Apôtre voisin de Jude) qui, après réflexion, adore tout simplement, tout candidement...

Peut-être aussi, selon l'idée de l'artiste (car l'artiste aime à représenter des actes successifs comme s'ils avaient été simultanés; ainsi faisaient aussi les *Mystères*...) Jésus prononce-t-il déjà les paroles conférant le Sacerdoce. L'Évangile nous apprend d'ailleurs que ces paroles furent prononcées, une première fois, après la consécration du pain. Et, sans doute, Thierry songe-t-il même à l'*ordination sacerdotale* et veut-il représenter, à côté des *prêtres*, les « *profanes* », si je puis ainsi parler, dans la personne du Prévôt, dont les sentiments sont si *chrétiens*, dans sa propre personne à lui, dont la curiosité sceptique rappellerait les « *douteurs* », et ce serait, de sa part, faire acte de bien grande modestie; comme aussi d'enjoindre à ses fils, là-bas, de « jouer » l'*indifférence !* Le sujet a été mûrement préparé et exécuté, ne l'oublions pas.

Il est temps de conclure. On peut, si l'on est difficile à contenter, critiquer la technique de Bouts, ses gestes, par exemple, non exempts de raideur, mais qui n'ont rien pourtant, ici du moins, d'étriqué. On peut discuter son art de construire les plans, et Thierry, qui s'entendait très bien en *perspective*, sourirait, sans doute, de ces perpendiculaires que d'aucuns essaient de tirer sur son plan de la *Cène*. On épiloguera sur les « rouges » et sur l'épaisseur de certaines touches, ou encore sur la « recherche » trop évidente de quelques *effets*... Soit ! Mais personne ne pourra dénier à Thierry Bouts cette gloire, à coup sûr très rare, d'avoir atteint le fond des âmes, d'en avoir exprimé, à merveille, les sentiments les plus délicats et les plus complexes qui soient; d'avoir rendu, d'un pinceau extrêmement subtil et nuancé, les complications d'un drame intérieur; d'avoir manifesté, par des reflets non équivoques, la foi et l'amour des saints, et, avec une discrétion de génie, les cimes mystérieuses de l'âme d'un Homme-Dieu; d'avoir enfin ressuscité et exalté, devant nous, la piété des premiers prêtres et des premiers communiants; et ainsi, de la manière qui soit possible à un peintre, d'avoir répondu à l'ordre donné par Jésus aux Apôtres : « quand vous ferez ceci, souvenez-vous de moi ! »

Tournai. Th. BONDROIT.





LA LITURGIE COMMUNE

I. « REGNAVIT A LIGNO »



Le *Vexilla Regis* de Venance Fortunat contient une allusion au Psautier :

« Impleta sunt quae concinit
David fideli carmine
Dicens in nationibus
Regnavit a ligno Deus [1]. »

Il s'agit évidemment du ps. 95, v. 10, où la Vulgate porte : « Dicite in gentibus quia Dominus regnavit. » C'est d'autant plus certain que la plupart des anciens psautiers usités en Gaule — patrie du Vexilla Regis — ont *nationibus* au lieu de *gentibus* et omettent *quia* devant *Dominus*.

Cette identification pose aussitôt un petit problème : D'où vient l'addition A LIGNO absente de notre Vulgate? Serait-elle authentique? Et Venance Fortunat avait-il raison d'y voir une prophétie de la Passion?

La réponse négative n'est pas douteuse et pourrait se justifier en deux mots, mais, comme la documentation ancienne de cette curieuse interpolation permet d'en déceler l'origine probable, nous croyons utile de la présenter ici, au moins dans ses témoins principaux.

***

1. Ni l'hébreu ni le grec [2] n'ont l'équivalent de *a ligno*.

Ce silence a déterminé Origène et saint Jérôme à rejeter l'addition. Il est, en effet, décisif, car la disparition de ces deux mots, à la fois de tous les exemplaires hébreux et de tous les manuscrits grecs, serait inexplicable.

Il est vrai que saint Justin (+ 167 env.) connaissait un psautier [3] portant l'addition : il déclare ouvertement que les exemplaires qui

1. Nous citons d'après le texte primitif.
2. Sauf le psautier gréco-latin de Vérone et un fragment gréco-copte de Londres, mais dans ces deux textes la colonne grecque a subi l'influence de l'autre.
3. *Dial. c. Tryph.*, c. 73.

l'omettent ont été falsifiés par les Juifs. Accusation gratuite et évidemment fausse : la fraude juive n'aurait pu s'exercer que sur un nombre restreint de copies ; or l'omission affecte l'universalité des manuscrits hébreux et grecs. Vouloir défendre *a ligno*, comme l'a fait jadis Bianchini, serait donc, sous couleur d'un respect très conservateur, poser le plus corrosif des principes : la possibilité que tous nos manuscrits bibliques aient été systématiquement falsifiés.

2. Par contre, l'addition règne dans le monde latin. On la lit, pour l'Italie, dans le psautier romain et saint Léon ; pour l'Afrique dans Tertullien et saint Augustin ; pour la Gaule, dans les psautiers de Saint-Germain, Corbie et Chartres — outre le texte de Fortunat ; pour l'Espagne, dans le psautier mozarabe.

Une telle diffusion et surtout le témoignage antique de Tertullien permettent de reporter l'interpolation jusqu'aux versions latines primitives [1].

3. Parmi les autres documents anciens, seuls les égyptiens attestent *a ligno*.

On le trouve en effet dans les deux versions coptes, la sahidique (Haute-Égypte) et la bohaïrique (Basse-Égypte) ainsi que dans le fragment gréco-copte du British Museum signalé plus haut (p. précédente note 2).

En résumé : mis à part le témoignage de saint Justin, qui est isolé, la variante fut reçue en Occident et en Égypte.

Il n'est pas difficile dès lors, d'en découvrir l'origine.

* * *

Il faut exclure d'abord l'Occident : l'attestation de saint Justin et des anciens textes coptes prouve que l'interpolation n'est pas primitivement latine mais grecque.

En second lieu, puisque dans le monde grec, une seule région a admis certainement la variante : l'Égypte, si l'on arrive à expliquer comment une surcharge provenant de ce pays a pu s'introduire dans le texte de saint Justin et dans l'ancienne version latine, l'origine égyptienne de *a ligno* s'imposera d'elle-même.

Or, la parenté du texte biblique de saint Justin avec celui qu'on lisait en Égypte a été mise en lumière récemment par A. Rahlfs dans une étude spéciale sur le psautier [2].

D'autre part, la vieille version latine des psaumes, surtout dans

1. Saint Hilaire cependant l'omet mais c'est, comme saint Jérôme, sous l'influence d'Origène.
2. A. Rahlfs, *Septuaginta-Studien*. H. 2. Göttingen 1907, p. 206.

ses plus anciens témoins d'Afrique : Tertullien et saint Cyprien, comporte, elle aussi, nombre d'éléments spécifiquement égyptiens [1].

Voici quelques exemples :

A. TERTULLIEN.

Ps. 1[1] *quaecumque faciet prosperabuntur* ILLI. (Adv. Marc. II, 19).
[ILLI dans Clément d'Alexandrie seulement]

Ps. 32[6] *sermone* EIUS *coeli firmati sunt et spiritu eius* OMNES VIRTUTES *eorum*. (Adv. Prax. 19).
[EIUS et OMNES VIRTUTES en Égypte seulement.]

B. CYPRIEN.

Ps. 2[13] *cum exarserit ira eius* SUPER VOS. (Test. III, 66.)
[SUPER VOS dans Cyr. d'Alex. seul].

Ps. 21[29] *dominabitur* OMNIUM *gentium*. (Test. II, 29.)
[OMNIUM dans les seuls textes égyptiens.]

On le voit : l'origine égyptienne est la seule hypothèse qui rende compte de toutes les données externes du problème.

Elle s'accorde aussi parfaitement avec le caractère de la variante elle-même. En effet, il est aujourd'hui reconnu que le psautier d'Égypte, avant Origène, était un très mauvais texte. Il se caractérisait par d'innombrables fautes de copistes, par des corrections arbitraires et des interpolations. « Il est souvent, écrit Rahlfs [2], plus loin de l'original que les plus mauvaises recensions. » Quoi d'étonnant donc d'y lire *a ligno* vraie glose exégétique? [3]. Elle est née dans ce milieu égyptien centre de recherches et de controverses, peut-être à Alexandrie où l'on étudiait beaucoup la Bible et pas toujours heureusement. S'il y a quelque chose à retenir du témoignage de saint Justin, on verra dans notre glose l'écho des polémiques ardentes engagées avec les Juifs. Les psaumes, on le sait, fournissaient aux jouteurs leurs armes favorites.

Nous ne pouvons, en l'absence d'indications documentaires, préciser davantage. Il est probable que les chrétiens ont interprété au sens messianique le ps. 95 et qu'ils ont vu dans *Dominus regnavit* du v. 10[e] la prédiction du triomphe de Jésus. Puisque ce triomphe s'opéra par la croix, on aura cherché à en accentuer la signification

1. Le fait a été constaté plus d'une fois. Voyez p. ex. : F. C. BURKITT, *The rules of Tyconius*, p. CXVII.

2. *Op. cit.*, p. 220. Les anciens Pères s'en plaignaient et c'est à y remédier qu'Origène s'appliqua.

3. Ingénieusement, M. Pannier rattache, m'écrit-on, l'origine de *a ligno* au verset 12[e] où se lit la joie des arbres : *Exultabunt ligna*. Le glossateur aura pensé que cette allégresse venait de ce que ce fut d'un arbre — *a ligno* — que le Sauveur régna.

au moyen de la surcharge explicative *a ligno*. Peut-être fut-elle d'abord ajoutée en marge pour passer plus tard dans le texte.

Un zèle ombrageux aurait tôt fait d'expulser de nos livres les deux mots intrus. L'Église cependant les accueille, comme elle accueille le psautier qui les omet, montrant assez par là qu'elle a d'autres vues que celles de la minutieuse critique. En maintenant « regnavit a ligno » dans sa liturgie elle conserve un énoncé exact et saisissant du dogme et veut protéger une formule vénérée, incessamment redite depuis près de dix-huit cents ans et chère aux âmes chrétiennes.

Maredsous. D. B. CAPELLE.

II. LA LITURGIE ET LE TRAVAIL DE LA GRACE DANS LA CONVERSION

LA célébration de la liturgie donne le spectacle d'âmes attachées à Dieu dans une *certitude* calme et sereine. Cette fermeté paisible dans la lumière de la foi est bien propre à frapper les esprits inquiets, ballottés dans la nuit noire sur les vagues instables d'une mer toujours orageuse, sans être retenus par l'ancre de l'espérance, ni guidés avec sûreté vers les rivages des promesses éternelles.

De plus, « elle est d'une sublime *beauté*, cette louange divine que possède l'Église, parée de tous les reflets de la poésie inspirée, hébraïque et chrétienne, née sur les lèvres ferventes des premières générations, développée et enrichie au cours des siècles, mais gardée, avec une scrupuleuse orthodoxie, pure de tout alliage. Auréolé par le beau, le vrai s'adresse à toutes les puissances réceptives de notre être, excite l'émotion religieuse, l'intensifie, l'élève à sa plus haute puissance et en fait jaillir des résolutions magnanimes et des actes énergiques : c'est qu'on va au vrai avec tout son être, avec son intelligence certes, mais aussi avec son cœur et sa volonté ! Parlant de la liturgie, Newman, encore protestant, disait qu'elle renfermait tant d'excellence et de beauté que si des apologistes romains la présentaient à un protestant comme le livre des dévotions romaines, ce serait créer indubitablement un préjugé en faveur de Rome... La liturgie éveille en les esprits inquiets, pris par la nostalgie de Dieu, qui se sont remis à tourner autour du vieux temple avec défiance encore, mais avec une interrogation attentive, une sympathique curiosité, et parfois leur arrache, comme à Huysmans, cette exclamation enthousiaste :

« Quel immense bien-fonds de poésie et quel incomparable fief d'art l'Église possède ! » [1]

Enfin la liturgie n'est-elle pas la grande réalité de Dieu présent à nous? Vivre la liturgie n'est-ce pas rassasier notre soif de Dieu? La beauté visible du symbole découvre la splendeur de la Beauté invisible. Certaines âmes, plus sensibles à la beauté et en même temps plus susceptibles à saisir le sens profond des choses, pénètrent aussi plus aisément à travers l'écorce de ce grand Symbole pour communier à la Vie qui circule à travers les rites et les prières...

Quand de telles âmes, amies de la profondeur, mais vivant en dehors de la Vérité qui seule peut les rassasier, viennent à se trouver subitement en contact avec la liturgie célébrée avec art et onction, celle-ci agit comme une « charmeuse » [2] sur leur fond inquiet, toujours insatisfait, qui réclame la libération, la sécurité, la paix, le salut.

C'est cette valeur de la liturgie au cours du travail de la conversion que nous voudrions signaler et mettre en lumière dans le cas de Pierre van der Meer de Walcheren [3], Hollandais évadé de l'agnosticisme, nous racontant dans un langage vibrant, chargé de pensée et de poésie, les *dernières étapes* qui l'ont acheminé à la foi chrétienne [4].

***

Le voici d'abord dans les années où il est travaillé secrètement par la grâce de Dieu. Son esprit est « plein d'angoisse et d'espérance ou torturé d'un affreux désespoir; bouleversé par le *spectacle tragique de l'humanité* qui a perdu le chemin du Paradis, et par *celui de sa propre âme*... écoutant passionément toutes les voix de la vie, celles qui lui parlaient du dehors, celles qu'il entendait dans les profondeurs cachées de son âme. Il regardait avidement la vie, il voulait l'étreindre entièrement, avec tous ses contrastes; il croyait s'élever au-dessus d'elle, et pouvoir ainsi la dominer comme un roi, se forgeant, avec sa volonté, un système de résignation ironique, lequel, sans nier *les insondables mystères*, indiquât à ceux-ci, comme en

1. L. Beaudouin, *La piété de l'Église*, 1914, pp. 43-44.
2. D. M. Festugières, *La Liturgie catholique*. Maredsous, 1913, p. 88.
3. *Mijn Dagboek*, November 1907 — Juni 1911, door Pieter van der Meer de Walcheren. Paul Brand, Bussum, 1913.— *Journal d'un converti*, Introduction par Léon Bloy. Deuxième édition, Paris, Tequi 1921. Traduction française par l'auteur.
4. La raison de raconter sa conversion est donnée dans ces lignes : « Je ne veux autre chose que rendre témoignage et crier sur les toits que tout est vide et vain auprès de la Gloire de Dieu et en dehors de la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et peut-être pourrai-je indiquer à quelques hommes qui errent et cherchent, et meurent de soif, la source d'eau vive qui jaillit, là, devant leurs pieds meurtris et las de cheminer. » (p. 5).

jouant, leur place inférieure et peu importante. Mais il ne pouvait étouffer le douloureux désir de la Vérité dans le *brouillard d'or de l'apparence.* Son esprit ne connaissait ni la paix ni la liberté; il portait des chaînes comme un condamné à mort; la nostalgie des claires collines éternelles le faisait souffrir amèrement». Le voici dans ses pensées solitaires à la suite d'un entretien avec un vieillard qui dissimule ses tares sous une feinte supériorité. Lui qui *désire la pureté, la noblesse,* il ne peut se résoudre à trouver tout permis, le mal comme le bien. Dans le plus profond de son âme « vibre un sentiment... que quelque chose existe en dehors de nous dans cet univers... que nous ne sommes pas des animaux, mais de sublimes exilés qui ont vraiment trop oublié leur patrie ». *La musique* à son tour « exaspère en lui, jusqu'au paroxysme, la nostalgie de je ne sais quels mondes ». *Les œuvres d'art* ne parviennent plus à le satisfaire: « Je suis trop torturé par le doute, je suis trop hanté par les *insolubles questions.* » Ses lectures vont de préférence vers les écrivains chez qui on sent « le mystère de la vie humaine, la détresse de la vie, et la désespérante recherche d'une délivrance ». La banalité de la plupart des hommes le harrasse. Son esprit cherche *les profondeurs* « et tous ces hommes-là paraissent accepter tranquillement la vie, sans connaître l'étonnement et la terreur de se sentir environné d'un monde inconnu ». *Son travail, les joies* de sa famille, tout est occasion pour la cruelle inquiétude « pour cette question qui le torture inlassablement : *pourquoi vivons-nous?* »

Le voici engagé dans une conversation philosophique sur l'existence et l'immortalité de l'âme où il affirme et nie tour à tour sans conviction. « Est-ce heureux ou malheureux ? » se demande-t-il. Il ne désire pas occuper une place dans la société. « Je vis pour autre chose, je ne sais pas quoi, je ne pourrais le dire, mais je vis dans l'attente d'une chose *ineffablement belle,* qui m'arrivera peut-être un jour. »

La vue d'un convive qui fait sa joie d'un festin plantureux évoque en lui cette pensée : « Que peut être chez ces individus la vie de l'âme ? » De plus en plus « les questions montent en lui comme des tempêtes. » Il interroge le passé, il lit ce que les hommes ont pensé. *Le spectacle de la nature* et de l'affreuse solitude de l'homme le bouleverse. Tout cela est-il vain, sans signification? En mer, le *spectacle de l'espace* ne l'assouvit pas, son âme étouffe dans le visible, il voudrait la pousser au delà du monde réel, mais il ne sait pas le chemin. Ce ne sont ni les étoiles ni les profondeurs de la mer vers lesquelles elle tend. Tout cela est mesurable, trop petit pour elle, il sent son âme sangloter en lui d'une nostalgie indicible... Devant *le spectacle de la mort,* il se demande : « que signifie la vie au

bout de laquelle se trouve l'immense trou noir où les uns après les autres tombent comme de lourdes pierres et disparaissent pour toujours? Il est vraiment trop absurde de prendre la vie au sérieux si l'âme n'est pas immortelle. » Il lit Anne-Catherine Emmerich et Léon Bloy pour qui il professe une grande admiration, parce qu'il jette une étrange lumière sur les *mystères que sont la vie et la mort;* puis encore Gezelle. Le voici travaillé entre l'absolu cynisme et scepticisme et l'amour absorbant de Dieu... et ce jeu douloureux exaspère encore sa nostalgie.

Enfin, au milieu de ces tiraillements, il visite Notre-Dame de Paris : ce n'est pas encore la liturgie, mais c'en est le cadre. Il faut copier toute la page où il décrit le vieux temple chrétien.

« Comme elle se dresse là devant vous, au bout du vaste parvis, *imperturbablement belle,* cette cathédrale aux portails pleins d'ombre, aux tours puissantes, dans la noble magnificence de ses proportions harmonieuses et pourtant pleines d'audace, dans la piété grave d'avoir été tant de siècles la maison de Dieu ! Ce qui me frappe singulièrement, c'est le fait que chaque forme est *le vêtement d'une pensée. Je comprends la cohérence intérieure, le lien entre la beauté visible et le monde spirituel.* Le croyant, pour qui chaque forme est le symbole d'une réalité vivante, doit recevoir une forte impression d'une telle église. Moi, je me sens profondément remué, et je pense à la foi catholique, qui anime si puissamment cet art. J'admire, et je voudrais mieux connaître le Catholicisme. Hier après-midi, j'étais seul à Notre-Dame; pendant des heures j'ai erré par l'église, j'ai regardé le pourtour du chœur aux belles images, les vieux vitraux et les voûtes, puis je me suis assis quelque part d'où je voyais la petite lampe rouge qui brûle toujours devant l'autel, signifiant pour les fidèles que Jésus est là... L'église était presque déserte. Des hautes voûtes où l'ombre se recueillait, une paix délicieuse descendait sur mon âme inquiète. Des images et des pensées sans nombre se succédaient en moi. Je regardais la lumière autour des colonnes et des voussures en ogive, qui se joignent comme des mains qui prient; mes yeux reflétaient l'incendie des vitraux et des rosaces. *De tous les rêves et de tous les désirs auxquels je ne peux pas assigner un nom, et qui me donnent de la joie et de la peine, mon âme tressaillait dans sa profondeur.* »

A partir de ce moment il se sent étrangement attiré vers le catholicisme sans discontinuer pourtant la recherche passionnée d'une solution harmonieuse de tous les problèmes. Quelle éloquence, par exemple, dans cette page :

« Combien terrible est l'inquiétude qui jette les hommes dans toutes les directions pour trouver *une raison à leur vie.* L'un se cramponne à la beauté. Un autre se moque de tout, et subitement son rire se déchire dans un sanglot. Un troisième se suicide parce que la vie lui semble

vraiment une trop absurde occupation. Un autre crie, pour ne pas entendre l'angoisse de son âme. Un autre encore se laisse couler doucement dans l'océan noir du désespoir. Il y en a qui vivent comme des rois en exil et chantent la splendeur de leur patrie perdue. Un homme monte vers la plus haute cime de la solitude, il veut créer une nouvelle doctrine, un nouveau système métaphysique et donner la joie aux hommes; mais à certain moment son esprit se brise, la tension étant trop forte, la folie l'enveloppe de son manteau sombre et le tient aveugle pour toujours, dans l'étroite cellule d'un balbutiement stupide... Il y a des hommes qui invoquent Dieu amoureusement; il y en a aussi qui le blasphèment. Certains veulent embrasser avec leur pauvre raison l'histoire de l'univers depuis le commencement jusqu'à la fin ! Et voici encore la multitude bête, abjecte, et qui rampe dans la boue ! »

Enfin, après avoir écouté toutes les voix de la vie, après avoir lu ce que les hommes ont pensé, il lit *l'Évangile* «*qui éclaire tous les mystères*». En lisant le Pater noster, il sait, il sent que Dieu existe... puis, il perd de nouveau cette certitude.

Il va en visite à Westmalle, au monastère des Trappistes. Il assiste à Complies.

« Le chant des versets psalmodiés allait comme les vagues puissantes et sonores de la mer; mon âme était entraînée par ce chœur houleux de voix d'hommes, dans un immense espace lumineux. J'écoutais de tout mon être, et voici qu'après un court silence une voix entonne le Salve Regina; je tressaille, je me blottis dans mon émotion. Cette magnifique antienne, cette prière chantée monte et descend sur un rythme grandiose très simple et très grave; l'absence de passion, de sensualité dans cette merveilleuse musique me bouleverse, elle ne me déchire pas, elle ne me donne pas l'inquiétude et toutes les angoisses, elle me fait *un bien immense, elle me guérit.* Les sons vont comme un vol d'oiseaux glorieux. Et pourtant quelle gravité, quelle *nostalgie indicible* y vibre ! Elle révèle une présence très forte et très douce, elle porte *une lueur évidente de la lumière divine.* »

Puis, seul, il réfléchit, et la vie lui devient encore plus incompréhensible... tous les mystères l'accablent, et là dans ce cloître, il sent *l'ordre et la paix*... Les Matines le terrassent...

« Je comprends qu'il faut bannir de son esprit le doute et toutes les questions vaines, il me semble qu'une voix me dit : « Tiens tes pensées pures et sois toujours prêt... Sois toujours dans l'attente. »

Dans un voyage en Italie, en contemplant les primitifs, il se reporte aux âges de foi, où malgré les discordes et tous les déchirements, il y avait l'unité «car la foi était vivante, pénétrait tout». La piété intense, simple et forte des primitifs l'émeut jusqu'aux larmes : « Mon esprit est porté très loin par cet art, je pressens des

choses auxquelles je ne veux pas donner un nom, *il m'ouvre un monde* que je ne peux pas dire, et je sens *quelque chose d'analogue dans la liturgie de l'Église.* » C'est toujours la profondeur qui l'attire. « L'art du moyen âge va directement vers la profondeur... Il parle du mystère de la vie et de l'éternité. » Il lit avec ravissement les Litanies de la Vierge. « Mon esprit a faim de certitude, veut quelque chose qui pourra l'assouvir complètement. Dieu le pourrait-il ? » Et de nouveau le vertige le saisit, l'inépuisable nostalgie, passage continuel de l'un à l'autre extrême.... *il sent que Dieu existe quand il pleure devant de belles choses.* Il commence à comprendre devant les fresques de Giotto que le seul objet de l'art doit être Dieu.

« Tout le reste est passe-temps, plaisir des yeux et mensonge et ne peut jamais nous satisfaire entièrement. Je veux plonger dans les profondeurs. *je veux monter vers les sommets, je désire Dieu.* »

A Assise il goûte une grande paix en songeant à saint François. *La nature* aussi le rapproche de Dieu d'une manière plus directe que l'art... Le jour des Morts, il envie *la conviction et la fermeté dans la foi des fidèles,* quoiqu'il craigne encore que la religion ne soit une limitation, un amoindrissement... Dans les basiliques romaines, il sent l'exil de l'humanité sur la terre, et que *nous ne sommes pas chez nous dans le monde,* où nous voyageons comme des étrangers. Il y sent *la foi des siècles* qui « ont balbutié passionnément vers Dieu leur nostalgie ». Il assiste à la Messe pontificale ; il en cherche le sens. « Quelque part *une réalité* doit exister, dont toutes ces choses sont *les signes visibles.* Par le pape Rome est la capitale, le point central de la terre. Rome doit être le *symbole de quelque chose d'éternel.* »

***

Et voici la seconde phase de son évolution : il sort de la terre ténébreuse. Son âme désirante va être exaucée.

Toujours la recherche inquiète des profondeurs. En présence de la mort de sa mère, il sait que l'âme existe, il ne peut pas dire de quelle manière, mais il le sait. « Si l'âme n'existe pas, vraiment la vie serait trop absurde, l'univers avec ses soleils n'aurait pas de but. » Le souvenir de sa mère lui rappelle qu'elle lui a appris « la nostalgie bénie des cimes, des étoiles, de l'infini »... « Comme un enfant pleure en moi *la nostalgie, vers je ne sais quel Père, vers je ne sais quelle maison.* »

Il lit avec émotion les Confessions de saint Augustin. A Paris, entendant la grande cloche du Sacré-Cœur. « Ces coups lents et lourds résonnent jusqu'au plus profond de mon âme. » Il va assister à la sainte Messe : « *les chants grégoriens exprimaient l'Inexprimable*

en des paroles sublimes et une musique divine. » Il parle « de *la vivante paix* de ce solennel office ».

Visite chez Léon Bloy qui lui dit tranquillement : « Mon ami, si vous n'êtes pas dans l'Église, vous êtes dans l'erreur. »

A la chapelle des Bénédictines de la rue Monsieur :

« Immatérielle est cette musique. Parfois une voix précède, les sons montent, il semble qu'une offrande s'élève, qu'un cœur qui chante est offert à Dieu. Pour la première fois, j'ai senti qu'en réalité quelque chose d'ineffable se passait, lorsque le prêtre qui lisait la Messe, disait les mots consécrateurs d'abord sur le pain puis sur le vin. » En songeant aux religieuses, il se demande dans l'insatiable nostalgie de son âme, si c'est elles qui se trompent ou si c'est lui... Continuant à suivre les offices, il se dit : « *quel magnifique poème* on pourrait écrire sur l'année liturgique, cette cathédrale spirituelle avec les autels des fêtes, avec les colonnes des dimanches, avec les rosaces et les vitraux incendiés des jours saints, avec les beaux portails des temps liturgiques... avec la chapelle des fêtes de Notre-Dame, où tous les égarés et tous les affligés trouvent un refuge. *Divine est la beauté de l'année* laquelle est ainsi, dans le temps, *une image de l'Éternité* où tout est simultané. »

La nuit de Noël chez les Bénédictines :

« Je suis encore tout vibrant de *la surnaturelle beauté des offices*. L'extérieur est magnifique, le chant, les paroles, la Messe solennelle servie par trois prêtres. Mais surtout je suis remué jusqu'au plus profond de mon âme par ce que je sens *derrière ce vêtement splendide;* chaque geste, chaque mot, chaque date cache un sens, est comme la flamme visible d'un invisible feu, est une *réalité palpable du mystère, une aperception lointaine des péripéties divines*... Qui songe, cette nuit, pendant que la lune vogue lentement comme un fantastique vaisseau sur la mer profonde du ciel nocturne, à l'étable de Bethléem et à ce qui se passait là de prodigieux en présence de quelques pauvres et de quelques animaux, sous la lueur d'une étoile mystérieuse? »

Le Vendredi-Saint :

« La douleur, chaque jour, augmente infiniment, le deuil devient plus noir, on entre dans la nuit de la souffrance innommable. Les presque vingt siècles qui nous séparent de ces trois journées, du Jeudi, du Vendredi, du Samedi saints, disparaissent comme de la poussière, comme irréels; *tout se passe au moment même*. Le temps n'existe plus : Jésus rompt encore le pain, donne son Corps à manger et son Sang à boire aux Apôtres. Jésus est encore à genoux, la terrible nuit, dans le jardin de Gethsémani, suant le sang; Jésus est encore trahi, outragé, honni, maltraité, couvert de crachats, frappé, flagellé, condamné à mort; Jésus porte encore la croix vers Golgotha et tombe trois fois sous l'ignominieux fardeau de ce Bois de supplice et sous le fardeau infiniment plus lourd de tous, de tous les péchés; Jésus est encore cloué sur la croix et rejeté entre le ciel

et la terre, hissé comme un dérisoire trophée. Il dit encore les Sept paroles du haut de la croix, et sa Mère très pure pleure amèrement. Il meurt encore dans un grand cri, et ressuscite le troisième jour.

» *La Liturgie est une sainte magnificence.* C'est absurde, je le sens bien, de dire des paroles d'admiration. La beauté est trop évidente de ce culte qui exprime l'inexprimable, la Divinité, et qui fait flamber dans la vie noire, la splendeur pure d'une flamme blanche et droite. *Que l'art est superficiel et pauvre* et qu'il paraît vain auprès de ces chants sublimes, auprès de ces paroles bibliques chantées, auprès de ces saints textes, auprès de ces prières de deuil et de ces poésies d'extrême joie ! J'entends toujours le chant de la fin des Laudes : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis;* à quoi on ajoute, la troisième nuit : *propter quod et Deus exaltavit illum et dedit illi nomen quod est super omne nomen.* La musique de cela, la lente, plaintive, désespérée musique chargée de toutes les tristesses et de tous les mystères! Pourrais-je jamais oublier les lamentations de Jérémie, au premier Nocturne de l'office de Ténèbres? Et le *Ecce lignum crucis* du Vendredi matin, lorsqu'on ôte solennellement le voile de deuil de la Croix? Et les Impropères, ces divins reproches du Dieu crucifié à son peuple?

» Le Samedi-Saint, le feu nouveau est allumé. Le prêtre, s'avançant lentement vers l'autel, chante les paroles trois fois répétées à intervalles égaux : *Lumen Christi*, chaque fois sur un ton plus haut; et la lumière s'accroît ainsi jusqu'à devenir un immense feu intérieur. *On sent dans son âme la délivrance tangible.* Où trouver une chose plus belle, plus sublime que le chant de l'*Exultet*, dans lequel, par les mots et par la musique, le désir de l'incommensurable joie s'exalte et bâtit comme un arc-en-ciel, de la terre aux cieux? Et la Préface suivante, avec ces cris sublimes : *O certe necessarium Adae peccatum !* Oh ! pouvoir penser, être inébranlablement sûr que cela n'est pas un vain spectacle, un beau songe, mais des signes, des symboles qui ne sont que *le reflet de l'inexprimable réalité divine.* Je suis bouleversé jusqu'au plus profond de mon âme. *L'illusion, l'apparence ne pourrait me faire pleurer ainsi. Je sens que derrière tout ce que je vois et entends, des routes lumineuses vont vers Dieu.* Mon Dieu, je désire tellement pouvoir croire. »

Mais son inassouvissement de la vie croît toujours. Il a besoin « de sentir Dieu derrière les figures ». Il lit la Bible, relit les versets très souvent, puis les mystiques, les vies des saints.

« *Tout ce qui est tiède, facile et bas, est haïssable.* Je ne peux pas me contenter de la quotidienne et vulgaire et basse vie. Je veux Dieu... Chez personne, je ne sens la profondeur, chez aucun je n'entends, sous les paroles ordinaires, le cri sourd du désespoir qui cherche. Je hennis vers les hauteurs et les vallées m'attirent. Ma marche est chancelante, je ne connais pas l'invincible certitude. »

Dans ses moments de doute, il se rappelle la chapelle des Bénédictines.

« *Pulsanti aperietur.* Je vois chaque événement de la vie, chaque homme, tous les actes et toutes les pensées, les plantes, les astres, comme des images, comme des miroirs embués, derrière lesquels le monde réel qui nous entoure, invisiblement est caché... *Un homme sans Dieu est amèrement seul.* »

C'est au cours de la Messe chez les Bénédictines qu'il entend tout à coup cette pensée :

« *Combien grande et pénétrante doit être l'émotion d'un homme, qui, seul depuis toujours, cheminait par la vie et cherchait et ne trouvait jamais ce qui pouvait lui donner la paix, de sentir et de comprendre que lui aussi est un enfant du Père, connu de Lui, aimé de Lui ; il n'est pas un absurde atome perdu dans l'immensité des espaces.* La joie du converti qui découvre cela !...

» Ce qui se passe dans l'Église pendant l'année liturgique, est *l'essentiel, est toute la réalité.* Dehors, on est aveugle, ébloui par l'illusion. « Dans une église seulement et non ailleurs, *devant l'autel, je sens la paix de mon esprit et le lien qui unit toutes choses, je le vois distinctement.* »

Enfin, sur le conseil de Bloy, il va voir le prêtre et toutes les objections s'évanouissent. Il apprend à prier; il prie et sa prière est admirable.

« L'aspect des jours, la vue sur la vie sont complètement changés, car mon esprit est caché en Dieu. Mon esprit est enveloppé dans un nuage d'or ». (Il faudrait citer tout entières les belles pages où il chante sa paix, où il nous fait partager sa certitude.)

« Les mots sont comme des nuages lumineux derrière lesquels resplendit l'invisible réalité qui leur donne cette lueur, mais que nos yeux corporels ne distinguent pas; l'esprit seul peut le pressentir... Les mots sont des signes de la substance... *la projection de Dieu dans le monde visible.* »

Enfin voici le glorieux jour du baptême :

« J'ai senti la puissance des doigts consacrés du prêtre; la force purifiante du Sacrement pénétrait mon corps et mon âme. Quel acte accomplit le Prêtre ! Il a délié mon âme, il a chassé hors de moi l'Ennemi... Je me sentais en contact direct avec le surnaturel. Cela est tellement impressionnant de sentir l'amour de Dieu devenir comme tangible. Je suis vêtu du Christ. C'est d'une beauté infinie... Je sais maintenant ce que c'est la profonde joie chrétienne. Ma vraie vie commence. Je rejette tout le passé, mes opinions, mes pensées, mes actes, mes paroles, mes désirs. J'appartiens à Dieu, à Lui seul. Qu'Il me prenne, qu'Il fasse de moi ce qu'Il voudra, Fiat voluntas tua...

» *L'ancien conflit entre la vie apparente et la vie réelle que je ne parvenais pas à concilier a disparu. Tout doit être à Dieu.* »

S'il fallait trouver une formule qui synthétisât ces idées et ces sentiments d'une vitalité extraordinairement riche et puissante,

ne pourrait-on pas dire qu'il y a au principe de la transformation de Pierre Van der Meer :

l'attirance d'une beauté supérieure dépassant les possibilités humaines : le beau humain ne peut le satisfaire ;

la soif du Bien absolu : tout mal le rebute profondément ;

et par-dessus tout le pressentiment d'une Réalité invisible, cachée derrière les symboles des choses visibles : sans cette Vérité, tout lui est incertitude et doute affreux.

Or, c'est la liturgie qui pour une grande part, a sollicité doucement et fortement cette âme vers Celui qui détient et donne la Beauté, la Bonté, la Vérité ; c'est elle aussi qui la fait fructifier aujourd'hui.

« Autrefois mon être était déchiré par l'inquiétude et par le doute. Les ténèbres m'habitaient et l'atroce désespoir. Je me jetais dans toutes les directions, dans la nuit terrible, je cherchais la vie, je voulais la délivrance de mes angoisses et j'étais impuissant. Tout à coup, ô miracle ! la lumière éclatante m'apparut. Alors, je me suis mis à genoux par terre... O Beauté ! ô Omnipuissance ! ô Jésus pour toujours, pour toujours, pour toujours, je Vous appartiens, Deus meus et omnia ».

Dom Idesbald Van Houtryve, O. S. B.

III. HAUTE ÉCOLE DE SCIENCE LITURGIQUE



deux reprises, avec une sympathie marquée, la *Revue d'histoire ecclésiastique* de l'Université catholique de Louvain a signalé la fondation de la vaste collection liturgique entreprise par le R. P. C. Mohlberg, de l'abbaye de Maria-Laach. « Le programme envisagé, écrivait-elle (t. XVII, p. 449), est des plus vastes. Envisageant les groupes liturgiques occidentaux et orientaux, et embrassant toute la durée du passé chrétien, l'entreprise ne tend à rien moins qu'à réunir les éléments d'une histoire proprement dite du culte chrétien, pour retracer son développement et dégager les lois de son évolution. » Et elle était heureuse (t. XVII, p. 673) « de constater que le promoteur et le directeur de cette belle entreprise scientifique est un ancien élève du séminaire historique de Louvain ».

Le R. P. Mohlberg a bien voulu nous communiquer sur cette œuvre remarquable, la notice détaillée que nous donnons ici [1].

« C'est en 1918 que naquit l'entreprise littéraire des « *Sources* de l'histoire de la liturgie » et des « *Recherches* sur l'histoire de la liturgie » [2].

Malgré les difficultés que créaient les temps actuels, nous pouvons déjà aujourd'hui attirer l'attention sur des publications de mérite.

1. Nous traduisons de l'allemand. *L. R.*

2. *Liturgiegeschichtliche Quellen* et *Liturgiegeschichtliche Forschungen* (Aschendorff, Munster). Le mérite d'avoir mis en cours le projet d'une coopération organisée des efforts dans le domaine de la science liturgique, revient au ci-devant

L'auteur s'est occupé des *Sources* et a publié *Le Sacramentaire Gélasien franc dans la tradition allemande* [1]. Dans sa triple importance de représentant principal de cette tradition, de sacramentaire de transition entre la formule de prière gélasienne et la grégorienne, de missel le plus ancien de l'abbaye de Saint-Gall, si importante pour l'histoire de la liturgie, ce document constitue une originalité historique d'un genre à part.

Le professeur d'Iéna Dr H. LIETZMANN qui, par ses études de liturgie et d'archéologie [2] connues à l'étranger et très estimées, a fait apprécier son mérite, a préparé une édition du *Sacramentaire grégorien d'après l'exemplaire (primitif) d'Aix-la-Chapelle* [3]. Ce sera désormais la seule édition, utilisable pour les savants, de ce monument le plus éminent de l'antique liturgie romaine.

Dans le domaine des *Recherches*, c'est l'auteur qui, le premier, a fixé les *Buts et tâches* [4], tâches à accomplir dans un avenir tant éloigné que prochain; il s'est, pour cela, remis sous les yeux les travailleurs du passé et leurs travaux.

Il fut suivi de près par M. le Prof. Dr F. DÖLGER, le principal représentant, du côté catholique, de l'Histoire des religions : d'abord un mémoire historico-religieux sur les vœux du Baptême, *Le Soleil de justice et le Noir (le Prince des ténèbres)* [5]; puis un travail plus ample sur *L'orientation dans la prière* [6]. Parmi les travaux de DÖLGER, il y a encore une étude, déjà mûrie avant la guerre, sur *L'ordonnance des péricopes syriaques non évangéliques dans le premier millénaire* [7]. Dans les recherches de longue haleine à faire sur les péricopes, selon l'esprit de l'histoire comparative des liturgies, elle sera un modèle de méthode.

Elle conserve cette importance même à côté d'un travail paru depuis, plus court, de A. Rahlfs : *Les lectures de l'Ancien Testament dans l'Église grecque*, dans les *Septuaginta-Studien*, de la Société royale des Sciences

Provincial des Franciscains Dr P. BEDA KLEINSCHMIDT, *Les tâches de la recherche liturgique en Allemagne*, dans *Theologische Revue*, 1917, t. XVI, pp. 433-437.

La réalisation du plan échoua à l'auteur. *Les tâches de la recherche liturgique en Allemagne : Projets et directions*, dans la même revue, 1918, t. XVII, pp. 145-151.— Du même : *Buts et travaux de la recherche liturgico-historique*, fasc. 1 des *Forschungen* (1919), et fasc. 2 des *Quellen* (1918) pp. VII-X; *Introduction*, dans *Theologische Revue*, 1918, t. XVII.

La direction des *Lit. Quellen* est confiée au Dr P. C. MOHLBERG O. S. B., (Maria-Laach), et au Prof. Dr A. RÜCKER (Breslau). A la direction des *Lit. Forschungen*, outre les deux précédents, le Prof. Dr F. J. DÖLGER (Munster).

1. *Das fränkische Sacramentarium Gelasianum in alam. Ueberlieferung*. S. Galler Sakr. Forsch. I (1918) CIV-292 pp. et 2 tables, fasc. 1-2 des *Lit. Quellen*.

2. *Petrus u. Paulus in Rom*. Liturgische und archäologische Studien. Bonn 1915.

3. *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Urexemplar*, fasc. 3 des *Quellen* (1921), XLVIII-186 pp.

4. *Lit. Forsch.*, fasc. 1 (1919), 52 pp.

5. *Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarze. Lit. Forsch.*, fasc. 2 (1919) XII-150 pp.

6. *Sol salutis*. Gebet und Gesang im christlichen Altertum. *Lit. Forsch.*, fasc. 4-5 (1920), XII-342 pp.

7. *Nichtevangel, Syrische Perikopenordnungen des ersten Jahrtausends. Lit. Forsch.*, fasc. 3 (1921), XII-156 pp.

à Göttingen [1]. Ce travail est d'autant plus méritant qu'il a été inspiré par le Prof. Dr A. Baumstark, le directeur de l'*Oriens christianus*, lequel avait déjà écrit avant cela : *Tâches et points de vue dans les recherches à faire sur les péricopes en Orient* [2].

Quant aux fascicules à venir, sont en prévision pour paraître le plus tôt :

Dans les *Lit. Quellen :*

une édition des *Obsequiales* d'Otton IV de Constance, et des autres livres rituels de cette collection, par le P. A. Dold, O. S. B.;

une édition plus critique de la liturgie copte de saint Cyrille, et de la liturgie syriaque de saint Jacques, par le Prof. D. H. Lietzmann (Iéna) et A. Rücker (Breslau);

la réédition d'un sacramentaire gallican de la liturgie ambrosienne de Milan, par le P. A. Wilmart, O. S. B.;

enfin, par l'auteur, la continuation de l'étude sur le sacramentaire de Saint-Gall, et une édition critique du *Micrologus*, de Bernold de Constance;

Dans les *Lit. Forschungen :*

paraîtra sous peu un travail du musicologue très élogieusement connu E. Wellesz (Vienne) : Travaux à faire, problèmes de la musique d'église orientale;

puis une étude : *Lumen Christi* continuera la série des publications de Dölger sur la comparaison entre le culte du soleil et le christianisme.

Dans la reconnaissance des relations entre la partie euchologique du VIIe livre des Constitutions Apostoliques et la liturgie synagogale, un travail du Prof. Dr A. Baumstark conduira beaucoup plus loin que la recherche compétente de Bousset, dans les communications de la société des sciences de Göttingen [3].

Hanne, un élève du Professeur d'Iéna D. H. Lietzmann, achève un mémoire sur la liturgie de l'Avent qui promet mainte nouveauté.

A côté de tout cela se faisait encore sentir l'impérieuse nécessité d'une entreprise capitale; nous voulons dire la fondation d'un organe périodique. Déjà dès la première annonce [4] des *Quellen* et des *Forschungen*, l'on avait promis des fascicules où se trouveraient réunies de courtes contributions, sous les titres respectifs de *Collection de petites sources*, *Collection de mémoires* [5]. Après cela [6], à la place de ces fascicules qui manquaient plus ou moins de cohésion, nous avions annoncé un « *Archiv* » *pour l'histoire de la liturgie* [7] qui, a côté des petites *Sources* et des *Recherches* de moindre étendue, apporterait des notices critiques sur les

1. Fasc. 5 (Berlin 1915).
2. *Wissenschaftliche Beilage zur Germania* (1913) 9/13.
3. Bousset, W., *Eine jüdische Gebetssammlung im siebten Buche der apostolischen Konstitutionen* (Berlin 1915) 435/89.
4. *Theol. Revue* (1918) 279.
5. *Gesammelte kleine Quellen. — Gesammelte Aufsätze.*
6. C. Mohlberg, O. S. B., *Ziele u. Aufgaben. Lit. Forsch.* fasc. 1 (1919).
7. *Archiv für Liturgiegeschichte.*

trouvailles et les publications récentes dans le domaine de l'histoire de la liturgie, et préparerait de la sorte la constitution de cette science. Dans la première pensée, ce recueil devait paraître en fascicules à des époques indéterminées. Mais après que fut assurée une collaboration constante, sur ce terrain, de savants actifs, l'on put penser, en place de l' « *Archiv* » de parution irrégulière, à la publication régulière d'un *Annuaire.*

Le terrain des *Recherches* lui aussi fut élargi. Tandis que jusqu'ici on n'avait eu en vue que l'exploration historique de la liturgie, s'imposait la persuasion que cela seul ne suffisait pas à embrasser toute la matière. A côté du travail de recherches sur l'histoire du culte divin dans l'Église, marche de pair la tâche de l'envisager dans sa construction systémaque interne. Tandis que, pour me servir d'une image, l'histoire de la liturgie montrait son devenir en coupe horizontale, la partie systématique de notre œuvre devait faire voir sa structure en coupes verticales. C'est ainsi qu'au lieu du « Recueil » pour l'*histoire de la liturgie,* prit place l'« Annuaire pour la *science de la liturgie*[1], lequel pourra servir à la fois aux recherches tant historiques que systématiques. De part et d'autre, c'est de la science. Car ici comme là, il s'agit d'embrasser avec méthode et intégrité toute la masse des données dans son développement et dans sa constitution, afin d'en dégager le sens et les lois.

Si venaient à se réaliser les desseins que l'on eut en vue dans cette nouvelle création, alors le *Jahrbuch* produirait les fruits suivants :

Contribuer un jour à ce que l'enseignement de la liturgie prenne place comme cours de théologie indépendant auprès de ceux qui existent déjà;

que cessent les confusions — que l'on rencontre encore souvent de notre temps — entre la liturgie et l'histoire de l'Église, le Droit canon, la Pastorale, le cours d'Ascèse; et que devienne chose faite une séparation nette du terrain de recherche liturgique d'avec les autres sciences théologiques;

qu'ensuite — comme ce qui vient d'être dit le contient implicitement — la science liturgique prenne une conscience plus claire des buts, des méthodes propres de ses recherches, et de ses utilités;

et enfin l'on pourrait peut-être réussir à faire de la recherche liturgique scientifique une sorte de point central (de la science théologique).

Ceci est d'autant plus nécessaire que même sur d'autres terrains, dans une mesure toujours croissante, la liturgie gagne de l'importance. Qu'il suffise de signaler la philologie comparée latine (de décadence), byzantine et orientale, l'histoire de la civilisation, l'archéologie, l'histoire de la musique, etc. A toutes ces sciences sans nul doute devait rendre service la création d'un organe pour la recherche liturgique scientifique, ce qui jusqu'ici n'existait pas encore.

1. *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft.* M. le Prof. Dr BAUMSTARK eut une part capitale dans la création du *Jahrbuch.* C'est par lui que fut constitué le premier comité de rédaction — composé des directeurs des *Lit. Quellen* et des *Lit. Forsch.* et de MM. Baumstark lui-même, le prof. L. EISENHOFER, le Dr R. GUARDINI et le prof. Dr A. RÜCKER — et que fut projeté le plan fondamental. Le rédacteur en chef actuel est le Dr P. Od. CASEL O. S. B., qui dirigera le *Jahrbuch* avec le prof. Dr BAUMSTARK et le Dr GUARDINI.

Quant à la composition interne de l'*Annuaire*, elle se subdivise, selon ce qui vient d'être dit, en trois parties.

La première est consacrée aux recherches sur l'histoire de la liturgie et apporte des contributions de peu d'ampleur sur l'histoire du culte divin dans l'Église.

La seconde contient des travaux sur la partie systématique de la science liturgique.

La troisième, enfin, par des notices critiques, cherche à orienter vers ce qui paraît important pour notre science, tant sur le terrain liturgique que dans les autres recherches.

Maria-Laach. P. Cunibert MOHLBERG, O. S. B.

***

CASEL, ODO, Dr O. S. B. 1921. — JAHRBUCH FUER LITURGIEWISSENSCHAFT, in Verbindung mit Prof. Dr A. Baumstark und Dr R. Guardini herausgegeben. Ier Volume. Münster en Westphalie, Aschendorf 1921, 25.5×18, 216 pp. Verein zur Pflege der Liturgiewissenschaft. E. V. Sitz : Abtei Maria-Laach.

C'est un événement symptomatique que la publication d'un pareil annuaire de la science liturgique, et on ne peut qu'en féliciter hautement l'abbaye de Maria-Laach qui a pu la mener à bien, après les 11 fascicules des *Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums*, les trois fascicules de Sources liturgiques et les cinq des Études liturgiques. Pareils travaux ne sont que le premier épanouissement d'un vaste plan d'études suivi méthodiquement depuis des années en cette abbaye féconde. Nombreux en seront les bénéficiaires.

INTRODUCTION

Omnis res tantum cognoscitur quantum diligitur. Par ces paroles de saint Augustin s'ouvre l'introduction (pp. 1-3) du *Jahrbuch*, né de cet amour pour l'idéalisme du christianisme antérieur ou primitif surtout, dont nos temps se sont épris. « La liturgie veut renaître comme Canon de la piété chrétienne : les anciennes sources, longtemps presque oubliées et cachées, sourdent à nouveau. »

Mais ce renouveau pratique doit se construire sur une théorie, et si la parole d'Hegel, disant que la théorie a plus réalisé que la pratique, est vraie, on pourrait également trouver un sens profond à la phrase augustinienne ainsi retournée : *Omnis res tantum diligitur quantum cognoscitur.*

C'est pourquoi le présent *Jahrbuch* a une allure toute scientifique. Le zèle des études liturgiques des dernières années aura fait que la liturgie, rompant ses liens de science auxiliaire, s'est constituée en

science autonome. Le titre seul du *Jahrbuch* constate le fait : Annuaire de Science Liturgique *(für Liturgiewissenschaft)*.

L'objet de cette science est « le culte de l'Église ». Cette phrase si nette ne peut que plaire à notre périodique où, croyons-nous, la liturgie fut ainsi définie pour la première fois par D. Lambert Beauduin [1] : ce culte est non seulement une vérité établie, mais aussi un fait qui a son histoire. De là, la ramification de la science liturgique en partie systématique et partie historique : l'une, fruit de la synthèse, établit une doctrine générale où toutes les notions particulières se trouvent disposées et coordonnées; l'autre, œuvre d'analyse, examine la genèse de chacun des éléments premiers. Cette partie sera d'autant plus développée qu'il s'agit d'une science ecclésiastique où la tradition joue un rôle prépondérant, et que la spéculation pure n'a rien à y forger : mais les faits une fois acquis, un examen philosophique approfondi devient possible et fructueux.

L'examen historique aura surtout deux méthodes principales : l'étude des religions (surtout des rapports du culte chrétien avec celui des religions contemporaines à son origine, judaïque et hellénique) et les liturgies comparées.

PARTIE HISTORIQUE

1. BAUMSTARK, A., *Das Communicantes und seine Heiligenliste.*

La liste des Saints du Communicantes
(pp. 5-33).

En complément, parfois correctif, d'une étude de la liste des martyrs du *Communicantes* entreprise par le protestant H. Lietzmann, dans son ouvrage *Petrus und Paulus in Rom* (Bonn, 1915), le professeur Baumstark fait, à l'aide de la liturgie comparée, l'étude détaillée de cette prière d'origine toute romaine.

On y touche du doigt l'extrême importance du travail d'analyse historique rigoureuse. Il doit précéder la systématisation qui versera ses résultats aux enquêtes théologiques : la mention de la Vierge Marie, par exemple, n'y est pas seulement une formule heureuse inspirée par quelque piété particulière, c'est un reflet de toute l'histoire ecclésiastique du culte marial, un écho de toutes les attaques des hérésiarques et des sectes diverses, un témoin de la tradition vénérable d'églises diverses et d'époques distantes, une précision de plus du sens exact du titre primordial *Genitricis Dei*. C'est aussi un témoignage en faveur de Rome, qui pressent le danger monophysite latent dans la lutte contre le nestorianisme :

1. Essai de Manuel fondamental de Liturgie, *Les Questions Liturgiques*, III (1912), pp. 57-66.

l'ajoute du second génitif *et Domini nostri Jesu Christi* agit presque comme un contre-poids. A moins que, dit Baumstark, Rome n'ait voulu conserver une ancienne version d'un formulaire primitif, source commune des liturgies orientales et romaine : en subissant les influences des unes, elle n'a pas entendu sacrifier la tradition plus antique, ante-éphésienne. Cette mention de la Vierge serait du ve siècle. Celle de saint Jean-Baptiste et de saint Étienne la précédait parfois et est la plus ancienne.

Quant à la priorité de la mention mariale, l'auteur croit devoir la mettre en rapport avec l'institution de la plus ancienne fête de la Vierge, la fête anniversaire de la dédicace de sainte Marie « ad Martyres », consacrée par Boniface IV (608-615). La mention mariale serait une des plus récentes. Elle daterait alors de l'époque de la dernière rédaction du *Communicantes* sous les papes grecs du VIIIe siècle, peut-être sous Serge I (687-701).

Le reste du *Communicantes*, soit la liste complète des apôtres avec celle de douze martyrs, pourrait remonter au pontificat de Théodore I (642-649). Ces listes ne sont que le développement d'un noyau primitif constitué par la mention de deux apôtres et de deux Martyrs : saints Pierre et Paul; saints Sixte et Laurent (IIIe siècle). Au siècle suivant, on y ajoute trois noms de chaque côté : saints André, Jacques et Jean; saints Corneille, Cyprien et Clément (IVe siècle). Deux siècles plus tard, trois nouveaux noms, respectivement : saints Thomas, Jacques et Philippe; Lin, Clet, Chrysogone (VIe siècle). — Enfin, au VIIe siècle, saints Barthélemy, Matthieu, Simon et Thaddée viennent compléter le nombre duodénaire d'apôtres, ayant comme pendants saints Jean et Paul, saints Cosme et Damien. De sorte que le schéma des accroissements serait le suivant : 2 + 3 + 3 + 4 mentions.

L'ordre traditionnel où le Canon mentionne les saints apôtres est inspiré aux IIIe, IVe et VIe siècles par la suite des jours de leur fête liturgique, la fête des Princes des apôtres étant prise comme point initial; seule l'ajoute du VIIe siècle ignore le principe et classe les derniers apôtres alphabétiquement : B, M, S, T.

Une singulière confirmation de cette explication se lit au canon ambrosien, écho d'une formule primitive : les martyrs, eux aussi, y sont classés d'après l'ordre du calendrier. Pour cette seconde liste, le canon romain suit l'ordre hiérarchico-chronologique des litanies : il pourrait avoir été introduit ici sous saint Grégoire le Grand (590-604). Les SS. Cosme et Damien y sont une ajoute postérieure qui ne cadre avec aucun des classements [1]. Soit, en tableau :

1. Tout au plus y verrai-je une application du principe alphabétique adopté depuis le VIIe siècle : Jean et Paul, puis Cosme et Damien.

Siècles	Nos	SS. Apôtres	Classement d'après le Calendrier	Canon primitif conjectural.		Canon romain	
				SS. Martyrs	Classement d'après le Calendrier	SS. Martyrs	Class. hiérarchico-chronologique
III	1	Pierre	VI, 29	Sixte	VIII, 6		
	2	Paul	VI, 29	Laurent	VIII, 10		
IV	3	André	IX, 30	Corneille (1)	IX, 14		
	4	Jacques	XII, 27 (2)	Cyprien	IX, 14		
	5	Jean	XII, 27 (2)	Clément	XI, 23		
VI	6	Thomas	XII, 21	Lin (3)	IX, 23	Lin	† 69 (?)
						Clet	† 91
	7	Jacques	V, 1	Chrysogone	XI, 24	Clément	† 101
						Sixte	† 258
	8	Philippe	V, 1	Clet	IV, 26	Corneille	† 253
						Cyprien	† 304
			Clas. par ordre alphabétique.			Laurent	† 258
						Chrysogone	† 304
VII	9	Barthélemy	B	Jean	VI, 26		† 362
	10	Matthieu	M	Paul	VI, 26		† 362
	11	Simon	S	Cosme	IX, 27		† 303
	12	Taddhée	T	Damien	IX, 27		† 303
ou	VIII	S. Marie					

1. Le canon ambrosien intercale ici : IVe siècle : Hippolyte, VIII, 13.
Ve siècle : Vincent, I, 22.

Ces mentions, sans doute postérieures, y remplacent celles de Lin et Clet absentes. — La plus récente serait celle du diacre espagnol qu'un classement hiérarchique, brisant celui de calendrier, insère près de son co-dignitaire romain.

2. Date de la fête primitive célébrant au même jour les deux frères.

3. Les noms des deux premiers successeurs de saint Pierre, Lin et Clet, n'ont été ajoutés vraisemblablement qu'au VIe siècle, au moment du classement inspiré par le respect de cette hiérarchie dont ils sont des premiers membres.

Ce résumé synoptique ne sera pas sans emploi pour ceux qui affronteraient la lecture de l'étude originale si touffue du professeur Baumstark. Pour le rendre assez clair nous y avons forcé quelques dates, par exemple les mentions des saints Corneille et Cyprien, et celle de saint Clément sont postérieures à 354.

2. Casel, O., O. S. B., *Actio in liturgischer Wendung* (pp. 34-39).

Le sens liturgique du mot « Actio ».

Prenant occasion de la rubrique *infra actionem* qui, dans le missel romain introduit les variantes des *Communicantes* et *Hanc igitur* selon les diverses époques liturgiques, D. Odon Casel étudie de près le sens exact du mot : *Actio.*

On a vite fait de dire que le mot *Actio* signifie ici le canon, puisque certains sacramentaires traduisent la rubrique : *infra canonem.* L'étude scientifique philologique ne peut se contenter de cette approximation. N'est-il pas arrivé que des manuscrits traduisaient *infra actionem* par *in fractione?*

L'auteur rejette le sens d'*action juridique*, admis déjà par Honorius d'Autun; et celui d'une abréviation pour *gratiarum actio* que préconise Mgr Batiffol *(Leçons sur la Messe*, 1920, pp. 170 sqq.) Le vrai sens ne sera établi que par *l'ancienne langue latine.* C'est elle qu'examine longuement l'auteur.

Les mots *action, agir* y visent surtout l'action cultuelle dont le sacrifice était la partie principale : *facere Herculi* = sacrifier à Hercule; *operari sacris* = s'occuper d'actes sacrés; *operari deo* = sacrifier au dieu; d'où *operari* = sacrifier. Le mot *agere* se prend dans le même sens : *festos dies agere* = célébrer les jours de fête; *sacra agere* = sacrifier; *agere* = sacrifier. Ainsi le servant du sacrificateur, avant d'immoler la victime, interrogeait le prêtre : *Agon?* (= agone?) C'est ce que relate Ovide (*Fasti*, I, 322) : *Agatne rogat, nec nisi iussus agit,* « le ministre ne porte le coup mortel que sur l'ordre du prêtre ».

L'usage du verbe *agere* semble le plus récent, celui d'*operari* et de *facere* plus ancien.

Le mot a passé dans le *langage chrétien.* Il est employé par la Bienheureuse Éthérie; par saint Benoît dans sa Règle : agatur *nocturna laus* (c. 10), *vigiliae* agantur (c. 11), *matutinorum solemnitas* agatur (c. 12), agant *opus Dei*, agant *sibi* » (c. 50) [1]. D'ailleurs, l'expression de saint Benoît désignant l'office divin, *opus Dei*, est

1. On pourrait ajouter l'expression *Vigiliarum* agenda (c. 89), agenda *matutina vel vespertina* (c. 13), *hora qua sextam* agent (c. 48). — Le Sacramentaire léonien

bien caractéristique aussi. Victor Vitensis dit « *missas* agere » [1]; les Excerpta barb. chron. min. I portent : « *mysterium* agebat *cum discipulis suis* » [2].

Le Sacramentaire léonien l'emploie dans le même sens : « quod actum est *nostrae servitutis officio* » [3]. Spécialement en parlant de la sainte Messe : « *hostias propitius intuere, ut et* quod actum est... [4] *per haec quae his oblationibus* sunt agenda » [5]. Il se sert aussi des verbes *gerere* et *facere : « quod pia devotione* gerimus [6] »; « *sumpsimus Domine sacri dona mysterii, humiliter deprecantes, ut quae in tui commemorationem nos* facere *praecepisti* » [7]. Enfin, le mot *actio* y abonde : « *da fidelibus tuis* in sacra semper actione persistere, *ut qui tua miseratione sunt digni fiant pietati officio digniores* » [8]. « *Sit nobis, Domine, reparatio mentis et corporis caeleste mysterium, ut* cuius exequimur actionem *sentiamus effectum* » [9]. L'oblation y est bien distincte du sacrifice : « *oblatio tibi nostra sacrificium pariter reddatur et* actio » [10]. *Actio* désigne donc le saint Sacrifice de la Messe en lui-même, dont *sensus, res, effectus* sont les effets invisibles. *Canon actionis* (Sacramentaire gélasien [11]) se traduirait donc « Formulaire du Sacrifice ».

Qu'il nous soit permis de souhaiter de voir cette étude complétée par un dépouillement systématique de toutes les sources liturgiques et l'exégèse de ces citations solidement étayée.

3. DANIELS, Augustinus, O. S. B., *Devotio.*

Le sens liturgique du mot « Devotio ».

(pp. 40-60.)

L'article posthume de Dom Augustin Daniels mérite toute notre attention : le mot étudié est capital, et la façon dont le sens originel en est établi, est exemplaire.

a dans le même sens : acturi *vigilias.* — Le mot *opus Dei* revient quatorze fois dans la règle (aux ch. 7, 22, 43, 44, 47, 50, 52, 58 et 67); deux fois y paraît celui de *opus divinum* (ch. 16 et 19). Dans son récent commentaire philologique de la *Règle de S. Benoit* (Metten, 1922), D. Bennon LINDENBAUER fait remarquer (p. 22 n. 141) que dans plusieurs mss., notamment dans le plus ancien (*oxoniensis, Bibl. Bodleiana Hatton* 48 : VII[e]-VIII[e] s.), au ch. VII on lit simplement : *in opere* sans l'ajoute du mot *Dei.*

1. *Historia persecutionis. Afric. prov.* II, 4, PETSCHENIG, pp. 25, 17.
2. *Mon. Germ. ant. IX chron. minus I*, p. 280, 114.
3. Éd. Feltoë, p. 119, l. 23. — 4. *Ibid.*, p. 130, l. 24. — 5. *Ibid.*, p. 143, l. 5. — 6. *Ibid.*, p. 3, l. 5. — 7. *Ibid.*, p. 76, l, 9.
8. *Ibid.*, p. 73, l. 30. — Cette antique postcommunion aurait-elle inspiré celle composée pour la fête de S. Louis de Gonzague : « *in gratiarum semper actione manere* » (21 juin)? Le mot *actio* y est pris dans un sens accomodé à des idées plus récentes.
9. *Ibid.*, p. 74, l. 19. — 10. *Ibid.*, p. 831, l. 15. — 11. Éd. Wilson, p. 234.

Le sens primitif en a été pris dans la littérature païenne classique dont les Sacramentaires léonien et gélasien ont repris la terminologie sacrée, tout en l'élevant dans l'application qu'ils en font à la vraie religion surnaturelle. Cette transformation du langage témoigne à elle seule de la force vitale du christianisme qui influe la langue latine et modifie les concepts.

Le mot *devotio* vient donc de *votum, vovere* et désigne une action faite en accomplissement d'un vœu aux dieux. Ce vœu obligeait en conscience : celui qui l'avait prononcé était *voti obligatus, voti reus*. Mais, le vœu ne se prononçant que pour obtenir une faveur des dieux, le *voti obligatus* n'était tenu à l'accomplir qu'après l'obtention du bienfait : il devenait alors *voti compos, voti damnatus*.

Un des premiers emplois du mot dans ce sens juridico-religieux se trouve chez Tite-Live, dans son récit de la bataille du Vésuve (vers 340 av. J.-C.) : l'armée romaine fléchit; le consul Décius « dévoué suivant le rite » [1] se précipite dans l'armée ennemie et tombe. Il devance ici le terme de son obligation; l'armée est sauve après son sacrifice. L'eût-elle été avant, Décius serait resté obligé à s'immoler, sous peine d'impureté, qui l'excluait de la vie sociale à perpétuité. *Devotio* était donc l'acte rituel par lequel on offrait sa vie pour le bien de la patrie.

Le sens de « dévoué jusqu'à la mort » devient parfois celui de destiné aux dieux : c'est ainsi qu'Horace parle du *devota quercus* (Carm. III, 23, 10). Plus tard, le mot ne désigne plus que l'attachement à une personne ou à une cause. C'est ainsi que César (*de bello Gallico* III, 22,1) parle de « dévots », dans le sens d'alliés à toute épreuve. Le mot a d'ailleurs survécu dans ce sens, même en français : « être à la dévotion de quelqu'un; » « Ma dévotion pour vous est sans bornes; » « On peut aussi avoir de la dévotion pour son prince » (DESCARTES, *Passions*, q. 83) [2].

Dans le langage militaire, il prit le sens de « service militaire ». Vegetius signale parmi les mesures à prendre contre des troupes mutinées « *aliud nisi* devotionem *moderationemque suscipiant* », (p. 33, 7 Lange) «ils n'auront que prestations de service et exercices ». Lactance s'empare de cette expression technique et l'applique aux *milites Christi* au service du vrai Roi : *adimere tibi fidem ac* devotionem *nulla vis potuit, hoc est discipulum Dei, hoc est militem Christi (De moribus persecutorum* 16, 8).

Tertullien emploie le mot dans le sens rituel : en parlant de

1. LITTRÉ, au mot Dévoué (t. II, p. 1143).
2. LITTRÉ, au mot Dévotion *(ibid.)*.

Timothée, il remarque que celui-ci se privait de vin, *non ex institutione sed ex devotione,* c'est-à-dire par vœu (De jejun. 9). Lampidius l'emploie dans le sens de religion quand il dit : « *Judaeorum et Samaritanorum religiones et christianorum* devotionem » (Heliog. 3, 5). Dans le pseudo-Lin, le préfet Agrippa interpelle ainsi saint Pierre : *Ausus es... contra sanctum ritum Romanum et contra urbis aeternae* devotionem *nescio quae inepta et vana docere* (*Passio Petri* 8).

Vers 360, les *Consultationum Zacchaei Christiani et Apollonii philosophi libri tres* parlent des offices monastiques en ces termes : ... *certisque horarum vicibus laudandi Deum* devotio distributa... *psallentes aurorae tempus exsuscitat atque offerendas Deo laudes* devotio matutina *compellit.*

Dans le même sens, l'évêque Nicetas de Remesiana emploie le terme de « *vigiliarum* devotio » (*De vigiliis servorum Dei*, c. 4, p. 59, Burn, p. 14). Le même auteur se sert ailleurs du terme *devotio* dans un sens plus éthique, mais toujours dans une acception liée à des concepts liturgiques : s'il parle de *devotio sincera* [1] c'est à peu près dans le sens où saint Benoît dira : *sic stemus ad psallendum ut mens nostra concordet voci nostrae* (Règle c. 19), et non pas dans celui de sentiments pieux extériorisés sans feinte.

Au siècle suivant, saint Léon le Grand annonce les stations des Quatre-Temps de Carême par ces mots : *Ex ipsa ecclesiastica* devotione *demonstratur...* (Sermo 17, M. 1. P. L. 54, c. 180 A). Ici et ailleurs, par exemple dans son homélie pour l'Épiphanie : *vocante nos ad hanc* devotionem *ipsa recurrentium tempore lege* [2], saint Léon applique ce terme à la Liturgie par excellence, le saint Sacrifice de la Messe. Quant à la Règle de saint Benoît, le mot y paraît par deux fois : au chap. 18, « devotionis *suae servitium ostendunt monachi qui... psallant* », avec le sens liturgique, et au chap. 20, « *Deo... cum.. puritatis* devotione *supplicandum est* », avec le sens éthique, mais toujours nuancé liturgiquement comme plus haut chez Nicetas.

À l'époque de saint Benoît, les formules des Sacramentaires existent déjà : c'est là que l'auteur examinera dorénavant le sens de son mot. Nombreux y sont les passages pareils à celui-ci : *ut quod frequenti* devotione *gerimus certa redemptione capiamus* [3], où le mot n'a qu'un sens exclusivement liturgique. A quel acte liturgique s'y applique-t-il? A la célébration de l'Eucharistie.

1. *De vigiliis*, 9, Burn, 67, 4-7 = M. P. L., 68, c. 371 A.
2. Serm. 34, 1, M. P. L., 54, c. 244 C.
3. Sacr. Leon., éd. Feltoë, p. 8, l. 20.

Mais le sens est parfois dérivé, de sorte que l'auteur introduit les six classifications suivantes :

I. L'acte présent du saint Sacrifice;
II. Le saint Sacrifice en général;
III. L'Église qui offre le saint Sacrifice;
IV. La consécration d'une personne ou d'une chose (le saint Sacrifice est la plus haute des consécrations);
V. La pénitence dans son rapport avec la Liturgie (la liturgie pénitentielle est couronnée par le saint Sacrifice);
VI. Les sentiments appropriés à la célébration du saint Sacrifice.

Sous ces rubriques l'auteur classe les quelques cent trente passages des sacramentaires léonien et gélasien où le mot apparaît. Étude admirable à laquelle il faudra recourir entre autres pour les traductions et commentaires de textes liturgiques où entre le mot *devotio*, et qui peut servir de modèle à tout travail analogue dont la piété et l'ascèse ne pourront que profiter grandement.

4. Ruecker, Adolf, *Die wechselnden Gesangstücke der ostsyrischen Messe.*

Les chants variables de la messe syrienne.

(pp. 61-86.)

M. Rücker de Breslau étudie les chants variables de la messe dans la liturgie de Syrie orientale. Celle-ci possède des chants de la plus haute antiquité qu'elle a su conserver, aux côtés desquels elle a su assigner une place convenable aux nouveautés successives. L'étude approfondie en serait profitable aux points de vue doctrinal et musical.

5. Manser, Anselm, O. S. B., Dom, *Ambrosiuszitat in einer Votivmesse. Eine kleine Alkuinstudie.*

La postcommunion « ad postulandam gratiam Spiritus Sancti », inspirée d'un texte de S. Ambroise.

(pp. 87-96.)

Étude au sujet du texte actuel de la post-communion *ad postulandam gratiam Spiritus Sancti : « Concede, quaesumus omnipotens Deus, sanctum nos spiritum votis promerere sedulis : quatenus eius gratia et ab omnibus liberemur tentationibus et peccatorum nostrorum indulgentiam percipere mereamur. »*

Cette oraison existe déjà au IXe siècle; elle est un écho de

l'hymne *Jam surgit hora tertia* de saint Ambroise, dont la deuxième strophe est :

Qui corde Christum suscipit
Innoxium sensum gerit
Votisque perstat sedulis
Sanctum mereri spiritum.

Elle faisait partie jadis de la messe votive du Saint-Esprit comme *oratio ad populum*. Il est à remarquer en effet qu'il n'y est pas question de la communion. Le *Micrologue* de Bernon de Constance souligne cette loi : *oratio super populum in qua non de communicatione, sed de populi protectione specialiter oratur* (cap. 51) [1].

L'auteur en serait Alcuin, qui compila beaucoup d'autres messes votives destinées primitivement à l'usage privé. Nos lecteurs savent que les oraisons *ad postulandam gratiam Spiritus sancti* étaient jusqu'ici insérées après la messe votive du Saint-Esprit. Dans le nouveau missel prototype de Benoît XV elles sont isolées en messe spéciale, placée entre celle *pro vitanda mortalitate* et celle *pro remissione peccatorum.*

PARTIE SYSTÉMATIQUE

6. GUARDINI, ROMANO, *Ueber die systematische Methode in der Liturgiewissenschaft.*

Liturgie systématique ou fondamentale.

(pp. 97-108.)

Si la Liturgie est un fait historique, si elle a varié et varie encore, elle n'en est pas moins un fait toujours actuel. Il n'y a donc pas seulement à se demander : « comment s'est-elle constituée? », il y a surtout à examiner « qu'est-elle et que signifie-t-elle aujourd'hui? » Après avoir pris scientifiquement conscience de ce qui est, il faut en arriver à dégager les principes qui ont présidé à l'élaboration de cette Liturgie, qui n'est pas un simple agglomérat. A la lumière de ces principes, il faut en soumettre la forme et le contenu à un nouvel examen.

Ainsi donc à côté de l'étude historique, la liturgie doit être objet d'étude systématique : il y aura la science liturgique *historique* et la science liturgique *systématique*. L'auteur reconnaît lui-même en note que ce terme de « Liturgie systématique » n'est pas pleinement satisfaisant. Il voudrait dire à peu près ce qu'ici même D. Lambert Beauduin appelait « Essai de manuel fondamen-

1. M. P. L., 151, c. 1014 C.

tal de Liturgie » et qu'on pourrait nommer aussi « Liturgie fondamentale ». Adoptons provisoirement le mot de « Liturgie systématique ».

Au point de vue de la valeur scientifique, la science systématique de la Liturgie doit marcher l'égale de la science historique. Mais sans les données historiques, l'étude systématique est en danger : elle ne peut opérer sa synthèse qu'avec des éléments dûment contrôlés. Il y aura certains faits liturgiques qui ne relèveront que d'un point de vue, par exemple l'*Oremus* à l'Offertoire non suivi d'Oraison est un phénomène purement historique dont il n'y a pas d'enseignement à tirer, sous peine de tomber dans des subtilités futiles. Mais dans l'ensemble, l'étude historique est loin d'épuiser le domaine d'étude de la science liturgique. Notre Revue a toujours tenu à signaler ce fait; aussi est-elle heureuse de voir l'auteur de l'étude lui rendre l'hommage d'avoir poussé efficacement à l'examen scientifiquement objectif de tout ce que la Liturgie recèle de divin, de théologique, d'éthique, par delà la lettre et le document.

L'*objet* de cette science systématique sera donc l'étude synthétique du culte de l'Église, envisagé sous ses multiples aspects théologiques, philosophiques, éthico-juridiques, formels, psychologiques, etc.

Ses *lois critiques* se trouveront dans l'enseignement, la loi et la pratique de l'Église. On pourrait dire que, de même que le droit Canon étudie la vie active de l'Église, la Liturgie en étudie la vie contemplative ou cultuelle.

Sa *méthode* consistera à grouper les textes à illustrer, les faits à commenter; elle doit en arriver à établir scientifiquement : l'Église dit ainsi et pas autrement. Pour cela elle devra constater et annoter méthodiquement le passé, enregistrer expérimentalement le présent. Elle devra ordonner tous les éléments divers de la liturgie, aux points de vue psychologique et philosophique, formel, rubriciste, hiérarchiser les formules, compter et peser toutes choses, pour en faire un corps de doctrine bien ordonné. La Liturgie, en effet, n'est pas un amoncellement d'unités incohérentes, d'objets isolés.

L'auteur tend donc à revendiquer pour la Liturgie une place parmi les sciences théologiques distinctes de la Dogmatique, du Droit Canon et de l'Exégèse. Elle aurait une partie positive, subdivisée en partie *historique* et partie *canonico-rubricale.* Sa partie spéculative la plus importante serait la Liturgie systématique ou fondamentale, qui fournirait les conclusions à verser, entre autres, à la Dogmatique comme lieu théologique.

7. MICHELS, THOMAS, O. S. B., *Die Liturgie im Lichte der kirchlichen Gemeinschaftsidee* (pp. 109-116).
Étude sur la Liturgie au point de vue social de l'Église.

8. GUARDINI, ROMANO, *Das Objektive im Gebetsleben. Du F. M. Festugière : « Liturgie catholique. »*

L'Objectivité dans la prière cultuelle.
(pp. 117-125.)

Du Dr Guardini, de Bonn, une étude sur le captivant sujet capital : l'objectivité dans la vie spirituelle, à propos de « La Liturgie catholique » de Dom Maurice Festugière.

« Le problème liturgique est loin d'être simple. C'est le problème des rapports de l'objectivité avec la subjectivité, celui de la Société avec l'individu, posé dans le domaine spécial de la vie spirituelle. C'est un devoir pour la science liturgique de démêler cet écheveau, en y mettant la même pénétration et la même circonspection qu'on a mis ailleurs à élucider la question de l'objectivité dans les autres domaines de la religion. » Telle est la conclusion de l'auteur.

La Rédaction y joint une note judicieuse où elle annonce que l'annuaire s'attachera d'autres années encore à donner des contributions à la mise au point de ces idées principielles, tout en faisant remarquer dès maintenant que le mot Liturgie a été une fois de plus pris par l'auteur dans un sens trop exclusif, celui en vogue depuis le XVIe siècle, de culte extérieur, manifestation obligée de l'Église en tant que société visible. « C'est cette espèce de cristallisation de la Liturgie en monopole d'état qui fit se réfugier la dévotion dans des formules étrangères », dit-elle.

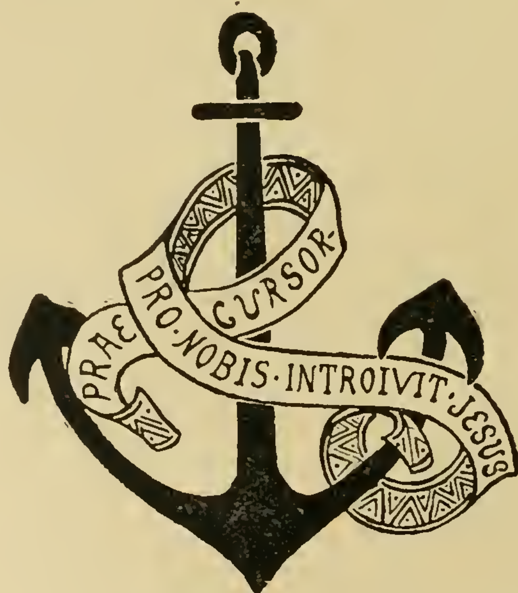
9. *Miszellen* (pp. 126-134).

Parmi ces « divers », une étude fragmentaire de D. Odon CASEL, mettant en parallèle le rituel du baptême avec celui de la profession monacale; quelques notes sur l'Avent (son existence vers la fin du Ve siècle, plus récente que le Carême, ses stations, etc.,) de D. PIERRE SIFFRIN; et deux notes du prof. BAUMSTARK. Dans l'une, il rend attentif au texte de l'*Expositio Missae* publié par Martène (M. P. L., 96, c. 1484-1502), où il croit retrouver un vestige d'une ancienne forme du Canon. Dans l'autre, il signale deux documents d'ancienne littérature ecclésiastique de liturgie égyptienne, rédigés en grec : le papyrus 6697 de Berlin, qui serait une espèce de livre de messe à l'usage privé d'un moine-prêtre du début du Ve siècle, et les quatre lignes d'inscriptions sculptées autour de la Cène, gravée sur bois, de l'église Mucallaku du Vieux Caire, où se lisent des vestiges d'ancienne Anaphore.

Suit une *Bibliographie liturgique* des plus vastes (pp. 135-216) pour les travaux généraux et historiques publiés de 1914 à 1921. Les travaux systématiques seront bibliographiés dans l'Annuaire de 1922.

Cette bibliographie ne prétend pas être complète : on regrette cependant de ne pas y trouver mention de revues qui traitent explicitement les questions liturgiques. Telle quelle, elle rendra les plus grands services aux liturgistes, qui béniront les moines de Maria-Laach de leur vaste entreprise et seront peut-être un jour des collaborateurs pour la création d'une organisation internationale, catholique, de la science Liturgique.

Dom Joseph KREPS.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

IMPORTANCE TRÈS SPÉCIALE DU CHANT SACRÉ

Lettre de S. S. Pie XI à S. Em. le Cardinal archevêque de Paris.

Notre cher Fils,

Il nous a été très agréable de recevoir le filial hommage que vous Nous avez fait de votre lettre pastorale portant promulgation dans votre archidiocèse de Paris des livres de chant liturgique de l'édition vaticane.

Et volontiers, Nous voulons saisir cette occasion pour déclarer, DÈS LE DÉBUT DE NOTRE PONTIFICAT, combien Nous aussi, joignant Notre voix à celles de Nos vénérés prédécesseurs, notamment des Papes Pie X et Benoît XV de sainte mémoire, Nous avons à cœur de promouvoir et d'assurer LA PERFECTION ET LA SPLENDEUR DU CULTE LITURGIQUE, TRÈS SPÉCIALEMENT EN CE QUI REGARDE LE CHANT SACRÉ.

C'est pourquoi, est-ce avec un vif intérêt que Nous avons pris connaissance de votre lettre pastorale. En une rapide synthèse, vous instruisez vos pieux fidèles, et, après leur avoir fait connaître *l'histoire des origines vénérables et de la restauration du chant grégorien*, vous leur donnez *des directions* propres à en assurer efficacement, dans une exécution pratique, le caractère tout à la fois RELIGIEUX et ARTISTIQUE. Aussi bien la présente Lettre pastorale est-elle une preuve nouvelle des nobles efforts que vous n'avez cessé de prodiguer, depuis de longues années déjà, pour seconder les désirs de nos vénérés prédécesseurs au sujet de la *prononciation du latin.* Il nous plaît donc, Notre cher Fils, de vous exprimer, à Notre tour, nos félicitations et, en témoignage de Notre paternelle bienveillance, et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons de tout cœur à vous-même, Notre cher Fils, ainsi qu'au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles de votre archidiocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de saint Grégoire, pape, le 22 mars 1922. PIUS PP. XI.

Un an après son élévation sur le siège de Paris, S. Em. le cardinal Dubois envoyait à son archidiocèse la lettre pastorale qui reçoit ici, des lèvres du Souverain Pontife, un si bel éloge. « Doctrinale avant tout, — a dit de cette lettre pastorale la *Revue pratique de liturgie et de Musique sacrée* (Ve année, p. 212) — solidement documentée, pratique à souhait, elle est digne du grand et pieux évèque qui, sur tous les sièges qu'il occupa, à Verdun, à Bourges, à Rouen, manifesta une sollicitude attentive et experte pour la beauté du culte divin et qui, comme Pie X, de vénérée mémoire, sut proclamer inlassablement, par ses paroles et par ses actes, que : parmi les sollicitudes de la fonction pastorale, la principale est de maintenir et de promouvoir l'honneur de la Maison de Dieu. »

Elle est devenue aujourd'hui l'occasion d'un document pontifical dont le retentissement sera profond.

Parmi les adversaires des réformes de Pie X, plusieurs escomptaient une réaction au cours du pontificat suivant. Ils furent déçus. Benoît XV voulut en effet « *promouvoir toujours plus* la ferveur de restauration musicale, heureusement commencée par son Prédécesseur, dans la première année de son pontificat »[1]; Il insista pour que l'on recherchât *des voies pratiques et efficaces de réalisation*[2]. La Providence ne permettait pas que l'œuvre du chant sacré fût à la merci de préférences personnelles ou d'un mouvement d'opinion.

Ceci est, aujourd'hui, plus manifeste encore.

Dès le début de son pontificat, S. S. Pie XI joint sa voix à celle de ses Prédécesseurs, et comme eux, dans la restauration de la sainte liturgie, il porte avant tout l'attention sur la splendeur du chant sacré, sur la restauration du chant grégorien auquel il faut conserver son caractère tout à la fois religieux et artistique.

La direction de l'apostolat liturgique est donc nettement et fermement tracée. C'est à la restauration du chant grégorien qu'il faut donner ses premiers, ses meilleurs soins.

L'expérience est, d'ailleurs, déjà faite. Partout, dans les congrès de musique sacrée, dans les journées liturgiques, les unissons grégoriens, les chants disciplinés de foule se révèlent d'une impressionnante beauté.

Cet attrait puissant de *la beauté,* d'une part, cet autre attrait encore, lui aussi très vif et très psychologique, d'un *rôle actif* à remplir dans nos saints offices, réveillent dans les âmes le goût du culte liturgique.

Elles s'empressent désormais autour de l'autel; elles demandent à connaître, à comprendre rits et lectures; elles retrouvent dans le chant unanime, l'âme collective, l'âme catholique, l'union à notre Mère commune; par le chant, la piété liturgique refleurit tout entière.

Pie X a dit cette mémorable parole : « Je veux que mon peuple prie sur de la beauté. » Voit-on quel immense bienfait social réalise cet idéal visé par le grand Pape?

1. Cf. *Quest. lit. par.*, VIe an., p. 289.
2. *Ibidem*, p. 292.

La prière est le plus grand bien de l'homme.

Elle réunit toutes ses conditions d'efficacité et de puissance dans la prière publique et solennelle de l'Église.

Attirer à ces assemblées de la prière par le goût de la beauté;

y faire trouver le temps rapide, trop court, par la puissance de la beauté;

faciliter aux âmes un contact prolongé avec Dieu, avec les réalités surnaturelles par l'émotion de la beauté : voit-on quel bienfait précieux est celui-là?

Pie X s'est montré l'héritier des hommes illustres d'Israël, de ceux dont il est fait cet éloge dans l'Ecclésiastique (XLIV) : « qu'ils cultivaient l'art des saintes mélodies, qu'ils avaient de l'ardeur pour ce qui est beau, *studium pulchritudinis habentes.* »

Comme Pie X, S. S. Pie XI veut assurer efficacement le caractère tout à la fois religieux et *artistique* du chant grégorien.

Ce sont là d'ailleurs deux des caractères que doit revêtir le chant sacré pour répondre à sa fin. « Il doit avant tout être marqué d'une religieuse gravité... joindre la simplicité à la *perfection artistique* » (Préface du Graduel, VII).

Certes, il ne faut pas demander — du moins dès le début — au chant unanime d'une foule la souplesse, les nuances de voix, le phrasé que l'on obtient d'une *schola* exercée. « On peut dire ce qu'on voudra des inconvénients qui résultent, au point de vue artistique, d'un chant quelconque exécuté par une foule nombreuse : rien ne vaudra jamais, comme effet, l'impression de *majestueuse et vivante unité* qu'il produit; et puisque nous regardons comme une part de notre mission de travailler à la restauration des vénérables traditions liturgiques, souvenons-nous qu'il restera toujours quelque chose à désirer, tant que nous ne serons point parvenus à rendre au peuple de Dieu la part active qui lui revient, *cette grande voix* que nulle combinaison artificielle ne saura jamais remplacer. »[1]

La grande voix du peuple de Dieu, la majestueuse et vivante unité de ses élans de foi, telle est la beauté spécifique du chant unanime des fidèles. « Que sous la grande voix du peuple, chante l'*Exultet*, dans un pluriel emphatique ce temple s'anime et vibre : *Magnis populorum vocibus haec aula resultet.* »

Ceci n'empêche pas pourtant que l'on vérifie sans cesse dans le chant des *scholae* et dans le chant unanime, les règles d'une belle lecture, d'une belle psalmodie, d'une belle mélodie, que l'on inspire aux chantres le zèle de faire toujours mieux, toujours plus beau; bref, que l'on prenne pour devise, dans l'œuvre du chant sacré, qui appartient à l'Œuvre par excellence, à l'Œuvre de Dieu, le mot lui-même de la sainte Écriture : *Studium pulchritudinis*, le zèle de la beauté. Pour les *scholae* et les groupes

1. D. MORIN, *L'Idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*, 3e éd., 1921, p. 85 ...... Ce passage a été cité par Mgr BATIFFOL, *Leçons sur la messe*, Epilogue, et dans *La vie et les arts liturgiques*, 8e année, décembre 21, p. 86.

de chant, cette aspiration à une beauté toujours plus pure, toujours plus digne de la Beauté suprême qui ravit leurs cœurs, sera la meilleure source de vitalité.

Le Saint-Père ne s'est pas contenté de parler. Voici, pour appuyer la parole, un acte d'une haute éloquence, un exemple de la portée la plus large puisqu'il est donné à saint Pierre de Rome, en des jours solennels où l'Univers catholique y est représenté.

De l'*Osservatore Romano,* vendredi 12 mai 1922.

La musique dans les solennités papales.

« *Par disposition expresse du Saint-Père,* dans les deux solennités pontificales que Sa Sainteté célébrera elle-même à la Basilique Vaticane le 25 mai pour le Congrès eucharistique, et le 4 juin, solennité de Pentecôte, pour le III[e] centenaire de la fondation de la S. C. de la Propagande, *les mélodies grégoriennes* seront exécutées par les élèves des collèges ecclésiastiques et des communautés religieuses de Rome.

La direction des exécutions, de par le désir de Sa Sainteté, sera tenue par l'École supérieure pontificale de chant grégorien et de musique sacrée, à laquelle se rendent de nombreux collèges et séminaires de Rome pour l'étude et la pratique du chant liturgique et de la musique sacrée; et par la « Schola » des Bénédictins de Saint-Anselme, sous la direction de l'Abbé P. M. Ferretti, O. S. B.

Ensuite de quoi le Préfet des cérémonies apostoliques a envoyé une circulaire à tous les instituts et aux communautés, pour qu'elles veuillent faire participer à ces exécutions, ceux de leurs élèves qui sont formés au chant grégorien. »

Puissent la parole et l'exemple du Pape être le signal d'un surcroît de vitalité dans la grande œuvre du chant sacré. *Da ei quaesumus Domine, verbo et exemplo quibus praeest proficere.*

« Les Italiens, — nous écrit-on de Rome après la messe papale de l'Ascension — trop accoutumés à une musique qui se préoccupe peu du texte pour chercher la mélodie, goûtent difficilement le chant grégorien. J'ai entendu dire par plusieurs que c'était là un chant monotone.

Le fait est que ce fut un grand et vrai succès. L'on est unanime, parmi les étrangers, à louer l'exécution, qui fut merveilleuse.

La *schola* était formée des moines de S. Anselme augmentés de quelques unités choisies, prises soit au Latran, soit au *Germanicum* ou dans d'autres collèges : environ 150 voix. Elle était dirigée par D. Beatus, chantre de S. Anselme. Le R[me] P. Abbé Ferretti dirigeait — d'un geste plus souple et plus parlant — la masse chorale, près de mille voix. L'effet fut grandiose.

A d'autres moments encore les unissons grégoriens — comme aussi la fidélité, en d'autres points, à l'idéal liturgique — apportèrent leur note dans l'éclatant triomphe que le Congrès de Rome fit au Roi pacifique de l'Eucharistie. Nous ne manquerons pas d'en reparler.

D. MAUR GRÉGOIRE.

POUR QUE LA JEUNESSE CHANTE DANS NOS ÉGLISES

Ce titre est celui d'un court et joli tract publié récemment par l'*Action catholique* de Bruxelles (79, Chaussée de Haecht), 16 pages in-16, beau papier, couverture blanche, titre rouge. Un « grand », un apôtre y dit à de « petits amis » dans le langage qu'ils comprennent et qu'ils aiment, au prix d'une demi-heure d'attention, les grandes et belles raisons qui leur feront aimer la prière chantée de l'Église, aimer aussi l'effort nécessaire pour pouvoir y prendre part et prier en beauté. Veuille le divin semeur jeter partout cette bonne semence !

Congrès de la Jeunesse catholique belge à Bastogne. — Avril 1922. — 1500 jeunes gens y participent. Trois sections, dont l'une — ceci est nouveau et d'un très heureux présage — *La section des grégoriennes.*

L'Effort, le vaillant organe de notre jeunesse catholique, résume (nº du 22 avril) les vues émises en cette section comme suit :

1. Une association catholique de jeunes qui a pour devise « Piété », doit voir ses membres rendre leur culte extérieur à Dieu « unanimement », en union avec leur Mère commune l'Église; elle doit les voir, selon les paroles de Benoît XV, *sentire cum Ecclesia*, sentir, penser, *prier comme l'Église et avec l'Église.* Sur le terrain de la piété comme sur le terrain de l'action, il faut s'unir, et s'unir sous la direction des prêtres. La prière hiérarchisée, c'est la voix de l'Église.

2. C'est au Cercle d'études d'abord que l'on apprendra la pensée de l'Église dans son culte officiel.

De même dans les confréries du Saint-Sacrement, dans les répétitions de chant des grégoriennes, l'on donnera à l'*étude des textes* liturgiques une très large part.

3. A l'église, l'on priera par la prière liturgique, surtout par la prière liturgique chantée. Prier et chanter la Messe, *uno corde et ore.*

4. Pratiquement la formation au chant pourra se donner dans des *sections chorales que l'on annexera au Cercle d'études, au Patronage* ou à toute autre société de gymnastique, football, etc. Ces sociétés ne doivent-elles pas en effet être le vestibule de l'Église?

5. La formation technique se fera plus spécialement dans les *écoles régionales de chant* et de liturgie, et dans les grégoriennes professionnelles.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces généreux projets, et souhaiter d'un grand désir qu'ils se réalisent pleinement.

Le dernier avis est d'or. Dernier dans l'ordre des déductions, il doit avoir la première place dans l'ordre d'exécution. Car avant tout, à la section chorale du C. E., du patronage, il faut *un chef*, un bon chanteur qui ait du métier, qui puisse faire saisir et appliquer les principes du chant liturgique, qui aussi soit *un apôtre, convaincu de l'importance de son œuvre.* Et nos lecteurs savent [1], que, pour la formation des chefs,

1. *Quest. lit.*, VIe année, 1921, pp. 218-220.

le diocèse de Namur est vraiment privilégié. Non seulement l'enseignement du chant sacré y reçoit, au Grand Séminaire, toute l'importance qu'il mérite; mais outre cela le diocèse compte déjà, en dehors de la ville épiscopale, *sept écoles régionales* d'orgue et de chant; bientôt, si les espérances prennent corps, il en comptera une vingtaine. Pie X a insisté sur la nécessité de créer et de multiplier des écoles de chant sacré.

Donner, dans les leçons de chant sacré, une très large part à *l'étude des textes :* autre directive pleine de sagesse. « Il faut que ceux qui s'adonnent à la divine louange soient instruits de toutes les règles du chant et les observent avec soin, de telle sorte pourtant que toujours l'âme soit en accord avec la voix : *mens voci concordet* (saint Benoît). Il faut donc prendre soin d'abord que des paroles que l'on chante, l'on ait l'intelligence claire et parfaite : *verba quae cantantur plane perfecteque intelligantur* (Benoît XIV). La fin du chant en effet est, non de stériliser, mais de féconder le sens du texte : *litterae sensum non evacuet sed fecundet* (saint Bernard). »[1] Ces paroles montrent assez le danger qu'il y aurait à négliger l'explication attentive des textes. L'observation des règles techniques absorberait toute l'attention, l'âme serait absente du chant, le but du chant est compromis.

Un plan de Conférence, lu dans *La Vie Nouvelle* du Pas-de-Calais, organe mensuel de l'A. J. C. F., janvier 1922. Sous ce titre : *Ce que l'on entend pendant la Messe,* le classement des divers chants.

Nous transcrivons la première partie.

Chants du peuple : Ordinaire de la Messe.

a) « Le Kyrie » : Appel à la miséricorde divine.

b) « Le Gloria » : Hymne de louange à la Sainte Trinité.

c) « Le Credo » : Profession de foi solennelle.

d) « Le Sanctus » : Réponse magnifique à l'invitation du prêtre : *Cum angelis... una voce dicentes.*

e) « L'Agnus Dei » : Invocation à la Victime de la Croix, l'Agneau céleste présent sur l'autel, préparation à la Communion.

1. Développez en quelques mots le caractère particulier de ces chants.

2. Montrez la raison de la place que chacun d'eux occupe au cours de la sainte Messe.

Et le plan se poursuit : Chants particuliers à chaque fête (chants de *schola* suggérés au peuple [2]) — Chants des ministres (diacre et sous-diacre) — Chants du célébrant.

Bonne et claire leçon qui montre bien le rôle actif, le rang que doit prendre le peuple parmi les chantres de la louange divine, et attire vivement l'attention sur la richesse de sens que contiennent les paroles chantées.

1. Préface de Graduel. *De notularum...* sub finem.

2. Témoignage de S. Thomas, S. Th. 3-63-4-6; cité par les *Quest. lit.*, VIe année, p. 276.

Un bel exemple. — Une récollection régionale de C. E. dans le pays d'Ath. *L'Effort,* 6 mai 1922.

Le cadre.

« Loin du bruit et de l'agitation fiévreuse de la ville, le gentil village de Moulbaix, silencieux et recueilli, nous reçoit comme dans un nid charmant placé délicatement dans la verdure et les grands arbres de son antique château. Chaque cercle a ainsi son tour de recevoir la fédération. Et c'est pour tous une récréation bienfaisante en même temps qu'un apostolat que d'aller dans toute la région, affirmer l'existence d'une armée qui aime son Dieu et entend semer partout, dans ses luttes pacifiques, la bonne parole et le bon exemple chrétien. »

Prière liturgique.

La réunion commence par où tout doit commencer : par la prière. Mais cette fois c'est la grande prière liturgique.

A 2 h. ½ a eu lieu le chant solennel des *Vêpres.* Dans un vrai petit bijou d'église où rien ne manque de ce que prescrit notre belle et grande liturgie romaine, les seize *petits chantres de Saint-Julien,* à la voix cristalline et pure, répondent pieusement au chant viril du clergé et des jeunes gens.

Tout chante, tout prie dans cet office impeccable, et il n'est pas jusqu'aux inclinations candides des enfants, qui ne donnent à tous l'impression touchante d'un pieux monastère, où de tout petits moines, naïfs et purs, chantent « La grande louange de la jeunesse catholique ».

Ils n'assisteront pas à la séance d'étude, nos petits plain-chantistes; mais la direction dévouée et la formation liturgique qu'ils reçoivent dans leurs nombreuses réunions de chant, donnent aux bons Frères qui s'en occupent, un moyen pieux d'en faire un vrai noviciat de la grande et superbe jeunesse catholique belge, avec laquelle, doucement, ils prennent contact et dont ils adoptent l'esprit dès leurs jeunes années.

Toute la paroisse aussi, invitée à l'office des Vêpres et des *Complies,* tirera profit de ce réveil de l'idée religieuse, de l'*exemple entraînant de cette belle jeunesse,* et de la vie surnaturelle qui en déborde...

Un cercle d'étude grégorien, à la paroisse de Saint-Christophe de Liége. Son histoire brièvement tracée par celui qui en est l'âme, M. le vicaire M.

« Depuis que je m'occupe de C. E. pour jeunes gens, acolytes, jeunes filles, j'ai fait une part très large à la Liturgie — comme sujet d'*Études,* comme aide à la *Piété,* comme source d'*Apostolat.* Nous cherchions à comprendre mieux les choses liturgiques et à participer activement au culte. Aux retraites et recollections de nos petits groupes, la plus grande importance était accordée à la prière — surtout aux offices liturgiques — et tout le reste mis résolument au second plan. Mais nous n'étions pas à même de nous suffire pour embellir ces offices par le chant. Fatalement, surgit l'idée de Chorale grégorienne.

L'idée prit corps et vie peu à peu. *Il faut commencer très modestement, avec un petit groupe de convaincus. Les débuts sont difficiles et ingrats*[1].

Mais d'autre part il m'est resté une conviction forte, la conviction que crée le contact de l'expérience. Et c'est qu'un C. E., une œuvre de jeunesse gagne beaucoup en vitalité et en piété à s'occuper de liturgie et de grégorien.

Nous travaillons *depuis dix mois* à peine d'une façon suivie. Nous devons faire travailler séparément jeunes filles et jeunes gens, par suite d'une prescription épiscopale.

En mai 1921, une quinzaine de demoiselles commençaient à étudier le grégorien sous la direction d'un grégorianiste zélé, M. Crahay. A la retraite de juillet, elles purent exécuter l'action de grâces après la Messe et les chants du Salut. Les jeunes gens, d'autre part, s'essayaient gauchement, et sans résultat apparent.

Fin juillet, les jeunes gens vont en retraite à Maredsous. Ils en reviennent décidés à participer davantage au culte, en s'initiant tous au service de l'autel et en étudiant le chant grégorien.

Les abbayes bénédictines, qui font bon accueil aux groupes de jeunes retraitants, rendent un service inappréciable à la cause liturgique.

Nous nous mettons à l'œuvre au début d'août, et malgré de nombreuses difficultés, nous chantons la messe du 15 août, Les jeunes gens avaient préparé l'Introït, l'alléluia et la communion. En outre, ils alternèrent avec le groupe des demoiselles dans la messe des Anges et le Credo III. Résultat satisfaisant.

Les deux groupes tiennent bon, et essaient la grand'messe chaque dimanche. Les jeunes gens préparant toujours l'Introït, l'alléluia et la communion. Puis, jeunes filles et jeunes gens alternant la XIe Messe et le Credo I.

Au mois d'octobre, nombre de cerclistes nous reviennent de vacances et nos petits groupes s'accroissent. *Les répétitions* deviennent tout à fait *régulières*. Demoiselles et jeunes gens séparément.

Fin d'octobre, les deux groupes organisent une séance grégorienne. Dom David, Prieur de Sainte-Wandrille, accepte de donner une conférence sur la musique grégorienne et de l'illustrer par une petite audition. Un premier beau succès. En plus, Dom David donne deux répétitons très profitables à nos grégoriennes. Enfin, on fonde un C. E. grégorien, sous la direction de M. l'abbé Jongen, avec une quinzaine de membres.

En novembre, l'ardeur des jeunes gens est entretenue et stimulée par une récollection faite au Mont César : de beaux offices et de bonnes paroles du P. Prieur et de D. Maur.

Les deux *scholae* travaillent longuement les offices de Noël. Elles parviennent à chanter complètement la messe du jour. Les demoiselles ont préparé l'Introït, l'alléluia, le ℣. du graduel et la communion. Les jeunes

1. C'est nous qui soulignons. Il est bon d'ailleurs de marquer que cette notice tout entière reste dans l'histoire des *débuts* d'une restauration.

gens le reste. On alterne la messe solennelle II. Beau résultat. Les jeunes gens ont en plus préparé les vêpres pour l'après-dînée.

Au début de janvier 1922, la fédération de C. E. de jeunes gens organise une journée fédérale. Le groupe des jeunes gens de Saint-Christophe exécute la partie propre de la Messe, et alterne avec l'assistance les parties communes.

Nouveau projet au mois de février : Organiser une séance grégorienne en pleine Université. On fixe pour le 5 avril une conférence avec audition musicale, dans la Salle académique. Dom David parlera du « Plus beau drame lyrique », la sainte Messe, et illustrera sa conférence par une audition des diverses pièces de la Messe. Un groupe de vingt messieurs se met au travail, une trentaine de demoiselles, 12 soprani. Enfin une cinquantaine d'élèves de divers pensionnats. Le résultat est extraordinairement consolant et permet les plus grands espoirs.

(Cfr. article de la *Gazette de Liége.*)

Ce travail extraordinaire n'a pas arrêté les répétitions pour les offices paroissiaux : les messes de chaque dimanche, des solennités des XL h. en février, les saluts de Carême et bientôt les Complies du dimanche. Nous préparons en outre toute la Messe de Pâques et les Vêpres Pascales.

Le lundi de Pâques, excursion des jeunes gens : ils en profitent pour chanter grand'messe et vêpres et salut dans une église de campagne, à la grande satisfaction du Rév. Curé.

Depuis lors, on travaille activement à réaliser un autre projet plus vaste et plus complet : **Une journée liturgique et grégorienne** sous le Haut Patronage de notre RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE et la Présidence de Mgr LAMINNE, pour le 23 *juin, fête du Sacré-Cœur.* Voici le programme de la journée.

Le matin, 7 heures : Messe et Communion à l'intention du mouvement liturgique.

A 9 heures : Grand'messe Pontificale par Mgr LAMINNE. Homélie à l'Évangile par Mgr le célébrant.

A 10 ½ heures : trois sections étudieront le *Comment de la Participation des fidèles au Culte :*

a) De la part des Prêtres;

b) Pour les laïques.

c) Pour les enfants : acolytes et choristes.

A 2 ½ heures : Vêpres Pontificales précédées d'une *instruction explicative.*

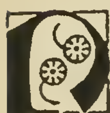
A 4 ½ heures : Conférence et audition sur l'*art d'interpréter les mélodies grégoriennes.*

A 6 heures : Complies et salut.

On organisera en même temps une exposition d'ornements liturgiques et d'orfèvrerie religieuse; une vente d'imagerie religieuse et de publications liturgiques.

Nous nous proposons de donner dans un prochain fascicule la recension comparative des quatre *journées grégoriennes*, d'initiative privée, qui se seront tenues au Pays Wallon, en moins d'un an : **Verviers** *(Novembre 21)* ; **Châtelet** *(Avril 22)* ; **Liége** *(Juin)* ; **Gilly** *(Août)*. D. M. G.

UNION LITURGIQUE POUR PRÊTRES



ous sommes heureux de publier ici le programme de vie et d'action liturgique annoncé dans notre dernier fascicule (p. 57).

S. Em. le Cardinal Mercier a daigné envoyer à l'U. L. P., la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES 26 avril 1922.

Chers Messieurs,

De grand cœur je bénis votre initiative.

La pensée dominante du prêtre ne doit-elle pas être qu'il est l'homme choisi par Dieu et sacré par Lui pour célébrer le saint Sacrifice de la Messe?

Que des prêtres s'associent pour s'encourager mutuellement à célébrer plus saintement, chaque jour, le sublime Mystère de nos autels; à prêcher au peuple, par l'exemple et par la parole, la grandeur incomparable et la beauté spirituelle du Sacrifice; à rattacher à l'*Action* par excellence toutes les autres manifestations du culte, tous les actes religieux et mêmes profanes de la vie : y a-t-il un objectif plus directement indiqué au zèle sacerdotal?

J'approuve donc avec bonheur *l'Union liturgique pour prêtres*, j'appelle sur elle et sur tous ceux qui s'y dévoueront ou la seconderont les bénédictions les meilleures du Grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, Notre Seigneur Jésus-Christ.

† S. Em. Card. MERCIER,
Archev. de Malines.

Notre plus vif désir étant que le véritable esprit chrétien refleurisse de toute façon et se maintienne chez tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir, avant tout, à la sainteté, à la dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour y trouver cet esprit *à sa source première et indispensable, savoir, la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église.* (Pie X.)

Dès lors, l'U. L. P. se propose :

A. FORMATION PERSONNELLE DES ADHÉRENTS : de restaurer par des *convictions plus éclairées* la *vie liturgique* des ministres du culte (Chap. I de cet exposé) ;

B. RESTAURATION LITURGIQUE DE LA VIE PAROISSIALE : comme vies liturgique et paroissiale sont solidaires, elle se propose de *restaurer liturgiquement la vie paroissiale* (Chap. II de cet exposé).

Remarque. — Le but de ce mémoire est de tracer l'orientation générale du mouvement. Des monographies spéciales seront consacrées à l'étude de l'organisation pratique de ces desiderata, tant au point de vue de l'Apostolat que du Ministère liturgique.

CHAPITRE PREMIER

Formation personnelle des adhérents.

Le grand obstacle à la restauration de la vie liturgique est l'oubli des *principes* qui la fondent. Dès lors il importe avant tout de baser cette restauration sur de solides *convictions dogmatiques*.

A cet effet les membres de l'U. L. P. feront de ces bases *doctrinales* de la Liturgie l'objet préféré de leurs études théologiques.

I. Programme d'études. — Ces fondements se résument aux questions suivantes :

A. *Le pouvoir sacerdotal* exercé par le prêtre dans la Liturgie. (Cause efficiente de la Liturgie.)

1) Ce pouvoir sacerdotal dans sa source unique : le Christ notre Seigneur, Grand-Prêtre de la nouvelle Alliance, est la source unique et universelle du sacerdoce.

Références : *De Christo Mediatore* dans le *De Verbo Incarnato; De Gratia Capitis* dans le *De Gratia ;* l'Épître aux Hébreux.

2) Ce pouvoir sacerdotal dans la Hiérarchie catholique. Le Prêtre éternel transmet son pouvoir sacerdotal à la sainte Église par le sacrement de l'Ordre.

a) Dans le corps épiscopal. Cette transmission est plénière dans le Chef et les membres du Corps épiscopal, dépositaires et générateurs du Sacerdoce du Christ et mandataires de son exercice visible ici-bas.

Références : Synthèse doctrinale du traité *de Ecclesia;* Épîtres de S. Ignace d'Antioche, le Pontifical.

b) Dans les Prêtres et les Ministres inférieurs, auxquels le pouvoir sacerdotal est communiqué par une transmission secondaire et subordonnée.

Références : Le traité *De Ordine;* le Pontifical.

3) Participation des Fidèles. Le caractère du sacrement de Baptême associe activement tous les fidèles, non au pouvoir hiérarchique du sacerdoce du Christ, mais aux actes sacerdotaux de la hiérarchie, à titre de récepteurs des dons divins. (S. Thom.)

Références : dans le traité De Baptismo : De charactere Baptismi. De Gratia sanctificante. De donis Spiritus Sancti.

B. *Les Actes sacerdotaux :* leur objet. (Cause matérielle et formelle de la liturgie.) Tous les éléments qui composent les actes sacerdotaux et les règles d'après lesquelles ils doivent s'accomplir se trouvent codifiés dans les six livres liturgiques : Missel, Bréviaire, Rituel, Pontifical, le Cérémonial des Évêques et le Martyrologe.

1) Le Sacrifice (Missel). C'est l'acte sacerdotal par excellence; le centre de toute la liturgie. Il faut l'étudier et le contempler :

a) Dans le sacrifice de la Croix, sacrifice unique et absolu qui a consommé l'œuvre de notre Rédemption.

Référence : *De Christo Redemptore.*

b) Dans le sacrifice de la Messe, qui n'est que le renouvellement quotidien de l'œuvre de notre Rédemption.

Référence : *De Sacrificio Missae.*

2) Les sacrements et sacramentaux (Rituel, Pontifical) destinés à perpétuer ici-bas un peuple saint, une race élue et royale, en vue du culte de Dieu.

Référence : *De Sacramentis.*

3) L'office divin (Bréviaire). Louange divine que la sainte Église, en union constante avec son divin Époux, adresse à la très sainte Trinité.

4) Les fonctions pontificales, réservées à la plénitude du pouvoir sacerdotal. (Pontifical et Cérémonial des Évêques.)

5) Le cycle liturgique (Martyrologe) qui sanctifie l'année civile, et distribue le temps en saisons et anniversaires, qui font revivre au milieu de nous les mystères de la vie du Christ et de sa sainte Mère, et les exemples de nos frères, les Saints du Ciel.

C. *Les Actes sacerdotaux. Leur but.* (Cause finale de la liturgie.)

1) La glorification de la très sainte Trinité.

Références : dans le traité *de Trinitate,* la question : *De missionibus Personarum.*

2) La sanctification des fidèles.

Référence : *De Gratia,* spécialement *De Gratia Capitis.*

D. *La Liturgie du Ciel.* (Cause exemplaire de la liturgie de la terre.)

Référence : dans le *De novissimis* le traité *de Coelo ;* l'Apocalypse.

II. MÉTHODE POUR RÉALISER CE PROGRAMME. — Comme le principal instrument de la tradition de l'Église se trouve renfermé dans *ses prières*, les prêtres de l'Union liturgique s'appliqueront spécialement en théologie à l'étude de l'*argument liturgique.* Ces bases posées, et alors seulement, ils aborderont l'étude de la liturgie conformément à la méthode prescrite par Benoît XIV pour le Collège Romain : ils feront de leurs livres liturgiques mêmes, de leur Missel, leur Bréviaire, leur Rituel, leur Pontifical, la matière propre de leurs investigations.

A la lumière des principes dogmatiques, ils s'appliqueront à comprendre comment la prière officielle de l'Église, essentiellement tributaire du dogme, en est l'illustration perpétuelle et la vivante profession.

Enfin, comme bon nombre de rites, dans leur forme actuelle, sont le résultat d'une évolution séculaire, les études historiques s'imposent. Les prêtres de l'Union liturgique s'appliqueront spécialement à comprendre les rites liturgiques par leurs antécédents, pour remonter ainsi jusqu'à leur origine première. Ils étudieront d'une manière toute spéciale les rites de la messe, du baptême, et de l'ordination sacerdotale.

Moyens pratiques de réaliser :

A. *Cette formation doctrinale personnelle* :

1. Achat de quelques ouvrages sérieux de la liturgie;
2. Abonnement aux revues liturgiques;

3. Étude des questions dogmatiques et historiques signalées. (Voir Bibliographie : Annexe A.)

B. *Cette formation doctrinale collective.*
Les cercles d'études liturgiques. (Voir Annexe B.)

La vie liturgique personnelle.

La connaissance de la science liturgique acquise par la formation doctrinale que nous venons de décrire, resterait inefficace, si les membres de l'U. L. P. ne s'efforçaient pas de mettre tous ces principes en valeur dans leur vie spirituelle personnelle.

A. *Les Actes de piété liturgique officielle.*
1) La célébration de la sainte Messe. Comme le rôle primordial du prêtre est de sacrifier (les notions de prêtre et de sacrifice sont corrélatives), les membres de l'U. L. P. s'appliqueront à faire du sacrifice eucharistique le centre unifiant de toute leur activité.
A cet effet, il est hautement souhaitable :
a) Qu'ils aient soin de préparer régulièrement la veille au soir, par l'étude du texte, la messe du lendemain. De bons commentaires des Épîtres, des Évangiles, des psaumes, etc. s'imposent.
b) Qu'ils s'y préparent d'une manière convenable. Ils y consacreront le temps requis et s'appliqueront avec amour à l'observation ponctuelle des rubriques. Ils se feront un devoir de célébrer — dans la mesure du possible — la messe propre du jour et de faire des messes noires un usage discret. Ils auront à cœur de célébrer surtout les messes propres du temporal pendant l'Avent et le Carême et celles des Vigiles (tant des Saints que des Fêtes) et des Quatre-Temps.
c) Comme l'habitude produit fatalement un certain fléchissement dans la pratique, on engage les membres de l'U. L. P. à s'imposer au moins une fois l'an (par exemple à l'occasion de la retraite) le contrôle de leur célébration. A cet effet ils voudront bien prier un collègue avisé d'observer leur célébration et de leur signaler les défauts éventuels.
A cette occasion, qu'ils se fassent un devoir de relire le « Ritus celebrandi Missam » et le Compendium concernant les gestes, tons de voix, positions des mains, génuflexions, élévation des yeux, etc.
2) Récitation de l'office divin. Les membres de l'U. L. P. apporteront le même souci religieux à la récitation de l'Office. On les engage à réciter régulièrement, si possible, les différentes heures à des moments fixes.
Sans préjudice à la piété privée, qu'ils veuillent réserver : Laudes et Prime comme prière du matin, Complies comme prière du soir (avant les Matines).
3) L'Administration des Sacrements. Ces actes accomplis avec foi, intelligence et amour, sont de puissants moyens de sanctification personnelle.

B. *Les Actes de piété privée.* La Messe est vraiment l'acte central vers lequel s'orientent et convergent tous les actes sacerdotaux. De par ailleurs, comme il importe hautement de renforcer la cohésion de la vie

sacerdotale en la ramenant entièrement à l'unité par le sacrifice, les membres de l'U. L. P. auront à cœur d'harmoniser les exercices qu'ils pratiquent comme personnes privées avec ceux dont ils s'acquittent comme ministres publics.

1) Méditation, harmonisée avec la liturgie. Conformément à ce principe, et sans aucun exclusivisme, on engage les membres à méditer de préférence sur les textes liturgiques de la messe ou de l'Office et sur les cycles et fêtes liturgiques.

2) Lectures spirituelle et scripturaire mise en relation avec les péricopes évangéliques et homélitiques de la messe, de l'Office et des saisons liturgiques. Ils s'appliqueront à la lecture des œuvres des Pères en harmonie avec l'évolution des cycles liturgiques.

3) La mise à profit par une ascèse plus intense des temps de pénitence et spécialement du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles.

4) Recollection mensuelle. Le matin les membres de l'U. L. P. aimeront à se retremper dans l'esprit de leur sacerdoce par la méditation des rites de leur ordination (Pontifical). Il serait souhaitable qu'ils profitent de la réunion, pour développer en eux la connaissance et l'amour de la piété de l'Église.

CHAPITRE II

Restauration liturgique de la vie paroissiale.

I. Apostolat liturgique.

I. L'APOSTOLAT ORAL.

A. *A l'Eglise :*

1) L'Homélie : « Conformément aux décisions du Concile de Trente les pasteurs et ceux qui ont charge d'âmes sont tenus de prêcher *fréquemment* la messe :

» Ne oves Christi esuriant neve parvuli petant panem et non sit qui frangat eis, mandat Sancta Synodus pastoribus et singulis curam animarum gerentibus ut *frequenter* inter missarum celebrationem vel per se, vel per alios *ex iis quae in missa leguntur* aliquid exponant, atque inter coetera *sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod* declarent, diebus praesertim Dominicis et festis. »

La prédication de la messe n'est-elle pas devenue de nos jours la rarissime exception?

2) La prédication catéchétique. Dans un cycle de quatre ans on parcourt l'ensemble de la doctrine chrétienne telle qu'elle se trouve exposée dans le catéchisme.

Les membres de l'U. L. P. qui, conformément aux statuts diocésains, exercent la prédication catéchétique, illustreront celle-ci par des textes, des rites et des applications liturgiques; sans instaurer du neuf, ils s'appliqueront à développer avec un soin spécial les sujets liturgiques que naturellement ils sont appelés à traiter.

3) L'enseignement liturgique au catéchisme :

Une monographie exposera la méthode appliquée aux leçons respectives.

B. *En dehors de l'Église.*

1) Les conférences liturgiques : usage des projections lumineuses [1].

2) Formation liturgique d'une élite en vue de la propagande : cercles d'études, normalistes, étudiants, collégiens, institutrices et instituteurs religieux et civils, confréries du Saint-Sacrement, congrégations, etc.

3) L'initiation pratique des élèves et des fidèles au maniement des livres liturgiques.

4) La formation des scholae cantorum et des acolytes (une monographie spéciale y sera consacrée).

5) Surtout la restauration liturgique des Cours de religion à tous les degrés (un mémoire spécial y sera consacré).

Dans les collèges, les instituts, les pensionnats, les membres de l'U. L. P. auront soin de traiter ces leçons en les développant au point de vue liturgique.

A cet effet, et dès que le degré d'intelligence des élèves rendra la méthode applicable, ils se serviront des textes liturgiques mêmes, du *Missel, Vespéral* et du *Rituel* pour illustrer les leçons spéciales sur la messe et les différents sacrements.

D'excellentes traductions du Rituel avec texte latin en regard et notes introductives ont été publiées à cet effet sous forme d'extraits.

En vue de familiariser les élèves avec les textes mêmes des prières et des rites sacramentels et sacrificiels de l'Église, et de leur donner une intelligence plus nette de l'ensemble de la Doctrine chrétienne par les leçons catéchétiques, il est hautement désirable qu'on se serve d'office de ces Extraits et du *Missel* et *Vespéral* pour les commenter au cours de ces leçons.

Quant à l'étude de la leçon du sacrement de l'Ordre, il faudrait l'étayer sur le commentaire des rites de l'ordination — extraits du Pontifical — et en différer l'étude jusqu'aux approches d'une ordination; puis amener les élèves à l'église-mère, la paroisse épiscopale, et parfaire leur initiation doctrinale concernant ce sacrement et la hiérarchie de l'Église par la leçon de choses que constituent les cérémonies liturgiques mêmes de l'ordination.

A l'effet de rendre les jeunes gens plus conscients de la constitution hiérarchique de l'Église, de resserrer les liens qui les rattachent à leur Évêque, Docteur Père et Pasteur de leurs âmes, de les mettre en contact avec lui dans l'exercice même de sa paternité spirituelle, les Prêtres de l'apostolat liturgique auront à cœur d'organiser, à l'occasion, des fêtes plus spéciales, par exemple l'anniversaire du Sacre de l'Évêque, la solennité de la dédicace de l'église cathédrale, la fête du titulaire de l'église-mère, et des grands offices pontificaux pendant l'année, le pèlerinage (doctrinalement préparé) des élèves et des fidèles à leur église-mère, à l'autel de leur pasteur.

II. Apostolat écrit. — Les prêtres de l'apostolat liturgique s'efforceront d'assurer aux idées liturgiques la plus large diffusion par le moyen de la presse.

1. Une série de conférences avec projections est en préparation chez *Brabofilms*, Anvers.

1) *Affiches.* — Ils initieront les paroissiens aux divers offices célébrés dans le courant de la semaine en les détaillant aux valves de la paroisse.

2) *Imprimés.*—Ils répandront régulièrement dans leur paroisse, cercles, instituts, etc., les bulletins paroissiaux et liturgiques, des feuilles volantes et des brochures liturgiques.

3) *Diffusion des textes liturgiques.* — Ils veilleront à ce que les élèves se servent d'une bonne édition du Missel et du Vespéral. Ils répandront, parmi les fidèles cultivés et les élèves, les meilleures éditions de vulgarisation liturgique concernant la messe, les cycles liturgiques, les sacrements, la liturgie des défunts, etc.

4) *Rédaction d'articles.* — Ils auront à cœur de faire filtrer les idées liturgiques dans tous les milieux en envoyant des articles liturgiques aux publications périodiques et aux journaux.

5) *Imagerie.* — Ils s'occuperont aussi de la diffusion des idées liturgiques par l'image, la reproduction des mystères liturgiques tels que les ont traités les byzantins ou les primitifs flamands et italiens par exemple.

A ce propos : Pour renforcer chez les fidèles la conscience de l'unité avec Rome et le Pasteur Suprême, il serait souhaitable aussi que dans les milieux cultivés on initie d'une manière plus intuitive les fidèles, les élèves, à la célébration des liturgies stationales par l'exhibition photographique des basiliques romaines où se déroulent les solennités.

II. Restauration liturgique de la vie paroissiale.

Le prêtre exerce son ministère liturgique :

1) Dans son église : *La liturgie sous ses aspects matériels.*

2) Entouré de ses officiants, les fidèles sont unis à lui : *La liturgie dans son personnel.*

3) *En posant les actes cultuels.*

I. La liturgie sous ses aspects matériels.

Vu l'importance des formes architecturales des plans, du mobilier, de la décoration des églises et de la richesse des ornements au point de vue de la formation et du développement de l'esprit liturgique, les membres de l'union liturgique sacerdotale, qui ont reçu la mission de construire ou d'orner une église :

1° se mettront en rapport avec les artistes laïques, pour que l'œuvre d'art qu'ils exécutent soit, comme aux grandes époques de l'art religieux, le résultat de l'alliance du labeur technique de l'ouvrier avec le savoir historique, théologique et liturgique du prêtre.

2° surveilleront l'élaboration des plans, dans le but de faire adopter les proportions et les dispositions des différentes parties des édifices destinés au culte, les plus favorables au développement de la vie liturgique.

Voici en résumé les vœux exposés par les revues liturgiques durant les dernières années :

a) Qu'on donne des proportions plus vastes aux baptistères pour rendre au baptême des enfants son ancienne solennité.

b) Sans qu'il soit question d'enlever aux églises de la période du

XIIe au XXe siècle la place importante que leur assigne l'histoire de l'art, non plus que de modifier dans ces monuments des grands âges de foi les dispositions intérieures des objets mobiliers et la forme traditionnelle des cérémonies liturgiques, les liturgistes souhaitent dans les églises nouvelles l'usage du ciborium à l'autel principal, la mise en évidence d'une belle croix d'autel et la création d'ambons pour la lecture des saintes lettres. Sans doute l'exiguïté des ressources et les circonstances ne permettront pas toujours la réalisation de ces vues, mais ce serait, semble-t-il, un honneur et une gloire de laisser à la postérité quelques beaux spécimens de monuments, inspirés par les principes de la Restauration liturgique du vingtième siècle.

3° Comme l'emploi des statues dans la décoration de nos églises est souvent excessif et de mauvais goût, ils s'appliqueront à faire prévaloir le principe en vertu duquel la contribution apportée par la statuaire à la décoration d'une église est subordonnée à la conception des lignes architecturales de l'édifice.

4° Ils imposeront aux peintres et aux verriers le respect des règles du symbolisme et des traditions iconographiques de l'Église.

5° Ils feront observer les décrets de la Congrégation des Rites relatifs au luminaire liturgique et n'admettront pas l'emploi de la lumière électrique au tabernacle ni au trône d'exposition.

6° Ils garderont aux ornements sacerdotaux leur caractère hiératique et leur forme de vêtement; les motifs de décoration seront figurés assez clairement pour être reconnus et garderont les formes traditionnelles. Quant au choix des teintes, ils tiendront compte du cadre de l'édifice et respecteront la tradition et les lois du symbolisme. Les vêtements des ministres inférieurs seront le plus possible en conformité avec le costume du clerc ecclésiastique.

7° Ils restaureront l'usage de l'antependium d'étoffe, des courtines et du conopée.

II. La Liturgie dans son personnel.

1° *Le clerc.* Étant parmi tous les employés d'église celui dont l'action est le plus étroitement unie à celle du prêtre, il importe que sa vie et son esprit chrétien soient exempts de tout soupçon. Pour s'acquitter dignement de sa mission, il doit avoir une piété éclairée par des connaissances liturgiques sérieuses qui lui fassent aimer les offices de l'Église et le portent à s'acquitter de sa charge avec zèle.

2° Les membres de l'U. L. P. s'occupent de réorganiser le service des *acolytes.* (Un mémoire spécial y sera consacré.)

3° *La Schola.* La maîtrise joue un rôle essentiel dans la liturgie solennelle; elle sera donc l'objet d'une sollicitude toute particulière.

N'en feront partie que les chrétiens pratiquants, doués d'un organe vocal normal, désireux de contribuer par leur chant à la splendeur du culte, décidés à s'initier à l'exécution du chant liturgique et de la musique religieuse sous la direction du chef de la maîtrise.

Le programme des classes de chant liturgique comprendra la formation des voix (étude de l'art du chant), la lecture musicale, (étude du solfège

grégorien et moderne), l'étude de la modalité et du rythme, l'interprétation du chant liturgique, l'usage des livres liturgiques, l'explication des cérémonies et des textes, le cycle et les fêtes.

On peut adopter les livres qui sont de nature à favoriser l'interprétation collective uniforme, dans lesquels par conséquent la notation et le rythme seront rendus graphiquement avec le plus de précision.

Chaque maîtrise doit avoir sa bibliothèque musicale et son répertoire; la difficulté des œuvres mises à l'étude sera proportionnée aux capacités des chanteurs; un règlement servira de code administratif et une commission choisie parmi ses membres en fera respecter les statuts.

Les maîtrises se conformeront aux principes du motu proprio de SS. Pie X et s'efforceront de respecter avec la plus scrupuleuse exactitude les décrets de la Sacrée Congrégation des rites relatifs au chant sacré et à la musique d'église. (Une monographie spéciale suivra.)

4° *Les Chorales populaires.* Tous les fidèles capables de prendre part au chant peuvent en faire partie. Comme la maîtrise, le peuple doit être initié et on doit souhaiter qu'on ne lui demande de prendre part au chant que lorsque certains groupes de cette collectivité auront reçu une formation spéciale. Tels les Confrères du Très Saint-Sacrement, les membres des patronages, les enfants de écoles, les congréganistes et affiliés aux associations pieuses de jeunesse. Lorsque le peuple fidèle aura, pendant un certain temps, entendu le chant de ces groupes, réunis pour l'exécution du chant des offices paroissiaux, initié par audition, il prendra part au chant de l'Église.

III. Les Actes cultuels.

1° Il importe avant tout de rendre toute solennité à la *Grand'Messe* et *aux Offices paroissiaux le dimanche* et de restaurer le chant liturgique collectif dans ces assemblées.

2° Comme la célébration des saints Mystères eucharistiques est l'acte liturgique par excellence, les membres de l'union liturgique s'efforceront de rendre la participation des fidèles aussi intelligente et aussi active que possible.

A cet effet il est hautement souhaitable que, tout en tenant compte des difficultés locales et en ne perdant point de vue le but ultime : la participation active par le chant collectif, on organise méthodiquement et progressivement *la messe dite dialoguée* avec observation des attitudes liturgiques, surtout dans les collèges et maisons d'éducation.

3° Il serait souhaitable que là où les circonstances le permettent, on organise *la communion des fidèles* au moment de la communion du prêtre, en ayant soin de faire comprendre le rôle de la communion dans l'économie du sacrifice. Dans les établissements d'instruction, il serait très louable d'assurer, si possible, cette communion de tous au moment liturgique, avec l'aide d'un ou de deux professeurs.

4° Les membres de l'union liturgique auront à cœur de commenter souvent le code de la vie chrétienne renfermé dans les prières du *Rituel* du *Baptême* et de rendre à la collation de ce sacrement toute sa solennité.

5° Les membres de l'union liturgique auront soin d'observer la hié-

rarchie établie dans les différentes manifestations du culte envers la *Sainte Eucharistie,* et par conséquent de réserver d'abord à la célébration du saint Sacrifice toute solennité.

6° Il faut seconder les efforts de conservation ou de rétablissement des *vêpres* du dimanche et donner à cet office la première place après le saint Sacrifice de la Messe.

7° Les prêtres de l'union liturgique feront comprendre aux fidèles, avec un soin spécial, les rites des *sacrements* et répandront la connaissance et le respect des *sacramentaux* (si ignorés).

8° Ils remettront en honneur *la liturgie des défunts,* maintiendront l'usage des Vigiles et des Laudes, donneront une grande solennité aux services funèbres, à l'effet de lutter ainsi efficacement contre la déchristianisation du culte des morts. Ils organiseront l'enterrement des enfants conformément aux directives données par Son Éminence [1].

POUR RÉVEILLER UNE PAROISSE

UN FAIT.

PEUT-ÊTRE se souvient-on d'avoir lu, dans notre fascicule de décembre 1921, parmi les résultats de l'Enquête faite par l'*Association de la Jeunesse catholique française* sur la vie liturgique de ses groupes, cette courte réponse : « Un curé de l'Oise déclare que sa paroisse a été transformée par l'esprit liturgique. »

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui mieux que cette mention trop brève. Les *Dossiers de l'Action populaire* (51, rue Saint-Didier, Paris, XVIe) ont consacré en novembre 1921, un de leurs cahiers à

L'exemple de Coye.

COMMENT RESSUSCITE UNE PAROISSE.

« C'est la preuve éclatante que la foi religieuse ne demande qu'à refleurir dans les contrées les plus indifférentes, *si l'on sait se servir des moyens* que Dieu ne cesse de mettre à la disposition de ses apôtres. »

Et l'on voit dès lors l'intérêt de premier rang qui s'attache à l'étude d'un tel fait.

« Qu'une paroisse, en quelques années, se transforme, sorte d'une léthargie assez semblable à la mort pour reprendre vie, et manifester sa vigueur, le fait n'est pas unique, et plus d'un parmi nous a déjà pu le constater maintes fois.

» Mais *comment* une telle résurrection peut-elle se produire?

» La question vaut la peine d être posée, puisque sa réponse pourrait permettre de chercher ailleurs si *les mêmes causes* ne peuvent pas produire *les mêmes effets.* »

Les succès apostoliques obtenus à Coye — nous allons le faire voir à l'instant — sont merveilleux, d'autant qu'ils sont l'œuvre d'un jeune curé, seul prêtre dans sa paroisse, de santé chétive.

1. Cfr. MGR MERCIER, *Œuvres pastorales,* t. III, p. 476-484. Nous réservons les diverses annexes pour le fascicule de septembre.

Les causes, quelles sont-elles?

Au cours et à la fin de la monographie, le *Cahier* indique celles-ci :

Un apostolat essentiellement surnaturel, inlassable, discret, aimable, adapté à tous les besoins;

le culte de l'Eucharistie prêché en chaire, conseillé sans cesse dans les interminables séances de confessionnal, mis en valeur par de belles cérémonies liturgiques; l'instruction religieuse des enfants passant avant toute autre préoccupation et donnée sous forme de vraies classes, selon les règles de la pédagogie moderne;

les œuvres se créant peu à peu, méthodiquement, à mesure que les besoins se font sentir et que les œuvres déjà existantes peuvent fournir aux créations nouvelles des éléments solides et bien formés;

le rôle du chef de paroisse bien compris : non pas de tout faire par lui-même : mais bien de faire faire, de susciter des dévouements, de les tenir en haleine, de diriger des collaborations qui restent convergentes grâce à l'unité de commandement;

un contact constant entre le Curé et ses ouailles par la parole, l'affiche, les imprimés de toute nature (notamment un organe de la jeunesse catholique de Coye);

en un mot une conception intelligente de la pastorale moderne appliquée avec un cœur d'apôtre.

Il faut encore ajouter une autre et puissante cause de succès : la paroisse de Coye a été consacrée à la Sainte Vierge.

Et *les débuts* de cet apostolat, quels furent-ils? *Par où* cet exemple montre-t-il qu'il faut *commencer* l'œuvre de restauration?

De ces divers moyens d'action, *quel est le principal*, celui qui fut le grand secret de la conquête des âmes?

Il suffira pour répondre de citer le « Dossier » :

« **Un peu d'histoire.** — Donc, il y a dix ans, la paroisse de Coye avait une mauvaise réputation trop justifiée. Jadis, il est vrai, avant la guerre de 1870, un prêtre zélé avait bâti l'église et réussi à grouper autour de lui quelques hommes et jeunes gens. Il était mort à la tâche et ses successeurs avaient assisté, impuissants, à la désaffection progressive de leurs ouailles, *à la désertion toujours plus grande des offices et des sacrements.*

» L'opinion était fixée. De Coye, les prêtres disaient en hochant tristement la tête : « Il n'y a rien à faire ! ». Les événements semblaient leur donner raison. L'indifférence avait fait place à l'hostilité; à la séparation, le curé avait été chassé de son presbytère; la maison de Dieu était de plus en plus abandonnée; à peine, le dimanche, y voyait-on *trente à quarante fidèles sur* 1,800 *habitants;* les garnements recrutés à grand mal pour servir d'enfants de chœur jouaient aux cartes sur les marches de l'autel ou se livraient, durant les offices, à d'homériques pugilats; les malades mouraient sans sacrements; la première communion faite, on ne revoyait plus garçons ni filles : *deux hommes seulement faisaient encore leurs Pâques.*

» Les choses étaient telles qu'un curé étant mort en 1910, l'évêque de Beauvais ne l'avait pas remplacé. Pendant dix mois la paroisse resta privée de culte.

C'est seulement en juillet 1911 que Mgr Douais se décida à envoyer à ce troupeau rebelle le pasteur qu'il lui destinait : M. l'abbé *Jean Delvigne*[1].

» Pénétré de la difficulté de sa tâche, ce jeune prêtre comprit tout de suite qu'il ne pouvait compter que sur le secours divin. Selon la si forte parole du cardinal Amette nommé au siège de Paris, il vit « qu'il ne lui restait d'autre ressource que de devenir un saint » et que, d'ailleurs, s'il était impuissant par lui-même à remédier au mal qu'il constatait, il devait montrer d'autant plus de confiance en la miséricordieuse puissance du Cœur de Jésus.

» Tout son programme consista dès lors à faire connaître à ses paroissiens l'amour de Jésus-Eucharistie et à leur témoigner en toute occasion une inlassable, une irrésistible bonté. Voilà, croyons-nous, le principal secret de son succès.

» **Les débuts d'un apostolat.** — Le petit clan dévot lui-même se tenait d'abord sur la réserve. Quelques grand'mères déclaraient d'un ton apitoyé : « Comment Monseigneur peut-il nous envoyer un prêtre si jeune? » Mais quand, *le premier dimanche*, le nouveau curé se contenta, en guise de sermon, de s'adresser au Dieu du tabernacle, d'exhaler devant lui ses angoisses, ses plaintes, mais aussi sa confiance et son amour, ses auditeurs se sentirent touchés.

» L'église était négligée, le linge mal tenu, les ornements usés : était-ce là la demeure qui convenait au Roi des rois et les fidèles eux-mêmes pouvaient-ils s'y plaire?

Tout changea peu à peu; *la propreté la plus méticuleuse* succéda à la négligence.

» On se plaignait à bon droit, quand venait l'automne, du froid, de l'humidité, de l'obscurité : des ouvriers arrivèrent, le *chauffage central* fut placé, *l'électricité* installée, tandis que peintres et plâtriers travaillaient eux aussi dans le lieu saint.

» Le curé, cependant, allait *de maison en maison*, visitant l'un après l'autre ses 450 foyers, entrant indistinctement chez toutes ses ouailles. Les premiers jours, ils ne put franchir certains seuils qui, obstinément, demeuraient clos. Il fut même brutalement chassé par un sectaire : « Je ne veux pas de ça ici ! » Mais *jamais lassé, toujours souriant, aimable*, il continuait sa tournée. Bientôt l'accueil se fit plus cordial : il prolongeait maintenant ses visites. On parlait de lui dans les cafés. Au lavoir on prenait à partie une commère qui plaisantait ce prêtre que l'on déclarait au contraire « un homme si bon, si comme il faut, et pas fier pour un sou ! »

» Partout, en souvenir de son passage, il laissait *une petite image* qui portait au verso quelques lignes adressées aux « chers paroissiens de

1. Ce fut pour nous une profonde joie de reconnaître dans l'apôtre de Coye, l'un de nos fidèles abonnés.

Coye ». On y lisait : « ... Je viens à vous avec tout mon cœur de prêtre et d'apôtre, n'ayant qu'un but : gagner vos âmes à Jésus-Christ.. Comptez que... votre cœur n'éprouvera pas une joie ou une tristesse qui ne soit partagée par le mien... » On comprenait ce langage et l'on se laissait émouvoir.

» Les ouvriers eux-mêmes, sur les chantiers, dans les coupes de bois de la forêt, reçurent la visite du « calottin ». Ils hésitaient d'abord, étonnés de son audace. Mais comment ne pas saisir une main qui se tendait si cordialement? comment aussi refuser *l'invitation de se rendre à Noël dans l'église chauffée, illuminée, revêtue d'une parure nouvelle?*

Aussi y eut-il foule à la messe de minuit; on était venu par curiosité, par politesse : mais quand, de la chaire, s'élevèrent un hymne de reconnaissance à Jésus-Eucharistie et des appels suppliants à ne pas répondre à son amour par une noire ingratitude, bien des yeux s'emplirent de larmes. Les cœurs étaient conquis. Aux Pâques suivantes, après une courte retraite paroissiale, on enregistrait *cent quatre-vingt-huit retours!*

» **Le grand secret de la conquête des âmes.** — *L'Eucharistie!* C'est à ce centre de la vie chrétienne que, dès le début, le curé de Coye s'efforça de ramener sans cesse les esprits et les cœurs.

» Dans ses prédications simples, familières, chaudes, convaincantes; dans les séances de plus en plus longues et fréquentes qu'il passait au confessionnal; dans ses exhortations aux enfants; dans ses entretiens privés, partout et toujours il en revenait aux mêmes sujets : la Messe, la sainte Communion, les visites au Saint Sacrement.

» Souvent, après les réunions de catéchisme ou de patronage, il faisait *agenouiller les enfants, serrés autour de lui sur les marches de l'autel,* puis, ouvrant la porte du tabernacle, il priait à haute voix, parlant au nom de tous et montrant ainsi ce que doivent être les colloques avec l'Hôte divin.

» Aux garçons, il apprenait à servir *pieusement la Messe,* donnant comme un honneur et une récompense de revêtir soutane et rochet et d'approcher du sanctuaire. Les cérémonies se passaient désormais avec toute la pompe possible, *ordonnées, préparées, recueillies.*

» *Dès le catéchisme* les enfants étaient entretenus dans une *haute idée de la messe que l'on unissait étroitement à l'idée de la Communion,* les préparant ainsi à communier plus tard toutes les fois qu'ils pourraient assister au saint Sacrifice.

» Ces efforts méthodiques et constants produisirent leurs fruits. L'église désertée vit revenir ses fidèles en nombre toujours accru. Aujourd'hui, l'étranger s'étonne, édifié, quand il voit aux *deux messes* du dimanche *les trois nefs et les chapelles occupées* par une foule attentive; en été, quand les « Parisiens » se joignent aux autochtones, bien des assistants doivent rester debout.

» Dans les stalles du chœur sont *les jeunes gens* qui répondent ensemble aux prières de la messe basse qu'ils servent tour à tour : « On dirait des séminaristes », déclarait un jour quelqu'un. Ils communient à la première

messe, ce qui n'empêche pas un bon nombre parmi eux de *revenir à la grand' messe, où ils chantent alternativement avec le peuple qui, lui aussi, prend une part active à la liturgie de l'office.*

» Chose plus étonnante : les *Vêpres* sont suivies avec assiduité ! Elles ont lieu, il est vrai, à la tombée du jour, moment propice, après les promenades, les réunions de famille, les jeux ou les sports. Elles sont précédées d'un *catéchisme de persévérance,* exposé de la doctrine auquel nombre d'adultes des deux sexes se joignent aux « persévérants » proprement dits; après vêpres on chante *Complies,* puis un très court salut du Saint-Sacrement. *Tout le monde, en deux chœurs, prend part à ces chants, chacun possédant un paroissien bien complet et sachant s'en servir.*

» *Le culte de l'Eucharistie* se manifeste encore par l'institution de la confrérie du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur qui compte 112 membres, par l'heure sainte le premier jeudi, les journées d'adoration réparatrice le premier vendredi, l'adoration nocturne le 31 décembre, la garde d'honneur qui fait se succéder les adorateurs trois après-midi par semaine devant le tabernacle, et aussi par les visites très fréquentes au Saint Sacrement à toute heure du jour.

» Citerai-je quelques chiffres éloquents? Dans l'année, on distribue 20,000 communions; on en compte une centaine tous les dimanches et chaque jour *de* 20 *à* 40. Le premier vendredi du mois, nombreux sont les communiants, même ceux qui, travaillant à Paris, doivent venir à la première heure avant de prendre le train. A Pâques, la messe de communion des hommes en a vu groupés une *cinquantaine.* Quand on se rappelle qu'ils étaient *deux* il y a dix ans, et que le chiffre des communions pascales est passé *de* 65 *à* 405, on se sent singulièrement consolé. »

Nous ne voulons pas finir sans souligner parmi les moyens mis en œuvre pour la diffusion de la vérité;

L'AFFICHE. — « L'importance des affiches ne pouvait pas échapper à un apôtre moderne : brèves, claires, attirant les regards du plus distrait, courtoises, dignes, jamais provocatrices, elles s'étalent sur les rues de la petite cité, annonçant la rentrée des catéchismes, invitant aux cérémonies, rappelant à l'occasion quelques grandes vérités, forçant les plus oublieux à se souvenir qu'ils ont une âme, une *paroisse*... et un curé qui ne désire que leur bien. »

LE CINÉMA ! — A « Family-Cinéma » — tous les quinze jours — le dimanche soir, dans une salle superbement aménagée, on rit, on s'émeut, on applaudit, tandis que les films se déroulent ou que les jeunes gens donnent leurs intermèdes.

» Le programme est combiné avec soin pour instruire, amuser, édifier tour à tour. Le dimanche de la Passion, représentation des scènes immortelles du prétoire et du Calvaire, tandis que jouaient en sourdine piano et violoncelle, et qu'on lisait à haute voix les passages correspondants de l'Évangile. A la fin, apothéose de la Croix, pendant qu'une belle voix d'homme faisait entendre le chant émouvant : « Du fond de l'abîme, Seigneur, vers vous je crie pardon. » L'impression fut profonde.

» A Noël, avant la messe de minuit, film de la Nativité et audition de cantiques anciens. »

Parmi les œuvres dont l'efflorescence est bien faite pour étonner :

Les Cercles d'études. — « Chaque soir, au presbytère, ont lieu les différents cercles d'études. C'est là que se prépare l'élite.

Déjà les *enfants de chœur* et les jeunes persévérants, membres de la *Congrégation de Saint-Tharcisius*, ont leur réunion le lundi soir; les « Samuels » (13 et 14 ans) ont la leur le jeudi; ce sont des « grands » qui dirigent l'une et l'autre, s'initiant ainsi à l'apostolat. On ne s'y occupe que de piété et de morale pratique. De 15 à 17 ans, les jeunes gens se groupent dans l'« Avant-garde » et, à partir de 18 ans, dans la Jeunesse catholique : ces deux derniers cercles hebdomadaires sont dirigés par M. le curé : on y applique vraiment le programme de l'A. J. C. F. : piété, étude, action.

Quelques-uns prennent peur devant les fruits de ce merveilleux apostolat. Songez donc : parmi les jeunes gens on compte déjà sept vocations : quatre jeunes filles ont pris le voile ! »

II. QUESTIONS POSÉES

PRIÈRES APRÈS LES ENTERREMENTS ET LES ABSOUTES

APRÈS *un enterrement, le clergé retourne de la sépulture à l'église, ou à la sacristie, dans l'ordre où il est venu, et précédé de la Croix. Pendant le retour, le célébrant commence l'antienne* Si iniquitates *et récite avec ceux qui l'accompagnent le psaume* De profundis. *Le psaume récité, tous répètent l'antienne* Si iniquitates. *Faut-il ajouter d'autres prières? Faut-il dire ces prières après toutes les absoutes,* ad tumulum *et* super pannum.

Ces questions nous paraissent opportunes pour faire remarquer la différence entre le Rituel Romain (édition typique de 1913) [1] et le nouveau Missel des Défunts (édition de 1919).

Le Rituel (éd. typ. 1913), a la rubrique suivante (titre VI, ch. 3, n. 15) :

Deinde a sepultura in ecclesiam vel in sacristiam revertentes, dicant sine cantu Antiphonam *Si iniquitates*, cum Psalmo *De profundis, etc. Requiem aeternam dona ei, etc.*, ut supra, pag. 136.

Les auteurs interprètent cette formule comme suit : Les Officiants retournent à l'église, s'ils sont allés au cimetière [2], ou à la sacristie, s'ils n'ont pas quitté l'église. C'est en retournant à l'église ou à la sacristie, comme nous venons de le dire, qu'ils récitent l'antienne et le psaume. Dans les deux versets qui terminent le psaume, le Rituel prescrit de dire *ei*. Ces

1. Édité chez Pustet, Ratisbonne et Rome 1913.
2. De Amicis, *Caeremoniale parochorum*. Rome 1910, t. II, p. 68, n. 11 (Cfr. S. R., c. 20 août 1901).

prières sont donc appliquées spécialement au défunt dont on vient de célébrer les funérailles. Et l'on renvoie à la page 136, au début du même chapitre 3, à l'endroit des rites de la levée du corps, où l'on doit dire *ei*. Or, en cet endroit, on ne trouve pas de prières à ajouter au psaume *De profundis* et à son Antienne. A s'en tenir donc au texte du Rituel, on ne devrait pas ajouter d'autres prières.

Ce point a été modifié dans un *Appendix e Rituali Romano* ajouté aux *Missae Defunctorum* de 1919 : c'est le rite de la conduite au cimetière. La rubrique de la fin est ainsi formulée :

Deinde a sepultura in ecclesiam, vel in sacristiam revertentes, dicant sine cantu Antiphonam : *Si iniquitates* cum Psalmo *De profundis*, etc.; *Requiem aeternam dona eis*, etc., ut supra 50.

Le mot *eis*, mis à la place de *ei*, change la signification de ces prières, en étend la portée et les rattache à la formule précédente : ℣. *Anima ejus, et animae omnium fidelium defunctorum*... Ce n'est donc plus seulement pour l'âme du défunt dont on vient de célébrer les funérailles, mais c'est aussi pour les âmes de tous les Fidèles Défunts que l'on prie en ce moment. La rubrique nouvelle en réfère à la page 50 des *Missae Defunctorum* (éd. 1919). Or, à cette page, l'on trouve prescrits non seulement le psaume *De profundis* et son antienne, mais encore les prières à réciter, soit à l'église, (si on était allé au cimetière), soit à la sacristie (si on n'avait pas quitté l'église) : c'est *Kyrie eleison*, les ℣℣ *A porta inferi*, etc., l'oraison *Fidelium* et les ℣℣ *Requiem aeternam*, etc.

Ces rites doivent être observés en général pour toutes les absoutes, qui se font *super tumulum*, sauf le jour de la Commémoration et aux autres absoutes de tous les fidèles défunts : car alors l'Office, la Messe et l'Absoute sont déjà pour tous les fidèles défunts; il est donc superflu de prier encore pour eux spécialement avant de terminer [1].

Voici les cérémonies à observer en ces circonstances :

a) Lorsqu'on a quitté l'église pour accompagner le corps au cimetière, dès que le célébrant a dit sur un ton grave le ℣ *Anima ejus*, on retourne à l'église en ordre de procession, comme on était venu, la Croix précédant. Pendant le retour, on récite sans chanter le psaume *De profundis* et son antienne; puis on interrompt les prières. Lorsque tous sont de retour au chœur, le prêtre, arrivé devant l'autel, dit les versets et l'Oraison, et l'on se rend directement à la sacristie après avoir fait à l'autel la révérence convenable [2].

b) Lorsqu'on n'a pas quitté l'église après une Absoute, en retournant à la sacristie, après avoir dit le ℣ *Anima ejus*, le Célébrant dit à voix médiocre, sans chanter, le ps. *De profundis* et son antienne, en alternant avec le clergé. Le Porte-Croix et les acolytes vont se placer devant la

1. De Amicis, *o. c.*, II, 69, 11. Mais si l'absoute se fait seulement *super pannum*, c'est-à-dire sans catafalque, en étendant le drap mortuaire sur le pavé, devant l'autel à quelque distance des degrés, dans ce cas on ne dit pas les prières en question. Cfr. Haegy, *Manuel de Liturgie et Cérémonial*. Paris, Gabalda 1922, t. I, pp. 473-474, n. 188. — *Caerem. Episc.*, l. II, c. xi, n. 11 et 12; c. xxviii, n. 1 et 2.

2. Haegy, *o. c.*, I, 660, n. 289-290.

Croix de la sacristie et lui tournent le dos; le Thuriféraire et le Porte-bénitier se tiennent à côté des acolytes; le Porte-livre se place de manière à se trouver près du célébrant. Les membres du clergé, en entrant, se divisent en deux lignes qui vont des acolytes au célébrant, les moins dignes se trouvant le plus près des acolytes; ils se tournent les uns en face des autres. Le célébrant et les ministres, ou le diacre seul, si le sous-diacre porte la Croix, s'arrêtent vers l'entrée de la sacristie, près des plus dignes, en face du Porte-Croix et se découvrent. Le Porte-livre vient se placer en face du célébrant. Celui-ci dit l'antienne *Si iniquitates...*, et il ajoute sans chanter, le chœur lui répondant, les prières dont il est ici question. Après avoir salué la croix tenue par le Porte-Croix et s'être salué mutuellement, on se retire et l'on quitte les ornements [1].

Tout cela est contenu en principe dans les rubriques des Appendices du nouveau Missel des Défunts.

1° A la fin de l'*Appendix e rituali romano* :

Deinde a sepultura in ecclesiam vel in sacristiam revertentes, dicant sine cantu antiphonam : *Si iniquitates* cum psalmo *De profundis*, etc. *Requiem aeternam dona eis*, etc. ut supra 50.

2° A la page 50, à la fin de l'*Absolutio super tumulum :*

Tunc celebrans inchoat Antiphonam *Si iniquitates*, et cum Clero recitans psalmum *De Profundis*, praecedente Cruce, redit eum aliis in sacristiam. Ibi ab omnibus repetita Antiphona *Si iniquitates*, Sacerdos antequam paramentis exuatur dicit sequentes. Preces : *Kyrie, Pater.* ℣. *A porta.* Or. *Fidelium.* ℣. *Requiem.*

Versus *Anima ejus*, Antiphona *Si iniquitates* et Psalmus cum Precibus non dicuntur, si Absolutio facta fuerit pro omnibus Defunctis.

Conformément à ces principes et à la nouvelle disposition du Missel romain complet, qui a reçu cet Appendice *Absolutio super tumulum*, le *Ritus servandus in celebratione Missae* (titre XIII, n° 4) a été modifié comme suit :

Vers le milieu du § 4, après *...et vas aquae benedictae*, on a ajouté : « Tunc, Acolytho seu Clerico tenente librum [2], absolute dicit orationem *Non intres*, ut infra suo loco post Missas Defunctorum notatur, quae tamen oratio omittitur si non sit praesens Defuncti cadaver. Deinde cantatur ℟ *Libera me Domine*, etc... » Le texte continue comme dans la précédente édition jusqu'aux mots : ... *quo asperserat incensat.* Le reste du paragraphe est entièrement modifié :

Et rediens ad pristinum locum, Diacono tenente librum, junctis manibus dicit Versus et Orationem [3], ut eodem loco natatur [4]. Post Orationem autem

1. Haegy, *o. c.*, p. 472, n. 182-183.

2. Pour l'oraison *Non intres*, le livre doit être tenu par un acolyte ou par un clerc, tandis que pour celle qui suit le *Kyrie*, c'est le Diacre qui doit le tenir. Sur ce point la nouvelle rubrique modifie encore celle du Rituel. Titre VI, chap. III, n. 7.

3. L'oraison *Absolve* du Missel qui est maintenant obligatoire est différente de celle qui se trouve dans le Rituel au tit. VI, chap. V, n. 2. On doit dire maintenant, lorsque le corps n'est pas présent, l'Or. *Absolve* qui se trouve au n. 5 du chap. III du Rituel. (Cfr. Barin, *In noviss. rubr. Miss. rom.*, 192).

4. A savoir, dans le nouvel appendice du Missel intitulé *Absolutio super tumulum.*

faciens Crucem manu dextera super tumulum, dicit Versum *Requiem aeternam* et, dicto per Cantores *Requiescat in pace* et *Amen*, faciens iterum Crucem super tumulum, subjungit Versum *Anima ejus*, ut ibidem notatur. Tunc inchoat Antiphonam *Si iniquitates*, et cum clero recitans Psalmum *De profundis*, praecedente cruce, redit cum aliis ad Sacristiam. Ibi, ab omnibus repetita Antiphona, Sacerdos, antequam paramentis exuatur, dicit Preces, quae item post Missas Defunctorum infra habentur. Antiphona tamen *Si iniquitates* et Psalmus cum Precibus non dicuntur, si absolutio facta fuerit pro omnibus Defunctis. D. Michel DARAS, O. S. B.

***

Pourquoi dans les **oraisons du prêtre à l'autel,** *Dieu n'est-il jamais appelé* Père? *N'est-ce pas l'indice que ces oraisons sont adressées à Dieu considéré* dans son unité, *dans* « l'unité de son essence » *et non pas* dans la propriété des personnes »? *Au reste,* **les titres d'invocation** *par où débutent ces oraisons :* Deus, Deus noster, omnipotens Deus, omnipotens et misericors Deus, Domine, *ne sont-ils pas pris des prières de l'*Ancien Testament, *dont l'adoration et les cantiques chantaient un seul Dieu éternel, créateur et seigneur de toutes choses* [1]?

« Certes, dit Tertullien, c'est demeurer dans la foi juive que de croire un seul Dieu, de cette sorte que vous refusiez d'y joindre le Fils, et après le Fils l'Esprit. Car qu'y a-t-il entre les Juifs et nous, sinon cette différence? Quelle est, pour vous, l'œuvre de l'Évangile; quelle est la substance du Nouveau Testament, si, vous arrêtant à Jean, qui termine la Loi et les Prophètes, vous ne croyez pas que les Trois révélés, le Père, le Fils, le Saint-Esprit sont le Dieu-unique » [2].

« La plénitude de la science à l'égard du Dieu principe de toutes choses, dira saint Cyrille d'Alexandrie, ne consiste pas à savoir uniquement qu'il est Dieu, mais encore qu'il est Père... (sinon) l'on ne dépasse pas la mesure du concept judaïque » [3].

La foi monothéiste d'Israël est d'une grande élévation; elle est une préparation très efficace au christianisme [4]. Mais en face de la plénitude et des splendeurs de la révélation évangélique, saint Grégoire de Naziance, le théologien, ose l'appeler σμικρολογία Ἰουδαϊκή, la petitesse juive [5].

Ne croyons donc pas que la prière du Nouveau Testament, là où elle trouve son expression la plus haute, c'est-à-dire la prière du prêtre à l'autel, puisse se faire, dans la demi-lumière de l'Ancienne Loi, et perdre de vue les profondeurs de Dieu que le Père nous a révélées par son Christ. *Quod enim de tua gloria, revelante te credimus, hoc de Filio tuo,*

1. Cf. Mgr BATIFFOL, *Leçons sur la Messe.* Paris, Gabalda, 1919, pp. 123 et 161. — CALLEWAERT, *Institutiones liturgicae.* Bruges, Beyaert, 1919, p. 12.
2. TERTULLIEN, *Contr. Praxeam*, c. XXXI.
3. SAINT CYRILLE, *In Joannem*, l. XI, c. VII.
4. J. LEBRETON, *Les Origines du dogme de la Trinité.* Paris, Beauchesne, 1910, t. I, p. 94.
5. SAINT GREG. DE NAZ., orat. XX, § 6. Cf. DE RÉGNON, *Études de théologie positive sur la Sainte Trinité.* Paris, Retaux, 1892, 1e série, p. 144.

hoc de Spiritu sancto sentimus. Dès lors, *la loi suprême du culte chrétien* est tracée : « Dans nos hommages à la véritable et éternelle Divinité, nous adorons tout ensemble et la propriété dans les personnes et l'unité dans l'essence et l'égalité dans la majesté » [1]. Le culte chrétien tout entier s'accomplit dans la lumière de la Bienheureuse Trinité, soit qu'il s'adresse tout à la fois aux trois augustes Personnes, soit qu'il glorifie l'une d'entre elles, dans l'unité de nature qu'elle forme avec les deux autres.

Les collectes, secrètes, et postcommunions — car c'est bien au sujet de ces oraisons que la question est posée — s'adressent — sauf de très rares exceptions — à la personne du Père, comme le manifeste la conclusion : *Per.... Filium tuum.* « *Cum ad altare sistitur,* a décrété en 397 le troisième concile de Carthage, — il s'agit, on le voit, de la prière sacerdotale à l'autel — *semper ad Patrem dirigatur oratio.* » La prière liturgique, dans son expression supérieure, est réservée au Père, prière dans laquelle le Christ, pontife et médiateur, prie lui-même.

« Principe de ses égaux en nature et en gloire, le Père est le Principe de la divinité » [2].

« La divine Trinité est récapitulée et ramassée en un seul, comme en un faîte, c'est-à-dire dans le Dieu de toutes choses, le Tout Puissant » [3].

De là les attributs de toute-puissance, d'éternité, de création, de providence, de là *le nom lui-même : « Dieu »*, spécialement affectés à la première personne de la sainte Trinité, « *appropriés* » *au Père.*

Le Sauveur lui-même donne l'exemple : (Jean XVII, 3) *Pater... Haec est vita aeterna ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum.* « Dans cette prière adorable, le Seigneur s'adresse à une seule personne — qu'il appelle Père — et qu'il proclame le seul Dieu véritable. Les Apôtres, formés à l'enseignement divin, parlèrent comme leur Maître... Lorsqu'ils disent ὁ Θεὸς d'une manière absolue... sans caractéristique personnelle, ils l'entendent du Père. L'Église naissante, formée par ce langage, le conserva. En prononçant le grand mot « Dieu », si la phrase ne détournait pas le sens, on dirigeait sa pensée vers la première personne de la sainte Trinité. Qu'on lise les écrivains les plus corrects, les Irénée, les Hilaire, on reconnaîtra constamment ce procédé... *L'Église prie encore comme elle priait aux Catacombes... Presque toutes ses oraisons s'adressent au Père, et le prient sous le vocable de Dieu.* Comme une vénérable matrone, elle garde le parler de sa jeunesse. En priant Dieu, elle ne s'adresse point à je ne sais quelle subsistance absolue, ni même à la Trinité d'une manière qui resterait un peu vague. Elle fait mettre ses enfants à genoux devant une personne parfaitement déterminée : elle leur apprend à prier le Père lui-même. Que voilà bien la prière surnaturelle ! C'est l'âme plongée dans *la circulation de cette vie divine* qui revient « à la source même de la divinité » ! C'est le fidèle

1. Préface de la Sainte Trinité.
2. Saint Grég. de Naz., *De Pace III*, orat. xxiii, § 7 et 8, M. P. G. t. XXXV, c. 1157 et 1160.
3. Lettre doctrinale du pape S. Denys de Rome. Cf. Denzinger, Ench., 48.

soulevé par les bras de l'Église jusqu'à la Personne que le pape saint Denis appelle « le sommet où toute la Trinité s'unit et se récapitule dans l'Unité »[1].

***

Que répondre, pour donner vraiment satisfaction, à cette question d'un jeune garçon de patronage : **Pourquoi le prêtre fait-il quatre fois le signe de croix au début de la Messe ?**

La croix, sans doute, est pour nous la source de toute bénédiction. Et l'on sait que les premiers chrétiens usaient de cette prière en toute circonstance, au commencement de toutes leurs actions. Mais n'y a-t-il pas de raison plus particulière *à donner ici de ces multiples signes si rapprochés?*

Cette question d'un jeune réveille notre attention sur le « geste le plus éloquent, le plus fréquent et le plus populaire dans la liturgie »[2], celui peut-être aussi que nous sommes le plus exposés à faire machinalement. La réponse que cette question appelle satisfera donc un autre *desideratum* qui nous a été exprimé en ces termes : *Mon Père, nous avons besoin que notre désir de bien observer les règles liturgiques soit tenu en éveil ; sinon le laisser-aller et la routine ont tôt fait de prendre le dessus. Indiquez-nous donc de temps à autre tel ou tel point sur lequel nous serons invités à porter une attention spéciale.* Ce désir est trop légitime pour que nous ne tâchions pas d'y répondre.

Il est bien vrai que la raison générale signalée dans les termes de la question, à savoir que la Croix est la source de toute grâce, ne donne pas à elle seule la raison adéquate des signes répétés que nous considérons.

Elle explique toutefois que la *demande* de *pardon* faite dans l'*Indulgeat* soit marquée de la Croix. Ce signe est une prière en geste, en action, on pourrait dire un mot « visible » qui s'ajoute aux paroles des lèvres, pour donner à la prière une expression plus entière et plus vive. En d'autres moments, par exemple dans l'administration de la sainte Communion hors la Messe, dans l'administration des malades, dans une absolution générale, le prêtre prononce la formule de pardon sur les fidèles; et c'est alors sur les fidèles qu'il dessine la Croix. A la Messe, il se souvient « qu'il doit, à cause de sa faiblesse, offrir pour lui-même comme pour le peuple, des sacrifices pour le péché »[3]. Il prie donc pour le peuple et pour lui-même : *Indulgentiam... concedat nobis*, et il se signe lui-même de la Croix.

La même raison générale explique encore, en se nuançant un peu, le signe de croix fait à *Adjutorium nostrum*. La Croix, fontaine de pardon, est aussi l' « étendard du Roi » terrible à l'ennemi.

« O admirable puissance de la Croix, s'écrie saint Léon, ô gloire ineffable de la Passion : tribunal du Seigneur, jugement du monde, *puissance du*

1. De Regnon, *o. c.*, pp. 444, 445, 495, 496.
2. D. Cabrol, *La Prière antique*, ch. VIII, Les gestes liturgiques.
3. *Aux Hébreux*, v. 3.

Crucifié ! »[1] Fait avec foi, le signe de la Croix participe à la puissance de la Croix elle-même. *In Crucis passione et signo*, a dit saint Cyprien dans une formule brève et féconde, *virtus omnis (est)* et *potestas*[2]. Aussi le signe sacré est-il lié à *l'appel de secours : Adjutorium*, comme à la demande de pardon : *Indulgentiam* : langage de geste uni au langage oral.

Le Rituel romain (t. VIII, c. 1, 3) prescrit qu'au début de toute bénédiction, c'est-à-dire avant les exorcismes qui chassent l'ennemi et avant les prières qui demandent la protection céleste, le prêtre dise : *Adjutorium*. Et l'on peut dire, par extension, que l'*Adjutorium*, comme le *Deus in adjutorium* par où débutent toutes les heures canoniales et qui, lui aussi, est marqué de la Croix, est une prière à faire *au commencement des actions*. « On le disait en quelques Églises, immédiatement avant l'Introït »[3].

Ceci nous conduit à la raison spéciale qui doit être ici apportée pour donner une réponse adéquate au petit problème posé : raison qu'il faut demander à l'histoire des cérémonies de la Messe[4].

Le signe de Croix fait à l'Introït rappelle que là commençaient autrefois — jusqu'au Moyen Age — les cérémonies de la Messe, et que les prières qui précèdent sont de date tardive. La Liturgie est conservatrice : « elle n'aime pas supprimer ce qui a été une fois légitimement instauré »[5]; elle a conservé le signe de croix à l'Introït, bien que celui-ci, à raison des prières préparatoires introduites, ne fût plus ce que porte son nom, le commencement de la messe.

« Le *Confiteor* est communément récité dès le xe siècle. Innocent III demande que la confession soit formulée *in genere*, pas *in specie ut quidam minus provide faciunt* : on ne doit pas spécifier ses fautes comme certains le font mal à propos »[6]. De là peut-être le nom de *Confessio generalis* que le Rituel donne à cette prière de pénitence[7]. Cette confession publique des péchés est un usage antique attesté dès les temps anténicéens[8]. Et elle forme dans la liturgie comme une pièce autonome. Nous la retrouvons à l'office de Prime, à celui de Complies, et toujours avec le même cérémonial, c'est-à-dire avec les mêmes invocations : *Adjutorium* et *Indulgentiam* et leurs signes de croix.

Restent le psaume *Judica me* et son antienne *Introïbo*, prières récitées d'abord par le célébrant tandis qu'il se rendait à l'autel (manuscrits des xie-xiiie siècles[9]), puis prescrites par le pape saint Pie V comme le premier commencement de la messe, et appelant de ce chef le signe du Christ : *In nomine Patris*...

1. SAINT LÉON, Serm. 8 de *Passione Dñi*, lu au Bréviaire, le 14 septembre, Exaltation de la sainte Croix.
2. SAINT CYPRIEN, *Testim. adv. Jud.*, l. II, c. XXI, P. L. t. IV, c. 744.
3. LEBRUN, *Explication... de la Messe*, t. I, P. II, A. I.
4. CALLEWAERT, *Coll. brug.*, XIII, p. 40.
5. CALLEWAERT, *l. c.*, p. 41, n. 151.
6. Mgr BATIFFOL, *Leçons sur la Messe* (1919) p. 14.
7. *Rituale romanum*, t. III, c. 1, 14. — t. V, c. 2, 6.
8. D. CABROL, *La Prière antique*, ch. XXVIII, Pénitence.
9. Mgr BATIFFOL, *l. c.*, p. 13.

Appel du secours d'en haut : disions-nous du signe de Croix fait au début d'une action, trouvant le sens du geste dans la prière qui l'accompagne. Ainsi interprété, le signe sacré fréquemment répété apparaît un *incessant recours à Celui sans qui nous ne pouvons rien.*

Mais à considérer les témoignages de l'antiquité, la dévotion au signe de croix prend chez les premiers chrétiens une signification plus vive encore. Ce n'est pas ici le lieu de recueillir et d'étudier ces témoignages. Il suffira de citer deux paroles, concises et fortes comme des devises, l'une de saint Cyprien, l'autre de Tertullien. Elles nous diront que la prière incessante des premiers baptisés était de *rester fidèles à la noblesse, au Roi de leur baptême.*

Saint Cyprien, dans une exhortation aux persécutés : *Muniatur frons, ut signum Dei incolume servetur* [1].

Tertullien, dans son traité *De oratione : Sub armis orationis, signum nostri Imperatoris custodiamus* [2].

Ne finissons pas sans remarquer avec quel soin le *Ritus celebrandi missam* (III, 2) décrit le signe de croix du prêtre à l'autel : *Cum seipsum signat, semper sinistram ponit infra pectus... vertit ad se palmam manus dexterae, et omnibus illius digitis junctis et extensis, a fronte ad pectus, et ab humero sinistro ad dexterum, signum Crucis format.*

Le Cérémonial des Évêques (l. I, c. 25, n. 5) va plus loin, et demande que les paroles prononcées soient adaptées aux divers moments du geste : *Tangens se in unoquoque verbo ; videlicet dum dicit* Adjutorium *in fronte ;* nostrum *infra pectus ;* in nomine *in sinistro humero ;* Domini *in dextero.*

N'est-ce pas une invitation à observer ce même soin en des cas analogues?

D. Maur Grégoire.

III. BIBLIOGRAPHIE

Missale Romanum in-8°. *Editio I Taurinensis*, 1921, *juxta typicam*, commodissima, in paginis conficiendis commoditatis ratione habita, fere numquam lectorem ab una ad alia paginam remittens, pag. patent cm., 14 × 23, rubro-nigro impressae, cum lineis rubris in quadrum ductis, characteribus nitidissimis apposite fusis lectu valde idoneis. — *Turin, Marietti,* 1921, 23 × 14, LXVIII + 652 + [208] *pages.*

Édition imprimée sur deux papiers différents : 1° *Papier indien,* mince et solide, poids relié : 600 gr. Cette édition convient surtout pour les autels portatifs, les Missionnaires, les clercs des Grands Séminaires, etc ; 2° *Papier fort,* poids relié : 1100 gr. Convient pour les autels des petites églises et des oratoires.

Prix broché, franco frs. 40.50 ; *relié* (port en plus) 50 *à* 90 francs.

Missale Romanum in-24°. Editio II Taurinensis manualis (cm. 10 × 16) juxta typicam. Editio in omnibus cum editione typica concordans, charta indica tenui et solida, cum characteribus magnis et

1. Saint Cyprien, Epist. LVI, c. IX, P. L., t. IV, c. 367.
2. Tertullien, *De orat.*, c. XXIX, P. L., t. .. c....

perspicuis rubro et nigro impressis, accuratissima, perraro lectorem ab una ad aliam pag. remittens, CUM CANTU GREGORIANO INTEGRO. — *Turin, Marietti,* 1922, 16 × 10, CVIII + 832 + [267] pages, broché fr. 24.00; *relié* 32 à 50 *francs.*

Missale Romano, latino-italiano con note storico-liturgiche per cura del R. P. D. EDMONDO BATTISTI, O. S. B.. — *Turin, Marietti,* 1921, 10 × 16, 1488 + (480) *pages.*

Caeremoniale Missae privatae a FELICE ZUALDI P. C. M. iam editum, juxta Novissimas Rubricas ac S. R. C. Decreta emendatum et auctum cura SALVATORIS CAPOFERRI, Pontificiae Academiae Liturgicae Romanae Censorios. Novissima editio. — *Turin, Marietti,* 1922, 19 × 12, 260 *pages, broché frs.* 4.50.

Rubricae generales missalis romani, JUXTA EDITIONEM TYPICAM MISSALIS, 1920, a Pio X reformati, SS. D. N. Benedicti XV auctoritate vulgati, additis *quibusdam specialiter observandis* in Missa coram Episcopo in sua dioecesi, necnon Orationes pro Praeparationes ad Missam atque Gratiarum Actione, et *Regulae pro Missis votivis* aliisque celebrandis. — *Turin, Marietti,* 1921, 14 × 8, 340 pages, *impression rouge et noir, grands caractères, relié toile, franco frs.* 7.75.

Memoriale Rituum pro aliquibus praestantioribus sacris functionibus persolvendis in minoribus ecclesiis Benedicti XIII Pont. Max. jussu editum. Benedicti XV auctoritate recognitum. Editio novissima. — *Turin, Marietti,* 1921, 17 × 11, 76 *pages, impression rouge et noir grands caractères, relié toile, franco frs.* 5.75.

L'activité de l'importante maison Marietti, dont S. S. Benoît XV a fait l'éloge dans la lettre reproduite au début de notre dernier numéro, nous donne ici une série de manuels liturgiques, qui rendront de grands services au clergé. Nous les lui signalons tout particulièrement.

BORD, J. B., ABBÉ. — **Le Sacrement de Confirmation.** Doctrine, Cérémonies et Prières. Traduction nouvelle avec des notes théologiques, liturgiques, canoniques et historiques. — *Avignon, Aubanel,* (1922), 19 × 11, 83 *pages, broché* fr. 2.00; *reliure souple, façon chagrin,* fr. 4.00.

Les saints Évangiles, traduits par le Chanoine CRAMPON, avec introduction et commentaires par le Chanoine AUZET, supérieur du Grand Séminaire de Digne. Avec carte en couleur de la Palestine au temps de Jésus-Christ. — *Tournai, Desclée* (n° 566), 1922, 17 × 10, VIII-500 *pages, broché* fr. 3.50; *reliure anglaise toile grenat,* fr. 6.00.

Les Épîtres de saint Paul. Traduction sur la Vulgate par le Chanoine CRAMPON, publiée avec la haute approbation de S. Ém. le Card. Mercier. — *Tournai, Desclée* (n° 549), 1922, 15 × 9, VI-226 *pages, broché* fr. 1.50 *couverture papier cuir,* fr. 2.00.



327. **Saint-Réquier, Léon.** **M 783.244**
1921. — Benedictus, pour 3 voix d'hommes et orgue (ad libitum). Op. 61. — La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 73-74 *(n° 7, juillet).*

328. **Kreps, Joseph, Dom, O. S. B.** **M 783.29**
1921. — Tantum ergo, pour 3 voix mixtes et orgue. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 78-79 *(n° 7, juillet).*

329. **Clémens, H. S. M. M.** **M 783.4**
1921. — Ave Regina caelorum, à 3 voix égales. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *pp.* 80-81 *(n° 7, juillet).*

330. **Joubert, Jos., abbé.** **M 78.66**
1921. — Les voix de la Douleur chrétienne. Pièces *inédites*, pour orgue ou harmonium, des meilleurs maîtres modernes, recueillies et publiées par —. — * *Bruxelles, Ledent-Malay,* 1921, 32×24. 5, 57 pp., *prix net : fr.* 10.00 *(sans majoration).*

M. l'abbé Joubert nous offre son second recueil funèbre. Il contient d'Eugène Gigout un Andantino parfaitement écrit; de Paul Hérard, 3 pièces « L'heure du glas »; d'Albert Alain, une suite héroïque, dont la Prière est bien venue; de Marie Joseph Erb une Élégie et une Marche triomphale; de Jean Vadon une suite en six parties, dont le Carillon funèbre avec *ostinato* à l'alto très réussi, et un offertoire d'Henri Dallier. Au point de vue liturgique il y a peu à tirer de ce recueil : la pièce à étiquette liturgisante est peut-être la moins utilisable à l'office.

331. **Lambotte, Lucien.** **M 783.11**
1921. — Quatre improvisations sur un thème liturgique, pour orgue ou harmonium. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 82-84 (*n°* 7, *juillet*).

332. **Bertault, Marie.** **M 78.66+71+73**
1921. — Prière nuptiale, pour violon, violoncelle et orgue. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 97-101 *(n° 10, octobre).*

333. **Collard, E.,** Maître de chapelle de la Cathédrale de Châlons-sur-Marne. **M 783.29**
1921. — Ave verum, à 2 chœurs. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 102-104 *(n° 10, octobre).*

334. **Roux, M., abbé,** organiste du chœur à la Cathédrale de Nice **M 783.29**
1921. — Trois motets brefs, à 2 voix égales, pour un salut. N° 1. Ego sum panis vivus; N° 2. Beata Mater; n° 3. Tantum ergo. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 105-108 *(n° 10, octobre).*

335. **Boyer, Louis, abbé.** **M 783.29**
1921. — O Gloriosa Virginum. Chœur à l'unisson ou à 2 voix égales. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 109-110 *(n° 11, novembre).*

336. **Collin, C.-A.** **M 783.6**
1921. — Vierge sainte. Cantique pour voix seule, avec accompagnement d'orgue. Paroles de l'abbé Perreyve. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 111-113 *(n° 11, novembre).*

337. **Collin, C.-A.** **M 783.29**
1921. — Ecce panis angelorum. Motet à 2 voix égales avec accompagnement d'orgue ou harmonium. — * La Revue des Maitrises, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 114-117 *(n° 11, novembre).*

338. **Bruneau, abbé.** **M 783.29**
1921. — Panis angelicus, pour solo et chœur à 2 voix égales (ou à 4 voix mixtes). — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 118-(118*bis*) (*n*° 11, *novembre*).

339. **Praetorius, M.; Mahot, A.** **M 783.65**
1921. — Au doux Jésus qui naît pour nous. Noël à 4 voix mixtes. Musique de M. Praetorius (1571-1621); adaptation française de A. Mahot. — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, (p.* 118*ter) (n*° 11, *novembre*).

340. **Nantes.** **M 783.65**
1921. — Vers Bethléem. Noël à 4 voix mixtes (xve siècle). Paroles de A. Mahot. — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 119-120 (*n*° 12, *décembre*.)

341. **Dagand, J.** **M 783.6**
1921. — Tota pulchra es, à 2 voix égales et orgue. — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 121-122 (*n*° 12, *décembre*).

342. **Collin, C.-A.** **M 783.6**
1921. — O quam suavis est, à 2 voix égales et orgue. — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 123-124 (*n*° 12, *décembre*).

343. **Lambotte, L.** **M 78.66**
1921. — Entrée, air et fuguette. Trois pièces faciles pour orgue ou harmonium. — * LA REVUE DES MAITRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 125-130 (*n*° 12, *décembre*).

344. **Grenoble.** **783.23**
1921. — Récitation mélodique des Graduels (L. Réd.). — * REVUE DU CHANT GRÉGORIEN, *XXIV* (1920-1921), *pp.* 111-113 (*n*° 4, *janvier-février*) ; 145-146 (*n*° 5, *mars-avril*).

345. **Rousseau, Norbert, Chanoine.** **783 : 92**
1922. — M. le chanoine Clément Gaborit, ancien directeur de la *Revue Grégorienne*. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VII* (1922), *pp.* 1-8 (*n*° 1, *janvier-février*).

346. **Mocquereau, André, Dom.** **781.62 : 783.25**
1922. — A la recherche du Rythme. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VII* (1922), *pp.* 9-19 (*n*° 1, *janvier-février*).

D. Mocquereau analyse ici une phrase de musique moderne, d'une *carrure* toute classique, dont il ne donne pas l'origine et que je ne suis pas parvenu à identifier. Elle est d'ailleurs parfaitement jolie. Mais on est surpris de le voir adapter à ces 16 mesures bien *carrées*, la poésie de l'*Omni die dic Mariae*, que D. Mocquereau lui-même déclare rythmée en phrases de deux membres, chacun à trois incises. Et cependant n'enseigne-t-il pas lui-même (p. 15) qu'à chaque mot, à chaque incise, à chaque membre littéraire devra répondre un mot, une incise, un membre musical? Le seul chevauchement des rythmes sur la mesure ne parviendra pas à réaliser cette étrange transformation. Et l'adaptation d'une poésie française : « Comme un cerf altéré d'eau vive » n'y réussira guère mieux. Nous faisons donc, quant à nous, les plus expresses réserves vis-à-vis de ce déroutant article, qui n'apporte d'ailleurs aucun nouvel élément au débat sur la rythmique musicale.

347. **Boulfard, F.** **783**
1922. — Plain-chant et musique mesurée dans les cérémonies sacrées. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VII* (1922), *pp.* 25-31 (*n*° 1, *janvier-février*).

348. **Besse, Clément, Chanoine.** **783.6 : 92**
1922. — Nos compositeurs de cantiques. — * REVUE DES JEUNES, *XII* (1922), *pp.* 302-316 (*n*° 3, 10 *février*).

349. **de la Tombelle, F.** **78 : 92**
1922. — Camille Saint-Saëns. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, *V* (1922), *pp.* 300-307 *(nos 55-56, janvier-février).*

350. **Leynaud, Mgr.** **78 : 92**
1922. — Discours prononcé aux funérailles de Camille Saint-Saëns, d'après la *Dépêche Algérienne.* — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, *V* (1922), *pp.* 307-309 *(nos 55-56, janvier-février).*

351. **G. R., abbé.** **78 : 92**
1922. — Quelques notes intimes sur Camille Saint-Saëns, d'après la *Semaine religieuse de Belley.* — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, *V* (1922), *pp.* 309-312 *(nos 55-56, janvier-février).*

352. **Bayart, Paul, Chanoine.** **783.52**
1921. — Où en est la question du cantique populaire? Extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Lille,* 24 septembre 1921. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, *V* (1922), *pp.* 314-320 *(nos 55-56, janvier-février).*

353. **Gérard, Anselm.** **783.92**
1922. — L'Apòstol de la reforma de la Musica Sagrada. — * VIDA CRISTIANA, *IX* (1922), *pp.* 115-118 *(no 65, Septuagésime).*

354. **de Santi, Angelus, P., S. J.** **783**
1921. — De S. Caecilia et Arte musica. — LA CIVILTA CATTOLICA, *anno* 72o (1921), *vol.* 4, *quad.* 1714, *pp.* 318-333 *(19 novembre).* — * EPHEMERIDES LITURGICAE, *XXXVI* (1922), *pp.* 136-139 *(no 3, mars.)*

355. **Raugel, Félix.** **783.4**
1922. — Les origines de la musique polyphonique. — * LA VIE ET LES ARTS LITURGIQUES, 1922, *pp.* 266-271 *(no 88, avril).*

356. **Pedrell, Felipe.** **781.62 : 783.4**
1922. — L'accent tonique dans la polyphonie espagnole. — * REVUE GRÉGORIENNE, *VII* (1922), *pp.* 45-51 *(no 2, mars-avril).*

357. **Gepts, Emiel.** **783 : 92**
1922. — Bij het Portret (van Jul. Van Nuffel). — * MUZIEK WARANDE, *I* (1922), *pp.* 97-98 *(no 5, mai).*

358. **Gepts, Emiel.** **783.4**
1922. — De « Schola Cantorum » der Aartsbisschoppelijke Kerk te Mechelen. — * MUZIEK WARANDE, *I* (1922), *pp.* 99-104 *(no 5, mai).*

359. **Besse, Clément, Chanoine.** **783.4**
1922. — Les chanteurs des Basiliques Romaines à Paris. — * LA REVUE DE BOURGOGNE, *XII* (1922), *pp.* 205-210 *(no IV, avril).*

360. **Prieur, J., abbé.** **783 (07)**
1921. — École d'Orgue et de Musique Religieuse. Rapport lu au Congrès de Strasbourg (27-31 juillet 1921). — * *Caen, Toutain,* 1921, 21 × 14, 22 *pp., fr.* 1.50 *franco.*

361. **Du Gué.** **M 783.29**
1922. — O Salutaris, à 3 voix mixtes. — * REVUE SAINT-CHRODEGANG, *IV* (1922), *supplément musical no* 21 (*no* 1-2, *janvier-février).*

362. **Palestrina.** M 783.29
1922. — Jesu Rex admirabilis, à 3 voix égales. — * Revue Saint-Chrodegang, *IV* (1922), *supplément musical n° 22 (n° 1-2, janvier-février).*

363. **Metz.** M 783.29
1922. — Adoremus, à 1 voix ou 2 voix égales ou 3 voix mixtes. — * Revue Saint-Chrodegang, *IV* (1922), *supplément musical n°* 23 *(nos 1-2, janvier-février).*

364. **Weyland, abbé,** curé d'Elvange (Lorr.) M 783.9
1922. — Le cantique des cloches, à 4 voix mixtes ou l'unisson. Paroles du R. P. Prélot, S. J. — * Revue Saint-Chrodegang, *IV* (1922), *supplément musical* n° 24 *(n° 1-2, janvier-février).*

365. **Alain, Albert.** M 783.9
S. d. — Hymne à Jeanne d'Arc, à l'unisson, avec chœur à quatre voix mixtes ou trois voix égales. Paroles du chanoine Clément Besse. — * *Dépôt à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, Versailles, imp. Bruxelles, Dogilbert, s. d.,* 35 × 27, 6 *pp., net : fr.* 2,50.

366. **Paris.** 783.25 (07)
1922. — Une série de conférences et de cours pratiques de chant grégorien. — * La Tribune de Saint-Gervais, *XXIII* (1922), *pp.* 104-105 *(n°* 269, *avril).*

367. **Raimer, J.-B.** 781.241.16
1922. — Ueber einige für den Choralrythmus wichtige Romanusbuchstaben und Zeichen. — Gregorius-Blatt, 47 (1922), *janvier.*

Article à tendance mensuraliste, basé sur maintes méprises. Toutefois il « renferme plusieurs judicieuses observations sur l'extrémiste objectif de l'école moderne de Solesmes ». *La Tribune de Saint-Gervais, XXIII* (1921-1922), *p.* 123 (n° 5, *avril).*

368. **Paris.** 783.92
1922. — A propos d'un article nécrologique sur Saint-Saëns. — * La Tribune de Saint-Gervais, *XXIII* (1922), *p.* 124 *(n°* 269, *avril).*

369. **H(uygens), C(écilien), O. F. M., Dr.** 783 : 92
1922. — De uitgave der Werken van Josquin des Prés. — * Sint-Gregorius-Blad, 47 (1922), *pp.* 43-44 *(n°* 3, *mars).*

370. **Woerden.** 783 : 92
1922. — Pater de Santi S. J. †. — * Sint-Gregorius-Blad, 47 (1922), *pp.* 45-46 *(n°* 3, *mars).*

371. **Eymieu, Henry.** M 78.66
1922. — Petite pièce en forme de Canon, pour harmonium. — * La Revue des Maitrises, *III* (1922), *supplément musical, pp.* 1-2 *(n°* 1, *janvier).*

372. **de la Tombelle, F.** M 783.4
1922. — Gloria Patri, pour deux voix mixtes, avec ou sans accompagnement à l'unisson. — * La Revue des Maitrises, *III* (1922), *supplément musical, pp.* 3-5 *(n°* 1, *janvier).*

373. **Potiron, H.** M 783.4
1922. — Deux chorals de J. S. Bach. Unisson ou 4 voix mixtes. Adaptation. I. Benedictus (Oratorio de Noël, n° 35) ; II. Laudate Deum (Oratorio de Noël, n° 9). — * La Revue des Maitrises, *III* (1922), *supplément musical, pp.* 6-8 *(n°* 1, *janvier).*

374. **Mollat, F.** M 783.11
1922. — Offertoire, pour orgue. — * La Revue des Maitrises, *III* (1922), *supplément musical, pp.* 9-12 *(n-* 1, *janvier).*

375. **Deprez, Anselme, O. S. B.** M 783.11
1922. — Préludes liturgiques. I. Regina caeli; II. Laetare (Introït); III. Plange quasi virgo (Mat. sabb. sancti, Resp. III); IV. Domine non secundum (Trait du mercredi des Cendres). — * LA PETITE MAÎTRISE, *XII* (1922), *supplément musical, pp.* 1-2 *(n° 105, février).*

376. **Eymieu, Henry.** M 783.6
1922. — L'âme des cloches. — * LA PETITE MAÎTRISE, *XII* (1922), *supplément musical, pp.* 3-5 *(n° 105, février).*

377. **Haendel.** M 78.66
1922. — Fugue. — * LA PETITE MAÎTRISE, *XII* (1922), *supplément musical, pp.* 6-7 *(n° 105, février).*

378. **Chabot, E.** M 783.11
1922. — Verset. —* LA PETITE MAÎTRISE, *XII*(1922), *supplément musical, p.* 8 *(n° 105, février).*

379. **Gastoué, A(médée).** 783.4
1922. — Essai sur le passé et l'avenir de la musique polyphonique. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1922), *pp.* 27-35 *(nos 2-3, janvier-février).*

380. **G(astoué), A(médée).** 783
1922. — Réflexions à propos du Congrès de Strasbourg. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1922), *pp.* 36-37 *(nos 2-3, janvier-février).*

381. **Roulier, J., abbé.** 783.25 (07)
1922. — Le chant grégorien à Genève. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1922), *pp.* 45-47 *(nos 2-3, janvier-février).*

382. **Mulet, Henri,** Professeur à l'école Nieder-meyer. 78.66
1922. — Les tendances néfastes et antireligieuses de l'Orgue moderne. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, *XXIII* (1922), *pp.* 48-56 *(nos 2-3, janvier-février).*

383. **Brun, F., abbé.** 783
1922. — Saint Grégoire et Massenet. — * LA VIE ET LES ARTS LITURGIQUES, 1922, *pp.* 220-224 *(n° 87, mars).*

Conférence pleine d'esprit, mais non exempte d'exagérations, dictées par le plus généreux sentiment, mais dont la philosophie est trop simpliste. Saint Grégoire et Massenet y sont pris comme représentants de l'art religieux ou de l'art mondain, antithèse un peu forcée dont l'auteur du *Jongleur de Notre-Dame* supporte tous les frais. Vraiment la cause grégorienne peut se passer de ces faciles hécatombes : elle triomphera bien sans Saint-Barthélemy.

384. **Gaucheron, Maurice, abbé.** 783
1922. — Quelques manifestations musicales au diocèse de Paris. — * LA VIE ET LES ARTS LITURGIQUES, 1922, *pp.* 231-234 *(n° 87, mars).*

385. **Alain, Albert.** M 783.6
1921. — O Cœur souffrant. Pour une fête d'adoration ou du Sacré-Cœur, à 2 voix égales, 3 voix égales, ou 4 voix mixtes. — * LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921). *supplément musical, pp.* 85-90 *(nos 8-9, août-septembre).*

386. **Alain, Albert.** M 783.6
1921. — L'Hostie blanche, à l'unisson, ou en solo. Paroles du chanoine Clément Besse. — * LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 91-92 *(nos 8-9, août-septembre).*

387. **Gouin, A.** Professeur à l'Institut des Jeunes Aveugles de Poitiers. **M 78.66**
1921. — Méditation, pour Orgue (pédal. ad lib.). —* LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921), *supplément musical, pp.* 93-96 (*nos* 8-9, *août-septembre*).

388. **Angot, Joseph.** **783**
1921. — Causeries sur la musique religieuse. — * LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921), *pp.* 53-55, 61-63, 69-71, 77-80.

389. **Boyer, Louis, abbé.** **783**
1921. — La musique moderne à l'église. — * LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921), *pp.* 65-67, 71-73 (*nos* 8-9, *août-septembre*; 10, *octobre*).

390. **M., B.** **783 (07)**
1921. — La musique religieuse et nos maisons d'éducation. — * LA REVUE DES MAÎTRISES, *II* (1921), *pp.* 64-65 (*nos* 8-9, *août-septembre*).

391. **Besse, Clément, Chanoine.** **783.52**
1921. — La Question du Cantique populaire français. Extrait de la *Revue Apologétique, novembre* 1921. — * *Paris, Beauchesne,* 1921, 21.5 × 13.5, 20 *pp.*

392. **Wagner, Peter, Dr.** **78 : 378**
1921. — Universität und Musikwissenschaft. Rede gehalten am 15. November 1920, zur feierlichen Eröffnung des Studien-Jahres. (Universität Freiburg in der Schweiz.) — * *Fribourg (Suisse), Imprimerie Saint-Paul,* 1921, 24 × 16.5, 53 *pages.*

Discours prononcé pour l'ouverture solennelle de l'année académique à l'Université de Fribourg en Suisse. Le Dr Wagner, Recteur de cette Université et membre de la Commission vaticane pour l'édition des livres de chant, traite des rapports de la musicologie avec la science universitaire. On n'y regrette qu'un germanisme trop prononcé.

393. **Servières, Georges.** **78.66**
1922. — Histoire de l'orgue du Panthéon. — LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1922), *pp.* 79-84 (*no* 4, *mars*).

394. **Angot, Jos.** **783.11**
1922. — L'Utilisation à l'église de l'Œuvre de J. -S. Bach. * LA REVUE DES MAÎTRISES, III (1922), *pp.* 19-20 (*n.* 3, *mars*).

Réserves très judicieuses au sujet de l'opinion émise dans la même Revue (II. p. 16,) : « J.-S. Bach est le maître exclusif de l'organiste catholique; unir aux mélodies liturgiques de nos offices toute autre pensée que la sienne est une usurpation. » — M. Angot parle du *choral varié* « jailli du grand cœur catholique de Bach » mais relevant « d'une inspiration spécifiquement protestante ». Si Bach avait écrit sur des pièces de plain-chant, il aurait écrit tout autre chose ou tout autrement; s'il avait été organiste catholique, il aurait été placé devant un problème qui lui est resté inconnu et qui n'eût pas laissé de mettre son immense génie à une dure épreuve... M. Angot cite ici très heureusement l'opinion de Camille Saint-Saëns qui a bien voulu approuver entièrement mon point de vue énoncé au Congrès de Tourcoing : reçu par l'illustre défunt avant d'y lire mon rapport sur le *Rôle unificateur de l'organiste liturgique,* celui-ci daigna confirmer toutes mes idées : toutes ses convictions d'organiste à la Madeleine lui remontèrent au cœur.

395. **P. M. J.** **783.25**
1920. — Le plain-chant chez les Carmes. Manuscrit des grands Carmes de Rouen. — ÉTUDES CARMÉLITAINES HISTORIQUES ET CRITIQUES, V (1920), *pp.* 141-143.

396. **C.** **783 : 37**
1922. — Kerkmuziek in internaten. — * GREGORIUSBLAD, 47 (1922), *pp.* 66-69 *(n° 7, mai).*

397. **Cecilio, D.** **°783.233**
1922. — Un Pater avec Tropes. — * REVUE DU CHANT GRÉGORIEN, XXV (1921-22), *pp.* 130-133 *(n° 5, mars-avril).*

La mélodie primitive, à laquelle sont jointes ces farces, est originale, sauf pour « Et dimitte... sicut et nos...» où la mélodie fériale apparaît. « Pot-pourri de réminiscences... bien dans le goût — pas dans le bon goût — du moyen âge » (p. 132).

398. **C. Q. F. D.** **781.8 « 04 + 15 »**
1922. — A propos des Théoriciens du Moyen âge. — * REVUE DU CHANT GRÉGORIEN, XXV (1921-22), *pp.* 137-142, *(n° 5, mars-avril).*

Au sujet de l'opuscule de Jacques G. SCHMIDT : *Les principaux textes des auteurs grégoriens concernant le Rythme* (Cfr. *Bulletin musical,* n° 261), auquel on reproche justement d'être trop incomplet. L'articulet cite des pages où D. Pothier a traduit et commenté quelques-uns de ces textes. Questions épineuses et non parfaitement élucidées, croyons-nous.

399. **Borghezio, Gino.** **92 : 83**
1921. — Palestrina. — * BOLLETTINO CECILIANO, XVI (1921), *cc.* 122-132 *(n° 4).*

400. **Borghezio, Gino.** **783**
1921. — Il momento musicale dantesco. — * BOLLETTINO CECILIANO, XVI (1921), *cc.* 133-146 *(n° 4).*

401. **Rome.** **M 783.23 + 24**
1922. — Officium majoris hebdomadae et octavae Paschae, a dominica in Palmis usque ad sabbatum in albis, cum cantu, juxta ordinem Breviarii, Missalis et Pontificalis Romani. Editio typica vaticana. — * *Rome, Imprimerie Vaticane,* 1922, 24 × 15, VIII + 640 + 30* *pages, broché, papier ordinaire, frs.* 18.00; *papier indien, frs.* 22.50.

402. **Rome.** **M 783.23 + 24**
1922. — In triduo sacro majoris hebdomadae, officium et missa cum cantu, juxta ordinem Breviarii, Missalis et Pontificalis Romani. Editio typica vaticana. — * *Rome, Imprimerie Vaticane,* 1922, 25 × 16, IV × 239 *pages, frs.* 10.00 *broché.*

403. **Rome.** **M 783.231**
1922. — Missa in dominica palmarum, cum cantu. Accedunt hora tertia, aspersio aquae benedictae et benedictio palmarum. Editio typica Vaticana. — * *Rome, Imprimerie Vaticane,* 1922, 25 × 16, 64 *pages, frs.* 4.75 *broché.*

Les temps ont marché. Jadis l'ancienne Commission vaticane avait préparé une semaine sainte : mais on ne croyait pas à la possibilité d'un succès. Aujourd'hui c'est chose faite. Comme l'ancienne Commission est dissoute, les seuls moines de Solesmes ont préparé l'édition publiée sous la direction de la Congrégation des Rites. Mais, ni les pièces déjà connues n'ont été modifiées, ni la notation changée. Seule une tendance plus archaïsante apparaît dans des versions de Répons : elle se manifeste aussi dans les nouveaux chants de la Passion et des lamentations, que d'aucuns, avec M. Gastoué, pourraient trouver quelque peu « squelettiques ». Mais, tout au moins pour les Lamentations, la Congrégation autorisera d'autres versions locales, moins nues.

Ces éditions seront les très bien venues partout.

404. **Casimiri, Raphaël, Mgr.** **92 : 783**
1922. — Firmin le Bel de Noyon, maître à Rome de Palestrina. — * *Rome, Psalterium*, 1922, 23 × 15.5, IX-10 *pages.*

Intéressante brochure du sympathique maître de chapelle romain où il établit que le maître de Palestrina fut le Français Firmin le Bel. Elle donne en supplément musical la reconstitution d'un très beau *Puer natus est* de ce précurseur, qui fut lui-même un très grand.

405. **Saint Brieuc.** **M 783.23 + 24**
1919. — Supplément au Graduel et au Vespéral pour le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. — * *Saint-Brieuc, Prudhomme*, (1919), 21 × 14, 68** + 80** *pages, broché, fr.* 5.00.

Propre diocésain fort nourri, avec quelques belles pièces, notamment des versets alleluiatiques, mais aussi d'autres, fort chaotiques et visiblement dénaturées au cours des temps. — Nos amis de Saint-Brieuc seront heureux d'y retrouver les accents traditionnels pour chanter leurs saints patrons.

406. **Meulemans, Arthur.** **M 783.211**
s. d. — Missa in honorem B. Mariae Virg. « Causae nostrae laetitiae », ad duas voces aequales cum organo. Op. 25. — * *Tongres, « De Hulst », s. d.*, 34 × 26.5, 19 *pages, fr.* 6.00.

Cette messe, œuvre de jeunesse sans doute (op. 25), est fort aisée et, dans ses proportions fort modestes, bien conforme au *Motu proprio.*

407. **Meulemans, Arthur.** **M 783.29**
s. d. — Een lof in volkstrant. — * *Tongres, « De Hulst », s. d.*, 34 × 27, 5 *pages*, fr. 2,50.

Salut à une voix et orgue, facile et joli : Jesu dulcis memoria — Concordi laetitia — Te Joseph celebrent — Tantum ergo.

408. **Rome.** **M 783.21**
1922. — In Ascensione Domini. Cantus in Missa Pontificali Ssmi D. N. Pii PP. XI adhibendus in Patriarchali Basilica Vaticana occasione XXVI Eucharistici conventus. — * *Rome, Typographie Polyglotte Vaticane*, 1922, 24 × 15, 30 *pages.*

Ce document important est une plaquette destinée au chœur grégorien (1,000 exécutants) appelé par SS. Pie XI à chanter à la chapelle papale tenue en la basilique de Saint-Pierre, le jour de l'Ascension, à l'occasion du XXVIe Congrès eucharistique.

A l'entrée du Pontife le ℟ prolixe « Tu es Petrus », à l'*obédience* le Ps. 23 avec antienne alléluiatique après chaque verset, les chants de Tierce, de la Messe du jour avec Ordinaire pascal et *Credo* vatican no III, les Laudes ou acclamations.

Deux particularités remarquables : l'apparition d'épisèmes horizontaux (pp. 5, 6, 29, 30) ; les restaurations d'anciens usages.

L'emploi modéré des signes solesmiens dans une édition sortie des presses vaticanes se légitime par le caractère pratique de la brochure.

La restauration des anciennes traditions liturgiques est due à l'approbation personnelle du Souverain Pontife. C'est ainsi qu'à l'obédience le psaume est entrecoupé partout par la répétition de l'antienne *alleluia*, qu'à l'introït le psaume se chante par cinq versets (en dehors du *Gloria*) avec reprise totale ou fragmentaire (à la *réclame*) de l'Introït, qu'à l'offertoire les trois anciens versets avec reprise similaire de l'antienne font leur réapparition après dix siècles de désuétude, qu'à la Communion sont prévus : un *alleluia triumphale eucharisticum*, c'est-à-dire antienne alléluiatique reprise après cinq psalmodies de versets d'évangile, un *Transitorium ambrosien*, l'antienne à la Communion reprise après les versets du psaume 67, qu'un *Magnificat* y figure avec reprise de l'antienne *Cantate Domino* après chaque verset ainsi qu'une antienne de communion empruntée à la liturgie gallicane.

Le chant du Benedictus est imprimé sans barre de séparation et a été exécuté à la suite du Sanctus, avant l'Elévation.

« Ce sont là des antécédents qui feront époque », nous écrit notre correspondant romain.



LA LITURGIE DU TEMPS

I. LE CULTE DE SAINT MICHEL

I. Fête du 29 septembre.



CETTE solennité n'est certes pas d'institution récente : son acte de naissance ne figure pas dans la collection des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites. Elle appartient au groupe très restreint des fêtes les plus vénérables par leur antiquité qui figurent déjà au cycle liturgique romain du VIe siècle, comme en témoigne le Sacramentaire léonien [1]; elle y prend même un relief très accentué, puisque ce livre liturgique, le plus ancien qui nous soit parvenu, contient pour cette fête cinq messes propres, avec, pour chacune d'elles, des oraisons et des préfaces distinctes.

Nous sommes renseignés aussi par ce Sacramentaire sur la nature de cette solennité : *Prīd. Kāl. oct. Ñ. Basilicae Angeli in Salaria* [2]. C'est donc l'anniversaire de la dédicace (appelée aussi *dies natalis*) d'une basilique érigée en l'honneur de saint Michel dans la banlieue romaine, au 6e mille de la voie salarienne, mais depuis longtemps détruite [3]. Plus tard les dénominations ont changé [4], et, avec elles, la signification de la fête pour les fidèles. Notre Missel romain pourtant a conservé le titre de : *Dédicace* de saint Michel, archange.

Quant aux textes liturgiques actuels, rien ne trahit un anniversaire de dédicace : c'est une liturgie festive en l'honneur de saint Michel : la méprise était donc assez naturelle. Comment expliquer cette apparente anomalie? Des changements postérieurs éventuels ne peuvent l'expliquer. En effet, ils ont été insignifiants si tant est qu'il y en ait eu, et nous possédons bien en substance la liturgie

1. FELTOË, *Sacramentarium Leonianum*, Cambridge (1896), pp. 106-108.
2. *Ibid.*
3. Il ne faut pas confondre cette basilique avec l'église dédiée à saint Michel dont parle le *Liber Pontificalis* dans la vie de Symmaque (498-514) en notant que ce Pontife l'a agrandie et pourvue d'escaliers et d'eaux. Cette église était près de Saint-Pierre dans le quartier du Vatican. (Cf. GRISAR-LEDOS, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, Paris, 1906, t. I, pp. 161 et 225.)
4. Dedicatio basilicae Angeli Michaelis. MOHLBERG, *Das Frankische Sacram. Gelasianum.* Munster (1918,) p. 191 (1246). — In S. Michaelis Archangeli; In memoria S. Michaelis (Cf. TOMASSI-VEZZOSI, V, p. 499). — Missa in honore S. Michaelis. (Cf. *The Bobbio Missal*, H. B. S. LOWE, London (1920), p. 117).

primitive. L'Épître et l'Évangile actuels figurent déjà dans les plus anciens Épistolaire et Évangéliaire romains des VIIe et VIIIe siècles [1]. La secrète et la postcommunion sont tirées du Sacramentaire léonien lui-même [2]. Or toutes ces pièces très anciennes n'ont aucun rapport avec la dédicace.

Il faut donc chercher ailleurs une explication.

Il est certain, par une lettre du pape Vigile (538) [3], que vers le milieu du VIe siècle, l'Église romaine n'avait encore aucun rituel pour la dédicace des églises. On chantait dans la basilique nouvelle la messe solennelle du titulaire : par ce fait le temple était dédié. Mais le rite ne tarda pas à se développer, pour les églises cimétériales surtout, dans lesquelles les reliques du saint devaient être déposées avant la messe dédicatoire, déposition rituelle qui devint très solennelle et donna naissance aux rites de la dédicace actuelle [4].

Lors de la dédicace de notre basilique Saint-Michel, avant le VIe siècle, on célébra donc simplement la messe solennelle de l'archange, sans aucun souci de liturgie de dédicace, puisque celle-ci n'existait pas encore; d'autant plus qu'il ne pouvait pas être question de reliques.

Nous avons donc dans la liturgie actuelle du 29 septembre un précieux et très antique vestige du stade primitif de la dédicace d'une église.

Le même exemple, et pour les mêmes motifs, se retrouve le 5 août, fête de sainte Marie-aux-Neiges qui n'est que l'anniversaire de la dédicace au Ve siècle de sainte Marie-Majeure.

Il faut noter pourtant que, cette première messe étant de fait destinée à dédier le temple au Seigneur, une allusion à cette circonstance trouvait donc naturellement place dans les textes liturgiques du saint. L'embolisme de la préface se prêtait à ces intercalations. Nous trouvons dans le sacramentaire léonien [5] ce début de préface : *Vere dignum... teque profusis gaudiis praedicare in die festivitatis hodiernae quo in honorem beati archangeli Michaelis sacrata nomini tuo loca divinis sunt instituta mysteriis...*

Plus tard, même dans certains missels gallicans, on choisit pour cette fête des péricopes de dédicace proprement dite. C'est ainsi que le missel de Bobbio indique comme Évangile, la transfigu-

1. Cf. Dom MORIN, *Le plus ancien Comes de l'Église romaine* (*Revue Bénédictine* XXVII, 1910, pp. 62-63) et *Les textes d'Évangiles de Wurzburg*, par le même, (*Ibid.*, XXVIII, 1911, p. 316.)
2. ED. FELTOË, Cambridge (1896), p. 106 (23) et p. 108 (22).
3. Lettre a Profuturus de Braga P. L. t. 69, col. 19-20.
4. Cf. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, chap. XII, § 2, 4e éd. p. 411.
5. ED. FELTOË, Cambridge (1896), p. 106 (27).

ration [1] : *Bonum est nos hic esse : si vis, faciamus tria tabernacula...*

C'est vers le ve et le vi^e siècle surtout que le culte de l'archange prend de l'extension : partout en Orient et en Occident des sanctuaires lui sont consacrés et des solennités instituées. Les fêtes de saint Gabriel (18 mars) et de saint Raphaël (24 octobre) sont relativement très récentes. Saint Michel nous apparaît plutôt dans la liturgie comme le représentant de toutes les légions célestes dont il est le prince : aussi son culte n'est-il nullement individuel : il s'adresse à tous les anges, au point que sa messe est devenue la messe des Anges gardiens, et que la fête de ceux-ci a été fixée à proximité du 29 septembre.

On est frappé de ce caractère collectif, en parcourant les cinq messes du sacramentaire léonien : les textes en majeure partie s'adressent directement aux anges : *Non tantum martyrum intercessione sustollis, sed ipsorum quoque patrociniis erigis angelorum* [2]. ... *supernorum nos quaesumus praesidiis refove propitius ministrorum* [3], etc...

L'oraison, les lectures et les chants de notre messe actuelle sont conçus dans le même sens. Au contraire l'office, qui est moins ancien, a un caractère propre plus marqué.

Caractères de cette dévotion.

Dévotion très ancienne, très populaire et surtout très authentique que celle de saint Michel, inspirée et guidée qu'elle est par le culte officiel et traditionnel de l'Église. Ce culte ne fait que vulgariser et commenter les textes des saints livres relatifs à saint Michel.

En trois endroits il est fait mention explicite de l'archange :

a) *La vision de Daniel* [4]. Instruit dans une vision, le prophète annonce la prochaine délivrance des Israélites du joug des Perses. Michel est à la tête du peuple de Dieu. « En ce temps-là se lèvera Michel, le grand chef, qui tient pour les enfants de ton peuple. »

b) *La dispute avec le diable dans saint Jude.* Ici encore saint Michel nous apparaît engagé dans un combat acharné contre Satan [5].

c) *Le combat de l'Apocalypse.* C'est au cœur même de l'Apocalypse, où le prophète commence à nous décrire les phases principales

1. *The Bobbio Missal*, H. B. S. Ed. Lowe, London (1920), p. 117. Ce missel (p. 118), contient aussi la Préface du Sacramentaire léonien avec l'embolisme de la dédicace. Pour l'épître ce même missel indique le passage de l'Apocalypse, non pas tiré du chap. I, comme dans le Missel romain, mais du chap. XII, 7, où il est explicitement question de saint Michel, choix qui semble plus naturel.
2. Ed. Foltoë, Cambridge (1826), p. 108 (11).
3. *Ibid.*, p. 108 (3).
4. Chap. X, 13, 20, 21 et chap. XII, 1.
5. *Epistola*, I, 9.

de la lutte qui aboutira au triomphe du règne de Dieu [1]. Dans le premier signe : la Femme et le Dragon, saint Michel intervient pour terrasser l'infernal animal aux applaudissements du ciel : « Il y eut un combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon... »

Nous n'avons pas ici à faire travail d'exégète et à discuter la nature et la signification de ces récits bibliques. La sainte Église dans son culte, en a fait une application morale et ascétique pour les fidèles, sans vouloir par là fixer des règles d'interprétation et définir le vrai sens des livres sacrés. Notre tâche se borne donc à rechercher la pensée de l'Église dans son culte.

Saint Michel dans tous les passages bibliques apparaît comme l'adversaire attitré du démon, comme le chef glorieux des milices célestes, qui mena avec acharnement le combat contre les puissances infernales commandées par Satan et liguées contre les enfants de Dieu. Comme le dit saint Grégoire dans l'homélie [2] que nous lisons au deuxième nocturne (6e leçon) : *Et quoties mirae virtutis aliquid agitut, Michael mitti perhibetur : ut exipso actu et nomine detur intelligi, quia nullus potest facere, quod facere praevalet Deus.*

Partout où Satan livre un assaut plus violent, l'Église appelle Michel à son secours. Que ce soit le combat singulier de l'âme au moment du péché, de la mort, du jugement; que les grands intérêts de nations chrétiennes et de l'Église soient engagés, le grand archange vole aussitôt au secours de l'humanité avec ses armées angéliques et terrasse l'éternel ennemi du genre humain.

Voilà pourquoi toute la liturgie du 29 septembre est pleine de cette idée : « Anges de Dieu bénissez le Seigneur; vous qui êtes puissants et forts et qui exécutez ses ordres. » (Introït.)

« Michel, archange, venez au secours du peuple de Dieu. » (Second noct. 1er ant.)

« Michel, le préposé du paradis. » (Second noct., 2e ant.)

« Celui-ci c'est Michel, le chef de la milice des anges. » (Second noct., 1er répons.)

« L'archange Michel vient avec la multitude des anges : Dieu lui a confié les âmes des justes, pour qu'il les conduise au glorieux paradis. » (Second noct., 2e répons.)

« Michel se lèvera pour défendre vos enfants. » (Second noct., 3e répons.)

« Lui, qui fort dans le combat, a remporté la victoire. » (Troisième noct., 3e ant.)

1. *Apoc.*, XII, 7-8.
2. *Hom.* XXXIV. In Evang. Cf. P. L. 178.

« Il a soutenu les âmes justes. » (Troisième noct., 8e répons.)

« Je t'ai établi prince sur toutes les âmes à recevoir. » (*Ad Laudes*, 3e ant.)

D'une façon spéciale l'Église invoque saint Michel pour le dernier combat de l'âme avec Satan.

« Saint Michel, défends-nous dans le combat, pour que nous ne périssions pas dans le terrible jugement. » (*Alleluia* de la messe.)

« Que le porte-étendard saint Michel introduise les âmes dans la sainte lumière. » (Offert. des défunts).

« Que saint Michel les reçoive, lui, l'archange de Dieu qui a mérité d'être placé à la tête des milices célestes. » (Prière des Agonisants.)

Et c'est dans la même pensée qu'elle prend saint Michel à témoin de nos aveux et de nos pardons, dans le *Confiteor*.

La piété chrétienne antique s'est inspirée de cette confiance : saint Michel est devenu le patron des villes, des provinces, des royaumes chrétiens. Sa statue surmonte les citadelles des armées chrétiennes comme au château Saint-Ange et les beffrois de nos cités comme à Bruxelles et à Munich; ses sanctuaires s'élèvent à la marche plus menacée des empires comme au mont Saint-Michel et à Ravenne, ou protègent les détroits disputés comme sur les promontoires du Bosphore; des ordres honorifiques qui portent son nom et son effigie existent dans de nombreux pays pour récompenser la bravoure militaire. La peinture le représente vêtu d'une cuirasse, armé d'un glaive et terrassant le dragon qui expire sous ses pieds. C'est dans cette attitude victorieuse qu'il apparaît dans la toile peinte par Raphaël pour François Ier et conservée au musée du Louvre.

Pour être complet il faut ajouter que, en plusieurs endroits de l'office du 29 septembre, l'Église emploie le texte de l'Apocalypse qui décrit le geste de l'ange brûlant de l'encens à l'autel des parfums : « Puis il vit un autre ange et il se tint près de l'autel, un encensoir d'or à la main... et la fumée des parfums, formée des prières des saints, monta de la main de l'ange devant Dieu. » (Apoc., VIII, 3-4.) Rien n'indique que l'Église ait voulu appliquer ce texte exclusivement à saint Michel : il exprime d'une façon symbolique la destination essentielle de tous les esprits célestes, à savoir l'adoration de la divine Majesté et l'offrande des prières des saints. La mission extérieure et les entreprises guerrières de saint Michel ne doivent pas faire perdre de vue cette activité contemplative. Saint Grégoire nous en avertissait dans l'homélie de ce jour : *Nam sancti illi coelestis patriae spiritus, semper quidem sunt spiritus, sed semper vocari angeli nequaquam possunt; quia tunc solum sunt angeli cum per eos aliqua nuntiantur.*

La fête du prince des milices célestes, si populaire jadis, n'est plus guère connue aujourd'hui. Il y aurait tout profit cependant à réveiller dans le peuple chrétien le culte des anges. Et d'abord, un mal pire que l'irréligion se répand dans beaucoup de milieux : le spiritisme, la théosophie, le commerce avec les esprits sous toutes ses formes : il ne suffit pas de combattre négativement ce mal : le culte bien compris des anges est un remède efficace. Ensuite et surtout il faut que les chrétiens se persuadent comme jadis qu'il n'y a en somme ici-bas qu'une chose qui compte, c'est l'éternel combat entre le ciel et l'enfer, entre la cité de Dieu et la cité de Satan. Les puissances célestes sont engagées dans cette lutte. Puissent saint Michel et ses anges terrasser une fois de plus le dragon infernal, et nous aider à faire triompher le Christ.

II. LA TOUSSAINT ET L'ADORATION DE L'AGNEAU



LE retour d'exil des panneaux dispersés de l'Agneau mystique, et l'organisation en 1920 de l'Exposition Van Eyck-Bouts pour célébrer cet événement artistique, ont provoqué une série d'études et de travaux à la gloire du prince des primitifs flamands. Dans une série de conférences, le chanoine Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, a recherché quel était le thème fondamental concrètement réalisé par l'artiste et a réussi à dégager une règle d'interprétation objective qui facilite singulièrement la lecture du merveilleux retable et le fait resplendir dans un jour tout nouveau. Selon lui, l'œuvre des Van Eyck est, dans toute la force du terme, un tableau liturgique : c'est la représentation picturale du poème écrit de la liturgie de Toussaint. Cette thèse, ou pour mieux dire, cette constatation, si lumineuse pour la contemplation de l'Agneau mystique et la célébration fervente de la fête prochaine, si glorieuse aussi pour la piété liturgique inspiratrice de pareils chefs-d'œuvre, à trop tardé déjà à être éditée et vulgarisée. A défaut d'une publication autorisée et pour ne pas priver plus longtemps nos lecteurs, contentons-nous, à l'approche de la Toussaint, de donner ici de mémoire un pâle compte rendu, ou mieux, de développer sous notre seule responsabilité, les idées maîtresses du distingué professeur. L'imperfection même de cette entreprise présomptueuse l'incitera peut-être à livrer à la publicité une étude définitive.

Laissons aux critiques d'art le soin d'identifier le personnage principal qui siège sur le trône : le peintre a-t-il représenté Dieu le

Père ou Dieu le Fils? Cette question est indifférente à notre sujet : *Ecce sedes posita erat in coelo, et supra sedem sedens.* (1re leçon du 1er noct.) : la liturgie n'a pas précisé davantage : rien ne s'oppose de sa part à l'une ou l'autre interprétation. Disons en passant qu'un argument historique en faveur de l'opinion du chanoine van den Gheyn et de Fierens-Gevaert nous a frappés, sans nous convaincre pourtant : le 23 avril 1458, sur la place du Marais à Gand, la gilde des peintres gantois reproduisit en tableau vivant l'intérieur du polyptyque, à l'occasion de la visite de Philippe le Bon : la chronique du temps dit explicitement que le personnage assis sur le trône remplissait le rôle de Dieu le Père : « een gulden troen en daar in 't personnagie van God den Vader ».

Passons également sous silence les renseignements sur l'histoire des deux frères Van Eyck et leur part de collaboration; sur les vicissitudes de l'œuvre; les ajoutes et les retouches; la dispersion des panneaux et tant d'autres questions dont l'examen s'impose dans un travail complet sur ce sujet. Notre but dans ces lignes est limité : est-il historiquement vrai que l'artiste a interprété un thème liturgique, l'office de la fête de tous les Saints?

Nous sommes donc en présence d'une question historique, rien de plus. Il faut éviter avant tout d'examiner ce tableau à travers le prisme d'idées préconçues et d'imposer malgré tout à l'artiste, à cinq cents ans de distance, nos conceptions personnelles et nos synthèses dogmatiques. Qu'ont réalisé les deux frères Van Eyck sur cette toile? voilà la question.

Pour la résoudre, examinons deux points :

1° Les circonstances concrètes qui ont pu influer sur l'exécution de ce travail;

2° La constatation des faits par l'examen de l'œuvre.

Dans l'exécution de ses plans, l'homme est limité par toutes les circonstances qui l'entourent. Personne n'échappe à l'influence de son milieu, l'artiste moins que tout autre; car il y trouve une source d'inspiration et une condition de succès.

Toute œuvre, une œuvre artistique surtout, est donc largement influencée par les multiples contingences du milieu où elle est née : elle est solidaire de son ambiance. Dès lors pour l'apprécier et découvrir peut-être le secret de son inspiration, il faut tenir compte et analyser une série de faits.

Ces faits sont de trois ordres : matériel, historique, artistique.

A. ORDRE MATÉRIEL. L'artiste, bon gré mal gré, doit subir mille exigences matérielles et y crucifier son idéal. Son œuvre est faite sur commande : le donateur a ses volontés, ses désirs, ses caprices, un

budget limité. S'agit-il d'une simple toile, d'un retable, d'un polyptyque? Est-il destiné à surmonter un autel ou à orner une chapelle de confrérie? Des questions de dimension, de cadres, d'exposition, de lumière : bref, tout un ensemble de nécessités matérielles qui contrarient l'exécution de l'idéal rêvé et influencent malgré lui l'artiste dans le choix, l'agencement, l'exécution de son œuvre. Il faut donc s'attendre à trouver même dans un chef-d'œuvre, des lacunes, du remplissage, des combinaisons plus ou moins heureuses, des détails inexplicables et même déconcertants, et ne pas s'obstiner à tout expliquer selon les exigences d'une thèse dogmatique savamment conçue à priori et fixée sur la toile par l'artiste, sans entrave d'aucune sorte.

B. Ordre historique. L'exécution est également largement tributaire de préoccupations d'ordre historique. L'artiste devra ménager aux saints patrons des donateurs, de l'église bénéficiaire, de la confrérie, de la cité, une place honorable et combiner leur présence avec l'ensemble du sujet. N'y a-t-il pas des rapprochements qui s'imposent avec des événements contemporains, des hauts faits des princes protecteurs, des coutumes locales?

Mais un fait qui paraît plus compromettant pour l'harmonieuse unité de notre retable c'est que deux peintres y ont travaillé successivement, les deux frères Van Eyck. Hubert, mort le 18 septembre 1426, laissa l'œuvre inachevée et ce n'est que plusieurs années plus tard que son cadet la termina. Bien plus, d'après une opinion soutenue par M. Six, et qui ne manque pas de vraisemblance, il y aurait même deux donateurs successifs, les époux Vydt représentés sur la face extérieure n'ayant fait que reprendre pour leur compte le tableau laissé inachevé dans la succession d'Hubert. Ces vicissitudes ont pu occasionner des modifications assez profondes dans les plans primitifs. Les circonstances d'ordre historique imposent donc une très grande réserve et l'abandon d'idées préconçues dans la lecture du chef-d'œuvre; elles nous mettent même en défiance contre les explications présomptueuses qui prétendent percer tous les mystères et admirer la cohérence de tous les détails.

C. Ordre artistique. L'art est dominé au moyen âge par deux principes : *a)* Il est didactique. Son but est de plaire sans doute, mais de plaire en enseignant. Et cet enseignement ne s'adresse pas à une élite intellectuelle, il est essentiellement populaire. L'artiste qui est de son temps, sera guidé par cette préoccupation. Son œuvre sera donc claire, concrète, intuitive. Claire : sa lecture n'est pas un casse-tête, un rébus indéchiffrable, un examen à la loupe; concrète : dès lors pas un exposé dogmatique ardu, une thèse com-

pliquée, des développements subtils; intuitive: aux dépens même du naturel et de la vraisemblance; de là l'amour des contrastes, trop frappants quelquefois pour notre goût raffiné; l'emploi d'échelles différentes entre personnages d'un même sujet et d'un même plan, mesurant ainsi l'importance du personnage à la hauteur de sa taille. *b)* Il est *religieux :* l'art est au service de la pensée religieuse, de la piété, du culte. Or la liturgie est la théologie du peuple; c'est le dogme non exposé scientifiquement, mais appliqué à l'art de glorifier Dieu et de sanctifier les âmes. Elle est donc l'inspiratrice née de l'artiste religieux.

Cette dernière donnée, que toute l'histoire de la peinture à cette époque atteste, va nous orienter vers la solution définitive. Les Van Eyck ont fait œuvre d'art religieux incontestablement. Le thème développé ne fait-il pas partie de la liturgie? Celle-ci parcourt successivement les trois stades de notre salut : Incarnation, Rédemption, Accomplissement, dont les points culminants sont Noël, Pâques et Toussaint.

Notre sujet évidemment n'appartient pas aux mystères de Noël ni de Pâques. N'est-il pas en relation avec la liturgie eschatologique de la Toussaint? C'est la question qui reste à contrôler, en tenant compte de toutes les circonstances que nous avons indiquées et des conclusions que celles-ci nous ont imposées.

***

La Toussaint célèbre la béatitude glorieuse du ciel. Ouvrons notre missel à la messe *Gaudeamus* du 1er novembre et notre *Pars autumnalis : In festo omnium Sanctorum* et contemplons, en même temps. le merveilleux polyptyque dont la terne et minime reproduction ci-jointe évoque à peine la splendeur étincelante de l'original. Lisons les textes liturgiques :

I. Vision de l'Apocalypse : *a)* Épitre de la messe : *Ecce ego Joannes...* (chap. VII, 1-12); *b)* leçons du 1er noct. : *Et ecce sedes...* (chap. IV, 2-8 et V, 1-14) et tous les capitules de l'office tirés de ces mêmes passages. C'est la description du ciel par saint Jean.

Or les traits essentiels du récit inspiré se retrouvent sur la toile :

a) *Trône de Dieu :* « Aussitôt je fus ravi en esprit et voici qu'un trône dressé était dans le ciel et sur ce trône quelqu'un était assis, ayant l'aspect brillant comme des pierres précieuses. »

b) *Nombreux anges qui chantent autour du trône* : « Et j'entendis la voix d'une multitude d'anges autour du trône. » Évidemment le genre retable contrarie les groupements et disperse les foules; mais malgré l'espace très restreint et l'échelle qui exige des anges aussi

grands que les autres personnages du même plan, on a l'impression du nombre. A remarquer aussi que le prince des anges, saint Michel, qui appartient un peu lui aussi à la vision de saint Jean : *Dum sacrum mysterium cerneret Joannes, Archangelus Michael tuba cecinit...* (ant. *ad Magnif.* du 29 sept.) est sculpté sur le lutrin.

c) *Devant le trône, l'Agneau :* « Au milieu, devant le trône un agneau était debout : il semblait avoir été immolé. »

d) *Multitude d'adorateurs devant le trône et devant l'Agneau :* « Après cela je vis une foule immense que personne ne pouvait compter... ils étaient debout devant le trône et devant l'agneau... Et ils chantaient un chant nouveau disant : ...Vous nous avez racheté devant Dieu par votre sang. »

e) *La fontaine de vie :* « Ils n'auront plus ni faim ni soif, mais l'Agneau qui est au milieu du trône... les conduira à la fontaine d'eaux vives. »

f) *La Jérusalem céleste :* « Et il me montra la sainte cité de Jérusalem descendant du ciel, belle comme une épouse parée pour ses noces ; elle avait la splendeur de Dieu et sa lumière. » Ce passage est le thème principal de l'Office de la Dédicace de l'Église qui se rapporte à la même vision. Cette cité apparait au fond du tableau : « Par delà les collines qui ferment les bosquets et que gardent quelques ifs et palmiers, une ville surgit toute bleue, plantée sur un second horizon ; la Jérusalem céleste, avec des clochers, beffrois, pignons, tours, dômes, formant la plus ingénieuse silhouette qu'il soit possible d'imaginer, toute une architecture ciselée, dentelée, élancée, qui n'est point une architecture de rêve, qui n'est point non plus la reproduction d'édifices existants (?), mais qui nous offre l'image d'une cité conçue par le cerveau d'un grand artiste et telle qu'aurait pu être une ville au XVe siècle dans nos régions scaldiques et mosanes. [1] »

II. Les Répons et les Hymnes de l'Office. La vision de l'Apocalypse ne nous a pas tout expliqué. Les répons de l'office vont justifier les panneaux de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste et la disposition des bienheureux en quatre groupes autour de l'Agneau.

Premier nocturne :

1er *répons :* Vidi Dominum sedentem super solium... (centre).

2e *répons :* Beata Virgo Maria... intercede pro nobis... (Notre-Dame).

3e *répons :* In conspectu Angelorum... (Les Anges).

1. Fierens-Gevaert, *L'Exposition Van Eyck-Bouts*. Bruxelles, Van Oest (1921), p. 14.

Deuxième nocturne :

1er *répons :* Praecursor Domini venit... nullus major... (Saint Jean-Baptiste).

2e *répons :* Isti sunt qui vivente...
3e *répons :* Sancti mei...

Troisième nocturne :

1er *répons :* Sunt lumbi vestri praecincti...
2e *répons :* Media nocte....

} Les quatres groupes debout autour de l'Agneau.

Même classification dans les hymnes. Enfin l'antienne du *Magnificat* aux secondes Vêpres, qui est comme la synthèse finale de tout l'office, une vue en raccourci du tableau : *O quam gloriosum est regnum in quo cum Christo gaudent omnes sancti, amicti stolis albis sequuntur Agnum quocumque ierit.*

III. L'Évangile des huit Béatitudes. Il reste un point obscur : Il y a différents groupes de bienheureux : quatre dans le panneau central, quatre dans les volets latéraux. Ces derniers groupes sont : à droite du spectateur, les pénitents, avec sainte Marie-Magdeleine et sainte Marie l'Égyptienne au fond, et les pèlerins ayant à leur tête le grand saint Christophe; à gauche du spectateur, les princes et chevaliers du Christ, et derrière eux les juges intègres (le donateur appartenait à la magistrature). Cependant, les groupements ne sont pas exclusifs et destinés à représenter *ex professo* des catégories tout à fait tranchées : il y a huit groupes de Bienheureux, voilà l'idée essentielle. Or, c'est la distribution évangélique : il y a huit groupes de *Beati*, huit Béatitudes. C'est précisément l'Évangile du 1er novembre : le Sermon sur la montagne avec les huit Béatitudes. Et cette interprétation n'est pas neuve : on la retrouve dans la représentation vivante de 1458 dont nous avons parlé. Faut-il pousser plus loin et identifier chaque groupe en relation avec les sentences évangéliques? Pour ne pas épuiser le sujet, nous abandonnerons ce travail ingénieux à l'initiative curieuse des chercheurs.

***

Il semble donc incontestable que les éléments *essentiels* de la composition artistique puissent s'expliquer par la liturgie de la Toussaint. La conclusion s'impose : le retable de Van Eyck a représenté dans cette œuvre la vie du ciel, en idéalisant avec un art merveilleux les données à la fois théologiques et populaires sur le ciel, que la liturgie de la Toussaint avait vulgarisées au moyen âge.

Il reste encore bien des pourquoi. Mais si nous tenons compte des sages remarques faites dans la première partie de ce travail et rela-

tives aux circonstances multiples et variées qui influent sur la réalisation pratique d'un idéal artistique, bien des points s'éclaircissent. La couleur des vêtements n'est pas uniformément blanche, bien que nous chantions : *amicti stolis albis :* la richesse du coloris s'y opposait : au contraire tous les ornements *liturgiques* sont rouges, parce que à cette époque le rouge était la couleur de la Toussaint, considérée, à cause de ses origines, comme une fête de Martyrs.

Que de détails aussi de la description apocalyptique sont négligés ! Quatre vieillards assis, couronnés d'or ; le tronc transformé en Sinaï fulgurant ; le lustre septénaire qui brille devant le trône ; les quatre êtres vivants, traditionnels symboles des Évangélistes ; le mystérieux livre au sept sceaux : il semble bien que la plume du prophète ouvre sur le ciel des perspectives plus grandioses que le pinceau de l'artiste. Mais le génie n'émousse pas le sens des contingences et des possibilités : l'art populaire doit se borner aux traits essentiels, peindre le ciel non selon toutes les exigences d'un exégète, mais en idéalisant les données de la théologie populaire. De plus, les dimensions de l'autel, les exigences d'un retable, les lois de la perspective imposent impérieusement des réductions, voire des suppressions que le peintre est peut-être le premier à regretter. Dans son ensemble la règle d'interprétation donnée rend compte des caractères essentiels de l'œuvre : elle peut donc être admise.

Avant de finir on nous permettra deux conclusions.

Si le chef-d'œuvre des Van Eyck témoigne de la culture artistique de nos ancêtres, il atteste non moins hautement la puissance d'action qu'avait sur leurs âmes la piété de la sainte Église. Celle-ci avec toute sa doctrine, ses mystères, ses fêtes, sa poésie se confondait avec la vie religieuse : elle était une réalité vécue par tout le peuple chrétien ; en toute vérité la *vie* liturgique pénétrait les âmes jusqu'aux moelles. Que les temps sont changés ! tellement que le mouvement de restauration liturgique est pour beaucoup une utopie, un rêve d'un autre âge, une ascèse de cloître. Dilettantisme pieux et caprice archaïque bien fait pour charmer les loisirs des moines, mais par trop accessoire pour arrêter l'activité sacerdotale à laquelle s'ouvre aujourd'hui un champ si vaste. L'analyse de l'adoration de l'Agneau donne tort à ces appréciations peu clairvoyantes : la liturgie contemplée dans notre icône nationale apparaît avec toute sa vertu de pénétration et son efficacité religieuse : elle s'avère méthode pratique et populaire de formation chrétienne et de vraie piété.

Enfin n'avons-nous pas ici la preuve que la piété de l'Église est, selon le mot de Huysmans « génitrice d'art ». A la première semaine liturgique, l'abbé Schyrgens, avec cette élévation de pensées et cette richesse de forme qu'apprécient si justement les lecteurs de la

Revue catholique des idées et des faits, parlant de la portée apologétique de la liturgie, développait excellemment ce point de vue : nous sommes heureux d'achever ce compte rendu par cette page éloquente : « Elle est d'une sublime beauté cette louange divine que possède l'Église, parée de tous les reflets de la poésie inspirée, hébraïque et chrétienne, née sur les lèvres des premières générations, développée et enrichie au cours des siècles, mais gardée avec une scrupuleuse orthodoxie pure de tout alliage. Ce sont des joyaux du plus splendide éclat dont l'Église compose chaque année comme un chatoyant diadème à son royal Époux. Huysmans se complaît à décrire dans son style polychrome et raffiné, la composition de ce « diadème d'offices ». Il termine cette description d'un chaud pittoresque par cette exclamation enthousiaste : « Quel immense bien-fonds de poésie, quel incomparable fief d'art l'Église possède » ! C'est, vous le savez, à cette amorce de la liturgie que fut prise l'âme du célèbre romancier réaliste, disciple de l'école de Médan. « Alors que je n'y pensais guère, à Paris, nous a-t-il conté dans *La Cathédrale*, Dieu m'a subitement saisi et il m'a ramené vers l'Église, en utilisant, pour me capter, mon amour de l'art, de la liturgie, du plain-chant. » Voilà comment la liturgie réhabilite, même aux yeux d'adversaires, la piété catholique en l'embellissant de poésie et comment elle peut conquérir à la vérité des intelligences rebelles. »

III. LES FÊTES DE LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE (9-18 NOVEMBRE)



DANS le courant de ce trimestre, le monde chrétien célèbrera l'anniversaire de la dédicace des trois sanctuaires les plus vénérables de l'univers :

Le 9 *novembre*, la dédicace de l'archibasilique du Latran, la cathédrale du Souverain Pontife : *Sacrosancta Lateranensis Ecclesia omnium orbis et urbis ecclesiarum mater et caput*, comme le proclame fièrement l'inscription de sa grandiose façade.

Le 18 *novembre*, la dédicace des Basiliques de Saint-Pierre au Vatican, et de Saint-Paul-hors-les-Murs.

De plus, à des dates variables, tous les diocèses célèbreront pendant huit jours la dédicace de leur église cathédrale, où s'élève le siège de leur Pontife particulier.

Enfin chaque famille paroissiale en fera autant pour son église locale.

La même messe *Terribilis est* et le même office de la Dédicace

nous serviront à célébrer ces solennités et leur octave : quelques brèves considérations pour mieux comprendre cette liturgie si riche en enseignements ne seront pas inutiles. Nous les donnons ici sous forme de règles pratiques d'une application facile [1].

PREMIÈRE RÈGLE : Cet office emprunte la majeure partie de ses pièces au Pontifical romain, à la cérémonie *De Consecratione Ecclesiae;* au point que l'anniversaire de la Dédicace est comme une reconstitution synthétique, un raccourci de la grande fonction commémorée.

Pour appliquer cette règle, n'oublions pas que notre *Bréviaire romain* actuel n'est qu'un abrégé très réduit qui s'est substitué, au XIII[e] siècle, sous l'action des Frères Mineurs, à l'ancien office romain [2] : c'est un *compendium* de voyage, un livre de poche, un bréviaire; et malgré l'ampleur des besaces à cette époque, il a fallu pour ne pas encombrer les voyageurs, réduire notablement les volumineux livres de chœur qui, jusque là, servaient au chant de l'office. Cette mutilation devait infailliblement compromettre l'ordonnance originelle et la perfection structurale des offices complets. Dès lors la règle que nous venons d'énoncer ne peut s'appliquer qu'imparfaitement à notre liturgie actuelle.

Malgré cela, l'intention de reconstitution est évidente.

Premier nocturne. Les principales pièces sont empruntées à la cérémonie par laquelle débute la consécration de l'église : l'aspersion des murs extérieurs. Les chants entonnés par le Pontife, qui accompagnent ces rites se retrouvent au premier nocturne de l'office anniversaire : Ant. *Tollite portas...* (1[re] du 1[er] noc.); Répons *Fundata est...* (2[e] du 1[er] noct.); Rép. *Benedic Domine...* (3[e] du 1[er] noct.) ainsi qu'une partie du premier répons du premier nocturne.

Deuxième nocturne. La consécration se poursuit *à l'intérieur* de la Basilique, où les lustrations et les onctions multipliées sont également accompagnées de chants d'antiennes et de répons. Or ces mêmes textes se retrouvent à notre second nocturne : première ant. *Non est hic aliud...;* 2[e] ant. *Vidit Jacob scalam...;* 3[e] ant. *Erexit Jacob...* Verset et répons : *Domus mea...* et il se termine par le troisième répons *Mane surgens...* qui se chante pendant les onctions de l'autel.

L'antienne *Qui habitat...* et le psaume correspondant par lesquels débute le troisième nocturne appartiennent à ce même groupe des

1. Nous ne recherchons pas ici les origines historiques de cette liturgie, qui sont très bien résumées par Mgr DUCHESNE, *Origines du Culte chrétien*, ch. XII, pp. 406-425, 4[e] éd., Paris, I.
2. Voir BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire romain*. Paris (1911), chap. IV, p. 233.

lustrations intérieures de la Basilique. Les autres pièces du troisième nocturne ne figurent pas dans le Pontifical romain et semblent avoir une autre origine que nous indiquerons plus loin.

Appartiennent aussi aux rites de la Consécration et évoquent trois rites solennels, les trois antiennes principales de l'office, à savoir les antiennes de *Magnificat* des premières et secondes vêpres et l'antienne de *Benedictus.*

Ad Magnificat : Sanctificavit Dominus... antienne entonnée par le Pontife et chantée solennellement pendant que celui-ci répand les saintes huiles sur l'autel et en imprègne la pierre sacrée dans toute son étendue.

Ad Benedictus : Zachaee, festinans... accompagne la première entrée du Pontife dans l'église, après les lustrations extérieures.

Ad Magnificat : O quam metuendus... elle est chantée tandis que le Pontife prend possession de l'édifice au nom de Dieu et délimite l'enceinte sacrée par l'inscription rituelle de l'alphabet.

Que d'autres pièces secondaires de la même provenance : les antiennes *Haec est domus Domini...; Lapides pretiosi...;* de nombreux répons brefs et versets disséminés dans tout l'office.

Chaque église revit donc annuellement dans une octave solennelle l'événement de sa dédicace. Les voûtes rendent l'écho des mêmes chants qui les ont fait vibrer pour la première fois. Conformément à l'antique cérémonial, les colonnes sont ornées de verdure et de lumière; tous les autels s'enveloppent de nuages d'encens, comme au jour de leur sacre : c'est la grande fête de la famille religieuse, la kermesse. Hélas ! ce ne sont plus là que des souvenirs : que du moins notre messe et notre office deviennent ce jour-là une vivante réalité.

Deuxième règle. L'épître et l'évangile de la messe inspirent habituellement le choix de nombreuses pièces de l'office. Or les péricopes de la messe de la Dédicace sont assez variables à l'époque de formation. De là, dans notre office actuel, quelques matériaux qui manquent de cohérence.

a) *Vision de l'Apocalypse : Vidi sanctam civitatem...* (Apoc. XXI). Tous les capitules de l'office sans exception lui sont empruntés.

b) *Histoire de Zachée* (Luc. XIX). Elle fournit la longue antienne *ad Benedictus* et toutes les homélies de la fête et de l'octave. Malheureusement depuis la mutilation dont nous avons parlé plus haut, notre bréviaire ne contient que quelques bribes d'homélies; ce qui fait que le passage saillant de l'évangile qui a déterminé son choix : *In domo tua oportet manere* n'est jamais commenté. Les Pères à l'office nous parlent donc d'un tout autre sujet.

c) *Songe de Jacob* (Gen. XXVIII). Cette péricope est donnée dans plusieurs liturgies [1]. De nombreuses pièces lui sont empruntées : Introït : *Terribilis est...* — Les trois antiennes du second nocturne : *Non est hic aliud... ; Vidit Jacob scalam... ; Erexit Jacob...* Enfin le dernier répons du second nocturne : *Mane surgens Jacob.*

d) *Le Christ fondement* (I Cor. III, 9-18), épître dans plusieurs missels anciens [2]. C'est là que S. Paul développe le symbolisme de l'édifice spirituel dont le Christ est le fondement, et nous autres les pierres vivantes. Il conclut en disant : *Templum Dei sanctum est quod estis vos.* Idée féconde dont s'inspirent les hymnes de la fête, plusieurs oraisons de la messe : *Deus qui de vivis et electis lapidibus... — Deus qui ex omni coaptatione sanctorum, aeternum tibi condis habitaculum...* — comme aussi l'antienne du troisième nocturne : *Templum Domini sanctum est ; Dei structura est, Dei aedificatio est.*

Il ne faut donc pas considérer l'office de la Dédicace, pas plus d'ailleurs que les autres poèmes liturgiques, comme une œuvre d'un seul jet composée par un pape de génie : des matériaux très différents de provenance et de valeur ont contribué à sa lente formation entre le VIe et le IXe siècle.

TROISIÈME RÈGLE. Les Pères de l'Église ont exercé une influence indirecte sur les offices liturgiques. Le choix et la composition des textes pour la célébration d'un mystère ont été plusieurs fois inspirés par les passages scripturaires et les enseignements que ces saints Docteurs exposent à cette occasion. Les hymnes de notre office nous en fournissent une preuve.

Rien d'étonnant que pour célébrer dignement la dédicace, les fidèles aient lu les homélies si suggestives de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jean-Chrysostome, de saint Grégoire. L'influence de ces écrits sur la lente élaboration des livres liturgiques était donc inévitable.

Les sermons de saint Augustin sur le mystère de la dédicace sont d'une élévation et d'une suavité sans égale. Le thème qu'il développe avec une abondance intarissable est celui que saint Paul expose aux Corinthiens : *Dei aedificatio estis* (I Cor., III, 9). Or c'est cette même idée qui inspire les hymnes pleines de majesté et d'élan poétique de l'office de la dédicace *Cœlestis urbs Jerusalem...* et *Alto ex Olympi vertice...* L'auteur de ces hymnes, on le sent, est tout pénétré des écrits du saint Docteur : il reprend ses images, imite inconsciemment son style, scande presque ses phrases.

1. *The Bobbio Missal*, H. B. S., London, LOWE (1920), pp. 114, 115, 116.
2. *Ibid.*, également *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 6.

Malheureusement les hymnes du bréviaire actuel ont connu, elles aussi, de mauvais jours : Dans la réforme d'Urbain VIII en 1631, elles ont perdu entre autres qualités, cette saveur antique dont nous parlons en ce moment. Force nous est donc de reprendre l'ancien texte qui a été usité du VIIIe au XVIIe siècle. Contentons-nous de trois strophes.

Urbs Jerusalem beata,
Dicta pacis visio,
Quae construitur in coelis
Vivis ex lapidibus,
Et Angelis coronata,
Ut sponsata comite.

Tunsionibus, pressuris
Expoliti lapides,
Suis coaptantur locis
Per manus artificis,
Disponuntur permansuri
Sacris aedificiis.

Angularis fundamentum
Lapis Christus missus est,
Qui parietum compage
In utroque nectitur,
Quem Sion sancta suscepit,
In quo credens permanet.

Dans son traité sur le psaume 121 [1], dont nous lirons quelques extraits à l'office du second jour infra oct., on lit : *Sed est in coelo aeterna Jerusalem ubi sunt cives nostri Angeli... quae constat ex sanctis quasi ex lapidibus vivis... Structuram compagemque corporum atque parietum volunt intelligi... Qui aedificium spiritale similitudinem quandem habet aedificii corporalis ideo aedificatur ut civitas... Quasi inter angelos indeficiens gaudeas.*

Dans un sermon sur la dédicace [2] que l'Église a choisi comme leçon pour plusieurs jours de l'octave :

Si domus nos ipsi, nos in hoc saeculo aedificamur, ut in fine saeculi dedicemur. Quod hic fiebat, quando ista surgebant, hoc fit modo cum congregantur credentes in Christum. Credendo enim, quasi de silvis et montibus ligna et lapides praeciiduntur ; cum vero catechizantur, baptizantur, formantur, tanquam inter manus fabrorum et opificum dolantur, collineantur, complanantur... Dum lapides,... coaptantur, labor et cura est ; cum autem perfecti aedificii dedicatio celebratur, gaudium et securitas laboribus curisque succedunt... Dum quidquid non bonum amputatur et coeditur, dum fiunt aptae, pacificae piaeque juncturae... Tanquam lapides vivi coaedificamini templum Dei, et tanquam ligna imputribilia de vobis ipsis facite domum Dei : conquadramini, dolamini in laboribus, in vigiliis, in negotiis, ad omne opus bonum paramini, ut in aeterna velut compage societatis angelorum requiescere mereamur.

C'est le même thème que développent les sermons dont l'Église a extrait les leçons de toute l'octave de la Dédicace.

En finissant citons, d'après l'excellente traduction de M. Raulx que l'on souhaiterait de voir dans tous les presbytères, un extrait

1. P. L., t. 37, col. 1619-20-21.
2. Sermo 256 : de Tempore. P. L., t. 38, col. 1471.

d'un autre sermon du grand Docteur (serm. 337)[1] sur le même sujet, et qui complète le rapprochement établi.

... Qu'est-ce donc que le Seigneur doit rendre à ses fidèles lorsque ceux-ci élèvent ces édifices avec tant de piété, tant de joie et tant de zèle? C'est de les faire entrer à leur tour dans la construction de l'édifice immense vers lequel s'élancent les pierres vivantes que forme la foi, qu'affermit l'espérance et qu'unit la charité; édifice mystérieux où l'Apôtre, en sage architecte, établit comme fondement Jésus-Christ même, la grande pierre angulaire... De même que cet édifice sensible a été élevé pour nous réunir corporellement; ainsi l'édifice mystérieux qui est nous-même se construit pour servir à Dieu d'habitation spirituelle... Pendant que nous l'élevons, notre humilité gémit, mais à la dédicace notre gloire le célébrera... N'y a-t-il pas travail et sollicitude quand on abat les pierres des montagnes et les arbres des forêts; quand on les taille, qu'on les polit, qu'on les assemble; et, lorsque l'édifice élevé, on en célèbre la dédicace, la joie et la sécurité ne succèdent-elles point aux fatigues et aux soucis ? Ainsi en est-il de l'habitation spirituelle où Dieu fera sa demeure, non pour un temps, mais pour l'éternité; pendant que les mortels passent de l'infidélité à la foi; pendant qu'on abat et qu'on retranche en eux tout ce qui n'est ni bon ni droit; pendant que la religion y forme en quelques sorte d'harmonieux et solides assemblages, à quelles afflictions ne sont-ils pas exposés ! Mais lorsqu'arrivera la dédicace de l'éternelle demeure, quelle allégresse et quelle joie pour nous !...

Dom Lambert Beauduin.

1. Œuvres complètes de S. Augustin, Bar-le-Duc, (1868), t. VII, p. 582.





LA LITURGIE COMMUNE

LES HONORAIRES DE MESSE



Une discipline aussi ancienne que l'Église et consacrée par le Code (C. J. C., art. 824-844), autorise le prêtre à prendre l'engagement de célébrer la sainte Messe aux intentions d'une personne qui, par fondation ou par don manuel, offre à cette fin une somme d'argent. Le Code appelle cette offrande *elemosyna, stipendium;* en français nous la désignons par un nom très laïc : honoraires de messe. Les stipulations accessoires relatives au jour, à l'heure, à la solennité des rites, qui peuvent s'ajouter à l'intention principale, servent à graduer le montant de la somme offerte et à fixer l'échelle du tarif des messes.

Il est important d'éclairer les fidèles sur la nature et la portée de cette discipline.

Tout d'abord l'Église doit y trouver, de droit divin, la principale source des revenus destinés à l'entretien de son culte et de ses ministres. De plus, du point de vue apologétique, une compréhension inexacte pourrait jeter le discrédit sur une disposition aussi vénérable et la rendre suspecte de simonie.

Mais ce sont là des aspects accessoires en regard du principe fondamental sur lequel est basé cette institution, principe que la liturgie, dans ses formes anciennes surtout, met fortement en relief. Sous des apparences très matérielles, se cachent ici des réalités théologiques et ascétiques profondes; le tarif des intentions de messe bien compris (et la liturgie est très efficace à cette fin) offre aux fidèles un moyen précieux de prendre une part plus intime aux saints Mystères et d'en augmenter largement les fruits spirituels.

***

Ces lignes sont écrites en vue de développer cette vérité et d'en faciliter à ceux de nos lecteurs qui ont charge d'âmes l'explication aux fidèles, si souvent peu éclairés sur ce point. Les fondements théologiques; la réalisation dans la liturgie; tels sont les deux points que nous envisagerons successivement.

Fondements théologiques.

Pour bien comprendre la discipline relative aux intentions de messe, il nous faut rappeler deux vérités théologiques :

Première proposition. C'est l'Église qui offre la sainte Messe en vertu du pouvoir sacerdotal de Jésus-Christ. La valeur concrète et l'application des fruits de la messe dépendent donc des dispositions et du mode de participation des membres du corps mystique.

Le Christ, nouvel Adam, fondateur d'une humanité renouvelée, a réconcilié la race humaine tout entière avec son Père par la satisfaction pleine, surabondante et définitive de l'unique sacrifice de la Croix : doctrine fondamentale du Christianisme, solennellement définie au Concile de Trente. (Sess. V, chap. III et sess. VI, chap. VII.)

Pourquoi donc l'institution du sacrifice de la Messe? Le *sacrement* de l'Eucharistie; la communion au Corps et au Sang du Seigneur, gage de vie éternelle et germe de résurrection : à la bonne heure ! Mais la reconstitution du *sacrifice* de la Croix; *l'immolation* du Christ, renouvelée dans le *sacrifice* réel de la Messe : pourquoi? Si le Christ « est entré une fois pour toutes avec son propre sang dans le Saint des saints après avoir acquis une rédemption éternelle » (Hebr. IX, 12), quel peut être le but du *sacrifice* de la Messe?

On sait que Luther s'est heurté à cette difficulté : l'Eucharistie, dépouillée de toute réalité sacrificielle, n'était pour lui qu'un sacrement, reçu sous forme de nourriture au Banquet eucharistique. Dans l'abside de nos sanctuaires, au lieu de l'autel sur la pierre duquel se renouvelait le sacrifice du Calvaire, l'hérésiarque dressait une table sainte pour y célébrer le Repas rituel, mémorial de la dernière Cène. Et c'était bien au cœur même que son hérésie était frappée par le premier canon du Concile de Trente relatif au sacrifice de la Messe (Sess. XXII, can. I, Denz. 948) : « Si quis dixerit in missa non offerri Deo verum et proprium sacrificium, aut quod offerri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari. A. S ».

On ne peut nier certaines infiltrations de ces erreurs, je ne dis pas dans les formules professées, mais dans la piété vécue de quelques fidèles. Pour eux la dévotion eucharistique se concentre presque exclusivement dans la sainte communion : ils s'approchent de la table sainte sans souci de s'approcher de l'autel.

D'autre part, à l'opposé de cette tendance qui minimise l'idée si catholique d'eucharistie-sacrifice, on rencontre assez souvent une conception excessive, qui perd trop de vue que la Messe est le *Sacrifice de l'Eglise* [1] et attribue toute sa valeur et ses fruits au seul

1. Voir *Questions Liturgiques et Paroissiales*, septembre 1921. *Essai de Manuel fondamental*, pp. 196-197.

fait de la reproduction adéquate, fidèlement exacte et, qu'on me passe le mot, automatique du sacrifice de la Croix : acte infiniment méritoire et dès lors tellement transcendant qu'il est superflu, pour fixer sa valeur intrinsèque *(ex opere operato)* [1], d'envisager l'influence du pouvoir sacerdotal de l'Église, facteur humain purement platonique. Sans doute pour l'application subjective des fruits de la messe, les dispositions des offrants *(opus operantis)* entrent en ligne de compte; mais cet élément est négligeable dans l'appréciation objective d'une œuvre où la victime sainte du Calvaire verse elle-même tous ses mérites.

Cet aspect est trop fondamental pour ne pas y insister. Le sacrifice eucharistique replace réellement sur l'autel la sainte Victime du Calvaire avec toutes ses richesses d'impétration et de propitiation. D'autre part, Dieu le Père, en glorifiant son Fils, notre Frère, a sanctionné et agréé une fois pour toutes les mérites infinis de son œuvre rédemptrice : ceux-ci montent donc infailliblement de l'autel devant son trône en parfum d'agréable odeur. Notre Christ, à la fois victime sur l'autel avec tous les mérites de la Croix, et triomphateur au ciel dans toute la gloire du Père : la satisfaction surabondante pleinement rendue et pleinement agréée; voilà, semble-t-il, toute la vertu intime et infaillible de la sainte Messe; son efficacité *ex opere operato*.

S'il en est ainsi, l'apport de l'homme dans la valeur religieuse du Sacrifice eucharistique semble nul; le Christ conquiert à lui seul, par la transcendance de son oblation renouvelée, toutes les complaisances du Père; l'intervention de l'homme dans ces ineffables échanges entre le Père et le Fils, est sans importance. Bénéficiaires privilégiés, témoins stupéfaits et *non acteurs*, de ces merveilles, les fidèles n'apportent aucune contribution à l'efficacité des saints Mystères, pleinement opérants par eux-mêmes.

Est-ce là la vraie notion de la sainte Messe? Non.

S'il fallait mesurer la valeur satisfactoire et impétratoire de la Messe et, par conséquent, l'abondance de ses fruits pour nous, à la richesse intrinsèque du sacrifice du Christ qui se renouvelle réellement sur l'autel, sans tenir compte d'aucun autre élément, une seule messe comblerait surabondamment tous les besoins religieux de l'humanité : les fruits de la Rédemption, en effet, sont sans mesure. Dès lors le renouvellement quotidien et multiplié du sacrifice eucharistique serait inexplicable. Que dis-je? La Croix ayant surabondamment satisfait, à quoi bon l'économie eucharistique?

Le Père de la Taille [2] réfute cette conception inexacte et cite à ce

1. Voir *Mysterium Fidei*, Elucidatio XXV, spécialement § 2, sectio 1.
2. *Ibid.*, Elucidatio XXV, § 2, sectio 1a, pp. 322-323.

sujet les témoignages des plus grands théologiens : S. Thomas, Scot [1], Bellarmin [2]. Arrêtons-nous à celui de S. Thomas : *Inquantum est sacrificium*, dit le grand docteur, *habet vim satisfactionis : sed in satisfactione magis attenditur affectus offerentis, quam quantitas oblationis : unde et Dominus dicit* (Luc XXI) *de vidua quae obtulit duo aera quod plus omnibus misit. Quamvis ergo haec oblatio ex sui quantitate sufficiat ad satisfaciendum pro omni poena, tamen fit satisfactoria illis pro quibus offertur, vel etiam offerentibus secundum quantitatem suae devotionis et non pro tota poena.* (S. Th. 3a, 79, V. c.)

Deux éléments indispensables contribuent à fixer la valeur d'une offrande : la valeur du don en lui-même *(quantitas oblationis)*; la ferveur du donateur *(affectus offerentis)* : il ne suffit pas que l'objet offert soit somptueux et magnifique; il faut encore, il faut surtout que les sentiments du donateur soient à la hauteur de ces dons, et que le geste de l'offrande traduise des dispositions intérieures d'autant plus nobles et profondes que l'objet offert lui-même est plus généreux.

Pour appliquer cette notion à notre sujet, une seule question se pose :

Quel est donc l'offrant dans l'Eucharistie?

Le Concile de Trente répond : *idem nunc offerens sacerdotum ministerio qui seipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa* (Sess. XXII, chap. II).

A la Messe comme à la Croix, l'offrant c'est le Christ; mais il y

1. Scotus. *Quodlibet* XX. Ed. Vivès, 1895, pp. 321, 322, 323. « Cui merito correspondet bonum reddendum virtute sacrificii? » Questionem sic solvit : « Dici potest quod non correspondet praecise bono contento in eucharistia conservata in pyxide, et tamen non tunc aequivalet Ecclesiae, sicut quando offertur in missa... Ultra ergo bonum contentum in eucharistia requiritur oblatio eucharistiae. Ista non est accepta nisi sit offerentis accepti... Ex istis patet quod sicut eucharistia non praecise ratione rei contentae plene acceptatur, sed oportet quod sit oblata, sic nec plene acceptatur oblata, nisi ratione bonae voluntatis alicujus offerentis. » Haec Scotus.

2. Bellarmin. *De Missa*, lib. II., chap. 4 ad 2lem. Éd. Cologne 1628, p. 221. G. « ad sacrificium missae, licet non sit necessaria bonitas ministri offerentis, tamen alicujus offerentis bonitatem necessario requir... Neque obstat, quod in sacrificio missae res ipsa, quae offertur, ex se Deo gratissima est. Nam non res illa, sed rei illius oblatio proprie sacrificium est; sacrificium enim est actio, non res permanens Porro licet res placeat ex se, tamen oblatio rei non placet, nisi offerens placeat, ac praesertim Deo, qui nulla re indiget... Quamvis ceteris paribus gratior sit oblatio rei praestantioris, et proinde gratissima oblatio corporis Domini, rei videlicet omnium praestentissimae. »

Idem (eodem loco) : « Observandum totam quidem Ecclesiam offere omnia sacrificia, quae a sacerdotibus omnibus offeruntur, sed non eodem modo. Nam aliqui solum habitualiter offerunt, qui nimirunt absunt, neque de sacrificio cogitant, sed tamen habitualiter cupiunt offerri; aliqui offerunt actu, qui nimirum intersunt sacro, et actuali desiderio offerunt; aliqui praeterea offerunt etiam causaliter, quia causa sunt ut sacrificium fiat... Denique minister ipse offert, ut sacerdos verus, sed ministerialis. »

a une différence essentielle dans l'exercice de son sacerdoce. A la Croix, l'acte sacerdotal, qui devait mériter les complaisances du Père céleste, c'était cette offrande intime et personnelle du Christ lui-même, dans laquelle il versait toute la religion de son âme, toute la vie de son être, en témoignage de son dévouement absolu et de sa dépendance totale. Ce sacrifice, il l'accomplissait en notre nom et à notre profit sans doute; mais il était seul à l'offrir : le moment n'était pas venu pour nous de prononcer l'*amen* de la solidarité et de la communion.

A la messe, l'acte sacerdotal que demande le Père céleste, c'est cette même offrande du Christ, mais s'assimilant et s'incorporant cette fois l'offrande de son Corps mystique, de son Église, à laquelle il a légué comme suprême héritage son sacerdoce et son sacrifice : *ut dilectae sponsae suae Ecclesiae visibile... relinqueret sacrificium* (Concile de Trente, sess. XXII, cap. I, D. 938).

A la Croix, le Christ, par l'exercice immédiat et personnel de son sacerdoce, restaure l'ordre détruit par le péché; scelle avec Dieu l'alliance éternelle de la nouvelle humanité; conquiert pour nous tous la gloire de la Résurrection : œuvre tout à notre profit, mais accomplie sans notre concours, par le seul exercice de sa puissance sacerdotale personnelle.

A la messe, l'activité sacerdotale du Christ *ne s'exerce plus que dans son corps mystique et par lui :* plus d'expiation, plus de mérites nouveaux. L'Église, revêtue du sacerdoce du Christ, prend le rôle actif pour verser le sacrifice de ses membres dans le sacrifice de son Chef; participer à son expiation et à ses mérites; se constituer par Lui, avec Lui et en Lui prêtre et victime pour régner avec Lui dans la gloire; bref suppléer ce qui manquait à la Croix : *ea quae desunt passionum Christi* (Col. I, 24).

A la Croix le Christ s'offre pour son Église. A la messe, l'Église s'offre par le Christ, avec le Christ, dans le Christ. Autonome et personnel dans le premier cas, le sacerdoce du Christ nous apparaît ici dérivé et conditionné à l'intervention ministérielle de l'Église; en sorte qu'il faut dire en toute vérité que l'Église est le principal offrant du sacrifice de la Messe [1]. A la Croix, le sacrifice est opérant et efficace sans nous; à la messe il ne l'est que par nous.

Ces considérations vont nous permettre d'appliquer plus exactement aux fruits de la messe le texte de saint Thomas cité plus haut.

La valeur propitiatoire du sacrifice eucharistique, illimitée et indéterminée pour qui ne voit que l'œuvre du Christ lui-même, doit recevoir, en vertu même de l'institution divine, sa mesure concrète,

1. Voir *Essai de Manuel fondamental*, sept. 1920, p. 96.

sa modalité humaine, sa forme précise et limitée en passant par le geste oblatoire de l'Église. Pour mériter cette fois les complaisances du Père céleste, les hommages infiniment réparateurs de la Croix, extensibles *en droit* à tous les membres du corps mystique, doivent trouver *en fait* dans les mystères eucharistiques leur valeur concrète, leur actualisation, par la mise en œuvre du pouvoir sacerdotal transmis par le Christ à son Épouse en vue de cette fin. Plus celle-ci, dans son oblation quotidienne, se rapproche, par la ferveur et le dévouement de ses membres, de la perfection sacerdotale du Christ lui-même, plus aussi son sacrifice monte devant le Père en parfum d'agréable odeur, plus dès lors il est riche en fruits spirituels pour les fidèles. La source inépuisable de la Rédemption jaillit sans cesse, mais chacun y puise selon la capacité du vase dont il dispose. Le filon d'or court à fleur de sol, mais, pour servir à nos échanges, le précieux métal doit être monnayé et frappé au chiffre du prince.

Concluons : la valeur concrète d'une messe se mesure à la religion de l'Église qui l'offre, en union à l'acte sacerdotal du Christ.

Deuxième proposition. L'offrande du *stipendium* est, après le ministère du célébrant lui-même, l'acte qui associe le plus intimement et le plus fructueusement le fidèle au renouvellement du sacrifice de la Croix. Plus cette offrande est généreuse et sincère, plus sont abondants pour le corps mystique les fruits de la Rédemption.

Cette affirmation, qui matérialise ainsi les choses les plus saintes et paraît monnayer les mérites du Christ, au point de les tarifer par un barème infaillible, manquera pour beaucoup d'élévation mystique. Elle nous semble pourtant incontestable.

Nous venons de voir que la sainte messe est agréable à Dieu et fructueuse aux hommes dans la mesure où l'Église qui l'offre entre plus intimement dans les dispositions religieuses du Christ. Mais ce terme *Église* inclut différentes catégories de fidèles qui, à des titres divers, interviennent activement dans l'acte oblatoire et sont donc co-offrants : célébrant, ministres, assistants; fidèles dispersés par toute la terre; Église triomphante, souffrante; bref, c'est tout le corps mystique du Christ qui offre.

D'après quelle règle faut-il fixer l'influence de chacun de ces offrants dans l'efficacité d'une messe et dès lors sa part des fruits spirituels qui en découlent ?

Le principe fondamental en cette matière est celui-ci : la *participation doit être conforme à la nature du sacrifice.* Le sacrifice de la messe comme celui de la Croix, est *essentiellement* un acte *visible et extérieur* du culte. Deux éléments font partie de son essence :

l'élément invisible, à savoir, cette attitude religieuse de l'âme qui adore et expie; ces dispositions intérieures des offrants, sans lesquelles l'acte du culte n'est qu'un vain simulacre. Mais non moins essentiel est l'élément visible, à savoir l'oblation matérielle qui, par la transformation rituelle qu'elle subit, exprime et symbolise les intentions religieuses des offrants. Sans ces rites consécratoires visibles qui transforment l'oblation matérielle en vue du culte de Dieu, il pourra y avoir attitude religieuse de l'âme, prière mentale et, dans un sens tout à fait impropre, sacrifice intérieur; mais l'acte suprême de la Religion, le sacrifice au vrai sens du mot, ne s'accomplit pas : l'élément visible aussi essentiel que les dispositions intérieures faisant défaut.

Dès lors, pour prendre part activement à l'offrande d'un vrai sacrifice, pour le vouloir efficacement et réellement, on ne peut se contenter d'entrer dans les dispositions *intérieures*, inspiratrices de l'acte oblatoire : une collaboration active et extérieure en vue de réaliser l'élément visible indispensable au sacrifice, est nécessaire. Bien plus, à mesure que grandit dans l'âme fidèle la ferveur religieuse, à mesure qu'elle se fixe dans l'attitude d'adoration et d'expiation; avec une ardeur proportionnée, elle s'emploiera spontanément à satisfaire à toutes les exigences matérielles, sans lesquelles l'acte suprême du culte, que sa religion réclame, est impossible. Corrélation tellement naturelle que la valeur de la contribution matérielle et visible sert légitimement à apprécier le degré de ferveur des sentiments religieux enfouis dans l'âme; au point que l'acte de suprême charité lui-même n'a pas de témoignage plus explicite que le sacrifice de la vie, notre bien matériel suprême : *Majorem caritatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*

Loi élémentaire qui trouve son application dans toutes les relations humaines : pour être banal, l'exemple suivant n'en est pas moins suggestif. En vue de célébrer les exploits d'un de ses enfants la nation décrète une manifestation grandiose : listes de souscription; assemblées solennelles; érection d'un monument commémoratif, rien ne manque au programme toujours pareil de nos apothéoses populaires. Ce témoignage d'admiration et de sympathie sera plus précieux de la part des membres empressés à souscrire généreusement, et à occuper le premier rang dans l'assemblée, en vue de féliciter le héros et d'applaudir à son triomphe. D'autre part, une contribution pénible et minime; une assistance distante et ennuyée à la fête; ou des excuses à la manière des invités au festin de la parabole, bref toute cette allure de corvée trahirait une tiédeur intérieure qui déprécie l'hommage rendu. Mais ne devrait-on pas considérer comme une attitude aussi bizarre que malveillante, l'absten-

tion totale de toute démarche, sous prétexte que ces témoignages corporatifs et sensibles sont sans valeur : l'hostilité ne se manifesterait pas autrement.

La règle que nous venons d'établir s'applique à la valeur de la messe.

L'hommage que nous rendons au Père céleste par la messe et, dès lors, la part des fruits qui nous en revient, se mesure à l'intimité de notre participation active et sincère au sacrifice, *tel que le Seigneur l'a institué.*

Dès lors :

1. Prendre à sa charge tous les frais du matériel cultuel d'une messe : éléments du sacrifice, luminaire, personnel, usage des vêtements et des linges sacrés; local; part des frais généraux; bref, assurer l'élément visible du sacrifice, c'est intervenir efficacement dans la constitution même de l'acte oblatoire, c'est l'offrir autant que le peut le simple fidèle; tellement que seule l'action du célébrant est plus directe et plus intime. Cette offrande matérielle, par sa destination même, est l'expression sincère et efficace des dispositions religieuses de l'offrant, de son *intention* de voir se renouveler le sacrifice de la Croix, car il ne l'offre qu'à cette fin. Dès lors, le célébrant qui accepte le *stipendium* s'engage à faire sienne l'intention dont cette offrande n'est que l'expression sensible. Rien donc ne peut approcher le simple fidèle plus près de l'acte sacerdotal que l'offrande de l'honoraire de messe : ce geste l'unit plus à l'autel que les fonctions des ministres sacrés eux-mêmes.

2. A mesure que grandit dans l'âme la ferveur du culte de Dieu, le besoin de louange et d'expiation; plus aussi est généreuse l'offrande, symbole et expression de cet élan intérieur. Ainsi entre la valeur concrète de la sainte messe et l'abondance de ses fruits pour nous d'une part, et la générosité de la somme offerte d'autre part, s'établit un rapport non évidemment rigoureux mais très réel sur lequel nous avons assez insisté précédemment. Nous faisons abstraction ici, est-il besoin de le dire, des préoccupations étrangères et même coupables qui peuvent inspirer des générosités cultuelles et le choix des tarifs les plus élevés : les choses les plus saintes peuvent être détournées par la malice des hommes du but de leur institution.

De là qu'une messe solennelle avec tout le déploiement du rituel fixé par l'Église, et qui nécessite dès lors des honoraires très élevés, est plus agréable à Dieu et fructueuse aux offrants, qu'une messe privée. C'est en effet le moment de considérer cet *affectus offerentium* dont parle saint Thomas, qui sert à mesurer la valeur du sacrifice. Or cet *affectus* s'affirme ici plus intense par une offrande plus géné-

reuse qui ne se contente pas d'un culte réduit au strict minimum, mais réclame, pour l'honneur de Dieu, une liturgie largement déployée, toute chargée d'adoration et de prière. Et tandis que grandit ainsi la ferveur de l'offrant, la valeur intrinsèque de la messe s'enrichit encore, grâce toujours au *stipendium* plus élevé, du concours de toute la hiérarchie sacrée, de la ferveur d'une assistance plus nombreuse, de la splendeur religieuse des rites, bref de toutes les choses sacrées instituées par la sainte Église pour s'associer plus intimement à l'acte du Christ, et dès lors offrir un sacrifice plus agréable et plus fructueux.

On voit par là combien est peu éclairé le calcul de certaines personnes qui, sous prétexte de fruits spirituels plus abondants, voudraient diviser en honoraires de messes basses, une somme justement exigée par l'échelle des tarifs pour un service solennel. C'est mal comprendre l'efficacité de la sainte messe et n'y voir qu'une valeur abstraite, stéréotypée et automatique, sans tenir compte de l'intervention sacerdotale de la sainte Église dont la ferveur et la religion concrétisent et limitent la valeur indéfinie de la messe et l'abondance de ses fruits pour nous [1].

3. En vertu du même principe, le prêtre ne peut accepter deux *stipendia* pour la même messe : défense qui serait inexplicable si l'application des mérites était sans mesure. En effet, en offrant le *stipendium* destiné à défrayer toute la dépense de l'élément matériel d'une messe, le fidèle manifeste la volonté et acquiert le droit d'offrir le sacrifice selon l'intention particulière qui a inspiré son offrande. D'autre part le prêtre, en acceptant ce *stipendium*, prend l'engagement de respecter cette destination. Or un nouveau *stipendium* pour la même messe ne peut avoir en vue ces mêmes dépenses matérielles déjà couvertes; il ne crée donc aucun droit chez l'offrant, et de la part du prêtre il serait contraire à ses premiers engagements : il est donc injuste.

Il faut dire le contraire des assistants dont le nombre et la ferveur augmentent la valeur concrète du saint sacrifice aux yeux de Dieu, sans que la part des fruits spirituels qui revient à chacun en soit diminuée. Par cette présence corporelle chacun vient pour son compte se solidariser avec le prêtre et répondre l'*amen* de l'oblation collective. Puisqu'en principe la valeur de la sainte messe est sans mesure et que les mérites du Christ n'attendent que notre participation

1. Nous négligeons ici une autre considération qui sert à justifier pleinement l'échelle des tarifs de messes : à savoir l'obligation pour tous les fidèles de contribuer au budget du culte. Si l'Église n'use pas du droit qu'elle a de lever une contribution cultuelle fixe, elle compte sur la bonne volonté des fidèles pour s'acquitter spontanément de leur obligation par des offrandes généreuses dans des circonstances spéciales.

eucharistique pour être agréés à notre profit, une assistance plus nombreuse et plus intimement unie à la sainte messe ne fait qu'en augmenter les fruits spirituels.

De là que les grand'messes paroissiales fidèlement suivies, les assistances ferventes aux messes quotidiennes, la parfaite participation au sacrifice par la manducation de la sainte Victime, les foules pieuses intimement unies à l'autel par l'intelligence des rites et le chant collectif, en un mot cette vie liturgique du peuple chrétien intensifiée de toute façon, assure, à une paroisse, les complaisances du Père et le plein rayonnement des richesses eucharistiques.

4. Enfin, ne pourrait-on dégager de ces considérations la vraie forme qui doit servir à fixer le taux des honoraires de messe. Sans doute, en pratique, il faut s'en tenir aux dispositions positives sur ce sujet. Mais outre que l'autorité se borne à fixer le tarif minimum, il est utile de bien comprendre cette discipline. Le fait de se charger de *toute* la dépense qu'entraîne la célébration de la messe, confère le droit de déterminer l'intention principale de l'offrande : nous l'avons suffisamment établi. Pour fixer le *stipendium* juste qui confère ce droit primordial à l'intention, il faudra donc apprécier justement *tout* l'élément matériel, non seulement la matière propre du sacrifice, et l'entretien du célébrant et du personnel; mais aussi (et cette estimation est plus difficile) une participation à tous les frais généraux du culte : car pour célébrer la sainte messe, d'après les prescriptions liturgiques, il faut un autel, un vestiaire sacré, une église, bref tout un ensemble matériel dont la splendeur doit être digne des augustes Mystères. En prenant le budget ordinaire complet d'une fabrique d'église de moyenne importance, sans en exclure évidemment les traitements du clergé et du personnel, et en le divisant par 365, n'aurait-on pas une norme approximative pour estimer le *stipendium* équitable d'une messe quotidienne? Quoiqu'il en soit il y a tout profit à éclairer les fidèles sur la nature et la portée spirituelle des larges offrandes faites pour les messes.

Réalisation dans la liturgie.

Les deux propositions que nous avons établies dans l'article précédent ne sont pas affirmées explicitement dans les livres liturgiques : ceux-ci ne sont pas un traité de dogmatique ni un symbole de définitions conciliaires : il ne faut y chercher ni thèses ni canons : les professeurs de dogme n'ont donc pas à craindre les empiètements de la science liturgique. La vérité ici est réalisée et vécue, elle est constamment sous-entendue et supposée. La démonstration qu'on peut en faire pour être moins systématique et aisée, n'en est pas moins efficace. Faisons-en la constatation pour le sujet qui nous occupe.

PREMIER POINT. La part active de l'Église dans l'efficacité du sacrifice; son rôle sacerdotal actif et prépondérant quoique dépendant et ministériel; l'influence qu'exercent, sur la valeur intrinsèque concrète et les fruits du sacrifice, les dispositions des membres du corps mystique; en un mot cet apport humain dans l'efficacité de la sainte messe est constamment supposé :

a) L'insistance que met l'Église, dans sa prière liturgique, à supplier Dieu de vouloir bien agréer son sacrifice; insistance qui étonne à première vue : car si l'efficacité objective de la messe ne dépend que du Christ qui en est, comme à la Croix, le Prêtre et la Victime, comment ce sacrifice ne serait-il pas infailliblement agréé par le Père céleste et pourquoi des supplications constantes en vue d'obtenir cet agrément céleste?

Or cette prière se continue à travers toute la messe et constitue comme la trame de la messe des fidèles, depuis l'offertoire jusqu'à l'*Ite missa est.* Contentons-nous d'indiquer les principaux jalons :

... deprecantes clementiam tuam ut in conspectu divinae majestatis tuae pro nostra et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat. *(Prières à l'offertoire.)*

... et sic fiat sacrificium in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi Domine Deus. *(Prières à l'offertoire.)*

Orate fratres : ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem... Suscipiat Dominus...

Dans le Canon : Suscipe sancte Pater... suscipe sancta Trinitas; Te igitur Clementissime Pater,... supplices rogamus ac petimus uti accepta habeas... Hanc oblationem ut placatus accipias... Hanc oblationem acceptabilem facere digneris... Supra quae propitio ac sereno vultu respicere digneris... Supplices te rogamus... Placeat tibi sancta Trinitas... ut sacrificium... tibi sit acceptabile... mihique propitiabile...

b) Cette conscience que prend l'Église de son sacerdoce et de l'influence de ses dispositions sur la valeur intrinsèque de la sainte messe aux yeux de Dieu et au profit de ses enfants, s'avère surtout dans la prière par excellence de l'offrande, qui se dit en silence *super oblata,* la secrète. Feuilletons rapidement quelques pages du missel :

Placare, quaesumus Domine humilitatis nostrae precibus et hostiis... *(2e dimanche de l'Avent).*

Sacrificiis praesentibus, quaesumus Domine, placatus intende, ut et devotioni nostrae proficiant et saluti... *(4e dim. de l'Avent).*

Accepta tibi sit Domine quaesumus hodierna festivitatis oblatio... *(1re messe de Noël).*

Ecclesiae tuae quaesumus Domine dona propitius intuere... *(Epiph.).*

Oblatum tibi Domine sacrificium vivificet nos semper et muniat... *(Dim. dans l'oct. de l'Épiph.).*

Haec hostia... ad celebrandum sacrificium, subditorum tibi corpora mentesque sanctificet... *(3e dim. après l'Épiph.).*

Hostias tibi Domine placationis offerimus... *(5e dim. ap. l'Épiph.).*

Fac nos quaesumus Domine his muneribus offerendis convenienter aptari... *(Cendres).*

Autant l'Église appuie toute sa prière et toute l'efficacité de son acte oblatoire sur les mérites et le sacerdoce du Christ : *Per Dominum nostrum Jesum Christum...*, autant elle a conscience que ce pouvoir sacerdotal lui a été conféré et qu'il lui appartient de l'exercer efficacement et de le mettre en pleine valeur : tout l'accent de sa prière traduit cette double persuasion : *Hoc facite in meam commemorationem : Vous autres*, faites cela en mémoire de *moi.*

c) C'est aussi sous l'empire de sa responsabilité sacerdotale et par crainte de gaspiller par les déficiences de son adoration et de sa prière les richesses foncières de la messe, que notre Mère, dans cette œuvre vitale par excellence, se ménage des suppléances et des compensations dans les mérites et les prières de ses enfants du ciel. On justifie parfois les messes célébrées en l'honneur des Saints par des considérations assez subtiles. Le motif principal semble moins compliqué : c'est que l'offrande de leurs vertus et l'appui de leur intercession, trésors qui appartiennent à l'Église, viennent accroître l'apport humain dans le sacrifice du Christ et augmenter ainsi la valeur concrète de la messe.

Au moment de renouveler à son profit la Rédemption, l'Église les invite eux aussi à l'aider dans cette grande œuvre, en s'unissant à l'assemblée de leurs jeunes frères, pour enrichir de leurs mérites la pauvreté de sés offrandes et intensifier sa ferveur par l'unisson de leurs prières.

Adesto Domine... ut qui nostrae justitiae fiduciam non habemus, eorum qui tibi placuerunt meritis adjuvemur... *(Secr. Com. Mart.).*

Hostias tibi Domine beati... dicatas meritis benignus assume... *(Secr. Com. Mart. et Pont.).*

Sacris altaribus, Domine, hostias superpositas sanctus N. abbas quaesumus in aslutem nobis provenire deposcat... *(Secr. mis. Abbatis).*

Sanctorum martyrum tuorum... sit tibi grata confessio, quae et munera nostra commendet et tuam nobis indulgentiam semper obtineat *(Secr. SS. Ner. et Ach.).*

Hanc oblationem... beati Venantii merita tibi reddant acceptam... *(Secr.).*

Hostia Domine quam tibi beatae Angelae memoriam recolentes offerimus... *(Secr.).*

Fiat tibi Domine hostia sacranda placabiles, pretiosi celebritate martyrii... *(Secr. SS. Primi et Feliciani).*

Pour ne pas prolonger indéfiniment ces citations qu'il nous suffise de rappeler ici le *Suscipe sancta Trinitas* de l'Offertoire : *...ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem :* ET *illi pro nobis intercedere dignentur in coelis quorum memoriam agimus in terris.* Il semble bien que le motif principal des hommages rendus aux Saints au moment de la messe soit de les intéresser à notre sacrifice : la structure de l'oraison l'indique assez; et l'emploi discret de la conjonction *et* au lieu de *ut* réussit mal à déguiser le but intéressé de nos hommages. Il est donc vrai de dire que les oraisons de la messe, avec des modalités différentes, développent un thème toujours pareil, qui traduit le souci constant de l'Église de mêler nos offrandes à celles des Saints et nos prières aux leurs, pour que notre sacrifice en soit plus agréable et plus fructueux. Loin de s'en remettre, dans une foi quiète et platonique à la valeur infinie des mérites du Christ, elle sait que de la coopération active et fervente de tous ses enfants dépend la mise en valeur de ces divins trésors : elle a une conscience si haute de l'efficacité de son sacerdoce, qu'elle professe avec assurance que l'immolation expiatrice de tous les péchés du monde, elle-même, a besoin de son ministère pour être agréée par Dieu et produire ses effets sur nous : *Annue nobis quaesumus Domine ut... haec nobis prosit oblatio quam immolando totius mundi tribuisti relaxari delicta* (secr. 28 junii).

DEUXIÈME POINT. Il nous reste à voir si la discipline liturgique de l'Église reconnaît au *stipendium* de la messe cette grande importance que nous lui avons attribuée du point de vue théologique.

La conclusion s'impose. En effet :

Le *stipendium* de messe a remplacé à une certaine époque les offrandes en nature faites à l'autel.

Or l'offrande des éléments matériels a toujours été considérée dans le culte de l'Église comme le moyen principal d'associer les fidèles au sacrifice.

Dès lors notre *stipendium* actuel conserve toute l'importance des anciennes offrandes dans la participation aux saints mystères.

Quelques mots des prémisses de cette conclusion.

La substitution aux offrandes en nature des aumônes en espèces, du *stipendium* actuel, n'est devenue générale que dans le courant du moyen âge [1]. De bonne heure cependant l'Église légifère sur ce point [2] et parmi les dons offerts on distingue nettement ceux qui étaient

1. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae Ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 6, Turin, 1788, pp. 139-140. Cf. DE LA TAILLE, *Mysterium Fidei*, Eludatio XXVII, art. II.

2. Concile d'Hippone (393), can. 27. Cf. HEFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, Paris 1908, t. II, 1re partie, p. 88. — *Idem.*, Concile d'Afrique, cf. THOMASSIN, *Vetus et Nova Ecclesiae disciplina*, p. III, lib. I, C. XII,

destinés à fournir la matière du sacrifice et qui seront déposés à l'autel, des autres qui seront déposés sur une crédence à proximité de l'autel. Les règlements conciliaires codifiés dans les *Capitulaires* de Charlemagne ne tardèrent pas à faire quatre parts des oblations des fidèles : pour l'évêque; pour le clergé de l'Église; pour les pauvres et pour la fabrique d'église [1]. Pareilles dispositions devaient amener infailliblement la transformation de l'offrande en *stipendium*.

Cependant l'*Ordo romanus* du IXe siècle, qui est resté en usage longtemps après cette date, décrit encore tout au long le cérémonial de l'offrande [2]; et Amalaire, vers la même époque, insiste sur ces rites de l'offrande et sur leur haute signification symbolique : *Panis quem offert et vinum exprimunt omnia desideria pia intrinsecus latentia... Quod foris agitur, signum est illius quod intrinsecus latet* [3]. Mais à partir du XIIe et XIIIe siècle, la transformation en question est en voie de se produire, à en juger par la façon dont les écrivains ecclésiastiques de ce temps, Honoré d'Autun [4] († 1130), Innocent III [5] († 1216), Sicard de Crémone [6] († 1215) et les Conciles, spécialement

1. Cf. THOMASSIN, *l. c.* (S. PAULIN, *De Martyrio Felicis*, M. P. L., t. 61, col. 491). Saint Augustin plaisante les fidèles et leur dit qu'il aime à entendre appeler le *sacrarium*, où se déposent les offrandes, l'auge, la crèche des clercs *(praesepe nostrum)* : ne sommes-nous pas en effet les bêtes de somme de Dieu et vous autres le champ de Dieu qu'il nous faut cultiver. Il ajoute que si quelqu'un offre une riche tunique pour lui, il la fera vendre et distribuera le prix entre tous les clercs. Il ne veut pas se distinguer de ses prêtres, de ses diacres et de ses sous-diacres par un habit plus resplendissant.

2. « Pontifex descendit ad senatorium et suscipit oblationes principum... arci diaconus post eum suscipit ampulas et refundit in calicem majorem tenente eum subdiacono regionario : quem sequitur cum scypho super planetum acolythus in quo calix impletus refunditur. Oblationes a pontifice suscipit subdiaconus regionarius et porrigit subdiacono sequenti et subdiaconus sequens ponit in sindoem quem tenent duo acolythi... Pontifex vero antequam transeat ad partem mulierum. » MABILLON, *Musaeum Italicum*, Paris 1789, t. II, pp. 10 et 11.

3. AMALAIRE, *De eccl. Off.* lib. III, c. XIX, P. L., t. 105, col. 1129 : *Dein transit sacerdos ad suscipiendas oblationes : interim cantores cantant more antiquorum, ut jam praetulimus, sive turbarum quae cantabunt Christo venienti Hierusalem. Populus dat ablationes suas, id est, panem et vinum secundum ordinem Melchisedech. Panis quem offert et vinum exprimunt omnia desideria pia intrinsecus latentia, sive sint pro immolatione, seu pro hostia viva. Quod foris agitur, signum est illius quod intrinsecus latet. Unde Augustinus in libro decimo de Civitate Dei, c.* 19 : *Qui autem putant haec visibilia sacrificia diis aliis congruere : illi vero tanquam invisibili invisibilia, majora majori, meliorique meliora, qualia sunt purae mentis et bona voluntatis officia, profecto nesciunt haec ita esse signa illorum, sicut verba sonantio signa sunt rerum. Quocirca sicut orantes atque laudantes ad eum dirigimus sacrificantes voces cui res ipsas in corde quas significamus, offerimus : ita sacrificantes non alteri visibile sacrificium offerendum esse noverimus, quam illi, cujus in cordibus nostris invisibile sacrificium nos ipsi esse debemus. Id.* MABILLON, *Museum Italicum*, Paris 1689, t. II, p. 18, note.

4. *Gemma animae*, lib. 2, c. 63, M. P. L., t. 172, col. 553-564.

5. *De sacro altaris mysterio*, lib. II, c. 53, M. P. L., t. 217, col. 830.

6. *Mitrale*, liv. III, c. V, M. P. L., t. 213, col. 114-115.

celui d'Exeter [1] (1287), de Bordeaux [2] (1255) et plus tard de Cologne [3] (1536) parlent de cette discipline.

Le changement accidentel intervenu, laisse intacte la vérité profonde dont l'offrande était le symbole, et pour l'affirmation de laquelle l'Église maintenait si sévèrement cette discipline antique. Il faudra donc penser du *stipendium* ce qu'elle pensait de l'offrande en nature des fidèles : à savoir son efficacité souveraine pour associer les fidèles au saint sacrifice de la messe.

a) Dans les dix premiers siècles environ, toute l'assemblée sans exception doit prendre part à l'offrande : celui qui n'offre pas n'est pas sensé s'associer au sacrifice. L'offertoire est un rite essentiel, indispensable, inséparablement uni à la célébration des saints Mystères.

Aucune secrète ancienne qui n'en fasse mention. Exemples :

Hostias nostras... tibi dicatas placatus assume *(1 dom. post. Pent.)*.

Respice munera supplicantis Ecclesiae *(3 dom. post Pent.)*.

Oblationibus nostris... placare susceptis *(4 dom. post Pent.)*.

...Ut quod singuli obtulerunt ad majestatis tuae honorem, cuncti proficiat ad salutem *(7 dom. post Pent.)*.

Les Conciles légifèrent à ce sujet, et quand vers le VIe siècle un fléchissement se produit, les ordonnances se multiplient et l'obligation devient grave pour le dimanche. C'est le Concile de Mâcon [4] (590) qui frappe d'anathème ceux qui désobéissent à cette loi. C'est le pouvoir impérial lui-même sous Charlemagne, qui vient en aide

1. MANSI, t. 24, col. 839 : *Quia vero Ecclesia Exonii mater est omnium Ecclesiarum Diaecesis, omnibus Parochianis nostris per Presbyteros Parochiales sollicite praecipimus suaderi, ut in signum debitae subjectionis, oblationes suas Pentecostales ad Ecclesiam antedictum deferunt, vel saltem per suos Presbyteros Parochiales transmittant.*

2. MANSI, t. 23, col. 862 : *Statutum est ab initio, et nos volumus observari, ut Parochiani per Capellanos suos compellantur, ubi contradictio erit, procurationes annuas exhibere. Et insuper monemus, festivas oblationes in praecipuis solemnitatibus et alai jura Parochialia Capellanis suis solvere : et si noluerint, ecclesiastica sepultura praecipimus coerceri.*

3. Pars 8, can. V, VI, VII, MANSI, t. 32, col. 1270-1271 ; également col. 1392. *Laudabilem tamen consuetudinem in civitate nostra Coloniensi erga sanctam Ecclesiam, pia devotione fidelium introductam, per has nostras Synodales Constitutiones nolumus immutare, donec ipsis Parochis intra eandem civitatem de sufficienti victu fuerit provisum.*

4. MANSI, *A. C. C.*, t. 9, col. 951 ; *id.*, HEFELÉ-LECLERCQ, *o. c.*, t. III, 1re partie, pp. 208-209, can. IV. *Residentibus nobis in sancto consilio, cognovimus quosdam Christianos, relicto fratrum coctu a mandato Dei aliquibus locis deviasse, ita ut nullus eorum legitimo obsecundationis parere velit officio deitatis, dum sacris altoribus nullam admovent hostiam. Propterea decernimus ut omnibus dominicis diebus altaris oblatio ab omnibus viris et mulieribus offeratur tam panis quam vini ; ut per has immolationes, et peccatorum suorum fascibus careant, et cum Abel, vel ceteris justis offerentibus, promereantur esse consortes. Omnes autem qui de nitiones nostras per inobedientiam evacuare contendunt, anathemate percellantur.*

Un autre témoin des temps mérovingiens est Grégoire de Tours († 594), qui parle

par ses capitulaires [1] à l'autorité ecclésiastique pour maintenir cet usage : « Il est désirable, dit le canon 170 [2], que les fidèles fassent chaque jour leur offrande à l'église, mais s'ils ne peuvent le faire tous les jours, que tous sans exception le fassent le dimanche et qu'en même temps ils entendent la prédication. » Ce sont les Conciles de cette époque et les écrivains ecclésiastiques qui rendent l'écho de cette discipline.

Dans le même ordre d'idées il nous faut signaler cette conception profondément chrétienne qui rattachait à l'autel du sacrifice toute donation faite à l'église; les chartes qui les contenaient étaient déposées sur l'autel avec les offrandes [3]. Pour cette même raison, la profession monastique était émise à l'autel au moment de l'offertoire, et la charte du profès enveloppée dans les nappes qui recouvraient les offrandes : *petitionem suam manu sua scribat... et manu sua eam super altare ponat* [4]. *Cum oblatione ipsam petitionem et manum pueri involvat in palla altaris* [5]. On comprend sans peine la portée symbolique d'un pareil rite et la haute signification qu'il donne aux vœux de religion et à toutes les donations, ainsi versés dans le sacrifice du Christ.

b) La participation à l'offrande n'est pas seulement un devoir; elle est surtout un droit, droit précieux et très cher aux fidèles, dont l'exercice exige une vie irréprochable et dont la privation constitue une peine ecclésiastique très grave.

Les catéchumènes, les pénitents sont congédiés au moment même des oblations : ils ne font pas partie officiellement du corps mystique. Déjà au Concile de Nicée [6] (325), le 11e canon refuse pour deux ans le droit de faire l'offrande aux fidèles coupables de certains crimes et les autorise seulement à participer aux prières : ... *duobus autem annis sine* OBLATIONE *populo in oratione communicent.*

des offrandes faites à Poitiers dans l'église de Saint-Hilaire. Cf. *De Gloria conf.*, c. II. M. P. L., t. 71, col. 831 et 875. De même dans les homélies de saint Éloi, évêque de Noyon, M. P. L., t. 87, col. 647 : *Haec dicit Apostolus, quia Corinthii qui per praedicationem ejus ad finem venerant, solebant in hac die referre ad Ecclesiam panem et vinum, et dabant Sacerdoti ad consecrandum ; expletisque mysteriis unusquique, quod dederat, recipiebat.*

1. *Capitulaires de Charlemagne.* Liv. 1, can. 371 (P. L., t. 97, col. 750) : *Et hoc populo nuntietur, quod per omnes dies dominicos oblationes Deo offerant, et ut ipsa oblatio foris septa altaris recipiatur.*

2. *Ibid.* Liv. 2, can. 170 (P. L., t. 97, col. 768) : *Placuit ut fideles oblationes eorum Sacerdotibus quotidie, si fieri potest, in Ecclesia offerant ; et si quotidie non potest, saltem Dominica die absque ulla excusatione fiat, et ut praedicationem audiant. Et si fieri potest, omni Dominica die communicent, nisi criminali peccato et manifesto impediantur.*

3. Du Cange, *Glossarium*, Paris 1733, t. I, col. 350-351.

4. *Règle de saint Benoît*, c. 58.

5. *Ibid.*, c. 59.

6. Hefelé-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. I, p. 590.

Le Concile de Carthage [1] écarte de l'offrande les frères qui vivent en mésintelligence entre eux; qui oppriment les pauvres; qui retiennent les dons cultuels.

Les Conciles de Nantes [2] et de Bourges [3] légifèrent dans le même sens; et Grégoire VII [4] défend aux fidèles de participer à l'offrande dans l'église de Sainte-Marie du Puy dont l'évêque avait été déposé par le légat du pape. Des ordonnances semblables émanent des Conciles de Rome [5] (1059), de Poitiers [6] (1100), de Latran [7] (1123), de Tours [8] (1163), de Londres [9] (1268).

Il est donc incontestable que le geste de l'offrande était considéré dans la discipline liturgique antique comme un acte inséparable du culte eucharistique, au même titre que la communion, celle-ci n'étant que le couronnement et l'aboutissant normal de l'autre. Participer à l'offrande c'était s'unir activement au sacrifice du Seigneur; en être écarté était synonyme d'excommunication eucharistique. Puisque le *stipendium* actuel tient lieu de l'offrande antique, nous avons le droit de lui accorder la place prépondérante de jadis et de conclure à sa portée ascétique considérable. Dom L. B.

1. Hefelé-Leclercq, *o. c.*, t. II, 1re partie, p. 120; *id.*, XIe Concile de Tolède et le Concile de Mayence, can. 44 : *Oblationem quoque et pacem in Ecclesia facere jugiter admoneatur populus Christianus ; quia ipsa oblatio sibi et suis magnum remedium est animarum, et in ipsa pace vera unanimitas et concordia demonstratur.*

2. Mansi, *Amplissima Conciliorum Collectio*, t. 17-18, col. 166; *id.*, Hefelé-Leclercq, *o. c.*, t. III, 1re partie, p. 297. Dom Leclercq, dans une note (p. 297), signale le désaccord au sujet de la date de ce Concile : 658 ou 850. A signaler aussi le canon relatif aux eulogies : can. IX. *De eulogiis populo dandis a presbytero. Ut de oblationibus, quae offeruntur a populo, et consecrationi supersunt, vel de panibus, quos offerunt fideles ad ecclesiam, vel certe de suis, presbyter convenienter partes incisa, habeat in vase nitido, ut post missarum solemnia, qui communicare non fuerunt ratis eulogias omni die dominico, et in diebus festis exinde accipiant : et illa, unde eulogias presbyter daturus est, ante in haec verba benedicat :* **Oratio.** Domine sancte, pater, omnipotens, aeterne Deus, benedicere digneris hunc panem tua sancta et spirituali benedictione, ut sit omnibus salus mentis et corporis, atque contra omnes morbos et universas inimicorum insidias tutamentum. Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, panem vitae, qui de caelo descendit, et dat vitam ac salutem mundo, et tecum vivit et regnat, etc.

3. Mansi, *A. C. C.*, t. 14, col. 956-957 : ... *postea aquae loti, et vestimentis ablutis, pro suis suorumque erratibus oblationes Deo offerant, et, si velint, communicent. Quibus autem sacrificii sumptus negatur, offerendi facultas non tribuatur.*

4. Livre IV, Épître 19, Mansi, t. 20, col. 224 : *Nullum pecunium aliquis offerat in Podio sanctae Mariae, sive ad Altaria, sive ad manus Sacerdotum, donec Ecclesia liberetur a tam impia oppressione. Quia oblationes fidelium praedictum Stephanum a Deo apostatare, atque contra eum faciunt superbire.*

5. Mansi, *A. C. C.*, t. 20, can. 510 : *Ut omnis Christianus procuret ad Missarum solemnia aliquid Deo offere, et ducat ad memoriam, quod Deus per Moysen dixit : Non apparebis in conspectu meo vacuus. Etenim in Collectis sanctorum atrum Pliquido apparet, quod omnes Christiani offere aliquid Deo ex usu sanctorum Patrum debent.*

6. Can. 14, Mansi, t. 20, col. 1124.

7. Can. 14, Mansi, t. 21, col. 285.

8. Can. 3, Mansi, t. 21, col. 1177.

9. Mansi, t. 23, col. 823.

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

A propos d'un livre récent [1].

OTRE revue, avec une insistance que des lecteurs moins bienveillants taxeraient presque de monomanie, ne cesse de formuler au nom de la piété liturgique et à charge de la science théologique eucharistique, deux graves reproches.

1° Les théologiens modernes, malgré tous les essais tentés depuis les hérésies du XVIe siècle et les définitions conciliaires de Trente, n'ont pas réussi à nous donner une notion satisfaisante et définitive du constitutif intime, du pourquoi et comment du sacrifice vrai et réel de la sainte messe. Les opinions et les systèmes, aussi ingénieux qu'arbitraires, se multiplient à l'infini, au point de déconcerter les auteurs de manuels soucieux de noter toutes les sentences, et les étudiants que cette multiplicité même étonne et rebute. Vrai supplice de Tantale infligé à la science théologique, dont toutes les tentatives infructueuses ont été recensées méthodiquement dans un ouvrage académique récent [2].

Quoi d'étonnant que les apôtres de la piété liturgique soient les premiers à s'en plaindre : le sacrifice étant la clef de voûte de la vie religieuse et la sainte messe le centre du culte de l'Église, il importe grandement à la piété liturgique de posséder sur ce sujet fondamental des notions précises. Sans doute les Pères de Trente ont défini la réalité du sacrifice et mis dès lors hors de discussion les éléments essentiels premiers de la messe. Mais il reste à la périphérie des questions non définies. C'est là que se porte surtout l'effort théologique au détriment des questions essentielles. Plutôt que de commenter à l'aide des travaux du Concile, les grandioses exposés eucharistiques de la XXIIe session, plusieurs ont préféré échafauder des systèmes métaphysiques subtils, des spéculations hasardées sans base scripturaire et traditionnelle suffisante, qui ont fini par occuper le premier plan et par absorber une grande partie du traité *De Eucharistia*. Ces lacunes de l'enseignement théologique n'ont pas tardé à avoir leur contrecoup dans la sphère voisine de la prédication et de la piété : l'idée du sacrifice eucharistique s'est affaiblie : le tabernacle et la table sainte sont pour beaucoup de fidèles des foyers d'un rayonnement plus intense que l'autel.

1. DE LA TAILLE, S. J., *Mysterium Fidei, De augustissimo Corporis et Sanguinis Christi sacrificio et sacramento Lucidationes L in tres libros distinctae*. Parisiis, Beauchesne (1921). Vol. in-8° gr., XV-663 pages. Fr. 60,00.

2. LAMIROY. *De Essentia SS. Missae Sacrificii Dissertatio*. Louvain, 1919, in-8°, XV-536 pages.

2° Si la liturgie est tributaire du dogme, comme nous venons de le dire, et doit trouver en lui ses sucs nutritifs et sa sève vitale, le dogme à son tour est tributaire de la liturgie : celle-ci en effet rend témoignage du dogme et sa déposition est sans appel : elle constitue un *lieu théologique* de grande valeur. Or, et c'est là la seconde constatation à charge de la théologie sacramentaire surtout, on a trop négligé d'interroger ce dépôt de la tradition. Nous le disions ici même :

« On néglige dans ces controverses des points de vue essentiels, comme le but même de Notre Seigneur dans l'institution eucharistique; et on utilise de moins en moins les documents les plus vénérables de la tradition, je veux dire les saints Pères, et surtout les textes liturgiques, actuels et anciens, précieux dépôts de formules sacrées qui enveloppent les saints Mystères depuis les âges chrétiens les plus réculés, expriment authentiquement la foi des pontifes et du peuple chrétien tout entier, et font suite pour ainsi dire aux récits évangéliques de l'Institution. Les seules secrètes (il y en a trois cents dans le seul Sacramentaire léonien du ve siècle) récitées sur les oblations, fourniraient aux théologiens des matériaux de premier ordre pour construire l'édifice de la science théologique de la sainte messe. On a trop oublié la sage maxime du pape Célestin (422-432) dans sa lettre aux évêques de la Gaule : « Faisons atten-
» tion au sens des prières sacerdotales qui, reçues par tradition des
» Apôtres dans tout le monde, sont d'un usage uniforme dans toute
» l'Église catholique, et par la manière dont nous devons prier,
» apprenons ce que nous devons croire : *Legem credendi statuat lex supplicandi.* » Les théologiens du moyen âge étaient mieux avisés; c'est ainsi que le B. Albert le Grand (1206-1280) dans son célèbre traité *De Sacrificio Missae*, suit pas à pas tous les textes du saint Sacrifice et distribue son ouvrage en trois parties correspondant aux divisions liturgiques de la messe. [1] »

Après un réquisitoire aussi sévère, nos lecteurs comprendront la satisfaction et l'enthousiasme avec lequel nous saluons la publication d'un ouvrage magistral qui comble surabondamment toutes ces lacunes, je veux dire le traité théologique *Mysterium Fidei* que vient de publier le R. P. de la Taille, S. J., professeur de théologie dogmatique à l'Université grégorienne, à Rome.

Cette publication, dont le titre seul est tout un programme, constitue un événement symptomatique dans le mouvement des études théologiques contemporaines.

Tout d'abord le traité, souvent terne, *De Eucharistia* sort trans-

1. *Questions liturgiques et paroissiales*, VI (1921), p. 193 (n° 3, sept.).

figuré de cette lumineuse étude et enrichi de conclusions nouvelles et définitives, déduites avec une vigueur de pensée rigoureusement scientifique et une originalité aussi audacieuse que sûre d'elle-même. Mais il y a plus : cet événement marque le point de départ de la rénovation de l'esprit des méthodes et procédés de l'enseignement dogmatique.

Ce n'est pas le lieu de développer cette pensée que les Revues théologiques ne manqueront pas de souligner. Pour nous maintenir dans notre cadre, contentons-nous de noter ici les titres du P. de la Taille à la reconnaissance des liturgistes. Nous soulignerons ensuite quelques thèses plus suggestives du *Mysterium Fidei*.

***

L'alliance éternelle de l'Humanité avec Dieu a été scellée par le sang versé en sacrifice : il se perpétue également par l'acte suprême de la vertu de religion, le sacrifice de la Messe. Aussi les saints Mystères sont-ils le centre du culte de l'Église : l'autel est l'axe autour duquel gravite toute la liturgie. Le mouvement liturgique n'a qu'un but : restaurer ce grand principe de la vie chrétienne que les âmes ont perdu de vue : il n'a pas d'autre programme. La sainte Réserve, la sainte Communion sont des réalités très saintes et très augustes sans doute, mais elles doivent être ramenées et comprises dans un Tout plus grand et plus auguste, le saint sacrifice de la Messe : la sainte communion est avant tout un acte liturgique : c'est la participation à la sainte Victime du Sacrifice. Or tout l'ouvrage *Mysterium Fidei* restaure dans l'étude théologique de l'Eucharistie cette conception fondamentale et traditionnelle : La notion de sacrifice est le centre de tout l'ouvrage. L'auteur en fait un exposé méthodique et une démonstration scientifique qui se développe sans défaillance dans un enchaînement merveilleux de cinquante thèses pleines de doctrine et de vie. La distribution seule du traité est suffisamment suggestive.

1er LIVRE (thèses 1 à 15) : Le sacrifice offert par le Christ lui-même *(Sacrificium Dominicum)* : il se divise en cinq chapitres qui traitent successivement du sacrifice en général (ch. I); du sacrifice offert dans la Passion (ch. II); du sacrifice offert à la dernière Cène (ch. III et IV); de la pérennité du sacrifice du Christ dans la vie de la gloire (ch. V).

2e LIVRE (thèses 16 à 35). Le sacrifice offert par l'Église *(Sacrificium Ecclesiasticum)* : L'institution de l'Eucharistie comme sacrifice (ch. I); témoignages de la tradition (ch. II); relations de la messe avec le sacrifice du Christ (ch. III); les Fruits du sacrifice (ch. IV);

valeur du sacrifice offert par un prêtre séparé de l'Église (ch. V); enfin l'acte effectuant le sacrifice (ch. VI).

3e LIVRE (thèses 36 à 50) : L'Eucharistie Sacrement. C'est un sacrement (ch. I); relation avec les autres sacrements (ch. II); nécessité de moyen de ce sacremcnt (ch. III); condition de la présence réelle dans l'Eucharistie (ch. IV).

On le voit : la nature sacrificielle des saints Mystères est mise fortement en relief : c'est la pensée maîtresse du traité : elle commande toutes les autres parties. En effet, l'Eucharistie n'étant que l'acte oblatoire du Christ renouvelé par l'Église, l'étude préalable (livre I) de l'activité sacerdotale personnelle du Christ dans toutes ses modalités s'imposait. D'autre part, si la sainte communion, dans sa notion profonde, n'est que la participation parfaite au sacrifice, l'examen scientifique du sacrement eucharistique devait trouver place après l'étude de la messe. Et dans le cours du développement de ces trois livres, que d'aperçus originaux, que d'aspects neufs qui amorcent des questions secondaires pleines d'intérêt, du domaine de la piété et du culte.

En toute vérité, *Mysterium Fidei* doit devenir le livre de chevet des prêtres désireux de faire de la sainte messe le centre de leur vie spirituelle et de leur apostolat : aucun des amis de la liturgie ne peut l'ignorer.

Sans doute l'auteur, dans un travail si personnel et si original, a dû s'affranchir des préjugés d'école et faire le sacrifice d'opinions accréditées par de grands théologiens dont l'autorité devait lui être particulièrement chère. Pour tenter et réussir une telle entreprise il était merveilleusement préparé et sa compétence personnelle était rehaussée encore par son prestige professionnel et corporatif.

Un autre titre de cet ouvrage à la reconnaissance des liturgistes est d'avoir réintégré officiellement la liturgie dans ses droits de témoin autorisé de la croyance. En effet, à côté des témoignages de la tradition que l'auteur commente avec une très grande loyauté et un sens catholique affiné, figurent toutes les manifestations de la foi, recueillies dans le culte public de l'Église, dans la piété des fidèles, et jusque dans les chefs-d'œuvre artistiques inspirés par les âges de foi. Les documents liturgiques de l'Orient et de l'Occident, les sacramentaires des Liturgies mortes ou vivantes, bref toute la foi privée et vécue des générations chrétiennes est dégagée par l'auteur avec une érudition pénétrante et une abondance d'information qui ne laisse rien à désirer. Si la foi chrétienne n'était qu'un système théologique, une spéculation théorique et pas, en même temps, une vérité destinée à être vécue, on pourrait récuser ce témoignage. Mais pour faire l'histoire du dogme il faut s'efforcer d'attein-

dre à la foi intime qui se manifeste autant par le culte et la prière que par les écrits théologiques.

L'auteur a poussé ce scrupule d'information tellement loin, qu'il a eu l'heureuse initiative d'illustrer ses thèses théologiques par des reproductions des chefs-d'œuvre eucharistiques des primitifs flamands, témoins eux aussi de la tradition catholique. Cette illustration artistique d'un traité de théologie dogmatique est tout un symbole et un programme. Ce procédé nouveau va faire naître chez les étudiants de nos grands séminaires l'espoir de voir un jour leurs solennels professeurs de dogmatique accompagner leurs cours de projections lumineuses.

***

Pour permettre à nos lecteurs d'apprécier la haute portée liturgique du *Mysterium Fidei*, résumons ici quelques conclusions d'une importance et d'un intérêt plus grands.

1° *Unité du Sacrifice de la Cène, de la Croix, de la Messe.* La grande pensée qui, à notre sentiment, domine les deux premiers livres est celle de l'unité du sacrifice catholique dans la trilogie sainte de la Cène, de la Passion et de la Messe. La Cène fut sacrifice; la Passion l'a été; la Messe l'est également. Aurons-nous donc trois sacrifices indépendants l'un de l'autre? Non certes : la tradition tout entière nous enseigne au contraire qu'il y a entre eux un lien très étroit. Quel est-il? Identité du prêtre, identité de la Victime? Séparation des espèces eucharistiques dans la Cène et dans la messe, pour symboliser l'immolation sanglante de la Croix? Volonté du Sauveur, intention pieuse de l'Église qui font de la Cène l'annonce de la messe la commémoration de la Passion? Communication mystérieuse par laquelle la Cène et la messe empruntent à la Passion toute leur efficacité et leur vertu? Oui, assurément, c'est tout cela. Mais n'y a-t-il pas davantage encore? La doctrine que défend le P. de la Taille n'ajoute certes rien à ces liens multiples, mais elle nous fait voir en eux un aspect nouveau qui nous en découvre à la fois le principe et l'achèvement. Son explication est d'une simplicité grandiose. La voici : Le Christ n'a été immolé réellement qu'une seule fois : ce fut dans le sacrifice sanglant de la Passion. Par contre ni la Cène, ni la messe ne contiennent d'*immolation* réelle et distincte d'aucune sorte. Il ne faut pas y chercher de destruction [1]. Elles ne consti-

1. Les lecteurs de notre Revue se rappelleront que la même idée a été longuement défendue dans l'*Essai de manuel fondamental* (février 1921, pp. 52-53 et septembre 1921, pp. 194-195). Nous y disions notamment : « *Points de vue inexacts.* 1. L'erreur de plusieurs théologiens, après le Concile de Trente surtout, semble donc avoir été de placer la différence spécifique du sacrifice dans un seul mode de transformation de la matière, à l'exclusion de tout autre, je veux dire la destruction; et de refuser

tuent que des *oblations réelles*, dans lesquelles sont offerts le corps et le sang du Christ, en tant que *victime immolée sur la croix*. A la Cène, dans la consécration de son corps et de son sang, le Christ s'offrit lui-même réellement à l'immolation future du Calvaire *(se obtulit immolandum)*; à la messe, dans la même consécration, nous offrons réellement la victime de cette même immolation accomplie précédemment *(offertur immolatus)*. A la Cène et à la messe, l'immolation symbolique (la séparation des espèces) *marque cette relation* : rien de plus. Pour exprimer la même chose en une formule plus suggestive encore, on pourrait dire : l'*unique* immolation de la Passion, fut offerte réellement par le Christ dans la Cène; et s'offre réellement par nous dans la messe.

Il est donc bien vrai que l'union entre la Passion, la Cène et la messe, outre l'identité de sacrificateur, repose sur l'identité de la victime; et cette identité n'est pas seulement matérielle; elle est également formelle : ce qui reste identique dans ces trois sacrifices ce n'est pas seulement l'individualité matérielle de la victime, mais encore son caractère, son état formel de victime. Il n'y a pas une nouvelle modalité de l'état de victime qui se surajoute à la Cène et à la messe; non : ce que l'offrant de la Cène a considéré, ce que l'offrant de la messe considère en elle, c'est uniquement la victime du Calvaire.

Oui, la Cène est une annonce, la messe une commémoration de la Passion, puisque dans la Cène le Christ n'a fait que s'offrir à l'immolation de sa Passion prochaine et que dans la messe nous renouvelons cette même oblation. Quel saisissant relief prend soudain la parole du Christ : *Hoc facite... Hoc*, ce même acte que je pose moi. c'est-à-dire offrir à Dieu l'immolation de la Passion.

Oui la Cène et la messe, par la séparation des espèces eucharistiques, rappellent mystiquement l'immolation sanglante de la Croix; mais elles ne sont nullement constituées sacrifice par cette double consécration : elles ne sont autre chose que *les oblations réelles de cette unique immolation du Calvaire*.

Oui enfin, toute l'efficacité de la messe, et même de la Cène, leur vient du sacrifice de la Croix, et la raison en est, cette fois, bien évidente : c'est que la Cène et la messe *n'ont d'autre victime* que celle de la Passion, et l'offrent comme telle. C'est de cette immolation que leur vient toute leur valeur et leur vertu.

conséquemment le nom de sacrifice à tout acte cultuel où ne se réalise pas cette destruction. De là des efforts désespérés pour découvrir une destruction vraie et absolue dans tout sacrifice, là même où le bon sens et la tradition se refusent à l'admettre, je veux dire dans le saint sacrifice de la messe. Mais ils étaient réduits à cette nécessité pour s'être laissé hypnotiser par cette magie de la destruction sacrificielle et pour avoir abandonné la sage réserve des anciens ».

Une fois cette doctrine admise, toutes les explications imaginées par les théologiens pour trouver malgré tout dans l'état eucharistique du Sauveur une nouvelle destruction réelle ou équivalente, destruction qui justifia à leur yeux la réalité du sacrifice dans l'Eucharistie, portent à faux : la messe pour être sacrifice, n'a pas besoin d'une nouvelle destruction : elle est l'oblation réelle d'une vraie victime, dont l'immolation unique et achevée antérieurement est représentée par la double consécration.

Du coup, que de traités de théologie eucharistique qui perdent une grande partie de leur intérêt, tant cette obsession de la destruction avait fini par tout absorber ! « Pour plusieurs théologiens la préoccupation capitale dans l'étude de la messe est de sauvegarder coûte que coûte l'idée de destruction. Hostie, le Christ doit être détruit dans l'Eucharistie, sans quoi à leurs yeux, la réalité du sacrifice est compromise. Et quand péniblement on a découvert dans l'état sacramentel du Christ un semblant de destruction, on est obligé d'amortir l'affirmation par des formules atténuantes : *aequivalenter, ad instar occisi...* [1] »

La thèse du P. de la Taille est une délivrance et un soulagement.

DEUXIÈME IDÉE : *La pérennité du sacrifice du Christ au ciel.* Les hommages réparateurs que l'homme offre à Dieu par le sacrifice, appellent une réponse bienveillante de Dieu qui agrée les satisfactions offertes et ratifie la réconciliation : en d'autres termes le sacrifice pour être efficace doit se consommer par un gage authentique de l'agrément divin ; il comporte des échanges mutuels de fidélité et d'amour. L'oblation du Calvaire, offerte avec un élan d'amour sans réserve et une soif d'expiation insatiable, devait donc se consommer par un témoignage réciproque non moins généreux des complaisances célestes. Ce baiser de paix que le Père impatient réservait à l'humanité prodigue repentante ; ces divines étreintes de la réconciliation définitive, qui devaient consommer à jamais l'œuvre de la Croix, ce sont les mystères glorieux de la Résurrection et de l'Ascension du Sauveur : entrée triomphale du vainqueur dans le temple de sa gloire et son admission définitive à la droite du Père : *introivit semel in sancta, aeterna redemptione inventa.* Dès lors dans quel sens faut-il entendre cette affirmation du langage chrétien consacré par la tradition la plus authentique, à savoir la continuation dans le Saint des saints du sacrifice du Christ, l'oblation éternelle devant le Trône de Dieu, la messe du ciel ? Faut-il placer dans le Christ glorieux un acte formel de volonté avec l'intention présente d'offrir un sacrifice ? S'agit-il d'un sacrifice actif ? La réponse de l'auteur est

1. *Questions liturgiques et paroissiales, Essai de manuel fondamental,* VI (1921), p. 198 (septembre).

catégoriquement négative. Selon lui, il faut expliquer cette permanence du sacrifice céleste, par l'état glorieux de la divine Victime, état qui, par sa nature même, proclame sans cesse l'acceptation divine et prolonge ainsi dans le ciel la consommation éternelle du sacrifice de la Croix inauguré par les mystères glorieux de sa vie terrestre.

La gloire qui rayonne de son Humanité transfigurée, est comme l'hymne de louange et de prière qui monte sans cesse de l'autel du ciel, et rappelle au Père tous les mérites de la Croix dont cette gloire même constitue l'éternelle ratification : c'est dans ce sens qu'il est : *semper vivens ad interpellandum pro nobis :* qu'on pourrait traduire librement : Sa vie glorieuse elle-même est la prière de son sacrifice éternel.

Peut-être dans cet exposé trop personnel nous sommes-nous trop affranchis du développement de l'auteur, et avons-nous trahi sa pensée : nous ne le croyons pas cependant. Quoiqu'il en soit, c'est bien dans ce sens, selon nous, qu'il faut expliquer les affirmations métaphoriques de la piété chrétienne qui semblent attribuer au Christ glorieux une adoration active, des supplications et des intercessions sans cesse renouvelées.

Deux conclusions importantes se dégagent de cet exposé : Tout d'abord la victime offerte dans la messe, n'est pas seulement la victime sanglante de la Croix mais aussi la victime glorifiée, l'hostie du sacrifice céleste. Sans cette relation avec l'autel du ciel, notre autel eucharistique ne porterait pas le sceau glorieux de l'alliance divine, garantie de sa valeur propitiatoire. Au surplus l'état glorieux est devenu inséparable de l'humanité du Sauveur, qu'elle soit naturellement présente au ciel ou sacramentellement présente dans l'Eucharistie.

La deuxième conséquence, c'est que le Christ n'intervient pas lui-même dans nos messes par une oblation actuelle renouvelée pour chacune d'elles. Nous avons été particulièrement heureux de trouver dans le *Mysterium Fidei* une confirmation aussi autorisée de cette opinion que nous avons exposée timidement dans l'*Essai de manuel fondamental* et que nous nous permettons de rappeler ici :

« A entendre prier l'Église on a l'impression pourtant qu'elle a conscience d'être investie d'un ministère par la volonté du Christ, de posséder pleinement son sacerdoce, et de l'exercer en son nom et en vertu d'une délégation qui confère à ses actes sacerdotaux la valeur des actes mêmes du Christ. D'autre part, rien ne suggère le recours à un acte sacerdotal physiquement distinct de celui que pose le prêtre, émanant de l'humanité glorieuse du Christ et communiquant à l'acte liturgique sa valeur.

Les prières liturgiques qui enveloppent le saint sacrifice sont habituellement construites sur un type classique uniforme. La société des fidèles, par l'organe officiel de ses prêtres, s'adresse au *Père par Notre Seigneur Jésus-Christ.* Devenu ministre du Christ, le prêtre n'exerce plus son ministère que par la vertu du Christ et en son nom. C'est aussi le sens obvié de la formule du Pontifical par laquelle l'évêque communique le pouvoir de célébrer les saints mystères : « Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le saint sacrifice et de célébrer » la sainte messe tant pour les vivants que pour les morts, au nom » du Seigneur, *in nomine Domini.* »

» Au surplus il est souverainement important pour la compréhension saine et catholique de la vie religieuse, d'insister sur le caractère visible et humain du pouvoir sacerdotal dans la liturgie et dans la sainte Église en général. Dans certains milieux on s'accommoderait aisément d'un pouvoir sacerdotal, d'un sacrifice et d'une liturgie qui ne disposeraient ici-bas que de symboles impuissants, dont toute la réalité se concentrerait dans le ciel. On reconnaîtrait au Christ tous les pouvoirs s'il s'engagerait à ne pas les exercer visiblement sur la terre. Sans doute on ne saurait assez exalter l'influence souveraine et vivifiante du Christ glorieux dans toute l'économie surnaturelle, mais affirmons en même temps que le Sauveur a transmis son triple pouvoir de magistère, de juridiction et de sacerdoce à son Église visible et que celle-ci l'exerce pleinement et souverainement sur la terre par des institutions tangibles et humaines.

« En réclamant pour l'efficacité des sacrifices offerts ici-bas le concours physique et actuel du Christ glorieux, ne risque-t-on pas d'appauvrir la notion du pouvoir sacerdotal dans l'Église et de perdre de vue l'économie du plan divin qui, pour la sanctification des hommes, fait appel à la collaboration des hommes eux-mêmes. [1] »

Que d'autres idées fécondes du point de vue de la vie liturgique il faudrait signaler ici. Dans l'étude du sacrement eucharistique en particulier, la sainte communion est envisagée comme participation rituelle à un sacrifice. De cette notion maîtresse découle pour l'auteur toute l'efficacité de cet auguste sacrement : en effet, la communion à la victime signifie et produit à la fois notre participation aux biens éternels, notre union à Dieu et notre incorporation dans la société des fidèles adorateurs de Dieu.

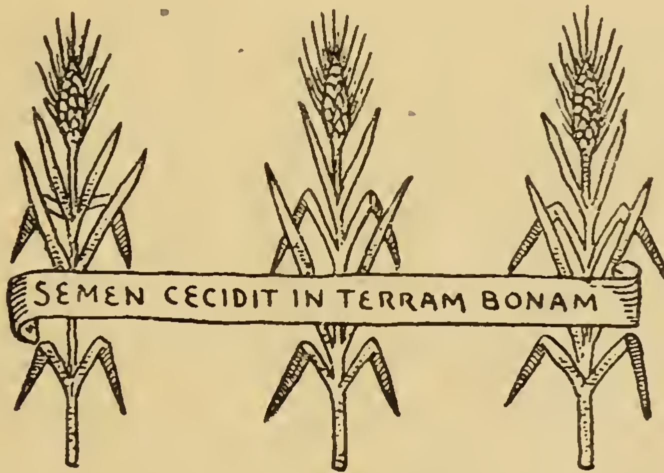
Mais nos lecteurs suivront l'auteur lui-même dans les riches développements qu'il donne à ces grandes idées traditionnelles.

N'étions-nous pas en droit d'appeler cet ouvrage une rénovation de l'enseignement théologique de l'Eucharistie? Sans doute ce n'est

1. *Questions liturgiques et paroissiales*, V. (1920), pp. 218-219 (décembre).

pas sans un effort personnel très sérieux qu'on parvient à saisir ces exposés originaux, présentés sous des formes très neuves et dans une langue latine peu familière. Mais à tous les prêtres qui s'imposeront ce travail, et souhaitons qu'ils soient nombreux, on peut prédire un accroissement considérable de leur foi et de leur piété envers les mystères eucharistiques. Et certes ils s'uniront à nous pour féliciter et remercier ce digne fils de S. Ignace qui, fidèle à la mission de son ordre, lutte encore contre le protestantisme en faisant rayonner dans sa pleine lumière le dogme catholique du sacrifice eucharistique.

Dom Lambert Beauduin.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

LETTRE DE S. S. PIE XI



Mgr. G. Gaggia, évêque de Brescia, à l'occasion de la *Semaine liturgique populaire de Brescia,* dont nous donnons ci-dessous la recension.

L'apostolat liturgique s'y trouve consacré par l'auguste bénédiction et la profonde sympathie du saint Père.

« Vénérable Frère,

Dans l'affectueuse lettre que vous avez jointe au programme de la Semaine liturgique, qui aura lieu bientôt dans l'Église de la Paix, pour le IIIe Centenaire de saint Philippe de Néri, vous Nous rappelez que Nous avions accepté bien volontiers l'invitation d'assister personnellement aux importantes assemblées, et aux fonctions sacrées de la dite Semaine [1]. Nous nous en souvenons bien Nous aussi, et Nous aurions été plus qu'heureux d'être fidèle à l'invitation. Mais puisque la Divine Providence en a disposé autrement, Nous ne manquerons pas de prendre part, au moins par la pensée, *à ce mémorable événement,* et d'assister d'esprit et de cœur à toute réunion, à toute cérémonie sacrée, nous servant comme de guide du Programme que dans un sentiment filial vous Nous avez offert, en une parure dont l'élégance fait preuve d'un grand respect et d'une sincère vénération. Nous en montrons une vive gratitude, et à cette filiale affection Nous répondons par le plus cordial amour paternel. Nous tenons à vous donner l'assurance que, dans les heureux jours de la Semaine liturgique, Nous unirons nos prières, comme si Nous étions présents, à celle de tous les assistants, dans le but d'obtenir les célestes bénédictions sur les orateurs sacrés et sur les auditeurs que nous souhaitons être très nombreux, afin que la parole des uns rendue puissante par la grâce divine, soit féconde pour les

1. Dans une communication à son clergé faite au mois de mars, Mgr Gaggia, après avoir annoncé la semaine liturgique qui se préparait, ajouta : « Le S. Pontife Pie XI, alors Cardinal de Milan, avait accueilli volontiers l'invitation d'être parmi nous à cette occasion. Et, un soir où je me trouvais à lui parler de ce sujet, après avoir approuvé et loué le projet, il m'ajouta qu'il se faisait libre de tout autre engagement pris précédemment, afin de ne pas manquer de venir. Et cela à raison de l'importance d'une pareille semaine pour la gloire de Dieu, et *pour la formation profondément chrétienne des fidèles ;* et encore parce que sa pensée était de tenir, à un autre moment, une semblable semaine dans son archidiocèse. » *(Osservatore Romano,* 16 mars 1922.)

autres en fruits abondants et utiles pour la restauration chrétienne de la société humaine et pour l'avènement tant désiré de la paix universelle (dont Nous voyons un heureux présage dans le temple sacré qui a été choisi pour la Semaine liturgique). Et puisque cette Semaine a été opportunément rattachée au IIIe centenaire de saint Philippe de Néri, nous avons confiance que la puissante intercession de l'Apôtre de Rome fera descendre, comme une bienfaisante rosée, la grâce divine sur tous ceux qui prendront part à la Semaine, et qu'il assurera à celle-ci le plus heureux et le plus consolant succès. A cette fin, Nous voulons Nous aussi, apporter Notre tribut paternel, non seulement par Nos prières, mais aussi par le secours de la Bénédiction Apostolique que Nous accordons de tout cœur, à vous et à Nos autres vénérables Frères qui prendront part à la Semaine liturgique, aux orateurs sacrés, au clergé et à tous les fidèles qui, par leur religieuse assistance et leurs pieuses prières, contribueront à l'exécution la plus parfaite et la plus profitable du programme, à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

» Donné à Rome, près S. Pierre, le 10 avril 1922, première année de Notre Pontificat, « PP. PIUS XI. »

APPROBATION ÉPISCOPALE

NOUS avons publié dans notre dernier numéro la lettre envoyée par S. É. le Cardinal Mercier à l'Union Liturgique pour prêtres. De son côté S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur, a fait parvenir aux promoteurs la lettre si encourageante pour l'apostolat liturgique, que nous sommes heureux de publier :

A Monsieur l'Abbé Hanin, directeur au Grand Séminaire, Namur.

Namur, le 2 juillet 1922.

Mon cher Abbé,

Nous avons examiné avec grand intérêt le programme d'études et d'action, qu'en fils soumis vous avez voulu soumettre à notre approbation.

Vous n'avez d'autre but que de réaliser les vœux formulés par Pie X de pieuse mémoire, et confirmés par ses vénérés successeurs Benoît XV et Pie XI ; vous cherchez à aider le clergé paroissial belge dans l'organisation de l'action catholique sous sa forme actuelle *la plus pieuse* et *la plus féconde,* l'apostolat liturgique; vous voulez l'extension du grand mouvement liturgique du XXme siècle dont la création sera la gloire de l'Ordre de Saint-Benoît, mais dont la pleine efflorescence en Belgique sera le fruit de la collaboration intelligente, active, persévérante et désintéressée de tous les membres du clergé.

Aussi nous souhaitons à votre œuvre développement et prospérité, nous bénissons les prêtres qui l'ont fondée et ceux qui en deviendront les membres, et nous sommes assurés de l'influence bienfaisante qu'elle exercera sur les âmes qui comprennent et veulent vivre « la vie de l'Église ».

Agréez, mon cher Abbé, l'assurance de mon religieux dévouement.

Signé : † TH. LOUIS,
Év. de Namur.

SEMAINE LITURGIQUE POPULAIRE DE BRESCIA

Du 1er au 7 mai dernier, une Semaine liturgique, la première en Italie, la première aussi de ce genre, a tenu ses assemblées dans la ville lombarde de Brescia. Ce ne fut pas seulement un cycle de cours et conférences destiné à un auditoire spécial, mais *une suite de prédications adressées au peuple*, à l'ensemble des fidèles. Elle eut un plein succès, et c'est là un fait si important dans le mouvement liturgique, que la *Rivista liturgica* a cru pouvoir lui consacrer un numéro double. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner ici une relation attentive.

Occasion. — L'initiative de la Semaine de Brescia est due aux RR. Pères de l'Oratoire qui ont voulu célébrer de cette manière le troisième centenaire de leur glorieux fondateur, saint Philippe de Néri.

« Quand il y a aujourd'hui dix ans, écrit à ce sujet le Rme Père Caronti, abbé bénédictin de Parme, commença en Italie le mouvement liturgique, de plusieurs points de la péninsule, il se leva des paroles de critique, de défiance et d'étonnement. Les jugements les plus modérés voyaient dans le travail de quelques apôtres décidés, une œuvre de rêveurs, d'archéologues, d'esthètes, d'idéalistes qui ne connaissaient pas les besoins réels de la société. Le temps eut raison de ces contradictions : le mouvement liturgique s'est montré un *mouvement intense de vie et de vie surnaturelle*. La Semaine de Brescia en a été une révélation grandiose. »

Brillant concours de coopérateurs.

Mgr Gaggia, évêque de Brescia et son auxiliaire, Mgr Bongiorni; Mgr Rossi, archevêque d'Udine; Mgr Rodolfi, évêque de Vicenza; Mgr Cazzani, évêque de Crémone; Mgr Costantini, évêque de Géropoli, administrateur apostolique de Fiume; Mgr Rovetta, évêque titulaire d'Éphèse; le Rme Père Caronti, abbé de Parme; Mgr Manzini et Mgr Maggio de Vérone; Dom Battisti, Dom Buenner et Dom Cicchitti, pères bénédictins des abbayes, respectivement de Finalpia, de Chiari et de Parme; Dom Polvara, directeur de l'*Arte christiana* et Dom F. Tonolo du clergé paroissial : telle est la remarquable liste des orateurs et des conférenciers.

Nous nous permettons d'y souligner tout spécialement les noms de sept évêques; n'était-ce pas assez déjà pour assurer le succès de la Semaine. Il y eut d'ailleurs à ce succès une autre cause meilleure encore : nous voulons dire la prière et la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ.

Le programme. Ses grandes lignes.

A 6 h. ½. — Leçons sur la messe.

A 9 heures. — Les 1, 4, 5 et 6, soit quatre jours de la semaine : Messe pontificale avec homélie.

Les 2 et 3 : réunion réservée au clergé.

A 15 heures. — Assemblée générale où l'on entend deux conférences.

A 20 heures. — Prédication sur des sujets de morale.

La semaine fut préparée par près de soixante missions.

Quelques-uns des sujets traités

Les *Leçons sur la messe* furent confiées au Rév. Père Caronti. En voici la série :

1. Concept fondamental de la liturgie. Son influence sur la piété.

La liturgie est surtout la participation aux mystères du Christ : son fondement est le sacerdoce du Christ; sa méthode, le cycle de l'année ecclésiastique; ses moyens, les sacrements et le sacrifice, actes du sacerdoce; sa fin, l'union à Dieu.

2. Concept de la messe; rapports entre le sacrifice du Calvaire et celui de l'autel. Avantages que l'âme retire à pénétrer cette relation essentielle de la messe à la Croix.

3. Diverses parties de la messe : histoire, développement rituel, sens spirituel. Il faut de ces études pour *rendre* au peuple l'intelligence et l'amour de la messe.

4. Manière pratique de s'associer au prêtre, montrée par l'analyse attentive de chacun des rites, de chacune des formules de la messe.

Mgr Manzini : *Supériorité de la prière liturgique sur les formes de la piété individuelle.* La prière liturgique contient toute la vie du Christ, continuée et agrandie dans l'Église.

D. Buenner : *Efficacité de l'antique méthode liturgique* dans la piété chrétienne, spécialement dans l'église de Brescia, où notamment se célébraient avec grand soin les solennités de la Semaine Sainte.

D. Battisti : *La messe des morts dans sa forme la plus simple.*

P. abbé Caronti : *Abus dans le culte des morts.*

Ces deux conférences sont suivies d'une messe de *Requiem*, célébrée par un seul prêtre, avec deux chantres et six acolytes. C'était la démonstration pratique et de ce que l'on peut obtenir avec de minimes moyens, quand on y joint la propreté, la ponctualité, la piété; et aussi de l'édifiante beauté dont se parent les fonctions les plus simples quand elles se font selon l'esprit et la loi de l'Église.

Le P. abbé Caronti proposa une simplification plus grande encore : suppression (totale) de l'orgue ou de l'harmonium; exécution du Trait et du Graduel sur une mélodie de psalmodie simple.

D. Battisti : *La messe pour vivant* à un seul prêtre et avec six acolytes. Après un aperçu sur l'aspersion de l'eau bénite, l'orateur expose son sujet en insistant sur l'importance des moindres précisions. C'est de leur observance que naît la beauté et la dignité de ce rit très simple.

Mgr Manzini : *La liturgie de l'Esprit-Saint.* L'œuvre de l'Esprit-Saint est le complément nécessaire de celle du Christ : telle est l'idée centrale de la liturgie de Pentecôte. L'idéal de l'âme baptisée, c'est de « vivre par l'Esprit ». L'oubli de cette dévotion essentielle est marqué par une déchéance de la vie chrétienne.

Mgr Maggio : *Le chant à l'Église.* Nécessité du concours de tous au travail de restauration. Scholae : recrutement, formation des chantres; secours didactiques, pécuniaires (?); travail d'instruction à travers les associations paroissiales.

Fruits et enseignements.

Ceci d'après deux articles de la *Rivista liturgica, l. c.*, l'un du P. abbé Caronti : *Charismata meliora*, l'autre signé Parochus : *Insegnamenti della Settimana liturgica.*

Brescia en a été l'éloquente confirmation : le mouvement liturgique n'est pas un mouvement idéaliste, qui n'a de racine que dans l'imagination de quelques exaltés. Mais il est un mouvement essentiellement pratique, agent de reconstitution morale et religieuse.

Nous ne nous arrêtons pas à l'écorce, là où le sentiment peut trouver sa pâture ; nous devons nous porter à la volonté, comme celle-ci doit se porter à travers les actes du culte, *fortiter et suaviter* à l'adoration et au service divin.

La liturgie est UN MOUVEMENT D'AMES. Il est arrivé au peuple de Brescia ce que nous racontent les chroniqueurs médiévaux des néophytes qui entraient à l'église, et par l'admiration de ses splendeurs, étaient ravis au ciel. Beaucoup venaient à l'église de la Paix, par un vague sentiment de curiosité. Mais à entendre expliquer les beautés cachées des rits, la valeur de la messe, ils restaient conquis et séduits. Et la conquête ne s'arrêta pas à une admiration abstraite et esthétique, car, des régions de l'intelligence, elle descendit à celles du cœur, et elle conduisit à s'agenouiller pour adorer, pour devenir meilleurs, pour s'unir à Dieu.

Ce furent des heures de consolation que celles du matin, heures de lumineuse espérance, quand la foule qui emplissait le vaste temple de la Vierge défilait devant l'autel, avec un édifiant enthousiasme, pour recevoir l'Eucharistie des mains du prêtre. C'était comme des ondes vivantes qui assiégeaient le tabernacle avec amour [1]. Le peuple retrouvait ses voies, retournait à ses grandeurs. Il avait compris que toute réforme intérieure doit porter à vivre en contact plus intime, plus senti avec l'Église, avec ses sacrements, avec son sacrifice.

Ce furent des heures de consolation que celles de la messe chantée et des solennités pontificales, quand en une seule palpitation de foi et d'amour, en une seule expression chantée, clergé et peuple — *plebs adunata pastori* — faisaient écho aux sentiments et à la voix de l'Évêque. Mgr Gaggia a senti vibrer autour de lui le cœur de son diocèse en une hymne merveilleuse à Dieu. L'unité de la famille chrétienne, objet de l'admiration vibrante et passionnée des apologètes des premiers siècles, était une réalité vivante, sensible, insoupçonnée. L'âme régénérée dans le Christ n'est pas une monade isolée, perdue dans l'espace, mais une cellule vivante d'un grand organisme où circule une même vie, une même foi, un même sentiment de louange et d'action de grâces. De là le besoin que ressent notre peuple de retourner à la vie liturgique. Après les premières résistances, fruit d'une formation antérieure, il manifeste naïve-

1. Toute la semaine, l'empressement à la Communion fut merveilleux. Mais le jour de clôture, la Sainte Eucharistie fut distribuée sans interruption par trois prêtres, de 4 h. ½ à 10 heures. Cet imposant spectacle de foi fit dire à plus d'un prêtre que l'effet spirituel de la semaine était supérieur à celui d'une mission.

ment d'aimer ce nouvel aliment de sa piété, et d'entendre profondément en soi les échos de l'Esprit, lequel est l'âme de la prière liturgique.

Ce furent des heures de consolation que celles du soir, quand de 3 à 6, puis encore de 8 à 10, un même peuple toujours nombreux, et toujours plus avide, revenait écouter la parole de maîtres qui, dans la forme apostolique, sans aucune rhétorique conventionnelle, expliquaient les sublimes mystères de l'amour divin dans la Messe et la Communion.

L'âme chrétienne était là : elle se trouvait dans son ambiance, elle respirait son atmosphère propre, la surnaturelle, elle se sentait unie à Dieu par Jésus-Christ qui, par la voie de la liturgie, resplendit, se donne, accomplit en ses frères l'œuvre de l'assimilation à sa vie divine.

***

Brescia a fait la preuve expérimentale que l'apostolat liturgique est le moyen tout à la fois authentique et facile, antique et toujours neuf de ramener les âmes à Dieu.

Retournons aux sources : telle est la directive que la Semaine de Brescia proclame et dicte au zèle des pasteurs d'âmes.

La source pure de l'eau qui jaillit à la vie, c'est la vie de l'Église qui nous communique la vie du Christ et de Dieu; c'est l'union avec le sacerdoce, organe autorisé pour la transmission des réalités supérieures ; c'est la liturgie qui est l'actuation et l'expression de la vie de l'Église et du sacerdoce.

Nous avons souvent le tort de vouloir sauver la société en désertant le temple; ou bien encore de nos confrères du sacerdoce usent pour ramener le peuple à l'église de systèmes qui, s'ils répondent à leur zèle, ne couronnent pas toujours leurs désirs. De temps en temps on organise des fêtes : luxe exceptionnellement riche sur l'autel qui devient le piédestal d'un saint dans une apothéose de lumières et de couleurs; exécution de musique célèbre que le grand public puisse goûter; discours confié au prédicateur à la mode lequel, comme s'il avait le rôle d'oiseau de réclame, doit attirer les fidèles. Et les solennités se célèbrent avec grand concours. Mais le fruit spirituel est-il proportionné à ce concours, et surtout est-il efficace et durable?

Nous nous permettons d'observer que les solennités extraordinaires sont comme les drogues : excellentes si on use avec parcimonie; elles donnent le dégoût de la nourriture quotidienne, si on en use avec excès.

Notre Mère l'Église n'entend pas qu'une fonction secondaire prenne le dessus sur ce qui est substantiel et principal. La messe est l'acte quotidien de notre vie religieuse; la communion est la nourriture quotidienne de notre âme. C'est à ces deux réalités qu'il faut réserver les préférences. C'est à elles que le fidèle devra retourner avec plus de lumière et d'amour, une fois passée la solennité extraordinaire; c'est en elles qu'il faut chercher, nonobstant leur modeste apparat extérieur, le moyen ordinaire pour expérimenter les ineffables effusions de la vie divine.

Mais, on n'insistera jamais assez, il convient que les ministres du sanctuaire accomplissent tout avec exactitude et decorum, lequel, bien plus

que dans les lumières et l'ornementation, consiste dans la précision, l'ordre, la propreté et la dévotion.

C'est pourquoi toute la Semaine de Brescia a été *composée autour de la messe et de la communion;* c'est pourquoi aussi il y fut pris tant de *soin des cérémonies et du chant.*

***

La Semaine de Bescia a mis en évidence ces deux points :

1. La nécessité s'impose que le mouvement liturgique soit porté peu à peu, avec toute son efficacité, dans les paroisses. Là est son siège natutel, là son champ d'épreuve et d'expansion.

Et donc ce sont les curés qui demain devront nous dire les déficiences du mouvement, ce sont les curés qui devront apporter le tribut de leur expérience personnelle et nous dire les bienfaisants résultats de rénovation spirituelle opérés au sein de leur troupeau par la sainte liturgie comprise, vécue, pratiquée.

De grâce, ne disons pas que le mouvement liturgique est un mouvement bénédictin. Les fils de saint Benoît ont eu, en Italie comme ailleurs, le mérite incontestable d'en avoir parlé les premiers et de s'être mis au travail de la propagande, alors que le mouvement pouvait rencontrer des oppositions et des difficultés. Mais ils sont les premiers à le proclamer : le mouvement liturgique est un mouvement ecclésiastique essentiellement paroissial.

2. Le mouvement liturgique tend à l'Eucharistie comme à son foyer et à son centre; il est la voie royale pour conduire les âmes au Tabernacle.

D. MAUR GRÉGOIRE.

JOURNÉES LITURGIQUES AU PAYS WALLON

Verviers (novembre 21), Châtelet (avril 22), Liége (juin 22).



ES PROGRAMMES. — Nos lecteurs connaissent déjà les programmes, l'un et l'autre brillants, qui avaient été préparés pour les journées de Châtelet et de Liége [1].

Plus sobre, mais pourtant plein d'intérêt fut le programme qui s'est déroulé à la paroisse Saint-Remacle de Verviers, le dimanche 13 novembre dernier. Cette fête grégorienne était honorée de la présence de Mgr le Vicaire général Deseille.

A 10 heures. — Messe paroissiale, chantée en pur grégorien par les scholae.

Sermon sur les chants propres de la messe, spécialement sur le cri de détresse filiale : *De profundis*, chanté au Graduel, puis repris et répété à l'Offertoire.

A 3 heures. — Première conférence, par Dom Vandeur, prieur de l'abbaye du Mont César : La messe est le centre de la piété.

Deuxième conférence : « Pour que le peuple chante ». Exhortations

1. *Questions liturgiques et paroissiales*, VII (1922), pp. 55 (mars) et 129 (juin).

pressantes des SS. PP. Pie X et Benoît XV. Exemples de réalisations. Beauté artistique du plain-chant.

Interprétation de pièces grégoriennes par les scholae féminines.

A 5 heures, pour clôturer. — Vêpres et salut.

De part et d'autre, les programmes se réalisèrent avec magnificence. Les assistances furent nombreuses, très nombreuses à la messe, *aux Vêpres* et (à Liége) à Complies. Ce peuple de fidèles laissa voir l'intérêt profond, le religieux enthousiasme avec lequel il participait aux saints mystères, chantait ou écoutait les louanges de Dieu. Ce furent des journées d'honneur pour la sainte liturgie et le chant grégorien.

Force nous est de choisir dans le développement de ces programmes, quelques traits plus significatifs.

ALLOCUTIONS ÉPISCOPALES.

Châtelet. Après les Vêpres pontificales, Mgr CROOŸ monte en chaire, et « avec cette familiarité si paternelle qui n'appartient qu'à lui » dégage les grandes leçons de la journée.

Le chant liturgique exécuté par le peuple fidèle lui donne le sens de la fraternité chrétienne et par là lui rend sensible la belle et si bonne notion de la paternité divine. Si Dieu est notre Père, allons donc à Lui comme des enfants.

A la confiance pourtant et à l'amour, l'éminente et incomparable perfection de notre Dieu dicte d'ajouter l'adoration. Le chant sacré, avec ses hymnes d'enthousiaste louange, ses cris d'ardente supplication est un excellent moyen de satisfaire au devoir de l'adoration.

Le chant liturgique porte encore avec lui d'autres bienfaits. En ce temps de profonde ignorance religieuse, il enseigne presque sans que l'on s'en rende compte et de façon agréable tout l'essentiel du catéchisme. Un fidèle qui chante intelligemment les chants de l'Église, ne peut rien ignorer des grandes vérités qu'il doit connaître.

Enfin quelle magnifique invitation à la sainteté ! Les mystères du Christ, les exemples de la sainte Vierge et des saints que la liturgie nous propose, la prière si efficace de l'Église, quelle force pour avancer sans cesse dans la perfection, dans la ressemblance avec les saints, avec Notre Seigneur !

En terminant Mgr l'Évêque invite les fidèles présents à l'apostolat; qu'ils créent des *scholae*, qu'ils y amènent de nombreuses recrues. Ce ne sont pas seulement des écoles de chant, mais des écoles d'édification chrétienne [1].

Liége. Mgr LAMINNE fait lui-même l'homélie à la messe pontificale.

Sa Grandeur commente l'évangile du jour (fête du Sacré-Cœur) en suivant les Saints Docteurs dont la liturgie a fait lire les enseignements à l'office de nuit : saint Augustin, saint Jean-Chrysostome, saint Bonaventure, et qui sont unanimes à affirmer le caractère symbolique de la blessure du Cœur du Christ.

1. *Le Rappel*, mardi 17 avril.

Le Baptême et l'Eucharistie sont les sacrements, l'un de la naissance à la vie d'enfant de Dieu, l'autre de la persévérance dans cette divine noblesse. L'eau et le sang sortis du Cœur du Christ en sont les symboles. Et donc le Cœur du Sauveur est selon la parole de saint Augustin : *Vitae ostium*, la Porte de la Vie.

Il est aussi *Arcae ostium*, un asile de refuge. Avec une remarquable pénétration, Sa Grandeur montre l'éloquence du Cœur entr'ouvert du Christ, symbole de l'amour souffrant et blessé.

Mgr Laminne fit cette homélie du haut des marches qui conduisent au chœur (de saint Christophe) coiffé de la mître, appuyé sur la crosse épiscopale, entouré de ses diacres d'honneur et de ses ministres, d'un magnifique accent de conviction et de fermeté.

A la réunion plénière de l'après-midi, Sa Grandeur fit une brève allocution de clôture.

« Profondément impressionnés par le succès de cette journée, veillons à ce qu'elle ne soit pas sans lendemain pratique.

» Les sentiments de religion envers Dieu sont ce qu'il y a de plus beau sur la terre; aussi la liturgie qui en est l'expression fait-elle appel à tous les arts et à leur beauté. Accomplie avec soin et dignité, la liturgie fait estimer et respecter l'Église par ceux qui lui restent étrangers.

» Que la liturgie, conclut Sa Grandeur, ce manteau royal de l'Église, soit digne d'elle, et que tous y apportent leur concours. Dans les circonstances actuelles, par exemple, il est de nos prêtres qui se voient chargés de tous les services du culte : sacristie, chant, sonnerie des cloches. Que les fidèles se fassent un honneur de leur offrir assistance dans ces saintes fonctions. » *(A suivre.)*

LETTRE PASTORALE DE S. G. Mgr L'ÉVÊQUE DE METZ

EN conclusion du Congrès de Liturgie et de Musique sacrée tenu dans sa ville épiscopale, pendant la Semaine de la Pentecôte, Mgr Pelt a adressé, au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale, datée du 19 août, fête de saint Arnould, portant publication officielle des vœux et résolutions du Congrès. Nous reproduisons intégralement ce document si encourageant pour l'apostolat liturgique.

Nos très chers Frères,

Le Congrès de Liturgie et de Musique sacrée, tenu à Metz pendant la semaine de la Pentecôte, a été couronné d'un plein succès. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'y participer en ont gardé un souvenir impressionnant et une profonde édification. Tous ont manifesté à l'envi leur complète satisfaction de l'heureuse issue de ces journées liturgiques. Le Pape lui-même les a pour ainsi dire présidées en la personne de Son Excellence Mgr le Nonce Apostolique de Paris; il était entouré de Mgr l'Archevêque de Besançon, de NN. SS. les Évêques de Saint-Dié, de Verdun, de Langres, de Nancy et de Luxembourg, du Révérendissime Père Abbé de Saint-Maurice, et d'un grand nombre de prêtres éminents venus de tous les points de la France. Les offices liturgiques, la Messe pontificale le matin,

les Complies et le Salut du soir, se sont déroulés avec toute la magnificence désirable, à la fois simple et grandiose, dans le cadre imposant de notre incomparable cathédrale. Les chants ont été exécutés avec une perfection qui a recueilli l'entière approbation de tous les hommes compétents. Ce qui n'était pas moins édifiant, c'était la participation de la foule à ces cérémonies religieuses et au chant liturgique. La preuve a été faite, a-t-on dit, à la cathédrale de Metz que le chant liturgique tel que l'Église le prescrit peut être exécuté à la perfection par les foules elles-mêmes. La preuve a été faite également, à ce Congrès, que même dans une paroisse de moins de 300 habitants, on trouve les éléments nécessaires pour former un excellent chœur de chant.

Nos très chers Frères, il ne saurait entrer dans Notre dessein de vous faire ici l'exposé détaillé de tous les sujets traités dans les discours, les conférences et les discussions du Congrès. Nous espérons qu'un compte rendu complet en sera publié prochainement. Mais Nous avons hâte de porter dès à présent à votre connaissance les vœux et les résolutions formulés au Congrès liturgique de Metz, en tant qu'ils présentent un intérêt général.

Vœux et Résolutions du Congrès.

I. Le Congrès,

considérant qu'il importe de faire connaître, aimer et pratiquer de plus en plus la sainte liturgie, et d'associer les fidèles aux saints offices,

Émet le vœu :

1° Que dans l'enseignement religieux sous toutes ses formes, la liturgie soit expliquée avec soin, et amplement utilisée comme un moyen pédagogique de première valeur;

2° Que la jeunesse soit accoutumée à suivre le texte des prières de la messe, à s'associer au saint sacrifice, et à y participer par la communion sacramentelle;

3° Que le peuple chrétien soit amené, partout, et au moyen d'efforts persévérants, à prendre part au chant des réponses, du Kyriale, des psaumes;

4° Que le chant grégorien, par une exécution intelligente et empreinte du sentiment liturgique, apparaisse toujours comme la plus parfaite expression de la prière.

II. Le Congrès,

considérant que la réforme et le progrès du chant liturgique ne peuvent être assurés pratiquement que par l'organisation de groupements, sous forme de schola, maîtrise ou chorale,

Émet le vœu :

1° Que partout soient établis des groupes d'hommes, d'enfants, de jeunes filles, chargés d'exécuter les parties variables des offices et d'entraîner le peuple au chant du Kyriale et à la psalmodie;

2° Que les chœurs de chant soient rangés parmi les plus importantes œuvres paroissiales; que leur recrutement et leur fonctionnement soient l'objet du zèle attentif des pasteurs et des hommes d'œuvres.

III. Le Congrès,
considérant que tous les efforts accomplis en vue d'assurer la beauté et la sainteté du chant resteront vains tant que demeureront en usage des cantiques en langue vulgaire dont la musique est en opposition flagrante avec les principes du *Motu proprio.*

Émet le vœu :
Qu'au plus tôt, avec la discrétion et les ménagements convenables, le répertoire des cantiques populaires soit amélioré, par l'élimination rigoureuse des pièces d'origine profane ou d'allure musicale indigne de l'église, et leur remplacement par des œuvres composées pour cette destination dans le sens des directions du *Motu proprio.*

Nos très chers Frères, pour que le Congrès tenu à Metz ne soit pas simplement une manifestation éphémère, mais produise des fruits durables, pour qu'il procure la rénovation religieuse que Nous en espérons, il importe que ces vœux et résolutions soient mis à exécution, sans délai et avec l'ardeur généreuse qu'il nous faut apporter à tout ce qui concerne le culte divin ! Que tous se mettent donc à l'œuvre sans retard. Que tous se fassent une gloire et se procurent le mérite de contribuer par leur bonne volonté à donner à la liturgie toute sa beauté en même temps que toute son efficacité ! Vos pasteurs auront soin, Nos très chers Frères, de vous initier à la vie liturgique et de vous en faire goûter les fruits délicieux. Ils vous donneront sur chacun des vœux émis par le Congrès des explications opportunes. Nous ne voulons ici que relever certains points principaux.

La sanctification du dimanche, si importante au point de vue religieux, familial et social, sera assurée partout où la vie liturgique aura pris racine et sera vraiment florissante. On ne se contentera pas de la petite demi-heure donnée à une messe basse; on voudra ménager à son âme la jouissance religieuse, esthétique même, que procure la messe paroissiale bien chantée. On estimera à leur juste valeur les vêpres, ce sacrifice du soir, trop souvent abandonné de nos jours. On se fera une joie de prendre une part active à ces louanges du Seigneur, que chantent les Psaumes, inspirés par le Saint-Esprit, et que le Sauveur lui-même, dans sa vie mortelle, a récités et chantés. Toute la paroisse fera l'expérience de la vérité de la parole de l'Écriture : « Qu'il est bon, qu'il est doux à des frères de se trouver ensemble ! C'est comme un parfum délicieux, c'est comme une rosée abondante; c'est là que le Seigneur envoie la bénédiction et la vie à jamais » [1].

Il y a plus de soixante ans déjà, Mgr de Ségur dénonçait cet affreux mot d'ordre donné par les ennemis de la religion : « A tout prix, disaient-ils, il nous faut vider les églises, et c'est par des fêtes, des concours et des attractions populaires fixés aux dimanches et jours de fête, que nous y parviendrons sûrement » [2]. Ils n'ont que trop réussi déjà en partie, et il est grandement temps que les fidèles se détournent de tous ces amusements

1. Ps. 132.
2. *La Franc-Maçonnerie.*

frivoles et dangereux qui, le dimanche, les sollicitent de toutes parts. Il est urgent que le peuple mieux instruit apprécie davantage les beautés et les bienfaits de la liturgie et qu'il apprenne à s'attacher aux vrais biens de l'âme, afin qu'il cesse, suivant l'expression du prophète, de préférer les citernes crevassées qui ne peuvent retenir l'eau à la source d'eau vive [1] qu'est la participation active à la sainte liturgie et au chant sacré.

Notre désir est donc que les offices paroissiaux soient célébrés partout avec la dignité et l'éclat qui conviennent au culte de l'infinie Majesté de Dieu, que la liturgie dans nos églises soit vraiment le culte public et social rendu à Dieu par tous; que le peuple, tout le peuple prenne à la liturgie et au chant sacré la part que l'Église lui attribue, que toutes les règles tracées par la Sainte Église pour le culte et le chant soient scrupuleusement observées. Soyons des enfants dociles et fidèles de la Sainte Église et nous serons les enfants bien-aimés de Dieu.

Suivent des dispositions pratiques que nous publierons dans le numéro suivant.

SEMAINE LITURGIQUE FLAMANDE AU MONT CESAR

Du lundi 7 au vendredi 11 août, s'est tenue, à l'abbaye du Mont César, notre cinquième semaine liturgique flamande. La précédente avait eu lieu en septembre 1913. C'est donc après une interruption de neuf ans qu'il nous a été donné de reprendre une œuvre qui constitue une des principales formes de propagande dont dispose le mouvement liturgique. Espérons que les quatre-vingts participants venus du pays flamand et de la Hollande, heureux de se retrouver après un si long temps, se seront séparés fermement résolus de se remettre à une tâche de si haute importance pour la restauration religieuse.

Première journée.

Après les secondes vêpres de saint Cajetan eut lieu la première réunion. Parmi les membres, beaucoup de jeunes, dont plusieurs séminaristes et quelques laïcs. Au bureau siègent : M. le Chanoine Callewaert, président du Grand Séminaire de Bruges, qui dirigera les débats; Dom Franco de Wyels, prieur de l'abbaye d'Afflighem; Dom Idesbald van Houtryve, de l'abbaye du Mont César, organisateur de la semaine; le R. P. Verwilst, O. P., et le R. P. Oscar Huf, S. J.

Le R^me^ Père abbé du Mont César ouvre la séance par l'invocation du Saint-Esprit qui fécondera les travaux de l'assemblée. M. le Président souhaite ensuite la bienvenue aux amis d'hier et de demain, puis donne la première conférence qui a pour objet la *Méthode dans l'étude de la liturgie :* il ne prétend pas épuiser la matière; il nous donnera seulement quelques indications, fruits de sa longue expérience personnelle [2].

1. Jérém. II, 13.
2. Nous croyons utile d'ajouter, suivant en cela le conseil donné par l'orateur lui-même dans ses *Liturgicae Institutiones*, p. 7 : *Ceterum ad vitandas inutiles controversias convenit semper exponere quo quisque sensu liturgiam intelligat,* que M. Callewaert n'entend pas parler ici de liturgie au sens où nous sommes habitués à voir

Un liturgiste doit connaître avant tout et à fond ses rubriques, c'est entendu; mais il ne faudrait pas penser que le travail d'assimilation qui consiste à se mettre dans la mémoire toutes les lois du cérémonial et toutes les nouvelles prescriptions des plus récents décrets, constitue un labeur scientifique. C'est cette fausse conception de la science liturgique qui indispose tant de gens contre elle. Il manque à l'étude des rubriques, pour mériter le nom de science, une synthèse. C'est donc la synthèse qui doit être l'objectif de nos études. C'est aux règles générales qu'il faut aboutir, ce sont les principes, fondements de ces règles, qu'il faut dégager. Comment s'y prendre pour atteindre ce but? Par la méthode de comparaison. Il nous faut étudier les cérémonies dans leur état actuel, dans leur évolution, à leur origine; et toujours poser la question : pourquoi? à soi-même, à ses amis, à ses élèves même. Il faut comparer les diverses occasions où se présente la même cérémonie, les divers cas où se répètent des cérémonies analogues. Et toujours se demander le pourquoi de la ressemblance, ou de la dissemblance, ou de l'exception.

Cette méthode nous donnera la solution de plusieurs problèmes, mais pas de tous. Et alors? Il faut avoir la patience de laisser plusieurs questions sans réponse; non qu'il faille s'en désintéresser, tout au contraire; il faut les garder vivantes devant l'esprit, et souvent des recherches connexes ou même étrangères viendront à l'imprévu nous éclairer sur le point en litige. Cette méthode de recherches par comparaison nous fera réduire le multiple à l'unité, elle nous conduira à un faisceau de règles générales et de principes fondamentaux; elle nous permettra de construire la synthèse.

Comme champ de ces recherches nous pouvons prendre la liturgie à l'état actuel sans recourir à l'histoire; ou bien nous pouvons étudier l'évolution historique du cérémonial. Mais alors insistons plutôt sur ce qui reste que sur ce qui disparaît; trop souvent, en insistant sur les transformations accidentelles l'on perd de vue le fond immuable qui traverse toutes les crises.

L'orateur termine en nous rappelant que c'est seulement par cette étude méthodique et sérieuse de la liturgie que nous viendrons à bout de ces deux grands ennemis : le dilettantisme et l'ignorance.

« Ayons en horreur le formalisme », avait dit M. Callewaert, « tâchons de pénétrer les motifs qu'eut notre Mère la sainte Église en nous prescrivant ses rites. » Le R. P. Huf, S. J., intervient ici. Tâchons toujours de comprendre, dit-il, c'est évident. Mais en attendant que nous ayons trouvé la réponse à toutes nos difficultés, il est une pensée qui toujours doit nous inspirer à nous prêtres le respect de la rubrique, alors même que nous n'en comprenons pas la raison d'être; c'est que par toutes ces observances extérieures nous apportons à Dieu le sacrifice de notre corps. Nous n'en savons pas la raison? L'ordre de l'Église est là, nous obéissons.

employer ce mot dans nos revues (*ibid.*, p. 7, note 2), mais au sens plus restreint que lui donne son manuel : *ordinatio ecclesiastica cultus publici*. M. Callewaert parle donc de la méthode dans l'étude du *cérémonial*.

Le R. P. va plus loin et se demande si l'on n'a pas donné une trop grande place aux explications d'ordre historique dans les ouvrages de vulgarisation liturgique. Quel profit peuvent bien en retirer les fidèles? Pourquoi ne pas s'attacher plutôt à l'explication du sens ascétique et mystique de la liturgie en sa forme actuelle? Pourquoi tant recourir au passé et ne pas se contenter de l'explication du présent [1]? M. Callewaert répond qu'une explication n'exclut pas l'autre; que souvent le fait historique est à la base du symbolisme; qu'en plusieurs endroits même la place d'honneur revient à une explication historique puisqu'aussi bien ce n'est que plus tard, autour de la vraie explication historique qu'on a brodé des explications mystiques qui, partant, doivent rester au second plan; qu'enfin il ne faut pas mettre toutes les explications mystiques sur le même rang. Elles se distinguent entre elles d'après leur antiquité, l'autorité de celui qui les propose, leur à-propos, et la valeur intrinsèque qu'elles présentent. Jamais, ajoute M. Callewaert en concluant, il ne faut en ces matières présenter des trouvailles personnelles ou des explications populaires comme des interprétations proposées par la sainte Église.

On aurait pu ajouter un mot de la valeur *édifiante* que possède l'explication historique en elle-même. Pour certaines natures le rappel de la vie idéale de l'Église primitive sera plus bienfaisant que telle explication dont le symbolisme étonnera d'abord, choquera même, leur sens critique et réaliste.

Une question d'ailleurs plus en connexion avec le sujet traité eut été celle de l'importance des recherches historiques dans l'étude scientifique du cérémonial et de la liturgie en général. Un échange de vue et une mise au point à ce propos aurait été hautement désirable.

Le soir M. l'abbé English nous donne une intéressante leçon sur l'*Art dans l'ornementation funèbre.*

Pour ce qui concerne le point de vue artistique, dit-il, je me bornerai à trois remarques : 1) D'abord il ne faut jamais confondre liturgie et esthétique. Lorsque tout est en règle dans nos églises, au point de vue liturgique, l'esthétique n'est pas encore sauve pour cela. C'est alors seulement au contraire qu'on peut penser au côté artistique de l'*œuvre* à exécuter; 2) Pour ce point il faut faire appel à des artistes. Les marchands d'articles religieux ont commis dans nos églises de vrais crimes contre l'art. Le temps est venu de comprendre que pour obtenir un effet vraiment esthétique, il faut s'adresser à un véritable artiste; 3) Ces artistes, doivent recevoir une formation liturgique et ils sont en droit de l'attendre de la part du clergé. Le rôle du prêtre est de donner les indications liturgiques nécessaires, les conditions liturgiques auxquelles l'œuvre artistique devra répondre, et non pas dogmatiser et s'ériger en juge suprême de la valeur artistique de l'œuvre à fournir.

Quelles sont les conditions liturgiques auxquelles doit répondre l'ornementation funèbre.

1. Ces idées, le R. P. Huf les a déjà développées en d'autres occasions. Cf. par ex. la préface de son *Goede-week-kerkboek*, Malmberg, Nymegen, 1914.

Posons d'abord les principes.

Le culte des morts dans l'Église catholique procède d'un principe spécifiquement chrétien et possède en conséquence un caractère propre.

Pour le chrétien la mort présente un double aspect : elle revêt un caractère de joie — puisqu'elle est pour ceux qui nous sont chers la fin de leur pèlerinage terrestre et l'entrée dans la vraie vie, — mais pourtant d'une joie tempérée par la douleur que cause à tout cœur humain la séparation d'avec un être aimé. La résultante sera donc une résignation calme à la volonté divine. D'autre part il surgit en toute âme religieuse un sentiment d'angoisse, de crainte à la pensée du Juge suprême; sentiment tempéré de nouveau par la pensée de la communion des Saints qui nous permettra de venir en aide à nos chers défunts. Toujours on a trouvé dans l'âme chrétienne ce double sentiment de joie et de confiance d'une part, de douleur et de crainte de l'autre. Aux premiers temps il semble bien que la mort se présentait plutôt sous le jour joyeux de l'*esse cum Christo ;* c'était d'ailleurs un sentiment tout en harmonie avec la sereine grandeur de l'art classique, de l'âme antique. Plus tard, lorsque les barbares auront fait leur entrée dans l'Église, et qu'avec eux le romantisme et le réalisme auront fait leur apparition dans l'art chrétien et dans la liturgie, ce sera plutôt l'idée du grand jour du jugement qui frappera les esprits et inspirera sculpteurs et poètes. Il nous faut retourner à la sobre beauté de l'antiquité sans rejeter toutefois les trésors dont les siècles sont venus enrichir le dépôt sacré. Au premier plan cependant il faudra toujours maintenir le caractère de résignation et d'espérance.

Le culte des morts de l'Église présente encore une autre particularité que l'on perd hélas ! trop souvent de vue dans nos églises : ce culte revêt un caractère *privé,* il ne présente pas un intérêt *général.* Au fond c'est pour *un particulier* seulement que se fait le service, tandis que les offices des dimanches et des fêtes se célèbrent pour *toute la communauté chrétienne.* Et pourtant dans combien d'églises ne trouve-t-on pas une ample provision d'ornements noirs alors qu'il y manque un ornement convenable pour le jour de Pâques ! Il semblerait que les services funèbres tiennent le premier rang parmi les solennités de l'Église.

M. English nous donne ensuite quelques indications pratiques basées sur le *Cæremoniale Episcoporum.*

D'abord au sujet des draperies noires dont on a l'habitude d'orner, aux grands services, le chœur et l'église, dans plusieurs de nos paroisses. L'esprit qui se dégage des prescriptions du *Cæremoniale Episcoporum* est très facile à saisir : le but de ces prescriptions est évidemment de donner à l'église un aspect de *pauvreté,* de *dénuement.* Il ne peut donc pas être question d'*ornementation* en ces occasions.

On *enlève* tout ce qui est ornement et l'on n'use de draperies que pour *cacher* les ornements que l'on ne peut enlever. On ne mettra donc pas de grands tapis, à moins qu'il faille couvrir des mosaïques dont les couleurs joyeuses seraient en trop vif contraste avec le deuil.

Pratiquement que MM. les Curés ne fassent donc pas de grandes dépenses pour acheter des draperies et tapis de deuil. S'ils voulaient à

tout prix s'en procurer qu'ils choisissent des draperies de couleur *violette* qui pourront servir encore en d'autres circonstances ; la couleur violette évitera aussi un peu ce que la couleur noire a de trop lugubre.

Une discussion animée suit cette intéressante conférence. On cherche entre autres la raison de la défense d'appliquer des *imagines mortuorum et crucis albae* sur les parements [1].

Divers conseils d'ordre pratique sont encore donnés par M. English, après quoi a lieu la préparation à la messe du lendemain. M. l'abbé Van Eeckhoutte, professeur au Petit Séminaire de Roulers, nous signale que la messe du IX[e] dimanche après la Pentecôte a été composée pour le premier dimanche d'août, jour où l'on commémorait la destruction de Jérusalem et nous donne ainsi la clef de cette messe ; le sens profond des lectures et des prières apparaît alors très aisément.

(A suivre.) D. G. L.

PROJECTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT LITURGIQUE

Nos lecteurs connaissent le document publié par le précédent numéro de notre Revue : « L'Union liturgique pour prêtres ».

Au point de vue de la diffusion des idées liturgiques ce programme prévoit l'organisation de conférences liturgiques avec projections lumineuses pour collèges, pensionnats, cercles d'études, patronages et diverses associations.

Il serait superflu d'insister ici sur l'importance de l'intuition au point de vue méthodologique.

Comme la Liturgie s'accompagne de rites, d'attitudes, de cérémonies, de signes sensibles, son enseignement se prête admirablement à l'application de la méthode d'intuition. L'emploi judicieux des projections lumineuses facilitera l'intelligence des hautes réalités dont les rites sont la vivante profession.

Le Cardinal Mercier a voulu le premier payer de sa personne et donner l'exemple sur le terrain des réalisations pratiques. Nous n'avons pas à révéler ici le bienveillant stratagème qui nous a valu une magnifique série de projections sur les ordinations sacerdotales. Désormais, élèves et fidèles verront se dérouler sur l'écran et jusque dans leurs moindres détails toutes les phases de ces cérémonies, depuis l'appel nominal des candidats jusqu'à l'exhortation finale d'un vrai et authentique Pontife dont les traits seront reconnus de tous.

Les vues montrant l'Évêque consécrateur dans l'exercice de ses fonctions alternent continuellement avec celles qui font voir les ordinands ; cette collection devient ainsi doublement intéressante.

Certains clichés, par exemple : le croisement de l'étole, l'onction des mains, la tradition des instruments, la remise de la chasuble, etc., sont de vrais chefs-d'œuvre photographiques.

Aussi l'exposition de ces photos et agrandissements suscita-t-elle

1. Cf. *Cæremoniale Episcoporum.*

l'admiration unanime des congressistes de la Semaine liturgique flamande à l'abbaye du Mont César.

A plusieurs reprises Son Éminence a exprimé toutes ses félicitations à l'artiste photographe, M. l'abbé Camille Van der Plancken, dont le talent et le dévouement persévérant ont eu raison de toutes les difficultés.

Une mention spéciale revient aussi à l'abbé A. Van der Aa.

Une conférence explicative française ou flamande sera jointe à la série. L'Œuvre des Projections lumineuses pour l'enseignement, dirigée par l'abbé Philippen (Anvers, Marché-aux-Chevaux, 94), tient plusieurs exemplaires de cette série de diapositives avec conférence à la disposition des prêtres ou dirigeants d'œuvres qui en feront la demande.

De cette manière la tâche des conférenciers sera simplifiée et les séries circuleront facilement dans les milieux les plus divers.

L'exemple et la parole de Son Éminence ne pouvaient rester sans écho.

Un Comité de Conférences liturgiques s'est constitué sous la présidence du chanoine Callewaert, président du Grand-Séminaire de Bruges. En ce moment douze conférences liturgiques françaises et flamandes sont en préparation; chacune sera illustrée d'une cinquantaine de projections lumineuses. Centralisées par l'Œuvre des projections d'Anvers, les conférences suivantes seront mises en circulation dès le 1er octobre :

La Messe basse, par D. Bruno, de l'Abbaye de Termonde;

La Lumière dans la Liturgie, par l'Abbé Buysse, aumônier à Gand;

Les Ornements liturgiques, par le chan. Callewaert;

La Hiérarchie dans la Liturgie, par l'abbé A. Croegaert, professeur de liturgie au Grand-Séminaire de Malines;

Autel et Tabernacle, par l'abbé English;

L'Histoire du Baptême par les baptistères, par D. Maur Grégoire, de l'abbaye du Mont César, à Louvain;

Les Séquences liturgiques, par l'abbé Hanin, directeur au Grand-Séminaire de Namur;

La Liturgie juive, par l'abbé Lamiroy, professeur au Grand-Séminaire de Bruges;

La Messe solennelle, par D. Gaspard Lefèbvre, de l'abbaye de Lophem,

Le Sacrement de l'Ordre, par l'abbé Malherbe, curé de Ronquières;

Les Ornements liturgiques, par l'abbé Martens;

Les Symboles liturgiques, par D. Modeste van Assche, de l'abbaye de Steenbrugge;

L'Année liturgique, par l'abbé Van Eeckhoutte, professeur au Petit Séminaire de Roulers.

Le Comité fait appel aux prêtres, directeurs d'œuvres, éducateurs, professeurs, pour qu'à partir de cet hiver dans les collèges, pensionnats, cercles d'études, patronages, associations, etc., ils assurent par ces conférences et projections la plus large diffusion aux idées liturgiques.

M. l'abbé Philippen, directeur de l'Œuvre des Projections dans l'enseignement (Anvers, 94, Marché-aux-Chevaux), se met à la disposition de toutes les bonnes volontés. Cette œuvre se charge également de fournir de nouvelles séries de vues liturgiques pourvu que les clichés demandés

appartiennent aux collections des principales firmes s'occupant de projections. Les catalogues de ces différentes maisons seront mis à la disposition des prêtres qui en feront la demande. A. C.

CONFÉRENCES LITURGIQUES A L'UNIVERSITY COLLÈGE DE DUBLIN

Des cours d'instruction religieuse pour le corps enseignant des écoles moyennes et primaires ont été organisés dans ce Collège, qui fait partie de l'Université nationale d'Irlande à Dublin. Dans cette série, figurent plusieurs cours sur la liturgie, dont le résumé nous a été aimablement communiqué par un fidèle abonné d'Irlande. Il peut servir de modèle d'exposé méthodique et succinct.

Premier cours : Notion générale de la liturgie : le Culte de Dieu par l'Église (The Worship of God by the Church); la part qui revient aux laïcs; la supériorité de la prière liturgique. — *Deuxième cours :* l'année liturgique : exposé du cycle; son symbolisme; son évolution historique. — *Troisième cours :* Liturgie et l'École : méthode pour enseigner aux enfants; le Cérémonial de la Cour de Dieu; initiation des enfants à la vie paroissiale; les vraies formules pour les prières ordinaires; quelque principes sur le chant du peuple. — *Quatrième cours :* la Messe : notions historiques sur le culte juif et sur la discipline antique des catéchumènes et des pénitents; formation et développement du Rite romain; explication des principales cérémonies. — *Cinquième cours :* les Sacramentaux : leur valeur comme base des dévotions populaires; définition; division entre bénédictions et exorcismes; leurs effets.

BULLETIN DE LITURGIE PRATIQUE DES « ÉTUDES »

Par une information très avertie, les *Etudes* tiennent leurs lecteurs au courant des mouvements religieux qui se manifestent dans les différents pays. Un *Bulletin de Liturgie pratique*, dû à la plume exercée du P. Paul Doncœur, a paru dans le numéro du 20 juin 1922 (pp. 690-705). L'apostolat liturgique y est apprécié dans des termes si encourageants pour nous; le principal objectif du mouvement y est délimité et appuyé par des considérations si fondamentales et si judicieuses que nous aurions voulu reproduire ces excellentes pages dans le présent numéro, mais force nous est, faute de place, d'en retarder la publication jusqu'au numéro prochain.

ENCORE LA MESSE DIALOGUÉE [1]

Par souci d'actualité, et aussi par zèle liturgique, il en est qui soulèvent cette question à tout propos, sans jamais enrichir le débat d'études sérieuses et originales. On ne saurait assez engager tous les amis de la liturgie à n'aborder ce sujet qu'avec réserve, à

1. Le bon à tirer de cette information était donné quand nous avons eu connaissance du décret de la S. C. R. du 4 août 1922 sur cette question (A. A. S. XIV p. 505).

huis-clos, dans des revues très spéciales. Un procédé contraire pourrait exposer notre apostolat à de graves mécomptes, l'autorité ecclésiastique ne pouvant tolérer que des questions si spécifiquement hiérarchiques et cultuelles soient discutées par les fidèles.

Faut-il rappeler la distinction capitale à établir :

Le point de vue théorique et principiel de la messe dialoguée n'est et ne peut être contesté : par sa nature même, ses formules, ses rites, son histoire, la sainte messe comporte un dialogue entre le célébrant, les ministres et les fidèles. Des suppléances, des cumuls, des atrophies peuvent se produire et se sont produites : malgré cela, dans toute sa constitution intime, le sacrifice de la messe reste un dialogue. Personne ne songe à nier l'évidence.

Au point de vue pratique, un autre fait aussi incontestable que le premier est celui-ci : d'après une tradition qui remonte déjà haut, les fidèles ne participent plus à ce dialogue aux messes basses. Pratiquement donc, l'usage de la messe dialoguée n'existait plus d'une façon générale. Il est donc juste de dire que l'introduction des messes dialoguées est contraire à la tradition; non pas bien entendu à la tradition ancienne, morte aujourd'hui, et qui est conservée dans les documents historiques; mais à la tradition actuelle, celle qui vit aujourd'hui, que l'on peut voir et entendre autour de soi, la seule dont il puisse être question dans des décrets des Congrégations romaines faits pour notre discipline actuelle.

Voilà les deux points bien distincts de la question. Les décrets de la Congrégation des Rites les ont nettement distingués et résolus dans le sens que nous venons de dire :

En soi la messe dialoguée est licite *(omnia mihi licent)*. Mais elle n'est plus conforme à la coutume actuelle : elle est contraire à nos traditions. *(Sed non omnia expediunt.)*

Que conclut le Saint-Siège de cette double affirmation?

Trois solutions étaient possibles : *a)* défendre absolument et sans exception les messes dialoguées et maintenir l'usage établi, la tradition; *b)* Autoriser absolument et sans exception la messe dialoguée et renouer ainsi brusquement la discipline ancienne; *c)* Maintenir actuellement l'usage établi; mais ménager un moyen prudent et autorisé d'amener lentement et insensiblement une modification de cette discipline, là où la chose sera jugée pratiquement désirable.

La troisième solution s'imposait par sa sagesse et sa discrétion. Le Saint-Siège adopta cette ligne de conduite.

C'est qu'en effet cette question imprudemment traitée peut soulever des difficultés graves. Nous l'avons dit ailleurs, et l'on ne saurait trop le redire, les protestants et les jansénistes aussi protestaient contre les messes privées, l'usage du latin et tant d'autres points de discipline ecclésiastique. Des changements brusques dans ce domaine, des réformes indiscrètes et improvisées, des thèses outrancières et non nuancées, des discussions publiques, toute cette agitation autour de questions cultuelles, tout cela excite à juste titre la défiance de l'Église. Aussi ne veut-elle pas que l'usage actuellement en vigueur soit condamné et établit-

elle que les modifications éventuelles soient laissées à l'appréciation de l'autorité diocésaine.

L'Ordinaire est donc institué juge des contingences et des possibilités. Et en même temps les décrets lui donnent une norme restrictive, comme s'ils lui disaient : « n'oubliez pas dans vos dispositions que la tradition actuelle est contraire à la messe dialoguée. Apportez donc dans les changements éventuels toute la prudence et la discrétion voulues, de façon à ne pas troubler les fidèles, pour qui, dans les questions cultuelles surtout, les usages établis actuellement sont tous d'institution divine ».

Aussi avons-nous été très péniblement surpris de lire dans le *Bulletin Paroissial Liturgique* (18 et 25 juillet 1922, p. 193), qui propage avec une si belle vaillance la liturgie dans le peuple, des reproches à l'égard du S. G. Mgr Pelt, évêque de Metz, qui avait pris des mesures restrictives dans son diocèse. Il ne nous appartient pas d'apprécier cette conduite, regrettée par la revue elle-même dans le numéro suivant; mais nous tenons à récuser toute solidarité, d'autant plus explicitement que la publication en cause, née après la nôtre, s'inspirant du programme et des idées directrices de notre Revue, est considérée par beaucoup comme un organe de notre mouvement. Nous prions aussi le digne et saint évêque de Metz, que des souvenirs très chers unissent à l'ordre de saint Benoît, de trouver ici l'expression de notre profond respect et de notre très vive sympathie, avec nos humbles remerciements pour l'intérêt qu'il a toujours témoigné à notre œuvre et les encouragements qu'il n'a cessé de donner au mouvement de restauration liturgique comme en témoigne encore sa dernière lettre pastorale reproduite ici même.

Rien ne peut donc être entrepris dans ce domaine sans l'autorisation de l'Ordinaire.

J'ai souvenance d'un examen de droit canon dans lequel le récipiendaire, poussé à bout dans un cas complexe et à court de solution, répondit : *Prudentius est recurrere ad Ordinarium.* Et l'examinateur impitoyable d'insister : *Et si tu esses Ordinarius.*

Le lecteur pourrait user à notre égard de la même rigueur, et nous faire la même instance. Il y aurait témérité de notre part à répondre, si nous ne l'avions fait il y a longtemps, et avant que la question ne fût posée dans la forme actuelle. Nous reproduisons les conclusions de cette étude parue dans les *Questions Liturgiques et Paroissiales* de septembre 1921 (pp. 235-240) :

« *II. Est-ce opportun?*

» 1. *Non omnia expediunt :* nous le disions en 1914 dans l'article publié à cette date et reproduit plus haut : cet usage peut, dans certaines circonstances, n'être pas opportun. Il est incontestable que dans la plus grande partie des paroisses, pour ne pas dire dans toutes, on ne peut penser, du moins maintenant, à introduire cette méthode.

» 2. C'est à l'Ordinaire du lieu qu'il appartient de décider de l'opportunité de cet usage et d'en autoriser ou défendre l'introduction ou le maintien. La chose est permise en droit; mais les circonstances de temps et de lieu peuvent demander, pour un plus grand bien, une abstention temporaire ou définitive. L'Ordinaire en décidera et sa décision fera loi.

» 3. Les formules destinées à être chantées *par les fidèles* dans les messes chantées pourront donc être récitées si l'Ordinaire l'autorise; mais à notre avis, en aucun cas les fidèles ne peuvent réciter le *Pater* avec le prêtre. Pour l'Introït, le Graduel, Alleluia, Offertoire, Communion, ces chants sont-ils ou non réservés aux chantres? La question est douteuse : il est donc préférable en attendant de ne pas les dialoguer.

» 4. Dans le cas où les Ordinaires jugent plus prudent d'attendre, il est toujours permis et recommandé aux fidèles de suivre le texte et d'accomplir avec le prêtre les rites et cérémonies auxquels la tradition les associe [1] : Battre la coulpe au *Confiteor*, à l'*Agnus Dei*, au *Domine non sum dignus;* se lever et se signer trois fois à l'Évangile; s'agenouiller, faire les génuflexions prescrites; prendre l'attitude voulue à l'élévation, etc., etc... Tous ces actes rituels favorisent déjà singulièrement l'attention et la participation des fidèles; espérons du moins que les bedeaux ne condamneront pas ceux-ci à l'immobilité.

» 5. Enfin ne faisons pas de cette méthode une condition *sine qua non* de la restauration de la vie liturgique. Sans doute tout ce qui tend à restaurer la participation active et intelligente des fidèles aux saints Mystères est primordial dans le ministère apostolique; sans doute aussi, comme le disait le R. P. De Santi, S. J., dans sa supplique aux Évêques d'Italie [2], la messe dialoguée basse préparera les assemblées chrétiennes et surtout les pensionnats à la messe dialoguée chantée; mais si, pour des raisons d'opportunité, l'autorité diocésaine préférait d'autres méthodes d'initiation liturgique, entrons complètement dans ses vues, et travaillons à cette œuvre si importante, nous rappelant les encouragements que le cardinal-secrétaire d'État adressait au nom du Saint Père Benoît XV au Congrès liturgique d'Espagne : « Répandre parmi les fidèles une connaissance exacte de la liturgie; distiller dans les cœurs le goût sacré des formules, des rites, des chants, par lesquels, en union avec leur commune mère l'Église, ils rendent leur culte à Dieu; les attirer à une participation active aux saints Mystères et aux fêtes ecclésiastiques, tout cela ne peut pas ne pas merveilleusement servir à rapprocher le peuple du prêtre, à le ramener à l'église, à nourrir sa piété, à rendre vigueur à sa foi, à améliorer sa vie. [3] »

D. L. B.

LA COMMUNION EN DEHORS DE LA MESSE

Sous le titre « Correspondance », la revue *Hostia* (mars-avril 1922) répond à une consultation tendancieuse. Voici la demande et la réponse :

D. — *Dans plusieurs paroisses du diocèse de X... on fait de grandes difficultés, ou même on oppose un refus formel à distribuer la sainte communion en dehors de la messe, sous prétexte que cette communion n'est pas liturgique. Que répondre à cela?*

1. Voir *Bollettino Diocesano di Padova* (anno VI), 15 Giugno 1921, p. 123.
2. *Q. L. P.*, VIe année, pp. 136-137, insérée dans l'*Osservatore romano* du 2 décembre 1920.
3. *Q. L. P.*, Ve année, p. 259.

R. — 1° Que tous ceux qui raisonnent ainsi « mettent leur caprice à la place de la loi »;

« 2° A l'aube de l'Église, la communion était très fréquemment administrée en dehors de la messe;

« 3° La liturgie condamne si peu la communion hors de la messe qu'elle fixe les prières et les rites à adopter en pareille circonstance;

« 4° Le codex détermine que la communion pourra être donnée pendant, avant, après la messe (can. 846, § 1), en dehors de la messe (§ 2), durant tout le temps où il est permis de célébrer la sainte messe (c'est-à-dire depuis une heure avant l'aurore jusqu'à une heure après-midi) et en dehors même de ces heures pour une cause raisonnable (can. 867, § 4). »

Il serait beaucoup plus pratique de poser la question tout opposée. Car le cas des paroisses où l'on refuse formellement la communion en dehors de la messe, est certainement très rare, si pas imaginaire. Au contraire dans nombre de paroisses la communion *ante vel post missam* est la règle et la communion *infra missam* une exception, quand elle n'est pas une impossibilité morale ou une défense formelle. Ce sont ceux-là surtout qui « mettent leur caprice à la place de la loi ».

La tradition *très fréquente* qu'affirme l'auteur n'a jamais été prouvée. Quant aux textes du Droit canon, s'ils condamnent les exagérations signalées par le correspondant, ils condamnent aussi la coutume beaucoup plus fréquente en vertu de laquelle la communion *infra missam* est pratiquement supprimée dans certaines paroisses.

L'auteur aurait dû ajouter également, comme l'a insinué la *Semaine Religieuse de Liége* (5 août 1922, pp. 481-482), que la communion *infra missam* était plus normale et plus traditionnelle et rappeler à ses lecteurs le texte du Rituel romain (tit. IV, cap. II, n° 10) : « Communio autem populi infra missam, statim post communionem sacerdotis celebrantis, fieri debet (nisi quandoque ex rationabili causa post missam est facienda) cum orationes quae in missa post communionem dicuntur, non solum ad sacerdotem, sed etiam ad alios communicantes spectent. » Nous nous permettons de lui signaler aussi l'article du R. P. Doncœur, S. J. (*Études*, 20 juin 1922, p. 690) que nous reproduirons ici et l'ouvrage décisif sur cette question du R. P. de la Taille, S. J., *Mysterium Fidei* (surtout les thèses 20, 21, 22 du deuxième livre et en plusieurs endroits du troisième livre) « Pour la culture de la vie chrétienne, spécialement pour la diffusion de la communion fréquente, il importe de bien instruire les fidèles de la nature du sacrifice et de la beauté de la communion liturgique *(infra missam)*. Un chrétien, pénétré de cette doctrine et averti des facilités qu'elle offre, n'assistera plus à la messe sans désirer s'approcher de la sainte Table, s'il est en état de grâce, il le fera. Alors aussi on comprendra mieux que la réception de l'Eucharistie devrait être un acte normal de la vie chrétienne et ne guère étonner plus que l'assistance au saint Sacrifice. Tant de personnes pieuses entendent la messe chaque jour; les fidèles y sont tenus le dimanche. Eh bien, qu'ils soient un jour instruits; qu'ils sachent non seulement qu'on va à la messe pour communier, mais que l'on communie parce qu'on va à la messe : ce jour-là, Dieu aidant,

la pratique de la communion quotidienne ou hebdomadaire sera enracinée dans le peuple chrétien et celui-ci restauré dans le Christ ». (*Questions Liturgiques*, Ire année, p. 45.) Quel beau programme pour une revue eucharistique !

MESSE DEVANT LE T. S. SACREMENT EXPOSÉ.

Les *Collationes Brugenses* (juillet-août 1922, pp. 325-331), publient sous la signature de M. le chanoine Callewaert, un excellent article sur cette question. L'auteur envisage d'abord la question juridique, ensuite l'aspect doctrinal.

La Sacrée Congrégation des Rites par des réponses stéréotypées, invariablement rappelées et sanctionnées une fois de plus par la réponse du 17 avril 1919 (A. A. S., XI (1919), p. 246), a créé une législation qui doit être considérée comme une loi générale obligatoire pour tous. En voici les deux clauses :

1. Il n'est pas permis sans nécessité, ou sans une cause grave, ou sans un indult spécial de célébrer la messe devant le Saint-Sacrement publiquement exposé, dans les églises pourvues de plusieurs autels;

2. Il n'est jamais permis de distribuer la sainte Communion, soit pendant, soit en dehors de la messe à un autel où le Saint-Sacrement est publiquement exposé.

Le point de vue doctrinal ne fait que confirmer cette discipline : *a)* Le saint Sacrifice de la messe est un acte du culte, complet par lui-même; il est l'acte suprême du culte et le centre de toute la liturgie. Il n'est pas établi pour adorer l'Hostie préalablement consacrée, mais pour préparer, offrir et consommer le sacrifice eucharistique. En surajoutant l'adoration de la Sainte Réserve, on compromet l'accomplissement parfait de l'un et l'autre de ces actes; *b)* La messe appelle la participation active de tous les fidèles au saint Sacrifice par des paroles, des chants, des attitudes qui contrarient évidemment l'adoration du Saint-Sacrement.

En pratique : 1. Avec prudence et douceur mais aussi avec force tâchons d'amener l'application fidèle des lois de l'Église en cette matière; 2. Donnons une très grande solennité à l'exposition du Saint-Sacrement : que ce soit un événement paroissial tant par l'affluence des fidèles que par la pompe du culte. Ce caractère extraordinaire en diminuera forcément la fréquence; 3. Insistons sur l'importance pour les fidèles de participer activement au sacrifice de la Messe et faisons comprendre que cet acte parfaitement et fréquemment accompli est l'acte suprême du culte catholique.

CONGRÈS DE MUSIQUE D'ÉGLISE

Un congrès de chant grégorien et de musique d'église se tiendra cette année à Paris, les 6, 7 et 8 décembre, sous la Présidence de S. É. le Cardinal Dubois, archevêque de Paris. Le Comité d'honneur en tête duquel figure le Maître Vincent d'Indy comprendra les plus éminents compositeurs, maîtres de chapelle et organistes de France.

Nous lui souhaitons le plus encourageant succès.

II. QUESTIONS POSÉES

LES TROPES DANS LA LITURGIE

Τρόπος = équivaut à *modus, modulus* et se traduit par *modulation :* les tropes étaient chantés, et c'est improprement que des textes lus ou récités sont désignés sous ce nom. Léon Gautier définit le trope « une interpolation d'un texte liturgique; c'est l'intercalation d'un texte nouveau et sans autorité dans un texte authentique et officiel ». Voici une autre définition : « Tropus in re liturgica est versiculus quidam, aut etiam plures, ante, inter vel post alios ecclesiasticos cantus appositi. »

Deux volumes des *Analecta Hymnica medii aevi* sont remplis de tropes provenant de sources manuscrites. Leur titre commun est : *Tropi graduales. Tropen des Missale im mittelalter.* Le premier volume contient des *Tropen zum Ordinarium Missae*, l'autre des *Tropen zum Proprium Missarum.* Leur éditeur est le jésuite Clément *Blume* [1].

Plus intéressant encore est le volume des tropes au *Proprium* de la messe : il nous présente 786 de ces compositions. Les tropes les plus nombreux (près de 400) se rapportent à l'introït; il y a une trentaine d'épîtres farcies : ce genre de tropes est le plus récent (XIIe, XIIIe siècles), puis des tropes au *Graduel*, à l'*Offertoire* et à la *Communion.* Ces tropes se répartissent sur le Propre du temps et les fêtes de la sainte Vierge ou des Saints; il y en a aussi quelques-uns sur le *Libera :* les plus anciens datent du XIe siècle. Il s'y rencontre une remarquable composition abécédaire en 24 strophes avec refrain, intitulée *de die novissimo.*

Quantité de tropes sont purement et simplement de la prose, où le rythme, l'accent, la rime n'interviennent donc aucunement [2]. Il y a lieu d'en tenir compte, faute de quoi l'on se méprendrait sur une partie de cette littérature.

A titre d'exemples, signalons les tropes qui célèbrent la royauté du Christ. La consécration officielle du genre humain au Christ-Roi par Léon XIII, avec ses formules vibrantes : *Rex esto... rex esto...*, la récente intronisation du Sacré-Cœur comme Roi dans les familles, sont des manifestations nouvelles de la piété catholique, mais, en réalité la liturgie a toujours acclamé Notre Seigneur comme roi. Elle salue le Christ du titre de roi dans une multitude d'hymnes, p. ex., dans le *Te Deum* quatorze fois séculaire : *Tu rex gloriae, Christe;* dans l'hymne de Prudence à

1. Il a réuni 165 *tropi ad Kyrie;* les *tropi ad Gloria* vont du nº 166 au nº 218, sans compter 27 *tropi ad regnum*, c'est-à-dire intercalés avant la finale du *Gloria* pour célébrer la royauté du Christ; les *tropi ad Sanctus* vont du nº 247 au nº 338 et les *tropi ad Hosanna* du nº 339 au nº 383, les *tropi ad Agnus Dei* du nº 384 au nº 470; et enfin les *tropi ad Ite Missa est* du nº 471 au nº 495; on s'explique la rareté relative du trope en cet endroit, par pitié pour le diacre. Près de 500 tropes donc ! A ce chiffre on juge de la faveur dont jouissait, sans doute particulièrement dans les monastères, ce genre de piété.

2. *Per evangelica dicta* et *Evangelica lectio* sont rimés, les antiennes aux premières Vêpres de la fête de la T. S. Trinité sont des strophes empruntées à différentes hymnes, etc. (Cf. *Ephemerides Liturgicae*, 1917, pp. 23-28.)

Laudes de la Transfiguration; à la procession des Rameaux dans les distiques millénaires : *Gloria, laus et honor sit tibi rex Christe magister;* à l'invitatoire de l'office du Très Saint-Sacrement : *Christum regem adoremus dominantem gentibus* [1].

Cette idée de la royauté du Christ se révèle particulièrement dans les plus anciens tropaires. Léon Gautier [2] le souligne : « Parmi tous les titres de Dieu, il en est un qui a tout particulièrement frappé l'esprit des tropistes du IXe siècle : Jésus-Christ leur est surtout apparu comme Roi. Et cette idée de la royauté du Christ a hanté leur intelligence au point de les amener à la création d'un trope nouveau, inattendu, important, qu'ils ont inséré dans le *Gloria*, mais qui de très bonne heure à conquis une sorte d'indépendance et à mérité le nom de *prosula* ». Le diminutif est dû sans doute à la brièveté relative du trope et à l'opportunité qu'il y avait à le distinguer des proses ou séquences. Cette *prosula* est précisément l'amplification ou la variation d'un verset intercalé à la fin du *Gloria* entre les mots : *Tu solus Altissimus* et *Jesu Christe,* et célébrant la royauté de Celui dont le règne n'aura pas de fin (Luc I). C'est le verset *Regnum tuum solidum permanebit in aeternum.* Sous cette forme on le trouve dans un seul *Gloria* tropié. Partout ailleurs il a servi de thème ou de motif à un nouveau trope : celui-ci coupe le texte et s'introduit entre *solidum* et *permanebit.* On rencontre aussi quelquefois au lieu de *regnum tuum solidum* l'expression d'une idée équivalente. Bien qu'intercalé entre les deux bouts d'une phrase, le trope a souvent un sens complet. A la finale *permanebit in aeternum* se soude communément *Jesu Christe cum sancto Spiritu* [3].

Ce trope consiste en quelques courtes strophes — quatre ou six, jamais plus — de deux, trois ou quatre versets également courts ; souvent aussi les clausules des strophes riment ou, plus exactement, il y a homoiotéleute, et alors cette assonance est toujours en *e* ou en *um.* Le texte même offre rarement quelque chose de saisissant pour l'idée ou pour l'expression.

A titre d'exemple de trope de *Regnum* :

Regnum tuum solidum.

O rex gloriae
Qui es splendor
Ac sponsus ecclesi*ae*

Quem decorasti
Tuo quoque
Pretioso sangui*ne*

Hac rege
Semper pussi*me*

Qui es fons
Misericordi*ae*

Permanebit in aeternum.

1. Cet invitatoire est manifestement la mise en œuvre de ces deux textes du psautier : *Domini est regnum et ipse dominabitur gentium. Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terrae*(Ps. XXI, 29, 30), et : *Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea* (Ps. LXII, 6).

2. *Histoire de la Poésie liturgique au moyen âge. Les tropes.* Paris, 1886, p. 269.

3. Le relevé de ces tropes dans le 47e volume des *Analecta hymnica* de BLUME et DREVES, S. J. (Leipzig, 1905) nous fait connaître vingt-cinq de ces *prosulae,* et une vingt-sixième qui ne paraphrase pas *regnum tuum,* mais un hexamètre qu'on trouve quelquefois dans des *Gloria* farcis : *Rex regum, cujus constat sine tempore regnum.* De ces vingt-cinq, il y en a treize qui sont indépendants du texte *regnum tuum* tout en exprimant l'idée accoutumée.

Je pense que l'inspiration de ce trope est due au psaume 144e, que nous récitons à Vêpres le samedi, et dont les deux premiers tiers exaltent le Roi. Ce règne du Christ glorifié au saint Sacrifice enthousiasmait sainte Thérèse : « O mon adorable Maître, dit-elle au chapitre XXIII du *Chemin de la Perfection*, ô mon adorable Maître, lorsque j'entends dire au *Credo* que votre royaume n'aura point de fin, il est rare que mon cœur n'en tressaille d'allégresse. Je vous en loue, mon Dieu et je vous bénis pour jamais ! Enfin, votre royaume durera dans les siècles des siècles ! »

Chanoine CAEYMAEX.

LE TRENTAIN ET LA MESSE DES 3e, 7e, 30e JOURS APRÈS LE DÉCÈS



A la suite de la messe *In die obitus seu depositionis defuncti*, la deuxième des messes *pro defunctis*, le missel a une rubrique ainsi conçue : *In die III, VII et XXX depositionis defuncti, dicitur missa ut supra, exceptis orationibus.* Rubrique très ancienne, de beaucoup antérieure à l'édition du missel de S. Pie V (1570) [1]. Pourquoi à ces trois dates qui suivent le décès, est-il permis de chanter la messe *in die obitus?* On devine que les explications symboliques n'ont pas manqué. Alcuin [2] († 804) souvent assez sobre dans ce genre de considérations, s'est surpassé ici : *Tertia dies specialiter pro animae absolutione celebratur, quia videlicet triplicis est naturae, irascibilis, concupiscibilis et rationalis ; et quia ingenio viget intellectu et memoria...* Il poursuit longuement ses explications, et trouve des raisons aussi subtiles pour le 7e et le 30e jour. Amalaire [3] († 830) et Durand de Mende [4] († 1293) ont encore renchéri sur le liturgiste carolingien. Déjà saint Augustin connaissait ces dates de cérémonies funèbres Dans son commentaire sur la Genèse [5], parlant du deuil de Jacob, dont il est dit : « Joseph célébra en l'honneur de son père un deuil de sept jours [6] », le saint docteur condamne comme un usage païen les *novendiales* ou cérémonies funèbres de neuf jours et rappelle que l'espace de sept jours pour les offices funèbres, consacré par l'usage de l'Ancien Testament, doit être retenu par les chrétiens . Il ajoute : *Septenarius numerus propter sabbatti sacramentum praecipue quietis indicium est.* Le septième jour est par excellence le jour du repos : il est donc tout indiqué pour les cérémonies funèbres.

Si de pareilles considérations ne nous expliquent pas la raison de cet usage, du moins nous démontrent-elles sa haute antiquité. L'on pourrait même citer des témoignages antérieurs à saint Augustin.

Tâchons d'en découvrir l'origine et la raison d'être.

On connaît l'usage des trentains dits messes de saint Grégoire. C'est une série ininterrompue de trente messes célébrées pour l'âme d'un

1. Cf. *Missale Romanum*, 1474, éd. Lippe, London, 1899, t. I, p. 486 (37-38).
2. *De Divinis Officiis*, cap. 51, P. L., t. 101, p. 1280.
3. *De Ecclesiasticis Officiis*, lib. III, cap. 44, P. L., t. 105.
4. *Rationale*, cap. 35, n. 8.
5. In Gen. *I*, chap. 172, P. L., t. 34, col. 596.
6. Chap. 50, vers. 10.

défunt, qui s'accompagnait anciennement de jeûnes, de prières et d'aumônes spéciales, à la même intention. Cette dévotion était très populaire dans tout le moyen âge : il en est constamment question dans la littérature religieuse de cette époque, sous des noms variables [1] : *tricenarium, trentenarium, trigintale*, en français trentain ou trentier. Ces messes sont dites grégoriennes, du pape Grégoire le Grand († 604), parce que dans la vie de ce pontife un fait célèbre relatif à cette dévotion est relaté [2] : « L'usage de faire célébrer trente messes consécutives pour un défunt est la reproduction de ce que fit saint Grégoire pour un de ses moines du Célius. Le moine Justus, qui avait autrefois été médecin, avait mis de côté et caché trois pièces d'or, contrairement à la règle. Tombé gravement malade, il avoua son délit à son frère Copiosus, aussi médecin mais non moine, et en effet on découvrit les trois pièces d'or parmi ses médicaments. Émor de ce grave manquement à la règle dans son monastère, saint Grégoire voulut faire un exemple pour donner une leçon aux moines, sauf à s'occuper ensuite du défunt. Il ordonna de priver le moribond de toute communication avec ses frères en religion, prescrivit d'enfouir son corps dans une fosse quelconque, parmi les ordures, et d'y jeter par dessus les trois pièces d'or. Le saint pape obtint par là le plus vif repentir du coupable et un sérieux examen de conscience de la part des autres moines. Trente jours après la mort de Justus, il manda le prévôt du monastère, Prétiosus, et lui enjoignit de faire célébrer le saint sacrifice pendant trente jours de suite pour le défunt : ce qui fut fait. Un jour, Justus apparut à son frère Copiosus et lui annonça qu'il venait de recevoir « la communion », en d'autres termes sa délivrance du purgatoire. On supputa les jours et l'on constata que la vision avait eu lieu après la trentième messe dite pour Justus » [3].

Rien n'autorise à conclure de ce fait que l'institution des trentains soit due à saint Grégoire, mais ce récit acquit une telle vogue au moyen âge que le nom du pontife devint inséparable de la dévotion elle-même.

Il faut en chercher l'origine dans l'Ancien Testament, où il est souvent fait mention d'un deuil de trente jours : « Toute l'assemblée vit qu'Aaron était mort, et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant trente jours » [4]. « Les enfants d'Israël pleurèrent Moïse, dans les plaines de Moab, pendant trente jours, et les jours de pleurs pour le deuil de Moïse furent accomplis » [5]. Il était donc tout naturel de continuer cette même pratique.

Le trentain proprement dit commence dès l'annonce du décès et dure trente jours consécutifs : c'est un deuil accompagné de jeûnes et de prières dans lequel le chrétien entre pour le soulagement de l'âme du défunt : de là que le trentain doit être ininterrompu. Par une extension toute naturelle, on a célébré des trentains en tout temps, et sans rapport direct avec

1. Voir Du Cange, *Glossarium*, Paris, 1736, t. VI, col. 1285-86-87.
2. *Dialogues*, lib. IV, chap. 55, P. L., t. 77, col. 421.
3. *Canoniste contemporain*, t. 40 (1917), pp. 201-202.
4. Nombres, XX, 30.
5. Deut., XXXIV, 8.

le décès, en conservant toutefois ce caractère de deuil ininterrompu.

Dans ces trente jours, il en est trois, comme nous l'avons dit, qui sont soulignés d'une façon toute spéciale : le troisième, le septième et le trentième.

Pour le trentième, la chose s'explique aisément : c'était le jour de clôture du deuil; la dernière messe de la série : de là donc une solennité spéciale.

Le troisième : le trentain commençait dès le décès. Le troisième jour était donc celui de l'inhumation, *dies depositionis.* De là plus grande solennité.

Enfin le septième jour? Selon la coutume juive, outre les trente jours, on célébrait aussi sept jours de deuil tout spécial immédiatement après le décès : les solennités juives d'ailleurs se prolongeaient habituellement pendant sept jours. Joseph accomplit ce devoir à la mort de Jacob : *fecit luctum patri suo septem dies* [1]. Et dans l'Ecclésiastique on lit : « Le deuil pour un mort dure sept jours; pour le sot et pour l'impie, il dure tous les jours de leur vie » [2]. Aussi trouve-t-on dans la tradition du moyen âge le septénaire superposé au trentain et marchant parallèlement. Dans les institutions de Lanfranc († 1089) on lit parmi les charges du chantre : *cura numerandi* TRICENARIA *et* SEPTENARIA *ad eum pertinet* [3]. Et dans un auteur contemporain : *Deinde* TRICENARIUS *cum* SEPTENARIO *et ab unoquoque sacerdote missa pro eis dicetur* [4]. De même : *...item in die* SEPTIMO 30 *psalmos;* TRICESIMO *autem Presbyteri omnes pro eo unam missam, et ceteri* 50 *psalmos impleant* [5] ».

Le septième jour était mis en relief, comme l'expliquait saint Augustin, *propter sabbati sacramentum* [6], c'est-à-dire à cause du symbole de la semaine, espace consacré par l'œuvre de la Création. Il y avait donc une semaine de deuil spécial qui se clôturait par un office plus solennel le septième jour.

Cette simple rubrique qui fait l'objet de nos recherches, consacre donc des usages très anciens et très vénérables; elle marque les étapes traditionnelles du deuil chrétien antique, qui s'accompagnait de jeûnes, de prières et d'aumônes, et qu'Alcuin par des paroles suggestives décrivait : *...quapropter et nos pro valde charissimis jejunare seu eleemosynas facere debemus, ut quod illi in vita debuerunt facere et non fecerunt, saltem nos pro illis cum Dei auxilio adimpleamus* [7].

En finissant, nous publions ici la disposition liturgique d'un trentain grégorien, telle qu'elle se trouvait dans le missel romain avant l'édition de saint Pie V († 1570) [8] : c'est le cycle liturgique en raccourci.

1. Gen. L., 10.
2. Eccl., XXII, 10.
3. Du Cange, *Glossarium*, Paris, 1736, t. VI, col. 1286.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. In Gen., I, 172, L., t. 34, col. 596.
7. *De Div. Officiis*, cap. 50, P. L., t. 101, col. 1279.
8. *Missale Romanum*, 1474, H. B. S., éd. Lippe, London, 1907, t. II, pp. 366-367.

De trentenario sancti Gregorii.

Incipit trentenarium beati Gregorii pape. Quod quicumque dixerit vel dici fecerit, obtinebit plures annos et quadragenas indulgentiarum : per dominum Innocentium papam datarum. Et primo debet sacerdos qualibet die qua ipse est celebraturus inuocare gratiam spiritus sancti : et deinde dicere nocturnum illius diei. Deinde septem psalmos penitentiale cum precibus et sequentibus orationibus. Post vero quam celebrauerit dicat vigilias mortuorum. Et hoc omni die cum magna deuotione : et suorum peccatorum confessione. Aliqui vero dicunt totum psalterium usque ad psalmum *Dixit Dominus* in vesperis dominica. Et ieiunant omni die. Trentenarii huius in sancto sebastiano rome misse sunt iste sequentes.

Prima missa dicti trentenarii debet esse de dominica prima aduentus.
Secunda de natiuitate domini.
Tertia de sancto stephano prothomartyre.
Quarta de sancto iohanne euangelista.
Quinta de innocentibus.
Sexta de epyphania.
Septima de octaua regum.
Octaua de purificatione beate marie virginis.
Nona de septuagesima.
Decima de dominica prima xl.
Undecima missa de dominica secunda quadragesime.
Duodecima missa de dominica quarta quadragesime.
Decima tertia de annuntiatione beate marie virginis.
Decima quarta de dominica in ramis palmarum.
Decima quinta de cena domini.
Decima sexta missa de resurrectione domini.
Decima septima de ascensione domini.
Decima octava de festo pentecostes.
Decima nona de festo trinitatis.
Uigesima de dominica prima post pentecostes.
Uigesima prima de dominica secunda post pentecostes.
Uigesima secunda de sancto iohanne baptista.
Uigesima tertia de sanctis petro et paulo.
Uigesima quarta de sancta maria magdalena.
Uigesima quinta de sancto laurentio.
Uigesima sexta de assumptione beate marie virginis.
Uigesima septima de sancta cruce.
Uigesima octaua de sancto michaele.
Uigesima nona de sancto gregorio vel de omnibus sanctis.
Trigesima et ultima de mortuis.

Et in omnibus predictis missis sit secunda oratio pro defuncto vel pro defuncta.

D. L. B.

FORMULE APRÈS L'ÉVANGILE

PRÈS *l'Évangile des messes des défunts, le célébrant ne baise pas le missel, comme aux messes ordinaires. Doit-il dire la formule :* Per evangelica dicta?

Ce doute pouvait se présenter avant la nouvelle édition des *Missae Defunctorum*, à ceux qui veulent trouver dans les rubriques des règles explicites pour tout ce qui est à faire ou à éviter dans l'accomplissement des rites liturgiques.

Le *Ritus servandus in celebratione missae*, en effet, n'est pas explicite sur ce point : *Finito Evangelio*, y est-il dit, *sacerdos, elevans parumper librum osculatur principium Evangelii dicens : Per evangelica dicta, etc., praeterquam in Missis Defunctorum* [1]. En soi, cependant, cette rubrique est suffisante pour permettre de résoudre le doute négativement.

Mais les autres passages des rubriques qui règlent cette partie de la Messe auraient pu être plus explicites. Le même *Ritus servandus* [2] et l'*Ordo Missae* ont la formule suivante : *In missis Defunctorum, Celebrans non osculatur librum (in fine Evangelii)*, sans faire mention du : *Per evangelica dicta.*

C'est pourquoi le 11 septembre 1847 la question suivante fut posée à la Sacrée Congrégation des Rites : *Num in Missa de Requiem, quamvis non osculatur Evangelium, recitari debeant verba* Per evangelica dicta. Et la Sacrée Congrégation répondit : *Negative* [3].

Afin de rendre les rubriques plus explicites sur ce point et d'enlever toute hésitation, l'*Ordo Missae* (dans les *Missae Defunctorum*) a été modifié comme suit : *Finito Evangelio... Sacerdos non osculatur Evangelium, neque dicit : Per evangelica dicta deleantur nostra delicta.*

La formule *Per evangelica dicta* est donc intimement unie au rite du baisement de l'Évangile, puisqu'on doit l'omettre quand le baisement est omis. L'omission du rite du baisement de l'Évangile aux Messes des Défunts est déjà mentionnée dans l'*Ordo romanus XIV*, qui est le cérémonial pontifical du temps du pape Clément V (premier pape d'Avignon) et qui a été rédigé vers 1311 [4]. Quant à la formule en question, elle n'est pas très ancienne. « L'oraison jaculatoire *Per evangelica dicta*, écrit Mgr Batiffol [5], que le prêtre récite à voix basse en baisant le saint Évangile, manque au missel de 1474 [6] et aux missels antérieurs à celui de 1570 (S. Pie V). Elle ne date pas de 1570 pour autant, car on en trouve d'analogues dans des manuscrits de l'Ordinaire de la Messe au XIIe et au XIIIe siècle. »

D. M. D.

1. *Rit. s. in c. M.*, tit. VI, *De Epistola*, etc., 2.
2. *Item.*, tit. XIII. *De his quae*, etc. 1.
3. Décret nº 2956, ad 10.
4. *P. L.*, t. 78, c. 1254, 114.
5. *Leçons sur la Messe*, p. 3.
6. *Missale romanum Mediolani* 1474, edited by Robert Lippe (London, 1899. Bradshaw Societty).



III. BIBLIOGRAPHIE

e nouveau Psautier du Bréviaire Romain.** Traduction sur les originaux des Psaumes et des Cantiques avec les principales variantes des Septante, de la Vulgate et de la Version de saint Jérôme, par le Chanoine E. PANNIER, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie de Lille. *Lille, Giard, 2 rue Royale,* 1913, 20 × 14, XXVI-360 *pages, fr.* 4,80.

Cet ouvrage est une réédition du *Psalterium Juxta hebraicam veritatem* spécialement approprié à la récitation du nouveau bréviaire. Les principales variantes de la Vulgate, ainsi que celles des Septante sont mises en note. L'auteur ajoute également, quand il le juge utile, la traduction de saint Jérôme, celle du *Psalterium Juxta hebraicam veritatem.* Toutes ces additions sont soigneusement indiquées par deux crochets; elles donnent souvent une grande clarté au texte et marquent le lien logique. La cinquième table : « Table analytique des matières », est une véritable somme qui rendra les plus grands services. Cette traduction des psaumes et cantiques du bréviaire en facilitera l'étude et l'emploi spirituel. En s'attachant au sens littéral, plutôt qu'à des accommodations plus ou moins arbitraires, elle met le lecteur directement en contact avec la pensée que Dieu a inspirée. L'auteur n'a pas cru bon d'ajouter le texte latin des psaumes, par crainte de faire double emploi avec celui du bréviaire; mais ne serait-il pas utile d'avoir en regard de la traduction française le texte de la Vulgate? L'emploi en serait facilité.

BÉRINGER (abbé R.). **Recueil documentaire.** Première série : *La Sainte Eucharistie,* t. I. La Présence réelle, mystère de foi, d'espérance, d'amour. — *Paliseul, Bodson-Labbé,* 1922, 25×16, 340 *pages,* 7 *francs. S'adresser directement à l'auteur, aumônier à Carlsbourg; l'ouvrage n'est pas en librairie. Sur demande, envoi à vue.*

Avec le présent ouvrage M. l'abbé Béringer commence la publication d'un vaste recueil en 12 volumes. Les prédicateurs y trouveront, pour leurs homélies et leurs sermons, de précieux documents qui leur seront fort utiles. Voici les divisions du *Recueil :* Première série : la Sainte Eucharistie. Tome I : *La Présence réelle,* mystère de foi, d'espérance et d'amour. Tome II : *La Présence réelle,* le culte eucharistique. Tome III : *La Sainte Messe.* Tome IV : *La Sainte Communion.* — Deuxième série : l'Église, la Papauté, le Sacerdoce. Tome I : *L'Église.* Tome II : *La Papauté;* le *Sacerdoce.* — Troisième série : *La Sainte Vierge.* Un volume. — Quatrième série : *La Vie chrétienne.* Tome I : *La Grâce, les Sacrements, la Prière.* Tome II : *Les vertus théologiques.* Tome III : *L'Esprit chrétien.* Tome IV : *La Famille, la Paroisse, la Patrie.* Tome V : *Temps et fêtes liturgiques.* Une table analytique et alphabétique des matières termine chaque volume et chaque série. On peut souscrire à l'ouvrage complet au prix de 6 francs par volume.

409. **Brun, F., abbé.** **M 783.2**

1919. — Les petites feuilles musicales. Collection populaire de musique d'église publiée sous la direction de —. — * *Paris, Art catholique*, 1919, 17.5 × 13, *fascicules de* 4 *ou* 8 *pages, fr.* 0.25 *le n° de* 4 *pages (majoration temporaire* 100 %.)

Collection éminemment sympathique sur beau papier, en format commode, de de prix très modique et d'un heureux éclectisme. Elle comprend actuellement (mai 1922) 66 nos : 1. VICTORIA, Ave Maria, à 4 v. mixtes. — 2. DE LA TOMBELLE, Deus in adjutorium, à 3 v. ég. — VICTORIA, Deus in adjutorium, à 3 v. ég. — 3. CASCIOLINI, Panis angelicus, à 3 v. ég. — 4. PERRUCHOT, Tantum (sol) à 3 v. ég. — 5. PALESTRINA, Bonus est Dominus, à 3 v. ég. — 6. F. BRUN, Salve Regina, à 3 v. ég. — 7. JOSQUIN DES PRÉS, Ave verum, à 2 et 3 v. ég. — 8. DE LA TOMBELLE, Ave Maria, à 3 v. ég. — 9. VICTORIA, Tantum, à 3 v. ég. — 10. O. DE LASSUS, Amen, à 3 v. ég.; Amen de Dresde, à 4 v. ég.; F. BRUN, Laudate Dominum à 3 v. ég. — 11. PALESTRINA, O bone Jesu, à 3 v. ég. — 12. F. BRUN, Bone Pastor, à 3 v. ég. — 13. P. BERTHIER, Laudate Dominum; Magnificat, à 3 v. ég. — 14. F. BRUN, O quam bonum, à 3 v. ég. (en l'honneur de N. D. de Lourdes). — 15 F. DE LA TOMBELLE, Dixit — Confitebor, à 3 v. ég. — 16. F. DE LA TOMBELLE, Beatus vir — Laudate pueri, à 3 v. ég. — 17. F. BRUN, Tu es Petrus — Ora pro nobis — Panem de coelo, à 3 v. ég. — 18. F. DE LA TOMBELLE, Regina coeli, à 3 v. ég. — 19. VICTORIA (d'après) Magnificat, à 4 v. mixtes; — F. BRUN, Domine salvam fac Rempublicam, à 4 v. mixtes. — 20. F. BRUN, Ecce panis, à 3 v. ég. — 21. ANERIO, O Jesu mi, à 3 v. ég. — 22. O. DE LASSUS, Verbum caro, à 3 v. ég. — 23. HENRY DU MONT, Panis angelicus, à 3 v. ég. — 24. PALESTRINA, Tantum, à 4 v. mixtes. — 25. Bone Pastor, à 4 v. mixtes. — 26. O. DE LASSUS, Imperatrix angelorum, à 4 v. mixtes; — F. BRUN, Sanctus grégorien, à 4 v. mixtes et 2 v. ég., ou à l'unisson et 2 v. ég. — 27. VICTORIA, Tantum, ch. grég. et 4 v. mixtes. — 28. LOTTI, Regina coeli, à 4 v. mixtes; O filii, Solo et 4 v. mixtes (d'après l'édition de 1643). — 29. INGEGNERI, O bone Jesu — Jesu, mitissime Jesu, à 3 v. ég. — 30. VICTORIA, Ave verum, à 4 v. mixtes. — 31. MOZART, Ave verum à 4 v. mixtes. — 32. F. BRUN, Libera, ch. grég. et 4 v. mixtes; ANERIO, Pie Jesu, ch. grég. et 4 v. mixtes. — 33. C. ANDRÉAS, Dixit, à 4 v. mixtes; — GIUDICI, Laudate Dominum, à 4 v. mixtes. — 34. F. DE LA TOMBELLE, Tantum, à 2 v. ég. — 35. Dies irae (ch. grég. et faux-bourdon du XVIIIe siècle), à 2, 3 et 4 v. ég. ou mixtes. — 36. VICTORIA, Popule meus, à 4 v. mixtes; — HÆNDL, Ecce quomodo moritur, à 4 v. mixtes. — 37. F. BRUN, Ave verum, ch. grég. et 4 v. mixtes; — J.-S. BACH, Tantum, à 4 v. mixtes. — 38. P. MARTINI, Requiem, à 3 v. mixtes; — F. BRUN, Kyrie pro defunctis, harm. à 3 ou 4 v. mixtes. — 39. PALESTRINA, O bone Jesu, à 4 v. mixtes; — J. HENRY, Tantum, ch. grég. et 4 v. mixtes. — 40. L. PERRUCHOT, Deus in adjutorium, à 4 v. mixtes; — TH. DUBOIS, Laudate Dominum, à 4 v. mixtes. — 41. PALESTRINA, O salutaris, à 4 v. mixtes — F. BRUN, Laudate Dominum, à 2 v. ég. ou 4 v. mixtes. — 42-43. — PALESTRINA, Supplications eucharistiques, à 4 v. mixtes. — 44. L. PERRUCHOT, Veni Creator — Magnificat, à 2 v. ég. ou 3 ou 4 v. mixtes. — 45. J. CROCE, Cantate Domino, à 4 v. mixtes. — 46. VICTORIA, Deus in adjutorium, à 2 v. ég. ou 4 v. ég. ou mixtes; — F. BRUN, Dixit (1er et 6e tons), à 2 v. ég. ou 3 ou 4 v. mixtes — Dixit (8e ton) à 2 v. ég. ou 4 v. mixtes; — Beatus, à 4 v. mixtes. — 47. O. DE LASSUS, Tota pulchra es, à 2 v. ég.; — F. BRUN, Rosa vernans, à 1 et 3 v. ég. — 48. Monodies eucharistiques : O salutaris (sur Jesu dulcis) — O panis dulcissime (F. Brun) — Ave verum (trope grég.) — Homo quidam (ch. grég.). — 49. VICTORIA, Jesu dulcis à 4 v. mixtes; — F. BRUN, Agnus grégorien, à 4 v. mixtes. — 50. D. DE SÉVERAC, Tantum, à 4 v. mixtes. — 51-52-53. F. BRUN, Messe « O Vierge très belle », à 4 v. mixtes. — 54. F. BRUN, Cantilènes à la T. S. Vierge, à 1 v. : O Virgo Maria, sur « O Vierge très belle. — Gaude Virgo — Virgo clemens — Gloria sanctorum. — 55-56. PALESTRINA, Missa brevis, à 4 v. mixtes (Kyrie-Gloria). — 57-58. CÉSAR FRANCK, Psaume 150, à 4 v. mixtes. — 59. CÉSAR FRANCK, Psaume 150, à 2 v. ég. — 60-61. PALESTRINA, Missa brevis (Sanctus — Agnus). — 62-63. CASCIOLINI, Petite messe brève, à 3 v. ég.; — P. MARTINI, Requiem, à 2 ou 3 v. ég.; — F. B., Kyrie pro defunctis, à 3 v. ég. alterné avec le ch. grég. — 64. CARISSIMI, O plena gratia, à

3 v. ég. ou 2 v. ég. I-II; — L. PERRUCHOT, Tantum (si ^{b}), à 3 v. ég. — 65-66. L. PERRUCHOT, Huit Magnificat et Laudate Dominum, à 2 v. ég. (S. A.) ou 3 v. mixtes. (S. A. B.) ou 4 v. mixtes.

410. **Gastoué, A(médée).** **78.69**
1921. — L'Orgue en France, de l'antiquité au début de la période classique, avec nombreux exemples et illustrations. — * *Paris, Schola Cantorum*, 1921, 28 × 18, 94 *pages, fr.* 2.50.

Tiré à part des articles parus dans *La Tribune de Saint-Gervais*, t. XXII (1921).

411. **Bertelin, Alb.** **M 785.23**
1921. — Sub umbra Crucis. Oratorio pour ténor et baryton soli, chœurs à 4 voix mixtes avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. — * *Paris, Schola Cantorum*, (1921), 32 × 25, 79 *pages, fr.* 12.00.

Oratorio écrit « in memoriam... 1914-1918 » sur un texte latin composé du récit évangélique de la Crucifixion, entremêlé de textes bibliques ou liturgiques. Belle écriture musicale, bien soutenue dans les douze numéros de cette symphonie vocale qui ne demande pas des moyens trop rares.

412. **Van Schaik, J. A. S.** **M 783.6**
S. D. — Zes Bruiloftszangen, van Herm. H. Tonus. I, II, III, IV, voor ongelijke stemmen. — * *Utrecht, Van Rossum, s. d.*, 27.5 × 18, 15 *pages, florins* 2.25.

Chœurs à voix inégales (I et II sans accompagnement), bien écrits et faciles, pour usage extra-liturgique.

413. **Van Schaik, J. A. S.** **M 783.6**
S. D. — Zes Bruiloftszangen, van Herm. H. Tonus. V, VI, voor gelijke stemmen. — * *Utrecht, Van Rossum, s. d.*, 27.5 × 18, 7 *pages, florin* 1.50.

Même aisance d'écriture et d'exécution; pour 2 et 3 voix de femmes avec accompagnement. Usage extra liturgique.

414. **Andriessen, Hendrik.** **M °783 : 231.4**
1921. — Cantica, 1. Tractus : Qui habitat. — * *Utrecht, Van Rossum*, 1921, 31.5 × 23.5, 7 *pages, florin* 1.00.

Trait *Qui habitat* pour soprano et ténor avec orgue. Très moderne comme harmonie, et malaisé d'exécution.

415. **Andriessen, Hendrik.** **M 783.6**
1921. — Cantica. 2. Fiat Domine. — * *Utrecht, Van Rossum*, 1921, 31.5 × 23.5, 3 *pages, florin* 0.60.

Plus aisé d'exécution que le précédent. Sur un texte de l'*Imitation*.

416. **Andriessen, Hendrik.** **M 783.6**
1921. — Cantica. 3. Magna res est amor. — * *Utrecht, Van Rossum*, 1921, 31.5 × 23.5, 5 *pages, florin* 0.75.

Plus dramatique que le précédent. Sur un texte de *Thomas a Kempis*.

417. **Buckfast.** **78.95**
1922. — The Stanbrook Bells. — * CHIMES *(Buckfast abbey)*, II (1922), *pp.* 290 *(n° 1, janvier)*.

418. **Buckfast.** **78.951**
1922. — The Cattistock « Chimes ». — CHIMES, II (1922), *pp.* 290-291 *(n° 1, janvier)*.

419. **Delporte, J(ules), abbé.** **783 : 063**
1921. — Congrès de musique sacrée à Strasbourg. Association française de Sainte-Cécile. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, V (1921), *pp.* 54-63 *(n° 49-50, juillet-aout)*.

Avec portraits de Mgr Ruch, le sympathique protecteur du Congrès, du chanoine Victori, sa cheville ouvrière et de M. Erb, son musicien. M. Delporte note avec justesse « qu'avec les progrès de la restauration grégorienne, les exigences des critiques se font plus impérieuses; et elles le deviendront toujours davantage au fur et à mesure qu'une analyse plus attentive et une pratique plus assidue de ces incomparables mélodies en révéleront les inépuisables richesses qui n'ont d'égale que leur exquise simplicité ». pp. 55-56. Mais nous ne pouvons partager son regret de n'avoir pas vu à ce congrès triompher « la méthode de Solesmes, les éditions rythmées et la chironomie », chose aussi récente peut-être que son vocable. Le Congrès de Strasbourg a fondé l' « Association française de Sainte-Cécile » où la question des éditions a été tranchée avec sagesse. Il avait semblé au rapporteur que « l'opinion générale n'est pas favorable à une solution radicale ». Il proposa donc « que l'Association se désintéressât de cette controverse, et qu'on ne fît pas de cette question de détail une question d'importance capitale. Donc liberté entière ». — « A l'objection : comment faire pour chanter ensemble avec des livres différents? » M. l'abbé Vandewalle répondit : « On suivra la baguette du chef ! » — Mais que dans cette question de direction on ne fasse pas non plus du détail du procédé une question d'importance capitale. Liberté là aussi pour une chironomie solesmienne ou tout autre geste, même celui d'une baguette, pourvu qu'il soit respectueux, intelligent et intelligible.

420. **Roubaix.** **92 : 783**

1921. — Un monument à Charles Bordes. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, V (1921), *pp.* 64-66, *(n°* 49-50, *juillet-août).*

421. **Boyer, Louis, abbé.** **92 : 783**

1921. — Fernand de la Tombelle. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, V (1921), *pp.* 66-69 *(n°* 49-50, *juillet-août).*

Intéressante esquisse biographique avec paroles inédites du maître, notamment celle-ci à propos de musiques française et allemande : « Nous n'avons rien à gagner, nous, cigales, à imiter le cri des cigognes ».

422. **Delporte, J(ules), abbé.** **783.063**

1921. — Le Congrès de Musique sacrée de Strasbourg : impressions et réflexions. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, V (1921), *pp.* 76-80 *(n°* 49-50, *juillet-août).*

Au sujet de la question du cantique populaire y agitée, et de l'article du R. P. Rouët de Journel, dans les *Etudes* du 20 août 1921 (cf. B. M., n° 153).

423. **Bourguignon, abbé.** **783.13 (077).**

1921. — Méthode élémentaire d'harmonie pour l'accompagnement du plain-chant et des cantiques. 4e édition (4e mille), revue et corrigée. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 1921, 29×20, 99 *pages, fr.* 8.60 *net, franco.*

Méthode assez complète. La première partie donne les principes élémentaires d'harmonie jusqu'aux accords de 7e inclus, la seconde traite du plain-chant. Les exemples de cette partie sont bien lourds, accompagnés note contre note. Le premier appendice « accompagnement avec notes mélodiques » y porte un correctif, à mon avis insuffisant. Le deuxième appendice « accompagnement en genre diatonique » s'imposait évidemment, mais méritait meilleure place. La troisième partie traite de l'accompagnement des cantiques.

424. **Bourguignon, abbé.** **M 783.211**

S. D. — Petite Messe de Pâques, à 3 voix, soli et chœurs, avec accompagnement d'orgue. — * *Pithiviers-le-Vieil, chez l'auteur,* 28×19, 24 *pages, partition, net fr.* 2.25; *chaque partie fr.* 0,30 *l'ex.,* 2,50 *les* 10, *majoration de* 25 %.

Sur des thèmes religieux poulaires qui ne lui confèrent toutefois pas une religiosité ni une beauté extrêmes.

425. **Bourguignon, abbé.** **M 783.13**

S. D. — Accompagnement diatonique et mélodique de l'office — Messe et Vêpres — de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Vierge. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur, s. d.*, 28 × 19, 16 *pages, net fr.* 1,25 *franco, majoration de* 25 %.

Accompagnement recommandable.

426. **Bourguignon, abbé.** **M 783.13**

S. D. — Chants liturgiques de la Messe des morts, selon l'édition vaticane. — Introït, Kyrie, Graduel, Trait, Prose, Répons divers au cours de l'Office, Offertoire, Sanctus, Agnus, Communion, Libera et Subvenite, harmonisés. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 28 × 19, 16 *pages, net fr.* 1,25 *franco, majoration de* 25 %.

Accompagnement bien honnête.

427. **Bourguignon, abbé.** **M 783.211**

S. D. — Petite Messe du Saint-Sacrement, partie de soprano. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 28e × 19, 4 *pages, fr.* 0, 30 *l'ex.*, 2,50 *les* 10, *majoration de* 25 %.

Messe sur des cantiques populaires eucharistiques.

428. **Bourguignon, abbé.** **M 783.211**

S. D. — Petite Messe de la sainte Vierge. Partie de soprano. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 28 × 19, 4 *pages, net fr.* 0,30 *l'ex.*, 2,50 *les* 10, *majoration de* 25 %.

Messe sur des cantiques mariaux populaires.

429. **Mocquereau, André, Dom.** **0.91 : ° 783.241**

1922 .— Antiphonaire monastique. XIIIe siècle. Codex F. 160 de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester. — * *Tournay, Desclée* (1922), 32.5 × 25, 24 *pp.* + 28 *pl.* PALÉOGRAPHIE MUSICALE XXVI (1922), *n°* 104 *(janvier)*.

Nous sommes heureux de prendre part à la joie générale que doit susciter la réapparition des fascicules périodiques de l'inappréciable Paléographie musicale des moines de Solesmes. Si nous croyons avoir parfois le pénible devoir de conscience de contredire leur théorie grégorienne, nous ne pouvons qu'admirer sans réserve leurs publications de textes musicaux : la gratitude de tous les travailleurs leur est à jamais acquise.

Le XIIe volume de leur monumentale Paléographie, dédié au cardinal Gasquet, est encore mieux soigné typographiquement que ses aînés, et son papier supérieur. Il contiendra l'antiphonaire, le processional et l'hymnaire du seul manuscrit liturgique de la cathédrale de Worcester qui ait survécu à la destruction officielle des livres d'office qui eut lieu le 23 avril 1549. La liturgie en est monastique : Worcester était une des treize cathédrales anglaises desservies par des moines bénédictins ayant à leur tête un prieur cathédral. L'évêque tenait la place de l'abbé, mais n'avait pas juridiction sur la communauté. L'office était réglé pour les occasions où l'évêque pouvait présider, aussi bien que pour les fonctions proprement épiscopales. L'antiphonaire est écrit sur quatre lignes. Notons comme premières particularités révélées par les planches de ce fascicule, le *Te Deum* en 1er ton, l'*Asperges me* en 7e ton, mais transposé en *ut* avec *bémol constant :* (pl. 5-6), l'antienne *Asperges me* reprise après le ℣ *Miserere mei Deus*, et sa réclame *Lavabis me*, après la doxologie. Fait remarquable, mais tout conforme à la tradition, nulle part il n'y a trace de barres subdivisant la mélodie.

430. **Mocquereau, André, Dom.** **0.91 : ° 783.241**

1922. — Antiphonaire monastique, XIIIe siècle. Codex F. 160 de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester. *Tournay, Desclée*, 1922, 32.5 × 25, *pp.* 41-56, *pl.* 61-92. PALÉOLOGRAPHIE MUSICALE, XXVI (1922), *n°* 106 *(juillet)*.

Supplément aux QUESTIONS LITURGIQUES ET PAROISSIALES
N° 3, QUATRE-TEMPS D'AUTOMNE, SEPTEMBRE 1922

NOVEMBRE 1922

COMMÉMORATION DES MORTS

Aux approches du 2 novembre nous nous permettons de rappeler que la *Petite Bibliothèque Liturgique* comprend un opuscule spécial intitulé :

La Liturgie des Défunts

Broché	fr. **1.75**
Reliure A (dos toile, plats papier, tr. rouge)	» **3.00**
Reliure B 1 (pleine toile, tr. rouge)	» **3.50**
Reliure B 2 (pleine toile, tr. dorée)	» **4.50**
Reliure C (plein cuir, tr. dorée, étui)	» **11.00**

Cet opuscule contient l'Office complet du 2 novembre et les trois messes que les prêtres peuvent célébrer ce jour-là. On y trouvera la notation musicale grégorienne complète de l'Office et de la Messe des Défunts. Munis de ces livres, les fidèles pourront suivre tout l'Office et les Messes de la fête des Morts. Ce jour est un des plus chers aux âmes chrétiennes et beaucoup de fidèles tiennent à assister si pas à l'Office du moins à une des Messes qui se célèbrent alors. L'Église encourage beaucoup cette pieuse dévotion, et les fidèles ont besoin de formules appropriées au culte des morts. Quelles plus belles prières pourraient-ils trouver que les psaumes de l'Office des Défunts et les oraisons diverses du Missel. Tout cela ils le trouveront dans la *Liturgie des Défunts*. Nous prions donc nos abonnés de le faire connaître et de le répandre autour d'eux.

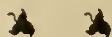
Mais c'est surtout pour les funérailles qu'a été composée la *Liturgie des Défunts*.

Malgré tout, le peuple reste attaché au culte chrétien des morts. Mais, d'autre part, quel redoublement d'efforts sataniques pour détruire ce sentiment religieux et laïciser les funérailles : les enterrements civils se multiplient dans certaines régions d'une manière désolante. N'est-il donc pas urgent d'attacher de plus en plus nos populations chrétiennes au culte si consolant et si instructif que la sainte Église a institué pour sanctifier les funérailles et pour soulager par ses prières et par ses sacrifices les âmes du Purgatoire? Puisque les funérailles ramènent encore à l'église bien des âmes qui peut-être s'en tiennent ordinairement éloignées,

saisissons ces occasions pour les instruire et les édifier par le culte des morts. Répandons ces opuscules qui ont pour but de faire comprendre et aimer ces rites si vénérables et si édifiants.

« Le culte des morts intéresse plus les vivants que les morts », dit saint Augustin. La Providence divine se sert de ces rites pour toucher les âmes d'une crainte salutaire (Séquence *Dies irae*, Répons *Libera me*, etc.), pour les consoler et les encourager au bien (Épîtres et Évangiles sur la résurrection des morts, etc.).

Les deuils sont souvent l'occasion d'un retour à Dieu : en présence de la mort bien des âmes faibles se ressaisissent et se convertissent. Le but de la *Liturgie des Défunts* est d'y disposer leur esprit par la méditation des textes de cette liturgie spéciale. Cet opuscule renferme l'Office et les Messes complètes des Défunts, textes latins et traductions avec la notation musicale grégorienne; le tout présenté en un format pratique, une impression soignée et très lisible, un beau papier mince.



Autres Publications du Bureau Liturgique :

En vue du CYCLE DE NOËL

qui approche, procurez-vous :

1. Notre Piété pendant l'Avent

par Dom Lambert BEAUDUIN . . . . fr. **1.25**

L'examen de la table suffira à montrer la richesse des aperçus et des renseignements que renferme cet opuscule.

Table des Matières.

Art. 3. Phase mystique :
1° Le Christ mystique;
2° Dans le cycle liturgique et en Avent.

Art. 4. Phase glorieuse.

Chapitre III. Méditation sur les textes.

1. Les Messes de l'Avent :
   Ad te levavi;
   Populus Sion;
   Gaudete;
   Rorate.
2. Les grandes antiennes O.
3. Les hymnes de l'Avent :
   Hymne de Vêpres;
   Hymne de Matines;
   Hymne de Laudes.

---

2. La Liturgie de Noël

par Dom Idesbald van Houtryve . . . . fr. **2.50**

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction.

1. Notice historique sur Noël, fête et cycle.
2. Rites et usages de Noël.
3. Esprit du Temps de Noël.

Méditations sur les textes de l'Office et de la Messe.

1. Premières Vêpres.
2. Vigiles nocturnes : Matines, Messe de minuit, Laudes.
3. Messe de l'aurore.
4. Messe du jour.
5. Secondes Vêpres.

Les fêtes dans l'Octave de Noël.

1. Saint Étienne.
2. Saint Jean.
3. Saints Innocents.
4. Dimanche dans l'Octave.
5. Circoncision de Notre Seigneur.

Conclusion.

PETITE BIBLIOTHÈQUE LITURGIQUE

Conditions actuelles de vente :

	Broché	RELIURES A	B$_1$	B$_2$	C	D
MISSEL POUR TOUS :						
Édition A *(papier ordinaire)* .	5,50	—	7,50	9,00	—	—
Édition B *(papier mince)* . . .	6,50	—	9,00	10,00	16,00	25,00
VESPÉRAL POUR TOUS :						
a) SEUL	2,25	4,00	4,50	6,00	13,00	
b) AVEC PSALTERIUM . .		4,75				
ORDINAIRE (Partie fixe) :						
a) SEUL	1,50	3,00				
b) AVEC PSALTERIUM . .		3,75				
PSALTERIUM SEUL	0,80	2,00				
LITURGIE DES DÉFUNTS . . .	1,75	3,00	3,50	4,50	11,00	
RITUEL POUR TOUS	0,80	2,00	3,00	4,00	11,00	
QUINZAINE DE PAQUES :						
Nouvelle édition	3,50	4,75	5,75	7,50	14,00	
Édition précédente . . .			4,50		11,00	
SEMAINE SAINTE	0,80					
ACTIONS DE GRACES	0,10					
SACREMENT DE PÉNITENCE . .	0,15					

Éditions flamandes aux mêmes conditions ; tous ces prix s'entendent port non compris.

Vient de paraître :

Messe des Enfants

ou la Sainte Messe préparant les enfants à la Communion eucharistique, par Dom EUGÈNE VANDEUR.

L'auteur de *la Sainte Messe* avait promis depuis longtemps ce travail. Il ne pouvait négliger de subvenir à la piété des petits enfants, auxquels son apostolat désirait apprendre aussi que la Sainte Messe doit être et rester la base toute première de cette piété. Dans ce livre fait à la taille de ces petits, il leur révèle le secret de se bien préparer, et *uniquement par l'Ordinaire de la Messe*, à leur Première Communion et à celles qui suivront. Il écrit pour des enfants : il se met à leur portée et dit avec eux quelques-unes des admirables prières de la liturgie. Ces cent pages apparaissent comme une vraie et intelligente initiation à la lecture, pour plus tard, du Missel. Ce charmant petit livre sera accueilli avec la même faveur que tous les ouvrages de Dom Vandeur.

PRIX ACTUELS :

Broché : Papier ordinaire . . . . fr. **1.00** *(port en sus).*
Beau papier . . . . » **1.50** —

Le prix des exemplaires reliés sera annoncé ultérieurement.
Reliures de luxe sur commande spéciale.



LA LITURGIE DU TEMPS

LE CYCLE DE NOËL

I. LA PLUS GRANDE FÊTE DU CYCLE DE NOËL?

ANNONCIATION, NOËL, ÉPIPHANIE : trois solennités qui se rapportent au même mystère de l'Incarnation du Verbe. On s'étonne à première vue du rang assigné à chacune d'elles dans la hiérarchie officielle des fêtes.

L'ANNONCIATION semble bien la grande date de l'Incarnation et l'événement capital qui inaugure l'œuvre rédemptrice; et pourtant, elle est restée longtemps une fête secondaire et ce n'est que sous Léon XIII qu'elle a pris un relief plus accentué.

D'autre part l'ÉPIPHANIE qui, semble-t-il, commémore un événement beaucoup moins important, occupe depuis les origines même du culte, une place éminente dans la série des fêtes chrétiennes. Les églises orientales la célèbrent à l'égal des fêtes de Pâques; et dans la liturgie romaine, rituellement parlant au moins, elle est supérieure à la fête de Noël. Avec Pâques et Pentecôte, elle compose les trois fêtes que Grancolas appelle *cardinales* parce qu'elles commandent une série de dimanches et influent sur l'économie de l'Office divin [1].

Peut être l'histoire des origines de ces solennités fournira-t-elle un jour des éléments de solution, mais jusqu'ici bien des points obscurs subsistent encore et déconcertent les historiens du culte [2]. Il est certain que des divergences de vue notables existaient au IVe siècle entre les Églises, surtout entre l'Orient et l'Occident : les fêtes de Noël et d'Épiphanie furent longtemps rivales; la fête de l'Annonciation faisait dès le VIe siècle l'objet de décisions conciliaires [3] : autant de faits qui semblent indiquer que le rang hiérarchique actuel n'est pas dû à des circonstances fortuites.

1. *Commentarius in Br. Rom.*, lib. II, cap. XXX, Venise, 1734.
2. DUCHESNE, *Origines du Culte chretien.* Les Fêtes chrétiennes, § 5, 5e éd., p. 271. — Voir aussi une longue étude parue dans *Roma e l'Oriente* (années 1911-12-13-14). *L'Epifania nella chiesa greca.* Badia greca di Grotta Ferrata. Cette étude a été interrompue par la guerre.
3. Concile de Tolède 656, cf. HEFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles.*

D'où vient donc cette apparente anomalie? Il faut se rappeler une conception familière aux chrétiens des premiers siècles, qui n'est malheureusement plus la nôtre. La Rédemption est une œuvre sociale et collective qui crée des relations nouvelles entre Dieu et l'humanité : *O admirabile commercium!* Les événements qui s'y rapportent demandent donc une promulgation authentique, un message officiel adressé par Dieu, et reçu par l'humanité, qui leur donne cette portée sociale. C'est sous cet angle qu'il faut envisager les actes de la vie de Notre Seigneur; ceux-ci n'entrent dans l'économie rédemptrice et n'existent légalement, pour ainsi parler, que grâce à cette manifestation publique. Dès lors les fêtes du cycle liturgique accorderont une importance spéciale à ce caractère social des mystères qu'elles commémorent.

Un exemple fera mieux saisir notre pensée. La solennité anniversaire de la promotion d'un évêque se célèbre, selon les règles liturgiques, au jour anniversaire de sa publication officielle et publique au Consistoire. Sa nomination a été faite et lui a été communiquée par le Saint-Siège lui-même à une date bien antérieure à sa préconisation consistoriale, souvent même le sacre et l'installation autorisés par bref spécial ont précédé l'acte consistorial; peu importe : la publication officielle faite même postérieurement par le Prince des Pasteurs dans la réunion plénière du Sacré Collège, en un mot la *préconisation*, reste, pour la famille diocésaine, l'acte authentique de la promotion épiscopale, et le jour anniversaire de cet acte ramènera la solennité annuelle de l'élection de l'évêque.

Les fêtes du cycle liturgique ont été inspirées par la même pensée. Sans doute le *Verbum caro factum est* appartient au jour de l'Annonciation; mais la Vierge seule a été ce jour-là la confidente privilégiée du grand mystère, qui restait caché à l'humanité. Son saint époux lui-même dut être éclairé plus tard par un message divin.

Sans doute la nativité de Bethléem fut prédite par les prophètes, chantée par les anges, et annoncée aux bergers. Mais l'heure de la grande manifestation n'a pas encore sonné : les longues années de la vie cachée doivent encore voiler le Fils de Dieu au monde, sous le traits du fils du charpentier de Nazareth.

Or l'Épiphanie, ou mieux les Épiphanies [1], τά ἐπιφάνια, célèbre officiellement la manifestation authentique de la venue du Sauveur, commémore les événements destinés, dans les dispositions providentielles, à révéler à l'humanité l'Agneau de Dieu qui doit effacer les péchés du monde. Cette solennité inclut donc tout le mystère de l'Annonciation et de la Noël, mais elle y ajoute ce

1. *Roma e l'Oriente*, 1911, p. 154.

caractère social et public que doit revêtir toute l'œuvre de la Rédemption.

Saint Augustin exprime cette pensée quand il dit[1] : *Hoc autem ideo dicimus, quia hodie Dominus noster et Salvator apparuit secundum carnem in terris. Licet enim olim natus esset ex Maria et triginta jam annorum explesset aetatem, tamen ignorabatur a mundo. Eo die cognitus est quo ad Joannem, ut in Jordane baptizaretur, advenit; et vox de coelo Patris intonantis audita est : Hic est Filius meus dilectus.*

Et c'est dans le même sens que Hildebert, archevêque de Tours († 1132), disait dans une homélie sur l'Épiphanie : *Quodammodo major est festivitas hodierna quam Nativitatis solemnitas. Major est enim, ait Augustinus, secunda quam prima nativitas. Prima nativitas est carnalis, haec autem spiritualis...* [2] Cette manifestation officielle du Christ engendre les Gentils à la foi et à la vie divine.

C'est à la lumière du même principe qu'il faut apprécier d'autres dispositions de la liturgie traditionnelle que nous sommes portés à trouver étranges et malheureusement à suppléer par des additions modernes. Dans le culte traditionnel de l'Église, saint Jean-Baptiste occupe une place incomparablement supérieure à saint Joseph. Les plus anciens sacramentaires assignent à sa fête un rite égal à celles des plus grandes solennités; tous les Pères de l'Église lui consacrent de longue homélies; tandis que le culte liturgique de saint Joseph appartient aux temps modernes. L'antiquité aurait-elle méconnu la dignité de l'époux de Notre Dame et du Père nourricier de Jésus? Non. Mais tandis que Jean a été choisi pour présenter officiellement le Sauveur du monde, pour l'engendrer spirituellement dans nos âmes, comme disent les Pères : Joseph, quoique dans un ministère plus sublime et dès lors une sainteté plus grande, appartient tout entier à la vie cachée du Christ et s'efface dès lors dans le cycle des grands anniversaires qui prolongent au milieu de nous la mission publique du Sauveur.

II. MATER DEI

Le temps de Noël, depuis l'Avent jusqu'au 2 février, est autant le cycle de Notre Dame que celui de Notre Seigneur, ou plutôt l'Église, pendant deux mois, confond dans une même louange le Fils et la Mère. Poème ininterrompu à la gloire de la Mère de Dieu, devant lequel pâlissent même tous les offices, si riches pourtant, des grandes fêtes mariales.

1. Sermon sur l'Épiphanie, *P. L.*, t. I, 39, col. 2016. L'attribution de ce sermon à saint Augustin est contestée.
2. *P. L.*, t. I, 71, col. 415.

Combien cette conception liturgique du culte de Notre Dame est théologique ! Marie en effet se présente à nous ici comme la Mère de Dieu : *Ecce Maria genuit Salvatorem!* Or cette vocation sans égale motive tous ses privilèges et appelle tous ses triomphes. La maternité divine en effet est « le don sublime qui est la source, la fin et le centre de tous les privilèges de Marie. Elle seule est le fondement de ses innombrables gloires, la synthèse de la doctrine mariale, l'unique base scientifique de la mariologie »[1].

Si la maternité divine doit être la base du culte marial, n'est-ce pas dans le rayonnement de la crèche de l'Enfant-Dieu que Notre Dame nous apparaît entourée de toute la splendeur de cet incomparable privilège? Aussi tous les textes liturgiques de ce temps chantent à l'envie les gloires de la Mère de Dieu. C'est le thème dominant des hymnes, des antiennes, des répons et des versets où se font écho l'*Ecce virgo* du prophète, le salut de l'ange, le cri d'Élisabeth, le *Magnificat* de la Vierge Mère, et le *Beatam me dicent* de toutes les générations chrétiennes.

Une piété ainsi comprise n'est-elle pas raisonnable? Les privilèges que nous honorons en Marie, ne lui sont-ils pas accordés en vue uniquement de son commerce intime avec le Verbe incarné? Son culte essentiel doit donc être ramené à Jésus-Christ.

Si les fidèles se décidaient enfin à suivre la liturgie et à rythmer leur piété sur celle de la sainte Église, toute la famille chrétienne vivrait pendant deux mois à Nazareth et à Bethléem dans le commerce intime de la sainte Famille.

Et dire que pour célébrer dignement la maternité divine et pour réparer sans doute l'oubli de tous les siècles chrétiens qui n'auraient pas compris et honoré, comme il convient, le privilège de Notre Dame (!), le XIXe siècle (le siècle de la piété mariale !) avait imaginé une fête *de Maternitate B. M. V.*, fixée au deuxième dimanche d'octobre, que beaucoup d'entre nous ont célébrée, et que les décrets du Saint-Siège ont fort heureusement supprimée[2].

On ne saurait assez se pénétrer de cet esprit traditionnel qui associe Marie à tous les mystères du Sauveur et la place à côté de son Fils dans la reconstitution annuelle du cycle liturgique, au même titre que dans la vie terrestre de Notre Seigneur.

Pour la maternité divine en particulier, c'était bien ainsi que le comprenaient les Pères de l'Église. On est frappé, à lire les sermons *in Natale Domini* de saint Ambroise[3], de saint Augustin[4],

1. V. Merkelbach, *Mater Dei*, dans *Revue Ecclésiastique de Liége*, juil. 1913, p. 42.
2. Bulle *Divino afflatu*, du 1er nov. 1911 et *Abhinc duobus annis* du 23 oct. 1913. Cf. *A. A. S.*, 1911, t. III, p. 633, et 1913, t. V, p. 449 et p. 457.
3. *P. L.*, t. XVII, col. 629-637.
4. *P. L.*, t. XXXIX, col. 1655-1663.

de saint Léon[1], du relief qu'y prend la louange de Notre Dame : sa maternité et sa virginité y sont célébrées dans des accents qui sont l'écho de la piété des fidèles. Avant comme après le concile d'Ephèse, la vierge Θεοτόκος est exaltée dans des termes comparables à ceux par lesquels saint Cyrille d'Alexandrie salue jusqu'à vingt fois Marie : Χαίροις, Μαρία Θεοτόκε ! « Salut, Marie, Mère de Dieu, trésor du monde, digne de tout honneur, lumière inextinguible, couronne brillante de virginité, temple indestructible, Mère et Vierge tout ensemble, tu es Mère de Celui dont l'Évangile a dit : Béni Celui qui vient au nom du Seigneur ! Salut donc à toi, Mère de Dieu, qui dans ton sein de Vierge a porté l'Infini; à toi, par qui honneur et adoration sont rendus à la très sainte Trinité ! Qui pourra jamais te louer dignement[2] ? »

Le privilège de Marie paraissait tellement inséparable de la doctrine christologique, que le premier canon d'Ephèse enveloppe dans le même anathème les négateurs de l'un et de l'autre : *Si quis non confitetur Emmanuelem verum Deum esse, et ob id factam Virginem Deiparam, anathema sit*[3].

Les orthodoxes reprochent parfois à la liturgie romaine de n'avoir pas connu de fête spéciale de Marie avant le VIe ou VIIe siècle, et encore de les avoir empruntées aux Églises orientales. Ce que nous venons de dire du caractère marial du cycle de Noël fait bonne justice de ce reproche. En témoignage de la piété ancienne de l'Église mère et maîtresse, il suffirait d'introduire nos contradicteurs dans la basilique de Sainte Marie-Majeure. Dès le lendemain du concile d'Éphèse, Sixte III (432) reconstruisit de fond en comble la basilique élevée sur l'Esquilin par Libère un siècle auparavant, et en souvenir des définitions conciliaires, dédia à la Mère de Dieu le temple reconstruit. Depuis le Ve siècle, c'est le vrai sanctuaire de la maternité divine, la Bethléem de Rome, avec la crèche de l'Enfant Dieu, la Station de la nuit de Noël, les mosaïques de l'arc triomphal qui ornent son temple depuis le Ve siècle : monument éloquent de la vraie piété mariale, métropole des innombrables sanctuaires de Notre Dame, élevés à la gloire de la Mère de Dieu, sur tous les points de l'Univers catholique.

Et c'est le même témoignage que nous apporte la découverte de la basilique souterraine de *S. Maria Antiqua*, faite il y quelques années[4]. Installée au Ve siècle dans les ruines du temple d'Auguste, cette basilique fut enfoncée et oubliée depuis des siècles sous

1. *P. L.*, t. LIV, col. 190-233.
2. *P. G.*, t. LXXVII, col. 1029-1030.
3. *Liber de* 12 *Capitibus. P. G.*, t. LXXVI, col. 295.
4. Cf. W. DE GRUENEISEN, *Sainte Marie antique*, Rome 1911.

l'église de Sainte Marie Libératrice. Les fresques, bien que fortement écaillées, permettent encore de reconstituer les scènes principales qui décorent le sanctuaire; et ce nous fut une joie intense de retrouver peinte jusqu'à six fois l'image de la Mère de Dieu, assise dans toute la majesté de reine, entourée de tout une cour d'anges et de saints, et portant l'Enfant Dieu sur ses bras. Et quel hommage charmant et naïf à la Maternité divine que cette peinture qui orne une absidiole et représente les trois Mères privilégiées : sainte Élisabeth portant Jean-Baptiste, sainte Anne tenant dans ses bras Marie enfant, et au centre, dans une splendeur plus grande, Marie avec l'Enfant Jésus.

On le voit, la dévotion mariale des premiers siècles était fortement établie sur le vrai fondement théologique de toute la mariologie, l'insigne privilège de la Maternité divine.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, d'insister sur ce point. Il nous souvient d'avoir entendu un sermon sur la virginité : l'orateur concluait son panégyrique par l'exemple de Marie qui, exposait-il longuement, n'accepta la maternité divine et ne prononça son *fiat* qu'à condition de garder sa virginité. Sans doute, à force de suppositions subtiles, en se transportant dans une économie autre que celle établie par Dieu, des théologiens ont pu envisager des oppositions et des comparaisons, et conclure à la supériorité théorique de la virginité sur la maternité divine [1]. Mais, sans compter que ces conclusions, comme le fait excellemment remarquer Mgr Janssens [2], sont très contestables, jamais du moins elles ne doivent être proposées dans l'enseignement du peuple chrétien. Les prédicateurs et à fortiori les fidèles perdent de vue les suppotions contraires aux faits et les fictions irréalisables dans lesquelles le théologien pose le problème et le résout. Ils transportent ainsi dans l'ordre réel de l'économie actuelle des conclusions injustifiées. De là une exégèse de l'événement concret de l'Annonciation qui laisse entendre que Marie, en présence du don divin le plus sublime et le plus glorieux dont une créature ait reçu le message, n'a considéré que le trésor de sa virginité [3], et celui-ci une fois sauf, s'est résignée aux intentions divines. Qui ne voit ce que pareille exégèse a d'irrévérencieux pour l'incomparable dignité de Mère de Dieu, d'offensant pour Notre Dame qui aurait hésité comme Zacharie à bénir les desseins de Dieu, d'injurieux surtout pour la sainteté du

1. LEPICIER, *Tractatus de B. V. Maria*, t. II, cap. III, art. 2, Paris, Lethielleux, 1901, p. 287. S. Bernard dans une homélie *Super Missus* (*P. L.*, t. 183, col. 80) envisage discrètement cette même comparaison.

2. *De Deo Homine*, Herder, 1902, t. II, p. 359-363.

3. Cf. SAINT THOMAS, *S. T.*, 2a 2ae, 152, V. C. *Utrum virginitas sit maxima virtutum*. Voir aussi son commentaire sur l'Annonciation 3a, 27, V et VI, et 28, II.

Verbe de Dieu dont l'Incarnation, quelqu'en soit la modalité, devait sanctifier plus que tout autre état la Mère privilégiée qui devait le porter dans son sein? *Fas enim erat*, dit un Père, *ut Domino ex virgine secundum carnem nascente, meritum cresceret castitatis, ne per ejus adventum violarentur integra, qui veniebat sanare corrupta. Crevit in ejus partu integritas corporis potiusquam decrevit* [1].

A l'exemple de la liturgie de Noël, confondons dans la même louange les gloires de la Vierge-Mère : *Sancta et immaculata Virginitas, quibus te laudibus efferam, nescio : quia quem coeli capere non poterant tuo gremio contulisti : Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui : quia quem coeli capere non poterant tuo gremio contulisti* (répons du II[e] Noct. de la nuit de Noël).

III. ADORATION DES MAGES ET BAPTÊME DE NOTRE SEIGNEUR

Sous un nom et une date identiques les liturgies romaine et byzantine célèbrent de fait des événements différents [2]. A Rome, l'Adoration des Mages est pratiquement le seul événement célébré. En Orient, l'Épiphanie est devenue aujourd'hui la fête du Baptême de Notre Seigneur.

L'ADORATION DES MAGES.

Les textes de la messe romaine, qui est certainement très ancienne, ne contiennent aucune allusion au Baptême de Notre Seigneur. Dans l'office, l'hymne de Vêpres, quelques répons et quelques antiennes font mention des événements de Cana et du Jourdain. Mais ces ajoutes, certainement postérieures, sont accidentelles et ne modifient pas le thème principal de cette fête. Saint Augustin [3] et saint Léon [4] dans leurs nombreux sermons sur l'Épiphanie ne parlent que du Mystère des Mages et ne font pas une allusion au Baptême. Le sacramentaire gélasien n'a pas un texte qui en fasse mention. Au contraire dès qu'on aborde des Pères en relation avec d'autres

1. Sermon *In Natale Domini*, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1988.
2. On serait tenté de croire qu'au tout premier stade de cette fête, l'Épiphanie n'était que la Noël de l'Orient. Quand cette fête avec son nom et sa date fut introduite en Occident, et que l'Orient en échange eut adopté la Noël latine du 25 déc., il a fallu accentuer entre les fêtes du 25 déc. et du 6 janv. la célébration d'un mystère différent de la Nativité : ce serait le 2[e] stade de l'évolution. Enfin la liturgie romaine, plus tard, longtemps après saint Léon, groupa les trois mystères de la manifestation publique de Notre Seigneur dans l'unique fête du 6 janvier. Ce serait le dernier stade de l'évolution. Simple hypothèse mais que semblent suggérer plusieurs textes. Voir la longue étude dans *Roma e l'Oriente*, parue en une dizaine d'articles dans les années 1911-12-13-14. Voir aussi DE PUNIET, *Rassegna Gregoriana*, 1906, p. 496 (année V[e], n[os] 11-12).
3. In Epiphania, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1663-1669.
4. In Epiphania, *P. L.*, t. LIV, col. 134-160.

liturgies, saint Ambroise [1], Cassien [2] et bien d'autres, aussitôt le baptême du Jourdain est amplement commenté.

Comment s'est produit cet exclusivisme dans la liturgie romaine? L'idée dominante de l'Épiphanie actuelle dans la liturgie romaine est la manifestation du mystère de l'Incarnation *aux Gentils*, l'appel des nations à la foi. L'oraison, très ancienne, le dit assez : *Deus qui hodierna die Unigenitum tuum* GENTIBUS *stella duce revelasti...*

Saint Augustin et saint Léon font de cette pensée l'argument principal de leurs sermons : *Dominus Christus ante paucos dies nativitate sua Judaeis manifestatus est; hodierno autem die per stellam gentibus declaratus est* [3]. Et plus loin : *Prope erant pastores (Judaei); longe erant Magi (gentes)* [4]. Or les païens de cette époque, c'était l'empire romain tout entier. L'Épiphanie était donc un mystère essentiellement romain; c'était sa vocation à la foi de Jésus-Christ.

Une autre raison a exercé également une très grande influence. Aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire des origines de la liturgie romaine et en tout cas certainement dès le IIe siècle, l'administration du Baptême était inséparablement unie au mystère pascal. Rome considérait ce point de discipline comme capital. Or le mystère célébré à l'Épiphanie, avait rattaché à cette fête dans l'Orient l'administration du Baptême. Encore aujourd'hui, dans ces églises, l'Épiphanie est le grand jour du Baptême solennel. On comprend dès lors le silence de Rome et son souci d'accentuer exclusivement le mystère de l'adoration de Mages.

Cette discipline relative au Baptême resta un point de litige entre les deux églises. Aussi saint Thomas d'Aquin, du vivant duquel les questions du schisme oriental étaient agitées, se demande-t-il si le Baptême ne doit pas avoir lieu à l'Épiphanie plutôt qu'à Pâques et Pentecôte [5]; en effet dit-il : *Nunquam aquae baptismi purgare peccata credentium possent, nisi tactu dominici corporis sanctificatae fuissent.*

C'est en effet la raison principale que développent les Pères grecs pour montrer l'importance de cet événement dans l'économie surnaturelle. Saint Thomas répond : *in Epiphania baptizatus est Christus in baptismo Joannis, quo quidem baptismo non baptizantur*

1. In Epiphania, *P. L.*, t. XVII, col. 639-649.
2. CASSIEN, *De Coen. Institutionibus*, *P. L.*, t. XLIX. Le 6 janvier, dit l'auteur, en Égypte, c'est la fête du Baptême et en même temps de la naissance de N. S., tandis qu'en Orient il y a deux fêtes spéciales.
3. *P. L.*, t. XXXIX, col. 1668.
4. *Ibid.*, col. 2007.
5. *Summa Theologica*, 3a 66, 10-ad 1am. Voir sur le Baptême de Notre Seigneur, 3a 38. Dans son ouvrage *De Festis* (Rome 1751), BENOIT XIV expose longuement les mystères de l'Épiphanie, lib. II, cap. II, pp. 19-61.

fideles, sed potius baptismo Christi, qui quidem habet efficaciam ex passione Christi... et ex Spiritu Sancto... et ideo solemnis baptismus agitur in Ecclesia, et in vigilia Paschae, quando fit commemoratio dominicae sepulturae et resurrectionis ejusdem...; et in Vigilia Pentecostes quando incipit celebrari solemnitas Spiritus Sancti....

On peut donc dire en vérité que dans tout l'Occident, la fête du 6 janvier célèbre exclusivement l'Adoration des mages. Les fidèles ne la connaissent que sous le nom de Fête des Rois et certes elle est une des plus populaires. L'art religieux s'est plu à traiter ce sujet favori. Et il est à remarquer que ce sont les textes liturgiques qui ont inspiré les artistes et fixé tous les détails classiques de la représentation de ce mystère. C'est qu'en effet l'Église dans sa liturgie a suppléé à l'insuffisance du récit de saint Matthieu[1] en commentant le texte évangélique par le ps. 71 : *Deus, judicium tuum regi da*, et par la prophétie d'Isaïe : *Surge, illuminare Jerusalem*[2] que nous lisons à l'Épître. Les Mages sont appelés rois; car la liturgie répète à satiété le verset du psaume : *Reges Tharsis et insulae munera offerent, reges Arabum et Saba dona adducent* (ps. 71, 10); ils sont trois : il y a en effet trois espèces de dons à offrir : *aurum, thus et myrrham.* L'un d'entre eux appartient à la race noire : *Reges Arabum et Saba.* Ils sont accompagnés d'un cortège nombreux dans lequel les chameaux et les dromadaires ont invariablement leur place : *multitudo maris, fortitudo gentium venerit tibi. Inundatio camelorum operiet te; dromedarii Madian et Epha : omnes de Saba venient aurum et thus deferentes et laudem Domino annuntiantes* » (Épître de l'Épiphanie).

La scène du Jourdain[3].

Tout profond et suggestif que nous apparaisse le mystère des Mages, tout riche qu'il soit en enseignement et en consolations spirituelles (et pour s'en convaincre il faudrait relire et méditer les sermons de saint Augustin et de saint Léon), il semble bien que la scène de Béthanie au delà du Jourdain, l'Épiphanie de l'Orient, ne lui cède en rien par l'élévation et la richesse de doctrine qu'elle contient. Et vraiment l'absence d'une fête dans l'Église latine pour célébrer cet événement est une lacune.

La place très large faite dans les écrits évangéliques[4] au récit du Baptême du Sauveur montre assez l'importance qu'il faut y atta-

1. Chap. II, 1-12.
2. Chap. LX.
3. Cf. Thibaut, *Epiphanie*, dans *Échos d'Orient*, juillet-septembre, XX (1920) p. 278.
4. Luc, chap. III et Jean, chap. I, 19-34.

cher. C'est l'acte solennel et authentique par lequel Jésus se révèle au monde comme son Christ, son Sauveur, recevant en cette circonstance le témoignage non seulement de tout l'Ancien Testament par la bouche du Précurseur, mais surtout de la Très Sainte Trinité, visiblement manifestée. Jusque là le Fils de Marie était resté inconnu; saint Jean lui-même ne le connaissait pas : « Et moi, je ne le connaissais pas », dit-il a plusieurs reprises (JEAN, I, 31-33).

L'unique mission du saint précurseur était de manifester le Christ, de le déclarer Fils de Dieu, de le donner au monde.

« Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui ôte le péché du monde... Et moi je ne le connaissais pas, mais c'est afin qu'il fut manifesté à Israël, que je suis venu baptiser dans l'eau. » (JEAN I, 29-31). Jean est le héraut de la parousie, comme dit saint Justin, κήρυξ τῆς παρουσίας [1] annoncé par les oracles d'Isaïe pour accomplir le plus grand acte qui marque les débuts du ministère de Notre Seigneur.

Mais la scène de Béthanie est surtout grandiose et incomparable par le témoignage rendu à Jésus par le Père Céleste et l'Esprit-Saint. Aussi la fête de l'Épiphanie a-t-elle surtout pour objet de consacrer la solennelle déclaration du Mystère de la Sainte Trinité : « Jésus fut baptisé, et, pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit et l'Esprit-Saint descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe, et du Ciel une voix se fit entendre, disant : « Tu est mon Fils bien-aimé : en toi j'ai mis mes complaisances. » (LUC, III, 21-22.) En toute vérité, le fils inconnu du charpentier de Nazareth reçoit en ce jour des mains de Jean le sacre solennel qui en fait le pontife de la Nouvelle Alliance : le Père céleste lui reconnait authentiquement la juridiction suprême, et l'Esprit-Saint, porté par l'emblême de la douceur, de l'amour et de l'innocence descend sur lui dans une effusion de lumière qui embrasa les eaux du Jourdain elles-mêmes [2].

La liturgie byzantine renouvelle cette scène dans la vigile de l'Épiphanie par la bénédiction solennelle de l'eau. Parmi les chants qui accompagnent les rites grandioses de cette fonction, notons le tropaire chanté par le Pontife, tenant en main l'image du Christ :

« Lors de ton baptême dans le Jourdain, Seigneur, l'hommage de la Trinité entière s'est manifesté : la voix du Père t'a rendu témoignage en t'appelant son Fils bien aimé; et l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, s'est porté garant de ton infaillible parole. O Christ Dieu ! qui t'es manifesté et qui as illuminé le monde, gloire à toi ! »

Rome. Dom LAMBERT BEAUDUIN.

1. SAINT JUSTIN, Dial. 88-2., *P. G.*, VI, 685.
2. Cf. SAINT JUSTIN, *loc. cit.*

LA CRÈCHE DE NOËL



On ne saurait guère, à notre époque, songer à Noël, sans voir surgir devant l'esprit une crèche avec son étoile, son toit de chaume ou ses rochers de carton, son râtelier regorgeant de foin, l'Enfant sur une couche paillée, Marie et Joseph prosternés à genoux, les bergers avec chiens et brebis, les Mages, deux blancs et un nègre, et, brochant sur le tout, l'âne et le bœuf.

Jusqu'à quel point cet assemblage pittoresque et populaire est-il liturgique et historiquement véridique?

Et d'abord, nulle prescription rubricale n'exige une Crèche à Noël. Tout au plus pourra-t-on appliquer à sa représentation des principes généraux d'esthétique et de convenance liturgique. Mais consultons avant tout les traditions de l'archéologie ecclésiastique primitive.

A Rome, la crèche de Sainte-Marie-Majeure, basilique stationnale à Noël de la messe de minuit et de celle du jour, était la plus célèbre et la plus ancienne. Dès le VIIe siècle, cette église se désigne par ces mots : *Sancta Maria ad Praesepem* ou *ad Praesepe*. Ce sanctuaire consistait en un petit oratoire reproduisant les formes exactes de la grotte de Bethléhem, comme de nos jours on imiterait la grotte de Lourdes : *antrum praesepis*, à l'autel drapé de voiles précieux avec une confession, et aux parois revêtues d'argent et de métaux de prix. Cet oratoire remonte au VIe ou VIIe siècle.

Au VIIIe siècle la basilique vaticane possédera aussi son *praesepe sanctae Mariae* : serait-ce en souvenir de l'antique Épiphanie qui tient station *ad S. Petrum?* Au IXe siècle Sainte-Marie du Transtévère aura le sien, *ad similitudinem praesepii sanctae Dei genitricis quae appellatur majoris.*

« C'est dans la sculpture que le sujet s'est constitué [1] », notamment sur les sarcophages romains. Dès les représentations primitives Marie et Joseph sont souvent absents.

Le berceau divin y figure sous les formes d'une couchette montée sur quatre pieds, d'une berce placée sur des tréteaux, ou d'un panier d'osier posé sur le sol.

En peinture, le sujet n'est pas entré dans l'usage. On n'en a guère qu'un exemple, dans une fresque du IVe siècle au cimetière de Saint-Sébastien. Le Sauveur y est couché sur une sorte de petite

1. R. Grousset, *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1884), t. IV, p. 336.

table : près de lui, les deux animaux. C'est la seule crèche qui figure aux catacombes

Quelle est la forme originale du berceau divin?

Un sermon de saint Jérôme, prononcé à Bethléhem vers 400, contient un texte curieux : « *L'argent et l'or sont bons pour les gentils*, dit-il, *cette crèche* d'argile, *valait mieux pour la foi chrétienne... J'admire le Seigneur qui, créateur du monde, n'a pas voulu naître dans l'or et l'argent, mais dans une crèche de boue*, in luto [1]. » Ce *luteum illud praesepium* n'a rien qui doive nous surprendre. « En Palestine, comme d'ailleurs en Égypte, on s'est toujours servi de cette matière, plus abondante, plus économique et plus facile à travailler que le bois, pour fabriquer un bon nombre d'ustensiles, et il est bien probable que plus d'une fois on l'a employée pour faire des mangeoires d'animaux [2]. »

***

Selon la tradition gréco-orientale, Jésus était né dans une grotte : à cela rien que de vraisemblable, les cavernes en Palestine ayant servi et servant encore d'abri pour les troupeaux. Il n'en était pas de même en Italie : aussi pour l'artiste romain l'étable évangélique sera-t-elle un petit bâtiment abrité sous un toit en saillie, parfois recouvert de tuiles. Dans son évangile apocryphe le pseudo Matthieu (VIe s.), ignorant ces nuances, fait naître le Sauveur dans la *spelunca*, mais donne à sa nativité du mode grec un pendant italien : « Au troisième jour..., dit-il en son chapitre XIV, Marie sortit de la caverne et posa l'enfant dans la crèche; et le bœuf et l'âne l'adorèrent *incessanter* [3]. »

Le bœuf et l'âne ! Sont-ils donc traditionnels dans nos crèches ! Mais d'où sont-ils venus?

A la suite du mutisme de saint Luc, les deux premiers siècles ne songent guère à les introduire dans la grotte, malgré la présence de la mangeoire.

« Le silence des évangiles et des écrits du Nouveau Testament suffirait à faire juger de la réalité historique : il a fallu une réelle souplesse exégétique pour appliquer au fait particulier de la nativité de Jésus les paroles d'Isaïe : *Cognovit bos possessorem suum et asinus praesepe domini sui* [4]. »

1. Apud GERMAIN MORIN, *Anecdota Maredsolana*, Maredsous (1897), t. III, p. II, p. 393-394.
2. D. H.-LECLERCQ, dans *Dict. d'archéologie et de liturgie*, t. III[1], art. Crèche, c. 3025.
3. TISSCHENDORF, *Evangelia apocrypha*, Leipzig (1853), p. 22.
4. D. H.-LECLERCQ, *o. c.*, I[2], art. Ane, c. 2048.

« Cieux, écoutez, et toi, terre prête l'oreille !
Car Jéhovah parle :
J'ai nourri des enfants et je les ai élevés,
Et eux ils se sont révoltés contre moi.
Le bœuf connaît son possesseur
Et l'âne la crèche de son maître ;
Mais Israël n'a point de connaissance,
Mon peuple n'a point d'intelligence... »

Telle est l'introduction d'Isaïe à ses oracles prophétiques (I, 2-3).

Entendre ce texte d'une présence réelle de ces animaux auprès de la crèche du Sauveur n'est pas indispensable.

Quis hic manifestum Isaiae oraculum abusum non videat? se demande le dominicain Serry, docteur en Sorbonne[1].

Origène (185-258), dans ses homélies sur saint Luc, semble être le premier à avoir accaparé ce texte pour en faire application à la crèche. Mais s'il détruit le naturel de l'opposition du Prophète, il respecte son idée foncière en réprimandant les peuples qui s'obstinent à ne pas reconnaître leur Dieu.

Parlant du tableau qu'offrit aux yeux des bergers la crèche où Marie et Joseph venaient de coucher le divin enfançon : « *Illud erat,* dit-il, *de quo propheta vaticinatus est dicens : Cognovit bos,* etc. *Bos animal mundum est, asinus animal immundum. Cognovit asinus praesepe domini sui. Non populus Israel cognovit praesepe domini sui, sed immundum animal ex gentibus. Israel vero non cognovit et populus meus non intellexit. Intelligentes hoc praesepe nitamur cognoscere Dominum et digni fieri scientia ejus*[2]. »

L'application d'Origène fit fortune et passa dans la plupart des Pères postérieurs. Mais aucun d'eux ne songe à faire de l'âne et du bœuf des êtres réels présents à la crèche.

Au IVe siècle on reconnaissait toujours, au moins si on écoute un saint Ambroise dans son commentaire sur saint Luc, que l'âne et le bœuf n'étaient que des symboles, des animaux figuratifs de l'humanité juive et de l'humanité païenne : « *Alia natura carnis est,* dit-il, *alia divinitatis gloria. Propter te infirmitas, in se potentia ; propter te inopia, in se opulentia. Noli hoc aestimare quod cernis, sed quod redimeris, agnosce. Quia in pannis es, vides ; quia in coelis est, non vides : infantis audis vagitus,* non audis bovis Dominum agnoscentis mugitus : « *Agnovit enim bos,* etc. »...

» *Denique asinam illam irrationabilem non fuco deliciarum, vel succo*

1. J.-H. Serry, *Exercitationes historicae, criticae, polemicae de Christo ejusque Virgine Matre,* Venise (1719), p. 207.
2. Origene, *in Lucam,* hom. XIII, *M. P. G.*, 13, c. 1832.

naturalis alimoniae praesepia sancta paverunt. Hic est Dominus, hoc praesepe, quo nobis divinum mysterium revelatum est : irrationabiles gentes, pecudum intra praesepia more viventes, alimoniae sacrae ubertate pascendas. Agnovit ergo asina, species scilicet et forma gentilium, praesepe domini sui. Et ideo dicit : « Dominus pascit me, et nihil mihi deerit[1] ». (Ps. XXII, I.)

Au Ve siècle, saint Pierre Chrysologue nommera encore l'âne et le bœuf des animaux figuratifs : « Duo prophetica illa jumenta, *duorum videlicet populorum typum figuramque gestantia, intuentur, admirantur, agnoscunt. Agnovit enim bos*, etc... *Agnovit enim* bos Judæus *jugo legis excusso, agnovit et* asinus paganus *stultitiae feritate deposita; ille deserens superfluum observationis escam avidis quantum potestis faucibus occupate, non dividentes in frustra, sed integrum, solidumque sumentes. Non potest enim edi Christus, et dividi; integer a credentibus sumitur, integer in ore cordis recipitur.* Verbum enim caro factum est et habitavit in nobis : *habitavit, ex quo uterum Virginis dignanter implevit*[2]. »

Nés dans la littérature ecclésiastique, l'âne et le bœuf ne devinrent historiques qu'à force d'être pittoresques. Nous ne sommes donc guère surpris de les trouver traités comme tels dans les écrits apocryphes du pseudo Matthieu, d'où ils passeront dans l'art subséquent, à moins que la concrétion plastique d'artistes antérieurs n'ait été agréée comme document historique par le pseudo-évangéliste.

Les monuments figurés, principalement les sarcophages romains, représentent fréquemment au IVe siècle, l'âne et le bœuf. Le grand sarcophage placé sous l'ambon de la basilique ambrosienne à Milan, représente sur le même plan le berceau divin surélevé, flanqué des deux animaux, les trois figures prises de profil en une belle stylisation hiératique.

« Nous trouvons ici un nouvel exemple du crédit accordé par les fidèles aux évangiles apocryphes. Ces étranges petits romans ont eu une réelle influence sur la formation de plusieurs types inconographiques. Alors, comme depuis, il a dû se trouver des esprits avides d'anecdotes auxquels des littérateurs peu scrupuleux ne se faisaient pas faute de fournir une pâture abondante[3]. »

* * *

« La scène de la nativité reproduite par l'art de diverses manières à partir du IVe siècle, devait suggérer également l'idée d'une représentation plus concrète encore...

1. *M. P. L.*, 15, cc. 1649-1650.
2. *Sermo* 159, *M. P. L.*, 52, cc. 619-620.
3. D. H.-Leclercq, *loc. cit.*, c. 2048.

» En vertu de la force d'expansion dramatique que renferme la liturgie, la crèche devait sortir des textes évangéliques adoptés par la liturgie de Noël, comme de l'office de la Résurrection sortirent le (drame liturgique du) *sepulchrum Domini* et le drame de Pâques *(officium sepulchri)* (connue depuis le IXe ou Xe siècle), comme de l'office du dimanche des Rameaux sortit la procession des rameaux, dans laquelle on vit parfois figurer un personnage monté sur une ânesse, image de Notre Seigneur entrant triomphalement dans Jérusalem [1]. »

Ce sera, à Noël, le drame des bergers *(officium pastorum)*, à l'Epiphanie, l'office de l'étoile *(officium stellae)* dont le décor était une crèche. Née au XIe siècle, cette littérature dramatique ne fait que troper le 3e répons des matines de Noël, *Quem vidistis pastores?* « *In nativitate Domini ad missam sint parati diaconi... retro altare...* » prescrira-t-elle, et de derrière l'autel, où se trouve la crèche (« *Presepe sit paratum* retro altare, et imago sanctae Mariae sit in eo posita») ils dialogueront avec deux chantres du chœur, en montrant l'enfant Jésus : « *adest hic parvulus* ».

« Dans certaines églises, la crèche devait être assez grande pour abriter non pas seulement des statues ou autres images, mais des acteurs vivants [2] », et la rubrique y prescrira à la Vierge de se rendre à sa couche, et à Joseph de prendre place auprès d'elle; deux *obstetrices*, personnages empruntés à notre pseudo Matthieu, garderont l'entrée de la crèche : à Rouen, elles disaient aux bergers : « *Voyez l'enfant et sa mère* » en tirant le rideau tendu jusque-là devant la crèche...

On pressent que Rome serait un jour amené à légiférer ici : ce sera par l'autorité d'Innocent III, en sa décrétale *Quum decorum domus Dei* du 13 janvier 1207 [3] à l'archevêque de Gnesen et à ses suffragants. En voici le passage qui regarde notre sujet : il contient des pensées bien profondes qu'il convient de retenir comme principe décisif en matière d'excentricités liturgiques.

« *Interdum ludi fiunt in eisdem ecclesiis theatrales, et non solum ad ludibriorum spectaculo introducuntur in eis monstra larvarum* (des masques), *verum etiam* in aliquibus anni festivitatibus, quae continue natalem Christi sequuntur, *diaconi, presbyteri ac subdiaconi vicissim insaniae suae ludibria exercere praesumunt, per gesticulationum suarum debacchationes obscoenas* in conspectu populi decus faciunt clericale vilescere, quem potius illo tempore verbi Dei debe-

1. L. Gougaud, *La Crèche de Noël avant saint François d'Assise.* Revue des Sciences religieuses, II (1922), p. 34.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. Potthast, no 2967.

rent praedicatione mulcere. *Quia igitur ex officio nobis injuncto zelus domus Dei nos comedit, et opprobria exprobrantium ei super nos cadere dignoscuntur,...* mandamus, *quatenus, ne per hujusmodi turpitudinem ecclesiae inquinetur honestas, praelibatam vero ludibriorum consuetudinem vel potius corruptelam* curetis a vestris ecclesiis taliter exstirpare, quod vos divini cultus et sacri comprobetis ordinis zelatores [1]. »

Et quand saint François voudra célébrer sa fameuse Noël de 1223 par une crèche animée avec bœuf et âne mangeant du foin, saint Bonaventure fera remarquer les scrupules qui arrêtent le *Poverello* et l'autorisation particulière sollicitée et obtenue du Pape : « *Ne vero hoc levitati posset adscribi, a summo pontifice petita et obtenta licentia, fecit preparari praesepium* [2]. »

On connaît assez ces fêtes des fous et fête de l'âne que, par exemple, les statuts de Nevers en 1246 dénonceront comme *festa irrisoria* et qu'ailleurs on appellera les *libertés de décembre,* pour apprécier une fois de plus la haute sagesse romaine qui coupa court aux abus, tout en autorisant « les représentations de la crèche et des Mages, et de tout ce qui a rapport aux fêtes mentionnées, attendu que ces spectacles portent plus les hommes à la dévotion qu'à la dissipation et au jeu » [3].

***

Notre crèche actuelle n'est donc autre chose que le décor d'un drame liturgique dont les personnages ne sont plus vivants, mais plastiquement figés. L'action n'est plus filmée, mais ankylosée dans une projection fixe. Toutefois, il reste par-ci par-là des traces de l'ancienne action.

L'ordinaire d'Amiens de 1291 fait placer l'Enfant Jésus dans la crèche au moment même où le chœur chantait au répons *Quem vidistis,* les paroles : *Natum vidimus.* Ne continue-t-on pas, dans certaines églises, d'installer, avec un cérémonial plus ou moins pompeux, le divin-Né dans la Crèche, par exemple à l'heure de minuit?

Ailleurs, on n'enrichit la figuration des trois rois Mages, qu'au jour de l'Épiphanie.

Bergers et Mages ne sont pas indispensables, bœuf et âne guère plus. On pourrait même se contenter de n'exposer qu'une crèche avec l'Enfant, entourée de verdure naturelle, si pas de fleurs, et d'un luminaire sobre et disposé avec goût. Des lampes à huile,

1. Decretal. Greg. IX., l. 3, t. I, c. 12.
2. S. Bonaventure, *Vita S. Francisci, A. S. S.*, oct. II, p. 770 d.
3. *Glossa ordinaria* in *l. c.*

posées dans une crèche, à même du sol, auraient leur charme. Si le dénûment de la paroisse exige une sobriété encore plus grande, ne pourrait-on se contenter d'une simple *imago sanctae Mariae*, la traditionnelle Vierge avec l'Enfant?

Il ne conviendrait pas que la crèche soit plus brillamment éclairée que l'autel. C'est un principe général de liturgie, d'autant plus de saison ici que la crèche est bien l'humble Bethléem, tandis que l'autel est autant Calvaire que Thabor, lieu de sacrifice et de gloire.

Qu'on y prenne garde : à Noël, l'autel doit être plus fleuri et plus brillant que la crèche. Durant la semaine, s'il n'y a que deux cierges à brûler autour du Verbe descendu sur la table du sacrifice, un seul suffirait à l'étable purement figurative.

Il nous souvient d'un interrogatoire de catéchisme où à la question du prêtre : « Notre Seigneur est-il réellement et substantiellement présent dans la crèche, comme il l'est sur l'autel? » Les enfants, en bande, levaient le doigt pour pouvoir lancer la réponse enthousiaste d'un *oui* catégorique. Il est vrai que la scène se passait... dans un couvent où les bonnes sœurs avaient érigé, à côté de l'autel, une crèche gigantesque, toujours lumineuse comme une adoration de XL heures, et perpétuellement fleurie, grâces aux offrandes de la jeunesse émerveillée.

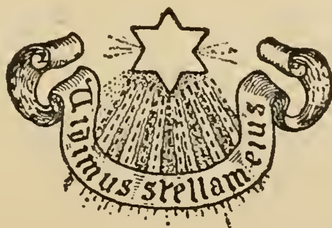
Que d'églises à Noël, où la verdure n'ira pas au trône de l'Emmanuel réellement présent, mais à la pittoresque figuration de plâtre! Ailleurs, la crèche s'érigera sur un autel, ou masquera la vue du sacrifice.

Bref, il y a lieu de fêter la Nativité surtout à l'autel, par le Saint-Sacrifice, avec la pompe et les formules strictement liturgiques avant tout. Saint Ambroise nous y invitait dans son commentaire sur saint Luc : *Ille in presepibus, ut tu in altaribus* [1], disait-il. Lui dans la crèche, et toi à l'autel, telle sera l'orientation du Noël liturgique.

Dom JOSEPH KREPS.

1. In Luc, l. II, n. 41, *M. P. L.*, 15, c. 1649.

NOTE. La lettrine de cet article (p. 251) reproduit une pâte de verre du VIe siècle d'après Vettori, *Nummus aureus veterum christianorum*. Rome, 1737., p. 37. — Le cliché de la couverture du présent numéro est un fragment de sarcophage du *campo sancto tedesco* d'après Römische Quartalschrift für Christliche Alterthumskunde I (1887) pl. 1, n. 1.



PAYSAGE D'AVENT



ES amis de la Grande Prière ne sauraient encourir le reproche adressé jadis par Jésus aux Scribes et aux Pharisiens quand il s'écriait avec indignation : « Le soir, vous dites : il fera beau, car le ciel est rouge; et, le matin : il y aura aujourd'hui de l'orage car le ciel est d'un rouge sombre. Hypocrites, vous savez donc discerner les aspects du ciel et vous ne savez pas reconnaître les signes des temps [1] ! » Beaucoup regardent l'univers uniquement avec leurs yeux matériels et ne tirent du spectacle des saisons que de banales conclusions, adaptées à la vie du temps...

Le chrétien va plus loin. Il dépasse les apparences. Il a le souci constant de remonter des choses visibles aux invisibles, persuadé, selon le mot de l'apôtre, que les « attributs invisibles de Dieu, depuis la création du monde, sont manifestées par les choses créées » [2]. Comment l' « homme nouveau » [3], formé en nous par la foi, selon Dieu, ne s'ajouterait-il pas à la nature au point d'en procurer une vision nouvelle?

Cette conception mystique de la nature, nous la retrouvons, exprimée avec une entière netteté, dans un des *Parochial Sermons* [4] de Newman, qui porte ce titre : *Worship, a preparation for Christ's coming*, « L'adoration : préparation à la venue du Christ ».

Newman s'attache à faire ressortir la force particulière que tirent du spectacle de la raison les enseignements de la liturgie du temps de l'Avent : « les enseignements de la liturgie, sont, dit-il, particulièrement expressifs au moment de l'Avent, en raison des circonstances qui les accompagnent ». Et Newman de dessiner alors, à l'aide de ces petits traits bien choisis qu'il excelle à grouper, ce qu'il nomme : le cadre physique de l'Avent : « c'est le temps de la gelée et du froid, de la pluie et de l'obscurité, qui nous fait présager la triste fin du monde et fait naître dans les âmes religieuses la pensée des derniers jours ».

Unir plus étroitement le souvenir de la nature à la préparation au saint Avènement, c'est faire plus exactement en somme — ce qui est la source de l'art et de la poésie liturgiques, comme de l'art et de la poésie profanes — d'un paysage, un état d'âme.

Certaines natures éprouveront donc ainsi, pour reprendre une expression de Dom Guéranger : la « sensation physique » de l'Avent

1. MATT., XVI, 16.
2. *Rom.*, I, 20.
3. *Eph.*, IV, 24.
4. *Parochial Sermons*, vol. V, pp. 1-12.

et considéreront la saison naturelle comme « la figure et l'humble support de l'autre »[1].

Il s'établira chez elles, une sorte de communication mystérieuse entre le paysage d'hiver et leurs secrètes pensées, entre les lectures du Temps et la mort apparente des choses. Elles porteront dans leur esprit jusqu'à Noël un véritable Paysage d'Avent.

C'est, en effet, un véritable paysage que l'Église place sous nos yeux au cours de l'Avent; elle en emprunte les traits au prophète Isaïe, qui a puisé dans le spectacle de la nature la matière de ses tableaux grandioses.

Nebulam totam terram tegentem.

Après Jésus, la liturgie nous invite à lever nos têtes : « Levate capita vestra[2]... »

Non que le ciel d'Avent soit un ciel radieux. Il est austère, au contraire, uniformément gris; il pèse sur les hommes d'un poids accablant.

Qu'importe? Tournons vers lui nos regards. Une voix mystérieuse nous en donne, du reste, une description dramatique dans un admirable Répons du premier dimanche d'Avent : « Aspiciens a longe... »

« Prêtant à Isaïe, écrit Mgr Batiffol[3], un rôle qui rappelle une scène célèbre des Perses d'Eschyle, la liturgie fait adresser au chœur par le préchantre ces paroles énigmatiques :

« Regardant de loin, voici que j'aperçois la puissance de Dieu qui vient et une nuée qui recouvre toute la terre : *et nebulam totam terram tegentem.* »

Et tout le chœur de reprendre, comme s'il découvrait lui aussi ce que le Prophète découvre :

« Regardant de loin, je vois la puissance de Dieu qui vient et un nuage qui recouvre toute la terre... »

Le ciel d'Avent est donc un ciel de Parousie. C'est, en effet, sur un de ces nuages semblables à ceux qui passent sur nos têtes aux jours d'hiver que le Fils de l'homme reviendra : « Vous verrez le Fils de l'homme, disait, en effet, Jésus, venant sur un nuage avec une grande puissance et avec majesté[4]. » Chaque année, nous sommes ainsi invités par l'Église à regarder avec une nouvelle anxiété cette « nuée qui recouvre toute la terre », essayant de faire revivre au-dedans de nous ce sentiment de crainte que les premières générations

1. *L'Année liturgique*, L'Avent. Préface XIX-XX.
2. *Evang.* Dom. I. Advent. Fer. II infr. hebd. I Advent., ant. Magnific.
3. *Histoire du Bréviaire romain*, pp. 134-136.
4. Luc, XXI, 27.

chrétiennes éprouvaient si fort en songeant au dernier avènement du Fils de l'homme et qui paraît, par contre, si étranger à l'âme moderne...

Quand viendra ce jour redoutable? Nul ne le sait. Mais, en l'attendant, l'Église, prise d'une sainte impatience, supplie les sombres nuages de laisser tomber enfin une pluie bienfaisante :

Rorate Coeli desuper et nubes pluant justum. « Cieux, répandez d'en haut votre rosée, Et que les nuées fassent pleuvoir le juste [1]. »

Elle ne se lasse pas d'interpeller ainsi le Ciel avec une pieuse insistance tout le long de l'Avent. Nul n'a conscience comme elle que, sans cette rosée bienfaisante, la terre est sèche : *inaquosa* [2], incapable de produire, à jamais stérile.

Ses vœux seront bientôt exaucés. La pluie tombera, non la pluie torrentielle qui inonde tout sans profit, mais la pluie douce, bienfaisante. On l'entend à peine. On ne songe pas à s'en plaindre. Elle vient juste humecter le gazon vert des prairies, où paissent les agneaux, féconder les semailles d'automne, favoriser la sortie des blés, dont on aperçoit déjà les jeunes tiges.

Ainsi « le Sauveur descendra comme la pluie autrefois sur la toison » de Gédéon : *Descendet sicut pluvia in vellus* [3].

Il descendra dans le sein de la Vierge comme la pluie sur le gazon : *Descendet in uterum virginis, sicut imber super gramen* [4].

Les cieux, jusque-là implacables, laisseront couler du miel : *melliflui facti sunt coeli* [5]. Ce sera l'âge d'or de la terre.

Elle s'ouvrira et produira le Sauveur : *Aperiatur terra et germinet Salvatorem.*

« Un rameau sortira du tronc de Jessé et de ses racines croîtra un rejeton :

Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet [6]. »

Ce n'est déjà plus l'hiver : « l'hiver, remarque en effet Ambroise de Milan, empêche les fleurs d'éclore ; mais depuis que le Sauveur est venu, voici qu'on en voit partout sur la terre » : *Imber impedit flores : at nunc flores videntur in terra* [7].

Vergente mundi vespere.

Le soleil parvient, à cette époque de l'année, au terme de sa course. Il s'obscurcit. Il ne répand plus qu'une pâle lumière.

1. Verset et Répons des Vêpres de l'Avent.
2. Ps., LXII, 3.
3. Répons 3e leçon. Fer. III ad Matut., infr. hebd. III Adv.
4. Ad Bened., in vigilia Nativitatis.
5. Ad Matut. in Nativitate. Répons de la 2e leçon.
6. Dom. III Advent., Ad Matut., Répons de la 8e leçon du 2e nocturne.
7. In Psalm., CXVIII. Expositio, v. 42 (*P. L.*, XV, c. 1276.)

« Si, du moins, remarque Dom Guéranger, le soleil conservait son éclat, et traçait encore dans les airs sa course radieuse. Mais, de jour en jour, il rétrécit sa marche. Après une longue nuit, les hommes ne l'aperçoivent que pour le voir bientôt retomber au couchant, à l'heure même où naguère ses jeux brillaient d'un vif éclat, et, chaque jour voit s'accélérer la rapide invasion des ténèbres [1]. »

Nos ancêtres dans la foi s'étaient plus à voir dans ce phénomène astronomique un symbole du soir du monde.

Le texte original de l'Hymne des Vêpres de Noël, texte en usage du VIe au XVIIe siècle, précisait en effet que le Sauveur s'était incarné :

Vergente mundi vespere,

c'est-à-dire au moment où le monde était à son déclin comme le soleil au bout de son cycle. « Le texte réformé, écrit Dom Beauduin, a sacrifié ce rapprochement astronomique. Ce sont des délicatesses naïves et suaves que notre goût plus raffiné n'apprécie plus [2]. » Cependant l'Hymne des matines d'Avent nous rappelle encore, en termes très voisins des précédents, la même constatation :

Qui natus orbi subvenis
Cursu declivi temporis,

dit-il en s'adressant au Sauveur qui a quitté la droite du Père :

Toi qui es venu secourir le monde
Au moment où les jours étaient bas.

Quant vint le Rédempteur, on avait, en effet, l'impression que le monde était malade, qu'il était près de s'éteindre, tel un organisme usé : *mundum languidum*, qu'il était nécessaire de le remettre sur ses bases, de lui infuser une vie nouvelle.

Creator alme siderum.

Il y a, cependant, à la morne tristesse de ce paysage un adoucissement, une compensation.

En effet, si les jours sont bas désormais, certaines nuits d'hiver, par contre, sont splendides.

C'est surtout au cours de ces nuits hivernales qu'il convient de confier au Seigneur le soin « de compter la multitude des étoiles » [3], car le firmament en est véritablement brûlé.

La nuit « brillante comme le jour [4] » poursuit ainsi sa marche silencieuse tandis que la gelée descend doucement sur la terre. On

1. *L'Année liturgique.* L'Avent, p. 335.
2. *Notre Piété pendant l'Avent*, p. 105.
3. Ps., 146, 4.
4. Ps., 138, 12.

aperçoit encore le matin des astres errants dont la lumière tarde à s'éteindre.

En face d'un tel spectacle, quoi de plus opportun que le cri inséré par la liturgie dans l'Hymne des Vêpres d'Avent :

Creator alme siderum,
Puissant créateur des astres...

Jamais, en effet, les cieux ne « racontent avec un tel luxe la gloire de Dieu » [1] :

« Nous sommes à l'heure des vêpres, écrit dom Beauduin [2]. Le soir tombe. Les astres apparaissent. Le fidèle contemple ces merveilles : « Creator alme siderum... » On dirait un cri échappé à l'âme du paysan — le citadin ne voit plus les étoiles — après la contemplation du firmament par un beau soir du mois de décembre, le mois de l'Avent. Le ciel étoilé, le soir trop précipité : deux phénomènes populaires de cette saison. La liturgie en fait des symboles qui évoquent le Christ : *ut in invisibilium amorem rapiamur.* Nous nous consolons de la tristesse que nous cause cette lumière si prompte à disparaître pendant l'Avent en pensant à la vraie lumière qui brillera sans fin : « aeterna lux credentium. »

D'ailleurs, voici qu'un « astre nouveau [3] » va se lever dans le ciel, un astre « sorti de Jacob » [4].

Cecidimus quasi folium universi.

Le frisson solennel de l'hiver a eu raison des dernières feuilles respectées par l'automne. On n'en voit plus sur les arbres. Elles sont maintenant couchées à terre, formant de chaque côté des routes de longs rubans fauves, disséminés çà et là sur les prairies ou à la lisière des bois.

Le spectacle de cette chute lamentable suggérait au viel Homère cette remarque mélancolique : « la génération des hommes est comme celle des feuilles; le vent jette les unes à terre et la forêt en pousse d'autres à la saison du printemps ». Isaïe s'exprime de même et nous redisons avec lui dans le « Rorate » : *Cecidimus quasi folium universi*, « nous sommes tous tombés comme la feuille ».

Après la « chaleur nuisible [5] » d'un été perfide, une bise âpre et glacée est passée soudain sur le monde des âmes. Les vents ont soufflé : *flaverunt venti* [6]. Nos iniquités nous ont emportés dans un tourbillon : *et iniquitates nostrae quasi ventus abstulerunt nos.* [7] La forêt

1. Graduel du Samedi des Quatre-Temps de l'Avent.
2. *Notre piété pendant l'Avent*, p. 103.
3. Hymne des Laudes de l'Avent.
4. Fer. IV Quat. Temp., ad Matut., lectio II, Répons.
5. Hymne de Sexte.
6. Matt., vii, 25.
7. Rorate coeli.

est sombre durant ces jours d'hiver. Les arbres ne tendent plus vers le ciel gris que leurs bras nus, squelettiques. Certains sont impitoyablement condamnés à mort par le bûcheron qui déjà commence à les abattre : « déjà la cognée est à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne porte pas de fruit sera coupé et jeté au jeu » [1].

Quant aux heureux survivants, la venue prochaine du Rédempteur fera circuler en eux une sève nouvelle. Ces branches mortes s'animeront : « tous les bois des forêts, remarque en effet la liturgie, en une audacieuse métaphore, applaudiront de leurs mains, parce que le Seigneur est venu dans son royaume éternel » [2]. Ainsi sera réhabilité l'arbre, instrument de la chute de l'homme au Paradis.

Montes et omnes colles humiliabuntur.

On aperçoit dans le lointain de hautes montagnes et des collines qui bornent désagréablement la vue. Leurs pentes sont arides, entièrement dénudées. C'est sur ces hauteurs importunes que doit venir le messager chargé d'apporter au monde la Bonne Nouvelle :

« Monte sur une montagne, s'écrie, en effet, Isaïe, toi qui apportes à Sion la Bonne Nouvelle. Élève la voix avec force, toi qui apportes la Bonne Nouvelle à Jérusalem [3]. »

Les âmes attentives, anxieuses, qui savent « lever sans défaillance les yeux vers les montagnes [4] » auront bientôt leur récompense, car celui qui « a fait les hauteurs [5] » apparaîtra soudain audessus de toutes les collines. Il posera ses pieds sur « le mont des Oliviers, à l'Orient [6]. » Les montagnes et les collines s'abaisseront devant lui. Elles fonderont devant son image « comme la cire devant le visage du soleil » [7].

Quelque chose des accents joyeux qui retentirent autrefois sur les collines de Judée passera encore sur les nôtres. Elles bondiront de joie « comme des béliers, comme des agneaux » [8].

Elles « chanteront les louanges du Seigneur ».

Leurs pentes, jusque-là dénudées, se couvriront d'une riche végétation; la liturgie désire ce décor printanier; elle l'appelle de ses vœux ardents : « Montagnes d'Israël, étendez au loin la verte ramure de vos arbres; qu'ils portent des fleurs et des feuilles, car le jour du Seigneur va venir; il est proche [9]. »

1. Matt., iii, 10.
2. Dom. II Advent., ad Laudes, ant. 4.
3. Fer. IV Quat. Temp. Advent., verset, 1re leçon, ad Matut.
4. Ps., 120, 1.
5. Dom. IV Advent., ad Matut., Répons, 4e leçon, 1er Noct.
6. Fer. IV infra hebd. III. Advent., Répons 1re leçon, ad Matut.
7. Ps., 96, 5.
8. Ps., 113, 4.
9. Fer. III infra hebd. I Advent., ad Matut. Répons de la 1re leçon.

Jerusalem desolata est.

Au pied de ces collines : une ville désolée, démantelée, condamnée, semble-t-il, irrémédiablement à la tristesse, accablée sous le poids des nombreuses épreuves qui sont venues fondre sur elle.

« La ville sainte est devenue déserte; Sion est changée en une solitude; Jérusalem est dans la désolation : *Ecce Civitas Sa: cti facta est deserta : Sion deserta facta est : Jerusalem desolata est...* [1]

Malgré cet état misérable, elle n'est point disposée à se livrer au premier venu. Elle attend un Sauveur et elle ne peut admettre que d'autres pénètrent dans son enceinte : *alieni non transibunt per Jerusalem amplius* [2].

Elle attend le Seigneur qui, selon son habitude, « tarde à venir » mais qui viendra sûrement. « Voici qu'apparaîtra le Seigneur et il ne mentira pas à ses promesses. S'il tarde à venir, attends-le parce qu'il viendra, il ne tardera pas. » *Ecce apparebit Dominus et non mentietur : si moram fecerit, expecta eum quia veniet et non tardabit* [3]. Le voici, du reste. Il a eu pitié de la ville sainte. Il arrive en triomphateur, en « guerrier puissant » [4]. Il sort « par la porte d'or » [5].

Il apporte avec lui les clefs de la ville car il est la « Clef de David » [6].

La cité en fête l'accueille avec enthousiasme. On lui crie de toutes parts : « Viens nous délivrer, ne tarde plus : *veni ad liberandum nos, jam noli tardare.* »

On entonne le cantique de la délivrance : « En ce jour-là, on chantera le cantique dans la terre de Juda : « Sion est notre ville forte, le Sauveur en sera la muraille et le boulevard » : *Urbs fortitudinis nostrae Sion, Salvator ponetur in ea murus et antemurale : aperite portas, quia nobiscum deus* [7]. »

Sion ouvre ses portes. Elle possède désormais son Dieu.

Vox clamantis in deserto.

Une voix se fait entendre dans le paysage silencieux : la voix de celui qui crie dans le désert :

« Préparez le chemin du Seigneur; rendez droits ses sentiers » : *parate viam Domini ; rectas facite semitas ejus.*

C'est la voix claire : « vox clara » dont il est question dans l'hymne des Laudes d'Avent :

Vox clara ecce intonat.

1. Rorate Cœli.
2. Répons de la 3e leçon du 1er nocturne du 1er dim. d'Avent, ad Matut.
3 Dom. II Advent. ad Laudes, ant. 3.
4. Jerem., xx, 10.
5. *L'Année liturgique.* L'Avent, p. 556
6. Ant. : *O Clavis.*
7. Dom. II, Advent., ad Laudes, ant. 2.

Elle rententit d'ailleurs, dans toute la liturgie d'Avent : dans les versets, les répons et les Évangiles, mais combien prêtent une oreille bienveillante au message de « celui dont il est écrit : voici que j'envoie mon Ange devant vous pour vous précéder et préparer la voie » [1].

Cet ange est d'ordinaire mal reçu des hommes. On lui trouve un visage dur, sévère. Il n'attire pas. L'âme accepte difficilement cette sainte réclusion qui lui permettrait de se dégager un instant des soucis terrestres pour vaquer avec plus de liberté à la pensée de Dieu. Purifiée par la méditation et par le jeûne, elle acquerrait cependant plus de pénétration. Elle rapprocherait d'elle le monde invisible. Les pensées profanes, l'excès du boire et du manger l'enferment en elle-même, l'enveloppent d'un épais brouillard : *Cottidiano enim, dilectissimi*, disait saint Léon à son auditoire, *experimento probatur, potus satietate aciem mentis obtundi et ciborum nimietate vigorem cordis habetari* [2]. Est-il surprenant dès lors, que, pour beaucoup, le ciel de Noël soit un ciel muet?

Pourtant, les Anges sont bien près de nous ce jour-là. Ils sont sortis de leur demeure, en quelque sorte. Ils chantent sur la terre : *hodie in terra canunt angeli*. Les archanges nous communiquent leur joie : *Laetantur Archangeli* [3]. Les cieux s'ouvrent. Ce sont partout dans les airs des voix inconnues, comme des chants d'oiseaux au printemps, après le silence glacé de l'hiver.

Mais nos péchés empêchent la musique des anges de venir jusqu'à nos oreilles.

Le paysage de Noël reste pour nous trop souvent muet. Or rien n'est sévère comme un tel paysage. Rien n'est effrayant comme le « silence éternel des espaces infinis [4] » tant que la voix de Dieu n'est pas venue jusqu'à notre cœur, cette « voix joyeuse » qui fit couler des yeux de Pascal de douces larmes.

Sol justitiae.

La liturgie soupire après le lever du « Soleil de justice » : *Sol justitiae.* Elle implore le lever de l'astre radieux qui viendra « illuminer nos profondes ténèbres » [5]. Elle l'appelle de tous ses vœux :

« Montre ta face, s'écrie-t-elle, et nous serons sauvés. » *Ostende faciem tuam et salvi erimus* [6].

« Toi qui es assis au-dessus des chérubins, apparais devant Éphraïm, Benjamin et Manassé. »

1. Marc, I, 2.
2. Dom. I Advent., ad Matut., lectio VI et VII.
3. In Nativit. ad II Vesper., ant. Magnfic.
4. Pascal, *Pensées*, n° 206.
5. Dom. III, Advent. Oratio.
6. Ad Matut. Dom. IV Advent., 10e leçon. Répons.

Qui sedes super Cherubim, appare coram Ephraim, Benjamin et Manasse [1].

La terre entière désire revoir ce visage sans lequel elle n'est qu'un noir cachot : *cujus vultum desiderat universa terra* [2], comme on désire voir réapparaître le soleil aux jours sombres de l'hiver.

Le Sauveur, « le soleil », « la lumière » du monde, se montrera bientôt. Nos yeux sont tendus vers l'Orient et nous répétons : *O Oriens et splendor lucis aeternae!...*

La lumière de la terre est si pâle à côté de cette « grande lumière » [3], de « cette vraie lumière » qui brilla soudain durant la « nuit sacrée entre toutes » de Noël... [4]

Pourtant, elle n'attire que ceux qui ont la foi : *lux credentium.* Elle laisse indifférente la majorité des hommes qui, par une loi mystérieuse, « préférera toujours les ténèbres à la lumière » : *dilexerunt magis tenebras quam lucem* [5]. Il faut souffrir de n'avoir ici-bas que des demi-clartés, de ne voir qu' « en partie [6] », pour désirer la lumière de Noël.

Noël est la fête par excellence des amis du monde invisible : « par le mystère de l'Incarnation, dit excellement la Préface de la Nativité, un nouveau rayon de votre splendeur est venu luire aux yeux de notre âme, afin que, connaissant Dieu sous une forme visible, nous soyons par lui, ravis en l'amour des choses invisibles » [7].

Pascal appréciait à sa vraie valeur cette lumière quand il transcrivait sans commentaire cette antienne des Vêpres de Noël [8] :

« Une des antiennes des Vêpres de Noël : *Exortum est in tenebris lumen rectis corde.* »

Ainsi à la chaude clarté de Noël, à la « lumière dorée » de Noël : *lux aurea* [9], le paysage change soudain :

La nuit est passée, voici le jour : *nox praecessit, dies autem appropinquavit* [10].

Voici que l'aube attendue se lève enfin à l'horizon, illuminant « ceux qui gisent dans les ténèbres et à l'ombre de la mort » [11]. Tout prend dès lors des formes nouvelles. Les points les plus extrêmes du passage sont éclairés : *Viderunt omnes fines terrae, salutare Dei* [12].

1. 4e Graduel, II Sabbato Quat. Temp. Advent.
2. In Nativit, ad Vesper., ant. 1.
3. Dom. I Advent., ad Laudes, ant. 3.
4. In Nativit, ad Primam Missam in nocte : Oratio.
5. Jean, 3, 19.
6. I *Corinth.*, 13, 9.
7. Préface de Noël.
8. *Pensées*, édit., Brunschwigg. Pensée 847.
9. Hymnus : Fer. VI ad Laudes.
10. Dom. I Adv. in Epistola.
11. Ant. : *O Oriens.*
12. In Nativit. ad Monom.

La voix des Anges répand partout l'allégresse. La nature entière chante aussi vraiment un cantique nouveau : « Le vagissement de Jésus au berceau, écrit, en effet, Prudence, dans son Hymne de Noël, commença le nouveau printemps du monde; la création voulut renaître et se défaire de sa souillure antique.

Les champs furent, sans doute, émaillés; la terre fut couverte de fleurs et sur les sables des syrtes africaines, le nectar et le baume répandirent leurs parfums. Enfant divin, les créatures les plus grossières et les plus insensibles se ressentirent de ta naissance; le rocher si dur vit la mousse et le gazon verdir ses flancs.

Déjà le miel coule de la pierre; le tronc désséché du chêne distille l'arôme : liqueur précieuse et le baume parfume les bruyères [1]. »

Tel est ce ciel d'Avent, dans lequel sans doute, courent de sombres nuages, mais qui n'en est pas moins chargé de douces promesses.

Qu'il nous suffise de l'avoir replacé aussi scrupuleusement que possible devant les yeux du chrétien, tel, en somme, que les textes permettent de le recomposer. Il appartient à chacun, dans le silence du cœur et à la suite de l'Église, d'établir un accord tacite entre les éléments de ce paysage d'hiver et les pensées et les sentiments que la perspective du Saint Avènement fera germer en lui.

Cette communion étroite avec la nature n'est point, pour les chrétiens, un vain dilettantisme.

L'homme a le devoir de donner une voix intelligible et joyeuse à la création tout entière, qui, selon le mot de l'apôtre, « a été assujettie à la vanité, non de son gré, mais par la volonté de celui qui l'y a soumise » [2].

L'homme ne saurait oublier que la terre a été maudite à cause de lui [3]. La liturgie romaine lui rappelle avec opportunité l'obligation qui lui incombe de partager avec elle cet affranchissement de la servitude, cette liberté glorieuse des enfants de Dieu, qui sont les bienfaits de Noël. Prêtre de la Création, l'homme doit faire que « tout ce qui est sous le ciel » salue avec joie l'auteur du Salut [4] :

Hunc coelum, terra, hunc mare,
Hunc omne quod in eis est
Auctorem adventus tui
Laudans exultat cantico.

Grenade-sur-Adour (Landes.) D[r] GORCE.

1. Cathemerinon XI. VIII Kal. Jan. (*P. L.* LIX c. 895-896).
2. *Rom.*, 8, 20.
3. *Genèse*, 3, 17.
4. In Nativit, ad II Vesper., hymnus Nativit.

LA SAISON MARIALE



'ANNÉE ecclésiastique débute à l'Avent. Or, dès la soirée qui ouvre cette période préparatoire à Noël retentit le gracieux message : *L'Ange du Seigneur est venu annoncer à Marie. Et elle a conçu du Saint-Esprit.* Pendant quatre semaines la chrétienté va être occupée par cette double pensée : considérer la Femme bénie qui porte en elle le Messie promis depuis des siècles aux justes de l'ancien Testament, et se préparer au grand événement de sa naissance.

Le mercredi des Quatre-Temps, l'Évangile va nous raconter l'ambassade céleste, le dialogue entre l'ange et la Vierge, et, finalement, l'acquiescement de Marie de Nazareth : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* Cet Évangile ne sera lu qu'une fois en son entier, mais, durant ces quatre semaines, des antiennes, des répons, des versets seront composés avec des extraits de l'Évangile, si bien que nous avons plus de quarante pièces consacrées à célébrer l'Annonciation de la Vierge et l'Incarnation du Verbe.

Le vendredi suivant, l'Évangile nous transporte dans la maison de Zacharie, nous assistons à la scène où Marie vient visiter sa parente Élisabeth et lui faire part de la venue du Christ. Élisabeth s'écrie : « Bénie êtes-vous entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles. D'où me vient ce bonheur que la mère de mon Dieu daigne me visiter? Bienheureuse êtes-vous, parce que vous avez cru, tout ce que le Seigneur vous a annoncé s'accomplira. » — Et Marie, reportant toutes ces louanges à Dieu, entonne son cantique : *Magnificat.* « Mon âme glorifie le Seigneur et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante, voilà que désormais toutes les générations me proclameront bienheureuse. »

L'Évangile des Quatre-Temps ne donne que deux versets du cantique, mais la sainte Liturgie l'a placé en entier à un autre moment, à l'office des vêpres, pour continuer chaque jour, presque à la même heure, le chant d'action de grâces de la Vierge Marie. En effet, la plupart des passages de l'Évangile ne reviennent qu'une fois l'an, les psaumes ne reviennent que chaque semaine, les hymnes, la doxologie sont interrompus aux derniers jours de la Semaine-Sainte, mais le *Magnificat* ne subit jamais d'interruption. Le Samedi-Saint il compose même la partie principale des vêpres. Voyez de quelle solennité l'entoure l'Église ! Quand il retentit, les cloches sonnent pour l'annoncer aux absents, la foule des assistants se lève, le prêtre


GLORIA IN ALTISSIMIS DEO

monte à l'autel pour l'encenser. N'est-ce point parce que Marie a été ici-bas le premier autel du Verbe fait chair? Saint Paul nous apprend que le Christ entrant dans ce monde dit à son Père : « Vous n'avez plus voulu d'offrandes et d'holocaustes, mais vous m'avez adapté un corps, je viens pour faire votre volonté. » C'était l'offertoire du grand sacrifice qui commençait sur l'autel de la Vierge Marie. — Nous pouvons croire qu'à la Circoncision, c'est dans les bras de Marie que le Fils de Dieu versa les premières gouttes de son sang. Nous savons que c'est assis sur les genoux de sa Mère, comme sur un trône, qu'il reçut l'encens des rois mages. Ne pouvons-nous pas nous remémorer ces différentes circonstances de la vie de la Vierge, quand nous voyons encenser l'autel pendant le chant de son *Magnificat*?

Dans son cantique elle s'affirme prophétesse : « Le Seigneur, dit-elle, a regardé la bassesse de sa servante, voilà pourquoi toutes les générations me proclameront bienheureuse. » Sa parole n'est-elle pas réalisée? Oui. Pouvait-elle humainement le prévoir? Non. Donc c'est l'Esprit de Dieu qui parlait par sa bouche. Donc elle est divine la religion basée sur le Fils de Marie. Donc, grâce à elle, nous avons une prophétie qui s'accomplit tous les jours, un argument d'apologétique pour prouver la divinité de nos croyances. Songez aux centaines de milliers de prêtres, de religieux, de religieuses, de chrétiens fervents qui, tous les jours, récitent le cantique de la Vierge, et vous verrez quelle place Notre Dame tient dans la piété officielle de l'Église.

Nous sommes à l'*avant-veille de Noël* : une antienne clôt le temps de préparation : « *Ecce completa sunt omnia*... Voici que se trouve accompli tout ce que l'ange avait annoncé de la Vierge Marie. » L'Évangile de la *Vigile* raconte le doute angoissant de saint Joseph au sujet de sa sainte Épouse, et comment il en fut délivré par un ange durant son sommeil.

Les fêtes de *Noël* ont commencé, la seconde antienne de Vêpres annonce que « les jours de Marie sont accomplis pour mettre au monde son Fils premier-né ». Grâce à l'Évangile de la messe de minuit, nous allons suivre la Vierge à Bethléem, l'accompagner au bureau du recensement, puis au caravansérail où elle ne trouvera pas de place, et enfin nous entendrons saint Luc nous dire : « Elle enfanta son Fils premier-né, elle l'enveloppa de langes et le coucha dans la crèche. » Dans cette nuit sainte, non seulement nous entendrons, mais nous serons témoins, nous verrons, tellement la Liturgie a su dramatiser le récit évangélique ! Quand au *Credo* le chœur chantera : *Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine, et homo factus est !* « Il s'est incarné du Saint-Esprit, de la Vierge Marie, il s'est fait homme, » le célébrant se lèvera de son siège pour s'age-

nouiller, nous sentirons un frisson courir dans nos veines : *Et homo factus est!*

Je vous fais grâce des psaumes, des répons et des antiennes qui ont célébré la Vierge pendant les Matines précédentes, je veux simplement attirer votre attention sur la seconde antienne des Laudes : « *Genuit, Puerpera Regem.* La jeune mère a mis au monde le Roi dont le nom est *l'Éternel*; elle éprouve les joies de la maternité tout en conservant l'honneur de la Vierge; personne avant elle n'a eu cette gloire, personne ne l'aura après elle ! » Comme ce dogme de la maternité et de la virginité de Marie est magnifiquement exprimé ! La Liturgie en poursuivra l'explication dans *l'office de l'octave,* elle comparera la Vierge à la toison de Gédéon, toison pleine de rosée alors que la terre à l'entour était desséchée, toison desséchée, alors que la terre à l'entour était inondée. Elle la comparera au buisson ardent qui fut montré à Moïse, buisson qui brûlait sans se consumer. Mais surtout elle répétera cent fois, de Noël à l'Épiphanie : « Gloire à vous, ô Jésus qui êtes né de la Vierge ! »

Pendant toute l'*octave de l'Épiphanie,* l'Évangile dira chaque jour : Les mages trouvèrent l'Enfant Jésus avec Marie sa mère.

Le *quarantième jour après la naissance du Messie,* nous accompagnerons la Vierge à Jérusalem; ce sera la première procession du nouveau Testament. Le Christ fera son entrée dans le temple, porté dans les bras de sa Mère. Elle entendra les louanges du vieillard Siméon et d'Anne la prophétesse.

Entre-temps, l'Évangile des *SS. Innocents* nous aura raconté la fuite en Égypte, et celui du *dimanche dans l'octave de l'Épiphanie* nous aura retracé le pèlerinage de la sainte Famille au temple, quand Jésus avait douze ans, et la perte du Divin Enfant; nous aurons entendu le tendre reproche de la Vierge : « Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voici que votre père et moi nous cherchions tout affligés ! »

Nous avons donc *depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la Chandeleur* le temps consacré par l'Église pour honorer l'enfance du Sauveur. Nous n'appellerons pas cette période le mois de Marie, puisque la Liturgie ne connaît pas de mois, mais bien la *saison mariale.* Deux fois par jour, après Laudes, c'est-à-dire à l'aurore, après Complies, c'est-à-dire au crépuscule, l'Église adressera à Marie une antienne *Alma Redemptoris mater,* « Auguste Mère du Rédempteur », où elle rappellera la parole de l'Ange, et où elle implorera le secours de la Vierge en faveur des pauvres pécheurs. Mais à partir de Noël elle insistera sur ce trait : *Post partum, Virgo, inviolata permansisti.* « Après votre enfantement, ô Vierge, vous êtes demeurée dans votre intégrité. Sainte Mère de Dieu, intercédez pour nous ! »

Depuis que le monde est monde, jamais une créature humaine n'aura reçu de pareilles louanges : A la reine placée à la droite du Roi divin de Noël, la Liturgie tisse en toute vérité un vêtement d'or et brode une tunique d'une admirable variété de couleurs : *in vestitu deaurato circumdata varietate.*

Paris. P. ANTOINE DE SÉRENT, O. F. M.



MUSIQUES DE NOËL



OICI venir, avec l'automne, le Temps de l'Avent,

Enveloppé de son manteau
De vent, de froydure et de pluie,

aurait dit, à peu près, au XVe siècle le duc Charles d'Orléans.

Quelques semaines plus tard, ce sera la Nativité, accompagnée dans la nuit hivernale par tant de gracieuses cantilènes, dont le nom d'auteur se perd dans les mémoires, mais dont les échos des régions du Midi se répondent encore pour répercuter de montagnes en coteaux :

Reveilla-vou, pastourel,	Réveillez-vous, bergers;
Quitta vostey troupel.	Quittez votre troupeau.
Anas a Bethléem	Allez à Bethléem
En diligenço;	Avec diligence.
Aqui trouvarey, pastours,	Là vous trouverez, pasteurs,
Lou Diou d'amour.	Le Dieu d'amour.

Il n'est donc pas inopportun de penser à la musique d'église, soit liturgique, soit tout près de la liturgie, qui serait adéquate à ce temps.

Pour l'Avent, la conclusion s'impose vite. Mais, pour la Nativité, il est loisible d'exprimer quelques idées touchant l'art que l'on peut y joindre dans un certain sens extra-liturgique.

Le mieux serait, évidemment, de s'en tenir, pour l'Avent, au Grégorien pur, depuis l'Introït *Ad te levavi,* du premier dimanche, jusqu'à la communion *Revelabitur* de la vigile de Noël.

Il serait encore préférable que le Grégorien pur devienne absolu par la suppression de tout orgue d'accompagnement, à part le soutien à l'unisson, ce qui dût se faire au temps où les instruments primitifs n'avaient qu'un clavier de quelques notes. Un vague unisson était seul praticable.

Il est même fort probable, si l'on utilisait l'orgue de jadis à cet

usage, qu'on ne suivait le chant que fort simplifié, sans tenir compte d'aucune fioriture.

Exemple, pris au hasard, de la messe *Orbis factor* en supposant, pour les voix, une notation neumatique, et, pour l'orgue, une indication par lettres ou par chiffres :

Voix
Ky- ri- e e- le- i- son
Orgue

Ceci n'est, bien entendu, qu'une hypothèse, qu'aucun document, à notre connaissance, ne vient corroborer. Mais c'est, en somme, vraisemblable. Et qui sait si ce ne fut pas là le premier symptôme de la polyphonie naissante; ou renaissante, car il en existait une au temps d'Horace.

Tibia non, ut nunc, orichalco vincta, tubaeque
Æmula...

Depuis, les oreilles se sont, il est vrai, habituées à des harmonies qui leurs sont devenues nécessaires, encore qu'on soit parvenu, non sans peine, à respecter la modalité grégorienne, à ne plus appeler le *Phrygien* du *mi mineur!* heureux quand ce n'était pas (il n'y a guère longtemps) du *la mineur* avec un *sol dièze* à la cadence !

Pourquoi, néanmoins, faut-il déplorer qu'en prenant goût à la polyphonie légitime, l'entendement se soit peu à peu égaré sur la pente d'un chromatisme d'abord timide, puis indépendant, puis déchaîné. Certes, il est musicalement défendable lorsqu'il est utilisé avec connaissance et discernement, mais à condition de ne pas heurter l'histoire, ni l'archéologie. Et la multiplication des gammes modales par des gammes anarchiques ne peut aboutir qu'à la négation même de tout art religieux et à la révolte contre tout principe liturgique, à commencer par celui du *Motu proprio,* malgré la prudence que beaucoup mettraient à se targuer de son exergue !

En résumé, pour l'*Avent,* pas d'orgue, du chant à l'unisson et, seul, du Grégorien, c'est cela que demande, qu'exige le goût, le sens commun, l'ordre et le respect, en un mot, la liturgie et l'église.

***

Arrivons à la *veille de Noël.* La nuit s'approche; bientôt s'allumeront, peut-être, les étoiles. Mais si l'on était en Orient, on s'ima-

ginerait sous peu voir scintiller parmi elles la comète des Rois Mages. Est-ce bien l'heure pour charmer les oreilles — humaines — d'un enfant — divin —, de chanter autour de lui des mélopées savantes, fût-ce pour le *Dominus dixit ad me* ou *Tecum principium?* A l'offertoire aussi, le Grégorien doit régner, et le *Laetentur coeli* est à sa place.

Mais avant et après la liturgie, ne pourrait-on pas se rappeler que Noël est, avant tout, la poésie même, l'exaltation de la simplicité candide, la source de tout art?

Oui ! de tout art, car ce fut à ce moment, dans l'humble crèche, entre le bœuf et l'âne, que s'effondra tout l'art païen, depuis *Osiris* et la déesse *Tanît* jusqu'à *Jupiter* et *Freïa*. En vain le XVIe siècle a tenté de le faire revivre. En vain, à des époques plus récentes, a-t-on voulu s'inspirer, pour édifier des églises, de puériles et combien maladroites copies du Parthénon; l'art chrétien, né à Bethléem, a étendu ses rameaux sur toute la terre baptisée, ne s'arrêtant qu'aux frontières asiatiques où il se heurte à d'autres conceptions théologiques. Et le chant rustique, symbolisant les premiers bergers qui adorèrent Jésus, ne pourrait-il pas être aussi le symbole d'art spontané, naïf, croyant et familier, qui évoquerait dans sa douceur première la poésie naissante du Nouveau Testament, en laissant à la messe du jour toute sa splendeur liturgique?

A minuit, c'est un enfant qu'on adore et qu'on berce. A l'aurore, c'est un Messie que le soleil entoure de ses rayons. Au jour, c'est le Rédempteur que l'univers acclame !

La mine est riche à parcourir dans tous les Folklores, à condition pourtant d'éviter beaucoup de cantiques dits traditionnels et qui ne sont que de routine; la plupart sur des thèmes de cors de chasse ou pis encore. Ce sont, sauf exception assez rare, les thèmes évoluant sur les premiers harmoniques des cuivres naturels, tandis que ceux, inventés primitivement par et pour la voix, procèdent le plus souvent par degrés conjoints.

Mais il importe, si l'on ouvre l'huis à ces chants de Noël si simples, si purs, si respectueusement liturgiques *à leur manière*, de fermer la porte sur eux et de ne pas laisser pénétrer la *mélodie* du chanteur soliste, avec son cortège d'effets, d'expression faussement sentimentale, telle qu'un trop célèbre *Minuit, Chrétiens*, qui est bien le dernier mot de l'inutile mauvais goût, plus encore par ceux qui l'exécutent que par celui qui l'écrivit !

Un certain nombre de morceaux *néo-mystiques*, d'une religiosité compliquée et philosophique confinant au Bouddhisme, seraient aussi à rejeter prudemment, comme tout ce qui à l'église prétend se superposer à la prière, sous prétexte d'on ne sait quel super-

idéalisme orgueilleux et le plus souvent impuissant. Et le goût le plus élémentaire ferait bien d'ajouter à cet ostracisme beaucoup de ces élucubrations *néo-chromatico-contrapuntico-grégoriennes*, véritable incohérence qui tendrait à se propager, aussi nuisible au respect du lieu qu'à celui des oreilles !

Pénitence et mortification n'ont jamais été synonymes de laideur et d'ennui !

On dira : « qu'importent ces digressions? Le texte liturgique est là. Voici l'office noté de la *Missa in nocte*. Il n'est pas nécessaire d'en chercher ni connaître d'autres. »

Il est certain que l'argument est sans réplique. Y acquiescer totalement n'est pas une défaillance. Loin de là, c'est même une certitude.

Mais pour la polyphonie, ne peut-on redouter qu'à ce moment, à minuit, pendant que les chantres s'évertueront sur d'autres textes latins (surtout s'ils les prononcent en U, et non en OU), si, dans la campagne, au loin, quelques fidèles en groupe se mettent à chanter, en portant leurs lanternes, une cantilène doucement rythmée sur des textes naïfs, mais imagés avec tendresse, ne peut-on redouter que les oreilles ne détourneront vite leur attention à ce qui se donne à la maîtrise pour écouter à travers les murailles :

Reveilla-vou pastourel

. . . .

— Pan, pan, pan ! Qu tustolai?
— Saint José, que ses alai.
Drubé nou, si vou plaï.
Verren d'estran poï
    Noste Diou veyre,
Noste Seignour Jésu-Chri,
    Malgré la fré !

— Pan, pan, pan ! Qui frappe là?
— Saint Joseph qui est dehors.
Ouvrez-nous, s'il vous plaît.
Nous venons de pays étrangers.
    Vous verrez notre Dieu,
Notre Seigneur Jésus-Christ,
    Malgré le froid !

Car Noël à minuit est la fête de l'art et de la poésie chrétienne en l'honneur du Messie qui les créa.

Feyrac (Dordogne). F. DE LA TOMBELLE.





LA LITURGIE COMMUNE

CONCÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

Le canon 803 du *Codex Juris canonici* porte : *Non licet pluribus sacerdotibus concelebrare, praeterquam in Missa ordinationis presbyterorum et in Missa Consecrationis Episcoporum secundum Pontificale romanum.* Le rite de la concélébration, sauf dans les deux fonctions indiquées, est donc contraire à la discipline actuelle de l'Église *latine.* Mais la connaissance de la lettre ne suffit pas : le Saint-Siège désire que sa discipline soit étudiée dans ses origines, son évolution, son histoire [1] : méthode scientifique qui entraînera une soumission plus raisonnable et plus fidèle, et préparera éventuellement les esprits à une évolution ultérieure. Ce travail est d'autant plus justifié pour le canon qui nous occupe, qu'à l'intérêt historique s'ajoute ici un mérite d'actualité, car la concélébration est toujours pratiquée dans toute son ampleur par nos frères d'Orient [2], comme a pu s'en rendre compte pendant le Congrès eucharistique de Rome, de mai 1922, la foule nombreuse de fidèles assistant à la liturgie solennelle byzantine concélébrée par vingt évêques et prêtres dans l'église Santa-Maria-Novella.

Pour procéder avec ordre nous diviserons cette étude sommaire en quatre parties :

1. La notion fondamentale et l'idée théologique dans la concélébration.
2. L'existence et les vicissitudes de cette discipline dans l'Église latine.
3. Les causes et les circonstances de sa disparition.
4. Les vestiges dans la Liturgie actuelle.

1. Décret de la Sacrée Congr. des Études du 31 octobre 1918 (*A. A. S.*, XI, p. 19). Le décret indique la façon d'enseigner le droit canonique, et s'exprime ainsi : « Candidati non modo singulos canones interpretari et explicare, quantum gradus ratio exigit, probe noverint; sed etiam de uniuscujusque instituti juridici *ortu, progressu, historia* doctrinae suae specimen dabunt. »

2. On sait en effet que les dispositions positives du *Codex Juris Canonici* ne concernent pas les Églises orientales : « ipse tamen unam respicit Latinam Ecclesiam neque Orientalem obligat... » (Can. I.)

I. Notion fondamentale.

A prendre le mot dans son sens obvié, *concélébrer* c'est s'associer à l'acte liturgique du célébrant principal. Il existe dans l'Église catholique une hiérarchie sacrée, dont les membres, constitués par le sacrement de l'Ordre, en des degrés divers, sont destinés au saint ministère de l'autel. Dans l'Église primitive la célébration des saints Mystères entraînait la participation de tous les membres de la communauté chrétienne, unis à leur chef hiérarchique, l'évêque du lieu, qui présidait la Synaxe. Chacun occupait son rang et apportait la participation qui correspondait à son ordre : l'évêque, au centre de l'autel, présidait, entouré de son *presbyterium*, prêtres du second rang, revêtus eux aussi du pouvoir d'offrir, mais en sous-ordre; puis les diacres, chargés du service et aidés dans cette fonction par toute une hiérarchie inférieure. Et dans la nef, tous les membres de la communauté, à l'exclusion des catéchumènes et des pénitents, faisant eux aussi leur offrande et s'associant intimement d'esprit, de cœur et de corps au grand Sacrifice.

Saint Paul inculquait déjà cet ordre parfait des assemblées chrétiennes aux fidèles de Corinthe : *Omnia honeste et secundum ordinem fiant*[1]; et le pape saint Clément (↓ 100) commentant cette même parole aux fidèles de la même Église disait : « Nous devons faire avec ordre tout ce que le Seigneur nous a prescrit d'accomplir à des temps fixés : nous voulons dire les oblations et les saints offices (λειτουργίας); nous ne pouvons pas non plus les remplir sans prévision et à l'aventure. Car au grand-prêtre ces fonctions ont été dévolues; aux prêtres une place propre a été assignée; aux lévites incombent leurs ministères; les laïques sont tenus par des préceptes qui leur sont propres[2]. »

Toute la famille chrétienne concélèbre donc avec son chef hiérarchique. C'est dans le sens le plus vrai et le plus compréhensif la *concélébration* : toute l'Église primitive a connu et compris sous cette forme les saints Mystères. Disons en passant que cette action commune peut se retrouver également dans d'autres fonctions liturgiques solennelles célébrées par l'évêque.

Mais le mot va prendre un sens restrictif. Dans la hiérarchie de l'ordre, avons-nous dit, les prêtres ont le droit d'offrir le sacrifice du corps et du sang du Christ. Deux questions pouvaient se poser : Les prêtres du second ordre peuvent-ils offrir le sacrifice *séparément*, et l'unité de l'Église ne sera-t-elle pas compromise dans sa manifestation la plus efficace et la plus sacrée, si le prêtre s'isole de son Pontife

1. I *ad Cor.*, XIV, 40.
2. *Epist. ad Corinthios*, XL, 1-5. *P. G.*, I, col. 287-290. Cf. le texte grec : Collection Hemmer-Lejay, Paris, 1909, t. II, pp. 84-85.

pour célébrer les saints Mystères en dehors du cadre hiérarchique si suggestif que nous avons décrit? En d'autres termes : la concélébration est-elle *obligatoire?* Comme nous le verrons plus loin, cette question se posa et elle fut de bonne heure résolue négativement, par l'institution des messes privées. Mais plus tard, quand les messes solitaires [1] devinrent la règle générale, une question se posa dans un sens tout opposé : les prêtres du second ordre, puisqu'ils sont revêtus comme l'évêque du pouvoir divin d'offrir le corps et le sang du Seigneur, peuvent-ils encore décemment s'unir à leur chef hiérarchique pour offrir le sacrifice à leur rang d'ordre. En d'autres termes : la concélébration est-elle *licite?* Voilà la question telle qu'elle se pose dans la discipline actuelle. Il s'agit de l'action efficace et simultanée exercée par plusieurs prêtres dans l'offrande du même sacrifice eucharistique. Nous avons entendu plus haut la réponse négative pour l'Église latine.

Cet aperçu sommaire que nous préciserons historiquement plus loin, nous a déjà fait comprendre l'idée fondamentale, la notion profonde qui a inspiré le rite concélébratoire : c'est l'unité hiérarchique de l'Église. Pour réaliser cette unité dont il prenait en Dieu même l'exemplaire et le modèle : « Père, faites qu'ils soient un comme nous sommes un : moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient parfaitement un [2] », Notre Seigneur a établi les Apôtres, et leurs successeurs, le pape et les évêques. Une communauté chrétienne ne se conçoit pas sans son évêque. Doctrine, Sacrements, traditions, gouvernement, tout est centralisé en lui. Il est l'âme de son Église. Cette unité n'est donc pas seulement administrative et officielle; c'est une réalité vécue qui se traduit dans toutes les manifestations de la vie religieuse. Une seule communauté et par conséquent un seul chef, une seule source du sacerdoce, un seul temple, un seul autel, un seul culte, un seul docteur, une seule prière, un seul cœur et une seule âme. Aidé de son presbyterium et de ses diacres, qui tous tiennent leurs pouvoirs de lui, l'évêque était tout dans l'église locale : « C'est par les évêques qu'on se rattachait aux Apôtres, dit Mgr Duchesne [3]; c'est eux qui détenaient la tradition et l'autorité; eux seuls étaient qualifiés pour interpréter la doctrine et pour diriger la société des fidèles... L'évêque était le chef indiscutable de son église. Les fidèles n'avaient qu'à le suivre pour être sûrs de marcher dans la bonne voie. » Et pour grouper ces foyers dispersés de vie chrétienne dans l'indissoluble unité d'une seule société, un seul, l'évêque

1. Opposées aux messes concélébrées : par conséquent célébrées par un prêtre seul, sans concélébration, qu'elles soient solennelles ou basses, publiques ou privées.
2. JEAN, XVII, 22, 23.
3. *Hist. anc. de l'Église*, t. I, chap. XXVI, p. 535, 3e éd.. Paris, Fontemoing, 1907.

de Rome, jouit d'une paternité souveraine et universelle qui s'étend sans restriction ni limite à chaque famille particulière, à son chef comme à chacun de ses membres.

Or l'institution divine qui est en même temps la source la plus abondante et le symbole le plus expressif de cette unité ce sont les Mystères eucharistiques : « Puisqu'il y a un seul pain, nous formons un seul corps, tout en étant plusieurs; car nous participons tous à un même pain [1]... » C'est donc dans la célébration même des Saints Mystères, que ce principe d'unité épiscopale doit trouver son expression la plus puissante et la plus vivante : voilà la raison d'être de la concélébration qui groupe autour de l'évêque, seul dépositaire de la plénitude du sacerdoce et lui-même le représentant du Christ, le Pontife suprême, τῶν αγίων λειτουργός [2], toute sa famille diocésaine.

La littérature chrétienne des premiers siècles est pleine de cette grande pensée de l'unité du corps mystique réalisée par les saints Mystères. On sait avec quelle insistance saint Ignace d'Antioche (┼ vers 120) a inculqué ce principe chrétien aux églises d'Éphèse, de Philadelphe, de Smyrne : « Ayez donc soin de ne participer qu'à une seule eucharistie : il n'y a en effet qu'une seule chair de Notre Seigneur, une seule coupe pour nous unir dans son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul évêque, entouré du presbyterium et des diacres, les associés de mon ministère : de cette façon vous ferez en toutes choses la volonté de Dieu [3]. » « Suivez tous l'évêque, comme Jésus-Christ (suivait) son Père, et le Presbyterium comme les Apôtres; quant aux diacres, vénérez-les comme la loi de Dieu. Ne faites jamais rien sans l'évêque, de ce qui concerne l'Église. Ne regardez comme valide [4] que l'Eucharistie célébrée sous la présidence de l'évêque ou de son délégué. Partout où paraît l'évêque que là aussi soit la communauté, de même que partout où est le Christ Jésus, là est l'Église universelle. Il n'est permis ni de baptiser, ni de célébrer l'agape en dehors de l'évêque; mais tout ce qu'il approuve est également agréé de Dieu : de cette façon, tout ce qui se fera (dans l'Église) sera sûr et valide [5]. »

Le rite concélébratoire était donc l'expression éloquente de cette étroite unité hiérarchique de l'Église réalisée et entretenue par la participation aux Saints Mystères eucharistiques.

1. I *ad Cor.*, X, 17.
2. *Hebr.*, VIII, 3.
3. *Épître aux Philadelphiens*, III; cf. collection Hemmer-Lejay : *Les Pères apostoliques*, t. III, saint IGNACE D'ANTIOCHE. Paris, Lelong-Picard, 1910.
4. Il ne s'agit pas évidemment de validité au sens théologique actuel. C'est bien d'une conformité aux règles établies qu'il s'agit.
5. S. IGNACE *aux fidèles de Smyrne*, chap. VIII, 1-2. *Ibid.*

II. Existence et vicissitudes de cette Discipline.

Premier point : La concélébration a existé dans l'Église latine. Toutes les questions qui touchent à la discipline eucharistique ont été discutées vivement à certaines époques, surtout depuis les XIVe et XVe siècles, et malheureusement les ennemis de l'Église ont souvent fait appel aux anciens usages liturgiques contre la discipline romaine actuelle, et rendu quelque peu suspects les *laudatores temporis acti* les mieux intentionnés. Il est donc prudent, en abordant de semblables matières, de s'abriter derrière des auteurs dont la science des rites et la droiture d'intention ne peuvent être mises en question.

Benoît XIV, dans son ouvrage : *De Sacrosancto Missae Sacrificio,* consacre un chapitre à la concélébration [1]. Au début de son étude (nº 3), il s'étonne de la témérité de certains auteurs (*nimis temerarium eum esse oportet*) qui ont soulevé des doutes sur la validité et la licéité de cette discipline, et il continue : « Quod luculentius patebit, si non modo ad eam respiciamus disciplinam, quam etiamnum retinet Graecorum Ecclesia, de qua paulo ante locuti sumus, *sed etiam ad disciplinam Ecclesiae occidentalis, quae* TEMPORIBUS HAUD ITA AB AETATE NOSTRA REMOTIS, *tum in ordinatione Presbyteri et consecratione Episcopi, tum etiam in majoribus solemnitatibus et cum Episcopus celebraret, postulabat ut Presbyteri una cum episcopo celebrarent...*» Et l'illustre auteur démontre alors longuement son affirmation.

Le même Souverain Pontife, parmi les nombreux documents pontificaux qu'il publia sur les questions cultuelles, fit paraître le 26 juillet 1755 une Constitution apostolique célèbre *Allatae sunt* [2], adressée aux Missionnaires latins envoyés en Orient : vraie charte des droits et des privilèges liturgiques des églises orientales. On y lit, au paragraphe 38e : « Denique communis olim fuit occidentali aeque ac orientali Ecclesiae ritus, ut Presbyteri una cum episcopo Missae sacrificium offerrent : hujus rei documenta congesta fuerunt... (suit une série de documents). Concelebrandi ritus nunc temporis in Occidentali ecclesia obsolevit, praeterquam in ordinatione sacerdotum, quam peragit episcopus, et in consecratione episcoporum, quae ab episcopo cum duobus aliis episcopis assistentibus perficitur. Sed in Orientali Ecclesia viguit vigetque adhuc... Porro ubicumque ea consuetudo inter Graecos et Orientales viget, non modo approbatur, sed etiam custodiri praecipitur, uti constat ex eadem constitutione nostra superius allegata, *Demandatam,* § 9 [3]. »

1. Ben. XIV. *De Sacrosancto Missae Sacrificio.* Padoue, 1768, lib. III, chap. XVI, p. 313.
2. *Bullarium Benedicti XIV.* Venise, 1784, t. IX, pp. 35-50.
3. Voir cette constitution dans le même *Bullarium,* t. II, p. 25. Benoît XIV y affirme la légitimité des usages orientaux relatifs à l'unique autel dans les églises et obligent les églises orientales à maintenir cette discipline.

Un autre témoignage non moins significatif est celui du cardinal Bona († 1674), qui, dans son grand ouvrage *Rerum Liturgicarum Libri Duo*, aborde également la question du rite concélébratoire [1] et s'exprime assez sévèrement contre ceux qui voudraient contester l'existence de ce rite dans la discipline ancienne : « Solemne hoc fuit in utraque ecclesia, graeca et latina, ut unum et idem sacrificium a pluribus interdum sacerdotibus celebraretur : Episcopo enim sine Presbytero celebrante, reliqui quotquot aderant Episcopi seu Presbyteri simul celebrabant, ejusdemque sacrificii participes erant... » L'auteur accumule alors les témoignages incontestables fournis par les Pères et les Conciles et, devant l'évidence des faits, le saint cardinal s'abandonnant à un mouvement d'impatience ajoute : « Improbat audacter et temere hanc consuetudinem Durandus [2] quem multi e scholasticis secuti sunt, rem clarissimam intricatissimis difficultatibus implicantes, quorum aliqui multa fingunt in ea incommoda et pericula, alii negant unquam fuisse ab Ecclesia romana usurpatam, et quae prolata sunt priscorum Patrum testimonia, alio detorquent : ac si in Ecclesia nihil unquam factum sit, nisi quod fieri nunc vident. Illos nimirum in varia absurda praecipites egit antiqui ritus desuetudo, ex desuetudine ignorantia. Hic ergo non disputo, sed constanter affero, hunc fuisse Ecclesiae morem per plura saecula, qui in Ecclesia orientali adhuc viget. Hunc convellere scholasticis subtilitatibus audax consilium est. » (p. 247.)

Enfin Dom Martène († 1739), autorité de premier ordre dans l'histoire des Rites traditionnels, introduit son étude sur cette question par ces paroles [3] : « Hic ritus qui hactenus apud Graecos servatur, apud Latinos vero in solis episcoporum et sacerdotum ordinationibus permansit, si nunc ad praxim revocaretur, insolens haud dubium plurimis videretur : et tamen in utraque et orientali et occidentali ecclesia per annos circiter mille et trecentos plane communem extitisse plurima demonstant argumenta. »

Sous l'égide de semblables autorités, on peut donc, sans irrévérence pour la discipline actuelle, s'efforcer de mieux comprendre les institutions chrétiennes et spécialement le saint Sacrifice de la Messe, par l'étude des rites anciens, tombés aujourd'hui en désuétude.

Deuxième point : Les vicissitudes de cette discipline. Le but de ces lignes n'est pas de produire ici les multiples documents relatifs à cette question que les lecteurs trouveront dans des études plus

1. Lib. I, chap. XVIII, § IX. *Opera omnia.* Anvers, 1739, p. 246.
2. Il s'agit de Durand de Saint-Pourçain, mort vers 1335, théologien assez médiocre de la décadence scolastique.
3. *De Antiquis Ecclesiae Ritibus.* Anvers, 1736, lib. I, cap. III, art. VIII, t. Ier, p. 329.

approfondies[1]. Qu'il nous suffise de marquer ici les principales étapes de cette discipline.

Le 19 mars 416, Decentius, évêque de Gubbio, dans la province de Capoue, s'adresse au pape Innocent I (402-417) pour connaître la discipline liturgique romaine sur certains points discutés dans son Église : nous dirions aujourd'hui qu'il consulta la Sacrée Congrégation des Rites. Et dans l'occurence, on ne peut que se réjouir de cette consultation, car elle nous a valu un document précieux pour l'histoire de la liturgie romaine. Le questionnaire a disparu à la vérité, mais fort heureusement pour nous le laconisme du style de la Curie, *ad 1m negative, ad 2m affirmative,* était inconnu alors, et c'est un exposé complet d'un intérêt captivant que le Saint Pontife adresse à l'évêque Decentius[2]. Notons d'abord en passant, une phrase de pure courtoisie dans l'exorde : « Saepe dilectionem tuam ad Urbem venisse, ac nobiscum in Ecclesia convenisse, non dubium est, et quem morem vel in consecrandis mysteriis, vel in coeteris agendis arcanis teneat, cognovisse. » Nous dirions : « Je n'ai rien à vous apprendre. » Nous y reviendrons plus loin; abordons de suite le chapitre v, 8 (col. 556). Voici le texte : « De fermento vero, quod die dominica per titulos mittimus, superflue nos consulere voluisti, cum omnes ecclesiae nostrae intra civitatem sunt constitutae. Quarum presbyteri, quia die ipsa propter plebem sibi créditam nobiscum convenire non possunt : idcirco fermentum a nobis confectum per acolythos accipiunt, ut se a nostra communione, maxime illa die, non judicent separatos. Quod per paroecias fieri debere non puto; quia nec longe portanda sunt sacramenta (nec nos per coemeteria diversa constitutis presbyteris destinamus) et presbyteri eorum conficiendorum jus habeant atque licentiam. »

Déduisons de ce texte quelques conclusions :

1° La discipline de la concélébration, rigoureusement appliquée et rendue obligatoire pour tous les prêtres, pouvait contrarier l'expansion de la vie chrétienne. Quand l'église de l'évêque est unique dans son territoire, très bien. Mais dès que se constituent dans la ville épiscopale, trop étendue, et surtout dans les campagnes, des églises filiales, la discipline de la concélébration appelle des tempéraments : la sagesse de Rome les apportera, sans jamais pourtant compromettre le grand principe que ce rite affirme et maintient : *ut se (parochos) a nostra (episcopali) communione, maxime illa die*

1. On peut consulter sur cette question, outre les études indiquées plus haut de Benoît XIV, card. Bona, Martène, les ouvrages suivants : GIORGI, *De Liturgia Rom. Pontificis*, Rome, 1744, t. III, p. 1.; CATALANUS, *Commentarius in Pontif. rom.*, 1850, t. I, p. 288; DE PUNIET : article : *Concélébration liturgique, D. A. L.*
2. *P. L.*, t. 20, col. 551-561.

(dominica), non judicent separatos. Quelle frappe romaine dans le mot et dans la chose ! Nous dirions aujourd'hui en Belgique : « A quoi bon? Il faut être pratique ! »

2° Cette forme mitigée de concélébration, quelle fut-elle, le dimanche au moins? L'évêque de Rome avait été amené à établir dans sa ville épiscopale des églises filiales pour les besoins spirituels des fidèles toujours plus nombreux. A ces titres paroissiaux étaient attachés des prêtres chargés de la *cura animarum*, des *curés*, auxiliaires de l'évêque de Rome, composant son sénat, les cardinaux-curés d'aujourd'hui [1]. Le dimanche au moins, ces curés ne peuvent plus se rendre à Saint-Jean de Latran pour concélébrer avec leur Pontife « nobiscum convenire non possunt » : leur ministère paroissial les retenant dans leur église : « propter plebem sibi creditam ». Et voici maintenant la forme de concélébration mitigée : les acolythes porteront aux différents curés de la ville les saintes Espèces consacrées par le pape, de façon à affirmer par un signe sensible et public que la plénitude du pouvoir de sacerdoce et de juridiction réside dans l'évêque. Ce n'est certes pas à cette ancienne discipline que feront appel plus tard les Sorbonnistes, les Gallicanistes, les Jansénistes pour exagérer les droits du parochiat, revendiquer pour le curé l'institution divine, la juridiction directe et ordinaire, le titre de pasteur de son peuple et d'époux de son Église au même titre que l'Évêque.

3° L'évêque Decentius se heurte à la même difficulté, semble-t-il. Que faire pour sauvegarder l'unité hiérarchique dont la concélébration lui paraissait l'expression indispensable, et en même temps assurer le service religieux des groupes chrétiens qui se formaient trop loin de son église? Va-t-il adopter la solution romaine? Consulté sur ce point, le pape Innocent le lui déconseille. En effet la situation de Gubbio, n'est pas la même. Les paroisses ne sont pas des titres urbains comme à Rome : l'église de l'évêque suffit dans cette petite ville de province. Mais les *paroeciae*, sont fondées dans les campagnes, en dehors des murs de la ville. Il n'est donc pas possible de transporter chaque dimanche les Espèces consacrées : « non longe portanda sunt sacramenta ». Au surplus une situation semblable se présente à Rome pour les prêtres attachés au service des basiliques cimétériales *extra muros*. A ceux-là le pape accorde le privilège de célébrer la sainte Eucharistie par eux-mêmes : « et presbyteri eorumdem conficiendorum jus habent atque licentiam ». « D'où il faut conclure, dit Dom de Puniet, que les autres prêtres

1. C'est ainsi que les cardinaux étrangers font partie du clergé romain, sont curés d'une paroisse romaine déterminée et ont besoin d'une dispense pontificale pour gouverner leur diocèse.

ne jouissaient de ce privilège ni le dimanche, ni les jours ordinaires : ils n'avaient que celui de consacrer avec leur évêque [1]. »

4° Enfin on a remarqué l'expression *nobiscum convenire non possunt*, expression dont le texte fixe évidemment le sens : « ils ne peuvent concélébrer avec nous, retenus qu'ils sont dans leur paroisse». Or c'est la même expression qu'emploie le pape au début de sa lettre, et que nous avons notée plus haut. « Vous connaissez, dit Innocent, tous les rites relatifs aux saints Mystères dans mon église, puisque chaque fois que vous êtes venu à Rome : « nobiscum in ecclesia *convenisse* », vous avez célébré avec nous le Sacrifice. » La concélébration était le témoignage de la parfaite communion et la marque sacerdotale de l'hospitalité, que les évêques se donnaient entre eux quand ils se rendaient visite. C'est ainsi que saint Grégoire le Grand († 605) reçoit les délégués de Constantinople et les prie de célébrer avec lui la messe solennelle : « missarum solemnia mecum celebrare feci » [2].

Un autre témoignage important de l'évolution de cette discipline concélébratoire nous est fourni par les *ordines*, les cérémoniaux de l'église romaine. Le principal d'entre eux nous renseigne sur les cérémonies pontificales au début du IXe siècle, soit à l'époque de Charlemagne. Voici d'abord le texte du cérémonial [3] : « In diebus festis, id est, Paschae, Pentecostes, sancti Petri, Nativitatis Domini (un autre manuscrit ajoute : «in Aepyphania et in Sabbato sancto seu in Dominica sancta et in Feria secunda, in Ascensa Domini [4]) per has quatuor solemnitates habent colligendas presbyteri cardinales, unusquisque tenens corporalem in manu sua : et venit archidiaconus, et porrigit unicuique eorum oblationes tres. Et accedente pontifice ad altare, dextra laevaque circumdant altare, et simul cum illo canonem dicunt, tenentes oblatas in manibus, non super altare, ut vox Pontificis valentius audiatur; et simul consecrant corpus et sanguinem Domini, sed tantum pontifex facit super altare crucem dextra laevaque. »

Que conclure de ce témoignage?

1° A cette époque la concélébration existe encore à Rome, mais elle est réservée aux fêtes solennelles. Et, chose étrange, les cardinaux-curés qui avaient été les premiers à en être dispensés, comme nous l'avons vu, sont les derniers et les seuls, semble-t-il, à y par-

1. Article : *Concélébration*, col. 2474. *D. A. L.*
2. Lettre à l'évêque Euloge. *Epist.*, lib. VII, n° 34, *P. L.*, t. 77, col. 892.
3. *Ordo Romanus* I, *P. L.*, t. 78, col. 958.
4. *Ordo Romanus*, Manuscrit de Saint-Amand. Cf. DUCHESNE, *Origines du culte*, Appendice, 5e édition, p. 480.

ticiper. L'importance toujours grandissante de leur situation dans l'Église, leur permettait maintenant plus aisément qu'au IVe siècle, de disposer d'un nombreux clergé inférieur qui les suppléait dans leur titre. Le pape aux grandes solennités liturgiques est entouré à l'autel de tout le Sacré Collège et concélèbre avec lui.

2° Tous les co-célébrants récitent le Canon, de façon cependant que la voix du Pontife domine (il faut donc lire : *simul cum illo canonem dicunt, ita ut vox...* en considérant l'incidente : *tenentes* etc. comme une pure parenthèse). Le Pontife dirige donc la récitation du Canon. C'est lui aussi qui, seul, trace les signes de croix sur les oblations que les co-célébrants tiennent en mains : les mêmes termes en effet, *dextra laevaque,* indiquent la place occupée par les co-célébrants et la direction des signes de croix. De là les multiples signes de croix dans nos messes privées.

3° L'exactitude de ce cérémonial et l'époque de sa mise en vigueur à Rome nous est garantie par un autre témoin, Amalaire de Metz († 850), qui, lors de son voyage à Rome vers 831, sous Grégoire IV (827-843), a été témoin des rites de la concélébration et les décrit dans ses ouvrages [1].

Et l'existence de cette discipline est encore attestée au XIIe et au XIIIe siècle. Le chanoine Benoît de Saint-Pierre († 1140), cérémoniaire de la Cour pontificale, décrivant la messe solennelle de Noël, s'exprime ainsi [2] : « Primicerius cum schola cantant offerenda. Tunc VII Cardinales ascendunt ad altare cum libris, tres ex una parte et quatuor ex altera parte, et Pontifex, a diacono sustentatus, intrat ad altare ad Canonem ad sacrificandam hostiam cum Cardinalibus [3]. » Il est vrai la cérémonie est celle de Noël; mais il n'y a aucune raison de croire qu'elle est exclusive à cette fête, au contraire.

Et jusqu'au début du XIIIe siècle, Innocent III († 1216), dans son pieux traité sur la messe, consacre un chapitre à la concélébration [4], en établit la légitimité et conclut en ces termes : « Consueverunt autem presbyteri Cardinales romanum circumstare Pontificem et cum eo pariter celebrare, cumque consummatum est sacrificium, de manu ejus communionem recipere, significantes apostolos qui cum Domino pariter discumbentes, sacram Eucharistiam de manu ejus

1. *De Ecclesiast. Officiis,* lib. I, cap. XII, *P. L.*, t. 105, col. 1016 : « Mos est romanae Ecclesiae ut in confectione immolationis Christi adsint presbyteri et simul cum Pontifice verbis et manibus conficiant. »
2. *Ordo Romanus,* XI, *P. L.*, t. 78, col. 1033.
3. Voir à propos de ce mot pluriel la note de Dom de Puniet dans l'article cité *Concélébration,* col. 2474, note 9.
4. *De Sacro Altaris Mysterio Libri sex,* lib. IV, cap. XXV. *P. L.*, t. 217, col. 873-874.

acceperunt; et in eo quod ipsi concelebrant, ostendunt apostolos tunc a Domino suis manibus accepisse. »

Nous croyons avoir suffisamment établi l'existence pendant douze siècles du rite concélébratoire dans la liturgie latine et la haute signification que l'Église y attachait. Les autorités les plus hautes, les papes, les cardinaux, les livres liturgiques en proclament l'importance et en maintiennent l'accomplissement. Si cette discipline elle-même, pour des causes très sages que nous verrons plus loin, a disparu aujourd'hui, une raison de plus pour insister sur la pensée profondément chrétienne, la notion fondamentale dont elle était l'expression, à savoir l'unité hiérarchique du corps mystique réalisée par les saints Mystères : conception eucharistique vraiment catholique qui laisse loin derrière elle cette communion solitaire et déracinée, encadrée dans des actes individuels et abstraits, qui constitue pour beaucoup de nos fidèles toute l'ampleur et la richesse du grand Sacrifice eucharistique.

Il nous reste à rechercher les causes du changement de discipline qui va intervenir à partir du XIIIe siècle et des vestiges qui ont survécu jusqu'aujourd'hui. *(A suivre).*

Rome. Dom Lambert BEAUDUIN.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

ÉVANGILE ET CATÉCHISME

Sa G. Mgr Landrieux, le zélé évêque de Dijon, dont nous publiions ici même les extraits de son mandement de Carême pour 1921 sur *la communauté paroissiale*, vient d'adresser une nouvelle lettre pastorale à son clergé en date du 22 septembre 1922.

Nous croyons intéresser encore nos lecteurs en leur communiquant ce document qui constitue une initiative épiscopale remarquable. **Enseignons l'Évangile aux enfants avant de leur faire étudier le Catéchisme,** tel en pourrait être le résumé. L'application de cette idée ne se trouve-t-elle pas merveilleusement réalisée dans la Liturgie, cette vieille méthode d'enseignement religieux intuitif, auquel nous tâchons de donner son plus grand rendement [1]?

Sinite Parvulos : Le premier enseignement par l'Évangile.

Au clergé

Messieurs et chers Coopérateurs,

C'est un fait que l'œuvre capitale de l'éducation religieuse de nos enfants devient de plus en plus laborieuse.

Maintes fois, je vous ai confié mes préoccupations à ce sujet. Elles rejoignent les vôtres. Nos résultats sont plutôt décevants. Cela tient au malheur des temps, à un état de choses qui nous déborde : l'école ! la famille ! Je n'insiste pas sur la source du mal; c'est sur un point particulier de la question que je veux attirer votre attention. Nous ne pouvons réformer demain ni l'école, ni la famille. Mais, les choses étant telles, puisque la famille et l'école, qui devraient nous aider, la plupart du temps nous gênent, n'avons-nous pas le devoir de chercher s'il n'y aurait pas un moyen de tirer meilleur parti de la situation ingrate qui nous est faite?

1. Cf. Abbé A. Grégoire. Contributions qu'offre la liturgie à l'enseignement de la religion, dans *Cours et Conférences de la semaine liturgique de Maredsous* (1912), Maredsous, 1913, pp. 143-168. — Chanoine Joseph Raux, L'initiative chrétienne des enfants, dans *Cours et Conférences des semaines liturgiques*, t. II, Cinquième Semaine, Louvain (1913), Louvain, 1914, pp. 81-107. Id., L'initiative chrétienne des enfants et le catéchuménat paroissial, *Questions liturgiques et paroissiales*, V (1919-1920), pp. 283-302. — Voir aussi Dom Maur Grégoire, Liturgie et Prédication, *Ibid.*, VI, (1921) p. 287.

Quels que soient les obstacles du dehors, abstraction faite des complications, des difficultés extérieures qui pèsent si lourdement sur notre mission de catéchistes, je pose la question sous cette forme :

« Est-il admissible que des enfants, d'intelligence moyenne, qui ont causé deux heures, trois heures par semaine, pendant au moins trois ans, avec un prêtre, soient incapables, à douze ans, d'avoir une vue d'ensemble, une connaissance suffisante de la religion, l'éducation religieuse, en un mot, que comporte leur âge? »

Assurément non. Il y en a qui savent, comme on dit, « leur catéchisme », qui subissent avec succès l'épreuve de l'examen. Mais je parle de la masse, des enfants moins préservés, moins suivis, des écoles laïques et même de nos écoles libres; et il faut bien avouer que le grand nombre échappe à nos efforts.

Le Catéchisme est un exposé didactique aux formules abstraites.

A qui la faute? Aux enfants? Oui, quelquefois : paresse, légèreté, mauvais vouloir; mais, d'une façon générale, non. Aux maîtres? Certes, qu'il y ait, ici ou là, quelques négligences par lassitude, découragement, surmenage, c'est possible; mais on ne peut, au contraire, que rendre hommage au zèle admirable de la génération sacerdotale actuelle pour les catéchismes; il en est qui vont au delà de leurs forces et qui se tuent à la tâche. Alors, d'où vient l'échec? Ne serait-ce pas de la méthode et du livre du *Catéchisme*, que nous mettons trop tôt dans les mains des enfants?

J'aborde là, j'en ai conscience, un sujet délicat, et je voudrais n'y toucher qu'avec une extrême réserve.

« Notre Catéchisme » a fait ses preuves. Avec cet outil, tel qu'il est, nos devanciers ont fait du bon travail; et, dans les collèges, dans nos pensionnats, dans la plupart des grandes paroisses de ville, où les enfants sont plus ouverts, plus aptes, mieux préparés, il peut suffire encore.

Mais il en va tout autrement dans les campagnes et dans les centres ouvriers des faubourgs. On nous donne là les enfants à la dernière limite fixée par les règlements, à neuf ans; la plupart n'ont jamais entendu parler de la religion, pas plus au foyer qu'à l'école; ils nous arrivent l'âme inculte comme une terre en friche, enlisés dans un paganisme inconscient, sans savoir même une prière et sachant à peine lire.

Or, on leur met dans les mains, comme aux autres, tout de suite, *le Catéchisme*, ce petit livre excellent qui est un exposé didactique de la doctrine, un abrégé de la théologie, avec des formules précises, abstraites, arides, qui excèdent leur esprit trop fruste.

Les plus intelligents, les mieux doués, mis à part, les autres — et pas tous — finissent par les apprendre; ils les récitent péniblement mot à mot, à peu près comme l'enfant de chœur récite les répons de la messe, en latin, sans les comprendre.

**Le Catéchisme, c'est toujours une leçon.
L'Évangile, c'est une histoire.**

Non, *le Catéchisme* n'est pas le livre qui convient aujourd'hui à ces débutants : il les dépasse, il les accable, il les rebute.

Ce sont les enfants qui ont changé. Ils sont dans des conditions pires que ceux d'autrefois, du temps que l'école travaillait avec nous dans le même sens.

Jadis, les enfants grandissaient dans une atmosphère chrétienne. A la maison, l'exemple des parents, la leçon muette des choses, l'action quotidienne de la mère avaient ensemencé l'âme, l'esprit, le cœur des tout petits; la grâce du baptême soigneusement cultivée agissait : il y avait une base, un terrain propice, des aptitudes.

Ceux d'aujourd'hui n'ont plus rien; leur état d'âme est tout autre. Il faut qu'on s'y prenne autrement, car *le Catéchisme*, qui pouvait continuer utilement une instruction religieuse commencée, ne semble pas l'instrument indiqué pour la toute première initiation.

Il faudrait parler, à ceux-là surtout, d'abord et longuement de Notre Seigneur, leur mettre sous les yeux les scènes évangéliques pour leur faire connaître et aimer le divin Maître, avant de leur donner, sous la forme pédagogique, son enseignement. **Le « Catéchisme » c'est toujours une leçon. L'Évangile, c'est une histoire.** Pourquoi vouloir enseigner comme une leçon ce qu'on peut enseigner comme une histoire? L'enfant subit la leçon; il ne se lasse jamais des histoires.

L'enfant n'écoute pas une histoire comme nous le faisons, nous autres, avec une curiosité distante qui nous laisse étrangers à l'action : il entre dedans, il s'y met tout entier, avec son imagination, avec sa sensibilité; tout prend forme, tout s'anime; et alors, si on lui parle de Notre Seigneur, si on lui raconte sa vie, où se mêle, aux récits naïfs et colorés des paraboles dans le cadre palestinien, l'élément merveilleux des miracles à travers lequel resplendit sa divinité, il le voit, il l'entend, il l'écoute, il le suit, et, bien vite, se prend à l'aimer; et, si l'on a soin d'orienter sa foi, son cœur, sa piété vers le tabernacle pour lui rappeler sans cesse que le Jésus de l'Évangile, le même, est là caché, vivant dans le Sacrement, avec nous, pour nous, le travail de formation, d'éducation religieuse se fait sans effort. Le grand geste de Jean-Baptiste doit être le geste familier du vrai catéchiste : « *Ecce Agnus Dei!* », montrer du doigt le tabernacle, en expliquant l'Évangile...

Pendant longtemps on a dû procéder ainsi, avec l'enseignement oral greffé sur l'histoire évangélique : car, si la religion est une doctrine, elle est d'abord un fait.

**La petite somme catéchistique a fini par prendre
toute la place.**

Jusqu'à l'invention de l'imprimerie, il est vraisemblable que les enfants n'avaient point de manuel entre les mains.

D'autre part, ce n'est guère qu'après la grand travail théologique du moyen âge qu'on a rédigé — Canisius et Bellarmin les premiers —

cette petite *Somme* catéchistique qui a fini par prendre trop de place et toute la place.

Il y a tant d'autres causes, assurément plus graves, qui paralysent aujourd'hui notre ministère auprès de ces petits, que celle-là ne nous avait pas frappés.

Nous allons trop vite; nous brûlons une étape. Nous procédons avec une méconnaissance inconcevable de la psychologie de l'enfant : il est tout en sentiment, tout en impression, et nous lui imposons, avant l'âge, de longs efforts d'intelligence et de réflexion sur des textes et des formules dont le sens et même les mots débordent la circonscription très restreinte de sa compréhension et de son vocabulaire [1].

Au lieu d'entrer tout simplement par les portes ouvertes de son imagination et de sa sensibilité, nous nous obstinons à frapper aux portes encore closes de son entendement et de son jugement. Ils n'ont pas encore de dents pour mordre à même dans le pain, il leur faut le lait et la bouillie qu'on donne aux tout petits : « *Quibus lacte opus sit, non solido cibo* [2]. »

Ils ne sont pas capables de comprendre maints chapitres de dogme ou de morale, qui dépassent la portée actuelle de leur intelligence; mais ils sont capables de s'intéresser à la vie, à la personne de Notre Seigneur; de remonter de Jésus-Christ au Père qui est au ciel; de concevoir une idée pratique de Dieu, de la présence de Dieu, de la toute-puissance de Dieu, de la crainte de Dieu, de l'amour de Dieu; ils sont capables de discerner le bien du mal; de regretter, de confesser leurs péchés; de faire une pénitence, un sacrifice; de prier, de livrer, à mesure qu'elles s'éveillent, leurs facultés à l'action de la grâce.

Et alors, quand l'âge sera venu, à 11 ans, à 12 ans, leur intelligence, ainsi *pré-disposée*, s'assimilera plus aisément la leçon proprement dite, les notions coordonnées et les formules du Catéchisme.

Il ne s'agit donc pas de renoncer au « Catéchisme ». En face d'une difficulté particulière, anormale, qui est la conséquence d'un demi-siècle de laïcisme, nous cherchons comment nous y prendre pour tourner l'obstacle et aboutir quand même.

Quel est notre but? C'est d'arriver à révéler à ces pauvres enfants, victimes du mal qui est dans le monde, leur destinée éternelle et de les mettre en état d'y répondre; c'est de prendre ces petites âmes comme elles sont, attardées, dévoyées, et de les tourner vers Dieu.

Et puisqu'il y a tout à faire et qu'on ne peut tout faire à la fois, nous estimons qu'il est sage de commencer par ce qui est le plus simple, le plus accessible, le plus à leur portée, par une forme d'enseignement concrète, imagée, populaire; c'est pourquoi nous commençons par l'Évangile, avant d'en venir au Catéchisme [3].

1. Tous les auteurs qui parlent de pédagogie catéchistique se heurtent à cet obstacle. Ils s'en préoccupent; ils s'emploient du mieux qu'ils peuvent à le tourner. Mais leurs recommandations, leurs conseils, les procédés qu'ils suggèrent ne sont que des palliatifs; ils soulignent la difficulté. Leur insistance prouve que l'outil, le livre, n'est pas adapté.

2. *Hebr.*, V, 12.

3. Il est bien entendu que l'Histoire sainte ne doit pas être oubliée. Elle est

Est-ce que l'Évangile, qui a été prêché avant d'être écrit, n'était pas le thème de la prédication apostolique : ce que le Christ a fait, ce qu'il a dit, « *Quaecumque mandavi vobis* »? Saint Paul ne déclare-t-il pas qu'il ne prêche que cela : « *Jésus et Jésus crucifié* », c'est-à-dire la vie de Notre Seigneur et la rédemption?

Il semble donc que l'Évangile, catéchèse primitive tout orale que les évangélistes n'ont fixée par écrit que plus tard, a été et doit être encore le livre par excellence du premier enseignement.

Qu'il faille arriver, et le plus tôt possible, au travail de mémoire, à l'étude et à la récitation des formules, à la précision des définitions, à l'ordonnance logique d'un exposé doctrinal, en un mot, « à la lettre du Catéchisme », c'est certain. Mais encore une fois, nous ne l'ajournons que pour y revenir à l'heure propice, avec plus de fruit.

Le régime des catéchismes est trop lourd.

Je voudrais davantage encore.

Il n'y a pas que le livre qui soit trop lourd à la main de l'enfant, mais, par la force des choses, le régime aussi de nos catéchismes.

Tous, nous avons lu avec émotion ce programme admirable que Mgr Dupanloup a tracé au prêtre catéchiste : « *l'œuvre par excellence* ». Nous savons comment les catéchismes de Saint-Sulpice l'ont réalisé pour donner à cet apostolat fondamental tout l'attrait possible et son rendement maximum par un ensemble coordonné d'exercices et d'influences. La récitation, l'instruction, l'homélie, les avis, les chants, la prière, saisissent l'enfant par toutes ses facultés, l'intéressent, le stimulent : il se laisse faire, il se prête à cette formation, qui l'incite à la piété à mesure que la lumière se fait dans son esprit.

Et, dans nos rêves de jeunes prêtres, nous nous étions promis de serrer du plus près possible ce modèle, en adaptant à nos pauvres moyens, fût-ce à la campagne, cette méthode.

Hélas ! la réalité n'a pas répondu à nos espoirs, car rien n'est plus navrant que la condition humiliée faite au catéchisme dans la vie de nos enfants : travail de surcroît, en dehors des heures de classe, dont on ne fait aucun cas à l'école et qui est pris forcément sur le temps des récréations.

C'est donc après trois heures de classe que les enfants nous arrivent, en retard, bien souvent, si le maître les a retenus après l'heure. C'est le soir, à la maison, pendant que les autres jouaient, qu'ils ont dû apprendre, si on leur en a laissé le temps, la leçon trop difficile. La récitation est

aussi, elle est déjà l'histoire de Notre Seigneur. Dès les premiers chapitres de la Bible, il est question de lui : « *le Rédempteur promis ! le Messie qui doit venir !* » Et l'idée messianique remplit et domine l'Ancien Testament : le livre des promesses prépare le livre des réalisations, l'Évangile; ils se tiennent comme deux chapitres d'un même ouvrage. Les enfants s'intéressent aux récits de l'Histoire sainte comme à ceux de l'Évangile; mais il faut, dès les premières leçons, leur faire entrevoir Notre Seigneur à travers les histoires de la Bible, et, plus tard, dégager, mettre en relief l'idée messianique pour leur faire comprendre la véritable portée de l'Histoire sainte.

laborieuse; il faut y insister, sous peine d'une défaillance totale. Elle se prolonge péniblement. L'explication écourtée, sans l'homélie, les avis, le cantique de Saint-Sulpice, s'en ressent. Fatigués, ils n'écoutent plus, et à midi on les renvoie avec un nouveau chapitre à apprendre qui leur fait l'effet d'un pensum. Ils rentrent chez eux pour manger à la hâte et s'en retournent à l'école, sans avoir pu souffler entre les deux classes. D'une réunion à l'autre, ils sont poursuivis par l'obsession de ce malheureux chapitre à apprendre : et ce sera ainsi pendant trois ans.

Comment n'aspireraient-ils pas à la libération, qui, pour la majorité, sera définitive !

Il faut desserrer cet étau; il faut alléger le fardeau et, en ce qui dépend de nous, leur rendre la tâche moins mortifiante.

Comment? En leur ménageant une période d'initiation, d'un an ou dix-huit mois, plus vivante, plus attrayante, avec l'Évangile. *Le commentaire d'une parabole, l'évocation d'un miracle les intéresseront beaucoup plus que l'explication d'une page de doctrine;* ils en retiendront plus aisément le texte, parce que la leçon aura ce double avantage d'être plus courte et moins ardue [1].

Une assistance à la Messe toute passive est une longue heure de contrainte : elle apprend à n'y plus revenir.

Il importe que ce premier enseignement soit pour eux intéressant et sans fatigue, qu'ils y trouvent un attrait, qu'ils y prennent goût, qu'ils l'aiment; car si le premier contact avec la religion est pénible, la première impression désagréable, si nous leur imposons du premier coup un fardeau trop lourd, ils se rebuteront et en garderont pour toujours un mauvais souvenir.

Que de fois il arrive que, pour avoir excédé, pour avoir été trop vite, faute d'avoir su faire ce dosage nécessaire et délicat, tout soit compromis. Plus souvent qu'on ne le pense, c'est la façon de s'y prendre qui empêche d'aboutir.

Il en est du Catéchisme comme de la Messe. Quand, pendant deux ou trois ans, nous avons obtenu péniblement de nos enfants, des mêmes, une assistance à peu près régulière à la Messe le dimanche, mais une assistance toute passive, morne, sans un livre et souvent loin de l'autel, c'est-à-dire une longue heure de contrainte, en silence, leur avons-nous appris à venir à la Messe? Non. Nous leur avons appris à n'y plus revenir.

Il en sera de même de l'instruction religieuse, s'ils l'abordent à contre-cœur.

1. Il est indispensable que les enfants aient sous les yeux une carte de Palestine. Les catéchismes en images, les projections, si utiles, ne sont pas à la portée de tout le monde. Pas davantage les tableaux animés de Mme Gahery, *La plus belle histoire*, extrêmement précieux, surtout pour les tout petits. Mais il est aisé de réunir sans grands frais, peu à peu, une collection de gravures qui complétera les éléments que nous offre déjà le mobilier de l'église et de la sacristie : stations du Chemin de croix, statues, verrières, etc.

Une séance entière pour expliquer les cérémonies de la messe, pour faire une visite liturgique de l'église ou de la sacristie.

Quant aux plus petits, qu'on nous donne à 7 ans, à 8 ans, pourquoi ne les dispenserions-nous pas, pour un temps, de toute leçon? Qu'ils viennent donc à nous joyeusement, les mains libres et l'esprit tranquille pour entendre parler de la belle et grande histoire de Notre Seigneur, sans que la surcharge d'un travail à la maison mette une ombre sur ces premières impressions.

Que si l'on tient à fixer davantage leur attention par un léger effort personnel, quelques traits d'Histoire sainte ou d'Évangile, un abrégé du Catéchisme y suffiront.

Ainsi conçus, d'une façon moins rigide, nos catéchismes seraient autre chose qu'une « classe d'instruction religieuse ». Nous aurions plus de liberté, plus de latitude, pour nous occuper de l'âme des enfants, pour développer en eux l'esprit de foi, pour les former à la piété, en vue de la communion privée; non seulement du fait que l'Évangile se prête mieux à l'exhortation, à la glose, à l'homélie, mais aussi parce que l'on pourrait sans inconvénient prendre, de temps en temps, une séance tout entière pour préparer, par exemple, une confession; *pour expliquer les cérémonies de la Messe; pour faire une visite liturgique de l'église ou de la sacristie;* pour insister sur le récit de la Passion, avec les stations du Chemin de croix; pour mettre en relief quelques grandes vérités fondamentales comme l'existence de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, la présence réelle, pour raconter quelque belle vie de saints, martyrs d'autrefois, saints de France, saints du pays, saints populaires dont ils ne savent que le nom, etc.

Au bout d'un an, d'un an et demi de ce régime allégé, les enfants seraient familiarisés avec la vie et l'œuvre de Notre Seigneur; ils auraient une idée générale de la religion, une vue d'ensemble sur la Rédemption, sur l'Église; ils auraient surtout une foi pratique et des habitudes chrétiennes.

Ce serait une étape. Ils auraient acquis, avec l'âge, un peu de maturité. Ils en viendraient alors à l'autre livre, au *Catéchisme*, avec l'impression d'aborder, sous une forme nouvelle, la même étude, mais plus raisonnée, de la doctrine chrétienne.

Toute la substance du Catéchisme est dans l'Évangile, mais l'Évangile n'est pas dans le Catéchisme.

Il est un autre aspect de la question qui a son importance.

Nous n'avons pas changé nos méthodes alors que tout a changé autour de nous, et le milieu de la famille, et l'attitude de l'école, et la mentalité des enfants. Or, nos Catéchismes sont à peu près muets sur l'Histoire sainte et l'Évangile, qu'autrefois les enfants apprenaient à l'école; d'où une grave lacune.

Trois ou quatre pages laconiques sur la vie de Notre Seigneur, deux ou trois dates vagues, imprécises; quelques épisodes à peine indiqués;

une courte et sèche énumération de miracles, un mot sur la Passion, deux lignes sur la Résurrection, et c'est tout.

Si donc on met aux mains des enfants, dès le premier jour, *le Catéchisme* et, si, pendant trois ans, quatre ans, cinq ans, on reprend le même texte, au petit, au moyen, au grand catéchisme, ils ne connaissent ni l'Évangile ni Notre Seigneur.

Dans les paroisses de villes, les pensionnats, les patronages, on y supplée par les instructions de la persévérance. Mais, dans la plupart des campagnes, faute de temps et parce que le livre en parle à peine, l'Évangile passe inaperçu, et c'est pour la vie.

Conçoit-on un catholique pratiquant qui n'ait jamais lu l'Évangile? C'est le cas du plus grand nombre.

On pourrait être parfaitement instruit de la religion en ne connaissant que l'Évangile, parce qu'il y a toute la substance du Catéchisme dans l'Évangile; mais la réciproque n'est pas vraie, l'Évangile n'est pas dans le Catéchisme.

Tenter l'expérience.

Est-il nécessaire de chercher d'autres arguments? Je ne le pense pas. Car, au cours des entretiens que j'ai pu avoir avec MM. les Curés, en tournées pastorales, j'ai souvent abordé ce sujet et toujours mes conclusions, celles-là, ont été accueillies avec un vrai soulagement. Les rares objections qu'on m'a faites portaient sur des points secondaires : un manuel spécial pour les enfants, un aussi pour les maîtres, un programme, une méthode?

Assurément ce serait mieux, mais est-ce indispensable? Et faut-il attendre, pour tenter l'expérience, que le livre idéal nous soit mis en mains?

Est-ce que ce travail d'accommodation ne peut pas être fait par le maître, qui connaît ses enfants? Il y a des bibliothèques entières sur ce sujet [1].

1. Il faudrait un travail de recension minutieux pour dresser une liste complète et méthodique des ouvrages qui traitent de ces matières : en voici quelques-uns qui, à des titres divers, pourront être utiles :

Évangile et Histoire sainte :

Fouard, *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ.* — Bougaud, *Jésus-Christ* (Poussielgue). — Fillion, *Jésus-Christ.* — Barbier (Emmanuel), *Cours populaire d'Histoire sainte*; *Vie populaire de Notre Seigneur* (Lethielleux). — Monsabré, *Jésus-Christ* (Conférences 1880 : Introduction au dogme, t. III, p. 255). — Gérald, *Évangile du paysan* (Beauchesne). — Baunard, *Évangile du pauvre* (Poussielgue). — Crépin, *Paraboles évangéliques* (Bloud et Gay). — *** *Jésus dans l'Évangile* (Notre-Dame du Roc). — *Courtes gloses sur les Évangiles du dimanche* (Beauchesne). — *Au pays du Christ* (Bonne Presse). — *L'Histoire et les histoires dans la Bible* (Lethielleux). — Schwalm, *Vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ* (Gabalda). — Berthier, *Le peuple de Jéhovah.* — Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament*, 2 vol. (Gabalda). — Duplessy, *Dominicales.* — *Le pain évangélique des petits* (Téqui). — Loyola, *Jésus de Nazareth, sa vie racontée aux enfants* (Vitte). — Bouvet, *Premières notions d'Histoire sainte* (de Gigord). — Lesêtre, *Histoire sainte illustrée.* — *Évangile* (Lethielleux). — Dassé, *L'Histoire sainte et la liturgie* (Haton). — *** *Les quatre Évangiles en un seul* (Bonne Presse). — Gervais Quénard, *Memento*

Que chacun se fasse son plan, de façon à graduer son enseignement d'une année à l'autre, pour arriver à parler toujours de Jésus et de l'Évangile, sous une forme neuve, sans répéter la même leçon.

Je n'impose rien; mais j'autorise volontiers ceux qui s'y sentent portés, à entrer dans cette voie, avec les enfants de 7, 8 et 9 ans, en les acheminant peu à peu vers le Catéchisme diocésain, sur lequel devra porter l'effort des deux dernières années, sans toutefois perdre jamais de vue l'Évangile.

MM. les Curés qui voudront bien tenter cet essai, consigneront dans un rapport, au bout de l'année, leurs observations; et si les résultats répondent à nos espérances, éclairés par cette expérience, nous prendrons alors les décisions opportunes.

Dijon, le 22 septembre 1922. † MAURICE LANDRIEUX,
évêque de Dijon.

LA « COMMUNAUTÉ DIOCÉSAINE DES PRÊTRES SÉCULIERS » DU DIOCÈSE D'AIX (Bouches-du-Rhône) ET L'APOSTOLAT LITURGIQUE

MGR RIVIÈRE, archevêque d'Aix, vient d'instituer canoniquement dans son diocèse une communauté de prêtres séculiers. Les constitutions du nouvel institut n'ont pas négligé de traiter de la vie et de l'apostolat liturgique. Nous en extrayons les passages sui-

du Nouveau Testament (Bonne Presse). — *** *Épîtres et Évangiles des dimanches* (Mame). — VERDUNOY, *L'Évangile* (Gabalda). — WEBER, *Le saint Évangile* (texte).

CATÉCHISME :

VERDIER, *Catéchisme et Évangile* (Albi). — CUG, *Préparation des petits enfants à la première Communion* (Librairie des catéchismes, Paris). — FOURNIER, *Petite histoire de ma religion (Ami du Clergé).* — BOUVET, *Premières notions d'instruction religieuse* (de Gigord). — DASSÉ, *Exercices de Catéchisme* (Halton). — ANDRIEUX, *Méthode pour préparer les enfants à la Communion privée.* — SPIRAGO, *Catéchisme catholique populaire* (Lethielleux). — BARBIER (EMMANUEL), *Cours populaire de catéchisme* (Lethielleux). — SABOURET, *Manuel populaire d'instruction religieuse* (Montligeon). — *** *Causeries récréatives sur le dogme et la morale* (Roblot). — POEY, *Manuel pratique et complet des catéchismes* (Lethielleux). — *** *Abrégé du catéchisme du Concile de Trente* (Bonne Presse). — OLAGNIER, *Catéchisme, Livre du Maître* (Vitte). — GELLÉ, *L'essentiel au Catéchisme* (Aubanel). — *Catéchisme en images* (Bonne Presse). — *Nouveau Catéchisme en images* (Lethielleux). — GAHÉRY, *La plus belle histoire*, série de tableax sur l'Ancien et le Nouveau Testaments; *Brochure explicative* (chez l'auteur, à Thonon). — *Carte de Palestine*, $1^{m}25 \times 1^{m}10$, n° 542 (de Gigord).

ÉDUCATION RELIGIEUSE ET PÉDAGOGIE CATÉCHISTIQUE :

PASTOR, *La sanctification des enfants* (Duvivier, Tourcoing). — BROUSSOLLE, *Éducation eucharistique* (Téqui). — HERBÉ, *Leçons d'éducation familiale* (Hatier). — BURTEY, *Manuel pratique pour les enfants des catéchismes* (Desclée). — MILLOT, *Retraite de première Communion* (Téqui). — *Trésor d'histoires*, 9 vol. (Lethielleux). — *Trésor d'histoires pour une retraite de première Communion (Ami du Clergé).* — BOUVET, *Veillez et priez* (de Gigord). — *** *Petit Catéchisme liturgique* (Dutillet). — DECROUILLE, *La Messe expliquée* (Haton). — CAPPLIEZ, *Directoire des catéchistes volontaires* (Librairie des Catéchismes, Paris).

vants que nous faisons précéder de l'ordonnance instituant la communauté :

« Nous, MARIE-LOUIS-MAURICE RIVIÈRE, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique archevêque d'Aix, Arles et Embrun,

» Sur la demande qui Nous en a été adressée;

» Après avoir soigneusement étudié Nous-même et fait étudier les Constitutions qui Nous ont été proposées pour la « Communauté diocésaine des prêtres séculiers »;

» Ayant en vue le grand bien que Nous espérons devoir résulter de la dite Association pour la sanctification comme pour la vie intellectuelle et matérielle de nos prêtres, et aussi pour la religion des fidèles dont Nous avons la charge;

» Vivement et paternellement encouragé par le Souverain Pontife Pie XI, glorieusement régnant,

» Avons institué et instituons canoniquement, par la présente ordonnance, la « Communauté diocésaine des prêtres séculiers », et approuvons les Constitutions et Statuts de cette Communauté, tels qu'ils sont revêtus de Notre signature à pareille date.

» Nous serons heureux de voir se multiplier le nombre des prêtres qui adopteront le genre de vie dont il s'agit ici.

» Donné à Aix, le 15 juin 1922, en la fête du Très Saint Sacrement.

» MAURICE,
archevêque d'Aix, Arles et Embrun. »

CONSTITUTIONS. — Chapitre II. — DU GENRE DE VIE.
B. — Des Devoirs de la Vie Commune.

De la prière.

ART. 21. — La prière officielle et publique est pour le prêtre le premier des devoirs. Les membres de la Communauté s'acquitteront donc *digne, attente ac devote* de l'Office divin. Tous ceux qui n'en seront pas empêchés par une raison légitime, le réciteront en commun dans un lieu recueilli, et, si possible, à l'église; ils observeront les règles du chœur et se rapprocheront le plus qu'ils pourront de la répartition antique des heures canoniales : Matines et Laudes, le soir, ou, mieux, de grand matin, avant les Messes; Prime, Tierce, avant de commencer leurs travaux; Sexte et None, au milieu du jour; Vêpres et Complies, comme prière du soir. L'Office ainsi réparti sert à la sanctification des différentes heures de la journée; récité en commun à des heures fixées d'avance, il n'est plus une préoccupation et une surcharge, mais un repos et une source de joie spirituelle dans l'union à Dieu et à ses frères.

De l'apostolat liturgique.

ART. 32. — Les prêtres de la Communauté diocésaine se feront un devoir d'entretenir les *lieux du culte* en un parfait état de propreté et de décence. L'autel sera l'objet d'un soin spécial. Après l'autel, ils considéreront le baptistère comme le lieu le plus vénérable de l'église, et ils

l'environneront d'honneur. Ils inspireront à tous les fidèles le respect du lieu saint, et s'ingénieront à susciter des dévouements pour son entretien et son ornementation.

Art. 33. — Les prêtres de la Communauté s'acquitteront des *fonctions liturgiques* avec une grande dignité et une parfaite conformité à toutes les règles; ils donneront tous leurs soins à la célébration publique de la sainte Messe et à l'administration du Baptême et des autres sacrements; ils veilleront à bien former les enfants de chœur. Par des explications appropriées, ils s'efforceront de donner aux fidèles l'intelligence et le goût de tous les actes liturgiques, principalement de la Messe, qu'on leur montrera comme étant l'expression vivante de notre foi et le moyen de participer activement, dans l'union des cœurs, au culte de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Art. 34. — Pour les chants liturgiques, les prêtres de la Communauté donneront l'exemple de la parfaite conformité aux règles de l'Église, et tâcheront d'amener toute l'assistance à prendre part aux chants communs pour former autour de l'autel une assemblée priant d'une voix unanime.

Chapitre V. — Des fonctions.

La prédication.

Art. 99. — Les instructions, qu'ils feront d'habitude à toutes les Messes du dimanche, aux Vêpres et aux fêtes d'occasion dans la semaine, seront toujours courtes, simples et inspirées par la charité de l'Évangile. Ils éviteront donc toute parole blessante et, autant que possible, tout reproche, encourageant, au contraire, les peuples dans leurs efforts au service de Dieu.

Art. 100. — Dans leurs instructions, ils parleront beaucoup de Notre Seigneur, ... ils porteront les fidèles avec instance à assister à la Messe, à communier, ... bien persuadés que les paroisses ne peuvent se renouveler que par l'amour de la Sainte Eucharistie, et que toute vie chrétienne, tout apostolat, pour être durables et féconds, doivent s'alimenter à cette source de vie.

Monseigneur l'archevêque ayant déposé les statuts dont nous avons donné les extraits, aux pieds de S. S. Pie XI, dans son audience du 29 *mars* 1922, *le Souverain Pontife, après en avoir pris connaissance avec le plus vif et le plus paternel intérêt, apposa à la dernière page cette bénédiction :*

« *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia.* »

BULLETIN DE LITURGIE PRATIQUE DES « ÉTUDES »

Sans vouloir en retrancher les éloges immérités, mais dictés par une sympathie dont nos lecteurs recueilleront avec joie le précieux témoignage, nous reproduisons, en larges extraits, le *Bulletin de Liturgie pratique* dû à la plume du R. P. Paul Doncœur S. J., paru dans le nº des *Études* du 20 juin 1922 (pp. 690-705) :

« Pour amener ceux-ci (certains catholiques) à une plus cordiale attitude, on tente de leur montrer la sève puissante que le sol de la liturgie

promet à l'arbre qui y jette ses racines. De vrais spirituels et d'éminents théologiens se sont donné la tâche de mettre en évidence la riche substance scriptuaire, théologique, de la prière de l'Église. On ne dira jamais trop ce que notre génération doit à des maîtres comme ceux de Louvain, par exemple : l'action spirituelle exercée par la *Revue des questions liturgiques et paroissiales* est inappréciable. Mais peut-être n'a-t-on pas assez fait valoir la *grande œuvre de simplification intérieure* dont nous leur sommes redevables.

» Pour combien, en effet, la vie spirituelle ne se joue-t-elle pas en partie double, ayant pour ainsi dire deux foyers, l'un que les convenances imposent, l'autre où le cœur se réfugie? Vie compliquée, alourdie d'un poids sans vertu, souffrant de ce dualisme. Ne serait-il pas à propos de leur montrer qu'une cloison factice et très légère sépare ces deux domaines de l'âme? Que, loin de compliquer leur existence ou de la surcharger, l'intelligence de la liturgie l'unifierait? Qu'une vie spirituelle plus liturgique ne leur apporterait aucune nouvelle obligation, mais leur permettrait d'intégrer dans leur vie religieuse personnelle ces actes qu'ils ne peuvent pas ne pas poser? L'action « pro-liturgique » se présenterait ainsi comme tout animée de réalisme et de bon sens. Son programme comporterait un déblaiement considérable : empâtements à laver dans le dessin, branches folles à élaguer où se perdait la sève, gangue à rompre et à évacuer, — d'où sortirait, dans une simple beauté, la substance précieuse.

» Or, tel est bien le fruit des travaux que nous voyons se développer autour de nous [1].

» La sainte Messe. — Et tout d'abord, aux fidèles sollicités par des dévotions de plus en plus nombreuses, les liturgistes proposent de concentrer leurs bonnes volontés touchantes, autour du rite privilégié de notre culte, où se débat perpétuellement la Rédemption du monde.

» On ne niera pas que certains déblaiements soient opportuns. Le premier effort des liturgistes s'y voue. Peut-être dira-t-on que, sans eux, tous les catéchistes enseignaient l'éminence de la messe, et que leur zèle n'avait pas besoin d'être éveillé? Ce n'est pas si sûr, et la preuve en est dans ce qui reste à faire. Croit-on vraiment que la messe, dans sa plénitude, c'est-à-dire en tant que participation au saint Sacrifice, ait pris dans la vie religieuse des fidèles la place qui lui revient? Qu'elle apparaisse pratiquement comme le premier acte, le plus parfait de notre religion, et que soit restituée cette intelligence de la communion au Sacrifice qui ne nous amènera plus des « assistants » à un spectacle pieux, mais des « participants » à la Victime?

1. « Les profanes eux-mêmes goûteront certainement une autre brochure sur le *Rôle unificateur de l'organiste liturgique*, publiée par Dom Kreps (Abbaye du Mont César, Louvain, prix : fr. 4.40 franco). Elle témoigne toujours des mêmes tendances de la piété liturgique et veut « faire de l'organiste un homme d'humilité et de devoir, comme le dit M. Vincent d'Indy dans sa préface, inaccessible aux tentations de la vanité et des succès personnels ». Qui ne se réjouira de voir les organistes si souvent indiscrets, se conformer à ces conseils, qui auront pour effet d'alléger et d'abréger les cérémonies indûment envahies par les effusions déplaisantes des virtuoses ? »

» En tout cas, l'effort des liturgistes est ici de ramener l'attention à l'essentiel. Et ce n'est pas seulement vers la messe qu'ils orientent les regards, c'est vers sa substance, les détournant d'objets parasitaires qui les distraient. Ils demandent que l'on voie autre chose qu'un caprice dans l'acte de Rome qui interdit l'exposition du saint Sacrement pendant le sacrifice; interdiction que tant de paroisses continuent de méconnaître, ne sachant plus comment donner de l'éclat à certaines fêtes, si ce rite disparaissait. Ils prient de considérer qu'il est d'autres moyens de solenniser la messe que de la faire suivre d'une adventice bénédiction du saint Sacrement. Ne vaudrait-il pas mieux apporter au saint Sacrifice l'éclat du chant et des cérémonies de la grand'messe, et quelle conclusion plus splendide lui donner que la communion? Ils souhaitent ainsi que la messe soit mise en pleine lumière, dégagée de tout ce qui l'offusque et la voile.

» Et matériellement tout d'abord. Puisqu'elle est une action sensible, n'est-il pas naturel de demander qu'elle se passe dans un lieu accessible aux regards et que l'autel ne soit pas relégué trop loin des fidèles? Plutôt que d'encombrer le vaisseau de tant d'objets secondaires, qui prétendent l'orner et retiennent indûment l'attention, — le bon sens, la logique, l'intelligence même de l'édifice, ne réclament-ils pas que l'autel prenne dans l'église la place capitale en son centre optique et architectural? S'il est des églises « liturgiques » dans leur architecture, ce n'est point par la rareté et la bizarrerie de leur savante construction, c'est bien plutôt que, dépouillées et simples à ravir, elles se prêtent docilement à leur fin. C'est notamment, qu'à la grande joie des yeux, l'autel, bien détaché, se dresse à la croisée des nefs ou sous l'aplomb de la coupole. Sainte-Geneviève devait à cette distribution l'incomparable équilibre qui la caractérise; Saint-Sulpice, Notre-Dame de Reims ont donné à bien des églises modernes un exemple fort heureusement suivi, comme à Saint-Pierre de Montrouge, à Saint-Augustin, à Sainte-Anne de la Maison-Blanche. A défaut de cette disposition, si facile cependant à réaliser, on souhaite que le chœur soit tellement surélevé et découvert que, comme à Moulins ou à Strasbourg, l'autel soit du moins aperçu de toute la nef. Puisse-t-il en tout cas ne plus être enseveli au secret le plus obscur du sanctuaire, et tellement emmuré qu'il faille rouler en avant du jubé un autel de patronage quand on veut rendre visible la cérémonie! Réalisme et bon sens se rencontrent d'ailleurs avec le plus élémentaire sens pratique, qui exige que le point de convergence spirituelle de l'église soit également le point de convergence des lignes et des masses de l'architecture.

» Cet autel visible, les liturgistes prient que, sous couleur de l'orner, on ne l'encombre pas au point de faire disparaître ce qu'il est dans son essence : matériellement, la table de la Cène, mystiquement, un nouveau Calvaire; et que la table ne se réduise pas au rôle de dressoir pour papiers, porcelaines, verroteries et faux cuivres; et que le crucifix ne s'efface pas sous l'exubérance de rétables où la vanité des peintres, des sculpteurs ou des architectes même se complaît aux thèmes emphatiques étrangers au sacrifice. Lorsque Rome proscrit cet envahissement de statues de

saints, voire de la sainte Vierge, voire du Sacré-Cœur, qui raviraient à la Croix la place d'honneur, elle ramène fort heureusement notre attention et nos regards sur le seul objet qui nous rende sensible le Mystère qu'elle célèbre.

» Que si l'on veut orner, oublie-t-on que l'ornementation ne doit être que la mise en splendeur de l'objet; qu'elle doit jaillir de lui, l'exalter et non l'accabler?

» Une table précieuse, couvrant, si l'on veut, le tombeau d'un martyr, dominée par un beau Christ, recevant par respect la protection d'un ciborium magnifique, que peut-on concevoir de plus expressif, de plus vraiment artistique et de plus simple?

» Le bon goût ne serait-il pas également satisfait si le luminaire lui-même était ramené à une noble discrétion? Pourquoi ce prolongement ridicule des cierges, soulevés vers la voûte par des cannes à ressort? Et pourquoi ces illuminations électriques de 14 juillet dont le plus sûr effet, d'ailleurs, est d'aveugler le regard, de tuer le relief des sculptures, dépouillées ainsi des ombres qui les faisaient profondes?

» Mais la messe n'est pas seulement action, elle est prière, et, de ce fait adresse à Dieu et au peuple un langage qui veut être entendu. Les lectures qui visent à l'instruire, les supplications exprimées en son nom réclament également de l'assistance une attention trop rare. Le prêtre, ne se sachant pas écouté, oubliera les prescriptions, formelles cependant, du Missel et s'enfermera dans un strict mutisme ou se contentera d'un marmonnement confus, où, comme dans le conte de Daudet, ne se percevront que des... *seculorum... iscum,... mino...* de médiocre puissance à soulever les cœurs vers le ciel, mais excellents à rejeter le pauvre auditeur au cercle sans fin de son chapelet ou dans les éloquentes formules de son paroissien. Au lieu de ce dédoublement contre nature, les liturgistes ne peuvent-ils souhaiter que rien ne vienne s'interposer entre les deux dialogants, et que ces textes admirables ne soient pas délibérément sacrifiés au bénéfice de pauvres fantaisies?

» Sans doute, il y a l'obstacle de la langue sacrée. Mais tant que l'Église ne croira pas devoir accéder à des vœux qui la sollicitaient déjà à Trente, il ne restera au fils soumis que de se dévouer cordialement à rendre assimilable au peuple l'incomparable nourriture de ce livre fermé. Lui mettre en mains un texte bien traduit et discrètement commenté, y ajouter, quand ce sera possible, un commentaire oral, sera le premier effort de son zèle.

» Mais on fera mieux certainement.

» Dans toute réunion populaire, le monologue est la cause la plus assurée d'ennui. Nul bon éducateur qui ne s'efforce de faire de sa classe un perpétuel dialogue, et tous les manieurs de foule savent que les acclamations, les répliques, les reprises d'un couplet sont plus efficaces que le plus éloquent discours à réveiller un auditoire. Fait-on autrement à Lourdes et dans les missions populaires?

» Ne serait-il donc pas bien simple de s'apercevoir que c'est ainsi que

l'Église a conçu sa messe et d'associer de nouveau les fidèles à ce dialogue qui court d'un bout à l'autre de l'action? Quoi de plus vivant que le vieil usage! Si vivant que précisément il n'effarouche que les derniers héritiers du jansénisme!... Heureusement, un bon texte de l'Évangile encourage les enfants à crier bien fort leur amour à Jésus-Christ; et nous savons que ces clameurs se prolongèrent assez longtemps dans la primitive Église pour qu'un Chrysostome ou un Jérôme célèbrent avec fierté les *Amen* qui roulaient sous les voûtes comme « des tonnerres »! La poussée de l'instinct est d'ailleurs si forte, qu'à défaut d'intelligence de la tradition, le sens psychologique de tout prêtre un peu réaliste a rendu aux lèvres fidèles leur liberté, et que personne ne se scandalise d'entendre, pendant le sacrifice, les *Ave* ou les cantiques exprimer la foi ou la supplication que les cœurs ne peuvent contenir.

» Seulement ne serait-il pas plus simple de revenir au dialogue liturgique?

» Est-il rien de plus beau et de plus facile que d'amener le peuple à répondre au chant de la grand'messe? Est-il impossible de ramener progressivement le rite de la messe basse à ses origines; de renoncer définitivement à faire chanter « pendant » la messe, mais de chanter « la messe »; d'apprendre peu à peu aux fidèles, avec toute la discipline que réclame une chose auguste, à réciter d'une voix unanime les parties de la messe basse qui composent sa « partie »?

» Mais tout ceci demeure secondaire, ou plutôt cette participation active des fidèles à l'acte liturgique doit s'achever dans la communion à la Victime. Voir, entendre la messe, y répondre sont peu de chose si l'on n'y communie. Quel que soit leur zèle pour amener les fidèles à l'intelligence et au goût des rites, les liturgistes croient n'avoir rien fait s'ils n'ont pas rétabli le sens plénier de l'Eucharistie, car ce qu'ils ambitionnent, ce n'est pas de susciter un renouveau artistique pour la joie de quelques amateurs de mélodies subtiles ou de soieries opulentes! Ce dilettantisme leur serait odieux. Ils veulent donner à Jésus-Christ et à l'Église des chrétiens avides de puiser aux sources premières la vie divine qui leur est destinée. Aussi rappellent-ils assidûment que, s'il y a une *messe des catéchumènes*, qui s'achève aux lectures, elle n'est que le vestibule de la *vraie messe des baptisés*. Or, celle-ci se décompose en trois temps, si l'on ose dire : l'*offrande* par les fidèles de la matière du Sacrifice, l'*immolation* mystique opérée par le prêtre, le *partage* de la sainte Victime rendue aux communiants.

» On sait, hélas! combien ces actions sacrées étaient devenues étrangères au peuple baptisé! Quel jansénisme avait multiplié les barrières et à quel froid protocole se réduisait pour tant d'âmes, besogneuses cependant, ce que l'on appela, d'un mot si tristement juste, *l'Assistance* à la messe. Comme s'il s'agissait, en vérité, d'un spectacle! Le vœu ardent des apôtres de la liturgie est que se restaure la tradition authentique, seule intelligente, de la *Participation* au Sacrifice. Peut-être rétablira-t-on, un jour, le bel usage de l'offrande mystique, qui survit timidement dans l'offrande bien chrétienne du « pain bénit », et que rappelle lointainement

l'offrande si formaliste des messes d'enterrement. Mais l'essentiel est que l'on reprenne vraiment le sens de la communion eucharistique et qu'à la voix du pape, faisant écho à l'appel du concile de Trente, les chrétiens *communient chaque fois qu'ils se trouvent présents au Sacrifice.*

» Grâce à Dieu, la hardie réforme de Pie X a triomphé des résistances qui ne provenaient que de l'ignorance de la tradition; il faudrait maintenant qu'elle triomphât de l'obstacle qu'y met le péché, c'est à cela, et non point seulement à un mode de prononciation ou à une coupe de vêtements, que se voue l'effort passionné des apôtres de la prière de l'Église. Quand tous les chrétiens vivront dans la participation substantielle à la Liturgie par excellence, il y aura quelque chose de changé dans ce monde.

» S'il était permis alors aux liturgistes d'émettre un souhait modeste, ce serait que les fidèles voulussent, autant que possible, entrer dans l'ordre naturel des choses et communier à la Victime qui vient d'être, devant eux, offerte. Ne serait-il pas facile à beaucoup de ne pas dissocier si légèrement la communion et la messe? Ne pourrait-on pas souhaiter également que les mœurs chrétiennes ouvrissent l'accès de la sainte Table aux messes solennelles, aux grand'messes notamment? On redit aux fidèles que cette messe paroissiale est le grand acte de foi et d'union spirituelle de la communauté, et l'on a mille fois raison. Mais pourquoi le découronner de ce qui fait du symbole une réalité?

» Un vieil original, officier des armées de la République, et qui finit par devenir jésuite, s'était fait jadis à Metz baptiser par les gamins de « commandant Confiteor ». N'avait-il pas eu la simplicité, mais aussi l'obstination, à peine converti, et je vous assure qu'il revenait de loin, de sortir tous les dimanches de son banc, et, battant les dalles de son pilon de bois, remontant toute la nef, de s'agenouiller d'une jambe à la table de communion, en pleine grand'messe ! Les servants pressés, faisant mine de n'avoir rien vu, se précipitaient sur les burettes, mais le vieux Potot, de sa voix de commandement attaquait : *Confiteor*... ! Le curé lui-même cédait..., et, sans s'émouvoir des impatiences des enfants ou des dévotes, le commandant *Confiteor* recommençait chaque dimanche !

» Peut-être nous faudrait-il quelques escouades de commandants Potot pour vaincre plusieurs préjugés et quelques mauvaises volontés. Mais la brèche est faite. Sans que le « public » s'en irritât nullement, le pontife célébrant à l'église des Carmes ou à la basilique de Montmartre, lors des récentes commémoraisons de saint Thomas d'Aquin ou de saint Ignace, descendit de l'autel pour communier à son sacrifice quelques fidèles; malgré l'heure tardive et la solennité des pompes, ils ne pouvaient donner plus de beauté à ces liturgies qu'en leur permettant de s'achever dans le partage de l'Eucharistie.

» Et c'est ainsi que tout l'effort des liturgistes, relativement à la sainte messe, s'inspire par dessus tout de bon sens et de réalisme et n'aboutit qu'à une mise en valeur des choses essentielles dans une simplicité recouvrée. »

(à suivre).

LE LATIN DU PSAUTIER

MALGRÉ les commentaires — et il en est de récents de première valeur — les psaumes restent toujours un peu vagues. Leur latin n'est pas celui qu'on a appris en humanités : Toutefois, il n'y a que quelques mots qui y prennent un sens non classique : les grouper en vocabulaire distinct semble donc de nature à éclairer d'une façon élémentaire les versets obscurs. C'est ce qu'a réalisé D. G. Prado dans un travail aussi précis que bref dont nous croyons utile de donner ici la traduction revue :

Vocabulaire propre au Psautier.

Abscondita, trésor.
Abusio, mépris **30**, 19.
Adhuc, *etiam*, encore **91**, 15.
Aemulari, envier **36**, 1, 7.
Angelus, messager (plutôt qu'ange).
Anima, vie, désir.
Approximare, s'approcher pour nuire.
Arida, terre **94**, 5 *(sicca)*.
Ascensiones, degrés (escaliers).
Benedicere pour *laudare* **103**, 1.
Beneplacitum est, être satisfait (impersonnel).
Bonum pour *melius*.
Cantabilis, digne de louange.
Captivitas, les captifs.
Caro, l'homme.
Christus, Oint, c'est-à-dire le roi et les prêtres, au sens figuré le Messie.
Circumornatae, parées.
Coelestis, Dieu **67**, 15 (en hébreu : El Shaddai, le Tout-Puissant).
Compeditus, entravé.
Complacere, plaire **39**, 14; se montrer favorable **18**, 15; **39**, 14; **76**, 8.
Conclusio, chaîne.
Concuspiscentia, l'objet désiré.
Confessio (avec le datif), louange.
Confiteri, louer.
Contra, devant **50**, 5.
Contribulatus, pour *contritus*.
Contritio, écrasement.
Convertere pour *revertere*.
Cor, esprit **13**, 1; volonté **94**, 8; mémoire **30**, 13; corps humain **103**, 15; *ego*, moi **84**, 9; force **39**, 13.
Cor et cor, doublet.
Cornu, (métaphore) le pouvoir.
Consummatio, ce qui est parfait, la perfection.
Convertere, se retourner, changer, se convertir.
Corrigere, redresser, rendre stable **95**, 10.
Coruscatio, rayon.
Crapulatus, ivre.
Dare, faire **105**, 46; **134**, 12.
Dii, les faux dieux, les anges, les potentats et les juges.
Dirigere, être droit **58**, 5; **100**, 7.
Ecclesia, assemblée, multitude.
Emigrare, arracher **51**, 7; être terrassé **61**, 7.
Etenim, pour *etiam* **36**, 25; pour *sed* **128**, 2.
Exercere, méditer **118**, 15.
Exercitatio, méditation **54**, 3.
Facies, le visage divin, comme symbole de sa faveur ou bien de sa défaveur; la personne même.
Fauces, le gosier, la bouche et les lèvres humaines.
Fetantes, les brebis.
Filia Babilonis, *Filia Sion*, Babylone, Sion ou leurs habitants.
Firmamentum, le ciel, appui, lieu ferme et sûr.
Fornicari, idolâtrer.
Fornicatio, idolâtrie.
Funiculus, sentier
Funis, *funes*, corde à nœud coulant, ce qui tombe par sort : *Funes ceciderunt mihi in praeclaris* (**15**, 6).
Haec, *hanc*, quelque fois pour *hoc* (hébraïsme).
Hereditas, le peuple hébreu en tant qu'élu de Dieu.
Humilis, petit, bas, vil.
Idipsum (in), conjointement, en

suite. La Vulgate traduit ainsi l'expression des LXX, bien que parfois aussi, elle traduise par *simul, in unum* et même par *in semetipsa*.
Immaculatus, intègre, parfait.
Imittere, (en sous-entendant : les camps) camper.
In, avec : *in timore*, dans, à cause de **5**, 8; **19**, 8, etc.
Inaquosum, le désert.
Incola, étranger.
Incolatus, le séjour à l'étranger, l'exil.
Inebriari, manger délicieusement.
Infernus, la demeure des morts : Shéol.
Iniquitas, le péché en général.
Insipiens, insensé, (au sens moral) l'impie.
Inspiratio, le souffle, le vent.
Intendere, penser à quelque chose.
Jubilatio, louange.
Judicare, juger, et même défendre, protéger **25**, 1; gouverner **2**, 10.
Judicium, sentence **16**, 2; loi **118**, 108.
Jumentum, toute bête de somme.
Justificare, déclarer juste et innocent **18**, 10; **72**, 13; **81**, 3.
Justificationes, la loi divine **118**, *passim*.
Justitia, la justice, la sainteté, la perfection.
Laudari, s'enorgueillir.
Magnificari, s'enorgueillir, se réjouir.
Malignantes, les mauvais.
Malignari, faire le mal.
Maturitas, aube, aurore.
Meditari, méditer, exprimer, dire; se consumer **89**, 9.
Mendacium, le mal moral.
Mentiri, caresser : *mentientur tibi*.
Mirificare, honorer.
Mortificari, pour *occidere*.
Mortificati, les tués.
Multum, pour *diu* **119**, 6.
Narrare, chanter les louanges.
Necessitas, affliction, contrainte.
Nisi ... quia, pour *si... non*.
Non omnis, pour *nullus*.
Obviare, se rencontrer, se contrarier.
Ossa, vigueur, force **41**, 11; **52**, 6.
Panis, tout aliment.
Paulominus, presque.
Pauper, l'affligé, l'oppressé.
Peccatum, l'impureté légale.
Pinguis, le puissant, le riche, le superbe.
Ponere pour *facere* ou *reddere* **17**, 12; **82**, 14.
Potentatus, la force, la vigueur.
Potentiae, œuvres magnifiques et puissantes.
Principium, le principal, l'essentiel.
Protector, le bouclier du guerrier, même idée que *susceptor*.
Puer, serviteur.
Redemptor, a un sens très large : vengeur, libérateur, etc.
Respicere et *intelligere*, quand il s'agit de Dieu, ont un sens moral : regarder avec amour ou avec haine.
Resurgere, être debout : *non resurgent impii in judicio* **1**, 5.
Reverentia, confusion, ignominie.
Sancta, in sanctis, le Sanctuaire ou le Temple.
Sanctificatio, le Sanctuaire, la sainteté.
Sanctificium, le Temple, le Sanctuaire.
Sanctus, consacré à Dieu.
Sanguinum (vir), homme cruel, sanguinaire.
Saturari carnibus alicujus, manger à sa table, le calomnier.
Scandalum, obstacle, *offendiculum*.
Sermo, parole, loi divine, chose, *verbum*.
Si, non **131**, 3, 4.
Silere, rester sourd : *ne sileas a me* **27**, 1.
Similitudo, objet de risée et de moquerie.
Spiritus, l'Esprit-Saint, le vent.
Subsanare, *subsanatio*, railler, se moquer.
Supersperare, espérer en quelque chose malgré tout et contre toute espérance.
Supplantatio, lacet, tromperie, supercherie.
Suscipere, pour *adjuvare*, sens de *susceptor*, *adjutor*.

Testimonia, commandements.
Timor Domini, l'obéissance et le service de Dieu.
Unam, pour *unum* (hébraïsme).
Unica mea, l'âme, la vie.
Vanitates, les idoles.
Vas, instrument, arme, un objet quelconque.
Velle, chercher, dans le sens d'*aimer*.
Verbum, parole, geste, chose, comme *sermo*.
Veritas Domini, la fidélité de Dieu à ses promesses.
Veritates, les hommes fidèles.
Verumtamem, même chose que : *profecto, utique*.
Via, manière d'agir ou de penser.
Videre aequitates, regarder avec équité.
Videri, être.
Virga, châtiment **109**, 2.
Virtus, ne signifie jamais *vertu*, mais force, miracle, puissance.
Virtutes, les anges, les astres.
Visitare, (visiter) venir juger avec colère.
Voluntas, désir : *voluntas labiorum*, le désir exprimé en paroles, délices, l'objet aimé.

Germán Prado, O. S. B., dans la *Revista Ecclesiastica* (Valladolid) XXVI (1922) pp. 79 à 81, (nº 3, 15 août).

VIRGILE ET LE LAETABUNDUS

On sait l'extrême réserve que Rome professa de tout temps à l'endroit de la poésie liturgique, combien tardivement elle admit les hymnes dans ses offices, quelle hécatombe de Proses et de Séquences opéra l'ostracisme du missel de Trente. C'est que les poètes liturgiques n'étaient pas tous docteurs de l'Église : leur génie artistique pouvait dépasser celui d'un saint Ambroise, leur sûreté doctrinale n'était pas à l'abri de l'entraînement poétique. Aussi le puritanisme romain nous a-t-il protégés contre bien des erreurs plus ou moins graves que charriaient les vers du moyen âge. Une des plus inoffensives certes, est celle qui consistait à ranger parmi les vaticinateurs du Messie, l'auteur des Bucoliques et à convoquer à la crèche le trop banalisé :

Sicelides Musae, paullo majora canamus...

« Nous ne condamnons pas pour autant, disait le P. Lagrange dans un récent article [1], la piété du moyen âge qui amena parfois Virgile au berceau du Sauveur, avec Moïse, Isaïe et David. Virgile (dans sa IVe Églogue) n'a rien du ton tragique et passionné de la sibylle juive, dont le Messie est un roi ensanglanté dans un triomphe, dont la paix n'est qu'un épisode entre les guerres, avec la perspective d'un jugement inexorable pour les ennemis du peuple juif. Il a plutôt l'attendrissement d'une fête de Noël chrétienne, avec l'enfant, souriant à sa mère, placé par la piété populaire entre le bœuf et l'âne, pacifiques animaux, pendant qu'un ange descend du ciel pour annoncer la paix à des bergers, à la génération des hommes de bonne volonté. »

At tibi prima, puer, nullo munuscula cultu,
Errantis ederas passim cum baccare, tellus,
Mixtaque ridenti colocasia fundet acantho...
Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.

1. *Le prétendu messianisme de Virgile*, Revue biblique, XXXI (1922), pp. 571-572, (nº 4, 1er octobre).

On comprend aisément que ce ton pastoral, cet enfant et sa mère aient donné le change au bon moyen âge, qui n'avait d'ailleurs pas nos moyens d'information.

« Derrière ces raccords de fortune, continue l'article, il y avait ce fond commun que l'Incarnation est une œuvre divine profondément humaine; on croyait en reconnaître l'esprit dans une bucolique exquise de grâce et de tendresse en l'honneur d'un enfant inconnu et divin [1]. »

***

Virgile pensait à un enfant déterminé, dont il connaissait le père; ce qui, dans le monde païen, n'empêchait pas de le proclamer de sang divin, soit que le père fût lui-même de souche divine, soit qu'un dieu se soit substitué à lui. Mais l'enfant de Virgile ne paraît pas être le héros de son chant : il sera bien à la tête du monde, mais ce sera un héritage du père qui l'aura pacifié :

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Sa naissance sera plutôt le signal de l'avènement de l'âge d'or, que sa cause :

Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo, ...

Cette *gens aurea* succédera à l'âge de fer où Rome se débattait dans les guerres civiles et les usurpations :

Te duce, si qua manent, sceleris vestigia nostri.

Quel est donc ce père qui a pacifié le monde?

Bien des philologues n'y voient personne d'autre que l'empereur Octave-Auguste lui-même, de sorte que l'églogue célébrant la naissance de son fils préludait au culte de Rome et d'Auguste qui bientôt allait « être imposé à l'Orient avec une rigueur que les anciens dynastes n'avaient pas pratiquée. Ainsi Virgile aurait chanté d'avance, ajoute le P. Lagrange, non pas le Christ, mais l'institution qui fut le principal obstacle au développement pacifique du christianisme » [2] ... De telle sorte la *gens aurea* ne serait autre que le *toto orbe in pace composito* que chante le Martyrologe en son annonce de Noël.

Et l'enfant? En 40, Octave attendait un enfant de Scribonia. Mais ce fut une fille, et quelle fille ! s'écrie un commentateur : la fameuse Julia, la future épouse de Tibère. Virgile aurait chanté un fils espéré, comme plus tard en France on magnifiera d'avance le rejeton de Napoléon Ier.

Le P. Lagrange rapproche heureusement du poème virgilien l'inscription de *Paullus Fabius Maximus*, proconsul d'Asie (an 9), disant du « jour natal du très divin César » qu'il peut se comparer « au commencement de toutes choses, et sinon par nature, du moins par l'avantage

1. *Le prétendu messianisme de Virgile*, Revue biblique, XXXI (1922), p. 572, (nº 4, 1er octobre).
2. *Ibid.*, p. 571.

puisqu'il a remis debout tout ce qui était en déchéance... et donné un autre aspect au monde entier, qui aurait succombé à la corruption, si César n'était né, bonheur commun de tous ». Ces flagorneries faisaient partie du culte à une époque où l'épiphanie ou manifestation des grands dieux s'associait à la naissance ou l'avènement au trône des tyrans.

***

A ces identifications, seul le fameux quatrième vers fait difficulté :

Ultima Cumaei venit jam carminis aetas.

Le P. Lagrange propose d'y voir tout bonnement le poète Hésiode, dont le père était natif de Cymé : quelques anciens ont interprété ainsi le *Cumaeum carmen.* Hésiode n'a-t-il pas donné l'expression la plus ancienne connue au thème des âges d'or, d'argent, d'airain et de fer? Et notre bucolique va jusqu'à de véritables emprunts de l'auteur des *Travaux et des Jours.*

Par là s'évanouirait ici la *Sibylle de Cumes.* D'ailleurs les sibylles n'ont pas un ton assez pastoral pour chanter dans une scène champêtre comme celle de la IVe Églogue : elles ont l'air plus farouche du *Dies irae.*

Quant aux Écritures, il est invraisemblable que Virgile en ait eu connaissance et y ait puisé.

On comprend dès lors que des témoins comme saint Jérôme se soient moqué des prophéties soi-disant messianiques de Virgile : « ac non sic etiam Maronem sine Christo possimus dicere christianum, qui scripserit :

Jam redit et virgo, redeunt Saturnia regna,
Jam nova progenies coelo demittitur alto.

... Puerilia sunt haec, et circumlatorum ludo similia, docere quod ignores » [1].

Le chant du *parve puer* pressentait-il le divin enfançon? Du moins, conclue aimablement le P. Lagrange, est-il une « contribution à une certaine délicatesse des âmes qui allaient recevoir le don de Dieu » [2].

Saint Augustin, et après lui le moyen âge, étaient plus généreux : « fortassis, etiam ille vates, écrit-il, aliquid de unico Salvatore in spiritu audierat » [3]. Et dès le xe, le *Laetabundus* chantait à Noël :

Isaias cecinit,
Synagoga meminit;
Numquam tamen desinit
Esse caeca.

Si non suis vatibus
Credat vel gentilibus,
Sibyllinis versibus
Haec praedicta.

Pourquoi serions-nous trop sévères aux moines qui admiraient l'églogue virgilienne au point d'y voir un tableau digne de la nativité de l'Emmanuel?

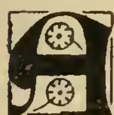
La délicieuse berce royale que les galeries du palais Pitti doivent aux

1. Ep. 53, n° 7, *M. P. L.*, 22, cc.. 544-545.
2. *Loc. cit.*, p. 572.
3. Ep. 258, n° 5, *M. P. L.*, 33, c. 1073.

pinceau de Baroccio et où repose Frédéric de Rovère, ne conviendrait-elle pas au Roi des rois, et telle toile d'un récent Salon de Paris excède-t-elle en peignant sous les traits d'un jeune dieu un *bambino* de condition, qui, n'était son allure trop dégagée, ferait un ravissant *Holy Child?*

D. J. K.

LE TOMBEAU DE SAINT ÉTIENNE



JÉRUSALEM les fouilles récentes, commencées par un bénédictin allemand de la Dormition, viennent de mettre au jour le tombeau intact du proto-martyr saint Étienne.

Mgr BATIFFOL SUR LES MOUVEMENTS LITURGIQUE ET GRÉGORIEN



ES CAHIERS CATHOLIQUES *de Paris avaient organisé, du* 27 *au* 30 *avril dernier, quatre journées d'art religieux qui réussirent pleinement. A la troisième journée,* Mgr BATIFFOL *prononça le discours suivant sur les mouvements liturgique et grégorien que nous reproduisons d'après le résumé de cette Revue (n°* 67, 15 *juin* 1922, *pp.* 1383-1386*).*

« Nous assistons à un très large et très profond mouvement de restauration liturgique, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en France... C'est un mouvement d'origine bénédictine et française, dont il ne faut pas hésiter à faire honneur à l'initiative de Dom Guéranger. L'abbé de Solesmes avait été comme Montalembert un disciple de Lamennais, un romantique comme Montalembert. Bien des choses les séparèrent ensuite, le romantisme leur resta commun. Montalembert s'éprit du Moyen âge avec Hugo, et nous leur devons la restauration de Notre-Dame, la remise à l'état de neuf de notre cathédrale dépouillée de tout ce que la tradition avait ajouté à sa beauté primitive. Ainsi le voulait la réaction contre le classicisme des XVIIe et XVIIIe siècles ! Dom Guéranger épousa la même réaction. Il partit en guerre contre les liturgies du XVIIIe siècle. Mais il ne s'arrêta pas au XVIIIe siècle. Emporté par la logique de ses *Institutions liturgiques*, il remonta aux sources, découvertes par les grands érudits qu'avaient été Mabillon, Martène, Bona, Tomasi, et il tira de son érudition les principes d'une restauration du cérémonial, du chant, par dessus tout de l'esprit liturgique dont l'*Année liturgique* a été l'Épiphanie.

» Le chant grégorien a sa place dans cette restauration, place éminente... L'avons-nous connu assez défiguré ce plain-chant ! Vous rappelez-vous, ô chrétiens de mon âge, les mugissements sauvages des ophicléides qui l'accompagnaient? Et le serpent? Et les maîtres de chapelles qui professaient qu'en plain-chant toutes les notes sont égales, et qui le martelaient comme des forgerons ! Dieu merci, nous avons reconquis au plain-chant sa souplesse native. Nous cherchons son rythme. On nous rend le dessin de ses mélodies.

» L'édition vaticane est-elle le dernier mot de cette restauration? Je ne le crois pas. Les mélodies grégoriennes apparaissent mutilées encore bien souvent, assujetties qu'elles sont aux textes du Missel que l'on

ne devait pas toucher. On a été au plus pressé, on a fait du provisoire. Il aurait fallu commencer par une édition savante. Tant qu'elle fera défaut, l'édition vaticane manquera de justification critique.

» Elle ne laisse pas de marquer un progrès très grand. Elle remet en honneur les mélodies dont on ne saurait dire si elles sont la parure ou la raison d'être des éléments chantés de la liturgie. Disons du moins qu'elles sont l'héritage de l'âge d'or de la liturgie romaine.

» Saint Jérôme était très dur pour la musique. On chantait beaucoup dans la société romaine qu'il fréquentait; il ne voulait pas y rencontrer de musiciens, de chanteurs. « *Cantica mundi ignoret,* écrivait-il à Læta pour l'éducation de sa fille, *adhuc tenera lingua psalmis dulcibus imbuatur.* » Rien que des psaumes? L'Église n'accepta pas cette sévérité; elle accueillit, elle utilisa, elle consacra de son caractère, la musique de son temps. Elle en fit l'expression de sa piété, de sa gravité, de sa joie, de sa foi. Elle mit son âme dans sa prière chantée.

» Les mélodies grégoriennes sont-elles de saint Grégoire? Non exclusivement, puisqu'il en est beaucoup qui sont postérieures à saint Grégoire, et d'autres qui sont plus anciennes que lui. Est-il même le seul pape à s'être intéressé à la « cantilène », comme on disait? Non, puisque l'on cite avant lui les papes Boniface, Jean, Symmaque, Gélase et saint Léon. N'y avait-il que les papes à travailler à la « cantilène »? Non encore, puisque nous connaissons les noms d'abbés de monastères romains qui furent les vrais ouvriers de cet art si romain.

» M. Bédier rattache les chansons de geste aux grands pèlerinages des XIe et XIIe siècles. Quelque chose d'analogue s'est passé pour les mélodies grégoriennes. Il est un pèlerinage célèbre et fréquenté entre tous, du IVe siècle au IXe, c'est Rome. Évêques et moines y accourent des Gaules, puis de France, de Suisse, de Germanie, de Bretagne, poussés par tout ce qu'il y a en eux de « romanité », attirés par leur attachement au siège apostolique, par leur dévotion aux martyrs, aux *limina apostolorum,* aux tombeaux des apôtres, à saint Pierre surtout, à tout cela qu'évoque pour leur foi le prestige du nom de Rome.

» *O Roma felix,* chantait Paulin d'Aquilée, au VIIIe siècle, et nous le chantons encore aux Vêpres de la fête de saint Pierre :

» *O Roma felix, quae tantorum principum*
» *Es purpurata pretioso sanguine,*
» *Excellis omnem mundi pulchritudinem!*

» La basilique de Saint-Pierre, avec sa *schola cantorum,* avec ses couvents de moines chanteurs, était l'émerveillement de ces pèlerins. La liturgie qui se célébrait à Saint-Pierre, on voulait la célébrer partout en Occident. La cantilène qui se chantait à Saint-Pierre, on voulait la chanter à Metz, à York, à Saint-Gall : elle devait faire avec Pépin et Charlemagne la conquête de nos églises de France.

» Voilà ce que sont les mélodies grégoriennes. Elles sont la « cantilène romaine », elles sont les mélodies de Saint-Pierre de Rome. Vieille chanson, oui certes, toute pleine de la *gravitas romana,* de la *fides romana,* et de l'âme des dévots de Rome que furent nos pères.

» Aimons-les ces mélodies, mais pas par snobisme, car ce snobisme serait plus niais que tous les autres. J'en veux un peu à Huysmans d'avoir mis à la mode chez certains la prière chantée des chères moniales de la rue Monsieur : ce n'est pas ici affaire d'esthètes, mais de croyants.

» Aimons-les, sans nous croire obligés de condamner soit la musique palestrinienne, soit la musique religieuse plus moderne. La monodie grégorienne n'a pas tout dit. D'autres formules diront aussi notre foi éternelle et notre âme à nous. Le *motu proprio* de Pie X nous a donné l'exemple et le précepte de la mesure qui doit régler notre ferveur.

» Aimons-les avec discernement, sans nous croire tenus de les admirer toutes, car il en est dans le nombre qui sont banales et pauvres. Les plus simples ont chance d'être les plus anciennes. Celle que les chanteurs de Sainte-Cécile viennent de vous faire goûter encourent, une seule exceptée, le reproche d'être de basse époque. Comparez la simplicité antique de l'*In paradisum deducant te Angeli*, au dessin si pur, si émouvant, et que saint Jérôme a peut-être connu ! Ce que nous en disons n'est pas pour détourner d'admirer les mélodies ornées, dont le modèle achevé est dans l'Offertoire *Vir erat in terra Hus*, la pièce la plus achevée, la plus pathétique, la plus tourmentée, qui soit dans le trésor des mélodies grégoriennes. Mais, de grâce, allez aux pièces antiques, de préférence aux pièces d'arrière-saison. Ce sont ces pièces qui gardent la vertu des belles choses authentiques, et ici la grâce qui déborde de la beauté.

» *Est tamen in pulchris specialis gratia rebus.*

» Aimons-les, même quand nous ne les comprendrons pas bien, nous persuadant qu'elles contribuent à l'atmosphère de solennité, de gravité, de mystère qu'elles donnent à la liturgie.

» Aimons à les faire aimer, *nous défiant des gens qui les feraient prendre en aversion et toute la liturgie avec elles, quand ils proclament avec une légèreté inexcusable que la liturgie doit se substituer aux œuvres, aux écoles, aux patronages, à tout l'apostolat paroissial! Allons donc!*

» Aimons à les faire chanter...

» D'autres générations feront davantage... Quel mérite ce serait pour la nôtre, si on pouvait dire qu'elle a accompli le miracle de faire goûter les mélodies grégoriennes à des oreilles qui n'en voulaient pas, et de les faire chanter au peuple chrétien qui les ignorait? *Surdos fecit audire, et mutos loqui!* »

LE DENIER DU CULTE

PLUSIEURS *abonnés nous ont témoigné leur satisfaction de l'article du numéro précédent sur* Les Honoraires de Messe. *L'un d'eux nous adresse le petit tract suivant, par lequel dans une paroisse de France, le zélé pasteur invite ses ouailles* au geste de l'offrande *pour le denier du culte :*

« 1° *Pourquoi donner?* D'abord parce que, en 1905, lors de la fâcheuse séparation de l'Église et de l'État, l'État a non seulement volé le capital des fondations faites pour les morts, mais a cessé injustement de donner

aux curés la faible indemnité concordataire qu'il leur devait avec le logement gratuit. C'est comme si l'État vous prenait une obligation de cent francs, puis refusait même de vous payer le médiocre coupon d'un franc.

» Ensuite parce que le prêtre est tout entier au service des fidèles et que, en retour, les fidèles doivent lui donner le nécessaire pour vivre.

» Il s'agit donc non d'une aumône facultative, mais d'une contribution obligatoire.

» 2° *Qui doit donner?* Le père et la mère de famille. De plus on est heureux de constater ces faits : des enfants qui, travaillant et gagnant, veulent participer à la contribution; des jeunes filles, des jeunes gens de famille aisée donnant chacun 20 francs ou même 50 francs, fruit de leurs économies; des enfants donnant chacun 1 ou 2 francs, qu'ils ont économisés en se privant de quelque jouet, de quelque friandise; une domestique donnant 5 francs et même plus.

» 3° *A qui donner?* De préférence aux quêteurs, qui ont la peine de faire la collecte, ou à M. le Curé. Toutes les sommes sont remises intégralement à Mgr l'Évêque.

» 4° *Quand donner?* Quand la quête a lieu, ou le plus tôt possible après. On peut remettre à M. le Curé dès le début de l'année.

» 5° *Combien donner?* Voici une règle minima bien simple : un ouvrier donne *le salaire d'une journée;* un commerçant ou un industriel donne le bénéfice d'une journée. Salaire ou bénéfice réparti sur 365 jours, ce n'est vraiment pas excessif; c'est un minimum.

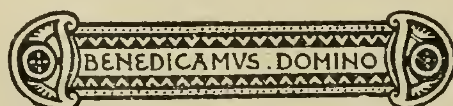
» 6° *Comment donner?* Avec joie, avec le sourire dans l'âme et sur les lèvres. Qui paye ses dettes s'enrichit : en payant votre dette sacrée à l'égard des prêtres, vous vous enrichissez pour la terre et pour le ciel. »

Aimez votre paroisse, aimez les prêtres de votre paroisse. Soutenez-les. Qu'en voyant vos prêtres, en regardant votre église, vous les sentiez bien vôtres par les sacrifices consentis pour eux et pour elle.

Ce tract se vend par centaines : **franco,** *les* 100, **1 fr. 80 ;** *les* 500, **8 fr. 60 ;** *les* 1000, **17 francs.** *Cure Saint-Michel,* 11, *rue Saumaise, Dijon. Demander et payer les envois par mandat rose* (0.15 fr.). (*Chèques postaux Dijon,* 3689.)

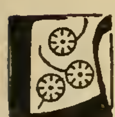
L'ABBAYE DE SOLESMES


TOUS nos amis se joindront à nous pour féliciter les moines de Solesmes d'avoir pu réintégrer leur église Saint-Pierre, ce sanctuaire de la sainte Liturgie, et leur souhaiter la protection divine pour les y maintenir sans retour.



II. QUESTIONS POSÉES

CIBORIUM ET CIBOIRE

E *mot* ciborium *a-t-il quelque chose de commun avec le mot* ciboire? Nous le croyons. Mais non pas en passant par la *colombe eucharistique* suspendue à la voûte de l'édicule protégeant l'autel, qui aurait pris de là *(de sacro cibo)*, son nom de *ciborium*.

Le substantif dérivé de *cibo* latin est *cibarium*. Toutefois il est curieux de remarquer que le grammairien latin FESTUS (IIe-IIIe s.) fait dériver le mot *cibus* du grec κίβισις, κίβος, κιβωτός, ou κίβησις, κιβώτιον, *lat.* pera, *fr.* besace, sac à provisions.

Le mot κιβωτός signifie *arca*, coffre. Et SUIDAS fait remarquer qu'un garde-manger s'appellait plutôt κιστις, tandis qu'une garde-robe ou un coffret se nommait κιβωτός.

L'arche d'alliance, coffre renfermant les tables de la loi, se disait ἡ κιβωτός τοῦ μαρτυρίου. On sait en outre que le vase de la sainte Réserve s'appelait jadis *arca*. Nous traduirions donc volontiers *ciborium* par *écrin*, l'*écrin* de l'autel, l'*écrin* du Saint-Sacrement. Remarquons en plus que, jusqu'au XVIe siècle, le tabernacle lui-même s'appellait *ciborium*, nous dirions l'*écrin* des vases sacrés.

Le mot latin *ciborium* serait donc dérivé du grec κιβώτος par le diminutif post-classique τό κιβω(τά)ριον : le *ciborium* n'est en effet qu'un édicule, et le *ciboire* une *arcula*.

Toutefois l'étymologie la plus répandue le fait dériver de κιβώριον, gousse de nénuphar d'Égypte, dont la forme rappellerait celle des dômes byzantins reproduite par les anciens *ciboria*, et celle des ciboires sur pied. Nous acceptons difficilement cette explication, vu que beaucoup de *ciboria* primitifs étaients plats et carrés, et les anciens *ciboires* des boîtes à fond plat. On invoque pour justifier cette étymologie le nom donné par les anciens à des coupes à boire : mais alors que nos manuels en voient le modèle dans la *gousse* du nénufar, les textes classiques le voient dans sa *feuille* longuement pétiolée au limbe arrondi [1]. En outre le mot n'a pas été retrouvé en égyptien [2]. Cette origine obscure ne nous dit donc rien qui vaille.

CROIX, CHANDELIERS, CIERGES, GRADINS ET CANONS D'AUTEL

« *Mon père,*

« ... *J'avais, après de grandes difficultés de tous genres, réussi à aménager dans notre chapelle, un autel avec une garniture sobre et belle : un grand Christ en bronze, cloué sur le bois d'une poutre formant croix avec une traverse de soutènement, deux chandeliers de style en fer forgé, surmontés de gros cierges de cire jaune, un seul Canon caligraphié à la main. L'abbé*

1. HOR., *Carm.* 2, 7, 22. — PLIN., *Nat.* 21, 87.
2. Cf. G. MEYER, *Griechische Grammatik*, Leipzig, 1896, 6e éd., p. 140.

qui vint célébrer pour la première fois réclama une croix distincte, appareillée avec les chandeliers en cuivre, placés sur un gradin, des cierges blancs, les trois Canons réglementaires... Et puis, il m'avait déjà gâté toute la vue de mon autel — que j'aimais d'autant plus qu'il m'avait donné bien du mal à être à notre goût — en barrant mes pauvres jolis chandeliers avec la Bourse dressée, monumentale, contre eux. Suis-je en dehors des règles liturgiques?... »

Le goût de notre correspondante semble aussi puriste que la rigueur de son aumônier paraît puritaine. Elle agira avec tout le respect dû à celui-ci, mais l'abbé évitera de trop peiner le sentiment de son ouaille. En fait, il n'y aura pas grande difficulté s'il veut bien considérer que, le bon goût et la discrétion sauves, il semble que tout soit rubricalement licite.

La *Croix* décrite est suffisante : *In Altari, in quo adest magna statua Sanctissimi Crucifixi, non est necesse ut ponatur alia Crux, dum celebratur Missa,* ainsi s'exprime Merati dans son commentaire sur Gavantus[1]. Et Benoît XIV dans sa Const. *Accepimus* du 16 juillet 1746 ainsi que la S. C. des Rites, dans un décret du 16 juin 1663 (n. 1270 ad 2), déclarent qu'une croix de métal n'est pas requise quand une toile ou une sculpture du Christ en Croix apparaît déjà sur l'autel comme premier ornement.

Les *chandeliers* en fer forgé ne semblent guère prohibés. Il n'existe en cette matière comme textes législatifs que deux passages du Cérémonial des Évêques. Le premier a trait à l'*Ornatus Ecclesiae (cathedralis) in diebus festis et solemnioribus :* « ...Supra vero in planitie altaris, dit-il, adsint candelabra sex argentea, si haberi possint : sin minus ex aurichalco, aut cupro aurato nobilius fabricata, et aliquanto altiora, spectabilioraque his, quae ceteris diebus non festivis apponi solent. » Et plus loin il ajoute : « crux ex eodem *metallo* »[2]. Le second parle de l'office des cathédrales, le Vendredi-Saint, où les « candelabra... non sint argentea »[3].

Aussi Le Vavasseur est-il en droit de dire : « Il n'y a aucune prescription sur la matière des chandeliers. Dans les grandes églises, il est à désirer qu'ils soient en métal précieux, au moins au grand autel, aux jours solennels[4] ».

Appliqués à une chapelle, ces textes n'excluent guère, semble-t-il, le fer forgé comme métal pour les chandeliers.

Les *cierges* de cire jaune n'y apparaissent pas non plus prohibés par décrets. Les liturgistes reproduisent encore de nos jours[5] le passage suivant de *De Herdt* : « Il est indifférent que les cierges soient de cire jaune ou blanche. Toutefois d'après le Cérémonial des Évêques, les cierges de cire commune sont prescrits pour la messe et l'office des Défunts,

1. *Thesaurus S. Rituum*, Venise, 1769, t. I, p. 1; t. XX, n. VI, p. 83b.
2. L. I, c. XII, n. 11.
3. L. III, c. XXV, n. 2.
4. *Cérémonial selon le rit romain*, Paris, 1876 (5e éd.) p. II, s. II, ch. I, art. II, n. 175, p. 85.
5. COPPIN ET STIMART, *Sacrae Liturgiae Compendium*, Tournai, 1910, (4e éd.) n. 228 p. 168.

pour le Vendredi-Saint et pour l'Office des Ténèbres. Il est convenable aussi d'employer les cierges jaunes aux offices des temps d'Avent et de Carême, et les cierges blancs aux fêtes et solennités, surtout à l'exposition et à la procession du T. S. Sacrement : au Vendredi-Saint le Cérémonial prescrit pour celle-ci des cierges blancs, même si ceux de l'autel sont de cire commune » [1].

Le *Canon* d'autel unique est tout à fait conforme à la Rubrique du Missel dont la teneur est bien légère : *Super altare collocetur Crux in medio et candelabra saltem duo cum candelis accensis hinc et inde in utroque ejus latere. Ad Crucis pedem ponatur tabella secretarum appellata. In cornu Epistolae cussinus supponendus Missali (Rubricae generales Missalis,* n. xx). Gavantus commente en disant : « Ce tableau est prescrit pour une plus grande commodité ». « Il serait plus commode encore, ajoute-t-il, de préparer du côté de l'Évangile un tableau pour la lecture de l'Évangile de saint Jean *In principio*, qu'on écrit ou imprime d'ordinaire au tableau des Secrètes *(le Canon central)*. D'autres sont encore plus pratiques en plaçant avant la messe du côté de l'Épître un autre petit tableau où on lit le ps. *Lavabo inter innocentes*, etc. » [2]. On voit par là que les deux *Canons* supplémentaires étaient encore une nouveauté en plein XVIII[e] siècle.

Quant à la façon de dresser la *Bursa* contre le gradin aux chandeliers, elle est admise par les Rubricistes. Le *gradin* n'est nullement prescrit : le texte du Cérémonial cité plus haut ne disait-il pas : *Supra vero in planitie altaris adsint candelabra?*

Si donc, comme il semble être le cas ici, il n'y a pas de gradin, mettra-t-on la *Bourse* contre le chandelier?

Hippolyte a Portu, et après lui Merati, remarque qu'on doit au contraire déposer la *Bourse... in loco quidem congruo*, p. ex., dit-il entre les chandeliers, et non à leur pied *ne liquescente cera deturpetur* [4]. Et ils appuyent leur dire sur Tonellius, Bissus, Moncius, Philippus Angeli.

Alors la déposera-t-on à plat sur l'autel? Certains auteurs semblent craindre que cela n'encombre l'autel, ce qui peut être le cas sur un petit autel. Toutefois cette solution ne semble nullement contraire à la Rubrique qui ne porte que cette brève indication : *collocat Bursam... ad cornu Evangelii* [4], sans plus.

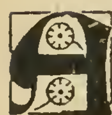
Le P. S. de la lettre ajoutait une question concernant l'absence de *banc de communion*. Le banc de communion n'est, croyons-nous, prescrit par aucune loi. Mais les laïcs doivent être régulièrement séparés de l'autel et du chœur par une balustrade, *cancelli*. C'est là qu'ils doivent recevoir la sainte communion, non aux degrés de l'autel même. Au moment

1. *Sacrae Liturgiae Praxis*, Louvain, 1877 (6[e] éd.), n. 183, p. 242.
2. GAVANTUS-MERATI, *Thesaurus S. Rituum*, Venise, 1769, t. I, p. 1; t. XX, Rubrica xx (z) p. 81a.
3. HIPPOLYTE A PORTU, S. J., *De cultu Dei et hominum*, Venise, 1738, p. 1, tit. 1, Rubrica 2, n. 11, p. 18. — GAVANTUS-MERATI, *op. cit.*, t. III, p. II, n. XIV, p. 100a.
4. *Ritus servandus*, t. II, n. 2.

de la communion les acolythes étendent la nappe [1] qu'ils peuvent tenir tendue et qu'il n'est pas prescrit de poser sur les cancels : ceux-ci ne doivent pas obligatoirement se supplémenter d'une planche formant table. Liturgiquement parlant, il n'y a qu'une table, *tabula altaris*.

D. J. K.

III. BIBLIOGRAPHIE

**ux sources de la piété liturgique.** Essai de vulgarisation doctrinale par l'abbé A. CROEGAERT, professeur de liturgie au Grand Séminaire de Malines. *Bruxelles, Action catholique* (1921), 23×14.5, 53 *pages*.

I. Le sacerdoce du Christ, source de toute vie surnaturelle et centre de la liturgie; II. La constitution, le sacerdoce ministériel de l'Église; III. Le caractère baptismal, participation au sacerdoce du Christ; IV. L'ensemble des actes du culte sacerdotal : Sacrifice, Sacrements, Saint Office, Cycle liturgique, Sacramentaux. Suit une étude spéciale de l'acte central du culte : V. Le sacrifice de la Croix; VI. La division de la sainte Messe; VII. L'Eucharistie-Sacrement; VIII. La Sainte Trinité, terme du culte chrétien; IX. La liturgie céleste et éternelle : tels sont les neuf chapitres que l'auteur consacre aux principes dogmatiques, aux sources de la piété liturgique. Dans sa pensée — indiquée dans l'Introduction — ces chapitres représentent une étude de la liturgie « per causas ».

Cause efficiente, I-III. — Causes matérielle et formelle, IV-VII. — Cause finale, VIII et IV. — Cause exemplaire, IX.

Ils conduisent, on le voit, à une notion de la liturgie autrement profonde et efficace que la notion purement *protocolaire*, que l'on s'étonne d'entendre encore sur certaines lèvres. La liturgie, dans sa notion vraie, n'est pas seulement le code rubrical du culte nouveau; mais elle est la vivante expression du sacerdoce du Christ, la « dispensation des mystères » des « richesses insondables » du Christ, et pour cette raison, la source première de l'esprit chrétien.

C'est un beau mérite de l'auteur, d'avoir mis à profit d'excellents ouvrages de vulgarisation liturgique, de façon à proposer une suite très clairement ordonnée de cours, de conférences aptes à mettre en vive lumière la puissance de la liturgie. Professeurs de religion, conférenciers d'extensions universitaires, de cercles d'étude y auront recours avec très grand fruit.

Si quelques affirmations paraissent dépasser parfois la vérité [1], nous voulons n'y voir que l'effet d'une trop chaude conviction. L'insistance avec laquelle il est répété (pp. 10, 13, 21) que le Christ fait rayonner son influx vivifiant par les opérations sacerdotales de la hiérarchie, con-

1. GAVANTUS-MERATI, *Thesaurus S. Rituum*, Venise, 1744, p. II, tit. XI, n. LVI, p. 260.

duirait à penser que c'est là, la source non pas seulement première, mais *unique* de la vie surnaturelle, si l'équivoque n'était bientôt écartée (p. 241).

Il manque à cette synthèse, un chapitre de première importance : *La communauté paroissiale*, qu'une seconde édition ne manquera pas de nous donner.

Nous aimons à le répéter : cet aperçu sur les bases doctrinales de la liturgie est hautement bienfaisant et, par son ordonnance systématique, il rendra les plus précieux services. On peut aujourd'hui le présenter comme un commentaire de cette parole de S. S. Pie XI : « Les immenses bienfaits qui ont été acquis au monde par Jésus-Christ Rédempteur, ne sont communiqués aux hommes que par *les ministres du Christ et les dispensateurs des Mystères de Dieu.* » D. MAUR GRÉGOIRE.

Les Heures de Notre-Dame, texte latin et français avec les commentaires de Bossuet sur les psaumes et des notes de divers écrivains ecclésiastiques. * *Paris, De Gigord,* 1922, 18 × 12.5, 333 *pages, fr.* 30.

Tirées en deux couleurs sur vélin de Rives, ces *Heures de Notre-Dame* veulent aider spécialement les « anciens élèves des écoles catholiques où sont établies des congrégations de la sainte Vierge», auxquels elles sont dédiées, à reprendre la forme tradionnelle du culte marial. Illustrées superbement par les admirables miniatures de Jean Fouquet, tirées du livre d'heures d'Étienne Chevalier (Musée de Chantilly), elles constituent un livre d'étrennes ravissant.

VANDERSTUYF (abbé F.). — **Les Hymnes de l'Ordinaire du Bréviaire Romain.** Introduction, texte, traduction rythmique, commentaire, texte ancien et traductions de J. Racine. — *Paris, Gabalda,* 1922, 19 × 12, 180 *pages, fr.* 4,50.

Le but de ce travail est éminemment pratique : donner au lecteur qui désire prier d'âme et d'esprit avec l'Église catholique latine, une traduction aussi exacte que possible des hymnes de l'Ordinaire et un commentaire à la fois court et substantiel. — « Le commentaire tend par quelques notes rapides à mettre en relief le vrai sens de l'original. » Il y réussit généralement. Mais pourquoi, après avoir « délibérément lâché la rime, garder la mesure du vers, la mesure de l'original latin » ? Cette mesure constitue une entrave pour le traducteur, mais sans profit. En effet si elle eut été conservée en vue du chant, on comprendrait : dans ce cas, d'autres règles devaient être observées; mais ne voulant donner au « lecteur » qu'*une traduction littérale aussi exacte que possible*, le maintien de la mesure paraît un luxe qui contrarie la traduction et compromet la conservation de l'allure propre de chaque hymne dans l'original. Ainsi : les 1re, 2me et 3me strophes de l'hymne III. — 2me et 6me strophes de IV. — 4me strophe de VIII. — 4me et 5me strophes de XVI. — 1re strophe de XXXI. — 3me et 5me de XXXVI. — 1re et 2me de XXXVII. — 3me de XXXVIII. Je cite ces exemples pris au hasard de la lecture, ils ne semblent pas reproduire à la perfection « la couleur et la vivacité de l'original », ni même parfois le sens. Ces quelques remarques n'en-

lèvent rien au mérite du travail de M. l'abbé Vanderstuyf, qui certainement « facilitera l'intelligence des hymnes de l'Ordinaire qui sont loin d'être toujours transparentes ».

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION :

DEL MARMOL, B(ONIFACE), DOM, O. S. B. — **Saint-Albert de Louvain,** évêque de Liége et martyr. — *Paris, Gabalda,* 1922, 19×12, XXX-168 *pages, fr.* 3,50. — Collection : Les Saints.

Almanach de l'Action catholique pour l'an de grâce 1923. — *Bruxelles, Action catholique,* (1922), 24 × 15, 56 *pages, fr.* 1,00.

Pour les Vivants et pour les Morts, par un Tertiaire de saint François d'Assise. — *Bruxelles, Action catholique,* (1918), 17 × 9, 24 *pages, fr.* 0,30.

PENEL DE BEAUFIN, LODOVICO, DON, O. S. B. — **La Sacra Liturgia dei Certosini.** Bibliotheca Liturgica popolare nº 4. — *Vicenza, Anonima Tipografica,* 1914, 15 × 10, 55 *pages, l.* 0.40.

DAMMAN, PAOLO, DON, O. S. B. — **Andiamo ai Vespri.** Traduzione italiana per DON LODOVICO PENEL DE BEAUFIN. Appendice : I Vespri della domenica. Bibliotheca liturgica popolare nº 5. — *Vicenza, Anonima Tipografica,* 1914, 15 × 10, 87 *pages, l.* 0.40.

PENEL DE BEAUFIN, LODOVICO, DON. — **Vita spirituale e vita liturgica.** Traduzione dal francese. Bibliotheca liturgica popolare nº 7. — *Vicenza, Anonima Tipografica,* 1915, 15 × 10, 45 *pages, l.* 0.40.

TONOLO, FRANCESCO, DON. — **I fianciulli e la liturgia,** ossia La Congregazione del piccolo Clero, con l'aggiunta di : Un piccolo fiore liturgico (il giovinetto Carlo Algoet). Bibliotheca liturgica popolare nº 9. — *Vicenza, Anonima Tipografica,* 1919, 15 × 10, 72 *pages, l.* 0.60.

La Messa dei Fianciulli. — *Vicenza, Anonima Tipografica,* 1921, 15 × 10, 48 *pages, l.* 1.00.

SCHOTT, ANSELM, DOM, O.S.B.. — **Das Messbuch der heiligen Kirche,** lateinisch und deutsch mit liturgischen Erklärungen. Vollständige Neubearbeitung durch Mönche der Erzabtei Beuron auf Grund des Neuen Missale Romanum herausgegeben von PIUS BIHLMEYER, O. S. B. 22. Auflage. — *Fribourg (Brisgau), Herder,* 1921, 15 × 9, 60* + 832 + [212] *pages.*

RYELANDT, IDESBALD, DOM, O. S. B. — **Pour mieux communier.** La messe et la vie intérieure; la communion unie à la messe; les effets vivifiants de l'Eucharistie. — *Maredsous, Abbaye,* 1922, 19 × 12, 56 *pages.*

MARTINEZ DE AUTOÑANA, GREGORIO, R. P. — **Manual de Liturgia Sagrada.** Según la última reforma del Breviario y del Misal y las novisimas disposiciones de la Santa Sede. Prologo por el Licendiado D. Pedro de Anasagasti, Maestro de Ceremonias de la Catedral de Vitoria. Tomo I. — *Madrid, Editorial del Corazon de Maria,* (1921), 17 × 11, XVI-716 *pages.*

431. **Bourguignon, abbé.** M 783.211

S. D. — Petite Messe sur des airs de Noëls. Partie de soprano. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 28 × 19, 4 *pages, net fr.* 0,30 *l'ex.,* 2,50 *les* 10, *majoration de* 25 %.

432. **Bourguignon, abbé.** M 783.6

S. D. — Le Laboureur, le Vigneron et le Prêtre, cantate pour fêtes religieuses à la campagne. Paroles de M. J. Santo. — * *Pithiviers-le-Vieil (Loiret), chez l'auteur,* 35×27, 1 *page (chant seul), fr.* 0,30 *l'ex.,* 2,50 *les* 10, *majoration de* 25 %.

Honnête cantique de 10 mesures et chœur à 3 voix de 16 mesures, intitulé « Cantate pour diverses fêtes à la campagne ».

433. **Bénédictines.** M 783.13

1920. — Accompagnements des Cantus Mariales de Dom Pothier, par les Bénédictines de S.-Louis-du-Temple. — * *Paris, de Gigord* (1920), 28×19, 187 *pages, broché, fr.* 12.

434. **Carillon, Jules, abbé.** M 783.6

S. D. — Souvenez-vous. Prière, pour ténor ou soprano. — * *Paris, Bonne Presse, s. d.,* 25.5 × 18.5, 2 *pages, fr.* 1.25 *pour* 4 *exemplaires.*
Éditions musicales du « Noël », n° 145.

Collection intéressante de chants pour fêtes religieuses et séances récréatives.

435. **Piérard, Joseph-Antoine, abbé.** M 783.27

1922. — Psautier des fidèles d'après les formules et les règles d'adaptation vaticane. Sémiographie S. 4 6 * 4×2, complète et unique pour toutes les formules. Extrait du Psautier-Paroissial et 5e édition du Psautier-Vespéral. — * *Tamines, Duculot,* 1922, 19×12, 24 *pages, broché,* 1 *fr.; cartonné, fr.* 1,50.

436. **M. C.** M 783.27

1922. — Formulaire complet des tons de la psalmodie, précédé d'une notice explicative sur la sémiographie Piérard S. 4 6* 4×2. — * *Tamines, Duculot,* 1922, 19×22, 16 *pages, fr.* 0,60.

437. **Pothier, Joseph, Dom.** 783.25

1921. — Invocations à la Sainte Trinité. — * Revue du chant grégorien, XXV (1921-22), *pp.* 3-5 *(n° 1, juillet-août).*

438. **L. B. F.** 783 : 063

1921. — Le Congrès de Musique religieuse de Bayonne. — * Revue du chant grégorien, XXV (1921-22), *pp.* 5-11 *(n° 1, juillet-août).*

439. **David, Lucien, Dom.** ° 783.22

1921. — Le Gloria de la Messe des Anges. Notes grégoriennes pratiques. — * Revue du chant grégorien, XXV (1921-22), *pp.* 11-15 *(n° 1, juillet-août).*

440. **Mocquereau, André, Dom.** 0.91 : ° 783.241

1922. — Antiphonaire monastique. XIIIe siècle. Codex F. 160 de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester. — *Tournay, Desclée,* 1922, 32.5×25, *pp.* 25-40, *pl.* 29-60. Paléographie musicale, XXVI (1922), *n°* 105 *(avril).*

Le texte continue l'analyse liturgique du manuscrit et en donne le calendrier. Les planches donnent les chants de Noël à l'Épiphanie.

L'étude du calendrier, contemporain de l'antiphonaire, en révèle comme dates extrêmes 1220-1263. Au point de vue liturgique, les fêtes y sont classées en 7 degrés : *Septem festum, solennis processio, in capis, in albis, XII lectiones, III lectiones, commemoratio.* Les planches vont jusqu'au deuxième dimanche de Carême.

441. **d'Indy, Vincent.** **783.25**

1922. — Chant grégorien et Art moderne. — REVUE DES JEUNES, XII (1922), *pp.* 411-436 *(n° 10, 25 mai).*

Le maître de Saint-Christophe y démontre la valeur du chant grégorien, en se mettant au point de vue purement artistique. Sa première proposition est : *Le chant grégorien est le principe de toute musique,* surtout par la *Forme.* Il la prouve par des analyses techniques qu'on devrait multiplier dans l'enseignement grégorien trop souvent encombré de développements littéraires. L'examen des *Variations amplificatrices* serait surtout fructueux. Sa seconde proposition : *Le chant grégorien et l'art palestrinien sont, avant tout, expressifs,* est, dit-il, une « vérité tellement flagrante qu'il semble inutile de vouloir la corroborer par des preuves; cependant, quelques « bons esprits » — aurait-on dit au XVIIIe siècle — s'étant élevés contre cette assertion, nous allons tâcher d'examiner, de bonne foi, de quel côté doit être située la raison... L'art a pour mission de nous toucher, de nous émouvoir, de faire, en un mot, passer la chaleur créatrice de l'âme de l'artiste dans d'autres âmes capables d'y trouver un principe de Vie plus haute, un sentiment de plus grande Beauté? Et comment l'auditeur pourrait-il ressentir cette émotion, s'exalter en cet enthousiasme, si la musique lui est présentée *recto tono,* sans tenir compte des *accents* exigés par les paroles, ou commandées, dans la musique pure, par la ligne plastique de la mélodie? Aussi je n'hésite point à dire que toute musique dépourvue d'expression, soit par sa nature même, soit par la suite d'une exécution décolorée et sans accent, n'est plus de la *musique,* mais du *bruit,* ce qui n'est pas du tout la même chose ». *pp.* 427-428.

442. **Santoliquido, Francesco.** **781.62**

1922. — Rythm and colour in arab folk music. — *The Chesterian. Nouvelle série* (1922), *mai.*

443. **Boyer d'Agen.** **783.25**

1922. — Les mélodies grégoriennes d'après Palestrina et les Bénédictins de France à propos des chanteurs de la chapelle Sixtine. — LA NOUVELLE REVUE, 44e *année, t.* 58 (1922), *pp.* 53-58 *(IVe série, n°* 230, 1er *mars).*

Hors d'œuvre littéraire.

444. **Newton, John.** **783.11**

1921. — Sixty-five Don'ts for church organists. — *Cambridge, Heffer,* 1921, 8°, 1 *sh.*

445. **Philipps, William J.** **783.65**

1921. — Carols. Their origin, music, and connexion with mystery plays. With a foreword by Sir Frederick Brigde. — *Londres, Routledge,* 1921, 8°, 6 *sh.*

446. **Terry, Charles, Sandford.** **78.66**

1921. — Bach's chorals Part III. The hymns and hymn melodies of the organ work. — *Cambridge, University Press,* 1921, 8°, 30 *sh.*

447. **Arger, Jane.** **781.62 : ° 781 : 240**

1922. — Les agréments et le rythme. — *Paris, Rouart,* 1922, 4°.

448. **Biehle, Johannes.** **781.18**

1922. — Raumakustische, orgeltechnische und bau-liturgische Probleme. Untersuchungen am Dome zu Schleswig. — *Leipzig, C. F. W. Siegel,* 1922, 8°, 129 *pp.,* 7 *pl.,* 2 *mk.*

449. **Kehrer, Jodok, Joh.** 783.11

S. D. — Seb. Bach als Orgelkomponist und seine Bedeutung für die katholische Organisten. — *Ratisbonne, Pustet* (1922), 8°, 175 *pp., mk.* 7.50. *Col.* KIRCHENMUSIK n°s 19-20.

450. **Wolf, Johannes.** ° 781.240

1922. — Musikalische Schrifttafeln für den Unterricht in der Notationskunde, Heft 1 und 2. — *Bückeburg, Siegel,* 1922. *Vorwort und je* 9 *tafeln.* 30 *mk. chacun.*

451. **Van den Borren, Charles.** 92 : 783

1922. — Orlande de Lassus et la musique instrumentale. — LA REVUE MUSICALE, III (1922), *pp.* 111-126 *(n° 7).*

452. **Böser, Fidelis, P., Dom.** 92 : 783

1922. — Max Reger und die Kirchenmusik. — BENEDIKTINISCHE MONATSCHRIFT, IV (1922), *pp.* 161-177 *(n°s 5-6, mai-juin).*

453. **Van den Borren, Charles.** 92 : 783

1921. — The genius of Dunstable (trad. anglaise par W. Barclay Squire). — * *S. L.* (1921), 22×14, *pp.* 79-92.

Tiré à part des Proceedings of the Musical Association. Session XLVII.

454. **Frescobaldi, Girolamo.** M 783.11

1922. — Fiori musicali. — * *Paris, Senart* (1922), 34.5×26, XXII, 101 *pp. fr.* 15.

Collection LES GRANDS MAITRES ANCIENS DE L'ORGUE, publiés d'après les documents posthumes d'Alex. Guilmant avec annotations et adaptation aux orgues modernes par Joseph Bonnet, organiste des concerts du Conservatoire de Paris et du grand orgue de Saint-Eustache et avec la collaboration, pour les notices biographiques du volume, de Maurice Aliamet-Guilmant. 1er volume. Édition nationale.

Ouvrage splendide à tout point de vue, reproduisant l'édition de 1635 et donnant 47 pièces construites sur des thèmes liturgiques ou apparentés par le génial italien, jadis organiste de Saint-Rombaut à Malines.

455. **Bayart, Paul, abbé.** 783.211

1922. — Les messes en musique. — * REVUE PRATIQUE DE LITURGIE ET DE MUSIQUE SACRÉE, V (1922), *pp.* 420-425 *(mai-juin, n^os^* 59-60*).*

Collection : Notes pratiques pour nos scholae.

Article plein de bon sens où l'auteur remarque justement combien le plain-chant affine le goût et rend exigeant pour toute beauté musicale. Nous ne regrettons que d'y voir continuée cette fâcheuse dénomination de « messe en musique » qui a l'air de dire que l'ordinaire seul entre en ligne de compte dans une messe, ou encore qu'un ordinaire grégorien n'est pas de la musique.

456. **Weitzel, W.** 783 « 19 »

1922. — Fürher durch die katholische Kirchenmusik der Gegenwart. — *Fribourg-en-Brisgau, Herder,* 1922, 8°, *XII*-118 *pp.,* 49 *mk. Collection* HIRT UND HERDE, Heft 10.

457. **Mulet, Henry.** 78.66

1922. — Étude sur le rôle des Mutations et la Composition rationnelle du plein jeu dans un grand orgue. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), *pp.* 133-138 *(n° 6, mai).*

Conclusion dont on aura à prendre note pour les constructions de nouvelles orgues et surtout les restaurations où ces jeux, mis hors service par des organistes ignorants, sont toujours sacrifiés : il faut « *au minimum* 50 % de rangs-mutations par rapport à la totalité des jeux de l'orgue » (p. 137).

458. **Gastoué, Amédée.** **783.25**

1922. — L'édition vaticane de la Quinzaine de Pâques. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), *pp.* 97-102; 125-129.

Étude très avertie et critique.

459. **Chauvin, Paul, Dom.** **783.25**

1922. — Allocution sur le chant grégorien. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), *pp.* 131-132.

Allocution prononcée à la messe de clôture des cours de Dom Sablayrolles à Paris.

460. **Gastoué, Amédée.** **781.62 : 783.25**

1922. — Glanes grégoriennes. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), *p.* 138 *(n° 6, mai)*.

« Non seulement nous avons entendu chanter fort bien et très « bénédictinement » sans points (rythmiques de Solesmes), mais jamais la Schola de Paris... ne s'en est servie, estimant à juste titre que les (points) sont pratiquement inutiles, parce qne faisant double emploi avec les indications vaticanes, et les (signes) dangereux, parce qu'ils déroutent les chanteurs, et *créent des divisions* parmi les interprètes. Et jamais ni nos fondateurs, ni nous, n'avons caché nos sentiments sur ce point.

» Si, sous la direction de M. L. Saint-Riquier «il y a quelque *torculus* qui, à l'occasion forme « triolet », par rapport à un neume de deux sons, il y a longtemps que nous l'avons prêché, d'accord avec ce que nous tenons de notre maître Dom Pothier, et ce que tous les artistes — non victimes d'un esprit de système — reconnaissent comme musicalement vrai. »

461. **Paris.** **783.13**

1922. — Glanes et critiques. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), p. 143 *(n° 6, mai)*.

« Pourquoi vouloir à tout prix appliquer à cette chose artificielle et conventionnelle qui est l'accompagnement du chant grégorien, des règles d'harmonie ? »

462. **Prieur, abbé.** **783 (07)**

1922. — Écoles d'orgue et de musique religieuse. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII (1921-1922), *pp.* 139-143.

Rapport du Congrès de Strasbourg, 1921. — Cf. B. M. n° 360.

463. **De Klerk, Jos.** **M 783.211**

S. D. — Missa in honorem S. Francisci Assisiatis. — *Utrecht, Van Rossum.*

464. **Croft, J.-B.** **783.25**

1922. — Practical Plain-Song. — *Society of SS. Peter and Paul,* 3/6 *sh.* — *Plain-Song works, n°* 41.

465. **Raugel, F.** **78.66**

1922. — Un ancien positif du XVIe siècle. — LE MONDE MUSICAL, *février* 1922.

466. **Bressy, L.** **M 783.9**

1922. — Veni, sancte Spiritus, à 3 voix de femmes. — * LE NOËL, XXVIII (1922), *p.* 269 *(n° 1418, 24 août)*.

Sans accompagnement. Écriture très aisée.



TABLE DES MATIÈRES
DE LA SEPTIÈME ANNÉE

N° 1. Quatre-Temps de printemps.

Articles :

N° 2. Quatre-Temps d'été.

Articles :

N° 3. Quatre-Temps d'automne.

N° 4. Quatre-Temps d'hiver.

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE

B

Classement idéologique.

(Les textes musicaux sont précédés de la lettre M. — Les ouvrages musicologiques n'ont pas cette indication.)

D

E


A
PATER·FVTVRI·SAECVLI
Ω

Les Questions Liturgiques et Paroissiales

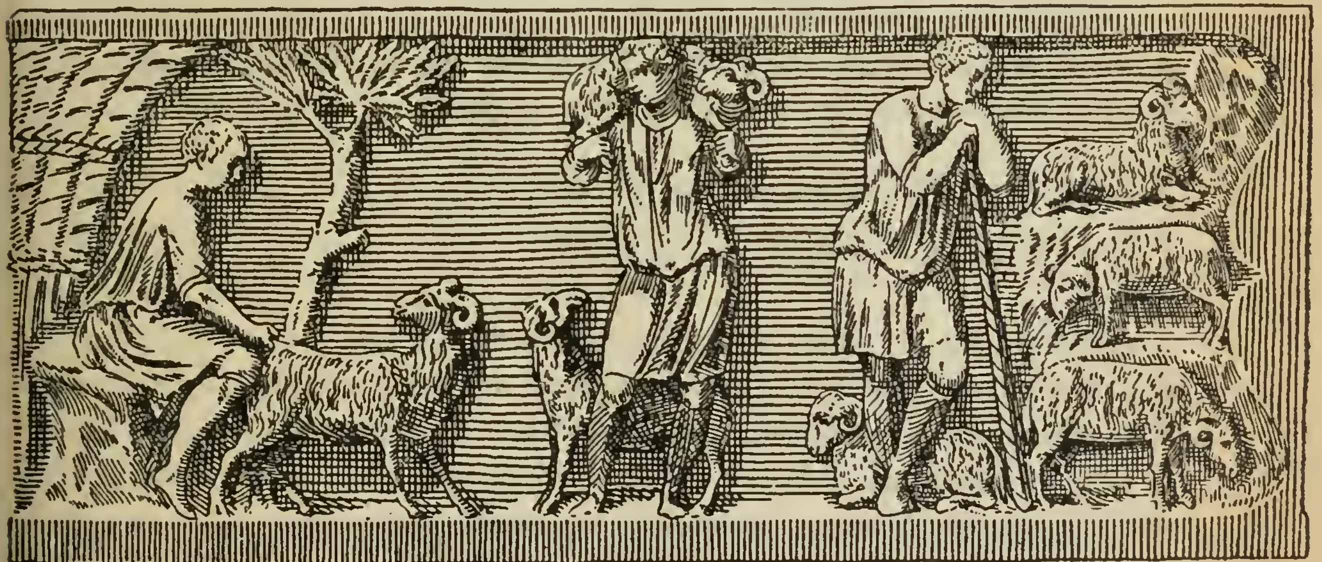
Revue réservée au clergé



HUITIÈME ANNÉE 1923

ABONNEMENTS :

Belgique . . 6 francs | Étranger. . . 7 fr. 50



ABBAYE DU MONT CÉSAR, LOUVAIN



A NOS ABONNÉS

Le présent numéro est le premier de l'année 1923, huitième année des QUESTIONS LITURGIQUES ET PAROISSIALES.

Notre Revue paraît trimestriellement, en fascicules de 80 pages, aux semaines des Quatre-Temps, soit :

Nº 1, Printemps. . . .	21 février ;
Nº 2, Été	23 mai ;
Nº 3, Automne	19 septembre ;
Nº 4, Hiver	19 décembre.

La copie des collaborateurs et correspondants devra nous parvenir aux dates respectives des 21 janvier, 23 avril, 19 août et 19 novembre.

Le prix de l'abonnement (fr. 6.00 pour la Belgique, fr. 7.50 pour l'étranger) est payable à l'avance. Le mode de payement le plus aisé est le versement au compte de chèques postaux.

BELGIQUE :	Bruxelles nº 4527	fr. 6.00
FRANCE :	Paris nº 400,09	fr. 7.50

A partir du 1er mars nous adresserons des quittances postales, *augmentées des frais*, aux abonnés qui auraient négligé de régler leur abonnement : celui-ci continue jusqu'à renonciation formelle.

Les abonnés de l'*Union postale* voudront bien nous envoyer fr. 7.50 par chèque sur Bruxelles ou Paris.



COUVERTURE : Sarcophage du cimetière de Priscilla qu'accompagnait cette inscription : « Ci-gît Pauline ensevelie dans le lieu des Bienheureux par Pacata, dont elle fut la douce et sainte épouse dans le Christ. » D'après Ant. Bosio, *Roma sotteranea*, Rome, 1632, pl. 163.



LA LITURGIE DU TEMPS

LE CHANT DE LA PASSION

I. Jadis [1].

La Sainte Semaine, que nos populations flamandes appellent *de Goede Week,* la bonne semaine, nous fait commémorer solennellement la Passion et la Résurrection du Sauveur.

Une pratique s'imposait dès lors comme primordiale : la lecture du divin Martyre narré dans les évangiles. Saint Augustin nous témoigne clairement que telle était déjà en son temps l'usage liturgique. Le début de son sermon 232e pour la semaine de Pâques, contient des détails précis : « Aujourd'hui encore, dit-il, on a lu la *Résurrection* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais d'après un autre évangile, l'Évangile *selon saint Luc.* On a donc commencé à la lire d'après *saint Matthieu,* c'était hier d'après *saint Marc,* et c'est aujourd'hui d'après *saint Luc :* on a suivi ainsi l'ordre où sont placés les évangélistes. Tous l'ont écrite comme ils ont écrit la Passion; mais ces sept ou huit jours permettent de la lire d'après tous ces écrivains sacrés,

» tandis que la *Passion* ne se lisant qu'un seul jour, c'est d'après *saint Matthieu* qu'on la lit. » « *Passio autem quia uno die legitur, non solet legi nisi secundum Matthaeum.* »

» J'aurais voulu, il y a quelque temps, que chaque année aussi on lût la Passion d'après *tous les évangélistes :* on l'a fait d'abord; mais les fidèles, n'entendant plus uniquement ce qu'ils avaient l'habitude d'entendre, se sont émus.

» Il est vrai pourtant que celui qui aime les livres sacrés et ne veut pas rester toujours dans l'ignorance, connaît tous les textes et

1. Voir pp. 14-15, les notes concernant la pratique rubricale actuelle de ce chant de la Passion.

cherche avec soin à les comprendre tous. Mais chacun avance selon la mesure de foi qu'il a reçue de Dieu [1]. »

La liturgie africaine aux temps de saint Augustin, ne connaissait donc qu'un seul *long évangile* de la Passion, à côté des *quatre évangiles courts* de la Résurrection. La Passion unique, celle de saint Matthieu, se lisait, aux termes d'un autre sermon de saint Augustin, *in Parasceve*, le vendredi : « on lit solennellement et solennellement on honore la Passion de Celui dont le Sang a effacé nos péchés, afin que ce culte annuel ranime plus vivement nos souvenirs et que le concours même des populations jette plus d'éclat sur notre foi. » « *Solemniter legitur Passio, solemniter celebratur* [2]. »

S'il ne faut pas voir nécessairement dans ces mots du toujours éloquent évêque, la description d'un chant solennisé par quelque apparat plus spécial, il est un fait que nos plus anciens évangéliaires portent à la Passion, une indication particulière aux paroles du Sauveur. Il en est déjà ainsi dans l'Évangile de Verceil *(fin* IVe *siècle)*. Or, jusque très bas dans le moyen âge, ces signes spéciaux, qui vont aller se multipliant, sont souvent encore l'apanage exclusif de l'Évangile selon saint Matthieu.

L'indication réservée aux paroles du Christ suscite, par contrecoup, un second signe qui marquera la reprise de la narration. Dès le IXe siècle donc, les *Passions* s'ornent de deux lettres quelque peu énigmatiques : la lettre *T* aux paroles du Sauveur, la lettre *C* aux paroles narratives.

Aux Xe et XIe siècles, un troisième signe fait son apparition : les paroles des interlocuteurs autres que le Christ sont indiquées par la lettre *S*.

Sommes-nous en présence d'une distribution des rôles dans la Passion dramatisée? Les lettres *C*, *T*, *S* sont-elles donc les initiales de trois personnages qui chanteront la Passion, comme nous l'entendons de nos jours? Aucunement.

Déjà CATALANUS [3] faisait remarquer que l'usage de chanter la Passion par *trois diacres* est une *innovation du* XVe *siècle*. Les savants qui, depuis, ont étudié spécialement cette question [4], n'ont pu que nous convaincre de l'exactitude de cette constatation.

Il ne reste dès lors qu'une explication plausible : les lettres de la

1. *M. P. L.*, t. XXXVIII, cc. 1107 et 1108. Traduction M. Raulx, t. VII, p. 254*a*.
2. *Ibid.*, p. 231*a*.
3. *Cæremoniale Episcoporum*, l. II, c. XXI, § XVI. Éd. Paris, 1860, t. II, p. 316. — *Rituale romanum.* De processionibus, tit. IX, c. III, § V, n° 8. Ed. Romae, 1757, p. 188*a*.
4. Karl YOUNG, *Observations on the origin of the mediaeval Passion-play.* Publ. of the modern Lang. Assoc. of America (Cambridge, Mass.), XXV (1910), n° 2 (juin), pp. 309-354. — Enrico Marriott BANNISTER. M. A. Oxon. *Monumenti vaticani di*

Passion sont des *signes musicaux* ajoutés pour guider le chant du *seul diacre récitant.* C'est l'opinion aujourd'hui commune.

Cantonné dans le domaine musical, le problème n'en reste pas beaucoup moins complexe. Car, si nous n'avons parlé jusqu'ici que des lettres *C, T, S*,. dont nos missels actuels portent les vestiges, elles étaient loin d'être les seules employées. Seize lettres latines diverses ont été relevées, auxquelles il faut ajouter autant de sigles par lettres géminées, qui ont donné **quatre-vingts** jeux divers de trois lettres.

La liste ci-jointe donnera à nos lecteurs une idée de cette déroutante variété.

Liste synthétique des lettres employées dans le chant des Passions d'après les observations de Bannister, Young et les nôtres.

NARRAT.	CHRIST	DESSUS	NARRAT.	CHRIST	DESSUS
a	a	a	m	m[2]	m
–	–	al	–	–	mi
–	b	b	p	p	p
c	c[1]	c	–	plane	–
–	–	cc (?)	pt	–	–
d	d	d	r	r	r
e	e	–	s	s	s
–	eg	–	–	–	si
–	eu	–	–	–	sil
–	euang	–	–	–	sl
–	eug	–	–	–	sm
–	euv	–	–	–	su
–	–	f	–	–	sur
–	g	–	t	t	–
h	h	–	–	–	z
–	i	i			
in lec	–	in l	–	ꝶ	–
–	–	io	+	✠	–
l	l	l	/	ˏl	–
le	–	–	-	×	–
lec	–	–			

Plus ahurissant est le tableau suivant, où nous avons groupé les explications erronées fournies par la théorie des lettres-personnages et celles, souvent encore plus fantaisistes, données aux lettres-signes musicaux.

paleografia musicale latina. Leipzig, 1913. Appendice I. Lettere applicate alle *Passiones D. N. I. C.;* segni musicali, pp. 191-194. — Peter WAGNER, *Gregorianische Formenlehre.* Leipzig, 1921, pp. 247-251.

1. Oxford Douce, ms. 292, s. XI, manu[1] (m[2] = ✠) Mt. — 2. *Id.*, John, m[2].

Tableau synthétique des explications données aux lettres de la Passion.

a	Alius, alter, altius, altus, ancilla, *cum* asperitate vocis.
b	Bassus, bene, nota bene.
c	Cantor, caute, celeriter,chorus, Christus, chronista, cito, clamose, clare, clericus, cur?
cs	Cantus solus.
d	Deprimatur, directum, *in* directum, dulce.
e	Evangelista.
eug	Id.
f	cum Fragore seu **frendore.**
g	Gravando.
h	Hiesus, humiliter.
i	Ihesus, iusum, inferius.
io	Iosum, imo.
l	Lectio, leniter, lente, levare.
m	Mancus, *marquants (personnages-)*, μαθηται *(apôtres)*, media voce, mediocris, mediocriter, medius, modulanter, modulate.
p	Petrus, Pilatus, plane, Pontifex, presbyter, pressionem.
r	Rectitudo, *retour au ton de l'évangile.*
s	Salvator, sonando, sonoriter, Synagoga.
si, sil.	Sile, sileant, silenter, sillabatim, similiter, singillatim.
S, su	Subdiaconus, succentor, sursum.
T	Tacite, tenere, tenor, tertius, trahere, turba.

Omne regnum in seipsum divisum desolabitur!

Nous nous réservons de démêler ailleurs cet écheveau devenu inextricable depuis que l'imagination s'y est donné libre carrière.

Nous ne voulons donner ici à nos chers abonnés que les prémices de nos conclusions quant au sens à attribuer aux trois lettres *C, T, S* de nos missels.

Les *trois* lettres, disons-nous En effet, notre croix actuelle qui marque les paroles du Christ n'est que la transformation du *T*, répandue depuis le XIIe siècle : c'est une réplique de l'initiale du *Te igitur*, changée en crucifix dans nos canons de messe. Là, pas plus qu'ici, cette transformation graphique n'entraînait nécessairement la disparition du sens primitif.

Commençons par trouver, si possible, dans les manuscrits eux-mêmes, la solution du problème.

Dans ses *Voyages liturgiques*, de Moléon nous rapporte qu'à Notre-Dame de Rouen « on lisoit la Passion selon saint Jean *en ton de leçon*, excepté les propres paroles de Notre-Seigneur qu'on chantoit comme on avoit coutume de chanter l'*évangile* »[1].

Ce qui se pratiquait à Rouen en plein XVIIIe siècle est une image fidèle des usages du Xe siècle, d'après lesquels l'unique diacre ne prenait de ton spécial que pour les paroles du Christ. En conséquence, dans certains manuscrits, les paroles divines sont mar-

1. Éd. Paris, 1718, p. 302.

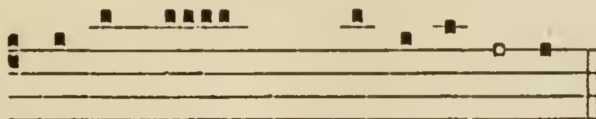
quées : *e, eg, eu, euang, eug, euv*. Le sens en est obvie : *in tono evangelii*. Toutes les autres phrases, soit de narration, soit de discours, sont indiquées : *in lec, le, lec*. Le sens en est tout aussi clair : le diacre les chantait *in tono lectionis*.

Prenons dans la Semaine Sainte de la récente édition vaticane, ce ton ancien des leçons adapté au chant de la Passion. Nous lisons :



Rien de plus simple à saisir.

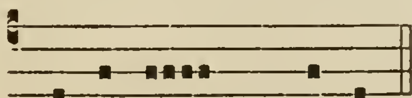
Mais, dans notre chant de la Vaticane, au lieu que seules les paroles du Christ fassent exception à la monotonie de la leçon de l'évangile, toute sentence, tout mot proféré est mis en relief. C'est le troisième stade d'évolution dont nous parlions plus haut. Ce nouveau ton pour les discours de tous les personnages accessoires de la Passion ne fera que reproduire, lui aussi, le dessin du chant de la leçon sur lequel il vient brocher, transféré *à l'aigu*. La lettre *S* = *sursum*, à l'aigu, suffisait jadis pour noter cette transposition de diapason : sur portée, nous noterions la formule du récitatif à distance de deux interlignes plus haut. Le résultat de l'opération se lit donc :



C'est la même mélodie, reproduite quatre degrés plus haut. Dans les manuscrits sans portées, — et, dans nos missels, les Passions se présentent ainsi *campo aperto* jusque sous nos yeux du XX[e] siècle, — la lettre *S*, empruntée à la technique médiévale de l'art de la musique, ne signifie rien autre chose que ce transfert à la région élevée.

Quand la narration reprenait dans la région moins aiguë, *au medium*, — *loco* dirions-nous en langage musical, — la lettre *C* venait remettre le diacre au point, dans son ton *moyen* de la lecture.

Les paroles du Christ, — d'après un usage différent de celui qui leur assignait le ton de l'évangile, — se chantaient, dans plusieurs églises du moyen âge, sur la même mélodie obstinée de la leçon. On se contentait de la transporter dans la *région grave*, opération indiquée par la lettre *T*, et que nous réalisons en écrivant sur portée :



S, C, T, dès lors signifient tout bonnement : *à l'aigu*, — *au medium*, — *au grave*.

Aussi voit-on les missels de Salisbury, d'Utrecht et de Liége[1] noter le même phénomène, en une langue musicale plus moderne, par les initiales *A*, *B* et *M*, dont ils donnent la clef en rubrique : *Est notandum quod Passio triplici voce debet cantari aut pronuntiari, sc. voce* (c'est-à-dire dans un ton, sur une note), **alta, bassa** et **media.**

Dans d'autres manuscrits, ce chant des paroles divines au grave s'indiquait donc suivant le langage musical adopté dans la région : d *(deprimatur)*, g *(gravetur)*, h *(humiliter)*, i *(iusum)*, tous synonymes.

L'énigmatique lettre *T* fait partie de cette série. En effet, les musicologues du moyen âge nous renseignent parfaitement à son sujet : « *In antiquioribus antiphonariis utrisque,* écrit entre autres Aribon (XIe s.), **C. T...** *reperimus persaepe,* quae **celeritatem, tarditatem...** innuunt[2]. »

On a pu voir ailleurs, dans ces mots *celeritas* et *tarditas*, une indication de mouvement rythmique. Ici le doute n'est guère possible : il s'agit d'un mouvement musical, d'intervalles, de solfège. Mots techniques signifiant une chose bien élémentaire, ces deux antonymes appartiennent au langage musical, au moins dès le Ve *siècle avant le Christ*, et y sont restés clairement entendus jusque bien bas dans le moyen âge chrétien.

L'école pythagoricienne, en effet, a eu dans le domaine de l'acoustique musicale des intuitions que la science moderne n'a pas encore

1. *Missel de Liége*, 1523, f. LXXXIII, v°. — Exemplaires au Grand Séminaire de Malines et à la bibliothèque de la Law Society de Londres. Ce dernier porte la mention : *Missale hoc capellaniae B. Mariae Magdalene in ambitu Ecclesie metrop. D. Rumoldi prope sacellum DD. de Zellaiz* — La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine était la sixième chapelle de la partie nord du pourtour de la métropole. Dotée en 1424, elle était une des mieux fournies en ornements et objets du culte. (Cf. J. LAENEN, *Histoire de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut.* Malines, 1919-1920, t. II. p. 227.) Elle voisinait avec la chapelle absidiale appartenant aux prébandiers Zellariens, fondés par l'écolâtre Arnold de Zellaer (XIIIe siècle) (*Ibid.*, pp. 231-238, t. I, pp. 215-248). — Sur la feuille de garde le propriétaire subséquent a signé *J.-Fr. Vande Velde. Lovanij*, et joint la notice suivante : *Emptus in auctione D. van den Zijpe quondam secretarii urbis mechliniensis, anno* 1742. Jean-François Van de Velde fut bibliothécaire de l'Université de Louvain de 1771 à 1797. A sa mort (1823), les livres de sa superbe bibiothèque particulière furent vendus publiquement en 1832. Parmi eux figure le missel en question (n° 1388, p. 104, du catalogue) : il fut vendu au prix de... 1 franc. (Prix des livres, p. 7.) Sans doute, il y fut acquis par feu le Rév. Joseph Mendham, dont la bibliothèque fut léguée à la Law Society. — Cf. DE DECKER, *Théodore-Jan-Frans Van de Velde, de Eximius van Beveren.* Saint-Nicolas, 1897. — DE GOESIN-VERHAEGHE, *Catalogue des livres rares et précieux, au nombre de* 14,435 *lots, de la bibliothèque de feu M. Jean-François Van de Velde.* Gand, 1831-1832, 2 vol. — ID., Prix des livres, *ibid.* — *Catalogue of the Mendham collection being a selection of books and pamphlets from the library of the late Rev. Joseph Mendham, M. A., subsequently the property of the late Rev. John Mendham.* Londres, Spottiswoode, 1871.

2. *Musica*, De opportunitate modulandi. GERBERT, *Scriptores ecclesiastici de musica*, t. II, p. 227*a* (*M. P. L.*, t. CL, c. 1342.)

infirmées. C'est *Archytas de Tarente* (430-360 av. J.-C.) qui enseigne :
« Le son musical est produit par un mouvement de l'air ;
La **vitesse** du mouvement aérien produit l'**acuité** ;
La **lenteur** engendre la **gravité** du son. »

Aristote, et tous les traités de physique et de musique de l'antiquité ont pratiqué ce langage. Avec autant de fidélité que de naïveté, mais aussi avec un brin de pédanterie, la renaissance carolingienne usera des mêmes termes et parsèmera antiphonaires et évangéliaires de leurs lettres initiales. Et voilà que la liturgie, avec son respect conservatif, nous garde sous les yeux, épave vénérable de la plus haute antiquité, la terminologie de l'art musical classique : **celeritas, tarditas,** aigu et grave.

Vase d'Égypte, le *T* s'est changé en Croix de bénédiction, en signe de paix et de salut. Son rayonnement éclairera-t-il un jour la sombre et dense forêt des *litterae significativae* dont pullulent les plus anciennes pages de chant ecclésiastique? Ce malheureux JEAN COTTON (XII[e] s.), dont presque tous les musicologues modernes ont fait une pitoyable tête de turc, disait non sans *humour :* « *Solent autem nonnulli neumas illas quibusdam notis resarcire, per quas cantorem videntur non docere, sed duplicato errore impedire. Nam cum in neumis nulla sit certitudo, notae suprascriptae* (suscrites aux textes et aux neumes) *non minorem praetendunt dubitationem, praesertim cum per eas dictiones diversarum significationum incipiant, ideoque ignoretur quid significent* [1]. »

Que les erreurs se soient multipliées à l'excès autour des *litterae significativae* **C, T, S,** nos lecteurs l'ont constaté. Un jour naîtra-t-il où les lettres additionnelles livreront tous leur secrets en même temps que seront dévoilés les derniers mystères du grimoire neumatique, les notations primitives des Passions y auront peut-être apporté leur modeste appoint.

II. L'ÉDITION VATICANE.

Aujourd'hui, le ton officiel de la Passion approuvé, le 12 juillet 1916, par la S. C. des Rites, est seul en vigueur [2].

La mélodie en a été établie, la commission des éditions de chant

1. *Musica*, c. XXI, Quid utilitatis afferant neumae a Guidone inventae. GERBERT, *Scriptores ecclesiastici de musica*, t. II, p. 259*a* (*M .P. L.*, t. CL, c. 1424).

2. On lit qu'il a été publié la même année ; il existe une annonce bibliographique de 1917 ; nous n'en connaissons que l'édition de 1920. Cf. D.J. GAJARD, L'édition vaticane du chant de la Passion. Simples notes au courant de la plume. Revue grégorienne, VI (1921), p. 19. — D. A. MOCQUEREAU, La pensée pontificale et la restauration grégorienne, *Ibid.*, p. 52. — L. T., Simple mise au point. *La Tribune de Saint-Gervais*, XXII (1920-1921), p. 196. — Cette édition, de 95 pages (24 × 15.5), coûte brochée, port inclus, 5 francs ; reliée dos cuir, plats toile, tranche rouge, 13 francs. Une édition in-folio (33 × 23) sur papier à la main, impression rouge et noire,

vaticanes étant dissoute, par l'abbaye de Solesmes [1]. C'est dire qu'elle a été rédigée avec une méthode rigoureuse d'après les manuscrits anciens. Nous la signalons, pour notre part, dans un manuscrit (papier, 42 × 28, XV-XVI[e] s.) de la cathédrale de Liége (n° 13) déposé à la bibliothèque du Grand Séminaire de cette ville [2]. Ailleurs, la mélodie était tout autre, se rattachant à d'autres tons de lecture [3], ou s'ornant de fioritures mélismatiques [4].

Le ton romain actuel se distingue par une grande sobriété, par conséquent par sa facilité d'exécution. Il n'est que la mise en œuvre d'un ton de leçons : celui donné par le Cantorinus vatican de 1911 (p. 34*), comme « Tonus solemnis ad libitum ». Le ton de la Passion s'en distingue toutefois par les points suivants :

1° Chaque incise *(flexa — metrum — punctum)*, débute par une intonation d'une note sur la première syllabe : celle-ci se chante une tierce plus bas que la teneur;

2° L'interrogation y descend un degré plus bas;

3° Deux courts *conduits* relient la narration aux paroles divines : celui du Christ au narrateur revient comme phrase finale de la Passion;

4° Un emprunt au *conduit* du narrateur au Christ, rehausse les discours du Sauveur un peu prolongés, par exemple, en huit endroits de la Passion selon saint Matthieu, où il donne parfois un relief puissant, notamment au *Surgite eamus* et au *Pater mi* répété;

5° Les cadences rompues sur monosyllabes ou mots hébreux sont supprimées.

En dehors de ces endroits, il n'y a que l'application pure et simple des règles pour le chant des leçons au ton solennel, au point qu'avec l'aisance d'une adaptation des règles psalmodiques, on pourrait à la rigueur chanter la Passion d'après le schéma du tableau suivant. (Tableau I.) — Pour les phrases courtes, on omettra l'incise de la flexa.

distribuée en trois fascicules, pour chaque rôle, brochée, coûte, port inclus, 17 francs; reliée toile anglaise, par fascicules distincts, titre or, 60 francs. C'est l'édition la plus décorative et la plus pratique. Notre Bureau des Œuvres liturgiques peut les procurer, port en sus.

1. *Ibid.*

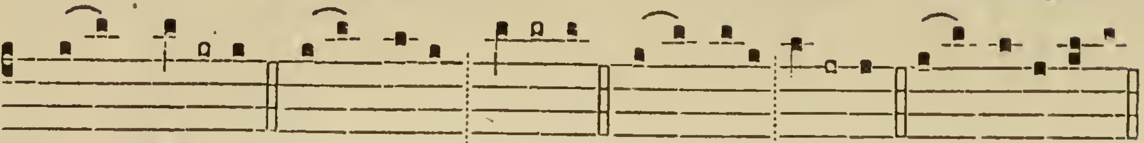
2. Une version plus ornée chez Peter WAGNER, *Gregorianische Formenlehre*, Leipzig, 1921 (3[e] volume de son *Einführung in die gregorianischen Melodien*) p. 247, d'après *Gregoriusblatt*, IV (1879), p. 40.

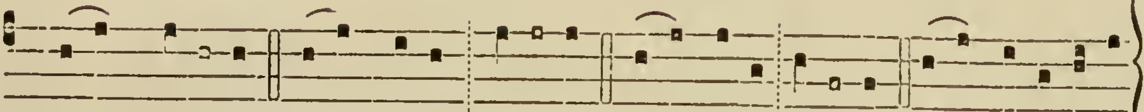
3. Notamment une mélodie, conçue sur le même plan que celle-ci, mais bâtie sur le *Tonus antiquus lectionis* du *Cantorinus*. D. GAJARD, *ibid.*, p. 29, note.

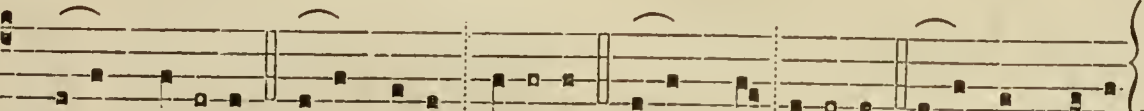
4. Tons ALLEMANDS : *Gregoriusblatt*, IV (1879), p. 38-41; V (1880), pp. 97 ssq.; 121 ssq.; VI (1881), pp. 27 ssq., 38 ssq., 52 ssq., 86 ssq.; VIII (1883), pp. 43 ssq. — Tons ANGLAIS : *Missel de Salisbury*, Cod. Palat., 501 de la bibliothèque vaticane, reproduit par P. WAGNER, *op. cit.*, pp. 248-249. — Tons FRANÇAIS : Lille, bibl. communale, ms. n° 36 (XVI[e]). — Tons ITALIENS : D. A. LATIL, *Spigolature Cassinesi*. Cantilene monastiche del 1508. *Rassegna Gregoriana*, V (1906), cc. 531-532.

TABLEAU I

TON DE LA PASSION







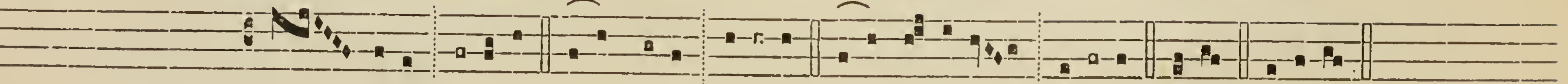
Cadences spondaïques : I 2 2 I | 4 3 2 I | 4 3 2 I | 4 3 2 I | 5 4 3 2 I

Cadences dactyliques : 3 2 I | I 2 5 4 3 2 I | I 2 5 4 3 2 I | I 2 4 3 2 I | I 2 6 5 4 3 2 I

Ne tient pas compte de l'accent.

TABLEAU II

TON « AD LIBITUM » DE L'ÉVANGILE



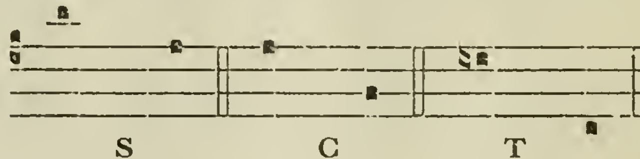
Cadences spondaïques : I 2 3 2 I | I 2 4 3 2 I | 5 4 3 2 I | 2 I | 3 2 I

Cadences dactyliques : 4 3 2 I | 5 4 3 2 I | 6 5 4 3 2 I

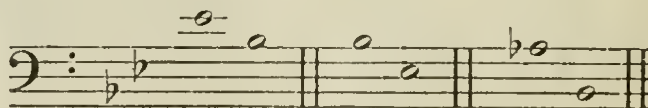
S'il ne sert pas à l'application, toujours périlleuse, des lois mélodiques, à des textes divers, le tableau précédent aidera peut-être à simplifier la lecture des Passions dont le mécanisme est translucide : Remarquez que les trois voix diverses empruntent la même mélodie en imitation directe à la quinte ou à la quarte, avec *mutation*, c'est-à-dire, avec adaptation des intervalles aux lois de l'unité tonale.

Malgré la simplicité des moyens, la diversité des situations prosodiques ne manque pas d'amener dans les Passions des accents presque dramatiques, par exemple, en saint Matthieu, aux mots : *Blasphemavit, Reus est mortis, Vah! qui destruis! Vere, Filius Dei erat iste,* des raccourcis expressifs comme au *Quid ad nos? Tu videris, Barrabam, Crucifigatur,* des contractions du *metrum* où les avant-dernières notes, groupées en *clinis,* se chantent avec bonheur sur *Sedete hic, Sustinete hic, Dormite jam.* Par rançon, elle conduit à des passages malaisés du *Sursum* au *Celeriter,* par exemple en saint Matthieu : **S.** *Nihil respondes ad ea quae isti adversum te testificantur?* — **C.** *Jesus autem tacebat.* — **S.** *Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?* — **C.** *Dicunt omnes :* et ici, *vice versa :* **S.** *Crucifigatur,* où il faudra toute l'assurance et la franchise d'un bon musicien pour bien souder le dialogue.

Voici la tessiture que réclame chacun des rôles :



ou, en notation moderne :



Soit : un *premier ténor* pour le rôle de *S*,
un *second ténor* (ou baryton) pour le rôle de *C*,
une *basse* (ou baryton) pour le rôle de *T*.

Le choryphée aura soin de ne pas commencer plus haut que notre *Si* ♭ actuel, ce qui, d'ailleurs, à notre idée, correspond à l'*ut grégorien*[1]. Il réfléchira avant d'établir les tons, aux accidents de route qu'il prévoiera : les haussements ou baissements de ses partenaires et les siens propres.

Nos lettres *C*, *T* (†), *S*, ont d'ailleurs ici une utilité pareille aux indications des voix que requiert une distribution vocale. Dans les

1. Cf. Notre opuscule : *Le Rôle unificateur de l'Organiste liturgique*, p. 55.

missels et évangéliaires sans portées, sur lesquels on ne chante plus la Passion, elles sont devenues superflues depuis qu'on note tout au long. Jadis, ces Passions ainsi notées par le détail se réfugiaient un peu partout hors du missel, notamment dans les graduels manuscrits. Quand vint l'impression, elles formèrent un livre spécial. C'est ainsi que GUIDETTI publia en 1586 son *Cantus ecclesiasticus passionis Domini nostri Jesu Christi secundum Matthaeum, Marcum, Lucam et Johannem*, et NEVERS, en 1683, ses *Passiones D. N. I. C. cum lamentationibus Jeremiae Prophetae et formulis cantus ordinarii officii divini* [1] au ton prémontré modernisé.

Rarement elle est notée dans le missel imprimé lui-même : nous ne connaissons, de notre côté, que l'exemple du missel romain de Keerbergen d'Anvers, de 1598.

Remarquons d'ailleurs que les trois chantres exécutaient la Passion sur un exemplaire unique : *Circa finem tractus movent se a loco ubi se induerint, et ille qui evangelistam aget, portat* librum *et praecedit ; sequitur iudaeus, deinde Christus* [2]. Aussi, le décret nº 3804 de la Congrégation des Rites ne fait que tolérer les trois livres et les trois pupitres [3].

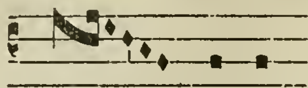
C'est donc une innovation que celle de l'édition actuelle donnant chaque rôle en fascicule distinct.

Il reste à dire un mot bref sur le ton de l'évangile que l'édition romaine ajoute *ad libitum*. On peut donc continuer légitimement à chanter cette péricope qui suit le *Munda cor* sur un des tons ordinaires de l'évangile : celui marqué par le graduel vatican en second lieu, *alio modo, ad libitum*, cadrerait le mieux avec le chant de la Passion.

Le ton donné présentement par notre *Cantus Passionis* sera un souvenir des tons si variés empruntés jadis par le chant de l'évangile. Serait-il un de ceux que DURAND DE MENDE signale pour cet évangile de la messe des Rameaux, *in tono doloroso, ut planctus mulierum de passione Christi lamentantium designetur* [4]? Le fait est qu'il ouvre chaque phrase par un long mélisme où on pourrait croire entendre un sanglot, suivi de paroles presque chuchotées en sourdine sur le ton le plus bas. Ce chant n'est pas sans difficulté. Il y aurait faute musicale à dérouler cette vocalise des syllabes initiales en insistant sur la chute de sa dernière note qu'on ferait suivre alors d'un ânonnement sur cette corde répercutée. Je signale donc à

1. Exemplaire provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Michel, d'Anvers, à la bibliothèque communale de cette ville (n. 4144).
2. *Augustinus Patricius* apud CATALANUS, *l. c.*, nº v. p. 316*b*.
3. Cf. p. 15, nº 6.
4. *Rationale divinorum officiorum*, l. VI, c. 68, nº 6.

l'attention de ceux qui s'y aventureraient, le très heureux épisème que D. Gajard [1] place sur le second *ut* de la formule :



Il ne me reste qu'à renvoyer le lecteur au schéma de ce chant de l'évangile *ad libitum* donnée au tableau II de la page 11. L'incise de la *flexa* est supprimée dans les phrases courtes..

III. Questions rubricales.

Y a-t-il obligation *pour MM. les Curés de faire chanter la Passion?* Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites rend ce chant obligatoire dans les paroisses (nº 1326), là où on peut avoir, à cette fin, trois diacres [2]. Si on ne peut en avoir que deux, le célébrant pourra chanter le rôle du Christ [3]. Si on ne peut avoir deux diacres, le célébrant se contentera de lire la Passion, comme à une messe basse; seule la partie qui suit le *Munda cor* sera alors chantée comme évangile et sur le ton de celui-ci (nº 4031, ad 2) [4].

2. Par qui *doit-elle être chantée?*

a) Par trois diacres, ou par le célébrant et deux diacres, comme il a été dit plus haut;

b) Dans les Chapitres, par les chanoines, si tel est l'usage, à l'exclusion des chantres prescrits par le cérémonial (nº 299);

c) Elle ne peut être chantée par des sous-diacres ou des laïcs (nº 1588 ad 8), ni par l'organiste, même s'il était clerc minoré ou sous-diacre (nº 3110, dub. x). Des laïcs ne peuvent chanter les rôles de *Chronista* et de *Synagoga*, le célébrant chantant celui du Christ (nº 4031, ad 3).

3. *Peut-on y réserver un rôle à la* Turba, *c'est-à-dire faire chanter par le chœur les paroles proférées par la foule des Juifs?*

Oui, la schola, même composée de laïcs, peut chanter ces parties (nº 4044, ad 2); mais il est strictement interdit à un chœur de religieuses de remplir ce rôle (nº 2169, ad 4) [5].

4. *En quels* ornements *liturgiques doit-elle être chantée?*

Les diacres porteront avec l'amict, l'aube et le cordon, le manipule et l'étole diaconale de la couleur du jour. Ils ne peuvent porter l'étole large (nº 3949), ni garder la calotte (nº 2079, ad 1). Si le célébrant chante le rôle du Christ, il conserve la chasuble [6].

1. *L. c.*, p. 31.
2. *Memoriale rituum*, tit. III, c. II § IV, nº 4 et tit. V, c. II § I, nº 10.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *A fortiori*, semble-t-il, doit-on exclure ici un chœur féminin laïc.
6. *Memoriale rituum*, tit. III, c. II § IV, nº 4 et tit. V, c. III § I, nº 10.

5. A quel endroit *doit-on la chanter?*

A l'endroit habituel du chant de l'évangile. Les diacres ne peuvent se tenir face au célébrant (nº 3804, ad 2), ni être l'un à l'ambon et l'autre à un autel séparé (nº 3804, ad 3).

Le *célébrant* dans le rôle du Christ, *chante* à l'autel *du côté de l'évangile* [1] (nº 2740, ad 2; 3804, dub. III, qu. 4).

A la MESSE SOLENNELLE, s'il ne chante pas ce rôle, il *lit* la Passion *du côté de l'épître* (nºs 544, ad 3; 2740, ad 3).

Aux MESSES PRIVÉES, le célébrant *lit* toujours la Passion *du côté de l'évangile* (nºs 877, ad 2; 1275, ad 1).

6. *Avec* quels accessoires *peut-on la chanter?*

On peut se servir de trois pupitres et d'autant de livres (nº 3804, dub. III, qu. 1). Les cierges de l'autel doivent rester allumés (nº 3583).

7. *Dans* quelle attitude *doit-on assister à ce chant?*

Il est prescrit que l'évêque assistant à la messe du jour des Rameaux se tienne, ni assis, ni agenouillé, mais debout : si la fatigue de cette station lui était trop dure, il devrait s'abstenir de cette assistance (nº 299). Il ne peut lire la Passion, mais doit en écouter le chant (nº 3059, ad III). Il ne serait donc que convenable de tâcher d'obtenir des fidèles, là où ce sera possible, qu'ils se tiennent debout comme pour tout autre évangile. Il est certainement peu liturgique de mettre à la disposition des acolytes de l'autel des sièges à dossier où ils s'installeront dès le début de la lecture qui leur parlera de l'immolation du Christ.

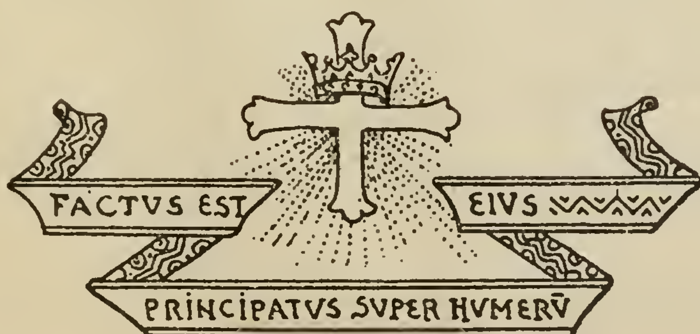
8. Sur quel ton *doit-elle se chanter?*

Elle ne peut être chantée en entier sur le ton des évangiles ordinaires (nº 4031, ad 2). Pour la partie de la Passion proprement dite, c'est-à-dire jusqu'au *Munda cor*, elle ne peut être chantée que sur le ton publié en 1916 par la Sacrée Congrégation des Rites, en tête duquel elle le déclare : *uti authenticam ac typicam habendam esse, atque ab omnibus Romanae Ecclesiae ritu utentibus in posterum observandam.*

La péricope évangélique qui suit le *Munda cor* se chantera sur les tons ordinaires de l'évangile, ou sur un ton spécial renseigné *ad libitum* dans la nouvelle édition vaticane du chant de la *Passion.*

Dom Joseph KREPS.

1. *Memoriale rituum*, tit. III, c. II § IV, nº 4 et tit. V. c. III § 1, nº 10.





LA LITURGIE COMMUNE

LA CORONA DES ÉVÊQUES DU IVe AU VIe SIÈCLE

Dans ses intéressantes *Études sur la signification des choses liturgiques* [1], M. Desloge a écrit : « Lorsque saint Augustin nous apprend qu'on adjurait les évêques *par leur couronne,* dans le cas où l'on avait une grâce à leur demander, il semble bien qu'il faille voir sous cette expression, un ornement qui ceignait le front des pontifes comme un insigne de leur dignité. »

Voici le texte d'Augustin : « *Honorant vos vestri, honorant vos nostri. Per coronam nostram nos adiurant vestri, per coronam vestram vos adiurant nostri* [2]. » Augustin écrit à l'évêque donatiste d'Hippone Proculeianus, et lui représente que les fidèles des deux Églises seraient faits pour se réconcilier, puisqu'ils ont la même foi, les mêmes respects. « Les vôtres nous honorent, nous évêques catholiques, et les vôtres vous honorent, vous évêques donatistes. Vos fidèles nous implorent *par notre couronne,* et nos fidèles vous implorent *par votre couronne.* » S'il s'agissait là d'une couronne, au propre, il faudrait dire que l'usage en remonterait au delà des temps où s'est produit le schisme donatiste, au delà du début du ive siècle.

On pourra rapprocher cette expression d'Augustin de celle que nous relevons dans une lettre de saint Jérôme à Augustin : « *Fratres tuos, dominum meum Alypium et dominum meum Euodium, ut nomine meo salutes precor coronam tuam* [3]. »

Mais doit-on prendre cette couronne au propre ou au figuré? J'estime que la seconde interprétation est la seule plausible, et que le mot *corona* signifie *la dignité épiscopale,* simplement.

1. Paris, 1906, p. 481.
2. Aug., *Epistul.*, xxxiii, 5.
3. Hieronym., *Epistul.*, cxlii.

A l'époque d'Augustin, en effet, les évêques n'avaient rien dans leur costume qui les distinguât de leurs fidèles. Aux faits que j'ai invoqués ailleurs [1] à l'appui de cette règle, je puis ajouter celui-ci : saint Ambroise raconte que son frère Satyrus lui ressemblait à un tel point qu'on les prenait l'un pour l'autre : « *Quoties aliquos salutavi, qui quoniam te prius consalutaverant, se a me iam dicerent salutatos. Quanti tibi dixerunt aliquid, qui se mihi dixisse memorarent. Quae mihi hinc gaudia, quanta frequenter oborta laetitia, quod eos errare in nobis cernerem* [2] *!* »

Or Ambroise était évêque et Satyrus laïque. Il est clair que si l'évêque de Milan avait eu quelque insigne épiscopal, la confusion qu'il signale si gracieusement ne se serait jamais produite, on n'aurait jamais confondu l'évêque Ambroise avec le laïque Satyrus.

On peut faire valoir un autre argument.

Les évêques contemporains d'Ambroise auraient répugné à se coiffer d'une couronne, pour cette raison que la couronne était l'insigne des sacerdoces païens, spécialement des prêtres du culte impérial. Les prêtres provinciaux du culte impérial avaient pour insigne une couronne d'or, « *coronae aureae sacerdotum provincialium* [3] », qui leur valait d'être désignés sous le nom de *coronati* [4]. Le concile d'Elvire dénonce les flamines chrétiens qui ont accepté seulement la couronne du flaminat, « *sacerdotes qui tantum coronas portant,* » et les excommunie pour deux ans (can. 55). FIRMICUS MATERNUS parle d'un pontife vêtu d'une robe prétexte, éclatant de pourpre, la tête couronnée d'or ou de laurier : c'est un pontife païen [5].

Voici la description chez PRUDENCE du costume d'un *summus sacerdos* :

> *Mitra infulatus, festa vittis tempora*
> *nectens, corona tum repexus aurea,*
> *cinctu gabino sericam fultus togam* [6].

Nous avons là un personnage qui a le front paré d'une mitre, de bandelettes, d'une couronne d'or, et qui porte une toge de soie ra-

1. *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne* (1919), pp. 30-35.
2. AMBROS., *De excessu fratris Satyri*, I, 38.
3. TERTULLIAN., *De idololat.*, 18. Cf. *De corona*, 9 : « Quis denique patriarches, ... quis vel postea apostolus aut euangelizator aut episcopus invenitur coronatus? » Voyez encore *ibid.*. 7 et 10. Voyez la lettre *Saepe me*, 9, du pape Innocent Ier au concile de Tolède, CONSTANT, p. 770.
4. Voyez *Cod. Theod.*, XVI, II, 38, éd. Mommsen, p. 848, constitution d'Honorius du 15 nov. 407. HIERONYM., *Vita Hilarionis*, 25. Voyez les inscriptions signalées par BEURLIER, *Essai sur le culte impérial* (1891), p. 120.
5. FIRM. MATERN., *De error. prof. relig.*, 18 : « Qui sic in templo praetextatus incedis, qui fulges purpura, cuius caput aut auro premitur aut lauro. »
6. PRUDENT., *Perist.*, X, 1012-1014.

battue jusqu'à la ceinture : c'est l'appareil d'un initié au Mithraïsme qui va être taurobolié [1].

Autre considération. Les évêques et leurs clercs étaient très en garde à l'endroit des innovations de costume qui allaient contre le *mos romanus :* tout ce qui sentait le barbare leur faisait horreur. Or l'usage romain était que les hommes fussent nu-tête.

Le concile d'Aquilée de 381 prononce la condamnation d'un prêtre, Attalus, inculpé d'arianisme et compromis avec l'évêque Palladius de Ratiaria (en Dacia Ripensis) et l'évêque Iulianus Valens, évêque intrus de Poetovio (en Norique). Parmi les griefs articulés contre Attalus, le concile d'Aquilée en retient un qui intéresse notre sujet :

> Qui etiam torquem, ut asseritur, et brachiale, gothica profanatus impietate, *more indutus gentilium,* ausus sit in conspectu exercitus prodire romani : quod sine dubio non solum in sacerdote sacrilegium, sed etiam in quocumque christiano est, etenim *abhorret a more romano,* nisi forte sic solent idololatrae sacerdotes prodire Gothorum [2].

Les empereurs chrétiens ont porté une couronne : voit-on les évêques avoir la hardiesse de faire concurrence au prince? Puissiez-vous plaire à Dieu, écrit le pape saint Léon à l'empereur Marcien, 10 mars 453, et qu'en retour Dieu vous donne, en outre de la couronne royale, la palme sacerdotale : « ... *placentes Deo, qui vobis praeter regiam coronam etiam sacerdotalem conferat palmam* [3]. »

Pensée chère à saint Léon : l'empereur Marius a des sentiments de basileus et même d'évêque. Mais saint Léon ne dit pas : Dieu vous donne et la couronne des princes et la couronne des évêques.

Ce seraient d'excellentes présomptions que la *corona* des évêques n'est pas une couronne proprement dit. Voici les raisons qui nous font y voir simplement une abstraction.

***

Dans le mémoire ou *libellus* que Priscillien, évêque d'Avila, adresse au pape Damase pour se justifier, Priscillien rappelle l'orthodoxie de sa foi, et il ajoute : « *Haec ideo apud venerabilem coronam tuam dicimus, ut, si in ea quae damnamus incurrimus, ipsa libelli nostri professione damnemur* [4]. »

1. Quand on met en avant que, d'après Polycrate, cité par Eusèbe (*H. E.*, V, 24, 3) l'apôtre saint Jean aurait porté le πέταλον du grand prêtre, et autant saint Jacques, d'après saint Épiphane (*Adv. haer.*, XXIX, 4), on ne tient pas compte que ce sont là des données purement légendaires. Voyez Krieg, art. *Kleidung* de la *Realencyklopaedie* de Kraus, t. II, p. 212.
2. *Gesta concil. Aquileien.* Ambrosii, *Epistul.*, x, 9. *P. L.* xvi, 983.
3. S. Leo, *Epist.*, cxi, 3.
4. Priscillian., *Tract.* ii (éd. Schepss., p. 38).

Un peu plus loin, Priscillien énonce qu'il faut que Damase sache tout de l'indignité de l'adversaire des Priscillianistes Hydatius : « *Sed ut sciat corona venerabilitatis tuae, unde excandescentiae eius dolor... fuerit*[1]. » Sur la fin, Priscillien reprend : *Corona tua perspicit*[2]... Et il conclut en demandant à Damase de faire comparaître Hydatius à Rome : « *Praestes audientiam, depraecamur, quia omnibus senior et primus es : Hydatium facias conveniri, ac si confidet aliquid probare de nobis, coronam aeterni sacerdotii non omittat.* » Priscillien parle au pape Damase avec une déférence qui emploie des termes abstraits dans le goût du temps. Il pourrait dire : *Venerabilitas tua.* Mais cela ne lui suffit pas. Il dit : *Corona venerabilitatis tuae.* Il dit : *Venerabilis corona tua.* Il dit : *Corona tua.* Il pousse l'emphase jusqu'à dire : *Corona aeterni sacerdotii (tui)*, « éternel » étant apparemment une réminiscence du sacerdoce de Melchisédech.

Cet emploi de *corona* pour désigner la dignité épiscopale n'est pas propre à l'espagnol Priscillien. Saint Paulin de Nole, informant Alypius, évêque de Tagaste, qu'il vient d'écrire à l'évêque de Carthage Aurelius : « *Ad venerabilem socium coronae tuae patrem nostrum Aurelium ita scripsimus*[3]. » « Compagnon de ta couronne » est une expression équivalant à : collègue ou *consacerdos.* Le même Paulin de Nole écrit à l'évêque Delphinus : « *Veniat tota illa benedictio super caput tuum et in coronae tuae cumulum supertexta florescat*[4].» Que la bénédiction des chrétiens qui te vénèrent, à commencer par ceux de l'Église de Capou, descende sur ta tête et comble ta couronne, c'est-à-dire ton sacerdoce[5].

Nous retrouvons la même expression dans une lettre de l'empereur Honorius à Paulin de Nole, en 419, lui exprimant le regret qu'il ne puisse assister au concile projeté de Spolète : « *O vere digna causa, quam non nisi coronae tuae beata vita discingat*[6]. »

Un évêque de Sicile écrit, en 444, au pape saint Léon : « *Iubere dignata est corona vestra ut...*[7] » Les évêques de la province d'Arles, en 450, remercient le pape saint Léon de la bienveillance qu'il a

1. Priscillian., *Tract.* ii (éd. Schepss., p. 39).
2. Id., *ibid.*, p. 42.
3. Paulin., *Epistul.*, iii, 3 (éd. Hartel, p. 15).
4. Id., *ibid.*, xiv, 4, p. 109.
5. Rapprochez Paulin., *Carm.* xv, 114, 115, p. 56 :

« Sed ne sola sacrum caput infula conseret illi,
extitit et potior geminandae causa coronae. »

Cette fois Paulin parle d'un prêtre qui va être martyrisé, Félix de Nole. Il attribue à ce prêtre une *infula* qui orne sa tête sacrée, et cette *infula* est à sa maniere une *corona* qui va être doublée par le martyre. Tout cela du symbolisme. — Paulin se sert souvent du mot *infula* en lui donnant ce sens, et il ne pouvait pas en avoir d'autre pour un chrétien. Voyez *Carm.* xxv, 223, p. 245.
6. *Coll. Avellan.*, 25 (éd. Guenther, p. 72).
7. Inter Leon, *Epist.*, iii, i.

témoignée au nouvel évêque d'Arles Ravennius : *Notum licet nobis ante iam fuerit... (Ravennium) maxime coronae vestrae gratiam... meruisse* [1].

Et plus loin, dans la même lettre : « *Obsecramus coronam sanctimoniae vestrae* [2]. »

Même année, lettre synodale des évêques de la même province à saint Léon, lettre accompagnée de leurs signatures, par exemple :

Valerianus episcopus beatitudinem vestram saluto.
Maximus episcopus apostolatum vestrum saluto.
Iustus episcopus *coronam vestram* venerans saluto.
Palladius episcopus apostolatum vestrum venerans saluto.

Quarante-quatre signatures en tout, parmi lesquelles je relève huit fois *coronam vestram saluto*, le mot *venerans* étant le synonyme de *reverenter*, s'appliquant aussi bien à *corona* qu'à *apostolatus* [3].

Trois évêques gallo-romains, en 450, écrivent à saint Léon : « *Memorem coronam vestram humilitatis nostrae Christus Dominus longaeva aetate conservet* [4]. »

Licinianus, évêque de Carthagène, écrit au pape saint Grégoire : « *Incolumem coronam vestram ad erudiendam Ecclesiam suam sancta Trinitas Deus conservare dignetur* [5]. »

Nous relevons l'expression dans une adresse au pape Hormisdas en 519 : « *Tempora coronae vestrae in correctione ecclesiarum semper praedicentur* [6]. » Dans une autre lettre de la même année au même pape : « *Advenerunt beatissimi atque sanctissimi domni episcopi vel diaconi directi a sancta corona vestra* [7]. » Dans une lettre de l'année suivante au même pape : « *(Joannes reverendissimus episcopus) paulo ante a vestra venerabili corona directus est* [8]. »

« *Erigat parvulos inplorata coronae vestrae miseratio* », écrit Ennodius au pape Symmaque [9].

Et encore : « *Mei corona vestra meminisse non abnuat* [10]. »

Et encore : « *Sedem apostolicam coronae vestrae cura moderatur* [11]. »

Mais *corona* n'est pas réservé au pape, car Ennodius s'en sert pareillement pour des évêques [12].

1. Inter Leon, *Epist.*, lxv, 1.
2. *Id.*, *ibid.*, 4.
3. *Id.*, *ibid.*, xcix, 5.
4. *Id.*, *ibid.*, lxviii.
5. *Inter* Gregor., *Epist.*, ii, 54.
6. *Coll. Avellan.*, 213, p. 673.
7. *Ibid.*, 215, p. 674.
8. *Ibid.*, 208, p. 667.
9. Ennod., *Epist.*, iv, 22 (éd. Hartel, p. 114).
10. *Id.*, *ibid.*, iv, 28, p. 118.
11. *Id.*, *ibid.*, v, 10, p. 133.
12. *Id.*, *ibid.*, iii, 17; vi, 17; ix, 27, pp. 85, 159, 248.

On peut, pensons-nous, inférer légitimement des textes que nous venons de produire, que, du IVe siècle au VIe, le mot *corona* est synonyme du mot *venerabilitas* quand il s'adresse à un évêque.

***

Notons un emploi différent : quand il s'adresse à plusieurs évêques ensemble, *corona* a le sens d'assemblée de concile. En 431, le 11 juillet, à la troisième session du concile d'Éphèse, le prêtre PHILIPPE, légat du Siège apostolique, s'exprime en ces termes : « *Ex actorum lectione cognovimus quae in Nestorium constituta sunt in sancto vestro concilio..., ac nunc quoque petimus a corona vestra... ut quae in vestra synodo lecta sunt rursum nobis etiam eadem legantur* [1]. »

En 415, à Jérusalem, OROSE disait à l'assemblée du clergé, présidée par l'évêque Jean : « *Exposui coronae vestrae... Caelestium... convictum... ex Africa profugisse* [2]. »

L'empereur Valentien III, en 445, parle de l'apôtre Pierre comme du premier en date des évêques, « *qui princeps est episcopalis coronae* [3]. »

En ce sens le mot *corona* n'est pas réservé aux assemblées d'évêques. Dans le panégyrique de Théodoric, Ennodius le loue d'avoir couvert de fleurs le sénat : « *Coronam curiae innumero flore velasti* [4]. »

***

Revenons à l'autre sens de *corona* et disons une fois de plus qu'il est purement métaphorique.

On nous objectera que *corona* pourrait désigner la tonsure.

Commentant la lettre déjà citée de saint JÉRÔME à saint Augustin (cette lettre doit être de 418), Martianay suppose que les évêques d'Afrique portaient les cheveux coupés en forme de couronne. Quand saint Jérôme écrit : *Precor coronam tuam*, il veut dire : *Precor caput tuum aut dignitatem tuam*. Oui, c'est bien le sens, mais Martianay ne produit aucun texte qui établisse que les évêques d'Afrique eussent les cheveux coupés en forme de couronne. La tonsure, qui ne laisse subsister qu'une couronne de cheveux autour de la tête rasée, est mentionnée pour la première fois par GRÉGOIRE DE TOURS, et c'est celle que porte le pape saint Grégoire, mais elle n'est pas signalée avant le VIe siècle [5].

Au début du Ve siècle, saint JÉRÔME tirait d'un texte d'Ézéchiel

1. HARDUIN., *Concil.*, t. I, p. 1472. L'original est grec : αἰτοῦμεν ὑμέτερον στέφανον.
2. OROS., *Apolog.* 3 (éd. ZAngemeister, p. 607. Autant *ibid.*, 7, p. 612.
3. MIRBT, *Quellen*, 1901, p. 65.
4. ENNOD., éd. Hartel, p. 276.
5. Dom GOUGAUD, *Chrétientés celtiques* [2], 1911, p. 195.

(XLIV, 20) l'interdiction pour les chrétiens de se raser la tête, ainsi, dit-il, que font les prêtres et les dévots d'Isis et de Sérapis, « *sicut sacerdotes cultoresque Isidis atque Serapidis.* »

Je signalerai, en terminant, un fait qui revient à ma thèse et qui la confirme.

A propos du concile d'Éphèse et du rôle de *locum tenens* du pape Célestin qu'y remplit saint Cyrille d'Alexandrie, Tillemont écrit : « Balsamon ajoute à cela, qu'afin que saint Cyrille présidast au Concile avec plus de majesté, et qu'on sceust qu'il avoit le pouvoir de l'autorité du Pape, il parut dans le concile, et condamna Nestorius, *cum Phrygio*, d'où ses successeurs prirent la coutume d'offrir le sacrifice avec le mesme ornement, qu'on prétend estre une mitre... Nicéphore dit qu'on tenoit que depuis cette légation, saint Cyrille, et ses successeurs ensuite, avoient pris la mitre, et le titre de Pape, et avoient esté qualifiez Juges de l'univers. On suppose que c'estoit par une concession particulière de Célestin. Mais ces choses sont si peu probables, et si peu autorisées par les anciens, que Baronius mesme les a rejettées, et le Père Garnier s'en moque aussi bien que M. Valois [1]. »

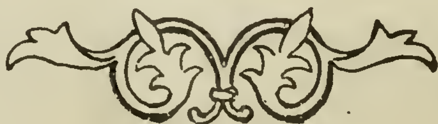
Nous n'attacherons pas plus de croyance à l'assertion de Nicéphore Calliste et de Balsamon. Le premier, qui est du début du XIVe siècle, dépend du second, qui mourut autour de 1200. Mais il est très intéressant que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, le grand canoniste qu'était Théodore Balsamon, nomophulax et chartophulax de Constantinople, signale que le patriarche d'Alexandrie a une coiffure liturgique qui le distingue, que cette coiffure est le *phrygium*, et que ce *phrygium* passe pour un privilège conféré par un pape.

Le XIIe siècle, en effet, est le siècle où apparaît pour la première fois la mitre dans les monuments et dans les textes d'Occident [2].

Paris. Pierre BATTIFFOL.

1. TILLEMONT, t. XIV, p. 766.
2. HONOR. AUGUSTODUNEN., *Tract. de sacram. altaris*, II. — DE LASTEYRIE, *Études sur la sculpture franç. au moyen âge*, Paris, 1902, *Monuments Piot*, t. VIII, p. 38.

SEMPER-VIRTUTI
CIBUS-JEJUNIUM-FUIT
S Leo.



CONCÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE[1]

III. Causes et circonstances du changement de discipline.

Le rite de la concélébration, dont nous avons retrouvé les vestiges jusqu'au XIIIe siècle, n'échappe pas à la décadence générale des traditions liturgiques, qui va s'accentuant aux XIVe et XVe siècles, décadence que déplorent amèrement quelques écrivains contemporains, entre autres, le savant Raoul de Tongres († 1403), si profondément attaché aux usages vénérables de l'antiquité chrétienne [2]. Il est malaisé de démêler les causes qui ont favorisé ce fléchissement général dans la discipline cultuelle : le séjour prolongé de papes à Avignon (1305-1378), où la liturgie romaine, déracinée, s'est étiolée sous ce climat exotique; l'importance de plus en plus grande des messes privées qui habituent insensiblement le clergé et les fidèles à un culte sommaire et plus commode, danger que signalent de nombreux conciles du XIVe siècle, en particulier celui de Trèves (1310) [3], défendant à tous les prêtres de célébrer des messes privées qui pourraient détourner les fidèles de la messe publique et solennelle; ces circonstances ont eu leur part d'influence. Mais limitons nos recherches aux causes plus spéciales qui ont amené le disparition, dans l'Église latine, des rites concélébratoires.

Le cardinal Bona († 1674) signale comme première cause la fondation des ordres mendiants : *Cur autem desierit, causa mihi videtur fuisse, primo quidem quod, fundatis ordinibus mendicantium, et longe lateque propagatis, multiplicata sunt onera Missarum, atque ideo necesse fuit, singulos sacerdotes, ut iis satisfacerent, singulis diebus privatim celebrare* [4]. C'était également l'avis de Raoul de Tongres. Sans doute les fils de saint François, dans leur vie de missionnaires infatigables et de pèlerins de pénitence, ont contribué à vulgariser une liturgie plus portative et dès lors très réduite. Le lourd in-folio, enchaîné jusqu'ici au lutrin, se métamorphose en livre de poche, où l'office divin est réduit de moitié, et prend le nom significatif de *Breviarium ;* les multiples livres liturgiques utilisés dans la concélébration solennelle par les différents membres de la hiérarchie sacrée (sacramentaire, évangéliaire, lectionnaire, graduel, etc.) se fusionnent dans une partition unique, le *Missale totum :* le pauvre Frère mineur, dans ses courses apostoliques, a dans sa besace tout son

1. Voir *Questions Liturgiques et Paroissiales*, VII (1922), pp. 275-285.
2. Dom Mohlberg, O. S. B., *Radulph de Rivo*, Munster, 1915.
3. Mansi, *Amplissima Conciliorum Collectio*, t. XXV, col. 270.
4. *Rerum Liturgicarum Libri duo*, Antwerpiae, 1739, lib. I, cap. XVIII, § IX, p. 247.

nécessaire liturgique; et cette réduction matérielle suppose et entraîne tout à la fois une simplification et une individualisation de la liturgie elle-même.

Cependant, à notre avis, l'opinion de l'éminent auteur demande une mise au point. L'essor des ordres religieux à cette époque; l'extension que prend l'exemption épiscopale; l'ouverture des églises non-cathédrales ou paroissiales au culte public; l'exercice par les religieux du ministère sacré et de la prédication; et plus encore peut-être les abus et la décadence des anciens ordres, de la hiérarchie et du clergé séculier, mis en contraste avec la ferveur et le désintéressement des instituts religieux nouveaux : tout cet ensemble eut pour effet de dévier légèrement vers les maisons religieuses le courant de la piété des fidèles; d'énerver quelque peu le lien de l'unité hiérarchique diocésaine, dont la concélébration à l'autel de l'évêque avait été jadis le symbole; de faire affluer les aumônes et les offrandes cultuelles dans ces asiles de la pauvreté et de la prière, et d'y multiplier dès lors les messes privées; de ralentir l'élan de foi et de piété filiale qui portait jadis les foules pieuses à la cathédrale de l'évêque ou à l'église du chef de la famille paroissiale. Pareil milieu, on l'avouera, n'était pas favorable au maintien du rite traditionnel, inspiré, nous l'avons dit, par un esprit bien différent, celui de l'unité hiérarchique de l'Église diocésaine.

Les étapes de cette transformation de la discipline cultuelle opérée pendant les XIVe et XVe siècles dans le sens que nous venons de dire, sont marquées dans les documents conciliaires de l'époque. Qu'il nous suffise d'indiquer le point de départ (fin du XIIIe siècle) et le point d'arrivée (fin du XVe siècle) : le concile d'Arles (1260) [1] suivi ensuite par celui de Buda en Hongrie (1279) [2], d'Avignon (1282) [3], de Trèves (1310) [4], de Ravenne (1311) [5], rappelle sévèrement le principe traditionnel, qui semble compromis : *Item quia laici statutum suum et Ecclesiae mandata scire non valent, nisi dominicis diebus, quibus in Ecclesia haec consueverunt recitari, ad parochias suas pro divinis audiendis conveniant, districtius inhibemus ne religiosi in ecclesiis suis aut capellis eos diebus dominicis et solemnitatibus praecipuis recipiant ad Divina ; nec horis illis in suis locis populo publice praedicent quibus in parochiis Missarum solemnia celebrantur. Sed illi religiosi qui sciunt et quibus conceditur in populo praedicare verbum Dei, per diversas parochias civitatum praedicent*

1. MANSI, *Amplissima Conciliorum Collectio*, t. XXIII, col. 1010.
2. ID., t. XXIV, col. 285, can. 33.
3. ID., t. XXIV, col 441, § 5.
4. ID., t. XXV, col. 270.
5. ID., t. XXV, col. 455.

et castrorum, vel in locis suis, horis talibus quibus parochianorum ad ecclesias suas non impediatur conventus. Si qui autem religiosi contra hoc attentare praesumpserint, ipsis tamdiu prohibeatur praedicationis et confessionis officium quousque congrue castigati, ab ejusmodi praesumpsionibus recipiscant.

L'autorité religieuse s'efforce donc de maintenir vivante et réelle l'unité hiérarchique du culte chrétien et de sauver au moins les assemblées plénières et dominicales de la famille religieuse, qui semblent menacées : on est loin déjà de la concélébration.

Transportons-nous deux siècles plus tard. Le dominicain saint Antonin († 1459), archevêque de Florence, moraliste très en vue à cette époque, envisage longuement l'obligation de la messe paroissiale solennelle [1]. Il a conscience de traiter une question délicate et vivement débattue : d'après lui, il est permis de suivre, là où elle existe, la coutume de ne pas assister à la messe paroissiale. Si l'évêque venait à statuer le contraire, les fidèles doivent obéir : mais il y aurait là abus de pouvoir. Le point de discipline entre dans une phase critique et décisive : des polémiques très vives sont engagées. Sixte IV, lui-même religieux franciscain, trouve une formule heureuse dans sa constitution *Vices illius* du 17 juin 1478 [2]. « Il est défendu aux Frères mendiants de prêcher que les fidèles ne sont pas tenus d'entendre la messe dans leurs paroisses, les dimanches et les fêtes, vu qu'il est établi par le droit que les paroissiens doivent, ces jours-là, entendre la messe dans leur église paroissiale, à moins d'en être empêchés par un motif légitime. » Mais ce n'était là qu'une dernière étape vers l'établissement définitif de la discipline actuelle. La constitution apostolique *Intelleximus* de Léon X (13 nov. 1517) consacre définitivement la nouvelle législation [3]. « En vertu de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous déclarons que les fidèles, qui, sans aucun mépris de leur propre pasteur, entendent, les dimanches et fêtes, la messe dans les églises des ordres mendiants, satisfont au précepte de l'Église et ne commettent aucun péché mortel, ni n'encourent aucune peine ecclésiastique. »

Il est donc incontestable qu'il y a eu, dans le courant des XIV[e] et XV[e] siècle, un très forte poussée de décentralisation cultuelle et de réduction de la liturgie publique et solennelle. Si l'antique discipline de l'assemblée paroissiale obligatoire chaque dimanche, encore si fortement et universellement établie au XII[e] siècle, n'a pas résisté

1. *Summa Theologica*, Vérone, 1740, p. II, tit. IX, chap. X, tom. II, col 1000-1002.
2. *Corpus J. C. vices illius*, X, com. 1, t. IX, Extrav. 2 *de Treuga et pace*.
3. CHERUBINI, *Bullarium*, n° XXV, éd. Rome, 1617, t. I, p. 519.

à cette poussée, comment s'étonner que les derniers vestiges de la concélébration soient tombés eux-mêmes en désuétude, à tel point que plusieurs auteurs, à la fin de cette époque, en arrivent à affirmer que ce rite n'a jamais existé dans l'Église latine [1].

Mais est-ce vraiment là la cause principale? Nous ne le croyons pas. Cette époque du bas moyen âge est marquée aussi par une décadence de la scolastique : l'École devient vétilleuse à l'excès et s'enlise dans des discussions byzantines stériles : toute une végétation parasite étouffe les bonnes plantes. La question de la concélébration était un sujet à souhait pour une casuistique tatillonne. Déjà Innocent III signale différents doutes que ce rite soulève : *Cum interdum uni Pontifici multi sacerdotes concelebrent, si forte non omnes simul consecratoria verba pronuntiant, quæritur an ille solus conficiat qui primus pronuntiat. Quid ergo ceteri faciunt? An iterant sacramentum? Poterit ergo contingere quod ille non conficit qui celebrat principaliter, et ille conficiet qui secundario celebravit, et sic pia celebrantis intentio frustrabitur...* Innocent III ne fait que mentionner ces scrupules de casuistes, et il ajoute une réflexion très sage et qui renferme le principe de la vraie solution : *Sane dici et respondere probabiliter potest quod, sive prius sive posterius proferant sacerdotes, referri debet eorum* intentio *ad instans prolationis episcopi cui concelebrant.*

Mais les théologiens du XIVe siècle compliquèrent à plaisir cette question, dissertèrent à perte de vue sur sa validité et sa licéité, et allèrent même, comme Durand de Saint-Pourçain († 1335) [2], jusqu'à nier que ce rite eût jamais existé dans l'Église latine, et à récuser le témoignage d'Innocent III : « Nous avons vécu longtemps en curie romaine, dit-il, et nous y sommes encore maintenant, et nous avons assisté aux messes pontificales : jamais nous n'avons été témoin de pareille coutume. D'ailleurs si même elle était observée à Rome, il ne faudrait pas en conclure qu'elle est bonne : car, comme le dit saint Jérôme, il ne faut pas se demander ce que l'on fait à Rome, mais ce qu'on doit faire : *non quod fit Romae, sed quod fieri debet attendendum est* [3].

Nous avons rapporté précédemment les paroles sévères du cardinal Bona († 1634), qui résume bien l'état de la question aux XIVe et XVe siècles : *Improbat audacter ac temere hanc consuetudinem Durandus, quem multi e scholasticis secuti sunt, rem clarissimam*

1. Innocent III, *De Mysteriis Missae*, lib. IV; cap. xxv, *P. L.*, t. CCXVII, col. 873, 874.
2. Cité par Benoit XIV, *De Sacrosancto Missae Sacrificio*, Patavii, 1768, lib. III, cap. XVI, n° 3, p. 314.
3. Voir Catalanus, *Pontificale Romanum*, Paris, 1801, tit. XII, § XVII, t. I, p. 248.

intricatissimis difficultatibus implicantes... Illos nimirum in varia absurda praecipites egit antiqui Ritus (concelebrationis) desuetudo et ex desuetudine ignorantia [1]...

Et vraiment l'éminent liturgiste n'exagérait pas : quand on pense que des théologiens de premier ordre comme Cajetan demandent « l'abolition complète de ce rite, ou au moins une loi interdisant aux prêtres concélébrants de prononcer les paroles de la consécration, ou de les prononcer comme un pur récit historique et sans intention de consacrer, pour ne pas s'exposer à rendre nulle la consécration de de l'évêque [2] ».

Une seconde question, d'une portée pratique plus importante, ne fut pas moins discutée : à savoir si les prêtres concélébrants peuvent former chacun leur intention spéciale et recevoir un *stipendium*. Benoît XIV, dans son traité de la sainte Messe, fait un long exposé de ces controverses, auxquelles tous les théologiens ont pris part, la plupart pour soutenir avec une sévérité extrême l'intention unique. Ce n'est que plus tard, quand la question perdit sa portée pratique, que l'opinion contraire finit par prévaloir : de Lugo la soutient explicitement [3] : *Quod si duo sacerdotes simul consecrarent unam Hostiam, essent duae oblationes et singuli possent applicare missam pro diversis.*

Ces extravagances de la scolastique décadente au sujet du rite de la concélébration sont d'autant plus inexplicables que, comme le fait très justement observer le P. de la Taille S. J. [4], saint Thomas avait établi le principe fondamental qui justifiait pleinement la concélébration et fournissait la solution adéquate des difficultés proposées. Le Docteur angélique pose cette question [5] : *Utrum plures sacerdotes possint unam et eamdem hostiam consecrare?* Dans le corps de l'article il rappelle la réponse d'Innocent III dont nous avons souligné précédemment l'importance : *Omnium* intentio *debet fieri ad idem instans consecrationis.* Dans la solution de la deuxième difficulté, il formule le vrai principe : *Si quilibet sacerdotum operaretur in virtute propria, superfluerent alii celebrantes, uno sufficienter celebrante : sed quia sacerdos non consecrat nisi in persona Christi, multi autem sunt unum in Christo, ideo non refert utrum per unum vel per multos hoc sacramentum consecraretur, nisi quod oportet ritum Ecclesiae servari.*

Notre sacerdoce a son principe essentiel d'unité dans le sacerdoce

1. *Rerum Liturgicarum Libri duo*, Anvers, 1739, lib. I; cap. XVIII, § IX, p. 246.
2. Voir Catalanus, *op. cit.*, p. 249.
3. *De Sacramentis in genere*, Lyon, 1636. — Disp. XIX, Sect. XII, 252, p. 565.
4. *Mysterium Fidei*, Paris, 1921. Elucid. XXVIII, appendix D, pp. 354-56.
5. *Summa Theologica*, 3a-82-2 totus art.

du Christ, *fons totius sacerdotii;* que notre action sacerdotale extérieure soit individuelle ou collective, elle est unique dans la source d'où elle émane; il appartient à l'autorité de l'Église de déterminer si l'acte extérieur et ministériel sera accompli individuellement ou collectivement, par un prêtre isolé ou par tout le presbytère ayant à sa tête l'évêque, en d'autres termes, si le sacrifice sera solitaire ou concélébré. C'est donc pure affaire de discipline cultuelle : *nisi quod oportet ritum Ecclesiae servari.*

Notons en passant que si le Christ est le lien invisible qui fait l'unité du sacerdoce, l'évêque dans son Église particulière en constitue le lien visible; on peut dire en toute vérité qu'il est *fons visibilis sacerdotii suae Ecclesiae;* et c'est cette unité hiérarchique *visible* que l'antique concélébration voulait mettre en lumière : *ut se (parochi) a nostra (episcopali) communione non judicent separatos*[1].

Cette lumineuse solution de saint Thomas semble avoir été perdue de vue aux XIVe et XVe siècles : des luttes passionnées d'école et peut-être aussi un certain préjugé contre ce rite conservé dans l'Orient, désormais séparé de l'unité romaine, ont égaré les esprits et émoussé le sens de la tradition. La concélébration, jugée aussi sévèrement par la théologie de cette époque, ne pouvait manquer de devenir suspecte et de tomber complètement en désuétude.

Au cours de l'époque que nous avons considérée, deux circonstances semblent donc avoir agi en sens parallèle et provoqué l'abandon du rite traditionnel dont nous parlons : d'une part des préjugés d'ordre spéculatif occasionnés par les subtilités d'école, d'autre part les changements pratiques intervenus dans les habitudes de la piété des fidèles; sans compter les causes générales qui, à cette même époque, ont exercé une influence néfaste sur toute la discipline eccléciastique.

IV. Vestiges de l'ancienne discipline.

Le Code, par son canon 803, consacre explicitement le maintien de deux fonctions concélébratoires dans l'Église latine : la messe d'ordination des prêtres et la messe du sacre des évêques. *Le principe* de la parfaite légitimité de ce rite traditionnel est donc acquis : c'est une pure question de discipline ecclésiastique : l'Église pourra, quand elle le voudra, multiplier les applications de ce principe : *nisi quod oportet ritum Ecclesiae servari,* pouvons-nous dire avec saint Thomas. On peut regretter la rédaction du canon sous une forme prohibitive : *Non licet... praeterquam;* il y a là comme un dernier

1. S. Innocent I, *Epist. ad Decentium,* chap. v, 8. *P. L.*, t. XX, col. 556.

vestige du discrédit dans lequel ce rite était tombé, après les réprobations des théologiens des XIVe et XVe siècles.

D'après les liturgistes les mieux avertis, et Dom Martène († 1739) en particulier, les concélébrations de l'ordination et du sacre sont d'institution relativement récente; elles n'avaient pas lieu dans la liturgie romaine à l'époque où l'usage de ce rite était habituel aux fêtes solennelles. *Verum olim,* dit cet auteur [1], *presbyteri non concelebrabant pontifici,* licet alias id persaepe facerent, *neque videtur hic usus in Ecclesia annis ad summum* 400 *antiquior, sed neque postea ubique passim obtinuit.* Martène écrivait au début du XVIIIe siècle; l'introduction serait donc du XIVe siècle. De tous les renseignements historiques que l'auteur apporte à cet endroit pour étayer son affirmation, Dom de Puniet [2] dégage la conclusion suivante. Durand, évêque de Mende († 1296) a composé un *Pontificale* dans lequel figurent plusieurs rites propres aux églises de Gaule, entre autres la concélébration de l'ordination. C'est ce livre liturgique que Patrizi utilisa en 1485 pour l'édition officielle du Pontifical romain, et c'est depuis cette époque que notre rite reconquit son droit de cité dans la liturgie romaine.

On s'explique parfaitement dès lors l'affirmation de saint Thomas dans la Somme Théologique [3] : ... *et ideo secundum consuetudinem* quarumdam Ecclesiarum... *novi ordinati episcopo ordinanti concelebrant :* il écrivait au XIIIe siècle, avant donc l'édition officielle du *Pontificale romanum* qui devait étendre ce rite à *toute l'Église.* Il est assez piquant de constater que c'est au moment même où Durand et ses collègues menaient une campagne contre la licéité de ce rite, que celui-ci entrait comme par surprise, à la faveur du Pontifical d'un autre Durand, dans la liturgie romaine; et que la forme sous laquelle il a été définitivement consacré dans le droit liturgique actuel est la moins traditionnelle et la moins romaine.

Il n'y a plus de doute aujourd'hui, surtout depuis les affirmations si catégoriques de Benoît XIV, que les néomistes soient concélébrants dans le vrai sens du mot. Le célèbre commentateur des livres liturgiques, Catalanus, note [4] l'acharnement des théologiens, à une certaine époque, à faire supprimer ce dernier vestige : *Occasionem dedit nonnullis scriptoribus in ipsum debacchandi, aliis asserentibus omnino tollendum esse, aliis periculosum admodum, aliis negantibus aliquando ab Ecclesia usurpatum fuisse, et aliis demum torquentibus quae*

1. *De Antiquis Ecclesiae Ritibus,* Antverpiae, 1736, lib. I, cap. VIII, art. IX, § 19, t. II, p. 67.
2. *D. A. L. Concélébration,* col. 2477-2478.
3. *Summa Theologica,* 3a-82-2, c.
4. *Pontificale Romanum,* Paris, 1801, tit. XIII, art. XVII, t. I, p. 247.

supersunt vestigia. L'auteur, dans la suite, semble expliquer par là la suppression presque complète dans l'ordination des rites *extérieurs* de la concélébration : un vrai souci, dirait-on, d'une concélébration aussi minimisée que possible : les ordonnés paraissent assister pieusement à genoux à la messe, loin de l'autel, récitant tout haut le canon contrairement à l'usage romain du célébrant; ils communient sous une seule espèce et à genoux : *laico more genuflexi sub una specie Eucharistiam sumant*[1], dit Catalanus; bref, personne parmi les fidèles ne soupçonne qu'ils célèbrent le saint sacrifice : on les prendrait pour des premiers communiants qui récitent ensemble les actes avant la communion. Il n'en était pas ainsi jadis. Martène [2] cite le texte ancien : *Oblatione facta, presbyteri veniunt ad altare* ad standum dextra lævaque altaris *cum missalibus, et dicunt totum submissa voce sicut si celebrarent.* Et l'auteur ajoute : *Hodie vero non stantes sed genuflexi ; neque ad altare sed propiis in locis manentes immoti ; nec submissa sed alta prorsus voce omnia pronunciant.*

N'est-il pas légitime de souhaiter que dans une nouvelle édition typique du Pontifical romain, on reconstitue cette solennelle fonction dans toute son ampleur traditionnelle : car c'est le moment ou jamais, dans ces prémices sacerdotales, de faire apparaître aux yeux des fidèles cette unité hiérarchique dont l'autel de l'évêque est le centre et le foyer. Et, chose digne de remarque, la rubrique actuelle, malgré tout, conserve un léger vestige de l'ancien texte : on lit en effet [3] : *Presbyteri vero ordinati, post Pontificem, vel* hinc et inde (des deux côtés), *ubi magis commodum erit, in terra genuflexi habeant libros coram se.*

***

Bénédiction des Huiles. La fonction liturgique qui a le mieux conservé les rites extérieurs de la concélébration, est incontestablement la bénédiction des saintes Huiles, le Jeudi-Saint. C'est d'ailleurs encore une vraie concélébration au sens large, je veux dire une coopération active des prêtres, non à l'Eucharistie, mais à une bénédiction solennelle de l'évêque. Quelques passages de notre Pontifical romain actuel suffiront à marquer ce caractère [4] :

Juxta dictam sedem (episcopalem) hinc et inde... posita sunt scamna pro duodecim sacerdotibus, ita ut ibidem sedentes faciem vertant ad altare.

1. *Pontificale Romanum*, n° 1 du commentaire.
2. *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, Antverpiae, 1736, lib. I, cap. VIII, art. IX, § 19, t. II, p. 67.
3. *De ordinatione Presbyteri*, pars 1a, ed. Dessain 1905, p. 70.
4. Pars 3a, *In Coena Domini*, ed. Dessain, 1905, pp. 37-62.

Sacerdotes vero duodecim parati... duo cornua faciunt, sex hinc et sex illinc, vertentes faciem ad altare, a lateribus assistentes Pontifici, tanquam ejus testes, et ministerii sacri Chrismatis cooperatores.

Deinde duodecim sacerdotes parati... ad mensam praedictam accedunt et stantes ante eam singuli successive eodem modo ut Pontifex fecerat, in modum crucis super os ampullae praedictae halant.

Pour l'adoration des saintes Huiles ils accomplissent également les mêmes rites que le Pontife.



Bénédiction des SS. Huiles du pontifical parisien (XV[e] siècle), ms. lat. 962 de la BIBL. NAT. de Paris d'après ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. V, pl. 435.

Pour s'expliquer parfaitement toutes les rubriques complexes de cette solennelle fonction, il suffit de la replacer dans son cadre historique : nous sommes en présence d'une concélébration eucharistique antique, au cours de laquelle s'accomplissait la bénédiction des saintes Huiles. La première partie ayant disparu, des réductions et des simplifications se sont produites qui ont occasionné une certaine incohérence dans le rite actuel. Amalaire († 850) nous indique cette véritable origine, en rapportant la rubrique du sacramentaire grégorien relative à la bénédiction des saintes Huiles : *Antequam dicatur : Per quem haec omnia... levantur de ampullis quas offerunt populi et benedicit tam Dominus Papa quam omnes presbyteri*, il ajoute : *Benedicit tam Dominus Papa quam omnes presbyteri : mos est romanae Ecclesiae ut in confectione immolationis Christi adsint presbyteri, et* simul cum Pontifice verbis et manibus conficiant. *At, quia in ipsa periocha concluditur consecratio olei hujus, oportet ut simili modo sicut et cetera cum Pontifice presbyteri oleum conficiant* [1].

Dom de Puniet commente très exactement ce texte en disant : « Le raisonnement d'Amalaire est des plus simples : attendu qu'à Rome les prêtres consacrent la sainte Eucharistie avec le Pape en usant des mêmes paroles et des mêmes gestes que lui ; puisque, d'autre part, la bénédiction de l'huile des Infirmes se trouve insérée

1. *De Ecclesiasticis Officiis*, lib. I, cap. XII, *P. L.*, t. CV, col. 1016. b. c.

(comme aujourd'hui) dans la formule du Canon, il est naturel que les prêtres la récitent eux aussi, et qu'ils participent à cette consécration [1]. »

Il est à noter que dans beaucoup de cathédrales, encore aujourd'hui, ce sont non les chanoines, mais douze curés de la ville épiscopale qui viennent concélébrer la bénédiction des saintes Huiles, avec l'évêque : affirmation traditionnelle de cette dépendance des églises filiales vis-à-vis de l'autel épiscopal.

Anciens usages. — Dans son amour si légitime de la tradition, la liturgie conserva longtemps et conserve encore, dans certaines Églises, de nombreux vestiges de l'antique concélébration. Dom Martène parle longuement de ces différents usages [2] : le respect particulier dont on entoure l'autel de l'évêque; la défense faite dans les anciens conciles aux prêtres de célébrer sur l'autel où l'évêque a célébré; la destination exclusive de l'autel majeur réservé à la messe conventuelle dans plusieurs chapitres et abbayes; l'autel papal rigoureusement réservé au Souverain Pontife dans les basiliques patriarcales de Rome; l'unité de la liturgie les Jeudi, Vendredi et Samedi saints; la participation de tous les curés de la ville à certaines fonctions épiscopales solennelles; dans l'Ordre des Chartreux, aux trois grandes fêtes de l'année, la célébration d'une seule messe solennelle pour tout le monastère, à laquelle participent Pères et Frères.

Un ouvrage très intéressant à ce point de vue : *Voyages liturgiques en France* [3] a été écrit au XVIIIe siècle par de Moléon qui, au cours d'un voyage de recherches liturgiques en Gaule, a décrit toutes les coutumes cultuelles dont il fut témoin à cette époque. « A Sens en Auxerrois, il y a seize curés, dont il y en a treize qui sont nommés *Presbyteri cardinales*, prêtres cardinaux, qui sont les treize prêtres assistants de l'évêque à la messe solennelle. Feu M. de Gondrin, archevêque de Sens, les avait toujours avec lui à l'autel lorsqu'il célébrait pontificalement la messe aux grandes fêtes dans son église cathédrale. Ils n'y assistent plus qu'aux deux fêtes de saint Étienne, patron de l'église cathédrale, à la Dédicace de la même église, et au Jeudi-Saint pour les saintes Huiles. Le nom de *cardinaux* qu'on donne à ces curés, n'est pas sans fondement. Ils sont appelés *cardinaux*, en latin *cardinales*, parce qu'ils se tenaient *au coin de l'autel* (comme cela s'observe encore à Sens et à Lyon), *ad cardines altaris* ou *in cardine altaris*, c'est-à-dire aux carnes (mot français

1. *D. A. L. Concélébration*, col. 2480.
2. *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, Antverpiae, 1736, lib. I, cap. II, art. VI, § XII, t. I, p. 310.
3. Ouvrage publié à Paris, 1718.

qui signifie l'angle saillant d'une table ou d'une pierre) de l'autel; en sorte qu'ils étaient les prêtres de la carne, et l'évêque le prêtre du milieu, *Presbyter de medio* [1]. »

A Lyon, ils étaient six; on les appelait les symmistes; de là dans le vulgaire le nom de *six muses : qui vulgo,* dit du Cange [2], six muses *appellantur.*

Dans une étude bourrée de faits, présentée par Dom Berlière à l'Académie royale de Belgique, sur *Les Processions des croix banales* [3], nous relevons bien des usages apparentés à ceux que nous venons de rappeler. C'était une coutume universelle, nous dit le savant académicien, que nous résumons ici, que les paroissiens des églises filiales se rendaient avec leurs croix, bannières et reliques à leur église-mère pendant l'octave des fêtes de la Pentecôte. La visite annuelle à l'église cathédrale était traditionnelle en Angleterre, notamment à Lincoln, York, Durham, Londres, Exeter, Ely. Des constitutions, éditées pour le diocèse de Londres en 1215-1222, rappellent aux curés l'obligation de prendre part aux processions de leurs archidiacres, lorsqu'ils se rendent à l'église cathédrale aux jours fixés pendant la semaine de la Pentecôte. Cette visite annuelle à l'église-mère est inculquée comme coutume de l'Église universelle par des statuts synodaux d'Ely au XIIIe siècle [4].

La France nous offre une série de textes aussi intéressants et plus anciens que ceux rencontrés en Angleterre. L'auteur des *Miracula Ecclesiae Constantiensis* au XIIe siècle, parlant de la procession du curé et des paroissiens d'Isigni le mercredi de la Pentecôte à la cathédrale de Bayeux, a soin d'ajouter « comme il est de coutume et de devoir de se rendre aux églises-mères en ces jours ». A Paris, les statuts synodaux de l'évêque Odon (1196-1208) demandent aux prêtres d'exhorter, en chaire et au confessionnal, leurs paroissiens à visiter, au moins une fois l'an, la cathédrale de Paris. Cet avis se retrouve au XIIIe siècle dans le sermon d'un curé picard, qui exhorte ses paroissiens à aller en pèlerinage à la cathédrale.

Un usage similaire existe dans le diocèse de Wurzbourg, où les processions paroissiales, se rendant avec leurs croix et litanies à la cité épiscopale, soit à la Pentecôte, soit à la fête de saint Chilien, sont mentionnées du XIIe au XVIe siècle.

« L'obligation pour les paroissiens, conclut Dom Berlière, de visiter une fois l'an l'église cathédrale fortifiait le principe d'unité

1. Ouvrage cité p. 170. Voir aussi dans ce même ouvrage pp. 47, 62-63.
2. *Glossarium*, éd. Paris, 1736, au mot *Symmista*, col. 922.
3. *Bulletins de la Classe des Lettres :* Séance du 7 août 1922, pp. 419-446, Bruxelles, Hayez, 1922.
4. Voir toutes les références à l'endroit indiqué.

dans le diocèse. Ce principe de l'union du clergé et du peuple à l'évêque avait trouvé une première application dans un usage que les documents du VIe siècle permettent de constater, l'obligation pour les prêtres de se rapprocher de l'évêque pour célébrer avec lui les grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, Pentecôte, obligation qui fut étendue aux laïques de distinction... et qui avait pour but de rappeler que les paroisses urbaines et rurales étaient une émanation de la grande paroisse dont l'évêque était le pasteur unique [1]. »

En terminant cette rapide étude sur la concélébration eucharistique, le lecteur se demandera si ces rites anciens ont chance d'être restaurés un jour dans le droit liturgique actuel. Nous ne le croyons pas : en tout cas notre génération ne connaîtra pas pareille restauration. Mais le grand principe chrétien de l'unité hiérarchique du corps mystique, dont ces rites étaient la profession publique et la solennelle expression, demande, lui, à être restauré sans retard. Cette paternité de l'évêque dans sa famille diocésaine n'est plus une réalité vivante dans la piété de nos fidèles : nous-mêmes en sommes-nous suffisamment pénétrés? Et cependant on n'a pas une mentalité vraiment catholique si on ne comprend pas l'importance de cette vérité. Or les Mystères eucharistiques sont l'institution divine qui est en même temps la source la plus féconde et le symbole le plus expressif de cette unité. Mais il ne suffira pas d'une formule de catéchisme ni même d'une déclaration de lettre pastorale pour inculquer ce grand principe chrétien : par une infiltration lente et comme par endosmose, la liturgie bien comprise, surtout si elle retrouve un jour toute son ampleur traditionnelle, peut contribuer pour sa modeste part, en harmonie avec toutes les œuvres d'apostolat, à refaire, non seulement des individus chrétiens, mais une vraie chrétienté.

Rome, 15 janvier 1923. Dom Lambert BEAUDUIN.

1. Rapport cité p. 428.



LA PIÉTÉ INDIVIDUALISTE

Parmi les diverses formes que peut revêtir cet individualisme égoïste contre lequel « l'esprit social » livre de nos jours, sur tant de terrains, de si âpres batailles, il en est une qui, dans le tumulte, passe à peu près inaperçue. Et pourtant ce n'est ni la moins répandue, ni la moins préjudiciable à la bonne santé du corps social, comme à celle de chacun de ses membres : c'est *la dévotion individualiste.*

Il ne manque pas de chrétiens et même de bons chrétiens — entendons par là les « pratiquants » fidèles — qui s'imaginent plus ou moins inconsciemment que la dévotion, disons, plus exactement, que la prière est chose à peu près entièrement privée.

Qu'on veuille bien nous entendre, il ne s'agit pas ici de ces chrétiens, même pratiquants, qui, dans certains pays, prennent bravement leur parti d'accepter pour « intangibles » ces lois dites « laïques » au nom desquelles on bannit Dieu de la « Chose Publique », on l'exile « dans le secret des consciences » avec l'espoir qu'on parviendra bien à l'y étouffer.

Non, il s'agit ici de chrétiens pour qui Dieu est le Dieu des Nations, comme il l'est des Foyers et des Cœurs; de chrétiens qui professent qu'Il a *sa* place dans toute société en tant que telle et que cette place est *la première.* Parmi ces chrétiens-là, disons-nous, il n'est malheureusement pas rare de rencontrer cette dévotion individualiste sur laquelle nous voudrions attirer l'attention.

Et tout d'abord, qu'entendons nous par là?

La dévotion individualiste consiste à en user exclusivement ou habituellement avec Dieu, comme si nous n'avions avec le monde, avec les autres hommes, avec les autres chrétiens, que des attaches tout à fait extérieures, quelque chose comme des relations de bon voisinage.

Sans doute, lorsque nous prions, nous n'excluons jamais la pensée des « autres » d'une façon formelle, ce qui serait pécher mortellement contre la charité; sans doute, nous prions souvent pour les « autres » d'une façon expresse.

Mais il n'en reste pas moins que notre attitude générale dans la prière est l'attitude d'un individu traitant de seul à seul avec Dieu, en audience toute privée.

Nous n'ignorons pas qu'à la porte, se tient une foule innombrable d'adorateurs et de solliciteurs non moins intéressants que nous pour la sollicitude divine, plus, peut-être, que nous; nous mentionnons cette foule et ses besoins dans notre entretien; nous citons

même des noms, à propos desquels nos recommandations se font plus pressantes.

Mais, tout de même, dans le fait de ce colloque avec la Majesté divine, nous ne sommes pas mélangés à cette foule; notre voix ne se confond pas dans ses clameurs, elle se fait entendre distinctement.

Encore une fois, quand nous prions, nous nous considérons trop habituellement comme en audience privée et non comme en audience publique. Nous disons à Dieu : « Seigneur, *j*'implore votre pardon pour *mes* offenses et *je* vous supplie d'étendre ce pardon à tous ceux qui vous ont offensé; *je* vous demande d'agréer l'humble tribut de *mes* louanges et de *mes* adorations; *je* vous remercie des bienfaits que vous *m*'avez accordés, *j*'ai tels besoins d'âme et de corps, daignez y pourvoir, ainsi qu'à ceux de tous *mes* frères. »

Et quand nous avons ainsi prié, nous sortons de l'audience trop généralement convaincus que la prière, la vraie prière, ne saurait se concevoir autrement. Beaucoup même, après cela, ne songent à se mêler à ces audiences publiques que Dieu nous accorde à tous, à la Messe et à l'Office, qu'en raison de l'obligation qui parfois nous en est faite, ou pour y jouir d'un spectacle plus imposant, ou pour y respirer une atmosphère plus chaude, plus apte à rehausser leurs sentiments intimes. Et lorsque leurs sentiments, réchauffés par l'ambiance, sont devenus assez vifs pour se pouvoir épancher, ces chrétiens, au milieu même de la Messe ou de l'Office, tirent, pour ainsi dire, Dieu à part, pour s'entretenir avec Lui en particulier.

Combien de chrétiens, à l'église, au sein de l'Assemblée, se tiennent obstinément dans leur « petit coin », même quand ils sont placés au premier rang, priant, sans doute, avec les mêmes formules que tous prononcent, mais les prononçant à leur propre compte et non au compte de tous.

On comprend maintenant ce que nous entendons par ce mot de piété individualiste. Nous pourrions dire, en abrégé, que c'est l'usage exclusif ou habituel du JE dans nos relations avec Dieu, même quand le JE s'exprime verbalement par *nous*.

Or, si le moi est haïssable, nous ne pensons pas qu'il le soit moins dans la prière qu'ailleurs.

Ici, précisons encore, pour éviter tout malentendu. La théologie distingue avec raison deux sortes de prières : la prière privée et la prière *publique ;* et elle ne reconnaît pas moins de légitimité, de nécessité, de valeur à l'une qu'à l'autre. Ce serait donc sortir de la vérité doctrinale que de condamner la prière privée. On voudra bien croire que nous n'en avons nullement l'intention.

Ce que nous stigmatisons sous le nom de piété individualiste, c'est, au contraire, une erreur et un mal : c'est cette attitude d'esprit

et de cœur qui consiste, pour employer une comparaison métaphysique, à considérer la prière privée comme quelque chose de substantiel, *alors que* l'on ne considère la prière publique que comme quelque chose d'accidentel, d'une accidence nécessaire à l'intégrité de la piété, sans doute, mais enfin, comme une accidence.

En termes plus simples, l'individualisme dans la piété, c'est la tendance égoïste à mésestimer, ou, au moins, à sous-estimer la prière publique, à donner toutes ses préférences à la prière privée, et, c'est dans la logique du système, à mettre, toujours, dans la prière privée, notre personnalité au premier plan.

C'est là, disons-nous une erreur et un mal, et c'est à le montrer que nous voudrions employer les lignes qui vont suivre. *(A suivre.)*

Paris. Georges PÉCOUL,
Professeur à l'Institut catholique.



CONSULTATIONS INOPPORTUNES



SAINT François de Sales fut contemporain de Sixte V : il a donc vu fonder la Sacrée Congrégation des Rites, le 22 janvier 1587, par la Constitution apostolique *Immensae aeterni Dei.* Une fois évêque, il ne connut pas le souci de recourir fréquemment aux décisions du Conseil suprême nouveau : des six cent cinq consultations rituelles déjà rendues à la date de sa mort, en 1622, aucune n'est adressée à l'Église de Genève [1]. Il s'en explique dans une lettre à sainte Jeanne de Chantal : *Mon solliciteur dit que l'on a tort de recourir à Rome pour les choses esquelles on s'en peut passer, et des Cardinaux l'ont dit aussi : car, disent ilz, il y a des choses qui n'ont pas besoin d'estre authorisées, parce qu'elles sont loysibles, lesquelles quand on veut authoriser sont examinées diversément; et le Pape est bien ayse que la coustume authorise plusieurs choses qu'il ne veut pas authoriser luy-mesme, à cause des conséquences* [2].

Ces sages paroles sont toujours vraies et toujours opportunes; la suggestion à la fois ingénue et très avisée qu'elles contiennent a une certaine chance d'être entendue, sortie de la plume du saint Docteur.

D'ailleurs, les recours à Rome deviennent moins fréquents,

1. Cf. *Decreta authentica S. R. C.*, vol. I, p. 107. Il faut prendre le numéro ancien, qui indique le nombre exact des décrets rendus, avant la publication officielle actuelle, qui a supprimé un grand nombre des décrets anciens.

2. Lettre à sainte Chantal du 24 août 1621. (Édition complète, tome XX, Lettre n° 1821, p. 136.) Cf. MEYNARD, *Ripostes sur le Gouvernement des Religieuses*, 1e partie. Clermont-Ferrand, p. 454.

comme le prouve la statistique comparative des décrets de la S. C. R. pour les trois dernières périodes décennales :

1891 à 1900 : 331 décrets,
1901 à 1910 : 232 »
1911 à 1920 : 134 »

Y a-t-il lieu de s'en réjouir et que faut-il penser de cette tendance qui prévaut encore dans certaines chancelleries épiscopales, de soumettre au Saint-Siège tous les doutes que peut soulever l'interprétation des lois cultuelles de l'Église? Question délicate assurément et qu'on craint d'aborder à huis clos, même dans une revue spéciale et réservée.

Heureusement il nous suffira pour la résoudre de faire appel à l'autorité d'un personnage ecclésiastique éminent, très qualifié pour nous éclairer. Le cardinal GENNARI, canoniste et moraliste distingué, mort en 1914, préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, a abordé ce sujet dans le *Monitore Ecclesiastico* [1], revue de Droit canon qu'il dirigeait. Cette même étude a été publiée plus tard dans son ouvrage *Questioni Canoniche* [2]. Nous nous contenterons de traduire, aussi fidèlement que possible, les principaux passages de l'article italien et d'ajouter à chaque argument un bref commentaire.

Voici d'abord le cas posé :

« Vitus et Basile discutent entre eux s'il est expédient de recourir souvent au Saint-Siège pour la solution des doutes. Vitus soutient l'affirmative, disant que par ce moyen on peut obtenir une ligne de conduite plus sûre. Basile au contraire le nie, parce que les principes généraux du droit suffisent à régler notre conduite. On demande lequel des deux a raison. »

L'éminent auteur introduit comme suit sa réponse :

« Une telle question réclamerait, non une brève réponse, mais un long exposé. Nous admettons volontiers qu'il est quelquefois nécessaire de recourir au Saint-Siège pour résoudre un doute important; mais nous réprouvons hautement cette manie *(riproviamo altamente la smania)* de quelques-uns de recourir au Saint-Siège dans toutes les questions, mêmes les moindres, afin d'obtenir des réponses authentiques. Cette façon d'agir n'est pas admissible pour les motifs suivants : »

***

Premier argument : « *Si toutes les questions devaient se trancher d'autorité, ce serait la ruine de la science. En effet, la science consiste précisément à déduire des principes les conséquences, et à appliquer celles-ci à la pratique. Or, si l'autorité sans appel du Saint-Siège*

1. Vol. IX, 1, p. 256.
2. Roma, Veratti, 2[e] éd., 1908, p. 183, n[o] 135.

tranche toutes les applications pratiques, il ne serait plus nécessaire de recourir aux principes, et dès lors tout travail scientifique serait rendu inutile. »

Cette considération nous semble fondamentale. En effet, l'intervention du Saint-Siège, même dans sa forme la moins solennelle, exige de tous les enfants dévoués de la sainte Église, et avant tout des théologiens et canonistes, une soumission absolue, tout au moins un silence respectueux : *Roma locuta, causa finita.* Dès lors, une décision romaine interrompt brusquement la période de controverse, et paralyse, temporairement du moins, les recherches scientifiques. Aussi l'initiative de ces interventions prématurées ne vient-elle pas de Rome; et n'étaient les doutes impatients et les recours intempestifs des Églises particulières, Rome resterait fidèle à sa très sage lenteur. Elle se fait une loi de laisser le travail scientifique suivre dans les écoles théologiques, sous son œil toujours vigilant, son évolution lente et normale, attendant, avant de codifier et de décréter, que la question en litige ait atteint sa pleine maturité. Consciente du prestige religieux dont jouissent tous les actes de son gouvernement, elle redoute pour sa discipline ce caractère provisoire et changeant qui énerve souvent l'autorité des lois humaines; et avant de dégager des conclusions définitives et pratiques, elle attend des années et même des siècles que du choc des idées ait jailli la lumière.

Cette réserve, pleine de majesté et de sagesse, que ne connaissent pas les autorités précaires, facilement inquiètes et impatientes, est un des traits les plus accentués du génie de l'Église romaine. A côté des vérités et des lois essentielles : *in necessariis unitas*, que de questions librement discutées depuis des siècles dans le domaine de la doctrine, de la morale, de la discipline et du culte ! Sur des points importants, et dans des applications pratiques quotidiennes, comme pour l'administration des sacrements, que d'opinions controversées, que de solutions sans cesse renouvelées dans les écoles ! Et cependant, pour liquider la science casuistique par exemple, il suffirait au Saint-Siège de trancher d'autorité toutes les questions discutées dans les manuels de morale. Cette multiplicité de sentences et cette sage liberté laissée à la science théologique étonnent parfois les profanes et les non-initiés, enclins aux solutions radicales et outrancières. Nous avons nos guides de chemins de fer : pourquoi l'Église n'aurait-elle pas son indicateur moral où tous les commandements de Dieu et de l'Église figureraient comme autant de grandes lignes du réseau ferré, sur lesquelles, au lieu des arrêts et des haltes, seraient indiqués, avec une précision arithmétique, les péchés graves et légers où notre machine morale peut stopper?

C'est une boutade assurément, mais qui ne fait qu'outrer une disposition d'esprit trop utilitaire et tout à fait étrangère à la sagesse et à la discrétion de l'Église romaine. *Cum magna reverentia disposuit nos :* Elle a tout ordonné avec un profond respect pour nous, dit saint Augustin en parlant de l'autorité divine. Consciente de ses origines, la sainte Église en agit ainsi vis-à-vis de ses enfants : loin de mécaniser l'homme, elle met sa raison et sa liberté au service de sa discipline; elle l'associe à l'élaboration des lois que l'homme observera ensuite avec d'autant plus de fidélité et d'amour.

Traitant ce même sujet, le R. P. VERMEERSCH exprimait le même avis que le cardinal Gennari : *Importuni isti recursus, sic aiebant ingenio et loco praestantes viri, produnt vel pusillanimitatem quae casus solvere non audeat et, statim ac res paulisper ardua videatur, religionem solutionis in se suscipere nolit, vel imperitiam et damnabilem ignorantiam faciunt manifestam. Nec sua desunt isti timiditati vel pigritiae notabilia incommoda... Languent inde in provinciis seria canonica studia; et pro veris juris peritis, qui principia et leges examinent, succedunt alii, quibus pro omni lege, omni principio, responsa sunt quaedam romana, quae sine delectu accipiuntur, et sine discretione ad alios casus transferuntur contra ipsam sacrarum Congregationum mentem* [1].

Si ces recours continuels et trop hâtifs à l'autorité suprême sont préjudiciables à la science du droit, ils fournissent d'autre part une ample matière à une pseudo-science juridique, sorte de casuistique compliquée et retorse qui s'ingénie par une exégèse subtile à atténuer la portée des décrets, jugés trop nombreux, à détourner le sens obvie, à trouver un biais d'accommodement. Pour prendre un exemple qui nous touche de plus près, il serait facile d'éluder le décret sur la messe dialoguée [2] : la question en effet est ainsi formulée : *An liceat... respondere* LOCO MINISTRI *sacerdoti celebranti?* Or tout le monde sait que la méthode dialoguée consiste pour les fidèles à répondre UNA CUM MINISTRO [3], ce qui est bien différent. Mais ce serait là finasserie de plaideur qui n'aurait d'autre effet que de soulever de nouveaux doutes, de nouvelles questions et de nouvelles réponses.

***

Deuxième argument du cardinal Gennari : « *Ces recours fréquents à Rome restreindraient la liberté des actions. Il y a des questions discutées qui ont de sérieuses raisons* PRO *et* CONTRA; *dans lesquelles*

1. *De Religiosis*. Periodica, Brugis, 1907, t. II, p. 99.
2. Du 4 août 1922. *A. A. S.*, XIV, 1922, p. 505.
3. *Ephemerides Liturgicae*, Oct. 1921, p. 396-409.

il est libre à chacun de suivre l'opinion qu'il préfère. Or, une fois la décision du Saint-Siège intervenue, cette liberté, souvent si précieuse, n'existe plus. »

Le recours à l'autorité suprême peut se faire pour deux motifs : pour lever un doute subjectif et tranquilliser sa conscience; ou bien pour provoquer une interprétation officielle de la loi. Dans le premier cas, le recours est inutile et anti-scientifique, sans compter qu'il encombre les chancelleries romaines. En effet, quand un doute surgit, il suffit d'apprécier si les raisons alléguées de part et d'autre sont sérieuses. Dans l'affirmative, le doute est positif et dès lors la loi cesse d'obliger. Et si cette responsabilité est encore trop onéreuse pour certaines âmes timorées, celles-ci ont toujours la ressource de recourir à d'autres lumières.

« En général, dit l'éminent auteur, il n'est pas nécessaire de recourir au Saint-Siège pour la solution des doutes. On peut s'en rapporter aux principes de la science théologique et canonique; et si la lumière ne se fait pas, nous pouvons toujours user des principes réflexes de la morale. »

Dans le second cas, seule l'autorité a le droit, en vue du bien commun, de priver les particuliers du bénéfice de la liberté. Si elle ne prend pas cette initiative, aucun subordonné n'est en droit de provoquer cette restriction et de priver les autres du bienfait de cette liberté légitime. Le cardinal Gennari insiste dans son étude sur ce point de vue : « Nous ne voulons pas dire qu'il ne soit parfois désirable et même nécessaire de faire appel à la décision suprême du Saint-Siège. Mais que cela se fasse le plus rarement possible *(Ma cio si faccia quanto piu raramente sia possibile)* et seulement pour les questions qu'on ne peut résoudre par les principes généraux et dont les hommes compétents cherchent en vain la solution. D'ailleurs, le Saint-Siège saura bien par sa propre initiative veiller sur les besoins du peuple chrétien, sans perdre de vue le développement de la science. Quand il croit son intervention nécessaire, il agit lui-même sans délai par ses décrets pleins de sagesse et ses décisions sans appel. » Les Églises particulières peuvent donc, en toute sécurité de conscience, s'en remettre à l'Église mère et maîtresse du soin d'établir et d'interpréter, au moment opportun, les lois générales requises pour le bien commun du peuple chrétien. S'il est permis de traduire ce principe en langage familier, nous dirons : Il ne faut pas être plus catholique que le Pape.

***

Troisième argument du cardinal Gennari : « *Comme le Saint-Siège est obligé de resserrer toujours le lien de la discipline par crainte*

que les interprétations officielles trop larges ne viennent à l'énerver; il s'en suit qu'il est le plus souvent amené dans ses réponses à favoriser la loi au détriment de la liberté. En soi, c'est une bonne chose; mais parfois dans la pratique il en résulte des difficultés inextricables, que l'on aurait pu éviter si les décrets n'avaient pas été provoqués. »

La discrétion du législateur le portera souvent à ne pas urger une loi et à ménager pour certains cas la possibilité d'une interprétation bénigne ou d'une coutume contraire. Sans vouloir légiférer directement, il peut aussi désirer le retour prudent et insensible à des usages anciens malheureusement tombés en désuétude, mais dont le rétablissement brusque et général pourrait troubler les esprits; bref, que de circonstances où les textes se font intentionnellement discrets, nuancés, susceptibles d'applications variées : *sic omnia temperet, ut sit et fortes quod cupiant, et infirmi non refugiant*[1]. Mais si des interrogations indiscrètes obligent l'autorité suprême à sortir de sa sage réserve ou de son silence intentionnel, il ne reste à celle-ci qu'à appliquer strictement la loi. Ces habiletés juridiques et ces « secrets de métier » ne pouvaient échapper à l'esprit si perspicace et si affiné du saint évêque de Genève : *il y a des choses légitimes lesquelles quand on veut authoriser sont examinées diversement; et le Pape est bien ayse que la coustume authorise plusieurs choses qu'il ne veut pas authoriser lui-mesme, à cause des conséquences.* C'est ce même souci du respect de la liberté, qui fait dire au cardinal Gennari : « Là où les lumières personnelles ne suffisent pas, on peut toujours interroger un homme compétent, dont la réponse, toute privée, n'empêche pas les discussions ultérieures et n'enlève pas la liberté d'autrui. »

***

Quatrième argument du cardinal Gennari : « *Le Saint-Siège dans ses décisions envisage la situation générale et nullement les conditions spéciales. Dès lors les décrets qu'on provoque pour solutionner une difficulté locale, souvent ne donnent pas satisfaction et les doutes ne font qu'augmenter.* »

Multiples sont les éléments qui entrent en jeu dans l'application concrète d'une loi; un décret ne peut les envisager tous. Il n'est pas sensé non plus tenir compte des droits acquis et des coutumes légitimes des églises particulières. De plus, des considérations valables dans certaines régions sont sans aucune portée dans d'autres : le décret en est donc plutôt infirmé que confirmé. Il suffit de lire les commentaires, souvent divergents, auxquels chaque décret

1. *Règle de Saint-Benoît*, chap. 64, *De Ordinando Abbate.*

donne lieu, pour se rendre compte de la justesse de cette remarque du cardinal Gennari : *ed aumentano perciò la difficolta.*

Constatons-le à propos du décret cité plus haut relatif à la messe dialoguée : *Quae per se licent, non semper expediunt ob inconvenientia quae facile oriuntur, sicut in casu, praesertim ob perturbationes quas sacerdotes celebrantes et fideles adstantes experiri possunt cum detrimento sacrae actionis et rubricarum.*

Quels sont ces *sacerdotes celebrantes et fideles adstantes* qui pourraient être troublés dans leur dévotion par la méthode dialoguée? S'agit-il du célébrant et des fidèles qui dialoguent la messe elle-même, ou bien des autres prêtres qui pourraient célébrer en même temps leur messe à des autels latéraux et des autres fidèles qui ne participent pas au dialogue? Le premier sens ne semble pas admissible; que faudrait-il dire alors d'une messe chantée qui, bien plus que la messe dialoguée récitée, devrait troubler les fidèles et le célébrant, qu'on suppose dans de telles dispositions : dans ce cas il faudrait dire aussi des messes chantées : *non expediunt.* La chose devient plus évidente encore si on examine les décrets antérieurs sur cette question, auxquels le présent décret se réfère : on y cite comme inconvénient de la messe dialoguée : *si uni vel pluribus sacerdotibus celebrantibus confusionem et distractionem ejusmodi mos afferat* [1]. Il s'agit donc bien des prêtres et des fidèles non engagés dans le dialogue et qui célèbrent par hasard dans la même église. Or, cette considération, qui est présentée comme principale : *praesertim ob perturbationes...*, trouve rarement son application en Belgique et en France où la méthode dialoguée est surtout appliquée dans les maisons religieuses, les pensionnats, les établissements où pareil inconvénient n'existe pas. La réponse fournit donc matière chez nous à un nouveau doute. Mais que d'autres points d'interrogation se présentent à la suite de ce décret : la récitation du chapelet pendant la messe; la distribution de la Communion; la récitation collective d'actes préparatoires à la Communion; l'exécution de chants et cantiques, etc., autant de coutumes qui, autant et plus que la méthode dialoguée, devraient tomber sous l'application du décret : *praesertim ob perturbationes quas sacerdotes celebrantes et fideles adstantes experiri possunt cum detrimento sacrae actionis et rubricarum.* Et de fait nous savons que des doutes ont déjà été proposés dans ce sens à la Sacrée Congrégation des Rites. Le cardinal Gennari avait donc raison de dire que souvent la solution

1. Ce décret n'a pas été publié dans les *A. A. S.* Cf. *Ephemerides Liturgicae,* t. XXXV, août 1921, p. 313.

d'un doute en soulève d'autres : *spesso riescono contrarie ai desiderii, ed aumentano percio la difficolta.*

***

Cinquième argument du cardinal Gennari : « *La coutume légitime a la force d'abroger la loi et de rendre licite ce qui sans cela pourrait être illicite. Il n'y a donc pas besoin, dans un très grand nombre de cas, de la déclaration verbale du Saint-Siège.* »

En vertu du consentement du législateur, la coutume établit un droit objectif nouveau, au même titre qu'une loi écrite : c'est le droit coutumier. L'Église a consacré dans son code (can. 25-30) cette source authentique du droit qui atteste l'importance de la tradition dans une société ; au point que cette tradition peut, non seulement s'établir en conformité avec la loi ou indépendamment d'elle, mais encore finir dans certains cas par prévaloir contre elle. Et quelle sagesse dans cette disposition ! Une formule écrite, en effet, malgré sa clarté, peut s'obscurcir dans la complexité de la vie réelle : le fait, plus brutal que le texte, se charge alors de la commenter et de lui donner sa portée précise et concrète *(Consuetudo juxta legem)*. Une formule peut manquer d'envergure et de prévoyance et perdre de vue des applications pratiques : les mœurs alors instinctivement finissent par suppléer et compléter la loi *(Consuetudo praeter legem)*. Enfin, au contact de la réalité, des corrections et des redressements, voire des suppressions du droit écrit s'imposent ; le droit coutumier se chargera sans heurt et sans bruit de ce travail, tout en épargnant au législateur l'obligation pénible de modifier ou de supprimer son texte *(Consuetudo contra legem)*.

Bref, dans l'exercice normal du pouvoir législatif, la coutume légitime constitue un organe authentique et officiel chargé d'adapter le droit aux besoins toujours changeants de la société. Loin de s'astreindre servilement au texte écrit de la loi, elle le complète, l'interprète, en étend la portée à des cas nouveaux, en tempère l'application, en supplée les lacunes : bref elle crée à côté du droit écrit et avec le consentement de l'autorité le droit coutumier : *consuetudo est optima legum interpres.* (Can. 29.) Sans doute il y a des enceintes sacrées qui limitent son champ d'action, spécialement dans le domaine des lois liturgiques (can. 818) ; mais là encore cependant elle exerce son influence.

Or le recours à l'autorité, érigé en système normal et unique d'interprétation de la loi, contrarie le fonctionnement régulier de cet organe authentique et usurpe indûment le rôle que le pouvoir législatif lui-même assigne à la coutume.

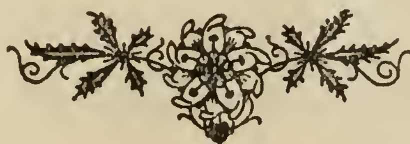
Au surplus, le droit canon lui-même a fixé les règles d'interpré-

tation des lois. Voici ce que dit le can. 18 : *Leges ecclesiasticae intelligendae sunt secundum propriam verborum significationem in textu et contextu consideratam; quae si dubia et obscura manserit, ad locos codicis parallelos, si qui sint, ad legis finem ac circumstantias et ad mentem legislatoris est recurrendum...* On cherche en vain dans cette classification des normes d'interprétation le recours au législateur. Au lieu de nous inviter à dégager patiemment et scientifiquement l'intention du législateur, pour dissiper nos doutes, pourquoi l'Église ne nous dit-elle pas de la consulter et de lui adresser tous nos *dubia?* C'est que, comme nous l'a dit si justement la cardinal Gennari, ce procédé, érigé en système, est anti-scientifique et anti-juridique : l'Église ne l'énumère pas parmi les moyens ordinaires d'interprétation.

Évidemment, il est infiniment plus commode, dès qu'un doute surgit, de se dispenser du travail d'interprétation que suggère le code, et d'écrire au Saint-Siège; sans compter l'intérêt de curiosité de cet échange de correspondance et la satisfaction de se lire et d'être lu dans le Moniteur pontifical. Mais tout cela est au prix de la déchéance de la science canonique dans les Églises particulières.

Mais enfin n'y a-t-il pas au moins le grand mérite de l'obéissance; et n'est-ce pas un témoignage éloquent de filiale soumission envers le Siège apostolique que cette tendance instinctive a recourir à Rome dans tous nos doutes? C'est l'enfant qui à la moindre difficulté se jette dans les bras de sa mère! Il ne peut s'agir ici, (est-il besoin de le dire?) de marchander l'attachement filial et la soumission respectueuse et empressée au Saint-Siège et à tous les organes de son autorité souveraine. Pour les uns comme pour les autres, pour saint François de Sales et le cardinal Gennari comme pour les correspondants les plus assidus des Congrégations romaines, c'est la même obéissance et le même amour. La question est ailleurs. L'obéissance est au premier chef une vertu sociale: avant d'être un instrument d'ascèse pour l'individu, elle est un élément indispensable au bien-être social. Or le bien-être social est chose complexe: les multiples éléments doivent s'y combiner dans de justes proportions : les excès comme les déficiences peuvent être préjudiciables au bien de l'ensemble; l'obéissance, comme toutes les autres vertus sociales, est soumise à cette loi de discrétion et de prudence: elle a son juste milieu, et pour elle aussi, le mieux est souvent le plus grand ennemi du bien.

Rome, janvier 1923. Dom Lambert BEAUDUIN.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

MAREDSOUS (1872-1922)

Le 15 octobre dernier, en une splendide apothéose de pourpre, de violet et de soleil, la grande abbaye d'Entre-Sambre-et-Meuse fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation. La presse a redit avec pompe — *jucunda et sonora jubilatio* — les gloires accumulées en ces dix lustres par les moines de Saint-Benoît. Il est juste que notre timide musette ajoute sa note très humble à ce concert de louanges.

C'est qu'aussi bien la fondation de Maredsous fut, pour la Belgique, une aurore de restauration monastique et liturgique, et la munificence de MM. Henri et Jules Desclée érigeant, sur les plans du baron Béthune, en joyau d'art médiéval l'abbaye et son abbatiale, fut un bienfait national.

Ce cadre somptueux allait s'animer des plus grandioses pompes liturgiques, ces cloîtres bas se peupler de travailleurs émérites, tandis que, dès 1881, un collège se fondait à l'ombre de l'abbaye naissante où l'élite de la jeunesse belge allait acquérir une formation religieuse fondée sur la participation effective à la vie liturgique. Dom Gérard van Caloen, le futur évêque missionnaire, en prenait la direction, en même temps qu'il lançait dans le monde une revue d'édification, le *Messager des Fidèles* (1884). En 1890, ce périodique modeste se muera en *Revue bénédictine,* d'une valeur scientifique absolue, un des plus beaux fleurons de la couronne bénédictine. Outre le *Messager,* Dom Gérard van Caloen publia des brochures remarquables, d'une initiative hardie pour l'époque : *La Communion des fidèles pendant la Messe* (1884), *La question religieuse chez les Grecs,* et créa un *Missel des fidèles,* suivi d'un *Petit Missel des fidèles* de très belle tenue et d'un succès marqué.

Dom Laurent Janssens, lui aussi futur évêque, qui devait donner plus tard son imposante *Summa theologica ad modum commentarii in Aquinatis summam,* collaborait aux revues naissantes et publiait trois brochures sur le *Chant grégorien,* que Maredsous avait mis en honneur, une plaquette sur *L'onction dans la louange divine,* un exposé dogmatique, historique et liturgique du sacrement de *Confirmation,* un *Com-*

mentaire du petit Office de la sainte Vierge et un discours prononcé au Congrès eucharistique de Bruxelles, *Principes d'art religieux*.

L'art liturgique fut cultivé par D. MICHEL HORN, qui composa plusieurs *Livres d'orgue*, par son successeur aux orgues de Maredsous, Dom ANSELME DEPREZ, dont les *Cantiques* distingués ont acquis un juste renom. Dom HUGUES GAISSER, jadis chantre de l'abbaye, publia des études sur : *Le Système musical de l'Église grecque*, et *les « Heirmoi » de Pâques dans l'office grec*. Les arts plastiques virent s'ouvrir, en 1903, *l'École Saint-Joseph*, ateliers d'art chrétien dont les productions s'animent parfois d'une émotion plus moderne.

La science liturgique retiendra surtout deux noms, aux assonances géminées, dont la notoriété est la juste récompense d'un labeur obstiné d'ardents autodidactes. Dom URSMER BERLIÈRE, directeur de l'Institut historique belge à Rome, spécialisé dans l'histoire monastique, ne manqua pas d'utiliser ses glanes liturgiques en d'excellents articles du *Messager des Fidèles*, de la *Revue bénédictine*, dont il fut longtemps le précieux directeur, des *Questions liturgiques* et de la *Revue liturgique et monastique*.

Dom GERMAIN MORIN, patient investigateur de textes, publia dans les *Anecdota Maredsolana*, près de quatre-vingts homélies et des traités inédits de saint Jérôme, des *Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*. En 1917, l'infatigable érudit livrait à la publicité quatre-vingt-cinq traités, parmi lesquels soixante-douze de saint Augustin, dont trente-deux inédits. Il engagea avec M. Gevaert une polémique importante : de la part de D. Morin, les *Véritables origines du chant grégorien* en furent le dernier mot. Enfin, un délicieux petit livre, *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*, révéla en cet austère savant un écrivain ascétique exquis.

Ces travaux scientifiques n'entravèrent pas l'apostolat littéraire : en 1898, Dom GRÉGOIRE FOURNIER fondait le *Messager de Saint-Benoît*, devenu vers la fin de 1910, « sous la pression de diverses circonstances et le développement du mouvement liturgique [1] », la *Revue liturgique et monastique*. En 1912, l'abbaye de Maredsous abrita les travaux de la quatrième semaine liturgique, auxquels prirent part le Rév. P. abbé Dom COLOMBA MARMION[2], l'auteur de la trilogie sacrée *Le Christ, vie de l'âme, le Christ dans ses mystères, le Christ, idéal du moine*, d'un si franc succès, Dom EUGÈNE VANDEUR, l'auteur de l'ouvrage sur *la sainte Messe*, si vulgarisé, Dom IDESBALD RYELANDT et Dom ANSELME DEPREZ. En 1913, Dom MAURICE FESTUGIÈRE fit paraître son très vigoureux *Essai de synthèse sur la Liturgie catholique*.

Cependant la *Revue bénédictine*, dont la direction était confiée vers cette époque à Dom RAYMOND THIBAUT, continuait d'apporter son appoint de travaux critiques, notamment dans les articles de Dom DONATIEN DE BRUYNE, spécialiste des études scripturaires. Le *Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine*, publié actuellement en annexe

1. Dom HADELIN DE MOREAU, Abbaye de Maredsous (1922), p. 89.

2. Au moment de mettre sous presse, nous parvient l'annonce du décès de l'éminent prélat. Nous nous inclinons avec respect devant cette tombe trop tôt ouverte et devant le deuil collectif de nos confrères.

sous la direction de Dom BERNARD CAPELLE, auteur d'une étude sur le Psautier africain, profitera aussi à tous les liturgistes.

Ce mince aperçu de l'activité liturgique de l'abbaye jubilaire devrait s'attarder encore à de nombreuses autres publications, notamment à celles de Dom PLACIDE DE MEESTER sur la liturgie grecque, de Dom PIERRE BASTIEN sur le chant et les questions liturgico-canoniques, de Dom PAUL DAMMAN, de Dom JÉRÔME PICART, de Dom ERMIN VITRY, etc.... *Et sunt quorum non est memoria.*

Il faut nous borner à rendre un hommage collectif à toute cette génération de travailleurs illustres, hommes de vertu, d'art et de paix : *Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua... in peritia sua requirentes modos musicos, et narrantes carmina scripturarum, homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis.* (*Eccli.* 44.) Dom Joseph KREPS.

FAUX MYSTICISME ET FAUX SYMBOLISME DANS LES EXPLICATIONS LITURGIQUES

De tous les enseignements religieux, l'enseignement par la liturgie est assurément le plus prenant et le plus fécond, celui qui imprime en nous les traces les plus vives et les plus durables. La première raison, ce sont les lumières surnaturelles que nous puisons dans la participation à la prière officielle de l'Église, spécialement durant la sainte Messe, et que nous ne puisons que là.

Mais il est une autre raison d'ordre même naturel; c'est que l'instruction que nous apporte la liturgie bien comprise, pénètre dans notre âme par toutes ses fenêtres qui sont nos sens; elle saisit et captive toutes nos facultés; elle s'empare de tout notre être, pour y déposer et enrichir sans cesse ce capital psychique du conscient et de l'inconscient religieux dont s'alimente toute notre activité morale. Par l'inconscient religieux j'entends ici ces mille sensations, images, sentiments et pensées que nous suggère le déploiement de la liturgie sans que nous nous en rendions compte, acquisitions inconscientes sans doute, mais acquisitions très réelles et très agissantes, dont, au dire des psychologues, il serait difficile d'exagérer le rôle, surtout aux moments critiques de notre existence, parce qu'elles constituent le terrain où notre conscient puise sa sève et sa vigueur.

Cette raison a une importance souveraine quand il s'agit du peuple. Le peuple est et reste enfant; il ne comprend guère que le langage qui lui parvient par les sens; il n'apprécie les choses et n'agit guère que sous les impulsions de son inconscient psychique. Dès lors, si nécessaire que soit l'enseignement catéchistique, si profitables que puissent être les conférences apologétiques et autres moyens d'instruction religieuse, ils ne sauraient lui suffire. Ces moyens, qui s'adressent surtout à la raison, peuvent conserver toute leur efficacité sur les individualités d'élite; mais pour atteindre, éclairer et entraîner la masse des fidèles, il faut avant tout cet enseignement plus sensible, plus vivant et plus continu, qui se dégage de la liturgie et de tout ce qui se rapporte à la liturgie. Aussi la restauration de la vie religieuse parmi la masse ne deviendra-t-elle une

réalité que le jour où sera restaurée la vie liturgique. On a mis du temps pour le comprendre; aujourd'hui c'est fait, dit-on, au moins pour la plupart des esprits; il ne reste qu'à rattraper le temps perdu.

Mais pour que le peuple comprenne et goûte la liturgie, pour que l'œuvre si nécessaire de sa restauration ne soit pas contrecarrée et compromise, il est nécessaire de rompre définitivement avec certains errements du passé. Nous visons ici certains principes et certaines méthodes dont s'inspirent bon nombre d'anciennes explications liturgiques, et qui sont acceptés avec trop de confiance par de pieux auteurs modernes. Ainsi, on interprète les textes scripturaires de la liturgie par des procédés qu'une saine exégèse ne peut ni ne doit tolérer; on explique, ou plutôt, on prétend expliquer les rites et les cérémonies de l'Église par des allégories et des symboles qui manquent de tout fondement historique et rationnel, et qui ne respectent pas toujours les exigences du bon goût; on attribue à l'Église, dans l'ordonnance de sa liturgie, des conceptions qui visent au grandiose, au merveilleux, et qui n'ont jamais existé que dans certaines imaginations plus fécondes qu'éclairées. En agissant de la sorte on se flatte sans doute de rendre la liturgie plus mystérieuse et plus attrayante, et l'on ne réussit qu'à embrouiller les esprits simples, à provoquer le scepticisme des esprits plus cultivés, à engendrer chez les uns et les autres ce sentiment d'indifférence et d'ennui que nous éprouvons tous en face des choses que nous ne parvenons pas à comprendre.

La question que nous abordons ici, peut paraître délicate; elle ne nous semble pas dépourvue d'importance. Nous ne nous sommes néanmoins décidés à la traiter que parce qu'on a bien voulu nous le demander à maintes reprises, et aussi parce que nous croyons être en communion d'idées avec les promoteurs du mouvement liturgique actuel. Au reste nous n'entendons en aucune façon engager ici un procès de tendance contre nos bons vieux liturgistes; si, dans le riche héritage qu'ils nous ont légué, il y a des choses à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire, c'est à nous à faire le départ de ce qui est à prendre ou à laisser. Les défectuosités de leurs œuvres ne sauraient nous faire oublier leurs mérites très réels; encore ces défectuosités peuvent-elles invoquer des circonstances atténuantes qui ne seraient plus admissibles de nos jours. Toutefois, comme les morts sont moins susceptibles que les vivants, nous nous permettons de médire surtout des premiers, afin de mieux épargner les seconds.

Nous commencerons par un bref aperçu historique des explications liturgiques que nous ont léguées les siècles passés. Cet aperçu, qui nous fournira les pièces du dossier, nous permettra de mieux faire saisir l'origine et le développement des abus d'interprétation, ainsi que l'exacte portée de nos observations à leur sujet.

§ 1. Les explications liturgiques des premiers siècles.

Primitivement la liturgie se déroulait en des formes très simples et très compréhensibles. On observait religieusement les rites fondamentaux, établis par les apôtres d'après les instructions du Sauveur et avec l'assis-

tance du Saint-Esprit, tels que l'oblation du pain et du vin mêlé d'eau, la consécration, la fraction de l'hostie, les signes de croix et le baiser de paix, qui était suivi de la participation des fidèles au banquet eucharistique. Sur ces rites essentiels, peu nombreux, et qui portaient en eux leur signification, les pasteurs des églises ne se faisaient pas faute de greffer des rites secondaires; mais ceux-ci étaient commandés par les circonstances et s'expliquaient par elles. Quant aux lectures scripturaires et aux prières qui précédaient, accompagnaient ou suivaient les rites, elles présentaient peu de difficulté, puisqu'elles se faisaient dans la langue du peuple, ce qui n'empêchait pas d'ailleurs le clergé de les commenter pour les mieux faire comprendre. Aussi ne connaît-on aucun traité de cette époque qui explique la liturgie *ex professo*, parce que le besoin ne s'en faisait pas sentir.

Lorsque fut close l'ère des persécutions sanglantes, et que le sol romain, libéré du paganisme, se couvrit de somptueux édifices religieux, le culte officiel prit naturellement de l'ampleur. De saints Pontifes, toujours guidés par la lumière d'En-Haut, développèrent tout le cérémonial liturgique et le fixèrent dans un cadre plus rigide, mais en respectant les rites existants, dont la diversité, suivant les pays, produisit la diversité de nos liturgies. Le peuple entendait toujours la langue hiératique qui restait sa langue; mais quant à l'origine et à la signification de certaines cérémonies, qui, maintenues par esprit de tradition, avaient perdu leur raison d'être primitive par suite des circonstances nouvelles, leur souvenir tendait à s'effacer de l'esprit du clergé lui-même aussi bien que des fidèles; il y avait donc lieu de le raviver par un cours d'explications liturgiques; on ne manqua pas d'y pourvoir.

Le mouvement partit de l'Orient, où l'effloraison de la liturgie avait été plus hâtive. Malheureusement, et cela dès son origine, il fut auguillé sur une fausse voie; et cette erreur initiale va peser sur les explications liturgiques à travers tous les siècles jusqu'à nos jours.

Nos lecteurs savent ce qu'était l'exégèse scripturaire de l'école d'Alexandrie. Sous l'influence plus ou moins consciente des doctrines ambiantes de l'idéalisme platonicien, qui n'accordait aux éléments sensibles qu'une réalité et une signification empruntées tout entières aux éléments supra-sensibles, dont ils étaient censés n'être que les symboles, l'école chrétienne d'Alexandrie s'habitua trop à voir dans tous les objets sensibles, et, par extension, dans tous les événements historiques, des figures dont la réalité serait moins objective que la réalité supra-sensible des choses figurées. Posant comme principe général que le monde visible n'est que l'image du monde invisible, elle se sentait amenée, par une pente insensible de l'esprit, à prendre toute analogie entre les deux mondes pour un symbole et à tourner tout en allégorisme. Transportant cette disposition d'esprit dans l'explication des divines Écritures, elle devait aboutir à ce système d'exégèse idéaliste, dont les applications, souvent bizarres, n'étaient pas toujours exemptes d'erreurs et de témérités dangereuses. Du domaine exégétique, la méthode passa naturellement dans le domaine liturgique, où l'on croyait pouvoir s'autoriser de

toute analogie quelconque entre les rites et les choses spirituelles pour expliquer la raison d'être et la signification des cérémonies cultuelles; c'était lâcher toute bride à l'imagination.

Il nous semble que le vice fondamental de cette méthode consiste dans la confusion entre l'analogie et le symbolisme ou le mysticisme. Il est parfaitement exact que le monde visible est l'image du monde invisible, en ce sens qu'il existe entre eux des analogies qui nous introduisent de la connaissance des choses sensibles en la connaissance des choses spirituelles; et personne ne conteste les services très appréciables que le principe analogique, sagement appliqué, peut nous rendre et nous rend en effet dans la théologie, l'exégèse scripturaire et la liturgie. Mais qui dit analogie, ne dit pas par le fait même symbolisme; autrement il faudrait conclure que les choses les plus disparates, pourvu qu'elles aient quelque vague analogie entre elles, deviendraient les symboles les unes des autres. L'analogie n'entre pas dans la signification propre des choses, ni ne leur confère une nouvelle signification; elle n'ajoute, ni n'enlève rien à leur nature, qui lui est antérieure. Le symbole au contraire donne aux choses leur signification propre, ou du moins il leur confère une signification qu'elles n'avaient pas auparavant; et cette signification symbolique qui présuppose généralement, mais pas nécessairement, une analogie, ne se tire pas de l'analogie elle-même, mais de la volonté de celui qui a attaché à tel objet ou tel rite telle signification spéciale. Nous nous sommes laissé dire qu'en Chine les gens bien élevés se saluent en se tirant mutuellement par le nez; chez nous, le rite aurait un caractère assez différent; cela dépend, non de la chose en elle-même, mais du sens qu'on y attache. Par conséquent, pour conclure d'une analogie à un symbolisme quelconque, il faut que cette analogie ait été visée et voulue dans le but de cette nouvelle et spéciale signification; et cette observation condamne à l'avance bien des procédés fantaisistes en exégèse et en liturgie.

Entre l'Ancien et le Nouveau Testament, on peut découvrir une infinité d'analogies; et il est certain que bon nombre de ces analogies fondent de réels sens mystiques. Mais le caractère mystique des faits scripturaires, qui présuppose toujours l'analogie, ne provient pas de l'analogie elle-même, mais de la libre volonté de Dieu, qui a créé cette analogie précisément en vue de signifier tel fait de la nouvelle Alliance; et ce caractère mystique ne se retrouve, ni nécessairement, ni même de fait, dans tous les détails bibliques.

Il faut raisonner de même pour le symbolisme de nos rites religieux. D'abord il n'y a pas, dans la liturgie, des sens mystiques proprement dits; il n'y a que des sens symboliques. Dieu seul peut créer des sens mystiques; quant aux sens symboliques, nous avons la faculté d'en inventer à notre guise, et nous en usons tous les jours. En second lieu, les rites liturgiques tirent leur caractère symbolique, non pas de l'analogie qu'ils offrent avec les choses spirituelles, mais de la seule intention de l'Église qui leur a attaché cette signification spirituelle et figurée. Ainsi, dans le feu du Samedi-Saint, nous pouvons à peu de frais, car nous ne manquons

pas totalement d'imagination, découvrir des analogies les plus variées avec la gloire céleste, avec le feu de la charité, ou de l'enfer, ou des passions, avec la lumière du soleil ou d'une simple chandelle, et avec bien d'autres choses encore; soutiendra-t-on que toutes ces analogies entrent dans la signification symbolique du rite? Évidemment non; le rite n'a d'autre sens que celui que lui attribue l'Église.

L'allégorisme scripturaire d'Alexandrie, en ce qu'il avait d'excessif, fut battu en brèche, en Orient, par les Pères cappadociens et l'école d'Antioche, qui trouva en saint JEAN CHRYSOSTOME son plus illustre représentant en Occident, par la plupart des Pères, spécialement par saint JÉRÔME, « le Docteur incomparable, suscité par Dieu pour expliquer les saintes Écritures » (l'oraison du saint); si parfois on lui sacrifie encore dans la pratique, ses principes sont du moins répudiés aujourd'hui par tous les exégètes.

Mais l'allégorisme liturgique eut la vie beaucoup plus dure; il persista en Orient, d'où il passa en Occident, conquit la faveur de la plupart des liturgistes du moyen âge et trouva fort bon accueil chez des liturgistes plus modernes. Il s'en faut qu'il soit mort aujourd'hui.

Le plus ancien ouvrage grec que nous possédions sur l'explication de la liturgie, est tout imprégné de l'allégorisme alexandrin. Rien d'étonnant à la chose : c'est dans les écoles d'Alexandrie que son auteur avait puisé sa formation. Il s'agit de l'ouvrage de saint SOPHRONE, patriarche de Jérusalem († 638); il a été découvert et publié par le cardinal Maï, sous le titre de *Commentaire liturgique.*

Saint Sophrone part de ce principe que toute la liturgie est la représentation de la vie terrestre du Sauveur; il en conclut que c'est dans ce sens symbolique qu'il faut interpréter tout le cérémonial liturgique. Ainsi, l'église figure la réunion de tous les fidèles du Christ; l'abside, l'étable de Bethléem; l'autel, le saint sépulcre; la crédence, le Calvaire; le corporal, le saint suaire; la nappe d'autel, le sein de Marie. Le narthex, que ne peuvent franchir les catéchumènes, représente les anges qui ne quittent pas le trône de Dieu pour descendre sur terre. L'ambon, taillé dans la pierre, c'est la pierre scellée du tombeau du Christ; mais les gradins de l'ambon figurent l'échelle de Jacob, etc.

L'évêque représente le Christ; le prêtre qui l'assiste, c'est saint Jean-Baptiste, ce qui ne l'empêche pas de se transformer dans le Christ portant la croix, quand il porte l'évangile, et de devenir, à ses moments, l'ange Gabriel, un chérubin, un séraphin, voire le Père éternel. L'aube du prêtre représente le vêtement blanc de l'ange assis près du tombeau; son huméral, la sainte Trinité; sa tonsure, la couronne d'épines; son étole, les ailes des séraphins. Le diacre est généralement un ange ordinaire, parfois un séraphin, dont ses vêtements de lin imitent les ailes; son aube représente la chair blanche du Christ, et si elle s'ouvre aux aisselles, c'est parce que le côté du Sauveur a été percé par la lance; sa tunique tombe par devant et par derrière, c'est le Nouveau et l'Ancien Testament; son manipule, c'est le suaire qui enveloppa la sainte dépouille des apôtres. S'il porte des manches, c'est pour figurer les liens

qui enchaînaient les mains du Christ, car, fait observer notre auteur, tout heureux d'avoir trouvé une raison aussi péremptoire, c'est par devant et non par le dos que le Christ eut les mains liées.

Mêmes procédés pour l'explication des cérémonies. Lorsque l'évêque fait son entrée dans l'église, il figure le Christ se manifestant aux eaux du Jourdain ; lorsque, accompagné des diacres, il quitte l'autel pour le trône pontifical, il figure le Christ qui monte glorieux au ciel, en compagnie des anges ; lorsqu'il donne la bénédiction au peuple après l'évangile (rite grec), il marque les trente mille ans qui séparent les deux avènements du Christ, car c'est le chiffre qu'on obtient, en multipliant par six les cinq mille ans représentés par les cinq doigts de la main qui bénit ; et si l'explication est contestable, l'exactitude du calcul reste hors conteste. Lorsque le peuple se tourne vers l'Orient pour prier, c'est pour figurer son espoir de goûter au fruit de l'Éden, qui est justement situé à l'Orient. Lorsque les ministres procèdent à l'encensement de l'évangile, ils figurent la grâce accordée aux disciples de Jésus de guérir les maladies et les langueurs en Israël, etc. Et la liste de ces allégories court de la colonne 3981 jusqu'à la colonne 4041 du tome LXXXVI de la *Patrologie grecque* de MIGNE ; encore l'ouvrage est-il incomplet.

On voit par ces exemples ce qu'est la méthode allégorique. Négligeant les raisons réelles des choses, elle demande toutes ses explications à de pieux et ingénieux rapports que chacun serait en droit de multiplier et de varier à l'infini, tout en admettant la même thèse générale. Mais on peut aussi partir d'autres thèses, qui deviendront les points de départ de nouveaux rapports non moins variés et amplifiables. Éblouis par ce luxe d'explications, clergé et fidèles finiront bien par ne rien voir du tout dans la liturgie.

D'après un autre liturgiste, encore plus célèbre, et qui fut presque contemporain de saint Sophrone, saint MAXIME le Confesseur († 662), la liturgie serait, non pas la représentation des faits de l'évangile, mais la traduction sensible de ce qui se passe dans le monde invisible des âmes, et tous ces détails s'expliqueraient par des allégories tirées du domaine mystique anagogique. Tel est le sujet de son ouvrage assez considérable, intitulé *Mustagogia*, c'est-à-dire, initiation aux divins mystères, et reproduit dans la *Patrologie grecque* de MIGNE [1].

Voici quelques spécimens d'explication :

L'église matérielle, comprenant le sanctuaire et la nef, est la figure : *a)* de Dieu, vivant en lui-même (le sanctuaire), et ramenant à lui toute la création (la nef) ; *b)* du monde, comprenant des créatures raisonnables (le sanctuaire), et des créatures non douées de raison (la nef) ; *c)* de chaque homme, formé d'une âme spirituelle et d'un corps matériel. L'entrée de l'évêque dans l'église figure le premier avènement du Christ ; l'entrée du peuple, à la suite de l'évêque, indique la conversion des païens et des pécheurs ; le chant rappelle, de près ou de loin, les célestes harmonies. Dans la lecture de l'épître, il faut voir l'instruction des fidèles ; dans la

1. MIGNE, t. XVI, cc. 651-718.

lecture de l'évangile, la consommation des siècles; dans le renvoi des catéchumènes, la séparation des méchants d'avec les bons au jour du jugement; dans la fermeture des portes après le renvoi, le séjour éternel des élus dans le ciel; dans le baiser de paix, leur paix et leur union; dans le trisagion, leur jubilation devant le trône de Dieu, etc.

Saint Maxime assure avoir puisé ses idées dans les œuvres du Pseudo-Denys; mais il y a ajouté beaucoup du sien, car l'ouvrage du Pseudo-Denys sur la hiérarchie ecclésiastique [1] n'entre pas dans l'explication des rites liturgiques et se borne à des considérations plutôt générales sur la messe.

Quant à saint Sophrone, sa thèse générale se retrouve déjà dans un opuscule latin, qui lui est antérieur de plus de cinquante ans. Cet opuscule, qui est formé de deux lettres, vrai trésor historique par ses renseignements sur les antiques rites gallicans, prétend aussi expliquer la liturgie par des allégories tirées des faits de la vie du Sauveur; mais son allégorisme est plus sobre et moins fantaisiste. Le prêtre figure le Christ, le corporal son suaire; la nappe d'autel, sa robe sans couture; les antiennes du début, la voix mystérieuse des patriarches, annonçant le premier avènement du Messie. L'hymne angélique, c'est l'hosanna des enfants, lors de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem; le trisagion avant l'évangile, c'est le chant des anges à l'arrivée de Jésus aux portes des limbes; le trisagion après l'évangile, c'est le chant des saints et des patriarches, accompagnant Jésus à la sortie des limbes, etc.

L'opuscule est attribué à saint GERMAIN de Paris [2]. L'attribution est discutable; mais ce qui importe, c'est la date, et la date est bien de la seconde moitié du VIe siècle.

Quand on confronte l'ouvrage latin avec le *Commentaire* grec, on est frappé de la ressemblance du fond et de bon nombre de détails. Personne ne soutiendra que le *Commentaire* dépende de l'opuscule; il faut donc admettre que les deux ont puisé à des sources communes plus anciennes, et que l'allégorisme liturgique dominait déjà au VIe siècle en Occident comme en Orient. Le fait est corroboré d'ailleurs par d'autres documents qui parlent de la liturgie, ne fût-ce qu'incidemment; et il trouve son explication naturelle dans la dépendance historique des anciennes liturgies occidentales vis-à-vis des liturgies orientales (exception faite de la liturgie romaine, répandue dans l'Italie). C'est de l'Orient que sont partis les premiers apôtres qui ont évangélisé les Gaules et les Espagnes; c'est sur le type oriental que se sont fondées les premières institutions monastiques occidentales qui ont exercé sur le développement liturgique une influence décisive. *(A suivre.)*

Attert (prov. de Luxembourg.) CH. WILLI, C. SS. R.

1. MIGNE, *P. G.*, t. III.
2. ID., *ibid.*, t. LXXII.

LA LITURGIE ROMAINE ET LES « ORTHODOXES » RUSSES

Sa Grandeur Mgr CHAPTAL, *un de nos plus fidèles abonnés de la première heure, promu évêque auxiliaire du diocèse de Paris, nous communique ses* Directions données aux prêtres du diocèse de Paris relativement à l'entrée des « Orthodoxes » russes dans l'Église catholique, *qu'il vient de publier dans la partie officielle de la Semaine Religieuse de Paris* (*t.* 138 *n°* 3595, 2 *décembre* 1922, *pp.* 651-655). *Daigne Sa Grandeur agréer nos hommages et lire ici l'expression de notre gratitude et celle de nos lecteurs pour sa communication d'un intérêt si captivant.*

Un nombre croissant de Russes manifeste le désir d'entrer dans l'Église catholique.

Si les prêtres auxquels ils ont recours ne se rendent pas compte de l'extrême importance du rite que doit régulièrement embrasser le nouveau catholique, ils risquent de créer de graves dissentiments entre le catholicisme et nos frères séparés, et de compromettre, pour une nouvelle période indéterminée, la cause de l'unité de l'Église.

Tout acte de ministère émanant d'un prêtre latin, et pouvant infirmer l'autorité du rite slave, provoque, dans les âmes russes, des froissements intimes dont nous avons peine à concevoir l'intensité, et se trouve, d'ailleurs, en opposition formelle avec la discipline adoptée par les congrégations romaines et les Souverains Pontifes.

I

Sentiments des Russes à l'égard du rite.

La plupart des Russes sont tellement attachés à la conservation de leur rite et de leurs usages religieux, qu'ils les considèrent comme faisant partie de leur patrimoine national. Aux yeux de la plus grande partie des réfugiés, ces rites et ces usages restent comme le symbole de leur patrie désolée et comme un drapeau autour duquel ils se serrent. Pour la grande masse de ces émigrés, la religion orthodoxe est le palladium de l'unité nationale, autour duquel doivent se grouper tous ceux qui sont restés fidèles à la vieille Russie. Passer au rite latin, en embrassant le catholicisme, c'est, pour des esprits ainsi prévenus, une trahison et un abandon de sa nationalité au moment où elle a le plus besoin de l'action solidaire de tous ses éléments. « Se faire catholique dans ces conditions, disent-ils, c'est accepter d'être un déraciné et se rendre incapable de prendre part à la vie de son pays. » Ne voyant guère le catholicisme que sous la forme latine, les Russes pensent que, pour être catholique, il faut être latin, et que pour être véritablement Russe, il faut être orthodoxe et de rite pravoslave. Ils ignorent qu'il existe un rite slave catholique et que ce rite est en tout conforme à celui auquel ils sont si profondément et, d'ailleurs, si légitimement attachés.

Une autre cause de malentendus et de froissements provient de la nécessité où se trouvent les Russes émigrés et les habitants affamés de la Russie, de recourir à la charité catholique. En voyant les conversions qui s'opèrent, ils prétendent que nos secours n'ont d'autre mobile, de

notre part, que le désir d'acheter des âmes orthodoxes en les entraînant au catholicisme par l'appât d'avantages matériels. Bien souvent ces plaintes ont retenti parmi les émigrés en France. Elles n'ont sans doute aucun fondement sérieux. Mais il n'en est pas moins nécessaire de connaître ce point sensible de l'âme russe, et il serait maladroit et peu charitable de l'irriter. Il est possible, d'ailleurs, que quelques individualités viennent nous parler de conversion pour avoir part à des avantages matériels, sans trop de souci de leurs convictions intimes. Il est important que les prêtres qui reçoivent ces ouvertures, les accueillent avec beaucoup de prudence, et n'admettent dans l'Église que des personnes sérieusement éprouvées et suffisamment instruites de nos dogmes et de notre morale. Les prêtres ne sauraient d'ailleurs être trop soucieux de clarté avec certaines âmes exposées à rester dans le vague et l'imprécision.

On comprendra facilement aussi qu'aucune pression indiscrète ne doit être faite sur les enfants qui fréquentent nos institutions catholiques. Le mieux est de régler d'avance, et sans équivoque, le régime auquel seront soumis ces enfants : ce régime comporte ordinairement l'instruction et l'éducation religieuses telles que les reçoivent les autres élèves catholiques.

D'autres motifs d'irritation proviennent de la façon dont les Russes orthodoxes sont désignés par nous. La dénomination de schismatique, employée à leur égard, et celle de schisme, pour indiquer leur rupture avec l'Église catholique, leur paraissent outrageantes et les froissent profondément. Aussi Léon XIII, dans tous ses actes, a-t-il eu soin de les éviter, et n'a-t-il employé que les termes de « frères séparés » et de *dissidents*. Benoît XV n'a pas craint de se servir du mot d'*orthodoxes* qu'on leur donne généralement. Il serait donc utile et conforme à l'esprit de charité recommandé envers eux par les Souverains Pontifes, d'éviter toute terminologie blessante pour ces infortunés, atteints par tant de malheurs. Il arrivera cependant qu'un certain nombre de ces convertis de l'émigration voudront embrasser le rite latin : les uns sont persuadés que c'est le seul rite admis par l'Église, les autres veulent satisfaire quelques dévotions qui ne sont en honneur que dans ce rite. Pour eux, le rite latin constitue le « catholicisme complet », comme ils disent. D'autres encore préfèrent entrer dans l'Église latine parce qu'ils manquent de prêtres qui soient de leur rite.

Il est nécessaire d'instruire ces fidèles et de redresser leur esprit. Le rite latin n'est ni le seul rite, ni le « rite complet ». Le catholicisme n'est ni latin, ni slave, ni grec, mais il embrasse ces particularismes et les surpasse tous en résidant principalement dans les données de la foi véritable. Les églises latines, que peuvent fréquenter les Russes catholiques pour y recevoir les sacrements, pour y faire leurs dévotions et pour s'y livrer aux exercices de la piété, satisfont actuellement à tous les besoins de leur âme, en attendant que des églises de rite slave puissent s'édifier, soit en Russie, soit en France, soit ailleurs.

Ce moment n'est pas arrivé encore, si ce n'est à Pétrograd, à Moscou

et à Constantinople. Mais il arrivera un jour, et il importe de le préparer avec une persévérante sollicitude.

En conséquence, nous rappelons aux prêtres qui s'intéressent au retour des âmes russes dans le bercail de l'Église catholique, que leur devoir est de faire sentir aux nouveaux convertis, et particulièrement à ceux qui l'auraient oublié, qu'ils appartiennent à un rite vénérable entre tous, et par sa splendeur propre et par ses origines, et que, selon la discipline de l'Église, ils devraient y rester attachés, s'ils possédaient, dès maintenant, une église de leur rite. Ils y trouveraient leur bien personnel et ils donneraient à leurs compatriotes un exemple de fidélité à leurs traditions séculaires.

Comme nous allons le montrer, cette conduite est celle que l'Église a fixée elle-même d'une façon très précise.

II

Voici un résumé des *Instructions et Règles* données par le Saint-Siège pour traiter avec les dissidents du rite oriental, et, plus, spécialement, avec ceux qui sollicitent leur retour au catholicisme.

On pourrait croire que la *latinisation* des Orientaux n'a été réprouvée que par Léon XIII et les Papes qui lui ont succédé. Il n'en est rien, et les documents qui la prohibent sont bien antérieurs.

Avant de les citer, en les abrégeant, commençons par constater que le *Codex*, dans son Canon 98 (§ 2 et 3), ne fait que résumer une doctrine déjà ancienne.

1º Dans les *Monita ad Missionarios in partibus Orientalibus*, rédigés par la Propagande en 1669, nous lisons : « Les missionnaires en Orient doivent soigneusement faire un partage entre les choses qui appartiennent aux rites ecclésiastiques et celles qui concernent la foi ; entre les dogmes qu'il faut croire et les disciplines qu'il faut observer. La foi doit être la même dans l'une et l'autre Églises, celle d'Orient et celle d'Occident... Mais les lois disciplinaires et les rites ecclésiastiques peuvent être distincts dans chacune de ces Églises : cette diversité des rites s'accorde parfaitement avec l'unité de la Foi.

» ... Par conséquent, s'il s'agit du retour des Grecs à l'unité de l'Église catholique, il faut que les missionnaires déclarent clairement et franchement que les rites grecs ne sont ni blâmés ni modifiés par l'Église de Rome, et que, mieux encore, la plupart d'entre eux sont hautement approuvés ; ils doivent rappeler que les Souverains Pontifes *ont toujours insisté dans les termes les plus explicites en faveur de la conservation des rites particuliers de l'Église orientale dans toute leur intégrité et leur pureté.* »

2º Dans la Constitution *Ad Missionarios per Orientem deputatos* ayant pour début *Allatæ sunt*, Benoît XIV, en 1775, édicte ce qui suit :

§ 18. — « ... Tout en travaillant à extirper radicalement les erreurs dans lesquelles ont pu tomber les Orientaux, les Souverains Pontifes se sont attachés avec le plus grand soin à leur laisser intacte la discipline qu'ils observaient avant le schisme, et qu'ils puisaient dans leurs liturgies et dans leurs rituels vénérables et antiques. Jamais les Souverains Pon-

tifes ne leur ont demandé, en les recevant dans la foi catholique, de renoncer à leur rite et d'adopter le rite latin; cette exigence aurait entraîné le suppression de l'Église orientale et des rites grecs et orientaux, ce qui est tout à fait contraire aux actes et aux intentions du Saint-Siège.

§ 19. — « ... Il résulte de tout ceci trois conséquences différentes : d'abord le missionnaire qui s'efforce de ramener à l'unité les schismatiques orientaux doit s'attacher uniquement à extirper les erreurs qui leur viennent de leurs ancêtres et qui sont contraires à la foi catholique. Ensuite, il doit éviter de blesser ou de corrompre les rites que professent les nouveaux convertis, ce qui a toujours été étranger aux façons d'agir du Siège apostolique. Enfin, le missionnaire *doit absolument s'abstenir de tout ce qui pourrait induire le schismatique oriental à adopter le rite latin; son seul rôle est en effet de le ramener à la foi catholique, et nullement de lui inculquer le rite latin.* »

§ 21. — « ... Le missionnaire qui, malgré la défense portée plus haut, pousserait le schismatique grec et oriental à embrasser le rite latin, risquerait de provoquer, par cette manière de faire, de très graves dommages *(gravissima detrimenta).* »

3° Dans les *Collectanea* de la Propagande (édition de 1907, n° 1633, page 207), un missionnaire oriental, en 1885, demande si, en vertu de ses pouvoirs ordinaires, il peut réconcilier à l'Église catholique des schismatiques habitant le territoire de la mission. On lui répond, le 1er juin 1885 : « Affirmativement, et les schismatiques doivent être reçus dans le rite oriental, et non dans le rite latin, à moins d'une permission du Saint-Siège. »

4° Dans l'encyclique *Præclara* du 20 juin 1894, Léon XIII, faisant appel aux dissidents orientaux et les invitant à l'union avec l'Église romaine, leur tient en substance le même langage que Benoît XIV : « Émus par la charité divine et par le souci du salut commun, et non par des motifs humains, nous désirons la réconciliation et l'union avec l'Église; nous souhaitons une union pleine et parfaite ; et cette union ne signifie rien de plus qu'une concorde entre les dogmes auxquels nous adhérons et un échange mutuel de charité fraternelle.

» La véritable union entre les chrétiens est celle que l'auteur de l'Église, Jésus-Christ, a instituée et qu'Il a voulue : elle consiste dans l'unité de la Foi et du Gouvernement. Il n'y a aucun doute que Nous ou nos successeurs nous ne supprimerons jamais rien de votre droit, ni des privilèges de vos patriarches, ni des coutumes rituelles de chaque Église. Il a été et il sera toujours dans la pensée et la conduite du Saint-Siège de se montrer prodigue de concessions à l'égard des origines et des mœurs propres de chaque peuple. »

Il est impossible de ne pas souligner l'importance de cette promesse solennelle.

Peut-on croire maintenant qu'on est libre de pousser les convertis à prendre le rite latin?

5° Dans la Constitution *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, promulguée par Léon XIII (30 novembre 1884) :

« N° XI. — Si une communauté, une famille ou une personne autrefois dissidente, est revenue à l'unité catholique, et si la condition mise à son retour a été l'adoption du rite latin, cette personne, cette famille ou cette communauté restera fixée dans ce rite; mais elle aura toujours la faculté de revenir à son rite catholique originel. Si cette condition n'a pas été posée, et si c'est l'absence de prêtres orientaux qui l'a obligée à recourir au ministère des prêtres latins, elle devra revenir à son propre rite, aussitôt que la présence de prêtres orientaux le permettra. »

6° Les derniers documents parus sur cette matière se trouvent dans la Constitution *Tradita ab antiquis* du 14 septembre 1912, autorisant les fidèles à communier dans n'importe quel rite, et dans le Code, au Canon 98.

Dans le premier document, n° VI, on interdit le changement de rite sans l'autorisation du Siège apostolique; mais il n'y est visiblement question que des catholiques, et non de ceux qui se convertissent.

Dans le *Codex*, le § 2 interdit aux clercs de pousser au changement de rite : *Clerici nullo modo inducere præsumant sive latinos ad orientalem sive orientales ad latinum ritum assumendum.* Cette règle s'applique aux dissidents qui reviennent à l'unité aussi bien qu'aux fidèles catholiques. En effet, d'après les références données dans les éditions officielles, ce paragraphe retient la législation promulguée par Benoît XIV dans la Constitution *Allatæ sunt*, n° 21. Nous l'avons vu plus haut, ce texte s'applique aux convertis et impose une règle précise au prêtre chargé de les introduire dans l'Église catholique.

Conclusion : les prêtres qui reçoivent des orthodoxes dans l'Église catholique, doivent éviter tout ce qui ressemblerait à une latinisation; ils doivent, au contraire, avertir nos frères revenus à l'unité que c'est en l'absence d'églises et de prêtres de leur rite d'origine que l'Église les autorise à recourir au rite latin.

† EMMANUEL,
Évêque d'Isionda,
Auxiliaire de S. Ém. le cardinal Dubois.

APPROBATION ROMAINE

S. CONGREGAZIONE PRO ECCLESIA ORIENTALI

Rome, 11 décembre 1922.

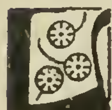
Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

J'AI reçu la *Semaine Religieuse* de Paris contenant les « Directions aux Prêtres de Paris pour l'entrée des « Orthodoxes » russes dans l'Église catholique », et je félicite Votre Grandeur de cette très belle initiative. *Les instructions données par Votre Grandeur reflètent fidèlement et clairement la pensée du Saint-Siège et de cette Sacrée Congrégation relativement au retour à l'Unité catholique, et je fais le vœu qu'elles soient suivies par tous les prêtres, tant réguliers que séculiers, sans distinction de nationalité, qui exercent le saint ministère à l'endroit de nos chers frères dissidents de Russie et de toute autre région où l'on observe un rite différent du rite latin.*

Votre Grandeur fera bien de donner la plus grande diffusion possible à ces Instructions, et je lui serai obligé, si elles sont réimprimées, d'en faire parvenir une certaine quantité d'exemplaires à cette Sacrée Congrégation.

Pour l'Éminentissime Cardinal Secrétaire,
† Isaïe PAPADOPOULO, *Assesseur.*

LE BIRITUALISME.



'évangélisation de la Russie se trouve devant un problème liminaire complexe. Un correspondant nous envoit à ce sujet l'étude documentaire suivante, que nous ne publions que sous la responsabilité pleine, entière, et non partagée, de l'auteur.

Les évêques polonais, dans un concile provincial, tenu en 1921, sont tombés d'accord pour demander au Saint-Siège le privilège, pour les futurs apôtres de la Russie, de célébrer suivant deux rites, le rite latin et le rite gréco-slave. On appelle cet emploi simultané des rites : « biritualisme ».

Son principal promoteur est Mgr de Ropp, archevêque catholique-latin de Mohilew, en Russie. Il mène campagne dans la presse en faveur de son idée. Un de ses articles a paru dans *La Croix* de Paris, le 2 mars, et un second dans le *Maasbode* de Hollande, du 26 mars 1922. Ces articles jettent la confusion dans l'esprit de ceux qui nous ont vu renoncer au rite latin pour prendre le rite oriental, et connaissent la parole des Papes : « Par vous, mes Ruthènes (uniates), j'espère que l'Orient se convertisse. »

C'est qu'en effet le *biritualisme* présente des inconvénients sérieux.

I

Voici, en résumé, ce que j'ai contre le *biritualisme :* il est contraire à la discipline de l'Église, — le motif principal allégué pour l'introduire est futil. Sa raison d'être secondaire est injurieuse pour le sentiment religieux du peuple russe. Ses conséquences seront : une défiance et une haine plus grande entre Polonais, Russes et Ruthènes; ajoutons qu'il est peu praticable.

Ce qui tout d'abord doit nous mettre en garde contre le *biritualisme,* c'est qu'il est contraire à la pratique de l'Église. Nulle part on ne voit un biritualisme général comme le veulent les Polonais. Toujours l'Église, en accordant à un prêtre d'adopter un nouveau rite, lui fait la défense de célébrer encore suivant son rite ancien. (On m'excusera de ne pas citer de texte : je n'ai pas mes documents sous la main.) Si parfois elle permet le *biritualisme,* c'est dans des cas particuliers et pour des motifs graves. Ainsi, le prince Max de Saxe, savant orientaliste, a obtenu tout en restant du rite latin, de célébrer en Orient suivant le rite oriental. Il voulait capter la bienveillance de l'Orient pour que l'Orient lui découvrît ses secrets.

Des exceptions, bien motivées et autorisées par Rome, ne font que mieux ressortir la discipline générale de l'Église, qui vise à l'ordre et à l'unité.

La principale raison alléguée en faveur du *biritualisme* est sa valeur

démonstrative; il prouverait aux russes que le rite n'est qu'accessoire : il faut que le Russe comprenne que la même foi peut avoir différentes formes — chose que très souvent il ne sait pas; qu'il devienne catholique tout court. « Il faut que la forme prenne la place qui lui convient, c'est-à-dire une place secondaire. » (*La Croix,* 2 mars.) Mgr de Ropp attribue une importance trop grande au petit nombre de catholiques latins répandus sur l'immense territoire russe. Ils ne sont pas 1 %. Beaucoup de Russes n'ont jamais vu le rite latin, ne soupçonnent même pas son existence. Ont-ils besoin qu'on vienne leur en parler ou le leur montrer? S'ils sont en contact avec des latins et que la multiplicité des rites dans l'Église catholique leur offre des difficultés, qu'on leur donne un mot d'explication, comme on fait en Occident vis-à-vis du rite grec.

La raison secondaire est plus sérieuse : les biritualistes veulent attirer au rite latin l'élite russe. Écoutons Mgr de Ropp : « Le catholicisme peut agir et se développer en Russie de différentes manières : d'abord dans sa forme latine, puis dans le rite slave. Le rite latin attirera un certain nombre d'adhérents des classes supérieures, des intellectuels. Leur défendre d'adhérer au catholicisme sous cette forme, serait entraver les conversions. Car beaucoup d'entre eux ne veulent pas du rite slave, et la déclaration : je veux être vrai catholique, c'est-à-dire catholique latin, se trouve fréquemment dans la bouche des Russes. Cependant ce rite n'attirera pas le bas peuple... »

Ainsi la raison secondaire, formellement avouée, est d'enlever au rite slave une élite. La raison non avouée, et... inavouable, est le mépris traditionnel qu'a le Polonais pour le pauvre peuple et son rite oriental. En Galicie, les Ruthènes n'ont plus de noblesse. Celle-ci, pour échapper au mépris et à la persécution, et pour bénéficier, d'autre part, des faveurs et privilèges de la noble nation, est passée au camp adverse, c'est-à-dire aux Polonais. Le peuple est resté ainsi sans protection, sans richesses, sans considération. C'est un peuple de parias qui doit servir les classes supérieures, ou périr.

Le *biritualisme* tend à faire la même chose en Russie. Les intellectuels deviendront latins et seront du côté polonais : ceux qui resteront grecs formeront ce que Mgr de Ropp appelle « le bas peuple ». En Russie, comme en Galicie, le prêtre polonais désignant aux fidèles l'Église grecque, pourra les prier : « N'allez pas dans cette étable ! » Le « bas peuple », qui est la masse, s'irritera de se voir délaissé par les siens, méprisé par ses antagonistes et il se redressera contre eux. Ainsi ces conversions d'intellectuels au catholicisme latin ne feront qu'entraver l'apostolat. On se félicite de la conversion de villages orthodoxes opérée par les latinisants, sans se demander ce que valent ces conversions faites après la guerre en terre occupée encore par l'armée polonaise. Quoi qu'on fasse, on ne latinisera jamais l'Orient. Celui-ci se convertira dans son rite, ou il ne se convertira pas. Introduire en Russie le latinisime est une erreur du clergé polonais. Hélas ! c'est parfois une erreur voulue. La latinisation devient un moyen de propagande politique. Aussi voit-on les soldats, les employés et même des gens sans aucune attache religieuse s'y employer

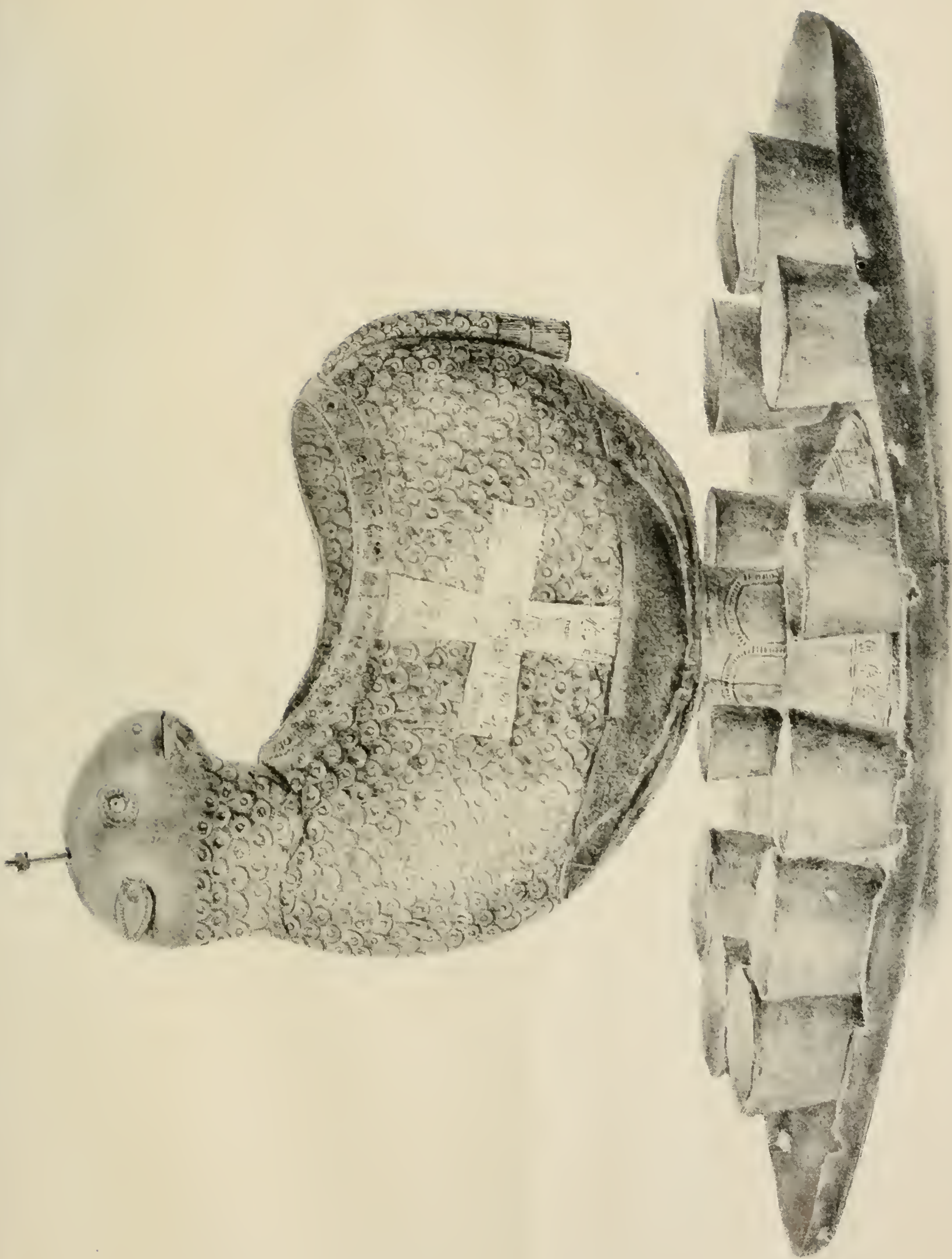
avec ardeur. Pour eux, favoriser le latin c'est se montrer bon Polonais. Un officier supérieur polonais en quartier chez moi fit la grimace à la vue d'une image de Notre-Dame du Perpétuel Secours et s'écria : « C'est du byzantin; qu'est-ce que cela fait ici? »

Les Polonais ont des rivalités de race avec leurs voisins allemands, tchèques, lithuaniens, russes et ruthènes. Fidèles à leur passé, ils veulent étendre leur puissance au delà de leurs limites ethnographiques. Ils le font à l'est en empiétant sur le rite gréco-slave. Autant le rite latin progresse-t-il du côté de la Russie et de l'Ukraine, autant s'étend la race polonaise. Aussi est-ce le rite, et non pas la nationalité, qui est renseigné sur les passeports polonais et sur les cartes d'identité. Les faveurs sont accordées à ceux qui sont de rite latin : les droits de ceux qui ont le rite grec sont méconnus. Le chrétien de rite grec peut vendre des immeubles; mais il ne peut pas en acheter. Le latin, fût-il étranger, a le droit d'acquérir et d'occuper la terre natale des grecs. C'est l'expropriation à longue échéance. C'est le servage qui réapparaît. On veut asservir une race. On veut la détruire.

En Galicie, où Polonais et Ruthènes sont mêlés, la lutte entre les rites est très vive et a poussé maintes fois à des actes de violence, à des massacres de prêtres, aux plus horribles sacrilèges.

J'ajoute une considération qui, sans être capitale, a son importance : le prêtre biritualiste se trouvera dans l'impossibilité matérielle de célébrer correctement et dignement suivant les exigences de deux rites. Prenons les choses au concret : Il n'y a pas de style biritualiste. Partant les églises seront-elles en style byzantin, comme d'ordinaire en Russie, ou en style roman, gothique, Renaissance? Tiendra-t-on compte de la disposition intérieure des églises, disposition toute différente d'après le rite? Pour l'église grecque : *presbyterium* avec autel isolé, iconostase, tétrapode, ambon, lustre, etc.? Pendant la guerre, les soldats latins célébrant dans les églises grecques, jetaient cela dehors au grand chagrin des grecs. Songe-t-on qu'il faudra faire doubles frais pour les ornements, les livres liturgiques, le nécessaire du culte, et cela dans de pauvres paroisses, dans des agglomérations de quelques catholiques seulement? Dans les voyages et les courses apostoliques, il faudra traîner après soi doubles bagages. Qui ne voit les embarras multiples et les infractions aux rubriques qui en résulteront, de même que le scandale des fidèles qui connaissent bien leur rite?

Songe-t-on à la difficulté qu'il y a à connaître les deux rites : la langue liturgique, le chant liturgique, les rubriques pour la messe, pour l'office, pour l'administration des sacrements, pour la célébration des fêtes? Que de manquements déjà chez ceux qui n'ont à s'occuper que d'un seul rite! Mais il ne suffira pas que seul le prêtre sache les deux rites; ses assistants, ses chantres, ses servants doivent les savoir ou bien il faudra avoir double personnel. Où le trouvera-t-on, surtout dans les commencements? Et c'est des commencements surtout qu'il s'agit. Je le répète, par suite des difficultés que rencontrera le biritualisme, le peuple sera souvent scandalisé en voyant avec quelle imperfection se célébreront les cérémonies.



D'après un dessin de P. de Simone, *Tavole XXV riproducenti il sacro tesoro Rossi*, Roma, 1890, pl. 24. — Argent battu et ciselé. — L'Agneau mystique est posé sur un plateau ; alentour, représentant les XII apôtres, XII gobelets destinés à la Communion eucharistique : le calice primaire environné de calices ministériels. Sur le pied de l'Agneau, les figures des apôtres. *Et vidi... in medio seniorum agnum stantem, tanquam occisum* (*Apoc.*, v, 6). — L'Agneau porte *super humerum ejus* la croix d'or ; au centre sont gravés deux poissons croisés *(les deux natures du véritable IXΘYC)*, ils tiennent en bouche le didrachme de l'impôt *(la Rédemption)*. Sur les branches de la croix, les êtres figuratifs des Évangélistes, chacun portant un évangéliaire distinct : en haut, l'aigle ; en bas, l'ange ; à gauche, le bœuf ; à droite, le lion (?). *Et ceciderunt seniores viginti quatuor et quatuor animalia .. dicentes : Amen, alleluia* (*Apoc.*, xix, 4). A sa façon, cette merveille d'orfèvrerie religieuse chante l'*Ad cenam agni providi* en redisant dans son archaïsme à lui :

Cuius sacrum corpusculum
in ara crucis torridum ;
cruore eius roseo
gustando vivimus Deo.

Et encore :

Iam pascha nostrum Christus est,
qui immolatus agnus est,
. . . .

Agneau divin, *cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur et pascimur* (S. Prosper d'Aquitaine (?). *De promiss. et praed. Dei*, III, 9. *M. P. L.*, t. LI, c. 816).

Considération plus triste à faire : il n'arrivera pas rarement que le prêtre sera la cause volontaire de ce scandale. Les prêtres biritualistes ne seront pas toujours hommes de Dieu. Ils ne sauront pas s'empêcher de donner leurs préférences à l'un des deux rites. Ils distingueront toujours entre « leur » rite et le rite « adopté ». La préférence donnée au premier au détriment du second transpirera au dehors et indisposera ceux qui verront leur rite méprisé et maltraité. Une parole imprudente, indélicate du prêtre biritualiste latin à l'adresse du rite grec suffira à le classer et à déchaîner contre lui un orage. On ne voudra plus du latinisant, du Polonais. On le chassera ou bien on le quittera pour se joindre aux schismatiques qu'on estimera plus sûrs, plus fidèles au rite et aux traditions.

Tels sont les inconvénients du biritualisme. On pourra essayer de l'introduire, on ne parviendra jamais à le maintenir. Sur la masse, son apparition fera l'effet d'un épouvantail.

II

Le programme polonais pour ce qui regarde l'apostolat en Russie est bien chargé. Outre le biritualisme il contient : l'unité de régime ecclésiastique ou de hiérarchie, le célibat, les dévotions en honneur dans l'Église latine envers Notre-Seigneur, la sainte Vierge, les saints, par exemple l'exposition du Saint-Sacrement dans l'Ostensoir, le Sacré-Cœur, le chemin de la Croix, le chapelet, le scapulaire, les litanies, toutes choses que les orthodoxes ne connaissent pas.

Inscrire tout cela au programme, c'est multiplier comme à plaisir les difficultés; publier pareil programme, c'est user du meilleur moyen de prévenir les dissidents et de les inviter à la résistance.

Unité de régime : Mgr de Ropp s'intitule archevêque du Mohilew et « métropolite de Russie ». C'est donc lui (ou son successeur) qui sera le chef de la future Russie catholique. Les évêques, archevêques, patriarches de l'imposante Église orthodoxe se soumettront-ils aisément à un prélat de race polonaise et de rite latin?

Le célibat ecclésiastique latin sera une autre pierre d'achoppement. Exiger des Russes le célibat, c'est aller au-devant d'un refus catégorique. Même dans l'Église grecque unie, après plusieurs siècles, on n'est pas parvenu à introduire le célibat. Ses évêques y travaillent, mais les prêtres et plus encore les fidèles leur font opposition. Que fera-t-on de ces milliers de prêtres russes mariés et pères de famille? Va-t-on leur permettre de vivre en prêtres biritualistes mariés, s'exposer à introduire le mariage parmi le clergé latin et fournir des armes à des prêtres ennemis du célibat, comme ces malheureux révoltés de Tchéco-Slovaquie?

Les dévotions ! Dans la forme que nous les connaissons elles sont récentes. La liturgie latine a beaucoup évolué; les pratiques de dévotion se sont beaucoup multipliées. L'Église orientale n'a pas suivi ce mouvement. Elle est conservatrice jusque dans ses formes. Il est vrai que la dévotion au Sacré-Cœur, le chapelet, le chemin de la Croix, etc., s'introduit dans l'Église uniate; mais cela se fait timidement et non sans être critiqué par les esprits conservateurs. Bien que beaucoup de fidèles pos-

sèdent un chapelet et le récitent en particulier, le prêtre ne peut pas encore réciter le chapelet en commun avec le peuple. S'il le faisait, on l'accuserait d'innover, de latiniser. Il paralyserait son action. Ce qui est bon, excellent, n'est pas toujours opportun. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être. Il faut tenir beaucoup compte de leur ignorance, de leurs préventions, de leur caractère, de leurs passions, de leurs intérêts. Il faut voir où l'on est.

Des Polonais s'oublient parfois à dire alors : « Les Russes sont schismatiques et pécheurs; ils doivent se convertir et devenir catholiques comme nous. » Autant de mots, autant d'inexactitudes !

N'y a-t-il pas une autre manière de voir et un autre plan de combat : « Il faut juger les Russes avec indulgence, leur parler avec déférence, les traiter avec charité, les attendre avec patience, n'exiger d'eux que ce qu'on est strictement en droit d'exiger. »

Nous devons tout d'abord être équitables dans nos jugements sur les Russes et ne pas les regarder tous comme des schismatiques formels. La plupart sont de bonne foi. Ils ne connaissent que leur religion. L'enfant l'apprend de sa mère et de son curé. En grandissant il la voit pratiquée par petits et grands, riches et pauvres. Il l'a vu pratiquée par les têtes couronnées. Maintenant que le Czar est mort, il a dans l'impiété bolcheviste la preuve négative de la grandeur d'une religion que la Russie pratiquait au temps de sa gloire.

Partant, surveillons nos expressions. Le Russe ne supporte pas d'être appelé « schismatique ». Ce mot est pour lui une sanglante injure. Il s'appelle avec fierté « orthodoxe ». Disons : « Nos frères séparés. »

Soyons prudents dans notre tactique pour ne pas mettre des armes aux mains des méchants. Ne nous faisons pas illusion : le retour de la Russie à l'unité est une œuvre très difficile, voire, humainement parlant, impossible. Parmi ces millions de baptisés, vivant loin de la véritable Église, combien de pécheurs endurcis ! Parmi ces milliers de prêtres et de religieux, que de défaillances ! Parmi ces personnages politiques, meneurs, employés, soldats, que d'impiété ! Je ne parle pas des juifs et des hérétiques. Tout ce monde est en principe opposé aux conquêtes de l'Église catholique. Le moins qu'on puisse faire pour ne pas les effaroucher, est de les aborder de l'air le plus affable.

Pour convertir les Russes il faut encore la patience. Ils ont leurs idées, qu'ils croient bonnes. Il ne faut pas leur affirmer d'emblée qu'ils sont dans l'erreur. Il faut commencer par émettre des idées catholiques. A l'occasion, on les développera dans les conversations, les prédications, les livres, les journaux. On les confirmera par la liturgie, la pratique de la charité, l'exemple d'une vie foncièrement chrétienne. Le Russe qui, au point de vue religieux, se croit supérieur à nous, doit d'abord douter de sa supériorité et ensuite croire à la nôtre. Les idées de l'unité de l'Église, de sa catholicité, de son apostolicité, de sa sainteté, doivent pénétrer toujours plus profondément dans son esprit et faire naître dans son cœur le désir de faire partie de cette Grande Institution qui s'appelle l'Église catholique.

Quand ces idées essentielles auront pris racine dans l'âme russe, il n'y aura plus de barrière à l'union. Les divergences doctrinales ne sont connues que des théologiens. Pratiquement, l'Église orthodoxe croit au purgatoire, puisqu'elle prie beaucoup pour les morts; elle admet l'Immaculée Conception, l'infaillibilité de Pierre, etc., par les prières et les chants de sa liturgie. La divergence sur la procession du Saint-Esprit est la plus sérieuse; mais elle ne saurait être un obstacle à l'union, quand tout le rite est concédé. Le point capital et, pour ainsi dire unique, c'est la reconnaissance de la primauté du Pontife romain. Orientons nos efforts vers ce point et ne nous laissons pas entraver par des questions de détail. Faisons du Russe un uniate, non un latin.

Cette manière de voir est en particulier celle de Mgr Szeptycki, archevêque ruthène de Lemberg, pris à parti par le *Bulletin catholique de Pologne.*

***

Concluons. Tous nous voulons travailler au retour de la Russie à l'unité. Dans le camp polonais on parle de rite latin, de *biritualisme,* de réforme. Les uniates rejettent ces propositions, non parce qu'ils contestent l'excellence du rite latin, ni parce qu'ils condamnent le *biritualisme* en soi, ni parce qu'ils croient tout parfait en Russie, ni parce qu'ils veulent prendre position contre les Polonais sur le terrain politique, mais parce que toutes ces propositions irritent la question, l'embrouillent et en rendent la solution impossible.

Respectons les positions acquises. Tenons-nous à l'ancienne discipline de l'Église : « pas de prosélytisme en faveur d'un rite au détriment d'un autre ». Laissons à la Russie son vénérable rite gréco-slave. Ce n'est pas assez. Il faut le protéger, le défendre, le relever. Il faut dire assez haut pour que les Russes puissent l'entendre et se rassurent, qu'on respecte leur rite et qu'on veut son maintien et son épanouissement. Voilà le moyen de se faire bien venir.

Il s'ensuit que l'apôtre, qui toujours doit être un homme de sacrifice, doit l'être en Russie plus que partout ailleurs. « Se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ », signifie en Russie sacrifier, non seulement patrie, parents, amis, fortune, aides... mais encore son rite, ce rite qui, après la foi, est ce que le prêtre a de plus sacré. Il peut garder son rite au Congo, en Chine, aux Indes, au Japon; il doit le sacrifier en Russie. En adoptant le rite d'un peuple pauvre, arriéré, méprisé, il doit se vouer à la pauvreté et au mépris. S'il est Polonais, il sera méprisé et persécuté par ses compatriotes, qui l'accuseront de trahison. Et voilà un sacrifice dont très peu de Polonais sont capables ! Les Polonais aiment leur Pologne à la folie. Ils ne voient qu'elle. Voisins de la Russie, et par là désignés à être ses premiers apôtres, ils ne peuvent s'en écarter par chauvinisme ou se laisser préférer des étrangers qui n'auraient d'autre programme que celui du Sauveur : « Unum ovile et unus pastor ! »

Galicie. TESTIS.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN RUSSIE BOLCHEVISTE



Voici un extrait d'une touchante prière polonaise « pour ceux qui sont demeurés sous la domination bolcheviste ». Elle a un accent de gravité liturgique que les cruelles circonstances grandissent encore :

« ... Accordez, Seigneur, la persévérance à ceux qui chancellent.
» Accordez, Seigneur, la conversion aux pécheurs.
» Accordez, Seigneur, le repentir aux renégats.
» Accordez, Seigneur, la contrition aux mourants.
» Accordez, Seigneur, le repos éternel à ceux qui ont été martyrisés.
» Par le sang des martyrs, les larmes des veuves et des orphelins, rendez, Seigneur, la liberté à notre Église, sauvez ce pays du joug des barbares. »

A LA SEMAINE D'ETHNOLOGIE : LE SACRIFICE



Le R. P. Léonce de Grandmaison, dans sa relation de la semaine d'ethnologie religieuse de Tilbourg (6-15 septembre 1922) [1], relève l'importante conclusion que voici :

« Sur le sacrifice, le plus notable résulte du fait que dans les civilisations les plus anciennes à nous connues, le seul sacrifice qui existe est un sacrifice de prémices, par voie de simple offrande, *sans destruction.* Ce n'est qu'au second cycle culturel, celui dans lequel les produits naturels sont travaillés (agriculture, élevage), qu'apparaîtrait la destruction de la victime. Dans les cycles de la cueillette, ni destruction, ni repas sacrificiel. L'alternative est donc donnée. Ou il faut admettre que des peuplades nombreuses, pourvues d'une religion relativement élevée et pure, n'ont pas eu de vrai sacrifice : ou il faut reconnaître que la destruction, tout en étant au terme de la notion de sacrifice, n'en fait pas partie intégrante. Bref, qu'avant ce développement, il y a déjà sacrifice au sens plein du mot.

» Quelle que soit l'option qu'on préfère, il est manifeste que de tels renseignements sont précieux pour le théologien, aussi bien que pour l'ethnologue. »

IMPOSITION DES CENDRES



Monseigneur Rivière, archevêque d'Aix, a soumis à la Sacrée Congrégation des Rites, l'usage, existant dans certains oratoires de maisons pieuses et dans certaines églises paroissiales de son diocèse, d'imposer le premier dimanche de Carême, les cendres bénites le mercredi précédent, de telle sorte que les fidèles ne venant à l'église que le dimanche puissent recevoir plus commodément cette imposition. La Sacrée Congrégation a déclaré que cet usage peut-être toléré *in casu*, à condition que la bénédiction et la distribution des cendres se fasse au mercredi des Cendres selon le missel romain, et que l'imposition se fasse le premier dimanche du Carême, après ou en dehors de la messe (*A. S. S.*, XIV (1922), p. 471).

1. *Études*, t. 173 (1922) p. 38 (nº 19, 5 oct.)

CONFÉRENCES LITURGIQUES AVEC PROJECTIONS LUMINEUSES

Nous avons annoncé ici-même [1], la constitution d'un comité de spécialistes s'occupant de l'apostolat liturgique, par voie de conférences de vulgarisation, accompagnées de projections lumineuses artistiques.

S. Ém. le cardinal Mercier daigna se prêter à la reconstitution et à la photographie des cérémonies de l'*ordination sacerdotale.* Ces clichés, dus au talent de l'abbé C. Van der Plancken, suscitent partout l'admiration. Aussi les lettres affluent-elles de toutes parts. Des correspondants d'Espagne, d'Italie, des îles Jersey, du Canada, du Pérou, etc., nous demandent avec instance des précisions concernant cette série.

Des difficultés d'ordre pratique et technique ne nous ont pas permis de transmettre immédiatement les renseignements sollicités. Nous saisissons cette occasion pour envoyer à tous, avec nos excuses pour le retard bien involontaire, les renseignements suivants :

1. La série de l'*ordination sacerdotale* comprend une quarantaine de clichés.

2. Le prix de ces clichés est fixé à 4 *francs*, sauf toutefois hausse éventuelle des produits.

3. Pour les *commandes*, prière de s'adresser directement à l'*abbé C. Van der Plancken, professeur à l'École normale, rue des Récollets, Anvers.*

4. Une conférence spéciale, sous forme de commentaire, française et flamande, a été rédigée par les soins de l'abbé *A. Croegaert*, professeur de liturgie au Grand Séminaire de Malines. Prière de s'adresser directement à lui.

5. *En Belgique :* la série se trouve en plusieurs exemplaires à la disposition de tous ceux qui désireraient la louer aux conditions ordinaires de l'*Œuvre des projections lumineuses.* S'adresser : *Abbé Philippen, Marché aux-Chevaux, Anvers.* Deux conférences, française et flamande, y seront jointes.

Nous ne saurions assez recommander ces séries à l'attention des prêtres dirigeants d'œuvres, de cercles, des professeurs de religion dans nos collèges, instituts, pensionnats, etc., du personnel enseignant chrétien.

Nous apprenons qu'à Rome, le R. P. Dom *Lambert Beauduin* va s'occuper, avec la compétence que l'on sait, d'une *reconstitution des cérémonies du baptême* tel qu'il était conféré au VIIe siècle. A la semaine liturgique de Louvain, en 1913, il nous avait exhibé un premier essai de ce genre. Aujourd'hui les cadres d'une ancienne église romaine vont lui fournir le vrai décor et lui permettre une reconstitution exacte de ces solennelles fonctions qui ont laissé tant de vestiges dans notre rituel actuel.

On nous annonce aussi que la conférence et la série des projections de l'abbé English sont prêtes. De même celles de Dom Maur Grégoire : L'histoire du baptême par les baptistères.

Abbé A. Croegaert.

1. *Questions liturgiques et paroissiales*, VII (1922), pp. 221-223.

SEMAINE LITURGIQUE FLAMANDE AU MONT CÉSAR (suite) [1].

SECONDE JOURNÉE

La seconde journée s'ouvre par une conférence de portée dogmatique qui ne manque certainement pas d'actualité. Dom Franco de Wyels nous parle de *la sainte messe comme sacrifice.* Il nous explique comment l'identité qui existe entre le sacrifice de la Croix et celui qui s'offre tous les jours sur nos autels est basée sur le caractère de sacrifice, tout subordonné et relatif, qui est la note propre de la sainte messe. Évidemment la messe est plus qu'une simple commémoraison liturgique du sacrifice du Calvaire telle que l'Église le célèbre le Vendredi-Saint; elle est le renouvellement de ce sacrifice. Mais ce renouvellement n'est pas une *multiplication.* Le Christ n'acquiert pas de nouveaux mérites. Tout nous a été mérité au Calvaire; mais à la messe ces mérites nous sont appliqués et le Christ fait participer *de fait* les membres de son corps mystique à ce que, *de droit* et *en principe,* ils avaient acquis en Lui au Calvaire. La messe est donc un sacrifice *relatif,* et partant nous devons retrouver comme base et effet de cette relation trois nouvelles formalités : chez le prêtre, dans l'hostie et dans l'acte lui-même de ce sacrifice subordonné.

Il faut un nouveau prêtre relatif. C'est le prêtre ministre de l'Église, participant au sacerdoce du Christ et avec lui, toute proportion gardée, le corps des fidèles, ainsi qu'il est si souvent et si suggestivement rappelé dans l'ancienne liturgie.

Il nous faut une nouvelle victime relative : c'est le corps et le sang du Seigneur sous les espèces sacramentelles. Mais c'est aussi toute l'Église de nouveau qui s'offre en véritable sacrifice par l'oblation du pain et du vin, lesquels ne sont pas seulement offerts, mais subissent une véritable altération comme l'exige la notion du sacrifice.

Enfin il nous faut une nouvelle *ratio offerendi* relative. Et ici nous touchons à la question de l'essence du saint sacrifice de la messe. L'orateur nous expose son opinion personnelle à ce sujet. La transsubstantiation en elle-même, dit-il, si elle n'est pas suffisante pour satisfaire à la notion d'un sacrifice absolu, satisfait pleinement lorsqu'il s'agit d'un sacrifice *subordonné* et *relatif.* Les paroles toutes-puissantes de la consécration rendent le Christ présent dans un état de victime et d'holocauste. Une nouvelle destruction sacramentelle à laquelle certains théologiens font appel, répugne là où il s'agit non d'un sacrifice absolu, mais d'un sacrifice tout relatif.

D'autre part l'explication selon laquelle la séparation des deux espèces réaliserait cette *destruction* du sacrifice est à la fois *non requiritur* — puisqu'on pourrait aussi bien concevoir un autre mode d'établir la relation, *nec sufficit* — puisque par elle-même cette séparation sans les paroles de la consécration ne pourrait pas suffire. Aussi est-ce sur la puissance transsubstantiatrice de la double formule qu'il faut insister plutôt que sur la dualité de la formule consécratoire.

M. le président félicite le conférencier de son étude approfondie de la

1. *Questions Liturgiques et Paroissiales,* VII, (1922) pp. 217-221, nº 3, septembre).

question. Dans la discussion qui suit on peut se rendre compte combien elle a intéressé nos liturgistes. Aussi bien la sainte messe est-elle le centre de toute la liturgie, et il est de la plus haute importance d'en approfondir de plus en plus la nature intime.

Nous pensons qu'une étude attentive des textes liturgiques jetterait des lumières sur cette question si débattue entre les théologiens qui, trop longtemps, ont négligé le lieu théologique — pourtant tout indiqué — que nous signalons ici.

Dans les deux conférences qui suivent, le R. P. Verwilst, O. P., fixe notre attention sur l'*œuvre des missions en Orient* et sur l'*étude de la liturgie orientale*. Il nous trace d'abord à grands traits l'état actuel de la question de l'union des Églises. A n'en pas douter, dit-il, il y a un mouvement de rapprochement aussi bien du côté des Orientaux que du côté des Latins. L'orateur nous rappelle tous les efforts des derniers papes, de Léon XIII et Benoît XV surtout. Vraiment, dit-il, la papauté est en droit de répéter la divine parole : *quid ultra debui facere?* De leur côté les Orientaux manifestent un désir évident de réconciliation. Des malheurs sans nombre qui sont venus s'abattre sur l'Orient, ont fait réfléchir bien des esprits. C'est le grain qui meurt, et déjà l'on pressent la riche moisson qui demain lèvera. Tous les soutiens temporels des Églises sont tombés; les tracasseries intérieures,la peur d'un retour du césaro-papisme, les persécutions religieuses, l'admiration et la reconnaissance causée par l'attitude des papes, tout ramène vers Rome les différentes Églises de l'Orient : *Oculi omnium in te sperant!*

Il reste pourtant de grands obstacles à franchir. Les violences des Croisés, le zèle souvent mal inspiré des unionistes du moyen âge, les incroyables mesquineries de plusieurs de nos missionnaires qui veulent à tout prix latiniser leurs convertis, tout cela sépare de nous nos frères dans le Christ. Il y a ici, pour nous liturgistes, une tâche tout indiquée : faire comprendre que c'est par leur liturgie que nous ramènerons à Rome nos frères séparés. C'est la liturgie qui constitue l'unique enseignement religieux de ces peuples; c'est elle — source unique et pure de la vraie doctrine — qui les a empêchés de tomber plus profondément dans l'hérésie, et qui les a préservés du rationalisme allemand. Elle a donc droit à notre respect, et Rome est la première à le comprendre; elle ne tolère pas qu'on porte la main à cette antique liturgie, vénérable et de toute beauté.

Dans sa seconde conférence, le R. P. Verwilst nous donne un aperçu de la constitution des Églises orientales : hiérarchie; situation du clergé et des moines; lieux, objets et vêtements liturgiques; idée générale de la liturgie grecque.

Le soir, le R.P. Huf, S. J., prend pour objet de sa conférence le thème : *Messe et communion.* La sainte communion présente deux aspects. Le Christ à l'autel est à la fois pain d'offrande et pain des âmes. La communion est un acte de participation au sacrifice du Christ et la réception du pain de vie. C'est dans la mesure où l'on participe au sacrifice du Christ, qu'on participe au mystère de sa vie immortelle. C'est par la communion, et pour elle que nous devenons des « annonciateurs » de la mort du Christ;

c'est ce sentiment de participation à la mort du Christ par l'extermination de tout ce qui en nous rappelle le vieil homme qui devrait nous animer à la communion, ainsi que la pensée de la vie nouvelle que chaque communion nous apporte. Ainsi comprise, la communion prend aussi son véritable caractère social puisqu'aussi bien *unum panis omnes sumus, qui de uno participamus*, nous tous qui tâchons de reproduire en nous le type de l'*homo universalis* qui est le Christ. C'est cet aspect de participation au mystère de mort et de vie qui doit primer tous les autres qui ne sont qu'accessoires et secondaires. Et pourtant, combien de fidèles, qui ne voient encore dans la communion qu'un tête à tête avec l'Hôte divin qui nous visite sous les espèces sacramentelles.

Cette belle conférence, toute vibrante d'enthousisasme, est chaudement applaudie par l'assistance, dont le R. P. Franco de Wyels exprime les sentiments d'approbation et de reconnaissance.

Cette seconde journée, de même que la première, est clôturée par une explication de la messe du lendemain donnée par Dom Albéric Jonckers d'Afflighem.

TROISIÈME JOURNÉE

Le mercredi matin, Dom Modeste Van Assche, de l'abbaye de Steenbrugge, fait une propagande en faveur des *Vêpres*. Le programme de notre mouvement a été tracé par Pie X : *ramener le peuple à la source première et indispensable du véritable esprit chrétien qui est la participation active à la sainte messe et à la prière publique et solennelle de l'Église.* De cette assistance du peuple à l'office divin, l'assistance aux vêpres du dimanche est le dernier vestige. Il faut commencer par célébrer dignement les vêpres qui trop souvent sont expédiées d'une manière indécente; il faut rendre attrayant cet office du soir. Aux temps primitifs les fidèles trouvaient dans la liturgie une vraie fête, aussi bien pour les yeux et les oreilles que pour le cœur et l'esprit. Pourquoi n'en serait-il plus ainsi de nos jours? on le fait bien pour nos grands saluts. Les vêpres présentent tant de ressources : entrée solennelle, encensement de l'autel, luminaire. Puis — ce qui est élémentaire — il faut régler l'ordre du jour paroissial : réunion de confréries, congrégations, patronages, etc., de façon à permettre, ou plutôt à conduire les fidèles à l'assistance aux vêpres. D'ordinaire il sera préférable d'en fixer l'heure un peu tard dans l'après-midi pour en faciliter l'assistance. Il faut distribuer ou recommander des livres qui permettent de suivre aisément le texte de l'office; il faudra aussi amener le peuple à prendre part activement au chant des psaumes. Ce n'est pas un travail surhumain que d'organiser une schola d'enfants et même d'hommes faits. Puisqu'on s'efforce d'introduire la semaine anglaise, ajoute le conférencier, pourquoi ne pas rendre aux premières vêpres leur ancien rang d'honneur?

Après cette conférence vivement applaudie, le R. P. Huf constate avec satisfaction qu'on en revient toujours dans son semaines liturgiques sur les mêmes *desiderata* dont on n'obtiendra la réalisation que par des efforts continus, et même — il faut bien se le dire — sans jamais atteindre parfaitement l'idéal auquel pourtant l'on travaillera coura-

geusement. Il faut d'ailleurs, remarque-t-il, tenir compte de l'évolution de la piété chrétienne et se mettre devant le fait accompli de la faveur exceptionnelle et légitime dont jouit le salut parmi le peuple chrétien de nos jours. A quoi M. English réplique que, s'il ne faut évidemment pas rester stationnaire, mais suivre l'évolution de la piété, les vêpres ont pourtant gardé leur prestige de prière solennelle et officielle de l'Église, tandis que le salut n'est pas une forme de prière sociale et officielle. Combien de fidèles d'ailleurs ne s'attardent pas, pendant le salut, à toutes sortes de dévotions particulières, au lieu de s'occuper du Saint-Sacrement exposé? Pratiquement une bénédiction du Saint-Sacrement après les vêpres, sans allonger l'office outre mesure, sera la meilleure solution. Il attire aussi l'attention des membres sur une cérémonie trop souvent négligée : l'encensement des croix de consécration pendant le *Magnificat*, au jour anniversaire de la dédicace de l'église.

On discute encore les moyens pratiques d'intéresser les fidèles aux vêpres. Le R. P. Prieur de Tongerloo insiste sur la nécessité de bien faire exécuter les attitudes de prière : inclinations, etc.

Après la messe conventuelle, M. l'abbé Cochez, professeur à l'Université catholique de Louvain, fit une conférence sur le latin liturgique.

L'Église, sans cesse rajeunie, prie jour et nuit son divin Époux, « annonçant sa mort jusqu'à ce qu'Il vienne »[1]. Son trésor de prières est l'œuvre des générations humaines qui se sont succédées ici-bas depuis vingt siècles. Remarquables par leur piété, ardentes de foi et d'amour, la plupart de ces formules sont également d'exquises compositions littéraires. Il va sans dire que diverses écoles et courants de littérature s'y font sentir, que toutes, bien s'en faut, ne sont pas composées dans le même latin : autre est le latin classique, autre celui de l'époque carolingienne et médiévale, autre encore celui de la Renaissance et de l'époque moderne. D'ailleurs chaque âge, chaque pays, voire chaque individu présente des caractéristiques qui lui sont propres.

Parmi les prières les plus anciennes, bon nombre sont rédigées d'après les principes rythmiques cicéroniens, quoique la langue soit post-classique. Pour en saisir la structure, il faut connaître les théories rythmiques développées par le maître de la prose latine dans ses ouvrages de rhétorique, spécialement l'*Orator* et le troisième livre *de Oratore*. Cicéron distingue les parties du discours d'après leur étendue en incises, en membres et en périodes. Toutes les périodes ont ceci de commun, qu'elles expriment adéquatement et harmonieusement en deux ou plusieurs membres, une pensée complète; mais les unes, plus courtes, sont harmonieuses par un choix de mots mélodieux, parfaitement agencés entre eux; d'autres se basent, pour le rythme, sur le jeu des parallélismes et des antithèses, des chiasmes, des anaphores et des homoiotelenta; d'autres enfin sont métriques : leur rythme est principalement constitué par une succession choisie de syllabes longues et brèves ainsi que par leur accent métrique.

Les collectes, secrètes et post-communions de la Consécration épisco-

1. *I Cor.*, 11, 26.

pales (premières du *Sacramentaire grégorien*) et de la vigile de Saint-Laurent (office du jour), servent au conférencier d'exemples de période métrique. L'analyse révèle que l'unité rythmique de ce genre de périodes consiste en trois éléments principaux : 1° la périodicité des membres; la deuxième partie de chaque membre présente à peu près la même succession de quantités que la première partie, mais disposées en ordre inverse [1]; 2° le rappel des mêmes éléments rythmiques dans divers membres; 3° le rapport harmonieux entre les quantités initiales et finales de la période.

L'analyse rythmique de deux proses médiévales, le *Dies irae* et le *Lauda Sion* fait contraste avec les oraisons prémentionnées. En effet, leur rythme médiéval ne se base plus sur la quantité syllabique et son accent métrique, mais sur l'accent tonique devenu accent d'intensité.

Après les premières vêpres de saint Laurent, M. l'abbé Croegaert nous expose le *programme de l'Union liturgique pour prêtres.*

Il sera inutile de s'étendre ici sur cet entretien, le programme ayant paru dans l'avant-dernier numéro des *Questions Liturgiques* [2]. Nous en recommandons l'étude à nos amis.

On ne peut donc savoir trop de gré à M. l'abbé Croegaert de son travail. Félicitons-le aussi de son ingénieuse idée de propagande liturgique par le cinéma et les libretti pour conférences.

Au cours de la discussion qui suivit, M. l'abbé Fierens, professeur au petit séminaire d'Hoogstraeten et ami dévoué du mouvement liturgique, nous signale un moyen qui peut être pratique pour des professeurs de collège : exposer à la classe de latin du samedi, la messe du lendemain. Pourquoi pas? Un des buts de l'enseignement du latin — sur lequel S. S. Pie XI vient encore d'insister si vivement — n'est-ce pas de rendre familier aux jeunes catholiques le langage officiel de leur mère la sainte Église, la langue des livres liturgiques?

Pour clôturer cette troisième journée, les clercs de l'abbaye du Mont César intreprêtent un mystère liturgique : *La Résurrection*. Pas trop long, vivant, délicat, il comporte trois parties : l'apparition aux disciples d'Emmaüs, l'apparition aux onze disciples réunis au Cénacle avec la sainte Vierge, l'apparition en présence de Thomas et la mission des apôtres. La musique en était empruntée en majeure partie à la liturgie pascale, sauf le prologue dû à l'art très délicat de l'organiste de l'abbaye, D. Joseph Kreps. Ce fut une révélation inattendue de la fraîcheur et de l'expressivité de notre vieux plain-chant.

QUATRIÈME JOURNÉE

Le lendemain jeudi, M. l'abbé Van Eeckhoute nous entretient de la *manière pratique d'enseigner aux fidèles l'assistance à la sainte messe.*

Il résout d'abord quelques objections — de bonnes vieilles objections qui ne cessent pas d'avoir cours — contre l'usage du missel par les fidèles.

1. Cf. *Questions liturgiques et paroissiales*, VI (1921), pp. 117-126 : J. Cochez, *La période métrique dans les prières de la Liturgie.*
2. VIIe année (1922), pp. 130-139.

Il nous raconte comment Guido Gezelle, le poète flamand, pionnier aussi dans le domaine liturgique, un jour qu'il insistait pour que tous les élèves du séminaire de Roulers prissent part à la grand'messe, reçut cette réponse ahurissante : « Mais alors quand les élèves diront-ils leurs prières [1] ? »

Tous les membres de cette semaine attendaient avec impatience la conférence du sympathique M. van Beukeuring, curé à Rotterdam, ouvrier infatigable de la première heure. Avec un art parfait d'orateur il nous charme pendant plus d'une heure, mêlant à la causerie sérieuse le trait d'esprit savoureux. Il commence par nous rappeler, à nous liturgistes, que nous sommes encore loin du but à atteindre. Pour donner un échantillon de l'état des esprits parmi les laïcs et le clergé, il constate qu'aux congrès catholiques où actuellement l'on parle tant de solidarité, on écarte la liturgie qui est pourtant l'un des plus solides ciments de l'unité catholique; il nous raconte qu'à une récréation de retraite sacerdotale il entendit un curé dire : « Pour moi, entendre parler de liturgie, ça me rend tout bonnement furieux ! » Il se demande quelles seraient les causes de ce manque d'estime et d'amour pour la liturgie parmi certains prêtres, et si notamment le peu d'importance donné à la récitation du bréviaire dans l'ordre du jour de nos séminaires n'est pas une source de cette mésestime.

L'orateur aborde alors son sujet : *Liturgie et vie paroissiale*. D'une façon émouvante il nous dépeint la paroisse liturgique idéale, et la vie paroissiale telle qu'on la trouve souvent dans la réalité. Dans la première, tous les paroissiens connaissent et vénèrent le patron de la paroisse; ils savent comment assister à la messe; silencieux et recueillis, en contact avec le prêtre, dans l'esprit de l'office du jour, écoutant les leçons que l'Église leur a préparées pour ce jour, donnant à l'offrande son obole de grand cœur, sachant que son petit denier est un dernier vestige de l'offrande des fidèles, répondant avec émotion aux invitations de la préface et s'unissant par le prêtre au Christ dans le grand acte de l'oblation, consommant sa participation au saint sacrifice par la communion, et s'en retournant chez lui, recueilli et silencieux, gardant en son cœur tous les trésors que sa mère la sainte Église vient de lui distribuer.

Quelle édification un tel chrétien, assistant dans cet esprit au saint sacrifice, ne produirait-il pas sur ces frères, sur nous, prêtres, sur les incroyants et les protestants mêmes qui viennent à nos offices.

M. van Beukering conclut par une chaleureuse exhortation au travail, à la réalisation du mot d'ordre de Pie X : rendre au peuple fidèle, le véritable esprit chrétien par l'assistance active aux offices liturgiques.

Les vifs applaudissements de l'assistance témoignent de l'enthousiasme qu'ont suscité les paroles du sympathique curé de Rotterdam.

1. L'orateur insiste sur l'initiation progressive à l'intelligence du missel. Dans cette voie, *Le premier Missel*, édité par l'Art catholique avec la belle préface du R. P. Sertillanges, et la *Messe des Enfants* de Dom Vandeur, édité par le Mont César, *Mon livre de Messe*, publié en français et en flamand, par l'abbé Joseph Peeters, nous font voir comment, tout en abrégeant le texte liturgique on peut en garder cependant la moelle substantielle.

On ne s'y trompe guère : dans cette paroisse idéale dont il nous a tracé une si émouvante image, nous avons tous reconnu la réalité à laquelle M. van Beukering est arrivé par de longues années de labeur et de dévouement.

Un autre prêtre qui, pendant cette semaine, a donné aux jeunes un admirable exemple de zèle vraiment sacerdotal, est M. l'abbé Karsseleers, curé retraité à Hérenthals. L'après-midi, il improvise une *leçon-type* de chant liturgique à des enfants de cette ville. Nos vives félicitations à tous ceux qui nous ont montré là comment, par une méthode adaptée à l'âge des enfants, l'on peut arriver à de très bons résultats.

Après les vêpres, M. l'abbé Van Nuffel, directeur de l'École Lemmens, à Malines, retraça l'histoire de la *polyphonie religieuse* du XVe au XVIe siècle. Palestrina ne fut que la résultante d'un effort continu et séculaire fourni presque exclusivement par les compositeurs néerlandais, le digne couronnement d'un temple superbe que soutiennent nos compatriotes, les Philippe del Monte, Rolando Lassus, et tant d'autres. Parlant en détail de l'œuvre de Palestrina, l'orateur fit justice de la légende de la « Messe du pape Marcel ». Ce ne fut pas l'exécution de ce chef-d'œuvre qui sauva la polyphonie religieuse, mais le sens artistique romain, joint à une saine compréhension des exigences liturgiques. Enfin, pour comprendre la valeur musicale de Palestrina, il ne suffit pas d'étudier ses grandes œuvres il faut analyser aussi ses compositions de moindre étendue, parmi lesquelles les « motets » occupent une place très importante. Répondant ensuite à une question du président, M. l'abbé Van Nuffel explique comment le Motu Proprio ne tolère pas seulement, mais encourage d'une façon expresse toute musique religieuse dès qu'elle possède une réelle valeur artistique, un sens religieux profond, et un caractère d'universalité... Et c'est pourquoi, conclut-il, nous devons suivre avec le plus grand intérêt l'évolution de la musique profane, jusque dans ses procédés les plus modernes.

La dernière conférence de ce jour est donnée par Dom Joseph Kreps, organiste de l'abbaye, qui expose avec conviction des idées neuves et originales sur l'historique et l'esthétique des chants de la messe de *Requiem*. L'échange de vues qui suivit fut animé. Un assistant n'ayant pas retrouvé dans l'interprétation de ces chants par l'orateur le *repos* que psalmodie cette messe, en fit la remarque : le conférencier crut devoir lui répliquer que Dieu est tout autant notre *vie* éternelle que notre *repos* éternel.

CINQUIÈME JOURNÉE

Le dernier jour est arrivé. En l'absence de Mgr Van Schaik, M. l'abbé Van Eeckhoutte achève sa conférence d'hier. Il nous montre qu'en usant des procédés de division et de synthèse, il y a bien moyen de donner, même aux enfants, une idée d'ensemble de la messe et de l'année liturgique.

Le R. P. Verwilst soumet à l'assemblée les trois vœux suivants :

1) Que désormais, dans les semaines liturgiques, les conférenciers proposent des conclusions dont le texte sera préalablement distribué. Ainsi, il sera

possible de se préparer aux débats, et l'on évitera des digressions inutiles;

2) Qu'à chaque semaine liturgique on insiste sur un certain nombre de *desiderata*. Par exemple : la valeur de la liturgie dans la formation ascétique; la nécessité de l'assistance active à la sainte messe par l'emploi du missel, le chant populaire et la sainte communion; l'importance des vêpres du dimanche, l'opportunité de mettre le bréviaire entre les mains des laïcs qui ont le charisme de la prière;

3) Qu'enfin l'on ne se comporte pas comme les explorateurs de la Terre promise. Tels ceux qui reviennent d'une semaine comme la présente, racontant monts et merveilles de la Liturgie, mais qui enlèvent tout courage en ajoutant que « tout cela c'est de l'idéalisme et de la rêverie ».

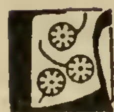
La dernière conférence fut donnée par Dom Grégoire De Wit, moine du Mont César. Intitulée « De la beauté à l'amour », elle soulignait l'inconvénient qu'il y a à ne traiter que des beautés de la liturgie, qui doit bien plutôt imprégner l'âme des grandes vérités exprimées dans les textes et la conduire au parfait amour de Dieu.

M. le chanoine Callewaert, dans son allocution de clôture, remercie le Rme Père abbé du Mont César pour l'hospitalité offerte pendant cette semaine et l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner aux assemblées. Il remercie aussi Dom Idesbald Van Houtryve, l'hôtelier dévoué de cette semaine, et tous ceux qui ont contribué à son succès. Après avoir rendu grâces à Dieu, on se sépare avec un joyeux « au revoir ».

Dom Gommaire LAPORTA.

II. QUESTIONS POSÉES

LE JEUNE DU SAMEDI-SAINT



LA *loi du jeûne existe-t-elle encore le Samedi-Saint?* La *Nouvelle Revue théologique* (janvier 1922, pp. 49-50, J. C.) répond affirmativement. A notre avis, la question est au moins douteuse.

Le canon 1252, § 4, dit : « Diebus dominicis vel festis de praecepto lex abstinentiae, vel abstinentiae et jejunii, vel jejunii tantum cessat, excepto festo tempore Quadragesimae, nec pervigilia anticipantur; *item cessat sabbato sancto post meridiem.* »

1. En quoi consiste la loi du jeûne *ecclésiastique?* C'est l'Église elle-même qui nous le dit dans le canon précédent 1251, § 1 : « Lex jejunii praescribit ut *nonnisi unica per diem commestio fiat.* » Ne faire qu'un repas dans l'espace de vingt-quatre heures, voilà donc en quoi consiste, d'après la définition même de l'Église dans cet endroit, la loi du jeûne ecclésiastique. En suspendant toutes les lois de pénitence à partir de midi, l'Église supprime *ipso facto* une de ces lois, la loi du jeûne, pour toute la journée du Samedi-Saint, le jeûne ecclésiastique, d'après l'Église elle-même, étant incompatible avec plusieurs repas dans l'espace de vingt-quatre heures. On ne peut pas supposer que l'Église crée sans le dire et pour cette seule demi-journée, une conception de jeûne toute nouvelle et essentiellement différente de sa propre conception.

2. D'ailleurs le texte de l'article 1252, § 4, se comprend très bien. La loi de l'*abstinence*, dit le Code (canon 1250), *vetat carne jureque ex carne vesci*. Elle peut être applicable à chaque repas en particulier; et dès lors elle peut être suspendue à midi, et être maintenue dans la première partie du jour de vingt-quatre heures. L'exception indiquée au § 4 n'est donc pas vaine; mais elle ne vaut que pour les lois susceptibles d'application, c'est-à-dire pour la loi de l'abstinence.

3. Les moralistes admettent que si l'on prévoit qu'on devra légitimement violer la loi du jeûne dans la soirée, on peut par le fait même déjeuner le matin, la loi du jeûne ecclésiastique étant indivisible par sa nature même. Il en est de même dans notre cas. Et l'on ne peut admettre que l'Église modifie sa conception du jeûne ecclésiastique, alors que dans l'article précédent elle en rappelle l'essence. La dispense ici, par sa nature même, rend la loi impossible.

4. Mais supposons même que la loi du jeûne soit maintenue jusque midi. Je dois donc jeûner de minuit à midi; c'est-à-dire je ne dois faire qu'un repas substantiel de minuit à midi. Je puis faire cet unique repas substantiel vers le milieu de ce jour de douze heures; je puis donc déjeuner copieusement le matin. Si l'on permet, quand le jeûne dure presque vingt-quatre heures, d'anticiper le repas de midi à 11 et même 10 heures du matin; comment pourrait-on défendre, quand le jeûne dure jusque 12 heures seulement, de prendre le repas principal au milieu de ce jour fictif? Ce raisonnement paraîtra peut-être un peu machiavélique. Mais la science morale s'est donné comme mission de peser rigoureusement nos obligations strictes. Il faut donc s'y tenir.

5. On devine bien que la liturgie y trouve son compte; sans cela notre *Revue* n'aurait pas à s'en occuper. Puisque la cérémonie du Samedi-Saint, qui est la vraie solennité de la Résurrection, a été anticipée dès le matin du Samedi-Saint, il est légitime, vu le rapport étroit qui unissait jadis l'office et la loi du jeûne, que le repas puisse avoir lieu aussitôt l'office de la Résurrection terminé, c'est-à-dire dans beaucoup d'églises, dès 8 ou 9 heures du matin. D. L. B.

L'HYMNE « TE JOSEPH CELEBRENT »

Dans l'hymne Te, Joseph, celebrent... *il y a une strophe qui fait le désespoir des élèves-traducteurs. C'est :* Post mortem reliquos mors pia consecrat...

Ne serait-ce pas plus naturel si on pouvait lire : Sors pia... ? *Il est si facile pour un copiste inconscient, qui a encore* mortem *en tête et qui est trompé par l'assonance des deux petits mots, d'écrire l'un pour l'autre.*

Et le poète sacré n'aurait-il pas eu en vue le contraste du sors pia *des autres élus avec le* mira sorte beatior *de saint Joseph* (même strophe)?

Assurément, la suggestion de notre correspondant est ingénieuse. Malheureusement le rôle des copistes, auxquels on impute aisément comme erreur tout ce qui déplaît, est très réduit dans une hymne du XVIIe siècle. En effet, l'hymne *Te Joseph celebrent* n'apparaît dans la liturgie qu'en 1666. Tous les bréviaires que nous avons pu consulter portent : *mors pia*. Avant cette époque, presque partout, l'hymne était du commun des Confesseurs. D. J. K.

467. **Samson, J.** **781.62 : 783.25**

1922. — De l'état actuel de la question grégorienne. — * LA REVUE FRANÇAISE, XVII (1922), *pp.* 183-185 *(n° 33, 13 août)*. *Le numéro : 1 franc. Belgique : fr.* 1, 25. *Autres pays : fr.* 1,50.

Article très nuancé et judicieux. « Dans le même pré le bœuf cherche l'herbe, le chien un lièvre, la cigogne un lézard. Que ne trouverait un savant dans un texte? La question grégorienne en témoigne... On serait tenté, à juger de certains musicistes aux airs de croisés, sur leur intolérance, de les croire trop peu informés. Les sciences se contredisent ou se démentent, disons mieux, se perfectionnent. Les avancées de l'histoire procèdent par à-coups : une découverte éclaire l'autre et la vue d'ensemble chaque jour change d'aspect. C'est une loi. Pourquoi vouloir y soustraire l'art musical? (p. 83). Mais, conclut-il, si tout reste en cause, que va faire le praticien? ... S'en tenir en somme aux simples et sages conseils que donnait Dom Pothier. Ne pas présenter les exécutions comme une reconstitution historiquement certaine, mais comme une amélioration considérable. A ceci personne ne contredira. Et si tel mode d'interprétation semble plus avéré que certains autres, plus musical surtout, pourquoi les praticiens se refuseraient-ils à l'expérimenter? L'essentiel est qu'il sachent ce qu'ils font, pourquoi ils le font et qu'ils n'obéissent pas à des suggestions hasardeuses » (p. 185).

468. **Gastoué, Amédée** **783**

1922. — Petit guide pratique de musique d'église. — *Paris, Bonne Presse*, 1922, 64 *pp.*, *fr.* 0,80.

469. **Gastoué, Amédée** **78**

1922. — Les primitifs de la musique française. — *Paris, Laurens*, 1922, 4 *francs*.

Collection : LES MUSICIENS CÉLÈBRES.

470. **Besse, Clément et Legrand, Joseph** **783**

1922. — M. Vincent d'Indy au clergé français. — * L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN (Revue d'enseignement secondaire), XLI (1922), *pp.* 447-453 *(n° 7, 1er juillet)*.

Compte rendu sévère de Pentecosten, le nouveau recueil de cantiques de M. d'Indy, en même temps que réplique à l'article du maître paru dans la REVUE DES JEUNES, le 25 novembre 1921.

471. **Pothier, Joseph (Dom)** **783.23**

1922. — Séquence « Ave Virgo gloriosa ». — * REVUE DU CHANT GRÉGORIEN, XXV (1922), *pp.* 161-163 *(n° 6, mai-juin)*.

472. **Roux, M. (abbé)** **M 783.9**

1922. — Ambulate in dilectione. Motet à 4 voix mixtes ou à 2 voix égales. Pour la fête du Sacré-Cœur de N. S. J.-C. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *pp.* 13-17 *(n° 2, février)*.

Motet facile avec orgue.

473. **Roux, M. (abbé)** **M 783.9**

1922. — Sancta Maria à 2 voix égales. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *pp.* 18-20 *(n° 2, février)*.

Seconde partie de l'Ave Maria. Facile, avec accompagnement.

474. **Eymieu, Henry** **M 78.66**

1922. — Petite marche pour harmonium ou grand orgue. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *pp.* 21-23 *(n° 2, février)*.

En sol (op. 131). Moins facile à l'harmonium. Très joli dessin au trio.

475. **Clemens, H.** M 783.9

1922. — O memoriale. Motet à 4 voix d'hommes à Capella. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *p.* 24 *(n° 2, février).*

Choral facile.

476. **de Serres, Louis** M 783.3

1922. — Salut pour 3 voix d'hommes à Capella. Orgue ad libitum. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *pp.* 25-35 *(n° 3, mars). Tiré à part, fr.* 0,75.

Excellente contribution. Comprend : 1° O sacrum; 2° Tota pulchra; 3° Tu es Petrus; 4° Tantum sur le ton grégorien du Pange lingua; 5° Laudate.

477. **Kaltnecker, M. (abbé)** M 783.27

1922. — REVUE DES MAITRISES, III (1922). SUPPLÉMENT MUSICAL, *p.* 36 *(n° 3, mars).*

Deux faux bourdons à 4 voix mixtes pour alterner avec la psalmodie du 8e ton. En la et en si b. Rythme un peu surprenant.

478. **Boyer, Louis (abbé)** 783.92

1922. — Charles Bordes. Causerie musicale et artistique. — * REVUE DES MAITRISES, III (1922), *pp.* 27-29 *(n° 3, avril).*

479. **Quef, Charles, organiste de la Trinité** M 78.66

1922. — Impressions religieuses. 26 pièces pour harmonium. — *Paris, Enoch.*

480. **Borrel, Eug.** M 783.13

1922. — Messe et Vêpres de Noël. Accompagnement pour orgue. — *Paris, Procure générale* (1922).

Accompagnement qui sera le bienvenu.

481. **Demeur, J. (abbé)** M 783.13

1922. — Messe de l'Ascension. Accompagnement d'orgue et d'harmonium. — *Paris, Hérelle* (1922).

482. **Demeur, J. (abbé)** M 783.13

1922. — Messe de la Pentecôte. Accompagnement d'orgue ou d'harmonium. — *Paris, Hérelle* (1922).

Accompagnements très soignés dus à un compatriote.

483. **de Lioncourt, G.** M 783.52

1922. — Vingt et un Cantiques pour les principales circonstances de l'année liturgique. — *Paris, Schola Cantorum.*

« Dans l'esprit du chant grégorien ».

484. **Ravanello, Oreste** M 783.211

1922. — Missa Pacis, facile et brève à 3 voix égales et accompagnement d'orgue. — *Fr.* 2,50. *Voix séparées : fr.* 0,40.

485. **Gastoué, Amédée.** 781.8 « 2 »

1922. — Une hymne inédite, notée, des premiers chrétiens. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII, (1921-1922); *pp.* 229-234, *(n° 9, septembre-octobre).*

A propos de l'hymne chrétien en notation grecque retrouvée dans les papyrus d'Oxyrhynque (Égypte) du IIIe s.

486. **Reinach, Théodore.** 781.8 « 2 »

1922. — Un ancêtre de la musique d'église. — * REVUE MUSICALE, III, (1922); *pp.* 8-25, *(n° 9, juillet).*

Au sujet de la même découverte que signale le numéro 485.

L'éminent musicologue dit à propos du rythme de la pièce : « Une pareille irrégularité ne me choque pas autant que les métriciens, qui persistent à s'imaginer que le frappé de mesures antiques *(thésis)* avait exactement le caractère du temps fort de la musique moderne. Je ne crois pas, pour ma part, à l'existence chez les anciens d'un appui périodique de la voix *(ictus)*. L'intensité supérieure du son initial du frappé résultait simplement de la coïncidence de la note chantée et du battement du pied. » (p. 23).

487. **Paris.** **781.62 : 783.25**

1922. — Saint-Saëns et l'accent latin : L'Ave Maria dit « d'Arcadelt » — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII, (1921-1922), *pp.* 239-241, *(n° 9, septembre).*

Reproduction de la lettre de Saint-Saëns, publiée dans notre Revue VII (1922) pp. 67-72, annotée par la rédaction de la Tribune.

488. **Auda, Antoine.** **92 : 783**

1922. — Le Bx Goderan-le-Jongleur, patron des musiciens liégeois. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII, (1921-1922); *pp.* 242-251, *(n° 9, septembre).*

489. **Mulet, H.** **78.66**

1922. — Étude sur la disposition rationnelle des mécanismes de combinaisons, permettant aux organistes de se passer d'aide. — * LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXIII, (1921-1922); *pp.* 252-256, *(n° 9, septembre).*

490. **Gastoué, Amédée.**

(1922). — Les primitifs de la musique française. — *Paris, Bonnafous,* (1922), in-12 *de* 120 *pages,* 12 *pl.,* 5 *francs.*

491. **Legris, A.,** Aumônier de l'hospice d'Eu. **783.25**

1922. — L'école normande de chant liturgique. — * REVUE GRÉGORIENNE, VII, (1922); *pp.* 88-19; 139-146.

492. **Durand, Georges.** **783**

La musique de la cathédrale d'Amiens avant la Révolution. NOTICE HISTORIQUE. — *Amiens, Yvert & Tellier,* (1922), in-8° *de* 132 *pages.*

493. **Flood, W., H., Grattan.** **78**

Introductory scetch of Irish musical history — *Londres, William Reeves,* (1922), in-8° *de* 98 *pages.*

494. **Van den Borren, Ch.** **783 : 92**

1922. — Compositions inédites de Dufay et de Gilles Binchon. — *Extrait des* ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 1922, in-8° *de* 16 *pages.*

495. **de Valois, Jean.** **M° 783.52**

(1922). — Cantiques rythmés anciens et modernes. LIVRE D'ACCOMPAGNEMENT. — *Paris, Procure générale de musique religieuse,* 30 *francs.*

496. **Quimper.** **M 783.25**

1922. — Manuel de chants liturgiques extraits de l'édition vaticane, précédé d'une méthode élémentaire et complété par un appendice en notation grégorienne ou musicale pour les saluts du T. S. Sacrement. (Traduction inédite). — * *Quimper, Le Goaziou.* In-12 *de* 278 *et* 108 *pages, fr.* 7,50.

497. **Raugel, Félix.** 78.66

Orgues et organistes de France. — * La Vie et les Arts liturgiques, VIII, (1922); *pp.* 556-566.

498. **Potiron, H.**, Maître de chapelle de la basilique du Sacré-Cœur, à Paris. 781.62 : 783.25

1922. — L'accent musical moderne et l'accent tonique dans le chant grégorien. — * Revue grégorienne, VII, (1922); *pp.* 121-130, *(n° 4, juillet-août)*.

Article écrit avec toute la compétence d'un technicien. Déjà dans le Bulletin musical de mai 1921, p. 176, nous avions signalé cet excellent principe émis par M. Poriron dans sa méthode : « Traiter un accent mélodique comme note de passage, broderie, échappée, est antimusical. » Et nous ajoutions : « Hélas ! pour certains entendements, c'est tout juste la raison péremptoire pour en agir ainsi, le plain-chant étant avant tout à sauvegarder dans un caractère de « pas musique » ou de « pas musique moderne ». Voici cette fois la conclusion de M. Potiron lui-même disant à la perfection notre sentiment de toujours : « Une fois bien défini le rythme grégorien, non seulement on ne saurait le mettre en contradiction avec le rythme moderne, même mesuré, malgré leurs apparences très différentes, mais encore on doit reconnaître qu'ils obéissent aux mêmes lois générales. Certains grégorianistes trop zélés, au lieu de manifester leur mépris pour la mesure et les musiciens modernes par une ignorance vraiment excessive du rôle véritable de cette mesure (qui n'est pas une chaîne pour les compositeurs sérieux et ne l'a jamais été), au lieu d'écrire des compositions invertébrées où la mollesse et parfois l'incorrection de l'écriture n'ont d'égale que la nullité de l'idée mélodique, feraient mieux d'étudier les œuvres classiques et certaines œuvres modernes pour y trouver un enseignement fécond. Et de leur côté, les musiciens daignant lire de près non seulement le texte des mélodies grégoriennes, mais aussi les travaux des bénédictins, se rendraient compte rapidement qu'ils n'ont rien à abdiquer pour aimer et pratiquer le chant grégorien et que même leur éducation classique, leur culture générale, les rend particulièrement propres à cette œuvre. Ainsi se réaliserait une union véritable, sincère et profitable à tous. » *pp.* 129-130.

499. **Hervé, Louis D(om).** 783.13

1922. — La simplification de l'accompagnement. Revue grégorienne, VII, (1922); *pp.* 147-149, *(n° 4, juillet-août)*.

500. **D(elaporte), Y(ves).** °783.233

1922. — Quelques renseignements bibliographiques sur un Pater tropé. * Revue grégorienne, VII, (1922); *pp.* 149-151.

A propos de l'article de D. Cecilio, dans la Revue de chant grégorien, B. M., n° 397.

501. **Mocquereau, André, Dom.** 783 : 37

1922. — Premières leçons de musique dans une crèche de New-York (photographie prise en février 1922). * Revue grégorienne, VIII, (1922); *p.* 151, *(n° 4, juillet)*.

502. **Tournai.** 783.063

1922. — Congrès régional de Liturgie et de musique sacrée. Revue grégorienne, VII, (1922); *pp.* 154-159, *(n° 4, juillet-août)*.

Congrès de Metz, juin 1922.

503. **Mocquereau, André, Dom.** 0.91 : 783.241

1922. — Antiphonaire monastique. xiiie siècle. Codex F. 160 de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester. — * *Tournai, Desclée*, 1922, 32.5 × 25, *pp.* 57-64, *pl.* 93-140. Paléographie musicale; XXVI, (1922); *(n° 107, octobre)*.

BIBLIOGRAPHIE

Paris.

1922. — Le Calendrier liturgique des Fidèles pour l'année 1923. Préface du Rév. Dom Cabrol, abbé de Saint-Michel de Farnborough. * *Paris, librairie de l'Art catholique* (1922), 16.5 × 12.5, 163 *pp.*, 3 *francs.*

Délicieux petit volume, publié avec ce goût sûr dont l'*Art catholique* a le secret orné de bois fort jolis. Outre les indications liturgiques complètes pour chaque férie, avec les annotations propres aux divers diocèses de France, il donne pour chaque fête une brève notice historique et un choix de lectures à faire.

Capello, Félix-M. — S. I.

1923. — Tractatus Canonico-moralis de Sacramentis iuxta, codicem Juris Canonici. Vol. III. De matrimonio. * Turin, *Marietti*, 1923, 20 × 12.5, XI-953 *pp.*, 30 *l.*

Traité des plus complets avec bonne table alphabétique.

Delamare, R., abbé.

1923. — Le *De officiis ecclesiasticis* de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen (1606-1079). Étude historique et publication du texte inédit du manuscrit H. 304 de la bibliothèque de la Faculté de Montpellier. * *Paris, Picard,* 1923, 25 × 16, CLXVIII + 80 *pp.*, 12 francs.

Voici un ouvrage de haute valeur que tout liturgiste devra posséder. Précédé d'une étude de Mgr Batiffol *(Jean d'Avranches liturgiste)*, de la Vie de Jean d'Avranches et de l'analyse détaillée de son œuvre liturgique (pp. I-CXLVII), l'édition critique du *Liber de officiis ecclesiasticis* (pp. 1-53) présentée par M. l'abbé Delamare est de tous points remarquable. « Le petit nombre de liturgistes du XIe siècle, Bernon de Reichenau, Jean d'Avranches, Bernold de Constance, sont, dit Mgr Batiffol, les hommes d'un réveil, mais d'un réveil où bien des choses changent. C'est pour l'historien une raison de s'attacher à eux, de les étudier avec soin, et d'être reconnaissant à des érudits de la compétence de M. Delamare du zèle qu'ils mettent à nous rendre les vieux textes et à les éclairer » (p. 24). La liturgie romaine est maintenue par Jean d'Avranches « mais elle s'enjolive, dit l'illustre préfacier, de traits pittoresques et symboliques, faits pour frapper l'imagination et émouvoir la piété d'une chrétienté plus jeune apparemment que celle de Rome » (p. 18). Cependant ses explications symboliques, tributaires d'*Amalaire*, sont moins opaques que les originales : « A l'œuvre d'Amalaire, touffue et confuse, il emprunte tout au plus une phrase ou deux, il fait sienne son idée, la rend souvent sous une forme plus naturelle et plus logique » (p. XXXIX). Et l'abbé Delamare établit par tableaux intuitifs quelques endroits parallèles typiques, qui permettent « de juger comment il *(Jean d'Avranches)* sait discerner l'idée principale d'Amalaire et la condenser en une ligne ou deux; jusqu'à quel point il subit son influence dans le choix des figures symboliques, souvent bizarres, à force d'être recherchées ». *(ibid.)* C'est dire, non seulement que le *De officiis* est un document important, mais encore qu'il se lit avec aisance et plaisir.

Cassien, Jean.

(1921). — Conférences avec les Pères du désert. Traduction nouvelle par Dom E. Pichery, moine de Saint-Paul de Wisques. Tome I. * *Saint-Maximin, librairie Saint-Thomas d'Aquin* (1921), 15.5 × 10, 580 *pp.*

Coll. : DOCTRINE SPIRITUELLE DES PÈRES DU DÉSERT.

Cet opuscule présente, sous une forme agréable et commode, les dix premières conférences du Cassien, dont la neuvième sur la prière.

*



LA LITURGIE DU TEMPS

SACERDOS IN AETERNUM

DOMINUS *noster Jesus Christus Filius Dei orat pro nobis, orat in nobis, oratur a nobis. Orat pro nobis* ut Sacerdos noster, *orat in nobis ut Caput nostrum, oratur a nobis ut Deus noster*[1]. » Sommes-nous en tort de penser que nombre de fidèles aujourd'hui ne vivent que partiellement de la richesse surnaturelle exprimée en cette féconde parole de saint Augustin? Ils adorent et prient Notre-Seigneur; ils lui offrent leurs actions, leur vie; ils l'ont toujours devant les yeux, divin modèle de toute vertu : tous ces sentiments vont au Dieu apparu parmi nous. Mais perçoivent-ils assez le Christ comme le Médiateur établi, par qui nous avons accès auprès du Père? Et ne sont-ils pas assez près de s'étonner du recours incessant que la liturgie fait au Père *per Dominum nostrum Jesum Christum?* ou bien encore du zèle qu'elle prend, lorsqu'elle chante et prie le Christ, de s'unir à l'intention avec laquelle lui-même, tandis qu'il vivait sur la terre, offrait à Dieu de si merveilleuses louanges[2]?

Ils bénissent le Christ Sauveur et Rédempteur. Mais savent-ils assez que c'est par son sacerdoce que Jésus nous a sauvés? Dans le

1. S. Aug., In *Ps.* LXXXV. *P. L.*, t. XXXVII, c. 1081.
2. Cf. *Oratio dicenda ante divinum Officium.*

N. d. l. R. — La couverture du numéro d'été reproduit un sarcophage du ve siècle découvert à Keppelstadt et conservé à Trèves, production locale de la Belgique première. L'arche y figure l'Église salvatrice, en conformité avec ces paroles de S. Jérôme : *Arca Noe Ecclesiae typus fuit, dicente Petro apostolo in arca Noe pauci id est octo animae salvae factae sunt.* (*Dialogus contra luciferianos*, c. 22.) Du milieu des huit personnes, se détache le patriarche, : debout, il tend la main vers le rameau apporté par la colombe, figure de l'Esprit Saint. Au bas de l'arche, le corbeau, l'oiseau noir, qui ne rentra point; sur ses bords, des animaux divers. « *Habuit arca nidos suos*, disait S. Jérôme : *habet Ecclesia plurimas mansiones.* » *(Ibid.)* Aux deux côtés de la figure centrale, des génies tressent des guirlandes.

mystère de la Croix, le regard de leur foi ne s'arrête-t-il pas au Christ souffrant, — tel un martyr — à l'immensité et au mérite infini de ses douleurs expiatrices? Voient-ils assez le Christ Prêtre offrant à son Père, au nom de l'humanité, le culte parfait, le sacrifice sans égal qui est au faîte des temps et comme au centre de l'éternité?

Le sacerdoce du Christ est pourtant « l'enseignement parfait auquel les saintes Lettres nous élèvent aussitôt après avoir laissé les premiers éléments de la doctrine chrétienne » (*Aux Hébreux*, VI, 1). Et la foi vive au sacerdoce du Christ est pleine de bienfaits. C'est « la joie ineffable de percevoir le Christ comme le lien vivant qui nous unit à Dieu »[1]; c'est l'art divin de la prière rendu incomparablement plus facile et plus fécond; c'est l'estime agrandie pour les actes du culte liturgique, par cette raison que le Christ en est le prêtre principal; c'est enfin une meilleure intelligence du sacrifice de l'autel, l'acte central du culte. C'est sur ce dernier point que notre attention se trouve portée, par l'antienne dont nous avons choisi les premiers mots pour titre.

Sacerdos in aeternum Christus Dominus secundum ordinem Melchisedech, panem et vinum obtulit. On reconnaît la première antienne des premières Vêpres de la fête « du très saint Corps du Christ » : la liturgie de la glorieuse fête s'ouvre par la vision du Prêtre éternel.

L'on sait d'ailleurs que — hormis une rédaction préexistante de plusieurs de ses pièces, particulièrement des répons et des hymnes[2], — l'Office du Très Saint Sacrement a certainement pour auteur le Docteur angélique[3]. Interpréter à la lumière des enseignements de saint Thomas les termes de cette antienne, découvrir le contenu que chacun d'eux offrait à la pensée, à la foi du saint Docteur : telle est l'intention de ces lignes. Quelques mots d'abord sur les éléments dont l'antienne est composée.

***

L'antienne est formée de deux traits.

L'un, prophétique, est pris au psaume 109e, que le Christ s'est appliqué à lui-même : c'est la parole du Père qui l'*établit* notre Prêtre. « Car tout grand prêtre... est établi pour les hommes; tout grand prêtre est établi pour offrir des oblations et des sacrifices...

1. P. Hénusse, S. J., Introduction à l'ouvrage : W. Wallace, S. J., *De l'évangélisme au Catholicisme*, Bruxelles, Dewit (1921).

2. D. G. Morin, *L'office cistercien pour la Fête-Dieu comparé avec celui de S. Thomas d'Aquin. Revue bénédictine*, XXVII (1910), pp. 236-246.

3. Mandonnet, O. P., et J. Destrez, O. P., *Bibliographie thomiste*, Kain, 1921, p. XVII.

Nul ne s'arroge cette dignité; il faut y être appelé de Dieu comme Aaron. Ainsi le Christ ne s'est pas élevé de lui-même à la gloire du souverain pontificat, mais il l'a reçue de Celui qui lui a dit : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui; » comme il dit encore dans un autre endroit : «Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech[1]. » (*H.*, v, 1, 4-6, et viii, 3.)

La première de ces deux paroles divines nous dit par qui le Christ a été promu au sacerdoce, la seconde de quelle manière il a été désigné pontife. Par qui? Par Celui dont il est le Fils éternel, Splendeur de sa gloire. Comment? Ainsi que dans l'infinie lumière de la bienheureuse Trinité, le Verbe reçoit sa gloire du Père, de même le Christ-homme reçoit de Dieu la gloire du pontificat[2]. Et cela de par une parole de serment, à la différence du sacerdoce d'Aaron (*H.*, vii, 20) qui devait passer. Dans l'Ancien Testament, une promesse divine appuyée du serment est le signe d'un conseil immobile. Le sacerdoce du Christ ne passera pas[3].

Contentons-nous, pour cette fois, de cette seule observation sur la magnificence de l'institution sacerdotale du Christ, « au sujet de laquelle il y aurait beaucoup et de grandes choses à dire » (*H.*, v, 11), afin de n'être pas retardés d'aborder l'objet principal de l'antienne. Retenons pourtant que la médiation d'un Prêtre d'une telle excellence sera d'un mérite infini.

Le second trait, figuratif, a été demandé à l'histoire elle-même de Melchisédech (*Genèse*, xiv, 17 et 18). « Comme Abraham revenait vainqueur... Melchisédech roi de Salem, *apporta* du pain et du vin, il était prêtre du Très-Haut. » A lui seul, le terme dont se sert la Genèse ne signifie pas nécessairement une oblation sacrificielle, ou un repas sacré faisant suite à l'oblation. Mais le contexte d'abord, et particulièrement l'usage des peuples sémites d'offrir, après une victoire, un sacrifice d'action de grâces, dictent cette interprétation qui est commune, *magno consensu*, parmi les Pères, les Docteurs et les exégètes catholiques[4]. Clément d'Alexandrie écrit de Melchisédech[5] : « *Qui erat sacerdos Altissimi, qui panem et vinum* sanctificatum dedit in typum Ecclesiae. » C'est la pensée que nous retrouvons sous la plume de saint Thomas[6].

Le sens, ou si l'on peut dire l'intention de l'antienne est hors de doute. Faite de traits prophétiques, en vue de célébrer le mystère

1. Les références inscrites dans le texte désignent par la lettre *H.* l'*Épître aux Hébreux*.
2. S. Thomas, *In ep. ad Hebr.*, v, 5 et 6.
3. S. Th., *In Hebr.*, vii, 20 et 21.
4. Cf. Estius., *Comm. in ep ad Hebr.*, vii, 17; Hummelauer, *in Gen.*, *l. c.*
5. *Stromata*, l. IV, *P. G.*, VIII, 1371.
6. *Sum. Theol.*, iii, 22-6-2.

de la Cène, elle projette sur le Christ du cénacle une grande et vive lumière : celle qu'engendre la mise en face d'une prophétie et de sa réalité. Reprenons ces deux traits, recherchant sur la richesse de chacun d'eux la pensée de l'Ange de l'école.

Sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech.

Si le Christ est appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ce n'est pas qu'il se rattache à Melchisédech, comme à un prêtre principal de qui dériverait son sacerdoce. Le Christ est au contraire lui-même le Prêtre suprême, source de tout sacerdoce. Tout autre sacerdoce n'est qu'une participation au sacerdoce du Christ et, dans ce sens, tout autre prêtre est selon l'ordre du Christ [1].

Mais le Seigneur est nommé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, parce que Melchisédech fut dessiné — par la merveilleuse Providence qui resplendit dans l'Ancien Testament et le remplit de l'avenir — à l'image du Christ, et qu'il est ainsi « devenu semblable au Fils de Dieu » (*H.*, VII, 3). Il n'est pas ordinaire que ce qui a précédé soit dit semblable à ce qui suit, comme le fait ici l'Écriture. Mais elle veut éviter de laisser croire que le sacerdoce de Melchisédech ait quelque priorité sur le sacerdoce du Christ [2].

Or Melchisédech, ayant béni Abraham lui-même, le père de la race élue, et ayant reçu de lui la dîme de tout le butin, a préfiguré par là *la prééminence du sacerdoce du Christ sur le sacerdoce lévitique.* « Lévi lui-même (en effet) a pour ainsi dire payé la dîme en la personne d'Abraham. Car il était encore dans son aïeul, lorsque Melchisédech alla à sa rencontre. » (*H.*, VII, 9 et 10.) Et il est une double raison pour laquelle le sacerdoce d'Aaron, lui aussi figuratif du sacerdoce du Christ, restait inadéquat et de loin inférieur à la vérité qu'il annonçait : il n'effaçait pas les péchés; il n'était pas éternel [3].

Première infériorité du sacerdoce légal : son impuissance à purifier les consciences.

Sans doute le sang était répandu dans ses sacrifices expiatoires; et le sang, c'est l'expiation du péché. (*H.*, IX, 22). Mais « il est impossible que le sang des taureaux et des boucs enlève les péchés » (*H.*, X, 4) par sa propre vertu. « Le péché en effet est une réalité spirituelle, en opposition avec les biens célestes, avec la vie céleste : *quoddam spirituale quod opponitur coelesti.* Dès lors, il faut que ce qui le détruit soit spirituel et céleste [4].

1. S. Th., *Sum. Theol, l. c.*
2. Id., *In Hebr.*, VII, 3.
3. Id., *Sum. Theol.*, *l. c.*
4. Id., *In Hebr.*, X, 4.

Seul le sang du Christ, l'Oint du Père, l'Agneau sans tâche, sang d'un prix infini que le Fils bien-aimé offre, mû par l'Esprit Saint, c'est-à-dire par un immense amour pour son Père et pour nous, — et l'Esprit est un feu purifiant — seul le sang du Christ aura cette efficacité [1]. D'eux-mêmes, les sacrifices d'Aaron, privés de toute vertu spirituelle qui agisse directement sur l'âme, sont impuissants à effacer la tache du péché [2]. Institués pour un temps et figuratifs d'une alliance supérieure, ils confèrent seulement « la pureté de la chair » (*H.*, IX, 13) : pureté de for extérieur, expiation seulement légale, libération des menaces de la loi [3]. S'ils purifient les consciences c'est en éveillant la foi au Médiateur attendu, et par la vertu du sang du Christ [4].

La loi d'ailleurs prescrit que le sacrifice du grand jour de l'Expiation soit réitéré chaque année, réitéré d'une façon absolue, nous voulons dire en des oblations parallèles et qui tirent d'elles-mêmes toute leur efficacité, oblations qui s'additionnent, s'ajoutent les unes aux autres sans que nul lien de dépendance, de causalité les ramène à une oblation unique [5].

C'est le signe que ce sacrifice ne purifie pas les âmes. Il n'a pas d'autre fin que de réveiller le souvenir, la conscience du péché et d'avertir de chercher la rémission dans la foi au Médiateur. Mais il ne lave pas le péché. « Car il faut que ce qui détruit le péché soit spirituel et céleste, et possède, par conséquent, une vertu perpétuelle. C'est pourquoi l'Apôtre, parlant du sacrifice du Christ, lui attribue une vertu perpétuelle disant : il a acquis une rédemption éternelle. Or ce qui a une vertu perpétuelle suffit à effacer les péchés de l'avenir comme ceux du passé et *donc ne peut pas être réitéré*. Aussi c'est par une oblation unique que le Christ a purifié pour toujours ceux qui sont sanctifiés [6]. »

Par une seconde infériorité, le sacerdoce d'Aaron n'était pas éternel.

Sacerdoce d'une Alliance, d'un pacte qui promettait seulement des biens de la terre, des biens éphémères, comme l'Alliance elle-même, il est temporaire et figuratif d'une alliance meilleure. Il finira devant elle comme l'ombre est dissipée par la lumière.

Outre cela, la Loi ne peut instituer grands prêtres que des hommes sujets à la faiblesse. Ils ne sont prêtres que pour un temps; la mort

1. S. Th., *In Hebr.*, IX, 14.
2. Id., *ibid.*, IX, 9 et 10.
3. Estius, *In Hebr.*, i. h. l.
4. S. Th., *In Hebr.*, X, 4.
5. Cf. Estius, *In Hebr.*, X, 2.
6. S. Th., *In Hebr.*, X, 2.

les empêche de l'être toujours. Leur sacerdoce s'éteint alors, et d'autres, de par une loi d'hérédité, leur succèdent dans toute la force du terme, c'est-à-dire, leur sont subrogés dans l'investiture de la puissance sacerdotale qu'ils exercent sans aucune dépendance vis-à-vis de leurs prédécesseurs.

Or la sainte Écriture, si attentive, lorsqu'elle met en scène quelque personnage de marque, à signaler quels furent ses parents, quel fut le temps de sa naissance et celui de sa mort, introduit Melchisédech — dont elle raconte qu'il bénit Abraham — soudainement, sans faire aucune sorte de mention de sa généalogie ou de ce qui la concerne : *sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum habens, neque finem* (*H.*, VII, 7) ; elle ne dit mot ni de la fin de son sacerdoce, ni de son successeur.

Et l'Écriture nous révèle elle-même la signification de ce mystérieux silence. C'était pour l'Esprit Saint une manière de présenter Melchisédech comme toujours vivant (*H.*, VII, 8), comme prêtre pour toujours, et par là de dessiner en lui la ressemblance du Fils de Dieu (*H.*, VII, 3).

Le serment divin en effet établira le Christ prêtre pour l'éternité : « *Juravit Dominus : Tu es sacerdos in aeternum.* »

Le Christ est immortel. Les trois jours qu'il a passés au tombeau, appartiennent pour ainsi dire à son sacrifice, au grand acte de son sacerdoce. Il a donné sa vie pour la reprendre bientôt et inaugurer — toujours vivant — une nouvelle phase dans l'exercice de sa médiation : *Dat dona hominibus :* Il communique aux hommes les fruits de son sacrifice.

L'Alliance nouvelle d'ailleurs est instituée selon une vertu spirituelle qui engendre en nous une vie éternelle. Perpétuels sont les biens qu'elle promet, les châtiments dont elle menace. Elle se conclut par un sacrifice qui ouvre le Ciel et se consomme dans la dispensation d'une gloire et d'une béatitude sans fin. Or la cause est plus puissante que son effet. Une cause d'ordre temporel n'atteint pas à un effet perpétuel. Le Christ est prêtre pour toujours, et il exerce éternellement la puissance sacerdotale, car il est le Prêtre des biens éternels : *Pontifex futurorum bonorum* [1].

Parce qu'il demeure Prêtre éternellement, son sacerdoce ne se transmet pas (*H.*, VII, 24) ; il n'a pas de successeur. Et donc, seul, le Christ est le véritable Prêtre de la Nouvelle Alliance. Les prêtres que lui-même a institués sont ses ministres selon la parole de l'Apôtre aux Corinthiens : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi.* Ils n'agissent que par son autorité, par sa vertu, sous son sacerdoce, dans son sacerdoce. Le fruit de la bénédiction qu'ils apportent aux

1. S. TH., *Sum. Theol.*, III, 22-5-c.

hommes n'est pas lié à leur mérite personnel. Peut-être sont-ils indignes ! Il n'importe. C'est le Christ — toujours vivant — qui bénit en eux [1].

Secundum ordinem Melchisedech, panem et vinum obtulit.

Ce second trait de l'antienne nous porte en face du Christ de la Cène, abrogeant le sacerdoce d'Aaron par une oblation accomplie selon le rit de Melchisédech, se révélant dans l'exercice de son sacerdoce éternel.

Recherchons, dans la lecture du Docteur angélique [2], ce que ce simple trait lui disait de beauté et de grandeur dans le mystère du Christ, en restreignant toutefois notre recherche à l'enseignement du saint Docteur sur l'Eucharistie-sacrifice. Elle nous conduira à constater — à admirer — comment pour ce Prince de la théologie, l'exposé de la réalité sacrificielle de la messe tient en quelques lignes fécondes, que nous mettrons, pour finir, sous les yeux du lecteur.

Devant la question : De quelle manière le sacerdoce du Christ est-il éternel? (*Sum. Theol.*, III, 22-5), saint Thomas note d'abord que l'oblation du sacrifice : *ipsa oblatio sacrificii*, est à distinguer de sa consommation, *ipsa sacrificii consummatio*, c'est-à-dire de la dispensation des biens que le sacrifice procure. Puis il répond que le Sacrifice du Christ est éternel dans sa consommation; que, par là même, l'oblation est éternelle dans sa vertu (ad 2m), mais que dans sa formalité propre, dans son actualité, elle a été faite une fois pour toutes, ainsi que le figurait, sous la loi, le sacrifice solennel d'expiation : une seule fois l'an, le pontife entrait dans le Saint des Saints. « *Passio et mors Christi*, prononce le saint Docteur, *de caetero non sunt iteranda.* »

Retenons ceci avec soin. Sous les termes : *passio et mors Christi*, le regard de saint Thomas voit toute la vérité qu'ils expriment, et

1. S. TH., *In Hebr.*, VII, 7 et 25.

2. Nous nous permettons de souligner ces derniers mots. L'on pourra consulter utilement : H. LAMIROY, *De essentia SS. Missae sacrificii*, Louvain, Smeesters (1919), pp. 380-387; P. PÈGUES, O. P., *La Somme théologique en forme de catéchisme*, Paris, Téqui (1919), c. 36. Mais si nous lisons bien saint Thomas, les auteurs que nous venons de signaler ne font pas connaître toute sa pensée, et n'en donnent pas le meilleur.

Les citations du Docteur angélique auxquelles le P. DE LA TAILLE se réfère dans son brillant ouvrage sur le mystère eucharistique, sont — du moins sur le point qui nous occupe — plutôt rares (v. pp. 46 et 248). Le *Mysterium fidei* d'ailleurs, s'il fait reprendre contact avec l'enseignement des grands maîtres de la théologie sur la réalité sacrificielle de la messe, nous paraît, dans la manière de présenter ce que fut l'oblation sacerdotale du Christ à la Croix, et donc à la Cène, en opposition avec la doctrine de saint Thomas.

non pas seulement une part de cette vérité, comme qui les traduirait : « souffrances et mort *endurées, supportées* par le Christ ».

Le Christ a enduré la souffrance mais avec la puissance d'y résister [1]. Le Christ est mort, mais en offrant sa vie librement avec la puissance de la donner : *potestate et propria voluntate*, comme il l'a affirmé en saint Jean, X, 18 [2]. Isaïe a écrit, LIII, 7 : « *Oblatus est quia ipse voluit* » et le prophète parlait « *de oblatione ad passionem* » [3]. Il est enfin manifeste, selon cette parole de saint Augustin : « *Christus seipsum obtulit in passione* », que la passion du Christ fut un véritable sacrifice [4].

On le voit sous ces termes : *passio et mors Christi*, saint Thomas entend désigner l'oblation volontaire et sacerdotale que le Christ a faite de son sang sur la croix. Aussi dans l'article présent il exprime par eux « *ipsam oblationem sacrificii* », ou encore « *id in quo praecipue manifestatum est sacerdotium Christi* ». Et tout à l'heure nous l'entendrons dire : « *Passio qua Christus*, ut sacerdos — et hostia, *Deo se obtulit* — in ara crucis. »

***

Ce même article signale deux raisons pour lesquelles le sacrifice rédempteur ne peut pas être renouvelé.

« *Christus resurgens a mortuis jam non moritur.* » (*Rom.*, VI, 9.) Le corps du Christ, désormais impassible et glorieux, n'est plus sujet à la souffrance et à la mort. L'immolation sanglante du Calvaire ne peut pas être réitérée.

Ne peut pas non plus être réitérée l'oblation sacerdotale que le Christ a faite de son sang. « *Una oblatione consummavit in aeternum sanctificatos.* » (*H.*, X, 14.) Un sacrifice d'une vertu éternelle ne peut pas être réitéré. Ce serait faire injure à l'hostie du Christ [5].

Cette double splendeur du sacrifice du Calvaire ne nous en livre pas pourtant toute la magnificence. L'une et l'autre ont un merveilleux prolongement.

A la première, il faut ajouter que la victime d'un sacrifice éternel ne peut pas cesser d'être; elle doit persévérer toujours intégrale et vivifiante. « L'hostie du Christ possède éternellement la vertu de sanctifier. C'est par le Christ en effet que nous sommes unis à Dieu [6]. »

Non seulement le Christ conserve à jamais la vertu d'hostie,

1. Op. I. *Comp. Theol.*, c. 239.
2. *Ibid.*, c. 238.
3. *Sum. Theol.*, III, 14, 2, I.
4. *Ibid.*, III, 48, 3, c.
5. S. TH., *In Hebr.*, X, 2 et 18.
6. ID., *ibid.*, X, 14.

mais encore l'être victimal, le caractère victimal lui-même. Il est pour l'éternité la victime du Calvaire, et cela, de par une identité formelle : *una eademque*[1]. La gloire de la résurrection a consumé en lui toute passibilité. Mais elle n'a pas détruit la propriété victimale. Étant au contraire le témoignage de l'acceptation que le Père donne au sacrifice de son Fils, et comme la manière dont Dieu use de la vie qui lui a été offerte par l'immolation, la résurrection a pour ainsi dire consacré le Christ en sa qualité de *don fait à Dieu par le sacrifice*.

Le Christ, nous dira tout à l'heure saint Thomas, d'un mot très riche, *est Hostia perpetua*, enfermant en cette expression brève et forte, cet enseignement de son maître, le bienheureux Albert le Grand : Le Christ demeure toujours offrande offerte pour nous et à offrir : « *semper manet oblatio pro nobis oblata et offerenda* »[2].

De là, s'il est donné un mystère qui contienne réellement le Christ, de ce seul chef et sans qu'il faille supposer au Christ quelque caractère victimal nouveau, ce mystère sera appelé notre « Hostie ». « L'Eucharistie est dite Hostie parce que contenant le Christ *qui est* l'Hostie salutaire », ainsi qu'il est dit aux Éphésiens, v[3].

On ne l'appellera pas pourtant de ce seul chef du nom de « sacrifice ». La sainte réserve reçoit le nom de sacrement, mais non pas celui de sacrifice; car « toute la force du sacrifice est d'*être offert* — *omnis sacrificii vis in eo est ut offeratur* »[4].

La présence d'une victime en effet ne suffit pas pour constituer le sacrifice; dans sa réalité propre, le sacrifice, c'est l'oblation, la présentation de la victime à Dieu par des mains sacerdotales : « *rei immolatae oblatio per manus sacerdotum* » a écrit Albert le Grand. Il comporte donc deux éléments : *rem occisam*, une victime qui a été (matériellement) immolée — *oblationem ad cultum Dei*[5], une oblation cultuelle. C'est ici la notion du sacrifice que nous retrouverons sous-jacente aux exposés de saint Thomas.

Si donc enfin il est donné un mystère qui non seulement contienne le Christ, Hostie perpétuelle, *Agnum tamquam occisum* (*Apoc.*, v, 6), Agneau consacré à Dieu par l'immolation sanglante, mais encore le présente comme tel au Père, par des mains sacerdotales, dans un rit sensible d'oblation : ce mystère, dans la pensée du Docteur angélique, est en toute vérité un sacrifice.

Nous voici ramenés à la seconde proposition : l'oblation du Christ peut-elle être réitérée sans faire injure au sacrifice éternel?

1. *Conc. Trid.*, Sess. XXII, c. 2.
2. *In IV Sent.*, D. XIII, a. XXIII, ad 1m.
3. S. Th., *Sum. Theol.*, III, 83, 4, 3.
4. *Cat. Trid.*, *De Euch. Sacr.* Quomodo sacramentum a sacrificio secernatur.
5. *In IV Sent.*, *l. c.*, ad 2m. C'est cette oblation elle-même, enseigne le même Docteur, que signifie, *au sens propre*, le terme : *immolation* (ibid.).

Certes, elle ne peut pas être réitérée par un recommencement, c'est-à-dire par une seconde oblation accomplie de nouveau par le Christ lui-même, parallèle à la première, indépendante de la première et qui ajouterait à sa valeur.

Mais, d'une part, si l'oblation du Christ a passé, si, disons-nous, elle a passé dans sa formalité propre, dans son actualité, elle persévère pourtant, d'une manière virtuelle, éternellement. Le Christ, en effet, est « entré dans le Saint des Saints avec son propre sang » (*H.*, IX, 12 et 24), présentant son sacrifice à son Père, et il se tient présent devant la face de Dieu, « montrant sans cesse à son Père, en le suppliant pour nous, montrant par ses cicatrices glorieuses, quel genre de mort il a enduré pour nous » [1].

D'autre part, de la tête l'influx vital descend dans les membres, comme de la vigne dans les rameaux.

Prêtre éternel, le Christ est le Prêtre unique de la Nouvelle Alliance, le Prêtre unique par nature. Mais il peut se créer des ministres, leur conférer une participation à son sacerdoce principal, les investir d'une puissance sacerdotale ministérielle qui les fasse agir sous son sacerdoce, les marquer d'un caractère qui les incorpore au Prêtre unique.

De même l'oblation rédemptrice ne se réitère pas. Mais le Prêtre éternel peut instituer une oblation à accomplir par ses ministres qui sont ses membres — en dépendance, en vertu de l'oblation première qui leur donnera toute leur efficacité. De telles oblations ne s'additionnent pas à l'oblation unique; l'oblation unique se les incorpore et avec elles ne fait qu'un.

Ces explications déjà longues, le style lapidaire de saint Thomas nous les fera lire en quelques mots d'une superbe concision : *Hostia perpetua semel oblata per Christum quotidie per membra ipsius offerri potest* [2].

***

Écoutons à présent et regardons *agir* le Christ à la Cène, dans les augustes moments marqués par les mots de notre antienne : *panem et vinum obtulit,* moments qui vont remplir les siècles.

Quelques heures encore, et — tout à la fois, notre prêtre établi par le Père, et notre victime désignée par le bon plaisir du Père — il offrira, par un immense amour pour son Père et pour nous, sa vie infiniment précieuse à Celui-là seul qui peut recevoir pareil hommage, celui à qui toute vie appartient, même la vie de l'Homme-Dieu.

Il l'offrira *potestate et propria voluntate,* montrant manifestement [3]

1. S. Th., *Sum. Theol.*, III, 54, 4, c.
2. Sur cette théologie de la messe, cf. P. de la Taille, *Mysterium Fidei.*
3. S. Th., Op. I, c. 238.

qu'il l'offre en toute liberté, au moment qu'il choisit, et de par le pouvoir sacerdotal qu'il a de donner sa vie, de résister à toute cause de mort.

Il l'offrira selon le rit des sacrifices expiatoires du sacerdoce d'Aaron : il soumet son corps au feu de la souffrance hors des portes de la ville [1]; il verse son sang, car le sang est l'expiation du péché [2].

Telle sera, dans sa forme principale, l'oblation qui nous acquiert les biens éternels.

Or le voici à la Cène qui devance la trahison de Judas, l'attaque des Juifs, l'inique sentence de Pilate « comme s'il craignait que leur malice parût être la cause et l'origine du salut des hommes » [3].

Le voici qui, revêtu de la puissance qui dispose de toutes choses, de par le même amour et le même pouvoir sacerdotal qu'au Calvaire, offre son sacrifice par avance mais selon le rit de Melchisédech, sous un sacrifice apparent de pain et de vin, dans un « rit d'oblation » [4] « directement représentatif » [5] de l'oblation sanglante qu'il accomplira sur l'autel de la Croix, qui entre donc dans l'oblation unique.

A la Croix son oblation sacerdotale s'exprimera par l'effusion matérielle du sang, la séparation matérielle du corps d'avec le sang. A la Cène il exprime ce même don de sa vie, mais « en s'immolant dans ses propres mains » [6] d'une « immolation représentative » [7], « par l'action consécratoire » [8] qui divise sacramentellement, figurativement le corps d'avec le sang : « immolation figurative, mais oblation véritable » [9] qui présente au Père le Corps et le Sang de notre auguste Victime, désignés comme divisés l'un de l'autre, tels qu'ils le seront par la passion volontaire [10].

Ce pain et ce vin consacrés, son corps et son sang offerts pour nous — c'est en ceci que le rit de Melchisédech était plus expressément figuratif du sacerdoce du Christ, en ceci d'ailleurs que s'affirme principalement la prééminence du sacerdoce du Christ sur celui d'Aaron — Jésus les présente à ses Apôtres, les donne à manger, à boire. C'est ici, disions-nous, que le Sacerdoce du Christ affirme surtout son excellence. Le pain et le vin, dans leur langage symbo-

1. S. Th., *In Hebr.*, XIII, 11.
2. Id., *Sum. Theol.*, III, 22, 6, 2.
3. S. Greg. Nys., *Orat. I in resurr.*, *P. G.*, XLVI, 612.
4. S. Th., *in IV Sent.*, D. VIII, Exp. textus, de oratione *Communicantes*.
5. Cf. textus infra citandus.
6. Cf. *Mag. Sent.*, D. X., « *Immolatio quae fit manibus sacerdotis.* »
7. S. Th., *Sum. Theol.*, III, 83, 1, c.
8. Id., *in IV Sent.*, D. VIII, q. 1, a. 2, q^a 2, ad 2^m.
9. Alb. Mag., *l. c.* ad 2^m.
10. S. Th., *in IV Sent.*, D. VIII, q. 2, a. 2, q^a 1, ad 2^m et a. 4, q^a 3.

lique, signifient l'effet merveilleux que réalise la participation au sacrifice du Christ : notre incorporation au Fils bien-aimé [1].

Et ce qu'il vient de faire, cette oblation douce de son sacrifice, cette effusion mystique du sang rédempteur, cette dispensation de son sacrifice, il prescrit à ses Apôtres de le refaire : *Hoc facite*, de le refaire en son nom, en mémoire de lui : *in mei memoriam.*

Ainsi les institue-t-il ses prêtres, ses ministres; ainsi institue-t-il l'oblation ministérielle.

En prononçant les paroles sacrées qui ont opéré l'ineffable mystère, il leur a donné une vertu qui, par les lèvres de ses prêtres, investis du pouvoir divin de les redire efficacement, parviendra au pain et au vin de l'autel, sur tous les points du monde, à travers tous les siècles à venir. Leur vertu s'exercera quel que soit le prêtre qui les prononce, comme si le Christ — lui-même présent — les proférait [2]. Car dans ses actes et paroles sur le pain et le vin du sacrifice, le prêtre, exerçant à l'autel son office sacerdotal, *parle et agit* en mémoire du Christ, revêtu de la personne du Christ, représentant la personne du Christ.

Il est par mandat, par représentation, un avec le Christ de la Cène [3]; c'est le souffle, la vertu du Christ qui passe par ses lèvres, et ses paroles rendent présent sous les apparences du pain et du vin, réellement présent le Christ, notre Hostie.

A en rester à ce premier aspect du mystère, à n'y considérer que la *vertu consécratoire*, nous n'aurions contemplé que l'Eucharistie-sacrement, qui perdure après le sacrifice. *Sacramentum consecratione perficitur* [4]. Et non l'Eucharistie-sacrifice. Le sacrifice, en effet, a pour essence l'*oblation* [5], l'action sacerdotale qui présente la victime à Dieu.

Mais les lignes précédentes ne nous disent pas tout le mystère de l'autel. Le Christ, selon la parole de saint Augustin, est le prêtre et la victime de son sacrifice, « lui-même l'offrant et lui-même l'Hostie : *Sacerdos est, ipse offerens ipse et oblatio.* Et c'est de cela qu'il a voulu que le sacrifice de son Église fût chaque jour le signe efficace : *cujus rei sacramentum quotidianum voluit esse Ecclesiae sacrificium* » [6].

En disant la parole créatrice : *Hoc facite*, il investit ceux qu'il établit ses prêtres, non seulement du pouvoir de consacrer, mais

1. *Sum. Theol.*, III, 22, 6, 2.
2. *Ibid.*, III, 78, 5, c.
3. Cf. *Textus infra citandus.*
4. *Cat. Trid.*, *l. c.*
5. *Sum. Theol.*, III, 79, 8, c.
6. *De Civ. Dei*, X, 20. *P. L.*, XLI, 298. Cf. S. TH., *Sum Theol.*, III, 22, 3, 2..

aussi du pouvoir sacerdotal proprement dit, c'est-à-dire d'offrir le sacrifice pour le peuple, au nom de son Église : *potestate consecrandi,* offerendi *et ministrandi suum Corpus et Sanguinem* [1].

Et l'opération sacerdotale qu'il a accomplie sous leurs yeux et qu'il leur confie, n'est pas seulement consécratoire, mais elle réalise une immolation figurative de la Passion, c'est-à-dire figurative de l'oblation sanglante et *par là* expression, acte de réelle oblation.

Le prêtre à l'autel est donc, par représentation, un avec le Christ de la Cène, avec le Christ non pas seulement comme consécrateur, mais comme prêtre offrant l'hostie de la Croix. Son action sacerdotale représente et rend présente [2], réellement présente, l'oblation que le Prêtre éternel a faite de son sang. L'oblation unique se renouvelle par ses lèvres et en ses mains, non pas par une réitération absolue, mais en influant sa vertu, à titre d'oblation principale, à une oblation ministérielle, faite en mémoire d'elle, et, donc, qu'elle s'incorpore. « Le Christ a offert son hostie, — a écrit saint Jean Chrysostome [3], dans un texte cité par saint Thomas [4], — c'est celle-là même que nous offrons aujourd'hui. Mais ce que nous, nous faisons, c'est *en mémoire* du sacrifice (unique). » Par là, enfin, achève de se montrer l'unité du sacrifice de l'autel avec celui de la Croix. « *Una est hostia,* nous dira en quelques mots le saint Docteur, *una secundum rem ; minister autem offerens non est idem realiter sed idem est repraesentatione.* »

Nous demandons de pouvoir le répéter. C'est dans l'action sacerdotale — et non pas dans l'état de séparation sacramentelle du corps d'avec le sang, état qui, lui aussi, perdure après le sacrifice, — c'est dans l'acte sacerdotal qui opère cette séparation mystique, que saint Thomas voit directement la représentation de la Passion, c'est-à-dire de l'oblation faite par le Christ en croix. L'Eucharistie-sacrifice est une action : « *Hoc sacramentum* AGITUR *in figuram dominicae passionis* [5]. » C'est à propos du « rit », de la « célébration », de l'Eucharistie que le Docteur angélique traite de sa réalité sacrificielle [6]. Le Maître des sentences avait posé la question : « *si quod gerit sacerdos proprie dicatur sacrificium vel immolatio* »; saint Thomas la présente en ces termes : « *Magister determinat* DE ACTU SACERDOTIS *qui est sacramentum sive signum passionis Christi* [7]. » Il

1. *Conc. Trid.*, sess. XXIII, c. I.
2. « *Significat repraesentando* ». S. TH., *in IV Sent.*, D. VIII, q. 2, a. 1, q^a 4, ad 3^m.
3. *In Hebr.*, Hom. XVII, 3, *P. G.*, LXIII, 131. Cf. LAMIROY, *De essentia sacrificii Missae*, Louvain, Smeesters (1919), p. 342.
4. Sous le nom de S. Ambroise. *Sum. Theol.*, III, 83, 1, c. Cf. *In Hebr.*, X, 2.
5. S. TH., *In IV Sent.*, D. VIII, q. 1, a. 3, 1.
6. *Sum. Theol.*, III, 83.
7. L. IV, d. XII. Divisio textus.

va nous marquer à l'instant que le mystère représentatif de la passion dans laquelle le Christ s'est offert à Dieu, comme Prêtre et hostie, sur l'autel de la Croix, ne se vérifie pas sans la présence et l'action du prêtre, un par représentation avec le Christ de la Cène, parlant dans la personne du Prêtre éternel.

***

Voici les deux exposés dont nous avons désiré préparer la lecture; nous voudrions avoir réussi à attirer l'attention sur la plénitude de doctrine qu'ils contiennent en leurs lignes brèves et précises.

Tous les deux sont extraits du Commentaire sur le IVe livre des Sentences.

Le premier (D. VIII, q. II, a. I, qa 4, ad 4m), à propos de la forme sacramentelle : *Hoc est corpus* MEUM.

« *Dicendum quod hoc sacramentum directe repraesentativum est dominicae passionis,* QUA CHRISTUS UT SACERDOS ET HOSTIA DEO SE OBTULIT IN ARA CRUCIS.

HOSTIA *autem quam sacerdos offert est* UNA, *cum illa quam Christus obtulit,* SECUNDUM REM, QUIA *Christum realiter continet;*

MINISTER *autem* OFFERENS *non est idem realiter; unde* OPORTET *quod sit* IDEM REPRAESENTATIONE; *et ideo sacerdos consecrans* PROUT GERIT PERSONAM CHRISTI *profert verba consecrationis ex persona Chisti : Hoc est corpus* MEUM, *ne hostia alia videatur.* »

Le second (D. XII. Expositio textus), en réponse à la question : *Utrum Christus quotidie immoletur vel semel tantum immolatus sit.*

« *Sciendum est quod omnia illa verba quae important comparationem Judaeorum ad Christum et poenam Christi* (l'immolation matérielle), *non dicuntur quotidie fieri. Non enim dicimus quod Christus quotidie crucifigatur et occidatur; quia actus Judaeorum et* POENA CHRISTI TRANSIIT.

» *Illa autem quae important* COMPARATIONEM CHRISTI AD DEUM PATREM (l'oblation sacerdotale) *dicuntur quotidie fieri, sicut* OFFERRE, SACRIFICARE, *et hujusmodi,*

eo quod HOSTIA ILLA PERPETUA EST;

et hoc modo est SEMEL OBLATA PER CHRISTUM, *quod* QUOTIDIE *etiam* PER MEMBRA IPSIUS *offerri possit.* »

Que l'on veuille lire à présent les déclarations que donne le Concile de Trente [1], et où se trouve exposée, sur le saint sacrifice

1. Sess. XXII, Introd., C. 1 et 2.

de la messe, la « *doctrina vetus, absoluta et ex omni parte perfecta* » à prêcher aux fidèles. Cette mise en regard rendra à l'enseignement du Docteur angélique, le plus magnifique témoignage. L'on nous permettra de citer ici le court extrait qui rappelle, de si près, notre antienne : « *Dominus noster.., sacerdotem secundum ordinem Melchisedech se in aeternam constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit.* »

Dom Maur GRÉGOIRE.



LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS DANS LA LITURGIE



L'EXAMEN attentif des textes sacrés dont se compose la liturgie du Cœur de Jésus, nous fournira quelques indications précieuses sur cette dévotion qui a acquis aujourd'hui une si grande importance.

Classons d'abord nos documents et précisons quelques faits.

1. Le 8 mars 1670 (notez la date), l'évêque de Rennes, Mgr de la Vieuxville, établissait dans son diocèse la fête du Sacré-Cœur de Jésus du rite double de première classe avec octave, et approuvait à cette fin une messe propre : *Gaudeamus omnes* et un office (Invit.), *Jesu Cor amantissimum v. a.*, composés par le bienh. Eudes (1602-1680), fondateur de la Congrégation des Eudistes et promoteur du culte nouveau.

A partir de cette date, la fête fut célébrée chaque année dans de nombreux diocèses et séminaires de Bretagne et de Normandie. Cet office du bienh. Eudes, qui ne fut approuvé par la Congrégation des Rites que le 13 juin 1861 [1], est encore en usage aujourd'hui dans toute la Congrégation des Eudistes [2].

2. A cette date (1670), la bienh. Marguerite-Marie (1647-1690) n'était pas encore entrée à la Visitation de Paray. Elle émit sa profession religieuse le 6 novembre 1672 et les révélations eurent lieu de 1673 à 1675.

3. Le Saint-Siège, malgré les pressantes sollicitations plusieurs fois réitérées par des cardinaux, des princes et de nombreux évê-

1. Cf. NILLES, *De Rationibus Festorum S. Cordis Jesu et P. Cordis Mariae.* Oeniponte, 1873, t. I, p. 407.
2. Cf. GAUCHERON, *Il sacro Cuore di Gesu*, Milano, 1919, pp. 131-155 ; GARRIGUET, *Le Sacré Cœur de Jésus*, Bloud, 1920, pp. 99-106. Excellent ouvrage que nous citerons souvent au cours de ce travail.

ques de France et surtout de Pologne, refusa d'approuver la fête et l'office nouveaux.

Il rendit des décrets négatifs fortement motivés en 1697 et 1729[1]. On sait que le principal inspirateur de cette extrême réserve et de ces défiantes lenteurs fut Prosper Lambertini qui, en qualité de prélat de curie d'abord et plus tard comme cardinal et comme pape sous le nom de Benoît XIV (1740-1758), se montra adversaire du culte nouveau.

4. Aussitôt après sa mort (1758), l'épiscopat et la dynastie de Pologne réitérèrent leurs instances auprès de Clément XIII[2] (1758-1769), qui concéda enfin à la Pologne seule, par décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 6 février 1765, la solennité désirée et fit composer la messe *Miserebitur* et l'office *Christum pro nobis passum v. a.* publiés le 11 mai suivant. Cette fête et ce formulaire ont été étendus à l'Église universelle, le 23 août 1856, par Pie IX, sous le rite double majeur[3].

5. Le 21 janvier 1778, Pie VI (1775-1799), par un décret de la même Congrégation, approuvait une seconde messe, *Egredimini*[4], et un second office, *Cor Jesu charitatis Victima v. a.*, d'inspiration doctrinale très différente, qui furent concédés à de nombreux diocèses. Encore aujourd'hui, les diocèses de Bruges et de Namur en Belgique utilisent cette liturgie.

Nous avons donc trois formulaires complets de cette solennité :

De 1670 (I), messe *Gaudeamus*. Office *Jesu Cor amantissimum v. a.*

De 1765 (II), messe *Miserebitur*. Office *Christum pro nobis passum v. a.*

De 1778 (III), messe *Egredimini*. Office *Cor Jesu charitatis Victima v. a.*

Le type II est universel et obligatoire pour toute l'Église latine; les types I et III ne sont autorisés que par indult.

Beaucoup d'auteurs, dans l'étude de la dévotion au Cœur de Jésus, citent de préférence les révélations privées de sainte Marguerite-Marie : il semble plus théologique de consulter d'abord les documents pontificaux, presque tous d'ordre cultuel, et particulièrement les textes liturgiques qui ont été approuvés pour la prière

1. Tous les documents relatifs à ces examens successifs se trouvent dans l'ouvrage documentaire du Père NILLES, S. J., *De Rationibus Festorum S. Cordis Jesu et P. Cordis Mariae*, 3e édit., Oeniponte, 1873, 2 tomes. Les documents de 1697 sous Innocent XII, t. I, pp. 15-31. Ceux de 1729 sous Benoît XIII, t. I, pp. 31-61.

2. Les suppliques adressées à Clément XIII dès son élévation au pontificat sont très nombreuses. Nilles publie les lettres de quatre princes régnants et de cent quarante-huit évêques, t. I, pp. 61-146.

3. Cf. NILLES, *o. c.*, t. I, p. 147.

4. Cf. ID., *o. c.*, t. II, p. 487.

officielle de la sainte Église : *legem credendi statuat lex supplicandi.* Nous nous bornerons à deux constatations :

1° Le fait historique des révélations de Paray-le-Monial occupe peu de place dans la dévotion liturgique du Sacré Cœur.

2° L'Église, dans sa liturgie, s'abstient de faire prédominer des aspects spéciaux auxquels s'arrêtent exclusivement certains auteurs : rien que compassion et gémissements sur l'Homme des douleurs, abreuvé d'outrages, en butte aux avanies, qui continuerait dans nos Tabernacles une passion toujours renouvelée; réparation et expiation pour les injustices, les froideurs et les indifférences des hommes; bref un Christ qui n'a sur les lèvres que plaintes et reproches, et dans le Cœur amertume et profondes douleurs. Dans la liturgie, au contraire, le culte garde toute son ampleur : c'est le règne du Roi éternel des siècles restauré par l'ascendant d'un amour sans borne, symbolisé dans son cœur de chair, et manifesté par toute l'œuvre de la Rédemption, sans en exclure les mystères joyeux et glorieux.

PREMIER POINT :

La révélation de Paray dans le culte du Cœur de Jésus.

C'est un axiome pour beaucoup que le culte du Cœur de Jésus dans l'Église a pour point de départ et principal fondement les révélations privées faites entre les années 1673-1676 à sainte Marguerite-Marie Alacoque, religieuse visitandine de Paray-le-Monial. Les écrits et les discours sont pleins de citations des événements de Paray : aux yeux des fidèles ainsi instruits, les révélations et les promesses relatées par la sainte sont plus importantes pour connaître la dévotion du Sacré Cœur que les saints Évangiles et la théologie catholique. Or pareille conception est historiquement, liturgiquement et théologiquement inexacte.

Historiquement[1] *:* Avant même l'entrée de sainte Marguerite-Marie à la Visitation (1672), la fête du Cœur de Jésus se célébrait avec messe et office propres, du rite double de première classe avec octave, dans plusieurs diocèses de Bretagne et de Normandie. Parlant du bienh. Père Eudes, le cardinal Pitra dit : « Le premier et pendant toute sa vie active, il propagea le nouveau culte, lui dévoua la Congrégation dont il est le fondateur, inaugura ses fêtes, rédigea ses offices, imprima des manuels, bâtit en son honneur des églises et des chapelles, érigea d'innombrables Confréries et donna le branle à un mouvement qui a fini par envelopper l'Église tout

1. Voir sur ce point : Ch. LEBRUN, *Le Bienheureux Jean Eudes et le Culte public du Cœur de Jésus*, Paris, Lethielleux; GARRIGUET, *o. c.*, 1re partie, chap. VI; GAUCHERON, *Il sacro Cuore di Gesu*, Milano, 1919.

entière... Le Père Eudes est le docteur qui donna la formule précise du nouveau culte. Il en fut l'ambassadeur auprès des peuples, des pasteurs, des princes du monde et du sanctuaire [1]. »

On s'étonne qu'un fait historique si évident, et dont nous verrons de suite la portée théologique, ait été perdu de vue. Heureusement la vérité se fait jour et les plus fervents zélateurs des révélations de Paray en font l'aveu : « Le Père Eudes, dit le Père Letierce [2], S. J., a sur la bienh. Marguerite-Marie une éclatante et multiple priorité. Priorité de la dévotion en elle-même : il adorait le Sacré Cœur de Jésus en 1641 ; il en proposait le culte à ses deux congrégations en 1647. Priorité du côté de la publicité donnée à cette dévotion : il obtint de sept évêques l'autorité de célébrer la fête du Sacré-Cœur en 1670, quand la Bienheureuse n'était pas encore entrée au couvent de Paray. Priorité du côté de l'approbation venue de Rome, qui accorde de nombreuses indulgences aux confréries érigées sous le patronage des Cœurs de Jésus et de Marie (1674-1675), alors que la Bienheureuse ne recevait encore que les premières ouvertures de son bon Maître touchant les hommages qu'elle devait rendre à son Cœur... Voilà l'histoire. Voilà les égarements de l'opinion redressés; nous ne cessons de le répéter : le Père Eudes est vraiment le premier apôtre de la dévotion au Sacré Cœur. »

L'abbé Garriguet, dans son bel ouvrage [3] rapporte que le 20 octobre 1674, la princesse Françoise de Lorraine, abbesse des Bénédictines de Montmartre, la colline prédestinée au culte du Sacré Cœur, fit célébrer solennellement la nouvelle fête en présence d'une partie de la Cour de Louis XIV. C'était l'office composé par le Père Eudes qui fut chanté.

Ces titres glorieux du saint fondateur des Eudistes ont été solennellement proclamés par le pape Pie X dans le décret de béatification, du 15 juin 1909 [4] : « Verum enim vero ad Joannis in Ecclesiam merita cumulus accessit, quum ipse singulari erga sanctissima Jesu et Mariae corda flagrans amore, de liturgico eis cultu praestando, non sine aliquo divino afflatu PRIMUS cogitavit. Cujus ideo suavissimae religionis tum PATER existimandus est,... tum DOCTOR nam propria officia et missam in eorum honorem composuit; tum denique APOSTOLUS, toto enim est pectore nisus ut cultus... evulgaretur. »

Ni la fête ni le culte privé ou public du Cœur de Jésus n'est né à Paray; il n'a pas comme point de départ et comme fondement des

1. *Vie du vénérable P. Liberman*, liv. III, chap. II, cité par Garriguet, *o. c.*, p. 103.
2. *Le Sacré Cœur, ses Apôtres et ses Sanctuaires*, p. 143.
3. *Le Sacré Cœur de Jésus*, Paris, 1920, p. 102.
4. *Acta Apostolicae Sedis*, t. I, p. 480. Ce qui n'exclut pas les titres de S. Mary, H. dont Benoit XV dit dans le décret de canonisation (*A. A. S.*, t. XII, p. 512) dont nous parlerons plus loin : Novam religionam... excitavit.

révélations privées; il n'a pas fait une brusque et merveilleuse apparition dans l'Église. Il est sorti de l'Évangile et de la Tradition par les moyens authentiques qui assurent ici-bas le plein rendement de la révélation catholique, révélation à laquelle personne, après les douze apôtres, pas même un ange du ciel, ne peut ajouter un iota sans être anathème. Le culte du Sacré Cœur qui a connu, des siècles avant sainte Marguerite-Marie, de fervents admirateurs, a parcouru les étapes de l'évolution de la piété chrétienne et de l'enseignement doctrinal de l'Église : il n'est qu'une modalité plus expressive de cette charité du Christ qui a sollicité toutes les âmes chrétiennes, un symbole de ralliement du grand Roi qui a reçu les nations en héritage. Clément XIII en l'approuvant n'a pas obéi à un ordre reçu d'en-haut par l'intermédiaire de la sainte visitandine de Paray; il a agi comme interprète suprême de la Révélation faite, par le Verbe de Dieu il y a deux mille ans, et en vertu des pouvoirs divins qu'il tient du successeur du prince des apôtres. A présenter la dévotion au Sacré Cœur comme un météore tombé du ciel à Paray, on oublie l'histoire et l'on prive cette dévotion de son fondement le plus solide.

Liturgiquement : Aucun texte du triple formulaire liturgique dont nous avons parlé ne fait la moindre allusion aux événements parodiens. La chose est évidente pour le type I (liturgie du Père Eudes), composé plusieurs années avant. Quant aux types II et III, postérieurs d'un siècle aux révélations, le même silence absolu. Les légendes du second nocturne elles-mêmes, souvent trop complaisantes, ne font pas exception : « Quam caritatem... ut fideles sub sanctissimi Cordis symbolo devotius ac ferventius recolant, ejusdemque fructus uberius percipiant, Clemens XIII... » Que de fois, cependant, surtout dans les offices du XVIIe siècle, des faits miraculeux servent de thème aux pièces secondaires de l'office, comme les hymnes, et inspirent, par analogie souvent très lointaine, le choix des passages scripturaires. Et ce n'est certes pas par scrupule littéraire et esprit liturgique que ces principes de composition d'une époque de décadence ont été abandonnés ici : les autres productions contemporaines en font foi.

Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre, de lire le décret lui-même du 6 février 1765 : « ... par la concession de cet office et de cette messe, il s'agit simplement d'amplifier un culte déjà établi et de rappeler symboliquement le souvenir de ce divin amour par lequel le Fils unique de Dieu s'est revêtu de la nature humaine et *se faisant obéissant jusqu'à la mort, s'est donné aux hommes, a-t-il dit, comme exemple qu'il est doux et humble de cœur* ». Bien plus, les documents des postulateurs publiés dans l'ouvrage très étendu de Nilles, loin de baser leurs instances sur les événements parodiens, les lais-

sent intentionnellement dans l'ombre. C'est qu'en effet la résistance si tenace du Saint-Siège (de 1675 à 1765) venait surtout du fait qu'il ne voulait pas paraître fonder un culte public sur des révélations privées, d'ailleurs contrôlées et approuvées, mais sans autorité divine dans l'Église. De là ce silence de la liturgie. C'est une leçon significative et non sans utilité, avouons-le, que donne le formulaire sacré aux apôtres de la dévotion au Cœur de Jésus.

Théologiquement : L'Église s'abstient en règle générale et s'abstenait plus strictement encore jadis de baser l'institution d'une fête sur une révélation privée. Évidemment un événement de ce genre, dûment contrôlé par elle, peut occasionner l'établissement ou le développement d'un culte spécial, en suggérer la date ou en régler la modalité extérieure [1]; mais celui-ci doit se légitimer pleinement par lui-même et jaillir de la doctrine catholique. La raison en est simple : l'Église ne peut imposer à ses enfants la foi dans des révélations privées : son domaine à elle c'est le dépôt doctrinal confié par le Christ et l'Esprit Saint aux seuls apôtres; dépôt scellé, contenu dans les saints Livres et la Tradition, dont elle a la garde et le magistère suprême : voilà l'objet de la foi de tous les fidèles. Or le culte officiel de l'Église est l'expression et le témoin de sa foi; il est sa foi traduite dans le langage de l'adoration et de la prière. La liturgie doit donc trouver dans l'enseignement catholique tout son fondement et sa justification; et ce serait pour elle ou déchoir de son rang de lieu théologique ou occasionner de regrettables confusions que de chercher sa raison d'être dans des données privées, sans caractère public et hiérarchique. Ce sont là des principes élémentaires sur lesquels l'accord est complet. Mais en pratique la prédication marque-t-elle avec assez de netteté cette ligne de démarcation entre la grande Charte de la nouvelle Humanité, révélée solennellement par le Fils de Dieu au début de l'ère chrétienne; et d'autre part, les communications privées réservées à quelques âmes privilégiées et qui, quelque authentiques et approuvées qu'elles soient, ne peuvent faire l'objet obligatoire de la foi chrétienne. Dans la question qui nous occupe en particulier, n'a-t-on pas l'impression que beaucoup de fidèles connaissent mieux les confidences du Christ à la sainte visitandine que les discours du Sauveur dans l'Évangile ou les solennels et suprêmes entretiens de la dernière Cène; et que les âmes chrétiennes se reportent avec plus de confiance aux douze promesses du Sacré Cœur qu'aux huit Béatitudes.

Bien entendu, nous ne parlons pas ici des faits merveilleux non

1. Comme il apparaît dans l'institution de la fête du Saint-Sacrement, par la bulle *Transiturus* du 10 août 1264. Cf. *Cherubini Bullarium*, t. I, p. 94. Éd. Rome, 1617.

contrôlés par l'autorité religieuse, il va sans dire que la liturgie doit les ignorer complètement. Ce que nous avons dit concerne uniquement les révélations privées, dûment examinées et approuvées, comme le sont évidemment les révélations de Paray.

Benoît XIV dans son ouvrage classique *De servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione* [1], consacre toute une étude théologique et juridique aux révélations privées. Voici quelques-uns des principes qu'il établit :

1. Sermonem instituendo de earum approbatione, sciendum est approbationem istam nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad fidelium institutionem et utilitatem post maturum examen : siquidem hisce revelationibus taliter approbatis licet non debeatur nec possit adhiberi assensus fidei catholicae, debetur tamen assensus fidei humanae juxta prudentiae regulas, juxta quas nempe illae revelationes sunt probabiles et pie credibiles [2].

2. Revelationibus catholicis inhaeremus, tanquam necessariis, ita quod se haereticum comprobat quicumque pertinaciter alicui earum adversatur. Revelationi autem factae sanctis, quorum doctrinam Ecclesia suscipit, tanquam probabilibus inhaeremus, ut divus Augustinus Thomasque scripserunt et magistra rerum experientia continuo testatur [3].

3. ... ex quibus proinde sequitur posse aliquem, salva et integra Fide catholica, assensum revelationibus praedictis non praestare et ab eis recedere, dummodo fiat cum debita modestia, non sine ratione et extra contemptum [4].

Il nous reste, en finissant ce premier point, à signaler la différence entre les révélations privées des années 1673-1675 et les Promesses connues sous le nom de Douze Promesses du Sacré Cœur.

1. Les premières sont explicitement relatées dans le documents pontificaux, entre autres dans le décret de canonisation de Benoît XV du 13 mai 1920 [5]. Quant aux secondes, on ne peut relever qu'une ou l'autre allusion, comme celle de Léon XIII dans son encyclique du 28 juin 1889. « Afin que les hommes répondent avec plus d'empressement au désir d'être aimé qui brûle le divin Sauveur, il a daigné mêler à ses invitations la promesse d'admirables récompenses [6]. »

2. La formule des promesses, telle qu'elle est répandue aujour-

1. *Opera Benedicti XIV*, éd. Prati, 1739, t. II et III. In lib. II, cap. XXXII, et lib. III, cap. ult.
2. Lib. II, cap. XXXII, éd. Prati, 1739, vol. II, p. 300.
3. Lib. III, cap. ult., éd. Prati, 1739, vol. III, p. 610. Benoît XIV cite Cajetan.
4. Lib. III, cap. ult., éd. Prati, 1739, vol. III, p. 610.
5. *A. A. S.*, t. XII, p. 486.
6. *Acta Leonis XIII*, Romae, 1900, t. IX, p. 121.

d'hui, comme le démontre l'abbé Garriguet[1], n'est pas de la sainte Marguerite-Marie; on ne la trouve ni dans les écrits des Pères Croiset et de Galliffet, les deux Pères jésuites contemporains de la Sainte et les plus ardents champions du culte nouveau par leurs publications et leurs instances en cour romaine; ni chez Mgr Languet, mort en 1753, archevêque de Sens, le premier biographe de Marguerite-Marie et l'énergique soutien de la dévotion naissante. Bien plus, aucun auteur n'en fait mention avant le XIXe siècle. « On ignore qui l'a composée. On sait seulement qu'elle a été popularisée par un catholique américain qui, en 1882, la fit traduire en plus de deux cents langues et répandre à profusion dans le monde entier. Le fond en est tiré des œuvres de la Bienheureuse. » (p. 382.)

3. Beaucoup de fidèles croient que ces promesses ainsi groupées forment un tout complet, transmis tel quel par Notre-Seigneur à la Sainte et constituant comme la série indivisible des bénédictions promises aux dévots du nouveau culte. Et nous avouons que tel était aussi notre sentiment. Or l'auteur cité nous montre par les extraits authentiques, que ces textes ont été glanés çà et là dans des lettres privées de la Sainte, écrites longtemps après les révélations. On s'explique alors le peu d'importance qu'on y a attaché jusque dans ces dernières années.

4. Ces faveurs détachées sont exprimées dans sa correspondance en formules hésitantes qui ne donnent pas l'impression d'une mission précise et importante à remplir, comme il apparaît dans les révélations de 1674 et 1675 : on y trouve souvent ces mots : si je ne me trompe...; il me sembla... « C'est de ces déclarations et d'un certain nombre d'autres, comme elles, un peu générales et même vagues, qu'on s'est servi pour formuler le texte courant des promesses. Le fond s'y trouve bien dans les écrits de la Bienheureuse, mais il ne s'y détache pas avec la même netteté et n'y a pas un caractère aussi catégorique. Dans le résumé anonyme, les promesses revêtent une forme absolue, une précision qu'elles n'ont pas au moins au même degré, sous la plume de la voyante de Paray. » (p. 385.)

5. Théologiquement parlant, une grande discrétion s'impose donc aux prédicateurs en proposant ces promesses aux fidèles. Qu'elles soient l'œuvre de la grâce et le fruit de l'action du Saint-Esprit dans l'âme de la sainte visitandine, on n'en peut douter; mais faut-il prendre à la lettre toutes les affirmations d'une correspondance privée; d'autant plus que les contemporains, confidents de la Sainte, ne semblent pas en avoir agi de la sorte? Dans son allocution aux Prédicateurs du Carême, le Saint Père disait : « Hier, en prévision du discours que nous devions vous adresser aujourd'hui,

1. *La Vie de la Vénérable Marguerite-Marie* en 1730.

nous demandions devant le Très Saint Sacrement, quelle parole la plus opportune à vous dire, et il nous sembla entendre une voix répondre : Envoyez-les avec la bénédiction la plus abondante en leur disant qu'ils sont mes hérauts et mes envoyés [1]. » C'était une grâce plus abondante qui mettait en vive lumière dans l'âme du Saint-Père cette vérité qu'il connaissait sans doute, mais dont il comprenait pleinement toute l'opportunité. Mais il eût certes méconnu le sens attaché par le Pape à sa parole, le prédicateur qui le lendemain se fût présenté à son auditoire comme envoyé vers lui par une révélation spéciale faite au Souverain Pontife.

Il n'est nullement nécessaire évidemment de faire l'exposé de ces normes théologiques aux fidèles; du moins doivent-elles nous servir à contrôler notre prédication.

Pour être complet, il faudrait apporter ici les témoignages historiques qui établissent l'existence de la dévotion au Sacré Cœur dès le haut moyen âge. Mais ce serait déborder le cadre de cette publication. Nous croyons avoir suffisamment démontré, dans ce premier point, combien la piété liturgique est précieuse pour maintenir le culte dans ses bornes théologiques. *(A suivre.)*

Rome, mai 1923. Dom Lambert BEAUDUIN.



UN PASSAGE DE LA BÉNÉDICTION DE L'EAU BAPTISMALE

(Missel romain : Samedi-Saint et Vigile de la Pentecôte.)



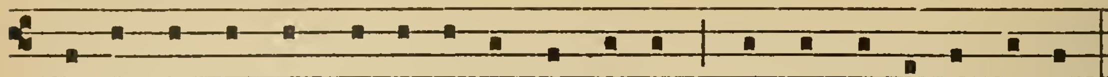
CETTE bénédiction se chante sur le ton férial de la Préface. Un peu avant la fin, le chant se modifie : nous transcrivons ici le missel :



Mutat vocem et prosequitur in tono lectionis : Haec nobis praecépta servántibus tu, Deus omnípotens, clemens adésto, tu benígnus aspíra. *Halat ter in aquam in modum crucis, dicens :* Tu has símplices aquas tuo ore benedícito : ut praeter naturálem emundatiónem, quam lavándis possunt adhibére corpóribus, sint étiam purificándis méntibus efficáces.

1. *Osservatore Romano*, 14 février 1923.

Hic sacerdos paululum demittit Cereum in aquam : et resumens tonum praefationis dicit :



Deinde extractum Cereum de aqua iterum profundius mergit, aliquantulo altius repetens : Descéndat in hanc. *Postea Cereum rursus de aqua extractum, tertio immergens usque ad fundum, altiori adhuc voce repetit :* Descéndat, *ut supra. Et deinde sufflans ter in aquam, secundum hanc figuram* Ψ, *prosequitur :*



A propos de ce passage, qu'on nous permette trois remarques.

I. — Que signifie l'expression *in tono lectionis?*

Non pas une simple *lecture* à haute voix, comme beaucoup se l'imaginent, mais un *chant*, celui de la *leçon* de Matines ou de la *leçon brève* de Complies. En effet :

a) *Tonus lectionis* veut dire *ton* (= *chant*) de la *leçon ;*

b) Ce que confirme l'expression : *resumens tonum praefationis :* tout le monde conviendra que le *ton* de la *préface*, qu'il faut *reprendre*, c'est un *chant*, et il est désigné par le mot *tonus ;*

c) Enfin, arrivé à la *Conclusion* de la Préface de bénédiction, le Missel la fait précéder de cette rubrique : *Sequentia dicit legendo :* Per Dóminum, etc. *Legendo* indique ici une simple *lecture*. Si plus haut il s'agissait aussi d'une lecture, pourquoi employer une expression toute différente : *in tono lectionis?*

***

II. — En pratique, comment enchaîner le chant de la *leçon* avec celui de la Préface?

Posons en principe que les deux parties du chant de la Préface, celle qui précède la rubrique *Mutat vocem* et celle qui suit la triple insufflation en forme de Ψ, doivent se chanter au même diapason. En d'autres termes, même diapason pour le chant de *Totamque*, etc., que pour celui de *Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Ce diapason a dû être choisi en convenance avec la voix du célébrant, et il n'y a pas à le changer.

Mais dans l'intervalle, après avoir chanté *Haec nobis praecépta*,

etc., *in tono lectionis*, le célébrant a dit trois fois, sur le ton de la Préface, et en haussant le ton à deux reprises : *Descéndat*, etc. Or il faut que, dès le troisième *Descéndat*, le chant de la préface soit revenu à sa hauteur primitive : il ne doit pas être plus bas, puisque la Rubrique ne dit pas de continuer à monter sur *Totamque ;* il ne doit pas être plus haut non plus, car il faudrait (comme plusieurs le font) redescendre sur *Totamque*, ce qui donnerait la pénible impression que la voix du célébrant se fatigue.

Il s'ensuit qu'en reprenant le chant de la Préface au premier *Descéndat*, il faudra le reprendre *plus bas* qu'on ne l'avait laissé à *Spiritus Sancti*, et le baisser de *l'intervalle suffisant* pour que la voix, après avoir monté deux fois, se retrouve à la même hauteur qu'elle était précédemment. Or cet intervalle peut être légitimement fixé à une *tierce majeure*, ou deux tons.

De combien en effet la voix doit-elle monter *chaque fois? Aliquanto altius*, dit la rubrique : *un peu*. Une tierce, même mineure, ce serait beaucoup, et ce serait assez mal enchaîné au point de vue tonal. Un demi-ton, cela produirait une impression de chromatisme peu grégorien. Un ton, c'est conforme à l'usage reçu, cela n'est pas contredit par la rubrique *(aliquanto altius)* et cela ménage très bien le passage d'une tonalité à l'autre, *mi-sol* étant, sauf le diapason, le même intervalle que *ré-fa*, au commencement de la formule haussée d'un ton.

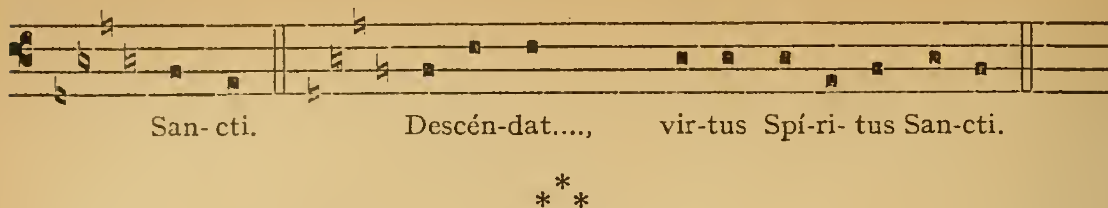
C'est donc de *deux tons* qu'il faut baisser le premier *Descéndat* pour que le troisième se trouve ramené au ton primitif. Il faut donc reprendre le premier sur *si* ♮ au lieu de *ré*.

Mais comment passer sans dureté du diapason primitif à celui-ci? C'est précisément à quoi va servir le *tonus lectionis :* si on lui donne la même corde de récitation *(fa)* qu'au chant précédent de la préface, le *tonus lectionis* a pour finale *si* ♮, note initiale du premier *Descéndat*. Voici l'enchaînement de tout le passage :

Et Spí- ri- tus San- cti. Haec no- bis..... a- spí-ra. Tu has

sím- pli- ces..... ef- fi- cá-ces. De- scén-dat..... vir-tus

Spí- ri-tus San- cti. Descéndat..... vir-tus Spí- ri- tus



***

III. — Après ces constatations, on est naturellement amené à se demander si l'introduction du *tonus lectionis* au milieu du chant de la Préface, n'a pas eu précisément pour **but** de donner le ton convenable au premier *Descéndat.* Un archéologue féru de la superstition des textes dira peut-être que c'est une question qui ne peut se trancher que par des arguments « historiques ». Il n'en reste pas moins, jusqu'à preuve du contraire, une forte présomption en faveur de l'affirmative.

Chanoine F. LEPHILIBERT,
Directeur du Petit Séminaire.

Rimont, par Buxy (Saône-et-Loire).



UN EXEMPLE D'OFFERTOIRE

JUSTITIAE DOMINI



LE temps après la Pentecôte, qui contient dans ses messes dominicales tant et de si remarquables beautés liturgiques, présente à notre attention nombre de détails que l'accoutumance — ou l'inadvertance — laisse échapper, et qui nous reportent à un antique état de choses.

Parmi ces détails, le chant des offertoires, habituellement si négligé dans les « messes de paroisses », est chose bien intéressante, pour qui sait voir... et interpréter. La liturgie n'est pas, et ne doit pas être cette chose rigide et morte, figée dans un hiératisme distant, comme quelques-uns se le figurent, mais, en vérité, vivante, à condition que l'on sache la faire vivre.

L'offertoire qui a fixé mon étude est précisément l'un de ces détails : *Justitiae Domini,* marqué au IXe Dimanche après la Pentecôte. Nous avons déjà eu l'occasion de le chanter : c'était, s'il vous en souvient, au IIIe Dimanche de Carême; l'ordonnance antique de la liturgie aimait à répéter ainsi certains répons ou antiennes et n'avait pas, à l'origine, cette hantise de la messe « propre » qui en vient à surcharger nos missels et graduels modernes.

Offert. 4

1 Ju stí-ti- ae Dó-mi- ni * re- ctae, lae- ti- fi-cán-

2 tes cor- da, et dul-ci-ó- ra su-per mel et fa- vum:

3 nam et servus tu- us cu-stó- di- et e- a. *Rep.* Justítiae.

Sa mélodie, peut-être l'avez-vous remarqué, est douce et suave ; se tenant sur des cordes modestes (pour employer un langage d'autrefois), elle emprunte au mode *tritus* plagal, au VIe ton, ses accents dévotieux. En vérité, ce calme s'applique bien à chanter la « rectitude » de la vie juste, *Justitiae Domini rectae ;* c'est à peine si le chant s'échappe un peu pour souligner le *laetificantes*, mais *corda* revient à la droite ligne. C'est « justice », en toute vérité, et le sentiment humain s'unit bien ici à l'inspiration divine. Musicalement, c'est une « exposition tonale » admirablement équilibrée. La note du ton principal, *fa*, sa médiante *la*, éventuellement sa dominante harmonique grave *do*, en marquent l' « accord parfait ». La note *ré* est touchée ; mais ce n'est qu'en passant, sur des syllabes sans importance : c'est, au début, -STI*tiae* qui compte, et, à la fin, -CAN*tes*.

Deuxième phrase : les inspirations justes sont douces, douceur qu'elles tirent de leur origine, donc chantées sur les mêmes motifs ; mais ici va s'ajouter l'image, la comparaison : « plus douces que le miel et son rayon » ; aussi la mélodie module-t-elle agréablement sur *mel et favum*, concluant régulièrement sur la dominante harmonique grave, seulement esquissée dans la phrase d'exposition.

Troisième phrase : celle-ci glose la précédente, « oui, votre serviteur les observera ». Remarquez les répétitions de notes à la fin de *custodiet :* le chanteur, lui aussi, garde et observe la tenue modale que lui a soufflé le début initial ; une *virga*, longue par sa position, une *bistropha* vibrée doucement sur deux temps, à la suite desquels le *fa* s'accentue de nouveau sur la *clivis* liée *fa-do*, et encore un *fa* qui conduit au mot *ea*, où un effet du même genre introduit la petite vocalise.

Avons-nous terminé ? Écoutez, sans parti pris — et surtout sans y mettre un « accord » intempestif ! — la terminaison de la phrase : *sol fa mi, mi :* avons-nous terminé ? N'hésitez pas à répondre : NON...

Car, et c'est là où je voulais en venir, ce *mi* n'est pas une finale modale, c'est une note d'attente; pourquoi? Parce que ce chant ne conclut pas ici, *mais demande impérieusement* que l'on reprenne « da capo » la première phrase : *Justitiae*... C'est après cela seulement que le chant sera achevé.

Est-ce imagination? invention de ma part? Nullement. Ce genre de construction n'est ni inconnu, ni insolite. Pour m'en tenir aux offertoires, à ceux en particulier des Dimanches après la Pentecôte, je citerai celui du XVIe, *Domine, in auxilium*, et celui du dernier, *De profundis*, dont la disposition est exactement la même. Nous trouverons même ailleurs, pour l'offertoire de la Vigile de Noël, une indication pratique dans un manuscrit du VIIIe siècle, l'Antiphonaire de Rheinau, qui écrit en toutes lettres, à la fin, la reprise de la phrase initiale *Tollite portas principes vestras ;* et la chose est d'autant plus remarquable que ce précieux codex n'a que des textes sans musique : or, ici, sa disposition des paroles donne l'explication de la forme insolite de la vocalise de *gloriae*.

Et c'est la même raison pourquoi, le IXe Dimanche après la Pentecôte, le chant, sur *la*, se termine (et ne se clôt pas) sur un *mi* peut-être inattendu, mais qui relie tout simplement le *fa* de ce mot au *ré* de la reprise du début.

Par conséquent, pratiquement, — et rien ne l'interdit — n'hésitez pas à reprendre la phrase initiale *Justitiae*. En vous arrêtant sur *corda*, vous constaterez que c'est bien là la fin du chant, et que le Graduel Vatican, édition originale, a bien fait de marquer cet offertoire du chiffre du VIe ton; ce fut donc une erreur de la part de certaines réimpressions que de croire à un lapsus, et d'avoir réimprimé IV en se fiant au *mi* de la troisième phrase. Ce *mi* est une « sensible », celle du VIe ton, véritable mode de la pièce, ce que confirment les anciens versets qui faisaient primitivement partie de ce bel offertoire. Mais, à parler de ces derniers, cela allongerait la présente étude d'une manière trop importante pour ne pas remettre à plus tard ce dernier et intéressant sujet.

Clamart. Amédée GASTOUÉ.





LA LITURGIE COMMUNE

LITURGIE PRO SPONSO ET SPONSA

Le contrat sacramentel qui fonde la société familiale chrétienne est entouré d'un appareil rituel solennel, symbole de son caractère sacré et sauvegarde de sa dignité. La bénédiction nuptiale, réglée dans le Pontifical à la manière des grandes fonctions liturgiques de l'ordination et de la consécration des vierges, s'accomplit *intra missarum solemnia ;* ici aussi le célébrant interrompt à plusieurs reprises le sacrifice, et les époux s'avancent vers l'autel pour recevoir, par une succession de rites incorporés dans la Messe elle-même, comme l'investiture d'un ministère sacré. L'Église a conscience d'inaugurer une grande chose : *Sacramentum hoc magnum est :* l'enseignement, à la fois réaliste et sublime, de saint Paul, qu'elle a choisi pour péricope de la *Missa pro sponso et sponsa,* inspire toute la liturgie nuptiale.

Décidément nous sommes ici en plein christianisme. A parcourir ce formulaire sacré tout débordant de pure doctrine, on revit les grands âges de foi : le sel ne s'y est pas affadi et la flamme y donne toute sa chaude lumière. Le mariage, avec ses joies et ses devoirs, garde sa pleine valeur d'institution spécifiquement surnaturelle, intégrée dans l'économie rédemptrice : un ministère social du corps mystique; l'union conjugale, telle que Dieu l'a voulue, s'y trouve ajustée aux exigences de la nouvelle Création; la nature, baignée dans la grâce, transposée et transfigurée, sans mutilation et appauvrissement; en un mot, le divin et l'humain une fois de plus harmonieusement conjugés dans la poursuite de la fin désormais unique : le plein rayonnement de la vie divine dans une race humaine toujours multipliée.

L'âme éprouve une satisfaction presque une surprise à se retrouver d'emblée en terre vraiment chrétienne, en pays racheté; oasis de rêve où l'on respire un air tout saturé de surnaturel; cure religieuse

bien nécessaire à notre surnature étiolée dans cette atmosphère débilitante où prévaut une conception toute naturelle du mariage.

Pour s'en rendre compte, il suffira de souligner ici deux enseignements souvent inculqués dans les textes liturgiques et qu'il est spécialement opportun de rappeler aujourd'hui :

1º Dans le corps mystique du Christ, le mariage est avant tout un ministère social : sa fin primordiale, sa raison d'être est de multiplier ici-bas les vrais adorateurs du Père céleste et de peupler de saints la cité de Dieu.

2º Tout en bénissant les unions fécondes et les foyers très nombreux, l'Église, par son ancienne discipline liturgique, suggère dans le commerce conjugal l'austère devoir de la continence; elle conseille aux âmes privilégiées qui peuvent l'entendre, cette tempérance chrétienne qu'appellent la dignité et la noblesse des membres du Christ; et sans diminuer en rien la pleine efficacité des lois qui règlent la transmission de la vie, elle sauvegarde et intensifie, là même où la nature dégradée connaît toutes les déchéances, l'éclatante sainteté des temples incorruptibles du Saint-Esprit :

Loi de fécondité; loi de continence dans le mariage chrétien.

***

Le problème de la moralité conjugale est un des plus angoissants de l'heure présente; on ne saurait en exagérer l'importance : sa répercussion dans tous les domaines est immense. Outre l'aspect économique, national, humanitaire que les sociologues, les législateurs et les moralistes envisagent avec un zèle qu'on ne pourrait assez louer, le problème présente un point de vue spécifiquement surnaturel que le théologien doit envisager avec une insistance, une netteté, j'allais dire un exclusivisme, d'autant plus accentué que l'œil de la foi s'affaiblit chez les meilleurs et que l'ambiance créée par nos codes civils et nos institutions laïques ternit malgré tout notre surnature.

Mais qu'on nous comprenne bien : nous faisons abstraction du point de vue *apologétique;* on n'atteint pas l'aspect *théologique* proprement dit en montrant que seules les doctrines de l'Église catholique sur la famille mettent les sociétés humaines dans les conditions de leur équilibre et de leur progrès naturel. Assurément l'apologiste ne pourra trouver argument plus persuasif en faveur de l'Église catholique, aujourd'hui surtout que la contre-épreuve est faite et que l'application des principes contraires met l'existence même des nations en péril.

Mais à n'envisager que cet aspect purement extérieur comme le

font trop souvent les publicistes catholiques, on pourrait faire croire que c'est pour assurer la prospérité temporelle des nations que le Christ a établi son règne ici-bas. Nous ne sommes plus des Juifs de l'ancienne loi; et les promesses messianiques qui annonçaient l'abondance du froment, du vin et de l'huile ne sont plus faites pour nous contenter; peut-être sera-ce le surcroît : en tout cas, ce n'est pas le nécessaire. Notre race a reçu des destinées plus hautes : elle doit s'épanouir et se transfigurer dans la filiation du Père céleste. Dès lors l'union conjugale, ordonnée à la transmission de cette vie humaine, a été élevée elle aussi et a acquis dans le christianisme une destination surnaturelle : elle concourt à restaurer toutes choses dans le Christ, à propager la race du nouvel Adam, à édifier des temples du Saint-Esprit; à engendrer des corps que la résurrection de la chair rendra semblables au glorieux Ressuscité; à peupler de frères du Christ la terre renouvelée et d'élus la Jérusalem céleste : *Sacramentum hoc magnum est...* Grandiose institution assurément contemplée dans la lumière du Christ et de son Église.

Que les sociologues scrutent le problème de la natalité : dépopulation de la nation, épuisement de la race, pénurie des bras, insécurité des frontières; que les apologistes montrent par des faits, qui crèvent les yeux aujourd'hui, l'indispensable efficacité du christianisme pour assurer la conservation et la prospérité des nations; et puissent les publicistes catholiques briller au premier rang dans ces entreprises urgentes! Mais à partir de l'ère chrétienne, la question doit se porter avant tout sur un autre terrain, sur le terrain strictement théologique. C'est que, devant le théologien, s'ouvrent d'autres perspectives, où son œil éclairé par la foi contemple des réalités plus hautes, la vérité totale, la vraie sagesse. Il existe en effet au milieu de nous, supérieure à nos sociétés mortelles et caduques, une institution par excellence, l'Église du Christ, où les hommes se déifient et atteignent leur vraie destinée. Or l'expansion de ce royaume surnaturel, l'accroissement de ses membres, la dilatation de ses frontières, le rayonnement de son esprit et de sa vie; le recrutement des saintes milices du sacerdoce et du cloître, en un mot le plein épanouissement de la Rédemption est conditionnée aux unions fécondes, aux foyers chrétiens et nombreux. De là que la fondation d'une famille est dans la sainte Église un ministère sacré conféré par un sacrement : impossible aux chrétiens de contracter dans ce but sans poser par le fait même un acte surnaturel.

Telle est, depuis la restauration de toutes choses dans le Christ, la notion théologique, la formalité chrétienne du contrat de mariage. La foi des fidèles est-elle assez éclairée; et ces vérités élémentaires

ne sembleront-elles pas à plusieurs un raffinement mystique inaccessible? Le surnaturel, surtout dans le domaine qui nous occupe, ne reste-t-il pas quelquefois trop superficiel et adventice : mince lame précieuse appliquée sur un meuble de bois vulgaire; surnaturel plaqué qui ne pénètre pas notre être et ne transforme pas profondément ses activités?

Dans la liturgie nuptiale, au contraire, cette notion que nous venons de rappeler est une vérité familière; elle sert de *leitmotiv* au formulaire sacré. Pour ne pas multiplier les citations, prenons la Préface spéciale de la messe *Pro sponso et sponsa*, qui a malheureusement disparu dans le Missel romain actuel. On sait que la Préface constitue le noyau central de la liturgie eucharistique où se trouve habituellement condensée la substance du Mystère célébré.

Vere dignum... aeterne Deus qui foedera nuptiarum blando concordiae jugo et insolubili pacis vinculo nexuisti, ut multiplicandis adoptionis filiis, sanctorum connubiorum foeconditas pudica serviret. Tua enim Domine providentia, tuaque gratia, ineffabilibus modis utrumque dispensat, ut quod generatio ad mundi edidit ornatum, regeneratio ad Ecclesiae perducat augmentum. Et ideo...

Il est juste et raisonnable de vous louer,... Dieu éternel qui avez consolidé l'union conjugale par le joug suave de la concorde et l'indissoluble lien de la paix, afin que la chaste fécondité du mariage des saints servît à multiplier ici-bas les fils d'adoption. C'est ainsi que, par votre providence et votre grâce, vous obtenez tout ensemble avec une sagesse ineffable et le merveilleux accroissement de la race humaine, et la dilatation de votre Église régénérée.

Conçue dans des vues si élevées, toute la liturgie nuptiale avec son symbolisme antique s'explique : le mariage doit se célébrer à l'église, devant l'autel majeur, en présence des fidèles : *nuptiae fieri debent in ecclesia, ante altare majus, coram populo*[1] (p. 343); les jeunes époux participent collectivement aux saints Mystères par l'offrande et la sainte Communion; jadis, au cours de la cérémonie, le célébrant les recouvrait d'un voile pourpre, symbole de la modestie conjugale : *velum purpureum in signum pudoris*[2] (p. 348). L'anneau béni au doigt, le front ceint de fleurs, ils étaient plus tard introduits rituellement dans la chambre nuptiale où s'accomplissaient des lustrations et des encensements solennels : tout était fait pour inculquer la sainteté de cet état et rappeler aux époux le sentiment profondément religieux qui devait remplir leur âme; au point que les rituels ne craignent pas d'ajouter cette étonnante

1. Martène, *De Antiquis Eccl. Ritibus, loc. cit.*
2. De là que dans le sacramentaire léonien, la messe de mariage est intitulée *Velatio nuptialis*. Voir Dom Schuster, *Liber sacramentorum*, Marietti, 1919, t. I, chap. xv, pp. 184-190. *La Benedizione Nuziale.*

exhortation, que nous rapportons uniquement à titre de souvenir : *Peracta benedictione, sponsos hoc monebit (parochus) ut nocte saltem sequenti in castitate et virginitate permaneant propter reverentiam ipsius benedictionis. Caveant vero omnino saltationes et tripudia aliaque omnia matrimonii sanctitati repugnantia* (p. 390).

Est-il besoin de faire remarquer qu'en envisageant le mariage sous l'angle surnaturel, le seul vrai, la liturgie ne faisait qu'appliquer la doctrine chrétienne? Aussi le catéchisme romain [1] exhorte les prédicateurs à proposer cet enseignement au peuple fidèle : *Ut autem sacramentum est explicare oportebit ejus naturam multo praestantiorem esse et omnino* ad altiorem finem referri. *Quemadmodum enim Matrimonium, ut naturalis conjunctio ad propagandum humanum genus ab initio institutum est, ita deinde,* ut populus ad veri Dei et Salvatoris nostri Christi cultum et religionem procrearetur atque educaretur, *sacramenti dignitas illi tributa est.*

Dans son encyclique *Arcanum*, du 10 février 1880 [2], Léon XIII, dont les publicistes catholiques oublient trop les grands enseignements sur tous les problèmes contemporains, insistait sur cette même vérité : *Excellentius et nobilius propositum est... ea enim spectare jussa est non modo ad propagandum genus humanum sed* ad ingenerandam Ecclesiae sobolem cives sanctorum et domestici Dei.

« Il est grand, ce mystère, disait excellemment le Cardinal Mercier dans sa lettre pastorale sur les devoirs de la vie conjugale, du 11 février 1909 [3], il est grand ce mystère en face du Christ et de l'Église. De même que le Christ a voulu s'unir à la société des âmes croyantes pour les conduire au bonheur des cieux, de même l'homme s'attache à la femme de son choix afin que, de la fusion de leurs deux vies, naissent des fils qui perpétuent des générations chrétiennes. L'effet direct, principal du sacrement de mariage est la continuation de cette Église glorieuse, immaculée, toujours jeune, toujours sainte et sans reproche, pour laquelle N.-S. Jésus-Christ a versé son sang, promulgué sa doctrine, institué ses sacrements, et à laquelle est dévolue la mission, après un court séjour sur cette terre de lutte, de labeur et d'épreuves, de glorifier éternellement Dieu dans la paix et dans la joie, sans mélange ni trouble, du paradis. Lorsque vous vous unissez dans le mariage, époux chrétiens, que vous fondez une famille, vous fournissez à l'Église du Christ l'organe naturel de transmission de sa vitalité. »

On s'étonne vraiment que cet aspect fondamental de la nature sacramentelle du mariage chrétien ne prenne pas plus de relief dans

1. Pars II., cap. VIII, § 15.
2. *Opera Leonis XIII*, Rome, 1882, t. II, p. 17.
3. *Œuvres Pastorales*, Bruxelles, Dewit, 1912, t. II, p. 218.

l'enseignement et la croyance des fidèles : triste symptôme de la raréfaction du surnaturel dans la vie religieuse actuelle et, plus encore, indice significatif de l'affaiblissement de l'esprit ecclésiastique (au sens étymologique de ce mot devenu malheureusement synonyme de clérical); de cette déformation individuelle qui a émoussé la conscience sociale des fidèles.

L'amour de la patrie est devenu une formule magique qui provoque tous les dévouements, et souvent aussi justifie tous les exclusivismes. Mais c'est à peine s'il évoque chez les fidèles l'amour et le dévouement à la vraie société à laquelle tous les membres du Christ se doivent, sans réserve et sans partage, à l'Église catholique.

Nous avons sous les yeux plusieurs études sur les devoirs conjugaux, signées par des théologiens et parues dans des publications de science théologique; le croirait-on : il n'y est pas même fait mention du point de vue que nous avons signalé. Rien n'y manque cependant, et c'est justice, de ce qui touche à l'intérêt de la race du premier Adam : statistiques, diagrammes, échelles comparatives, extinction graduelle des nations, sans oublier évidemment les sombres perspectives sur les chances grandissantes de la revanche préméditée au delà du Rhin. Mais rien des intérêts de la race du nouvel Adam, sacré Roi immortel des siècles, de l'expansion de son Église, du recrutement des milices destinées à la diffusion de l'Évangile et à toutes les œuvres de l'apostolat; rien, en un mot, de la fin principale du mariage depuis les noces du Christ et de son Église; rien du ministère social des époux chrétiens dans la cité de Dieu. Il semble que rien ne soit changé sur cette terre maintenant que notre Chef est assis à la droite du Père : on traite ce problème à peu près comme a dû le traiter le sénat romain sous Auguste, avant l'ère chrétienne, quand il porta les lois Papia et Julia, destinées à enrayer le fléau de la dépopulation et à relever la natalité dans l'Empire.

Et qu'on nous pardonne d'être franc jusqu'au bout : Dans les exercices spirituels spéciaux appelés retraites de vocation, si l'on ne peut assez exalter les grandeurs surhumaines du sacerdoce, de la vie religieuse et de la virginité, états supérieurs au mariage selon la définition du concile de Trente [1], ce serait diminuer l'Évangile que de taire la grandeur et la noblesse de l'union conjugale, destinée à multiplier pour l'éternité des êtres vivant de la vie divine dans des corps transfigurés. Le vœu de chasteté, avec sa royauté spirituelle, son amour sans partage, son reflet angélique, sa donation totale, sa fécondité apostolique, est bien fait pour conquérir les âmes généreuses, éprises d'idéal et de sacrifice : rien ne peut en

1. Sess. XXIV, can. X.

diminuer le surnaturel attrait. Les prédicateurs peuvent donc, sans crainte du change, dévoiler aux jeunes tout ce que la fondation d'un foyer chrétien renferme de grandeur morale et de surnaturelle fécondité. Le silence sur un pareil sujet laisserait à penser que le mariage est un état inférieur où se réfugient les âmes pusillanimes et les volontés impuissantes, sans idéal et sans générosité : soldats embusqués qui assurent leur salut individuel loin des lignes de feu, dans un service facile. N'y a-t-il pas sur ce point une lacune dans l'éducation religieuse de la jeunesse catholique des deux sexes?

En vue de faire pénétrer ces notions surnaturelles dans les mœurs chrétiennes, l'Église, par ses rites sacrés, a toujours entouré le mariage de cette auréole de sainteté qui convient à cette institution sacramentelle. Le concile de Trente exhorte les évêques : *ut ea qua decet modestia et honestate (nuptiae) fiant, curabunt : Sancta enim res est matrimonium et sancte tractandum* [1]. La liturgie nuptiale est souverainement efficace dans ce but. Il est à souhaiter qu'elle reçoive toute la splendeur que lui réservent les livres liturgiques, et que surtout la messe *Pro sponso et sponsa* soit célébrée : la bénédiction nuptiale, incorporée dans le plus saint des Mystères chrétiens, ne proclame-t-elle pas assez haut la grandeur du sacrement de mariage?

Au surplus, les considérations tirées de la fin surnaturelle du mariage pour maintenir les époux chrétiens à la hauteur de leurs devoirs conjugaux sont anciennes. Dans un sermon attribué à saint Césaire d'Arles (470-542), nous lisons cette exhortation significative [2]:

Mulier autem ingenua quae mortiferas potiones accipit ut non concipiat, velim scire si hoc ancillas et colonas suas facere velit. Et ideo sicut unaquaeque vult ut sibi mancipia nascantur quae illae serviant, ita illa quantoscumque conceperit... nutriat ne forte illos concipere nolit... qui boni christiani esse potuerunt. Et qua conscientia sibi de ancillis suis vult mancipia nasci, cum ipsa nollet eos qui christiani possent fieri generare.

La femme libre qui a recours aux manœuvres anticonceptionnelles par peur de l'enfant, qu'elle me dise si elle autoriserait chez ses esclaves et ses serves pareille stérilité. Dès lors, de même que ces femmes doivent, par leur fécondité lui engendrer de nombreux esclaves qui la servent, ainsi aussi qu'elle-même ne mette pas de limite à sa fécondité, de peur de refuser la vie à ceux qui étaient destinés à la vie chrétienne. De quel droit en effet imposerait-elle à ses esclaves de lui donner de nombreux serviteurs, si elle-même refuse de multiplier ici-bas les vrais chrétiens?

A n'en pas douter, cet appel à la conscience surnaturelle des âmes chrétiennes et aux responsabilités d'un ministère aussi saint

1. Sess. XXIV, *De Reform. Matr.*, cap. x.
2. Serm. 292 in append. S. August. *M. L.*, t. XXXIX, col. 2298.

et d'une portée sociale aussi grande dans la sainte Église, contient le plus puissant motif pour déterminer les époux chrétiens à remplir généreusement tous les devoirs de la vie conjugale.

***

A la fin de la messe *Pro sponso et sponsa*, on lit dans le Missel cette rubrique étrange empruntée au Pontifical [1] : « *Moneat eos sacerdos sermone gravi ut sibi invicem servent fidem :* orationis tempore et praesertim jejuniorum et solemnitatum casti permaneant... » Comme nous le verrons plus loin, ce n'est là qu'un vestige d'une législation plus explicite et plus étendue sur le même sujet, qui précise les époques et les fêtes liturgiques où cette continence est souhaitable.

L'Église, en demandant à ses enfants le courage de la fécondité, leur demandait donc aussi le courage de la continence.

Dans son ouvrage si fortement pensé et si grave sur l'*Indiscipline des Mœurs*, Paul Bureau [2], envisageant le problème de la natalité, cherche le remède dans ce qu'il appelle une morale sexuelle cohérente : il en fixe les préceptes à cinq : le devoir de la chasteté pour le célibataire, le devoir du mariage, le devoir de fidélité conjugale, le devoir de loyauté dans les rapports conjugaux, enfin, et c'est le point qui nous intéresse à présent, le devoir de la continence.

L'auteur traite son sujet en sociologue et en moraliste : il n'envisage pas explicitement le point de vue théologique; mais on est frappé de la concordance de ses développements et de ses conclusions avec les principes et les formules de la théologie catholique. Prenons-en comme exemple un point qui va nous introduire dans notre sujet : Combien il est facile de transposer en langage chrétien ces conseils rationnels donnés aux éducateurs, qui doivent développer chez l'élève : « ... avant tout l'habitude de contrôler son instinct, le souci de respecter la personne humaine, la préoccupation des intérêts collectifs et des besoins de la race, la fermeté du caractère, l'estime de la liberté et le sens de l'idéal... Que les éducateurs donnent surtout à leurs élèves une haute idée, une conviction profonde de la puissance illimitée de leurs énergies spirituelles... Il faut apprendre à la jeunesse que ce qui est notre vraie nature, c'est de faire sur terre métier et tâche d'homme, et notre métier d'homme nous appelle à une œuvre de spiritualisation croissante et de libération progressive » (p. 513).

1. Pars III'. *De Celebratione Sacr. Matr., in fine.*
2. Paul Bureau, *L'Indiscipline des Mœurs*, Paris, Bloud, 1920, 1 vol. in-8°, 608 pages. — Voir aussi sur le même sujet : *Études*, déc. 1920, p. 558-570. Article de Pierre Castillon.

Et si la dignité humaine exige cet empire parfait de l'âme sur le corps et cette royauté austère qui fait notre vraie noblesse, que faut il dire, depuis l'ère chrétienne, des membres du Christ glorieux et des temples du Saint-Esprit? L'état du mariage, loin de dispenser le chrétien de cette discipline, en rend l'exercice plus urgent : de là cette exhortation à la chasteté conjugale que doit adresser le ministre du sacrement aux époux chrétiens.

L'Église par sa liturgie ne consacre pas seulement, au culte de Dieu, des personnes et des lieux; mais elle lui consacre aussi le temps : de là, dans son cycle liturgique des époques plus saintes, des temps consacrés : *de Sacris Temporibus,* dit le Code (can. 1243). A l'approche de ces solennités, elle faisait entendre à ses enfants l'enseignement austère de la continence conjugale, aussi nécessaire dans la vie chrétienne que la tempérance et la sobriété dans le boire et le manger. Le rythme régulier de la vie liturgique ramenait ainsi périodiquement des époques de vie plus mortifiée et plus sainte qui se fixaient ainsi définitivement dans les habitudes des fidèles et assuraient cette continence conjugale dont la nature elle-même réclame impérieusement la pratique.

Et ideo, dit saint Césaire d'Arles (470-542) dans une de ses homélies, *quotiescumque aut dies natalis Domini aut reliquae festivitates advenient, sicut frequenter admonui, ante plures dies, non solum ab infelici concubinarum consortio, sed etiam a propriis uxoribus abstinete* [1].

Et ailleurs... *Quam rem etiam per totam Quadragesimam et usque ad clausulam Paschae fideliter custodite, ut vos solemnitas paschalis castos et puros inveniat. Qui enim bonus christianus est, non solum ante dies plures quam communicet, castitatem servat; sed et uxorem suam, excepto desiderio filiorum non agnoscit; quia uxor non propter libidinem sed propter filiorum procreationem accipitur* [2].

Le saint évêque insiste surtout sur le carême : *Castitatem ante omnia per totam Quadragesimam et usque ad finem Paschae etiam cum propriis uxoribus abstinete* [3].

Plus tard Rathère, évêque de Vérone († 960), adressera la même exhortation : *In adventu Domini, nisi festivitas intercedat, quatuor hebdomadibus a carne noveritis abstinendum et coïtu. In Natale Domini viginti diebus et noctibus a coïtu etiam licito omnino cessandum : similiter in octavis Paschae et Pentecostes; Litaniis et omnium festivitatum vigiliis, sextis etiam feriis, praecipue autem omnibus diebus vel noctibus dominicis* [4]. Il ne faisait que préciser l'enseigne-

1. In append. S. August. Serm. 116, n° 3. *M. L.*, t. XXXIX, col. 1976.
2. *Ibid.*, serm. 292, *M. L.*, t. XXXIX, col. 2298.
3. *Ibid.*, serm. 10ᵉ n° 5, *M. L.*, t. XXXIX, col. 1760.
4. *M. L.*, t. CXXXVI, col. 566.

ment qui revient souvent dans ses écrits : *Certis temporibus conjugatos ab uxoribus abstinere exhortamini* [1].

On sait que notre législation actuelle (can. 1108) conserve un vestige de cette ancienne discipline; en vérité la prohibition est restreinte aujourd'hui à la solennité des noces; mais antérieurement elle défendait toute célébration du mariage; et il semble bien que la loi ait voulu non seulement empêcher les réjouissances pendant ces saints temps, mais aussi inculquer aux époux le conseil de la continence volontaire : *ut jejuniorum et solemnitatum tempore casti permaneant.*

Les considérations que nous venons de présenter appellent certaines précisions.

1. En invitant les époux à cette chasteté aux époques sacrées de son cycle, l'Église n'a jamais voulu leur en faire un précepte, et sa morale sur la légitimité du commerce conjugal était la même alors qu'aujourd'hui. En parlant de la sorte, elle pouvait dire avec saint Paul : *Praeceptum Domini non habeo, consilium autem do... ut et qui habent uxores tanquam non habentes sint* [2].

2. Il n'est pas davantage question ici d'une conception plus sublime encore qui porterait les époux à renoncer à la fondation d'une famille, bien que l'Église sache rendre hommage à cet héroïsme de la vertu : « Il apparaît, dit le Cardinal Mercier [3], que le premier effet du mariage est un devoir auquel les époux ne peuvent se soustraire, à moins que dans des circonstances tout exceptionnelles, ils ne s'accordent à chercher, dans la continence volontaire mutuellement consentie, la réalisation d'un idéal plus élevé de détachement des sens et d'attachement plus exclusif à Dieu et aux intérêts spirituels. » Au contraire, ici les restrictions intermittentes suggérées par la discipline dont nous avons parlé portent avant tout sur les jouissances accessoires et facultatives.

3. Même ramené à ces limites, le conseil de continence est dur à entendre. Mais, consciente de la sainteté de ses membres, l'Église ne craint pas de dire à son ministre : *Moneat eos sacerdos sermone gravi... ut orationis tempore et jejuniorum et solemnitatum casti permaneant.* Aujourd'hui surtout que le Pain qui fait germer les vierges est devenu l'aliment habituel du Corps mystique, peut-être, en deçà de l'état de perfection, se rencontrera-t-il des chrétiens assez unis de cœur et d'âme, assez ambitieux de toutes les grandeurs morales pour aspirer avec une égale générosité à tous les courages, à celui de la fécondité et à celui de la continence. Et c'est ainsi que les

1. *M. L.*, t. CXXXVI, col. 562.
2. *I Cor.*, VII, 25-29.
3. *Œuvres pastorales*, Bruxelles, Dewit, 1912, t. II, p. 220.

enseignements les plus élevés de la morale catholique, qui paraîtront peut-être à plusieurs inopportuns et surannés, rejoignent les conclusions des sociologues les plus avertis, que Paul Bureau, en terminant son ouvrage, résumait dans cette formule significative : « L'avenir est aux peuples chastes. »

4. A lire certains écrits populaires, d'ailleurs bien intentionnés, il semblerait que, dans la crise de natalité que nous traversons, le mariage ne connût plus qu'une loi, celle de peupler sans calculer le foyer familial. La morale chétienne est plus haute et plus nuancée. Tout en glorifiant et en encourageant les familles nombreuses, elle suggère, avec la discrétion que nous avons dite, cette tempérance, parce que celle-ci élève l'homme, parce qu'elle épanouit la vertu, parce qu'un jour peut-être elle sera nécessaire pour des raisons d'ordre divers, médical ou économique ; et que d'ailleurs, pour assurer une vie conjugale saine et féconde, il faut, comme dans notre régime alimentaire, maintenir dans le mariage un certain équilibre fait de sobriété et de mesure. Les prédicateurs et les publicistes catholiques doivent ménager tous ces aspects du problème et ne pas compromettre par des simplifications vulgaires toutes les délicatesses de la doctrine chrétienne.

***

Sacramentum hoc magnum est. — Toutes les considérations que nous avons fait valoir peuvent se déduire de cette affirmation divine fondamentale. Le mariage est un état saint : il est saint, car il associe les fidèles à la transmission de la vie divine dans l'humanité : c'est sa loi de fécondité ; il est saint, car les membres du Christ doivent en user avec cette dignité et cette noblesse qui assurent en eux le règne sans réserve de l'Esprit : c'est sa loi de continence.

Or cette sainteté trouve sa garantie la plus assurée et expressive dans la liturgie nuptiale. Par les rites et les formules qui l'accompagnent, par le cadre sacré où il se déploie, par les saints Mystères surtout dans lesquels il est incorporé, le sacrement de mariage apparaît vraiment, aux yeux du peuple chrétien, comme une institution divine, destinée à remplir dans la sainte Église une fonction sociale indispensable. La bénédiction nuptiale, surtout lorsqu'elle est accomplie solennellement par l'évêque selon le rituel du Pontifical romain, rappelle dans ses contours généraux les rites de l'ordination ; comme pour nous faire entendre que, si l'ordre est le sacrement social par excellence du corps mystique, le mariage lui aussi confère une sorte de ministère sacré. Sans sortir des rangs des fidèles, sans être marqués du sceau divin qui fait le prêtre, sans être voués par état aux choses de Dieu, les époux chrétiens sont associés

intimement à la grande Œuvre, la seule qui compte depuis l'ère chrétienne : multiplier pour l'éternité les fils du Père, les frères du Christ, les temples de l'Esprit qui fait les vivants. Et c'est à bon droit que l'Église dans la messe *Pro sponso et sponsa*, ne se lasse pas, à l'Introït, au Graduel, au Trait, à la Communion, de chanter le psaume *Beati omnes*, qui célèbre avec tout le symbolisme biblique, figuratif des réalités futures, les grandeurs et les beautés du foyer chrétien :

PSAUME 127.

Introït : Beati omnes qui timent Do-	Heureux sont ceux qui craignent Jé-
Qui ambulant in viis ejus ! [minum	Qui marchent dans ses voies ! [hovah
Graduel : Uxor tua sicut vitis abun-	Ton épouse comme une vigne fertile
In lateribus domus tuae. [dans	Orne l'enceinte de ta maison;
Filii tui sicut novellae olivarum	Tes fils comme de jeunes plants
In circuitu mensae tuae.	d'olivier entourent ton foyer.
Trait : Ecce sic benedicetur homo	Voilà comment sera béni
Qui timet Dominum	Celui qui sert Jéhovah !
Benedicat tibi Dominus ex Sion	Que Jéhovah te bénisse de Sion !
Et videas bona Jerusalem	Puisses-tu voir Jérusalem prospère
Omnibus diebus vitae tuae !	Tous les jours de ta vie !
Communion : Et videas filios filiorum	Puisses-tu voir les enfants de tes en-
Pax super Israel.	Que la paix soit sur Israël. [fants :

Rome, 15 avril 1923. Dom Lambert BEAUDUIN.



LA PIÉTÉ INDIVIDUALISTE[1]

I

TOUT d'abord, il est une chose dont il faut être bien convaincu, et d'une conviction qui n'emporte pas seulement l'adhésion de l'esprit, mais encore celle du cœur : c'est que la prière est une *obligation sociale*.

Nous n'avons pas à démontrer ici que l'homme est un « animal politique », c'est-à-dire fait pour vivre en société.

Mais si l'association est tellement le vœu de sa nature qu'il ne peut venir à la vie et s'y maintenir que dans une famille et dans une cité, il est évident que la société n'est pas le résultat d'un caprice humain, ni quelque phénomène fortuit et passager, mais une chose *naturelle*, donc une *Institution divine*, ou, si l'on aime mieux, la réalisation inéluctable d'une Intention du Créateur, l'exécution

1. Voir *Les Questions Liturgiques et paroissiales*, VIII (1923), pp. 35-37.

par la Volonté qui a tout fait d'une Idée de l'Intelligence qui a tout conçu.

Or, c'est une des lois fondamentales de l'être que tout effet remonte à sa cause.

Il y remonte en témoignant de l'existence et de la plénitude de celle-ci, il y remonte encore en lui empruntant sa propre efficacité, il y remonte enfin en en réalisant l'intention : d'un mot, l'effet appartient à sa cause.

Et c'est encore une autre loi, que tout être se comporte en toute circonstance selon le mode qui lui est propre.

Par conséquent, non seulement tout effet remonte à sa cause, mais il y remonte selon sa propre nature : les sociétés naturelles remontent donc à Dieu comme à leur cause, et doivent y remonter selon leur nature, c'est-à-dire en tant qu'*humaines* et en tant que *sociétés*.

En tant qu'*humaines* d'abord. Il n'en est pas, en effet, de l'homme comme des êtres sans raison.

Si les minéraux, les plantes et les bêtes, témoignent de l'Existence nécessaire et de la Superplénitude de Dieu; s'ils reçoivent de son universelle causalité, comme d'une source inépuisablement jaillissante, leurs propriétés et leur mouvement; s'ils réalisent chacun une conception originale de l'Artiste Divin, qui n'emprunte jamais ses modèles qu'à lui-même; en un mot s'ils « rendent *gloire* à Dieu », ils ne le font — d'une façon très suffisante pour eux d'ailleurs — que par le seul fait qu'ils existent, qu'ils sont ce qu'ils sont et qu'ils se meuvent aveuglément sous la poussée fatale de leur nature.

Mais ce témoignage qui s'ignore ne suffit plus chez l'homme.

Conscient de lui-même, intelligent et libre, c'est avec son esprit et avec son cœur, c'est « de toute son âme » qu'il doit témoigner de l'Être nécessaire et de son Infinité.

C'est de toute son âme qu'il doit reconnaître dans ses puissances, ses forces, ses activités de tout ordre, matériel et spirituel, naturel et surnaturel, comme une effusion de la libéralité divine, sans laquelle, à la lettre, il ne pourrait *rien ;* comme une effusion, aussi, de la Bonté transcendante, puisque, en définitive, si les activités de l'homme sont l'occasion de bien des douleurs, elles sont plus encore, par leur destination même, la source de ses plaisirs, de son bonheur, et s'il les conduit bien, et s'il s'agit des forces surnaturelles, l'instrument présent de son bonheur futur et définitif : de la béatitude éternelle.

Enfin, l'homme est lui aussi, comme tout être créé, la réalisation d'une Idée divine, l'exécution dans la chair d'un Aspect du Verbe Éternel « par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait »; mais,

à la différence des êtres inconscients, il a le redoutable privilège d'achever librement en lui l'Idée qu'il réalise, de collaborer volontairement avec Dieu, à sa propre perfection.

C'est de toute son âme qu'il doit y travailler en se repliant d'abord sur lui-même, non pour s'admirer et s'enorgueillir, mais pour mesurer ses déficiences et s'efforcer de les combler; puis, comme l'œuvre ne va pas sans difficultés — hélas ! — pour recourir à la source de toute force naturelle et surnaturelle et en implorer la Miséricorde et la Grâce.

Ce n'est pas tout encore, car si l'homme est esprit, il n'en est pas moins matière, et la confession toute spirituelle de l'intelligence et de la volonté ne serait pas vraiment humaine sans la confession sensible de la voix et du geste. C'est donc par la parole et par le chant de ses lèvres, par les attitudes et par les actes de tout son corps, non moins que par la conviction de son esprit et de son cœur qu'il doit proclamer l'Existence de Dieu, son Infinité, sa Munificence, sa Souveraineté, qu'il doit confesser sa propre misère et demander du secours.

Or ces actes d'hommage, de gratitude, de confusion, d'imploration, en un mot de dépendance, actes conscients et délibérés de l'âme et du corps, qui sont la manière propre de l'effet humain de remonter à sa cause, à son Dieu, qu'est-ce autre chose que LA PRIÈRE?

***

Mais les sociétés naturelles ne doivent pas seulement remonter à Dieu en tant qu'humaines, elles doivent y remonter encore en tant que *sociétés*.

Toute société, dit l'École, est un ensemble d'hommes, moralement unis, en vue d'un bien commun, sous une autorité commune. Elle suppose, par conséquent, quatre éléments distincts : d'abord une pluralité d'hommes; cette pluralité ce sont les individus pour la famille, et ce sont les familles pour la cité. Ensuite, l'union morale de cette pluralité. Union morale, cela veut dire que ni les individus, ni les familles ne sauraient constituer une *société* par simple juxtaposition.

Il ne suffit pas, en effet, de juxtaposer des pierres pour faire une maison, mais il faut encore donner à leur juxtaposition une certaine disposition intentionnelle, et l'on remarquera que cette disposition intentionnelle, cette ἐντελέχεια confère à la maison une « forme », un être distinct de la « forme » et de l'être de chacune des pierres assemblées.

Il en est de même de la société; en tant que société elle possède une « forme », un être distinct de l'être et de la « forme » des indivi-

dus ou des familles qui la composent. Et comme l'opération découle de l'être qui opère et lui ressemble, *operari sequitur esse*, il s'ensuit que les actes de la société en tant que société sont distincts des actes individuels, quand bien même des actes individuels se produiraient tous en même temps, dans le même lieu et de la même manière.

Cette dernière observation peut paraître difficile à saisir, mais elle est pour notre sujet d'une capitale importance; on voudra donc bien nous permettre d'y insister. Cent individus accidentellement présents dans une église, et disant chacun tout haut la même prière que son voisin, n'accompliraient pas pour autant un *acte social*, ce serait cent prières privées, récitées en même temps, ce ne serait pas une prière publique. Il manquerait à ces cent opérations le seul principe capable de les « socialiser » : la motion de la « forme » sociale.

Toute société requiert encore une finalité commune, un bien commun. Le premier de tous les biens, c'est pour tout être créé, de réaliser l'Intention de son Créateur, c'est de faire ici-bas et dans l'éternité ce que Dieu veut de lui : il n'y a d'absolument bon que la volonté divine. Nous n'avons pas à insister sur ce point, chacun le comprend assez. Mais ce qui doit attirer notre attention, dans ce troisième élément social, c'est le mot *commun*, qui qualifie le bien à poursuivre. Et ici, nous devons répéter, presque dans les mêmes termes, ce que nous avons dit plus haut de la « forme » sociale. Le bien *commun* n'est pas, comme on le croit trop souvent, le total algébrique des biens particuliers. Et l'on s'en rendra compte en songeant que les biens particuliers s'opposent souvent l'un à l'autre; bien plus, que le bien *commun* s'oppose souvent aux biens particuliers. On l'a bien vu tout récemment encore, pendant la dernière guerre, où dans les divers pays belligérants, la presque totalité des particuliers a vu son bien propre entièrement détruit ou considérablement endommagé au nom du bien commun.

Le bien social, en tant que social, est donc tout à fait distinct des biens individuels. Et, pour nous limiter à notre sujet, tous les individus mettraient-ils tout leur esprit, tout leur cœur et tous leurs actes à remonter à leur Cause divine, à réaliser ce que Dieu veut de chacun d'eux, la société ne remonterait pas pour autant à la sienne, qui pourtant est Dieu également, le bien *commun* ne serait encore ni poursuivi, ni atteint.

***

Enfin, dernier élément constitutif, la société pour être telle, requiert une commune autorité qui la régisse. On remarquera de nouveau la présence du mot *commun*. L'*autorité*, c'est la volonté qui produit une chose et qui la dirige : *auctor*, *auctoritas*. Ici encore, un

nombre plus ou moins considérable d'individus qui voudraient chacun une seule et même chose, ne suffiraient pas à constituer une autorité sociale — c'est ce qui condamne, soit dit entre parenthèses, cette formule absurde : la loi est l'expression de la volonté générale.

La raison en est que mille volontés semblables, toutes semblables qu'elles soient, ne sont pas et ne peuvent pas être une volonté unique : l'*un* et le *divers* sont irréductiblement opposés.

Or la disposition intentionnelle, la « forme » qui, d'une multitude d'hommes, fait une *société*, comme la disposition ou la forme qui, d'une multitude de pierres, fait une maison, est quelque chose d'*un ;* la volonté dans laquelle elle se concrétise doit donc être aussi quelque chose d'un. Et de même que la *forme* sociale, que l'*action* sociale, que le *bien* social sont absolument distincts des formes, des actions et des biens individuels, l'*autorité* sociale est chose distincte des volontés individuelles, et n'est pas la somme des autorités privées, quand bien même celles-ci seraient absolument concordantes.

***

Il suit de tout ceci que si la prière, entendue dans le sens que nous avons précédemment développé, d'actes conscients et délibérés, intérieur et extérieur, d'adoration, de reconnaissance, de contrition, de demande, est la manière *humaine* de remonter à Dieu, la prière *sociale,* tout en comportant exactement les mêmes caractères, est, en tant que sociale, absolument distincte de la prière *individuelle* et de la *somme* des prières individuelles.

Bien qu'elle soit, de fait, exercée par des individus, ce n'est pas des individus qui l'exercent qu'elle doit procéder, mais de la personne morale dont ils ne sont que l'organe, de même que lorsque j'écris, c'est moi qui écris et non ma main, bien que de fait ce soit ma main qui tienne la plume et trace les caractères et que je ne puisse écrire que par ma main.

Et pour qu'elle procède vraiment de la personne morale qu'est la société, il faut qu'elle soit exercée *en commun.* Nous disons EN COMMUN, et non pas simultanément ni uniformément. Ni la simultanéité ni l'uniformité, nous l'avons vu plus haut, ne sauraient faire de ce qui est *individuel* quelque chose de *social.* En commun, cela veut dire *en union* d'esprit, ou d'esprit et de fait, avec la « forme » sociale, et par conséquent dépendamment d'elle, dépendamment, si l'on aime mieux, de l'*autorité* dans laquelle elle s'incarne.

Tranchons le mot, la prière pour être sociale, qu'elle soit exercée par plusieurs, comme c'est le cas pour l'assemblée des fidèles, à la Messe ou à l'Office, qu'elle soit exercée par un seul comme c'est le

cas pour le prêtre récitant son bréviaire dans sa chambre, doit être exercée comme un *service public*, comme une LITURGIE.

Prière publique ou commune, au sens profond de ces mots que nous avons essayé de mettre en lumière, et *Liturgie*, c'est la même chose. Et puisque la société *doit*, comme tout être créé, remonter à sa Cause, qui est Dieu, puisqu'elle doit, comme tout être humain, y remonter par la prière, UNE LITURGIE S'IMPOSE A LA SOCIÉTÉ.

Tous les peuples, d'ailleurs, ont eu leur liturgie, le traité d'histoire le plus élémentaire en fournit la preuve à toutes ses pages. Il était réservé aux nations modernes de donner au monde le spectacle démentiel de sociétés sans culte, sans prière et sans Dieu... mais existe-t-il vraiment encore des « sociétés »? Et les « nations » modernes sont-elles, en réalité, autre chose que des troupeaux d'individus qui s'entre-déchirent à coups de crocs et de griffes, sous les verges de fer des plus forts ou des plus rusés? *(A suivre.)*

Paris. Georges PÉCOUL,
Professeur à l'Institut catholique.



L'ANCIENNE LITURGIE LIÉGEOISE



ANS la *Revue ecclésiastique de Liége*, M. le chanoine SIMENON avait commencé, en 1914 (IXe année, pp. 394-407), une intéressante monographie, qu'il complète dans un récent numéro de cette revue (XIVe année (1922-23), pp. 69-83), sur *les Sacrements dans l'ancien droit ecclésiastique liégeois*.

I. BAPTÊME

Au pays de Liége, en 1288 encore et probablement jusqu'au cours du XIVe siècle, le baptême s'administrait *par immersion*.

Les statuts de cette époque, contrairement à l'opinion aujourd'hui commune, prescrivent de *réitérer le baptême conditionnellement* si, en cas de nécessité, l'enfant a été baptisé sur la tête. Pour les baptêmes administrés dans ces cas en toute validité, le rituel de 1553, en prescrivant de suppléer toutes les cérémonies, remarque : « *Hoc diligenter observato, ut quoties in supplendis orationibus, adjurationibus seu exorcismis aliisve lectionibus praescriptis fiat mentio doni seu gratiae baptismi, quae infans jam baptizatus indubie accepit, referantur ad uberiorem baptismatis gratiae aut doni* effectum seu sanationem tota vita percipiendam; *quomodo etiam frequens ibi commemorata sathanae ejectio, fuga aut exitus referendae sunt a*

baptista ad perfectiorem ejus paulatim ejectionem ac pleniorem purificationem. »

Le rituel de 1592 distingue sagement les cas de réitération du baptême et affirme que d'ordinaire *(saepenumero accidit)* le baptême donné à domicile est valide; c'est l'ondoyement que le rituel de 1782 désigne par ces mots : *infantem assurare, quod vocant,* expression un peu commerciale qui survit encore chez nos populations tant wallonnes que flamandes *(het kind verzekeren).*

Le rituel de 1288 semble constater des abus presque barbares en exigeant que les *femmes mortes en couches* soient portées à l'église et enterrées en terre bénite, parce que, dit-il, on ne doit pas imputer à faute ce qui est déjà par nature une peine.

Le même rituel exige que les *parrains* soient instruits dans la religion, puisqu'il leur incombe en même temps qu'aux parents d'apprendre à leur filleuls l'oraison dominicale, le symbole des apôtres [1] et la salutation de la bienheureuse Vierge Marie et de les exhorter à vivre dans la piété et la justice. En 1548, la *formula reformationis* de Charles-Quint adoptée par l'autorité religieuse exige que les parrains soient d'un âge avancé, bien instruits dans la foi, capables de répondre aux questions rituelles *non ore tantum, sed et mente ac serio.*

Le droit et le coutumier liégeois admettaient plusieurs parrains, ce qui entraînait non seulement les inconvénients d'empêchements matrimoniaux que voulait éviter le Concile de Trente, mais aussi les abus que signale le rituel de 1592 : *hinc fit ut major habeatur ratio conviviorum et munerum, quam sacrae fidei et divinae conversationis.* Hélas ! notre parrain unique se réduit souvent à une machine à étrennes, après avoir figuré sur ce petit Teniers brossé par le même rituel : *quo puer recens baptizatus per susceptores et susceptrices ad tabernas publicas, cum crapula et ebrietate et scandalo execrabili, abluendus defertur.*

Une autre prescription curieuse des statuts de 1288 exige un couvercle à clef pour garder les *fonts baptismaux* « *propter immunditias et sortilegia* », et ajoute l'excommunication pour « tous ceux qui se servent du sacrement de l'autel, de l'autel lui-même, du saint chrême ou d'un autre sacrement pour commettre ou faire commettre des sortilèges ». Et c'est sans doute par crainte de pareils abus que les mêmes statuts exigent qu'au renouvellement de l'eau baptismale, on fasse sortir les laïcs, on ferme les portes et on enlève l'ancienne eau [2].

1. Ces parrains de nos jours qui ne savent pas même les réciter avec le prêtre, les enseigneront-ils un jour utilement à leurs filleuls d'une parade d'un jour?

2. Ne pourrait-on trouver en ces usages abusifs l'origine de la pratique légitime

Les premières cérémonies du baptême, y compris celle de l'*Ephpheta*, se déroulaient à la porte de l'église, le prêtre étant tourné *vers l'orient*. En 1553, l'imposition de la croix se faisait sur le front, yeux, oreilles, nez, poitrine, épaules, bouche, puis encore sur front et poitrine. Les formules d'exorcisme différaient selon le sexe de l'enfant. Elles étaient suivies de la lecture de l'Évangile selon saint Matthieu : « *oblati sunt Jesu parvuli... et cum imposuisset eis manus, abiit inde* » (XIX, 13-15), pendant que le prêtre plaçait son étole en forme de croix sur la tête de l'enfant.

Devant les fonts baptismaux, le prêtre se tournait également du côté de l'orient. Pour la *tradition du cierge*, on portait l'enfant sur l'autel, là parrain, marraine tenaient le cierge sur la poitrine du baptisé, cérémonie encore observée dans beaucoup d'églises du diocèse, où souvent ce rit s'accomplit à l'autel de la Vierge.

En *congédiant parrain et marraine*, le prêtre leur rappelait les obligations qu'ils avaient à l'égard de leur filleul : non seulement de veiller à ce que l'enfant fût instruit dans la foi par ses parents, mais encore d'avertir ceux-ci : « *ut per septennium puerum ab igne et aqua ceterisque periculis conservent* ». Avant ou après le baptême, le prêtre pouvait adresser une exhortation aux personnes présentes : « *Les plus simples Curez et Vicaires*, dit le rituel de 1592, *pourront réciter l'une des précédentes exhortations* par cœur *ou* par livre *quand debveront baptizer. Aultres plus scavans en dresseront d'autres suyvans leur portée, l'exigence du lieu, du temps et des personnes.* »

II. CONFIRMATION

Les statuts de 1288 rappellent aux parents qu'ils doivent conduire leurs enfants devant l'évêque dès « l'âge de sept ans et au delà. Ils leur couperont les cheveux qui pendent sur le front; ils leurs laveront le front et se muniront de rubans ou bandelettes en toile épaisse sans couture et sans nœud, d'une largeur de trois doigts et d'une longueur de deux pieds, *bien propres et bien blancs* ». Trois jours après la confirmation, les parents ramèneront leurs enfants à l'église, pour que le prêtre leur lave le front, brûle les bandelettes dans la piscine consacrée. Joli vestige d'un jour *in albis depositis*.

Le rituel de 1789 ne parle plus du temps pendant lequel le confirmé doit rester le front lié; son expression « *circumligari* solet » semble indiquer le fléchissement de cette coutume.

Statuts et rituels avertissent les *confirmandi* d'arriver à temps pour

actuelle de bénir l'eau lustrale aux jours de bénédiction des fonts baptismaux, que les fidèles s'empressent de puiser largement dans les cuves saintes disposées dans les églises, et dans les lustrations pratiquées en certains endroits, l'après-midi du Samedi Saint?

être présents à la première oraison et rester jusqu'à la dernière. Ne serait-ce pas là l'origine de la coutume encore en vigueur chez nous de fermer les portes de l'église pendant la cérémonie de la confirmation : ce *huis-clos* inviolable n'a qu'un inconvénient, celui d'entourer l'administration de ce sacrement d'arcanes qui en diminuent chez les adultes la connaissance et l'estime.

Le rituel de 1582 contient une remarque intéressante, d'où on doit conclure qu'à Liége tous les diocésains devaient aller recevoir la confirmation à l'église de leur évêque : « *Et quia huic Leodiensi ecclesiae singulare est ut nusquam quam in ipsa metropolitana civitate Leodiensi* ordines *conferantur, pastorum istius civitatis munus erit populum singulis quatuor temporibus cohortari.* »

III. EUCHARISTIE

En 1288, les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liége, prescrivent au sujet des vêtements liturgiques : « Pour célébrer la messe, le prêtre doit revêtir des vêtements sacerdotaux *blancs et bien propres,* porter au bras un manipule long de deux pieds (environ 0m65); l'étole doit pendre au moins jusqu'au parement ou le bord de l'aube. L'aube et la chasuble seront *sans tache et sans déchirure.* Il faut *souvent laver l'amict ; le cordon doit être propre, sans déchirure,* assez long et bénit. Les prêtres porteront sous l'aube un surplis ou une tunique de lin [1]. Nous ordonnons de *laver tous les quatre mois* les ornements ecclésiastiques qui doivent l'être. Le prêtres ne peuvent chanter la messe sans chaussures et sans bas atteignant le genou. » « (Les) corporaux doivent être bénits, *très propres,* et pliés convenablement. Le linge qui sert à essuyer le calice doit, comme une relique, être traité avec respect... Les autres linges qui servent à envelopper le calice et la patène doivent être conservés *bien propres.* Le missel, toujours enveloppé d'un *linge propre,* sera placé sur l'autel ; un mouchoir ou manuterge doit y être attaché, pour permettre au prêtre de s'essuyer le nez, la bouche et le visage [2]. »

« Les alentours de l'autel doivent souvent être *nettoyés de toute toile d'araignée et de toute poussière.* »

1. On sait que le *Ritus servandus in celebratione Missae* porte encore une phrase analogue : « *quibus ita dispositis accedit ad* paramenta, quae non debent esse lacera aut scissa, sed integra, et decenter munda, ac pulchra, *et ab Episcopo itidem, vel alio facultatem habente, benedicta : ubi calceatus pedibus, et indutus vestibus sibi convenientibus, quarum exterior saltem talum pedis attingat; induit se, si sit... Sacerdos saecularis,* supra superpelliceum, *si commode haberi possit, alioquin sine eo, supra vestes communes.* » (Ritus, I, 2.)

2. Ce manu(?)terge spécial se retrouverait-il dans la serviette du *Lavabo* qu'en certains endroits on épingle à la nappe d'autel? Ce linge doit, on le sait, être déposé sur la crédence.

« Des courtines seront appendues aux deux côtés de l'autel et ne peuvent jamais être retirées pendant le sacrifice. *Une tenture convenable doit être suspendue au-dessus de l'autel*[1] pour le préserver des poussières et des malpropretés. »

Le servant de messe doit revêtir la tunique de lin ou le surplis ou le chaperon, et être chaussé. A l'élévation, on sonnera trois coups de la grosse cloche afin que les fidèles, partout où ils se trouvent, puissent adorer le saint Sacrement[2].

Le missel liégeois (impressions dès 1485 à Delft) fut un de ceux dont le maintien était autorisé par Pie V, en raison de ses origines anciennes. Néanmoins, en 1618 on fit enseigner les rubriques romaines et en 1707 l'usage du missel romain était devenu général.

Son *ordo missae* de 1513 contient des prières à dire *à la sacristie* par le prêtre « *quando exuit vestes, quando se pectit, quando lavat manus, ad amictum, albam, cingulum, manipulum, et stolam* », puis le psaume *Judica*, ensuite *ad casulam* et *quando exit de sacrario*. A l'autel, avant de commencer l'Introït, il ajoutait : *Adjutorium nostrum*, etc. Il avait des prières spéciales à l'*Offertoire*. A la Communion les prières étaient : *Corpus (Sanguis) D. N. J. C. prosit animae meae et corpori meo in vitam aeternam. Amen.*

La bénédiction terminale, précédée de l'*Adjutorium nostrum* et du *Sit nomen Domini*, se donnait avec cette formule : *Benedicat et custodiat* nos et vos *divina majestas et una deitas, pater* † et *filius* † *et spiritus* † *sanctus.*

***

La *communion des infirmes* avait un rituel instructif. Encore en 1618, la cloche de l'église sonnait un signal convenu, afin que les fidèles se rassemblent à l'église pour accompagner en rangs et respectueusement le saint Viatique : ils prieront dévotieusement pour le malade en allant et en retournant. Le corps du Seigneur sera porté haut, le *calice*[3] étant surmonté d'un couvercle avec croix et

1. C'est le *baldaquin* qui remplace le *ciborium*. Cf. *Les Questions liturgiques et paroissiales*, V (1919-1920), pp. 51-58 et p. 126. Le Cérémonial des Évêques prescrit : « Tout au-dessus de l'autel, on suspendra un dais, appelé baldaquin, de forme rectangulaire, recouvrant tout l'autel, y compris la prédelle, de la couleur des autres ornements. Ce baldaquin doit être placé même quand l'autel est distant de l'abside, et qu'il n'est pas surmonté d'un *ciborium* en pierre ou en marbre. Dans ce dernier cas, en effet, le baldaquin est inutile; et l'on peut orner le *ciborium* de fleurs et de verdures. — Le trône (de l'évêque) peut être surmonté d'un dais ou baldaquin de la couleur liturgique, à condition que l'autel soit également surmonté d'un baldaquin semblable, ou même plus riche. Exception est faite pour les autels déjà surmontés d'un *ciborium* en marbre ou en pierre. (Livre I, c. XII, 13, 14; c. XIII, 3.)

2. *Les sonneries de cloches* intra missam. *Les Questions liturgiques et paroissiales*, V (1919-1920), pp. 51-58; 126-127.

3. On sait que le ciboire sur pied provient du calice. Jadis, aux processions du

orné d'un voile à franges de soie. Les cavaliers qui rencontrent la petite procession sont priés de descendre de cheval afin d'adorer Celui qui pour eux est descendu du ciel.

Avant de communier l'infirme, le prêtre lui demandera s'il croit que sous ces apparences de l'hostie réside le corps du Sauveur, né de la Vierge, torturé sur la croix, ressuscité le troisième jour. S'il le confesse par la parole ou par un signe, le prêtre le communiera si rien d'autre ne s'y oppose; sinon il ne le fera pas. Dans le rituel de 1782, le prêtre ayant dit : *Ecce agnus Dei...* ajoutait : *Croyez-vous cela?* Sur la réponse affirmative, il continuait : *Adorez-le donc, en disant avec le centurion : Domine, non sum dignus.*

Chose curieuse, au diocèse même de sainte Julienne († 1258) et de la bienheureuse Ève, ni les statuts de Jean de Flandre, ni ceux de Jean de Heinsberg (1445), ni ceux de Georges d'Autriche (1458) ne parlent de *l'exposition du Saint-Sacrement.* Les premiers ostensoirs n'y remontent pas plus haut que l'an 1560 et la prière des XL heures, établie à Milan en 1536, n'y est ordonnée qu'accidentellement en cas de nécessité publique, par exemple pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, de 1688 à 1697. L'exposition solennelle ne sera permise qu'une dizaine de fois par an et les jours *où, en raison d'une confrérie, on peut gagner des indulgences plénières, depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes* [1]. L'exposition se terminera par la bénédiction; le lendemain un prêtre consommera les saintes Espèces [2].

(A suivre.) Dom Joseph KREPS.

Saint-Sacrement, on portait en maints endroits le *calice*, comme au Jeudi Saint. Cette procession avec la sainte Réserve des Jeudi et Vendredi Saints n'avait donc pas jadis l'aspect extraordinaire et mystérieux que nous lui prêtons aujourd'hui, nous qui sommes accoutumés aux *ostensoirs.*

1. Cette coutume explique bien des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites en matière d'exposition solennelle du Saint-Sacrement, prévue en faveur de confréries.

2. C'est la *repositio* qui suit d'après les décrets primitifs l'*Expositio :* aux XL heures, sur les trois jours il n'y a que deux messes, celle où le Saint-Sacrement est consacré et celle où il est consommé, celle-ci dite *missa repositionis.*





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

FAUX MYSTICISME ET FAUX SYMBOLISME DANS LES EXPLICATIONS LITURGIQUES [1]

§ 2. L'allégorisme liturgique au moyen âge.

La réaction romaine.

L'ALLÉGORISME oriental subit en Occident une première et sensible réaction par l'expansion de la liturgie romaine.

Fait pour le commandement et l'administration, le génie romain aimait la clarté, la sobriété et la dignité; il ne s'embarrassait pas de considérations purement allégoriques. Sa liturgie sacrificielle n'avait amplifié ses formes sévères primitives que dans la mesure où les circonstances l'y avaient pliée de force. Sa liturgie sacramentaire marquait la signification de ses rites par des formules simples, mais pleines, qui ne se prêtaient pas aux interprétations hasardées d'une imagination trop féconde. Quant à son office canonial, il dut à saint BENOIT cette organisation qui, dans ses lignes essentielles, demeura invariable jusqu'à nos jours; or, nous avons beau étudier cette organisation, soit en elle-même, soit dans les renseignements supplémentaires que nous livre la Règle bénédictine : nous n'y découvrons pas la moindre trace d'une inspiration allégorique quelconque. Le Saint y a vu une question de bonne ordonnance, qui, en enserrant la journée monastique des heures canoniales, fasse vivre ses disciples de la vie liturgique, qui est la vie de l'Église. S'il a respecté, en le complétant, le choix traditionnel de certains psaumes pour les heures auxquelles ils conviennent davantage, il s'est borné, pour les autres psaumes, à les distribuer selon leur ordre numéral sur les diverses féries, conformément à l'ancien usage romain, et avec la seule préoccupation d'assurer l'achèvement du psautier dans le cours de la semaine. Sous la réserve de cette dernière mesure, il laissait même aux abbés des monastères la faculté de modifier son ordonnance, s'ils le jugeaient opportun, preuve manifeste qu'il ne subordonnait en aucune façon son choix

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales*, VIII (1923), pp. 48-54.

psalmodique à ces merveilleuses intentions symboliques que les siècles postérieurs ont prétendu y découvrir.

La liturgie romaine progressa du même pas que l'ordre bénédictin; elle s'implanta dans les pays anglo-saxons et germaniques, nouvellement conquis à la foi par les moines; elle gagna même la faveur des églises des Gaules, qui lui empruntèrent bon nombre d'usages, pour les mêler à leurs propres traditions. Mais ce mélange, qui s'opérait au gré de chaque chef d'église, eut pour résultat une excessive diversité de pratiques, dont les graves inconvénients n'échappèrent pas à la perspicacité de CHARLEMAGNE. De là l'ordonnance de 805, imposant à toutes les églises de l'Empire l'uniformité liturgique selon le rite romain quelque peu remanié et amplifié.

On sait avec quel zèle et quel succès le grand empereur travailla au relèvement des études cléricales. Ses efforts se portaient surtout sur la liturgie. Il entendait que les clercs fussent bien au courant de la pratique et de la signification des formules et des cérémonies cultuelles, afin d'être à même d'en bien instruire à leur tour les fidèles. Il voyait en effet dans cette instruction liturgique le plus puissant moyen d'instruction religieuse, de moralisation et de civilisation pour les peuples encore barbares de son vaste empire; et les résultats qu'il obtint par cette méthode prouvent qu'elle vaut tout de même mieux que nos méthodes de civilisation modernes.

Grâce à l'impulsion impériale, admirablement secondée par les évêques et les abbés des monastères, on vit bientôt éclore, spécialement à l'adresse du clergé, une littérature abondante dans tous les domaines de la liturgie. Ces productions, qui procédaient souvent par demandes et réponses, comme dans nos catéchismes, s'appliquaient surtout à bien faire saisir le sens littéral des formules, chose d'autant plus nécessaire que les peuples barbares d'en deçà et d'au delà du Rhin ignoraient la langue latine, et que le bas clergé lui-même ne l'entendait souvent que bien imparfaitement. Pour l'explication des termes et des cérémonies, on utilisait communément les œuvres de saint Isidore de Séville, surtout son *Traité des offices divins* et ses *Étymologies;* on y ajoutait quelques renseignements tirés de saint Augustin, de saint Grégoire et de Cassiodore. C'était insuffisant et parfois inexact; mais il fallait bien s'en contenter, vu l'ignorance involontaire où l'on se trouvait des origines et du développement historique des rites.

Si maintenant nous étudions de près les productions de cette époque, nous constatons que l'allégorisme y est totalement dédaigné ou rejeté à l'arrière-plan, et intervenant, non à titre d'explication, mais comme simple comparaison ou ornement littéraire. La plupart ne sont que des commentaires explicatifs des prières et rites du culte public. Telle est cette *Expositio missae* qui dut être classique, à en juger par la large diffusion dont elle a joui, et qui débute par ces mots : DOMINUS *vobiscum: salutat sacerdos populum* [1]... Telle encore la pièce qui fait suite immé-

1. La Patrologie Migne cite l'ouvrage, une première fois parmi les œuvres apocryphes de saint Isidore DE SÉVILLE, LXXXIII, 1145-1154; une seconde fois parmi

diate à la précédente dans Migne (CXXXVIII, 1175-1186), mais qui, tout en la complétant, forme un ouvrage distinct et n'appartient pas au même auteur; elle commence à ce passage : *Primum in ordine missae antiphona ad introitum canitur.* D'autres productions de l'époque visent moins l'instruction que l'édification des lecteurs; citons l'*Expositio missae romanae* [1], publiée par Martène, et qui renferme de très belles réflexions morales. Elle s'ouvre, comme le fera plus tard *la divine Psalmodie* du cardinal Bona, par une comparaison entre le chant de l'Introït et le bruit des fanfares guerrières qui anime les soldats au combat; mais il ne s'agit ici que d'une simple comparaison. Malheureusement quelques liturgistes des siècles suivants, pris d'une humeur plus belliqueuse que judicieuse, se sont emparés de cette idée pour faire de la messe entière le symbole d'une grande bataille entre le prêtre et le démon, ce qui a permis à leur imagination de découvrir dans les rites sacrificiels des choses tout à fait extraordinaires.

***

Le symbolisme d'Amalaire.

Sous Charlemagne, l'allégorisme liturgique semblait frappé à mort, lorsque, quelques années plus tard, il ressuscita en triomphateur; et depuis lors, il se porta mieux que jamais. L'auteur de cette prestidigitation fut AMALAIRE de Metz, et ses successeurs vont se précipiter dans la nouvelle voie qu'il leur a si largement ouverte.

Amalaire était assurément un homme bien respectable. Épris, dès sa jeunesse, d'un amour très vif, mais mal éclairé, pour la sainte liturgie, il en fit son étude de prédilection et entreprit de doter ses contemporains d'une sorte d'encyclopédie, où ils trouveraient toutes les explications souhaitables touchant les édifices, les objets, formules et cérémonies du culte. Ainsi naquit son *De ecclesiasticis Officiis* [2], dont ses ouvrages postérieurs ne sont guère que des résumés ou des compléments pour quelques points particuliers. Le mérite de cette œuvre, et un mérite réel dont il ne faut pas sous-évaluer l'importance, c'est qu'elle nous fait connaître dans le détail cette intéressante liturgie des temps carolingiens, liturgie composite gallo-romaine, d'où est sortie notre liturgie romaine actuelle. On y glane même des réflexions morales qui ne manquent pas de justesse et de charme. Mais lorsqu'elle entre dans l'explication des rites et des formules cultuelles, sa lecture devient si pénible, si déconcertante, qu'il faut parfois un véritable héroïsme pour la pousser jusqu'au bout. Au lieu de consulter la théologie, l'histoire du développement liturgique, ou tout bonnement les paroles qui accompagnent et expliquent les cérémonies, Amalaire ne fait appel qu'à son imagination et s'embarque dans

celles de GERBERT, CXXXVIII, 1163-1173; une troisième fois parmi celles de JEAN D'AVRANCHES, CXLVII, 191-200; une quatrième fois parmi celles de RABAN MAUR, CXII, 1179-1192.

1. *De antiquis ritibus*, l. I, c. IV, art. 9, I, 159-166.

2. MIGNE, t. CV, 985-1242. L'ouvrage ne doit pas remonter au delà de 827; il a été remanié après le voyage d'Amalaire à Rome, vers 832.

des considérations d'un symbolisme tellement opaque et illogique, qu'on se prend parfois la tête à deux mains, et qu'on se demande si l'on ne rêve pas. Il est vrai qu'Amalaire pourrait s'excuser en répliquant : « Oh ! tout cela n'est encore rien. Si vous lisiez les œuvres de certains de mes successeurs et imitateurs ! »

***

Voyons par exemple ce qu'il dit de la messe.

Tout d'abord il faut la sonner, fonction qui jadis était réservée aux prêtres seuls. La cloche qui appelle les fidèles signifie le prédicateur qui va les instruire. Son métal doit être dur, afin de figurer l'inflexibilité et le courage avec lesquels on doit annoncer l'Évangile. Le battant, qui frappe des deux côtés, désigne la langue du prédicateur, qui prêche l'Ancien et le Nouveau Testament. La corde représente la règle de notre vie, qui est l'Écriture; si elle part de la charpente en bois qui soutient la cloche, pour descendre jusqu'aux mains du sonneur, ce n'est précisément pas pour que celui-ci puisse la saisir, comme nous le voyons communément, mais c'est pour figurer l'Écriture du Nouveau Testament, qui part du bois de la Croix pour descendre dans les bras, c'est-à-dire les œuvres, du prédicateur. Quand le prêtre tire la corde, il s'abaisse pour marquer l'abjection de ses œuvres; quand il la laisse remonter, il se redresse pour symboliser l'élévation de sa destinée, etc. Et tout cela se conte dans un style ondoyant et avec des amplifications allégoriques dont il est difficile de faire l'exégèse.

La messe sonnée, les clercs s'habillent à la sacristie. Leurs vêtements liturgiques sont en lin, parce que cette étoffe, par sa finesse, est seule capable de figurer la fine spiritualité de l'oraison cléricale. Mais hors de l'église, ils doivent porter des vêtements de laine, parce que cette étoffe, plus grossière, leur rappelle qu'en parlant au peuple, ils ne doivent pas raffiner, mais dire avec simplicité les grosses vérités du salut. Amalaire en effet découvrait des mystères jusque dans les habits extra-liturgiques; à l'occasion il dissertait avec le même sérieux et la même compétence sur leur touchant symbole.

Tous les clercs doivent, aux offices, porter la *casula* (habit de chœur de l'époque), parce que la *casula* figure la sainteté et la justice qui sont leur apanage commun à tous. Le pontife qui va célébrer se couvre d'abord le cou de l'amict [1] qui figure manifestement la mortification de la langue; la preuve, c'est que la voix est justement dans le cou. Il revêt ensuite l'aube, qui figure la mortification du corps; la preuve, c'est qu'elle ressemble à la tunique collante que portent les soldats quand ils veulent être libres de leurs mouvements; or notre âme n'est libre que si elle tient le corps en servitude. Pour des raisons non moins péremptoires, la seconde tunique (notre chasuble) symbolise les œuvres spirituelles; la dalmatique, les œuvres de charité corporelle; le *sudarium* (manipule), les pieuses pensées qui dissipent les tristesses de notre vie terrestre, etc.

1. A cette époque, les robes étaient évasées par le haut, et le rôle de l'amict était de couvrir la nudité du cou. Aujourd'hui sa signification est différente.

Et toutes ces explications s'allongent et s'enchevêtrent de citations scripturaires et patristiques, comme pour forcer l'Écriture et les Pères à déposer en faveur de leur exactitude.

***

Quant à la messe elle-même, voici comment Amalaire, dans la seconde préface de l'ouvrage, prétend justifier le principe général dont s'inspireront ses explications : « *Quae aguntur in celebratione missae,* dit-il, *in sacramento Dominicae passionis aguntur, ut ipse praecepit dicens : Haec quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.* » Or, fait-il observer plus loin : « *Sacramenta debent habere similitudinem aliquam earum rerum, quarum sacramenta sunt.* » De là il se croit en droit de conclure que toute la messe doit être une représentation sensible, une mise en scène, des mystères de notre rédemption. Conclusion inadmissible que nous regrettons de retrouver chez bon nombre de ses successeurs ! Que la messe soit le renouvellement, mais un renouvellement mystique, de la passion et même de tous les mystères de l'Homme-Dieu, nul catholique ne le conteste. Mais qu'elle soit la mise en scène de ces mystères, et qu'il faille voir dans tous ses rites des signes sensibles du sacrement eucharistique, des analogies manifestatrices et opératives de telle ou telle réalité de l'ordre surnaturel, c'est ce que jamais aucun théologien n'oserait soutenir. Mais alors, le principe invoqué par Amalaire ne rime à rien du tout, et son système croule par la base. Ce disant, nous ne contestons pas l'existence de symboles liturgiques, mais nous affirmons qu'Amalaire s'est lourdement mépris sur leur vraie nature.

Nous ferons grâce au lecteur de l'exposé détaillé de tous les symboles découverts par notre auteur dans la liturgie sacrificielle. Ce travail d'ailleurs serait difficile; car avec sa phraséologie imprécise et fuyante, l'ouvrage *symbolise* assez bien ces nébuleuses dont l'analyse spectrale décourage les recherches de la science. Nous nous bornerons donc aux lignes générales.

Le pontife fait son entrée solennelle à l'église et entraîne à sa suite les fidèles, pendant que le chœur exécute l'introït. C'est le symbole du Christ, faisant son entrée en ce monde, attirant à soi le peuple par sa prédication et lui donnant d'opérer les œuvres du salut, figurées par le chant. C'est le thuriféraire qui ouvre la marche, parce que l'encens figure le corps du Christ qui répand la bonne odeur des vertus et que « *hoc corpus primo necesse est praedicari in gentibus* » *;* mais c'est l'évêque qui ferme la marche parce qu'il représente toute la personne du Christ. Après le thuriféraire viennent les acolytes, qui figurent les scribes de la Loi; ils portent des flambeaux qui représentent la lumière évangélique. Suivent les sous-diacres, qui figurent les sages lévites, habiles à organiser le culte divin et qui ont pour rôle d'enseigner les lois de la perfection aux fidèles déjà éclairés de la lumière des flambeaux des acolytes; ils portent avec eux l'Évangile d'où ils tirent la loi parfaite. Les diacres, immédiatement précédés des sous-diacres, sont figurés par les prophètes de l'ancienne loi et figurent à leur tour les prédicateurs de l'Évangile.

Le *Kyrie eleison* symbolise le *servi inutiles sumus* des chantres, qui, après avoir largement contribué par leurs travaux (leurs chants) à réunir les fidèles au Christ, se hâtent d'en attribuer toute gloire à Dieu. Mais il symbolise aussi la supplication des chantres, implorant le pardon des pensées de vanité, auxquelles ils ont succombé en faisant valoir le superbe éclat de leurs voix : *habent enim quamdam exsultationem propter egregiam compositionem melodiarum.* Voilà les chantres avertis : leur *Kyrie eleison* n'est que l'aveu de leur vanité dans le chant !

Le pontife entonne le *Gloria in excelsis*, l'achève tout bas et va s'asseoir à son trône pendant que le chœur continue le chant angélique. Le Christ et tous les élus, après leur résurrection, sont reçus triomphalement au ciel parmi les concerts des anges ; le Christ monte s'asseoir à la droite de son Père, bien qu'il ne soit pas encore mort, puisque, d'après Amalaire, il ne doit rendre le dernier soupir qu'après la consécration. Mais ces inversions de scènes n'ont rien qui gêne la logique de notre auteur.

L'épître symbolise la prédication de l'Ancien Testament. C'est sans doute pour cette raison qu'elle est généralement empruntée au Nouveau Testament, puisqu'elle tire son nom des épîtres de saint Paul.

Le Graduel figure la prédication du Nouveau Testament en général, mais en particulier, toujours d'après Amalaire, il figure tout autre chose qu'une prédication. Il se compose de répons, de traits, souvent aussi d'alléluias. Le répons, ainsi nommé parce que les chantres se répondent mutuellement, représente l'ancien sacrifice des colombes qui vivent en société ; le trait représente le sacrifice des tourterelles qui se retirent dans la solitude ; l'alléluia est le cri d'allégresse des élus, à la vue de la riche moisson qu'ils ont récoltée après avoir si bien semé dans... les répons !

La lecture de l'Évangile figure la prédication du Christ, laquelle, paraît-il, aurait eu lieu après la prédication du Nouveau Testament, figurée par le Graduel.

Le célébrant salue les fidèles par le *Dominus vobiscum*, et pendant le chant de l'Offertoire, il reçoit les oblations, revient au milieu de l'autel et les offre au Seigneur. Le Christ salue le peuple à son entrée à Jérusalem, agrée les louanges et les prières de la foule qui chante l'*hosanna filio David*, et se retire au temple pour s'offrir lui-même à son Père.

Le célébrant chante la préface, afin de se disposer et de disposer le peuple à l'immolation de la sainte victime. Le Christ récite au cénacle l'hymne d'actions de grâces et se prépare à sa passion. Pendant le *Sanctus* tout le monde s'incline, afin d'imiter la profonde révérence des anges qui ont chanté sur le berceau de l'Enfant de Bethléem.

Le célébrant dit à voix basse les diverses prières du canon jusqu'après la consécration, tandis que les autres officiants restent inclinés, comme s'ils étaient accablés par la crainte et la douleur. Le Christ souffre en silence, tandis que ses disciples, tristes et consternés, prennent tous la fuite.

Après la consécration, le célébrant continue à voix basse jusqu'au *Nobis quoque peccatoribus*. Le Christ meurt sur la croix. Observons ici qu'Amalaire partage le canon en deux parties : la première va du *Te*

igitur jusqu'après la consécration, et constitue le sacrifice des saints; ce sacrifice ne se compose que de prières (même après la consécration !) et s'unit au sacrifice offert par les anges ! *Constat ex orationibus et est conjunctum sacrificio angelorum.* La seconde partie va du *Quam oblationem* qui suit la consécration jusqu'au *Nobis quoque peccatoribus* et désigne le sacrifice des pécheurs. Cette nouveauté doctrinale d'un double sacrifice soulèvera d'énergiques protestations.

Le célébrant élève la voix et dit : *Nobis quoque peccatoribus.* Le Christ est déposé dans le sépulcre, pendant que les pécheurs gémissent tout haut de leurs péchés.

Le célébrant récite l'*Agnus Dei* et rompt le pain eucharistique en trois parcelles (rite qui se pratique actuellement pendant la conclusion de la prière *Libera nos*). Les disciples d'Emmaüs reconnaissent le Seigneur à la fraction du pain. La première parcelle est déposée dans le calice; elle figure le corps glorieux du Christ, car le Christ est ressuscité par l'union qui se fait de la parcelle consacrée, ou de son corps, avec le précieux sang, ou avec son âme. La seconde est consommée par le prêtre, parce qu'elle est le corps du Christ, *adhuc ambulans super terram.* La troisième, laissée sur l'autel et réservée pour le viatique des moribonds, c'est le corps du Christ, *jacens in sepulcris.* Ainsi, Amalaire voit dans le Christ un triple corps, *corpus tripartitum* ou *triforme*, et l'âme du Christ est désignée par son précieux sang ! Tout cela n'a rien de commun avec la saine théologie, et ses adversaires se chargeront bien de lui dire pourquoi.

Enfin, car il faut se borner, le célébrant donne sa bénédiction au peuple et se retire à la sacristie. Au jour de son ascension, le Christ bénit ses disciples et remonte aux cieux.

***

Le caractère opaque et illogique de l'allégorisme d'Amalaire apparaît beaucoup moins dans le schéma général que dans les explications de détail de la messe. C'est qu'ici il y avait, dans ses mises en scène, une grosse difficulté d'exécution qui nous eût terriblement gênés : dans les divers mystères de l'Homme-Dieu, les personnages et les circonstances changent continuellement, tandis qu'à la messe ce sont toujours les mêmes officiants et les mêmes objets liturgiques. Mais cette difficulté n'a rien qui embarrasse Amalaire : il n'y a pas assez d'acteurs ? La belle affaire ! Il suffit d'assigner au même personnage, au même objet, plusieurs rôles à la fois. Ainsi, dès le début, l'évêque représente le Christ, les diacres, les sous-diacres, et les acolytes représentent respectivement les prophètes, les sages et les scribes de l'Ancien Testament. Cela n'empêche nullement l'évêque de figurer, au même moment, l'Évangile, tandis que les diacres et sous-diacres figurent les autres livres sacrés. Les sous-diacres deviennent ensuite des Apôtres, puis Joseph d'Arimathie, puis les disciples qui se cachent durant la passion, tout en figurant les saintes femmes qui viennent hardiment pleurer au pied de la Croix. Les diacres se métamorphosent en prophètes, en apôtres, en disciples de Jésus et en bien d'autres choses encore, sans la moindre gêne. Le *sudarium* (manipule)

figure *ad libitum* les pieuses pensées qui essuient les larmes de notre exil, la tristesse causée par la trahison de Judas, l'agonie du Sauveur et sa passion, les travaux des anges qui se mettent au service des hommes; il est assez complaisant pour assumer des rôles aussi variés que les couleurs de l'arc-en-ciel. Le corporal, l'autel, les cierges, le chant, ne montrent pas moins de complaisance sous la plume d'Amalaire. Tout cela fait de l'explication de la messe une véritable fantasmagorie, où l'esprit se perd totalement.

***

Les critiques de l'école lyonnaise.

Amalaire néanmoins était fier de son œuvre. Il connaissait le goût de ses contemporains pour ce symbolisme épais et déconcertant, auquel on attribuait d'autant plus de profondeur de sens qu'on n'y comprenait rien du tout. Il lui était donc facile de prévoir que son *De ecclesiasticis Officiis* soulèverait l'enthousiasme du public et même de soupçonner que l'ouvrage deviendrait le fond commun sur lequel travailleraient les liturgistes des siècles postérieurs.

L'enthousiasme ne fut pas pourtant unanime; et l'école lyonnaise, représentée surtout par l'évêque Agobard et son diacre Florus, signifia à Amalaire, en termes fort peu onctueux, que son œuvre sentait le fagot.

AGOBARD [1] entra le premier en lice. Dans son opuscule *De correctione Antiphonarii*, il se contenta de défendre certains usages observés dans l'église de Lyon et blâmés par Amalaire. Par un écrit *Contra quatuor libros Amalarii abbatis*, il prit l'offensive et critiqua vivement divers passages répréhensibles du *De ecclesiasticis Officiis*. Sa critique n'est pas de la dernière justesse, ce qu'il faut attribuer en partie à ses ressentiments personnels contre le diacre de Metz; mais nous estimons que son antipathie contre le symbolisme liturgique n'est pas étrangère à ses récriminations outrées. Il avait eu beaucoup à lutter contre des pratiques superstitieuses [2] qui se propageaient même dans les hautes classes de son troupeau. A ses yeux, cette manie de chercher des significations mystérieuses dans les rites et les objets du culte ne pouvait aboutir qu'à la manie d'y chercher également des influences mystérieuses et qu'elle prédisposait ainsi les fidèles à verser dans la superstition. De là sa prétention, d'ailleurs injustifiée, de n'accueillir dans la liturgie que des textes scripturaires, seuls susceptibles de renfermer des sens mystiques; de là, dans son *Traité sur les Images*, certaines expressions forcées, qui, dépassant manifestement sa pensée, l'ont fait accuser de connivence avec l'hérésie iconoclaste. Ses exagérations ont desservi sa propre cause; et l'on ne voit pas qu'Amalaire ait cru devoir lui donner la réplique.

Mais avec FLORUS, la bataille prit de l'ampleur. Son intelligence claire,

1. Les divers écrits d'Agobard sont dans MIGNE, t. CIV. Son *Liber de divina Psalmodia*, cité à part, n'est manifestement que la préface du *Liber de correctione antiphonarii*.

2. Voir dans MIGNE son *Liber de Grandine et Tonitruis* et son *Liber de divinis sententiis*.

solide et fertile en ressources, ses remarquables connaissances théologiques, patristiques et exégétiques, son tempérament décidé et passionné faisaient de lui un polémiste redoutable. Il ne se borna pas à attaquer publiquement Amalaire; il le dénonça aux évêques des Gaules, le fit comparaître au Concile de Kiersy-sur-Oise, se chargea lui-même de dresser et de développer l'acte d'accusation, et les Pères du Concile ne durent certainement pas s'ennuyer pendant qu'il tenait son adversaire sur la selette. Bref, le *De ecclesiasticis Officiis* dut subir la censure du Concile.

Il n'y a pas de doute que l'assemblée n'ait été vivement impressionnée par les doctrines d'Amalaire sur le précieux sang, figure de l'âme du Christ, sur le double sacrifice de la messe et sur le *corpus triforme*. Mais la censure visait-elle aussi le système symbolique lui-même? Florus affirme que oui, et il nous serait bien difficile de le contredire, puisque nous sommes réduits à ses seuls renseignements sur ce qui s'est passé au Concile. Pourtant, certains doutes subsistent. Au reste, ce qui nous intéresse davantage, ce sont les raisons qu'il a invoquées contre le symbolisme de son adversaire et qu'il a également livrées dans ses trois *Opuscula contra Amalarium* [1]. Elles valent la peine que nous nous y arrêtions un instant. *(A suivre.)*

Attert (prov. de Luxembourg). CH. WILLI, C. SS. R.

L'OFFICE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ

MONSIEUR AUDA, le sympathique maître de chapelle des Salésiens liégeois, vient de publier, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, un ouvrage sur l'*École musicale liégeoise au Xe siècle: Étienne de Liége* [2]. Notre Bulletin musical en donnera le compte rendu.

Au point de vue liturgique, cette étude est également d'un haut intérêt, l'évêque musicien ayant composé trois offices : celui de l'Invention de saint Étienne, celui de Saint-Lambert et celui de la Très Sainte Trinité.

M. Auda les publie tous trois avec leur musique originale et les accompagne chacun d'une vaste étude.

Arrêtons-nous un instant à ce chapitre IV qui traite de l'*Office de la Sainte Trinité*, de la page 67 à la page 112. Sa conclusion s'y lit en ces termes : *la fête de la Sainte-Trinité prit véritablement naissance à Liége au Xe siècle, d'où elle passa, avec la date de sa célébration et l'office composé par l'évêque Étienne, à l'usage de l'Église universelle.*

En développant ses arguments en faveur de cette thèse, l'auteur daigne citer à maintes reprises *les Questions liturgiques*, à propos notamment d'un articulet de Dom Lambert BEAUDUIN : l'*Origine de la Fête de la Sainte-Trinité* [3], que M. Auda veut bien appeler *substantiel*. Nous nous étonnons cependant de voir l'auteur y découvrir « une opinion défavorable sur l'origine liégeoise » (p. 68) de la fête.

Après avoir indiqué les premières oppositions de Rome au nouvel office et l'extension de la fête à l'Église universelle par Jean XXII, dom Beauduin concluait simplement en ces termes : « L'institution de cette

1. MIGNE, t. CXIX, col. 71-95.
2. Bruxelles, Hayez, 1923.
3. *Les Questions Liturgiques*, II, (1911-1912), pp. 380-383.

fête par Étienne, évêque de Liége († 920), serait donc une légende, et l'antique Église, la fille aînée de l'Église romaine dans nos provinces, perdrait un de ses nombreux titres de gloire : Non.

» Sans qu'on puisse préciser avec certitude le rôle important d'Étienne dans le domaine liturgique, il semble certain que ce fut lui qui développa le culte de la Sainte Trinité et ajouta à la messe composée par Alcuin un office complet de ce mystère. » (p. 383.)

Dom Beauduin en effet émettait l'hypothèse ingénieuse comme quoi la messe votive composée pour les dimanches par Alcuin en faveur des prêtres moins instruits, serait devenu tout naturellement la messe propre du dimanche *vacat*, c'est-à-dire qui suivait le samedi des Quatre-Temps, dont la liturgie d'ordination ne commençait qu'au soir et suppléait au dimanche (p. 380).

Quant à l'opposition romaine notée aux Décrétales [1], malgré l'affirmation de Martène [2], il y a tout lieu de croire qu'elle venait non pas d'Alexandre II († 1073), mais bien d'Alexandre III († 1181) comme l'indique le *Corpus*.

Friedberg et Jaffé (nº 9169) considèrent bien cette lettre comme authentique et écrite entre 1159 et 1181. Cette véracité se confirme du fait que la décrétale encore absente de la *Compilatio I*ª (1191) n'apparaît que dans la *Compilatio II*ª rédigée entre 1210 et 1215 [3]. Cette mention de cette décrétale portée par un pape « piae memoriae Alexander » au ch. xl du *Micrologue* [4] nous est d'ailleurs un indice pour rejeter la paternité de Bernold de Constance († 1100) à l'égard de la seconde partie (ch. xxiv-lxii) ou tout au moins du dernier chapitre de ce fameux écrit anonyme.

Le *veto* romain amena le clergé de Liége à un curieux *modus vivendi*. Le dimanche octave de la Pentecôte garda son nom de *Trinitate*, mais on se borna à n'y célébrer qu'une messe — nous dirions *votive solennelle* — en l'honneur du saint Mystère. Les féries de la semaine restèrent, comme dès le début, de l'octave de la Trinité. Le dimanche suivant, 2ᵉ après la Pentecôte, devint le *Festum Trinitatis* (p. 87). Ces expressions n'apparaissent qu'aux xiiiᵉ et xivᵉ siècles, ce qui cadre parfaitement avec une décrétale d'Alexandre III.

De là que les livres liégeois prescrivent la Fête-Dieu au jeudi [5] « *in octava Trinitatis* » mais avant la *festum Trinitatis* (p. 94).

***

Mais écoutons M. Auda : « Pour ce qui est du texte de l'office, remarque-t-il, sur lequel nous passerons rapidement, Étienne ne l'a pas tiré de son propre fonds; une grande partie en est empruntée à la sainte

1. Lib. II, t. IX, *de feriis*, ch. ii, *quoniam in parte*.
2. *De antiquis ecclesiae ritibus*, l. IV, ch. xxviii, nº 22, et non de D. Guéranger, comme dit M. Auda (p. 80).
3. E. Friedberg, *Quinque compilationes antiquae*, Leipzig, 1882, pp. ix et xxvii.
4. *M. P. L.*, t. CLI, ch. 1020.
5. Les messes d'Alcuin portaient au jeudi la messe des Anges. Pourrait-on en voir l'écho dans les nombreux « *panis angelorum, panis angelicus* » de l'office de Fête-Dieu?

Écriture, particulièrement au Psautier, selon la manière des Anciens.

» Suivit-il, dans cette rédaction, un plan littéraire déterminé, ou se laissa-t-il simplement conduire par son goût? Nous l'ignorons; un fait à constater, c'est la grande variété des formes employées par l'écrivain. Ce texte se compose de pièces en prose ordinaire; d'autres sont conçues d'après les lois de la versification rythmique; certaines obéissent scrupuleusement aux règles de la métrique, tandis que plusieurs enfin sont simplement soumises aux divers procédés de l'homoiteleute (assonance, consonance, etc.).

» Sans doute, ces exemples ne sont pas tous des modèles achevés d'une application rigoureuse de ces formes littéraires; eu égard à l'époque qui les a produits, ils sont intéressants à connaître; c'est pourquoi nous avons cru bon de les signaler.

» Parmi les pièces appartenant à la rythmique, nous citerons l'Antienne du Cantique des Laudes, dans laquelle le parallélisme des membres et l'énumération des accents sont frappants.

Benedícta sít creátrix
et gubernátrix ómnium
sáncta et indivídua, Trínitas
et núnc et sémper, et per infiníta
saeculórum saécula.

Antienne de Benedictus.

Té Déum Pátrem ingénitum	9 *syll.*	4 *acc.*
Té Fílium unigénitum	9 *syll.*	3 *acc.*
Té Spíritum Sánctum Paráclytum	10 *syll.*	4 *acc.*
sánctam et indivíduam Trinitátem	12 *syll.*	3 *acc.*
tóto córde et óre confitémur	11 *syll.*	4 *acc.*
laudámus, átque benedícimus	10 *syll.*	3 *acc.*
tíbi glória in saécula.	9 *syll.*	3 *acc.*

Antienne à Magnificat des IIes Vêpres.

Grátias tíbi Déus
Grátias tíbi véra
et úna Trínitas
úna et súmma Déitas
sáncta et úna Unitas

Antienne à Magnificat des Ires Vêpres.

» En voici, qui ne sont pas, à proprement parler, des vers, mais s'en rapprochent beaucoup, surtout par leurs rimes :

Ex quo omnia,
per quem omnia,
in quo omnia,
ipsi gloria
in saecula.

5e *Antienne des Laudes.*

Spes nostra
salus nostra
honor noster
o beata Trinitas.

2e *Antienne du IIe Nocturne.*

Libera nos
salva nos
justifica nos
o beata Trinitas.

3e *Antienne du IIeNocturne.*

» Les Antiennes suivantes ajoutent deux procédés très usités au moyen âge : l'anaphore et l'allitération.

Té invocámus,
Té adorámus,
Té laudámus,
o beáta Trínitas.

1re *Antienne du IIe Nocturne.*

Vérax est Páter,
Véritas Fílius,
Véritas Spíritus Sánctus,
o beáta Trínitas.

2e *Antienne du IIIe Nocturne.*

» En *métrique*, nous avons plusieurs Antiennes dont le mètre préféré est le dimètre iambique et trochaïque en forme strophique. Le moyen âge affectionnait beaucoup ce genre.

Gloria tibi Trinitas,
Æqualis una Deitas,
Et ante omnia saecula,
Et nunc et in perpetuum.
1re *Antienne des Laudes.*

Laus et perennis gloria
Deo Patri, et Filio,
Sancto simul Paraclito,
In saeculorum saecula.
2e *Antienne des Laudes.*

Da gaudiorum praemia,
Da gratiarum munera,
Dissolve litis vincula,
Astringe pacis foedera [1].
Verset du 2e Répons du IIe Nocturne.

» Terminons enfin par les strophes saphiques suivantes :

Gloria laudis resonet in ore
Omnium Patri, genitaeque Proli,
Spiritui Sancto pariter resultat
Laude perenni.
3e *Antienne des Laudes.*

Gloria Patri, genitaeque Proli,
Et tibi compar utriusque semper
Spiritus alme, Deus unus, omni
Tempore saeculi.
2e *Répons du IIe Nocturne.*

Laus Deo Patri, parilique Proli,
Et tibi Sancte studio perenni
Spiritus, nostro resonet ab ore
Omne per aevum.
4e *Antienne des Laudes.*

» Les pièces tirées de la sainte Écriture que nous avons réussi à identifier sont les suivantes :

I Répons : *Benedicat nos*, ps. 66, v. 8; II Répons, *Benedictus Deus*, ps. 71-18; III Répons : *Quis Deus magnus*, ps. 76-14; IV Répons : *Magnus Dominus*, ps. 47-2 ou 144-3, le verset, ps. 146-5; VIII Répons,? Verset : *Benedictus*, Daniel, 3-56; IX Répons,? Verset : *Quoniam magnus*, ps. 85-10. Le verset *ante Laudes : Excelsus*, ps. 112-4.

» Les capitules et oraisons sont extraits du *Nouveau Testament.*

Laudes : *O Altitudo*, Rom., II, 33; de Tierce : *Tres sunt*, Ép. I de saint Jean, cap. V, 8; Sexte : *Unus Deus*, Ephes., cap. 4-5; None : *Regi sunt*, I Timoth., I, 17.

» Pour les Leçons, Étienne fit de larges emprunts aux œuvres d'Alcuin, spécialement à son traité sur ce Mystère : *De Sancta Trinitate et Fide*, lib. I [2] : Nous inférons de là que les théories d'Agobard n'influencèrent pas beaucoup l'auteur de cet office; peut-être étaient-elles déjà oubliées à cette époque.

» L'opinion émise par le Dr Wagner, concluant « à une compilation » puisée à des sources différentes », reçoit ainsi confirmation. Nous sommes d'un avis différent lorsque, parlant de l'origine des offices versifiés, il écrit : « le mouvement partit probablement du monastère de

1. Cette strophe est empruntée à l'hymne des Vêpres du vendredi : *Plasmator hominis Deus*, selon le texte primitif, *Hominis superne Conditor*, d'apès le texte actuel.

2. Ce qui a fait écrire erronément à Tritheim : « Hic etiam ex libro Albini abbatis Turonensis cantum ordinavit (Stephanus) de Sancta Trinitate. » (*Chronique historique, op. cit.*, t. I, p. 51.) Id. (*De script. eccles., op. cit.*, fo 60 vo.) Edelestand Duméril tombe dans une autre erreur lorsque, rapportant ce texte, il tire la conclusion qu'à cette époque « on refaisait les anciennes mélodies ». (*Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, p. 99, note 2. Paris, 1843.)

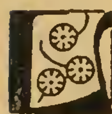
Saint-Amand, dans les Flandres ». Il en serait ainsi, s'il était prouvé qu'Hucbald prit une part quelconque à cette rédaction, ou encore à celle de l'*Office de Saint-Lambert;* or, ce point est loin d'être acquis; par conséquent et jusqu'à plus amples informations, toutes les garanties étant en faveur d'Étienne, nous regarderons Liége comme le point de départ de cette innovation .»[1]

C'est donc aux accents de la *Cité ardente* que nous louerons le Dieu Trois et Un, et le Dieu-Sacrement en cette semaine de Trinité, véritable enclave liégeoise dans la liturgie universelle :

Laetare et lauda Deum Ledgia[2].

Dom Joseph KREPS.

LE DÉCRET « OPTIME NOVIT » SUR LE JEUNE EUCHARISTIQUE AVANT LA MESSE (20 MARS 1923). *(A. A. S.*, 5 avril 1923, vol. XV, p. 151.)



E Saint-Siège, par l'organe du Saint Office, a apporté une modification importante à la discipline du jeûne eucharistique : les prêtres obligés à la binaison ou à la célébration d'une seule messe à heure tardive, peuvent, pour des causes raisonnables, obtenir du Saint Office, par l'intermédiaire de leur Ordinaire, l'autorisation de rompre le jeûne eucharistique, *per modum potus, exclusis inebriantibus.*

Faisons à ce sujet quelques brèves considérations.

1. Le Concile de Trente a formulé la doctrine catholique en cette matière : « Le Concile déclare en outre que l'Église a toujours possédé le pouvoir, dans la dispensation des sacrements, de fixer et de changer, leur substance restant intacte, *tout ce qui semble demandé par l'utilité des fidèles et le respect des sacrements*, vu les circonstances de temps et de lieu. L'Apôtre indique clairement ce droit quand il dit : que les hommes nous considèrent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. (*I Cor.*, IV, 1.) Au surplus, il a usé de ce droit en plusieurs rencontres et en particulier au sujet de l'Eucharistie, quand il écrit : Tous les autres points je les fixerai à mon arrivée[3]. » (*I Cor.*, XI, 34.) C'est d'ailleurs l'enseignement du Concile de Constance contre les erreurs hussites[4]. La loi suprême en cette matière est donc l'utilité des fidèles : *suscipientium utilitati*, dit le Concile de Trente. Et c'est aussi le principe sur lequel insiste le nouveau décret et par lequel il justifie une modification importante apportée à une loi aussi ancienne que l'Église, « gravissimae legis relaxatio ». Par deux fois le décret affirme ce principe : « Ne forte ex lege ecclesiastica qua reali Corpori Christi debitum praestatur obsequium, Corpus Christi mysticum seu animarum salus detrimentum capiat. » Et plus loin : « quum spirituale fidelium bonum id exigat ». On comprend aisément que cette nouvelle mesure facilitera singulière-

1. *Op. cit.*, pp. 108-111.
2. ÉTIENNE de Liége, Office de Saint-Lambert, antienne à Magnificat des IIes Vêpres, *op. cit.*, p. 197.
3. Sess. XXI, chap. II, Denz. 931.
4. 15 juin 1415, sess. XIII, Denz. 626.

ment le saint ministère, surtout dans les régions où la pénurie du clergé se fait sentir, et dans les pays de Missions.

2. Le décret nouveau est semblable à celui porté par Pie X pour la communion fréquente des personnes infirmes [1]. Ce décret autorise les malades qui réunissent les conditions indiquées à prendre avant la communion quelque chose *per modum potus ;* donc, non seulement des liquides purs, même nutritifs (lait, bouillon, jus de viande, etc.), mais aussi en petite quantité des substances en suspension dans le liquide (vermicelle, pâtes, riz, etc.).

3. Il est intéressant de faire remarquer que c'est également sous forme de *potus* que se sont introduites insensiblement les mitigations de la loi du jeûne ecclésiastique. On sait en effet, qu'anciennement comme aujourd'hui encore dans l'Église orientale, la distinction entre jeûne eucharistique ou naturel et jeûne pénitentiel n'existait pas : il fallut être naturellement à jeun dans le sens strict du mot, soit jusqu'à la Synaxe eucharistique, soit jusqu'à l'unique repas de l'après-midi. Ce n'est que vers le xe siècle qu'un certain relâchement du jeûne *pénitentiel* s'introduisit sous forme de *potus*. Aussi la collation du soir ne comportait-elle encore au XIIIe siècle qu'une boisson : « priusquam lectio completorii legatur, *libant* » [2]. Martène († 1739), qui rapporte ce texte à la suite de beaucoup d'autres, ajoute : « Exhinc ad nos usque pervenit iste ritus, ut etiam in monasteriis in quibus strictior vigeret observantia, quales fuere Cistercienses primi, post vesperas tamen *liberetur;* sed ad potum aliquid superaddere cibi recentis omnino est consuetudinis, quae nec ducentos forte superat annos [3]. » Martène écrivait au XVIe siècle; selon lui donc la collation *solide* remonte au XIVe ou XVe siècle. Et de fait saint Thomas ne connaît encore que le *potus* en dehors du repas principal : « non autem intendit Ecclesia interdicere abstinentiam *potus* » [4]. A fortiori n'était-il pas question du *frustulum* solide du matin. Ce n'est donc que plus tard, qu'à la faveur du principe *ne potus noceat*, s'est introduit le solide. Le décret semble avoir obvié à l'application de ce principe, disant : *exclusis inebriantibus*.

Voilà donc que les deux lois du jeûne eucharistique et du jeûne ecclésiastique, d'abord identiques, puis diversifiées par la coutume du *potus*, marquent une légère tendance à se rapprocher de nouveau à la faveur de ce même *potus*. Il sera vrai de dire que dans le cas prévu les deux lois s'identifieront; en d'autres termes, que le jeûne ecclésiastique suffira.

Nos lecteurs les plus fidèles se rappelleront les souhaits que nous formulions dans ce sens ici-même [5] et sur lesquels on pourra dorénavant revenir sans paraître trop audacieux.

4. Le décret laisse entrevoir que les évêques recevront des pouvoirs

1. Décret du 7 déc. 1906.
2. MARTÈNE, *De Antiquis Monachorum Ritibus*, Anvers, 1738, lib. I, cap. XI, § 14, t. II, col. 105.
3. *Loc. cit.*, col. 106.
4. 2a 2ae, 147, art. VI, ad 2m.
5. *Les Questions Liturgiques*, IV (1914), pp. 362-373.

délégués plus étendus que ceux concédés actuellement pour ces dispenses. Ces pouvoirs portent sur une matière grave dans la discipline ecclésiastique et doivent, dès lors, être exercés avec un redoublement de vigilance et de prudence : ce que le droit canonique indique par la formule : *graviter onerata conscientia.* Bien des hésitations se produiront, au début surtout, dans l'appréciation des *rationabiles causae* qu'indique le décret. Mais en pratique, le doute positif n'est pas de nature à contrarier la concession des dispenses : on lit en effet au can. 84, § 2 : Dispensatio in dubio de sufficientia causae licite petitur et potest licite et valide concedi. D. L. B.

ADDITIONS AU RITUEL

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié, dans leur numéro du 31 août 1922, plusieurs décisions de la Sacrée Congrégation des Rites qui intéressent la prière liturgique. Parmi ces décisions se trouve un décret établissant cinq additions à faire au Rituel romain. Elles regardent l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction, l'application de l'indulgence *in articulo mortis* et la recommandation de l'âme. Chacune de ces additions est courte. Il sera facile de les copier soit sur le Rituel lui-même, soit sur une feuille de papier que l'on insérera à l'endroit indiqué pour s'en servir au moment opportun.

Les Questions liturgiques et paroissiales en tiennent à la disposition de leurs lecteurs une feuille imprimée (0,25 fr. l'exemplaire) qui pourra leur servir de signet.

I. Pour l'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION, il faut : au chapitre I, après la rubrique 20, ajouter l'instruction suivante :

N° 21. *Quando pluribus simul infirmis hoc Sacramentum ministratur, Sacerdos singulis aegrotis crucem pie deosculandam porrigat, omnes preces quae unctiones praecedunt, plurali numero semel recitet, unctiones cum respectivis formis super singulos aegrotos efficiat, omnes vero preces quae unctiones subsequuntur, plurali numero semel dicat.*

Au chapitre II, n° 7, il faut, après les mots « per invocationem », ajouter : « gloriosae et sanctae Dei Genitricis Virginis Mariae, ejusque inclyti Sponsi Joseph, et omnium », etc.

II. Pour l'APPLICATION DE L'INDULGENCE IN ARTICULO MORTIS, ajouter au chapitre VI, après la rubrique n° 7, qui commence par ces mots : « *Si vero infirmus sit adeo morti proximus* », le texte suivant : *Si vero infirmus sit adeo morti proximus, ut neque confessionis, neque praemissarum precum recitandarum suppetat tempus, statim Sacerdos Benedictionem ei impertiatur, dicendo :*

« Dominus noster, » etc., comme dans l'ancien rituel.

Et si mors proxime urgeat, dicat :

« Ego, facultate mihi ab Apostolica Sede tributa, indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo. In nomine Patris † et Filii et Spiritus Sancti. Amen. »

« Per sacrosancta, » etc., comme dans l'ancien rituel.

« Benedicat te, » comme dans l'ancien rituel.

In casu vero necessitatis sufficit dicere :

« Ego, facultate mihi ab Apostolica Sede tributa, indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo et benedico te. In nomine Patris † et Filii et Spiritus Sancti. Amen. »

La rubrique n° 4 de ce même chapitre VI doit être complétée par l'instruction suivante :

Quando hujusmodi Benedictio apostolica pluribus simul infirmis impertitur, omnia dicantur semel ut supra, singulari tantum numero in pluralem immutato.

Postea dicit : « Adjutorium, » etc.

III. Aux prières pour la RECOMMANDATION DE L'AME, voici les modifications à faire (n° 4) :

A l'oraison *Proficiscere*, etc., après les mots : « Virginis Mariae », ajouter : « in nomine beati Joseph, inclyti ejusdem Virginis Sponsi ».

A l'oraison *Commendo te*, etc., après les mots « te complexus astringat », ajouter : « Sanctus Joseph, morientium Patronus dulcissimus, in magnam spem te erigat. »

Après l'oraison « Clementissima Virgo », etc., ajouter la suivante : « Ad te confugio, Sancte Joseph, Patrone morientium, tibique, in cujus beato transitu vigiles adstiterunt Jesus et Maria, per hoc utrumque carissimum pignus, animam hujus famuli (*vel* famulae) N. in extremo agone laborantem enixe commendo, ut ad insidiis diaboli, et a morte perpetua, te protegente, liberetur, et ad gaudia aeterna pervenire mereatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen. »

Enfin au moment du dernier soupir *(In exspiratione)*, (chap. VIII), après les mots : « *hora mortis suscipe* », ajouter immédiatement avant le n° 2 : « Sancte Joseph, ora pro me. Sancte Joseph, cum beata Virgine Sponsa tua, aperi mihi divinae misericordiae sinum.

» Jesu, Maria, Joseph, vobis cor et animam meam dono.

» Jesu, Maria, Joseph, adstate mihi in extremo agone.

» Jesu, Maria, Joseph, in pace vobiscum dormiam et requiescam. »

POUR NOS ENFANTS DE CHŒUR

POURQUOI ne pas parler d'eux, alors qu'ils tiennent une si grande place dans les cérémonies du culte? Ne doivent-ils pas faire l'objet de notre sollicitude toute spéciale et de notre dévouement?

N'arrive-t-il pas souvent en effet que des parents pieux hésitent à confier leurs enfants au service des autels parce qu'ils constatent que les acolytes sont parfois très loin de remplir leurs si saintes fonctions à l'édification des fidèles?

N'est-il pas de notre devoir de former nos enfants de chœur à la piété et au parfait accomplissement de leurs fonctions liturgiques?...

Il y a vingt ans, M. l'abbé Breyre, alors vicaire de Saint-Remacle à Verviers, voulant donner à ses acolytes cette formation pieuse, établit pour eux l'Association de Saint-Jean Berchmans d'après les statuts

approuvés naguère par S. S. Pie IX. Son exemple ne fut suivi que par quelques paroisses de Verviers et des environs.

Comprenant l'importance que peuvent avoir ces pieuses associations, nous voudrions les faire connaître à tout le diocèse. Ce fut un des vœux adoptés à la section des enfants de chœur lors de la Journée liturgique tenue à Saint-Christophe, le 23 juin 1922.

En voici les statuts et les avantages spirituels accordés aux membres. Il va de soi que l'on peut ajouter à ce règlement certaines modalités exigées par les différents milieux.

***

Pieuse Association des enfants de chœur, placée sous le patronage de saint Jean Berchmans.

Règlement approuvé par S. S. Pie IX.

1. Avant tout les associés doivent avoir à cœur de paraître toujours dans les églises avec le respect et le recueillement que demande le saint lieu; à cet effet, ils y garderont un silence absolu, s'abstenant de toute parole qui ne serait pas entièrement nécessaire; ils feront avec piété la génuflexion en passant devant le saint Sacrement; ils observeront consciencieusement les cérémonies à la sainte Messe et aux autres offices; ils éviteront de tourner la tête de côté et d'autre, surtout quand ils seront à l'autel.

2. Ceux qui ont à réciter des prières alternativement avec le prêtre à la sainte Messe ou ailleurs doivent les apprendre parfaitement et les prononcer avec dignité et dévotion.

3. Pendant qu'ils sont à l'église et accomplissent leur office, ils auront toujours présent à l'esprit qu'ils font sur la terre ce que les anges font au paradis en servant la Majesté divine. Ils doivent avoir aussi la volonté de réparer par leurs actes les offenses que font les impies au divin Sauveur.

4. A la sacristie, ils doivent sévèrement s'interdire tout discours inutile.

5. Au moins tous les huit jours, ils s'approcheront de la sainte Communion; ils ne manqueront pas surtout de la faire à la fête de leur saint patron, saint Jean Berchmans et, pour mieux célébrer cette fête, ils auront soin de s'y disposer par une neuvaine préparatoire.

6. Une fois par mois, à un jour déterminé et à une heure convenable, ils se réuniront chez leur curé ou chez un autre prêtre désigné par lui, pour entendre les explications qui leur seront données sur un point de la doctrine chrétienne ou sur les cérémonies religieuses.

7. Chaque jour ils réciteront la prière suivante :

Saint Jean Berchmans, qui vous êtes distingué par votre pureté et votre recueillement dans les églises, ainsi que par la tendre dévotion que vous aviez envers le saint Sacrement, la Très Sainte Vierge et saint Louis de Gonzague, obtenez-nous la grâce de vous imiter dans ces vertus, afin que tous ceux qui nous voient dans l'église pensent vous voir vous-même et en rendent

honneur à Dieu et à vous, son fidèle serviteur. Ainsi soit-il. (Pater, Ave, Gloria.)

***

Le pape Pie IX approuva cette pieuse association et permit qu'elle fût établie en tout lieu avec le seul agrément de l'Ordinaire.

En même temps il lui accorda des indulgences, parmi lesquelles :

Cent jours chaque fois que les associés servent pieusement la sainte Messe ou font la génuflexion avec le respect convenable, ou rentrent bien recueillis à l'église.

S. Gr. Mgr l'évêque de Liége approuve la Pieuse Association et en permet l'érection dans toutes les paroisses du diocèse...

***

Nous formons le vœu de voir cette « Pieuse Association » s'établir de plus en plus dans les paroisses et les établissements du diocèse pour le plus grand bien spirituel des enfants de chœur et pour l'édification des fidèles.

Pour le Comité central :
Chanoine A. POSTELMANS,
Professeur de liturgie au Grand Séminaire,
Directeur ;

L'abbé L. DEWEZ,
vicaire de Sainte-Marie-des-Anges,
secrétaire pour la province de Liége.

L'abbé L. LEEN,
vicaire de Saint-Jean-l'Évangél.,
secrétaire pour le Limbourg.

Nous annoncerons bientôt la publication d'un petit code de rubriques, très simple et très concis, à l'usage des acolytes, par M. le chanoine Postelmans.

Note : Nous comprenons sous la dénomination « enfant de chœur » aussi bien les choristes que les acolytes.

(*Semaine religieuse du diocèse de Liége,* XLII (1922) pp. 801-806.) — *Voir aux* Éphémérides *aux dates du* 28 *décembre* 1922 *et du* 5 *avril* 1923.

COURS DE LATIN LITURGIQUE

GRACE à l'initiative de M[me] FLAD, l'auteur de l'excellent ouvrage *L'Éducation par la Liturgie* (Paris, Art catholique), la France a connu l'initiative du procédé *up to date* de l'enseignement du latin d'Église par correspondance [1] ! La Hollande vient de suivre. MM. les instituteurs BLAAS et DOUWES s'occuperont des corrections. Le cours sera rédigé par des pères dominicains et s'adresse spécialement aux maisons religieuses, aux *scholae* de chantres et aux enfants de chœur. Les organisateurs ont pris comme exergue : *Vivus et enim sermo Dei,* et soulignent l'importance qui s'attache à mieux faire revivre la pratique de la langue maternelle de l'Église en un temps où le sionisme enseigne l'hébreu dans toutes ses écoles. Minerval : 2 fl. par mois.

1. Pour conditions consulter l'annonce de publicité du présent numéro.

LA RENAISSANCE DU CHANT GRÉGORIEN

Un congrès de *chant grégorien,* tout récemment s'est tenu à Paris. Non seulement dans la liturgie, mais encore dans toute la musique contemporaine, l'influence de la mélodie grégorienne s'affirme de jour en jour. Aussi l'*Écho de Paris* s'est-il adressé à l'un des spécialistes les plus autorisés. L'article qu'on va lire est de M. Amédée Gastoué, professeur à la Schola et à l'Institut catholique, et l'un des collaborateurs de l'Édition vaticane. Il est aussi l'auteur de nombreux traités, d'éditions pratiques (telles que l'*Ordinaire des Saluts*), et d'ouvrages d'histoire, tels que l'*Art grégorien,* les *Primitifs de la musique française*...

***

Plus que jamais, le chant « grégorien » de l'Église latine est à l'ordre du jour, depuis qu'entre peu à peu en vigueur l'Édition « vaticane » que le pape Pie X fit publier. Les évêques introduisent cette réforme dans leurs diocèses. A Paris, le mouvement s'accentue, surtout depuis un an, grâce à S. Ém. le cardinal Dubois.

Mais c'est surtout en province que le mouvement a grandi. Rien de plus beau, depuis quelques années, que les grands congrès généraux ou régionaux de Tourcoing et de Lourdes, de Strasbourg et de Metz, et encore telle « Journée grégorienne », où non plus quelques centaines, mais jusqu'à quinze cents ou deux mille amateurs grégoriens se rencontraient, en des séances de véritable travail et des offices religieux admirables, présidés par plusieurs évêques, ou même (comme à Metz) par S. Exc. le Nonce apostolique lui-même.

C'est donc un renouveau et une fructueuse restauration.

***

Le vieux chant, dont la collection première, aux éléments hérités d'un lointain passé, remonte au pape Grégoire le Grand, — c'est-à-dire au VIe siècle, — ce chant, longtemps conservé intact, avait subi en effet les injures du temps et des hommes.

Le premier mouvement romantique, insufflé dans la pratique religieuse, donna l'idée de la restauration de cette antique cantilène. Chateaubriand l'exalte : son imagination l'emporte vers la Grèce et l'Égypte, et il y cherche l'héritage d'Israël. L'écrivain voyait juste, si ses exemples sont faux.

C'est à nos compatriotes, critiques ou érudits, et principalement à ces religieux Bénédictins dont le nom est synonyme de science et de piété, que le chant grégorien de la Rome chrétienne a dû d'être replacé sur son piédestal.

Les travaux du plus illustre d'entre eux, le Rme Père Dom Pothier, se poursuivirent plus de vingt ans, avant qu'il pût en restituer à peu près sûrement la ligne mélodique et rythmique, dans ses premières éditions de Solesmes. Celles-ci furent reprises par un de ses principaux disciples, Dom Mocquereau. — Infatigable travailleur, Dom Pothier, — retiré

actuellement dans un monastère belge, et qui n'a pu encore rentrer dans son abbaye de Saint-Wandrille — fut enfin, au milieu de nombreuses publications pratiques, le principal auteur de cette Édition faite au Vatican même, sur le plan tracé par Pie X, et destinée à servir de recueil officiel de chant à l'Église latine tout entière.

Fait inouï dans cette capitale de la musique polyphonique et du *bel canto :* on assiste à présent dans Rome à des messes pontificales solennelles où le chant grégorien seul, intégralement conforme à la notation vaticane, suffit à alimenter la piété et l'art. Sur ce point, Benoît XV et Pie XI ont continué la tradition relevée par Pie X, en l'accentuant encore. Et ce ne fut pas l'un des moindres étonnements, cette année même, des assistants venus de toutes parts au congrès eucharistique mondial, que la magnifique grand'messe papale de clôture, pendant laquelle la mélodie grégorienne des livres vaticans, enrichie d'autres pièces choisies des vieux répertoires ambrosiens, gallicans et monastiques, emplissait admirablement, sans adjonction d'autre musique, le vaste cadre de Saint-Pierre de Rome, sous l'habile direction de Dom Ferretti, le président de l'École pontificale de musique sacrée, à laquelle Pie XI vient, il y a quelques jours, de donner un nouvel essor.

***

Certaines personnes ont fait au chant grégorien — ou lui ont valu — la réputation de monotonie. Erreur ! ce qui est parfois monotone, ce n'est pas cet art en lui-même, mais la manière dont quelques-uns l'interprètent. Il ne suffit pas, en effet, de le proférer sans nuances, ou en s'attachant à d'extrêmes minuties...

Qui dit : « chant », sous-entend *diction* parfaite, *accentuation* correcte, *voix travaillée,* sentiment qui ne doit pas rester intérieur, mais savoir *s'exprimer au dehors.*

Par leur souplesse, les diverses formes grégoriennes constituent une haute leçon d'art ; destinées tantôt à de grands unissons populaires, tantôt à des voix choisies, elles comprennent et des ensembles et des solis, des alternances et des réponses ; le mouvement de chaque pièce, sa « couleur » d'expression et sa vie sont différents suivant son propre état d'être. (Ceux qui l'oublient portent un grave préjudice à la cause de l'art sacré.)

Certains veulent trouver au chant grégorien la saveur particulière qu'ils lui ont trouvée au fond d'un cloître célèbre : illusion d'esthétique, dans laquelle l'ambiance est singulièrement suggestive ! Impression toute artificielle qu'on ne peut penser à réaliser au dehors par des moyens purement conventionnels et mécaniques. On n'interprète pas au salon comme au théâtre, ni dans une chapelle fermée comme dans une église ouverte toute grande à la foule.

Aussi Rome, sagement, a-t-elle publié de son chant un texte authentique et donné ses directives sans s'attacher à telle ou telle fraction d'école, mais laissant à chacun de ceux qui les ont travaillées avec compétence, l'interprétation *vivante* de ces cantilènes. — Telles sont, par exemple, les belles exécutions qu'en donne un peu partout en France

l'apôtre par excellence et le remarquable chef qu'est Dom David, le directeur de la *Revue du Chant grégorien*. A. GASTOUÉ.

Écho de Paris (28 décembre 1922).

SS. PIE XI ET LE CHANT GRÉGORIEN



ONSIEUR A. GASTOUÉ, ayant publié récemment un *article d'actualité* sur le chant grégorien [1], vient de recevoir de Rome la belle lettre suivante :

SECRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, 18 mars 1923.

« Monsieur le Professeur,

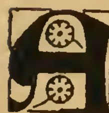
» *Votre article sur la « Renaissance du chant grégorien »* ne pouvait ne pas intéresser Notre Saint-Père le pape Pie XI, qui tient beaucoup — comme vous le dites — à continuer, en cette matière, et même à accentuer la tradition relevée par Pie X, de sainte mémoire.

» Aussi Sa Sainteté vous remercie paternellement, et en vous félicitant de tout cœur, elle tient à encourager vos efforts pour la plus complète restauration pratique des mélodies grégoriennes.

» Avec la bénédiction apostolique que j'ai l'honneur de vous transmettre de la part du Saint-Père, je suis heureux de joindre, Monsieur le Professeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

» Card. GASPARRI.

STATUTS DE L'ASSOCIATION DE SAINT-GRÉGOIRE DU BASSIN DE CHARLEROI



RTICLE PREMIER. Une association de Saint-Grégoire (affiliée à la société centrale de Belgique) est établie dans le bassin de Charleroi, sous le haut patronage de S. Gr. Mgr le Rév. Évêque et sous la présidence d'honneur de MM. les Doyens de la région. Elle est composée de deux fédérations : la fédération des chorales des messieurs et jeunes gens, la fédération des scholae féminines.

ART. II. L'association *a pour but :*

1° De travailler, en conformité avec les directions du *Motu proprio* de S. S. Pie X, du 22 novembre 1903, et de l'autorité diocésaine, à la restauration de la participation des fidèles aux offices par le chant liturgique;

2° De faciliter cette restauration par la création et l'entretien d'œuvres centrales (école de chant, journées liturgiques et grégoriennes, bureau d'achat des livres liturgiques et de partitions musicales), par le soutien accordé aux œuvres locales (subsides accordés aux paroisses pauvres);

3° D'obtenir plus d'unité dans le choix et l'interprétation des chants;

4° Et de rendre possibles, par le fait même, de grandioses cérémonies d'ensemble (congrès eucharistiques, processions) qui contribuent si puissamment, comme le disait S. S. Pie XI au Congrès eucharistique de Rome, à faire rentrer le Christ dans la vie publique.

1. Celui de l'*Écho de Paris*, du 28 décembre 1923, reproduit ci-dessus.

Art. III. Les membres s'engagent à employer leurs talents et leurs efforts pour atteindre ce but et à contribuer à l'extension de l'association jusque dans les moindres paroisses.

Art. IV. L'association ne manifeste de préférence pour aucune école particulière, elle entend uniquement se conformer aux directions de Rome et de l'autorité diocésaine.

Art. V. Chaque fédération est dirigée par un comité composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier nommés par Mgr l'Évêque et d'un membre par canton, nommé par M. le Doyen. Le bureau des deux fédérations constitue le *Comité directeur* de l'association : il sera présidé par un prêtre spécialement désigné à cette fin par S. Gr. Mgr l'Évêque.

Art. VI. Chaque société locale désignera un délégué pour la représenter. La réunion de ces délégués constitue le *Conseil général* de l'association; sa mission est de réaliser un contact plus intime entre les différents groupes, de faciliter la tâche du Comité directeur, *auquel il appartient de prendre les décisions*.

Art. VII. Le président de l'association veille à la prospérité de l'œuvre. Il réunit les membres du Comité directeur, convoque le Conseil général quand il le juge opportun, dirige les débats, se met en rapport avec les sociétés paroissiales, dont il contrôle l'exactitude à se soumettre aux décisions pontificales et épiscopales.

Art. VIII. Le secrétaire de chaque fédération tient un registre contenant : 1° la liste des sociétés fédérées; 2° la composition des comités locaux. Il doit faire chaque année un rapport sur la situation de la fédération.

Art. IX. Chaque association paroissiale lui enverra en temps utile les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport (nombre de membres actifs et honoraires, composition du Comité, chants exécutés). On aura surtout soin d'indiquer dans quelle proportion et avec quel succès la société prend part aux offices, si on est assidu aux répétitions.

Art. X. Les rapports seront lus dans l'assemblée générale. Ils seront distribués à tous les membres.

Art. XI. Le trésorier de chaque fédération tient la liste des sociétés fédérées et celle des membres protecteurs et honoraires. Il perçoit les droits d'entrée des sociétés, les cotisations annuelles des sociétés locales et celles des membres protecteurs et honoraires de la fédération.

Art. XII. Chaque société, à son entrée dans l'association, verse un droit de 10 francs. La cotisation fédérale annuelle est fixée à fr. 0.10 par membre. Sont considérés comme membres protecteurs de l'association ceux qui versent chaque année 25 francs à la caisse de l'association; comme membres honoraires, ceux qui versent 10 francs.

Art. XIII. Les ressources ainsi réalisées servent à l'organisation des œuvres centrales indiquées à l'art. II, 2°, à couvrir les frais d administration, ceux d'impression et d'envoi des programmes, des rapports annuels, etc.

ART. XIV. Pour fonder une section paroissiale, il suffit :

1° De réunir quelques personnes de même sexe, d'une conduite exemplaire, dans le but de les faire chanter à l'église pendant les offices liturgiques;

2° De leur assurer des répétitions régulières autant que possible;

3° De leur donner un règlement, gage de bon esprit et de la discipline au sein de la société;

4° De demander l'affiliation à l'association de Saint-Grégoire du bassin de Charleroi, en adressant au président le texte du règlement adopté, la liste des membres actifs et honoraires et celle des membres du Comité directeur.

ART. XV. Il y aura chaque année, le lundi de Pâques, une assemblée générale de l'association, sous le titre de *Journée grégorienne.* Toutes les sociétés paroissiales se feront un devoir d'y assister au grand complet. Le lieu et le programme de la Journée grégorienne seront fixés par le Comité directeur avec l'approbation de l'autorité diocésaine.

ART. XVI. Les prêtres directeurs des groupes paroissiaux se réuniront en Cercle d'études : il sera l'âme de l'association.

Gilly, le 29 novembre 1922.

Projet excellent et facilement réalisable.

Il est donc approuvé.

Tournay, 7 décembre 1922.
(s.) † Am.-M., Év. de Tournay.

***

A peine établie, l'association de Saint-Grégoire commença la réalisation de son programme. Le jeudi 11 janvier s'ouvrit à la Maison des Dames de Saint-André, rue du Ravin, à Charleroi, son école de plain-chant. Y sont invitées les religieuses, les institutrices, les dames et jeunes filles désireuses de s'initier au chant grégorien et à la liturgie.

La région carolorégienne a déjà le bonheur de posséder quelques zélateurs et zélatrices, notamment à Châtelineau, à Marchienne-au-Pont, à Mont-sur-Marchienne, à Marcinelle, à Gilly. Nous voudrions en voir partout.

CONCOURS DE MUSIQUE SACRÉE

POUR encourager les compositeurs de musique sacrée, la *Procure de Musique Religieuse,* 3, rue de Mézières, Paris, organise pour 1923 un concours international pour la composition de chants sacrés et de pièces d'orgue, concours pour lequel elle offre une somme de 25,000 *francs de prix* en espèces.

Le jury du concours est composé des plus hautes notabilités musicales, à la tête desquelles se trouve M. *Théodore Dubois,* membre de l'Institut, directeur honoraire du Conservatoire national de musique.

Le programme de ce concours peut être demandé dès maintenant à M. *l'abbé H. Delépine,* directeur de la Procure, 3, rue de Mézières, Paris (VIe).

II. QUESTIONS POSÉES

LA PREMIÈRE FÊTE DU SACRÉ-CŒUR A PARAY

Avez-vous remarqué que dans la bulle de canonisation de sainte Marguerite-Marie (*Acta Ap. Sedis*, année 1920, p. 500, 3e alinéa), *il est dit :* Adventante eo die, quem *ipse Dñus sanctissimo Cordi sui* sacrum in posterum *fore constituerat*, — anno 1685, hic dies erat *vigesimus* mensis *junii* — Margarita-Maria Ssimi ejusd. Cordis quamd. imaginem calamo descripserat. Porro ejus alumnae, etc. *De quelle fête s'agit-il là?*

Il s'agit de la première fête en l'honneur du Sacré Cœur, célébrée par les *novices* dont Marguerite-Marie était maîtresse depuis quelque temps, de l'image du Sacré-Cœur, dessinée par la maîtresse de l'autel paré par les novices, de l'exposition de cette image sur l'autel, de la consécration des novices au Sacré Cœur : premier culte rendu en commun à l'image du Sacré-Cœur.

A quelle date a eu lieu cette fête des novices de Paray? Les historiens de sainte Marguerite-Marie disent le 20 *juillet* 1685, jour de Sainte-*Marguerite*, patronne onomastique de la sainte Maîtresse des novices, qui tombait cette année un *vendredi*.

Le texte de la bulle dit : « le 20 *juin*, jour fixé par Notre-Seigneur pour la fête du Sacré-Cœur », donc, doit-on conclure, le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu : or en 1685 ce vendredi tombait non le 20 juin, mais le 29 juin. (Pâques : 22 avril; Corpus Xti : 21 juin; vendredi après l'octave : 29 juin). F. LEPHILIBERT.

Rimont.

L'HYMNE « TE JOSEPH CELEBRENT »

La mise en pages du numéro de Carême ayant malencontreusement coupé la moitié de la réponse à cette question (p. 76), il manquait la constatation pratique, que nos abonnés avertis ont faite par eux-mêmes : les nouvelles éditions typiques du Bréviaire romain portent *Sors pia*. D. J. K.

III. ÉPHÉMÉRIDES

1922

21 mai : PLOËRMEL (Morbihan).

Tous les fervents de chant grégorien, dans la région morbihannaise, viennent de gagner la substance de dix Congrès en une journée liturgique.

Dans le diocèse de Vannes, l'impulsion est normalement donnée de haut en bas; Mgr Gouraud s'est fait un point d'honneur et un devoir d'encourager son clergé à observer les prescriptions de S. S. Pie X. Dans ce petit département du Morbihan, grand par ses vieilles traditions et la force de sa foi, on pense que l'apostolat étant un devoir, il faut prêcher aux autres en se donnant soi-même en exemple. Et nous voyons,

sur les conseils éclairés de M. l'abbé Pirio, maître de chapelle de la cathédrale de Vannes, se former, sur tous les points du département, des groupements paroissiaux qui rivalisent de zèle. Que ce mouvement gagne les départements voisins, et ceux pour qui la réalisation des grandes Associations Céciliennes est un problème insoluble, verront ce beau projet leur apparaître comme un fruit mûr bon à cueillir. Une association générale pour la protection et la diffusion du chant liturgique ne peut se constituer simplement par ordre; en supposant que cela se fit pour une région quelconque, pourrait-on attendre de cet organe des garanties réclamées ou l'action efficace attendue? A notre avis, il faudra procéder ici du particulier au général. Quoi qu'il en soit, et en attendant, nous saluons la belle activité bretonne et souhaitons qu'elle soit génératrice d'autres groupements aussi féconds. (*Revue des Maîtrises*, III, 1922, p. 38).

28 mai : LORIENT (Morbihan).

Nous lisons dans la *Revue des Maîtrises* de Nantes (III, 1922, p. 38) ce compte rendu signé A. Colinet :

« Le chroniqueur de la *Semaine religieuse de Vannes*, courageusement dénonçait dernièrement *un affaiblissement général dans l'obervance des règles liturgiques en France*... Certes, nous n'avons pas perdu le sens du beau, mais nous soumettons trop souvent la liturgie à nos besoins, à nos goûts personnels; un peu de mégalomanie règne dans l'ordonnance des cérémonies du culte. Dans nombre de nos églises, voire de nos cathédrales, la liturgie du lutrin, comme celle de l'autel, est l'objet des plus attristantes fantaisies.

Je connais, à Paris, une église où, à côté des grandes orgues muettes, les vêpres du dimanche sont chantées au galop, sans antiennes, accompagnées par un horrible harmonium; voilà de quoi suggérer à un Huysmans la plus cinglante des apostrophes...

Non loin d'ici est une cathédrale où, pendant la psalmodie de l'office capitulaire, l'abbé-organiste se livre sur son instrument à des acrobaties innomables de la main gauche : doigts tenus, gammes chromatiques, arpèges, rythmes fantastiques, etc., etc... tandis que la main droite se contente de jouer la note.

Les artistes chrétiens souffrent réellement pendant les offices chantés de cette déplorable manière; qu'il est pénible aussi de voir ces admirables monuments que sont nos cathédrales, construites par des siècles de foi et pour recevoir des foules innombrables, être presque désertes à l'heure de l'office du dimanche !

Devant cet état de choses, il est consolent d'assister à une « Journée des Maîtrises »; ce genre de pieux tournoi est encore le meilleur remède au mal dont nous souffrons. Que M. l'abbé Le Naviel, maître de chapelle de Saint-Louis de Lorient soit remercié et félicité.

3-5 août : GAND.

Du 3 au 5 août dernier, le premier *Congrès eucharistique* fut réuni dans la ville épiscopale par Mgr l'évêque de Gand.

Des milliers de fidèles, accourus de tous les coins du diocèse, affluèrent tant aux cérémonies religieuses qu'au travail des sections. Une procession imposante, dont le nombre de participants est évalué à quarante mille *hommes*, clôtura ces solennelles assises eucharistiques. Les compte rendus et rapports viennent de paraître en un volume de 264 pages petit texte, édité par les soins de M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire et principal organisateur du Congrès.

Bornons-nous à relever la *portée liturgique* de ces journées.

Et d'abord, une des quatre sections fut réservée exclusivement à la liturgie et quatre rapports y furent présentés.

M. le chanoine DE MUNCK, professeur au Séminaire, avait pris comme thème : « la Liturgie et la vie chrétienne ». Il établit, avec une lumineuse clarté, comment la liturgie élargit, éclaire et stimule la vie chrétienne. Notons ce passage : « Prenons garde de nous y tromper : en croyant que ce que nous avons toujours vu, entendu et fait est nécessairement ce qu'il y a de meilleur, et par conséquent ne nous reposons pas dans des situations anormales qui devraient être dénoncées au point de vue chrétien. »

« Nous ne voulons pas nous attacher exclusivement aux pratiques anciennes et d'autre part nous ne pouvons nier la loi de l'évolution. Mais puisque la vérité religieuse est immuable et exige comme conséquence des institutions cultuelles permanentes, la réaction doit nécessairement se faire sentir là où il y a des abus. »

Dans une causerie essentiellement pratique, M. l'abbé VERMOESEN, vicaire à Somergem, développa les méthodes pour seconder l'apostolat liturgique dans les différents groupements paroissiaux.

Le samedi matin, devant une salle comble, M. EECKHOUT, professeur à l'Université de Gand, lut un magnifique discours dans lequel il montra que le Missel est la vraie source de la piété fondamentale tant pour les individus que pour la famille.

M. l'abbé BUYSSE, par une importune aphonie fut empêché de lire lui-même son rapport qu'il avait rédigé pour répondre à la question : « Comment nos *scholae* peuvent-elles relever les offices eucharistiques?» Dom Libert Bomans voulut bien le suppléer.

« Il faut que les fidèles prennent une part active au saint Sacrifice. Or le meilleur moyen c'est de les faire *chanter*. C'est d'ailleurs le désir des papes. Puis, c'est possible, puisque cela se fait ailleurs. Mais il faut que le peuple soit *préparé*. L'Église ne s'oppose pas à ce que les femmes prennent part au chant collectif. »

Les vœux émis se résument à réclamer partout l'exécution du chant commun à l'église et à *exiger une préparation* CONVENABLE.

M. le chanoine Lejour remercie l'abbé Buysse et salue en lui le promoteur du mouvement liturgique dans notre diocèse.

M. LIPPENS, vicaire à Saint-Paul, insiste pour que l'*édition vaticane* soit rendue obligatoire dans tout le diocèse; le chant, étant un lien d'unité, doit être un. M. Lippens demande que dans chaque doyenné on désigne un ou deux prêtres qui pourront donner les indications nécessaires à ceux qui voudraient introduire le chant collectif. Il insiste aussi sur l'ensei-

gnement du chant dans les écoles : en Belgique cet enseignement est *nul :* il faut commencer par les enfants.

Dom Libert Bomans insiste sur la formation des scholae pour jeunes garçons.

Le samedi soir, M. le chanoine Van de Wattyne donna une conférence-audition : « Quelques chefs-d'œuvre de musique en l'honneur du Très Saint Sacrement. »

A bon droit, le conférencier insiste sur la nécessité de former des scholae de jeunes garçons. Le programme était composé pour moitié de prières grégoriennes et de polyphonie. Notons cette remarque du *Bien Public :* « Pour ces œuvres polyphoniques nous devons à la vérité de dire que, malgré une interprétation soignée, grâce surtout au concours de M. l'abbé van Laere, chef de chœur au Séminaire, elles n'ont pas réussi à nous communiquer la profonde et religieuse émotion que les chants grégoriens nous avaient fait éprouver et qui était incomparable. »

Les cérémonies religieuses, le chant :

A vrai dire nous avons été étonnés du peu de place que l'on a fait au chant collectif des fidèles et, sans doute, on a eu raison. Le peu qu'ils ont chanté au salut (Adoro te, Parce Domine et Tantum ergo, d'après l'ancienne édition de Gand) prouve que nos masses ne sont pas suffisamment préparées et malheureusement, on doit bien l'avouer, sauf quelques rares exceptions, il se fait peu de chose pour enseigner au peuple à chanter. C'est surtout dans les écoles, dans les maisons d'éducation que cela devrait se faire. Sous ce rapport, la messe de communion du vendredi matin, chantée admirablement en pur grégorien par les élèves de l'Institut Saint-Amand, a montré qu'avec du travail on peut aboutir.

Nous ne dirons rien des exécutions en polyphonie à la cathédrale. Il faudrait une masse chorale triple pour remplir les vastes nefs et le maigre quatuor qui accompagne parfois accentue encore l'impression de disproportion.

C'est surtout en dehors de la section qui lui était spécialement réservée que l'on peut constater combien la liturgie a déjà pu s'imposer.

Et d'abord, à la séance solennelle d'ouverture, Dom Théodore Nève, O. S. B., abbé de Saint-André, démontre, dans un magnifique discours, que liturgie et Eucharistie ne sont qu'une et même chose.

C'est, ensuite, à l'ouverture de la séance réservée aux prêtres, le vendredi après-midi, un discours de M. le chanoine Lejour, professeur de liturgie au Séminaire. Le savant professeur insiste sur les soins à donner à la célébration des saints mystères — par l'observance des règles de la liturgie. Il insiste sur l'honneur à rendre au Christ dans l'Eucharistie : il appelle l'attention sur l'obligation de couvrir le ciboire d'un conopée, sur le luminaire liturgique (pas d'électricité sur l'autel). Enfin et surtout, sur *la nécessité d'apprendre au peuple* la signification des cérémonies de la messe afin qu'il y prenne une part active.

Dans la section des hommes, M. Van Vlierberghe, instituteur à Saint-Nicolas-Waes, parlant des confréries du Saint-Sacrement, préconise comme moyen de les faire revivre, l'orientation liturgique. Dans ses

conclusions il propose *tout le programme liturgique :* si nous voulons nous sanctifier, nous devons vivre la vie de l'Église et nous unir à son sacerdoce, qui nous immole tous les jours au saint Sacrifice de la Messe en union avec Jésus-Christ à la gloire de Dieu.

M. DUBRULLE, parlant de l'assistance à la messe du dimanche insiste sur ce point que les enfants assistent à la messe avec leurs parents et sur la formation d'enfants de chœur pieux.

A la section des dames, dans le premier rapport, parlant de la formation eucharistique de la jeune fille, Mlle DE CLIPELLE préconise avant tout la formation *liturgique au pensionnat,* où elle souhaite que maîtresses et élèves chantent toutes ensemble toute la grand'messe de chaque dimanche et approchent toutes ensemble de la sainte Table à la communion du prêtre (pp. 209, 211 sq.).

Il est consolant de voir que le mouvement liturgique porte déjà des fruits pareils. C'est que la liturgie répond à une nécessité, qu'elle est la vraie méthode de l'Église.

Gand. Abbé F. LIPPENS.

19-22 octobre : MOULINS (Allier).

Journées grégoriennes dirigées par le R. P. Dom David, sous la présidence de S. G. Mgr l'Évêque, qui a assisté à *toutes* les séances. *Jeudi* 19, réservé aux groupes féminins : plus de vingt paroisses étaient représentées, dont Andelaroche, où depuis plus de dix ans on fait usage de l'édition vaticane. A 9 heures, messe solennelle au pensionnat Notre-Dame. Conférences de Dom David, suivies de leçons pratiques, dont les effets immédiats se manifestèrent au chant des complies, clôturant la première journée. Plus de quatre cents dames, où les marquises étaient mêlées aux paysannes, suivaient les exercices.

Vendredi 20, au Grand Séminaire, séances réservées au clergé. A 9 heures Requiem pontifical, service anniversaire du cardinal Dubourg. Dans ses leçons, Dom David parla aux prêtres, *chefs responsables du culte divin,* de l'obligation grave qu'ils ont de soigner les cérémonies et les chants. Le soir, chant des complies et conférence grégorienne à une assistance de plus de six cents fidèles de la ville, dont la plupart voulurent bien revenir le samedi soir pour préparer le chant de la messe de clôture.

Samedi 21, répétitions à tous les groupes.

Dimanche 22, à la cathédrale, messe et vêpres pontificales, chantées par les fidèles e tles divers groupes. Avant le salut, allocution de Dom David sur la nature du culte catholique. Mgr l'Évêque exprima à Dom David sa reconnaissance et celle de toute l'assistance, en proclamant que ces journées auraient un écho fécond dans le diocèse tout entier et en affirmant sa résolution bien arrêtée de prendre, avec le concours assuré de son clergé et des directeurs d'œuvres, des mesures efficaces dans ce but. Ce plein succès est dû en grande partie au travail zélé et éclairé de Mgr le doyen du Chapitre lui-même, président du Comité, ci-devant supérieur du Grand Séminaire, dont l'influence s'exerce profonde sur le clergé. Aussi le Séminaire se distingue-t-il entre tous. L'action de sœur Marie-Berchmans

(Me Millet), musicienne et apôtre de la liturgie, opère des merveilles auprès des élèves des chanoinesses de Saint-Augustin et des institutrices libres.

25-29 octobre : BRUXELLES.

Le Conseil central de la société de Saint-Vincent de Paul, de Bruxelles, lançait, le 15 octobre, à ses confrères une circulaire les invitant à une mission liturgique et grégorienne. « Le grand pape Pie X a proclamé, disait-il, que la liturgie est la *source première et indispensable du véritable esprit chrétien.* Ce principe est vrai pour tous; il l'est en particulier pour nous, qui avons en vue la sanctification personnelle et l'apostolat chrétien. Il importe qu'en « serviteurs fidèles » de l'Église, les membres de la société *s'initient* aux mystères de la liturgie et s'en fassent les apôtres. » La mission sur *la Vraie vie par la Liturgie*, fut prêchée en l'église Notre-Dame du Sablon, par les RR. PP. Ermin Vitry et Bonaventure Sodar, de l'abbaye de Maredsous, du mercredi 25 au dimanche 29 octobre. Le soir à 20 heures, sermon. A 7 h. 1/2, messe, homélie, communion; à 16 h. 1/2, instructions, vêpres. Nombreux furent les confrères qui répondirent à l'appel et amenèrent à cette mission amis et fidèles.

19 novembre : MAASTRICHT (Hollande).

La vénérable collégiale de Saint-Servais offrait en ce XXIVe dimanche après Pentecôte, un spectacle grandiose. A 11 heures, une foule immense remplissait les vastes nefs pour assister à l'ouverture de la Journée liturgique. La messe solennelle fut chantée exclusivement en grégorien, avec grande beauté. A l'évangile, M. le chanoine *le Baron de Vexela*, doyen de Ruremonde, fit une homélie superbe sur le culte chrétien mis en parallèle avec le culte juif au point de vue de la participation des fidèles : les pratiquants de l'ancienne Alliance, n'avaient-ils pas une conscience plus profonde de leurs rites figuratifs que bon nombre de chrétiens des réalités rituelles de la Loi d'amour? La chaleur de son accent pénètre profondément la foule attentive. L'après-midi, à 2 heures, dans l'ancienne église des Pères Croisiers, affectée aux œuvres catholiques, *Dom Grégoire De Wit*, de l'abbaye du Mont César, fit une conférence sur la liturgie de l'Avent et la musique grégorienne, fort appréciée par la nombreuse assistance.

4-9 décembre : LIÉGE

A un cercle d'études liturgique et grégorien qui, pour cette circonstance, s'était accru de nombre de membres invités, on tint un cycle de six cours-conférences à partie double : 1° Liturgie fondamentale ou théologie cultuelle : *Le sacerdoce du Christ* : 2° Interprétation des mélodies grégoriennes. Les principes de la Vaticane.

L'auditoire non seulement reste fidèle à la série des leçons, mais témoigne d'un intérêt grandissant.

6-8 décembre : Paris.

Un *congrès de chant grégorien et de musique religieuse*, tenu dans la ville lumière, fut autant l'œuvre de S. Ém. le cardinal Dubois, apôtre

zélé de la cause liturgique, que des moines de Solesmes, de retour dans leur patrie. Ce fut l'honneur de l'un et le triomphe des autres.

Trois jours d'offices et de conférences.

Le *mercredi* 6, messe à Saint-Germain-des-Prés, ouverture du congrès par Dom Cabrol, conférence du P. Rouët de Journel, S. J. sur le chant populaire; de M. Trotot-Dériot, sur la transposition des plain-chants; de M. Joseph Bonnet, sur l'organiste liturgique; de Maître d'Indy, sur le motet et le cantique grégorien. La journée clôturait par une exhibition musicale à Saint-Eustache.

Le *jeudi* 7, messe pontificale à Saint-Merry. Conférences de M. Berthier sur le motet moderne; de M. Civil y Castello sur la musique des mariages et des convois; du P. Paris sur la clé de sol grégorienne; de D. Mocquereau sur la tradition rythmique. Celui-ci dut malheureusement se faire remplacer par Dom Gajard. N'exagère-t-on pas en dénommant les signes dits rythmiques « *le plus beau témoignage de la* catholicité *de l'Église* »? Tout de même l'épisème n'est pas un lieu théologique. — Salut à Saint-Sulpice.

Le *vendredi* 8, messe pontificale à Notre-Dame, en grégorien pur. L'admirable décor à ce tableau d'apothéose! Conférence de M. Gastoué commentant l'audition des *Chanteurs de Saint-Gervais*, la plus belle sans conteste de ces jours. Vœux, et clôture à Sainte-Clotilde, où le lendemain on allait célébrer le jour du centenaire de César Franck.

NÉCROLOGE

† 6 janvier 1923 : Dom Jean Parisot.

Moine de l'abbaye de Ligugé, Dom Parisot s'était spécialisé dans l'étude de la musique orientale qu'il avait entendue de près dans un voyage scientifique en Syrie. Zélé grégorianiste il publia entre autres « *L'accompagnement modal du Chant grégorien* » (Paris, Art catholique).

† 8 avril 1923 : Dom Paul Cagin.

Moine de Saint-Pierre de Solesmes, « rentré d'exil au berceau de sa vie monastique que pour y retrouver son tombeau » [1], D. Cagin était bibliothécaire de son abbaye et liturgiste distingué. Ses travaux, notamment l'avant-propos à l'Antiphonaire ambrosien, Te Deum ou Illatio?, l'Eucharistia, l'Anaphore apostolique, l'édition des Sacramentaires de Bergame et d'Angoulème, sont pleins d'intérêt,« intérêt qui gît peut-être moins dans la thèse que dans ses à-côtés. Ce n'est pas le but qu'il est important d'atteindre; c'est la route qu'il est infiniment plus instructif de faire avec lui, une route en zig-zag souvent, mais qui vous fait voir du pays [2]. » Nous présentons à l'abbaye de Solesmes nos sincères condoléances pour la grande perte qu'elle vient de faire dans ce moine fervent et ce travailleur d'élite.

1. Dom Gaston Demaret, *Revue pratique de Liturgie et de musique sacrée*, VI (1923), p. 377.
2. Id., *ibid.*, pp. 380-381.

BIBLIOGRAPHIE

Casel, Odo, Dr O. S. B.

1922. — Jahrbuch fuer Liturgiewissenschaft, in Verbindung mit Prof. Dr A. Baumstark und Dr R. Guardini herausgegeben. * *Münster, Aschendorf*, 1922, 25.5 × 18, 188 *pp.*, *Verein zur Pflege der Liturgiewissenschaft. E. V. Sitz : Abtei Maria-Laach.*

Dans le numéro de juin 1922, pp. 108-120, D. Joseph Kreps saluait avec joie l'apparition du *Jahrbuch fuer Liturgiewissenschaft*, édité par D. O. Casel de l'abbaye de Maria-Laach. Nous sommes heureux de pouvoir en présenter à nos lecteurs le second volume, qui témoigne de la vitalité des études liturgiques et de la puissante impulsion qui leur a été donnée par l'abbaye de Maria-Laach. Le plan adopté pour le premier volume a été fidèlement suivi : 1° articles historiques; 2° articles systématiques; 3° mélanges; 4° bibliographie.

I. ARTICLES HISTORIQUES

Baumstark, A.

1. *Der Orient und die Gesänge der Adoratio crucis*, pp. 1-17. — **L'Orient et les chants de l'Adoration de la Croix.**

Si la cérémonie de l'adoration de la croix est sans aucun doute une survivance de l'adoration de la vraie croix qui se pratiquait à Jérusalem, dès le IVe siècle, l'histoire du texte des chants qui accompagnent ce rite est beaucoup plus obscure. M. B. veut déterminer quels sont les rapports de nos textes latins vis-à-vis de l'Orient, et il le fait avec une rare compétence. Nous ne pensons pas que l'on puisse contester la priorité des textes orientaux et la dépendance des textes latins; mais nous devons avouer que certains arguments ne nous ont pas convaincus. Que, par exemple, le « troparion » dont dépend notre antienne *Crucem tuam*, soit originaire de Jérusalem, parce que le v. προσκυνήσωμεν τὴν τοῦ Χριστοῦ ἁγίαν Ἀνάστασιν fait allusion, non à la résurrection du Christ, mais à l'Anastasis élevée par Constantin au Saint-Sépulcre, cela nous laisse rêveurs. Προσκύνησις n'avait probablement pas au Ve siècle le sens strictement rituel que lui donnent actuellement les Grecs et pouvait s'entendre plus aisément au sens figuré. Nous avons d'ailleurs en français une expression analogue : on parlera de « saluer l'avènement d'un roi », par exemple, bien que au sens propre, un salut ne s'adresse qu'à une personne ou un objet. D'autre part, l'expression τὴν ἁγίαν σου ἀνάστασιν ὑμνοῦμεν καὶ δοξάζομεν..., ὑμνοῦμεν τὴν ἀνάστασιν αὐτοῦ..., rend un tout autre son : on chante un événement, et non pas un édifice. Si l'explication de B. ne sort pas des limites de la vraisemblance, il ne nous semble pas qu'elle s'impose.

L'hypothèse du poème alphabétique syriaque, dont les dix dernières strophes se retrouveraient traduites et remaniées dans nos *improperia* (Ego propter te —), ne nous semble pas non plus très heureuse. B. n'obtient la succession des « incipit » qu'en déplaçant les strophes et par conséquent en bouleversant l'ordre naturel des événements racontés. On pourrait tout aussi bien appliquer ce procédé au *Stabat mater* ou au *Lauda Sion*. Mais quand les documents sont rares — et c'est ici le cas, — il faut suppléer par l'hypothèse. Si B. n'a pas résolu définitivement la question, il a cependant fait un grand pas et préparé le terrain pour des recherches ultérieures.

Casel, Odo, O. S. B.

2. *Mysterium und Martyrium in den römischen Sakramentarien*, pp. 18-38. — **Mysterium et Martyrium dans les Sacramentaires romains.**

Le mot *mysterium* a gardé, en passant dans la langue chrétienne, les divers sens que lui avaient donnés les anciens. Souvent dans nos sacramentaires il sert à désigner la célébration des mystères, l'accomplissement des rites. Mais ce sens en suppose un autre. *Mysterium*, chez les anciens, désignait une action liturgique qui représentait aux yeux des mystiques les actes et la passion d'un dieu. La célébration de la messe est donc un *mystère* parce qu'elle renouvelle, représente à nos yeux l'œuvre de notre rédemption.

*

mais un sens impératif ou optatif. D. C. nous cite quelques exemples de l'emploi de cette particule dans le même sens. Il faudrait traduire : « Puisse-t-elle (l'offrande) devenir le corps... » Cette proposition ne serait donc pas subordonnée à la précédente, mais simplement coordonnée. Cette solution mérite certainement de retenir notre attention; mais les exemples apportés ne nous paraissent pas toujours concluants, si l'on tient compte du contexte. *Rationabilis* aurait eu primitivement le même sens que la λογικὴ θυσία des Grecs. Cela ne nous paraît pas si certain. Chez saint Paul (*Rom.* XII, 1) λογικός — d'après M. Reitzenstein lui-même — n'a déjà plus ce sens, mais signifie simplement *spirituel, spiritualisé*. Une comparaison avec ce texte de saint Paul et avec la *I Petr.* II, 2, nous paraîtrait plus logique qu'un rapprochement immédiat avec la littérature hermétique.

Lietzmann, Hans.

5. *Zur Datierung des Sacramentarium Leonianum*, pp. 101-102. — **Date du Sacramentaire léonien.**

M. le prof. L. avait établi (*Petrus und Paulus in Rom*, Bonn, 1915, p. 23), que le sacramentaire léonien remontait au plus tôt à l'an 538. M. Stapper (*Grundriss der Liturgik*, Munster 1920, p. 154) prétend que cette conclusion s'appuie sur une traduction erronée. M. L. se justifie de ce reproche.

Dold, Alban, O. S. B.

6. *Ein merkwürdiges Sakramentarfragment aus Clm* 15-815, pp. 102-107. — **Un important fragment du Sacramentaire** ms. Clm. 15-815.

D. D. nous présente un fragment manuscrit de sacramentaire de la bibliothèque de Munich.

Casel, Odo, O. S. B.

7. *Die Präfation der Palmenweihe*, pp. 107-109. — **La préface de la bénédiction des Rameaux.**

Ce dernier article est un petit dialogue entre D. C. et M. Baumstark. La préface de la bénédiction des rameaux était originairement une préface des martyrs. Mais B. veut y voir une composition datant du temps des persécutions. D. C. conteste la légitimité de cette conclusion, qui nous paraît en effet reposer sur un fondement très fragile.

IV. BIBLIOGRAPHIE (pp. 111-185).

Cette dernière partie ne nous paraît pas la moins intéressante des trois. Elle constitue un instrument de travail précieux, et indispensable à ceux qui s'intéressent à l'étude de la liturgie. Certaines revues donnent une place, dans leur bibliographie, aux travaux liturgiques (*Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*. Biblica, Rome), mais il n'existait pas de bibliographie spéciale. Le *Jahrbuch* nous fournit — dans un ordre très logique — une bibliographie courante des travaux parus du 1er août 1921 au 1er août 1922, avec une description sommaire de chaque ouvrage. Des travaux qui avaient eu une simple mention dans le premier volume ont été cités de nouveau, avec une notice, cette fois. Nous trouvons également des ouvrages plus généraux où l'on peut cependant puiser des éléments pour les études liturgiques. Cette bibliographie, si riche qu'elle soit (elle ne comprend pas moins de 447 numéros), ne vise pas à être absolument complète. On peut cependant se rendre compte de la valeur du travail, rien qu'à voir les références : les différentes revues de liturgie et de sciences religieuses ont été soigneusement dépouillées.

Nous avons peut-être été plus prodigues de critiques que d'éloges à l'égard d'une publication à laquelle mes sympathies étaient d'ailleurs acquises d'avance. Mais on n'arrive à la vérité, surtout en matière historique, qu'après bien des tâtonnements, et il est souvent préférable de susciter une discussion d'où jaillira la lumière que d'accepter une solution toute faite. D'ailleurs il n'y a pas de plus bel éloge à faire du *Jahrbuch* que de donner la simple énumération des articles et la liste des collaborateurs. Le *Jahrbuch* trouvera un accueil favorable chez tous ceux qui s'intéressent à la liturgie ou à l'histoire des origines chrétiennes.

Dom Bernard BOTTE.

Croegaert, A.

1922. — Alla fonte della pietà liturgica. Saggo di volgarizzazione dottrinale. Traduction italienne par Don Lodovico Penel de Beaufin, O. S. B. * *Turin, Marietti*, 1922, 19.5 × 13.5, 87 *pp.*

Traduction de l'excellent opuscule de M. l'abbé Croegaert, professeur de liturgie au Grand Séminaire de Malines.

Guigues le Chartreux (Dom).

1922. — L'échelle du Paradis (ou traité de l'Oraison). * *Saint-Maximin, éditions de la Vie spirituelle* (1922), 16 × 10, 31 *pp.*, *fr.* 0.50.

Coll. : CHEFS-D'ŒUVRE ASCÉTIQUES ET MYSTIQUES.

Opuscule parfois attribué à saint Augustin sous le nom de *Échelle du Paradis*, ou parfois aussi à saint Bernard sous celui de *Scala Claustralium*, restitué à Guigues I, prieur de la Grande Chartreuse (+ 1137).

Chapon Mgr, évêque de Nice.

1922. — Conférences spirituelles aux Religieuses de la Visitation d'Orléans. * *Paris, Téqui*, 1922, 18.5 × 11.5, VII-428 *pp.*, *fr.* 7.50.

Conférences réparties sur le cycle de l'année ecclésiastique, faites « il y a bientôt trente ans, dit l'auteur, aux Visitandines d'Orléans, en ces jours heureux et paisibles de ma vie sacerdotale où j'étais votre aumônier ».

Farges, Albert, Mgr.

1922. — Autour de notre livre « Les Phénomènes mystiques », Réponses aux controverses de la Presse. * *Paris, chez l'auteur*, 43, *rue Madame*, 20 × 13, 106 *pp.*

Mgr Farges reproche au R. P. Poulain de vouloir soutenir à tout prix que la contemplation infuse est accessible à tous. « C'est là, dit-il, une vue à priori qui nous semble démentie par tous les faits observés au cours d'une vie déjà longue et toute consacrée à la direction des séminaires et au service du clergé. » (p. 103.)

Louismet, S(avinien).Dom-, O. S. B.

1922. — La vie mystique. Traduction de l'anglais par l'auteur sur la 3[e] édition. * *Tours, Mame*, 1922, 17.5 × 11, 316 *pp.*

Le chapitre XVI sur *le Saint-Esprit, directeur secret du mystique*, se complète par un chapitre sur « le Rôle de l'Église dans notre vie mystique ». « Dieu, y note opportunément l'auteur, a institué l'Église pour contenir, par le contrôle de son autorité, le mystique dans les limites de la saine raison et de la révélation divine. Jamais un vrai mystique ne s'appuiera sur ce qui se passe dans son intérieur pour préférer son sens propre au jugement de la sainte Église. » (p. 262.) Et plus loin, à propos de Denis l'Aréopagite et de son *Hiérarchie ecclésiastique :* « Plus on est mystique et plus aussi on a la perception des chaînes d'or qui nous relient à tout l'ensemble du monde invisible de la grâce et de la gloire. » (pp. 262-263.) Et encore : « Le rôle qui échoit à l'Église dans la formation du mystique est celui de mère. » (pp. 266-267.)

Callewaert, C., J. C. D.

1922. — Caeremoniale in missa privata et solemni aliisque frequentioribus functionibus liturgicis servandum. * *Bruges, Beyaert*, 1922, 22 × 14, VIII-347 *pp.*, 10 *francs*.

Excellent cérémonial, tenu au jour d'après les décrets les plus récents, soulagé de bien d'inutiles détails, avec une heureuse tendance vers la synthèse et l'examen critique des origines des rits.

Hoornaert, R. P. S. J.; Declairfayt, C., docteur en médecine; **Hoornaert, A.,** avocat.

1922. — Baptême d'urgence pour raisons médicales. * *Bruxelles, Action catholique*, 1922, 17.5 × 11, 32 *pp.*, 1 *franc*. 3[e] *edition.*

Excellent tract qui « procurera à des parents éprouvés une consolation suprême », en même temps qu'il procurera à toute une classe de personnes de bonne volonté « la joie pure d'un grand devoir bien accompli ».



LA LITURGIE DU TEMPS

L'ANTIENNE « IN PARADISUM »

Une récente note de la *Nouvelle Revue théologique* [1] vient d'attirer l'attention sur cet antique chant des funérailles. Le P. Van Sull en donne une interprétation inattendue : *In paradisum deducant te angeli* se devrait traduire, dit-il : *Que les anges t'escortent au cimetière.* Il est en effet certain que la langue du moyen-âge a souvent donné au cimetière le nom de « paradisus »; le mot *deducant* insinue d'ailleurs qu'il s'agit d'un passage « de haut en bas », qui ne peut donc mener au ciel; et l'opposition de *deducere-suscipere,* marquant nettement la *deductio* comme escorte des anges, sans que le défunt soit « porté » par eux, exclut aussi l'interprétation classique. « Comment arrive-t-il là-haut? Personne ne le porte : on ne fait que l'escorter » (p. 146). Enfin, dans l'hypothèse paradis-ciel, l'antienne n'offre pas un sens cohérent : à son arrivée au paradis, voici les martyrs accourant au-devant de l'âme pour l'introduire dans la sainte Cité où elle est déjà !

Il est peu probable que ces difficultés entraînent beaucoup d'adhésions; j'espère montrer plus bas qu'elles sont sans portée, mais on reconnaîtra au P. Van Sull le mérite d'avoir insisté sur la réelle difficulté de comprendre cette antienne si souvent répétée, d'avoir signalé son manque d'équilibre et d'avoir ainsi provoqué l'étude attentive de son histoire.

Les présentes pages sont le résultat de cette étude. J'y recherche l'origine du vieux chant d'espérance et quel fut son texte primitif [2]. L'incorrection de sa forme actuelle s'en trouvera, du coup, expliquée.

1. P. Van Sull (S. J.), *In Paradisum !* t. 49 (1922) pp. 141-148.
2. Nous ne parlons pas ici du chant *Chorus angelorum* joint à l'*In Paradisum* dans le rituel romain actuel : les deux antiennes ont une histoire distincte et n'ont été réunies qu'assez tard.

L'examen de la nouvelle hypothèse se fera alors plus aisément, s'éclairant des lumières nouvelles.

***

Dans l'état présent de nos connaissances, l' *In Paradisum* apparaît pour la première fois à la fin du VIIIe siècle : Un manuscrit du Sacramentaire gélasien, le codex 30 de Rheinau, que L. Delisle croit originaire du nord de la Gaule, indique l'antienne pour la sortie de l'église, comme aujourd'hui. Ce point de départ, très important, doit être fixé avec précision [1].

A la fin du VIIIe siècle, la Gaule usait, pour les funérailles, de deux rituels principaux : l'un rattaché au Sacramentaire dit gélasien, l'autre au Sacramentaire grégorien, ou plutôt à son Supplément, œuvre d'Alcuin.

Le Gélasien s'était implanté depuis longtemps. Dès le VIIe siècle, probablement, ce rit venu de Rome avait détrôné la liturgie proprement gauloise — ou « gallicane » — non sans subir par réaction une assez forte influence du culte qu'il remplaçait. Il en était résulté un compromis, représenté pour nous par le seul manuscrit Vaticano-Reginensis 316 (commencement du VIIIe siècle). Au cours du VIIIe siècle, le Gélasien fut encore revisé, et ce sont les produits de ces revisions que nous livrent les manuscrits assez nombreux de cette époque et des suivantes. Les catalogues d'anciennes bibliothèques attestent qu'à la date où fut écrit le codex de Rheinau, le « Sacramentarium Gelasianum » était répandu partout en France.

A ce moment paraît son concurrent. Charlemagne avait demandé et reçu du pape Hadrien le sacramentaire adopté alors à Rome et portant le nom de Grégorien. Alcuin, le jugeant incomplet, se mit en devoir de lui adjoindre un Supplément emprunté à des textes déjà en usage. De ce Supplément fit partie un rituel funéraire : « *In agenda mortuorum.* » On n'y retrouve presqu'aucun des éléments du Gélasien, mais nombreuses sont ses attaches avec la liturgie gallicane d'Espagne [2].

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il faut transcrire ici la succession des prières dans les deux liturgies rivales. Aucun antiphonaire contemporain ne nous étant parvenu, l'index doit se borner aux données du Sacramentaire qui, régulièrement, ne con-

1. Sur tout ceci on consultera avec profit *Les origines du culte chrétien* de Mgr Duchesne. Voir aussi les remarques de E. Bishop dans ses *Liturgica historica* (Oxford 1918) pp. 39-61, et les judicieuses notes de Dom Wilmart à l'édition française du *Génie du rit romain* de Bishop (Paris, Art catholique, 1921).

2. Pour simplifier on appellera ici *rit Gélasien*, *rit du Supplément*, les systèmes complets dont le Sacramentaire de Gélase et le Supplément d'Alcuin ne donnent que les oraisons.

tenait que les oraisons. Rheinau 30, cependant, indique les antiennes. Heureuse exception, qui permet d'être plus complet pour le rit gélasien que pour l'autre.

Afin de faciliter les renvois dans la suite, les oraisons ont été numérotées, entre parenthèses pour le Gélasien, entre crochets pour le Grégorien [1].

GÉLASIEN (RHEINAU 30)

Ordo ad commendationem animae

(1) Proficiscere anima
(2) Deus apud quem
(3) Tu nobis dne auxilium

Ad lavandum corpus

(4) Suscipe... vestem... possideat
(5) Antiqui memores chirographi

(6) Deus qui iustis

Et incipit psalm. canere et lavare corpus et ponitur in feretro, et antequam de domo egrediatur dicit antiphonam

Ad aeterna formasti me. *Ps.* Dominus regit me
(6) < même oraison que plus haut >

Postea portatur in ecclesiam canentibus interim antiph. cum psalm.

Ant. Tu iussisti nasci me, dne. *Ps.* Quemadmodum
Ant. Audi vocem de caelo. *Ps.* Dilexi qnm
V. In memoria aeterna. *Al.* Redemit dns. *Al.* Ne tradas dne. *Al.* Exaudi

SUPPLÉMENT D'ALCUIN

Orationes in agenda mortuorum quando anima egreditur de corpore

[1] Pio recordationis
[2] Deus cui omnia
[3] Suscipe... de ergastulo
[4] Non intres
[5] Fac quaesumus
[6] Inclina, dne, aurem
[7] Absolve, dne, animam
[8] Annue nobis

Post haec continuatim canantur psalmi et postea dicantur capitula :

In memoria aeterna erit iustus.
Ne tradas bestiis animas confitentium tibi.
Pretiosa in conspectu dni mors sanctorum eius.
Non intres in iudicium cum servo tuo, dne.
Requiem aeternam dona ei, dne.

Incipiunt orationes post lavationem corporis

[9] Deus vitae dator
[10] Deus qui humanarum

1. Nous ne donnons pour chaque oraison que l'incipit. Le texte complet du cod. 30 de Rheinau est dans GERBERT, *Monumenta veteris Liturgiae alemannicae* (Saint-Blaise, 1777) I, 313-315. Celui du supplément dans l'édition de la Bradshaw Society, vol. 49, due à H.-A. WILSON (Londres, 1915) pp. 209-213.

nos Deus. *Al.* Exaudi orationem ad te. *Al. ant.* Non derelinquas me Deus. *Al.* Delicta iuventutis meae. *Et can.* Miserere mei Deus.

(7) Omnipotentis Dei misericordiam

(8) Deum iudicem

<On prie pour le défunt; on célèbre la messe; ensuite :>

(9) Deus qui universorum

Levatur ipsum corpus, procedentes ante (illud) cum cereis vel turibulum cum incensis, cantibus, antiphonis cum psalm.

Ant. In Paradisum deducant te.
Ps. Ad te Dne levavi
Ant. Ingrediar in locum tabernaculi.
Ps. Quemadmodum desiderat

Et ponunt in sarcophago, et antequam cooperiant orant omnes pariter pro ipsa anima et cantant Miserere mei Deus. *Et sacerdos dicit praefationem sepulturae* :	**Orationes ante sepulchrum priusquam sepeliatur** [11] Obsecramus misericordiam [12] Deus apud quem
(10) Debitum humani corporis *Postea cooperitur, cant. interim antiph.* Aperite mihi portas. *Ps.* Confitemini	**Oratio post sepultum corpus** [13] Oremus, fratres carissimi [14] <= (6)> Deus qui iustis [15] <= 10> Debitum
Commendatio animae (11) Tibi Dne commendamus	[16] Temeritatis quidem [17] <= 11> Tibi dne commendamus

Ce tableau permet de préciser l'attestation de l'*In Paradisum* qui s'y lit, et sa portée.

1. L'antienne se présente à la sortie de l'église, après l'oraison (9) : *Deus qui universorum.*

2. Elle encadre le psaume *Ad te dne levavi*, choisi sans doute pour donner un sens religieux à l'action de « levare ipsum corpus » qu'exprime la rubrique.

3. Elle n'est pas transcrite en entier dans le manuscrit. Nous ignorons donc son texte exact.

4. Les autres manuscrits du Gélasien n'ayant aucune trace d'antiennes, rien n'indique que l'*In Paradisum* ait été d'usage général dans cette liturgie : il pouvait être particulier à l'Église de Rheinau 30.

5. De son côté le Grégorien ne portant que les oraisons, il est

impossible de dire si ce système comportait ou non le chant de l'antienne.

Bref l'attestation de l'*In Paradisum* au VIIIe siècle se réduit à l'Église où Rheinau 30 fut en usage. Si l'on tient compte qu'à cette époque régnait l'anarchie liturgique, chaque communauté se composant un rituel propre, on s'abstiendra de toute généralisation avant d'avoir consulté d'autres documents.

***

La concurrence du Gélasien et du Supplément produisit ce qu'elle devait produire : une inextricable confusion. On voulut combiner les deux rituels. La variété des usages s'accrut ainsi de la variété des combinaisons, tellement qu'à première vue l'étude de ces produits hybrides paraît ne pouvoir conduire qu'à l'incertitude. Par bonheur, notre antienne marquait un des moments importants de la cérémonie, le départ vers le cimetière. Dans les essais innombrables d'unification, on respecta mieux en cet endroit l'ordonnance ancienne en sorte que, suivant que le compilateur s'appuyait davantage sur le Gélasien ou sur le Supplément, il maintint l'un ou l'autre usage. Un classement des rituels du IXe au XIIIe siècle le montre clairement et permet de donner sa pleine valeur au témoignage du manuscrit de Rheinau [1].

A. Combinaison a base du Gélasien.

1. *Vind.* 1888, *s. X.*, « *Obsequium circa morientes* »; *peut-être de Mayence. (Gerbert, II,* 137.*)*
Sangall. 390-391, *fin du X*^e *s.*, «*Antiphonale*» *d'Hartker. (Paléogr. music. II*^e *série, I,* 393-394.*)*

Le codex de Vienne ne commence qu'après la messe, par les trois oraisons gélasiennes (7), (8), (9). Cette dernière *(Deus qui universorum)* suivie de *In Paradisum* avec le ps. *Ad te dne levavi*. C'est donc bien la disposition de Rheinau 30. « Ante sepulchrum » on chante *Aperite, Egrediar*, etc. Rheinau marquait aussi l'*Aperite* à cette place.

L'antiphonaire d'Hartker est manifestement le même rituel [2]. L'*In*

1. Le sujet n'ayant jamais été traité, je ne puis renvoyer le lecteur qu'aux sources manuscrites. (Voir cependant le tableau et les notes d'E. Bishop dans ses *Liturgica historica*, pp. 182-192.) Sauf trois manuscrits de Bruxelles dont je parle plus bas, toute la documentation utile a été déjà publiée, soit par Gerbert dans ses *Monumenta*, soit par Martène, t. II et IV du *De antiquis Ecclesiae ritibus*, ou encore par Thomasi (éd. Vezzosi, 1749, vol. IV). Les éditeurs de textes isolés seront indiqués chaque fois — avec la mention BS lorsque l'édition a été faite pour la Bradshaw Society.

2. Il adjoint à l'*In Paradisum* l'antienne *Tu iussisti*, ps. *Quemadmodum* suivant

Paradisum y est à la même place, intégralement transcrit, cette fois. C'est le même texte qu'aujourd'hui. Voir plus bas p. 169.

2. *Cod. Gemmeticensis, avant* 1030. *(Martène II, ordo VII.)*
Cod. Romaricensis, s. XII (id. ordo IV).

En s'éloignant de ses origines le texte se charge et s'alourdit. Les manuscrits de Jumièges et de Remiremont conservent cependant les traits essentiels : l'antienne est au même endroit, après la même oraison, avec le même psaume[1]. Même place aussi de l'*Aperite.*

3. *Pontificale Salisburgense, XI*e *s. (Martène II, ordo VI.)*
*Rituale s. Floriani, XI*e *s. (ed. A. Franz, p.* 88.*)*
*Fragm. Antiphon. s. Petri, XII*e *s. (?) (Thomasi-Vezzosi IV,* 332*).*

Le pontifical de Salzbourg est un texte « plein » où l'on a introduit presqu'en entier les deux rituels. Il porte, après la messe, notre antienne en son cortège habituel[2]. Mais déjà avant l'entrée à l'église on la chantait avec le *Tu iussisti.* Cette surcharge[3] se retrouve dans le rituel de Saint-Florian, dans le fragment de Saint-Pierre de Rome[4] et peut-être ailleurs[5]. Ces rituels se distinguent d'ailleurs par leur encombrement : celui de Saint-Florian n'est qu'une accumulation désordonnée.

Très notable que le fond gélasien du codex de Salzbourg n'est pas le Gélasien revisé, mais celui du Reginensis 316, dit « primitif ».

Les textes nettement issus du Gélasien portent donc tous l'antienne. Celle-ci appartenait au rit lui-même et non à la seule Église du codex de Rheinau. Si l'on doit attacher quelque valeur aux renseignements du codex de Salzbourg, le fait qu'il se base sur le Gélasien primitif insinuerait que l'*In Paradisum* accompagnait le vieux texte du VIe-VIIe siècle[6].

une disposition qu'on retrouve ailleurs. Dans Rheinau 30, cette antienne se lit avant la messe.

1. Jumièges indique cependant l'*In exitu* comme psaume de rechange, peut-être sous l'influence des usages de Cluny. Cf. p. 167, note 2.

2. Le *Tu iussisti* s'y ajoute comme chez Hartker.

3. Venue peut-être de ce que jadis (voir Rheinau 30) on chantait le *Tu iussisti* à cette place.

4. En fait ce fragment n'est pas homogène. Il se compose de deux morceaux bien différents : un rituel analogue à celui de Salzbourg, mais incomplet, puis un extrait de sacramentaire gélasien, sans antiennes. Les deux pièces ne se font nullement suite. Nous parlons ici de la première.

5. D'après Franz (pp. 6-10), les rituels d'Eischtätt et de Bamberg (de la même époque) visent aussi à la plénitude.

6. La prédominance des documents allemands dans cette série est notable. La combinaison aurait-elle son origine à Saint-Gall?

B. COMBINAISON A BASE DU SUPPLÉMENT.

1. *Aurelian.* 105 *(anc. Fleury), IXe s. (Martène II, ordo I). Colbert.* 2585 *(s. Denys), IXe s. (Martène II, ordo III). Cod. Ratoldi, Xe s. (Ménard, dans P. L.* 78 *c.* 468*). Paris.* 818, *XIe s. (Martène II, ordo II)* [1]. *Sessor.* 136, *(XIe s.) ; Bruxel.,* 2034-35 *(Stavelot), XIIe s.;* 1505-6 *(Saint-Pierre de Gand) XIIe s.*

Ces manuscrits offrent à l'état presque pur la plus ancienne (IXe siècle) combinaison du Gélasien avec le Supplément. Celui-ci domine : entre le lavement du corps et la mise au tombeau aucune oraison n'est empruntée au Gélasien. Quant aux antiennes, qui varient beaucoup, elles se rapprochent davantage du vieux rit. On portait le corps à l'église au chant du *Subvenite* « et aliis responsis »; à proximité de l'entrée on entonnait le *Miserere.* Après la messe, les oraisons [4], [5] et [6] *(Inclina)* étaient dites puis on enlevait le corps *(levatur de ecclesia)* en chantant l'antienne *Aperite* et le psaume *Confitemini.* Pas de trace de l'*In Paradisum.* La liste des manuscrits montre combien cet usage fut répandu. Dans des monastères éloignés comme Stavelot et Gand, il subsistait inaltéré au XIIe siècle.

2. *Missel de Leofric (Lotharingie), commencement Xe s., (éd. Warren,* p. 198*). Missale Gemmeticensis, Xe-XIe s., (éd. Wilson, BS, p.* 297*). Cod. s. Victoris, XIIIe s., (Martène II, ordo V).*

Avec des variantes assez nombreuses, surtout dans les oraisons, ces textes dérivent du type Orléans 105, omettant l'*In Paradisum.* Le codex de Saint-Victor cependant le réintroduit, au moment d'entrer à l'église : « imponant ant. *In Paradisum,* ps. *De Profundis* ». Maladroite intrusion mais garante que les « alia responsoria » chantés avant d'entrer ne comprenaient pas notre antienne.

3. *Rituel de Cluny, Xe-XIe s., (Bernard* [*ed. Hergott*]*; Udalric* [*éd. d'Achery P. L.* 149, *c.* 772]*)* [2]. *Consuetudines Lanfranci, XIe s., (Martène IV,* 256*). Pontifical d'Hereford, XIIe s., (éd. Wilson, BS, p.* 191*).*

Le rituel clunisien se rattache aussi au type Orléans 105, avec la levée du corps après l'oraison *Inclina,* mais innove en insérant ici,

1. C'est le fameux *Pontifical de Prudence,* assigné par Martène au IXe siècle. Dom WILMART a prouvé (*Rev. bén.,* 1922, pp.282-293) que le manuscrit, indûment attribué à l'évêque de Troyes, est un missel du XIe siècle.

2. Les deux rituels, presque contemporains, ne coïncident pas absolument pour les antiennes mais portent tous deux l'*In Paradisum* avec l'*In exitu.* Le choix de ce psaume pourrait bien être une innovation clunisienne.

avant l'*Aperite*, l'*In Paradisum* accompagné du psaume *In exitu*. On voit ainsi la populaire antienne s'insinuer partout où on l'avait omise.

Le nouvel usage est adopté par Lanfranc, qui prévoit cependant, « si opus fuerit » le psaume *Ad te dne levavi* et qui, dans l'antienne, substitue à « *in tuo adventu* » jugé mystérieux, l'élégante et limpide correction : « *in suo conventu* ». Le Pontifical d'Hereford atteste le passage de ce système en Angleterre; les Us de Westminster et d'Evesham (XIVe siècle) [1] témoignent qu'il s'y maintint.

4. *Cod. Bruxel.* 1814-16, *Xe s., sacramentaire allemand (inédit).*

Ce manuscrit mérite d'être décrit en détail : non seulement il entre-croise de façon originale Gélasien et Supplément, mais il a conservé, seul, je crois, entre les sacramentaires connus, presque toutes les antiennes indiquées dans Rheinau 30; de plus l'*In Paradisum* s'y présente de manière très instructive.

Au folio 250v commencent les OR. IN AGENDA MORTUORUM.

Au moment de la mort : *Subvenite ; Suscipiat te / in exitu ; Chorus angelorum / dilexi*, etc., jusque *ad dnm.*

Suivent les oraisons : [1], (3), [3], [4], [5], [6], [7], [8]. « Hic completur oratio et dicuntur isti versus : *In memoria ; Ne tradas ; Ne intres ; Requiem* ».

Après l'oraison : [2], viennent les prières « post lavationem corporis » : [9], [10], exactement comme dans le Supplément, dont l'ordre a été, sauf un détail, scrupuleusement suivi jusqu'ici, y compris les « capitula ».

Le corps est maintenant porté dans l'église. Antiennes et psaumes : *De terra formasti / dne probasti ; Tu iussisti / quemadmodum ; Audivi vocem / dilexi*. Cette fois c'est le Gélasien fidèlement copié [2].

Nous le retrouvons après la messe dans les trois oraisons gélasiennes : (7), (8), (9) séparées par les répons : *Subvenite* et *Antequam nascerer*.

Voici la suite : « portetur ad sepulchrum » : *Aperite / confitemini ;* IN PARADYSUM DEDUCANT TE ANGELI / CUM INVOCAREM; *Ingrediar / quemadmodum ; Haec requies*, etc. L'ordre est significatif : le type est bien Orléans 105, à base du Supplément avec enlèvement du corps au chant de l'*Aperite*. Mais partout ailleurs, *Aperite, Ingrediar, Haec requies*, etc. formaient un bloc inséparable. Que l'*In Paradisum* s'intercale ici avant *Ingrediar*, est la marque visible [3]

1. Éd. Wickham et Wilson (BS), pp. 1280 et 123.
2. Cette suite d'antiennes et de psaumes, exactement conforme à Rheinau 30, ne se rencontre, que je sache, nulle part ailleurs.
3. Le psaume *Cum invocarem* accuse déjà l'intrusion.

de l'introduction dans le système Supplément, du système Gélasien, trahi par la présence de (7), (8), (9).

Un fait est donc clair : partout où le type à base du Supplément paraît à l'état suffisamment pur, il ne contient pas l'antienne. Si l'on observe que ce texte s'atteste dès le IXe siècle, c'est-à-dire au lendemain de la publication du Supplément, et qu'il l'utilise presqu'exclusivement, on peut à peine douter que le rituel d'Alcuin ait écarté l'*In Paradisum*. Le Gélasien l'avait popularisé. Il reparut, tenace, et finit par s'imposer partout.

C. Le Sacramentarium Fuldense.

Il s'agit du codex 231 de Göttingen (Xe siècle) venant de Fulda [1]. Il doit être mis à part, non pour l'originalité de son plan d'ensemble — c'est celui de la série B, encore qu'avec assez de libertés, parmi lesquelles l'introduction de notre antienne — mais à raison des variantes notables qu'offre dans ce manuscrit le texte même de l'*In Paradisum*.

Après la messe a lieu la levée du corps :

> *Levatur corpus de aecclesia precedentibus cereis, turibulis, aqua benedicta, clero antiphonam decantante :* In paradysum deducant te angeli ET CUM GAUDIO suscipiant te martyres, perducant te in civitatem sanctam Hierusalem. *Ps.* Ad te dne levavi.

Le texte classique, on le sait, est le suivant :

> In paradysum deducant te angeli; IN TUO ADVENTU suscipiant te martyres ET perducant te in civitatem sanctam Hierusalem.

Le Fuldensis présente donc trois variantes : CUM GAUDIO remplaçant IN TUO ADVENTU; addition de ET après *angeli;* suppression de ET avant *perducant*. L'importance et la claire signification de ces différences n'apparaîtront que plus bas. On voudra bien, cependant, remarquer dès maintenant que la copulative ET placée entre les deux premiers membres de la phrase, dans Fuld., les unit étroitement, accentuant ainsi l'isolement de la troisième, privée de toute conjonction. On notera surtout la description du cortège en des termes qu'aucun autre manuscrit de cette époque (IXe-XIIIe siècle) ne nous a gardés mais qui, par contre, rappellent de façon frappante la rubrique de Rheinau 30 : « *levatur ipsum corpus procedentes ante (illud) cum cereis vel turibulum cum incensis...* » Or, Rheinau 30, on s'en souvient, n'a que l'amorce de l'*In Paradisum*. N'est-on pas amené à soupçonner que le texte complet eût été identique à celui du Fuldensis?

1. Éd. Richter-Schönfelder (Fulda, 1912) pp. 300-307.

D. Textes romains.

*Ordo romanus X, XII*e *s. env., (Mabillon, Mus. It. II,* 115*).*
*Antiphonaire de Saint-Pierre, XII*e *s., (Thomasi-Vezzosi IV,* 163*).*
Dijon 114 *(Us de Cîteaux), XII*e *s., (éd. Guignard, p.* 206*).*

Textes bien tardifs. On y discerne la double influence du Gélasien et du Supplément. Leur originalité vient de ce qu'au lieu de l'*In Paradisum* ils notent pour la sortie du corps le *Chorus angelorum*, dont on n'a trace ailleurs à cette place [1].

La parenté du rituel cistercien avec l'usage romain, assez surprenante d'abord, s'explique aisément si l'on tient compte que, d'après saint Bernard [2], les réformateurs de Cîteaux en quête des vraies traditions romaines s'en vinrent à Metz pour y copier l'Antiphonaire. Or Dom Baümer a reconnu [3] que le manuscrit de Saint-Pierre est en dépendance évidente du texte décrit par Amalaire. C'est donc le système messin qui se retrouve au XIIe siècle à la fois à Cîteaux et à Rome. Toute la question est de savoir si le *Chorus angelorum* y fut inséré par Amalaire ou bien reçu par lui de Rome. En l'absence de documents romains plus anciens, aucune réponse n'est aujourd'hui possible.

L'enquête poursuivie jusqu'ici a donc très nettement établi l'absence de l'*In Paradisum* dans le rituel d'Alcuin comme sa présence dans le Gélasien du VIIIe siècle, peut-être dans le Gélasien primitif. Elle n'a pas réussi à faire la lumière sur les questions capitales : D'où vient l'antienne? Quand fut-elle introduite? Quel était son texte primitif?

Sans doute il est avéré que le rituel funéraire du Gélasien a une physionomie très gallicane — et cela ferait supposer que l'antienne fut empruntée à un usage local et non importée de Rome. Mais on s'étonne de son absence de la liturgie mozarabe, la seule franchement gallicane qui nous soit connue, et du rituel d'Alcuin, compilé d'après des modèles gallicans.

Ignorants de son origine, nous le sommes presqu'autant de son texte. Non que les divergences entre le codex de Saint-Gall (Hartker) et celui de Fulda, tous deux du Xe siècle, affectent sa physionomie générale. Elle est, en somme, déjà celle d'aujourd'hui, mais les variantes du Fuldensis sont cependant notables et pourraient bien, malgré leur gaucherie, s'appuyer sur Rheinau 30, c'est-à-dire

1. La présence du *Chorus angelorum* dans les rituels modernes doit, semble-t-il, être attribuée à l'influence des usages romains, combinée avec celle des textes monastiques où la trace des rites clunisiens est souvent visible.
2. *P. L.*, 182, c. 1121.
3. *Histoire du Bréviaire* (éd. franç.), I, 400.

sur un texte antérieur de deux siècles à l'antiphonaire d'Hartker. Doit-on les tenir pour authentiques?

Contre toute attente, c'est dans les documents de l'ancienne liturgie ambrosienne qu'il faut aller chercher la solution de ces problèmes. On va voir, en effet, qu'en livrant le texte primitif de notre antienne ils en dévoilent l'origine et en précisent l'histoire.

***

Le rituel milanais a été publié par M. Magistretti [1] d'après quatre manuscrits. Deux *(Beroldus novus; Rituale s. Laurentioli)* du XIIIe siècle, ne nous retiendront pas, leur texte étant médiocre. Les deux autres sont : le *cod. T.* 96 *sup.* de la Bibliothèque ambrosienne, venant du monastère de Saint-Ambroise; et le *Manuale S. Victoris Vallis Travaliae* du chapitre de la cathédrale, ayant servi à une église rurale. L'un et l'autre sont, dit-on, du XIe siècle. Bien que sur la plupart des points ils coïncident, T 96 est généralement plus sobre et meilleur que le manuscrit de Saint-Victor [2].

L'*In Paradisum* s'y trouve, faisant partie d'un système de XIV antiennes encadrant tout le psautier. Divisés ainsi en XIV sections, les psaumes se chantaient pendant le lavement du cadavre. L'usage de psalmodier à ce moment n'est pas spécial à la liturgie milanaise, mais le système d'antiennes ne se rencontre pas ailleurs.

Le voici. Je n'ai transcrit intégralement que les trois premières pièces et l'*In Paradisum* (d'après T 96).

I. Deduc me dne in tua iustitia; et in conspectu tuo vias meas dirige. — Beatus vir (ps. 1) [5^{9}]
II. Non derelinques eum in infernum dne; nec dabis animam eius in corruptionem. — Conserva me (ps. 15) [15^{10}]
III. Vide dne humilitatem meam; dimitte omnia peccata mea. — Ad te dne (ps. 24) [24^{18}]
IV. Tu es dne protector... etc. — In te dne speravi (ps. 30) [30^{5}]
V. Sitivit anima mea... — Sicut cervus (ps. 41) [41^{3}]
VI. Ecce enim ds adiuvat... — Deus, in nomine (ps. 53) [53^{6}]
VII. IN PARADISUM DEDUCANT TE ANGELI, ET CUM GLORIA [3] SUSCIPIANT TE SANCTI MARTYRES DEI. — Nonne deo subdita (ps. 61) [72^{24}]
VIII. Usque in vita mea... — Deus iudicium (ps. 71) [112^{9}?]
IX. Memorare dne quae sit... — Deus quis (ps. 82) [$88^{48\text{-}49}$]
X. Dne mitte angelum... — Bonum est (ps. 91) [90^{11}?]

1. *Manuale ambrosianum,* Milan (1905) Hoepli; I, 85-93, 101-109, 153-160; II, 478-487.
2. Je ne citerai qu'un exemple. Tandis que T 96, d'accord avec le *Beroldus novus,* n'a que huit antiennes « ad sepulchrum », le cod. de S. Victor, suivi par celui de S. Laurent, en porte douze, parmi lesquelles une réplique de l'*In Paradisum.*
3. CUM GAUDIO cod. S. Victoris et les deux manuscrits du XIIIe siècle.

XI. Clamor noster... — Dne exaudi (ps. 101) [101^{2}]
XII. Suscipe me... — Beati immaculati (ps. 118) [118^{116}]
XIII. Haec requies... — Memento (ps. 131) [131^{14}]
XIV. Portio mea... — Voce mea (ps. 141) [141^{6-8}]

Presque toutes ces antiennes sont psalmiques et suivent régulièrement l'ordre du psautier. J'ai noté entre crochets le verset auquel elles se rapportent. Seuls les nos VIII et X restent incertains; d'ailleurs quelque désordre peut s'être glissé dans ce système, bien antérieur au XIe siècle puisque le texte biblique des antiennes n'est pas celui du psautier qu'alors elles encadraient [1].

Venons-en à la VIIe. On n'hésitera pas, je suppose, à y reconnaître notre *In Paradisum* sous une forme plus simple qu'en Gaule, allégée de son troisième membre. Cette simplicité serait-elle native? Est-ce au contraire une réduction? On ne peut balancer : cette antienne, placée entre la VIe qui reproduit le psaume 53^{6} et la IXe empruntée au psaume 88^{48-9} est une adaptation évidente du psaume 72^{24} :

Ant. : In paradisum DEDUCANT TE angeli ET CUM GLORIA SUSCIPIANT TE sancti martyres Dei.	Ps. : In voluntate tua DEDUXISTI ME ET CUM GLORIA SUSCEPISTI ME.

Personne n'imaginera que la rédaction gauloise de l'antienne ait été, à Milan, amputée de son troisième membre, puis transformée pour s'adapter si naturellement au psaume auquel on la destinait; encore moins croira-t-on qu'elle n'a rien à faire avec le psaume 72^{24} et que c'est par hasard qu'elle en reproduit les mots exacts et exactement à leur place entre 53^{6} et 88^{48}. Non, la recherche de la correspondance verbale avec le psaume est ici palpable, surtout dans *cum gloria*, dont le sens, appliqué aux martyrs, est obscur, appelant presque la banale correction *cum gaudio* qui lui fut infligée à Milan même (trois de nos manuscrits l'attestent). On avait oublié alors que l'authentique *cum gloria* trouvait sa raison d'être dans le verset psalmique dont l'antienne n'était que la transposition.

Nous tenons donc l'œuvre primitive dans son premier jet, et jusqu'à la loi de sa création. Il est dès lors facile d'en étudier les transformations; leur allure boiteuse est révélatrice de leur tardive origine.

Commençons par le codex de Fulda. Le lecteur n'aura pas été sans remarquer que la correction milanaise *cum gaudio* est précisément une de celles qui distinguent le texte du Fuld. d'avec celui

1. Ce psautier est transcrit intégralement dans le manuscrit de S. Victor. L'antienne IIe (ps. 15^{10}) porte *in infernum*, le psautier *in inferno ;* l'antienne IX (ps. 88^{48}) *quae sit*, omis par le psautier; l'antienne XII (ps. 118^{116}) *verbum*, le psautier *eloquium;* l'antienne XIII (ps. 131^{14}) *quia*, le psautier *quoniam*. Je me borne à consigner ici le fait curieux que ces variantes se rapprochent des textes d'Espagne.

d'Hartker et des autres témoins. Mais ce n'est pas par ce trait seul qu'il est plus proche de l'original : toutes ses variantes le démontrent intermédiaire entre le texte ambrosien et son dérivé gallican.

Voici les trois recensions côte à côte :

A (Mss ambrosiens)	B (Cod. Fuldensis)	C (Ms de Hartker)
In Paradisum deducant te angeli ET CUM GLORIA [1] suscipiant te sci martyres Dei.	In Paradysum deducant te angeli ET CUM GAUDIO suscipiant te martyres *perducant te in civitatem scm Hierusalem.*	In Paradysum deducant te angeli; IN TUO ADVENTU suscipiant te martyres ET *perducant te in civitatem scm Hierusalem.*

1. CUM GAUDIO, trois manuscrits.

Cette simple juxtaposition suffit à montrer :

1° Que A a fourni à B la forme déjà altérée CUM GAUDIO; C la remplace par IN TUO ADVENTU;

2° Que, tandis que B conserve la conjonction ET qui, dans A, liait solidement les deux membres de l'antienne, C la reporte plus bas;

3° Que l'appendice *perducant te...* encore, dans B, adjoint sans soudure et gauchement à la phrase, lui est au contraire, dans C, incorporé par l'ET conjonctif.

Bref, B représente le premier état de la forme longue, équilibrée plus tard dans C. A quelle époque? Si, comme on l'a conjecturé plus haut, B est le texte supposé dans Rheinau 30 (fin du VIIIe siècle), on peut attribuer l'harmonisation C au IXe siècle. Nous manquons de bases pour dater l'adjonction de *perducant...* qu'on est tenté de rattacher à la transformation du rit gélasien au cours du VIIIe siècle.

Quel a pu être le motif de ces maladroits remaniements?

Probablement un sens faux donné au mot « suscipiant ».

Dans la langue liturgique « suscipere » peut signifier « accueillir » ou bien « prendre dans les bras pour le voyage ». Les exemples sont nombreux de l'un et l'autre sens. Selon l'antienne primitive « suscipiant te sancti martyres Dei » marquait l'accueil fait au défunt par les martyrs, dans la gloire du paradis; sens d'autant plus clair que les martyrs n'ont pas mission, comme les anges, de courir par voies et chemins, en quête des âmes.

Mais, dès que, par erreur, on vit dans « suscipiant » l'acte de « prendre dans les bras pour le voyage », il devenait tentant d'indiquer le terme de celui-ci : d'où « perducant te in civitatem sanctam

Hierusalem ». L'expression était depuis longtemps connue [1] et la « perductio » rattachée souvent à la « susceptio » des anges [2].

La substitution de *in tuo adventu* à *cum gaudio* suivait assez logiquement : la joie n'est pas de mise au départ pour un voyage périlleux [3]. Une expression neutre devait remplacer celle de l'allégresse prématurée. On choisit « *in tuo adventu* », assez obscur, qu'on ne traduira pas par « arrivée », ni même par « approche » mais par « venue » en comprenant dans ce mot tout le voyage, du départ au terme. Anges et martyrs sont ainsi conviés à accompagner l'âme jusqu'à la Cité céleste [4].

Hypothèses certes, et peut-être sont-elles inadéquates. Mais, quelles qu'aient été les raisons de retravailler l'antienne, le fait des retouches s'impose puisque le texte milanais, plus simple, est manifestement l'original.

1. Voyez (dans *Acta SS.*, août, II, 716) les paroles de S. Euple avant son martyre (302) : « posteaquam exierint, tunc occurrent eis angeli, et *deducent* eos *ad civitatem* illius *sanctam Jerusalem* ». Sans appartenir aux actes contemporains, ces mots font partie d'une rédaction très ancienne. De même l'oraison (4) de Rheinau 30 : « portas apertas *caelestis Hierusalem* reperiat... da ei requiem et regnum, id est *Hierusalem caelestem* ».

2. L'oraison 53 à S. Michel dans le *Book of Cerne* (IXe siècle) est très claire : « ... benigne *suscipias* animam meam... *et perducas* eam in locum refrigerii, pacis et quietis... ». De même l'oraison « Deus cui proprium » du rituel romain : « iubeas eam a sanctis angelis *suscipi et* ad patriam paradisi *perduci.* »

Ailleurs *perducere* est remplacé par *deducere* avec sens identique. Voyez, par exemple, dans Rheinau 30, l'oraison (2) : « *suscipi* iubeas animam... per manus sanctorum angelorum tuorum, *deducendam* in sinu amici tui patriarchae Abrahae »; ou encore la postcommunion de la « Missa unius defuncti laici » (Gerbert I, 321) : « ut anima... ab angelis lucis *susceptam* in praeparatis habitaculis *deducere facias* beatorum ».

3. S. Pierre Damien parle quelque part (*P. L.*, 145, c. 738) des dangers de cette traversée.

4. Il en résulte une sorte de reprise de sens qui trahit à elle seule le remaniement de l'antienne.

D'autres traductions de *adventus* sont possibles mais chacune a ses inconvénients. En traduisant « approche », on suppose que sans raison les anges abandonnent leur fardeau entre les mains des martyrs, ce qui est très invraisemblable, ne répondant ni au rôle liturgique des anges ni à celui des martyrs. Le sens « arrivée » présente la même anomalie; en outre, il oblige de donner à *perducant* le sens de « conduire de l'entrée jusqu'au cœur de la sainte Cité »; or *perducere* n'a pas, dans la langue liturgique, un sens plus nuancé que *deducere* (cf. note 2). On n'évite ces difficultés qu'en admettant que le voyage comporte, en fait, deux étapes : les anges conduisent l'âme au « paradis », là les martyrs viennent la chercher pour l'introduire dans la céleste Jérusalem; « paradisus » devient ainsi un lieu intermédiaire. C'était l'opinion de plusieurs Pères, notamment S. Augustin. Jusqu'au dernier jugement, croyaient-ils, les justes attendent le couronnement de leur félicité dans un endroit appelé « paradis » ou « sein d'Abraham ». L'erreur fut tenace car, au XIIe siècle, S. Bernard ne savait encore s'en dégager. E. le Blant a montré quelles empreintes elle a laissées dans les inscriptions funéraires. Il paraît certain aussi qu'elle a teinté plusieurs textes ecclésiastiques anciens. A titre d'exemple je me borne à reproduire ici une des prières (privées) du *Book of Cerne* (éd. Kuypers) : « *Obsecro te, dne, praesta mihi post obitum prosperum iter, ad perennis paradisi pervenire suavitatem, ibique cum sanctis animabus mihi requiescere liceat usque ad tem-*

L'embarras du texte long, le rôle insolite qu'il attribue aux martyrs, l'existence d'une forme intermédiaire, sont autant de confirmations de la preuve directe et servent, par surcroît, à jalonner l'histoire de l'antienne. On pourrait en marquer ainsi les vicissitudes :

Né ou importé à Milan, l'*In Paradisum* y subit une légère retouche : *gaudio*, substitué à *gloria*. La forme retouchée passe les Alpes et s'acclimate en Gaule. A une époque indéterminée mais antérieure au milieu du VIII[e] siècle, une main audacieuse la défigure, lui donnant la physionomie qu'offre le codex de Fulda et qui est probablement celle de Rheinau 30; si l'on admet que c'était celle du Gélasien primitif, on pourra reculer l'opération jusqu'au VII[e] siècle. Enfin, à l'époque carolingienne, un travail de consolidation : meilleure soudure, plus d'équilibre, aboutit à la forme actuelle déjà transcrite dans l'antiphonale de Hartker (fin du X[e] siècle).

Si les traits de cette esquisse sont vrais, notre antienne offre l'exemple d'un texte rituel gallican en dépendance directe de la liturgie ambrosienne : c'est, en effet, à Milan, que *gloria* fut changé en *gaudio* et c'est *gaudio* qu'on trouve en Gaule. Or on ne voit pas qu'entre le V[e] et le VII[e] siècle les usages milanais aient eu en Gaule quelqu'influence. On se trouve donc invité à reporter au V[e] siècle, à l'époque même de la formation des rites occidentaux [1], l'existence de l'*In Paradisum* à Milan et son passage en terre gauloise.

Nous ne pouvons remonter plus haut, et qui sait si on le pourra jamais?

***

Il resterait, en manière d'épilogue, à examiner l'hypothèse du P. Van Sull, signalée au début de ces pages. Mais, son auteur sera, je suppose, le premier à l'abandonner, l'histoire de l'antienne attestant clairement que le mot *Paradisus* y avait le sens de *Ciel*. Elle n'était pas chantée primitivement à la sortie de l'église mais au lavement du corps, où rien ne suggérait l'idée de cimetière; lorsque, plus tard, on la modifia et l'inséra dans le rituel gélasien, il n'y a aucune raison de supposer qu'on en modifia le sens; sa trans-

pus resurrectionis, et post ea permitte me... tuam gloriosissimam faciem videre... » (3[e] prière). Sur ceci cf. *Dictionn. d'archéol.*, art. AME. L'application de ce sens à notre antienne n'est tout à fait satisfaisante que si *adventus* veut dire « arrivée triomphale » de l'âme, au jour du jugement, signification très classique, mais est-elle probable ici? C'est cependant la seule façon de rapporter l'*adventus* au *tempus resurrectionis* où, suivant la croyance ancienne, les justes quittaient le « paradisus » pour entrer dans la gloire définitive.

1. A titre de suggestion, voir dans Dom WILMART : *Une exposition de la messe ambrosienne* (Jahrbuch f. Liturgiewiss., 2, pp. 64, 67), un essai de dater la fixation de la liturgie ambrosienne.

position à l'entrée de l'église, dans certains textes tardifs, indique bien que la signification paradis-cimetière n'a pas effleuré les esprits.

Au reste si paradis-cimetière est une adaptation folklorique reconnue, ce n'est pas un terme liturgique. Le P. Van Sull n'a pas su citer un seul texte rituel à l'appui de son opinion, pour la raison qu'il n'y en a pas. A Milan comme en Espagne, à Rome, en Gaule, partout enfin, *Paradisus* a toujours eu, en liturgie, le sens de *Ciel.* Nulle part aucun vestige du sens *Cimetière,* pas même dans les bénédictions de ces champs du repos, que nous livrent les textes anciens. Faut-il ajouter que *deducere* ne marque nullement un mouvement de haut en bas mais signifie : « conduire » et que, dans la langue liturgique, ce mot, loin d'exclure l'idée de « porter », la suppose presque toujours? Aussi voit-on les anges prendre dans leurs bras *(suscipere)* l'âme juste pour la conduire *(deducere)* jusqu'au paradis sans confier à personne leur précieux fardeau [1].

L'hypothèse nouvelle est donc un mythe — et l'*In Paradisum* vénérable, appuyé sur sa robuste mélodie, restera pour notre foi le cri hardi poussé vers le Ciel.

Dom Bernard CAPELLE.

1. Les textes réunis p. 174, note 2, peuvent suffire à le montrer. On les enrichirait facilement d'autres extraits des rituels anciens.





LA LITURGIE COMMUNE

EN LISANT SAINT AUGUSTIN

Voici quelques notes que j'avais prises quand je préparais mon livre sur *Le Catholicisme de saint Augustin*, et qui n'ont d'autre unité que de se rapporter aux saints ordres.

... L'entrée dans l'*ordo clericorum* est interdite aux laïques qui ont dû pour une faute passer par l'épreuve de la pénitence. En vertu de la même sévérité, le clerc qui a été soumis à la pénitence ne peut reprendre sa place dans l'*ordo clericorum* [1]. Cette sévérité ne signifie pas que l'on désespère du pardon du coupable, mais elle a pour fin de fixer une discipline rigoureuse. On ne veut pas qu'un coupable fasse pénitence par ambition : quiconque fait pénitence doit renoncer à toute grandeur temporelle et demander à l'humilité la guérison de son âme [2]. Ces mesures de rigueur ont été dictées à l'Église par l'expérience qu'elle a faite de l'infirmité de plusieurs : « *Cognovit enim multas invenire medicinas multorum experimenta morborum* ». L'Église peut donc parfois adoucir sa sévérité, si la charité se trouve plus efficace à guérir de plus grands maux. Ainsi les clercs donatistes, qui reviennent à la *Catholica*, sont accueillis à leur rang dans l'*ordo clericorum*, fussent-ils évê-

1. *Epistul. CLXXXV*, 45 : « Ut enim constitueretur in Ecclesia, ne quisquam post alicuius criminis paenitentiam clericatum accipiat, vel ad clericatum redeat, vel in clericatu maneat, non desperatione indulgentiae, sed rigore factum est disciplinae. »

2. *Ibid.* : « Severissime placuit ut post actam de crimine damnabili paenitentiam nemo sit clericus, ut desperatione temporalis altitudinis medicina maior et verior esset humilitatis. » On a voulu aussi prévenir les pénitences feintes inspirées seulement par l'ambition. — Rapprochez *In Joa. evang. tract.*, XLI, 10 : « Paulus quando elegit ordinandos vel presbyteros vel diaconos et quicumque ordinandus est ad praeposituram Ecclesiae, non ait : Si quis sine peccato est..., sed ait : Si quis sine crimine est, sicuti est homicidium, adulterium, aliqua immunditia fornicationis, furtum, fraus, sacrilegium, et cetera huiusmodi. »

ques [1]; tandis que des fidèles qui, après avoir été séduits par les païens ou par les hérétiques, sont revenus à l'Église (par la pénitence, s'entend) ne peuvent être promus à la cléricature et à plus forte raison à l'épiscopat [2].

On choisit souvent les *monachi* les meilleurs et qui ont fait leurs preuves, pour les élever à la cléricature. Augustin ne veut pas qu'on accepte comme clercs des moines qui ont abandonné leur monastère : il estime que ces déserteurs n'ont pas leur place dans la milice cléricale, et que l'on ne doit pas donner prétexte au peuple de dire : Un mauvais moine fait un bon clerc [3].

Si nous laissons de côté les ministres moindres, et notamment les lecteurs, lesquels sont souvent de jeunes enfants [4], l'*ordo clericorum* d'une Église comme Hippone se compose de l'évêque, de ses prêtres, de ses diacres. Un sermon célèbre d'Augustin donne sur ce clergé des détails fort précis. Augustin nous apprend qu'il a demandé à ses clercs de vivre avec lui en communauté, et, ce qui était plus strict, de renoncer à posséder en propre, chacun devant tout donner à sa communauté. Il le leur a demandé, c'était une innovation ; à ceux qui ne consentiraient pas, il a promis qu'il ne leur enlèverait pas la cléricature, et qu'il les laisserait libres de vivre chacun chez soi et chacun de son revenu [5], tel devait être l'usage général. Mais il entend que ceux qui ont accepté, observent en conscience la pauvreté volontaire : quiconque y manquera, par exemple en faisant un testament, sera rayé de la liste des clercs, « *delebo eum de tabula clericorum* ». Augustin sait qu'aucun concile n'a édicté cela, il entend bien y aller

1. *Epistul. cit.*, 44 et 46.

2. *Contra Crescon.*, II, 19. — Pour l'épiscopat, on exige du candidat, s'il est veuf, qu'il n'ait été marié qu'une fois, en vertu de la règle énoncée par S. Paul (*I Tim.*, III, 2 et *Tit.*, I, 6). On ne fait pas exception pour le candidat qui aurait été marié plus d'une fois avant son baptême, à savoir du temps où il était païen ou catéchumène. On ne lui fait pas un crime de ses secondes noces, on l'écarte pour maintenir la sainteté de l'épiscopat, symbole de l'union du Christ et de l'Église, « non ad vitae bonae meritum, sed ad ordinationis ecclesiasticae signaculum (normam) necessariam. » *De bono coniug.*, 21.

3. *Epistul. LX*, I : « ... cum ex his qui in monasterio permanent, non tamen nisi probatiores atque meliores in clerum assumere soleamus. » Sur les prétentions et les disputes des moines de Carthage, *Retractation.*, II, 21, et tout le *De opere monachorum*. Sur l'orgueil des continents, *Sermo CCCLIV*. — Les imperfections des *monachi* africains ne ferment pas les yeux d'Augustin à l'éminente vertu du monachisme, surtout celui d'Égypte. *De Mor. Eccl. Cath.*, I, 65-67.

4. *De cons. evang.*, I, 15 : « ... sic excaecati sunt, ut etiam a pueris qui adhuc pueriliter in gradu lectorum christianas litteras norunt merito videantur. » — Dans l'*Epistul. CXCIV*, I, il est parlé d'un acolythe, mais cet acolythe appartient à l'Église de Rome. Dans le *Sermo XLVI*, 31, on n'est pas sûr qu'il soit question proprement d'un portier. Mais l'existence des sous-diacres et des lecteurs en Afrique est souvent attestée.

5. *Sermo CCCLVI*, 14 : « Quod si nollent suscipere socialem vitam nostram, non illis tolleremus clericatum, sed seorsum manerent, seorsum viverent, quomodo nossent Deo viverent. »

de son autorité d'évêque, mais aussi que cette autorité fasse la loi à Hippone [1]. — Parmi les clercs qui ont accepté avec Augustin la vie commune se rencontrent des sous-diacres : Augustin ne nous dit pas leur nombre [2]. Les diacres énumérés dans le sermon sont au nombre de six; les prêtres au nombre de deux [3]. Hippone en comptait certainement davantage, sans parler du clergé rural : Augustin parle seulement des clercs qui vivent avec lui en communauté, *domus societatis nostrae*. Un des diacres d'Augustin, Faustinus, a d'abord été dans un monastère, il y a été baptisé : « *De militia saeculi ad monasterium conversus est, hic baptizatus, inde diaconus ordinatus.* »

Dieu donne à son Église un sacerdoce et des lévites, « *sacerdotes et levitas* ». Il ne les désigne pas par la naissance, comme dans l'Ancienne Loi, où le sacerdoce était le privilège d'une tribu; il les fait élire d'après leur mérite personnel, comme il convient au Nouveau Testament, où le Christ est souverain prêtre selon l'ordre de Melchisédech, non selon l'ordre d'Aaron [4]. Par lévites, Augustin entend les diacres, par *sacerdotes*, les prêtres et les évêques [5]. L'élection est l'affaire de toute l'Église locale : nul n'est élevé au diaconat, à la prêtrise, sans l'assentiment de la *plebs*. Il arrive que la *plebs* veuille imposer l'homme de son choix, et plus d'une fois elle a su l'imposer par la violence, le tumulte. Il est clair cependant que, avant de procéder à l'ordination, il faut que l'évêque du lieu ratifie le choix [6]. Augustin a été fait prêtre à Hippone ainsi : comme l'évêque Valerius parlait au peuple d'Hippone de la nécessité de trouver et d'ordonner un prêtre pour la cité, le peuple mit la main sur Augustin, qui était dans l'assemblée et qui était encore simple laïque, et d'un accord unanime le fit ordonner par Valerius séance tenante. Possidius, en racontant cette élection, observe que cela se passe ainsi d'ordinaire, « *in talibus consuetum est* » [7]. A moins, ajouterons-nous,

1. *Sermo CCCLVI*, 14 : « Interpellet contra me mille concilia, naviget contra me quo voluerit, sit certe uti potuerit : adiuvabit me Deus ut ubi ego episcopus sum, ille clericus esse non possit. »

2. *Ibid.*, 8 : « Ceteri, id est subdiaconi, pauperes sunt... Vivunt nobiscum in societate communi. » *Ceteri*, donc sa communauté ne compte pas de clercs inférieurs aux sous-diacres. Augustin le marque expressément, *ibid.*, 3.

3. Diacres : Lazarus (n. 1), Valens (n. 3), Faustinus (n. 4), Severus (n. 5), Hipponensis (n. 6), Eraclius (n. 7). Prêtres : Leporius (n. 10), Barnabas (n. 15).

4. *Civ. Dei*, XX, 21 : « ... pro cuiusque merito, quod in eum gratia divina contulerit, sacerdotes et levitas eligi nunc viemus, qui... sanctitate pensandi sunt. » Cf. *ibid.*, VII, 1 : « Cum eliguntur in ecclesia qui fiant praepositi... »

5. *Civ. Dei*, XX, 10.

6. *Epistul. CXXVI*, 1 : « ... nec ab alio episcopo in ecclesia mihi tradita, nisi me interrogato ac permittente, posse (presbyterum) ordinari. »

7. *Possid.* 4 : « Qui (Valerius) cum, flagitante ecclesiastica necessitate, de providendo et ordinando presbytero civitati, plebem Dei alloqueretur et exhortaretur,... eum (Augustinum) ergo tenuerunt, et, ut in talibus consuetum est, episcopo ordinandum intulerunt, omnibus id uno consensu et desiderio fieri perficique petentibus magnoque studio et clamore flagitantibus, ubertim eo flente... ».

que le candidat choisi ainsi à l'improviste et malgré lui ne refuse d'être ordonné, ou que l'évêque du lieu refuse de l ordonner : ce sera le cas de Pinianus à Hippone même [1], en 411.

L'acte par lequel l'élu est fait soit diacre, soit prêtre, soit évêque, s'appelle *ordinatio*, et constitue un sacrement comme le baptême. Ainsi les catholiques reconnaissent la validité soit du baptême, soit de l'ordination des Donatistes : « ... *agnoscentes in eis bona Dei, sive sanctum baptismum, sive benedictionem ordinationis* » [2]. La bénédiction de l'ordination a pour rite l'imposition des mains [3]. Elle a pour effet, comme le baptême, de « consacrer » le sujet à qui elle est donnée, et cette consécration ne peut être réitérée, qu'il s'agisse du baptême ou qu'il s'agisse de l'ordination : « *Unum enim sacramentum est, et quadam consecratione utrumque homini datur, illud cum baptizatur, istud cum ordinatur : ideoque in Catholica utrumque non licet iterari* [4]. » Si donc un membre du clergé donatiste, fût-ce un évêque, revient au catholicisme, et si l'on juge opportun qu'il conserve son rang, on ne le réordonnera pas pour autant, car l'ordination demeure qu'il a reçue dans le schisme, comme son baptême demeure : « *Sicut baptismus in eis, ita ordinatio mansit integra* [5]. » L'ordination confère un pouvoir surnaturel qui subsiste en celui qui a été ordonné alors même qu'il n'en userait pas : vous êtes ordonné pour le service du peuple chrétien, le sacrement de votre ordination persiste en vous, quand même vous n'auriez pas de peuple à servir. S'il arrive que pour quelque faute que vous aurez commise, vous soyez privé de votre office, vous n'êtes pas privé du sacrement du Seigneur qui vous a été une fois conféré par l'ordination, encore qu'il demeure en vous pour votre condamnation [6].

Le *Sacramentum ordinis* est donc un pouvoir qui, une fois reçu,

1. *Epistul. CXXV* et *CXXVI*. A noter que la scène où les gens d'Hippone veulent imposer la prêtrise à Pinianus et obliger Augustin à l'ordonner, est une vraie scène d'émeute.

2. *Epistul. LXI*, 2. Augustin ajoute : « ... sive continentiae professionem, sive consignationem virginitatis, sive fidem trinitatis, et si qua alia sunt ».

3. *Epistul. LXXVIII*, 3 : « ... homini... manus ordinationis imponere... » *Sermo ad Caesareen. Eccl. pleb.*, 2. : « Invocatio nominis Dei super caput ipsorum quando ordinantur episcopi, invocatio illa Dei est, non Donati. » Cf. *Contra Crescon.*, II, 13; *De baptismo*, III, 21.

4. *Contra epistul. Parmeniani*, II, 28.

5. *Ibid.* Voyez encore *ibid.* 30. Cf. *De baptismo*, I, 2 : « Sacramentum dandi baptismi est quod habet qui ordinatur. Sicut autem baptizatus, si ab unitate recesserit, sacramentum baptismi non amittit, sic etiam ordinatus, si ab unitate recesserit, sacramentum dandi baptismi non amittit. Nulli enim sacramento iniuria facienda est. » Rapprochez le canon 38 du concile de Carthage de 397 interdizant de rebaptiser et de réordonner : « ... non liceat fieri rebaptizationes, reordinationes... »

6. *De bono coniug.* 32 : « Quemadmodum si fiat ordinatio cleri ad plebem congregandam, etiam si plebis congregatio non subsequatur, manet tamen in illis ordinatis sacramentum ordinationis. Ut si aliqua culpa quisquam ab officio removeatur, sacramento Domini simul imposito non carebit, quamvis ad iudicium permanente. »

est inamissible, et qui est opérant quelle que soit la sainteté ou l'indignité du clerc qui l'administre. Ce point de doctrine a été fortement défendu par Augustin contre le Donatisme. Augustin n'est d'ailleurs pas le premier à avoir posé en thèse que le pouvoir d'ordre ne s'évanouit pas dans le ministre indigne : Optat de Milève controversant contre le donatiste Parmenianus, avait dit déjà que les sacrements sont saints en soi et indépendamment du ministre. Et cette doctrine est proprement celle qui a été posée par Rome contre saint Cyprien dans la controverse sur la validité du baptême des hérétiques. Quelque rigueur qu'Augustin ait mise à affirmer qu'un sacrement est valide, fût-il administré par un ministre adultère ou homicide, Augustin n'a pas, dans la formation de la doctrine du *sacramentum ordinis*, le rôle prépondérant que certains lui ont attribué, car sa doctrine, antithèse de celle de saint Cyprien et de Firmilien, est en droite ligne la suite de la doctrine romaine du IIIe siècle.

Qui voudrait penser qu'Augustin ait été indifférent à la sainteté du ministre des sacrements? Il veut que le ministre soit revêtu de justice (allusion au *Ps.* CXXXI, 9), et il dit : « *Ut enim sit quisque verus sacerdos, oportet ut non solo sacramento, sed iustitia quoque induatur* [1]. » Il veut qu'il soit élu pour son mérite, le mérite que la grâce divine lui a confié, et qu'il soit estimé pour sa sainteté [2]. Il distingue avec l'Évangile les bons pasteurs des mauvais [3]. Il veut que le clerc, que l'évêque, assure son salut personnel, d'abord en étant chrétien. Nous n'en prendrons pas occasion de penser comme Reuter, qu'Augustin a des dires qui « frisent le Donatisme » et qu'en cela il se contredit [4]. Il ne se contredit, en effet, pas plus ici que quand ailleurs il réclame pour assurer le salut du fidèle qu'il soit de la *communio sacramentorum* et qu'il soit du nombre des saints. Le *sacramentum ordinis* ne saurait dispenser de la sainteté celui qui l'a reçu, il l'y oblige plutôt et davantage. Mais cette sainteté ne conditionne pas la validité des sacrements qu'il administre.

La sainteté du ministre importe au salut de celui-ci, elle importe à l'édification commune : voilà pourquoi l'Église veille attentivement sur la conduite de ses clercs. Nul n'est ordonné, nous l'avons vu, qui ne soit « *sine crimine* », inaccusable [5]. Toute accusation grave portée contre un clerc expose celui-ci à être exclu de l'*ordo clericorum*. — Augustin se plaint que le clergé, évêques et clercs,

1. *Contra litt. Petil.*, II, 68.
2. *Civ. Dei*, XX, 21.
3. *Sermo XLVI*, tout entier; De même, *Sermo CXXXVII.*
4. REUTER, *Augustinische Studien*, p. 356.
5. *Ad Donat. post Collat.* 28 : « Neque enim a populo Dei separamus, quos ve degradando vel excommunicando ad humiliorem paenitendi locum redigimus. »

soit épié par les ennemis du nom catholique avec la dernière malveillance, et que tout mauvais bruit soit colporté, commenté, exploité par eux [1]. Ces ennemis du nom catholique sont les Donatistes [2], on l'a deviné. Le clergé catholique ne laisse pas cependant d'avoir ses faillites morales : quelque vigilante que soit la discipline de ma maison, dit Augustin, je ne puis avoir l'arrogance de promettre que ma maison sera meilleure que celle de Noë, d'Abraham, de Jacob, de David, meilleure que la communauté des apôtres, qui compta Judas dans son sein, meilleure que le ciel, dont les anges sont déchus[3]. Augustin parle ainsi à l'occasion d'une accusation qui a été portée contre un prêtre de sa communauté nommé Bonifatius, par un candidat à la cléricature nommé Spes : l'affaire a fait scandale dans Hippone, Spes ayant la prétention, s'il n'était pas promu, d'empêcher que Bonifatius fût maintenu dans son rang, « *ut si ipse in clericatum non promoveretur, nec ipse Bonifatius in suo gradu esse permitteretur* ». Le peuple d'Hippone a demandé à Augustin de rayer le prêtre de l'*ordo clericorum*. Mais Augustin n'y consent pas, estimant que l'accusateur est suspect et que la preuve n'est pas faite de l'attentat imputé au prêtre [4]. Or un concile africain invoqué par Augustin interdit de suspendre de la communion *(suspendi a communione)* un clerc qui n'a pas encore été convaincu de la faute dont il est accusé, à moins qu'il ne se soit dérobé à l'examen de sa cause. Bonifatius ne s'est pas dérobé. La sentence dont le peuple voudrait que Bonifatius fût frappé, est une sentence de *degradatio*. La *degradatio*, en certains cas, a pour suite d'obliger le clerc dégradé à prendre rang parmi les pénitents, pour faire pénitence de la faute dont il a été convaincu. D'une part, cependant, Augustin laisse entendre que la discipline établie n'est pas toujours applicable, et que l'indulgence est dans les mœurs : il est des fautes, écrit-il, pour lesquelles de notre temps nous n'osons ni excommunier un laïque, ni dégrader un clerc [5]. D'autre part, un clerc peut être relevé de sa fonction pour des fautes, pour des imprudences, qui compromettent à fond son ministère, sans mériter la dégradation, l'excommunication. Tel est le cas du prêtre Abundantius, qui a été ordonné prêtre pour la campagne, « *in fundo Strabonianensi* », dans le diocèse d'Hippone : sa réputation est devenue mauvaise, on l'a surveillé : on a découvert et il a avoué que « *in die ieiunii Natalis*

1. *Epistul. LXXVIII*, 6.
2. *Ibid.*, 8 : « Nec obiciatis haereticis, nisi quia non sunt catholici. Ne similes eis sitis, qui non habendo quod in causa suae divisionis defendant, non nisi hominum crimina colligere affectant, et ea ipsa plura falsissime iactant. »
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, 4.
5. *Enchiridion*, 21.

Domini », se trouvant « *in fundo Gippitano* », il a fait deux repas et passé la nuit dans l'hôtellerie tenue par une femme de mauvaise réputation. Augustin a estimé qu'on ne pouvait confier plus longtemps une église à Abundantius, étant donné que cette église se trouvait dans une région infestée d'hérétiques. Abundantius s'est soumis à la décision d'Augustin, et a demandé à se retirer « *ad presbyteratum fundi Armemanensis* », au diocèse de Bulla, son pays d'origine, à condition qu'on lui donne des lettres pour ce prêtre : il vivra là « *sine officio presbyteri* » et s'efforcera de mener une vie plus édifiante, « *correctior* [1] ». Ainsi, Abundantius n'est pas obligé à la pénitence, donc suspendu de la communion ; on ne voit pas qu'il soit dégradé au sens strict du terme ; il est seulement relevé de son office de curé, *remotus ab officio presbyterii* [2].

Quel que soit le lieu de sa naissance, un prêtre appartient à l'*ordo clericorum* de l'Église qui l'a ordonné. Mais, une fois ordonné, il ne peut quitter cette Église pour une autre, sans le consentement de l'évêque auquel il appartient par son ordination. Cette règle, qui vaut même pour les lecteurs, a pour fin d'empêcher les clercs de changer d'Église et les évêques d'attirer à eux les clercs de leurs voisins. — Le cas de Timothée, lecteur de Subsana dans le diocèse d'Hippone, lecteur qui a voulu s'attacher à Sévère, évêque de Milève, éclairerait bien ce point de droit, s'il était rapporté moins confusément dans les deux lettres d'Augustin qui en traitent. On y voit du moins ceci, premièrement, qu'aucun subterfuge ne permet à un évêque d'attirer et de retenir près de lui le clerc d'un de ses collègues, car sans cela, assure Augustin, tout l'ordre de la discipline ecclésiastique est compromis [3]. On y voit, secondement, que cette règle s'applique au lecteur Timothée [4]. Le lectorat s'acquiert sur place, du fait qu'on est admis à « lire » dans l'église, fût-ce une église rurale. Timothée est lecteur, car il est notoire qu'il a « lu », non pas une fois, mais trois fois, en présence du prêtre de l'église de Subsana [5]. Cela suffit à empêcher l'évêque de Milève d'accepter Timothée dans son clergé. — Sur ces entrefaites, et pour couper court aux instances de l'évêque de Milève, Timothée a été ordonné

1. *Epistul. LXV*, 1.
2. *Ibid.*, 2 : « ... removendum ab officio presbyterii arbitratus sum, timens ei deinceps ecclesiam Dei committere ».
3. *Epistul. LXIII*, 4.
4. *Ibid.*, 2.
5. *Ibid.*, 4 : « ... Non semel, sed iterum et tertio apud Subsanam et presbytero subsanensis ecclesiae comitatus... » Timothée, lecteur de Subsana, peut faire occasionnellement fonction de lecteur dans d'autres églises, même hors du diocèse d'Hippone : « ... comitatus, et apud Turres et apud Cizau et apud Verbalis legerat ». On voit par l'*Epistul. LXIV*, 3, qu'il faut que les livres lus appartiennent au canon, sans quoi « ecclesiasticus lector non est ».

sous-diacre, à Subsana même, sans l'avis et sans la volonté d'Augustin [1]. Le prêtre de Subsana est désigné par Augustin comme responsable de cette ordination, que l'évêque d'Hippone traite de coup d'audace. Nous avons, écrit-il, fait savoir à tous (ceux de Subsana) de ne pas réitérer une telle audace, s'ils ne voulaient pas connaître la colère de Dieu [2]. Toutefois, ce qui est fait est fait [3], Timothée est bel et bien sous-diacre, encore qu'Augustin déclare qu'il a été ordonné à l'insu de son évêque et contre la volonté de son évêque. On ne voit d'ailleurs pas dans le récit d'Augustin quel évêque a ordonné Timothée sous-diacre, ni même s'il a été ordonné par un évêque.

***

Il est à peine besoin de rappeler qu'un évêque ne peut exercer ses pouvoirs d'évêque que dans le diocèse ou Église dont il a été fait l'évêque. Il visite les paroisses ou églises qui appartiennent à son diocèse : « *Visitandarum ecclesiarum ad meam pertinentium curam necessitate profectus sum,* » écrit l'évêque d'Hippone ! Pour qu'il exerce des pouvoirs dans une autre Église, il faut qu'il en reçoive la permission ou l'ordre de l'évêque du lieu [4].

Paris. Pierre BATIFFOL.

1. *Epistul. LXIII,* 1 : « Ordinatus est apud Subsanam sub diaconus Timotheus, praeter meum consilium et voluntatem, cum quid de illo agendum esset adhuc inter nostras alternas sententias deliberatio nutaret. » Timothée a été ordonné sous-diacre du fait du prêtre de Subsana (Carcedonius?) et d'un autre nommé Verinus : « Deinde presbyterum et Verinum, per quos ut ordinaretur factum est comperimus. » *Ibid.,* 2. Carcedonius paraît avoir été le plus engagé dans cette ordination irrégulière. Augustin lui a fait entendre qu'il devra accepter sans murmurer ce qu'on décidera de lui, « quidquid de illo fieri conservandae ecclesiasticae disciplinae provisio et necessitas cogeret ».

2. *Ibid.,* 2 : « Monendo autem correximus primo omnes ut deinceps talia non auderent, ne iram Dei experirentur.

3. *Ibid.* : « Neque enim agere poterant ut facta non essent, sed nec nos aliud obiurgando agebanus nisi ut se male egisse cognoscerent et dolerent.

4. *Epistul. XXXIV,* 5 : « In aliis enim civitatibus tantum agimus quod ad Ecclesiam pertinet, quantum vel nos permittunt vel nobis imponunt earumdem civitatum episcopi, fratres et consacerdotes nostri. »



LA PIÉTÉ INDIVIDUALISTE

(Suite [1].)

Lorsque l'on s'est bien convaincu que la prière est une obligation sociale, on n'en est encore — que l'on veuille bien nous permettre cette comparaison scolastique — qu'à la « majeure » universelle et toute spéculative du syllogisme pratique qui conditionne immédiatement l'action.

Pour en arriver à la conclusion il faut encore une « mineure ». La mineure est ici que *tout homme est membre de la société et tenu comme tel aux obligations de celle-ci*. C'est là, évidemment, une idée fort simple, et l'on s'étonnerait que tant de gens semblent éprouver une difficulté insurmontable à la lier à la précédente, si l'on ne savait que les idées les plus simples sont d'ordinaire celles qui sollicitent le moins notre attention, et que l'on a le plus de tendance à dédaigner. Que de gens dissertent sur les obligations sociales, sans avoir l'air de se douter qu'ils dressent par le fait même toute une partie de l'inventaire de leurs propres devoirs. Cette idée, donc, bien qu'extrêmement simple, vaut qu'on y réfléchisse.

L'être humain, la personne humaine peut être considérée à deux points de vue différents, ou pour parler le langage de l'École, l'homme est le sujet unique et personnel d'une double « formalité ».

En vertu de l'une, la principale, parce que substantielle, c'est un individu et comme tel un tout indivisible, incommunicable, et puisque de nature raisonnable, autonome. Mais en vertu de l'autre, secondaire sans doute, parce qu'accidentelle, il est *partie* d'un tout, du tout social et comme tel quelque chose de dépendant; de relatif et à tout prendre d'incomplet.

Ces deux formalités réunies dans le même sujet ne s'y combattent point. Pour être bien distincts et présenter des caractères opposés, elles ne sont nullement contradictoires. Bien au contraire : la seconde dérive de la première.

Il est, en effet, de la nature spécifique de l'homme d'être composé de matière et comme tel d'être engendrable et corruptible et de souffrir d'une multitude de déficiences et de potentialités qui ne lui permettent pas de réaliser du premier coup ni par ses seuls moyens la perfection dont il est susceptible. Il suit de là qu'aucun homme ne saurait naturellement naître et se développer sans une multitude de concours extérieurs qu'il ne peut trouver que dans la société d'autres hommes. En d'autres termes, si tout homme pos-

5. Voir *Les Questions Liturgiques et paroissiales*, VIII (1923) pp. 35-37; 120-125.

sède en lui le principe *formateur* de son identité, de son individualité, de sa personnalité, l'action de ce principe formateur est conditionnée par des déficiences intrinsèques qui le rendent tributaire, dès qu'il arrive à l'existence, non seulement du monde matériel, mais encore d'un milieu formé d'autres hommes, d'un milieu social : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, » *pas bon*, c'est-à-dire naturellement impossible.

En conséquence, le fait pour tout homme venant en ce monde d'être *partie* ou *membre* d'une société d'hommes a beau n'être qu'une « accidence », cette accidence trouve son fondement immédiat dans la nature physique de l'homme et son fondement dernier dans sa nature spécifique. La formalité accidentelle qui le fait dépendant du tout social à titre de *partie*, est donc le complément et non la contradiction de la formalité substantielle qui en fait un tout, un individu *sui juris*, une personne.

Sans doute il ne faut pas exagérer l'importance de la formalité accidentelle au détriment de la formalité substantielle comme le font les théoriciens du socialisme, qui en arrivent à ne plus voir dans l'homme qu'un rouage, dont l'unique raison d'être et d'agir consiste à « faire partie » du tout et à y exercer telle ou telle fonction, ce qui les conduit à faire un bon marché scandaleux de l'indépendance légitime de l'individu, des prérogatives inaliénables et de la dignité de la personne humaine, et surtout de sa véritable fin; à faire de la famille un simple atelier de reproduction, de l'éducation un dressage utilitaire, de la propriété une fonction sociale, de la spécialisation professionnelle une obligation naturelle, etc., etc., ce qui a finalement pour résultat de retirer à la société ainsi conçue l'un des caractères essentiels de la société : celui d'être une communauté d'*hommes*, pour en faire un parc à bestiaux, et de lui retirer toute raison d'être, car il est d'une métaphysique non moins que d'une logique élémentaires, que l'accidentel se justifie par l'essentiel et lui est subordonné, et si la société n'a plus pour fin de permettre aux diverses personnes qui la composent d'atteindre ce perfectionnement dont nous parlions plus haut et qu'elles ne sauraient trouver ailleurs, on ne voit plus du tout à quoi elle répond.

Mais s'il faut se garder de ne voir dans l'homme qu'un pur facteur social, il ne faut pas moins se défendre de ne voir en lui qu'une individualité isolée, et sans autre lien que son bon vouloir, le voisinage ou les convenances avec les autres hommes. C'est ce qui arrive très fréquemment même aux théoriciens de l'obligation sociale, comme nous l'avons dit plus haut. Quand ils dissertent comme si l'homme n'était qu'un rouage, et plus ils le réduisent à cette condition effacée, on peut être à peu près sûr qu'ils ont en vue les *autres*

hommes, et qu'il ne leur vient pas à l'idée de se dire : « Et moi? » Inconséquence sans doute, mais qui a ses racines dans ce fond d'égoïsme qui est comme le sous-sol de notre nature déchue.

Et pourtant « homo sum... », chacun de nous est homme, et ce ne sont pas seulement les *autres*, c'est chacun de nous qui est le sujet de la double formalité dont nous avons parlé. Et si la société a des obligations, chacun de nous, à titre de *partie* du tout social, est personnellement tenu d'en prendre sa part, comme dans une maison, chaque pierre participe à la finalité du tout qui est d'abriter ses habitants, comme dans un organisme vivant, chaque cellule collabore à la vie commune.

La prière étant une obligation sociale et la plus élevée des obligations sociales, chaque homme doit personnellement participer à la prière sociale. Et il doit y participer en tant qu'elle est sociale, c'est-à-dire un service public, c'est-à-dire une *liturgie*, et en tant qu'il est *partie* ou membre de la société. Par conséquent, pas comme un simple spectateur, pas comme un invité, pas même comme un collaborateur assidu mais bénévole, mais comme personnellement tenu de prendre part dans une certaine mesure, qui varie selon les conditions, à ce service public. *Prendre part* et non pas seulement *assister*. *(A suivre.)*

Paris.

Georges PÉCOUL.
Professeur à l'Institut catholique.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

FAUX MYSTICISME ET FAUX SYMBOLISME DANS LES EXPLICATIONS LITURGIQUES [1]

§ 2. L'allégorisme liturgique au moyen âge *(suite)*.

Les Opuscules de Florus.

Adressés à des auditoires différents, les trois opuscules de Florus contre Amalaire devaient naturellement répéter le même fond; et comme ils avaient à relever bon nombre d'erreurs, où la foi était engagée, ils ne pouvaient, sans déborder leur cadre, donner à la réfutation du système lui-même toute l'ampleur et toute la précision désirables. Nous le regrettons très vivement; car si l'on étudie de près les diverses observations disséminées dans les trois écrits, et si l'on en approfondit toute la portée, on y découvre en germe la condamnation du système la plus fondamentale et la mieux motivée que nous ayons jamais rencontrée dans aucun auteur. Aussi comprenons-nous parfaitement qu'un liturgiste comme Martène ait mis en tête du premier opuscule ces paroles significatives : *Incipit epistola Flori totius veritatis plena contra falsoliquas adinventiones Amalarii.*

Florus était un théologien, et un théologien de bonne marque, qui ne s'arrêtait pas à la surface des choses. Essayons donc de grouper autour de quelques principaux chefs ses observations critiques plus ou moins ébauchées et jetées çà et là dans le cours de la discussion. Ce travail est d'autant plus opportun, que la condamnation portée par Florus contre Amalaire atteint les trop nombreux auteurs qui, dans les siècles postérieurs, vont se précipiter dans la voie que l'archidiacre de Metz leur a si largement ouverte.

Le premier et principal argument, c'est que le système d'Amalaire, considéré en lui-même, abstraction faite de son caractère illogique et puéril, et des graves conséquences doctrinales qu'il peut entraîner, est

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales*, VIII, (1923), pp. 125-130.

un système qui s'inspire « *d'une doctrine opposée à la sincérité de la foi, — étrangère à l'Église, — inconnue des Pères, — et destituée de tout fondement raisonnable* ».

Tel fut, au dire de Florus, le verdict qu'en a porté l'assemblée de Kiersy elle-même. Le verdict paraît sévère; d'aucuns le trouveront pour le moins exagéré; qu'ils veuillent bien attendre, avant de prononcer.

Voici donc Amalaire devant le Concile. Comme de juste, il est invité à s'expliquer sur les choses extraordinaires qu'il a découvertes dans la liturgie, et à donner des preuves de la légitimité de ses procédés. Qu'on se figure l'étonnement de l'accusé devant une pareille question ! Donner des preuves? Mais pendant trois ans, il a développé son cours de liturgie devant des auditoires de clercs, de prêtres et de chanoines; il l'a même livré au public en des ouvrages qui sont aux mains de tout le monde. Lui a-t-on jamais demandé la preuve de ses assertions? Lui-même a-t-il jamais songé à ce petit détail? Et, pour le dire en passant, ceux qui, dans les âges suivants, lui emboîteront le pas, y songeront-ils davantage?

Pourtant, la question était-elle bien impertinente? N'est-ce pas là une question primordiale qui domine la matière? Si vous n'avez aucune preuve de vos assertions, de quel droit les affirmez-vous? Quelle est la branche du savoir humain, où il serait permis de conter, sans la moindre preuve à l'appui, tout ce qui vous passe par la tête? Notre sainte liturgie serait-elle une simple œuvre d'imagination, où chacun aurait la liberté de voir tout ce qui lui plaît, une étoffe quelconque, où chacun pourrait à sa guise découper des patrons, même des caricatures? Le Concile estima que non et exigea une réponse. Amalaire dut avouer qu'il n'avait puisé ses théories ni dans les Écritures, ni dans la doctrine des Pères, mais uniquement dans son propre esprit. Et le Concile de s'écrier alors : *Vere ille fuit spiritus erroris.*

Esprit d'erreur; à ces mots, l'étonnement d'Amalaire a dû certainement atteindre les limites de l'ahurissement. Comment soupçonnner ses explications de tant de malice? D'ailleurs il avait bien spécifié, dans la préface de son *De Officiis*, qu'il les proposait pour ce qu'elles valaient, sans avoir la prétention de les imposer à qui que ce soit; il y avait même cité un texte où saint Augustin permettait à chacun, dans les choses difficiles et obscures, de donner son opinion, pourvu que la charité fût sauvegardée. Or, tout est mystère dans la liturgie, et il appartient à chacun de pénétrer de son mieux la signification mystique de nos rites sacrés. Là était précisément son erreur fondamentale, erreur qu'on surprend, plus ou moins nettement affirmée, dans bien d'autres auteurs liturgiques. Aussi le Concile se chargea-t-il de lui donner une leçon de théologie, leçon où l'accusé ne dut d'ailleurs pas comprendre grand'chose, car la théologie ne semble pas avoir été son fort. « *Il est vrai que les cérémonies de l'Ancien Testament renfermaient des ombres et des figures; mais depuis l'avènement du Christ, la vérité brille de tout son éclat; il ne nous reste qu'à la recevoir dans la pureté de notre foi et la sincérité de notre observance.* » La création et la réalisation des types scripturaires, continue en substance le Concile, sont l'œuvre exclusive de Dieu et dépassent le

pouvoir d'un homme ou d'un ange. Dieu seul peut donc nous les manifester; et il le fait par ses ministres des deux Testaments, ministres choisis par lui, éclairés de son esprit, et munis de son mandat authentique et visible. En dehors de ces ministres, il n'est permis à qui que ce soit d'attribuer des sens mystérieux ou figuratifs aux rites et aux objets cultuels.

On doit s'en tenir, à cet égard, aux enseignements de l'Église et des Pères, *procul omni superstitionis phantasmate, remota omni nebulosi dogmatis vanitate.*

On répliquera peut-être qu'Amalaire avait simplement confondu le sens mystique avec le sens symbolique; la distinction entre les deux était certainement au-dessus de sa portée. N'empêche qu'il voyait dans la liturgie de véritables sens figuratifs ou mystiques. La lecture de ses ouvrages ne laisse subsister le moindre doute à cet égard. Il affirme très carrément que « *de tout ce qui a été établi dans la messe conformément aux ordonnances des Pères, il n'est absolument rien qui ne renferme des mystères* », et cette pensée revient, sous une forme ou une autre, dans maints autres passages. Si parfois il invoque l'autorité de l'Église, ce n'est pas pour confirmer le caractère symbolique de tel ou tel rite, caractère qui dépend de la seule intention de l'Église, mais c'est bien avec la prétention injustifiée d'établir un caractère mystique réel du rite en question. Aussi n'hésite-t-il pas à mettre l'antiphonaire sur le même pied que l'Apocalypse de saint Jean, les deux bénéficiant de la même inspiration divine. Il couvre même de cette inspiration jusqu'à ses propres explications, si étranges fussent-elles, comme le lui reproche Florus : *has et innumerabiles alias noenias* (des niaiseries) *per Sanctum Spiritum dicit revelari, sibi usurpans testimonium Petri apostoli dicentis : Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia, sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt Dei homines*. Parfois même il lui arrive l'aventure de faire du Nouveau Testament la figure de l'Ancien, de sorte que c'est la réalisation qui prélude à l'ébauche, c'est la lumière qui annonce les ombres, « et nous voilà, dit Florus, comme aux antipodes, la tête en bas et les pieds en l'air » !

Amalaire avait cru pouvoir abriter ses procédés sous l'autorité de saint Augustin, dans son ouvrage *De la Doctrine chrétienne,* dont d'ailleurs il avait mal compris le passage invoqué. Florus lui répliqua vertement que le saint Docteur ne parle, dans cet ouvrage, que de l'interprétation des Écritures inspirées; mais peut-on vraiment se réclamer de l'inspiration divine dans l'établissement de n'importe quel rite ou usage des diverses églises? Saint Augustin lui-même le nie formellement; il s'en explique dans ses traités adressés à l'évêque Janvier : certains rites, d'ailleurs très rares, sont d'institution divine ou divino-apostolique; ils renferment des mystères qu'il appartient à la théologie de définir et qu'il ne faut pas abandonner aux fantaisies de l'imagination. « *Quant aux rites et usages qui ne sont que d'institution humaine,* dit-il plus loin, *il faut non seulement désapprouver, mais proscrire sans la moindre hésitation toute tentative d'y chercher des secrets ou des mystères.* »

Jusque-là Florus a raison. Les choses n'ont par elles-mêmes d'autre

signification que celle qui définit leur nature. Dieu seul peut leur attacher, soit un sens mystérieux et figuratif d'événements futurs, soit une vertu mystérieuse opérant des effets de l'ordre surnaturel, telle la vertu des sacrements, produisant la grâce *ex opere operato*. L'Église a sans doute la faculté d'attribuer à ses rites cultuels un caractère symbolique ; mais ce caractère, ne relevant que de ses intentions, doit se prouver par l'histoire ou du moins par les paroles qui accompagnent les rites. Il n'est pas permis de mettre au compte de l'Église des explications symboliques auxquelles elle n'a jamais songé, et de lui faire dire des choses qu'elle n'a jamais dites. Quant aux analogies plus ou moins vagues, et multipliables à l'infini, que les imaginations individuelles découvrent ou peuvent découvrir entre les rites cultuels et les choses de l'Ancien et du Nouveau Testament, elles n'entrent nullement dans la signification de ces rites et ne peuvent en aucun cas prétendre au titre de symboles liturgiques. Nous avouons ne pas même comprendre à quoi pourrait servir la recherche de ces analogies. Quand nous consultons les auteurs liturgiques, c'est pour apprendre d'eux ce que signifient les rites ; et nous nous soucions fort peu des mille et une choses auxquelles on peut rêver à propos de ces rites. S'il ne s'agit que de rêver, nous n'avons pas besoin de leurs lumières ; nous nous tirerons bien d'affaire tout seuls, à supposer que la chose en vaille la peine.

Mais Florus ne s'avance-t-il pas trop, quand il déclare les procédés d'Amalaire absolument inconnus aux Pères? Ils ne peuvent se réclamer des traditions *romaines*, c'est vrai ; mais nous avons déjà vu pourquoi certains Pères de l'Orient, ou du moins certains écrivains fort respectables, si l'on n'ose les qualifier de Pères, ont donné dans le même travers, et comment leurs idées se sont propagées jusque dans les églises des Gaules. Tout cela, Florus ne pouvait l'ignorer ; Amalaire le savait encore mieux, lui qui durant son séjour à Constantinople, s'était initié à la littérature liturgique de l'Orient, et nous comprendrions difficilement qu'il ne lui ait pas donné la réplique sur ce point.

Le SECOND ARGUMENT invoqué contre Amalaire, c'est le discrédit jeté sur la liturgie par le caractère fantaisiste, illogique et puéril de ses explications. Nous en avons cité quelques spécimens. Florus ne se fait pas faute d'en citer de plus étranges encore ; froissé dans son sens théologique, il puise, pour crier son indignation, dans un répertoire d'épithètes et d'expressions aussi riche que pittoresque ; il y met même trop de luxe. Quand il traite Amalaire d'insipide bavard, de fou, d'écervelé, d'ennemi de la foi et de la vérité, d'esprit diabolique, de conteur d'histoires de vieilles radoteuses, d'homme qui débite de telles insanités, *ut putes eum lymphatico more bacchari*, on trouve qu'il va tout de même un peu loin, et qu'il aurait bien pu envelopper ses idées de termes plus onctueux. Quand il compare Amalaire, rêvant sur la liturgie, aux augures qui découvrent de grands secrets dans le vol des oiseaux, quand il assimile l'*Embolis* (dernier ouvrage d'Amalaire) à un affreux chameau dont les bosses résument toutes les laideurs, on souhaiterait des comparaisons moins...

poétiques. Et pourtant, faut-il l'avouer? nous-même, en lisant le *De Officiis* et en voyant son naïf auteur, avec une gravité toute comique, contempler des merveilles les plus étonnantes dans les rites les plus simples et les plus naturels, nous ne pouvions écarter de notre esprit la pensée de nos voyants ultra-lucides modernes, qui, penchés sur leurs tarots ou leur marc de café, assurent y découvrir le passé, le présent et l'avenir de toute chose d'ici-bas et de bien d'autres choses encore. Pour sûr, la pensée était vilaine; mais le bon Amalaire, qui certainement jouit de son paradis depuis longtemps, voudra bien nous le pardonner, en faveur de notre humble aveu; et comme il y aura revisé sa théologie trop sommaire d'antan, il sera certainement le premier à reconnaître que trop souvent ses considérations symboliques déconcertent la logique, irritent l'intelligence, froissent le sentiment et prêtent au rire et à la plaisanterie.

Demandez à un enfant de chœur, pourquoi les diacres s'inclinent et même s'agenouillent durant la consécration : étonné de votre ignorance, il vous répondra sans hésiter que c'est par respect pour le grand mystère qui s'opère en ce moment à l'autel. Cette raison si évidente et parfaitement liturgique, Amalaire ne la soupçonne même pas; et il vous assure que si les diacres s'inclinent alors, c'est pour figurer les apôtres qui tremblaient et se cachaient durant la Passion, mais qu'ils se relèveront au *Libera nos a malo* du *Pater*, pour signifier qu'à ces mots ils ont obtenu le pardon de leur lâcheté ! ! !

Demandez à un paysan qui sait son catéchisme, pour quoi l'Église nous impose le jeûne des Quatre-Temps : il vous expliquera que c'est pour faire pénitence de nos péchés, pour attirer la bénédiction divine sur les fruits de la terre, et surtout pour obtenir de saints prêtres, puisque c'est l'époque des ordinations. Posez la même question à Amalaire : il vous contera sérieusement que c'est pour figurer les quatre éléments du corps humain, c'est-à-dire, le chaud, le sec, le froid et l'humide, qui répondent aux quatre saisons de l'année. Mais plus loin, à propos des cinq versets de la leçon qui ouvre la liturgie du Vendredi saint, il se ravise et affirme que le corps humain se compose de quatre éléments tout différents : de la terre, de l'eau, de l'air et du feu. Ces quatre éléments sont figurés par les quatre versets de la leçon précitée (à vrai dire, il y a cinq versets; mais il les réduit à quatre pour les besoins de son symbolisme). Or, continue-t-il, pendant que le Christ était en croix, les quatre éléments aussi *pendebant in cruce inter medios duos latrones;* voilà pourquoi un de ces versets contient les paroles *in medio duorum animalium* qui, d'après toute la tradition (?), désignent les deux larrons crucifiés avec le Sauveur, *quod ita Hieronymus in Habacuc!!* Qu'on se rassure; saint Jérôme est tout à fait innocent de cette étrange interprétation !

Ailleurs, Amalaire nous raconte que le prêtre figure le *quasi évangile* (expression répétée deux fois), tandis que le diacre figure l'évangile tout court; il eût été bien aimable de nous expliquer ce que c'est qu'un *quasi évangile*. Ailleurs encore, il interrompt le cours de ses explications pour élucider un cas fort grave : pourquoi tel passage de Job, inséré dans la

liturgie, répète-t-il quelques mots dans les versets, alors qu'il ne le fait pas dans l'offertoire? Et voici sa réponse, d'une profondeur toute transcendantale : dans les versets, on représente Job malade; dans l'offertoire, on représente un historien. Or, un malade *solet verba imperfecta saepius repetere. Auctor officii, ut effectanter nobis ad memoriam reducent aegrotantem Job, repetivit saepius verba more aegrotantium. In offertorio non sunt verba repetita, quia historicus scribens historiam non aegrotabat.* Ah ! c'est une chose bien belle et bien profonde, que le symbolisme !

Dans un autre endroit, il raconte qu'il a été *interrogatus ab aliquibus quare non invicem porrigant sibi oscula viri et feminae in officio missae !* Il serait bien extraordinaire qu'un clerc eût poussé l'innocence jusqu'à faire une pareille question; il est encore plus extraordinaire qu'un auteur l'ait prise au sérieux et ait mis toute sa gravité à la discuter.

Voilà assez d'exemples ! Les explications de ce genre, qui fourmillent dans les écrits d'Amalaire, ne sont guère de nature à donner l'intelligence et l'estime de la liturgie; et si un enfant du catéchisme se permettait d'en conter de pareilles, on lui tirerait l'oreille pour lui apprendre à respecter nos cérémonies sacrées. Quand Florus traitait ces considérations de radotages de vieilles femmes, *aniles ineptias*, s'écartait-il si loin que cela de la vérité? N'agissait-il pas dans l'intérêt de la cause liturgique, quand il élevait d'énergiques protestations contre ces procédés, et qu'il suppliait les évêques des Gaules de les proscrire inexorablement? Avait-il tor aussi de stygmatiser sans pitié l'abus que faisait Amalaire des citations scripturaires et patristiques, pour leur extorquer, en faveur de ses conceptions fantaisistes, des témoignages qu'elles s'obstinaient à lui refuser?

On excusera peut-être Amalaire, en faisant observer que toutes ses explications ne sont pas aussi malheureuses. Florus n'accepte pas l'excuse, parce que, heureuses ou malheureuses, elles sont toutes viciées dans le principe d'où elles procèdent et qui n'est autre que *la faculté laissée à chacun de voir dans la liturgie ce qui lui plaît.* Si Amalaire s'attribue le droit de ne consulter que son esprit ou son imagination pour affirmer des significations symboliques, comment refusera-t-il le même droit aux autres? S'il se croit libre de voir dans le prêtre un quasi évangile, ou un évangile tout à fait, comment déniera-t-il aux autres la liberté d'y voir une épître, ou un apôtre, ou le soleil, la lune, ou autre chose? Et c'est ainsi que chacun pourra, à peu de frais, s'improviser docteur en liturgie. Seulement, que diront les fidèles, que dira le bon sens, de cette Babel d'explications étranges et contradictoires? Quand on aura ainsi vidé la liturgie de ses réalités théologiques, pour la tourner en une inintelligible fantasmagorie, s'imagine-t-on qu'elle bénéficiera sûrement de la vénération des fidèles?

Oh ! nous savons bien ce que nous répondent ici certains auteurs : « Sans doute, ces symboles ne sont pas certains, disent-ils; mais enfin, *ils contribuent toujours à nourrir la dévotion.* » Est-ce bien sûr? Florus estime au contraire qu'ils la dessèchent et la fourvoient; et c'est lui qui a raison. Prises en l'air, *sans attache avec l'histoire, ni avec la théologie, ni avec les paroles et le sens obvie des rites, ces prétendues explications n'expli-*

quent rient du tout; elles ne font que nous arracher aux magnifiques réalités qui donnent à la liturgie son charme, sa vigueur et son emprise sur les cœurs, pour nous transporter dans je ne sais quelles régions nébuleuses, où l'esprit se perd en des rêveries stériles. Florus réclame que l'enseignement liturgique parte de la doctrine de l'Église et des Pères, c'est-à-dire, de la théologie. De fait, la liturgie jaillit du dogme, comme la fleur sort de la tige, et c'est dans le dogme qu'elle puise toute sa sève; dès qu'elle perd contact avec le dogme, elle végète et périt de langueur.

Ce n'est pas que Florus rejette à priori tout symbole, il proteste quelque part de son profond respect pour tous les usages particuliers des églises et il n'ignore pas que plusieurs de ces usages doivent au symbolisme leur naissance ou leur conservation. Mais il n'est pas admissible qu'on puisse tourner toute la liturgie en purs symboles. Pour s'affirmer, le symbole doit se prouver; et surtout, qu'il se garde d'usurper la place qui revient de droit à la théologie. Il n'offre de réelle utilité qu'à la condition de rester à sa place et de se faire le docile interprète des réalites dogmatiques de la liturgie. On a vraiment de la peine à concevoir que pendant des siècles, de simples analogies, souvent bien étranges et affublées du faux titre de symboles, aient pu faire presque tous les frais de l'enseignement liturgique. Quand vous auriez lu cent ouvrages du genre du *De Officiis*, vous devineriez certes à combien de choses on peut rêver à propos des rites cultuels, ce qui serait d'ailleurs d'une assez maigre utilité; mais pour l'intelligence même de ces rites, vous seriez moins avancés que l'enfant de douze ans qui sait son catéchisme et qui suit pieusement les offices dans son petit paroissien.

Un TROISIÈME ARGUMENT, c'est que le système d'Amalaire compromet la foi des simples.

Florus relève chez Amalaire et réfute avec une insistance justifiée plusieurs erreurs théologiques de détail et qui ne manquent pas de gravité, telle l'erreur sur le mode dont Jésus-Christ s'unit aux âmes au banquet eucharistique. Mais nous n'en avons ici qu'au système lui-même, et c'est sa pensée sur le système qui nous intéresse pour le moment. Cette pensée, il ne se tient pas de la donner et de la répéter presque à chaque page : tout le système n'est que de la *superstition.*

De fait, Amalaire part de ce principe que tous les rites, dont la plupart ne sont cependant que d'institution humaine, renferment nécessairement des mystères. Or, n'est-ce pas de la superstition, que *d'attribuer aux choses humaines,* si respectables qu'elles soient, *des significations mystérieuses et divinement inspirées?* En agissant de la sorte, on égare la foi des fidèles; il n'y a pas le moindre doute à la chose. De plus, quand les fidèles auront été persuadés de la prétendue réalité de ces significations mystérieuses, ils seront amenés, par une pente fatale de l'esprit, à découvrir dans les rites cultuels également des influences mystérieuses et à tomber dans des pratiques superstitieuses. Quiconque a étudié l'histoire des superstitions populaires au moyen âge, sait bien toute la part qui en

revient aux fausses conceptions sur l'efficacité intrinsèque et mystérieuse des cérémonies du culte. C'est là précisément le danger que visait saint AUGUSTIN, lorsqu'il déclarait à l'évêque Janvier qu'il fallait *extirper à tout prix la manie de chercher des secrets ou des mystères dans les choses qui ne sont que naturelles ou humaines.*

Mais c'est dans l'EXPLICATION DE LA MESSE que la méthode d'Amalaire devient particulièrement risquée. La théologie nous enseigne qu'à la sainte Messe, tous les mystères du Verbe incarné s'accomplissent au même moment, qui est celui de la consécration ; de là, la prière qui suit la consécration : *Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi, Filii tui, Domini nostri, tam beatae Passionis, nec non et ab inferis Resurrectionis, sed et in coelos gloriosae Ascensionis, offerimus...* Aussi saint Augustin, cité par Florus, fait-il sévèrement observer à Tichonius, que « l'unité de l'indivisible sacrement ne tolère pas de division ». C'est pourtant à quoi aboutit Amalaire avec sa prétendue mise en scène des divins mystères ; il les divise, il les détache les uns des autres, afin de les représenter successivement par les cérémonies qui ont la prétention de les symboliser ; après quoi, il affirme que ces symboles sont d'institution divine, que, de par la volonté de Dieu, ils entrent dans la signification même des cérémonies. Dès lors, les fidèles croient de bonne foi que les divers mystères du Verbe incarné s'opèrent successivement aux moments mêmes où se déroulent leurs mystérieuses représentations. On leur dit : « à l'Introït, le Christ fait son entrée en ce monde ; à l'Évangile, il reprend sa prédication ; à l'Offertoire, il s'offre à son Père dans le temple ; du *Sanctus* jusqu'après la consécration, il souffre sa passion ; au *Nobis quoque peccatoribus* seulement il expire sur la croix ; après l'*Agnus Dei*, il ressuscite glorieux ; à la bénédiction finale, il bénit ses disciples pour remonter définitivement aux cieux ». Comment ne s'imagineront-ils pas qu'il en est ainsi réellement, surtout qu'on aura faussement couvert ces théories de l'inspiration divine? *Quand on répand parmi le peuple de fausses idées, tôt ou tard il en tirera toujours les désastreuses conséquences.* Ces conséquences n'avaient pas échappé à la perspicacité théologique de Florus, et elles expliquent la violence de ses protestations.

Par contre, il semble bien pousser les choses trop au tragique, lorsque, pour décider les prélats aux décisions qu'il souhaite, il invoque le souvenir des hérétiques qui ont erré dans des questions du culte, tels les Cataphrygiens, les Adamites, qui se présentaient à l'église dans le costume trop sommaire d'Adam, sous prétexte que l'église symbolisait pour eux le paradis terrestre ; tels les Artonites, qui, à l'exemple d'Abel, offraient à la messe du pain et du fromage, au lieu du pain et du vin ; tels les Dactylites ou Silencieux, qui faisaient consister tout le culte public dans le silence ; tels encore les Ascites, qui gonflaient à l'autel un grand ballon et dansaient tout autour, afin de symboliser, par cette sacrilège bouffonnerie, la plénitude de l'ivresse qu'ils auraient reçue du Saint-Esprit. Certes, Amalaire manquait de sens théologique ; mais il n'avait rien de l'âme d'un hérétique.

Florus l'avait donc emporté au Concile de Kiersy, sans doute parce qu'il y avait développé et précisé ses arguments; mais ce ne fut qu'une victoire à la Pyrrhus. Le Concile avait censuré le *De Officiis;* il ne crut pas devoir le proscrire. Que pouvait d'ailleurs une assemblée purement régionale contre un ouvrage répandu partout dans les Gaules et la Germanie? Florus avait bien senti ce désavantage; il s'efforça d'étendre le débat. Auparavant déjà, il s'était adressé à un Concile tenu à Thionville, et son appel n'y trouva aucun écho. Un nouveau Concile s'assemblant dans la même ville quelques années plus tard, il revint à la charge, sans plus de succès. C'est qu'il s'adressait mal. Amalaire était le protégé de Louis le Débonnaire, qui avait convoqué les deux assemblées de Thionville; il était aussi le protégé de l'évêque Drogon qui les présidait; il comptait, parmi les Pères, un chaud partisan de ses idées dans la personne de Raban Maur, dont le prestige était déjà grand à cette époque. D'ailleurs on refusait de croire Amalaire aussi noir que le dépeignait Florus; on ne dédaignait pas le charme factice de ses symbolismes, suivant le goût de l'époque; et, froissé peut-être par le langage violent et exagéré du dénonciateur, on avait méconnu le bien-fondé de la dénonciation. D'ailleurs la discussion était neuve et la question insuffisamment mûre.

De son côté, Florus, gêné sans doute par les limites trop étroites d'une simple lettre et ne pouvant s'expliquer de vive voix, n'avait pas développé et précisé, avec toute la clarté souhaitable, ce que le système d'Amalaire avait de faux et de dangereux. Nous-même, dans ces dernières pages, nous avons été obligé de le commenter, de pousser sa pensée jusqu'au bout, pour la bien faire saisir. Il aurait dû faire ressortir, avec un relief beaucoup mieux accentué, les distinctions nécessaires entre le mysticisme et le symbolisme, entre le vrai symbolisme et le faux symbolisme. Toutefois nous avons été heureux de trouver chez lui au moins la substance vraiment théologique d'une réputation fondamentale des procédés d'Amalaire, ainsi que la condamnation anticipée de ses trop nombreux successeurs. *(A suivre.)*

Attert (prov. de Luxembourg). Ch. WILLI, C. SS. R.

Plusieurs de nos informations, par suite d'une heureuse abondance d'articles et de notes, ont dû attendre jusqu'à ce jour les compléments annoncés qui suivent. Nos lecteurs voudront bien excuser ces retards forcés.

POUR RÉVEILLER UNE PAROISSE (Suite).

Lettre de Mgr Landrieux sur la communauté paroissiale.



LA vie paroissiale doit s'affirmer, se manifester tout naturellement *le dimanche, à la Grand' Messe.*

» Il faudrait *commencer par là* et déterminer nos catholiques pratiquants à faire un *effort généreux* sur ce point...

» Le dimanche, un catholique qui a l'esprit catholique va à la Messe, à l'heure de tout le monde; s'il a communié le matin, il *rejoint* à la Grand' Messe....

» Si les fidèles, si *les hommes surtout* se donnaient rendez-vous à la Grand' Messe, rien que cela suffirait pour susciter un mouvement religieux qui ferait date dans la paroisse.

» Il faut en parler souvent, y revenir sans cesse pour qu'on y pense, qu'on s'en préoccupe, qu'on y vienne enfin. »

Ce sont là les directions, de souveraine importance pour l'apostolat paroissial, que nous avons recueillies déjà de la lettre pastorale de Mgr Landrieux [1]. *Il nous reste à citer la fin de ce remarquable document : deux obstacles à la restauration de la messe paroissiale (obstacles à neutraliser), rappel de l'idée maîtresse.*

Trop de facilités dans les villes.

« .... C'est rétrécir et dénaturer cette question de la Grand'Messe que de l'envisager à sa propre convenance sans chercher plus loin : elle prend son vrai caractère et son importance dans le plan de la vie paroissiale; elle est trop rigoureusement liée au bien général pour qu'on puisse n'en pas tenir compte et s'en désintéresser sans manquer à un devoir, sans encourir une responsabilité.

» Dans les villes, il y a trop de Messes et trop de chapelles; on a trop de facilités pour organiser son dimanche à sa guise; la tentation est grande de subordonner l'heure de la Messe à la commodité de la maison plutôt qu'à l'intérêt de la paroisse, et on y succombe.

» Les chapelles sont faites pour les couvents, pour les groupes spéciaux. Elles ne sont pas fermées au public et les fidèles y sont admis, à certains jours pour s'unir aux religieux, aux religieuses, qui célèbrent leurs solennités particulières. Qu'ils y reviennent en semaine, de temps en temps, pour une Communion matinale, pour y trouver dans le voisinage du cloître une atmosphère de recueillement et de prière, rien de plus légitime; mais ce serait une erreur que d'en faire une habitude au détriment de la paroisse.

» La législation canonique, sur ce chapitre, s'inspire franchement de cet esprit et sauvegarde le ministère paroissial.

» Mais que les Ordres religieux, les Congrégations, les chapelains seraient sages, et combien nous leur serions reconnaissants, de faciliter de plus en plus ce ralliement à la paroisse, en acceptant de n'aller pas jusqu'au bout de leur droit et de reviser leur horaire du dimanche, pour « imposer » à ceux qui n'y songent pas la liberté d'aller chercher la Grand'Messe à la paroisse... »

Formation des internats.

« ... Enfin que les maisons d'éducation, les œuvres de jeunesse qui disposent d'une chapelle où se font les offices du dimanche, n'oublient pas la paroisse : qu'on en parle aux jeunes gens, aux jeunes filles; qu'on leur en face comprendre l'importance; qu'on leur en inspire l'amour,

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales*, VI (1921), pp. 293-297; VII (1922), pp. 49-52.

afin que, après avoir été élevés forcément en dehors de leur paroisse, ils ne lui restent pas étrangers.

» C'est le danger des internats, si l'on n'y veille, d'enlever à la formation religieuse, par prétérition, du fait de n'avoir pas l'occasion d'en parler, cette note spéciale, ce sens particulier qui constitue l'esprit paroissial... »

Chrétien et catholique.

« ... Ce n'est point assez d'être bon chrétien pour être bon catholique. Les mots ne sont pas synonymes : le second dit plus que le premier.

» Le catholique, c'est le chrétien complet, qui voit la religion non pas seulement par rapport à lui, du point de vue individuel, par les cotés où elle le touche, mais dans son ampleur, dans sa conception large, dans l'Église vivante qui est le centre et le foyer de la chrétienté universelle, pour réaliser déjà en ce monde, autour du Pape et des évêques, en même temps que l'unité du bercail, l'union fraternelle des rachetés du Christ.

» Le catholique entre dans ce mouvement, il ne se pose pas comme une unité vis-à-vis de Dieu, il ne se sent pas seul; il sait que les baptisés ne se rattachent pas un par un au Pape sans intermédiaire, pas plus que les grains de raisin qui mûrissent au bout des pampres ne se rattachent immédiatement à la souche de la vigne, mais que, tout comme les grains de raisin qui sont incorporés à la vigne par la grappe, eux communient à la vie générale de l'Église par la paroisse... »

Dans la lettre qu'il a adressée à ses fidèles pour le Carême de l'année 1922, *Mgr Landrieux leur trace le tableau de la* PAROISSE CANADIENNE [1]. *Elle est, sur les rives du Saint-Laurent, en pleine sève, intacte et féconde, l'institution paroissiale.*

« La communauté paroissiale, là-bas, ce n'est pas un mot, une manière de dire, c'est une *réalité de premier plan* qui englobe tout; c'est l'*armature de la société* canadienne, surtout dans les campagnes; elle lui donne son nom : on ne dit pas, comme chez nous, le village, la commune, on dit *la paroisse*, parce que c'est la paroisse qui a fait le village, qui donne sa cohésion à la commune et qui en est l'âme.

*Après avoir exposé comment la paroisse canadienne a acquis sa vitalité dans la lutte, car après le traité de Paris (*1768*) c'est la paroisse qui fut l'arche de salut du peuple canadien, c'est la paroisse qui a sauvé la race, la langue, avec la foi ;*

Après avoir décrit ce que l'on peut appeler le corps de la paroisse canadienne, c'est-à-dire sa triple organisation : religieuse, civile et scolaire, la lettre épiscopale recueille les signes d'un merveilleux esprit chrétien : l'influence du curé, la fidélité de tous aux pratiques cultuelles, la superbe fécondité et la stabilité de la famille, le grand nombre des vocations, la droiture des mœurs publiques qu'elle peut caractériser par ces mots : Ni gendarmes, ni prisons. Pas de grèves.

L'heure vient pourtant où les Canadiens auront à défendre leur foi,

1. *Docum. cath.*, 1922, n. 143, pp. 579-592.

contre l'infiltration des idées et des mœurs modernes qui vont à entamer la paroisse et la famille.

FIDÉLITÉ DE TOUS A LA FOI ET AUX PRATIQUES RELIGIEUSES.

« ... Les paroissiens, dispersés sur leurs terres, habitent parfois loin de l'église, à 12, 15 kilomètres — car on a eu soin de ne pas multiplier les lieux de culte, afin de conserver à la paroisse sa cohésion — et l'assistance à la Messe est méritoire : on y vient sans ménager sa peine [1]; on s'entasse dans des voitures, des carrioles, maintenant des autos, et on arrive, à jeun souvent, pour communier.

» Isolées dans leurs fermes, les familles sont heureuses de retrouver, le dimanche, les parents et les amis. Le curé, au prône, met tout son monde au courant des affaires de la paroisse, et , à la sortie de la Messe, l'été en plein air, l'hiver dans la grande salle de réunion, on reprend contact les uns avec les autres; on cause, on se renseigne sur les faits de la semaine; on discute les questions municipales; on s'entend pour venir en aide à ceux que le malheur ou un mécompte a mis dans l'embarras; car, tout se tient, et l'esprit paroissial implique l'assistance mutuelle; on n'oublie pas que le second commandement est rivé au premier et que, pour aimer Dieu vraiment, il faut aimer son prochain; on est serviable; on fraternise; on prend part aux peines et aux joies des voisins et l'on se donne volontiers entre soi — ils disent comme chez nous — « un coup de main ».

» On a le sens des choses religieuses : on ne connaît ni ces retards déplorables pour le baptême des petits enfants ni cette appréhension, pire encore, à cause des conséquences, de l'extrême-onction pour les malades.

» On dit la prière du soir en commun; on récite l'*Angelus* au son de la cloche, en se tournant vers l'église. Quand une équipe de défricheurs s'attaque à la forêt pour créer une ferme, pour « faire de la terre », on élague d'abord sur le front le plus bel arbre, qu'on laisse debout; on attache en travers une grosse branche, et l'on travaille *à l'ombre de la croix.*

» C'est toute la vie qui est ainsi imprégnée de christianisme »....

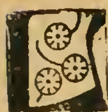
A nos élites catholiques, réserves pour demain, éléments précieux de régénération, il manque d'être groupées, organisées dans le cadre normal de l'Église : la paroisse.

« Et alors quelle belle leçon nous donne le Canada, quel encouragement aussi ! Car on ne peut pas nous accuser de prôner des méthodes qui ne sont pas de notre temps quand nous parlons de reconstituer la paroisse pour relever plus vite et plus sûrement nos ruines morales et religieuses : la paroisse canadienne n'est pas une conception d'un autre âge; elle est là, vivante sous nos yeux... elle a fait ses preuves, avec un peuple d'une magnifique énergie, un peuple d'avenir, sain, vigoureux, dont la structure se décompose ainsi : la famille, la religion, la paroisse ! la religion, pierre angulaire des foyers, *la paroisse, armature de la religion!* »

1. Le dimanche, ceux qui vont à la Messe et qui en reviennent sont exemptés des taxes de péage pour les ponts.

L'APPRENTISSAGE DU MANIEMENT D'UN MISSEL

Choses vécues.

E missel est le livre de chevet de quiconque veut participer activement au culte divin. Ce livre, tout chrétien devrait l'aimer. Mais pour l'aimer, il faut le connaître, car *ignoti nulla cupido ;* pour le connaître, il faut l'étudier et s'en servir afin d'en avoir une connaissance théorique et pratique ; et pour s'en servir, il faut faire l'apprentissage de cette utilisation. Car, de même que le maniement d'un outil exige une série d'exercices préliminaires qui se groupent sous le nom d'apprentissage ; ainsi le missel, qui est l'instrument d'une participation active à la messe, qui est le rite essentiel du culte catholique, devrait faire l'objet d'études préparatoires destinées à en faciliter le maniement.

C'est en partant de ces principes, qu'un cercle d'études pour étudiants en vacances, avait mis, cette année, à l'ordre du jour de ses séances, la question de l'apprentissage du maniement du missel.

Ce cercle d'études liturgiques est établi sur une base à la fois théorique et pratique : la séance proprement dite est un exposé de doctrine, mais cet exposé est propédeutique, c'est-à-dire préparatoire aux exercices pratiques qui constituent l'apprentissage proprement dit. Ces exercices, ce sont des devoirs que les membres du cercle devront rédiger chez eux et qui auront pour objet propre le missel et son maniement. Les travaux sont corrigés dans une séance spéciale.

L'exposé des travaux du cercle pendant les vacances dernières, montrera mieux que toute théorie l'économie du système adopté.

La première séance fut consacrée à l'étude d'ensemble du cycle liturgique ; on en souligna l'évolution historique et dogmatique. Le devoir donné aux membres fut celui-ci : montrez par les principales fêtes du cycle et par quelques textes scripturaires du missel, que le cycle liturgique a une base historique et une base dogmatique. Le schéma suivant leur fut donné à titre d'aide-mémoire :

1° Le temps de Noël ou le mystère de l'Incarnation ;
2° Le temps de Pâques ou le mystère de la Rédemption ;
3° Le temps de la Pentecôte ou le mystère de la sanctification des âmes.

La seconde séance fut consacrée à l'étude des péricopes évangéliques du temporal. L'objectif fut de les classifier au point de vue des faits qui y sont relatés et de résumer les faits racontés dans chacun des évangiles, par quelques mots qui puissent leur servir en quelque sorte d'intitulé. Le schéma suivant fut remis aux membres à titre d'aide-mémoire pour le travail de rédaction qu'ils avaient à faire :

1° Faits relatifs à la vie du Christ ;
2° Faits miraculeux opérés par le Christ à l'appui de sa doctrine : *a)* résurrections ; *b)* guérisons miraculeuses ; *c)* miracles ayant pour objet la nature inanimée.

La troisième séance fut consacrée à l'étude des péricopes évangéliques du temporal, au point de vue doctrinal. Le but était d'en faire res-

sortir les principaux enseignements dogmatiques et moraux. Une seule phrase devait suffire à résumer chacun de ces deux enseignements. Le schéma suivant fut remis aux membres à titre d'aide-mémoire et comme modèle du travail à faire pour chacun des évangiles du temporal :

PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Titre : Évangile de la tentation de Jésus.

Enseignement dogmatique : le démon tente les hommes et cherche à les entraîner avec lui en enfer.

Enseignement moral : il faut résister aux tentations; le jeûne et l'abstinence sont d'excellents moyens pour intensifier notre puissance de résistance aux tentations.

Les trois séances suivantes furent consacrées à étudier l'histoire de l'Église dans la liturgie du missel. La première de ces trois séances fut consacrée à la préhistoire de l'Église; la seconde à sa fondation, et la troisième à son évolution à travers les siècles. Cette histoire devait être établie en se basant et sur le temporal et sur le sanctoral et en y signalant les textes scripturaires principaux qui s'y rapportaient. La préhistoire consistait avant tout dans les prophéties et figures prophétiques signalées par la liturgie comme ayant annoncé les faits principaux du Nouveau Testament. Le schéma tripartite suivant fut remis aux membres pour les trois devoirs que devaient condenser les explications qui avaient été données au cours :

I. *La préhistoire de l'Église dans le missel :*
1° Les prophéties relatives à l'Incarnation;
2° Les prophéties relatives à la Rédemption;
3° Les figures prophétiques de l'Ancien Testament : Abel, Isaac, Melchisédech, l'Agneau pascal, la manne.

II. *La fondation de l'Église :*
1° L'œuvre de Jésus-Christ;
2° Les collaborateurs du Christ ou les apôtres;
3° La fondation de l'Église à la Pentecôte.

III. *L'évolution de la vie de l'Église à travers les siècles :*
1° La prédication apostolique;
2° La liturgie primitive;
3° Les persécutions;
4° Les Pères et les Docteurs de l'Église;
5° Les fondateurs d'ordres religieux et leur activité apostolique.

Ces trois mémoires devaient se baser sur le seul missel et indiquer les références justificatrices des faits avancés.

Enfin, la dernière séance fut consacrée à étudier l'année pénitentielle. Il s'agissait de faire ressortir le rôle de la pénitence dans la vie chrétienne, et de mettre en relief les péricopes pénitentielles des messes du temporal

pénitentiel. Le schéma suivant fut remis aux membres pour la rédaction à faire sur la leçon donnée :

I. *Le carême hebdomadaire :* le vendredi;
II. *Le carême saisonnier :* les Quatre-Temps;
III. *Le carême pascal* ou carême annuel.

Les travaux précédents n'ont pas épuisé la matière et le cercle des étudiants continuera ses recherches aux vacances prochaines.

Mais, qui ne voit combien la méthode utilisée est neuve et pratique, combien elle est intéressante, combien elle constitue un mécanisme d'apprentissage intelligent, combien elle développe le travail personnel et combien elle apporte de variété dans le programme des études à faire. Et peut-être les cercles d'études, les collèges et les pensionnats feraient-ils bien d'utiliser un système analogue pour habituer les enfants au maniement de leur missel et le leur faire aimer.

Abbé Georges Malherbes,
Curé de Ronquières, Écaussines (Belgique).

LA PRATIQUE DE LA COMMUNION FRÉQUENTE

D'un Bulletin paroissial.



La communion fréquente, instaurée par le pape Pie X de douce mémoire, a rénové le monde chrétien. Si le pain est la nourriture essentielle du corps, le Pain eucharistique est l'aliment de nos âmes par la grâce qui en émane. Celui qui néglige de nourrir son corps s'affaiblit et dépérit; celui qui néglige d'alimenter son âme, succombe aux assauts du démon et se meurt spirituellement.

Il y a cependant un écueil à éviter dans la pratique de la communion fréquente ! Il ne faut pas que la communion prime la messe. L'assistance à la sainte Messe est de *précepte* le dimanche et aux fêtes d'obligation, la sainte Communion est de *conseil* seulement, hormis au temps pascal. L'essentiel ne doit pas être perdu de vue. Sans la messe, en effet, il n'y a pas de saint Sacrement, par conséquent pas de communion non plus. La messe et la communion ne sont pas deux choses séparées, elles forment un entier, *un tout;* la communion est *une partie* de la messe. Il est désirable dès lors que la distribution de la sainte Communion ait lieu, de préférence en son temps, c'est-à-dire à la communion de la messe, et non pas que la messe ait lieu pendant la distribution de la sainte Communion; il y a là une nuance qu'il convient d'observer.

D'aucuns comprennent mal les choses. Au lieu de se joindre au prêtre pour offrir à Dieu le corps et le sang de son divin Fils, ils se préparent à la sainte Communion en lisant dans un formulaire des actes préparatoires à la communion. Ce n'est pas là *entendre* la sainte Messe. Entendre la messe signifie être uni d'intention au prêtre pour dire avec lui les mêmes prières. Or, la meilleure préparation à la sainte Communion ce sont précisément les prières de la messe elle-même et la meilleure action de grâces sera toujours la prière de la post-communion. La préparation à la com-

munion ne consiste-t-elle pas à s'humilier devant la majesté divine, à se purifier l'âme pour recevoir plus dignement la sainte Eucharistie? Voici à cet effet les prières de la messe. Au bas des degrés de l'autel : après le Confiteor, qui constitue un acte de contrition, « que le Dieu tout-puissant ait pitié de nous, et qu'ayant pardonné vos péchés, Il vous conduise à la vie éternelle. — Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous accorde pardon, absolution et rémission de nos péchés ».

En montant à l'autel : « Purifiez-nous, Seigneur, de nos iniquités, afin qu'avec des âmes pures, nous puissions nous approcher du Saint des Saints. »

En baisant l'autel et en vénérant ses reliques : « Nous vous prions, Seigneur, par les mérites des saints dont les reliques sont ici, et de tous les saints, de daigner me pardonner tous mes péchés. »

A la présentation et à la sanctification du pain : « Recevez, ô Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache; je vous l'offre, moi, votre indigne serviteur, à vous, mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences innombrables. »

A la présentation et à la sanctification de la coupe de vin : « Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, suppliant votre bonté de le laisser monter comme un parfum suave en la présence de votre divine majesté, afin qu'il nous obtienne notre salut et celui de l'univers entier. »

Aux prières préparatoires à la communion : « Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, en obéissant à la volonté du Père et avec la coopération du Saint-Esprit, avez vivifié le monde par votre mort, délivrez-moi, par ce corps infiniment saint et par votre sang, de tous mes péchés et de tous les maux; faites que je m'attache toujours à vos volontés, et ne permettez pas que jamais je me sépare de vous...

» Seigneur Jésus-Christ, je vous en supplie, que cette réception de votre corps, que j'ose recevoir, tout indigne que j'en suis, ne tourne pas à mon jugement et à ma perte, mais que, par votre bonté paternelle, elle me soit un secours pour l'âme et pour le corps, et m'obtienne remède et guérison. »

Enfin, à la communion du prêtre : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie. »

C'est le moment de la communion, le moment par excellence pour communier. Le fidèle est préparé par l'assistance à la messe à recevoir l'Hôte divin.

« Goûtez et éprouvez combien doux est le Seigneur. Heureux l'homme qui espère en Lui. »

« Le Seigneur me guide; rien ne me manquera; Il m'a placé dans le lieu de son pâturage; Il m'a mené près de rafraîchissantes eaux.

» Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi, Lui qui se nourrit au milieu des lis. J'ai trouvé celui que mon âme aime; je le tiens, je ne le laisserai plus aller. »

Suivent les prières après la communion en guise d'action de grâces : « Puissions-nous, Seigneur, prendre d'un cœur pur la céleste nourriture

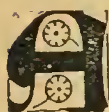
que nous venons de prendre de bouche, et voir ce bienfait du temps se changer en un remède pour l'éternité. Que votre corps, Seigneur, que j'ai reçu, se fixe à mes entrailles, et faites qu'il ne reste pas trace d'iniquité en moi, que de purs et saints mystères ont réconforté. »

Les oraisons de la post-communion sollicitent les fruits de la communion : « Répandez en nous, Seigneur, l'Esprit de votre charité, afin que, par votre bonté, soient unis dans une concorde fraternelle, ceux que vous venez de rassasier d'un même pain céleste. Que le sacrifice de louange que nous vous avons offert en action de grâces, Seigneur, nous amène à louer perpétuellement votre majesté. »

Quand donc vous allez à l'église, à la messe ou à communion, employez le Missel, le paroissien romain ou un livre de prières analogue, suivez-y la messe, préparez-vous à la communion en purifiant votre âme par l'offrande de l'auguste Victime immolée pour la rémission de vos péchés, communiez à la communion du célébrant et remerciez Dieu du bienfait reçu, en récitant avec le prêtre les prières de la post-communion. C'est si simple, si réel, si conforme à la liturgie chrétienne.

Essayez cette simplification de votre méthode de piété, selon le commandement de l'Église vous entendrez la messe, toute entière et pieusement, vous communierez avec plus de fruits et vous vous sentirez attirés vers la communion fréquente, voire quotidienne. A. C.

CONSEIL COMMUNAL ET USAGE DES CLOCHES



RRÊTÉ royal du 24 novembre 1922. — « Albert...; Vu la délibération en date du 5 septembre 1922, parvenue au gouvernement provincial le 2 octobre suivant, par laquelle le conseil communal d'Athus décide que le glas sera sonné pour toute personne décédée sans distinction de convictions religieuses et habitant la commune;

» Vu l'arrêté en date du 5 octobre 1922 par lequel le gouvernement de la province de Luxembourg a suspendu l'exécution de cette résolution, ainsi que la décision du même jour, par laquelle la députation permanente du conseil provincial a ratifié cette mesure dont les motifs ont été communiqués au conseil communal dans sa séance du 17 du même mois;

» Considérant que les cloches sont mises à la disposition du clergé pour appeler les fidèles au service divin suivant des règlements concertés en vertu de l'art. 48 de la loi du 18 germinal, an X; mais qu'en dehors des cas où le droit de réquisition est attribué aux autorités communales par l'art. 3, 5°, titre XI, de la loi des 16-24 août 1790 et par l'article 17 de la loi du 22 juillet 1791, pour parer aux événements calamiteux, ces autorités ne peuvent ordonner la sonnerie des cloches des églises;

» Vu les articles 86 et 87 de la loi communale;

» Sur la proposition de notre ministre de la Justice et de notre ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» ARTICLE PREMIER. — La résolution précitée du 5 septembre 1922, prise par le conseil communal d'Athus, est annulée,

» Mention de cette décision sera faite au registre des délibérations du conseil communal en marge de l'acte annulé. »

Les cloches, qu'elles appartiennent aux communes ou bien à la fabrique, sont spécialement affectées aux cérémonies du culte. Quand il s'agit de sonneries religieuses, le curé les ordonne librement [1]. Lorsqu'il s'agit de sonneries pour causes profanes, c'est encore au curé à faire sonner les cloches, mais il ne le peut qu'avec la permission de l'autorité locale. Quant à l'autorité communale, on admet communément qu'elle peut ordonner la sonnerie des cloches pour maintenir le bon ordre et la tranquillité publique [2]. L'arrêté royal précise davantage en disant « pour parer aux événements calamiteux », c'est-à-dire seulement en cas d'incendie, d'inondation, d'émeute, en cas de péril commun, où la sûreté et l'ordre public sont menacés. Ce sont les principes développés par l'arrêté royal du 8 juin 1896.

Collationes namurcenses, XVII (1922), pp. 121-122(Julii et Septembris).

LITURGIE ET ARCHÉOLOGIE



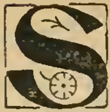
E R. P. de Moreau, S. J., *vient de publier dans la* Nouvelle Revue théologique (49, 1922, pp. 509-521), *un très bon article intitulé :* « Pour mieux comprendre les rites du Baptême. » *En voici la judicieuse conclusion :*

Nous sommes, nous, devenus moins rigoristes. Le baptême des enfants conféré aussitôt après la naissance; la réunion des cérémonies autrefois séparées; enfin le changement des temps et du milieu dans lequel nous vivons, ont rendu presque incompréhensibles aux chrétiens les cérémonies de ce sacrement, le « premier et le plus nécessaire de tous », pour reprendre l'expression de l'Église. Mais pourquoi ne pas modifier des rites dont la signification est si cachée? C'est que l'Église — et qui pourrait lui donner tort ! — ne veut pas toucher à des usages où se conserve pour ainsi dire l'esprit, la mentalité des premiers chrétiens. C'est qu'elle respecte tout ce qui lui vient des ancêtres, de ceux qui ont été tout près du Christ. C'est qu'elle veut nous inculquer ce grand fait historique de sa continuité à travers les vingt siècles de son existence. Et c'est enfin que, en dépit des apparences, ces rites n'ont point perdu leur signification intégrale, puisque l'enfant ou l'adulte, avant le baptême, est vraiment l'esclave de Satan, puisque exposé aux tentations de la vie, il n'est que « trop exposé à être contaminé, dans la suite, » comme le dit le Rituel, « par les mauvaises odeurs des passions ». E. DE MOREAU, S. J.

1. L'arrêté royal, conformément à l'art. 48 des organiques, fait mention du réglement concerté entre l'évêque et le Préfet. Beaucoup de juristes considèrent cette disposition comme contraire à la Constitution. V. notamment, DAMOISEAUX, *Adm. des Fabriques d'Églises*, Manage, 1920, n. 770, et *Collat. Namurcen.*, v, 128.

2. V. *Collat. Namurcen.*, v, 122 et suiv.; IX, 330. Nous y signalons différents documents concernant cette question, notamment l'arrêté royal du 8 juin 1896, longuement motivé, annulant les délibérations de certains conseils communaux socialistes qui avaient décidé que les cloches seraient sonnées pour annoncer la fête socialiste du 1er mai, — de même l'arrêté royal du 16 mars 1905, annulant la décision d'un conseil communal décidant la sonnerie des cloches à l'occasion de la mort du bourgmestre.

LE REPOS DOMINICAL

A G. Mgr Callier, évêque de Haarlem (Pays-Bas), a fait insérer dans le journal hebdomadaire *Sint-Bavo* le communiqué suivant :

« Nous avons imposé à nos ecclésiastiques, directeurs d'œuvres, de veiller à ce que le dimanche soit célébré comme le jour du Seigneur et que leurs réunions n'entravent pas le repos dominical ; ils empêcheront donc autant que possible les réunions fixées au dimanche et défendront de toutes leurs forces l'emploi des moyens publics de locomotion.

» Si néanmoins une réunion locale se tient un dimanche ou jour de fête, nous tenons à ce que des télégrammes d'hommage ou choses pareilles ne nous soient pas envoyés ; et dans tous les cas nous ne répondrons plus, les dimanches et jours de fête, à pareilles communications. »

CÉLÉBRATION DE LA MESSE SANS SERVANT

Communiqué de Mgr Binet, évêque de Soissons :

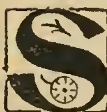
N présence des difficultés extrêmes qui se rencontrent dans un certain nombre de paroisses au sujet du servant de messe, nous avons demandé et obtenu de la Sacrée Congrégation des Sacrements un indult qui mettra les consciences sacerdotales à l'aise, *à condition que l'on ait fait, au préalable, tout le possible pour suivre la règle. C'est seulement dans le cas d'impossibilité que la permission de Rome trouve son application.*

En exécution du rescrit de la Sacrée Congrégation des Sacrements, en date du 25 septembre 1922, et en vertu de l'Autorité Apostolique, Nous autorisons les prêtres du diocèse de Soissons qui y célèbrent, à le faire sans servant, et même sans une personne répondant à distance de l'autel, et même encore sans aucun assistant dans l'église ou la chapelle, *quand il y a impossibilité de faire autrement.* La faculté dont nous faisons part vise, non seulement les Messes de précepte, mais aussi les Messes de dévotion. Cette autorisation, d'après l'indult, est valable pour cinq ans, jusqu'au 25 septembre 1927.

† HENRI,
évêque de Soissons.

Fait à Soissons, le 17 octobre 1922.

HONORAIRES DES MESSES

A Grandeur Mgr CÉZÉRAC, *archevêque d'Albi, vient de publier l'ordonnance suivante :*

« Les difficultés économiques actuelles, qui affectent si particulièrement le clergé, ont préoccupé, avec raison, nos fidèles, qui, en divers points du diocèse, ont spontanément élevé les honoraires des messes au taux où ils se trouvent déjà depuis longtemps dans les diocèses voisins.

» Nous tenons à remercier tous ceux qui ont jusqu'ici accompli cet acte de délicate charité.

» Voulant régulariser, conformément au numéro 419 de nos statuts

diocésains, cette situation et lui donner l'uniformité et le caractère canonique, nous décidons que désormais l'honoraire des messes basses — qu'elles soient à jour fixe ou à jour libre — est uniformément fixé à 5 francs. » (*Albi*, 26 novembre 1922, en la solennité de sainte Cécile.)

LE LUMINAIRE EUCHARISTIQUE


L'OCCASION du Congrès Eucharistique, S. G. Mgr Seghers, évêque de Gand, a insisté sur l'obligation du luminaire de cire à l'autel et d'huile devant le Saint-Sacrement. Il ajouta que les communautés religieuses et les instituts où les prescriptions liturgiques à ce sujet sont enfreintes ne sont plus dignes de conserver plus longtemps le Saint-Sacrement et que, s'il en est besoin, il prendra des mesures en conséquence.

A ce propos nous apprenons qu'à Roulers, les vieilles d'un hospice offrirent à la R. M. Supérieure à l'occasion de sa fête, de l'huile d'olive pure pour la lampe de la Sainte Réserve.

ÉTUDES ET ENQUÊTES LITURGIQUES AU DIOCÈSE DE TOURNAI

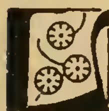

OICI la première des questions proposées pour les synodes cantonaux de janvier 1923 du diocèse de Tournai :

Liturgie. — 1. Montrer la beauté de la Liturgie, son influence sur la foi et la piété des fidèles, et l'obligation pour le prêtre d'en respecter scrupuleusement les règles.

2. Quels sont dans le diocèse de Tournai les abus contraires à la Liturgie qui se remarquent le plus fréquemment (par exemple sur les points suivants : tenue des églises, messes basses et solennelles, funérailles, administration des sacrements, vêpres, saluts, autres offices, etc.)?

3. Quels sont les remèdes à employer pour faire disparaître ces abus?

LES MANÉCANTERIES ET LE RECRUTEMENT SACERDOTAL


A délicieuse monographie qu'on va lire est due à la plume de Mgr Lavallée et introduit le Livre d'Or *que publie l'école cléricale de* Saint-Martin d'Ainay à Lyon *à l'occasion de son centenaire de fondation (Lyon, Vitte,* 58 *pages, huit similis hors texte, fr.* 2.75*).*

LES ÉCOLES CLÉRICALES SONT DES ÉCOLES DE PETITS CURÉS.

Qu'est-ce qu'une école cléricale?

Cléricale, voilà une épithète mal vue, et qui évoque un fantôme géant et sombre. Beaucoup de gens ne l'ont jamais aperçu et en sont réduits à croire les autres sur parole. Mais ceux qui l'ont vu de leurs yeux en font une description terrible : de la laideur et de la nuit; de la haine et de l'horreur, c'est un ogre.

Est-il besoin de dire que ce n'est pas en ce sens du dictionnaire des monstres qu'il faut prendre l'épithète donnée au petit groupe d'enfants dont la présence éclaire et égaye la vieillesse de notre Église? La vie a dans

leurs yeux la candeur et le sourire du jour qui commence. Dans leurs soutanes et leurs surplis en réduction, ces miniatures de lévites ont le charme d'une promesse. Sous la gravité de leur attitude et de leur pas liturgique on devine la vivacité mutine de l'âge, qui aspire à prendre sa revanche, comme la touffe rebelle de leurs cheveux déborde et s'échappe de la calotte. Cette majesté religieuse sur l'espièglerie de l'enfance fait un contraste attachant. Sans arrière-pensée et sans sombre dessein, les écoles cléricales sont des écoles de petits clercs.

Origines du nom de « manécanteries ».

On leur donne quelquefois un autre nom qui est synonyme : on les appelle des manécanteries. Ce nom désigne proprement la belle maison antique qui fait suite à la cathédrale, au numéro 10 de la place Saint-Jean. C'est là qu'habitait dans les siècles passés un officier du Chapitre, le manécantant, nom formé de deux mots latins *mane cantare*, chanter matin, parce que c'était à lui à entonner toutes les messes « matinières », comme on disait alors. Cet ecclésiastique logeait dans sa maison, la manécanterie, devenue une véritable école, les petits clercs qui accompagnaient les chanoines au chœur et chantaient avec eux. De cette première et antique école de jeunes lévites, qui s'initiaient au chant et à la science du prêtre, le nom de manécanterie a passé aux écoles qui se sont fondées depuis dans le même dessein.

Et il est très joli, ce nom. Nos enfants sont en effet des manécantants, de petits chante-matin. Ou plutôt ils chantent le matin, le soir, la louange de Dieu. Que seraient nos offices sans eux? Eux et les oiseaux qui habitent les arbres du jardin et les vieilles pierres de l'église, ils sont nécessaires à la louange divine. *Benedicite omnes volucres coeli Domino*, petits oiseaux du ciel, bénissez le Seigneur, tous. Ceux de l'extérieur et ceux de l'intérieur, il faut que leurs voix se mêlent dans la bénédiction.

L'école cléricale se propose de donner des prêtres a l'Église.

Cependant une école cléricale est autre chose qu'un groupe d'enfants de chœur, autre chose qu'une maîtrise; ce sont de futurs prêtres. Je ne sais s'il y a dans leur voix une note de l'âme qui soit sensible pour nos oreilles, il m'a semblé parfois la percevoir; mais en tous cas il est sûr que pour Dieu leur voix arrive toute chargée des sentiments et du timbre de l'âme. C'est ce qui fait pour lui le meilleur agrément de leur chant. Ces enfants pensent au sacerdoce, et en cultivent déjà les vertus : la pureté, l'abnégation, le sacrifice. Leur vie est orientée vers l'Hostie, comme vous les voyez, durant l'oraison du prêtre, tous tournés vers l'autel. Au-dessous de la belle fresque de Flandrin, où nos saints martyrs et évêques, le regard levé, se tournent vers le Christ, il m'a semblé quelquefois voir nos petits clercs debout vers l'autel comme une autre fresque vivante, comme un bas-relief animé qui s'oriente au même attrait et regarde vers la même vision.

Ce serait beaucoup sans doute que nos cérémonies fussent faites avec gravité et nos chants exécutés avec religion, par n'importe quels enfants

sincèrement chrétiens; mais ce ne serait rien à côté de ce que nous avons, au regard de la foi, dans notre basilique; car le sacrifice est offert uniquement par des mains sacerdotales, et celles mêmes qui servent à l'autel sont consacrées par une promesse du cœur et marquées du moins par l'onction de Dieu. A genoux sur le degré, ils pensent au moment où ils seront debout en sacrificateurs; leurs yeux sont pleins de la vision de leur première messe. Et c'est parce qu'ils sont déjà des âmes consacrées que leur voix et leur présence autour de l'autel ont tout leur prix. L'école cléricale se propose de donner des prêtres à l'Église; elle apprend à des enfants élus à le devenir; elle les fait vivre dans les dépendances du temple; elle les élève près de l'autel. Voilà son but, son essence, et c'est ainsi qu'il faut le voir pour en comprendre toute l'importance auguste dans sa petitesse même, et pour y attacher l'intérêt et lui donner l'affection que tout bon fidèle d'Ainay lui doit.

Origines de ces écoles (début du XIXe siècle).

C'est bien la pensée de perpétuer la tribu sacerdotale qui a fait surgir les écoles cléricales dans notre diocèse au XIXe siècle. Il est remarquable que c'est au lendemain de la Révolution, des massacres et des proscriptions, devant le besoin de combler les vides et de régénérer l'âme française par la grâce du christianisme, et par conséquent par le sacerdoce, qui en est le dispensateur, que les survivants du clergé lyonnais, les confesseurs de la foi traqués dans les bois de nos montagnes, créèrent partout des séminaires et des écoles cléricales.

Les cinq petits séminaires ont été fondés dans les vingt-cinq premières années du siècle; les écoles cléricales — il y en a aujourd'hui vingt-huit dans le diocèse — ont surgi dès le même temps, comme une éclosion spontanée de la foi.

Car ce n'est pas sur un ordre venu de l'autorité ecclésiastique que ces créations se sont faites, elles sont nées de l'initiative privée, sous la pression — la plus impérieuse qui soit — des événements et de l'amour de Dieu.

Presque jamais on n'a prétendu faire une école : un bon prêtre réunissait dans son presbytère quelques jeunes gens pour leur enseigner le latin; et puis le nombre s'accroissait; et l'on se trouvait en fait devant la nécessité de demander un professeur à l'Archevêché.

Pour l'ordinaire, ce sont les curés qui avaient vu les horreurs de la Révolution qui se dévouaient au recrutement du sacerdoce; mais il y a plusieurs de nos manécanteries actuelles qui ont été créées par des instituteurs : ainsi celle d'Amplepuis, et celle des Salles.

Dans cette dernière paroisse, située sur les montagnes du soir, en Forez, l'instituteur, chargé seul des classes de garçons et de filles, secrétaire de mairie, réunit vers 1835 des jeunes gens de la région qui, ayant la vocation ecclésiastique, ne savaient comment faire leurs études à peu de frais. Dortoir, réfectoire, classes, tout était à la mairie. Plusieurs apportaient dans leur panier, le dimanche, des vivres pour toute la semaine; la femme de l'instituteur avait les autres pour pensionnaires; à tout le monde elle

« trempait la soupe ». Avec cela, on faisait de bonnes études. C'était le temps, comme vous ne l'ignorez pas, où les instituteurs étaient fort en retard ! Celui-ci faisait au besoin à ses élèves les classes d'humanités et de rhétorique, et il en conduisait plusieurs de plain-pied en philosophie. Voilà comment est née du dévouement et de la foi, dans la pauvreté et la simplicité, une école qui, aujourd'hui, a donné deux cent cinquante prêtres au diocèse.

L'influence, a Lyon, de M. Duplay.

Il y eut un homme qui stimula les initiatives et encouragea les fondations, c'est M. Duplay, professeur ou supérieur du Grand Séminaire de Lyon, de 1816 à 1877. C'était un saint homme plein de bonhomie et d'esprit, dont nous avons un portrait parlant que je ne me lasse pas de regarder; dans un visage tout sillonné des rides de l'âge et de l'expérience, l'œil a une vivacité extrême, on y lit l'indulgence et la finesse. La grande idée de sa vie fut d'organiser dans le diocèse le recrutement du sacerdoce, et le moyen qu'il préconisa par-dessus tout fut l'établissement des écoles cléricales dans toutes les régions des deux départements. Ce fut, dans le meilleur sens du mot, chez lui une idée fixe, ce fut une passion. On aurait pu reprendre, à son sujet, en le modifiant un peu, le mot de Napoléon, sur son oncle, le cardinal Fesch, qui fit beaucoup pour nos petits séminaires : « Si l'on mettait mon oncle à l'alambic, il en sortirait des séminaires. » Pour M. Duplay, ç'aurait été des écoles cléricales.

Un jour qu'un bon missionnaire de je ne sais quelle région nègre était venu au Grand Séminaire faire la propagande et tâcher d'emmener quelques sujets, il représentait pathétiquement combien il y avait d'âmes à sauver, et point de prêtres, point d'ouvriers pour la moisson. M. Duplay, ému comme les autres mais perdant un peu le contact du sujet, lui dit : « Monseigneur, avez-vous fondé des écoles cléricales? » Dans les dernières années de sa vie, un jour en récréation il raconta à des séminaristes, ce bon saint vieillard de près de quatre-vingt-dix ans, un rêve de la nuit précédente qui prouvait bien la bonté de Dieu. Il avait rêvé que M. de Bismarck se convertissait, et, pour expier ses fautes, que faisait-il, M. de Bismarck? Il fondait des manécanteries.

Telles qu'il les a disposées, — M. Duplay, — les écoles cléricales sont comme un premier semis de vocations. On les laisse d'abord sur leur sol, dans leur atmosphère, leur lumière; on ne les transplante qu'ensuite, celles qui promettent et qui ont eu une première poussée vigoureuse, pour les porter dans les petits séminaires. Il faut qu'il ait été maître passé dans la culture des âmes pour entendre ainsi le travail.

Diffusion des manécanteries dans le diocèse.

Aujourd'hui, les premiers semis dont j'ai parlé existent partout, dans toutes les parties du vaste champ, et c'est ce qui fait que nous pouvons vivre. L'autre jour, au cours de ma tournée de fin d'année, je suis parti un matin des Salles et arrivé le soir à Claveisolles. Dans ce long parcours qui sillonne tout le diocèse, des confins de l'Auvergne à ceux du Beau-

jolais, je rencontrais d'abord cette école des Salles, tout à fait à une extrémité, dans la région des hautes montagnes couvertes de sapins, puis le séminaire de Montbrison, puis l'école de Saint-Bonnet-le-Château, sur les limites du Velay; le train traverse ensuite Saint-Étienne, où il y a quatre manécanteries, Saint-Chamond, où il y en a deux, Oullins, où est établi notre petit séminaire, cette ville de Lyon; et enfin le soir je me trouvais parmi nos enfants de la vallée d'Azergues. Je vous assure que c'est une promenade qui, pour être longue, n'est pas fatigante quand on y porte la pensée de l'avenir religieux de notre pays. J'avais le sentiment de l'homme des champs qui suit un sentier à travers ses blés : il voit des moissons à droite, il en voit à gauche, il ne se plaint pas de la longueur du sentier; mais quelle reconnaissance il a pour ses pères qui ont acquis le champ, mesure par mesure, qui l'ont mis en culture, qui l'ont ensemencé ! Nous devons être reconnaissants à nos pères dans la foi qui nous ont transmis l'héritage sur lequel nous vivons.

L'ÉCOLE SAINT-MARTIN D'AINAY (LYON), SEMIS FRUCTUEUX DE VOCATIONS.

Notre école d'Ainay remonte à 1821; il semble qu'elle ait été fondée et dirigée, au début, surtout avec la préoccupation d'avoir une maîtrise pour le service de l'église. Aussi vers 1887 elle n'avait fourni qu'une quinzaine de prêtres. Mais aujourd'hui le nombre s'en est bien augmenté, puisqu'ils sont environ soixante. La pensée de M. le Curé, comme celle de M. Delaroche, est tout entière tournée vers le recrutement du sacerdoce et le service du diocèse. Et vous êtes témoins de l'attention minutieuse qui est apportée, par ceux qui sont chargés de l'école, à la culture de ces jeunes âmes; vous êtes témoins aussi de la piété de nos enfants, et par conséquent du succès de l'œuvre.

Dans notre vieille église bénédictine, où depuis tant de siècles la lampe du sanctuaire ne s'est pas éteinte, il faut que brûle surtout la flamme qui est la consolation et la compagnie du divin Maître, je veux dire l'amour divin dans des âmes de prêtres; il faut, en entourant son autel d'enfants qui prendront notre place et se succéderont sans fin, donner à Jésus-Hostie la douce preuve que cette flamme près de lui sera inextinguible.

A PROPOS DE DEUX MESSES PAPALES

DANS son article sur *la renaissance du chant grégorien* publié ici-même [1], M. Gastoué nous rappelait ce *fait inouï dans la capitale de la musique polyphonique et du bel canto : on assiste à présent dans Rome à des messes pontificales solennelles où le chant grégorien seul, intégralement conforme à la notation vaticane, suffit à alimenter la piété et l'art.* L'abondance des matières nous a empêché jusqu'ici de donner la relation des messes que vise M. Gastoué. Nous l'empruntons au numéro d'août 1922 de *La Vie et les Arts liturgiques* où cette revue donne, sous la signature de Louis Gillet, O. S. B., le compte rendu fidèle

1. *Les Questions Liturgiques*, VIII (1923), pp. 149-151.

des grandes fonctions pontificales qui ont eu lieu à Saint-Pierre à l'Ascension et à la Pentecôte de cette année. L'intérêt s'augmente encore des remarques très précises sur la liturgie propre aux messes papales que l'auteur a eu l'heureuse idée d'ajouter. Nos lecteurs nous sauront gré de le reproduire ici :

« Les deux messes papales célébrées à la basilique vaticane, l'une le 25 mai à l'occasion de la fête de l'Ascension et du XXVI[e] Congrès eucharistique international, l'autre le 4 juin à l'occasion de la fête de la Pentecôte et du III[e] centenaire de la Congrégation de la Propagande, méritent, à plusieurs titres, de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la liturgie.

» Le Souverain Pontife lui-même avait exprimé le désir que ces messes fussent exécutées en chant grégorien. Cela ne s'était pas produit depuis un temps immémorial, depuis le XVI[e] siècle peut-être. On s'était habitué à ce que le chant polyphonique seul accompagnât les fonctions papales; si, parfois, des morceaux grégoriens s'introduisirent dans le programme musical de ces fonctions, ce fut à titre d'exception et d'anomalie, au milieu d'un contexte palestrinien. Les chœurs des basiliques romaines étant moins accoutumées au grégorien qu'à la polyphonie, Pie XI confia la direction de cette entreprise — on pourrait dire de cette expérience — à l'École pontificale de musique sacrée. C'est au président de l'École , le R[me] Dom Paul Ferretti, O. S. B., ancien abbé de Saint-Jean de Parme, que revint l'organisation musicale des deux messes. Dom Ferretti a mis à l'accomplissement de cette tâche difficile un sens esthétique et historique que tous les liturgistes reconnaîtront et apprécieront.

» Puisqu'on voulait que les fonctions fussent strictement liturgiques, il n'y avait qu'à chanter le propre des messes de l'Ascension et de la Pentecôte. C'est ce que l'on fit. Dom Ferretti ne crut cependant pas devoir adopter tels quels le texte de l'édition vaticane ou un autre texte tout fait. Il tint à revoir lui-même les manuscrits et à établir les textes *optima*, avec de discrètes indications rythmiques; la typographie vaticane imprima ces textes en deux fascicules spéciaux [1]. On prit le *Kyrie* du temps pascal (*Lux et origo*, X[e] siècle) avec le *Gloria*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, l'*Ite missa est* correspondants, et le *Credo* III (XVII[e] siècle). Le chant de Tierce, selon les rubriques, précéda la messe. Le répons *Tu es Petrus* fut naturellement choisi pour l'entrée du Souverain Pontife. La longueur des cérémonies de la messe papale laissait encore place à plusieurs morceaux intercalaires. On chanta le psaume XXIII, *Domini est terra*, pendant la prestation de l'obédience par les cardinaux. Après l'Introït, pendant la procession du trône à l'autel, on chanta, pour l'Ascension le psaume XLVI, *Omnes gentes plaudite manibus*, pour la Pentecôte, le psaume LXVII, *Exsurgat Deus*, entre les versets desquels était répété

1. *In Ascensione Domini. Cantus in missa pontificali Ssmi D. N. Pii XI adhibendus in patriarchali basilica vaticana occasione XXVI eucharistici conventus et Dominica Pentecostes. Cantus*... etc... *adhibendus in patriarchali basilica vaticana tertio exeunte saeculo ab instituto consilio christiano nomini propagando, Romae, typis polyglottis vaticanis*, MCMXXII, 2 brochures in-8° de 30 et 31 pages.

un triple *Alleluia.* Au texte ordinaire de l'offertoire furent ajoutés trois versets d'offertoire, soigneusement reconstitués d'après un manuscrit de Montpellier. Pendant la longue communion du Pape, on chanta un *Alleluia* eucharistique, adaptation de quelques versets scripturaires à une ancienne mélodie pascale [1]; un *transitorium* tiré de l'antiphonaire ambrosien (édition de 1897), *Accedite et edite, alleluia ;* le *Magnificat,* entre les versets duquel était intercalée l'antienne *Cantate Domino canticum novum ;* un autre *transitorium* ambrosien, *Odor Christi congregavit nos ;* une antienne de communion tirée de l'ancienne liturgie gallicane et que l'on chante encore à Lyon sous une forme mélodique un peu altérée, *Venite populi ad sacrum et immortale mysterium ;* enfin, après l'antienne ordinaire de communion, des versets du psaume LXVII, *Exsurgat Deus.* Pendant la sortie du Pape, on chanta des *laudes* du VIIIe-IXe siècle, dites « carolingiennes », *Christus vincit, Christus regnat,* dont on retrouvera le texte anonyme dans la Patrologie latine de Migne (t. 138, p. 902) et la mélodie dans l'*Ordinaire des saluts* de A. Gastoué. Ce programme, d'un intelligent archaïsme, marquait un retour aux meilleures traditions romaines; le fait qu'il ait été approuvé par la plus haute autorité de l'Église est de bon augure pour l'avenir liturgique.

» Le chœur, que dirigeait Dom Ferretti, comprenait environ 950 exécutants; le noyau en était formé par l'École pontificale de musique sacrée et par les Bénédictins de Saint-Anselme *in Urbe ;* des éléments empruntés aux divers Collèges romains s'y ajoutaient. Il serait exagéré de prétendre que l'exécution ait été de tous points parfaite; il est naturel aussi que, dans l'immensité de la basilique vaticane, le chant grégorien puisse produire une certaine impression de maigreur spécialement sur des oreilles accoutumées à la polyphonie palestrinienne. Des auditeurs se sont demandé s'il n'y avait pas eu quelque arbitraire et quelque bigarrure dans la composition ou le choix des morceaux. Malgré les critiques de détail, dont plusieurs peuvent être justifiées, nous croyons que l'expérience a été concluante, en ce sens que le chant grégorien s'est affirmé capable de tenir la place qui lui revient de droit; qu'il s'agisse d'une messe papale ou d'une messe de village, le chant grégorien, par sa vigueur et sa sobriété, est l'expression, sinon unique, du moins la plus adéquate de ce « génie du rit romain » qu'Edmund Bishop a si bien défini. Nous souhaitons que l'expérience de Saint-Pierre soit un point de départ.

» Peut-être quelques remarques sur la liturgie propre aux messes papales ne seront-elles pas sans utilité. Nous ne pouvons entrer dans le détail des particularités de cérémonial ou d'habillement qui caractérisent ces messes [2]; il suffira de relever quelques traits. Certains de ces rites

1. Cet *Alleluia*, œuvre de D. Ferretti, a été exécuté l'hiver dernier au cours d'une conférence donnée au Latran par le commandeur Orazio Marucchi sur l'Eucharistie et l'Église primitive. C'est un centon formé de versets du 4e Évangile (XIII, 1 ; VI, 51) et d'une doxologie inspirée de la *Prima Petri* (IV, 11). La mélodie est, avec quelques retouches, celle de l'antienne *Lapis revolutus est* qui figure dans le Processionnal monastique de Solesmes (1893) pour le lundi et le mardi de Pâques.

2. Cf. *Les messes papales solennelles*, brochure in-18 de 62 pages. Rome, Desclée, Lefebvre & Cie, sans date ni nom d'auteur.

ont une valeur de témoignage. La prégustation des hosties et du vin par le sacriste rappelle les époques où un empoisonnement était toujours à craindre. L'usage d'un chalumeau d'or pour la communion sous l'espèce du vin rappelle que, jusqu'au XII[e] siècle, les laïcs aussi bien que les clercs buvaient au calice avec un chalumeau. Mais il nous semble que, pour le liturgiste, le grand intérêt de la messe papale consiste dans les analogies qu'elle présente avec la messe byzantine [1]; il ne faudrait point, d'ailleurs, conclure hâtivement d'une similitude à une filiation. Le *succentorium*, ceinture tissée en or avec des extrémités élargies et aplaties pendantes au flanc du Pape, rappelle l'*hypogonation* en forme de losange que portent les hauts dignitaires ecclésiastiques grecs. Le *fanon*, petite pèlerine placée sur la chasuble, dériverait, suivant les uns, du *félônio*, chasuble byzantine parfaitement circulaire, ou, suivant les autres, de l'*épikalymmavkhion*, voile qui recouvre la coiffure des prélats et des moines grecs. Le petit couvercle en forme d'étoile disposé sur la patène, au-dessus de l'hostie, correspond exactement à l'*astérisque* byzantine. Les deux *flabelli*, éventails de plumes d'autruche montés sur un écran, à l'extrémité d'un bâton, sont autre chose que des survivances d'un cérémonial de cour romano-asiatique; ils correspondent aux *hexaptérighia* grecs, figures de séraphins à six ailes qui, en principe, sinon en pratique, servent à éventer les vases sacrés pendant la messe. Après avoir été chantés en latin, l'épître et l'évangile le sont en grec, avec une doxologie grecque; ce n'est pas là, comme le disent certains liturgistes, un signe de l'union des deux Églises; encore moins faudrait-il, à la suite de Moroni [2], chercher une signification symbolique dans la différence de solennité extérieure qui accompagne ces deux lectures; le chant de l'épître et de l'évangile en grec date du VIII[e] siècle et rappelle le temps où une nombreuse colonie byzantine séjournait à Rome. Après l'introït, les diacres, ayant baisé le Pape sur la joue, le baisent aussi sur la poitrine; peut-être est-ce à cause de la croix antérieure du pallium. Dans la liturgie byzantine pure, les concélébrants baisent la main et les épaules du pontife avant la récitation du Symbole. Chez les Melkites, on baise l'épaule droite du pontife avant la grande entrée [3]; cette

1. Les lecteurs auxquels les euchologes grecs ne seraient pas directement accessibles se référeront avec profit à *La divina liturgia di S. Giovanni Crisostomo*, texte grec et version italienne annotée, publiés par E. Mercatanti et P. de Meester, 1 vol. in-18 de VIII-273 pages. Rome, Ferrari, 1907. Il est regrettable que l'excellente traduction française commentée de C. Charon, *Les saintes et divines liturgies...* (Rome Collège grec), ait paru sans texte grec; cet ouvrage est bien plus complet que le précédent.

2. Celui-ci, dans son célèbre Dictionnaire (t. IX, p. 21), prétend que, si le diacre grec qui chante l'évangile en sa langue n'est assisté que par deux acolythes au lieu de sept, c'est *per riconoscere la superiorità e il primato della Chiesa latina sulla greca ;* telles sont bien les idées qui avaient cours à Rome vers 1841. La vérité, c'est qu'ici nous trouvons en vigueur un principe liturgique que l'Église latine n'a plus l'occasion d'appliquer, mais qui vaut encore pour l'Orient gréco-slave : lorsque, dans des églises byzantines (et le cas est assez fréquent), on lit l'évangile en plusieurs langues, la deuxième lecture, et, s'il y a lieu, les lectures ultérieures s'accomplissent avec un minimum de solennité.

3. Le Brun, *Explication de la messe*. Liége, 1778, t. IV, p. 462. Cf. C. Charon, *Histoire des patriarcats melkites*. Rome, t. III, fasc. I (1909), p. 177.

coutume avait déjà été remarquée par un voyageur français, M. de Manconis, qui visitait le Sinaï en 1647.

» Notons enfin que, contrairement à la pratique aujourd'hui sanctionnée par la Congrégation des rites, le *Benedictus qui venit* de la messe papale a été, non pas disjoint du *Sanctus* et reporté après l'élévation, mais maintenu en son lieu normal. La question de la place du *Benedictus* chanté a été, on le sait, fort débattue; cette question, pour insignifiante qu'elle semble, dépasse le domaine des rubriques et rentre dans celui de la liturgie. Un liturgiste romain nous fait observer que la Congrégation des rites ne légifère que pour la liturgie codifiée dans le Cérémonial des Évêques; son autorité ne s'étendrait pas à la liturgie de la chapelle papale. Quoi qu'il en soit de l'explication, il faut prendre acte du fait lui-même. »

LETTRE PASTORALE DE S. G. Mgr L'ÉVÊQUE DE METZ
(Suite [1].)

Dispositions pratiques : A ces causes le saint Nom de Dieu invoqué et après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de Notre Église cathédrale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Un chœur de chant paroissial sera établi dans chaque paroisse. Il aura pour mission de chanter les parties variables des offices et de soutenir et diriger le chant de la foule pour les autres parties. Nous engageons instamment les jeunes gens et les hommes qui ont les aptitudes voulues à faire partie de ces chœurs.

Art. II. — L'art. 175 de nos Statuts diocésains prescrivant l'emploi exclusif de l'Édition Vaticane pour le chant liturgique devra être mis à exécution sans retard dans toutes les églises où il ne le serait pas encore. Nous fixons au 1er janvier 1923 la date ultime à laquelle doit être introduite l'Édition Vaticane.

Art. III. — Conformément au *Motu proprio* de Pie X sur la musique sacrée, Nous interdisons dans les églises l'exécution de compositions musicales d'un genre profane, qui offrent des réminiscences de partitions de théâtre, les cantiques-romances, les chants en solo à caractère mondain et théâtral, surtout s'ils sont exécutés par des femmes. MM. les curés ne doivent pas tolérer que dans les cérémonies de mariage ou aux funérailles, par exemple, de tels morceaux soient chantés ou joués dans leurs églises.

Art. IV. — Pour répondre au désir plusieurs fois réitéré dans ces derniers temps par les Souverains Pontifes, relativement à la prononciation du latin, et à l'exemple des diocèses de la Vieille-France, tels que Verdun, Nancy, et Paris, la prononciation romaine du latin dans la liturgie et le chant sacré devra être introduite dans toutes les chapelles et églises de Notre diocèse d'ici au 1er janvier 1923.

1. Voir *Les Questions Liturgiques et Paroissiales*, VII (1922), pp. 214-217.

ART. V. — Sera Notre présente Lettre pastorale lue et publiée au prône du dimanche qui suivra sa réception, dans toutes les églises de Notre diocèse.

Donné à Metz, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contreseing du Secrétaire général de Notre Évêché, l'an de grâce mil neuf cent vingt-deux, le dix-neuvième jour du mois d'août, en la fête de saint Arnould, évêque de Metz.

† JEAN-BAPTISTE,
Évêque de Metz.

Par Mandement de Mgr l'Évêque :
Henri ADAM,
Chanoine honoraire,
Secrétaire général.

CHANT A L'ÉGLISE ET LIVRE DE MESSE

Lettre de Mgr Nègre, évêque de Tours.

« Monsieur le Curé,



VOUS nous avez signalé et nous avons remarqué nous-même deux graves défauts dans la manière dont les fidèles assistent à la messe. A ce double mal il faut un double remède.

» 1° Aux grand'messes, le dimanche, la masse des fidèles ne prend aucune part aux chants communs des *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei*. Quelques voix seulement les exécutent, et nous leur adressons nos félicitations. Mais la foi et la piété demandent que tous les assistants, hommes et femmes, petits garçons et petites filles, ouvrent la bouche et élèvent la voix pour louer Dieu. Ils doivent tous participer aux chants ordinaires. Nous tenons tellement à ramener dans nos églises cet usage perdu que nous vous ordonnons, Monsieur le Curé, de l'établir et d'employer à cet effet les moyens les plus persévérants et les plus utiles. Dans les paroisses où il y a deux prêtres, l'un des deux dirigera le chant pendant la grand'messe, et excitera tous les fidèles à y prendre part. Dans celles qui n'ont qu'un prêtre, celui-ci chargera un ou plusieurs de ses paroissiens, les mieux formés au chant de lui venir en aide.

» 2° Le second défaut que nous déplorons est celui-ci : beaucoup de fidèles, surtout parmi les jeunes gens et les hommes, assistent à la sainte Messe sans aucun livre de piété. Cette lacune favorise l'ignorance et l'indifférence religieuses. Aussi n'hésitons-nous pas à vous ordonner encore, Monsieur le Curé, d'avertir vos fidèles qu'ils aient soin d'apporter leur petit paroissien quand ils viennent à l'église, et de le lire attentivement durant le saint Sacrifice et les offices.

» Et sera lue notre présente ordonnance à toutes les messes, le dimanche qui en suivra la publication dans la *Semaine religieuse*, et, après, tous les premiers dimanches du mois, à la grand'messe, jusqu'à ce que soit obtenu le résultat demandé.

» Tours, le 4 janvier 1923. »

LE CHANT DES FIDÈLES A L'ÉGLISE. MANDEMENT DE CARÊME DE Mgr GIEURE, ÉVÊQUE DE BAYONNE

MONSEIGNEUR Gieure, de Bayonne, a choisi le chant des fidèles à l'église comme sujet d'instruction pour le Carême : « Le grégorien n'est pas de la vraie musique ; ce n'est pas un chant populaire ; il n'est pas mélodieux : le peuple ne peut pas le retenir, c'est trop compliqué : c'est une musique aristocràtique... » L'évêque de Bayonne répond avec une verve et un à-propos irrésistibles à ces traditionnelles objections, puis il ajoute : « Il est d'usage (au temps du Carême) que l'on vous présente des considérations sur les grandes vérités de la Religion, ou les devoirs du chrétien... Si nous vous avons parlé du chant, c'est parce que nous avons la conviction que le chant est un moyen d'apostolat précieux, et que, par le chant, nous ramènerons à l'église des fidèles qui n'y venaient plus... » Voici quelques articles du dispositif :

1. Pie X voulant que les assistants prennent, suivant l'ancienne coutume, une part active aux offices religieux, le chant de tous les fidèles doit être remis en honneur.

2. Les curés, les recteurs des églises, les supérieurs des établissements ecclésiastiques, les supérieures des communautés religieuses sont rangés par Pie X parmi ceux qui doivent travailler à la réforme du chant liturgique. A tous ceux-là donc incombe le devoir d'obéir aux prescriptions du Souverain Pontife et d'en promouvoir la réalisation...

3. Les curés consacreront cinq à dix minutes du catéchisme à faire chanter sur le manuel des enfants quelques morceaux de plain-chant en vue des offices du dimanche.

4. L'inspecteur diocésain de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire libres, les inspectrices de l'enseignement primaire consigneront dans leur rapport annuel, leurs observations sur l'organisation et le fonctionnement de cet enseignement dans les établissements ecclésiastiques et dans les écoles libres.

5. Les leçons de chant grégorien seront données aux dames de l'enseignement libre et chrétien pendant leur retraite annuelle.

LETTRE DE Mgr GIEURE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE SACRÉE

AU grand Séminaire, on enseigne aux clercs la théologie dogmatique et la théologie morale afin que, plus tard, devenus prêtres, ces clercs puissent apprendre aux fidèles ce qu'il faut croire et pratiquer. Il y a encore, outre le dogme et la morale, un ensemble de prières, d'hommages par lesquels s'accomplissent nos devoirs envers Dieu. Cet ensemble d'actes s'appellent le *culte* ou la *liturgie* — non le culte privé qui est rendu ordinairement par les exercices de piété et n'a rien à voir avec la liturgie — mais le *culte public*.

« Dans les séminaires, la liturgie est matière d'enseignement, comme le dogme et la morale. Car le dogme, la morale et le culte public constituent un ensemble indivisible, d'égale importance dans la religion

chrétienne. « *Le culte public est la source première et indispensable du vrai esprit chrétien,* » écrivait Pie X.

» Or, ajoute Pie X : « *le chant est partie intégrante du culte public* ». Il n'est donc ni un accessoire ni un décor, mais une partie du culte public sans laquelle celui-ci ne serait pas complet.

Par conséquent, il y a, il doit y avoir un chant d'église, une musique liturgique. Dans cette Lettre, j'essayerai : 1° de montrer qu'il y a une musique liturgique; 2° de rappeler les ordres et les instructions de Pie X sur l'enseignement de la musique sacrée dans les séminaires; 3° d'énumérer les devoirs respectifs des Maîtres et des élèves; 4° de dire où en est la musique sacrée dans les séminaires; 5° d'indiquer les décisions à prendre pour mettre en pratique les instructions de Pie X.

» Le chant et la musique sont d'ordre essentiellement ecclésiastique puisqu'ils font partie intégrante de la liturgie. C'est pourquoi le chant et la musique furent toujours en grand honneur dans l'Église.

» Ce que les papes, les conciles, les évêques exigeaient pour les séminaires, à son tour, Pie X l'impose, en fait une loi.

» Où en sommes-nous actuellement? Si nous remontons à trente ans en arrière et plus loin, il faut convenir que la musique sacrée dans les séminaires, en France, laissait fort à désirer. Le plain-chant n'y était pas en honneur. Il était relégué à un rang tout à fait secondaire, inférieur. Par grâce et en vertu d'une habitude tenace qu'on respectait sans convictions, et parce que c'était écrit dans les règlements, il y avait des classes de plain-chant. Mais quelles classes ! sans maîtres compétents, sans direction sérieuse, sans méthode, sans programme, sans contrôle. Les chefs de cours étaient plus volontiers choisis parmi les élèves qui connaissaient la musique profane, avaient joué du cornet à pistons ou du baryton dans les fanfares de l'établissement. Et c'était toute leur science. On n'avait généralement pas d'estime pour le plain-chant. Cela s'explique : on ne le connaissait pas. « On ne connaissait guère du chant grégorien que des livres incorrects, altérés, tronqués. » Et ensuite, quelle exécution ! De là, un dégoût invincible pour une telle cacophonie; le mépris venait avec le dégoût.

» Cela allait aussi parfois jusqu'à la défiance et même jusqu'à l'hostilité. La musique, disait-on, était un péril pour la vertu. C'était un art mondain perfide. On généralisait : ni musique profane, ni plain-chant. C'était dangereux pour la piété; les vocations elles-mêmes risquaient d'y sombrer...

» On voit le sort réservé à la musique religieuse avec de tels sentiments. On en usait avec de sévères précautions. Être ignorant de la musique n'était pas un grand crime. Était-ce même un crime?... »

Suivent une ordonnance en onze articles et un programme d'enseignement très détaillé où on relève les dispositions suivantes très opportunes :

« A la fin de l'année scolaire, les élèves de tous les séminaires passeront un examen oral de plain-chant.

» Cet examen aura lieu devant une commission spéciale nommée par chaque supérieur et approuvée par l'Évêque. Il aura une durée de dix

minutes. Il aura pour matière les questions marquées dans le programme pendant l'année scolaire.

» La note de cet examen sera ajoutée aux notes des autres matières classiques et sera estimée de valeur égale.

» MM. les Supérieurs recommanderont fréquemment et de façon pressante, en lecture spirituelle, l'amour et la culture de la musique liturgique. Chaque année, pendant l'explication du Règlement, ils liront et commenteront la présente lettre et l'ordonnance qui la suit.

» Ils loueront et encourageront la bonne volonté des chanteurs de la schola. Ils récompenseront leurs efforts et leurs succès par quelques faveurs singulières. »

II. QUESTIONS POSÉES

ASSISTANTS A LA LEVÉE DU CORPS

QUEL doit être l'*habit des assistants* du célébrant *pour la levée du corps?* Voici la réponse du *Manuel de Liturgie* par le R. P. J. Haegy, (11e éd. 1922) t. I, p. 655, n° 270 : « Si le Prêtre n'a pas de chape, il marche seul, sans assistants à ses côtés. — S'il est en chape, il convient qu'il soit entre deux clercs ou ecclésiastiques, pourvu que ces derniers soient revêtus du SURPLIS... » Le célébrant lui-même doit porter le surplis, et non l'aube. La raison en est peut-être bien que l'Office des morts devrait suivre la levée du corps, dès lors l'habit de chœur ou le *surplis* était tout indiqué. Si l'on chante la Messe aussitôt après la levée du corps, le célébrant et les ministres prennent leurs ornements respectifs à la sacristie pendant le chant du *Subvenite*.

SALUTS DU DIACRE AU CHŒUR

LE P. Haegy, dans son manuel de Liturgie, prévoit deux saluts au chœur pour le diacre, qui paraissent bizarres : l'un avant de poser l'évangéliaire sur l'autel, l'autre avant de poser la bourse au Credo. Faut-il entendre cette règle comme ordonnée par les rubriques?

On ne saurait trop recommander, en liturgie comme ailleurs, de recourir toujours et toujours aux sources. Pour le cas présent le R. P. Haegy nous les indique lui-même : c'est, après les deux canaux auxquels il a puisé, à savoir De Herdt et Martinucci, qui en effet donnent pareille indication, le *Caeremoniale episcoporum*, au livre I, ch. IX, n. 2. En voici le texte : « *Portabit ante pectus ad altare*, debitas faciendo reverentias, *librum Evangeliorum clausum, collocans illum in medio altaris.* » Or, le commentateur autorisé, Catalanus, précise quelles sont ces *debitae reverentiae :* « Episcopo scilicet, et Altari. » Cela est d'ailleurs parfaitement conforme au cérémonial des Évêques, qui est tout à fait explicite pour la cérémonie du transfert de la bourse : « *Bursam... portat ad altare... solitas reverentias* Episcopo et altari *faciens* ». (*Ibid.*, n. 3.)

LES CIERGES PEINTS

Mon Révérend Père, Mes bonnes religieuses m'offrirent pour ma fête patronale deux amours de cierges enluminés à la main par une de leurs artistes. Puis-je user de pareils cierges au saint Sacrifice? Les gratter serait trop cruel, les remplacer, un nouveau débours pour ma pauvre escarcelle de curé des régions dévastées...

Désolé, cher Monsieur le Curé, de devoir vous répondre que seul le Souverain Pontife, aux messes papales, a droit à des cierges ornés et peints. (Cf. Van der Stappen, *Tractatus de celebratione Sanctissimi Missae sacrifici.* Malines (1892), 9.49, 2°, p. 35.) Tout ce que les rubricistes permettront c'est de poser ces cierges en dehors des autels pour des usages extra-liturgiques...

ATTITUDE AUX PRECES DES LAUDES DU LUNDI ANTICIPÉES

Dans les communautés religieuses où l'on anticipe au chœur matines et laudes, on se pose la question si aux preces *des laudes du lundi, récitées au dimanche soir, il y a à les dire à genoux ou non?*

Les annotations officielles au décret n° 2587 de la Sacrée Congrégation des Rites (*Decreta S. C. R.*, vol. IV, p. 181), disent nettement : *regula standi urget ratione diei, non ratione officii.* Et elles font remarquer cette pratique constante de l'Église ne génuflectant pas aux dimanches *vacent* et s'agenouillant aux offices dominicaux reportés en semaine. *Longe secus fieri opus foret*, concluent-elles, *si regula standi non a qualitate diei, sed a qualitate officii petenda esset. Igitur quodvis officium sit, satis est quod in Dominica persolvatur ante terminum praescriptum ad standum, ne sit genuflectendum.*

A PROPOS DES ÉGLISES ENDOMMAGÉES PAR LA GUERRE

Quand faut-il réitérer la bénédiction ou la consécration d'une église? C'est la question qui se pose pour beaucoup de paroisses où les édifices religieux ont subi, du fait de la guerre, des dommages plus ou moins graves. Une consultation liturgique [1] du cardinal Gennari nous donnera, sinon une solution précise pour chaque cas, du moins une réponse générale.

Voici, dans les passages essentiels, le texte de cette consultation :

« Un incendie ayant éclaté dans la cathédrale de C..., tout le revêtement intérieur, avec les croix, fut consumé et tomba. L'église doit-elle être consacrée à nouveau?

» A cette question, Ferraris (et de nombreux canonistes avec lui) répondait affirmativement. Aujourd'hui la solution contraire a prévalu. La S. C. des Rites a déclaré à plusieurs reprises que même si les croix ont été totalement détruites, ou si l'on a renouvelé entièrement le revêtement intérieur, non successivement mais tout à la fois, l'église n'a pas besoin d'être consacrée à nouveau (décisions du 3 juillet 1883; du

1. *Consultations de Morale, de Droit canonique et de Liturgie*, par le card. Gennari. (Traduction par l'abbé Boudinhon), 3e partie, *Liturgie*, Consultation LXIX.

16 janvier 1886; du 5 mai 1882) et l'on peut fort bien, sur le revêtement nouveau, replacer des croix pour rappeler la consécration faite avant la réparation.

» Pour que l'église cesse d'être consacrée, il faut qu'elle soit détruite ou du moins qu'elle ait perdu son revêtement *intérieur* et *extérieur*, en sorte que les pierres cessent d'être unies et adhérentes entre elles. Aussi longtemps que les murs restent debout et que les pierres n'ont pas perdu le ciment qui les unit, l'église, même dévastée et privée de son revêtement intérieur, n'est pas exécrée. »

HOMÉLIE DE SAINT AMBROISE

POURRIEZ-VOUS *me donner une explication du texte de saint Ambroise :* « Pro octava enim multi inscribuntur psalmi, et mandatum accipis octo illis partem dare fortasse benedictionibus. » *Cf. Commune plurimorum martyrum extra tempus paschale Homilia in Evangelio 2° loco?*

Cette homélie doit être lue quatre fois par an : 20 janvier, SS. FABIEN ET SÉBASTIEN; 10 mars, 40 MARTYRS DE SÉBASTE; 20 septembre, SS. EUSTACHE ET SES COMPAGNONS; 27 septembre, SS. CÔME ET DAMIEN.

Le passage obscur qui nous est proposé est tiré du beau commentaire de l'Évangile de saint Luc, par saint Ambroise [1]. Le grand docteur procède verset par verset et fait ses réflexions sur chacun d'eux. Ces commentaires ont été prononcés par l'évêque de Milan en 385 et 386, sous forme d'homélies adressées à son peuple; ils ont été ensuite repris, retouchés et publiés par lui en dix livres, « afin, dit-il, que la fin de chaque livre fût comme un port, où ceux qui seraient las, pussent se reposer » [2].

Arrivé vers le milieu du cinquième livre, saint Ambroise cite la première béatitude : *Beati pauperes; quia vestrum est regnum Dei* [3].

Avant de commenter chaque béatitude, il fait remarquer que saint Luc n'a que quatre béatitudes, tandis que saint Matthieu en a huit. Aussi, comme, dans tout cet ouvrage, il a le souci constant d'établir la concordance des évangiles, il ajoute aussitôt : « *Sed in his octo illae quatuor sunt, et in istis quatuor illae octo.* Mais dans ces huit béatitudes sont comprises les quatre et ces quatre renferment les huit. » Et il explique son affirmation. « *Hic enim* (S. Matthaeus) *quatuor velut virtutes amplexus est cardinales; ille* (S. Lucas) *in illis octo mysticum numerum reseravit.* Saint Luc a comme embrassé les quatre vertus cardinales; saint Matthieu a exprimé un nombre mystique. » Le grand Docteur achève en expliquant la mystique du nombre huit, pour bien montrer que les huit béatitudes de saint Matthieu sont contenues dans les quatre de saint Luc : « *Pro octava enim multi inscribuntur psalmi.* Beaucoup de psaumes sont intitulés *Pro octava.* » Cette dernière formule se trouve pour la première fois en tête du psaume VI[e]. Pour la plupart des commentateurs modernes, c'est une indication musicale : les psaumes qui la portaient devaient être

1. *P. L.*, t. XV, c. 1607-1944.
2. D. CEILLIER, *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, t. V, p. 429.
3. *Loc. cit.*, c. 1734, n. 49.

probablement chantés à l'Octave (basse), à cause peut-être du caractère de tristesse de ces psaumes; ou bien ces psaumes devaient être accompagnés par des instruments à huit cordes. Mais pour les Pères de l'Église, cette formule « *pro octava* » avait un sens mystique et prophétique, et elle signifiait : « Pour la bienheureuse éternité. » Donc le nombre huit indiquait la béatitude éternelle. Eusèbe fait remarquer que cette octave est le jour de la résurrection du Christ; c'est le jour du jugement pour saint Augustin, pour saint Grégoire de Nysse et pour Théodoret, à cause du v. 9 du VIe psaume. (Cf. MATTHIEU, VII, 23; XXV, 41; LUC, XIII, 27.)

Saint Ambroise ajoute une seconde explication : « *et mandatum accipis octo illis partem dare fortasse benedictionibus; et l'on trouve* (dans l'Écriture) le précepte de donner une part à ces huit, peut-être faut-il lire à ces huit « béatitudes ». *Partem dare* étant synonyme de *operam dare*, autant dire : « de s'appliquer à toutes les vertus, à toutes les béatitudes. »

L'évêque de Milan fait allusion au v. 2 du ch. XI de l'*Ecclésiaste :* « 1. *Mitte panem tuum super transeuntes aquas : quia post tempora multa invenies illum.* 2. Da partem *septem, necnon* et octo : *quia ignoras quid futurum sit mali super terram.*

1. Jette ton pain sur la face des eaux, car avec le temps tu le retrouveras; 2. donnes-en une part à sept, et même à *huit;* car tu ne sais pas quel malheur peut arriver sur la terre. »

Le sens de ce passage est très discuté : Presque tous les anciens interprètes ont entendu ces versets de l'aumône : ce qui est donné semble perdu pour le donateur; mais Dieu le lui rendra un jour; qu'il soit donc généreux, qu'il donne à sept (nombre qui figure la totalité), c'est-à-dire à tous, et à plus encore si c'était possible; s'il tombe lui-même dans le malheur, Dieu viendra à son secours [1]. « *Ad eleemosynam (ibi) cohortatur,* dit saint Jérôme, *quod omni petenti sit dandum et indiscrete faciendum bene.* » Nous ne voulons pas ouvrir ici une discussion au sujet de l'exégèse de ce texte; qu'il nous suffise de noter le sens que l'on trouve dans les anciens commentateurs. Saint Ambroise insinue ici une interprétation qui lui est personnelle : « *fortasse benedictionibus*, il est peut-être question ici des *béatitudes* ». Dans la suite de son commentaire il appellera les béatitudes, *benedictiones.*

Enfin, le grand Docteur conclut son introduction en disant : « *sicut enim spei nostrae octava perfectio est, ita octava summa virtutum est.* Comme l'octave est la perfection, l'achèvement complet, la pleine réalisation de notre espérance, ainsi l'octave est aussi la somme (la totalité) des vertus ». L'octave est la pleine réalisation de notre espérance parce qu'elle signifie le jugement dernier où les justes recevront leur éternelle récompense; l'octave est la somme ou la totalité des vertus parce que les évangiles ne mentionnent pas plus que huit béatitudes, et que le nombre huit dans l'Écriture semble exprimer la totalité. Après ces remarques préliminaires, saint Ambroise explique successivement chacune des béatitudes.

1. CRAMPON, *La Sainte Bible*, t. IV, p. 408.

Saint Augustin [1] cite plusieurs fois le commentaire de saint Luc. Saint Jérôme [2] y renvoie ses lecteurs. En parcourant les Homélies du Bréviaire on sera étonné de constater que l'Église puise trente-six fois, pour ses offices, à ce précieux commentaire de saint Ambroise sur saint Luc [3].

Tous les livres de ce commentaire y sont représentés; mais surtout, le deuxième livre qui commente l'Évangile de l'enfance et de la vie cachée de Notre-Seigneur [4]. Dom Michel DARAS.

1. *De gratia Christi*, l. I, c. 44; *De peccato originali*, l. II, c. 41. *Contra Julianum*, l. I, c. 3 et l. II, c. 5.
2. *Epistola CLI*, quaestio 6.

3. I. PROPRE DU TEMPS :

Cycle de Noël :

Mercredi des IV Temps de l'Avent (l. II);
Vendredi des IV Temps de l'Avent (l. II);
Vigile de Noël (l. I);
Noël. Évangile de l'Aurore (l. II);
Le jour dans l'octave de Noël (l. II);
Le dimanche dans l'octave de Noël (l. II);
Circoncision (l. II);
Le sixième jour dans l'octave de l'Épiphanie (l. II);
Le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie (l. II).

Cycle pascal :

Vendredi de la première semaine du Carême (l. VII);
Vendredi de la deuxième semaine du Carême (l. IX);
Samedi de la deuxième semaine du Carême (l. VIII);
Lundi de la troisième semaine du Carême (l. IV);
Jeudi de la troisième semaine du Carême (l. IV);
Jeudi de la quatrième semaine du Carême (l. V);
Rameaux (l. IX);
Mardi de Pâques (l. X);
Rogations (l. VII);
Jeudi de Pentecôte (l. VI);
Vendredi des IV Temps de Pentecôte (l. V);
Samedi des IV Temps de Pentecôte (l. IV);
IVe dimanche après la Pentecôte (l. IV);
VIe dimanche après la Pentecôte (l. VI);

II. PROPRE DES SAINTS :

2 février : Purification (l. II);
25 mars : Annonciation (l. II);
24 juin : saint Jean-Baptiste (l. II);
2 juillet : Visitation (l. II);
23 juillet : saint Apollinaire (l. X);
24 août : saint Barthélemy (l. V);
25 août : saint Louis (l. VIII);
20 septembre : Vigile de saint Matthieu (l. IV);
11 novembre : saint Martin (l. VII).

III. COMMUNS :

Plusieurs Martyrs, 2° loco (l. V);
Dédicace des églises et son octave (trois fois) (l. VIII).

4. C. CAEYMAEX, *Tabula Homiliarum et lectionum quae in Breviario leguntur*. Extrait de *La Vie diocésaine*, bulletin du diocèse de Malines, t. IV, documenta IV, 1910.



III. ÉPHÉMÉRIDES

On nous prie de rectifier le compte rendu de la conférence de D. MOCQUEREAU lue par Dom GAJARD au Congrès de chant grégorien de Paris (6-8 décembre 1922). Visant les signes des manuscrits dits rythmiques, l'auteur les nomme « *un des plus beaux* témoignages *rendus à* la catholicité de l'église ».

1922

28 décembre : LIÉGE.

La fête des enfants de chœur. Le 28 décembre, nous avons réuni les enfants de chœur de la ville et de la région en une fête intime au Grand Séminaire.

Quatre cents enfants de chœur, venus de trente-cinq paroisses, auxquelles il faut ajouter la cathédrale, un collège et deux couvents, avaient répondu à notre appel.

Ce fut d'abord M. le chanoine BENTEIN, directeur provincial des O. J., qui leur souhaita la bienvenue au nom de l'A. C. J. B., dans les rangs de laquelle ils prennent place comme groupement d'avant-garde.

Puis c'est la conférence, très simple, très édifiante et pleine d'intérêt, donnée par le P. R. Dom Odilon GOLENVAUX, O. S. B., cérémoniaire de l'abbaye de Maredsous, et agrémentée de projections lumineuses. Le conférencier parla aux enfants des fêtes de l'Église et termina sa causerie par le récit du martyre de saint Tharcisius.

Après cela les enfants de chœur se rendirent au réfectoire pour le goûter, où, comme c'est de mise au jour des Saints-Innocents, ils furent servis à table par les membres du clergé.

Immédiatement après le goûter eut lieu la séance cinématographique, qui fut pour tous une partie de rire et de franche gaieté.

Et enfin, le salut clôtura pieusement cette intéressante réunion.

Nous tenons à rappeler que cette fête est avant tout la fête profane des Pieuses Associations de Saint-Jean Berchmans. Nous formons le vœu de voir cette œuvre se répandre de plus en plus dans toute notre région pour le plus grand bien de nos enfants de chœur, pour l'édification des fidèles et la plus grande gloire du bon Dieu [1].

Le 28 décembre 1923, nous n'inviterons plus à cette fête annuelle que les associations érigées d'après les Statuts et inscrites au Séminaire, centre de l'œuvre. L. DEWEZ. *Secrétaire.*

1923

2 janvier : PARIS.

Dans les salons de Mme de Rochetaille, les *Amis des Arts liturgiques* ont tenu leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Dubois. Mgr Batiffol présentait le rapport et y disait notam-

1. Voir *Les Questions Liturgiques et Paroissiales.*

ment : « Nous voudrions apprendre aux chrétiens à connaître et à aimer la sainte liturgie. Plus spécialement, nous souhaiterions, à l'heure présente, faire comprendre aux âmes l'effort des artistes et aux artistes les besoins des âmes. » Mgr Batiffol annonça ensuite la publication d'un *Inventaire descriptif et illustré des œuvres récentes d'une réussite avérée,* qui sera le très bien venu.

Miss Tone, musicologue américaine et cantatrice de talent, exécuta avec une rare perfection l'hymne d'Oxyrinchos, notre plus ancien chant chrétien (IIIe siècle), dont notre Bulletin musical fait mention (nos 485, 486). M. Théodore Reinach, à côté de M. René Bazin et de M. André Lévie, des artistes éminents et plusieurs curés de Paris assistaient à la réunion.

7 janvier : TURNHOUT.

Dans la salle du collège des RR. PP. Jésuites, quinze cents auditeurs sont venu écouter la conférence de D. Suitbert Caron, de l'abbaye du Mont César, sur le chant grégorien, avec exemples chantés à merveille par le petit chef de chœur des *Choristes* de cette abbaye. M. le Doyen engagea son clergé à prendre des résolutions immédiates pour l'organisation des sections grégoriennes.

11 janvier-22 mars : ANVERS.

Sous le patronage de MM. les doyens d'Anvers, une série de *six conférences liturgiques* se donne à l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de l'avenue d'Amérique.

Le *jeudi* 11 *janvier,* M. l'abbé CROEGAERT, professeur au Grand Séminaire de Malines, parle de l'ordination sacerdotale (projections). Les jeudis suivants, le R. P. abbé de Saint-André et ses moines Dom Anselme VEYS et Dom Walter WILLEMS traitent du dogme dans la liturgie, de l'histoire du Missel, du sens chrétien des funérailles. Dom Maur GRÉGOIRE, de l'abbaye du Mont César, parle de la liturgie, participation aux mystères du Christ, et des baptistères et la solennité pascale.

21 janvier : ANGERS.

Cérémonie solennelle au profit de la colonie de vacances des quatre-vingts petits maîtrisiens. Messe solennelle encadrée de Tierce et Sexte. Après-midi, None et Vêpres; ce chant des Vêpres, avec sa psalmodie d'une belle et vigoureuse alternance, fut le summum de la journée.

L'abbé Courtonne, au grand orgue, fit preuve de talent supérieur dans sa tâche d'organiste liturgique.

2 février : PARIS.

Idée heureuse de célébrer une Journée par autre chose que des paroles et des musiques; l'action liturgique bien réglée de la bénédiction et de la procession des cierges, suivie de la messe de la Purification, tel fut le programme de la *Journée des Cahiers catholiques.* Mgr BATIFFOL fit l'homélie avec toute son autorité et toute sa distinction.

27 février : GRAND-HALLEUX.

Journée d'études religieuses et sociales du doyenné de Vieilsalm, sous la présidence de Mgr le vicaire général Debois.

Un cinquième et dernier rapport est présenté par M. l'abbé VINCENT, curé à Neuville. Sujet : *Chant populaire*. Beaucoup de gens, au cours des cérémonies du culte, dit en substance l'orateur, ne suivent que de très loin le prêtre dans ses prières à l'autel. Pour remédier à cet état de choses, il serait à souhaiter que dans chaque paroisse, nos enfants et le peuple lui-même prennent une part plus active dans l'exécution des chants religieux, spécialement du plain-chant. En conclusion de ce rapport est adopté le principe de la création à Vieilsalm d'une école d'orgues et de chant.

28 mars : ROME.

Nous arrivons à la porte qui nous a été indiquée; un adolescent nous accueille et nous introduit : c'est l'*Æditιuus* du *Collegium Tarsicii;* l'oratoire est vaste, à trois nefs séparées par des arcades romanes; au fond de l'abside, le protomartyr de l'Eucharistie et patron du Collège Tarsicius, en tunique banche à laticlaves de pourpre, les bras tendus à la façon des Orantes; à son cou est suspendue la custode du Sacrement; — en avant de ce tableau, un autel de pierre, posé sur quatre colonnes et surmonté d'un ciborium du même style sévère; sur l'autel la croix et les chandeliers à l'antique; deux coupes de bronze dont émergent des cierges, au lieu des simples veilleuses des catacombes. Le missel est couché sur un coussin. Aucun ornement inutile, aucune de ces superfluités dont le mauvais goût moderne nous sature, au détriment de l'attention due à l'*Action*, et du mystère d'Unité qui s'accomplit.

Le « collège » est au complet, tous les bancs de la chapelle sont remplis par des jeunes gens de tous les âges. Les plus grands vont et viennent, rectifiant la tenue des plus petits, ou marquant à la bonne page le Manuel que chacun détient. En avant de l'autel, un des aînés, le *Lector*, après que tout le monde a récité en commun le *Credo*, le *Pater* et l'*Ave*, lit à haute voix une concordance des textes de l'Évangile et de l'Épitre Ière aux Corinthiens, narrant les événements de ce jour sacré. Les jeunes gens l'écoutent, debout. Quand il a terminé, le célébrant — *Presbyter Collegii* — sort du *Sacrarium* et se dirige vers l'autel. Il est drapé dans une ample et souple chasuble aux formes archaïques; et quatre acolytes le précèdent, revêtus de la tunique blanche des Romains d'il y a deux mille ans, avec les laticlaves noirs; petits frères du Tarcisius glorifié de l'abside, la même foi les anime, le même amour brûle leur cœur; ils sont les *Cultores* de l'Eucharistie comme il en fut le Témoin.

La messe du Jeudi Saint commence. Le dialogue s'établit entre le prêtre et les assistants. Ce ne sont point les quatre acolytes vêtus de la *tunica talaris* qui élèvent seuls la voix, mais la masse des jeunes gens présents dans la chapelle. Au *Gloria* et au *Credo* le prêtre, tourné vers nous, commence, et tous continuent avec lui. Quand il prononce seul les formules sacrées, soit qu'il prie (oraisons), soit qu'il lise (Épitre, Évangile), il met *le ton*. Les interrogations sont vivantes : Quid dicam vobis?

Laudo vos? — Domine, tu mihi lavas pedes? — et nos oreilles de latins pourraient comprendre le récit divin, rien qu'à l'ouïr.

Tous ensemble récitent le Confiteor, et successivement s'agenouillent au pied de l'autel pour recevoir le Corps du Christ. Après la messe, le *Lector* reprend son poste et le Collège, debout, écoute le *discours après la Cène.* Puis l'on se retire, l'on se disperse, et en se retrouvant dans la Rome moderne, on ne constate aucune solution de continuité avec la Rome des Catacombes; on a chanté le même Credo, on a participé aux mêmes mystères; peut-être un jour aura-t-on à verser son sang pour rendre le même témoignage. Les *Tarsiciani* nous ont redit tout cela, et c'est comme un hymne d'amour à l'Église immortelle qu'ils nous ont chanté ce matin.

Rome, 29 mars 1923. M. D.

31 mars : MALINES.

A la *cérémonie des fonts baptismaux* de ce Samedi Saint, Son Ém. le cardinal MERCIER a tenu à réaliser le vœu du Rituel romain : « Duo potissimum sacri sunt dies, in quibus solemni coeremonia hoc sacramentum (Baptismatis) administrari convenit : nempe Sabbatum sanctum Paschae et Sabbatum Pentecostes... quem ritum... retineri decet aut certe non omnino praeternitti praecipue in Metropolitanis aut Cathedralibus Ecclesiis [1]. » Un catéchumène chinois, âgé de vingt-quatre ans, Édouard-Marie-Joseph-Désiré Rombaut-Tchang, né à Tchang-Sha, reçut des mains de Son Éminence le saint baptême et, à la Messe qui suivit, le saint Corps du divin Ressuscité. Quel relief prenaient par suite les textes liturgiques : « *conserva in nova familiae progenie adoptionis spiritum quem dedisti* ». « *Laudate Dominum* omnes gentes ! » Quels souvenirs vont remuer dorénavant dans cette âme les fêtes résurectionnelles de ses Samedi Saints !

2 avril : GAND.

Journée liturgique néerlandaise. A 9 heures, en l'église Saint-Michel, messe solennelle avec homélie par l'abbé NOBELS, directeur du Petit Séminaire de Saint-Nicolas. Chants grégoriens, par les groupes réunis des paroisses du Sacré-Cœur, de Saint-Macaire, de Somerghem, de Saint-Étienne, de Sainte-Thérèse et de Sainte-Élisabeth, sous la direction de M. l'abbé Paul BUYSSE et une chorale d'enfants sous la direction de M. l'abbé LIPPENS.

Après l'Élévation, *Benedictus* polyphone par la schola de l'Institut Saint-Amand. A l'issue, cantique pascal de l'abbé L. BOYER. A 10 h. 30, réunion à la salle de l'Académie Saint-Luc, sous la présidence de M. le chanoine VAN DEN GHEYN, délégué de S. Gr. Mgr l'Évêque. Conférence de M. le chanoine Gustave DE MUNCK, professeur au Grand Séminaire, sur la valeur éducative et pédagogique de la liturgie. Rapport de M. l'abbé VERMOESEN, vicaire à Somerghem, sur les moyens d'initier le peuple à la connaissance de la liturgie.

1. Tit. II, c. 1, 27.

A 2 h. 30, vêpres en grégorien et salut polyphone (XVIIe et XVIIIe siècles).

A 3 h. 30, nouvelle réunion, où prirent successivement la parole M. l'abbé VAN KERCHOVE, directeur de l'Institut Saint-Henri de Deynze (sujet : la Liturgie dans les pensionnats) et Mlle Valérie OSTE, institutrice à Zele (sujet : la Croisade eucharistique et la Liturgie dans les écoles primaires). La séance est levée sur le chant, redit une troisième fois en ce jour, *Christ est ressuscité (Verrezen is de Heer!)*.

2 avril : MARCHIENNE-AU-PONT.

L'Association de Sainte-Cécile du pays de Charleroi tenait sa journée grégorienne annuelle, le lundi de Pâques, à Marchienne-au-Pont.

Comme l'an dernier, à Châtelet, c'est S. G. Mgr Croij, évêque de Tournai, qui la préside. M. le vicaire général Rasneur célèbre la messe et les vêpres, assisté de MM. les doyens de Châtelet, de Fleury, de Fontaine-l'Évêque. Mgr Lalieu, doyen de Charleroi, après l'évangile, glorifiera d'une parole ardente la joie pascale, la joie chrétienne et l'une de ses sources, le chant sacré. M. le chanoine Grégoire, professeur à l'Université de Louvain, M. le chanoine Joachim, maître de chapelle à la cathédrale de Tournai, et de nombreux prêtres de l'arrondissement achèvent de former à Mgr l'Évêque une brillante couronne. L'assistance est évaluée à dix-sept cents personnes. Près de quarante groupes grégoriens, toutes *scholae* paroissiales ou à peu près, prennent part au chant.

Aussi est-ce le front rayonnant de joie que Mgr l'Évêque, à l'issue des vêpres, magnifie la grandiose beauté d'une telle assemblée chrétienne.

Et de même la *Revue catholique des idées et des faits* a trouvé là, réalisée et vivante, sa chrétienne devise : *Ut sint unum*. De sa chaude plume, M. Schryrgens y écrit (6 avril) :

« Quelle scène grandiose ! J'ai vu dans tous les yeux, j'ai entendu à ses accents, j'ai senti à sa flamme l'âme religieuse des enfants de Dieu.

» Enfin ! la voilà retrouvée et surgissant du lointain des temps l'*ecclesie* primitive, l'assemblée des catholiques du IVe siècle : pontife, presbyterium débordant de prêtres et de ministres, la foule des fidèles, tous réalisant l'*Unum sint* dans son idéale beauté, tous les sexes, les âges, les conditions confondus, communiant dans l'unité de la foi et dans l'ardeur de la charité, d'un seul cœur, d'une seule voix, dans l'unisson parfait, célébrant le Ressuscité, acclamant sa victoire, lui chantant les hymnes du triomphe, clamant leur foi, exaltant leurs espérances, offrant la divine victime en action de grâces, fusionnant leurs admirations et leurs supplications, en toute vérité témoins actifs, intéressés, participants, remplissant leur rôle, conscients de leur dignité baptismale, se sentant en un mot membres de l'Église sous l'influx mystérieux de leur commun Chef, Jésus-Christ !

» Lorsque, par exemple, dans le sublime colloque préliminaire de la Préface, on entendait tout ce peuple répondre aux interpellations du célébrant, au « *Sursum corda*, en haut les cœurs », répliquer aussitôt comme dans une envolée d'enthousiasme : « Nous les tenons devant le Seigneur », d'entendre cet orgue humain formidable et harmonieux faire rouler sous les voûtes le retentissement de son tonnerre, on sentait passer sur l'assemblée le souffle même de Dieu.

» Ah ! quel contraste entre cette liturgie vivante, exultante, et ces froides cérémonies, compassées et protocolaires, où les fidèles, passifs, solitaires, inertes, presque étrangers à la grande Action, chacun plongé à part soi dans sa petite dévotion personnelle et ne s'en laissant tirer à peine, pour un instant, que par les avertissements de la clochette, tous restant figés dans l'indifférence du drame qui se déroule à l'autel !

. . . .

» Nous n'hésitons pas à le dire en conclusion : la journée grégorienne de Marchienne est un événement de haute portée qui aura dans tout le pays le plus salutaire retentissement. Elle a l'autorité d'un fait qui renverse les objections de la paresse ou de la pusillanimité. Elle porte en soi une leçon qui produira ses fruits, une exhortation qui entraînera les bons vouloirs. Elle prouve que le vœu de Pie X,

la diffusion populaire du chant liturgique, est réalisable par étapes progressives. Elle justifie les plus brillantes espérances. C'est du pays noir que nous vient la lumière. »

Avant les vêpres, s'étaient réunies les sections des prêtres, des dames, des messieurs, *des cercles d'études*, des enfants de chœur. Puis, une assemblée générale où, après une conférence de M. Joachim sur la Psalmodie, M. l'avocat Sinzot, député de Mons, d'une voix de tribun et d'une superbe conviction, fit voir l'influence profonde que la liturgie vécue est appelée à exercer sur le renouveau social.

3-4 avril : ANVERS.

Dans la belle église romane de Saint-Jean à Borgerhout se tint une *Journée liturgique*, bien suivie, due à l'initiative de M. l'abbé KARSSELEERS, curé retraité.

Le mardi 3, conférence avec projections de M. l'abbé ENGLISH de Bruges sur l'*autel*.

Le mercredi 4, conférence avec projections de Dom Paul VAN CAETER de l'abbaye de Steenbrugge, sur le *Baptême*.

5 avril : LIÉGE.

Nos enfants de chœur en pèlerinage. C'est ce jeudi 5 avril qu'ont eu lieu les deux pèlerinages des enfants de chœur de la province de Liége aux deux sanctuaires privilégiés de la Très Sainte Vierge.

Six cents acolytes et choristes venus des régions de Liége et de Verviers, se sont acheminés pieusement vers le sanctuaire de Notre-Dame de *Chèvremont*, tandis que cent cinquante enfants de chœur de la région de Huy se rendaient au sanctuaire de Notre-Dame de *la Sarte*. Dans les deux églises, la grand'messe solennelle fut chantée à 10 heures et tous les jeunes éliacins en exécutèrent les chants. Les prédicateurs rappelèrent le bonheur et l'honneur de l'acolytat et les devoirs qu'il impose, en proposant l'exemple de *saint Jean Berchmans*, patron des enfants du sanctuaire.

Comme le disait la circulaire d'invitation, nous ne saurions assez engager les prêtres à établir pour leurs acolytes la pieuse association de Saint-Jean Berchmans, qui contribuera si puissamment à les former à la piété et au parfait accomplissement de leurs saintes fonctions et cela pour la gloire de Notre-Seigneur, le bien des jeunes âmes et l'édification des fidèles.

7 avril : GEMBLOUX.

Peut-être une nouvelle aurore s'est levée pour l'*apostolat liturgique* à Gembloux.

Les jeunes gens d'A. C. J. B. veulent eux aussi entrer dans le mouvement. Pendant les vacances on me demande de faire le commentaire du saint Évangile aux C. E. Je le leur fais toujours sur le dimanche *suivant* la réunion. Ainsi ont-ils une préparation à la grand'messe paroissiale où ils assistent en groupe. Ils aiment beaucoup « ce genre ». Je fais toujours le commentaire en fonction de la saison liturgique. C'est neuf pour eux, et cela les intéresse beaucoup. Vous comprenez que j'ai pu glisser mon petit mot sur l'assistance à la grand'messe. Aussi, je crois que cette fois

mon grand rêve va se réaliser. Nos grands jeunes gens vont devenir les enfants de chœur aux différentes messes du dimanche. Ils le serviront en habits de chœur (soutane noire et surplis)...

Et ce n'est pas tout. Nos jeunes gens et nos jeunes filles vont *chanter* aussi les parties du Kyriale... ainsi bientôt tout notre peuple le suivra et nos offices deviendront de belles envolées d'âmes groupées autour du Christ sacrificateur... Et après la messe viendront les vêpres...

Voilà l'idée lancée... maintenant la réalisation. M. le doyen en a chargé MM. les vicaires et est enchanté de la chose.

Autre décision encore : nos jeunes gens vont se charger eux-mêmes des vieilles chapelles locales qui tombent en ruine. Ils vont se faire terrassiers, maçons, peintres, etc.

Gembloux. A. V.

7 avril : GEMBLOUX.

De *L'Effort* (VI, 1923, n° 18, 5 mai) :

« ... Il intéressera peut-être les lecteurs de *L'Effort*, de savoir que la restauration des chapelles est déjà commencée et que, dimanche dernier, les fidèles de la paroisse n'ont pas été peu surpris et édifiés de voir les messes servies très pieusement par de beaux gaillards de 18 ou de 20 ans, visiblement fiers du grand honneur qui leur était fait. » J. BLOUT.

9-15 avril: BRUXELLES.

Au Palais des Académies s'est tenu le *Ve Congrès international des Sciences historiques*. Le clergé y était brillament représenté. A la section d'*Histoire de l'Eglise*, le R. Dom CABROL, présidait et lut un rapport sur les écrits liturgiques d'Alcuin. Mgr BATIFFOL y présenta aussi un rapport sur les droits de l'évêque de Rome au ve siècle.

La section d'*Histoire des Religions* offrait des rapports intéressant la liturgie païenne romaine. A la section d'*Histoire de l'Art*, l'abbé J. WALTER parla avec compétence de l'iconographie de la cathédrale de Strasbourg. A la sous-section d'*Histoire de la Musique*, Dom Joseph KREPS présenta un rapport sur l'origine et la lecture directe des neumes primitifs.

10 avril: THOUROUT (Flandre Occidentale).

A l'école normale de Thourout, un *congrès de musique grégorienne* se tint le mardi 10 avril.

A 10 heures, grand'messe solennelle en plain-chant exécutée par la schola des normalistes, en la chapelle de l'école normale. Après la messe, audition pour orgue, par M. Louis VANHOUTTE.

A 11 heures, en la salle des fêtes, première réunion sous la présidence de M. le chanoine De Meester. A 14 heures, deuxième réunion, au cours de laquelle M. l'abbé VAN NUFFEL, directeur de l'Institut Lemmens, prit la parole ; exécution de musique grégorienne (polyphonie et chansons religieuses) par la schola du Grand Séminaire.

A 16 heures, salut (motets à deux voix, par la schola).

IV. BIBLIOGRAPHIE

Marmion, Columba, D., abbé de Maredsous.

1922. — Le Christ, idéal du moine. Conférences spirituelles sur la vie monastique et religieuse. * *Maredsous* 1922, 19.5 × 13, IX-622 *pp.*, 9 *francs.* — 2e *édition.*

Miroir très pur et très fidèle de la *Sainte Règle*, écrite par le patriarche des moines, de son esprit surnaturel et de sa discrétion, ce troisième ouvrage de D. Columba Marmion devait être comme le testament que le Révme abbé de Maredsous laisserait à ses fils.

Il est formé d'une suite de dix-huit conférences. Une première partie dessine, dans ses grandes lignes, l'institution monastique, telle qu'elle apparaît à ceux qui veulent franchir le seuil du cloître. Le moine cherche Dieu (I); à la suite du Christ (II); sous la houlette de son Abbé, en qui il écoute le Christ (III); dans la société de ses frères, qu'il sert comme le Christ (IV).

Une seconde partie pose d'abord le fondement de la perfection monastique : la foi en Jésus-Christ, « lumière déifique » (V); la profession monastique, union à l'holocauste du Christ (VI); les instruments de l'art spirituel, à exercer les yeux fixés sur le Christ (VII).

Puis elle trace le programme à remplir dans son double travail. Il faut se détacher du créé : componction du cœur (VIII); renoncement (IX); pauvreté (X); humilité (XI); obéissance (XII); esprit d'abandon (XIII); et cela, pour agrandir dans l'âme la capacité de Dieu, pour accroître l'emprise en elle de l'amour divin — tout se ramène à aimer, là réside la perfection — pour vivre d'union au Christ : l'*Opus Dei*, louange divine (XIV); l'*Opus Dei*, moyen d'union à Dieu (XV); l'oraison (XVI); le bon zèle (XVII); la paix du Christ (XVIII).

Ce seul aperçu suffit à mettre en relief le principe foncier, l'axiome surnaturel, dont l'ouvrage tout entier montre l'application dans le détail des vertus religieuses. Le Christ Jésus est l'idéal de toute sainteté; la perfection religieuse n'est que la pleine conquête et l'entière prise de possession de l'âme par la doctrine et l'exemple du Verbe incarné.

Et il n'est rien de plus efficace que ce rayonnement de la divine figure du Christ, pour faire mieux comprendre et estimer aux âmes, hors du cloître, la nature de cette perfection religieuse à laquelle Dieu invite si largement les chrétiens; rien n'est plus efficace pour réveiller dans les âmes consacrées leur ferveur première, ou les animer aux ascensions des vertus. « Devenons des dieux par amour pour Lui, disait saint Grégoire de Nysse à ses fidèles, puisque Lui s'est fait homme par amour pour nous ». Le Rév. abbé Columba est, dans ce dernier ouvrage, ce qu'il fut dans toute son œuvre : le rayonnement du Christ. Dom Maur Grégoire.

Besse, Dom.

1922. — Les Mystiques bénédictines des origines au XIIIe siècle. * *Maredsous*, 1922, 10 × 12, IV + 292 *pp.*, 6 *francs.*
Coll. : Pax, vol. VI.

La précieuse collection *Pax* [1] dirigée si heureusement par l'anonyme de Maredsous, s'est enrichie d'un ouvrage posthume de Dom Besse. Réunion de portraits de mystiques bénédictins, l'ouvrage n'est qu'une ébauche esquissée page par page, au gré des conférences que l'auteur tint à Paris à la salle Chateaubriand, durant l'hiver 1916-1917.

Hedley, J.-C., Mgr, O. S. B.

1922. — Lex Levitarum. La formation sacerdotale, d'après saint Grégoire le Grand. Trad. par D. Bède Lebbe. * *Maredsous*, 1923, 19 × 12, XIV + 222 *pp.*, 4 *francs.*
Coll. : Pax, vol. VII.

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales*, VII (1922), pp. 65-66.

Conférences données à ses séminaristes par l'évêque de Newport († 1915), en commentaire à la *Regula Pastoralis* que l'Angleterre connut dès le IX[e] siècle dans une traduction du roi Alfred le Grand lui-même, sous le titre de *Hirde-boc*. L'auteur l'appelle « un précieux manuel de philosophie chrétienne, aussi claire que solide et saine ». L'exposé qu'en donne l'Évêque anglais est tout aussi net et objectif, à témoin le chapitre I sur la vocation. Excellentes traduction et présentation d'un excellent livre.

Ullathorne, W.-B., Mgr, O. S. B.

1923. — Humilité et patience. Traduit par les moniales bénédictines de Saint-Louis du Temple à Paris. * *Maredsous*, 1923, 19 × 12, IV + 128 *pp.*, 3 *francs*.
Coll. : PAX, vol. IX.

Les Bénédictines de la *rue Monsieur* nous présentent dans l'excellente collection *Pax* une traduction du *Little Book of Humility and Patience* de Mgr Ullathorne. Seize chapitres y redisent doucement l'éloge de l'*humilité* qui « dispose l'âme et prépare la voie à la charité : une plus grande humilité prépare et dispose à une plus grande charité (p. 81) ». Douze autres exaltent la patience et parlent entre autres de la patience dans la prière : « Il suffit à quiconque désire constater l'effet de la patiente prière, de prendre le « Notre Père » ou le « Credo », ou un hymne au Saint-Esprit, et de les répéter lentement et attentivement, le cœur fixé en Dieu et l'intelligence attachée au sens des paroles. Celui-là éprouvera — peut-être avec quelque surprise — combien plus de lumière éclaire son esprit, combien plus de douceur enveloppe son cœur, combien il se sent plus rapproché de Dieu, que lorsque ces prières coutumières sont bredouillées, sans égard pour leur sens profond et solennel » (p. 121). Ouvrage d'une piété saine et belle.

Berlière, Ursmer, D. O. S. B.

1923. — La dévotion au Sacré Cœur dans l'ordre de S.-Benoît. * *Maredsous*, 1923, 19 × 12, VI + 173 *pp.*, *fr.* 4.25.
Coll. : PAX, vol. X.

Revision et développement d'une étude que Dom Ursmer Berlière publia jadis dans le *Messager des fidèles* (t. II [1885-1886], pp. 202-209; 270-276; 328-335; 392-399) qui donne une idée assez nette de la diffusion de la dévotion dans l'ordre bénédictin. L'école cistercienne et les monastères allemands y jouèrent un rôle prépondérant. L'auteur fait à l'occasion d'excellentes mises au point, p. ex. au sujet des sermons du saint Pierre Damien célébrant la naissance de l'Église, sortie du flanc du Sauveur, proclamant la poitrine du Sauveur « la source de vie [1] » : « mais pas un mot du cœur, » précise-t-il (p. 8); des départs circonstanciés, p. ex. en nous signalant l'abbaye bénédictine de *Saint-Gall* réimprimant une série d'ouvrages sur le Sacré Cœur, dus à des membres de la Compagnie de Jésus (p. 81).

Ces interactions religieuses n'empêchent pas l'ordre de Saint-Benoît d'avoir ses accents propres, tels ceux de la Mère Marie-Floride ROBERTI, abbesse romaine (1661-1718), insistant sur la vraie connaissance de Jésus-Christ, Homme-Dieu, voie, vérité et vie, et chantant :

O dolce Ferita !
O stanza d'amore !
Fontana di vita
Fortezza del cuore (pp. 144, 145).

Vincenza.

La Liturgia degli Infermi. BIBLIOTHECA LITURGICA POPOLARE n° 3. — * *Vicenza, Anonima Tipografica*, 1915, 15 × 10.5, 84 *pages*, *lire* 0.60.

1. C'est dans cet esprit qu'il faut lire cette phrase de l'*Introduction* se référant à l'article de l'abbé Gaucheron; le Sacré Cœur, mystère pascal. (*La Vie et les Arts liturgiques*, 1922, pp. 347-355) : « *Du jour où la Liturgie a adopté le* VIDI AQUAM, *elle a montré aux fidèles le côté ouvert, d'où jaillit l'eau mystérieuse qu'elle chante.* »

O'Connell, J. B. — Rev. —

1922. — « *Benedictionale* » sen Ritus in Expositione et Benedictione SS^mi Sacramenti servandus. * *Dublin, The Kenny Press*, 1922, 14 *sh.*

Ce livre, richement édité et relié, est destiné à servir à l'autel pour tous les rites et cérémonies qui se rapportent à l'exposition et à la bénédiction du Très Saint Sacrement. Il contient aussi les prières, formules, dévotions des principaux exercices de piété qui s'accomplissent en dehors de la messe.

Après une introduction sur les lois liturgiques qui règlent l'exposition du saint Sacrement, introduction très complète et très clairement proposée, l'auteur distribue en trois parties les actes cultuels dont il s'occupe : 1) les expositions du saint Sacrement (saluts, processions, prières de XL heures); 2) les prières publiques occasionnelles (Te Deum, Veni Creator, litanies); 3) prières publiques fixes (Rogations, neuvaine de la Pentecôte, consécration au Sacré Cœur, etc.).

L'auteur fait preuve d'une connaissance très précise des règles rubricales et d'un esprit liturgique éclairé. Son travail, à la fois très complet et très documenté et très pratique, deviendra classique dans toutes les églises de langue anglaise. Nous souhaitons vivement qu'il soit traduit et adapté aux usages de France et de Belgique.

D. L. B.

Pichenot, Dom.

1920. — La Collette, o semplici omelie sulle prime orazioni di ogni domenica. Traduzione Italiana di Don Lodovico Penel de Beaufin, Oblato Benedettino. — * *Vicenza, Anonima Tipografica*, 1920, 17 × 12, 167 *pages, lires* 5.50.

Beauduin, Lamberto, Dom, O. S. B.

1915. — La Pieta della Chiesa (Apostolato della Sacra Liturgia). Traduzione dal francese per Don Lodovico Penel de Beaufin. — * *Vicenza, Anonima Tipografica*, 1915, 15 × 10.5, 112 *pages, lire* 0.60.

Vandeur, Eugenio, Dom, O. S. B.

1919. — La S. Messa, ascolata per comunicarsi spesso ed anche tutti i giorni. Tradiuzione italiana sulla terza edizione francese per cura di D. Lodovico Penel de Beaufin, O. S. B. Bibliotheca liturgica popolare n° 1. — * *Vicenza, Anonima Tipografica*, 1919, 14 × 9.5, 56 *pages, lire* 0.35.

Guido, Fr.

1922. — De indeeling van het Kerkelijk jaar aan de schooljeugd verklaard. * *Lierre, Van In*, 1922, 8 *francs.*

Ingénieux tableau intuitif pour l'enseignement, groupant en une planche tout le cycle liturgique avec indication de chaque dimanche par son évangile, et colorié aux couleurs respectives des divers temps. Un livret explicatif y est joint.

(Solé, Jean, abbé) [3].

(1922 [2]**.)** — Vade-Mecum du matin, office de Prime, prière du matin. Préparation à la Messe et à la sainte Communion; Ordinaire de la messe pour la messe dialoguée; Prières pour l'action de grâces; Prières avant et après la Confession; Chemin de la Croix. * *Anvers, Van Dieren*, [1922 [2]], 14.5 × 9, 95 *pp.*

Le titre de cet opuscule est suffisamment éloquent : il n'est que le premier fascicule d'un missel et vespéral annoncés par cette maison. Impression petite.

Buzy, D.

1922. — Saint Jean-Baptiste. Études historiques et critiques. * *Paris, Gabalda*, 1922, 19 × 12, xii-411 *pp.*, *fr.* 8.50.

La préface de ce volume, signé de Bethléem en la fête de saint Jean-Baptiste de 1914, en dit assez le programme et la valeur. C'est une étude critique ayant l'ambition de reviser et de compléter sur les questions où l'antiquité des œuvres antérieures « est cause qu'elles ont besoin de l'être ». « Ce but explique que, tout en voulant écrire une vie de saint Jean-Baptiste, l'auteur a été amené à faire plus qu'une simple biographie. A tous les moments d'une carrière très courte et dont, au surplus, nous ne connaissons que le début et la fin, surgissent quantité de problémes théologiques, historiques, critiques, topographiques. On ne pouvait les négliger, sous peine de laisser inexplorés bien des aspects de la physionomie morale du Précurseur... Au reste, l'auteur ne dissimule pas qu'il a voulu faire autre chose qu'un livre de critique pure. Quand on a vécu longtemps dans l'intimité d'un homme tel que saint Jean-Baptiste, il est impossible de ne pas l'admirer... Il suffisait de produire le Précurseur dans toute la magnificence de ses privilèges, la beauté austère de son caractère, la grandeur de sa vocation, l'élévation de sa doctrine et l'héroïsme de son martyre : de telles actions et une telle vie sont assez éloquentes par elles-mêmes, elles se passent de panégyrique. » Nos lecteurs ne manqueront pas de faire le meilleur accueil à pareil ouvrage, qui était dans leurs vœux à tous et qu'il comble largement.

Paulinus a Gemert, O. F. M.

(1922.) — Manuale liturgicum novissimae rubricarum reformationi accomodatum. * *Grave (Hollande), Akkermans,* (1922 [2]), 17 × 11, 205 + 15 *pp., fl.* 1.65.

Bon compendium rubrical avec des tableaux fort pratiques.

Lalieu, Mgr, docteur en théologie et licencié en droit canon,. curé-doyen de Charleroi.

1922. — La Messe. La théologie, le plan, le texte de la Messe depuis le travail de coordination accompli par le pape saint Pie V en 1570. * *Bruges, Desclée,* 25.5 × 16.5, 214 *pp.*

Les pages de Mgr Lalieu aident à mieux saisir la texture et le texte de la messe; une analyse détaillée et des tableaux synoptiques font clairement ressortir le plan de la messe romaine. Mgr l'évêque de Tournai a prédit à l'auteur que son livre serait favorablement accueilli. « Exposer comme vous l'avez si bien fait la théologie, le plan, le texte de la messe, c'est remédier pleinement aux lacunes de l'éducation des fidèles... Les prêtres pourront, eux aussi, mettre largement à profit les lumières si vives que votre beau travail projette sur la liturgie de la sainte Messe. »

Dom Idesbald Van Houtrijve.

Chauve-Bertrand (abbé).

1920. — La question du calendrier. Origine du calendrier. Historique des calendriers anciens et modernes. — Le mouvement actuel de réforme. — Examen synthétique des différents projets. — Conclusions. * *Paris, Renaissance du Livre* (1920), 19×12, 188 *pp, franco fr.* 4.55.

Volk, Paulus, P., Dr, Benediktiner der Abtei Maria-Laach.

1923. — Der Liber ordinarius des lütticher St.-Jakobs-Klosters. * *Muenster, Aschendorff,* 1923, 25 × 17.5, LXXIX-155 *pp.*

Coll. Beitræge zur Geschichte des alten Mœnchtums und des Benediktinerordens. Heft 10.

Dold, Alban, P., Benediktiner der Erzabtei Beuron.

1923. — Die Konstanzer Ritualientexte in ihrer Entwicklung von 1482-1721. * *Muenster en Westphalie, Aschendorff,* 1923, 25 × 17, XXXII-181 *pp.,* 8 *planches,* 1 *carte,* 2 *planches en couleur.*

Coll. : Liturgiegeschichtliche Quellen. Heft 5/6.

Hugueny, Et., P. O. R.

1922. — Psaumes et cantiques du bréviaire romain. I, Office du dimanche. Traduction, commentaire, méditation. * *Bruxelles, Action catholique*, 1922, 18.5 × 11.5, 448 *pp.*

Nous recommandons bien volontiers cet excellent commentaire du P. Hugueny, qui aidera les prêtres à réciter le bréviaire avec intelligence et ferveur. A lire le travail du Révérend Père, on expérimentera plus complètement la valeur vivifiante de la psalmodie, on vivra à l'unisson des pensées et des sentiments qu'elle exprime. L'auteur se défend d'avoir voulu faire œuvre scientifique proprement dite; toutefois, il a utilisé les conclusions de l'exégèse, de la critique textuelle et de l'histoire, pour rechercher le sens littéral des psaumes. Très justement il fait de ce sens littéral le point de départ de toutes les réflexions morales qu'il tire des psaumes. Il cite fréquemment les *Enarrationes* de saint Augustin et les *Homélies sur les psaumes* de saint Jean Chrysostome. Nous ne doutons pas que nos lecteurs en méditant et en étudiant le travail du Révérend Père n'arrivent à faire des psaumes, des formules toutes chargées de vie intérieure. Aussi faisons-nous des vœux pour voir apparaître prochainement les volumes suivants. D. I. V. H.

Jugie, Martin.

(1922). — Joseph de Maistre et l'Église gréco-russe. * *Paris, Bonne Presse* (1922), 18 × 12, XVIII + 198 *pp.*

Joseph de Maistre passa quinze ans à Pétersbourg, où il composa la plupart de ses ouvrages : il était donc bien placé pour étudier le schisme. Il n'y manqua pas, notamment dans sa *Lettre à une dame russe* (1810), ses *Réflexions critiques d'un chrétien dévoué à la Russie sur l'ouvrage de Méthode, archevêque de Tver* (1812), son grand ouvrage *Du Pape* (1819) et sa *Lettre à M. le marquis... sur l'état du christianisme en Europe* (1821). Dans cet opuscule, le R. P. Jugie a résumé les pensées les plus profondes de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* sur les causes et la nature du schisme, ses dénominations, les divergences dogmatiques, le retour à l'unité. Il y ajoute des données contemporaines de haut intérêt. Le chapitre sur les divergences rituelles est spécialement attirant. Joseph de Maistre se déclare d'accord avec Voltaire, pour trouver que les azymes, le chant de l'alléluia pendant le Carême, le jeûne du samedi, les barbes rasées des latins « *furent d'étranges raisons pour brouiller l'Orient et l'Occident* ». (*Du Pape*, l. IV, ch. IV.) Et il ajoute « cette page délicieuse » au sujet de la largeur de l'esprit romain à cet endroit : « *Il y a dans le génie occidental je ne sais quelle raison exquise, je ne sais quel tact délicat et sûr, qui va toujours chercher l'essence des choses et néglige tout le reste. Cela se voit surtout dans les formes religieuses ou les rites, au sujet desquels l'Église romaine a toujours montré toute la condescendance imaginable.* » (*Ibid.*, l. I, ch. XVIII.) En pensant à la Russie de nos jours, on ne peut s'empêcher d'admirer ce qu'en écrivait de Maistre dès 1812 : « *La Providence, préparant je ne sais quoi d'immense, a, par de si horribles bouleversements et de si affreuses calamités, comme broyé et pétri les hommes pour les rendre propres à former l'unité future, qu'il est impossible de méconnaître le mouvement divin auquel chacun de nous est tenu de coopérer dans la mesure de ses forces.* » (Réflexions critiques.)

Deyrieux, Louis, abbé.

(1923). — Le Bonheur selon l'Évangile. Méditations. * *Paris. Bonne Presse* (1923), 12.5 × 18.5, VII + 199 *pp.*, 1 *franc.*

Dix brèves méditations sur les divins paradoxes du bonheur contenus dans les Béatitudes.

Curé de campagne (Un).

1923. — Le livre d'or de la famille. * *Avignon, Aubanel* (1923), 18.5 × 12, VIII + 312 *pp.*, 5 *francs.*

Anthologie en six chapitres (le mariage, la famille, les pères et mères, les enfants, l'éducation, les domestiques) groupant les plus beaux textes des Pères, des orateurs sacrés et profanes.

Marie Loyola, Mère.

(1922). — Jeunes filles, regardez l'avenir. Traduit de l'anglais par J. Reymond, professeur. * *Avignon, Aubanel* (1922), 19 × 12, VII + 248 *pp.*, *fr.* 5.50.

Mother Mary Loyola met au service de la jeunesse, spécialement la féminine, à la fin de ses classes, toute son expérience pour lui conseiller le sentiment de la responsabilité et la solide formation du caractère. Les jeunes filles, les mères de demain, ne seront influentes qu'à ce prix : « *L'influence résulte de la conduite d'une jeune fille qui est ce qu'elle doit être ; l'influence s'exerce à son insu, comme le parfum s'exhale de la fleur* » (p. 229).

del Nente, Ignace, Père, O. P., et de la Figuera, Gaspar, Père, S. J.

1921. — Deux dialogues sur l'oraison. * *Paris, Lethielleux*, 1921, 19 × 12, 54 *pages*, fr. 1.25.

Hoornaert, G., S. J.

1922. — Le combat de la pureté. (A ceux qui ont vingt ans.) Préface par le R. P. Vermeersch, S. J., professeur de Théologie morale à l'Université grégorienne de Rome. * *Bruxelles, Action catholique*, 1922, 19 × 12, 368 *pages.*

Turnhout.

1922. — Choix de prières, de méditations et de pratiques de piété, tirées des œuvres de saint Alphonse de Ligori et ordonnées pour mener les âmes sur le chemin de la perfection chrétienne. Lettre-préface du R. P. Van de Steene, provincial des Rédemptoristes de Belgique. * *Turnhout, Brepols*, 1922, 15.5 × 9.5, 1424 *pages.* Nouvelle édition.

Ce manuel se présente comme une anthologie et une chrestomathie des ouvrages (ascétiques) du grand docteur de l'Église, saint Alphonse. Les éditeurs se sont appliqués à grouper ces méditations et ces prières selon l'ordre des principaux exercices de la vie chrétienne, prières du matin et du soir, messe et communion, méditation; la sanctification de la journée, de la semaine, du mois, de l'année. On y trouve des lectures, des prières et des méditations pour les divers temps et les principales fêtes liturgiques. C'est donc plutôt un livre de méditations qu'un livre de prières liturgiques. On y trouve cependant quelques messes votives, la Messe de saint Alphonse et les messes des défunts et plusieurs hymnes liturgiques. Dom Michel Daras.

Buysse, Paul, abbé.

1922. — Vers la Croyance. Dieu, l'âme et la religion devant la Raison et le Cœur de l'homme. Lettre-préface de Paul Bourget, de l'Académie française. * *Paris, Desclée*, 1922, 18.5 × 12, VIII-320 *pp.*, *nouvelle édition.*

Excellent manuel d'apologétique, dans une note très actuelle, destiné aux grands collégiens, aux personnes cultivées et aux membres des cercles d'études.

Delabroye, abbé.

1922. — Renouveau paroissial et national de 1914 à 1920. * *Paris, de Gigord*, 1922, 21 × 13.5, 419 *pp.*

Ouvrage, nourri de notes, sur le renouveau d'une paroisse ; la liturgie n'a pas de rôle signalé.

Cassien, Jean.

(1922 [2].) — Les conférences de — .Traduction nouvelle par Dom E. Pichery. Tome II. * *Saint-Maximin (Var), librairie Saint-Thomas d'Aquin*, (1922 [2]), 15.5 × 10, 372 *pp.*

Édition pratique de ces vénérables conférences, si estimées dans la spiritualité ancienne.

504. **Ferretti, Paolo, Dom. O. S. B.** **781.62 : 783.25**

1922. — Le « Coup d'épée dans l'eau ». — * REVUE GRÉGORIENNE, VII, (1922); *pp.* 81-88; 133-139.

Réplique au compte rendu donné par LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, XXII, (1921), *p.* 112 de l'article « Les formes rythmiques du pes subbipunctis, d'après les manuscrits » du même auteur. (REVUE GRÉGORIENNE, V, (1920), *pp.* 173-180, *(n° 6, novembre-décembre)*.

505. **Tournai.** **781.62 : 783.25**

1922. — Renseignements bibliographiques sur l'école de Solesmes. * REVUE GRÉGORIENNE, VII, (1922); *pp.* 105-111, *(n° 3, mai-juin)*.

506. **Rebufat, J.** **783.25**

1922. — Paris. Cours de chant grégorien, par le R. P. Sablayrolles. — * REVUE GRÉGORIENNE, VII, (1922); *pp.* 114-117, *(n° 3, mai-juin)*.

507. **Tournai.** **783.25**

1922. — New-York (U. S. A.). Cours de chant grégorien. — * REVUE GRÉGORIENNE, VII, (1922); *pp.* 118-119, *(n° 3, mai-juin)*.

508. **Bellaigue, (Camille).** **92 : 783**

1922. — Un évêque musicien. — * REVUE DES DEUX MONDES, 92e année, 7e période, t. XI, (1922); *pp.* 391-413, *(15 septembre)*.

Monseigneur Gay, évêque d'Antédon.

509. **Collard, E., Abbé.** **783.52**

1922. — Le cantique populaire. — * *Châlons-sur-Marne*, JOURNAL DE LA MARNE, 1922, 21 × 13.5, 13 *pages*.

Conférence faite au congrès liturgique de Metz, le 6 juin 1922.

510. **de Vallois, J.** **M 783.6**

(1922). — Grandes antiennes de Notre-Dame. — * *Paris, Hérelle.*

511. **Perruchot, Mgr.** **M 783.6**

1922. — Le Rosaire, paroles de l'abbé P. Bertin. — * LE NOEL, XXVIII, (1922); *pp.* 559-560, *(n° 1426, 19 octobre)*. — *Editions musicales du Noël, n°* 163.

Cantique d'une très jolie écriture. Refrain à deux voix.

512. **Méfray, Cl., Abbé.** **782.2**

1922. — Les chanteurs du bon Dieu. Méthode de chant pratique et raisonnée à l'usage de Séminaires, Collèges, Pensionnats, Maîtrises paroissiales, et de tous ceux qui veulent chanter à l'église. — * *Paris, Procure générale*, 1922, 19.5 × 12.5, 208 *pp.*, *fr.* 6.50.

Voici un excellent livre qui devra bientôt être dans toutes les mains. Écrit avec charme et personnalité par le très compétent maître de chapelle des Sables d'Olonne, il traite du son, de la gamme, de la parole, du chant grégorien, de la musique religieuse en général, sans tomber dans les fastidieuses redites de nos manuels. Peut-être l'expression trahit-elle parfois l'intention de l'auteur. Mais l'ensemble reste de première valeur pratique. Excellente définition du rythme par ce brave Charles Gounod, dont le nom se prononce difficilement à nos jours : « Les sons tout seuls ne constituent pas plus la musique que les mots tout seuls ne constituent le langage;

les mots ne forment une phrase intelligible que s'ils sont associés entre eux par un lien logique. Il en est de même des sons. » Inutile de dire, après la reproduction de ce principe, si peu dans la ligne des théoriciens modernes, que l'abbé Méfray se contente de citer la Vaticane pure et simple, sans superfétations d'école.

513. **Péguet, P.,** **M 782.2**

1920. — Manuel de chants liturgiques à l'usage de tous les fidèles, publié en vue de réaliser le chant collectif dans les églises. * *Tournai, Desclée,* 1920, 17 × 11.5, XII-266 *pp., fr.* 4.25.

Kyriale, psalmodies des vêpres, hymnes et séquences en notation moderne, sans transposition. Rythme de Solesmes.

514. **Babin, V., Abbé.** **M 783.23**

1921. — Paroissien noté, des dimanches et des fêtes qui peuvent se célébrer le dimanche. * *Turnhout, Brepols,* 1921, 15.5 × 9, XXXI-1,520 *pp., fr.* 22.50.

D'excellente présentation. Le plus agréable des paroissiens notés (notation carrée, sans signes, d'un corps un peu trop petit); nous le recommandons vivement à tous nos amis.

515. **Mocquereau, André, Dom.** **0.91 : ° 783.241**

1923.— Antiphonaire monastique, XIII[e] siècle. Codex F. 160 de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester. * *Tournai, Desclée,* 1923, 32.5 × 25, *pp.* 65-80, *pl.* 141-172.
Coll. : PALÉOGRAPHIE MUSICALE, XXVI, 1923, *n°* 108 *(janvier).*

Étude liturgique : du Jeudi-Saint à la Trinité.

516. **Delporte, J.** **M 783.29**

1922. — Recueil de motets à deux voix égales. Livre d'accompagnement. * *Lille, Desclée,* 1922, 27 × 18.5, 143 *pp.,* 15 *francs (Chant seul,* 4 *francs).* Cartonné.

Recueil très pratique et d'un choix éclairé.

517. **Perruchot, Mgr.** **M 783.29**

1923. — Ave Maria pour 1, 2 ou 3 voix égales, ad libitum. * LE NOEL, XXIX (1923), *n°* 1440, *p.* 130.
Coll. : PETIT SALUT.

518. **Jeannin, J. — Dom.** **78462 : 783.25**

1921-1922. — Il mensuralismo gregoriano. * RIVISTA MUSICALE ITALIANA, XXVIII (1921), *pp.* 185-216; XXIX (1922), *pp.* 213-235. *Continua.*

519. **Brun, F.** **783 : 063**

1923. — Le Congrès de chant grégorien et de musique d'église. * REVUE DES JEUNES, XIII (1923), *pp.* 73-84 *(n°* 1, 10 *janvier).*

520. **Clément, J.** **M 783.52**

1922. — Ah ! descends du haut des cieux. Cantique pour l'Avent à deux chœurs alternés, et chœur à trois voix mixtes. — * LE NOEL, XXVIII (1922), *pp.* 844-845 *(n°* 1434, 14 *décembre).*

Cantique simple et mélodieux.

521. **de la Tombelle. F.** **M 783.29**

1922. — I. Notre Père. — II. Salutation angélique. — III. Souvenez-vous, pour solo et chœur. — * *Lyon, Gloppe* (1922), 35 × 27, 8 *pages,* 5 *francs.*
Coll. : CANTIONES ECCLESIAE.

Toujours agréable musique, plus spécialement à l'Ave Maria. Chœur *ad libitum* à deux voix égales ou à quatre voix mixtes.

522. **Tournai.** **M 783.23 + 24**

1922. — Officium majoris hebdomadae et octavae Paschae. — * REVUE GRÉGORIENNE, VII (1922), *pp.* 216-224.

Article documentaire de haute importance où on nous dit officieusement, pour la première fois semble-t-il, ce qui est arrivé de la Commission vaticane : dissoute en 1904, elle est remplacée par les seuls bénédictins du néo-Solemes qui reprennent « par la base » le travail de la Vaticane (p. 218).

523. **Bots, G.-L.** **M 783.211**

1922. — Missa in honorem Sacratissimi Cordis Jesu, voor twee gelijke stemmen. — *Bergen-op-Zoom, fl.* 1.25; *stemmen,* 40 *centimen.*

524. **Bots, G.-L.** **M 78.66**

1922. — 12 Preludiën in modernen stijl. Opus 21. — *Bergen-op-Zoom, G.-L. Bots. Prijs : fl.* 1.25.

525. **Winnubst, Joh.** **M 783.29**

1922. — Ave verum voor twee gelijke stemmen met begeleiding van orgel. — * SINT-GREGORIUS BLAD (1922), XLVII, *november.*

526. **Professeur (Un —).** **M 783.23 + 24**

1922. — Cantemus Domino. Le Chant liturgique des maisons d'éducation. — * *Bruxelles, Vromant,* 1922, 17 × 10.15, 492 + 24 *pp..* 3[e] *édition.*

Manuel pratique et abondant où il ne manque qu'un départ entre les plain-chants officiels et ceux introduits de mille autres côtés.

527. **Simonet, Aimé, abbé.** **M 783.52**

1922. — Jésus enfant, d'après un timbre ancien. — * LE NOEL, XXVIII (1922), *pp.* 880-881, *(n° 1435, 21 décembre).*

528. **Rouët de Journel, M.-J. — S. J.** **783.2**

1923. — Musique d'église et musique de concert. — Le dernier Congrès parisien. — * ÉTUDES LX, t. 174 (1923), *pp.* 61-68, *(n° 1, 5 janvier).*

529. **I. D.** **783 : 063**

1923. — Le Congrès de musique sacrée de Paris. — * LA MUSIQUE SACRÉE, XXII (1923), *pp.* 9-13, *(n°s 3-4, mars, avril).*

530. **Brun, F.** **783 : 063**

1923. — Le Congrès de chant grégorien et de musique d'église. — * REVUE DES JEUNES, XIII (1921), *pp.* 73-84, *(janvier).*

531. **Besse, Clément,** professeur à l'Institut catholique. **783.2**

1922. — La vulgarisation du Chant grégorien, le R. P. Dom David (à propos du prochain congrès grégorien). — * LA REVUE HEBDOMARAIRE, XXXI, t. XI, (1922), *pp.* 193-206, *(n° 45, 11 novembre).*

Portrait en pied de cet « étonnant vulgarisateur ». « Feu le R. P. Dom Guéranger a duré, déclare le chanoine Besse, il protège son œuvre après sa mort, il est plus puissant que les systèmes... qu'on a successivement inventés pour faire vivre le chant grégorien; car ceux-ci meurent l'un après l'autre et le chant grégorien vit, soutenu et providentiellement reconstruit par ce tisserand qui ourdit sa toile du fond de la tombe, en rajuste les morceaux à chaque déchirure, en prépare pour dans quelques années l'apothéose certaine. Dom Guéranger, vrai thaumaturge de la vie liturgique, fera ce miracle de restaurer le chant grégorien, malgré ses restaurateurs, de le dégager des orgueils d'auteur, des dialectiques des sectes. » (p. 194.)

532. **Tournai.** M 783.23 + 24

1922. — Paroissien romain contenant la Messe et les Vêpres des dimanches et principales fêtes avec traduction des textes. — Chant grégorien extrait de l'édition vaticane et des livres de Solesmes (Édition avec signes rythmiques). — * *Tournai, Desclée,* (1922), 17.5 × 12, 102 * + 1417 *pp. Édition Desclée, n°* 904.

Excellente édition qui fait honneur au *Made in Belgium* de la fin. Elle sera accueillie avec empressement par les adhérents de la rythmique néo-solesmienne.

533. **Huré, Jean.** 78.66

1923. — L'Esthétique de l'orgue, avec préface de Ch.-M. Widor. — * *Paris, Senart,* 1923, 28×20, XII+214 *pp.*

Ouvrage excellent, d'une documentation copieuse mais contrôlée et mise en œuvre par un esprit aussi judicieux qu'attentif. Le chapitre sur « L'orgue et l'expression musicale » où l'auteur parle de la « ponctuation » musicale et de l' « Agogique », celui de la « Composition normale d'un orgue et régistration », celui où il est question de la boîte expressive, dont il proclame « l'utilité dans les instruments de grande dimension et l'absolue nécessité dans les petits instruments » (p. 105), celui sur l' « Interprétation des maîtres anciens » avec le récit de l'interprétation des œuvres de Bach sur les vieilles orgues, sont tout à fait remarquables. Les conseils pratiques, fruits d'un long enseignement musical, abondent, entre autres celui-ci : « Un organiste ne gagne rien à travailler le piano » (p. 212).

534. **Casimir-Vincent, (Frère des Écoles chrétiennes).** M 78.66

(1922). — Méthode complète d'harmonium par une réunion de professeurs. — * *Paris, Procure générale des Frères des Écoles chrétiennes,* (1922), 31.5×24.5, VIII+164 *pp.,* 10,00 *francs.*

Méthode intuitive et claire, mêlant la théorie aux exercices pratiques gradués, choisis avec un éclectisme éclairé, donnant en complément un choix de dix pièces d'orgue sans pédales, propres aux offices de l'église : parmi elles des pièces signées d'Oscar Depuydt et un Cortège très joli de Jan Déré, Grand Prix de Rome en 1919. Nous recommandons vivement cette méthode pratique aussi complète que variée.

535. **Van Dijcke, J.** M 783.23

(1923). — Aan Jesus' Hart, Woorden van Mevr. J. Van Dijcke. — * *Anvers, De Ring,* (1923), 35.5×27, 5 *pp. fr.* 3.50.

Très bon *lied* avec accompagnement de piano. Traduction française.

544. **Moissenet, René, chanoine, et Emmanuel, Maurice.** 783.4

1922.— La polyphonie sacrée. — * *Lyon, Janin,* 1922, 19×13.5, 15 *pp., fr.* 9,75. 100 p. c. de majoration.

Peut-on rêver meilleure aubaine que de recevoir de pareils maîtres une leçon pratique de chant polyphonique? Ce n'est pas seulement un petit cours de musique : « La polyphonie sacrée, disent les auteurs, qui appelle des qualités complexes que seule la persévérence peut engendrer, est une école de volonté, autant que d'oreille » (p. 15).

536. **Renard, Georges.** M 783.29

(1922). — Salut à trois voix égales. — * *Paris, Procure générale* (1922), 32.5×25, 13 *pp.,* 4,00 *francs.*

4e série : Chants latins.

Salut facile : Panis angelicus, Ave Maria, Tantum, Laudate.

537. **Quignard, René.** M 783.52

(1922). — Hymne national à sainte Jeanne d'Arc, à deux voix égales avec accompagnement d'orgue. — * *Paris, Procure générale,* (1922), 32.5×25, 2,00 *francs.*

2e série : Cantiques français.

Beau cantique, sonore et vibrant.



LA LITURGIE DU TEMPS

I. L'AVENT

Essai d'oraison liturgique d'après la méthode du Séminaire Saint-Sulpice.

SUJET : *Motifs qu'ont les prêtres de s'unir aux intentions et à l'esprit de l'Église dans l'institution de l'Avent.*

PREMIER POINT.

NOUS conformant aux intentions de votre Église, ô Jésus, nous vous adorons et nous voulons vous adorer durant tout le saint temps de l'Avent, dans une prison bien étroite, dans un point bien restreint de l'espace et du temps. Mais notre consolation est de penser que ce point est le centre du monde, et que de là vous rayonnez sur tous les espaces et sur tous les temps. Les générations qui vous ont précédé, comme celles qui vous ont suivi, sont toutes tournées et inclinées vers votre berceau : il est le centre des cœurs parce qu'il est le nœud mystérieux qui les réunit en Dieu.

Aussi l'Église, en cette page unique du martyrologe qu'elle nous prescrit de lire et qu'elle fait chanter dans les monastères et dans les séminaires, le 24 décembre, rattache-t-elle à la grande date de la naissance du Sauveur toutes les autres dates, et l'âge du monde, et les olympiades grecques, et les ans de la fondation de Rome, aussi bien que les prophéties qui l'annonçaient, car si ces dates profanes ne prédisaient pas son entrée en ce monde, elles la préparaient.

Voilà pourquoi Jésus-Christ devait et ne pouvait naître qu'au milieu des temps, *in medio annorum*, coupant la durée du monde en deux grandes ères, l'ère de l'espérance et l'ère de la possession. Chronologie sacrée qui s'impose même à la chronologie profane, et l'oblige à partager tous les siècles et leur histoire en deux versants, l'un qui monte à Jésus-Christ, l'autre qui en descend, comme si le monde était forcé de reconnaître que l'ordre naturel, aussi bien que

l'ordre surnaturel, doit s'ordonner par rapport à Lui. N'est-Il pas, en vérité, la fin et le principe de toutes choses? Exemplaire vrai sur lequel l'humanité tout entière a été formée, il est encore et la vie qu'elle respire et la voie dans laquelle elle marche.

Il fallait donc que tous les âges fussent rattachés au Sauveur. N'est-ce pas pour cela que Marie, nous seulement l'a précédé, mais l'a accompagné et lui a survécu sur la terre?

L'humanité, en effet, se résumant en l'Église dont la Synagogue était l'enfance, et l'Église elle-même se résumant en Marie, Marie devait porter en elle les trois âges du monde : elle devait être avant, pendant et après Jésus-Christ, pour adorer, avec les saints personnages de l'ancienne Loi, le Messie promis; avec les apôtres et les disciples, le Messie donné; avec l'Église chrétienne naissante, le Messie ressuscité et monté au ciel, il est vrai, mais toujours vivant sur la terre pour s'assimiler et s'incorporer l'humanité en tirant d'elle ses membres et ses élus.

Notre-Seigneur est donc à la fois le père du siècle passé et du siècle futur : *Christus heri, hodie, ipse et in saecula.*

Nous vous adorons profondément sous ces titres, ô Jésus, vous offrant précisément les hommages et les adorations de tous ces âges dont vous êtes le foyer et comme le cœur, vous offrant surtout ceux de Marie dont la grande âme renferme la religion et l'amour de tous les temps, depuis Adam jusqu'au dernier élu qui sera recueilli sur les débris du monde. *Regem venturum Dominum, venite adoremus.*

Deuxième Point.

Quatre motifs ont porté l'Église à instituer l'Avent, et doivent nous porter nous-mêmes à entrer dans son esprit et ses intentions pour sanctifier ce saint temps.

Le *premier*, c'est le motif même que Dieu a eu en faisant attendre à la terre son Sauveur pendant de si longues années et de si longs siècles.

Pourquoi cette si longue attente? Pourquoi différer si longtemps l'exécution d'une promesse qui avait été si spontanée et si prompte? C'est, disent unanimement les saints Docteurs, afin que celui qui est tant désirable, *totus desiderabilis,* fût aussi tout désiré, *desideratus gentibus, expectatio gentium.* C'est pour faire sentir et mesurer au monde le profond abîme de ses misères. Si le Messie eut été aussitôt donné que promis, et l'humanité aussitôt relevée que tombée, l'homme eût perdu trop vite le souvenir de la chute primitive aujourd'hui si retentissant par ces longues années de mort qui se prolongent encore, hélas ! pour la plus grande partie du genre humain.

Et c'est ce que Dieu a voulu ; nous faire confesser notre indigence, nous empêcher de nous croire des droits sur notre libérateur, et augmenter ainsi notre reconnaissance de la claire vue de nos misères et de la longueur de notre attente. Cette leçon d'humilité et de reconnaissance, nous l'avons payée assez cher pour en profiter, et l'Église ne trouve pas que ce soit trop de consacrer un mois chaque année (autrefois six semaines) à gémir sur le sort affreux de l'humanité déchue, à soupirer avec les prophètes après le libérateur, à reconnaître la grandeur du don à la fois si riche et si nécessaire qui lui a été fait.

Les pièces liturgiques de l'Avent comptent parmi les plus belles et ne le cèdent en rien à celles du temps de la Passion et du Carême. Un des répons des matines du premier dimanche de l'Avent mérite d'être cité à cause de son lyrisme qui l'apparente aux plus célèbres productions des grands classiques grecs : « *En regardant de loin, je vois la puissance de Dieu qui vient, et une nuée qui couvre la terre. Allez au-devant de lui, et dites : dis-nous si tu es celui qui doit régner sur le peuple d'Israël. Qui que vous soyez, habitants de la terre, et fils des hommes riches ou pauvres, allez au-devant de lui, et dites : dis-nous si tu es celui-là. Ouvrez vos portes, ouvrez-vous, portes éternelles, et le roi de gloire entrera, celui qui doit régner sur le peuple d'Israël.* »

Et les antiennes tout imprégnées des parfums de la poésie hébraïque : « *Au jour de la Moisson, les montagnes distilleront la douceur, et le lait et le miel découleront des collines... Réjouis-toi, fille de Sion ; tressaille, fille de Jérusalem : voici que le Seigneur va venir et tous ses saints avec lui, et il paraîtra en ce jour-là une grande lumière... Un grand prophète viendra bientôt, et il renouvellera Jérusalem... Le Seigneur répandra sur nous son bienfait, et notre terre produira son fruit.* »

***

Le *deuxième motif*, c'est que l'Avent, c'est-à-dire l'attente de l'avènement du Sauveur, loin de n'être qu'un souvenir d'un état passé et de sentiments qui n'ont plus d'objet, constitue, au contraire, l'état normal et les dispositions ordinaires de tous les vrais chrétiens.

L'Église n'évoque jamais de souvenirs stériles, et il y a toujours beaucoup de présent dans le passé qu'elle nous retrace sans cesse.

Tous ses mystères sont, comme le plus auguste d'entre eux, le mystère de l'Eucharistie, Mémorial, mais en même temps présente et vivifiante réalité. Soupirer après le Messie, qu'est-ce qui convient mieux aux fidèles de tous les temps? Le Désiré des nations est-il vraiment né en nous? N'est-il pas absent de notre cœur, dans la principale partie de lui-même et dans ses plus belles vertus? Et le

peu que nous avons goûté de cette rosée céleste, ne doit-il pas nous donner plus d'ardeur pour nous écrier en chœur avec l'Église et tous les fidèles : *Rorate, coeli, desuper, et nubes pluant justum.*

Et le prêtre, pasteur d'âmes, n'est-il pas toujours lui aussi dans l'Avent, toujours dans l'attente de Celui qui doit venir? Qui doit venir, bien que déjà Il soit venu; car, souvent, de vastes paroisses Il n'occupe que l'église qu'on lui abandonne vide et déserte.

Le pasteur avec les rares fidèles qui entourent à peine l'autel, n'est-il pas au milieu de ces nombreuses populations sans Christ et sans Messie, exactement comme étaient les Juifs au milieu de la masse perdue des Gentils? Et qu'a-t-il à faire sinon crier comme eux, vers Celui qui a fait les paroisses guérissables comme les nations, et a promis d'appeler son peuple ceux qui n'étaient pas son peuple, et ses bien-aimés ceux que d'abord il n'aimait pas? Alors, peut-être, lui sera-t-il dit comme au prophète qu'il a été exaucé parce qu'il a vivement désiré : *quia vir desideriorum tu es.*

Et enfin, l'Église entourée et pénétrée de toute part par l'hérésie et l'infidélité six fois plus nombreuse qu'elle, l'Église sentira partout en elle toute la soif des âmes qui fut comme le dernier moment de Jésus mourant. Oh! elle n'a jamais désappris les soupirs qui hâtent et achèvent l'arrivée du Messie; elle les a toujours élevés entre le ciel et elle comme le Nuage béni qui doit enfanter le Juste; tout l'esprit de la Synagogue a passé en elle, toutes les espérances des patriarches, toutes les ardeurs des prophètes, toutes les aspirations des saints sont dans son cœur, et y forment un désir, une prière, un cri, continuel comme la marche du temps, immense comme les limites de la terre, perpétuel comme sa durée!

Rorate, coeli, desuper...

L'état du chrétien, l'état du prêtre, l'état de l'Église ici-bas est donc un avènement ininterrompu, un avènement sans fin. Le Messie vient à toute heure : *Christus semper venit.* Mais il n'est jamais pleinement venu, et son règne qui doit durer toujours commence aussi toujours, et nous chantons à la fois et dans une même messe : *adveniat regnum tuum, — cujus regni non erit finis ;* et la grande prière de la Loi ancienne : *mitte quem missurus es, emitte agnum Dominatorem terrae,* se retrouvera sur les lèvres de l'Église dans la Loi nouvelle, comme la prière qui résume toutes les autres, comme la plus belle et même la seule que lui ait enseignée son divin Maître : *adveniat regnum tuum, sanctificetur nomen tuum ; fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra.*

***

Le *troisième motif,* c'est que l'Avent est une partie nécessaire, la première partie de l'année ecclésiastique, telle que l'Église l'a conçue

et l'a toujours déroulée sous les yeux de ses enfants. Tout son culte et toute sa piété renfermée dans le cycle de l'année liturgique, gravitent autour de Jésus-Christ.

L'Église divise la vie de Jésus son Maître en périodes successives qui sont comme les saisons mystiques de l'année chrétienne.

Il y a la vie de Jésus-Christ dans l'Église et dans ses saints, il y a sa vie eucharistique, sa vie extérieure depuis la crèche jusqu'à son ascension, mais, auparavant, il y a eu aussi sa vie dans le sein de Marie, et auparavant encore il y a sa vie dans la Synagogue et dans tous les vrais enfants de Dieu.

Or ce sont ces deux premières parties d'une vie toujours également adorable que l'Église entend étudier et honorer dans l'Avent. Nous ne pouvons donc refuser d'entrer dans son esprit et de nous associer à ses louanges sans tronquer notre religion, sans mutiler le culte que nous devons à Notre-Seigneur car — et c'est la pensée de saint Augustin — si Jésus est beau dans le sein immense de son Père et dans le sein vaste encore de l'Église, il n'est pas moins beau, ni surtout moins aimable dans le sein plus étroit de la Vierge Marie, et dans le sein de la synagogue, son autre mère. *Pulcher in sinu Patris, pulcher in sinu Matris.*

***

Enfin le *quatrième et dernier motif*, c'est que, quand bien même l'Église n'aurait eu aucun motif d'instituer l'Avent, nous les aurions, nous, toujours, de très grands, de nous unir à ses dévotions et de faire comme elle. Quelle dévotion du premier plan, en effet, est plus sûre que celle que nous recevons de ses mains, où nous ne méditons que ses pensées; où nous ne prions que sous sa dictée? Quelle prière est plus efficace que celle que nous prenons sur les lèvres et dans le cœur de cette épouse toujours exaucée nous disant : « Priez ainsi, car c'est ainsi que Dieu veut qu'on Le prie. » C'est pourquoi les prières composées et proposées par l'Église pour les offices liturgiques sont si supérieures à tout ce qui est sorti de l'initiative privée. Rien de petit, rien de mesquin dans tout ce que l'Église fait passer sur les lèvres de son peuple réuni. Quelle meilleure préparation à la piété propre, essentielle du prêtre, qui est appelé toute sa vie à prier avec l'Église dans l'office divin et le très saint Sacrifice, ces deux grands actes de la piété sacerdotale? Comment pourrions-nous nourrir les fidèles, comme nous y sommes obligés, de la sève et de la substance du culte de l'Église, si nous ne nous en sommes nourris nous-mêmes d'abord, abondamment. Quoi de plus conforme, surtout, à l'exemple que nous ont donné tous les saints, dont plusieurs ressentaient même dans leur chair les impressions de joie ou de dou-

leur qui ramènent dans le calendrier de l'Église, les diverses saisons de l'année liturgique !

Troisième Point.

Les raisons ne nous manquent donc pas pour nous livrer généreusement à l'esprit et à la grâce propre de ce saint temps.

Cette grâce est une *grâce d'humilité et de reconnaissance*, à la vue du grand bienfait de l'Incarnation, et du grand besoin que nous en avions, *une grâce de saints désirs* et de progrès à la vue de cette bonté, pour ainsi dire infatigable de Dieu, toujours prêt à venir en nous, et à multiplier à notre gré les missions de son Fils dans nos âmes : *Christus semper venit.*

La vraie préparation à la fête de Noël, a dit Dom Guéranger, c'est de faire notre Noël tous les jours, puisque Jésus est toujours à notre disposition, et ne demande seulement que nous Lui disions du fond du cœur avec l'Église : *Divine, nostris, divine puer, praecordiis innascere,* ou, avec nos confrères et tant de saints prêtres : *o Jesu, vivens in Maria, veni et vive in famulis tuis.*

Cette grâce est, enfin, une grâce de recueillement et de retraite pour honorer et imiter la profonde réclusion à laquelle le fils de Dieu, accoutumé aux splendeurs du sein de son Père, n'a pas craint de se condamner dans le sein de sa mère.

Prosternés, anéantis au pied de Jésus vivant en Marie, nous prenons les résolutions conformes à cette triple grâce, conformes aux soupirs et à la douce tristesse qui animent les prières de l'Église et qu'elle manifeste dans ses cérémonies plus austères, dans ses chants empreints d'une gravité plus accentuée, dans la couleur sombre de ses ornements.

Et redisons sans cesse avec elle, cette belle aspiration qui a commencé avec le monde et ne finira qu'au ciel :

Cieux répandez votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste. Que la terre s'ouvre et germe le Sauveur !

Paris. J. Dupont,
Ex-Directeur au grand Séminaire de Bordeaux.



II. MARIE A LA CRÈCHE

Il a vraiment tout le relief et le charme d'un tableau, le récit que la liturgie nous fait lire le matin de Noël, dans l'Évangile de la Messe de l'aurore.

De ce tableau, deux personnages recueillis occupent le fond : Marie et Joseph observant attentivement l'un et l'autre un nouveau-né enveloppé dans ses langes et placé dans une crèche.

Au premier plan : des bergers venus en visite et racontant des choses qui paraissent intéresser vivement les parents.

Enfin : une légende explicative courant au bas de la délicieuse toile et composée de cette brève sentence : « Maria autem conservabat omnia verba haec, conferens in corde suo : Or Marie conservait toutes ces choses, les repassant dans son cœur [1]. »

Le tout illuminé par les premières clartés de l'aube.

Ne faut-il pas savoir gré à saint Luc, le peintre de Marie, d'avoir, seul parmi les évangélistes, songé à dessiner d'un trait, rapide il est vrai, mais combien marquant, combien admirable dans sa simplicité, l'attitude de la divine mère à la crèche?

Il conviendrait que le chrétien qui, attentif aux textes liturgiques, a partagé, pendant l'Avent, les saintes anxiétés de la Vierge troublée à l'annonce du message céleste, s'en emparât avidement pour observer à sa lumière les scènes de la Nativité et, de la sorte, communier plus pleinement aux joies de la mère.

Il conviendrait qu'imitant les peintres du moyen âge qui se représentaient volontiers sous la figure de saint Luc faisant dévotement le portrait de la Vierge, il se plaçât lui aussi en face d'elle, désireux de surprendre à travers sa physionomie paisible, les secrètes pensées de son âme.

Essayons de voir Marie à la crèche telle que l'évangéliste nous la montre.

***

Maria autem conservabat omnia verba haec.

Conservabat... A la messe de minuit, nous avions contemplé Marie emmaillottant elle-même son nouveau-né. Maintenant ces soins sont achevés. L'ayant placé dans une mangeoire, elle observe et conserve ce qui se fait et se dit autour d'elle [2].

C'est l'attitude normale d'une mère en présence de l'enfant qui vient de naître. Ne se souvenant plus des fatigues endurées, mais

1. Luc., II, 19.
2. Cf. sur l'exégèse de ces mots, R. P. Lagrange, *Commentaire de saint Luc*, p. 79.

encore meurtrie néanmoins, elle n'est cependant indifférente qu'en apparence. En réalité, elle entend tout, elle voit tout.

De son regard intuitif, elle a déjà pris possession de l'âme du petit et, tandis que l'on devise autour d'elle, son imagination lui représente la série des joies futures dont cette naissance sera pour elle l'origine.

Luc, le médecin, n'a gardé d'omettre, à propos de Marie, cette note caractéristique de toute maternité : *conservabat...*

Omnia verba haec... Marie entend des paroles douces à son cœur. Il se passe vraisemblablement à la crèche ce qui se passe autour de tout berceau. On vante les grâces du nouveau-né, on examine ses traits, on complimente la mère.

Ce vocabulaire fait de diminutifs charmants, de mots aimables que le cœur improvise sans effort en présence de l'enfant, il est à croire que les bergers, dans leur simplicité naïve, n'ont pas manqué de l'emprunter en apercevant « la merveille que le Seigneur leur faisait connaître » [1].

Ceux que cette hypothèse effaroucherait, n'ont pas compris ce qu'a de tendre l'Incarnation.

Qu'ils examinent plutôt l'attitude de l'Église aux approches de Noël. Elle semble se départir de sa sereine gravité. On la voit, en proie à une vive allégresse, compter les jours qui la séparent de l'événement, semer çà et là, dans sa prière, quelques allusions tendres à l'enfant qui vient.

Désireuse d'en fournir à l'avance une représentation concrète et de dessiner les lignes essentielles de sa physionomie, la voici qui, reprenant l'image dont se servit Jacob pour le désigner à l'attention des âges futurs, nous fait admirer :

Ses yeux plus beaux que le vin,
Ses dents plus blanches que le lait [2].

Quelle joie à peine contenue dans sa voix, quand, à l'Introït de la messe du jour de Noël, elle annonce au peuple chrétien qu' « un enfant lui est né, qu'un fils lui a été donné » [3] !

Comme elle se penche affectueusement vers ce « parvulus filius » [4] ! Elle n'hésite pas à le déclarer « supérieur en beauté aux enfants des hommes », environné de beauté : « *decorem indutus* » [5]; elle croit déjà surprendre un sourire de grâce sur ses lèvres : « *diffusa est gratia in labiis suis* » [6].

1. Luc., II, 15.
2. Dom. IV. Adventus, ad Matut., Resp. II.
3. In Nativ. Dni ad tertiam Missam, Introitus.
4. In Nativ. Dni ad Laudes, Ana 5.
5. In Nativ. Dni ad secundam Missam, Introitus et Graduale.
6. *Ibid.*, ad Matut., Ana.

N'est-ce point là une évocation parfaite de ces choses que Marie observait et entendait à la crèche?

En réalité, elle éprouve toutes les joies de la mère : « *gaudia matris habens* »[1] remarque expressément à son sujet la liturgie.

La femme qui élèvera un jour la voix du milieu de la foule pour dire à Jésus : « Heureux le sein qui vous a porté et les mamelles qui vous ont allaité »[2], ne fera qu'adresser à Marie un éloge qui, quoique incomplet, lui convient parfaitement, et que Jésus d'ailleurs ne songera pas à condamner.

C'est celui même que la liturgie a fait sien dans le verset et le répons bien connu, pour honorer l'heureuse mère.

***

Mais, « si Jésus est beau petit enfant dans l'étable où il jette ses premiers cris, c'est, écrit saint Augustin, parce que les Cieux parlent en sa faveur et racontent sa naissance »[3].

C'est pourquoi, sans être insensible à ce qui lui est dit des grâces de son fils, Marie se réjouit surtout de ce que les bergers ne se méprennent point sur sa qualité de mère de Dieu : « *Mater Dei* », « *Sancta Dei Genitrix.* »

C'est parce qu'ils se font près d'elle l'écho des paroles célestes et que, loin de s'arrêter aux charmes extérieurs de l'enfant, ils adorent en lui le Sauveur, le Christ, le Seigneur, que leur propres paroles demeurent profondément gravées dans son âme.

Initiés les premiers par les Anges, ils savent reconnaître dans la frêle créature qu' « un peu de lait suffit à nourrir, Celui-même qui donne aux oiseaux leur pâture »[4].

Éclairés par la grâce, ils pénètrent d'un coup les « secrets qu'une Vierge a longtemps portés dans son sein sans les comprendre »[5].

Dans celui qui n'est encore que faiblesse, ils saluent le « Fort » dont parle Isaïe. Sur ses petites épaules ils aperçoivent, après lui, le sceptre du commandement. Ils énumèrent à plaisir ses prérogatives éternelles, le nommant : « Admirable, Dieu, Prince de la paix, Père du siècle futur, Celui qui doit régner éternellement[6]. »

Les voilà bien ces étranges mais divines paroles que Marie garde avec un soin tout particulier dans son cœur. Longtemps elle demeurera avec Joseph sous le charme de ce qu'elle entend dire alors de

1. *Ibid.*, ad Laudes, Ana. 2.
2. Luc., xi, 27.
3. Enarratio in *ps.* xliv, Migne, *P. L.*, XXXVI, c. 495.
4. In Nativ. Dni, ad Laudes, Hymnus.
5. *Ibid.*
6. In Nativ. Dni, ad secundam et tertiam Missam, Introitus.

Jésus, et cette joie sans ombre de la crèche sera pour elle l'inépuisable réserve à l'heure de la tribulation qui est déjà proche.

Conferens in corde suo.

Les récits merveilleux des bergers ont ému délicieusement Marie. Aussi, tandis qu'ils retournent à leurs troupeaux, se prend-elle à repasser dans son cœur, à la lumière de la joie qui l'inonde, ce que le Seigneur a fait pour sa servante. Elle compare ce qu'elle voit et ce qu'elle vient d'entendre aux révélations antérieures qu'elles a reçues : « *conferens in corde suo* ». Sans doute, chacun des signes destinés à confirmer les promesses de Gabriel avaient en eux-mêmes une valeur convaincante. Cependant, comme on l'a justement remarqué, « réunis, ils jetaient plus de lumière sur le mystère que Dieu avait accompli en elle et sous ses yeux » [1].

La récollection à laquelle se livre Marie, cette réflexion prolongée sur les événements présents et passés, vont lui permettre de prendre une vue d'ensemble et d'adorer la remarquable ordonnance du plan divin.

Il est certain, en effet, que l'action de Dieu nous apparaît plus nette quand nous la considérons après un certain temps de recul et sur une étape importante de notre vie.

Chaque miséricorde du Seigneur à notre égard, si touchante soit-elle au moment où nous en sommes l'objet, le devient davantage encore vue ainsi à distance et reliée à d'autres. Il est alors plus facile a l'âme de rejoindre la pensée d'amour qui les a toutes inspirées et qui, finalement, les explique.

Or, si la constatation du premier signe que le Ciel envoyait à Marie à l'appui du message angélique, en la faisant se rencontrer avec Élisabeth, l'avait jetée dans un si profond enthousiasme; si son âme avait alors glorifié le Seigneur, tressaillant d'allégresse à la pensée des grandes choses qu'il avait accomplies en elle, quelle ne doit pas être sa joie maintenant !

Les prodiges se sont succédés sans interruption depuis sa visite à Élisabeth.

D'éclatants témoignages ont prouvé que Jésus était l'enfant du miracle, le Fils du Très-Haut, le Roi à qui le Seigneur avait promis le trône de David et qu'il devait établir sur la maison de Jacob.

Leur convergence étroite autour de la crèche du Sauveur est bien de nature, on le comprend, à occuper les pensées de Marie. Rien de plus impressionnant, en vérité.

C'est sans doute pour cela que la Liturgie s'est plue à les grouper,

1. R. P. Lagrange, *Commentaire de saint Luc*, p. 79.

comme pour en mieux faire ressortir l'étonnante concomitance : « aujourd'hui, dit une antienne de Noël, le Christ est né; aujourd'hui le Sauveur est apparu; aujourd'hui, les Anges chantent sur la terre, les Archanges se réjouissent; aujourd'hui les justes exsultent et disent : Gloire à Dieu dans les Cieux » [1].

Saint Ambroise est plus explicite encore : « une vierge engendre, écrit-il; une stérile enfante; un muet parle; Élisabeth prophétise; les mages adorent; un enfant encore dans le sein bondit de joie; une veuve confesse Jésus; un juste l'attend » [2].

A contempler cet admirable ensemble Marie participe à la joie des bergers, lorsque, « en voyant l'enfant, ils reconnurent la vérité de ce qui leur avait été dit » [3].

Tout se coordonne dans son esprit. Accablée en quelque sorte par la multitude des douceurs de Dieu, elle adore la Sagesse du « Tout-Puissant qui dispose fortement et suavement toutes choses ».

* * *

Elle mesure mieux aussi de la crèche les conséquences de l'acte de Foi qu'elle avait posé lorsque, en présence de l'ange, elle s'était déclarée « la servante du Seigneur » !

Cette obéissance n'était point sans mérite. Marie aurait pu se contenter de rire irrévérencieusement comme Sara, la femme d'Abraham, quand le Seigneur leur promettait une postérité [4].

Sans chercher si loin, au moment où les volontés du Ciel étaient signifiées à Marie, on avait vu Zacharie considérer comme impossible une promesse du même genre qui lui était faite par l'entremise d'un ange [5].

Et c'était un prêtre...

Combien différente de cette attitude celle de Marie en présence du message céleste. Saint Ambroise s'attache à les distinguer l'une de l'autre en une fine analyse psychologique : « Marie, écrit-il, ne refusa pas de croire; elle ne redouta point de croire; elle reçut le message avec entrain; elle promit d'obéir. En effet, quand elle dit : Comment cela se fera-t-il? elle n'exprima pas un doute sur la possibilité des choses qui lui étaient annoncées; elle voulut savoir seulement de quelle manière ces choses se produiraient. Quelle différence, dès lors, entre sa réponse et celle du prêtre Zacharie ! Marie

1. In Nativ. Dni, In II Vesp., ad Magnificat, Ana.
2. In Lucam, lib. II, n. 58, MIGNE, *P. L.*, XV, c. 1573.
3. LUC., II, 17.
4. *Gen.*, XVIII, 15.
5. LUC., I, 18.

dit : « Comment cela se fera-t-il? » Zacharie répondit : « A quoi connaîtrai-je cela? » Marie parle de la chose comme si elle était déjà en train, tandis que Zacharie en est encore à douter du message : *Haec jam de negotio tractat ; ille adhuc de nuntio dubitat* [1]. »

***

Après l'épreuve de la foi, voici venu pour Marie le temps des douces réalisations : « Voici, proclame avec orgueil la Liturgie, que tout ce qui avait été dit par l'ange à Marie s'est accompli : *ecce completa sunt omnia quae dicta sunt per angelum de Virgine Maria* [2]. »

Aussi l'Église qui n'ignore point les sources de la joie chrétienne, après l'avoir pressée avec une pieuse insistance tout le long de l'Avent d'acquiescer au message de l'ange, se plaît-elle à lui redire, non sans quelque envie, avec Élisabeth : « Heureuse es tu, Marie, parce que tu as cru : *beata es Virgo Maria quae credidisti*. Voici que s'est accompli en toi tout ce qui t'avait été dit par le Seigneur [3]. »

Cette béatitude d'un genre si spécial de Marie à la crèche, n'est-elle pas celle-là même que Jésus déclarera un jour préférable aux joies les plus légitimes de la maternité, lorsque, à la femme qui envie Marie d'avoir un tel fils, il fera cette réponse caractéristique : « Heureux plutôt ceux qui écoutent la Parole de Dieu et la gardent [4] ! »

En acceptant que « tout s'accomplît selon la Parole », Marie avait choisi la meilleure part, celle qui ne lui serait point ôtée. Elle s'était donné la joie qui dépasse tout sentiment : celle de conformer son âme à la Volonté du Très-Haut.

Si extraordinaire pourtant que puisse lui sembler l'enchaînement des événements qui se sont déroulés depuis l'heure de l'annonciation jusqu'à celle de la naissance du Fils de Dieu, il n'est pas seul à faire alors l'objet de ses pieuses pensées.

Instruite des Écritures dès sa tendre enfance, Marie rapproche tout naturellement ce qu'elle en a lu de ce qui se passe à l'instant même sous ses yeux.

Déjà, en présence d'Élisabeth sa cousine, tandis qu'elle assistait à la première réalisation des promesses du Ciel, et qu'elle touchait du doigt en quelque sorte le premier signe de leur véracité, l'idée de ce rapprochement s'était subitement imposé à son esprit nourri

1. In Lucam, lib. II, n. 14-15, MIGNE, *P. L.*, XV, c. 1558.
2. Infra Hebd. IV Adven. feria sexta ad Bened. Ana.
3. Dom. III Adventus, ad Magn. Ana.
4. LUC., XI, 28.

des textes sacrés et éclairé des lumières de l'Esprit Saint. Dans son enthousiasme, on l'avait entendue s'écrier d'une voix forte :

Le Seigneur a pris soin d'Israël,
Se souvenant de sa miséricorde
Ainsi qu'il l'avait promis à nos pères,
A Abraham et à sa race pour toujours [1].

Déjà, à ce moment, elle avait songé à saluer le Fils de la promesse dans cet enfant béni dont la seule approche faisait tressaillir de joie Jean-Baptiste encore dans le sein de sa mère. Mais, devant le divin nouveau-né, le voile mystérieux qui recouvrait la pensée des Prophètes se déchire pour elle plus complètement encore.

Tout arrive comme il avait écrit :

« Une vierge enfantera, avait dit Isaïe; il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur de sa racine »[2], et voici qu'en effet « la racine de Jessé a germé et qu'une vierge a enfanté le Sauveur »[3]. Celui que les Justes de l'ancienne Loi ont si longtemps attendu, le « Désiré des nations »[4], est celui même qui se suspend en ce jour au sein de sa mère pour s'y nourrir de son lait.

Marie voit se confirmer une à une les prédications touchant le Messie. L'Eunuque de la reine d'Éthiopie aura besoin d'un Apôtre pour apprendre le sens des prophéties. Marie, plus privilégiée, n'a qu'à regarder l'enfant pour tout comprendre. C'est près du berceau de Jésus qu'elle acquiert l'intelligence complète des Écritures.

Elle repasse, en sa présence, toutes choses, les anciennes et les nouvelles, comme devrait le faire, en somme, le chrétien sérieux qui, en se montrant attentif à lire les textes prophétiques que l'Église propose à sa méditation pendant l'Avent et le temps même de Noël, verrait venir Jésus chaque année avec un intérêt renouvelé.

Il y aurait pour lui plus qu'une simple satisfaction d'esprit à superposer ainsi ces prédictions et leur accomplissement. Quelque chose du grand désir de voir le Messie, qui animait les Justes de l'ancienne Loi, passerait dans son âme échauffée par de telles lectures.

Il voudrait bientôt lui aussi, comme autrefois Siméon, prendre un instant des bras de Marie sur ses bras, pour l'y contempler affectueusement « celui qui a été préparé par le Seigneur à la face de tous les peuples »[5].

Il partagerait, en connaissance de cause, la joie de Marie à le regarder sourire.

1. Luc., I, 54-55.
2. Feria sexta Quat. Temp. Adv., ad missam, epistola.
3. In Circumcisione Dni, ad Laudes, Ana 4.
4. Ana *O Rex Gentium*...
5. Luc., II, 31.

« *Conferens in corde suo,* écrit saint Jérôme dans une homélie, cela veut dire qu'étant sainte, ayant lu les saintes Écritures et connaissant les Prophètes, elle songeait que l'ange Gabriel s'était adressé à elle précisément dans les formes prévues par les Prophètes. Ce que ces derniers avaient écrit, elle le rapprochait dans son cœur de cette parole : « L'Esprit Saint surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. » Cela, Gabriel le lui avait dit. D'autre part, Isaïe avait prophétisé qu' « une vierge concevrait et enfanterait ». Ces dernières paroles, Marie les avait lues; les autres, elle les avait entendues. De plus voici qu'elle voyait l'enfant couché et couché dans une crèche où il vagissait. Cet enfant était le Fils de Dieu et son fils, son premier-né. En le regardant là devant elle, elle comparait ce qu'elle avait entendu et lu à ce qu'elle voyait maintenant[1] : *conferebat quae audierat, quaeque legerat, cum his quae videbat.* »

***

De ces diverses constatations résulte pour Marie une joie pleine et calme comme en ont seuls les prédestinés, les élus du Seigneur, au moment où Il daigne jeter sur leur bassesse un regard d'amour.

Elles lui apparaissent douces maintenant, plus douces qu'un rayon de miel, les paroles de Gabriel qui l'avaient autrefois surprise et troublée.

N'étaient-elles point le signal des divines opérations que l'Esprit Saint allait accomplir dans son âme?

Maintenant le Saint vient de naître. Non seulement Marie a trouvé grâce devant le Seigneur, mais elle est pleine de grâces : « *Gratia plena* », et elle exsulte.

Sans doute, son allégresse n'explose plus en un cantique de reconnaissance bruyant et éclatant, semblable à celui qu'elle improvisa devant Élisabeth.

Marie à la crèche, avare de confidences, cachant jalousement les faveurs du Ciel, « *non minus ore quam corpore pudica* »[2], écrit gracieusement saint Ambroise, chante au dedans d'elle ces « cantiques spirituels »[3] dont parle l'Apôtre, et que le Seigneur est seul à entendre.

Elle est plongée dans une contemplation muette, ravie dans une vision de paix : « *conferens omnia in corde suo* ».

Grenade-sur-Adour (Landes). Dr GORCE.

1. *Anecdota Maredsolana*, III, 2, pp. 395-396.
2. In Lucam, lib. II, n. 54, MIGNE, *P. L.*, XV, c. 1572.
3. *Ephes.*, V, 19.

L'OFFERTOIRE DE LA MESSE DE MINUIT

A messe *de minuit,* comme nous la nommons d'habitude en français, et que l'on célèbre, la nuit de Noël, à la fin des Matines et avant les Laudes, mérite à des degrés divers l'attention du liturgiste et du musicien. Elle n'a jamais figuré qu'au rit romain, et, si le missel lui donne comme titre *Prima missa, in nocte,* les anciens manuscrits disent : *in galli cantu,* « au chant du coq », et même *in primo galli cantu,* à ce chant du coq qui ponctue à intervalles à peu près équivalents les veilles de la nuit ; ne lisons donc pas, avec un auteur peu averti, que cette messe est un vestige du « primitif chant gallican » : c'est là une confusion digne d'un élève de sixième ! Ses éléments sont tout italiques, et le fonds des messes de Noël et du dimanche dans l'octave se retrouve en partie commun au rit grégorien et à l'ambrosien de Milan, mais ce dernier n'a pas de messe *de minuit.*

***

Déjà, un offertoire nous offrit un sujet de thèse intéressant : présentons donc aujourd'hui celui de la messe en question ; il nous donnera l'occasion de relever d'intéressantes observations.

Offert IV.

L æ-téntur * cœ- li, et exsúl- tet ter- ra an- te fá- ci- em Dó- mi- ni : quó- ni- am ve- nit

Le chiffre IV placé en tête de cette antienne ne signifie autre chose que ceci : sa finale et la note que l'on peut en partie assimiler à la teneur correspondent à celles du IVe ton de la psalmodie. Mais on sait que de telles attributions sont assez modernes ; pour les musicologues médiévaux, les chants de ce genre n'étaient « d'aucun ton », dirons-nous avec Aurélien de Réomé, ou, pour les classer, on faisait appel à une autre désignation. L'offertoire *Laetentur coeli* appartient à la forme de mode connue sous le nom de *plaga deuteri,* c'est-à-dire

« plagal du deuterus »; le *deuterus*, c'est le mode de *mi*, sa finale plagale réelle est sur le *si*. Pour avoir l'idée parfaite de l'échelle sur laquelle se déroule cet offertoire, il faut, au lieu de la clef d'*ut* 4e ligne, supposer celle-ci sur la 2e ligne, et lire le chant comme un certain nombre d'autres qui sont écrits finale *si*, en commençant par *sol-la-do do si-do-ré*, etc. (Voyez par exemple l'off. *Domine fac mecum*, au mercredi de la IIIe semaine de Carême, ou la communion *Ab occultis*, le lundi suivant, ou encore l'autre communion *Tollite hostias*, au XVIIIe Dimanche après la Pentecôte.)

Les transpositions, ici comme dans tous les morceaux liturgiques, sont purement apparentes, puisque aussi bien chaque mélodie est pratiquement chantée le ton qui convient aux voix. Néanmoins, comme c'est assez l'habitude de les accompagner, il faut y regarder d'un peu près, pour éviter de faire des accords insolites.

Or, le *Laetentur coeli*, pas plus que les autres chants cités plus haut, n'appartient à la même « forme d'octave » que le IVe ton de la psalmodie tel qu'il est usité depuis onze cents ans : celui-ci tourne autour du *la*, avec le *si* NATUREL, *la sol la si la* et se clôt sur l'accord *si sol mi*, déterminant une espèce modale bien nette. Celui-là, au contraire, lorsqu'il est noté finale *mi* — c'est le cas de l'offertoire de la messe de minuit — n'offre que des *si* BÉMOLS, et, au lieu de faire entendre l'accord *si sol* MI, commence par l'*ut* au-dessous, et s'élève surtout sur le *sol*, plaçant ainsi la finale au centre de l'accord *do* MI *sol*. Le cas est identiquement le même, avec l'accord *sol* SI *ré*, pour les autres chants plus haut cités qui sont notes finales *si*, et dont il est facile de constater que c'est un tel accord qui détermine leur forme modale. Des chants de ce genre, c'est-à-dire du IVe ton en B *(si)*, ou du IVe en *mi* mais avec *si bémol*, ayant par conséquent une quinte diminuée au-dessus de la finale, — *si-fa*, ou *mi-si* bémol, — ne peuvent être harmonisés, sur quelque ton qu'on les transpose, qu'avec un accord dont la fondamentale sera placée une tierce au-dessous : soit avec l'accord de *ré* majeur, si on les transpose finale *fa* dièse, soit avec celui de *mi* bémol si on les transpose finale *sol*[1].

Et, sans rechercher, comme Jean DE MURIS, quels sont ceux de ces chants qui offrent ainsi la finale *non de jure, sed gratia*, nous concluerons, avec GEVAERT, que de telles pièces sont tout à fait analogues à la forme d'octave que les théoriciens grecs de la haute antiquité nommaient *iasti*, dans sa variété « intense » *syntono-iasti*, c'est-à-dire, en somme, *un mode de* sol *avec finale sur la tierce*. En même temps, par leurs passages presque récitatifs assez fréquents

1. J'ai traité ainsi pour l'orgue une transcription de l'offertoire *Laetentur coeli*, dans mes *IX Pièces* pour *harmonium ou orgue sans pédales* (ad lib.). Édition de la Schola.

sur le degré immédiatement supérieur à la finale, ils affectent fréquemment la forme *mixolydisti*.

Mais l'offertoire *Laetentur coeli* — qui offrirait l'étude d'un intéressant sujet de rythmique — présente, pour l'histoire et l'esthétique, et même la pratique, une autre singularité. Le Psaume 95, qui lui a fourni ses paroles, a formé aussi celles de l'offertoire *Confessio et pulchritudo* de la fête de Saint-Laurent, qui est également l'une des plus anciennes festivités de la liturgie romaine. Or, l'étude des manuscrits révèle au chercheur que ce double offertoire n'en formait apparemment qu'un seul : les versets étaient les mêmes, de part et d'autre, et comprenaient les premières paroles du psaume, depuis *Cantate Domino canticum novum*, jusqu'à *salutare ejus*. Il est donc tout à fait vraisemblable que ces deux antiennes appartenaient à une même composition, car, de plus, l'on retrouve dans le chant de ces versets les mêmes motifs mélodiques, les mêmes groupements neumatiques que dans *Laetentur coeli* et *Confessio*.

Si l'on n'interprète pas les « versets » qui ne sont point publiés encore, on peut parfaitement, après le chant du *Laetentur*, chanter en verset le *Confessio* du 10 août, et faire en chœur la reprise de *Laetentur*. On rendra ainsi à ces chants une partie de leur antique rôle; rien, dans les règles liturgiques, ne s'y oppose. La tradition ancienne, au contraire, relevée à Rome l'an dernier pour les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, nous y incite; la célébration de la messe *in galli cantu* y gagnera en intérêt et en piété.

Clamart. Amédée GASTOUÉ.





LA LITURGIE COMMUNE

I. BENOIT XV ET LA PAROISSE

Des adversaires du *Mouvement liturgique* traitent volontiers de rêveries d'archéologue son désir de restauration *des beaux jours du Christianisme* par la restauration de la vie liturgique paroissiale. Nos amis eux-mêmes sont-ils toujours pleinement convaincus de la véritable utilité surnaturelle et apostolique du rétablissement de l'influence vitale du groupement paroissial? Nous livrons à la méditation des uns et des autres cette belle lettre que le pape Benoît XV adressait en 1917 à Mgr Landrieux et que reproduit l'évêque de Dijon en tête de la plaquette « La Paroisse » [1], réédition de ses lettres pastorales de 1917, 1920, 1921 et 1922 [2].

« A Monseigneur LANDRIEUX, évêque de Dijon : sa lettre pastorale sur la restauration de la paroisse est louée par le Souverain Pontife.

» Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

» Dans la lettre pastorale que vous adressiez récemment à vos diocésains il vous eût été difficile de traiter *un sujet plus important que celui de la vie paroissiale.* Les temps ne sont plus où l'organisation de la paroisse était assez florissante pour ressembler à une famille; et aujourd'hui, en maintes contrées, on en est venu à ce point que le pasteur connaît à peine ses brebis et les brebis n'entendent à peu près jamais la voix de leur pasteur. Dans quelle proportion l'Église en a souffert, combien elle en souffre aujourd'hui, on le reconnaît clairement aux conséquences : les brebis sont dispersées, les forces catholiques sont énervées, les mœurs chrétiennes ont

1. Marseille, Notre-Dame du Roc, 1923. Nous recommandons vivement cet opuscule à MM. les curés.
2. Cf. *Les Questions Liturgiques et paroissiales*, VI (1921), pp. 293-297, VII (1922), pp. 49-52, VIII (1923), pp. 196-199.

subi un tel fléchissement, aggravé soit par la diminution de la foi, soit par l'attirance malsaine de si nombreux vices et les appâts du péché, qu'il est à peine possible de retrouver quelque vestige de leur ancienne beauté.

» Il faut donc revenir au point d'où l'on est parti : il faut que la paroisse soit rétablie de manière que la multitude des croyants n'ait qu'un cœur et qu'une âme ; que la paroisse soit l'honneur du pasteur, qu'au milieu de son peuple il soit réellement comme un père au milieu de ses enfants et que son autorité prévoyante étende à tout sa sollicitude. Les conséquences heureuses de cette situation seront d'abord que non seulement les brebis recevront de leur pasteur le pain de la doctrine et des sacrements, mais encore qu'*elles trouveront sous son gouvernement leur direction,* qu'elles seront soutenues de ses conseils, édifiées de ses exemples et affermies dans le bien.

» Les relations des fidèles entre eux seront alors telles que l'un ne saurait être touché sans que les autres ne se sentent atteints. Quant à ce qui regarde le bien de la communauté — nous voulons dire les institutions, les œuvres qui, sous des appellations variées, sont multiples dans toutes les paroisses bien organisées, — que chacun s'y intéresse et que, guidé par la piété filiale, chacun y apporte de plein gré son concours, quand il le voit nécessaire.

» Vous êtes dans le vrai, quand vous écrivez que d'après l'histoire du passé, comme selon les prévisions de l'avenir, l'Église de France, après tant et de si lamentables bouleversements, ne saurait voir s'ouvrir devant elle qu'une seule voie de prospérité : rendre aux paroisses leur constitution normale et, dès que surtout il sera permis de jouir des bienfaits d'une paix si désirée, *se préoccuper de rappeler les fidèles à la discipline paroissiale,* y mettre tous ses soins pour *ramener une restauration des beaux jours du Christianisme* et paralyser les forces adverses.

» Ces pensées répondent pleinement aux nôtres; c'est pourquoi nous souhaitons que tous les évêques de France donnent à leur peuple les mêmes directions et les mêmes enseignements que vous donnez au vôtre. **Nous sommes persuadé en effet que leurs églises reviendront à leur antique splendeur quand ils auront rendu aux paroisses leur forme première et leur organisation d'autrefois.**

» Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur dans le Seigneur la bénédiction apostolique, pour vous, Vénérable Frère, pour tout votre clergé et tout votre peuple

» Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 14 avril 1917.

BENOIT P. P. XV. »

II. POUR LE RETOUR A L'HOMÉLIE

LETTRE-PRÉFACE DE S. E. LE CARDINAL MERCIER [1]

Malines, Fête de Saint-Charles Borromée, 1923.

Le pape Benoît XIV dit une parole qui fait frémir : « La Raison [2] de la damnation éternelle d'un grand nombre est l'ignorance des Mystères de la Foi qu'il est nécessaire de connaître et de croire pour être admis parmi les élus. »

Reprenant pour son compte cette affirmation, le pape Pie X se lamentait, dans son encyclique « *Acerbo nimis* », sur l'ignorance religieuse qui sévit non seulement dans les masses populaires, où elle est souvent jusqu'à un certain point excusable, mais aussi parmi ceux qui appartiennent à la société « cultivée ». Que de malheureux, dit le saint Pontife, qui ne savent rien de l'Incarnation du Verbe de Dieu, rien de la Rédemption, rien de la grâce, rien de l'auguste sacrifice de la Messe et des sacrements qui nous apportent la grâce et l'entretiennent dans nos âmes [3] !

Qu'il est donc urgent de prêcher ces mystères et de les faire revivre sous les yeux du peuple chrétien !

Multiples sont les formes de la prédication, mais il en est une qui semble plus particulièrement adaptée aux besoins d'instruction religieuse et sur lesquels insistent les Souverains Pontifes : c'est la prédication homilétique.

L'homélie, dit M. le curé Malherbe, est une explication simple, dogmatique et morale, des textes scripturaires de la messe : cette explication, le curé, sous la dépendance de son évêque et en union avec lui, l'adresse, les dimanches et les jours de fête, à ses fidèles, pendant la messe paroissiale qu'il célèbre pour eux. L'homélie est donc un sermon qui s'harmonise avec les enseignements que distribue, à pareil jour, la liturgie elle-même.

Au dire de saint Luc (IV, 6), Jésus se rendit à la synagogue de Nazareth, fit une lecture du prophète Isaïe et la commenta devant ses auditeurs émerveillés : notre divin Sauveur nous donne l'exemple de l'homélie.

Cet exemple, les apôtres l'adoptèrent : et à l'office divin et à la messe, ils pratiquent l'homélie. Celle-ci était réservée aux initiés,

1. A une brochure de M. l'abbé MALHERBE, *L'Homélie*, ou le sermon de la messe paroissiale des dimanches et des jours de fête : Étude sur l'homélie considérée comme méthode traditionnelle, liturgique et pédagogique de prédication paroissiale, sous presse chez M. Vromant, 3, rue de la Chapelle, Bruxelles.
2. Sent., XXVI, 18.
3. Encycl. *Acerbo nimis*.

déjà membres de la famille chrétienne. Aux catéchumènes, s'adressait la catéchèse.

M. l'abbé Malherbe fait, dans un raccourci très documenté, l'historique de l'homélie, depuis les Pères saint Justin, Origène, saint Ambroise, saint Augustin, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, etc., jusqu'à l'époque du concile de Trente pour arriver à convaincre ses lecteurs que cette forme de prédication est plus que jamais d'actualité. « Une bonne homélie instruit souvent plus et est plus goûtée qu'un sermon, » disait, en 1772, l'évêque de Toul.

Nous partageons ce sentiment. Le *retour à l'homélie* remettrait le peuple fidèle en contact avec la sainte Écriture, illustrerait la liturgie qui, elle-même s'appuierait sur la prédication du Verbe divin : *ce serait tout profit pour le développement de la vie surnaturelle.* Si vous en doutez, lisez l'excellent opuscule de M. l'abbé Malherbe et vous en sortirez convaincu. Si votre conviction est faite, lisez-le encore; vous goûterez le charme de vous y sentir affermi.

† D.-J. Card. MERCIER,
archevêque de Malines.

***

N. D. L. R. — Faisant écho au vœu cardinalice en faveur du *retour à l'homélie,* l'UNION LITURGIQUE POUR PRÊTRES, a décidé la publication d'un petit HOMILIAIRE auquel *Les Questions Liturgiques et Paroissiales* donneront volontiers l'hospitalité au courant de cette nouvelle année liturgique 1923-1924. Il paraîtra dans chacun de ses numéros, dorénavant tous les deux mois, sous forme de *Supplément* de 32 pages in-32. Prix de faveur pour nos abonnés : fr. 2.50.

Ce supplément n'est pas servi en dehors de l'abonnement aux *Questions Liturgiques et Paroissiales,* il n'est fourni qu'aux abonnés prêtres.

Le R. P. IGNACE BEAUFAYS, O. F. M., a bien voulu mettre au service de cet homiliaire son rare talent d'exégète. Son commentaire de l'Évangile du second dimanche de l'Avent donne à nos lecteurs un savoureux avant-goût de cette précieuse collaboration. Docteur en théologie de l'Université de Louvain, ancien préfet apostolique de l'île de Rhodes, le R. P. Ignace Beaufays a vécu de longues années en Terre Sainte. Sa vaste science théorique, son expérience des hommes, des pays et des choses rejoignent chez lui l'écrivain délicat et l'apôtre évangélique : pendant quinze ans, il prêcha l'homélie exégétique en grec moderne, en italien, en français et en néerlandais.

Nous avons de lui la promesse du commentaire de tous les évangiles des dimanches ecclésiastiques.

Nos lecteurs se joindront sans aucun doute à la rédaction pour l'en remercier vivement.

III. L'HOMÉLIE A L'ÉPOQUE DU CONCILE DE TRENTE

Pendant la période qui précéda le concile de Trente, une tendance s'était fait jour qui, à l'homélie simple et familière des temps anciens, substituait le discours compassé, méthodique, divisé et subdivisé, qui tenait plus de la thèse théologique que de l'entretien pratique, et convenait mieux à l'auditoire d'un cours de théologie qu'aux oreilles d'une assemblée chrétienne.

En France notamment, à la fin du xve siècle, la prédication est en pleine décadence. En 1508, la Faculté de théologie de Paris[1] dénonce comme suit, au légat et aux évêques, les prédicateurs indignes : « La plupart ne prêchent que des choses fausses, ridicules, scandaleuses et périlleuses pour la foi et les mœurs : Plerique falsa, ridiculosa, scandalosa et periculosa in fide et moribus ad extorquendas pecunias. »

I. La Période préconciliaire.

Une réaction s'imposait; et de fait, elle se manifesta dès la fin du xve siècle. En 1491, le concile de Bamberg[2] en Bavière disait que les prêtres « doivent de préférence prêcher, mais avec clarté et de façon à être compris, l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament et surtout l'Évangile du Christ, éclairant et expliquant le texte avec des postilles qu'ils sauront s'adapter à la réceptivité de leur peuple ». Et il ajoutait qu'une fois par an, il fallait expliquer les commandements en vue de la correction des vices. Et en 1503, le concile de Bâle[3] veut que, chaque dimanche, les curés expliquent littéralement, en langue vulgaire, l'Évangile du jour; il décrète que les religieux devront prendre comme thème de leur prédication l'Évangile qui se lit ce jour-là dans les églises paroissiales; et il ajoute qu'ensuite les curés doivent lire à haute et intelligible voix, lentement et en faisant une pause après chaque clausule l'oraison dominicale, le symbole des Apôtres, la Salutation angélique, les préceptes du Décalogue et le signe de la croix.

Le mouvement de réaction fut accentué par l'intervention de l'École réformiste française[4] qui entreprit la réforme de la prédication. Ce que veulent les réformateurs, c'est qu'on reprenne en chaire

1. *Liber Conclusionum, B. N. Lat. nouv. acq.*, 1782, f. 50 v°.
2. Hartzheim, *Concil. germ.*, v. 628-629, c. 57.
3. Id., *ibid.*, vi, tit. iv, 13 et 15; tit. xxvii, 3 et 4.
4. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, iii, 131, 162 et 266.

l'explication des Épîtres et des Évangiles. Dès 1525, Lefèvre d'Étaples et ses amis rédigent, à l'usage des pasteurs, un manuel de prédication sous le titre « Épistres et Évangiles pour les cinquante et deux semaines de l'an ». C'est un manuel d'édification et de prédication, simple et pratique, rappelant les vérités les plus populaires du christianisme : la croyance au Messie, la Rédemption, le salut par Jésus, la confiance dans sa parole, dans sa bonté et dans sa grâce; il vise à apprendre au chrétien non seulement à croire en l'Évangile, mais à le vivre; car connaître le Christ, c'est l'imiter.

Briçonnet, évêque de Meaux, donne, le premier, l'exemple du retour à la prédication homilétique. Dès 1522, il prêche lui-même, chaque dimanche, dans l'une ou l'autre église, pour commenter au peuple l'Épître et l'Évangile. En 1523, il s'adjoint deux autres prédicateurs, Caroli qui prêche à la cathédrale, et Mazurien à Saint-Martin. Il met entre les mains de son clergé « Les Évangiles et Épîtres du dimanche » et bientôt, dans la plupart des paroisses, l'homélie est remise en honneur.

Le branle une fois donné, le mouvement ne s'arrêtera plus. Le concile de *Sens* (1527-1528), ordinairement appelé concile de Paris, décrète ce qui suit afin de provoquer un renouveau de prédication évangélique [1] : « Que les prédicateurs, selon le mot de saint Grégoire, prêchent avec discernement, ne disant pas ce qu'il faut taire et ne taisant pas ce qu'il faut dire. Qu'ils prêchent de nouveau le *saint Évangile*, en s'appuyant sur les interprétations qu'en ont données les saints docteurs. Qu'ils apprennent au peuple à observer les préceptes divins pour conserver inébranlablement la foi et à obéir aux commandements de Dieu et de l'Église, sans s'écarter jamais des décrets que celle-ci portera. »

Le concile de *Bourges* [2], en 1528, donne de semblables directives. « Il est décrété, y dit le canon 6, que les curés des églises, les dimanches pendant la messe, devront prêcher au peuple les préceptes de la loi divine, l'Évangile, quelque chose de l'Épître du jour, ou ce qui peut lui faire connaître les péchés et les vices, ou encore le *Tripertitum* de Gerson traduit en français. Et pour atteindre plus facilement ce but, ils devront s'appliquer à être plus brefs dans les autres choses, notamment dans les prières qui ont coutume de se faire, et autres choses moins nécessaires. »

Le concile qui se tient à *Cologne* en 1536 [3] préconise nettement l'homélie et la veut catéchétique. Il établit une distinction entre les prédicateurs instruits et ceux qui ne le sont pas et donne à chacune de

1. Mansi, 32, col. 1199.
2. Id., 32, col. 1142, pars VI, can. 20, 21, 22.
3. Id., 32, col. 1254.

ces deux catégories des directives spéciales de prédication. « Les prédicateurs peu instruits, y lisons-nous, les jours de fête, commenceront leur sermon en demandant, par l'invocation de la Trinité sainte, la grâce de Dieu afin que le Seigneur daigne donner son Esprit à leurs paroles; ils liront ensuite le texte des deux leçons de la messe du jour, qu'on nomme l'Épître et l'Évangile; puis, après avoir invoqué la clémence divine, ils donneront une brève explication des deux lectures ainsi faites, et choisiront dans l'une et l'autre les lieux communs par lesquels ils pourront enflammer les cœurs des fidèles de piété et de charité envers Dieu et envers le prochain. Ils expliqueront aussi ce que l'Église de Dieu demande principalement ce jour-là dans les prières et collectes qui suivent le *Kyrie eleison* et le *Gloria in excelsis*, et ils exhorteront les fidèles à demander à Dieu la même chose, sinon de bouche, du moins du cœur pendant que s'achève le saint Sacrifice. » Le concile est plus large pour les prêtres instruits et leur laisse une latitude plus grande; mais il veut qu'ils n'utilisent que des textes scripturaires canoniquement reconnus, qu'ils puisent leur interprétation dans la doctrine des Docteurs et des Pères et qu'ils aient soin de mettre en particulier relief les commandements, le symbole, les sacrements, l'oraison dominicale, le culte des saints et de leurs reliques et enfin la signification des rites sacrés.

La prédication homilétique reprenait donc vigueur quand, le 13 décembre 1545, le concile de Trente commença ses travaux pour ne les clôturer que le 4 décembre 1563.

II. Le Concile de Trente.

Le concile de Trente s'occupa de la question de la prédication dans plusieurs de ses sessions; et, de l'ensemble des décrets qui y furent portés, on peut conclure qu'il prescrit l'homélie, non purement exégétique, mais aussi catéchétique.

Dès 1546, dans sa cinquième session, le concile s'occupe de la prédication. Après avoir décrété l'organisation de la « lectio Scripturae sacrae », les Pères, parce que « la prédication de l'Évangile est aussi nécessaire que la lectio », déclaraient que les évêques sont tenus de prêcher l'*Évangile* et que les curés, par eux-mêmes ou par d'autres en cas d'empêchement, sont obligés de prêcher à leurs fidèles, au moins les dimanches et jours de fête, « leur enseignant ce que tous doivent savoir pour se sauver, leur expliquant brièvement et simplement les vices à éviter et les vertus à pratiquer en vue d'échapper aux peines éternelles et de conquérir la gloire céleste ».

En 1563, dans sa vingt-quatrième session, le concile reprend la question de prédication. On y décrète que les évêques dans leur cathédrale, et les curés dans leurs églises, au moins tous les dimanches

et jours de grande fête, et aussi pendant l'Avent et pendant le Carême, sinon tous les jours, au moins trois fois par semaine, doivent prêcher au peuple la sainte Écriture et la loi divine « sacras scripturas divinamque legem annuncient ». La vingt-troisième session avait donné des précisions à ce sujet quand, parlant de la messe, le concile avait dit : « Bien que la messe renferme des enseignements qui puissent grandement servir à instruire le peuple fidèle, cependant il n'a pas paru bon aux Pères d'en autoriser la célébration en langue vulgaire. Mais tout en autorisant les Églises particulières à conserver les rites antiques que la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, a approuvés, dans la crainte que les brebis du Christ n'aient faim et que les petits ne demandent du pain sans qu'il se rencontre quelqu'un pour le leur briser ; ce saint Synode ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âme, d'expliquer fréquemment, au cours de la messe, quelques-unes des lectures qui y sont faites et, entre autres choses, d'exposer quelque mystère de ce très saint Sacrifice, principalement les dimanches et jours de fête. » Et cette même session, définissant le programme des études dans les séminaires a soin d'y inscrire avec le chant, le calendrier et la sainte Écriture, les homélies des Pères, *Homilias sanctorum*

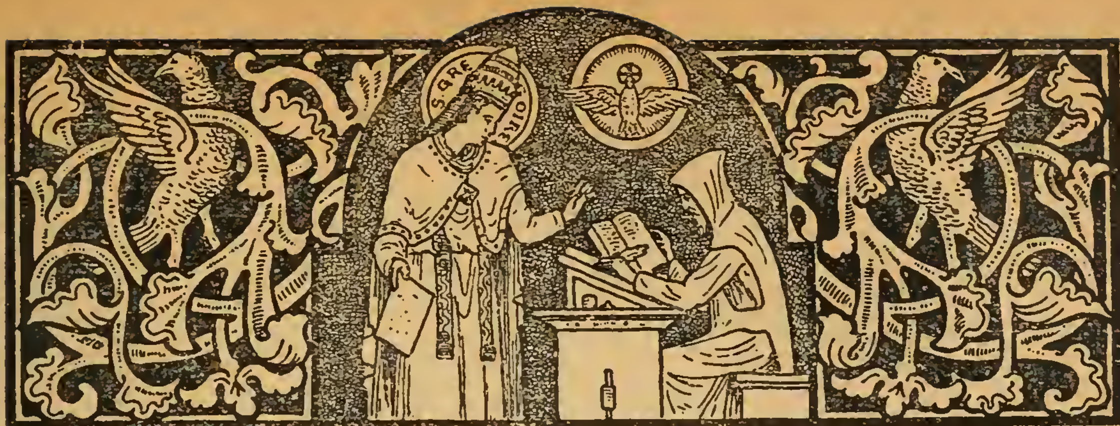
Le *Catéchisme du concile de Trente* illustre très bien cette doctrine et en constitue un commentaire autorisé. Chacun sait qu'il fut composé par une élite de théologiens, en vertu d'une décision qui fut prise dans la vingt-cinquième session. Saint Charles Borromée [1] en surveilla la rédaction et son secrétaire Poggiani y tint la plume. Dans sa lettre d'approbation, le pape Pie V dit en propres termes : « Nous avons fait composer par des théologiens choisis un catéchisme où fussent renfermées toutes les vérités de la religion que les pasteurs doivent faire connaître aux chrétiens. » Or, les auteurs du catéchisme y ont joint en annexe un plan distribuant sur les soixante-trois Évangiles des dimanches et des fêtes, toute la doctrine systématiquement exposée par eux, et ramenant ainsi à l'Évangile dominical ou festival les leçons du catéchisme dont l'homélie devra s'inspirer. Et le titre de cette annexe en définit très bien la signification et la portée quand il dit : *Application et distribution des matières contenues dans le catéchisme du concile de Trente, selon les Évangiles de tous les dimanches de l'année, pour les prônes et les instructions familières.* Les explications que, dans la préface du catéchisme, les auteurs donnent aux curés sur la manière dont ceux-ci doivent s'en servir pour leurs homélies, confirment tout ce qui précède. Après avoir rappelé que les Anciens, avec beaucoup

1. Celier, *Saint Charles Borromée*, 92.

de sagesse, ont ramené à quatre chefs toute la doctrine du salut, c'est-à-dire le Symbole, les Sacrements, le Décalogue et le Pater, les auteurs ajoutent : « C'est pourquoi, nous avons jugé à propos d'avertir les pasteurs, que toutes les fois qu'ils auront à expliquer un passage de l'Évangile ou de toute autre partie de la sainte Écriture, ils le pourront toujours rapporter à l'un des quatre chefs que nous avons nommés et y puiser, comme à une source, l'explication du point qu'ils auront à traiter. Par exemple, s'il s'agit d'expliquer l'Évangile du premier dimanche de l'Avent : *Il y aura des signes dans le ciel et dans la lune,* on trouvera ce qui regarde ce passage dans cet article du Symbole : *Il viendra juger les vivants et les morts.* Prenant alors ces explications, on fera connaître aux fidèles, d'un seul et même coup, et le *Symbole et l'Évangile.* Ainsi, dans toutes les fonctions de l'enseignement, le pasteur pourra conserver l'habitude de tout ramener à ces quatre divisions fondamentales auxquelles se réduit, selon nous, toute la portée des divines Écritures et la doctrine générale du christianisme. » *(A suivre.)*

Ronquières. Abbé Georges MALHERBE.





NOTES ET INFORMATIONS

I. FAITS ET DOCUMENTS

PRÉROGATIVES ARCHIÉPISCOPALES ET GÉNÉRALITÉS ÉPISCOPALES

La matière indiquée par ce titre, si elle ne passionne pas l'opinion, peut satisfaire quelque curieux. Elle est toujours d'actualité, qu'il s'agisse d'examiner les choses nouvelles ou de remémorer les anciennes; car la hiérarchie prend un continuel accroissement, elle se renouvelle perpétuellement en ses membres, enfin les concessions de prérogatives archiépiscopales à des évêchés ou à des évêques sont multipliées sans cesse.

Le clergé, de nos jours, s'occupe peu des règles du culte extérieur, leur prêtant une mince importance. Cela saute aux yeux dans l'exécution, presque partout, mais n'apparaît pas moins dans les écrits. Nombre de livres destinés à propager les notions du culte fourmillent de fautes sous ce rapport. Telle revue donne des réponses pitoyables, auxquelles serait préférable l'incertitude des questionneurs. Tel manuel de droit canonique, non dépourvu de valeur, verse dans l'extravagance quand il se met à parler de ce qui entoure la création des cardinaux. Dans tel ouvrage faisant l'historique de la messe, rempli d'érudition, l'auteur regrette la disparition d'un rite ancien qu'il croit perdu, et qui est toujours en pleine vigueur; en revanche, il se loue du maintien d'un autre usage ancien qu'il croit encore pratiqué, et qui fut malheureusement aboli.

Tant que les idées, bonnes ou discutables, restent sur le papier, elles ne font guère d'impression; bien peu en sont gênés. C'est autrement quand elles touchent à la pratique; alors, contrairement à l'habitude par laquelle on reste indifférent sur des modalités jugées très secondaires, la plupart veulent avoir d'excellentes raisons pour légitimer leur manière d'agir en ce domaine, où l'obstination dépasse souvent la justification. Somme toute, il y a comme une émulation à l'envers qui, faisant prendre ou donner pour des traditions vénérables les pires déformations,

rend presque impossible tout amendement. D'où la liberté grande et facile de parler n'importe comment sur n'importe quoi; d'un côté, l'auteur a mille chances de n'être point contredit; de l'autre, à dire ce qui se fait plutôt que ce qui doit se faire, il est assuré de ne point déplaire.

Par exemple, dans l'*Annuaire Pontifical* de Mgr Albert Battandier, année 1920, page 109, note (1), au lieu de lire que « Mgr di Somma et le comte Silvestri Faa ont été chargés, le 22 novembre 1919, de porter la barrette que devait lui (au cardinal Soldevila y Romero) remettre le roi d'Espagne », on trouverait plus d'intérêt à apprendre l'exacte réalité, qui est celle-ci : Le comte Silvestri Faa, garde-noble de Sa Sainteté, aussitôt ou le plus tôt possible après le consistoire du 15 décembre 1919, est parti, comme « courrier de cabinet », à destination de Saragosse, ayant pour mission d'y porter et remettre au cardinal Soldevila une lettre du Cardinal Secrétaire d'État et une du Cardinal Chancelier, qui l'avisaient officiellement de son élévation au cardinalat effectuée au consistoire susdit, ainsi qu'une calotte rouge, le troisième en importance des trois couvre-chefs cardinalices; plus tard, Mgr di Somma, comme ablégat apostolique et muni des documents requis, est parti pour la cour d'Espagne, avec mission d'y porter la barrette cardinalice, deuxième en importance, que le roi devait imposer au nouveau cardinal le 25 décembre. Voilà une de ces erreurs que l'on peut dire inoffensives; à part le lecteur mal renseigné, elles font tort à l'*Annuaire* seulement; on ne risque pas de voir la barrette confiée au garde-noble ou la calotte confiée à l'ablégat, ni ces deux personnages chargés du même objet.

Par contre, il serait déplorable que la réputation jointe au nom de Mgr Battandier pût servir à propager l'équivoque ou la méprise, à encourager les abus naissants ou développés, à dérouter les bonnes volontés en quête de détermination. C'est pourtant ce qu'on a lieu de craindre en lisant, dans l'*Annuaire* de 1920, à l'article intitulé « Les Archevêques », page 453, tout ce qui a rapport à la liturgie, au cérémonial, à l'étiquette. Car si une bonne semence dans un terrain médiocre ne donne pas de bons résultats, qu'adviendra-t-il avec une semence de qualité douteuse? Or, en France, le terrain est médiocre; malgré l'adoption des livres romains vers le milieu du XIXe siècle, la liturgie romaine y a toujours été peu comprise et mal pratiquée. Les cinq doigts de la main seraient plus que suffisants pour compter les cathédrales qui font exception; dans presque toutes règne une indépendance que ne réfrène pas la connaissance des rites d'autrefois ni de ceux d'aujourd'hui.

Du reste, depuis qu'il existe, l'*Annuaire* s'est distingué, en cette matière, par des assertions hasardées, par des interprétations fantaisistes, par une extrême indulgence envers ceux qui ne veulent pas se contenter des prérogatives de leur rang. Et cela continue; entre autres énormités, celle-ci mérite une mention (1922, p. 426) : « ... Quand, en 1906, Pie X consacra... les quatorze évêques français, tous ces prélats avaient... le bougeoir. » (Non, personne n'a le bougeoir en présence du Pape.) Jamais pourtant ne s'y était trouvée, comme dans l'article cité, pareille accumulation de bévues, telles qu'invoquer des textes imaginaires, citer des concessions très désirées peut-être mais inexistantes,

exposer à rebours la doctrine des livres liturgiques, le tout sur un ton didactique. Il ne semble donc pas inutile de remettre chaque chose à son véritable point, à mesure que l'*Annuaire* en fournira l occasion.

HONNEURS RÉSERVÉS AUX ARCHEVÊQUES

1. Le pallium.

... L'archevêque... consacré ou promu... demande au Saint-Siège, soit par lui-même, soit par procureur, le sacré pallium. Ordinairement, cette demande se fait par l'élu dès qu'il apprend sa nomination, et c'est pour cela qu'après le consistoire secret, il y a la postulation du sacré pallium pour tous les nouveaux archevêques qui y ont droit. Le pallium est imposé à leur procureur par le cardinal premier diacre dans sa chapelle. Quand on dit recevoir le pallium, on ne veut pas dire le fait de la transmission matérielle. Si l'archevêque avait reçu par un messager l'insigne de sa nouvelle dignité, cela ne lui servirait de rien : il faut que le pallium lui ait été réellement imposé, soit par le procureur qui l'a reçu à Rome en son lieu et place, soit par un évêque de son choix, suivant les dispositions du Saint-Siège. Si le consistoire est trop retardé, de nouveaux archevêques... peuvent avoir besoin du pallium...; en ce cas, ils le postulent *extra consistorium* et se le font imposer. Quand Mgr Amette succéda au cardinal Richard comme archevêque de Paris,... il fit postuler le pallium au consistoire du 29 avril (1908) par son procureur Mgr Guthlin; le cardinal Segna, premier diacre, le lui imposa le 1er mai suivant, et Mgr Guthlin le transmit aussitôt à Mgr Amette. Un métropolitain peut perdre son pallium. Dans ce cas, la perte dûment constatée, il n'a d'autre ressource que d'en demander un autre au Saint-Siège, et en attendant, il retombe sous le coup des dispositions du canon 276 lui interdisant les fonctions qui réclament l'emploi de cet ornement. S'il est transféré à un autre siège archiépiscopal, il ne peut se servir de l'ancien pallium, mais doit en postuler un nouveau. Quand Dieu le rappellera à lui, on lui mettra autour du cou le dernier pallium reçu, et les autres, roulés, seront déposés sous sa tête.

Ces commentaires sur le pallium, s'ajoutant à ceux donnés par l'*Annuaire* en 1899, p. 214, en 1917, p. 47, en 1919, p. 480. n'apportent aucun éclaircissement dans cette question, qu'on croirait embrouillée à plaisir; de sorte qu'il est impossible, à qui n'est pas au courant, de se rendre compte comment s'obtient le pallium. Celui-ci est d'abord postulé. la postulation en est adressée oralement au Pape, après le consistoire secret et avant qu'on en sorte, par un avocat consistorial, au nom de l'archevêque élu, en sa présence, ou en présence d'un ecclésiastique qu'il a choisi comme son procureur. Ce n'est pas l'élu, ni son procureur, qui fait personnellement la demande. L'élu n'est pas ordinairement présent à la postulation, chacun se trouvant le plus souvent retenu dans son pays, sauf ceux d'Italie.

Le pallium postulé et accordé, il faut se le faire donner. L'expression recevoir le pallium, qui peut s'appliquer à trois actions diverses, ne signifie rien de précis; tandis que les deux termes délivrer et imposer le pallium désignent, sans confusion possible, deux actes essentiels. La délivrance et l'imposition du pallium peuvent constituer soit deux actes très différents, soit un seul et même acte, suivant le cas.

Le pallium est délivré par le cardinal premier diacre, en mosette et barrette; il est imposé, suivant le cas, soit par ce cardinal dans le même costume, soit par un évêque en chape et mitre, de la manière décrite dans le *Cérémonial des Évêques* (lib. I, cap. XVI) et dans le *Pontifical* (De pallio). Si l'archevêque élu n'est pas présent, comme cela arrive le plus souvent pour la raison indiquée, le cardinal met le pallium sur les épaules de son procureur revêtu du surplis, qui se l'enlève après l'avoir reçu; le cardinal dit en même temps la formule du Pontifical modifiée et adaptée au rôle du procureur. Ensuite, quand le pallium lui aura été transmis, l'élu devra se le faire imposer par un évêque, pour entrer en sa possession. Si au contraire l'élu est présent, le cardinal, en disant la formule du Pontifical. lui met le pallium sur les épaules, par-dessus la chasuble qu'il a revêtue, comme on le porte; alors le nouvel archevêque reçoit en même temps l'imposition du pallium, dont il se trouve ainsi en pleine possession.

Quand le pallium est délivré au procureur de l'élu, le procureur agit bien pour l'élu, mais nullement en son lieu et place; le rôle du procureur, après la postulation, consiste uniquement à prendre livraison du pallium et à le transmettre à l'élu, pour qu'il se le fasse imposer. Imposer le pallium ne concerne en rien le procureur; il a incapacité pour cela, n'étant pas évêque; aucun fait contraire à ces règles établies ne peut avoir lieu sans dispense exceptionnelle.

L'*Annuaire* ne donne aucun détail sur cette procédure, présentée comme normale et pour ainsi dire courante, qui consisterait à obtenir le pallium sans qu'il y eût consistoire. Par qui et comment le pallium est-il postulé? par qui, à qui et comment est-il délivré? autant de questions à résoudre avant d'arriver à l'imposition. A vrai dire, des dérogations de ce genre se rencontrent parfois, et avec quelque recrudescence sous le pontificat de Benoît XV; néanmoins pas en nombre tel qui les fasse sortir de l'exception. Tantôt le pallium a été délivré sans postulation; tantôt, et plus souvent, il n'a été ni postulé ni délivré; chose encore plus insolite, vu qu'alors il ne passait pas par les mains de son dispensateur, le cardinal premier diacre. Quand il n'y avait pas consistoire, il n'y avait pas non plus postulation, d'aucune façon; celle-ci était supprimée; pour y suppléer, la Congrégation consistoriale faisait un décret ordonnant la délivrance du pallium. Quand celui-ci n'était pas délivré, toujours en vertu d'un décret de la Congrégation consistoriale, le préfet des cérémonies apostoliques l'expédiait directement à l'élu, pour qu'il se le fît imposer. Plus invétéré que tout cela, il demeure seulement que la dispense momentanée d'avoir le pallium quand il le faudrait se donne facilement aujourd'hui.

L'historique du pallium de Mgr Amette, archevêque de Paris, est incomplet; il mentionne le procureur, la postulation, la délivrance, la transmission, puis s'arrête là. Il y manque l'imposition; a-t-elle eu lieu? On s'en dispense parfois.

Pour les nouveaux archevêques qui sont cardinaux, et pour le cardinal doyen, évêque d'Ostie, les choses se passent différemment. Si l'élu est présent, lui-même, seul, fait la postulation pendant le consistoire

secret; un autre jour, le Pape, en chape et mitre, lui délivre et impose le pallium. Si l'élu est absent, un autre cardinal, qu'il a choisi comme son procureur devant tenir sa place, fait lui-même la postulation pendant le consistoire, au nom de l'absent; un autre jour, ce cardinal procureur, revêtu de la chasuble comme serait l'élu, reçoit pour lui, du Pape, délivrance et imposition du pallium; alors le nouvel archevêque n'a pas à se faire imposer le pallium qui lui aura été transmis. Le Pape, se trouvant empêché, délègue le cardinal doyen pour accomplir cette cérémonie papale.

Prétendre que la perte du pallium interdit à l'archevêque l'exercice des principales fonctions pontificales, jusqu'à l'obtention d'un nouveau, est aussi exagéré qu'arbitraire. Le pallium peut se comparer à une clef au moyen de laquelle le nouvel archevêque entre dans sa nouvelle charge; il y demeure, cette entrée faite, même si la clef se perd, quoiqu'il doive s'en procurer une autre. Avec la postulation, la livraison et l'imposition de son pallium, l'archevêque a rempli les formalités requises, se trouve en règle, en pleine possession de ses droits; il ne les perd pas avec son pallium. L'appellation archiépiscopale, le port de la croix, et l'exercice des principales fonctions pontificales dépendent du pallium, et sont inséparables pour l'archevêque. Si la perte du pallium lui causait l'interdiction prétendue, il devrait aussi cesser de s'intituler archevêque, ce qui serait ridicule. Le cas de l'archevêque perdant son pallium ne ressemble pas à celui de l'archevêque transféré à un autre siége archiépiscopal. Comme le pallium ne se donne et ne vaut que pour un siège déterminé, le nouveau transféré a besoin d'un nouveau pallium pour son nouveau siége. Au contraire, le pallium perdu par l'archevêque a produit ses effets pour le siège qu'il occupe; ces effets durent encore; quoiqu'un nouveau pallium soit nécessaire, il ne produira pas de nouveaux effets. En cas de perte, le besoin d'un nouveau pallium porte plutôt sur l'objet matériel, comme pièce à conviction, que sur le signe d'investiture. Le canon 276 dit : *Ante pallii impositionem, ipse illicite poneret actus*... etc.; or le pallium fut imposé à l'archevêque qui l'a perdu, l'autorisant à exercer... etc. Il ne lance pas une sorte de suspense contre la victime de la perte. A notre époque où s'obtient la dispense de maintes prescriptions, le malchanceux archevêque verra qu'un nouveau pallium lui sera donné de la façon la plus expéditive, sans formalités inutiles. Et surtout il ne tombera pas sous le coup du canon 276.

L'archevêque défunt sera revêtu du dernier pallium obtenu, mais à condition qu'il soit encore archevêque résidentiel à sa mort, et enseveli dans sa province; en tout autre cas, ce pallium, comme les autres qu'il a pu avoir, devra être placé sous sa tête. Le pallium qu'on met à l'archevêque défunt, vêtu pontificalement, doit être garni de ses trois épingles, complément naturel et prescrit de cet ornement, néanmoins souvent ignoré ou négligé, même du vivant des prélats.

Anciennement, quand le pallium était une simple bande libre, on aurait pu le rouler; mais maintenant cela ne se peut plus, depuis que cette bande, tout en restant d'un seul morceau, fut repliée et cousue sur elle-même, de façon à former le cercle soutenant les deux extré-

mités pendantes, la partie double se plaçant sur l'épaule gauche. Voilà pourquoi le *Cérémonial* dit de le mettre plié sous la tête de l'archevêque défunt (*Cœrem. Episc.*, l. I, c. XVI).

La manière dont le pallium est construit échappe complètement à l'*Annuaire* (1899, p. 210, 1907, p. 107) ; il a fort mal traduit la description du pallium faite par Innocent III ; rien d'étonnant, puisqu'il déclare ne pas la comprendre. Dans la façon de porter le pallium se trouve la raison d'être des épingles ; ce sont elles qui lui donnaient sa forme avant qu'il fût cousu. La première fixait l'extrémité pendante au milieu de la poitrine, la deuxième réunissait la partie double sur l'épaule gauche, la troisième fixait l'extrémité pendante au milieu du dos ; point d'épingle à la partie simple sur l'épaule droite, où elle n'aurait servi à rien.

(A suivre).

Léon GROMIER,
Cam. Secr. de S. S.
Consulteur de la S. C. des Rites.

S. FRANÇOIS DE SALES ET LA LITURGIE

LES Questions Liturgiques et paroissiales *projetaient de donner à l'occasion du centenaire salésien un portrait de saint François de Sales liturgiste. L'apparition d'un ouvrage* S. François de Sales, directeur d'âmes *(Paris, Beauchesne,* 1923*)*, de M. F. VINCENT, *les en détourna momentanément. Elles reproduisent ici, à l'usage de leurs lecteurs, le compte rendu aussi objectif que sévère qu'en donne* Dom Idesbald RYELANDT, *dans la* Revue bénédictine *d'août* 1923 *(pp.* 214-218*). Elles font leurs les critiques fondées que le prieur de Maredsous y fait d'un ouvrage brillant, mais peu sympathique aux idées chères à notre* Revue *et que l'auteur trahit à maint endroit. L'enseignement d'un saint François de Sales est trop nuancé et trop traditionnel pour être adversaire de « l'inorganique et balbutiante contemplation des anciens » comme s'exprime l'auteur (p.* 110*) :*

« Il ne faut pas rechercher en ce livre une étude historique et psychologique de l'action spirituelle exercée par saint François de Sales sur la Mère Favre, la présidente Brulart, Mme de Charmoisy et les différentes Philotée. C'est une étude générale de la doctrine et de la méthode du saint évêque que l'auteur nous propose. Il traite successivement des tendances théologiques du saint : son Optimisme ; ensuite de son Moralisme ; de ses conceptions très caractéristiques sur l'Amour comme but et moyen ; de la culture de tout l'homme. Suivent certains chapitres sur les exercices de piété intitulés : Culture de l'amour et de la volonté par effort du dirigé. Le travail se termine par quatre intéressants chapitres sur les principes et la méthode de saint François dans la direction des âmes.

» Cet exposé synthétique est proposé avec beaucoup d'assurance, une belle aisance de style et d'exposition et une information généralement bien documentée. Néanmoins, si saint François de Sales devait apprécier lui-même cet exposé de son enseignement spirituel, retrouverait-il, en chaque chapitre, l'écho fidèle de toute sa pensée ? Nous n'oserions l'affirmer.

» Au chapitre II, M. F. V. indique en ces mots l'une des caractéristiques de la doctrine du saint : « le regard du bénédictin est premièrement sur Dieu; le regard du salésien est avant tout sur soi » (p. 117). « C'est l'œil fixé sur elle-même, que Philotée entreprend le grand œuvre de la culture du *Moi* (sic), cet œuvre qui lui semble seul en mesure de donner à Dieu l'honneur qu'il attend de sa créature. » (p. 118.)— Nous croyons au contraire que faisant de l'amour le but et le moyen dans la vie spirituelle, l'enseignement général du saint tend à conduire le regard de l'âme principalement du « costé de son amour », c'est-à-dire vers Dieu et son bon-plaisir. Conséquemment, afin de plaire à Dieu, l'âme s'appliquera à la correction de ses défauts, à la pratique de ses devoirs d'état et des vertus. C'est donc l'œil avant tout fixé sur Dieu que Philotée marche, parce qu'elle ne désire que Lui plaire.

» Que l'on prenne la peine de relire dans la *Vie dévote* au livre II, les chapitres XII et XIII, dans les *Vrais entretiens*, celui sur la simplicité (par ex. p. 217, éd. Annecy), dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, les livres VIII et IX, on se persuadera que l'œil de Philotée doit regarder premièrement Dieu et que la culture de son moi est l'effet immédiat de ce regard d'amour. Du reste, saint François a toujours combattu la pensée dominante du haïssable moi. Les examens de conscience, tels qu'il les conçoit, ne doivent être ni multipliés ni allongés. Le saint a-t-il jamais aimé ceux qui sont « repliants... qui veulent voir, tout éplucher ce qui se passe en eux » ? (Amour de Dieu, VI, chap. X.)

» Autre remarque. Sous ce titre « la culture de l'amour par l'effort du dirigé » (p. 291) l'auteur en divers chapitres, traite tout d'abord de l'oraison mentale, le grand moyen de la culture de l'amour, puis de ce qu'il nomme : les moyens auxiliaires : oraisons jaculatoires, prières vocales, examen de conscience, sacrements *(sic)*.

» Personne ne disconviendra que la formule d'entête n'a ni le charme, ni l'onction propres à la plume du saint. Quant à la classification des cinq moyens proposés par l'auteur, nous regrettons de devoir formuler trois reproches. D'abord tous ces moyens sont des exercices de piété. Or, le saint n'a-t-il pas fait de l'accomplissement constant, simple et généreux de la volonté divine, le grand moyen de cultiver l'amour? Ensuite pourquoi la sainte Messe est-elle si peu en honneur? Saint François la regarde comme « le soleil des exercices spirituels... le cœur de la dévotion », et il veut que « nous l'offrions toujours avec le prêtre » *(Introd. Vie dévote)*. Enfin dans sa classification, M. F. V. cite les sacrements, y compris la sainte Eucharistie, parmi les moyens auxiliaires, après les oraisons jaculatoires et l'examen de conscience. Dans son *Traité de l'Amour* (III, c. 1, 2, 3) le saint a exposé sa pensée sur la croissance en nous de la charité. Son enseignement est loin de la vue unilatérale que comporte l'agencement de l'ensemble des chapitres de M. F. V. Le saint, si attaché à la doctrine du concile de Trente, n'aurait certes pas approuvé ce moule de pensée qui tend fatalement à engendrer une étrange appréciation des valeurs chrétiennes, quel que soit le mérite intrinsèque de chacun des chapitres.

» Les controverses théologiques ! Nous admettons volontiers avec

M. F. V. « qu'avant Molina, François de Sales a fait son adhésion à la thèse moliniste » (p. 4). La lettre de l'Évêque de Genève au vénéré et docte Lessius en fait foi. Mais l'auteur n'exagère-t-il pas lorsqu'il ajoute : « Voilà de quoi il importe de se souvenir si l'on veut comprendre sa doctrine spirituelle et même sa méthode de direction? »

» Le saint en sa doctrine n'était pas moliniste si tranché. Dans son *Traité de l'Amour de Dieu*, supprimez par hypothèse le fond d'idées qui lui sont communes avec saint Thomas : c'est par les idées-mères, c'est par la structure même du traité que celui-ci s'écroulera. Par une hypothèse contraire supprimez de ces pages les notions formellement molinistes : presque rien ne sera changé. Pour bien comprendre la pensée doctrinale du saint, il ne faut pas se placer sur le terrain des controverses théoriques, mais sur celui de la pratique du saint amour.

» Venons-en à critiquer les assertions de M. F. V. sur la spiritualité bénédictine. Il s'en occupe à plusieurs reprises au cours de son livre. Il conçoit le bénédictin comme étant exclusivement censé avoir pour formule de vie : « Tout pour l'office, même la sanctification » (p. 118), « l'ascète bénédictin fait de son *perfectionnement* un *moyen* en vue d'une fin propre qui est de bien chanter les louanges de Dieu » (p. 117). Peu soucieux de l'équilibre voulu par saint Benoît entre la prière et le travail; entre le dévouement au prochain et la recherche du recueillement personnel, M. F. V. théorise sur un idéal abstrait sans attache avec l'ensemble de la règle bénédictine, ni avec la tradition. Il ignore que la maxime de saint Benoît : « ne rien préférer à l'Œuvre de Dieu » n'a pas d'après le contexte du chapitre XLIII de la sainte Règle, le sens d'un axiome tendant à diminuer l'estime du moine pour le travail. Saint Benoît entend qu'au signal annonçant l'Office, les frères abandonnent instantanément leurs travaux pour s'empresser à la prière, car, dit-il : « il ne faut rien préférer à l'Œuvre de Dieu ». Si l'auteur avait étudié la Règle, il aurait remarqué que saint Benoît n'indique jamais l'Office divin comme étant le but ou la raison d'être de l'effort ascétique de ses fils. Pour lui, le but de l'ascétisme est le retour de l'âme à Dieu *(Prologue)*, la perfection de la charité *(douzième degré d'humilité)*, l'amour du Christ (ch. V), la pénétration plus avant de l'âme de Dieu, *magis ac magis in Deum proficiat* (ch. LXII), etc. Ces fins sont absolues, et ne sont nulle part ramenées à la bonne psalmodie. Le jeune docteur ès-lettres a-t-il jamais pris un contact personnel avec la Règle de Saint-Benoît?

» Le sens général du rite antique de la profession monastique apporte lui, aussi, un démenti formel à la thèse de l'auteur. Personne n'y a jamais vu une députation à une fonction liturgique, mais bien « l'offrande à Dieu de toute une vie ascétique; vie dont la liturgie est un des éléments, mais dont elle n'est nullement le tout ».

» Quant aux citations d'abbés bénédictins apportées par l'auteur, nous nous permettons d'abord de lui demander à quoi il peut reconnaître « les purs disciples de saint Benoît », aux yeux desquels les studieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sans distinction, « sont comme une portion infidèle de la grande famille bénédictine, comme un groupe dissident qui a forligné » (p. 131 note). Parmi les citations aucune n'est

nette. Celle de Dom Delatte est certes assez sympathique à M. F. V., mais elle n'a pas le caractère exclusif propre à sa thèse. Si l'auteur avait lu dans les *Principes de Vie monastique* les chapitres que Dom Maur Wolter a consacrés au *Travail du Moine* et aux *Œuvres de charité*, il n'aurait certes pu estimer de bonne foi que l'abbé de Beuron fût en accord de pensée avec lui.

» Loin de voir dans la spiritualité bénédictine et celle de saint François de Sales « deux écoles..., des voies divergentes » comme l'affirme M. F. V. (p. 116), nous aimons au contraire à reconnaître une grande parenté d'esprit dans la doctrine des deux saints : identité de vue, quant à l'estime pour l'office divin qu'il faut réciter avec respect et application inférieure; quant à l'amour, considéré comme but et moyen du perfectionnement individuel; quant à l'esprit de discrétion et de mesure dans la manière d'user et de se mortifier des créatures; quant à l'importance hors pair, donnée dans l'ascétisme à la lutte contre la volonté propre, de manière à conduire l'âme vers la sainte indifférence et l'abandon. Comme saint Benoît en son temps, saint François au début du XVII[e] siècle fut un esprit polissé, conciliateur, sachant adoucir l'austérité tout en maintenant une sainte rigueur, sachant tenir compte des possibilités concrètes d'un chacun. Dans la direction des âmes, l'un et l'autre ont voulu que le directeur s'adapte, attende, tempère et se fasse aimer plutôt que craindre. Enfin, les deux saints comprennent l'amour comme « une humilité ascendante »; dans leur pensée, le bon zèle, la dévotion, l'avancement spirituel s'affirment par la pratique des « petites vertus » (S. Règle VI et LXXII).

» M. F. V. n'a pas signalé ces rapprochements. Nous n'aurions pas voulu lui en faire la remarque si la tendance à confronter les deux spiritualités, en les opposant, n'occupait, de par sa volonté, une place assez considérable dans son livre.

» Sur le travail des moines bénédictins et « l'inorganique et balbutiante contemplation des anciens » (p. 110), les idées de l'auteur manquent, pour le moins, de mise au point. Nous ne voulons pas discuter des assertions qui laissent entendre que l'oraison des anciens est de qualité inférieure, non parce qu'elle manque d'amour ou d'humilité, mais parce qu'elle n'est pas conforme à telle méthode; et que le bénédictin est en dehors de son idéal authentique quand il est homme d'étude : « on a dit d'un mot peut-être un peu simplificateur : le bénédictin lit, il n'étudie pas » (cité, p. 131).

» Sur la valeur de l'Office divin, voici sa thèse : « la louange n'est agréable à Dieu que dans la mesure où elle nous accroît moralement. D'elle même, elle n'est rien, si nous ne la ramenons à sa fonction instrumentale, si nous ne la faisons moyen de perfection et stimulant d'amour » (p. 119).

» On le voit, pour M. F. V. la louange de Dieu n'a de valeur que comme moyen de « culture du moi ». Saint François, tout au contraire, envisage principalement la louange comme culte de Dieu : culte relevant de l'amour désintéressé de complaisance et de bienveillance (traité de l'Amour, l. V, ch. VII, VIII et IX).

» La tendance à tout considérer exclusivement en fonction de « l'utili-

tarisme spirituel » conduit donc l'auteur à ignorer toute la valeur qu'apporte à la prière de l'Église son association au sacerdoce éternel du Christ. Il néglige aussi d'attacher de l'importance à la valeur intrinsèque propre aux actes de la vertu de religion : actes par lesquels l'homme, conscient de ses relations avec Dieu, s'efforce de les reconnaître par la louange, l'action de grâces, etc. Ces actes ont une « rectitude morale » en laquelle Dieu nécessairement se complaît, non comme César dans les flatteries qu'on lui adresse, mais parce que Dieu se complaît dans la justice et la vérité. Il requiert et agrée notre louange « comme conforme à notre condition et si propre pour tesmoigner l'amour respectueux que nous Lui devons... » *(loc. cit. 8)*. Sans doute la liturgie apporte aux âmes un stimulant de vie intérieure; elle les accroît moralement, mais ce n'est pas, formellement et avant tout, en raison de cette fonction utile que Dieu se complaît en la prière de son Église, comme l'entend l'auteur; mais bien, parce qu'elle est unie à la louange éternelle du Christ et qu'elle exprime l'effort humain le plus conforme à la nature de l'être intellectuel pour reconnaître la Majesté divine et ses bienfaits d'ordre naturel et surnaturel.

» En terminant, — sans atténuer la gravité de nos critiques, — nous tenons à reconnaître que le livre de M. F. V. a du charme et de l'intérêt. L'auteur a moissonné avec talent dans les œuvres du saint évêque. Il nous a présenté, avec brio, des gerbes agréablement composées, mais en liant le bon froment du saint, il y a joint — nous le regrettons pour ses lecteurs confiants — certaines tiges... intruses et malavisées. »

OUVROIR LITURGIQUE

UN groupe de dames de la société louvaniste s'est constitué en *Ouvroir liturgique*. Des petits travaux de lingerie d'autel ou d'ornements d'église seront exécutés pour compte de MM. les Curés et Ecclésiastiques.

II. QUESTIONS POSÉES

A QUELLE DATE LE CALENDRIER PHILOCALIEN FUT-IL COMPOSÉ ?

JE *lis dans l'extrait du* Liber sacramentorum, *de Dom Schuster, que donne la* Revue liturgique de Maredsous, *à propos des fêtes de Noël et de l'Épiphanie : « Le plus ancien document qui place Noël au* 25 *décembre est le calendrier philocalien de* 336. » — *Dans la* Liturgie de Noël *de Dom Van Houtryve, je lis : « la plus ancienne attestation de la fête de Noël, au* 25 *décembre, est le calendrier romain, dit philocalien : une compilation chronologique de l'an* 336 ». *Enfin, dans l'article de Dom Buenner, publié par la revue* La Vie et les Arts liturgiques, *je vois ce qui suit : « Noël et ses trois satellites, Circoncision, Épiphanie et Purification se présentent sans aucune relation topographique immédiate avec Rome.*

Le premier document liturgique romain dans lequel il en est fait mention serait la Depositio martyrum *du calendrier philocalien, le plus ancien des calendriers romains, rédigé en* 332 *par Dionysius Furius Philocalus.* »
Or vous me disiez que le calendrier philocalien était de 354.

Comme vous le voyez, les avis sont partagés : 332, 336, 354 *telles sont les dates que l'on donne de la composition de ce calendrier. Laquelle de ces dates est la vraie ou du moins la plus vraisemblable?*

Notion [1]. — Le calendrier philocalien est, en effet, une compilation chronologique du temps de Constance (337-361), dans laquelle un certain *Furius Dionysius Philocalus* réunit, en puisant à des sources officielles, toutes les notes chronologiques, historiques et de calendrier, dont la connaissance pouvait alors être utile à des gens d'une condition plus élevée, notamment à des fonctionnaires; la quintessence en quelque sorte de ce qui, à cette époque, pouvait être d'utilité pratique. Le calendrier fut conservé jusqu'au XVIe siècle en deux manuscrits dont l'un était à Luxembourg; et l'autre à Strasbourg. Aux XVe et XVIe on en fit plusieurs copies; ce fut heureux : car le premier manuscrit a disparu depuis, et du second on ne conserve que des fragments.

Noms et explications. — Ce précieux document a reçu des noms divers : Anonyme de *Cuspianus*, catalogue de Boucher, calendrier de Furius *Philocalus*, enfin Chronographe de 354.

Jean Cuspianus fut le premier (1473-1529) à utiliser l'ouvrage, parce qu'il reconnut que la liste des consuls dressée dans l'écrit était la plus exempte de fautes de toutes celles qui sont parvenues jusqu'à nous. D'autres savants publièrent à leur tour les parties qui leur rendaient service dans le but particulier qu'ils poursuivaient : ainsi firent *Onuphre Panvini, Égide Boucher (catalogus Bucherianus).*

Les morceaux réunis dans ce recueil sont en partie d'origine ecclésiastique, et par là même chrétiens; en partie d'origine civile, et par conséquent païens. Sont d'origine chrétienne à n'en pas douter, outre la table pascale, la *depositio episcoporum*, la *depositio martyrum* et la liste des papes.

Auteur. — Le document dont nous parlons est appelé communément le calendrier philocalien ou filocalien, du nom de *Furius Dionysius Philocalus*, l'inventeur d'un type épigraphique, l'ami et le lapicide attitré du pape Damase (366-384). Ce nom se lit sur les oreillons du cartouche au frontispice de ce calendrier. Philocalus est donc le décorateur du livre en question. Mais est-il l'auteur de la collection qu'il a décorée? Il serait difficile de le dire. Mgr Duchesne n'osait pas l'affirmer.

Date. — Tous les historiens s'accordent pour dire que ce document est, du moins pour la première partie, de 354, et a été rédigé sous le pontificat du pape Libère. Le dernier pape dont l'anniversaire est mentionné dans la *Depositio episcoporum* (352-366) est saint Jules I, mort en 352.

1. Mgr DUCHESNE, *Liber pontificalis*, 1886, t. I, Introduction, pp. VI seq. VACANDARD, *Études de Critique et d'Histoire religieuse*, IIIe série, 1912, pp. 8 seq. KELLNER, *L'année ecclésiastique, etc. dans leur évolution historique*, 1910, p. 288.

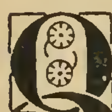
Cependant il reproduit des documents plus anciens, telle la *Depositio episcoporum*, table des anniversaires episcopaux, qui est de 336.

Le calendrier philocalien et la fête de Noël. — Le calendrier philocalien est, comme nous l'avons dit, pour la rédaction, de 354. Il reproduit un document appelé *Depositio martyrum*, qui n'est autre qu'un calendrier ecclésiastique. Dans ce calendrier on lit cet anniversaire : VIII *kal. Janu. natus Christus in Bethlehem Judeae :* « naissance du Christ à Bethléhem, le 25 décembre ».

La fête de Noël existait donc à Rome en 354. Mgr Duchesne a trouvé dans la *Depositio episcoporum* de la même collection, une raison de croire que, déjà en 336, on célébrait à Rome, le 25 décembre, la naissance du Sauveur. Ce calendrier des anniversaires épiscopaux, qui est de 336, commence le 27 décembre et se termine au 8 décembre. C'est une preuve que l'année ecclésiastique commençait déjà alors avant le 1er janvier, commencement de l'année civile : elle devait commencer entre le 8 décembre et le 27 du même mois; ce ne pouvait être que par la fête du 25 décembre, mentionnée dans l'autre document. L'on peut donc croire, après Mgr Duchesne, que, déjà en 336, on célébrait à Rome l'anniversaire de la Nativité du Sauveur au 25 décembre. « La fête de Noël, écrit-il, est à Rome antérieure à l'année 336. De combien? Nous l'ignorons. Il est sûr au moins qu'elle n'existait pas en 243; l'incertitude s'étend à quatre-vingt-treize ans. » (*Bulletin critique*, 1890, pp. 54 seq.)

Ces quelques renseignements suffisent pour résoudre les difficultés de notre correspondant, et montrer qu'il ne peut être question de 332, ni même de 336 pour la rédaction de la collection philocalienne. Elle est en réalité de 354, bien qu'elle reproduise des documents plus anciens : de là les divergences de date que signale notre abonné. Dom Michel DARAS.

LE PREMIER VENDREDI DE L'AN



QUELLE *messe votive du Sacré-Cœur faut-il chanter le premier vendredi de l'an?*

Un décret de la S. C. des Rites en date du 27 juin 1923 défend de dire les 2, 3 ou 4 janvier la messe votive solennelle du Sacré-Cœur et lui fait substituer celle du 30 décembre *Puer natus est nobis*, sans mémoire du Sacré-Cœur. Ce décret ne fait qu'appliquer la rubrique du nouveau missel (1923) à la date du 25 décembre : « En cas de messe votive solennelle de Notre-Seigneur ayant pour objet le même mystère que celui de l'Octave de la Nativité, on prendra durant cette octave et aussi du 2 au 4 janvier, la messe *Puer natus est nobis* [1]. »

Or, dit le commentaire des *Ephémérides liturgiques* à ce décret (XXXVII, 1923, nº 8, août, p. 290), la messe votive solennelle concédée aux premiers vendredis célèbre, aux termes même de sa collecte *praecipua in nos caritatis ejus beneficia*.

1. Si dans quelque endroit on célèbre un de ces jours l'office de l'Octave de la Circoncision, on en dira la messe. S. C. R. 26 octobre 1923 ad 2m (*A. S. S.*, XV, pp. 560-561).

Quant à la défense d'ajouter la mémoire du Sacré-Cœur, elle est basée sur les nouvelles rubriques générales du Missel (tit. V, n. 3), prohibant les mémoires à la messe *de identico Domini mysterio*. C'est à bon droit que les *Ephémérides* étendent ce principe et cette défense à la Messe de la Vigile de l'Épiphanie et à celle de toute fête de Notre-Seigneur.

LA LECTURE DES PÉRIODIQUES PAS INTERDITE DANS LES SÉMINAIRES?

On nous écrit de France : *Mon Très Rev. Père, Je suis directeur de Grand Séminaire, abonné fervent des premiers jours. Puis-je* tuta conscientia *répandre votre merveilleuse Revue parmi nos chers séminaristes?*

Nous répondons par ces lignes du *Recrutement sacerdotal* (mai 1923) :

Extrait du *Catalogus praecipuorum quae abrogavit jus canonicum*, par le P.-G. Hoornaert, S. J. (*Action catholique*, 79, chaussée de Haecht, Bruxelles, 1922), page 7 : *Revocata est prohibitio legendi diaria in seminariis*. Et l'auteur cite le numéro du 20 mars 1920 des *Periodica*, du P. Vermeersch, page 88. Le P. Vermeersch, l'éminent professeur de l'Université Grégorienne, consulté par nous sur les raisons qu'il avait eues de considérer cette mesure comme rapportée, a bien voulu nous répondre :

« Aucun décret n'a expressément révoqué les prescriptions de Pie X. Mais le « codex » ayant traité « ex professo » la matière des séminaires, j'ai appliqué le principe formulé par le « codex » : Quand une loi reprend une matière pour la traiter, elle abroge les lois précédentes (Canon 22). »

ADORATION PERPÉTUELLE EN LA VIGILE DE PENTECOTE

A P..., *l'Adoration perpétuelle, fixée au* 19 *mai, coïncidait cette année avec la vigile de Pentecôte. Comme il y a deux messes solennelles, quel* Introït *faut-il chanter, le* Graduale *n'en donnant pas ni pour la messe qui suit la bénédiction des Fonts, ni pour quelque autre?*

En effet, les rubriques ne prévoient pas qu'en ce jour on chante deux messes solennelles. Le digne accomplissement de tous les rites de la fonction du jour requiert assez de temps pour qu'on n'ait pas envisagé ce cas. Peut-être d'ailleurs pourrait-on profiter de ce concours de prêtres et de peuple pour donner tout le relief possible à ces solennités, d'ordinaire peu soignées et encore moins suivies.

Le missel donnant pour les messes *privées* l'Introït *Cum sanctificatus fuero, (Dum sanctificatus fuero)*, on pourra chanter celui-ci : il se trouve marqué au *Graduale* le mercredi après le IVe dimanche de Carême. Le mot messe *privée* n'implique d'ailleurs nullement une messe sans chants, mais s'oppose à messe *conventuelle* ou *officielle*. *In casu*, ce sera se conformer à l'esprit, voire à la lettre de la rubrique, que de réserver pour la messe la plus suivie, la plus *paroissiale* ou solennelle, celle sans Introït, avec la bénédiction des Fonts baptismaux. L'autre, la *privata* avec

Introït sera la messe *secondaire* et non la principale, ce que le troc des longues leçons contre un bref Introït lui vaudrait certainement, n'était la rubrique vigilante et le Graduel traditionnel. Dom Joseph KREPS.

REPRÉSENTATIONS DU « CŒUR EUCHARISTIQUE »

MON *Révérend Père, Un artiste voudrait représenter* le cœur eucharistique de Jésus en figurant un ostensoir autour du Cœur de Notre-Seigneur.

1° *N'existe-t-il pas un décret de la Sacrée Congrégation des Rites ou de la Congrégation de l'Inquisition défendant de représenter le Cœur de Jésus sur une hostie?*

2° *Cette défense s'appliquerait-elle au cas qui nous occupe si l'on représente toute la personne de Notre-Seigneur?*

3° *Distinguons aussi entre une image destinée au culte privé et une image destinée au culte public. Pourriez-vous me donner une réponse? La question me semble intéressante.*

Pour ma part, je ne suis pas enthousiaste de cette nouvelle subtilité.

Réponses :

1° Il est défendu de représenter le Sacré Cœur de Jésus sur une hostie : Décr. de l'Inq. 3 juin 1891 : « Nova emblemata S. C. Jesu in Eucharistia non esse ab Apostolica Sede adprobanda. Ad fovendam fidelium pietatem satis esse imagines S. C. in Ecclesia jam usitatas et adprobatas. » (*Acta Sanctae Sedis*, XXIV, p. 573.) Ce qui semble devoir s'appliquer même si on représente toute la personne de Notre-Seigneur;

2° Pour le culte au Cœur eucharistique, il est permis et indulgencié comme dévotion privée. Il était strictement défendu dans le culte public jusqu'au 9 novembre 1921, où un décret de la Congrégation des Rites a instauré la fête du Cœur eucharistique comme Duplex Majus, à Rome et dans les diocèses qui en feront la demande;

3° Pour le cas du Cœur avec ostensoir, si cette image est destinée au culte public, elle semble tomber sous le coup du canon 1279 du Code reprenant un décret du concile de Trente, sess. 25 : l'évêque doit approuver les images destinées au culte si elles sont *insolitae*. Dom DAVID MAFFEI.

III. ÉPHÉMÉRIDES

1923

6-13 mai : BRESCIA

LA *Seconde Semaine liturgique* [1] s'est réuni à l'occasion des fêtes centenaires des saints martyrs Faustin et Jovite.

Dimanche 6 *nov :* A la messe de 6 heures, homélie par S. G. Mgr l'évêque, sur le culte des saints martyrs patrons de Brescia. Conférence du soir : « La Liturgie de l'Église. »

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales*, VII (1922), pp. 206-207; 208-212.

Lundi 7 mai : A la messe : le culte des martyrs et l'apostolat féminin. Deux conférences le soir : « Les Rogations. — Valeur spirituelle de la liturgie. »

Mardi 8 : Au matin : La liturgie des défunts. Le soir : Le culte des reliques. — Les premières Vêpres des Martyrs.

Mercredi 9 : A la messe : Gloires religieuses et civiles de l'Ordre de Saint-Benoît. Le soir : Les martyrs dans les hymnes liturgiques. — La liturgie de l'Ascension.

Jeudi 10 : A la messe : L'Ascension et les martyrs de la foi. Le soir : Notre Ascension.

Vendredi 11 : A la messe : La vie liturgique et le sacerdoce. Le soir : La liturgie du Saint-Esprit. La prière liturgique.

Samedi 12 : Au matin : Les Rites de la sainte Messe. Le soir : La liturgie mariale. — La confirmation.

Dimanche 13 : Jésus-Christ, roi des Martyrs.

20 mai : VINCENZA

Joyeuse entrée dans le monde d'une nouvelle *revue liturgique*, le *Bolletino liturgico*, mensuel dirigé par l'abbé Emmanuel CARONTI, abbé bénédictin de Parme. L'administration au *Palazzo Vescovile de Vicenza*. Abonnement : l. 3,50.

20-22 mai : LIÉGE

Un *Triduum liturgique* célébré sous le haut patronage de S. G. Mgr Rutten, évêque de Liége, et la présidence d'honneur de S. G. Mgr Laminne évêque auxiliaire, a attiré aux messes de communion, aux offices solennels, aux séances d'art une magnifique affluence, et a glorifié splendidement la divine Eucharistie. La pensée directrice qui a guidé le généreux organisateur, M. l'abbé Moureau, se trouve marquée dans le titre même du luxueux libretto-programme : *Triduum liturgique. — L'Eucharistie.* Il fallait que fût proclamée l'unité de but qui relie le mouvement liturgique et la propagande eucharistique, unité d'ailleurs que l'on voit s'affirmer avec une force croissante dans nombre de congrès eucharistiques tenus, ces deux dernières années, en Italie et en France. « Le centre du *culte,* disait S. Ém. le cardinal La Fontaine, patriarche de Venise, à la Semaine liturgique de Brescia en mai 1923, le cœur palpitant de la vie religieuse, c'est le *Sacrifice de l'autel.* »

Les chants liturgiques furent exécutés, sous la vivante direction de Dom David : aux offices pontificaux par un chœur de cinq à six cents voix ; à la messe solennelle d'enfants, par un groupe de deux cents d'entre eux. Ces unissons grégoriens donnent vraiment à la célébration des saints mystères une merveilleuse grandeur. Et c'est à bon droit qu'il fut demandé dans les sections d'étude : que les Confréries du Très Saint Sacrement prennent très spécialement à cœur de promouvoir cette splendeur du culte eucharistique, — que les cercles d'études féminins organisent une section grégorienne, — que dans les écoles, on consacre au chant grégorien, une partie du temps consacré à la musique.

Une homélie de haut et fécond enseignement par Mgr Laminne; trois

beaux sermons du R. P. Bessières, S. J.; une conférence où M. P. Van der Meer raconte « avec une simplicité et une force de conviction prenantes, d'une parole qui rayonnait la paix et l'amour, les étapes d'une conversion — la sienne — réalisée par l'intermédiaire de la liturgie, comprise non seulement dans ses formes, mais dans ses divines réalités » : telle fut la partie doctrinale du Triduum, excellente dans sa brièveté.

La partie artistique fut non moins remarquable : la représentation du « Mystère » eucharistique : *Tharsicius* par le Collège Notre-Dame de la Paix de Namur, — une audition de pièces grégoriennes sous la direction de Dom David, — une autre de polyphonie classique par l'*A capella liégeois* sous la direction d'un artiste délicat, M. L. Mawet, — une audition d'orgue, qui donna le sentiment de la perfection, par M. J. Jongen, — une conférence pleine d'intérêt par M. A. Gastoué, illustrée par M. Mawet, sur le rôle de l'orgue à l'église, — une autre très longuement applaudie, l'Art et le Culte, par Dom Sébastien Braun, de l'abbaye de Maredsous, qui avait organisé une exposition d'artistes modernes chrétiens. Les arts s'étaient unis pour magnifier l'Eucharistie.

Dom Maur Grégoire.

21 mai : VANNES

Journée des maîtrises. Ni lecture de rapports, ni exposés de théoriques. Rien que la pratique. Grand'Messe et Vêpres solennelles chantées entre chœur et nef par quinze cents voix. La Journée se terminait par une séance où les trente-cinq groupes représentés interprétèrent chacun une pièce à leur choix : les moins avancés et les plus récemment fondés profitèrent de l'exemple plus parfait des autres.

21-24 juin : VALENCE

S. G. Mgr Fayet voulut que dans le *Congrès Eucharistique* de Valence le vrai sens de la dévotion eucharistique fût indiqué et inculqué, selon la grande tradition de l'Église, par une célébration modèle et répétée, de la messe solennelle, de la messe chantée. Chacun des quatre jours il y eut, soit à la cathédrale, soit dans quelque autre église une messe chantée en grégorien. Outre les conférences spéciales, données par Mgr Lamerand, il y eut chaque jour une conférence pratique sur la liturgie et le chant sacré, avec exercices appropriés. La séance des enfants fut particulièrement remarquable. L'orateur, Dom David, conquit son charmant auditoire. A son issue, un prêtre qui avait amené un groupe d'enfants de quelque village lointain, disait : « Eh bien ! on ne dira pas au moins, que la liturgie et le chant grégorien ne sont pas faits pour les enfants ! »

Le dimanche de la clôture, messe pontificale en plein air dans un vaste parc.

29 juin : AGEN

Journée grégorienne réunissant environ quatre cents chantres. Direction de Dom David. Au grand orgue les abbés L. Boyer et Lacaze.

S. G. Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, fit une allocution pleine

d'éloges et d'encouragements pour la croisade grégorienne. Avant Vêpres, séance d'études d'une très bonne tenue.

4-8 juillet : PARIS

Le *Congrès eucharistique,* national, se réunit sous la présidence de S. Ém. le cardinal Dubois, entouré de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques de France. A la *section sacerdotale* un rapport de M. le chanoine BLOUET, supérieur du grand séminaire de Coutances, insista sur le respect et la propreté des tabernacles, des autels, des églises, des linges sacrés : ne laisse-t-on pas trop longtemps sur l'autel où l'on célèbre chaque matin, disait-il, une nappe d'une propreté si douteuse qu'on n'oserait pas en couvrir la table où l'on prend ses repas ! Remarque excellente et réaliste : la maison de Dieu sera souvent moins propre et moins belle que la maison du curé; assurer la propreté et l'esthétique de celle-ci sera garantir la décence de celle-là. Le rapporteur pria également MM. les curés d'assurer aux enfants de chœur une formation convenable : chose difficile et rare en nos temps.

Aussi les vœux émis à cette section disent-ils :

4° *Que tous les prêtres soient les zélés observateurs de* toutes les règles liturgiques *concernant le culte de l'Eucharistie, en particulier dans la* célébration de la messe, *digne, attente et devote; ainsi que la* propreté de l'autel *du Très Saint Sacrement.*

5° *Qu'ils s'appliquent à trouver des enfants de chœur, surtout parmi ceux qui fréquentent le catéchisme; à les bien former et à les stimuler en faisant de leurs fonctions une* récompense de leur piété et de leurs efforts.

A la *section des Dames,* Mlle Jeanne HIS, de l'Union noëliste, lut un très joli rapport sur le concours féminin dans l'entretien des vêtements cultuels. Nous tenons à reproduire sous peu dans les *Questions liturgiques et paroissiales* ce judicieux rapport.

A la *section des hommes,* M. Robert VALLERY-RADOT recommande l'assistance quotidienne à la messe, dans des termes que nous reproduirons également dans nos *Informations.*

Dom SIMON, de l'abbaye de Solesmes, traita de la liturgie de la Messe considérée en fonction du sacrifice eucharistique. M. le chanoine GAILLAUD, de Lyon et M. Charles FLORY demandèrent que dans toute association une place fût donnée à l'assistance à la messe et aux offices liturgiques.

27-31 Août : TONGERLOO

La *septième semaine liturgique flamande* a tenu ses assemblées dans l'abbaye norbertine de TONGERLOO (province d'Anvers), du 27 au 31 août dernier. Le programme s'est déroulé d'autant plus méthodiquement qu'il avait été plus soigneusement préparé. On avait organisé pour l'occasion une exposition d'objets d'art ancien, où les trésors des églises de notre Campine anversoise voisinaient avec le reliquaire, l'épistolaire et les vieilles chasubles de Tongerloo.

Première journée.

Le R. P. VERWILST, O. P., de Rotterdam, président de la Semaine, nous donne la première leçon sur *Le Culte marial dans les Eglises d'Orient.* Je souligne l'importance de cette étude pour qui s'intéresse au culte de la Vierge dans la liturgie romaine, plusieurs de ses fêtes nous venant de l'Orient. C'est ce qui explique du reste comment, trop souvent, elles sortent du cadre logique de notre cycle liturgique occidental. Ainsi l'Annonciation, dont les Grecs, ne suivant en cela que les lois physiologiques, avaient fixé la date au 25 mars, avait-elle chez nous sa place logique tout indiquée pendant l'Avent, comme le comprenaient si bien nos pères *(messe d'or).* Maintenant la fête grecque vient-elle troubler le développement normal de notre liturgie quadragésimale.

Le Révérend Père se demande s'il ne faut pas chercher de même en Orient l'origine de la fête du 2 juillet, faisant double emploi avec la Visitation célébrée au vendredi des Quatre-Temps de l'Avent; le 2 juillet, en effet, les Maronites lisent l'Évangile de la Visitation, en commémoraison de l'arrivée du manteau de la Vierge à l'église des Blachernes, ce qu'ils considéraient comme une visitation de la Reine des Cieux à sa bonne ville de Constantinople.

Deuxième journée.

Conférence de Dom Idesbald VAN HOUTRYVE du Mont César, sur *La Liturgie et la Vie spirituelle,* conférence fondamentale de cette semaine, comme le fit remarquer M. le Président.

Après la conférence, une discussion s'engage sur la portée réelle de cette affirmation, si souvent répétée, que chaque fête liturgique nous apporte ses grâces spéciales. L'accord se fait sur la question de fait : puisque l'Église les demande, il est bien sûr que chaque mystère célébré nous les apporte. Quant à l'explication théologique de ce fait, il semble qu'il faille recourir au principe de saint Paul, repris par saint Thomas, que chaque « action et passion » du Christ a une vertu sanctificatrice propre. Il est dès lors tout naturel qu'au jour où l'Église revit chacun de ces mystères, cette grâce particulière nous soit appliquée, la liturgie y aidant à la fois objectivement, *ex opere operato* (partie sacramentelle), et subjectivement en nous préparant merveilleusement d'esprit et de cœur à communier aux dispositions du Christ dans chacun des états particuliers de sa vie terrestre.

Toute l'après-midi de cette deuxième journée est consacrée à la question très actuelle de *la construction de nos églises.* Avec son talent de causeur qu'on lui connaît, M. l'abbé ENGLISH nous donne une leçon, pleine d'esprit et de verve, sur la direction à donner par les liturgistes dans la construction et l'aménagement des églises. Il pose en principe que l'Église étant un monument vivant, c'est-à-dire un monument qui conserve encore toujours sa première destination, on peut se permettre certaines libertés lorsqu'il s'agit de l'adapter aux nouvelles exigences d'une vie toujours en mouvement, et qu'à plus forte raison il faudra tenir compte des aspirations modernes et des prochaines victoires du mouve-

ment liturgique, lorsqu'il s'agit d'en construire de nouvelles. Liturgistes avant tout, nous serons ensuite et en conséquence : esthètes, rubricistes et archéologues, aimant les vieilles traditions, précisément parce qu'elles étaient un jour forme vivante de vie religieuse, — héritage précieux de temps meilleurs où la liturgie était encore comprise et vécue.

Après M. English, deux architectes hollandais, MM. THUNISSEN et SIEBERS nous entretiennent encore sur le *même sujet* de la construction des églises. M. Thunissen passe en revue, sur l'écran, plusieurs églises construites les derniers temps en Hollande, et note les progrès réalisés depuis l'époque néo-gothique. M. Siebers rompt une lance en faveur du symbolisme.

Troisième journée.

Mercredi, le R. P. HUFF, S. J. nous donne une lecture — signe des temps ! — sur *saint Ignace et la Liturgie ;* lecture très documentée qui montre avec quelle dévotion ce saint disait sa messe et son bréviaire, et avec quel soin jaloux il veillait à ce que ses fils gardent toujours le respect nécessaire pour la sainte liturgie.

Le sympathique curé BEUKERING de Rotterdam nous parle longuement de *la Propagande liturgique* au sein des paroisses. Il insiste sur la nécessité d'un enseignement liturgique substantiel, enseignement qui se prêtera admirablement à l'application de la méthode d'intuition ; il nous montre par plusieurs exemples comment on peut se servir de la liturgie pour faciliter au peuple l'intelligence des vérités abstraites ; il nous inculque qu'avant tout il faut réapprendre aux fidèles l'assistance intelligente, ou plutôt : la participation active au saint Sacrifice de la Messe.

Avec beaucoup de méthode, M. l'abbé VERMOESEN devait revenir l'après-midi sur le *même sujet ;* il nous dresse tout un plan de propagande liturgique, et insiste sur la nécessité de la formation de scholae cantorum.

Ce soir, M. l'abbé CROEGAERT nous donne une conférence-type, avec projections lumineuses, sur *Les Ordinations sacerdotales.*

Quatrième journée.

Pour jeudi matin était réservée la leçon que M. le chanoine CALLEWAERT nous devait donner, avec sa clarté de professeur de séminaire et sa simplicité habituelle, sur *L'Offrande au saint Sacrifice de la Messe.* Trop souvent, l'offrande passe inaperçue entre la messe des catéchumènes et le Canon. Et pourtant, s'il y a, de l'avis unanime des savants, un élément essentiel à tout sacrifice, c'est bien l'offrande, la soustraction d'une chose à l'usage commun pour la consacrer à Dieu. L'offertoire est donc, avec la communion, la partie où la participation des fidèles doit se faire plus active et plus intime. Faisons tout notre possible pour en convaincre le peuple ; expliquons lui comment il peut extérieurement participer au saint Sacrifice par la quête, les *stipendia,* « l'offrande de la messe des morts » et autres traditions, dont trop hélas se sont perdues, et qui étaient les seuls vestiges de cette grande idée, si vivace autrefois au cœur des-chrétiens, de la participation au saint Sacrifice.

M. l'abbé VAN EECKHOUTTE parlant de la *Propagande liturgique dans*

l'enseignement moyen, nous montre comment dans ce domaine il faut tirer parti des « à propos », et insiste sur l'importance de l'intuition au point de vue méthodologique.

L'après-midi est consacrée au *Plain-Chant*. Dom LIBERT BORNAUW de Termonde nous indique les moyens pratiques pour amener le peuple à chanter pendant les offices. Le chanoine WENDELEN, qui nous parle du chant prémontré, agrémente sa conférence de quelques exécutions de mélodies propres à l'ordre norbertin, montrant comment ce serait s'appauvrir que de délaisser ces particularités du chant grégorien.

Cinquième journée.

Le dernier jour nous apporte une excellente leçon d'habillement liturgique, donnée par M. le chanoine MAERTENS. Impossible de résumer ici les indications courtes et très pratiques. Pareille conférence mériterait une large diffusion dans les presbytères, couvents et sacristies, où elle ferait un bien immense. Mgr HEYLEN, évêque de Namur, a daigné honorer de sa présence la dernière séance de notre Semaine liturgique, et nous adresser quelques paroles de sympathie et d'encouragement. Il ne resta plus guère le temps à Dom Modeste VAN ASSCHE de développer son sujet : *La Propagande liturgique par la Presse*...

Mgr LAMY, président d'honneur, qui nous a si cordialement reçus pendant ces quelques jours, prononce une brève allocution de clôture.

Puisse cette Semaine liturgique, couronnée d'un plein succès, avoir contribué à faire mieux connaître, aimer et pratiquer la sainte liturgie par tous ceux qui, avec tant d'attention, en ont suivi les leçons et les très beaux offices.

Dom Gommaire LAPORTA.

11 septembre : EINDHOVEN

Réunion annuelle de la *Liturgische Vereeniging* du diocèse de Bois-le-Duc.

A 10 h. 30, messe solennelle à l'église Sainte-Cathérine. *Missa dominicalis* et *Cantate au Saint-Sacrement* de WINNUBST. A 3 heures, réunion des membres correspondants. A 4 heures, réunion générale. Chants grégoriens et polyphones, rapport annuel, conférence sur la *prière liturgique*, par l'abbé J. TEULINGS, échange de vue et clôture.

NÉCROLOGE

† 8 juin 1923 : Chanoine Clément Besse.

Le monde religieux et artistique apprit avec consternation la soudaine disparition, à l'âge de cinquante-quatre ans, de ce vaillant esthète et de ce prêtre de bien. Esprit ouvert et cœur chaleureux, le distingué professeur de philosophie à l'*Institut catholique* laisse d'unanimes regrets. Ses chœurs des *Franciscaines de Saint Germain-en-Laye* et leur talentueux organiste *Albert Alain* resteront comme une des plus pures gloires musicales de France. L'art grégorien perd en lui un partisan éclairé ; protagoniste du système *Houdard*, le chanoine Clément Besse étudiait les problèmes grégoriens dans toute leur ampleur. Son esprit était assez chercheur pour rendre son âme hospitalière.

IV. BIBLIOGRAPHIE

Amann, Émile.

1922. — Le dogme catholique dans les Pères de l'Église. *Paris, Beauchesne,* 1922, 19 × 12, VIII-420 *pp., fr.* 7.50.

Anthologie inspirée par l'*Euchiridion patristicum,* destinée à ceux qui s'initient à l'ancienne littérature chrétienne. Elle choisit parmi les passages des Pères les plus importants pour l'histoire de la doctrine, les plus anciens, les plus caractéristiques. Plusieurs de ceux-ci ont un intérêt liturgique immédiat, spécialement pour l'Eucharistie et le Baptême.

Appelman, N.

1922. — Tractatus de Missis de Requiem et votivis. – * *Monster, officina liturgica,* 1922, 23 × 15, 49 *pp.*

Exposé clair et bien utile, après toutes les nouvelles réglementations, des lois liturgiques présentes concernant les messes du Requiem et votives.

Béringer, R., abbé.

1922. — Recueil documentaire. Première série : la sainte Eucharistie. Tome troisième : la sainte Messe. * *Paliseul, Bodson,* 1922, 25.5 × 16.5, 311 *pp.*

La collection documentaire de l'abbé Béringer [1] s'enrichit d'un volume sur la sainte Messe qui intéressera de façon plus spéciale nos lecteurs et où notre Revue a été largement citée.

Bricout, J., abbé.

1922. — L'éducation du clergé français. * *Paris, Bloud et Gay,* 1922, 19 × 12, 128 *pp.,* 4 *francs.*

L'ouvrage de M. l'abbé Bricout ne s'occupe que du régime actuel présidant à l'éducation du clergé séculier de France. Il se borne, après un bref chapitre historique, à envisager la pratique de nos jours et en parle avec la plus haute compétence. L'interprétation courante en France des canons du nouveau code ayant trait aux séminaires n'en est pas le moindre intérêt. L'auteur relève au passage e canon 1369 prescrivant aux séminaristes d'être propres, polis, distingués dans leur langage et tout leur maintien. « Il est bien dommage, ajoute-t-il, que Icard et Branchereau, ces maîtres vénérés qui nous recommandaient si instamment » la politesse et les convenances ecclésiastiques « ne soient plus là pour se délecter à la lecture d'un tel canon ». (pp. 50-51.)

Pourrions-nous, sans manquer d'égard, marquer après cela notre étonnement de la part congrue assignée à la Liturgie, qui fait tout au moins partie des *convenances ecclésiastiques?* Voici tout ce qu'il en est dit : « Le droit canonique a réussi presque partout à se séparer de la théologie sacramentelle et morale. *De même, la liturgie...* Ces diverses disciplines n'étaient pas oubliées autrefois. Mais peut-être vaut-il mieux qu'elles soient professées en des cours spéciaux. » (p. 68.)

Pour la *sociologie,* la chose ne fait pas de doute (p. 69), mais pour la *liturgie...* Il est vrai que l'ouvrage ne veut nous renseigner que sur ce qui se pratique et ne prétend pas tracer des programmes. Nous croyons d'ailleurs qu'en bien des séminaires français, la Liturgie est un peu plus à l'honneur.

Bricout, J., abbé.

1922. — L'enseignement du catéchisme en France. * *Paris, Bloud et Gay,* 1922, 19 × 12, VIII + 128 *pp.,* 4 *francs.*
Coll. : L'EFFORT CATHOLIQUE FRANÇAIS.

L'ancien directeur de la *Revue du clergé français* ne parle dans cette brochure que des *cathéchismes paroissiaux* et en examine la situation : il la trouve bonne, mais à

1. Voir *Les Questions liturgiques et paroissiales,* VII (1922), p. 236.

améliorer. Il regrette à ce propos que la liturgie ne fasse point partie intégrante du catéchisme, ou bien n'y soit mentionné qu'à de rares intervalles et en quelques lignes seulement. « Peut-être est-ce trop peu, dit l'auteur, puisque aussi bien nous sommes obligés, pour concrétiser notre enseignement, d'insister davantage sur l'histoire et la liturgie, et que bon nombre de nos enfants n'en sauront et retiendront que ce qu'ils en auront appris dans leur catéchisme même. » (p. 45.) Et il rappelle à ce propos ces paroles du troisième des catéchismes proposés par Bossuet, son catéchisme liturgique [1] : « Si les chrétiens prenaient bien seulement l'esprit des fêtes, ils n'ignoreraient rien de ce qu'ils doivent savoir; puisqu'ils trouveraient dans ces fêtes tous les bons enseignements et ensemble tous les bons exemples. » (p. 13.)

Buvée, H., docteur en droit canonique.

(1921). — Mémento pratique du ministère paroissial en conformité avec le nouveau Code canonique. * *Paris, Bonne Presse* (1921), 20.5 × 13, XI-324 *pp.*

Ce Mémento se recommande par sa clarté et le groupement méthodique des matières à tous les prêtres qui désirent se renseigner rapidement sur les règles canoniques d'application quotidienne dans le ministère. Les questions relatives à l'administration des sacrements absorbent les deux tiers du volume, divisé en trois grandes parties : Notions sur l'office du Curé et la Paroisse. — Devoirs du Curé. — Droits du Curé. Cet ouvrage rendra d'excellents services au clergé paroissial.

D. Boniface JANSSENS.

Casel, Odon, Dr, O. S. B.

1923. — Die Liturgie als Mysterienfeier. * *Fribourg-en-Brisgau*, 1923, 17 × 11, XIII + 157 *pp.*, *fr.* 2.20. 3e, 5e *édition.*
Coll. : ECCLESIA ORANS (Ildephonse Herwegen) t. IX.

Intéressant travail de rapprochement entre les mystères païens et la liturgie chrétienne. Quoique certaines assertions en soient un peu outrées, cette synthèse est d'autant plus suggestive qu'elle est faite par un moine moderne jugeant en pleine connaissance de cause et respectant l'originalité chrétienne.

Charles, Pierre, S. J.

1923. — La Robe sans couture. Un essai de luthéranisme catholique. La haute Église allemande (1918-1923). * *Bruges, Beyaert*, 1923, 23 × 15, XII + 187 *pp.*, 8 *francs.*
Coll. : MUSEUM LESSIANUM. Section théologique.

Voici un livre d'un intérêt palpitant et écrit de main de maître. Il étudie « la constitution et les débuts d'une Haute Église » au sein du luthéranisme allemand « ressemblant par certains côtés à la *High Church* anglaise, et dont le but avoué est de catholiciser le protestantisme ». (p. XI.) Un seul désir a dicté tout ce volume, non celui de confondre, ni même celui de convaincre impérieusement, mais dans le respect de toutes les sincérités, le désir de rendre témoignage à l'unique pasteur de l'unique bercail... (p. XII.) Peut-être ces débuts de la *Hochkirche* ne consisteront-ils longtemps encore que de « longues et purifiantes expériences solitaires. Qu'on fasse crédit à la divine Providence. Si la stratégie du Pêcheur invisible, conclut l'auteur, nous paraît lente et sinueuse, si les résultats ne contentent pas notre appétit de succès massifs, apprenons à mettre un doigt sur les lèvres, et à guetter, dans le silence et la prière, comme les serviteurs des paraboles et les anciens voyants d'Israël vers l'horizon lointain, le Fils de la Promesse, celui qui doit venir et qui, peut être, ne tardera plus. » (p. 184.) Les détours de la Providence amènent de stupéfiantes choses : chez l'Allemand dont le triomphe, de son propre aveu, eût amené vraisemblablement un nouveau *Kulturkampf*, voici que la guerre, qui lui « apparut comme une sanglante liturgie » (p. 22), fait naître une Haute Église s'orientant vers le catholicisme, dont le programme loue hautement les pratiques liturgiques et élaborant un *Bréviaire* inspiré de Rome.

1. Cf. *Les Questions liturgiques*, II (1911-12), pp. 91-101, 151-158, 225-229, 313-318, 392-398, 468-472, 537-539.

Croegaert, Auguste, abbé.

(1922) [1]. — La femme chrétienne et la restauration liturgique. * *Bruxelles, Vromant* (1922) [2], 16.5 × 11, 32 *pp.*

Très bonne conférence donnée par le zélé professeur de liturgie du Grand Séminaires de Malines aux anciennes élèves de l'Institut Paridaens à Louvain. Basé sur l'enseignement du passé, l'auteur montre que la vie chrétienne puisait le meilleur de son esprit à la vie liturgique et engage les maisons d'éducation à être des foyers de restauration liturgique pour aider ainsi plus efficacement encore à la restauration du véritable esprit chrétien. Présentation luxueuse en deux couleurs.

de Corswarem, Paul. Ridder.

1923. — De liturgische boeken der Kollegiale O.-L.-Vr. Kerk te Tongeren vóór het concilie van Trente. * *Gand, Erasmus*, 1923, 22,5 × 14, 291 *pp.*, 20 *francs.*

Coll. : KONINKLIJKE VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR TAAL- EN LETTERKUNDE. Uitgave van het Salsmans-Fonds, 1.

Cette intéressante monographie de M. l'abbé chevalier de CORSWAREM nous donne l'inventaire détaillé des mss. de l'église N.-D. de Tongres, suivi d'une étude fouillée des particularités de la liturgie de la messe, de l'office et du calendrier propre à cette vénérable église. L'influence de Radulphe de Tongres y apparaît très marquée. Le plus ancien manuscrit est un évangéliaire (xe siècle) provenant du diocèse de Saint-Malo. Les liturgistes français regretteront que cette monographie soit rédigée en flamand. Nous ne pouvons toutefois que féliciter l'ACADÉMIE FLAMANDE d'avoir patronné une étude liturgique.

Delerue, F.

1923. — Au seuil de la Vie. Lettres et causeries. Préface de S. Ém. le cardinal Dubois. * *Paris, Téqui*, 1923, 2 vol., 19 × 12, VI + 235 et 282 *pp.*, 10 *francs.*

Ces lettres et causeries, dit la préface, « simples, doctrinales, pratiques — exposent sous une forme facilement accessible et vraiment attrayante, un programme de vie très complet pour la « jeune fille chrétienne et française ». Précises et attrayantes, elles orientent les actes, pensées, habitudes et destinées de la jeune fille. Elles lui conseillent, entre autres choses, de faire le matin un *examen de prévoyance* jugé plus profitable que l'examen du soir, de pratiquer une pénitence non pas austère, grave, maussade, mais sage, mesurée, souriante. L'assistance à la messe quotidienne et la pratique du « missel sacré » sont prônées. L'auteur les conseille de par l'autorité de M. de Genève, que d'aucuns disent n'être pas partisan de la Liturgie..., et cite cette parole du P. Faber : *L'amour de la messe est le criterium de la foi des nations.*

L'auteur a d'ailleurs consacré quelques pages à *l'estime de la liturgie* (t. II, pp. 153-161). Il qualifie celle-ci d' « intérêt pour l'esprit, attrait pour le regard, enchantement pour l'oreille, douceur pour le cœur, et force pour l'âme ». « L'aimer et la pratiquer me semble devoir compter parmi vos habitudes d'âme. A toutes celles que je vous ai signalées, dit-il, elle s'ajoutera, les couronnant, oserai-je dire; heureux serai-je, si fortes sont les raisons qui vous y invitent, de vous voir lui donner de votre vie une place de choix. » (p. 153.) Et il ajoute : « Ne faut-il pas convenir que, de nos jours, les auteurs de la vie spirituelle voient surtout « les rivières » où elle peut s'alimenter, tandis qu'autrefois les docteurs de la piété chrétienne montraient plutôt « l'océan », qui, à lui seul, suffisait à la nourrir. Et cet océan immense, inépuisable, infini, s'appelle la liturgie. La liturgie leur servait de tout : elle leur procurait la matinale méditation, provoquait le quotidien examen, les conduisait au tribunal du pardon, les préparait à la Table du Pain. Combien plus libres étaient les âmes ! Ne sont-elles pas tourmentées de nos jours, puisque certaines se demandent si, durant le saint Sacrifice, elle doivent suivre la messe ou faire leur méditation, et quand elles doivent pendant la messe, comme quitter celle-ci pour se préparer au divin banquet ! » (pp. 159-160.)

Ehrhard, R. P.

(1922) [1]. — La Confession. * *Avignon, Aubanel* (1922) [2], 15 × 9.5, 112 *pp.*

Brochure populaire traitant de l'origine, de la nature, des bienfaits, de la nécessité de la confession et des préjugés qu'on garde contre elle.

Fouqueray, Henri, P., S. J.

1910. — Histoire de la compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762). * *Paris, Picard*, 1910, 1913, 1923, 3 vol., 15, 20 et 30 *francs.*

Nous ne referons ici ni les éloges qui ont accueilli cette belle histoire ni relèverons les critiques de détails qu'elle a suscitée. Limitant notre point de vue, nous y trouverons matière à réflexions liturgiques. La liturgie est en effet un bien commun, que notre Revue défend contre toute monopolisation d'où qu'elle vienne : elle n'est pas une propriété bénédictine. Peut-être une tradition plus séculaire a-t-elle rendu notre ordre plus conservateur de ce bien. Il est en tout cas intéressant de constater qu'aux débuts de la Compagnie de Jésus, la vie liturgique avait au moins tous les droits de cité qu'elle gardait dans la vie chrétienne de l'époque. Le P. Maggio dans ses *Visites* prescrit : « Que tout office et toutes cérémonies soient toujours conformes au rite romain. Les matines seront chantées... la nuit de Noël, à la commémoration des morts... aux ténèbres de la Semaine Sainte, pendant laquelle on pourra aussi chanter les offices du matin. » (T. II, p. 192.)

« On peut garder l'usage de chanter les vêpres le dimanche et le jour des fêtes. Les cérémonies de la Chandeleur et des Rameaux ainsi que la bénédiction du cierge pascal, le Samedi Saint, pourront être accompagnés de chant. » (*Ibid.* p. 193.)

Aux élèves de collèges, il ordonne : « Tous apprendront à servir la messe et la serviront à leur tour... au collège, ils doivent tous parler latin et aussi élégamment que possible... Ils assisteront aux vêpres au réfectoire, ils réciteront avec le prêtre le *benedicite* et les grâces. » (*Ibid.* p. 209.)

Et voici une remarque peut-être plus liturgisante : « Ils entendront la messe chaque jour avec attention et piété; ils doivent alors n'avoir que leur manuel de prières, et ne pas s'en servir quand le prêtre parle à voix haute, afin de pouvoir méditer ce qu'il dit. Pendant que le prêtre parle à voix basse et durant le canon de la messe, ils prieront pour la sainte Église, le Souverain Pontife et les évêques, etc. » (*Ibid.* p. 208.)

La réglementation liturgique des maisons professes est aussi vigilante : « Il trouve peu séant, surtout pendant le saint Sacrifice de la messe, que les jeunes filles en grande toilette circulent dans les rangs, tendant à chaque personne leur aumônière : *neque enim decet... ut tales personae saepe juvenculae, compositae et circumornatae, per templum discurrentes, singulos adeant stipis quaerendae causa.* » (*Ibid.* p. 184.)

Le visiteur ne veut pas que pendant le carême il y ait dans leur église plus de sermons que le reste de l'année, c'est-à-dire les dimanches et les jours de fêtes : « Cela est bien suffisant, vu le proche voisinage de la paroisse où il y a un sermon chaque jour. » Le mois liturgique à l'église paroissiale ! Les « congrégations Notre-Dame » elles-mêmes, où les exhortations se faisaient d'ordinaire « par quelques grands théologiens » nous sont dépeintes sous un jour liturgique : « les méditations, pénitences, confessions et communions y estoient fort fréquentées. Ces dévotions y estoient facilement entretenues par le moien des grandes messes et vespres qui s'y chantoient en musique avec un grand appareil tous les dimanches et festes. » (*Apud* Carayon, *Docum. ined.* doc. I, p. 54.) (T. II, p. 211.)

Jos, E.

1923. — Le pain de Vie, avant et après la communion pour l'année liturgique. * *Tournai, Desclée*, 14.5 × 9, LVIII + 454 *pp.*, 7 *francs.*

Préparations à la communion et actions de grâces groupées autour de l'Évangile du jour donné tout le long. Pourra donner d'excellents fruits, à condition de ne pas empêcher de suivre la masse elle-même, cadre normal et adéquat de la Communion sainte.

Landrieux, Mgr, évêque de Dijon.

(1923). — Le premier enseignement par l'Évangile * *Marseille, Publiroc* (1923), 15.5 × 9.5, 16 *pp*.

Réimpression de la belle pastorale de Mgr de Dijon du 22 septembre 1922, publiée dans les *Questions Liturgiques et Paroissiales*, VII (1922) pp. 286-294. Puisse-t-elle être entre toutes les mains sacerdotales !

Mahieu, Hieronymus.

1923. — Probatio charitatis. Meditationes ad usum cleri. * *Bruges, Beyaert*, 1923, 18.5 × 11.5, XXI + 609 *pp*., 16 *francs*.

Faire connaître, estimer et pratiquer plus parfaitement les vertus chrétiennes et sacerdotales, spécialement la vertu de charité, qui exerce son empire sur toute la vie morale, voilà le dessein poursuivi par l'auteur dans un ensemble de méditations, d'oraisons, de bons propos et d'examens particuliers. On n'entend guère que des éloges sur cette Somme de la vie spirituelle du prêtre. L'introduction traite des fondements de la vie spirituelle et de la notion de la charité, nœud vital de toute la doctrine. Décrivant ensuite la nécessité et la supériorité de cette vertu (Pars I), l'auteur résume toute la pratique de la perfection sacerdotale sous deux chefs : la charité envers Dieu (Pars II), et la charité envers le prochain (Pars III). Le titre du volume fut inspiré par l'idée que la charité est « le lien de la perfection » (p. VI). L'auteur aurait pu expliquer plus clairement l'influence que la charité exerce sur le perfectionnement des vertus. Il se contente de quelques citations, bien courtes, de saint Thomas (p. 40), mais sans entrer dans le moindre développement. En plusieurs endroits il approuve sans restriction la formule « Caritas est forma virtutum », qui pourtant au point de vue philosophique est assez difficile à soutenir. Sans doute, la perfection d'un acte moral lui vient de son ordination à la fin dernière. Cette ordination étant causée par la volonté, celle-ci est vraiment cause efficiente de la perfection ou « forme » de l'acte moral; en d'autres mots, la volonté « forme activement » les actes vertueux. D'autres part la vertu de charité perfectionne la volonté en « vue de l'élection de la fin dernière, et, à ce compte, on peut dire qu'elle aussi est « en quelque sorte », cause efficiente de la perfection ou forme des actes vertueux. Mais de là à dire qu'elle en « est » la forme, il y a toute la distance qui existe entre la notion de cause efficiente à celle de cause formelle, S. Thomas ne dit-il pas (IIa, IIae, qu. 23, art. 8 in c.) : « pro tanto *dicitur ecce forma virtutum* » et il explicite (ad Im.) : « *charitas dicitur esse forma aliarum virtutum* non quidem *exemplariter, aut essentialiter*, sed magis effective ». Dire que la charité est la forme des vertus, c'est dire, sans y prendre garde, qu'elle est de l'essence de tout acte parfaitement vertueux, et il n'y a pas lieu d'être surpris de voir que les protestants répètent toujours cette objection.

Nous n'entrerons pas ici dans une discussion détaillée de bien des affirmations de l'auteur. Nous n'en retiendrons que quelques-unes qui concernent la liturgie. D'abord nous n'avons trouvé comme définition qu'une phrase se rapportant aux lois liturgiques : « Leges liturgicae regulant relationes nostras cum Deo. Ita specificantur praecepta primae tabulae et consilia quae spectant relationes cum Deo. » Pour bien comprendre ce que l'auteur veut dire il faut comparer le texte cité du P. Tissot, qui est plus ahurissant encore : « Les lois liturgiques, ce mot est pris ici dans son acception la plus large, règlent ses rapports (du prêtre) avec Dieu... C'est dans les règles liturgiques que se précisent pour lui les trois commandements, ainsi que les conseils, qui déterminent ses rapports avec Dieu, et c'est là qu'ils trouvent leur forme sacerdotale. » (TISSOT, *La vie intérieure simplifiée*, IIe part., liv. I, chap. II, 10e éd. p. 273.) Nous avouons ne pas bien comprendre le conseil de M. Mahieu : « Non nimium protraheretur recitatio, si in psalmis ad asteriscum brevissima fierit pausa, puta ibi respiratio... » (p. 469.) Faut-il en ce cas respirer une seconde fois entre les versets? L'explication de l'origine des heures canoniales est réduite à sa plus simple expression (p. 466) : on a prié la nuit, le matin, le soir, et le reste de la journée a été divisé en cinq parties, juste de quoi mettre les petites heures .. Enfin nous ne voyons pas comment, avec la méthode de l'auteur, chaque verset de psautier, chaque parole de la vie ordinaire, ne pourraient servir à nous préparer à la messe (p. 464).

D. André STOELEN.

Marbeau, E., Mgr.

1923. — Catéchisme du saint concile de Trente. * *Tournai, Desclée & Cie*, 1923, 14 × 8.5, XXIX + 827 *pp.*, *fr.* 7.50.

Coll. : BIBLIOTHÈQUE DE LA VRAIE ET SOLIDE PIÉTÉ DE MGR E. MARBEAU.

Bienvenu ce manuel mettant à la portée de tous le catéchisme du concile de Trente, trop peu répandu et consulté. Une table analytique et alphabétique très complète et la distribution des matières selon les évangiles des dimanches de l'année liturgique en rendent l'utilisation très pratique.

Moretti, Aloysius, abbé.

1923. — Caeremoniale solemnium functionum Hebdomadae Majoris pro clero universo pontificalium privilegiis non insignito, iuxta ritum romanum synoptica forma redactum. * *Turin, Marietti*, 1923, 19 × 12, 161 *pp.*, 18 *francs*.

Cérémonial de Semaine Sainte éminemment pratique. Tout le texte est schématique et disposé en tableau de huit colonnes. Avant chaque cérémonie, un résumé des objets à préparer. Impression en deux couleurs. En passant, remarquons avec l'auteur qu'en lisant l'épître des Rameaux, le célébrant, à la messe solennelle, ne doit *pas s'agenouiller* aux mots *ut in nomine Jesu* récités par lui dans sa lecture privée, mais il accomplira ce rite au moment de la lecture officielle de ces mots par le sous-diacre. C'est un point à sauvegarder : la messe solennelle s'accomplissant par divers ministres, le célébrant doit sauvegarder leur autonomie. Les lectures à voix basse pendant une lecture officielle sont d'origine privée.

Roque, P. M., abbé.

1923. — La liturgie du Baptême. * *Evreux, Imprimerie de l'Eure*, 1923, 17.5 × 11, 21 *pp.*

Exposé objectif de tous les rites du Baptême, entremêlé de courtes explications historiques et liturgiques. Bonne brochure de propagande.

Soenens, F.

1923. — Les édifices du culte et leurs conceptions nouvelles. * *Roubaix, Delannoy-Flipo*, 1923, 19 × 13.5, 140 *pp.*, 5 *francs*.

Ce livre est écrit dans un esprit surnaturel : il veut rendre agréable la maison de Dieu et de ses serviteurs. L'écrivain en architecte de son temps sait ce que veut dire : attirer les âmes à l'église, avoir l'esprit de paroisse, aimer sa paroisse. Il sait toutes les difficultés de satisfaire aux exigences multiples de la vie paroissiale; ses conseils n'en sont que plus profitables à ceux qui ont le devoir de s'occuper d'organiser les bâtiments paroissiaux.

Comme il serait désirable que chaque curé, qui doit bâtir, et chaque architecte qui l'entreprend, ait lu ce livre, plein d'excellents conseils, donnés par un homme de grande expérience (pp. 37-59) ! Les pages consacrées à la discussion du style mettront MM. les curés en contact avec le style moderne. Il ne faut pas *un* style à nos églises, mais *du* style (pp. 80, etc.). Aussi au point de vue de l'éducation artistique du jeune clergé ce livre nous donne de très bons conseils (pp. 129, etc.). Bref, ce livre modeste, mais de grande sagesse et discrétion, devrait se trouver dans la bibliothèque de tout jeune séminariste et de tout architecte. D. Grégoire DEWIT.





TABLE DES MATIÈRES
DE LA HUITIÈME ANNÉE

N° 1. Quatre-Temps de printemps.

Articles :

Faits et documents :

Questions posées :

N° 2. Quatre-Temps d'été.

Articles :

Faits et documents :

Questions posées :

N° 3. Quatre-Temps d'automne.

Articles :

Faits et documents :

Questions posées :

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE

B

Bibliographie musicale.

Classement alphabétique,

(Les chiffres renvoyent aux numéros du Bulletin musical.)

Classement idéologique.

(Les textes musicaux sont précédés de la lettre M. — Les ouvrages musicologiques n'ont pas cette indication.)

R

S


EMITTE
AGNUM DOMINA
TOREM